LE BORÉAL EXPRESS

JOURNAL D'HISTOIRE DU CANADA

1810
1841

LE BORÉAL EXPRESS

JOURNAL D'HISTOIRE DU CANADA

1810 1841 ★★★ RÉGIME BRITANNIQUE

LES ÉDITIONS DU BORÉAL EXPRESS
C.P. 418 Station Youville
Montréal

3e édition,
revue et corrigée.

Direction

Gilles Boulet,
Jacques Lacoursière,
Denis Vaugeois.

Rédacteurs membres de l'équipe du Boréal Express

Hélène Bousquet,
Jacques Lacoursière,
Jean Provencher,
Denis Vaugeois.

Chroniques particulières

Laure Bonin Bouchard (arts); Donald Guay (sports); Richard Howard (Haut-Canada);
Jean-Marie Loncol (Amérique latine).

Autres collaborateurs

Michel Allard, Paul Aubin, Roger Barrette, Marie-Lise Brunel, Réginald Crête,
Jean Daigle, Jean Desrochers, Martin Filion, Rév. P. G.-E. Giguère, Jean Hamelin, Hélène Huguet,
Micheline Dumont Johnson, Marcel Lajeunesse, Yvon Lavallée, Paul-André Linteau, Camille Limoges,
Paul-Louis Martin, Francine Nichols, Émile Robichaud.
Traduction : Peter Weldon. Mise en pages : Claude Bouchard. Caricature : Lévis Martin.

L'Action Sociale Ltée
Québec

© LES ÉDITIONS DU BORÉAL EXPRESS

Dépôt légal: 4e trimestre 1977
Bibliothèque nationale du Québec

Tous droits réservés.

Préface

Pour souligner son dixième anniversaire, le Boréal Express présente au grand public son troisième album historique. Il couvre la période 1811 à 1841, celle qui commence avec la guerre canado-américaine, culmine dans les soulèvements de 1837 et 1838 et débouche sur le rapport Durham et l'acte d'union.

Chez les historiens, l'unité organique de cette période est un fait depuis longtemps acquis. Deux d'entre eux, Maurice Séguin et Fernand Ouellet, en ont renouvelé la problématique. Le premier, cantonné dans le qualitatif, a vu dans les multiples escarmouches, en apparence sans lien, entre les deux ethnies qui cohabitent dans le Bas-Canada, une lutte politique à finir pour le pouvoir. Le second, prenant appui sur des séries statistiques, a exploré les aspects socio-culturels de ces luttes politiques. Ces deux courants historiographiques reflètent la conscience collective des Québécois, sans cesse tiraillée entre le national et le social.

Le Boréal, s'il ne propose aucune synthèse — ce qui n'est d'ailleurs pas son rôle — s'inspire de ces deux courants complémentaires de la pensée historique dans le choix des événements et l'interprétation qu'il en suggère. On le voit à la lecture des reportages et des pages éditoriales. S'appuyer sur les travaux issus de la recherche scientifique est une preuve de sagesse, un gage de sécurité, non un manque d'originalité. Car, son originalité, le Boréal la tient du traitement qu'il donne à l'information. Les historiens résument, synthétisent; le Boréal recrée, ré-actualise.

Et, pour ce faire, l'équipe du Boréal utilise avec intelligence et finesse les procédés journalistiques. Elle n'essaie pas de tout dire, mais de tout faire sentir. Une date, un événement, un nom, c'est d'abord un jalon, une valeur, un symbole. La manchette, la rubrique, l'image, le caractère, ce sont des canaux qui diffusent le message, des émetteurs dont les signaux s'adressent aux sens. Un entrefilet qui relate la condamnation à mort d'un voleur de cheval, ne ressent-il pas la dureté du droit criminel en vigueur à l'époque ? Qui ne retrouve pas, dans le débat sur l'Union qui oppose Anglophones et Francophones, en 1822, les enjeux des conférences constitutionnelles actuelles ?

L'utilisation des procédés journalistiques comportait de nombreux inconvénients : le Boréal n'allait-il pas sombrer dans l'événementiel incohérent et anecdotique ? L'équipe qui le rédige a su se tenir à mi-chemin entre les arbres et la forêt, entre le journaliste qui livre une information brute, toute chaude du quotidien, et l'historien qui esquisse une ébauche lourde de signification, mais momifiée. Les fondateurs du Boréal avaient entrevu l'écueil et — je le tiens, non du curé de Graveson, mais d'un membre de l'équipe — ils n'ont entrepris le premier numéro qu'une fois en possession d'une recette éprouvée. On peut la lire dans les archives du Boréal : "à partir des études scientifiques, tracer une grille qui dégage les lignes de force d'une période donnée et dont chaque case correspond à un numéro du journal; choisir des faits bien dodus qui illustrent tous les éléments inclus dans une case; les farcir avec des sources et les assaisonner avec des épices en provenance des quatre coins de l'Occident; verser le tout dans les casseroles multiformes en usage dans les milieux journalistiques; laisser reposer, puis servir dans une phrase courte, alerte, colorée". La recette est à la portée de tous, bien peu, cependant, pourraient la réussir. Cuisiner est affaire, non de technique, mais d'art.

Si n'est pas artiste qui veut, l'équipe du Boréal l'est à coup sûr : cet album en est la preuve.

JEAN HAMELIN,
Institut d'Histoire, Université Laval.

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1814

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS (Trois-Rivières, mars 1968) VOLUME 5 No 3

La guerre est finie

S.W. Reynolds — A.P.C.

Sir GEORGE PRÉVOST

vient de proroger les Chambres jusqu'au 21 janvier prochain. Le gouverneur fait actuellement l'objet de critiques de la part de certains pour son attitude lors de la bataille du Lac Champlain, le 11 septembre dernier. On l'accuserait même d'être le responsable de la défaite.

Nous apprenons à l'instant que la guerre qui opposait depuis deux ans les États-Unis à l'Angleterre est officiellement terminée.

Pendant que des combats se poursuivent sur les frontières américaines, les commissaires de deux nations ont signé la paix, à Gand.

Après quatre mois de négociations, ils sont arrivés à certains accords. L'entente fut grandement favorisée par la chute de Napoléon, car tous les griefs maritimes des Américains s'effacent avec la fin de cette guerre commerciale.

Les questions territoriales sont renvoyées à une commission d'arbitrage. Les Anglais désirent la création d'un territoire neutre, réservé aux Indiens dans la région du Nord-Ouest et des cessions territoriales tout le long de la frontière qui va du Maine jusqu'à l'Ouest du lac Supérieur. Ils s'appuient sur le principe "uti-possiditis" selon lequel on garde les territoires conquis. Les Américains, eux, demandent réparation pour les violations de leurs privilèges. Sur les questions territoriales, ils invoquent le "statu quo ante bellum". Il est à prévoir qu'après 20 ans de guerre, l'Angleterre n'aura pas les moyens d'appuyer ses revendications territoriales, ni de payer des réparations, d'autant plus que Castlereagh est très préoccupé par les règlements européens.

L'article premier du traité stipule que les hostilités cesseront dès que l'accord aura été ratifié par les deux parties. L'article XI fixe à quatre mois le délai maximum pour la ratification qui sera échangée à Washington. Vive la paix!

A. Forestier — A.P.C.

"Cent ans de paix", semblent se souhaiter les représentants de l'Angleterre et des États-Unis, lors de la signature du traité de paix. On remarque la présence de MM. Gambier, Henry Gouldburn, William Adams, John Quincy Adams, J.A. Bayard, H. Clay, Jona Russel et Albert Gallatin.

Fin d'une session mouvementée

Les Chambres viennent à nouveau d'être prorogées. C'est la 21e fois en 4 ans! Beaucoup de questions ont été débattues, peu de problèmes ont été réglés.

Depuis l'arrivée de Sir George Prévost, la Chambre d'Assemblée s'était montrée assez bien disposée. Dès 1812, les députés avaient limité au Gouverneur le pouvoir d'incarcérer. On voulait ainsi contourner l'autorité du Conseil exécutif et profiter de la sympathie du nouveau gouverneur.

Lors de la session spéciale de juillet 1812, l'Assemblée avait accepté l'émission de papier-monnaie pour faire face aux urgences occasionnées par le conflit. Au cours de l'année dernière, les rivalités entre le Conseil et l'Assemblée s'étaient maintenues, mais le climat demeurait assez bon, grâce à la sympathie dans laquelle on tenait le gouverneur.

Avec la présente session cependant, la situation s'est nettement détériorée.

Les députés se sont d'abord lancés dans de violentes attaques contre Sewell et Monk. On les a accusés d'avoir violé la constitution en créant des lois — privilège réservé à l'Assemblée, — d'avoir destitué sans raison nombre de personnes, d'avoir fait emprisonner un honnête citoyen, LeFrançois, d'avoir favorisé les arrestations de Bédard, Blanchet et Taschereau, d'avoir cherché à induire Craig en erreur, d'avoir même pactisé avec les Américains, etc.

En conclusion, l'Assemblée demandait la destitution de ces deux hauts fonctionnaires.

Le gouverneur accepta de transmettre ces griefs à Londres mais refusa de suspendre sur-le-champ Monk et Sewell. Il allégua que le Conseil n'avait pas été consulté sur cette question.

Cet affrontement modifia du tout au tout les relations entre Prévost et l'Assemblée. Déjà aigris par cette position du gouvernement, les députés canadiens raidirent totalement leurs positions en constatant les hésitations de Prévost à leur donner un agent à Londres.

Par la suite, ils refusèrent de voter les subsides proposés et tentèrent plutôt de faire voter une taxe de 5 à 15% visant les hauts fonctionnaires. De même, ils tentèrent d'interdire l'accès du Conseil aux juges. L'opposition entre l'Assemblée et le Conseil s'en trouva encore accrue et amena celui-ci à rejeter le Bill des écoles. Ce projet de loi visait à permettre aux paroisses de taxer et de subventionner directement leurs écoles. Le gouvernement aurait continué de contribuer en acquittant le traitement d'un instituteur.

Malheureusement Ryland s'opposa et, malgré les pressions du gouverneur, le Conseil rejeta ce projet de loi.

Voilà donc un assez triste bilan de session. Cette animosité grandissante entre les Conseils et l'Assemblée, en quelque sorte entre Anglais et Canadiens, nuit à tout le monde.

DANS CE NUMÉRO:

- Family Compact ➤ P. 10
- L'Amérique Australe se soulève ➤ P. 3
- Vague séparatiste en Nouvelle-Angleterre ➤ P. 5
- Victoire à Châteauguay ➤ P. 7

DERNIÈRE HEURE

A.P.C.

Sir GORDON DRUMMOND

cumule, depuis le 28 de ce mois, les postes d'administrateur du Haut et du Bas-Canada. Il est rumeur qu'il soit nommé très bientôt chevalier du Bain.

Nos anniversaires

Il y a cinq ans (1809)

L'Accommodation effectue son premier voyage sur le Saint-Laurent.
Craig dissout les Chambres.
Divorce de Napoléon et Joséphine.
Le comte de Liverpool devient secrétaire aux colonies.

Il y a dix ans (1804)

Le schooner gouvernemental "Speedy" disparaît dans les eaux du lac Ontario, entraînant dans la mort tous les passagers.
Construction d'écluses à Côteau, Cascades et au Long-Sault.
À Québec, messe d'action de grâces pour le succès remporté par les armées anglaises.
William Pitt devient premier ministre de l'Angleterre.
Napoléon prend le titre d'Empereur des Français.

Il y a quinze ans (1799)

L'île Saint-Jean devient l'île du Prince-Edouard.
Robert Prescott quitte le pays pour l'Angleterre.
Robert Shore Milnes est proclamé l'administrateur du Bas-Canada.
Décès de George Washington.

Il y a vingt ans (1794)

Traité de Jay entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.
Simcoe fonde la ville de York.
Le duc de Portland devient secrétaire aux colonies.
En France, création des Archives Nationales.

Il y a vingt-cinq ans (1789)

Mort de Henry Hope qui fut lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1785 à 1786.
À Québec, mort de Nicolas Cox, lieutenant-gouverneur de Gaspé.
Grenville devient secrétaire aux colonies.
Prise de la Bastille.

Il y a trente ans (1784)

Création des provinces du Nouveau-Brunswick et du Cap-Breton.
Secousse sismique à Québec.
Henry Hamilton proclamé administrateur de la province de Québec.
Fondation de Fredericton par des loyalistes anglais.

Il y a quarante ans (1774)

Octroi de l'**Acte de Québec.**
Tenue du premier Congrès continental à Philadelphie.
Fermeture du port de Boston.
Mort du roi Louis XV.

Il y a cinquante ans (1764)

Fondation de Saint-Louis par Pierre Ligueste Laclède.
Le gouverneur de la Louisiane, Jean-Jacques-Blaise Labadie, apprend du roi de France que la rive droite du Mississippi est cédée à l'Espagne.
James Murray est proclamé gouverneur en chef de la province de Québec.

Il y a cent ans (1714)

Ordonnance qui oblige les vaisseaux marchands français qui se rendront en Nouvelle-France à transporter 4 engagés et 8 soldats recrues.
À Montréal, mort de la recluse Jeanne LeBer.
Claude de Ramesay devient administrateur de la Nouvelle-France.

Les Canadiens veulent faire respecter leur MAJORITÉ

QUÉBEC — Un important mémoire a été remis ces jours derniers à Sir George Prévost par un groupe de Canadiens influents dont les noms n'ont pas été dévoilés.

Vu le caractère exceptionnel de ce document, beaucoup trop long pour être reproduit in extenso, le Boréal Express a voulu en livrer un résumé aussi complet que possible.

Une idée maîtresse se dégage du document. Les auteurs se disent heureux de la constitution actuelle, la considérant "capable de faire leur bonheur". "Notre plus grand désir, notent-ils cependant, serait d'en pouvoir jouir suivant l'intention de Sa Majesté et de son Parlement". Tandis que la Chambre d'Assemblée représente la majorité, c'est-à-dire le peuple, les Anglais, constituant la minorité en ce pays, ont manoeuvré de telle façon qu'ils contrôlent présentement les deux Conseils, la magistrature et le fonctionnarisme. Ils profitent évidemment de leur position privilégiée pour tromper le gouverneur et conséquemment Londres.

Quelques hauts fonctionnaires préparent les principaux projets de loi et les font présenter à l'Assemblée. Il s'ensuit évidemment des divisions et des querelles qui à la longue sont devenues "nationales":

"Les Anglais d'un côté formant la minorité à laquelle est lié le Gouvernement, et les Canadiens de l'autre formant la majorité à laquelle est attachée la masse du peuple; la chaleur de ces divisions nationales passe de la Chambre d'Assemblée dans le peuple. Tout le pays se trouve divisé en deux partis: le parti anglais du Gouvernement d'un côté, et la masse du Peuple de l'autre. Cette apparence des CANADIENS CATHOLIQUES FRANÇAIS en opposition avec leur Gouvernement, augmente continuellement contre eux les préjugés de la partie vulgaire du parti Anglais, qui les traite de bonne foi de la manière la plus révoltante pour un peuple qui se sent loyal, et ainsi plus les Canadiens veulent jouir de leur Constitution, plus ils donnent matière au prétexte sur lequel le parti Anglais fonde son intérêt comme parti, savoir celui du peu de confiance qu'on doit avoir dans les Canadiens."

En somme, plus les Canadiens veulent représenter la majorité, plus on les accuse de déloyauté. Chaque fois qu'ils tentent de profiter des avantages de la Constitution de 1791, on les rebute. "Il leur semble être les jouets d'une contradiction étrange, comme si d'un côté une Constitution leur eût été donnée sans doute pour en jouir, et que de l'autre, il eût été placé un Gouvernment exprès pour les en empêcher; ou du moins pour empêcher qu'ils ne puissent le faire, sans paraître mauvais sujets." Une telle situation les fait paraître déloyaux et les rend "odieux à la Mère Patrie".

Cette mainmise de la minorité anglaise sur les Conseils législatif et exécutif, sur la magistrature et le fonctionnarisme pourrait laisser croire que cette colonie est "une proie qu'on a besoin de tenir par la force et non une dépendance de l'Empire qui lui est attachée par son propre bonheur".

Aussi les Canadiens jugent légitime de réclamer partout le poids de leur majorité. *"Si le gouvernement avait le pouvoir d'appeler aux Conseils les principaux Membres de la majorité de la Chambre d'Assemblée, il aurait par là un moyen d'entendre les deux partis, et de n'être point obligé de ne connaître l'un que par les informations reçues de l'autre (...). Il ne serait pas obligé de suivre les conseils donnés quand il ne les trouverait pas justes, il aurait seulement l'avantage d'en pouvoir profiter lorsqu'ils le seraient. Il ne serait pas exposé à se trouver si souvent en opposition avec la Chambre d'Assemblée (...). Le peuple se lierait plus avec le Gouvernement. Le Gouvernement qu'il ne regarderait plus comme composé de gens qui sont remplis de préjugés contre lui et qui lui sont toujours opposés, lui inspirerait plus de confiance et de respect".*

Les auteurs du mémoire croient leur position d'autant plus défendable qu'ils considèrent que le Canadien est beaucoup plus attaché à la Mère-Patrie que quiconque. En effet pour lui le Canada est l'ultime patrie. "Ce pays une fois perdu, ils n'ont plus de patrie où ils puissent tourner les yeux". Ce qui n'est pas le cas de l'Anglais! À preuve les États-Unis.

'Tant que le pays demeurera sous l'Empire Britannique, ils n'ont pas les mêmes dangers à craindre; ils n'ont pas à appréhender qu'une population ennemie de leur religion émigre des domaines de la Mère Patrie, ils ont espérance que leur population sera toujours la plus considérable du pays, et que par une constitution telle que leur a accordée la Mère Patrie, ils auront le moyen de conserver leur religion, et tout ce qui leur est cher, pourvu que la Mère Patrie veuille bien les laisser jouir de cette Constitution. Ceux du parti Anglais sont opposés à leurs intérêts, en ce qu'ayant beaucoup plus d'affinités avec les Américains qu'avec les Canadiens par leurs moeurs, leur religion, leur langage, ils encouragent la population américaine ici comme un moyen de se débarrasser des Canadiens qu'ils regardent toujours comme une population FRANÇAISE, CATHOLIQUE, ils ne peuvent s'empêcher de se regarder comme dans un pays étranger, dans une province où la population Canadienne (Française) domine; une colonie peuplée d'Américains leur paraît plus une colonie anglaise, et ils ne s'y regarderaient pas autant comme dans un pays étranger ...".

En somme, si la Mère Patrie veut mettre un terme aux "divisions nationales" et "conserver ce pays", elle devra permettre à la majorité qui représente le peuple à l'Assemblée de jouir de la Constitution en étant représentée proportionnellement à leur nombre dans toutes les branches du Gouvernement et de la magistrature.

Après avoir rappelé leur loyauté passée, en 1775, et présente, au cours du récent conflit, ils souhaitent "que leurs faibles efforts puissent être un témoignage suffisant de leur fidélité et espèrent que Son Altesse Royale voudra bien prendre leur situation en considération et leur accordera tel remède qu'elle jugera convenable".

Enquête sur l'administration de la justice

Le mercredi, 2 février, éclatait un scandale public lorsque les "Communes du Bas Canada" sur motion du député James Stuart, ont voté un ensemble de onze résolutions pour réclamer une enquête sur l'administration de la justice. Les résolutions cinq et six prenaient nommément à partie deux hauts personnages de la judicature. Le premier n'est nul autre que Jonathan Sewell, juge en chef de la Cour du Banc du Roi et par conséquent juge en chef de la province. On sait que le juge cumule aussi des fonctions de membre du Conseil Exécutif et du Conseil Législatif. Le second qui lui ressemble comme un frère est le juge en chef du district de Montréal, James Monk. Lui aussi a fait partie de l'un et l'autre conseils où il a également occupé le poste de président.

La rumeur nous avait depuis longtemps préparés à cet incident qui semble être un épisode plus retentissant qui se rattache à la lutte pour l'inéligibilité des juges.

Le comité spécial de la Chambre formé pour enquêter sur l'administration de la justice a formulé dans son rapport dix-sept chefs d'accusation contre le juge Sewell et huit contre le juge Monk. La dénonciation du juge Sewell lui impute entre autres les gestes les plus impolitiques de l'ancien gouverneur Craig, des abus de pouvoir tendant "traitreusement et malicieusement de subvertir la Constitution" pour remplacer le gouvernement de la province par "un gouvernement arbitraire et tyrannique contraire à la loi".

Les deux juges semblent avoir comploté pour se donner le droit de légiférer sans recourir à la Chambre d'assemblée et d'avoir, par leurs opinions, leurs avis, leur conduite sur le banc, par leurs jugements, traité injustement des citoyens "canadiens" particulièrement dans l'affaire du journal **Le Canadien** et de ses directeurs emprisonnés puis relâchés sans autre forme de procès.

L'affaire John Henry, coupable d'espionnage en territoire américain s'y rattacherait. Elle revêt une spéciale importance dans la conjoncture de guerre que nous vivons avec nos voisins du sud.

Le gouverneur George Prévost a même été sollicité, par une adresse, de porter l'incident devant le Roi et la Chambre anglaise. Le scandale menace de s'étendre et de traîner en longueur depuis que le Conseil privé en a été saisi. Le Conseil législatif est entré dans la partie de même que les juges de la province qui ont présenté un mémoire.

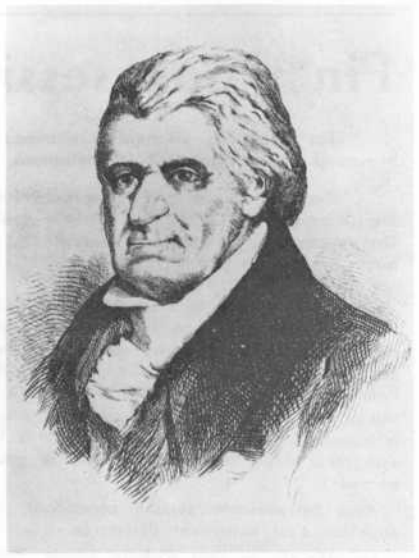

A.P.C.

M. JOSEPH PAPINEAU

quitte la vie politique. Le 22 mars dernier, un des plus anciens membres de la Chambre d'Assemblée décidait de ne plus se présenter aux élections. M. Papineau était député depuis 1792. On se rappelle ses principales interventions. En 1810, il fut un des premiers à protester contre l'emprisonnement injustifié du député Pierre Bédard. Ce geste ne signifiait pas un manque de loyalisme de la part du seigneur de Petite-Nation, car, au début de la guerre qui se termine, il avait prôné l'armement des Canadiens pour arrêter l'invasion américaine.

LE BORÉAL EXPRESS AN 1814

L'Amérique australe se soulève

La chute de Napoléon a eu ses répercussions jusqu'en Amérique latine en ramenant Ferdinand sur le trône d'Espagne. À ce moment, les forces loyalistes se sentirent appuyées par la Métropole pour briser les énergies autonomistes de leurs contrées.

En effet, depuis 1810 un vent d'indépendance souffle sur les colonies espagnoles. Cette nouvelle attitude naquit en 1808, lorsque Napoléon plaça son frère Joseph sur le trône d'Espagne. À ce moment les colonies, par loyalisme pour Ferdinand, rompirent leurs liens avec la métropole. Mais très tôt cette nouvelle liberté fut goûtée pour elle-même. On voulut la rendre officielle.

Ce furent surtout les Créoles qui prirent les opérations en mains. Depuis plusieurs générations, ils participent activement à l'économie des colonies sans toutefois avoir leur mot à dire en politique. Les fils vont étudier dans les métropoles. Ils s'y abreuvent des idées de Rousseau et des principes des révolutions américaine et française. Au retour, ils rêvent d'instaurer chez eux des républiques démocratiques.

Ils rencontrent une forte opposition chez les hauts fonctionnaires civils et religieux. Ces gens sont nommés par la Couronne espagnole et ne restent dans la colonie que le temps d'y faire fortune. Pour eux la démocratisation serait une ruine. Ils sont d'autant plus forts qu'ils peuvent s'appuyer sur les forces métropolitaines. De plus, par le biais de la religion, ils ont souvent une autorité morale assez grande pour contrôler les populations indiennes et métisses.

Malgré ces difficultés, des chefs se lèvent.

Au Vénézuéla, Simon Bolivar mène une brillante campagne avec ses six cents hommes. Après une guérilla de quelques années, il réussit à mettre les forces loyales en déroute et à instaurer la république en juillet 1813. Il doit user de pouvoirs dictatoriaux pour tirer son pays du marasme et maintenir ce régime démocratique. C'est pourquoi il doit fuir en juillet 1814 car les populations ne l'épaulent pas assez fortement contre les forces métropolitaines qui reviennent à la charge.

Au Chili, en septembre 1810, une junte prend le pouvoir. Elle le fait sous le couvert d'un loyalisme envers Ferdinand, pour éviter les répressions. On déloge les administrateurs espagnols et on libère le commerce. Ensuite on réunit un congrès pour inaugurer la nouvelle ère de liberté. Mais deux chefs se présentent pour diriger le mouvement: O'Higgins, un opportuniste modéré et Carrera, un radical. À la demande de O'Higgins, le vice-roi du Pérou accepte de donner plus de liberté au Chili qui demeurerait à l'intérieur de l'Empire. Lima refuse de ratifier ce compromis et envoie des troupes. Les révolutionnaires et les réformistes ont dû s'enfuir en octobre de cette année.

Au Mexique, un mouvement de libération avait débuté vers 1810 sur la côte du Pacifique avec le Père Hidalgo. Au moment de sa défaite, une seule équipe tenait encore, celle de José Maria Morelos. Celui-ci regroupe les forces révolutionnaires et reprend les opérations. Il réussit à s'emparer d'Acapulco, des territoires d'Oaxaca et de tous les points stratégiques autour de Veracruz et du golfe. Ainsi il coupe Mexico de ses voies de commerce. De plus, il agit en liaison avec une société secrète de Mexico.

Les autorités espagnoles ne peuvent le contenir car il attaque toujours par des raids très rapides.

SIMON BOLIVAR

Alors, pour légaliser sa position, Morelos réunit un congrès de révolutionnaires à Chilpancingo et proclame l'indépendance. Il veut instaurer une république catholique, sans taxes ni tributs, avec une complète égalité sociale. Depuis ce temps, lui et ses hommes parcourent les villes pour y organiser le nouveau régime. Nous ignorons actuellement si les forces espagnoles de répression réussiront à réintégrer ces territoires à l'Empire comme elles l'ont fait de façon si brutale ailleurs.

Les révolutionnaires qui ont vu leur but presque atteint vont-ils y renoncer pour toujours?

En Angleterre...

Le Roi est malade

LONDRES. — Dans son discours prononcé devant la Chambre des Pairs et les Communes, le 11 novembre dernier, le Prince Régent a déclaré: "C'est avec le plus profond regret que je suis encore obligé de vous annoncer la continuation de la malheureuse indisposition de Sa Majesté".

Grâce à l'habileté du Prince à diriger les affaires de l'État, la folie de George III ne présente pas trop de problèmes. Depuis quelques années, de façon non continue, heureusement, Sa Majesté ne peut plus prendre de décisions sensées. La mort de sa fille préférée, Amélia, il y a trois ans, serait la cause de sa maladie. C'est par une décision parlementaire que le Prince dirige les destinées de l'Angleterre.

On danse à Vienne

Depuis septembre dernier, Vienne est devenue le rendez-vous de tous les diplomates et chefs d'État européens.

Après la chute de Napoléon, tous les dirigeants ont senti le besoin de refaire l'Europe, et la convocation d'un congrès international à Vienne fit naître de grands espoirs chez les princes et chez les peuples.

Mais actuellement, il y a lieu de se demander jusqu'à quel point ces attentes ne seront pas vaines. En effet, les quatre grandes puissances: Angleterre, Autriche, Russie et Prusse semblent bien décidées à tout régler entre elles, quitte à faire ratifier leurs décisions par un conseil général de tous les princes.

L'arrivée de Talleyrand, représentant de la nouvelle France monarchique, leur complique un peu l'existence. Celui-ci les oblige à élargir le cercle des influences en exigeant que la France, l'Espagne, la Suède et le Portugal soient consultés avant que les propositions n'arrivent à l'Assemblée générale.

Le Congrès est ouvert depuis septembre et on en est encore à discuter des modalités de fonctionnement. Nous saurons probablement au cours de la prochaine année comment ce concert européen aura réussi à rétablir une carte du continent fondée sur des principes de justice et d'équité.

Et en attendant: Vive la danse!

Campagnes de Napoléon

1812—Campagne de Russie

Les rivalités éclatent à cause de l'annexion par Napoléon de l'Oldenberg. Le Tsar craint pour sa prépondérance et il fait alliance avec la Suède. Il adresse un ultimatum à Napoléon: évacuer la Prusse et promettre la liberté commerciale. Après avoir convoqué les souverains à Dresde, Napoléon entreprend sa marche sur Moscou. Il a l'avantage à Bordolino et s'installe à Moscou. Mais il doit retraiter, car les Russes ne se rendent pas et le ravitaillement est devenu impossible dans la ville incendiée. C'est une retraite qui tourne à la débandade à cause du froid, de la poursuite russe, des difficultés de la route.

Pendant ce temps, les Français reculent en Espagne et on complote à Paris.

1813—Campagne d'Allemagne

Les Prussiens s'allient à la Russie et déclarent la guerre à Napoléon. Celui-ci lève une armée et réoccupe Hambourg après avoir gagné les batailles de Lutzen et de Bautzen. Puis il signe un armistice de 40 jours pour refaire sa cavalerie. Pendant ce temps, les ennemis s'unissent sous l'impulsion de l'Angleterre. Napoléon devra donc faire face à la Russie, à la Prusse, à la Suède et à l'Autriche, toutes soutenues par les Anglais, qui continuent leurs offensives en Espagne.

La guerre reprend. Malgré la victoire de Dresde et des résistances héroïques, les généraux français sont défaits un à un et finalement l'empereur doit retraiter après Leipzig. Pendant ce temps, l'Espagne est perdue ainsi que la Hollande et l'Italie.

1814—Campagne de France

Les alliés refusent la proposition autrichienne de laisser à la France ses frontières naturelles. Ils veulent la tête de Napoléon. Ils envahissent la France en trois colonnes. L'empereur connaît un moment de découragement. Il demande les conditions de l'adversaire. Ceux-ci lui proposent les frontières de 1792.

Napoléon refuse et connaît un regain d'espoir. Il s'engage dans une série de batailles victorieuses. Il prend ses ennemis un à un. Puis il réclame les conditions autrichiennes. Les coalisés refusent, oublient leurs différends et décident de marcher sur Paris.

L'Empereur doit abdiquer.

Les juges sont inhabiles à siéger

La loi 51 George III, c. IV passée en chambre le 21 mars 1811 déclare enfin les juges inéligibles comme députés du Bas-Canada. Qu'ils appartiennent à n'importe quelle cour de justice, les magistrats sont désormais déclarés inaptes à être élus, à siéger ou à voter en chambre.

C'était la conclusion la plus attendue depuis l'affaire du juge Pierre-Aimable de Bonne qui s'était rendu célèbre par le cumul des fonctions de député, de conseiller législatif et de conseiller exécutif en plus d'être juge. Son parti-pris contre ses compatriotes canadiens en même temps que son adhésion presque inconditionnée au parti du Château l'avaient placé en disgrâce.

A.P.C.

Sir George Prevost, "à la guerre, comme à la guerre".

N.D.L.R.—Sir George Prévost nous a fourni copie d'une lettre qu'il faisait parvenir, le 4 septembre dernier, à Lord Bathurst. Dans cette missive, le gouverneur exposait son attitude vis-à-vis la nouvelle Chambre d'Assemblée et le problème de la rivalité entre les deux Chambres. Avec sa permission expresse, nous reproduisons quelques passages de cette lettre.

Quartiers généraux, Chasy,
État de New-York,
4 sept. 1814.
Milord,

(...) Par rapport aux différends de tout genre qui ont lieu entre les deux branches de la législature, je dois dire, pour rendre justice à la Chambre d'assemblée, que j'ai invariablement trouvé celle-ci disposée à favoriser les vues du gouvernement en appuyant les mesures que j'ai soumises à leur considération. Et lorsque ces mesures ont échoué, il fallait plutôt en attribuer la cause aux malentendus entre la Chambre et le Conseil, à l'égard de question de privilège d'un caracière personnel, qu'à l'intention de la Chambre d'embarrasser le gouvernement ou de refuser l'appui que j'avais le droit d'attendre de sa part. Lors de la première convocation du parlement provincial après mon arrivée dans cette province, je me suis rendu compte que je ne pouvais compter sur la force du parti anglais dans la Chambre pour faire adopter les mesures que je pourrais lui proposer.

Ce parti, qui ne forme qu'un tiers de la représentation, a perdu son influence d'autrefois dans la Chambre, après avoir appuyé les mesures énergiques de la dernière administration, et il est devenu un objet de jalousie et de méfiance en tout ce qui concerne l'intérêt des Canadiens. Aussi ai-je compris qu'il fallait gagner la confiance des représentants canadiens pour l'exécution des projets que je pourrais tenter, (quand l'appui de l'Assemblée était requis à cette fin) en vue de favoriser le service public dans cette province.

Pour cette raison, je me suis efforcé, après avoir pris charge du gouvernement, de m'assurer de la bonne volonté de cette partie des sujets de Sa Majesté dans cette province. Je me suis donc appliqué à mettre les Canadiens en évidence de temps à autre, quand les circonstances le permettaient et quand leurs intérêts et leurs prétentions leur donnaient le droit de s'attendre à être consultés; je leur ai aussi accordé une part du patronage réservé exclusivement jusqu'alors aux sujets anglais, et j'ai témoigné des égards au clergé catholique, surtout à son chef; j'ai réussi de la sorte à gagner la confiance du peuple en général; et lors des différentes sessions qui ont lieu depuis mon arrivée dans cette province, la Chambre d'assemblée s'est montrée empressée à appuyer les projets et les mesures que je lui ai soumises.

(...) Plusieurs des représentants anglais, les plus respectables de la dernière Chambre, comme je l'ai déjà laissé entendre à Votre Seigneurie, ont refusé de devenir membres de nouveau. D'autres représentants anglais ont cependant été élus, mais la représentation anglaise dans son entier forme une proportion si restreinte, en face du parti canadien, que son appui seul, même si l'union est parfaite, ne pourrait être une aide efficace au gouvernement.

D'après tout ce que je viens de dire à ce sujet, Votre Seigneurie se rendra compte qu'il n'y aura probablement qu'un seul parti dans l'Assemblée actuelle, que celui-ci sera presque entièrement canadien et qu'il sera assez puissant, puisque de fait il comprendra à peu près toute la Chambre, pour faire adopter tout ce que les chefs jugeront de proposer. Quant aux principes et aux dispositions de ce parti en général, je ne puis croire que ce dernier soit présentement ou qu'on soit justifiable de craindre qu'il devienne bientôt hostile au gouvernement de Sa Majesté. (...)

GEORGE PREVOST.

ÉDITORIAL

UNION ET/OU ASSIMILATION

La guerre est terminée. En apparence, rien n'est changé. Point de conquêtes territoriales, point de reddition déshonorante. Et pourtant, il n'est pas trop fort d'affirmer que ce conflit marque une nouvelle étape dans les relations des deux groupes ethniques qui habitent la vallée du Saint-Laurent.

Il y a quatre ans, J. Sewell, sur les ordres du gouverneur Craig, avait produit un rapport dans lequel il regrettait que les "Canadiens" soient précisément ce qu'ils étaient à l'époque de la Conquête, c'est-à-dire encore Français et que rien de sérieux n'avait été tenté pour les gagner au fait anglais.

Bien au contraire, l'animosité entre Français et Anglais avait crû au point qu'il apparaissait à Sewell nécessaire d'assurer la suprématie anglaise par tous les moyens. À cet effet, il avait préconisé une forte immigration et surtout l'union des deux Canadas, en même temps qu'une revision de la carte électorale. "Il est absolument nécessaire, écrivait-il, de déborder et submerger la population canadienne au moyen d'Anglais protestants".

Au lendemain de cette guerre avec l'Amérique républicaine, les Canadiens anglais comprennent que, si le Canadien français demeure pour eux un problème, l'obstacle majeur à leur progrès est au Sud.

Ceux-là qui avaient entrevu l'assimilation des Canadiens français, voire même au prix d'une forte immigration de Républicains, revisent leur position. On se prend à parler de l'avantage qu'il y a à assurer la survivance canadienne-française, à maintenir leur particularisme face aux États-Unis. Cette idée, chère à Carleton et à Haldimand, de les utiliser comme un peuple rempart revient à l'honneur; Sewell lui-même modifie ses positions de 1810. Plutôt que d'unir les deux Canadas, il entrevoit une union de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord, c'est-à-dire une union de tous les anti-Américains. Bien sûr, il resterait à assurer une majorité aux Canadiens anglais, soit par une sérieuse colonisation anglaise, soit par une représentation faussée à l'Assemblée.

Chez les Canadiens français, on réalise aussi que la vallée du Saint-Laurent vient d'échapper à l'annexion. On peut distinguer deux écoles de pensée.

Les uns réclament les droits que leur accorde la constitution de 1791. Ils sont la majorité, ils veulent contrôler non seulement la Chambre d'Assemblée, mais aussi les deux conseils, législatif et exécutif, et la magistrature. Conscients du danger américain, ils n'entendent pas rompre avec la Grande-Bretagne. En échange d'une autonomie intérieure, ils acceptent de demeurer "les plus loyaux des loyaux sujets de Sa Majesté". Qu'on nous laisse nous gouverner, entend-on, et nous respecterons le drapeau britannique.

D'autres croient préférable une union de type fédératif avec les autres colonies britanniques pour mieux résister aux Américains.

La présence républicaine a été perçue comme une menace, des mouvements de pensée se précisent. Ils sont neufs et marqueront l'avenir du pays.

LE BORÉAL EXPRESS

publié par Le Boréal Express Ltée.

L'équipe des rédacteurs est composée de M. l'abbé Gilles Boulet, MM. Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro: Jean Hamelin, Francine Nichols et le Père G.-E. Giguère, s.j.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous les pays.

LES AMÉRIQUES

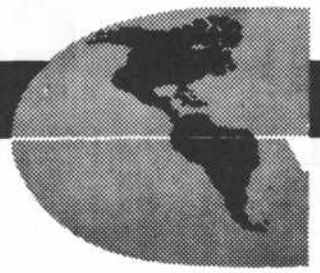

Madison: piètre politicien

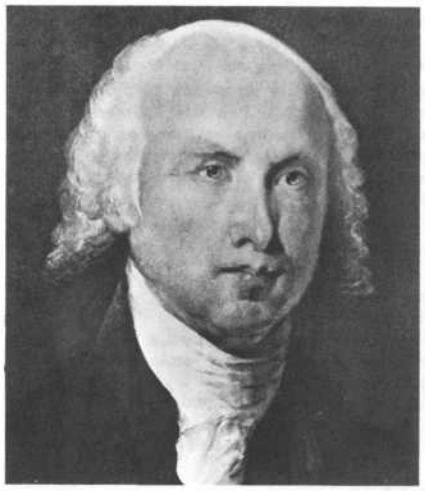

A.P.C.

JAMES MADISON

La menace de Sécession en Nouvelle-Angleterre remet en question l'administration de James Madison. Celui-ci s'était révélé comme un grand homme d'État dans l'élaboration de la Constitution. Mais il faut maintenant admettre qu'il est moins bon politicien. Il lui manque ce magnétisme qui attire les foules et cette intuition qui déjoue les intrigues. Obstinément pacifiste, il fut entraîné dans la dernière guerre par son entêtement à croire aux bonnes dispositions de Napoléon à son égard; et ceci malgré les mises en garde de J.Q. Adams. De plus, en dépit des nombreuses violations françaises à leurs ententes avec les États-Unis, Madison maintint la loi de non-commerce envers l'Angleterre. Ce manque de souplesse de la part d'un Président pourrait attirer des foudres.

VAGUE SÉPARATISTE en Nouvelle-Angleterre

Pendant que des plénipotentiaires américains négociaient la paix à Gand, des délégués des états de la Nouvelle-Angleterre se réunissaient en convention à Hartford.

Les représentants officiels du Massachusetts, du Connecticut et du Rhode Island ainsi que des observateurs du New-Hampshire et du Vermont protestent contre l'administration républicaine, contre l'accession à l'Union des territoires de l'Ouest et tout cela se concrétise dans leur opposition à la guerre contre la Grande-Bretagne.

En effet, c'est le Nord qui a le plus souffert des restrictions commerciales imposées par le fédéral comme mesure de guerre. De plus, c'est surtout dans le Sud que les troupes ont été concentrées. Les nouveaux états de l'Ouest semblent vouloir s'allier au Sud, ce qui renverserait l'ancien équilibre nord-sud.

Les assises ne sont pas encore terminées, mais nous pouvons déjà dégager les principales revendications des délégués. Ils demanderont des amendements à la Constitution qui leur permettront de n'être pas mis en minorité dans l'Union. Entre autres, ils exigeraient que le président soit originaire du Nord, une fois sur deux. Qu'un accord des 2/3 du Congrès soit exigé avant un arrêt du commerce, l'accession à l'Union d'un nouvel état, l'entrée en guerre, etc. . . .

La Nouvelle-Angleterre appuierait ses demandes par une menace de paix séparée avec l'Angleterre.

Mais ces résolutions arrivant en même temps que l'annonce de la signature de la paix et des victoires de Jackson dans le Sud, il est à prévoir qu'elles y perdront beaucoup d'effet si toutefois les mécontents décident toujours de les présenter.

Jackson écrase la révolte Creek

Les Anglais préparent actuellement une attaque massive à la Nouvelle-Orléans. La défense de ce territoire a été confiée à Andrew Jackson.

Malgré l'optimisme des Britanniques, il est à prévoir qu'ils auront à faire face à un adversaire acharné.

En effet, il faut se souvenir de quelle manière Jackson a écrasé la révolte des Creeks. Cette tribu neutre, après avoir reçu la visite des agents de Tecumseh, avait entrepris des raids sur la frontière américaine et s'était emparé du fort Mims, près de Mobile.

En moins d'un mois, Jackson leva une troupe de 2,500 soldats et s'allia une bande d'Indiens. De novembre 1813 à janvier 1814, il dirigea cinq expéditions infructueuses. La panique et la désertion affaiblissant ses troupes, il ordonna quelques exécutions exemplaires et repartit en campagne au printemps. Le 27 mars, à la bataille du Horseshoe Bend, il brise la puissance militaire des Creeks.

Cette victoire prive les Britanniques d'un puissant allié et ouvre un immense territoire au peuplement blanc.

Le 7 novembre dernier, Jackson mit fin à toute menace venant des Creeks en s'emparant de Pensacola. Des réfugiés Creeks entraînés par une troupe anglaise se préparaient à reprendre les hostilités. Jackson entreprit cette dernière expédition de son propre chef. Les Anglais devront donc s'attendre à une résistance énergique à la Nouvelle-Orléans.

Au jour le jour...

La guerre canado-américaine

1812:

Janvier:	rumeurs de guerre.
Mars:	appel à la prudence de la part des autorités canadiennes.
1er avril:	dans son discours au Congrès, le président Madison recommande l'embargo sur les produits britanniques, canadiens inclus.
4 avril:	l'embargo entre en vigueur.
10 avril:	Madison reçoit le pouvoir d'appeler sous les drapeaux 100,000 miliciens.
Avril:	l'espion britannique Henry passe aux Américains.
18 juin:	le Sénat américain vote en faveur de la guerre avec la Grande-Bretagne.
19 juin:	**le président des Etats-Unis déclare officiellement la guerre à l'Angleterre.**
23 juin:	au Canada, révocation des ordres en Conseil.
30 juin:	ordre est donné aux sujets américains de quitter le pays.
12 juillet:	Hull traverse la rivière Détroit et débarque en territoire canadien.
17 juillet:	Mackinac tombe aux mains des Anglais.
19 juillet:	prise de Saint-Joseph.
18-20 juillet:	les Américains sont repoussés à la rivière Canard.
5 août:	**victoire de Técumseh à Brownstone.**
9 août:	**victoire américaine à Maguaga.**
16 août:	**le général Brock s'empare de Détroit. Hull capitule sans avoir tiré un seul coup de feu.**
19 août:	**bataille d'Odelltown.**
16 septembre:	**les Américains sont repoussés à Presqu'île.**
21 septembre:	**raid américain contre Gananoque.**
30 septembre:	on projette de cesser les hostilités.
9 octobre:	attaque anglaise repoussée à Ogdenburg.
13 octobre:	défaite américaine à Queenston Heights. Le général Brock y trouve la mort.
23 octobre:	les Américains s'emparent de Saint-Régis.
9 novembre:	les Américains bombardent Kingston.
20 novembre:	Odelltown repousse une attaque américaine.
23 novembre:	échec américain à Salmon River.
28 novembre:	une attaque américaine est repoussée près du fort Erié.

A.P.C.

1813:

18 janvier:	défaite anglaise à Frenchtown.
22 janvier:	défaite américaine à Frenchtown.
7 février:	attaque américaine contre Brockville.
22 février:	victoire anglaise à Ogdenburg.
27 avril:	victoire américaine à York.
5 mai:	défaite américaine à fort Meigs.
6 mai:	ordre est donné au "Chesapeake" de prendre la mer.
27 mai:	**les Américains s'emparent du fort George.**
29 mai:	Prévost attaque le port de Sackett.
1er juin:	**le "Shannon" s'empare du "Chesapeake".**
3 juin:	barques américaines capturées à l'Ile-aux-Noix.
5 juin:	défaite américaine à Stoney Creek.
8 juin:	vaisseau anglais capturé près de Presqu'île.
24 juin:	défaite américaine à Beaver Dam.
11 juillet:	attaque anglaise contre Black Rock.
21 juillet:	défaite anglaise à Goose Creek.
2 août:	l'attaque anglaise contre le fort Stephenson est repoussée.
10 septembre:	des navires anglais sont capturés sur le lac Erié, au cours de l'engagement naval le plus important dans les Grands Lacs.
28 septembre:	défaite anglaise dans la baie de York près de la ville de Moravian.
1er octobre:	attaque américaine repoussée à Four Corners.
2 octobre:	Johnson attaque un groupe d'artilleurs britanniques et d'Indiens.
5 octobre:	le capitaine américain Perry remporte une victoire sur les forces indiennes et anglaises sur la rive nord du Thames. Técumseh trouve la mort au cours de l'engagement.
26 octobre:	**victoire anglaise et canadienne à Châteauguay.**
11 novembre:	défaite américaine à Chrysler's Farm.
18 décembre:	des soldats anglais s'emparent du fort Niagara.
19 décembre:	des Anglais détruisent la ville de Lewiston.
30 décembre:	défaite américaine à Black Rock.

1814:

19 février:	**établissement de la loi martiale dans le Haut-Canada.**
4 mars:	une attaque anglaise est repoussée à Longwood.
30 mars:	une attaque américaine est repoussée à Lacolle Mill.
6 mai:	**l'Angleterre décrète la cessation des hostilités — les Anglais s'emparent d'Oswego.**
31 mai:	l'armée anglaise subit la défaite à Sandy Creek.
2 juin:	**annonce d'un traité de paix entre la France et la Grande-Bretagne.**
3 juillet:	victoire américaine au fort Erié.
5 juillet:	défaite anglaise à Chippawa.
19 juillet:	Prairie-du-Chien tombe aux mains des Anglais.
25 juillet:	engagement à Lundy's Lane qui se termine par une défaite américaine.
4 août:	victoire anglaise au fort Mackinac.
8 août:	**annonce à Montréal du traité de paix.**
12 août:	des vaisseaux américains sont capturés près du fort Erié.
15 août:	une attaque anglaise est repoussée au fort Erié
6-11 septembre:	défaite anglaise à Plattsburg.
24 décembre:	**la signature du traité de Gand marque la fin des hostilités. Mais il faut encore attendre que les autorités gouvernementales américaines ratifient le traité, ce qui ne devrait pas trop tarder.**

"L'ACQUISITION du CANADA...

N D L R

Si la paix vient d'être signée à Gand, le traité n'est pas encore ratifié par les Etats-Unis. Sur certains fronts, les hostilités continuent. Ce qui ne devait être qu'une simple promenade dure déjà depuis deux ans. "Nous pouvons prendre les Canadas sans soldats", affirmait le ministre Eustis. Paroles en l'air qui rappellent celles de M. Jefferson.

Nous consacrons nos pages centrales à certains hauts-faits de cette guerre.

18 juin 1812: LE CRI DE GUERRE

ACTE

Qui déclare la guerre entre le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et leurs dépendances, et les États-Unis de l'Amérique et leurs Territoires.

Qu'il soit statué par le Sénat et la Chambre des Représentants des États-Unis de l'Amérique, assemblés en Congrès, que la Guerre soit, et elle est par les présentes déclarée exister entre le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et leurs dépendances, et les États-Unis de l'Amérique et leurs territoires; et que le Président des États-Unis soit, et il est par les présentes autorisé à faire usage de toutes les forces navales et de terre des États-Unis pour la mettre à exécution, et à publier des commissions de vaisseaux armés particuliers des États-Unis ou lettres de marque et de représailles générales, en telle forme qu'il jugera à propos, et sous le sceau des États-Unis contre les vaisseaux, marchandises et effets du Gouvernement dit Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les sujets d'icelui.

Approuvé,

James MADISON.

Août 1812: HULL SE REND

Le fait marquant des campagnes de 1812 est, sans aucun doute, la reddition du général William Hull et de son armée, le 16 août. Cette capitulation surprenante a eu son dénouement, le 26 mars de cette année, alors qu'un tribunal militaire condamnait à mort le général américain pour "couardise et négligence dans l'accomplissement de son devoir". Heureusement, les hauts faits d'armes du général lui ont mérité la clémence de la Cour qui a commué la peine. Hull vient de voir quand même son nom rayé des listes de l'armée.

En juillet 1812, Hull avait reçu la mission de s'emparer du Haut-Canada, avec l'aide de ses 2,000 soldats, la plupart des miliciens mal entraînés. La campagne débuta mal, puisque le fort Mackinac tomba presque sans combat aux mains des Anglais. Cette victoire incita les Indiens à se ranger du côté anglais. Leur chef, Técumseh, prêta main forte aux troupes anglaises. La présence d'Indiens dans les rangs anglais eut comme conséquence de semer la panique chez les Américains.

Le général Brock se vit confier la défense de la province du Haut-Canada. Il pouvait compter sur la présence d'environ 2,000 hommes, compte non tenu des Indiens. Hull, qui avait perdu ses papiers et ses bagages au tout début du mois de juillet, craignait les conséquences d'une attaque anglo-indienne contre Détroit. Complètement démoralisé, il capitula, sans combat, le 16 août, faisant passer ainsi le territoire du Michigan aux mains de l'Angleterre.

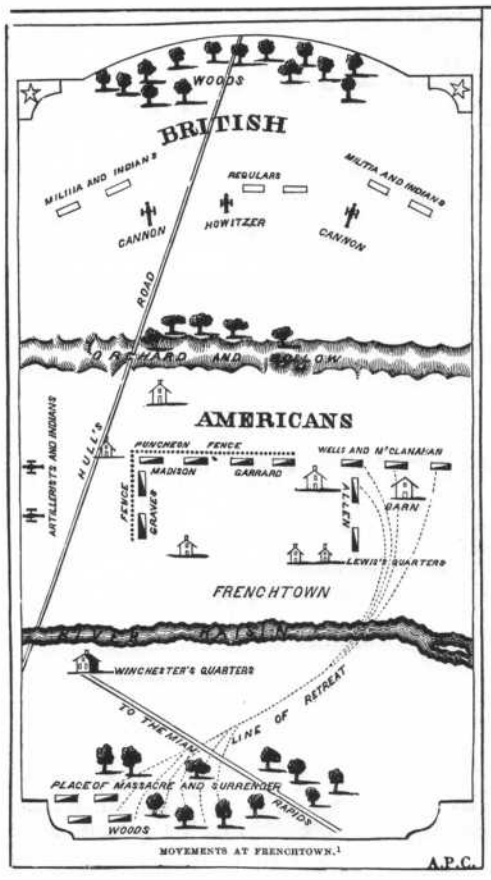

MOVEMENTS AT FRENCHTOWN.[1]

A.P.C.

Janvier 1813:

Batailles de Frenchtown

Le brigadier-général Harrison reçoit, au début de la nouvelle année, la mission de reprendre Détroit tombé aux mains des Anglais. Il a sous ses ordres 10,000 hommes. Un premier engagement a lieu à Frenchtown, le 22 janvier. Les Américains subissent une cruelle défaite: au cours du combat, 400 soldats sont tués ou, tout simplement, massacrés par les Indiens; 500 autres sont faits prisonniers. James Winchester commandait les forces américaines.

Quelques jours avant l'engagement, les troupes anglaises avaient essuyé un échec au même endroit.

Au cours des mois qui suivent, les troupes américaines ont réussi à remporter d'éclatantes victoires navales et à s'assurer un certain contrôle de la région du lac Erié.

IL Y AVAIT EU PROVOCATIONS DE PART ET D'AUTRE

- **Le blocus continental décrété par Napoléon avait nuit considérablement au commerce américain. Les mesures de représailles adoptées par l'Angleterre furent toutes aussi cruelles. Les exportations américaines tombèrent presque à zéro. Sous la pression exercée par les marchands et les financiers, le gouvernement américain se devait de prendre une position autre que la neutralité.**
- L'incident du **Leopard** et du **Chesapeake** n'était que la cristallisation d'un mécontentement généralisé. Les États-Unis ne pouvaient accepter la décision anglaise de rechercher les matelots britanniques sur n'importe quel navire.
- **Les révélations faites par l'espion britannique Henry augmenta considérablement le mécontentement vis-à-vis l'Angleterre. On ne sait si l'on doit blâmer l'ex-gouverneur Craig pour ne pas avoir mieux choisi son homme ou pour ne pas l'avoir mieux payé. Madison paya $10,000 pour obtenir la correspondance entre l'espion et le gouverneur Craig, mais le texte en valait la peine. La publication de certains extraits souleva l'indignation générale.**
- L'antipathie des démocrates pour l'Angleterre était un fait connu. Mais leur victoire a signifié un raidissement dans les relations entre les États-Unis et l'ancienne mère-patrie.
- **Effectifs de chacun au début des engagements:**
  États-Unis: environ 6,500 soldats réguliers en service.
  Le Congrès décida d'enrôler sous les drapeaux 50,000 volontaires et 100,000 miliciens. La population totale des États-Unis était de 7,260,000 habitants.
  Colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale: 6,500 soldats et 6,000 miliciens, pour une population totale d'un demi-million d'habitants.

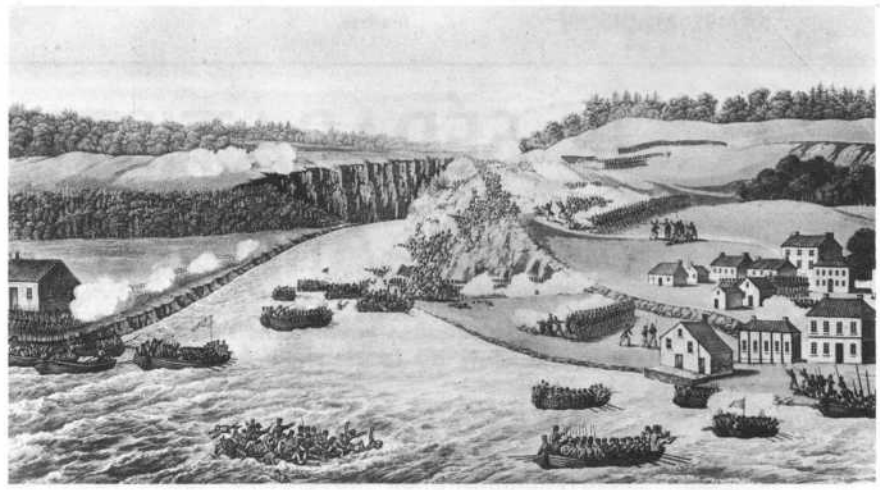

Major Dennis — A.P.C.

13 octobre 1812: Bataille de Queenston.

Les trois grands événements militaires de la campagne de 1812 furent la reddition du général Hull, la campagne dans la région du Niagara et l'échec de la tentative américaine de s'emparer de Montréal. Au cours de la campagne du Niagara, le général Stephen Van Rensselaer réussit, le 13 octobre, à s'emparer de Queenston Heights. Au cours de l'engagement, le général Isaac Brock trouva la mort. Les Américains ne surent pas profiter de leur victoire. L'indécision de Van Rensselaer a été cause de son rappel. Le fait que les miliciens américains ne soient pas obligés de combattre en dehors des limites de leur état a compliqué la situation.

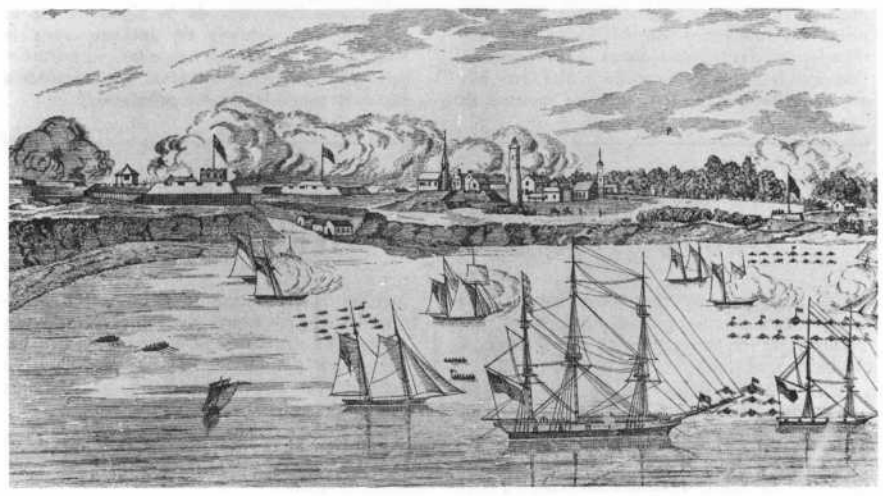

A.P.C.

27 mai 1813: Prise du fort George.

Au cours de l'année dernière, la région des Grands Lacs fut le centre des principaux engagements. Les troupes anglaises subissent quasi défaite sur défaite. En avril, Kingston doit capituler; en mai, l'ennemi marche contre Newark. Le 27 de ce mois, le commandant anglais du fort George, situé sur une des rives de la rivière Niagara, se sentant impuissant à repousser une attaque américaine, quitte la place, laissant ainsi aux Américains la péninsule du Niagara.

sera l'affaire d'une simple marche"

(Jefferson)

26 octobre 1813: VICTOIRE à CHÂTEAUGUAY

A.P.C.

Lieut.-Col. Chs De Salaberry.

La victoire de Châteauguay a déjà trouvé un poète pour la chanter. Mais, un certain recul nous permet d'affirmer que cette victoire, si glorieuse fut-elle, revêt une importance moyenne dans la guerre qui vient de se terminer. Nous remercions l'officier Edward Baynes, des Quartiers-Généraux de l'armée anglaise de nous avoir permis de reproduire le rapport officiel de l'engagement.

"À la Fourche
sur la rivière Châteauguay,
le 27 octobre, 1813.

ORDRES GÉNÉRAUX

Son Excellence le Gouverneur- Général et Commandant des Forces, a reçu du Major-Général De Watteville, le rapport d'une affaire qui eut lieu en front des positions avancées de son poste, à 11 heures, Mardi matin (le 26), entre l'armée Américaine sous le commandement du Major-Général Hampton et les piquets avancés de l'armée Anglaise, postés dans la vue de protéger des partis de travailleurs; sous la direction du Lieut. Col. De Salisberry: la position judicieuse choisie par cet officier, et l'excellente disposition de sa petite troupe, composée de la compagnie légère des FENCIBLES Canadiens, et de deux compagnies de Voltigeurs Canadiens, repoussa avec perte, l'avant-garde de la principale colonne de l'ennemi commandée par le Général Hampton en personne, et la brigade légère Américaine, sous le Col. McCarty, fut de la même manière arrêtée dans ses progrès sur le côté sud de la rivière, par la marche prompte et hardie de la compagnie de flanc du 3ème bataillon de la milice incorporée, sous le Capitaine Daly, soutenu par la compagnie de la milice sédentaire du Capitaine Bruyères. Les capitaines Daly et Bruyères ayant été tous deux blessés, et leurs compagnies ayant souffert quelque perte, leur position fut immédiatement prise par une compagnie de flanc du 1er bataillon de la milice incorporée. L'ennemi se rallia, et renouvela plusieurs fois l'attaque, qui ne se termina qu'avec le jour, par sa disgrâce et son entière défaite, ayant été repoussé par une poignée d'hommes dont le nombre ne se montait pas à la vingtième partie de la force qui lui était opposée, mais qui par leur bravoure déterminée, maintinrent leur position, et mirent à couvert de toute insulte les travailleurs qui continuèrent leurs travaux sans être molestés. Le lieut. col. De Sallisberry mentionne qu'il a été soutenue de la manière la plus habile par le capitaine Ferguson commandant la compagnie légère des Fencibles Canadiens, de même que par le capitaine Jean Baptiste Duchesnay, et le cpt. Juchereau Duchesnay, des deux Compagnies de Voltigeurs, par le capitaine Lamothe et les Adjudants Hebden et O'Sullivan, et par tous les officiers et soldats engagés qui se sont fait remarquer par une fermeté et une bravoure digne des plus grands éloges.

H. Julien — A.P.C.

Son Excellence le Gouverneur-Général et Commandant des Forces ayant eu la satisfaction d'être lui-même témoin de la conduite des troupes en cette occasion éclatante, remplit un devoir agréable en leur donnant les louanges qu'elles méritent à si juste titre; au maj. gén. De Watteville pour l'admirable arrangement fait par lui pour la défense de son poste; au lieut. col. De Salaberry pour sa conduite habile et judicieuse dans le choix de sa position, et la disposition de sa force. Son Excellence doit les plus sincères remerciements à tous les officiers et hommes engagés pour leur fermeté et leur bravoure, et les plus grandes louanges à toutes les troupes de cette station, pour leur zèle, leur fermeté et leur discipline et pour la patience avec laquelle elles ont enduré les privations et les fatigues. Une persévérance déterminée dans cette conduite honorable, ne peut manquer de couronner de la victoire les braves et loyaux Canadiens, et couvrir de disgrâce et de confusion l'ennemi qui voudrait polluer leur sol heureux.

Les prisonniers rapportent que la force de l'ennemi est de 7,500 d'infanterie, de 400 de cavalerie, et de 10 pièces de campagne. L'avant-garde Anglaise actuellement engagée n'excédait pas 300. L'ennemi a beaucoup souffert de notre feu, ainsi que du sien, quelques corps détachés ayant par mégarde tiré les uns sur les autres, dans les bois.
(...) Du côté canadien, 5 soldats tués: 2 capitaines, 1 sergent, 13 soldats blessés; 4 manquants.
(officiers blessés: 2).

Edward BAYNES"

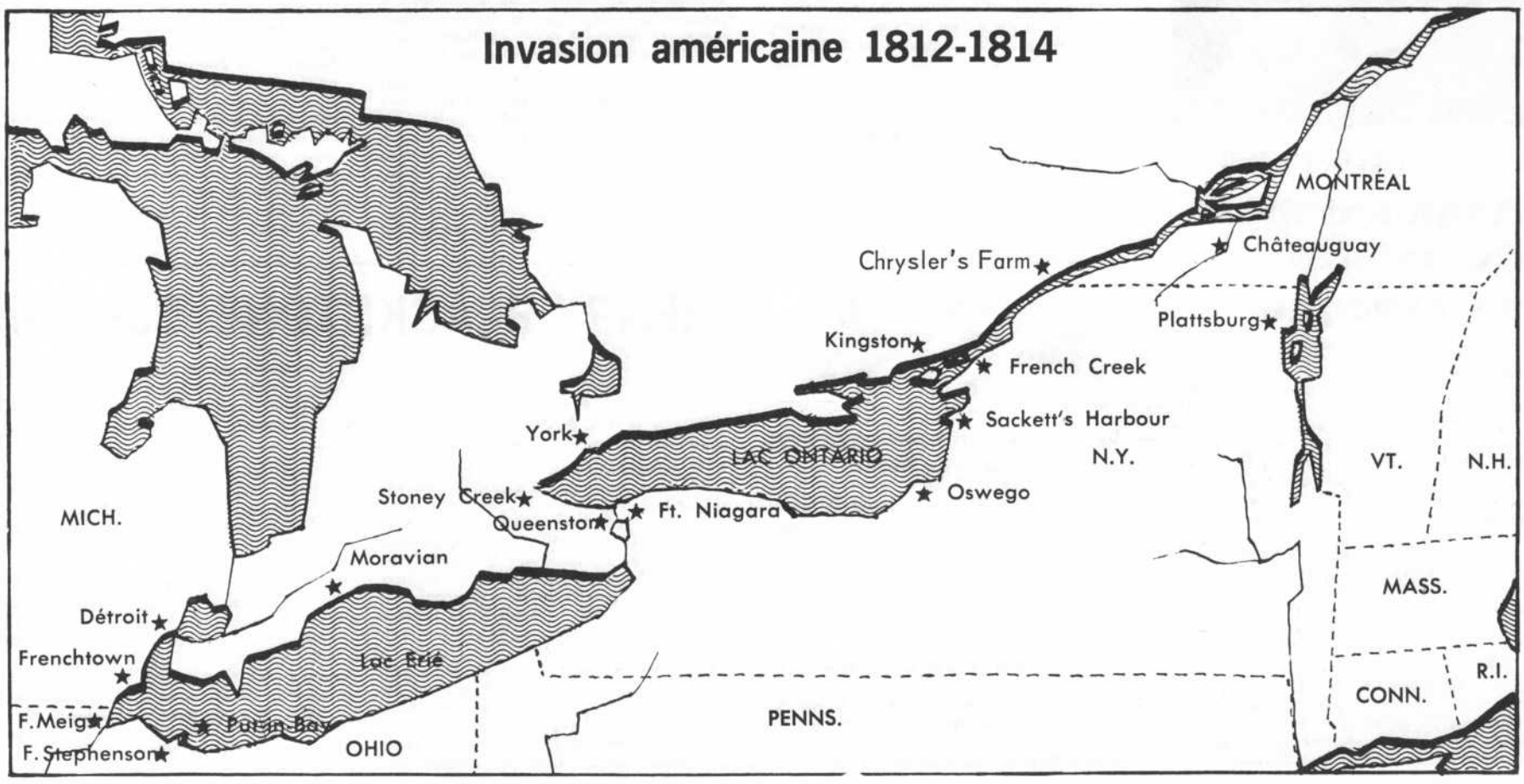

Vie & Religion

Le "Concordat" de Fontainebleau n'a plus de sens

Le palais de Fontainebleau semble décidément être le lieu de toutes les grandes défaites. C'est là, en effet, que l'empereur vient de signer son abdication et sa déchéance. Au moment de le faire, il ne fut certainement pas sans se remémorer les humiliations que, dans ce même palais, il avait fait subir au souverain pontife prisonnier.

Traîné au palais de Fontainebleau par ses geôliers en juin 1812, Pie VII y avait vécu sous les intrigues constantes de Napoléon et de ses séides, les cardinaux "rouges". Le sommet de ces intrigues devait être, en janvier 1813, la séance de négociations de cinq jours que l'empereur imposa au pape. Cinq jours de comédie ou de tragédie pendant lesquels l'empereur, tour à tour affable et menaçant, finit par arracher au souverain pontife la signature d'un nouveau projet d'entente entre l'Empire et l'Église.

Napoléon s'était alors empressé de publier cet accord qu'il appelait, pompeusement, le "Concordat" de Fontainebleau.

Napoléon y avait acquis le droit de nommer tous les évêques de l'Empire, comme il le désirait si ardemment. En échange, il acceptait de rétablir les Sacrées Congrégations et de rendre la liberté et leurs titres aux cardinaux qu'il avait fait emprisonner.

Brisé, le Pape avait accepté l'inacceptable. Poussé par ses conseillers et sa conscience, le 24 mars, le Pape, dans une longue lettre à l'Empereur, rétractait l'accord de janvier. Napoléon passa outre et considéra toujours l'accord de Fontainebleau comme un nouveau Concordat.

C'est aujourd'hui l'Empereur, vaincu, brisé, abandonné qui signe sa déchéance dans les murs de ce palais. Le pape, lui, vient, triomphant, de rentrer à Rome.

Pie VII rentre triomphant à Rome

ROME (D.N.C.) — Après le long exil où l'avait maintenu Napoléon, à Savone d'abord puis à Fontainebleau, le pape Pie VII vient de rentrer à Rome.

C'est le 24 mai dernier que le pape pénétra dans la ville sainte. Le triomphe de son arrivée fut d'un tel éclat que les plus vieux citoyens de Rome ne se souviennent pas d'avoir vu rien d'aussi imposant.

Le pape a pénétré dans la ville dans un carrosse somptueux mis à sa disposition par le Roi d'Espagne. Reçu à la porte de la ville par tous les ambassadeurs des puissances alliées, le pape était entouré d'un escadron de hussards hongrois envoyés spécialement par l'Empereur d'Autriche. La foule était si heureuse de le revoir qu'un groupe de jeunes gens dételа les chevaux et prit leur place.

Cette entrée triomphale dans la ville pontificale était la conséquence normale de l'enthousiasme et de l'affection qui tout au long du voyage de retour entoura le Pontife. Tout au long de sa route, de Fontainebleau jusqu'à Nice, de Nice jusqu'à Rome, une foule délirante l'accueillait et l'accompagnait. L'enthousiasme de la foule fut tel, à plusieurs moments, qu'il fallut à maintes reprises changer la voiture du Pape, celle qu'il occupait ayant été démolie par le peuple.

Rétablissement de l'ordre des Jésuites

Peu après sa rentrée de captivité, le Pape Pie VII a restauré la Compagnie de Jésus qui avait été supprimée en 1774. L'heureux événement a été marqué à Rome, par une grande cérémonie en l'église du Gesù devant une centaine d'anciens Jésuites dont les plus jeunes avaient soixante ans. Jusqu'à ce jour, la Compagnie, fondée en 1548 par saint Ignace de Loyola, a connu quelque trente-neuf expulsions de différents pays.

On sait que les Jésuites ont été reçus à Québec en 1625 avec l'Anticoton, document anti-jésuite qui avait pourtant été brûlé sur la place publique à Paris par ordre du roi. Par exception, la Compagnie de Jésus n'a pas été supprimée au Canada, mais elle s'est éteinte le 16 mars 1800 à la mort de son dernier survivant, le P. Jean-Joseph Casot.

Entre la suppression de 1774 et la restauration de 1814, les Jésuites ont subsisté en Russie blanche et dans les deux Siciles. Aux Etats-Unis, Mgr Charles Carroll, premier évêque américain et premier titulaire du diocèse qu'il avait fondé était un ancien jésuite de même que tous les prêtres de son diocèse.

La Compagnie de Jésus par sa doctrine et par ses oeuvres a toujours été considérée comme le plus ferme appui du Saint-Siège et le Pape a senti le besoin de rétablir un ordre aussi efficace pour le maintien de la foi.

JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

Augmentation du salaire de l'Évêque

QUÉBEC — (DNC) — Le chef de l'Église catholique du Canada vient de voir son statut social s'améliorer grandement. Non seulement son salaire est quintuplé, mais, bien plus, il peut porter quasi légalement le titre "d'évêque catholique romain de Québec". Et ce, malgré les lettres patentes de Sa Majesté établissant l'évêché anglicane de Québec. M. Ryland n'est pas le seul à protester contre le geste posé par Sir George Prévost.

Il faut se rappeler que la question d'augmenter le salaire de l'évêque de Québec n'est pas neuve. En 1800, R. Shore Milnes affirmait que verser un salaire plus élevé au chef de l'Église catholique serait "une occasion d'attacher plus étroitement l'évêque canadien au gouvernement".

La fidélité sans défaillance du clergé canadien au cours de la présente guerre et la sympathie du gouverneur Prévost sont sans doute les raisons principales du changement de situation de Monseigneur Plessis.

Dans le Haut-Canada

L'évolution de la Loi du mariage

Nous avons déjà signalé, à l'époque, l'empressement du Haut-Canada à établir chez lui la loi civile anglaise. Ce fut même l'objet de la première loi (32 George III, c. 1, s. 3, U.C.) du premier parlement. On se rappelle sans aucun doute que la Proclamation de 1763 avait établi la loi civile anglaise qui fut remplacée par la loi civile française par l'Acte de Québec en 1774. Le Haut-Canada a cru nécessaire de revenir à la loi civile anglaise.

Le mariage qui relève de cette loi en subit évidemment les effets. Dans le système français qui reconnaît le droit canonique, un mariage était valide s'il était conféré par un prêtre dûment ordonné par l'évêque. La loi anglaise n'a reconnu que le ministre de l'Église anglicane. Mais en pratique, dans les régions éloignées, sous le régime de la loi civile française, on acceptait que le ministre anglican préside les mariages et que l'aumônier anglican joue le même rôle dans les camps militaires. En l'absence de ceux-ci, les officiers militaires, les magistrats et même les adjudants ou les chirurgiens du poste pouvaient tenir le même rôle. Et revenus à la civilisation, les gens mariés faisaient régulariser leur situation.

Dès 1792, Richard Cartwright, marié devant un simple juge de paix, devenu conseiller législatif, se fit le parrain d'un projet de loi destiné à valider tous ces mariages. Le lieutenant-gouverneur Simcoe fit rejeter le bill dès la première lecture, promettant toutefois de le porter à l'attention des autorités métropolitaines. Le juge Osgoode reprit la rédaction du bill avant de le soumettre à l'examen des spécialistes en loi de la Couronne. Le document revint au Haut-Canada avec l'approbation de Londres en 1793.

Dans l'entre-temps, le bill du mariage avait été de nouveau proposé au parlement du Haut-Canada par le Conseiller législatif Cartwright. Il subit ses trois lectures entre le 3 et le 14 juin avant de passer à la Chambre qui l'amenda en autorisant d'autres ministres que les Anglicans à conférer le mariage. Un comité conjoint des deux Chambres étudia l'amendement que rejetait le Conseil législatif et fit une recommandation favorable. Simcoe sanctionna, le 9 juillet 1793, une loi qui étendait sa libéralité en dehors de l'anglicanisme et légalisait du même coup tous les mariages sous le précédent régime pour obtenir un affidavit et se faire inscrire dans les registres civils. Personne ne se rendit à cette exigence.

Simcoe n'était pourtant pas content de la reconnaissance légale accordée aux autres ministres que les Anglicans. Il se fit autoriser par Londres à soumettre un amendement dès la prochaine session, mais n'en fit rien parce que les Mennomites, les Presbytériens, les Tinkers et les Baptistes réclamaient la reconnaissance légale de leurs ministres. Le départ de Simcoe en 1796 amena la détente dans les procédures. Il ne semble pas que les catholiques n'aient jamais rien réclamé en ce sens. D'autre part, les Méthodistes ont poursuivi vainement leurs démarches sous forme de pétitions, de projets de lois, de session sans jamais rien obtenir. Où est donc le **fair play** anglais?

Opinions

De Monseigneur Plessis sur le gouverneur, sir George Prévost

"Sir George Prévost a si bien mérité du peuple canadien et l'a tellement affectionné au gouvernement de Sa Majesté, que j'ai cru devoir joindre les voeux de mon clergé et les miens à ceux de la très grande majorité de cette province pour solliciter auprès de Son Altesse Royale le Prince Régent la conservation d'un gouverneur aussi estimable". (1814)

● **"Ce gouverneur est d'un naturel obligeant et voudrait bien traiter tout le monde. Malheureusement, il est environné de gens qui, sous le rapport de ce qu'on appelle libéralités, sont en arrière de deux siècles touchant la manière actuelle de penser en Angleterre" (1812)**

HENRY BLACKSTONE, Coroner

Le 1er mai 1811, Henry Blackstone était nommé coroner du district de Québec en remplacement de John Woolsey démissionnaire. Trois jours à peine après sa nomination, le nouveau coroner signait une déclaration blasphématoire à l'Eucharistie semblable à celle qu'il avait déjà approuvée de sa signature le 26 décembre 1791, avant de quitter l'Angleterre pour le Canada.

Ce personnage étrange, au tempérament provoquant, fanfaron et grossier, n'en est pas à ses premières frasques. On peut réellement s'étonner qu'un homme aussi chicanier aille de promotions en promotions. Les destitutions qui l'obligent tout à la fois à changer de postes et de lieu ne semblent pas l'empêcher d'obtenir de nouvelles marques de confiance en dépit d'une réputation qui se maintient toujours défavorable et qui le suit partout.

Repassons sa carrière. Contrôleur des douanes à Saint-Jean dès son arrivée au Canada, il était destitué deux ans plus tard, en 1799, à la suite de plaintes sérieuses et multiples. Quelques jours plus tard, il devenait shérif dans le district des Trois-Rivières parce que sa conduite inconvenante l'avait forcé à quitter son poste de juge de paix à Montréal. Les griefs nombreux logés contre ses graves irrégularités ont amené son remplacement le 18 juillet 1805.

Le fils du célèbre commentateur des lois en Angleterre doit-il ses nominations à la réputation de son père, à la protection ou au patronage? L'approbation tacite que reçoit sa conduite à chaque nouvelle promotion met sérieusement en doute la bonne foi de nos administrateurs, puisqu'ils ne cessent de le désigner à des fonctions légales que nous estimerions pourtant importantes et fort délicates.

LITTÉRATURE et SPECTACLES

BYRON — *génie hier, monstre aujourd'hui*

LONDRES — Lord Byron, qu'hier toute l'Angleterre saluait comme le plus grand de ses poètes est aujourd'hui aux prises avec un déchaînement de haine et de passion qui n'a d'égale que la gloire qui était la sienne il y a quelques mois.

Quand il publia les deux chants du **Pèlerinage de Child Harold**, George Gordon (Lord Byron) connut, du jour au lendemain, une renommée comme on en voit peu dans l'Angleterre d'aujourd'hui. Les impressions d'Orient qu'il y donne dans des vers passionnés, l'attitude violente qu'il prend de l'homme sombre et pessimiste, l'éclatante beauté de vers aux images neuves et éblouissantes, de vers au lyrisme débordant, tout contribue à faire du recueil un immense succès de librairie.

Mais l'attitude personnelle du jeune seigneur de Newstead-Abbey, sa vie extravagante en contradiction avec tous les principes de la morale sociale, la fuite de sa jeune épouse après un an de mariage, tout a contribué à soulever contre lui l'ire de tout le pays.

Et l'Angleterre ne sait plus si elle doit applaudir le poète ou condamner l'homme. Le poète est puissant, magnifique, splendide, plein d'une éloquence sensible et maître d'une langue lumineuse. L'homme est contradictoire. Étudiant à Cambridge, il y fit des excellentes études, mais y laissa le souvenir d'un étudiant dissipé, fou, aussi fort champion dans le le vice que dans les sports.

Le poète n'en continue pas moins de publier des oeuvres étincelantes. Depuis le **Pèlerinage de Child Harold** (1811) Byron a publié coup sur coup **Le Corsaire, La Fiancée d'Abydos, l'Ara, Le Giaour.**

Aussi grand poète qu'homme détestable, Byron, fier, orgueilleux et isolé, fait face à la tempête pour le moment mais jusqu'à quand tiendra-t-il le coup?

Au Conseil législatif...

Enterrement de première classe

A.P.C.

École du Haut-Canada.

QUÉBEC. — Le 8 février dernier, lors de la réunion du Conseil législatif, à Québec, les membres présents reportèrent aux calendes grecques l'étude d'un projet de loi "pour parvenir plus efficacement à établir des Écoles dans les Paroisses de la Campagne de cette Province, pour y enseigner les premiers éléments de l'Éducation". Au début de la présente année, les députés bas-canadiens, conscients que l'Institution Royale ne répondait pas exactement aux besoins des Canadiens, avaient adopté un certain nombre de résolutions concernant l'éducation. Le bill, proposé par le député Taschereau, avait subi sans encombre les trois lectures obligatoires en Chambre. Malheureusement, les sept conseillers présents à la réunion du 8 février n'ont pas saisi l'urgence de la mesure proposée.

À l'heure actuelle, il y a seulement 29 écoles établies en vertu de "l'Institution Royale". Ce qui est peu pour une province comme celle du Bas-Canada. Nous faisons donc nôtres les quatre résolutions adoptées par la Chambre formée en comité:

"Résolu que c'est l'opinion de ce Comité que l'Acte de la 41e de Sa Majesté, chap. 17e est insuffisant pour parvenir à l'Instruction de la Jeunesse en ce qui concerne les Campagnes.

Résolu que c'est l'opinion de ce Comité qu'il est expédient et nécessaire que des Écoles de Paroisse soient établies dans les Campagnes de cette Province, pour y enseigner les premiers Éléments de l'Éducation.

Résolu que c'est l'opinion de ce Comité, que les frais de Bâtisse des Écoles, et l'acquisition du Fonds de chaque Paroisse, soient soutenus par chaque paroisse et prélevés de la même manière que le sont les frais pour bâtir les Églises, lorsque la Majorité des Habitants le demandent.

Résolu que c'est l'opinion du Comité qu'une somme n'excédant pas Soixante Livres Courant, soit appropriée sur le Fonds de la Province pour payer un Maître d'École dans chaque paroisse de Campagne qui le demandera".

L'attitude d'un Conseil législatif à forte majorité anglais nous montre que la grande réforme scolaire n'est pas pour demain.

UN McGILL COLLÈGE ?

A.P.C.

JAMES McGILL

Montréal — (DNC) — James McGill, un marchand de notre ville, décédé au cours de l'année dernière, a laissé un montant considérable devant servir à l'érection d'une "Université ou Collège pour l'éducation et l'avancement des Sciences dans cette Province".

Selon une clause du testament du donateur, il resterait à l'Institution royale pour l'avancement des Sciences neuf années pour réaliser le projet de M. McGill. Le riche commerçant anglais a laissé non seulement une somme de £10,000, mais aussi un terrain situé à l'endroit appelé Burnside, à Montréal. Si le projet d'université ne se réalise pas au cours des dix années qui suivront la mort du donateur, le legs est annulé et les biens reviendront de droit aux héritiers de McGill. Il semble bien que l'on respectera les délais; c'est du moins l'avis qu'ont reçu les exécuteurs testamentaires.

L'ex-conseiller législatif a précisé dans son testament le nom que devra porter la nouvelle institution: "dans le cas où la dite 'Institution Royale pour l'avancement des Sciences', érigerait ou établirait ou ferait ériger ou établir comme susdit une Université, alors sous la condition aussi, que l'un des Collèges qui seront construits dans la dite université sera appelé et désigné à perpétuité sous le nom de collège McGill".

Il y a eu jadis le don Sanguinet; il y a maintenant le don McGill Espérons que le dernier aura plus de succès que le premier. Il serait dommage que l'élément anglais ne profite pas de l'occasion pour se donner une université!

La littérature au service de l'armée

MONTRÉAL — Rien de mieux qu'une victoire pour faire chanter l'âme d'un poète! Mais qui aurait cru que le lieutenant-capitaine du régiment de Watteville, J.D. Mermet, arrivé ici l'année dernière avec son régiment, avait une âme de poète? Et pourtant, il vient d'écrire une pièce intéressante consacrée à la victoire de Châteauguay. Nous en donnons quelques extraits pour le bénéfice de nos lecteurs.

"La trompette a sonné: l'éclair luit,
[l'airain gronde;
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens qui marchent
[sur ses pas,
Comme lui, d'un air gai, vont braver le trépas.

Huit mille Américains s'avancent
[d'un air sombre;
Hampton, leur chef, en vain veut compter
[sur le nombre.
C'est un nuage affreux qui paraît s'épaissir,
Mais que le fer de Mars doit bientôt éclaircir.

Le héros canadien, calme quand l'airain tonne,
Vaillant quand il combat, prudent
[quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival:
Il a saisi l'instant, et donné le signal.

Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien
[s'élance . . .
Le grand nombre arrête . . . Il ne recule pas
Il offre sa prière à l'ange des combats

Implore du Très-Haut le secours invisible,
Remplit tous ses devoirs et se croit invincible.
(. . .) Du pâle Américain la honte se déploie:
Les Canadiens vainqueurs jettent
[des cris de joie;
Leur intrépide chef enchaîne le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton s'enfuit
[dans les forêts. (. . .)

Les survivants de l'engagement de Châteauguay sont encore assez nombreux pour bien saisir ce que les critiques appellent "la transposition poétique". Mais toutes les licences sont permises . . . en poésie!

Nouvelles artistiques

ROME. — Dominique Ingres, le peintre français installé ici depuis 1806, vient de présenter au public une toile qui fait du bruit. Son ODALISQUE COUCHÉE exprime les préoccupations qu'on retrouve dans les autres oeuvres de ce peintre: classicisme dû au dessin et à l'absence de caractère des personnages, inspiration qui se tient très près de la nature, lignes d'une souplesse et d'une pureté inégalables.

MADRID. — Francisco de Goya vient de rendre publique la dernière de ses oeuvres: un portrait de Ferdinand VII d'Espagne. Goya y demeure fidèle à ses principes, indépendant de toutes les traditions européennes. Dur, direct, d'un réalisme total, maître d'une couleur hardie et d'une lumière fascinante, Goya continue de bouleverser allègrement toute la peinture espagnole.

ROME. — Gioacchino Rossini deviendra-t-il le maître de l'opéra italien? C'est la question que se posent plusieurs critiques après avoir entendu son TANCRÈDE, publié l'an passé. L'auteur, encore jeune, (il n'a que 22 ans) y fait preuve d'une fougue et d'une maîtrise déjà remarquables pour son âge.

Pour le Haut-Canada

Révélations sur le fameux "FAMILY COMPACT."

De source absolument confidentielle et digne de foi, nous apprenons des informations révélatrices sur le célèbre Family Compact qui domine à la fois dans les deux Conseils au Haut-Canada depuis leur création en 1792. Au cours de la session qui s'achève à Kingston, on avait remarqué que le Conseil législatif avait voté dix-neuf des lois soumises à son approbation. Pourtant, il n'avait échappé à aucun observateur que le quorum ne pouvait être respecté. Ce quorum doit être de quatre personnes, le président et trois conseillers et on n'en apercevait toujours que trois. En plus de l'orateur, il s'y trouvait MM. Cartwright et Claus. On a vu plus encore. Le Révérend John Strachan a souvent été seul présent à une séance qu'il menait ainsi jusqu'au moment où solennellement il annonçait la levée de la séance.

Évidemment le quorum est une exigence minimum qu'il faut d'autant plus respecter. Cependant les conseillers exécutifs ou législatifs n'ont pas plus de difficultés que les députés. Les routes ne sont pas plus mauvaises, les communications plus faciles. Leurs occupations multiples viennent en conflit avec les activités gouvernementales. Alors pourquoi ne pas étendre le choix des candidats et diminuer ainsi la paralysie qu'éprouvent les affaires de l'État devant l'impossibilité où se trouvent les détenteurs de postes importants. Le cumul des charges est totalement inadmissible. Le cas de Aeneas Shaw et John McGill en est une illustration probante. Au surplus, pourquoi maintenir deux institutions différentes comme le Conseil exécutif et le Conseil législatif, si les membres sont en majorité les mêmes personnes. C'est vouloir jouer au grand seigneur, au parvenu quand on n'a certes pas le moyen de le faire, à moins qu'il y ait dans tout cela des intentions moins avouables. On entretient une illusion qui d'ailleurs ne trompe plus personne en tenant successivement des réunions de ces deux conseils, quand au fond les mêmes personnes ne font que changer de places autour d'une même table et la présidence de l'assemblée va de l'un à l'autre.

Intrigué par ces manoeuvres, on est tenté de jeter un coup d'oeil aux registres et l'on découvre que les nominations n'ont jamais été faites selon les procédures établies. Tantôt la commission vient de Londres et tantôt elle est émise le jour même de la désignation par le lieutenant-gouverneur. Certains sont membres honoraires et ne reçoivent pas de salaire, d'autres refusent tout simplement de verser les vingt livres exigées lors de la livraison de la commission. Et l'on passe ainsi du bénévolat à la rémunération.

Le Conseil exécutif n'est pourtant pas un cabinet avec autant de responsables de département que de membres. Comment accepter plus longtemps que le conseil jouisse plus longtemps d'une prépondérance incessante ramenée en définitive à deux ou trois hommes qui s'arrogent tous les droits. Tel était le cas en 1792 avec Osgoode, Grant et Russell.

Nous prenons évidemment un gros risque en révélant ces faits surtout si l'on se rappelle le sort fait au *Canadien* du Bas-Canada et à ses principaux journalistes. Car la liberté de presse n'est pas plus reconnue au Canada qu'elle ne l'était en Angleterre vers 1775. Pourtant de telles anomalies doivent être fortement dénoncées.

J'avais dix fils à la guerre

SOREL — Que pourrait signifier la fin de la guerre pour un père de quatorze enfants dont dix sont partis pour la guerre? Question à laquelle M. Pierre Beaupré, un ingénieur civil de notre ville, a répondu par une chanson. Parmi les chansons composées à l'occasion de l'actuelle guerre, celle de M. Beaupré est certes une des plus belles. Elle mérite d'être citée.

Je suis père infortuné
D'une grande famille
Étant seul je veux chanter
Pour dissiper mes ennuis
De mes enfants délaissés
Secourant la Patrie
Tous au service du Roi
Les noms sont comme suit:

Pierre il te faut marcher
L'aîné des dix-huit
Les autres sont à l'armée
Vole donc à leur suite
À la tête d'un convoi
Fait paraître ton zèle
Montre l'ardeur et l'exploit
Et sois leur modèle.

(...) Joseph ton besson
N'a pas le même avantage
Interprète des Hurons
Et des autres sauvages
Dans plus d'un endroit
Rencontrant des précipices
Il est fidèle à son Roi
Lui rendant des services.

(...) Cher petit Louis mon dernier
Ah! que tu es jeune
Dans ta treizième année
On t'a vu midshipman
À York on t'a vu, dit-on
Avec beaucoup d'audace
Montrant ta hardiesse
Défendre ton canon.

La chanson de Beaupré comprend quatorze couplets, dont un consacré à son gendre, prisonnier des Américains. Même s'il est peiné de l'absence de ses fils, le compositeur ne semble pas trop en vouloir à la guerre. Il n'en est pas de même de l'auteur de cette chanson que nous a interprétée dernièrement le milicien, Jérémie Laurence:

Le matin, dès le point du jour,
On entend ce maudit tambour,
Maudit tambour et maudit exercice,
Toi, pauvr' soldat, tu en as d'la fatigue.

Ils nous font mettre dans les rangs,
Les officiers et les sergents,
L'un dit: recule et l'autre dit: avance!
Toi, pauvr' soldat, t'en faut de la patience.

Nos sergents et nos officiers
Sont bien traités dans leurs quartiers,
Nos capitain' boiv' le vin et la bière,
Toi, pauvr 'soldat, va boire à la rivière.

Allons donc à la guerre, allons!
Les coups de cann' se payeront,
Les coups de cann' les prisons, et les gardes,
Tout se pay'ra, à la premièr' décharge.

Qu'en a composé la chanson
C'est un tambour du bataillon,
C'est un tambour en battant sa retraite,
Toujours regrettant sa jolie maîtresse.

Une femme forte,

A.P.C.

Laura Secord

Laura Ingersoll, épouse de M. James Secord, peut revendiquer pour elle l'honneur de la victoire de l'armée anglaise à Beaver Dam, lors de l'engagement qui eut lieu le 24 juin de l'année dernière.

Madame Secord, qui demeure à Queenston, n'a pas craint de parcourir treize milles à pied pour aller avertir les officiers anglais des projets d'un groupe de soldats américains logés chez elle. Le capitaine Ducharme et ses Indiens de Caughnawaga, forts des informations fournies par madame Secord, purent facilement repousser l'attaque américaine. Le combat dura pourtant près de trois heures.

un record ?

Il se marie pour la 6e fois

VAUDREUIL. — Il semble bien que le capitaine de milice, Jean-Baptiste Lefèvre-La Cerisaie fasse fi du conseil de saint Paul: "Marie-toi, tu fais bien; ne te marie pas, tu fais mieux", car il vient de célébrer en l'église de Vaudreuil son sixième mariage.

En effet, le 27 septembre dernier, Lefèvre, âgé de 67 ans, épousait une veuve, Marguerite Charlebois.

M. Lefèvre ne nous en voudra pas de rappeler ici le nom de ses cinq épouses précédentes: il s'est marié, pour la première fois, en 1778, à Rosalie Dicaire, âgé de 19 ans. Elle lui a donné trois enfants. En 1785, après un veuvage de vingt mois, il épouse Archange Daout. Après sept ans de mariage, M. Lefèvre est à nouveau veuf. Veuvage de quinze mois, et un troisième mariage à Eugénie Gauthier. Quatre ans de vie commune et, en mars 1798, la mort frappe encore une fois le foyer Lefèvre. L'année suivante, soit le 15 avril 1799, notre homme épouse dame Ursule Sabourin, qui décède six mois et demi plus tard. Son veuvage dure, cette fois-ci, moins d'un an, puisque, en 1800, il se remarie avec veuve Amable Genus. Il vécut avec elle onze ans.

Il semble que, pour M. Lefèvre, un veuvage de trois ans est assez. puisqu'il vient de convoler.

Nous souhaitons au couple Lefèvre longue vie conjugale!

Fermeture

Les propriétaires du Théâtre
du Marché à Foin de Québec
annoncent la fermeture du théâtre
pour une période indéterminée.
Le "*Quebec Free School*" occupera les locaux.

Nouvelles marchandises
reçues
de Londres

—o—

En vente chez

B. Whitney,
Kingston.

—o—

Aussi:

— Esprit de Jamaïque
— parapluie de coton
— couches de coton
— gants en peau de castor
— etc., etc., etc.

SCIENCES ET TECHNIQUES

Grâce au commerce du bois

Québec supplante Montréal

(De notre correspondant commercial à Québec)

Nous apprenons par les journaux anglais que les droits sur le bois en provenance de l'Europe du Nord seront portés de 34 chelins par charge (per load) à 65. Cette nouvelle réjouira les hommes d'affaires qui craignaient que le retour de la paix en Europe ne ranime les courants d'échange entre Liverpool et les ports de la Baltique au détriment du commerce canadien. Tout porte à croire qu'un tarif aussi élevé va accélérer les transformations de l'économie bas-canadienne amorcées durant le blocus continental et écarter les possibilités d'un effondrement de notre économie.

Considérons seulement les graves difficultés auxquelles notre économie faisait face avant le blocus. Depuis 1802, le commerce des fourrures se fait hésitant. La Compagnie du Nord-Ouest, dominée par les intérêts montréalais, enregistre une baisse de ses bénéfices à la suite de l'épuisement des réserves de castors et de l'augmentation considérable des coûts de transport. La Compagnie de la Baie d'Hudson, qui a réussi à baisser ses coûts de production, commence à drainer vers ses comptoirs une portion de plus en plus grande des pelleteries. Les Montréalais sont en passe de perdre leur monopole de la fourrure, tandis que nos exportations de céréales commencent à diminuer. Dès 1803, le port de Québec enregistrait une baisse de 50% pour ses exportations de céréales. Les récoltes médiocres des années suivantes révèlent l'épuisement de nos sols qu'il faudra regénérer par l'utilisation des engrais, la rotation des sols et toutes ces nouvelles méthodes si en vogue en Écosse.

D'autre part le blocus continental n'améliora en rien ces secteurs de notre économie. On peut même dire que la situation continua et continue à se détériorer. On n'a encore pris aucune mesure d'urgence pour améliorer notre agriculture. La fondation par Jacob Astor, en 1808 et 1810, de l'**American Fur Company** et de la **Pacific Fur Company**, a porté un dur coup à la Compagnie du Nord-Ouest. Dans les milieux financiers de Montréal, des rumeurs d'une fusion possible entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson pour lutter contre les Yankees commencent à circuler. Nous aurions donc connu des jours sombres si le blocus n'avait forcé la mère-patrie à venir s'approvisionner en bois dans ses colonies d'Amérique.

Le commerce du bois qui remonte, me dit-on, à l'époque où les Français s'établirent dans la vallée du Saint-Laurent, n'avait pu se développer à cause de la concurrence de l'Europe du Nord et des États-Unis. En effet, il en coûte moins cher de transporter du bois à Liverpool en provenance des ports de la Baltique ou de New York, qu'à partir de Québec. Pour compenser notre désavantage, la mère-patrie avait imposé, en 1790, un droit de 10 chelins **par charge** sur les bois étrangers. Ce droit était trop faible pour compenser la différence des coûts de transports. L'imposition d'un tarif plus élevé en 1805 favorisa les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Les investisseurs métropolitains commencèrent à envoyer des capitaux et des techniciens. Quand en 1809, au plus fort du blocus continental, le Parlement impérial porta le tarif à 34 chelins, afin de s'assurer un approvisionnement abondant en bois de toutes sortes, les investissements dans le commerce du bois augmentèrent rapidement. Des chiffres précis nous font défaut. Cependant les **livres bleus** du Parlement impérial que nous venons de recevoir indiquent que les colonies anglaises qui fournissaient en 1790 environ 1% des importations de bois de l'Angleterre en fournissaient en 1812, 16%. Les tarifs que l'on vient de voter vont certainement accélérer la croissance de notre commerce de bois.

Ceux qui sont dans les affaires commencent à percevoir toutes les implications économiques et sociales suscitées par le développement du commerce du bois. L'exploitation de nos forêts absorbe la main-d'oeuvre de nos campagnes qui ne trouve plus d'emplois dans le commerce des fourrures. Les chantiers procurent un marché aux habitants. Stimulés par les hauts prix des produits agricoles, il est à espérer qu'ils essaieront d'améliorer le rendement de leur terre. La ville de Québec bourdonne d'une activité incessante. Plus de 600 navires fréquentent son port chaque année, alors qu'il n'y en venait pas cent vers 1800. On voit surgir de nouveaux chantiers de construction navale qui fournissent du travail à des centaines de charpentiers, établis surtout dans le quartier Saint-Roch. Les hommes d'affaires de Québec, qui se sont groupés en 1809 dans un **Committee of Trade**, sont en train de surpasser en richesse et en puissance les bourgeois montréalais du commerce des fourrures.

Les transformations sont si rapides que nous avons l'impression de vivre une véritable révolution. Le grand inconnu demeure l'avenir de Montréal. Si le commerce des fourrures continue à décliner, on peut se demander quelle sera la fonction économique de Montréal, puisque Québec est en train de prendre le contrôle du commerce du bois

Ampère à l'Académie des Sciences

Le grand mathématicien André Ampère vient d'être élu à l'Académie des Sciences. L'Académie s'enrichit ainsi d'une des intelligences scientifiques les plus merveilleuses que connaisse notre époque.

Jeune encore, il n'a que 39 ans, André Ampère a déjà derrière lui une carrière éblouissante. Inspecteur général de l'Université depuis 1808 et professeur d'analyse et de mécanique à Polytechnique depuis 1809, son entrée à l'Académie des Sciences apparaît comme le sommet d'une carrière. Et pourtant tous ceux qui le connaissent disent que ce n'est que le début.

Ses études sur la *Théorie Mathématique du Jeu* et ses travaux profonds sur les équations aux dérivés partiels font de lui le premier mathématicien de l'Europe. Mais loin d'être limitée aux mathématiques, sa vaste intelligence couvre avec autant de facilité des champs aussi disparates que la mécanique, la philosophie, l'électricité, la métaphysique, la poésie, etc. Ses amis et ses étudiants ne tarissent pas d'éloges sur la profondeur de son intelligence et le brio de sa conversation. On raconte même que, certains soirs, il discuta pendant 13 heures de suite du système du monde.

Constamment perdu dans ses réflexions et ses équations, Ampère, comme tous les grands savants et les grands artistes, est doué d'une faculté de distraction indescriptible. Toutes aussi célèbres les unes que les autres ses distractions font le tour des milieux scientifiques et universitaires.

Ses nouveaux collègues de l'Académie des Sciences voient en lui une des acquisitions les plus brillantes qu'ils aient faite depuis de nombreuses années.

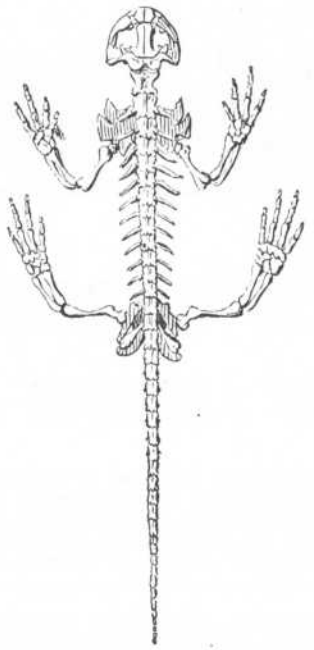

Squelette de la Salamandre.

CUVIER ressuscite des animaux vieux de plusieurs milliers d'années

Georges Cuvier, déjà célèbre par ses travaux d'histoire naturelle, a lancé, depuis quelques années, tout le monde savant dans la chasse aux animaux du passé.

Mais entendons-nous bien. Il ne s'agit pas d'animaux décédés il y a quelques mois ou quelques années. C'est la faune existant sur le globe il y a des milliers et des milliers d'années que le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences est en train de ressusciter.

On sait que Monsieur Cuvier s'était en particulier illustré par ses études sur l'anatomie animale. Il créa même toute une révolution dans cette science grâce à deux principes fondamentaux que nous lui devons: celui de la subordination des organes et celui de la corrélation des formes des organes. En deux mots, explique le professeur Cuvier, tous les organes d'un animal sont subordonnés les uns aux autres, et se complètent les uns les autres, ce qui amène, pour chacun de ces organes des formes qui permettent aux organes d'un même individu-animal de s'adapter les uns aux autres.

Monsieur Cuvier a poussé si loin l'étude et l'application de ces deux principes qu'il peut, à partir d'un os, recréer la forme entière d'un animal. C'est ce qu'il a fait avec les ossements millénaires que l'on a découverts depuis quelques années un peu partout en Europe.

À partir souvent d'un seul os d'animal, le professeur Cuvier a réussi ce tour de force de reconstituer des squelettes entiers d'animaux préhistoriques.

C'est toute une faune mystérieuse, gigantesque, inconnue, que le professeur Cuvier a ainsi reconstituée. Des éléphants énormes, des mamouths gigantesques et des animaux de toutes formes et de toutes tailles dont il faut même inventer les noms.

Le professeur Cuvier publiait d'ailleurs, il y a deux ans, l'ensemble des mémoires qu'il a écrits sur le sujet, en un volume intitulé **"Recherches sur les Ossements Fossiles".**

Tous les savants du monde regardent avec étonnement et fascination le travail stupéfiant de Cuvier. Déjà couvert d'honneurs par l'Empereur Napoléon Bonaparte, Cuvier est destiné aux plus grandes découvertes.

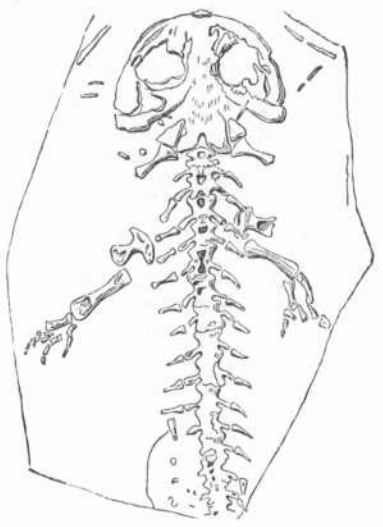

Schiste découvert au lac Constance.

En Angleterre

Une machine à vapeur tire le charbon

Les ingénieurs qui dirigent l'extraction de la houille dans les mines anglaises sont en train de révolutionner le transport du minerai.

Depuis 1804, en effet, les mines anglaises s'équipent de plus en plus de machines à vapeur qui remplacent les chevaux dans le remorquage des wagons de charbon.

On doit à un mécanicien anglais, Richard Trevithick, cette utilisation de la machine à vapeur que depuis déjà une vingtaine d'années des savants comme Cugnot et Evans essaient de mettre sur le marché.

Le principe de la machine est le même que celle utilisée sur les navires de l'ingénieur Fulton. La dernière, en date, de ces machines employées dans les charbonnages anglais est celle que George Stephenson vient tout juste d'installer à Killingworth. Inspiré directement de celle que l'ingénieur William Hedley installait l'année dernière dans les mines de Wylam, la machine de Stephenson consiste essentiellement en une chaudière cylindrique horizontale montée sur quatre roues. Des cylindres verticaux de chaque côté de la chaudière, actionnent, grâce à des pistons, les roues de la machine. Montée sur des rails d'acier, elle arrive à tirer beaucoup plus rapidement que des chevaux des charges énormes de charbon.

Stephenson, le mécanicien de Killingworth, est un ancien ouvrier agricole. Conscient de son ignorance à peu près totale, il étudia par lui-même des cours donnés à l'Université d'Edimbourg que son fils lui copiait et lui faisait parvenir par la poste. Le savant autodidacte prétend que sa machine deviendra bientôt un mécanisme essentiel à tous les charbonnages bien organisés.

Voyages & TOURISME

Les MOLSON lancent un nouveau navire

MONTRÉAL. — Au cours de l'été 1812, on procéda au lancement du SWIFTSURE, le second navire construit par la famille Molson. La guerre fut une source de revenus pour les marchands montréalais, car le nouveau navire a effectué, pour cette année et l'année dernière, cinquante-huit voyages de Montréal à Québec et retour. La plupart de ces voyages le furent pour le compte du Département du Quartier-Maître général. A £250 ou $1,000 le voyage, on peut facilement calculer ce que les deux dernières sessions de navigation ont rapporté.

Les dimensions du **Swiftsure** sont beaucoup plus considérables que celles de l'**Accommodation**. "L'orgueil du Saint-Laurent" a une quille de 130 pieds de longueur, un pont de 140 pieds et un maître-bau de 24 pieds. On a perfectionné la chaudière à vapeur afin de diminuer les dangers d'explosion. L'équipage se compose "d'un capitaine, un pilote, un mécanicien, un ou deux chauffeurs, quatre matelots ou davantage, un cuisinier, un mitron, un garçon de table et un steward".

Le **Swiftsure** prend environ vingt-deux heures pour effectuer le trajet Montréal-Québec, alors que l'**Accommodation** prenait environ trente-six heures pour faire le même trajet. Voilà une amélioration notable à porter au crédit des Molson.

On peut affirmer, sans crainte de démentis, que le nouveau navire à vapeur a rendu de fiers services à la province en transportant rapidement les troupes au cours de la présente guerre.

Aux États-Unis

ON CHASSE LA TOURTE

Depuis Pierre Boucher, c'est probablement par millions que furent tuées les tourtes. Ce volatile est chassé non seulement au Bas-Canada, mais aussi aux États-Unis. Un jeune naturaliste américain, du nom de Jean-Jacques Audubon, a raconté dernièrement une chasse un peu spéciale qu'il fit l'année dernière.

"Pendant l'automne de 1813, je partis de Henderson où j'habitais, sur les bords de l'Ohio, dit-il, me dirigeant vers Louisville. En traversant les landes qu'on trouve à quelques milles au delà de Hardenbourg, je remarquai des pigeons qui volaient du nord-est vers le sud-ouest en si grand nombre, que je n'avais rien vu de pareil. Voulant compter les troupes qui pourraient passer à portée de mes regards dans l'espace d'une heure, je descendis de cheval, m'assis sur une éminence et commençai à faire avec mon crayon un point à chaque troupe que j'apercevais. Mais bientôt je reconnus qu'une telle entreprise était impraticable, car les oiseaux se pressaient en innombrables multitudes. Je me levai, comptai les points qui étaient sur mon album; il y en avait 163 de marqués en vingt-et-une minutes!

"Je continuai ma route, et plus j'avançais plus je rencontrais de pigeons. L'air en était littéralement rempli, la lumière du jour, en plein midi, s'en trouvait obscurcie comme par une éclipse; la fiente tombait semblable aux flocons d'une neige abondante et le bourdonnement continu des ailes m'étourdissait et me donnait envie de dormir."

C'est peut-être plus profitable pour l'avancement des sciences de chasser la tourte avec un crayon plutôt qu'avec un fusil, mais plus nombreux sont ceux qui emploient l'instrument pour tuer.

Les tourtes sont tellement abondantes dans certaines régions que l'on en a vendu un sou pièce à Québec, il y a cinquante ans.

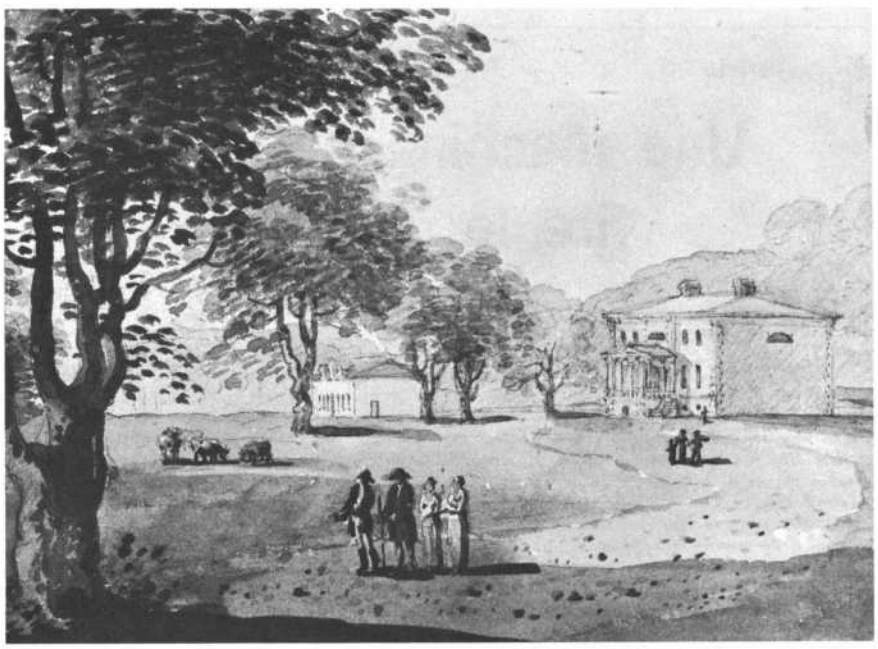

A.P.C.

Monkville, près de Montréal, vu par G. Hériot.

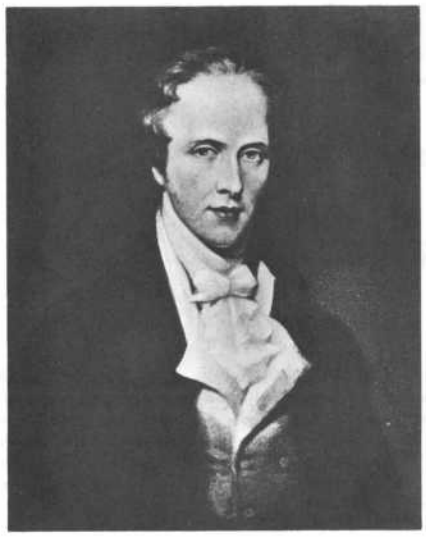

A.P.C.

THOMAS DOUGLAS, 5e comte de Selkirk.

Lord Selkirk fonde une nouvelle colonie à la Rivière-Rouge et à l'Assiniboia

POINT DOUGLAS (DNC) — La prise de Détroit par les soldats américains, l'année dernière, a compliqué l'existence de la colonie écossaise de Point Douglas. Le ravitaillement des postes de traite est quasi réduit à rien. Les mauvaises récoltes de l'année dernière ont aussi compliqué la situation. Ce qui est plus grave, les relations entre les colon établis ici et les traiteurs de la Compagnie du Nord-Ouest se détériorent chaque jour davantage.

Il n'est pas impossible qu'un jour, lord Selkirk soit obligé de traverser l'Atlantique, s'il veut que sa colonie de la Rivière-Rouge continue d'exister. Le lord écossais n'en est pas à ses premières expériences dans le domaine de l'immigration. On se souvient qu'en 1803, il fit transporter 800 colon écossais à l'Ile du Prince-Edouard. Par la suite, il est devenu un des principaux actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est de cette dernière qu'il a acheté, il y a quatre ans, 116,000 milles carrés de territoire dans la région de la Rivière-Rouge.

Miles Macdonell a été désigné chef de l'établissement qui a pris nom de "Point Douglas". C'est surtout à la suite d'une décision du gouverneur Macdonell que l'animosité a augmenté. Ce dernier a en effet interdit, le 8 janvier dernier, l'exportation de pemican. Les traiteurs et les trappeurs de la Compagnie du Nord-Ouest sont les premiers visés par cette décision. L'avenir s'annonce sombre pour la région de la Rivière-Rouge.

PETITES ANNONCES

• CONSTRUCTION DE BARAQUES EN BOIS ROND

Toutes personnes désireuses de s'engager par contrat à construire des édifices et des cabanes en bois rond à cet endroit ou dans le voisinage doivent immédiatement entrer en communication avec moi qui leur fournirai toutes les informations nécessaires concernant la grandeur et l'endroit.

Wm. Armstrong, lieut.-colonel, Kingston.

(*Kingston Gazette*, 9-1814)

• ÉDUCATION

On informe les Habitants de Montréal que, lundi prochain, il sera ouvert près du Théâtre, une École, où l'on pourra recevoir 300 enfants, auxquels on enseignera à lire, à écrire, et à compter, pour une piastre par quartier, et où on leur fournira tout ce qui pourra leur être nécessaire. Il y aura différents maîtres pour les deux Sexes qui auront des appartements séparés. On obtiendra des billets d'admission en s'adressant à Mr. Gibbs, Mr. McGinnis, ou à quelqu'un des Librairies de cette ville. On tiendra au même endroit une École du Soir, où l'on enseignera les mêmes branches, à des prix raisonnables.

Montréal.

(*Gazette de Montréal*, 10-11-1814)

• REDINGOTE PERDUE

Perdue d'une cariole, lundi au soir, le 26 courant, dans le Fauxbourg des Récollets, vis-à-vis la maison de Mr. Allen, une redingote de beau drap brun avec plusieurs collets et doublée avec un drap écarlate. Quiconque remettra la dite redingote à Mr. Allen sera bien récompensé, et il ne lui sera fait aucune question.

Montréal.

(*Gazette de Montréal*, 29-12-1814)

• BOEUF À VENDRE

Le soussigné a à vendre à son magasin, à Verchères, 25 à 30,000 livres de boeuf et 8 à 9,000 livres de mouton, à des termes raisonnables.

Joseph Poulin, Verchères.

(*Gazette de Montréal*, 29-12-1814)

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1818

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5 No 4

UN NOUVEAU GOUVERNEUR : LE DUC DE RICHMOND

W. Nichols — A.P.C.

Sir John C. Sherbrooke

Québec — Depuis le 30 juillet, nous avons un nouveau gouverneur en chef. En effet, Sir John Coape Sherbrooke, gravement malade, a dû quitter son poste. Nous perdons, avec Sir John, un gouverneur et un ami. Dès son arrivée parmi nous, à l'été de 1816, il a déployé de grandes énergies pour venir en aide aux districts éprouvés par les gelées hâtives.

Homme clairvoyant, politique habile, il a mis fin à la série de dissolutions et de prorogations qui ont tellement ralenti le fonctionnement du gouvernement de la Province. Il a su tenir compte des vœux de la majorité et gouverner avec elle, non contre elle.

Sir John Sherbrooke a dû faire face, pendant son mandat, à de graves problèmes : rappelons, entre autres, la fameuse question des "impeachments" des juges en chef Sewell et Monk, la mise en accusation du juge Foucher et l'épineuse question des subsides. C'est sous son mandat que monseigneur Plessis a été nommé membre du Conseil législatif, par lord Bathurst, ministre des colonies qui a reconnu explicitement l'existence d'un évêque catholique romain à la tête de l'Eglise de Québec en écrivant dans sa dépêche au gouverneur en chef : "J'ai beaucoup de plaisir à vous transmettre le mandamus de Son Altesse Royale le prince régent, par lequel il nomme le docteur Plessis au Conseil Législatif sous les appellations et titre d'évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec."

Des sources dignes de foi ont même prêté à Sir Sherbrooke l'intention de faire nommer monsieur Papineau au Conseil exécutif, et ce après avoir accepté qu'il reçoive un salaire de quatre mille piastres par année comme président de la Chambre d'Assemblée.

Bref, un mandat fructueux malencontreusement interrompu par la maladie : nous souhaitons que Sir Sherbrooke se remette rapidement. Il n'a laissé dans la Province que de bons souvenirs.

Son successeur, le duc de Richmond, a prêté le serment d'office le 30 juillet dernier.

LA LISTE CIVILE ● QUESTION ÉPINEUSE

Depuis que Son Excellence a remis à la Chambre d'Assemblée le soin de voter les sommes voulues pour défrayer les dépenses du gouvernement, un problème de taille s'est posé : votera-t-on la liste civile "in globo", sans amendement, ou n'y aurait-il pas lieu, plutôt, de la voter article par article ?

M. Cuvillier, député de Huntingdon, n'y est pas allé, pour sa part, de main morte ! Il a exigé que la Chambre examinât scrupuleusement tous et chacun des articles de la liste civile, ajoutant qu'il n'était nullement disposé "à engraisser un troupeau de pensionnaires oisifs qui se promènent dans nos rues, en faisant claquer leurs fouets ne manifestant d'autres sentiments que celui du mépris pour le peuple qui les empêche de mourir de faim". Et M. Cuvillier d'ajouter qu'il était temps de leur faire sentir ce qu'ils valaient intrinsèquement ! Voilà qui promet!

LA FRANCE REPREND SA PLACE EN EUROPE

La France reprend, trois ans après la chute de Napoléon, la place qui lui revient en Europe. Les membres de la Quadruple Alliance (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) ont en effet accepté d'admettre la France parmi les grandes puissances. Le congrès qui s'est réuni au cours de l'automne à Aix-la-Chapelle a permis cette évolution de la situation internationale.

Le gouvernement du duc de Richelieu avait demandé aux alliés de retirer leurs troupes du territoire français avant la fin de la période d'occupation. Les alliés ont acquiescé à cette demande et ont exigé en retour le paiement, par la France, d'une indemnité de 265 millions de francs. Après des négociations difficiles, les puissances ont de plus accepté l'intégration de la France au système créé lors du congrès de Vienne.

La France est donc maintenant associée à la Quadruple Alliance pour assurer le maintien de la paix en Europe. Les protocoles confirmant le nouvel état de fait ont été signés le 15 novembre.

Les compagnies de fourrures en lutte » Pp. 8-9

Un artiste de la contestation » P. 6

Le POULET de la VICTOIRE » P. 12

Le VACCIN au BAS-CANADA » P. 15

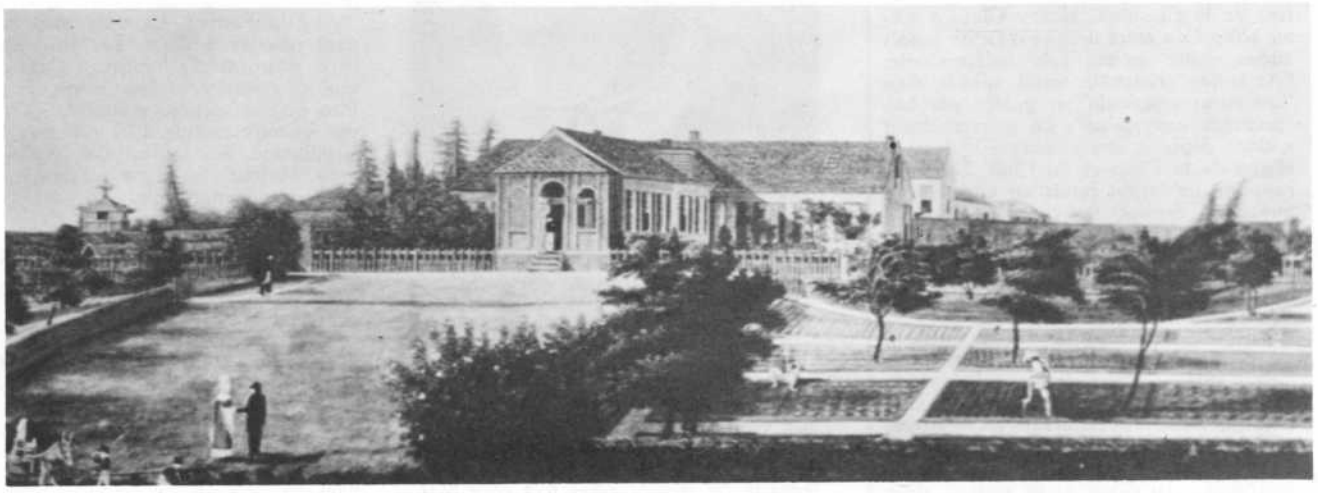

Marchand — Musée National de Malmaison

Napoléon, l'ex-empereur des Français, continue toujours à vivre en exil à l'île de Sainte-Hélène. Il occupe actuellement le domaine de Longwood Old House. *A son arrivée dans l'île anglaise, il avait séjourné chez M. Balcombe. S'il faut en croire la fille du banquier Balcombe, "rien n'est plus désolant que l'aspect du paysage de Longwood (ci-haut) qui s'offrait aux yeux; un spectateur non accoutumé à la vue de Sainte-Hélène, de ses détails gigantesques et sombres, n'eût pu échapper à l'impression singulière qui en résultait". L'île de Sainte-Hélène, située dans l'Atlantique, non loin des côtes de l'Afrique, deviendra sans doute aussi célèbre que l'est son célèbre exilé.*

Nos anniversaires

Il y a cinq ans (1813) —

Attaque des Américains contre Brockville.
Les Américains s'emparent de York.
George Glasgow proclamé président et administrateur du Bas-Canada.
Victoire de Salaberry à Châteauguay.

Il y a dix ans (1808) —

La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada expulse le député juif, Ezechiel Hart.
Robert Shore Milnes cesse d'être le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada.

Il y a vingt ans (1798) —

Le parlement du Bas-Canada affecte la somme de 5,000 livres à la construction d'un nouveau palais de justice à Montréal.

Il y a vingt-cinq ans (1793) —

Alex. Mackenzie réussit à traverser les montagnes Rocheuses.
Fondation de Toronto par le lieutenant-gouverneur Simcoe.

Il y a cinquante ans (1768) —

Fondation de Charlottetown par Morris et Deschamps.
Guy Carleton devient gouverneur en chef du Canada.

Il y a soixante-quinze ans (1743) —

Les frères LaVérendrye atteignent les montagnes Rocheuses.

Il y a cent ans (1718) —

LeMoyne de Bienville fonde la ville de Nouvelle-Orléans.
La Banque de Law devient une entreprise d'état.

ATTITUDE DES USA

Les événements dans les colonies espagnoles ne manquent pas de susciter l'attention de nos voisins du sud et la population américaine ne cache pas sa sympathie à l'endroit des insurgés. Ainsi pressé par l'opinion publique, le gouvernement ne saurait se désintéresser de la question, d'autant plus que quelques politiciens très en vue se font les avocats de l'indépendance de l'Amérique espagnole. Le plus ardent de ceux-ci, l'Orateur de la Chambre, Henry Clay, a même affirmé en mars dernier qu'il ne faisait aucun doute qu'une fois indépendante, l'Amérique espagnole serait animée d'un "sentiment américain" et guidée par une "politique américaine". Le gouvernement a donc dépêché une commission dans la région de la Plata et du Chili. Dans les rapports qu'ils ont remis au Congrès en novembre dernier, les commissaires font ressortir les transformations sociales opérées à Buenos Aires par la révolution, mais signalent aussi la rivalité entre la ville portuaire et les villes de l'intérieur.

Malgré le ton engagé des rapports, il est peu probable que les Etats-Unis modifient leur politique de neutralité vis-à-vis l'Amérique espagnole. Reconnaître l'indépendance envenimerait les relations entre les Etats-Unis et l'Espagne alors que demeure en suspens la question de la Floride. Au début de ce mois-ci, dans son message au Congrès, le président Monroe a d'ailleurs déclaré : "Il y a lieu d'être satisfait de la position prise par les Etats-Unis concernant ce conflit et d'en conclure que mieux vaut s'y conformer, surtout dans la situation actuelle". Les Etats-Unis entendent donc suivre une politique prudente en cette affaire.

BOLIVAR CONVOQUE UN CONGRÈS À ANGOSTURA

Les patriotes vénézuéliens se préparent à poser un geste politique qui pourrait donner une relance au mouvement d'indépendance. Un Congrès National se réunira bientôt à Angostura, capitale provisoire de la République du Vénézuéla. C'est Simon Bolivar lui-même qui en a annoncé la convocation le 22 octobre dernier. Dans sa proclamation, le capitaine général des armées du Vénézuéla et de la Nouvelle-Grenade rappelait les vicissitudes de la guerre, mais il terminait sur une note optimiste : "Le cri du Vénézuéla est "liberté et paix". Nos armes conquerront la paix, et votre sagesse nous donnera la liberté." Bolivar renonce d'avance à participer au futur gouvernement. Tous ses efforts se porteront à la poursuite de la campagne militaire.

Les révolutionnaires sont encore loin d'avoir gagné la partie, mais leur situation n'a jamais été meilleure depuis quatre ans. 1815 est une année sombre pour les patriotes. La restauration de Ferdinand VII en 1814 a discrédité la cause révolutionnaire chez la majorité des Créoles. Ils prêtent à Ferdinand les meilleures intentions. Ils attendent de grandes réformes. En Espagne, le temps ne semble pas aux concessions. Le roi n'a de plus vif désir que de rétablir l'ordre dans les colonies. Une armée de 10,000 vétérans sous le commandement de Pablo Morillo est dépêchée en Amérique. Une campagne de pacification s'ensuit. Cartagène, bastion des patriotes, tombe en décembre 1815 après un siège de trois mois. Les forces royalistes occupent les provinces de l'intérieur et forcent l'entrée à Bogotá où Morillo établit un gouvernement militaire. On donne ordre d'emprisonner ou d'exécuter tout citoyen qui oserait parler ou écrire contre l'Espagne ou contre son gouvernement. Une vague de répression déferle sur le royaume. Les patriotes croulent sous les balles des pelotons d'exécution; leurs biens sont confisqués. Seuls subsistent quelques noyaux de révolutionnaires, réfugiés dans les savanes de l'Orénoque.

De sa retraite en Jamaïque, puis à Haïti, Bolivar s'impatiente. Au printemps 1816, il tente un débarquement à Ocumare, près de Puerto Cabello. Aucun soulèvement populaire ne vient appuyer son opération, si bien qu'il doit regagner Haïti. L'année suivante, Bolivar reprend la mer, déjoue la flotte espagnole et débarque à l'embouchure de l'Orénoque. Un ralliement des forces patriotiques s'effectue. Bien plus, les "llaneros" qui, cinq ans plus tôt, avaient contribué à la déroute des patriotes, ont un nouveau chef, Paéz. A sa suite, ils embrassent la cause des rebelles.

Cette coalition se lance à l'assaut de l'Orénoque. Angostura passe aux mains des patriotes; Bolivar y établit ses quartiers généraux. Il songe ensuite à lancer une campagne contre Caracas, sa ville natale. Mais l'armée de Morillo l'intercepte et lui inflige une cuisante défaite. Bolivar doit se replier sur Angostura.

Ainsi les révolutionnaires n'occupent que le mince couloir de l'Orénoque. Bogotá, Cartagène, Caracas sont entre les mains des royalistes. Aucun mouvement de sédition ne semble se dessiner sur le littoral. Les foyers de révolte ont été rasés en Nouvelle-Grenade. Le vice-roi essaie de gagner les récalcitrants par des promesses de pardon. Entre-temps l'armée de Morillo contrôle le nord du Vénézuéla. Il est peu possible toutefois que Morillo pousse vers l'Orénoque. Les "llaneros", dont la savane est l'habitat naturel et qui font corps avec leurs montures, auraient tôt fait d'embourber la cavalerie royaliste.

Bolivar aura besoin d'effectifs plus nombreux s'il veut percer la muraille. Déjà des contingents européens sont venus se joindre aux patriotes, ce sont des Britanniques, pour la plupart, des vétérans des guerres napoléoniennes. D'autres renforts sont par ailleurs attendus. Est-ce la cause de la liberté qui les attire en ces terres sauvages? A moins que ce ne soit l'esprit d'aventure, l'amour de la guerre. Le malheur de Napoléon fait le bonheur de Bolivar. Cela pourrait amener un équilibre des forces et modifier le cours de la lutte. Jusqu'à présent, le poids du nombre a servi la cause royaliste et les patriotes s'en sont tenus à des raids. Des opérations militaires ne sauraient cependant suffire. Il faut gagner la population à l'idée d'indépendance, il faut raviver la flamme patriotique. Sans doute est-ce dans ce dessein que Bolivar a convoqué le Congrès National.

UN CHILI INDÉPENDANT

Tuer le phénix de la révolte et il renaîtra de ses cendres. Telle semble être la situation au Chili où les patriotes ont le vent en poupe. L'éclatante victoire de Maipú, le 5 avril dernier, a du moins éveillé de grands espoirs. Fait certain, la tension qui étreignait la population de Santiago s'est relâchée et a fait place à l'exubérance.

Musée d'histoire national

José de San Martín

Depuis la fin de 1817, les rumeurs couraient que le vice-roi du Pérou préparait une campagne contre le mouvement de libération du Chili. De fait, le général Osorio ne manque pas de recevoir des renforts. Se sentant assez fort pour répéter son exploit de 1814, le commandant des troupes royalistes remonte la côte chilienne en direction de Santiago. A la même époque, les patriotes proclament l'indépendance du Chili. La rupture avec la métropole est alors consommée. L'enthousiasme règne. Chacun fait sa part pour couvrir les frais de la guerre et les femmes vont jusqu'à sacrifier leurs plus beaux bijoux. La majorité de la population est gagnée à l'idée de l'indépendance. Il ne saurait être question de renoncer à la liberté de commerce. Entretemps, le général Osorio s'est approché de la capitale. O'Higgins se porte à sa rencontre, mais il subit une défaite amère dans la nuit du 19 mars. La consternation est grande à Santiago. Certains songent à se réfugier à Mendoza, par-delà les Andes. Les femmes accourent aux églises pendant que les marchands, craignant les excès des masses, barricadent leurs magasins.

Les troupes royalistes sont presque aux portes de la capitale. Le général argentin, José de San Martín, ne voit pas d'autre issue que de courir sus à l'ennemi. Le choc se produit dans la plaine de Maipú à une lieue de Santiago. Le carnage se solde par une victoire complète des patriotes. Les cloches sonnent, les gens s'embrassent dans les rues en criant "Vive la Patrie". La ville peut maintenant respirer à l'aise. Les insurgés chiliens viennent d'échapper à l'extermination et connaissent leur heure de gloire. Plus qu'une victoire militaire, Maipú est une victoire morale. Elle raffermit la détermination des mutins de continuer la lutte. Surtout elle gagne à l'indépendance de nouveaux partisans.

Pour San Martín, Maipú n'est qu'un nouveau fleuron qui couronne quatre années de préparatifs. L'histoire de la libération du Chili remonte en effet à 1814 quand San Martín, abandonnant son commandement de l'Armée du Nord, accepte le poste de gouverneur de la province de Cuyo, dont la capitale, Mendoza, est à la hauteur de Santiago, par-delà les Andes. Il recrute des soldats dans sa province, accueille des volontaires de Buenos Aires et des réfugiés chiliens, et attire des esclaves noirs en leur promettant l'émancipation. Ainsi se constitue l'Armée des Andes. San Martín met autant d'ardeur à équiper ses troupes et à leur donner un entraînement de qualité. En janvier 1817, en plein cœur de l'été austral, San Martín donne le départ. La formidable barrière des Andes se dresse sur son chemin; San Martín répartit ses effectifs et manœuvre à travers les passes à plus de dix mille pieds d'altitude. Les hommes doivent vaincre le froid, le vertige. Cette traversée des Andes surpasse à deux mille ans de distance le passage des Alpes par Hannibal. Chez l'ennemi la surprise est totale, car San Martín avait lancé de fausses rumeurs au sujet de ses intentions. Le gouverneur de Santiago mobilise à la hâte. Le 22 février, l'Armée des Andes remporte à Chacabuco une victoire totale qui ouvre le chemin menant à la capitale. Déjà les autorités espagnoles ont pris la poudre d'escampette. La populace est en liesse. On offre le pouvoir suprême à San Martín qui se désiste. O'Higgins est alors proclamé directeur suprême.

Or depuis Maipú, le général argentin s'affaire à monter une expédition contre le Pérou. L'existence de cette solide forteresse loyaliste met en danger tout mouvement de libération. Une armée péruvienne a écrasé le premier soulèvement chilien en 1814; la République est venue à deux doigts de sa perte en avril 1818. Le long de la côte chilienne subsistent des bastions loyalistes. Qu'ils reçoivent des renforts de Lima, et Santiago, centre du Chili insurgé, sera à nouveau en sérieuses difficultés. Que faire? Faut-il prendre une attitude défensive et consolider ses positions? Ou vaudrait-il mieux passer à l'attaque et frapper au cœur même de la résistance? Les Chiliens ne se montrent pas empressés de porter le flambeau de la liberté au Pérou. Leurs arrières ne sont pas assez sûrs. La décision néanmoins appartiendra aux chefs. Un amiral britannique, Lord Cochrane, est même venu offrir ses services aux patriotes chiliens. Il faudra maintenant se constituer une flotte, car impossible de gagner le Pérou par voie de terre.

Somme toute, l'optimisme des patriotes est bien fondé. L'opposition intérieure demeure localisée. Les royalistes ne peuvent pas compter sur une aide extérieure. Au nord, Morillo a besoin de tous ses effectifs pour contenir Bolivar. A l'est, les Provinces Unies de la Plata ont proclamé leur indépendance en 1816. Les chances d'un Chili indépendant sont donc bonnes.

LE BORÉAL EXPRESS AN 1818

TENTATIVE DE RETOUR DE NAPOLÉON

Paris — Napoléon a fait une seconde apparition en France après un bref séjour d'exil. En effet, après les échecs de l'armée napoléonienne en 1814 contre les coalitions alliées, la France a connu un retour à la Monarchie. Celle-ci, absente depuis 25 ans, a reçu un accueil assez limité. Louis XVIII, ne pouvant faire l'unanimité, s'aliéna le peuple et l'armée.

Isidore Inaquès — A.P.C.

CLEMENT
Prince de Metternich
"Le Père de la Sainte Alliance"

Profitant de la confusion et du mécontentement, Napoléon s'est échappé de l'Ile d'Elbe et a débarqué en France. Partout sur son passage, il a soulevé l'enthousiasme. Plusieurs grands officiers lui ont offert à nouveau leurs services. Fort de cet appui, Napoléon a rétabli l'Aigle Impérial sur un trône fragile que lui abandonnait le Roi.

Napoléon n'a pas retrouvé la France dans les mêmes états d'esprit d'avant son départ précipité. Les idées révolutionnaires réapparaissaient ici et là. Les Libéraux français parlaient de Constitution. Le peuple réclamait le suffrage universel. Bref, Napoléon a dû faire des compromis afin de garder le pouvoir. De plus, il a dû faire face à une crise économique, à la confusion interne et à la menace étrangère.

En effet, l'Europe monarchique, alarmée par le retour de ce "détrôneur de Rois", venait de décider une mobilisation générale afin d'abattre l'Aigle occupé à rétablir sa puissance. L'Europe craignait surtout les idées révolutionnaires que personnifiait Napoléon. Malgré de grandes difficultés, l'Empereur s'était rallié environ 700,000 soldats pour les lancer dans une bataille à finir contre l'Europe.

En juin 1815, les mouvements de troupes commencèrent mais il semble que Napoléon fut très mal servi par ses officiers. Sa tactique s'est révélée impuissante devant un ennemi supérieur.

Il a dû retraiter dans des conditions difficiles. Mais l'événement le plus capital fut le refus de la Chambre de lui faire confiance. Devant cette attitude hostile de ses propres députés, Napoléon a abdiqué le 21 juin. Depuis, Louis XVIII est installé sur le trône de France.

UN ATTENTAT RATÉ

Wellington échappe à la mort

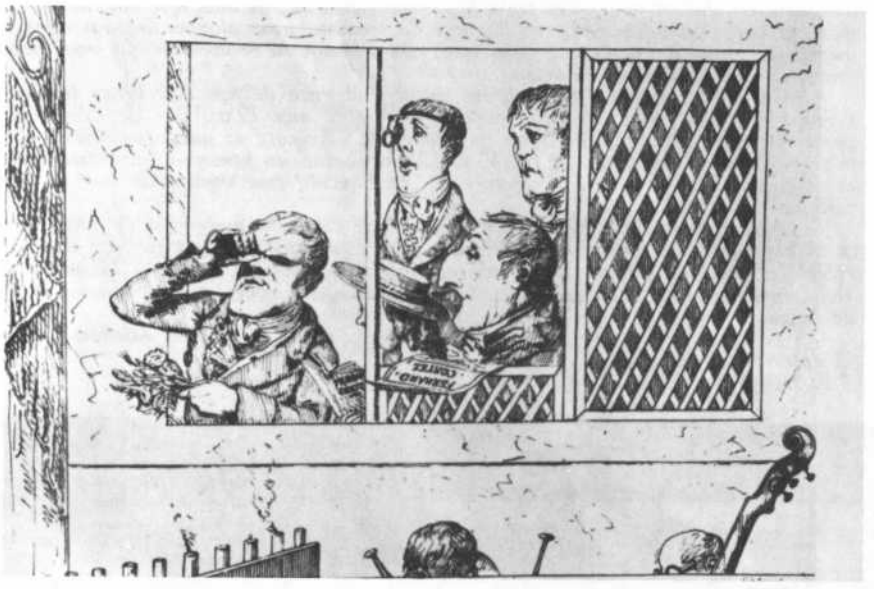

B.N.

Le duc de Wellington, commandant des Troupes d'occupation à Paris, a été victime d'un attentat dans la nuit du 10 février de l'année qui se termine. Le vainqueur de Waterloo venait d'assister à une représentation à l'Opéra (voir ci-haut). Sur le chemin du retour, un individu, identifié comme étant Nicolas Cantillon, déchargea une arme à feu en direction de la voiture du duc. Les motifs les plus fantaisistes ont été avancés pour expliquer l'attentat.

A.P.C.

LOUIS XVIII tente, depuis les dernières élections, de réconcilier France et monarchie. Le peuple semble satisfait du geste posé par le frère du dernier roi : la dissolution de la Chambre considérée comme trop royaliste.

UN AGENT... SECRET À LONDRES

Québec (De notre correspondant parlementaire) — L'étude de la liste civile réservait des surprises à nos représentants à la Chambre d'Assemblée. En effet y apparaissait, entre autres sinécures, celle d'agent de la Province !

Depuis le temps qu'un tel agent nous est refusé, il y avait de quoi être surpris ! Le député d'Huntingdon, monsieur Cuvillier, a vu dans cette proposition "un affront pour la Province". Il ajouta : "L'agent du Bas-Canada devrait être une personne de rang et d'influence en Angleterre et non l'un des subalternes dans l'un des bureaux, dans le département des Colonies. Quand les Communes de cette Province nommeront un agent ce sera un homme d'une plus grande importance que le subalterne d'un bureau, et cet agent sera payé libéralement par la Province". Rappelons à ce sujet que, lors de la mise en accusation des juges Sewell et Monk, la Chambre n'a pu être entendue à Londres et qu'elle a toujours reproché à l'administration de l'avoir empêchée de faire valoir son point de vue.

L'Assemblée acceptera sûrement d'inclure dans la liste civile le salaire de l'agent de la Province à Londres, si elle le nomme elle-même et peut s'assurer qu'il fera vraiment valoir les intérêts de la Province dont il sera l'employé.

L'ANGLETERRE LOURDEMENT ENDETTÉE

Il semble bien que la guerre soutenue par l'Angleterre contre la France l'ait lourdement endettée. En effet la dette de la Grande-Bretagne serait de 792,033,426 louis sterling. Si l'on s'arrête à penser que l'intérêt annuel à payer représente à lui seul la somme de 27,233,993 louis, on comprend l'empressement manifesté par Lord Bathurst à remettre à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada le soin de pourvoir aux dépenses du gouvernement civil de la province !

GRÈVE DANS LES FILATURES DE COTON DE MANCHESTER

Une imposante grève d'ouvriers vient d'éclater en Angleterre. Depuis 1816, de sérieuses difficultés économiques soulèvent ici et là différentes classes sociales. De très mauvaises récoltes de blé, de navets et de pommes de terre entretiennent une crise alimentaire à laquelle n'échappe pas l'Europe. Toutefois, la crise semble plus grave en Angleterre à cause de sa situation industrielle. La classe ouvrière, qui connaît des conditions sociales assez difficiles, profite de cette détresse agricole pour faire des revendications.

A Manchester, les tisserands et les ouvriers du vêtement sont en grève et réclament de meilleures conditions de travail. La principale revendication est la diminution de la journée de travail à dix heures trente minutes. Malgré le bienfondée de leur demande, celle-ci vient d'être refusée, car il semble que la situation économique de l'Angleterre soit trop précaire.

ÉDITORIAL

La liste civile

Monsieur Cuvillier, député de Huntingdon, a prononcé des paroles lourdes de sens lors du débat de l'étude de la liste civile en mai dernier. Après avoir affirmé que le rôle de la Chambre n'était pas d'accepter la liste telle que présentée par le gouvernement mais bien de la faire, il a ajouté : "La liste civile appartient maintenant à la province et ne peut lui être retirée." En fait, le problème est de savoir si la liste en question devrait être votée en bloc ou article par article.

Ce dernier procédé a déjà eu comme conséquence de faire prendre conscience à l'Assemblée de certaines anomalies : nous pensons par exemple aux sinécures que sont le poste de lieutenant-gouverneur de Gaspé et celui d'agent de la Province, ce dernier poste étant vraiment, comme l'a souligné M. Cuvillier "un affront pour la Province"! Quand on sait que le Conseil législatif a refusé d'approuver la somme votée par l'Assemblée en 1814, pour déléguer M. Stuart à Londres en vue de défendre son point de vue dans l'affaire Sewell-Monk, on comprendra que la même Assemblée accepte difficilement de voter un salaire à un agent de la Province !

Une question très sérieuse se pose : si l'Assemblée est maintenant appelée à assumer elle-même les dépenses de la Province, à même ses propres revenus, n'a-t-elle pas le droit de contrôler les dites dépenses ? Nous sommes bien conscients des implications de la réponse à cette question : concients aussi qu'il s'agit de repenser en profondeur la véritable responsabilité de la Chambre.

Cette remise en question ne se fera pas sans heurts. Rappelons l'attitude du Conseil législatif qui, l'an dernier, s'opposait à ce que l'Assemblée portât directement ses mises en accusation à Londres, sans passer par lui, sous prétexte que "tout officier public (...) doit se regarder à l'avenir comme entièrement à la disposition de l'Assemblée et cesse par là d'être qualifié pour remplir les devoirs de sa charge avec indépendance et fidélité."

Est-ce à dire que contrôle est synonyme d'esclavage ? L'Assemblée devrait-elle se contenter d'acquitter la note présentée par le gouvernement sans s'enquérir des dépenses qui y apparaissent ? Il serait peut-être bon de rappeler à certains conseillers législatifs que si, à leurs yeux, contrôle est synonyme d'esclavage, ce qu'ils appellent "indépendance" pourrait bien aux yeux des membres de l'Assemblée, prendre figure d'oppression et de dictature. La Chambre a accepté, pour cette année, de voter par résolution les 40,263 louis nécessaires pour combler le déficit du gouvernement mais a bien laissé à entendre qu'elle reviendra sur cette question l'an prochain.

Un sérieux débat constitutionnel en perspective !

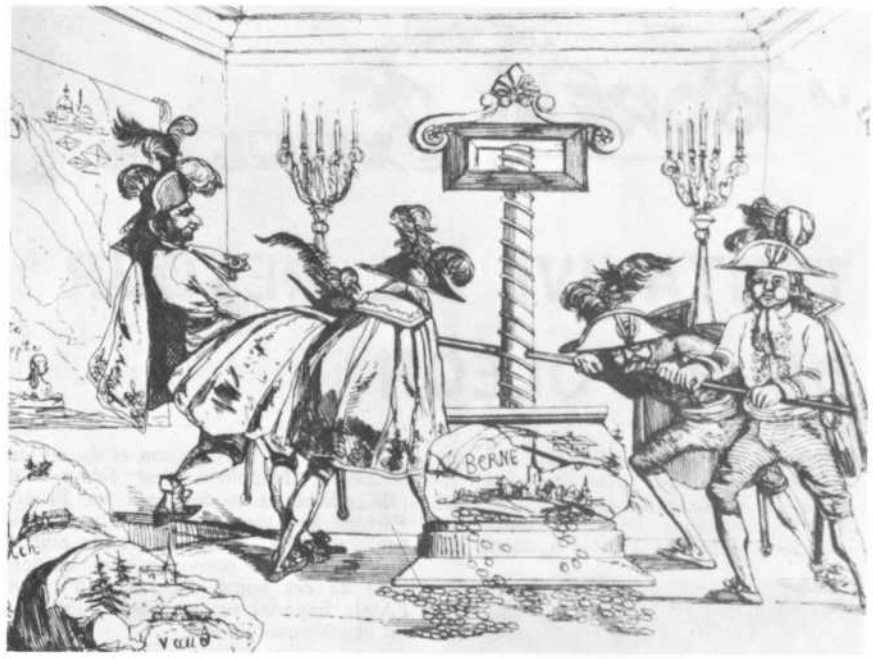

B.N.

Le grand caricaturiste anglais, Cruikshank, est célèbre pour ses méchancetés envers l'ex-empereur des Français. Il le représente ici pressurant le canton de Berne pour lui faire "cracher" l'or nécessaire au financement de la campagne d'Egypte.

A Monsieur L.J. Papineau, le jeune ci-devant membre et présentement orateur des Communes du Bas-Canada.
Monsieur,

En 1811, vous avez abandonné le patriote, présentement le juge Bédard, emprisonné arbitrairement par Sir James Henry Craig, pour soutenir votre père, qui par une crainte panique s'était refusé à lui porter les résolutions de la Chambre d'Assemblée qui assuraient le siège de ce monsieur dans la Chambre.—

En 1812, vous vous êtes opposé à la passation du bill de Milice dans tous ces étages, le seul moyen qu'avait la représentation de montrer à la Mère Patrie l'attachement qu'avaient les habitants du pays à leur gouvernement.—

Durant la déclaration de la dernière guerre avec les Etats-Unis de l'Amérique, vous vous êtes absenté de la Chambre d'Assemblée et vous avez parlé en mal des représentants qui avaient soutenu les mesures du Gouvernement pour vous en faire un mérite aux yeux du vulgaire et des ignorants.—

Peu de temps après, vous vous êtes violemment opposé à tous les argents que la Chambre avait et voulait employer judicieusement pour la défense du pays en vous récriant sans cesse contre l'Exécutif, et vous avez ensuite accepté une situation lucrative dans la milice d'environ cinq cents louis par année.—

En 1814, vous avez tourné la bataille de Châteauguay en ridicule et vous avez même voté dans cette occasion contre les remerciements faits au peu récompensé de Salaberry et aux braves Voltigeurs Canadiens, vos compatriotes!

Dans les dernières élections, vous avez à l'aide d'un papier qui vous était dévoué par parenté comblé d'ingratitudes ceux qui avaient contribué le plus à vous élever, et vous les avez joués pour les remplacer par de vos parents, qui ne sont pas peu nombreux dans la Chambre au grand malheur du pays.

Depuis que vous avez été réélu orateur, vous avez étudié davantage vos intérêts. Par exemple (...), dans la dernière session, vous avez abandonné la question des juges en chef et vous avez trahi Monsieur James Stuart avec qui vous étiez engagé, et que vous étiez obligé en honneur de soutenir, pour plonger le pays dans le mépris et l'ignominie parce que vous aviez des arrérages à recevoir et que vous vous attendiez à mille louis de l'Exécutif.

Cet été, vous avez demandé un congé d'absence de son Excellence le Gouverneur en chef, votre souverain maître, pour aller aux Etats-Unis de l'Amérique parce que vous receviez mille louis par année de l'Exécutif et que vous n'étiez plus le serviteur des Communes du Bas-Canada, c'est-à-dire un homme désintéressé, juste et indépendant, mais bien une créature de cet Exécutif que vous aviez tant de fois censuré.—

Présentement vous continuez à vous retirer dans une maison où le patriotisme ni la vertu publique ne germeront jamais, pour vous épargner une pension dans un Hôtel de ville, quoique pourtant vous receviez mille louis par année de l'Exécutif et enfin vous faites de votre situation d'orateur une pure spéculation; voilà l'effet de de l'argent.

Aristides.

Québec, 12 janvier 1818.
P.S. Copie au journal "Le Canadien".

LA RONDE DU MONDE

MEXIQUE:

bastion du loyalisme

Le Mexique restera colonie espagnole. C'est du moins ce que laissent présager les événements qui ont suivi l'exécution de Morelos. On se souvient en effet que le prêtre insurgé avait été capturé en novembre 1815, alors qu'il couvrait la retraite du Congrès mexicain révolutionnaire. Ses hommes avaient été abattus sur-le-champ. Enchaîné à une mule, il fut conduit à Mexico pour y être remis entre les mains du Tribunal d'Inquisition. Le Tribunal lui expédia son procès, le condamna pour blasphème, hérésie et trahison et le défroqua. Le condamné était alors mûr pour le bras civil et pour le peloton d'exécution. On craignait cependant que des partisans ne suscitent une manifestation. Aussi fut-il fusillé en dehors de la capitale le 22 décembre 1815. Avant de mourir, Hidalgo avait signé une déclaration où il disait regretter sincèrement sa rébellion. Morelos au contraire n'abjura jamais et fut fidèle à sa cause jusqu'à la mort.

Depuis ce temps, le mouvement de l'indépendance n'a pas cessé de perdre des adhérents. Le nouveau vice-roi manoeuvre avec prudence et modération. Il maintient une armée à la poursuite des rebelles, mais offre l'amnistie à tous ceux qui se rallient à la couronne. Une telle politique a refroidi l'enthousiasme des révolutionnaires et, pour beaucoup d'anciens partisans, les récalcitrants ne sont que de vulgaires bandits. La cause de l'indépendance ne compte plus d'adeptes parmi les gens de bien. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que bon nombre de chefs insurgés se soient soumis. Tout compte fait, seule la bande de Guerrero tient encore la montagne, mais par son isolement, elle ne constitue pas un danger pour la paix.

Les Créoles paraissent songer davantage à réorganiser l'économie qu'à contester le pouvoir métropolitain. Leur attitude lors des soulèvements d'Hidalgo et de Morelos a été plutôt singulière. Loin de profiter du tumulte pour réclamer des libertés, ils se sont ralliés à l'administration espagnole pour écraser la révolte. Sans doute les massacres de Guanajuato ont-ils effrayé les partisans de l'autonomie. L'Eglise, de son côté, a affiché son loyalisme coutumier et s'est empressée d'excommunier les chefs rebelles. En ce mois de décembre 1818, le Mexique demeure, avec le Pérou, une zone loyaliste.

LE BORÉAL EXPRESS

publié par le Boréal Express Ltée,

L'équipe des rédacteurs est composée de M. l'abbé Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro : Michel Allard, Paul Aubin, Marie-Lise Brunelle, Donald Guay, Yvon Lavallée, Paul-André Linteau, Jean-Marie Loncol, Richard Howard, Claude Morin et Emile Robichaud. Mise en page : Claude Bouchard.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous les pays.

Étude sur la taxation dans la Province

N.D.L.R. — A la demande de plusieurs lecteurs nous avons fait préparer par notre spécialiste des questions financières une courte étude sur le problème des revenus et des dépenses de la province. Nous vous livrons aujourd'hui le fruit de ce travail.

La province a deux catégories de recettes et deux catégories de dépenses. La première catégorie de recettes, celles de la Couronne, est alimentée par le domaine de la Couronne, par l'acte impérial du revenu de Québec de 1774, par l'acte provincial de 1793 et enfin par l'acte provincial de 1795 dont 5,555 louis sont consacrés à l'administration de la justice et au fonctionnement du gouvernement civil.

La législature, pour sa part, a à sa disposition le surplus de la loi de 1795 et les revenus des lois qu'elle a adoptées en 1813 et 1815 : taxe sur les marchandises importées, le thé, les liqueurs fortes, les vins, les mélasses et les sirops, taxe sur les encanteurs et les ventes à l'encan.

Or, tandis que, d'une part, les revenus de la Couronne ne suffisent pas à payer ses dépenses, la législature enregistre un surplus permanent et croissant, dont elle seule peut disposer. Un exemple : pour l'année terminée, le 5 janvier 1816, la Couronne avait un déficit de 19,000 louis, alors que la législature avait à son crédit, le 5 janvier 1817, une somme de 140,000 louis.

D'ailleurs Sir John Sherbrooke a déposé devant l'Assemblée, le 26 février dernier, des estimations de dépenses de 73,646 louis et des estimations de revenus de 33,383 louis. C'est donc dire que la Chambre devait combler à même ses revenus, le déficit de la Couronne : 40,263 louis.

La situation financière actuelle de l'Angleterre la force à réduire ses dépenses. C'est probablement cette situation qui a dicté à Londres la ligne de conduite dont Son Excellence le gouverneur général nous a fait part dans son discours du trône du 7 janvier dernier.

À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU BAS-CANADA :

GRAVES PROBLÈMES

"NOUS VOUS RACCOMMODERONS"

(De notre correspondant judiciaire)

Québec — Sir Gordon Drummond n'a guère prisé les résolutions votées par la Chambre le 24 février 1816 pour protester contre la façon dont avait été rendu le jugement dans l'affaire des mises en accusation du juge en chef de la Province, Jonathan Sewell, et du juge en chef du district de Montréal, James Monk. Reprochant à l'Assemblée de "s'être encore occupée dans la discussion d'un sujet sur lequel la décision de Son Altesse Royale le Prince Régent, pour et au nom de Sa Majesté, leur a déjà été communiquée" le gouverneur a annoncé le 26 février la dissolution immédiate des Chambres et la tenue d'élections générales.

Nos députés reprirent donc la route de leur domicile. Et l'un d'eux nous a écrit pour nous raconter que, chemin faisant, il rencontra dans un relais un habitant qui le reconnut et lui demanda comment il se faisait qu'il n'était pas au Parlement. "Mon ami, répondit le député, je viens de la chambre et nous sommes cassés." "Oh ! Oh !, Monsieur, si vous êtes cassés, nous vous raccommoderons", lui répliqua vivement l'habitant.

L'attitude des hauts fonctionnaires en cette affaire et la dissolution de la Chambre ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses lettres aux journaux. Notre confrère, le *Spectateur Canadien*, en publiait une, le 18 mai 1816, dont la conclusion résume bien l'opinion d'un grand nombre d'habitants de cette Province : "La calomnie a pu être mise en usage contre nous avec quelques succès momentanés dans des circonstances critiques. Cette arme infâme a perdu de son ressort à force d'être mise en usage. Elle doit se briser entre les mains des ennemis de la félicité des habitants de ces Provinces. Abandonnons au mépris et à la honte qu'ils méritent ceux qui ne rougissent pas, pour soutenir leurs opinions, de se rendre les ministres du mensonge ou de l'imposture. Que les principes de la vérité et de la justice, le sentiment du respect pour les lois et pour les maximes sur lesquelles notre Gouvernement est appuyé, nous servent de bouclier. Ils doivent suffire pour faire triompher ceux qui les prennent pour règles de leur conduite." Ce lecteur indigné qui signait du pseudonyme : Jean-Baptiste, n'a pas dû goûter la salve de vingt coups de canon qui a accueilli le juge en chef Sewell à son retour de Londres.

A.P.C.

Lord GRENVILLE

Lord William Wyndham Grenville, ancien secrétaire aux Colonies, est devenu un fidèle défenseur de l'émancipation des catholiques anglais. Au Parlement de Londres il vote actuellement avec les Whigs.

LA LISTE CIVILE REMISE À L'ASSEMBLÉE

Dans son discours du trône du 7 janvier dernier, son Excellence le gouverneur général a fait part aux députés d'une décision importante du secrétaire aux Colonies, Lord Bathurst : "J'ai reçu les ordres de Son Altesse Royale de m'adresser à la législature provinciale pour voter les sommes nécessaires pour la dépense ordinaire et annuelle de la province, et je suis persuadé que ces ordres recevront de votre part toute l'attention que leur importance mérite. En conséquence je ferai mettre devant vous un état des sommes requises pour défrayer les dépenses du gouvernement civil de la province pour 1818, et j'ai à vous requérir au nom de Sa Majesté de pourvoir d'une manière constitutionnelle aux fonds nécessaires pour cet objet."

Ainsi donc la proposition faite par la Chambre en 1810 reçoit maintenant une réponse positive.

PAPINEAU fait l'éloge de l'Angleterre

Québec — Lors de la prorogation de la session, le 22 mars 1817, l'orateur de la Chambre d'Assemblée, monsieur Louis-Joseph Papineau, a fait un éloge vibrant de l'Angleterre.

Parlant du projet de loi qui visait à encourager l'usage de la vaccine, monsieur Papineau a dit : "Ce n'est pas parce que la mère-patrie a donné naissance à l'homme de talent, à l'observateur réfléchi et constant qui a fait cette belle découverte, qu'elle a la gloire et le bonheur d'être appelée la bienfaitrice des nations. C'est parce que les lumières, l'esprit public, les sentiments généreux sont depuis longtemps généralisés en Angleterre, que la découverte du docteur Jenner y a été mieux accueillie qu'elle ne l'eût été ailleurs, qu'elle y a en un instant inspiré ce vertueux enthousiasme qui a déjà porté l'usage de l'inoculation de la vaccine dans les quatre parties du monde. Animés par la considération du bien que nous faisons à notre pays en encourageant l'usage de cette pratique, c'est avec plaisir que nous sentons qu'elle doit fortifier les sentiments de reconnaissance qu'à tant d'autres titres encore nous devons au pays d'où nous est apporté ce bienfait."

L'AFFAIRE DES "IMPEACHMENTS" EST ENTERRÉE

Québec — L'Assemblée a adopté, dans la nuit du 23 mars 1817, un amendement de M. Ogden à l'effet de reporter à la prochaine session l'étude de la fameuse affaire des "impeachments" ou mise en accusation des juges Sewell et Monk respectivement juge en chef de la Province et juge en chef du district de Montréal.

Ainsi se termine donc une affaire qui a ébranlé la Province depuis 1814, affaire que M. James Stuart a conduite avec passion jusqu'à la fin. Ancien solliciteur général de la Province, destitué de ses fonctions par Sir James Craig en mai 1809 et remplacé à ce poste par M. Stephen Sewell, frère du juge en chef Sewell, M. Stuart a saisi l'Assemblée de ses accusations contre ce dernier dès la session de 1813. Il ne s'agissait à ce moment-là que des règles de pratique. Mais à la session de 1814, M. Stuart s'en prit au rôle qu'avait joué le juge Sewell auprès de Sir James Craig. Le comité d'enquête constitué par la Chambre releva dix-sept accusations contre MM. Sewell et Monk et l'Assemblée pria le gouverneur en chef, Sir George Prevost de transmettre ses accusations à la Couronne et de suspendre les juges accusés. Le gouverneur accepta de transmettre les mises en accusation à Son Altesse Royale le Prince Régent mais refusa de suspendre les juges, ce qui lui valut d'ailleurs une sévère réprimande de l'Assemblée. Le conseil privé rendit verdict le 29 juin 1815, après n'avoir entendu que la version du juge Sewell. La Chambre d'Assemblée avait, en effet, délégué M. Stuart comme son procureur à Londres et avait voté à cet effet une somme de deux mille louis que le Conseil législatif refusa d'accorder. Dans son verdict communiqué à l'Assemblée par Sir Gordon Drummond au début de la session, le 2 février 1816, le conseil privé affirmait ne pouvoir considérer les accusations concernant la responsabilité du juge Sewell pour les actes de Craig car c'eût été admettre "le principe que le Gouverneur d'une Province peut à sa propre discrétion se dévêtir de toute responsabilité sur des points de gouvernement politique."

Quant aux règles de pratique, le Conseil donnait raison aux juges. La Chambre d'Assemblée reçut très mal cette décision et exigea d'être entendue par Londres, ce qui lui valut d'être dissoute par le gouverneur dès le 26 février.

La question fut reprise par l'Assemblée le 22 février 1817 à l'instigation de M. James Stuart qui dut toutefois retourner à Montréal pour vaquer à ses affaires. A son retour, il voulut reprendre la question : mais après un long débat, l'Assemblée adopta par 22 voix contre 10 l'amendement de M. Ogden dont nous parlions au début.

Un artiste de la contestation

York — Personne ne pouvait prévoir, lors de son arrivée au Haut-Canada en juin 1817, que Robert Gourlay deviendrait le pire fauteur de troubles de la province. L'éducation qu'il avait reçue à St. Andrews et à l'université d'Edinburgh sur les méthodes scientifiques d'agriculture, son mariage à Jean Henderson, une Ecossaise parente du conseiller législatif William Dickson, ses intentions louables de s'établir comme colon, démentissaient des rumeurs de querelles et de poursuites judiciaires imminentes laissées derrière lui sur le vieux continent et jetaient un voile sur son admiration avouée pour William Cobbett et l'"Orateur" Hunt.

En plus de s'établir ici, Gourlay souhaitait aussi promouvoir l'émigration anglaise. Ce souhait fleurit bientôt en un projet considérable d'émigration. L'Angleterre devait se débarrasser de son "surplus" de pauvres; le Haut-Canada avait besoin d'un plus grand nombre de colons. Les expériences dans le district de Perth avaient démontré à quel point les pauvres pouvaient bénéficier de l'émigration. Le problème résidait dans le fait que le Canada était tellement peu connu en Angleterre que les émigrants les plus fortunés optaient tous pour les Etats-Unis.

Le plan de Gourlay pour remédier à cette ignorance fut accueilli, avec une oreille sympathique. La **Gazette du Haut-Canada,** en octobre 1817, lui ouvrit ses colonnes pour sa première lettre "Aux Propriétaires terriens résidant au Haut-Canada". Gourlay demandait aux propriétaires de répondre à 31 questions sur leur province, lesquelles réponses seraient publiées en Angleterre. Ses intentions se voulaient non-politiques, toutefois une question choqua l'esprit critique de l'influent Recteur de York, John Strachan.

La question 31 demandait quels étaient les obstacles majeurs au développement provincial. Les réponses mirent en lumière deux problèmes principaux: la dispersion de la colonisation, due au fait que nombre de terres étaient gelées par la spéculation et propriétés intouchables de la Couronne et du Clergé; en second lieu le manque de population imputable à la politique gouvernementale de refuser les colons américains.

Au milieu de l'hiver, peut-être persuadé par les résultats de son questionnaire ou possiblement parce que le recteur Strachan avait joué un rôle prédominant dans le rejet de son offre pour l'achat d'une vaste étendue de terre, Robert Gourlay acquit la certitude que le véritable obstacle au développement provincial était le gouvernement lui-même. N'étant pas homme à reculer, il publia, en février 1818, sa seconde lettre aux propriétaires terriens, cette fois sur une note coléreuse, ce qui lui valut de perdre l'appui d'un grand nombre de ses premiers supporteurs. Il s'en suivit alors, au milieu d'une volée de critiques à l'endroit de la politique de Sir Francis Gore, une demande d'enquête sur les affaires de la province, laquelle enquête serait suivie d'une commission qui irait faire part de ses recommandations en Angleterre.

Une impasse entre l'Assemblée et le Conseil législatif concernant les droits de ce dernier d'amender des bills monétaires conduisit à une brusque prorogation, le 1er avril dernier. Ce geste arbitraire lança Gourlay dans une attaque furieuse contre le gouvernement avec une troisième lettre. Proclamant que "la Constitution de la province était en danger", il proposa qu'une convention provinciale, composée de représentants de chaque municipalité, se réunisse pour rédiger une pétition qui serait portée directement à l'attention du prince régent.

L'appel de Gourlay reçut une réponse immédiate et un certain nombre de municipalités se réunirent en assemblée, ce qui causa un certain émoi dans les milieux gouvernementaux qui voyaient naître une "Assemblée" révolutionaire au sens français du terme. On donna l'ordre au Solliciteur Général (Attorney General) de saisir la première occasion de poursuivre Gourlay en justice. L'inquiétude grandit d'autant plus que l'on réalisa que la province ne pouvait compter que sur quelques petites garnisons, et qu'elle ne possédait aucune troupe de réserve pour contrer les désordres possibles. En somme, beaucoup de choses dépendaient de l'orientation que la convention provinciale déciderait d'adopter.

E.E. Vidal — A.P.C.

Toronto Public Library

Selon Gaugreben

Une ZONE DÉMILITARISÉE entre le Haut-CANADA et les USA

York (DNC) — Un document assez singulier a été découvert au dépôt des "Royal Engineers" de Montréal.

Ce mémoire traitant de la défense du Haut-Canada fut apparemment l'œuvre du baron Von Gaugreben, capitaine du "King's Royal German Engineers", régiment recruté dans les dépendances allemandes de l'Angleterre. Le document original avait été envoyé à l'inspecteur adjoint des fortifications, le 19 juin 1815, soit le lendemain de la bataille de Waterloo. Il est fort plausible que ce document ait pu perdre sa route, compte tenu de la surexcitation des jours qui suivirent.

Sur la copie examinée par notre reporter, le baron Gaugreben suggère "une communication par voie d'eau... en mettant à profit les eaux situées entre Kingston et la rivière Outaouais, et en les joignant au moyen de canaux. Au moyen de ce canal qui rejoindrait le canal Rideau et en évitant les passes étroites du haut Saint-Laurent, nos transports de Montréal à Kingston seraient alors en sécurité et les Américains auraient par le fait même de la difficulté à couper nos communications".

La suggestion de Gaugreben en vue d'une zone démilitarisée aurait eu pour effet de repousser toute la population du Haut-Canada dans les collines : "Etant donné que nous devons certainement envisager le fait que les Américains, aussi rapidement qu'ils pourront le faire, concentreront leurs énergies à peupler et cultiver leur frontière des Grands Lacs, de façon à avoir sur place toutes les ressources nécessaires dans l'éventualité d'une future guerre..., nous devrions faire tout en notre pouvoir pour empêcher cette situation, en dévastant notre frontière et en transformant, sur une distance de 40 milles à partir de la frontière vers l'intérieur des terres les routes et les colonies existantes en véritables étendues sauvages." Il est bien possible que le baron, qui n'est pas reconnu pour avoir visité tellement cette province, ait pu avoir l'impression qu'un "territoire pauvre et inculte parsemé ici et là de routes et de maigres colonies" était une description passablement exacte du Haut-Canada d'alors. Les Yorkistes seront tentés de considérer cette partie du mémoire comme un autre complot montréalais.

Canardant encore le Haut-Canada où plusieurs Américains en quête d'une vie tranquille ont reçu un accueil chaleureux, le baron Gaugreben concluait : "Une trop grande familiarité entre des sujets de deux nations différentes est à déconseiller... On ne doit pas s'attendre à ce que des gens qui parlent la même langue, qui sont soumis aux mêmes lois, qui ont les mêmes coutumes et la même religion et qui sont constamment en rapport dans leurs relations sociales en viennent à se considérer comme ennemis. La minorité sera toujours convertie à la majorité : surtout si le système gouvernemental de cette dernière est des plus favorables à l'assouvissement des passions des basses classes du peuple."

Il est possible que les gens du Haut-Canada soient d'accord avec l'opinion du baron au sujet de la démocratie américaine, mais un certain nombre de députés ont affirmé leur volonté de se dissocier de quiconque pourrait penser que York va devenir un avant-poste du rêve américain.

Les négociateurs du Haut-Canada sont revenus les mains vides

York — Un nouvel accord de partage des profits avec le Bas-Canada sur les revenus douaniers semble des plus prometteurs — un 20% net des droits de douane perçus dans le port de Québec —. Cependant une réclamation de £10,846 d'arrérages qui avait fait les manchettes des discussions de l'an dernier fut esquivée par les Québécois.

L'état des fonds publics ici a depuis longtemps suscité le mécontentement des membres de l'Assemblée législative et de tous ceux qui croient que l'avenir de la province réside dans l'expansion. Les accords douaniers qui existaient auparavant avec le Québec ont toutefois été moins avantageux pour York, et les bénéfices réalisés, ajoutés à ceux des locations et des ventes des terres de la Couronne en plus de privilèges, tels que les permis d'exploitation forestière, n'ont été de fait que les seules sources de revenus du Gouvernement.

Les fonds recueillis des ventes de terrains publics, cette année, ont été à peine suffisants pour payer les salaires des employés qui y étaient engagés, et il est question de doubler leur nombre. En ce qui concerne les douanes, on entend souvent les gens d'ici soutenir que la majeure partie des exportations et des importations canadiennes sont imputables à la population croissante de prospères fermiers établis au nord des lacs Erié et Ontario.

York est en fort mauvaise position pour entreprendre des travaux publics dispendieux. Si on ne peut construire des routes et des canaux, et ceci dans un bref délai, aux frais du gouvernement et sous sa tutelle, le développement de la province se fera vraisemblablement à la bonne franquette. A la longue, York court le risque de perdre un contact efficace avec sa population éparpillée.

Le revenu supplémentaire obtenu par ce nouvel accord pourrait simplement être absorbé par les salaires des employés civils. Si seulement le Bas-Canada négligeait pour un certain temps de remettre sa part des bénéfices douaniers, il est facilement concevable que le Haut-Canada puisse alors s'acheminer vers la faillite.

LES AMÉRIQUES

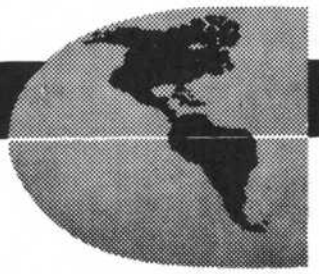

CRÉATION DE LA 2e BANQUE FÉDÉRALE

Philadelphie — Les pourparlers qui avaient donné naissance à la première Banque à charte des Etats-Unis ont repris, il y a peu de temps à Washington. On se rappelle qu'en 1791 avait été créée, sous l'instigation de Hamilton, une banque fédérale plus ou moins modelée sur la Banque d'Angleterre. Malgré les réticences de Jefferson qui trouvait ce projet inconstitutionnel et qui surtout avait peur de l'influence excessive que prendrait un petit groupe de citoyens fortunés au détriment de l'intérêt des Etats, Washington avait approuvé le projet.

La durée de la charte de la Banque fédérale était de 20 ans. Et, en 1811, le Congrès refusa de renouveler ce privilège. L'Union dut donc faire face à la guerre contre la Grande-Bretagne sans banque centrale. Les législatures d'Etats furent donc amenées à accorder des licences à de très nombreuses banques qui ont émis des cascades de billets sans couverture suffisante. Une grande confusion et une orgie de spéculation s'en sont suivi.

C'est pourquoi le projet du 17 octobre 1814 de A.J. Dallas, secrétaire au Trésor, qui visait à établir une nouvelle banque centrale, est venu à point. Il a suggéré de doter cette nouvelle banque d'un capital de $50 millions sur lequel le Président aurait le pouvoir de suspendre les paiements en espèces. Le bill est passé à la Chambre, le 17 janvier 1815, à 120 contre 38 et au Sénat à 20 contre 14. Madison a opposé son veto au bill, basant son objection sur des considérations pratiques, mais a concédé l'autorité constitutionnelle au Congrès pour décréter une telle législation. Un peu plus tard cependant, il s'est ravisé. Dans son message annuel (5 décembre 1815), Madison a noté que, si les banques d'Etat ne peuvent pas restaurer une circulation monétaire uniforme, "la création probable d'une banque nationale va mériter considération".

Ce projet a soulevé au Congrès une série d'objections et l'on a vu le triumvirat des Clay-Calhoun-Webster manifester des opinions très divergentes. Evidemment, comme toujours Clay et Webster se sont montrés d'irréductibles adversaires. L'importance de ce groupe tient au fait qu'il domine, par la puissance des individus, les procédures au Congrès et il ne semble pas prêt à laisser sa place.

Pour Calhoun, il est nécessaire de restaurer un moyen uniforme de circulation monétaire. D'après lui, le Congrès a le droit de régulariser cette circulation. Pour Clay, les circonstances rendent indispensable la création d'une banque. Par contre, Daniel Webster s'oppose au bill disant qu'aucune réforme monétaire n'est exigée en ce qui concerne la circulation d'or et d'argent. Pour lui, la solution est que le congrès suspende les émissions de billets.

Le bill est donc de nouveau passé à la Chambre (avec l'assentiment de Madison), le 14 mai 1816. Il a été accepté par 80 voix contre 71. Au Sénat, par 22 contre 12. La deuxième banque centrale des Etats-Unis est donc créée depuis peu. Son capital est de $35,000,000 et le gouvernement doit y souscrire pour 1/5. Le Président a le pouvoir de nommer 5 des 25 directeurs. La Banque est autorisée à agir comme dépositaire pour les fonds du gouvernement sans payer d'intérêt pour leur utilisation. Ses devoirs rappellent ceux de la première banque à charte. Le bureau central de la banque vient d'être localisé à Philadelphie. On prévoit la création de nombreuses succursales.

Le premier président de la banque, William Jones, nommé le premier janvier 1817 est à notre avis un incompétent qui sera peut-être responsable du rappel de la Charte.

La situation n'est pas très facile pour le pays. Daniel Webster a fait adopter dernièrement par le Congrès un projet de loi voulant que le paiement des dettes publiques soit dorénavant collecté en monnaie légale. Cette mesure demande beaucoup de souplesse (que l'actuel président n'a pas) dans l'application et paraît peu politique. En effet, en exigeant le paiement en espèces des billets émis à profusion par les Banques d'Etats, la Banque centrale oblige celles-ci à exiger des petits exploitants le remboursement d'emprunts consentis. Or, ils ne sont pas tous en mesure de payer. Par conséquent, on peut s'attendre à des banqueroutes et possiblement à une grave crise aussi bien économique que politique. En effet, ceux qui ont surtout emprunté sont les petits exploitants de l'Ouest et on voit mal comment ils chériraient l'Est qui les pressure.

CRÉATION DE NOUVEAUX ÉTATS AMÉRICAINS

On note, depuis 1800, la création de plusieurs Etats.

Etats sous la **bannière nordiste**

L'Ohio 1802
L'Indiana 1816
L'Illinois 1818

Etats sous **l'influence sudiste**

La Louisiane 1812
Le Mississipi 1817
Le territoire d'Alabama est créé 1818

Ainsi, entre le sud et le nord, l'égalité est maintenue 11 à 11 au Sénat, avec ces nouveaux arrivants.

Mais cette égalité est de fait inexistante à cause de l'accroissement massif de la population des Etats-Unis du Nord et du Nord-Ouest. Cette hausse démographique fait grandir l'écart entre les deux systèmes (nordiste-sudiste) au profit du Nord. Le Sud, cette vieille terre aristocratique imbue de sa supériorité, acceptera-t-il de perdre ainsi le leadership ?

Sus à l'immigration américaine

York — La politique du lieutenant-gouverneur Gore à l'effet d'empêcher les colons des Etats-Unis de s'établir au Haut-Canada, pour empêcher les actes de trahison dans l'éventualité d'une guerre, a rencontré une opposition tellement acharnée en Assemblée que la Législature fut ajournée avant même que le projet ne soit voté.

Un comité de l'Assemblée, dirigé par le colonel Robert Nichol du comté de Norfolk et qui représentait les intérêts de spéculateurs de terres bien en vue qui ont perdu la majeure partie de leurs clients éventuels, avait charpenté une série de résolutions exigeant, en termes énergiques, le rappel à l'ordre en même temps qu'il faisait des recommandations aussi révolutionnaires que la vente des terres appartenant à la Couronne et des réserves du Clergé.

L'Assemblée n'avait adopté que trois résolutions mineures lorsqu'elle fut brusquement ajournée, vraisemblablement pour éviter les discussions des articles suivants.

Le Gouverneur et ses Conseillers semblent bien décidés à empêcher que soit étalé davantage le malaise public centré sur des dettes de guerre et de milice non acquittées. Des observateurs habituellement bien informés attribuent ce malaise d'une façon plutôt générale à la dépression d'après-guerre en Europe et aux lois sur le blé universellement détestées.

Fin des problèmes américains en Méditerranée

New-York — L'expédition de Stephen Décatier en Algérie vient de donner une réponse aux vexations musulmanes.

Pour ceux qui oublient facilement, rappelons que, vers 1801, les Etats-Unis perdaient ⅓ de leurs revenus annuels (soit $2 millions), en rançons aux Etats du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de Tripoli ou en permis de naviguer sur la Méditerranée.

Jefferson alors dépêcha des bateaux de guerre à Tripoli où Décatier s'était illustré en brûlant un vaisseau capturé par les "Barbares".

Cette leçon ne servit pas longtemps. En 1812, durant la guerre, le Dey d'Alger recommença ses pillages de la flotte commerciale américaine. Il renvoya le Consul américain, déclara la guerre, saisit des vaisseaux et fit prisonniers des citoyens américains sous le seul prétexte qu'il n'avait pas reçu assez de redevances.

Le Congrès américain décida le 3 mars de lutter contre le Dey. Le capitaine S. Décatier, un "spécialiste" des questions méditerranéennes, partit le 10 mai avec 10 vaisseaux, saisit la frégate algérienne **Mashanda** (17 juin) et navigua jusqu'au port d'Alger, où il exigea un traité (30 juin) par lequel le Dey renonçait à nuire au commerce américain, renonçait à percevoir des taxes et acceptait de relâcher les prisonniers américains sans rançon. Décatier en profita pour exiger des garanties similaires de Tripoli et de Tunis.

Les Etats musulmans de la Méditerranée étant ainsi durement mâtés, on croit en haut lieu que cette expédition a définitivement clos l'ère des difficultés avec les Etats barbares.

La dynastie virginienne continue à régner

Washington — Au caucus républicain tenu le 16 mars 1816, l'élément le plus jeune du parti soutint W.H. Crawford contre James Monroe. On sait que Crawford était secrétaire au Trésor avant de briguer l'investiture républicaine. Par ailleurs, Monroe est surtout connu comme diplomate et ancien secrétaire d'Etat. Il gagna (comme il fallait s'y attendre, la "vieille garde" veillit) par une majorité de 65 à 54 au caucus, assurant ainsi la continuité de la "dynastie virginienne". Daniel T. Tompkins (N.Y.) a été choisi comme candidat républicain à la vice-présidence. Aux élections nationales, qu'on s'en souvienne, Monroe avait pour adversaire un candidat fédéraliste, Rufus King (N.Y.) Mais la force décroissante des fédéralistes, associée au discrédit populaire jeté sur eux durant les années de guerre, donna à Monroe une écrasante victoire. Avec 4 abstentions au collège électoral, il reçut 183 votes électoraux et King, 34. Monroe l'emporta dans tous les Etats, sauf au Mass. - Conn. - Delaware, et D.T. Tompkins fut élu vice-président. Il semble que ce soit l'ère des "bonnes sympathies" qui commence, la paix et le progrès se conjuguant pour assurer un prochain avenir très prometteur.

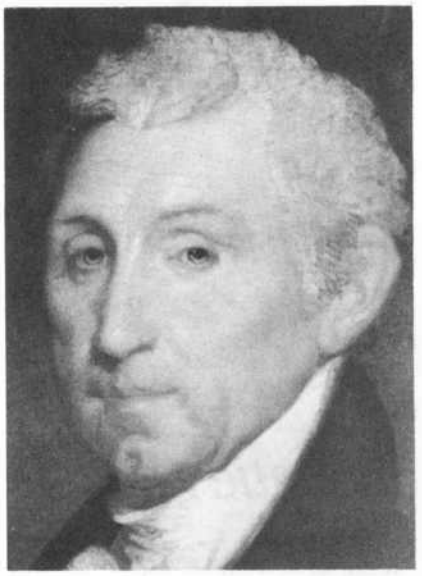

Metropolitan

JAMES MONROE

Il nous semble cependant que, pour répondre à ces promesses, les Américains devront perdre un peu de leur esprit de clocher, gage de désunion capable en lui-même de briser les meilleures intentions. A l'extérieur du pays, il nous paraît en outre important que les Etats-Unis offrent à l'Europe une image assez consistante afin que celle-ci n'ait pas de velléités de "retourner se mêler des affaires de l'Amérique".

DANS L'OUEST
LES COMPAGNIES DE FOURRURES :

La Compagnie du Nord-Ouest, ces messieurs de Montréal, ces membres du *Beaver Club*, sont actuellement dans les transes. Depuis le début du siècle, leur commerce diminue sérieusement. Ce ralentissement des affaires s'explique de plusieurs façons : depuis la guerre de 1812-1814, la Compagnie s'est vu interdire l'accès du territoire américain, et il lui a fallu transporter son centre d'affaires de Grand-Portage à Kaministiquia; de plus, la Compagnie de la Baie d'Hudson reprend du poil de la bête en relançant son commerce des fourrures et en établissant même des colons dans des territoires que la Compagnie du Nord-Ouest considère comme son fief de traite.

Une telle diminution du chiffre d'affaires ne se fera pas sentir uniquement à Montréal; Trois-Rivières fournissait à date à la Compagnie du Nord-Ouest les rabascas, ces canots pouvant contenir jusqu'à 28 hommes; voilà une industrie qui pourrait péricliter.

Pour tenter de reprendre son emprise sur le commerce de la fourrure, la Compagnie du Nord-Ouest emploie plusieurs méthodes; elle éveille chez les Métis le sentiment de la propriété de leurs terres pour les opposer aux colons de Lord Selkirk; dans certains cas, on tente de subordonner les traiteurs de la Compagnie rivale; enfin, on parle même de guerre ouverte.

Qui sortira vainqueur de cette lutte de titans ?

La colonie de la RIVIÈRE-ROUGE est anéantie (1815)

A.P.C.

MILES McDONELL

Montréal — Tous ont appris avec stupeur que le poste des colons de Lord Selkirk établi à la Rivière-Rouge avait été anéanti. Dans toute cette histoire, il est difficile de partager les responsabilités.

La Compagnie du Nord-Ouest accuse les colons commandités par la Compagnie de la Baie d'Hudson d'avoir déterré la hache de guerre; en effet, dit-elle, Macdonnel, en interdisant, en janvier 1814, l'exportation de toute nourriture de l'Assiniboia et en s'emparant de 600 sacs de pemmican dans un poste de la Compagnie du Nord-Ouest a voulu affamer cette dernière.

A quoi Macdonell répond qu'il avait d'abord offert d'acheter la nourriture, mais que la Compagnie du Nord-Ouest avait exigé des prix prohibitifs.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie du Nord-Ouest a expédié deux émissaires à la Rivière-Rouge, Duncan Cameron et Miles Macdonnel, ce dernier cousin de l'homonyme, commandant la colonie. L'opération s'est déroulée en 3 temps : a) on a persuadé un grand nombre de colons de *Colony Gardens* de déménager dans le Haut-Canada aux frais de la Compagnie du Nord-Ouest; b) par force, les deux émissaires se sont emparés de Miles Macdonell en juin 1815, et l'ont expédié à Montréal pour lui intenter un procès; c) l'établissement de la Rivière-Rouge a été rasé et un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, John Warren, a été tué par les Métis qui ont saccagé l'établissement; de toutes les constructions, seule la forge est restée debout : son propriétaire, John McLeod l'avait fortifiée et s'y était barricadé avec 3 autres colons irréductibles.

C'est le coureur Lajimonière qui a apporté ces tristes nouvelles à Montréal, et nous a du même coup appris que les colons se sont réfugiés dans un poste de la Baie d'Hudson, à Norway House, au nord du lac Winnipeg.

Un voyageur solitaire

Le jour de l'Epiphanie 1816, nous avons accueilli un mage pour le moins étonnant. En effet, Jean-Baptiste Lajimonière est arrivé à Montréal portant un message pour Lord Selkirk. Ce message exprimait au colonisateur de l'ouest les craintes que nourrissent les gens de la Rivière-Rouge face aux menées de la Compagnie du Nord-Ouest.

Parti de la Rivière Rouge le 1er novembre 1815, M. Lajimonière a mis un peu plus de deux mois à parcourir, seul, les 1800 milles, sans autre arme et bagage qu'un fusil et une couverture. Notre compatriote n'en était pas à sa première randonnée. Natif de Maskinongé, il a épousé, en 1807, Marie-Anne Gaboury de la même paroisse; tous deux sont ensuite partis pour les prairies où est né leur premier enfant en 1808.

M. Lajimonière est retourné dans l'ouest avec une réponse de Lord Selkirk; mais des rumeurs veulent que des Indiens, à la solde de la Compagnie du Nord-Ouest, l'aient fait prisonnier.

La colonie de la Rivière-Rouge renait (1815)

La Compagnie du Nord-Ouest, qui avait cru anéanti l'établissement de Fort Douglas s'est trompée; elle avait compté sans la force morale qui anime toujours les colons.

A.P.C.

SIMON McGILLIVRAY

un des fondateurs de la Compagnie du Nord-Ouest.

En effet, le nouveau gouverneur, Robert Semple, venait d'arriver avec un contingent de colons écossais lorsqu'il a appris l'anéantissement de Fort Douglas. Sans perdre de temps, il a convaincu les rescapés, réfugiés à Norway House, de se joindre aux nouveaux arrivants et de retourner immédiatement à Fort Douglas. Malgré les maisons en ruine et les ravages faits dans les cultures par les Métis, la récolte de 1815 fut très bonne. Et gage précieux pour l'avenir, une troupe de recrues, partie de Montréal sous la conduite de Colin Robertson, a rallié Fort Douglas pour en assurer la protection.

Les colons de la Rivière Rouge peuvent donc respirer en paix.

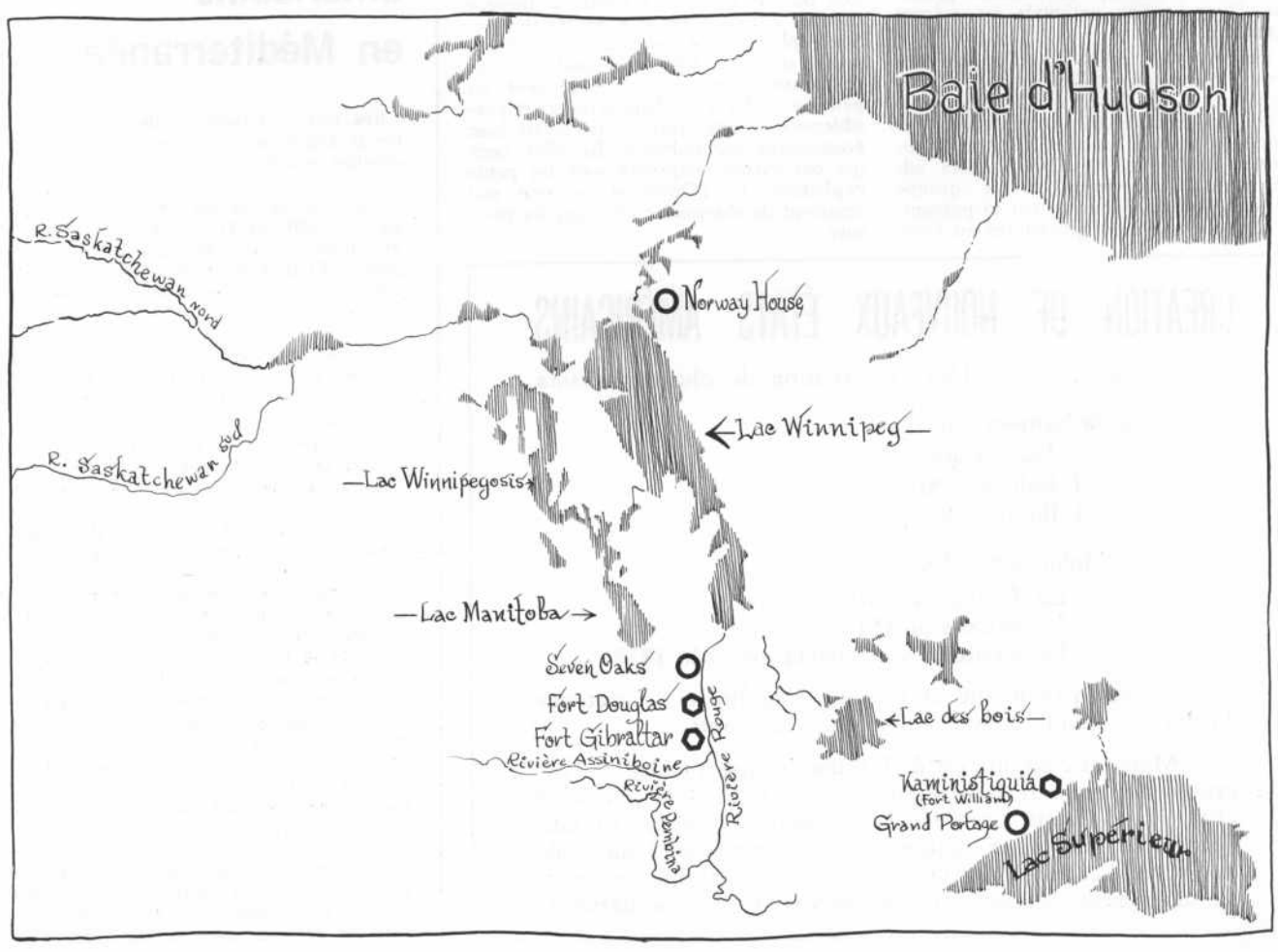

SONT EN LUTTE...

Fort William en tutelle

Alors qu'il se dirigeait avec une forte expédition vers Fort Douglas, Lord Selkirk a appris la triste nouvelle du massacre de Seven Oaks. Devant cette seconde attaque par les gens de la Compagnie du Nord-Ouest, Selkirk a décidé de frapper un grand coup.

Il s'est dirigé sur le Fort William, le centre nerveux de la Compagnie du Nord-Ouest, et a occupé le poste en août 1816. Le premier geste qu'il a posé a été d'exiger la mise en liberté de quelques-uns de ses colons qui y avaient été incarcérés. Enfin, faisant valoir son titre de juge de paix, il a mis en accusation les représentants de la Compagnie du Nord-Ouest qu'il y pu y trouver et en a expédié trois pleins canots à Montréal pour leur faire subir un procès.

Double destruction de Fort Douglas; destruction de Fort Gibraltar; occupation de Fort William; quoi ensuite ?

Le Fort Gibraltar détruit par mesure préventive

Au mois de mars 1816, le commandant Colin Robertson et ses 20 Canadiens se sont emparés de fort Gibraltar appartenant à la Compagnie du Nord-Ouest. Robertson avait 2 buts en tête : 1) s'emparer de Duncan Cameron et l'envoyer subir son procès en tant qu'instigateur de la destruction de Fort Douglas, l'été précédent; 2) récupérer le matériel volé à Fort Douglas lors de ce même raid.

Or, durant la mise à sac du fort, Robertson a mis la main sur des papiers pour le moins compromettants pour la Compagnie du Nord-Ouest : le fort Gibraltar devait servir, durant l'été de 1816, de base d'opération pour les Métis qui renouvelleraient l'attaque de Fort Douglas. En militaire, Robertson a aussitôt décidé de tuer le projet dans l'œuf en rasant le fort Gibraltar. Cette solution immédiate n'est-elle pas imprudente ? Qui assure Semple et Robertson que la Compagnie du Nord-Ouest encaissera le coup sans répondre ?

Le carnage de SEVEN OAKS

Pour ceux qui doutaient encore des bonnes manières des messieurs de la Compagnie du Nord-Ouest, les événements du 19 juin 1816 devraient suffire à leur ouvrir les yeux. En effet, un parti composé de 65 hommes, engagés de la Compagnie (dont un certain Boucher), métis, indiens, tous commandés par Cuthbert Grant, s'est porté à l'attaque du fort Douglas. Minimisant le danger, le gouverneur Semple, accompagné de seulement 20 hommes, s'est rendu au-devant des assaillants, à quelques milles du fort, à un endroit appelé Seven Oaks. Montés sur de rapides poneys et disposés en demi-cercle, les envahisseurs ne firent qu'une bouchée des colons; Semple, blessé mortellement dès le début de l'engagement, fut achevé par un indien.

Laissant ensuite les morts sans sépulture, Grant s'est dirigé vers le fort Douglas; sous la menace d'un massacre en perspective, les pauvres colons ne purent qu'accepter les conditions de Grant : l'évacuation immédiate.

En route vers Jack House River, ils eurent à subir les affronts d'un deuxième parti de guerre qui avait quitté Fort William mais n'avait pu arriver en temps pour se joindre à Cuthbert Grant lors du massacre de Seven Oaks; on remarque incidemment que ce second parti était commandé par deux Suisses mercenaires, licenciés à Montréal.

Voilà donc fort Douglas rasé pour la deuxième fois en deux ans.

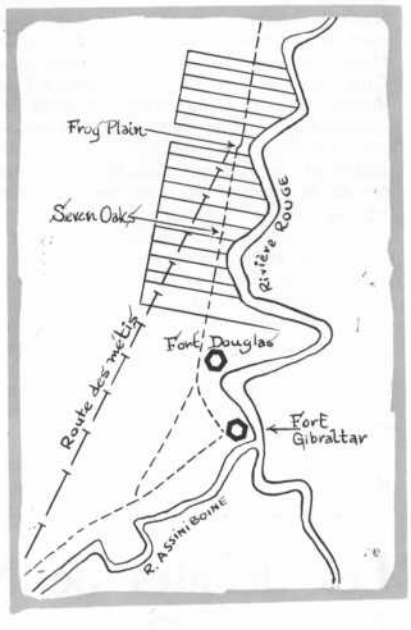

Savannah — A.P.C.

SIMON FRASER

arrêté, l'année dernière, sur les ordres de lord Selkirk, comme témoin important dans l'affaire Semple.

CONVENTION DE LONDRES

Paris — Le traité de Gand (24 décembre 1814), on le sait, mettait fin au conflit opposant Britanniques et Américains. Guerre "futile" s'il en fut une; son traité ne régla rien d'important. Il ne faisait mention d'aucun point litigieux : enrôlements forcés, droits commerciaux des neutres, occupation des territoires de l'Ouest. On se rappelle que ces trois points avaient incité les Etats-Unis à déclarer la guerre à l'Angleterre. Les plénipotentiaires se sont contentés de mettre fin aux hostilités et de rétablir le statu quo; **toutefois, pour les jugements et l'arbitrage des différends de frontière, ils ont prévu la reprise, avec certaines améliorations, de la méthode des commissions mixtes qui avait donné de si bons résultats lors du traité Jay (1794). Il est clair pour tout le monde que chacun des belligérants a voulu, en 1814, sauver la face.**

Il y a quelques jours (20 octobre), il y eut à Londres une convention entre Anglais et Américains pour régler quelques points laissés en suspens au traité de Gand. Un accord vient d'être signé par Richard Rush, ministre de Grande-Bretagne et Albert Gallatin, ministre américain à Paris. Selon les termes de l'acte, la frontière du Nord-Ouest entre les Etats-Unis et le Canada est fixée le long du 49e parallèle, du lac des Bois au faîte des Montagnes Rocheuses (reconnaissance de la part de Londres de la ligne au nord de la Louisiane récemment achetée).

On remarque que la frontière ouest n'a pas été établie. Interrogé là-dessus, un reporter qui a suivi les débats à Londres a révélé le caractère de bonne entente qui prévalait aux rencontres. Un exemple de cela ? Les deux puissances ont accepté que la région de l'Orégon soit ouverte à leurs sujets pendant 10 ans. Cependant, il est stipulé qu'une telle occupation conjointe ne devra pas être préjudiciable aux revendications territoriales de l'une ou l'autre puissance dans le Nord-Ouest. Cette convention vient de permettre aux Américains d'avoir des privilèges de pêche près des côtes du Labrador et de Terre-Neuve en plus de renouveler le traité commercial de 1815. Côté américain, tout est donc parfait ! Mais que pensent les habitants des Maritimes de cette "générosité" britannique, faite sur leur dos ?

Pour la Rivière-Rouge, d'autres missionnaires

Québec (DNC) — S'il faut en croire une rumeur qui circule dans les milieux ecclésiastiques de la capitale, l'abbé Joseph Norbert Provencher, vicaire général à la Rivière-Rouge, aurait demandé à Mgr Plessis un certain nombre de prêtres pour l'aider dans son travail de missionnaire.

Il y a quelque temps, les colons de la Rivière-Rouge avaient demandé à l'évêque du diocèse de Québec, dont relève ce territoire, d'établir chez eux une mission à poste fixe. Les deux prêtres qui ont accepté d'aller s'établir dans ces nouvelles terres de colonisation où la paix ne règne pas encore sont l'abbé Provencher, natif de Nicolet et âgé de 31 ans, et l'abbé Joseph-Nicolas-Sévère Dumoulin, ordonné prêtre l'année dernière et venant de l'île de Montréal. Un jeune ecclésiastique les accompagne. Ils sont établis actuellement non loin du fort Douglas.

AU HAUT-CANADA

LA REPRESSION COMMENCE

York (De notre correspondant parlementaire) — De récentes décisions de l'Assemblée nous portent à croire que l'influence de Robert Gourlay dans la province est à son déclin. Le ton bien catégorique des nouvelles lois contre les assemblées publiques pourrait cependant soulever de vives oppositions.

Le lieutenant-gouverneur Maitland, sous prétexte que les conventions de Gourlay suivies de pétitions contenaient des germes de rébellion, convoqua une session spéciale de la Législature le 12 octobre. À cette occasion, il demanda la création de nouvelles lois défendant la tenue de conventions non autorisées. Après un débat de quatre jours, l'Assemblée en arriva aux conclusions suivantes : qu'aucun membre de la dernière convention ne puisse siéger à la Chambre; que les dernières conventions étaient illégales; que l'Assemblée législative était le seul représentant constitué de la population.

L'Assemblée déclara ce qui suit : "Cette terre choisie fut donnée à nos pères comme foyer à tous ceux qui avaient juré fidélité à la Couronne et non pas comme foyer de sédition."

Les résolutions de l'Assemblée reçurent de l'opposition sous forme de pétition de la part des "habitants de Kingston" où une convention partielle s'était tenue. Les "Régiopolitains" soutenaient que le droit à la pétition était violé par cette nouvelle menace à la liberté publique. Comme cette pétition fut reçue après que les résolutions fussent adoptées, on la classa commodément pour considération ultérieure.

CONVENTION À YORK

York — La "Rencontre de la Convention du Haut-Canada des amis de l'Enquête" s'est déroulée, du 6 au 10 juillet, d'une façon beaucoup plus paisible qu'on ne s'y attendait. Les 14 représentants de district étaient tous des hommes haut placés; le meeting était public et les discussions se déroulèrent sur un ton plutôt réservé.

Dans son discours d'ouverture, qui prenait l'allure d'un désir de nouvelle coopération, Gourlay suggéra que la pétition destinée au prince régent lui soit envoyée par l'intermédiaire du nouveau lieutenant-gouverneur, Sir Peregrine Maitland qui, selon le souhait des délégués, serait peut-être plus libéral que son prédécesseur. La publication de la pétition dissipait tout soupçon voulant que la convention veuille remplacer l'Assemblée. Elle exprimait tout simplement le désir qu'une commission d'enquête vienne étudier la situation de la province. Une autre pétition, destinée au gouverneur "Peregrine Pickle" Maitland demandait que l'on procède sur-le-champ à la tenue d'une élection générale, ce qui permettrait d'évincer les indésirables de l'Assemblée.

Le gouverneur Maitland, un vétéran de Waterloo, où, sous les ordres de Wellington, il avait commandé la première brigade de la Garde, refusa aussitôt les deux pétitions. La Convention se conforma à cette décision en ajournant jusqu'en février 1819, date où la Législature doit se réunir pour ses prochaines assises.

Vie & Religion

L'évêque de Québec siège au Conseil législatif

Québec — Depuis le début de février de cette année, Monseigneur Joseph-Octave Plessis siège au Conseil législatif du Bas-Canada. L'ancien gouverneur, Sir John C. Sherbrooke, avait lui-même insisté auprès du secrétaire aux Colonies, Lord Bathurst, pour que l'évêque catholique soit nommé au Conseil.

Selon Lord Bathurst, Mgr Plessis "serait très flatté d'être reconnu évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec d'une manière plus formelle qu'il n'a été fait jusqu'à présent depuis l'époque où les deux Canadas ont fait partie des possessions de Sa Majesté". Cette double reconnaissance de la part des autorités anglaises — titres de conseiller législatif et d'évêque catholique de Québec — n'est pas étrangère à l'attitude conciliante de Mgr Plessis envers le gouvernement, surtout au cours du dernier conflit. "J'apprécie les mérites de ce prélat, continue Lord Bathurst, et les services publics qu'il a rendus et je suis heureux de profiter de toutes les occasions pour démontrer la satisfaction du gouvernement de Sa Majesté à l'égard de sa conduite qui a toujours été convenable durant le temps qu'il a rempli la charge de surintendant de l'Eglise romaine".

Lord Sherbrooke a fait valoir auprès des autorités métropolitaines les avantages que présentait la présence de Mgr Plessis au sein du Conseil législatif. "Cela renforcerait, nous a-t-il déclaré, l'autorité du gouvernement provincial, car la confiance des Canadiens en celui-ci (Mgr Plessis) s'affermirait; en même temps, elle procurerait un utile appoint à ce corps délibérant en la personne d'un gentilhomme bien doué et renseigné qui a déjà, en maintes occasions, témoigné de son empressement à seconder les vues gouvernementales en toute chose où le caractère sacerdotal lui permettait d'intervenir".

Le nouveau conseiller ne voit, lui aussi, que des avantages : "Ce serait un grand pas vers la liberté de la religion catholique dans cette partie du monde chrétien, que de voir l'évêque de Québec, institué tel qu'il l'est par le Saint-Siège, officiellement reconnu du gouvernement britannique. Cela ouvrira le chemin à l'établissement d'un épiscopat plus solide et plus nombreux, tel qu'il est à désirer dans ces vastes contrées, mais auquel il est impossible de parvenir sans l'aveu du gouvernement". Une seule inquiétude, c'est que la nomination qui honore Mgr Plessis vaut pour lui seulement et non pour ses successeurs qui "ne pourront se considérer autorisés à prendre ce titre, avant que Sa Majesté, soit en les nommant membres du Conseil législatif ou d'une autre manière, les ait reconnus sous cette dénomination". Qu'importe ! Le clergé canadien a maintenant son porte-parole au Conseil. Félicitations à Monseigneur Plessis.

Composition du Conseil législatif

Voici les noms des conseillers législatifs du Bas-Canada, donnés par ordre de préséance.

—**Jonathan Sewell,** juge en chef, orateur du Conseil législatif et président du Conseil exécutif;

—J. Mountain, évêque anglican.

—**Chartier de Lotbinière,** seigneur de Lotbinière, de Vaudreuil et de Rigaud;

—**J. Hall,** inspecteur général des comptes publics provinciaux;

—**A.L. Duchesnay,** usufruitier de la seigneurie de Beauport, conseiller exécutif et commissaire des Transports pour le district de Québec;

—**De Gaspé,** seigneur de Saint-Jean-Port-Joli;

—**Herman W. Ryland,** greffier du Conseil exécutif et de la couronne en Chancellerie;

—**Cuthbert,** seigneur de Berthier;

—**Charles Grant,** héritier présomptif de la Baronnie de Longueuil;

—**P.D. Debartzch,** seigneur de Debartzch et de Saint-Charles;

—**Mgr J.-O. Plessis,** évêque catholique de Québec;

—**L. de Salaberry;**

—**Percival,** contrôleur de la douane et conseiller exécutif;

—**Scott,** contrôleur de la province;

—**Coffin,** juge de police pour le bourg des Trois-Rivières.

Est-il mécontent?

Québec — L'évêque anglican de Québec, monseigneur Jacob Mountain, est conseiller législatif depuis sa nomination à l'évêché de Québec, en 1793. Il doit sans doute considérer d'un mauvais œil l'arrivée de monseigneur Plessis au Conseil législatif. Plusieurs fois, Mgr Mountain avait demandé aux autorités de la métropole que l'évêque catholique n'ait pas droit au titre d'évêque puisqu'il représentait "un pouvoir ecclésiastique étranger".

Depuis deux ans, son fils George Josaphat l'assiste dans ses fonctions.

A.P.C.

George J. MOUNTAIN

Haut-Canada: relations tendues entre l'Assemblée et le Conseil législatif

Le 30 mars dernier, la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada priait l'administrateur de transmettre à S.A.R. le Prince Régent une pétition reproduite par notre confrère, le *Spectateur Canadien*. Nous nous permettons d'en extraire quelques passages qui nous semblent fort intéressants.

Après avoir rappelé la joie unanime avec laquelle avait été accueillie la constitution de 1791, la Chambre d'Assemblée ajoutait :

"Et nous, les Représentants de ce peuple jaloux de ce trésor, ne voulant pas céder la moindre partie de ce Dépôt sacré ni déshonorer par pusillanimité, l'esprit du public, soumettons humblement à Votre Altesse Royale, un extrait des procédés de la présente session de la Législature de cette Province dans lesquels les fidèles communes de Votre Altesse Royale, conçoivent que leurs droits et privilèges constitutionnels ont été attaqués par les Résolutions de l'Honorable Conseil Législatif, remises à l'orateur de la Chambre d'Assemblée des Communes, évidemment destinées à limiter, et déprécier dans l'esprit public les fonctions de la Chambre, et lesquelles doivent être imprimées dans la vue, sans doute, de les exposer publiquement.

L'interruption de l'harmonie annoncée par le Conseil Législatif ne pouvait que tendre à mettre fin aux affaires publiques, et empêcher la Chambre d'Assemblée de pourvoir, par Bill, un subside pour remplir l'excédent de la dépense civile de l'administration du Gouvernement de cette Province, ainsi qu'elle en a été requise par un message, durant la présente session, communiquée par le représentant de sa Majesté; et les Communes ne pouvaient alors adopter d'autres moyens pour cela, que d'avoir recours à une pratique assez fréquente dans leurs coutumes Parlementaires, de voter le montant par une Adresse. Les fidèles Communes de sa Majesté n'hésitent pas de regarder comme mal avisée la réponse qu'elles ont reçue de l'Administrateur du Gouverneur, telle qu'enregistrée dans leurs journaux; car le service pour lequel le vôtre était pourvu était celui qui faisait le sujet même du message de la Couronne, et auquel on ne pouvait pas douter que la Législature donnât son approbation. Elle fait voir néanmoins sous un point de vue national et constitutionnel, le mal qui doit toujours résulter de la réunion des fonctions Législatives et Exécutives dans les mêmes personnes, comme c'est malheureusement le cas dans cette Province, où le Conseil Exécutif de Sa Majesté est presqu'entièrement composé du Corps Législatif, et ne consiste que dans le député Surintendant-Général du Département Sauvage, le Receveur-Général, l'Inspecteur-Général, le juge en chef, l'Orateur du Conseil Législatif et l'Honorable et Révérend Chapelain du Conseil.

Les fidèles Communes de Sa Majesté dans le Haut-Canada, ayant ainsi rempli le devoir impérieux qu'exigeaient leurs circonstances particulières, n'ont plus qu'à supplier Votre Altesse Royale de donner à leur représentation la mûre réflexion qui est due à son importance car les fidèles Communes de Sa Majesté sont convaincues que Son Altesse Royale approuvera leurs Résolutions, et la ferme détermination où elles sont de conserver inviolables leurs droits civils et constitutionnels dans toute leur étendue."

Chambre d'Assemblée des Communes, le 30 mars 1818.

L'Administrateur du Haut-Canada, l'honorable Samuel Smith a fait la réponse suivante à l'Assemblée : "Je ne puis entreprendre de transmettre à Son Altesse Royale le Prince Régent aucune adresse du contenu de laquelle je ne suis pas informé en la manière ordinaire, par une copie ou par l'original."

Dans ces circonstances, la Chambre d'Assemblée a prié l'orateur de transmettre une copie de ces documents à l'agent du Haut-Canada en Angleterre.

A. Ferland — A.P.C.

Mgr Edmund BURKE

a été sacré évêque, le 5 juillet dernier, par Mgr Plessis. Le nouvel évêque est vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse.

Les défaites de Napoléon fêtées à Québec

Québec — Mgr Plessis a souligné d'une façon particulière les défaites de Napoléon, il y a trois ans. Non seulement il y a eu jour d'action de grâces, mais aussi Te Deum de remerciement au Dieu des catholiques pour avoir donné la victoire à l'Angleterre.

Jeudi, le 6 avril 1815, avait été le jour fixé pour célébrer la paix américaine. A cette occasion, l'évêque de Québec a prononcé un sermon retentissant dans lequel il rendit hommage à Dieu et à l'Angleterre. L'ex-empereur des Français a reçu de nombreux coups de massue. "Quand ~~on vit~~ cet homme, en apparence si modeste, se faire donner pour la vie la souveraine magistrature qui ne lui avait été assurée que pour dix ans, bientôt substituer le titre d'empereur à celui de premier consul et se mettre au niveau des têtes couronnées; il fut aisé de concevoir que sous des dehors trompeurs était recelée une ambition qui ne tarda pas à se manifester par les actes les moins équivoques". Le prédicateur développa ensuite ce thème de l'ambition en appuyant sur les points suivants : "Ambition insatiable,... ambition perfide,... ambition sacrilège,... ambition sanguinaire,... ambition scandaleuse,... ambition aveugle et extravagante".

Le troisième point de ce sermon fut consacré à la louange de l'Angleterre et de la Papauté.

OFFENSE DEFENSE

L'AFFAIRE FOUCHER

Décidément, l'année 1817 aura été fertile en émotions pour les juges de la Province. Le 25 janvier 1817, c'était au tour de l'honorable Louis Charles Foucher, juge puîné de la cour du Banc du Roi de Montréal d'être mis en accusation. Son accusateur, le député d'Huntingdon, Monsieur Austin Cuvillier, l'a en effet accusé, en Chambre, entre autres délits, "d'avoir employé son pouvoir judiciaire à favoriser les vues d'individus dont il désirait avancer les intérêts; d'avoir rendu ou concouru à rendre jugement dans des causes sur lesquelles il avait donné son avis aux personnes intéressées; d'avoir appuyé comme juge Jean Baptiste Normand contre lui-même, Austin Cuvillier; bref, de partialité et de mauvaise conduite dans l'exécution de ses devoirs judiciaires et d'avoir fait déshonneur à l'Administration de la Justice."

La Chambre, après enquête, a demandé à son Excellence le Gouverneur de suspendre l'honorable juge de sa charge jusqu'à ce que le Prince Régent ait fait connaître sa décision quant à la pétition que l'Assemblée lui a fait tenir pour demander que le juge Foucher soit démis de ses fonctions.

Son Excellence a obtenu de l'honorable juge qu'il s'absente de son poste jusqu'au verdict de S.A.R. le Prince Régent.

Le Conseil législatif n'a guère prisé l'attitude de la Chambre et a, lui aussi, fait parvenir une adresse à S.A.R. le Prince Régent pour lui suggérer de ne bien vouloir étudier les plaintes de l'Assemblée que lorsque le Conseil les aura étudiées et y aura concouru.

Le Conseil semble s'inquiéter de la façon de procéder de la Chambre d'Assemblée : il craint en effet que "tout officier public devenant ainsi sujet d'être obligé, avant d'être entendu, d'aller à ses propres frais en Angleterre, à une distance immense avec des témoins qui pourraient servir à le disculper, doit se regarder à l'avenir comme entièrement à la disposition de l'Assemblée, et il cesse par là d'être qualifié pour remplir les devoirs de sa charge avec indépendance et fidélité."

Le Conseil a obtenu gain de cause, puisque Son Excellence a annoncé à l'Assemblée, le 2 mars dernier, que S.A.R. le Prince Régent a décidé que, "dans le cas de l'accusation contre le juge Foucher, et dans tous les autres cas semblables d'accusation par l'Assemblée, le jugement des accusations portées contre la partie accusée soit laissé au Conseil législatif."

Bâillonné par Jingo!

York (Spécial au Boréal Express) —
"Mon très cher Canada ! on t'a finalement passé le bâillon,
Un fils de ce grand Wellington, venu de par delà les mers,
Aidé de tes propres mains de traîtres,
t'a passé le bâillon."

Ainsi commençait la lettre de Robert Gourlay publiée dans le *Spectator* de Niagara, le 3 décembre, en réponse à la loi défendant les conventions.

Gourlay, le plus bruyant antagoniste de "l'Establishment" du Haut-Canada déclarait : "Le droit de pétitionner dont on s'est tellement vanté vaut maintenant un peu plus qu'une vieille chanson". Il exhortait ensuite le public à tenir des assemblées de protestation.

Ayant échoué dans ses tentatives de reconnaître cet agitateur coupable de crime, dans des procès tenus plus tôt à Kingston et à Brockville, le gouvernement l'a finalement coincé grâce à son acte de sédition de 1804. En vertu de cet acte fort critiqué, tout individu résidant au Haut-Canada depuis six mois et qui n'a pas prêté serment d'allégeance dans la Province peut être obligé de prouver à la satisfaction d'un magistrat que ses activités n'ont pas été déloyales, à défaut de quoi il est exilé.

Convaincu que l'Acte ne concernait que les étrangers, la réaction immédiate de Gourlay fut une déclaration triomphante sur les droits d'un citoyen britannique. "Je suis Romain, osez me toucher. Je suis Romain et je vais en appeler à César".

César n'intervenant pas, Gourlay fut arrêté le 21 décembre et traduit en justice devant quatre magistrats favorables au Gouvernement. Sa défense ayant été rejetée, on lui donna l'ordre de ne plus se trouver dans la Province à partir du 1er janvier prochain.

Le crime ne paie pas

Trois-Rivières — Vendredi, le 3 novembre dernier, Michel Frisback condamné à mort pour vol de cheval, dans le terme de septembre dernier, a subi sa sentence à la nouvelle prison de cette ville.

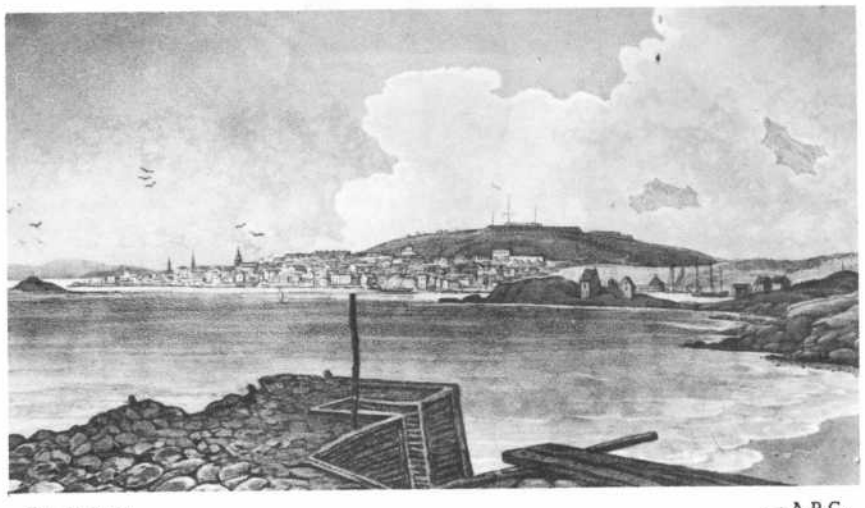

G.I. Parkyns — A.P.C.

HALIFAX, vu de la pointe de Dartmouth

Malfaiteurs et brigands, attention!

Montréal (DNC) — L'Assemblée législative du Bas-Canada, au cours de sa session du printemps, a adopté une loi dont le besoin se faisait depuis longtemps. En effet, le premier avril dernier, fut sanctionné "l'Acte qui pourvoit plus efficacement à la sûreté des cités de Québec et de Montréal par l'établissement de guets et de flambeaux de nuit dans les dites cités, et pour d'autres objets, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses". En résumé, l'objet de la nouvelle loi était double: établir des guets et voir à l'éclairage des rues.

Le guet, tant pour Québec que pour Montréal, devait se composer d'une équipe d'au maximum 24 hommes dirigés par un contremaître et un adjoint. A Québec, Louis-Basile Pinguet agit comme contremaître, alors qu'à Montréal, M. E. d'Aubreville occupe le même poste.

Depuis le premier octobre, des lampes à l'huile éclairent la nuit certaines rues de la capitale. Chaque soir, les hommes de guet, que l'on désigne plus souvent sous le nom de "watchmen", voient à ce que les lampes soient allumées et ne manquent point d'huile. Ils sont aussi chargés de la surveillance du bon ordre. Ils trainent avec eux une crécelle ou une cloche dont ils se servent pour réveiller les habitants en cas d'incendie. Cet hiver, à la lueur pâlotte des lampes, on les voit déambuler coiffés de leur casque de fourrure et vêtus de leur cloque d'étoffe. Ils se déplacent toujours avec un fanal suspendu à leur ceinture de cuir. A Québec, le salaire d'un watchman est de 25 livres par année.

Citoyens, vous pouvez maintenant dormir en paix. L'Etat veille sur vous.

La Beauce reçoit 189 allemands

A Québec, le célèbre millionnaire allemand Pozer, établi au pays depuis 1785, a mis récemment sa fortune au service des siens. En effet, au mois d'octobre de l'an dernier, il recevait 189 de ses anciens compatriotes qu'il installa dans sa seigneurie d'Aubert-Gallion, paroisse de Saint-Georges-de-Beauce. Nous constatons avec joie que ces immigrés allemands vivent en parfaite harmonie avec les Canadiens français de cette région. Il parait même qu'un célèbre médecin allemand de cette colonie, William Ernest Munkel, désintéressé et compétent, soigne les gens de presque toute la Beauce. Il est d'autant plus aimé qu'il laisse ses patients décider du prix de sa consultation. Bref, la "coexistence" ne semble pas présenter de problèmes.

Départ du premier gouverneur en chef canadien

Québec — Sir Gordon Drummond nous a quittés le 21 mai 1816, après un court mandat d'une année. Il avait succédé à Sir George Prevost retourné en Angleterre, le 4 avril 1815. Drummond était le premier gouverneur en chef d'origine canadienne; il est né en effet à Québec en 1771. Son père, monsieur Colin Drummond, remplissait alors le poste de trésorier des armées anglaises.

Sir John Coape Sherbrooke, ancien Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse a remplacé Sir Drummond et prêté le serment d'office le 12 juillet 1816.

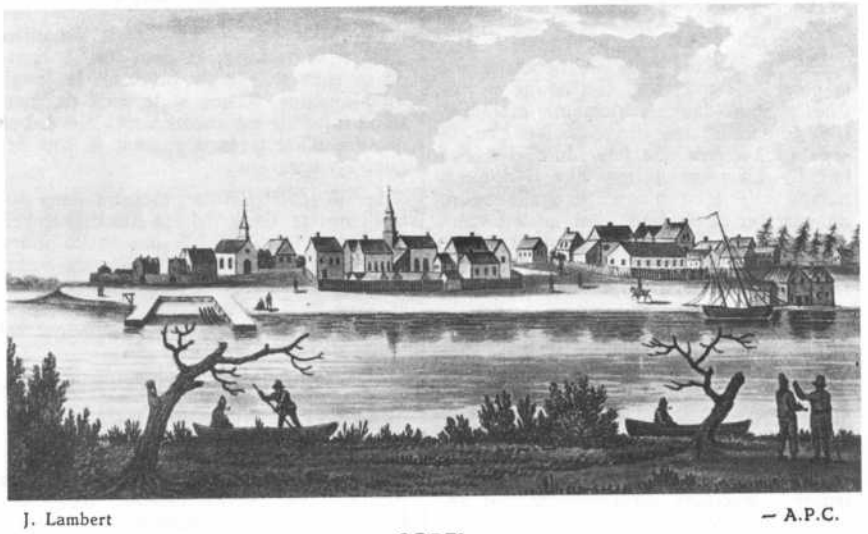

J. Lambert — A.P.C.

SOREL

Une jambe à boisson

Québec (Spécial au *Canadien* et au *Boréal-Express*) — Samedi, le 14 février, James Brown fut accusé devant le Magistrat d'avoir porté, le soir précédent, en contravention à l'acte du Parlement, une grande quantité de liqueurs fortes dans la prison du Banc du Roi. Il paraît, par le témoignage de M. Morris, un des guichetiers, que le prisonnier n'avait qu'une jambe naturelle. Son autre jambe, qui était de bois, était construite de manière qu'entre le moignon de la cuisse et la partie supérieure de la jambe de bois, il y avait un creux dans lequel on pouvait mettre des articles d'un volume considérable.

La liqueur en question avait été mise dans une vessie et cette dernière avait été cachée dans le creux. Mais rien n'échappa aux yeux de M. Morris par qui le prisonnier fut arrêté et visité.

Le prisonnier dit qu'il avait un ami emprisonné pour dette qui était bien malade et que c'était pour lui que la liqueur était destinée. Le prisonnier fut convaincu et condamné à payer 10 livres d'amende. Mais n'étant pas en état de payer cette somme, il fut mis en prison pour 14 jours.

Page féminine

Pour les Parisiennes

Une armure protectrice

Paris (DNC) — L'épidémie prend de l'ampleur. Les dames n'osent plus sortir seules dans les rues de la ville. Les savants font d'actives recherches pour trouver des remèdes au mal. La Préfecture de Police a adressé, le 3 de ce mois, un communiqué à toute la presse parisienne. On y disait : "Un particulier, dont on n'a pu se procurer le signalement que d'une manière imparfaite, se fait, depuis quelque temps, un plaisir cruel de piquer par-derrière, soit avec un poinçon, soit avec une aiguille fixée au bout d'une canne ou d'un parapluie, les jeunes personnes de quinze à vingt ans que le hasard lui fait rencontrer dans les rues". Et voilà le mal dont souffre Paris : une crise aigue de piquage de fesses.

Il ne se passe pas un jour où, dans les journaux comme *l'Indépendant, le Fanal, les Débats* ou *la Gazette de France,* on ne publie le récit détaillé d'attaques effectuées contre des dames. Le secteur le plus populaire pour ce nouveau sport est celui des Galeries du Palais-Royal.

Il paraît qu'un armurier vient de mettre au point un "protège-fesses" en métal léger. Le tout est encore au stade expérimental et la production industrielle de ce "para-coup" devrait débuter bientôt. Nous publions en primeur une gravure représentant divers prototypes. A vous, mesdames les Parisiennes, de choisir vos moyens de défense. Nous croyons que l'armure métallique sera plus efficace que la nouvelle pommade que commence à vendre M. Liébert, pharmacien dans l'île Saint-Louis.

Si on vous attaque, consolez-vous en chantonnant le dernier air à la mode : "Le Joli Petit Piqueur".

Le poulet de la victoire

On dit parfois que la nécessité est la mère de l'invention. Cet adage se vérifie surtout dans le domaine culinaire. L'ex-empereur des Français n'a pas la réputation d'être une fine fourchette. Ses intimes affirment même que Napoléon mange vite et à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Son ancien valet de chambre, Constant, en sait quelque chose. La vie de camp rendait difficile la tâche des cuisiniers impériaux.

Une victoire de Napoléon, à l'époque où il n'était que premier consul de France, est à l'origine d'une nouvelle façon de faire cuire le poulet. Au cours de la campagne d'Italie, au soir de la victoire de Marengo, soit le 14 juin 1800, l'intendant de bouche du général dut utiliser les moyens du bord pour préparer le déjeuner. "Je crains, dit l'intendant au général, que le repas ne soit guère à votre convenance. Ces maudits Autrichiens ont intercepté nos cantines : le beurre manque aux cuisines." Moins d'une heure plus tard, sur la table du général, un plat nouveau : "le poulet à la Marengo".

A l'intention de nos lectrices, voici la recette exacte suivie par l'intendant de bouche du général Bonaparte : "1. Coupez un poulet en morceaux que vous faites revenir dans l'huile, en donnant un peu d'avance aux cuisses, plus longues à cuire. Sel, poivre, quelques épices, un bouquet garni et une poignée de champignon. 2. Pendant que le poulet cuit doucement, préparez dans une autre casserole un roux mouillé d'un bol de consommé additionné d'un verre de madère et d'un verre de vin blanc. Ajoutez en tournant, et peu à peu, l'huile dans laquelle le poulet a fricassé. Laissez cuire un petit moment et servez".

Espérons que le poulet britannique ne sera pas récalcitrant à ce nouveau mode de cuisson.

Elle meurt à 109 ans

Saint-Nicolas — Le climat canadien, malgré sa rudesse, et peut-être à cause de sa rudesse, semble favoriser la longivité humaine. Même si le taux de mortalité infantile est encore assez élevé, bon nombre d'habitants dépassent le cap des quatre-vingts ans.

Le 30 juillet dernier, mourait dans notre paroisse dame Marie-Anne Boucher. Elle était âgée de 109 ans et 26 jours. Elle a été inhumée au cimetière de Saint-Nicolas, endroit de sa naissance qui avait eu lieu le 5 juillet 1709. Témoin conscient d'un siècle d'histoire, voilà qui est digne de mention.

MARIÉS OU CONCUBINS

York — A moins que vous ne soyiez Anglican ou encore membre d'une des Eglises protestantes dissidentes comme... le sont les membres d'un "Establishment" ailleurs, vous ne pouvez pas vous marier à l'église de votre choix au Haut-Canada.

Les Presbytériens et les Luthériens ont ce privilège; les Baptistes et les Méthodistes en sont privés. Des pétitions ont circulé depuis l'an 1790, provenant de différents groupes de pression, tels les Baptistes de la municipalité de Bastard. Mais à date, elles n'ont produit aucun effet valable. Les bills de réforme amenés devant l'Assemblée ont toujours été tués dans l'œuf au Conseil.

Bien plus, tous les couples mariés avant 1797 devant un ministre autre qu'anglican ont vécu dans le péché. Toutefois, un bill passé cette année permet aux couples dans cette situation de valider leur union d'une façon rétroactive en se présentant devant un Juge de Paix.

Si vous choisissez une belle journée, ce pourrait être l'occasion d'une agréable sortie avec vos enfants.—

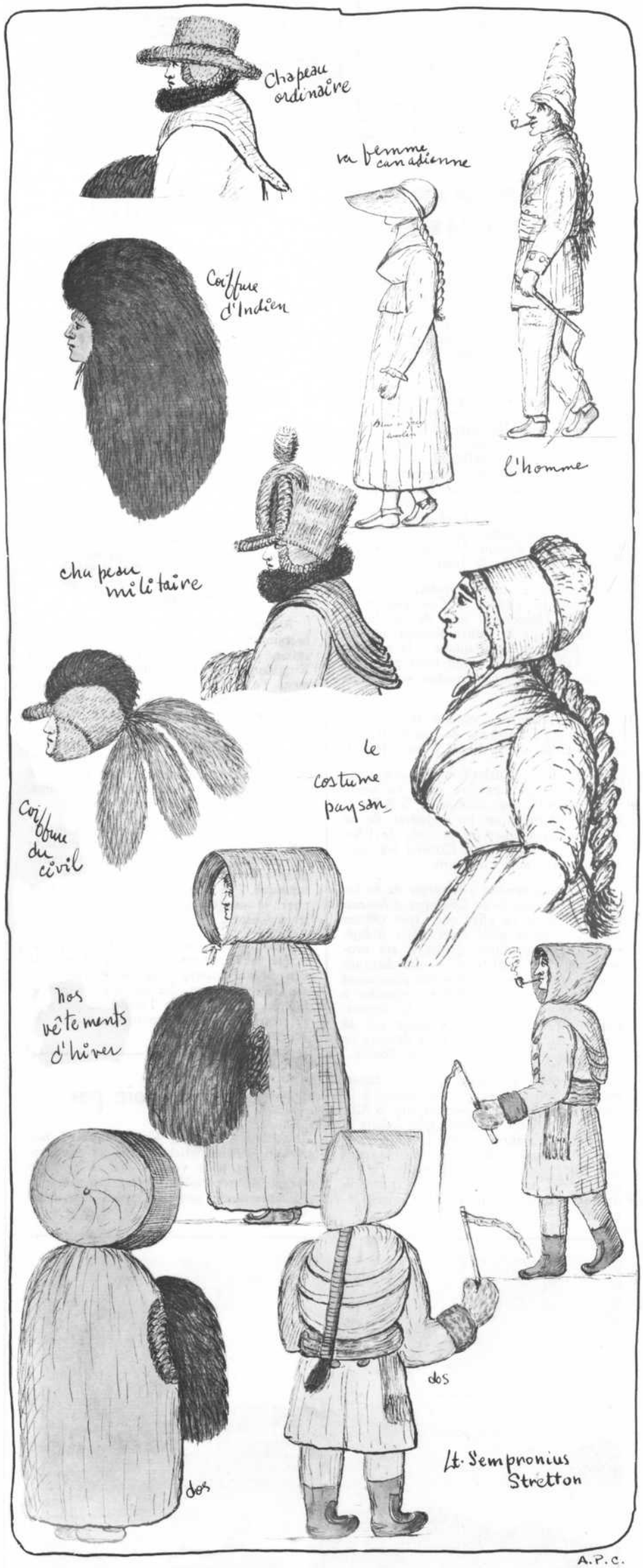

La rigueur du climat canadien a forcé rapidement les habitants du pays à créer une nouvelle mode pour les vêtements d'hiver. L'officier anglais, Sempronius Stretton, lors de son séjour au Québec, s'est plu à dessiner quelques-uns de nos costumes.

LITTÉRATURE et SPECTACLES

Un nouvel hebdomadaire trifluvien

La Province compte un nouvel hebdo depuis le mardi 12 août 1817. Il s'agit de la Gazette des Trois-Rivières, imprimée et publiée par M. Ludger Duvernay à son imprimerie de la rue Royale. Fait remarquable, M. Duvernay n'a que dix-huit ans.

Il nous fait plaisir de reproduire ici, pour le profiit et l'intérêt de nos lecteurs, le prospectus du nouveau journal.

PROSPECTUS DE LA GAZETTE DES TROIS-RIVIÈRES

Gazette des Trois-Rivières **Mardi, 12 août 1817**
Vol. I no I

Imprimé et publié par Ludger Duvernay à son imprimerie, Rue Royale.

Les papiers Publics commencent à se multiplier dans la Province; c'est dans un certain sens ce que l'on peut désirer de mieux. On ne saurait trop multiplier ces moyens d'instructions publiques qui ne peuvent que contribuer beaucoup à répandre de plus-en-plus, les lumières et les connaissances. Nos villes de Québec et de Montréal en comptent maintenant plusieurs : il n'en a encore été publié aucun aux Trois-Rivières quoiqu'il s'y trouve un grand nombre de personnes en état d'en sentir toute l'utilité et les avantages, et même capables de le rendre intéressant par leur coopération.(...)

Soutenir autant qu'il est en son pouvoir les intérêts de son Pays et de son Gouvernement, discuter paisiblement les affaires publiques, donner aux bonnes actions une récompense méritée par de justes éloges, propre à exciter l'émulation, élever avec énergie contre l'oppression puissante, le cri plus-puissant de l'indignation générale, la poursuivre, sous quelque forme qu'elle se produise, la dénoncer à la juste vengeance des Loix, de manière à exciter cette crainte salutaire qui fait l'appui et la sauvegarde des faibles en devenant un frein pour les méchants; ignorer souvent les individus en jugeant les mesures : voilà une partie des devoirs et des privilèges d'un Papier Périodique. Destiné à éclairer, quelque fois à diriger l'opinion publique, il serait honteux qu'il servit à l'égarer en devenant l'esclave des partis ou l'organe des fonctions.

Si les loix, si les principes de la constitution sont des sujets propres à la discussion, il n'en est pas ainsi de la Religion; il ne convient qu'à ceux qui par état en font l'étude de leur vie discuter un sujet aussi important. Nous nous l'interdirons totalement.

La Politique n'est pas non plus notre unique objet. Nous désirons autant qu'il sera en notre pouvoir joindre l'utile à l'agréable, et égayer le sérieux des affaires, par les agréments de la littérature. Il existe dans la Province un grand nombre d'hommes instruits; nous sollicitons respectueusement leur aide : ils peuvent sans beaucoup d'efforts contribuer puissamment à donner de l'intérêt à notre Feuille, et conséquemment beaucoup de succès à notre entreprise.

LUDGER DUVERNAY
Trois-Rivières, le 25 juin 1817.

Une "Abeille" mourante

Montréal (De notre correspondant littéraire) — Dans les milieux intellectuels de Montréal, la rumeur court que M. Henri Mezière cesserait très bientôt la publication de son journal de littérature et de sciences, "L'Abeille canadienne". Le nombre des souscripteurs ne serait pas assez élevé pour permettre à Mézière de publier chaque mois deux numéros de quarante pages chacun. Pourtant les buts poursuivis par le fils du notaire Pierre Mezière étaient louables. "Présenter l'annonce raisonnée des ouvrages que produisent toutes les littératures étrangères, et spécialement l'anglaise et la française; exposer les grandes découvertes qui intéressent les arts et la morale publique; emprunter aux sciences ce qu'elles offrent de plus applicable et de plus utile aux besoins journaliers de la société; donner la note et l'explication de tous les procédés qui obtiennent, en Europe, des brevets d'invention; profiter des expéditions de commerce, pour faire connaître en même temps les mœurs, l'industrie et la situation politique des peuples éloignés de nous et quasi inconnus : tel est le but que l'on se propose dans la rédaction de ce nouveau journal". Le rédacteur a peut-être été trop fidèle aux buts exprimés dans son prospectus.

L'absence quasi totale d'articles consacrés au Bas-Canada serait peut-être la raison du peu de succès de cette publication.

Le coin de la poésie

A l'avenir, nous publierons dans cette rubrique les poèmes inédits que nos lecteurs voudront bien nous faire parvenir. Nous publions, dans ce numéro, des extraits d'une longue satire contre la paresse. L'auteur, M. Michel Bibaud est l'actuel directeur du journal "L'Aurore des Canadas". Faut croire que notre confrère est convaincu que sa poésie trouvera plus de lecteurs dans nos colonnes que dans celles de son propre journal.

Oh ! combien ce pays renferme d'ignorants,
Qu'on aurait pu compter au nombre des savants,
S'ils n'eussent un peu trop écouté la Paresse,
Et s'ils se fussent moins plongés dans la mollesse !
Combien, au lieu de lire, écrire ou travailler,
Passe le temps à rire, ou jouer, ou bailler !
A l'exemple voisin des dix-huit républiques,
Vit-on jamais ici des corps académiques ?
Privé d'un tel secours, ce qu'on apprit, enfant,
On l'oublie et le perd souvent en vieillissant;
Surtout quand, à cet âge, étudiant par force,
On n'a pu du savoir attraper que l'écorce.
Quand se réveilleront tous nos esprits cagnards ?
Quand étudirons-nous la nature et les arts ?

La paresse nous fait mal parler notre langue :
Combien peu, débitant la plus courte harangue,
Savent garder et l'ordre et le vrai sens des mots,
Commencer et finir chaque phrase à propos.
Très souvent au milieu d'une phrase française,
Nous plaçons sans façon une tournure anglaise :
Presentment, indictment, impeachment, foreman,
Sheriff, writ, verdict, bill, roast-beef, warrant, watchman.
Nous écorchons l'oreille avec ces mots barbares,
Et rendons nos discours un peu plus que bizarres;
C'est trop souvent le cas à la chambre, au barreau . . .

Michel Bibaud.

Du théâtre dans une boîte

Québec (DNC) — S'il faut en croire un lecteur du "Quebec Mercury", il est honteux de voir dans quelle salle se donnent les spectacles de théâtre, dans notre ville.

Depuis sa fondation en 1790, le *Théâtre du Marché à Foin*, de Québec, a connu une existence assez mouvementée. Plusieurs ont, d'ailleurs, mis en doute la valeur des spectacles qu'on y présentait. Le voyageur John Lambert, lors de son séjour dans notre ville, il y a une dizaine d'années, a déclaré que "les acteurs étaient des amateurs qui ne valaient rien. Les rôles de femmes étaient, dit-il, tenus par de jeunes garçons. La seule actrice de profession qui résidait alors à Québec était une duègne que les auditeurs canadiens ne voulaient plus applaudir".

De 1814 à 1816, il n'y eut aucune représentation théâtrale pour la simple raison que la salle fut convertie en salle de cours pour la "Quebec Free School". Le premier spectacle présenté en 1816 fut "Le Barbier de Séville", accompagné d'un ballet pantomine, "La fille mal gardée". L'année dernière, la population de Québec a pu assister à la représentation d'une vingtaine de pièces, dont sept seulement en langue française. Pour l'année qui se termine, à l'affiche trente-trois pièces dont quatre seulement en langue française et toutes les quatre présentées au cours du mois de janvier. Ce qui signifie que, depuis onze mois, le *Théâtre du Marché à Foin* n'a pas présenté de spectacles pour la majorité de la population. On peut se demander alors quelle sympathie peuvent avoir pour cette "boîte en ruine" les Québécois de langue française.

Dans son édition du 18 août dernier, le "Quebec Mercury" publiait une lettre d'un de ses lecteurs dans laquelle il écrivait : "C'est un sujet d'étonnement pour les étrangers et un de surprise pour ceux qui ne sont pas étrangers que la capitale du Bas-Canada, une ville si prospère et si populeuse, ne possède pas un seul endroit d'amusement public, pas même un théâtre. Car je conçois, dit-il, que ce serait un libelle de donner le nom de théâtre à la boîte en ruine où joue actuellement la Compagnie de comédie et de tragédie qui doit rester quelques mois parmi nous".

Constant est malheureux

Paris (De notre correspondant littéraire) — La chance ne semble plus sourire à celui qui s'est jadis qualifié de "misérable transfuge". L'amour de Benjamin Constant pour la belle Juliette de Récamier fut bref, public et épuisant. L'amoureux en sortit dépité. L'été dernier, l'auteur d'*Adolphe* s'est cassé une jambe et, depuis ce temps, il doit marcher avec des béquilles. Candidat lors des élections de cette automne, il fut aussi malchanceux et subit la défaite. Il suffit d'ajouter à cette énumération d'événements pénibles la suppression, par décision gouvernementale, du journal le *Mercure* dont Constant était un des principaux collaborateurs. Il est vrai que, depuis, le journal a revu le jour sous un nouveau nom, *La Minerve française*.

F. Massot — B.N.

Juliette de Récamier

Plusieurs Français reprochent à Benjamin Constant son inconstance politique. Ce n'est pas le seul intellectuel à avoir louvoyé entre l'empire et la royauté. En 1815, le journaliste-romancier a jugé plus prudent d'aller vivre quelque temps à Londres. C'est lors de ce séjour à l'étranger que fut publié simultanément à Londres et à Paris un roman à succès, *Adolphe*, "anecdote trouvée dans les papiers d'un inconnu et publiée par M. Benjamin de Constant". Cet ouvrage, écrit en moins de quinze jours lors d'un séjour de l'auteur en Allemagne, il y a onze ans, a soulevé un intérêt aussi grand à Londres qu'à Paris. Plusieurs ont cru reconnaître sous les traits de l'héroïne Ellénore ceux

Desmarais — B.N.

Benjamin Constant

de Mme Lindsay avec laquelle l'auteur eut une liaison à Londres. M. Constant a même jugé nécessaire, dans un article publié dans le *Morning Chronicle* du 24 juin 1816, de démentir la rumeur.

M. Constant vient de commencer la publication d'un ouvrage qui aura au moins la valeur d'être considérable, "Cours de politique constitutionnelle".

Le loyalisme en chanson

NDLR — Le loyalisme de plusieurs Canadiens a suscité toutes sortes de réactions tant lors des défaites de Napoléon que lors de sa chute finale. Un lecteur vient de nous faire tenir la chanson suivante dans laquelle on oppose notre roi George III et l'ex-empereur des Français.

I

Grand Dieu, conserve George trois,
Ses vertus honorent cet âge.
Lui seul a maintenu tes loix
Sur la terre, il est ton image !
Généreux anglais
Chantez ses bienfaits
Son amour paternelle;
N'est-ce pas sous lui
Qu'on vous voit, aujourd'hui,
Des peuples le modèle !

II

Lorsque le plus vil des tyrans
Asservit l'Europe tremblante;
Albion oppose à ses plans
Une vertu ferme et constante.
Là, tout citoyen
Devient le soutien,
Des lieux qui l'ont vu naître.
C'est toujours en vain
Que le Corsicain
Y veut parler en maître !

III

Quand dans sa folle ambition
Il menace toute la terre
De ses projets d'invasion
Chacun se rit en Angleterre.
Là, tout citoyen
Devient le soutien
Des lieux qui l'ont vu naître.
C'est toujours en vain
Que le Corsicain
Y veut parler en maître !

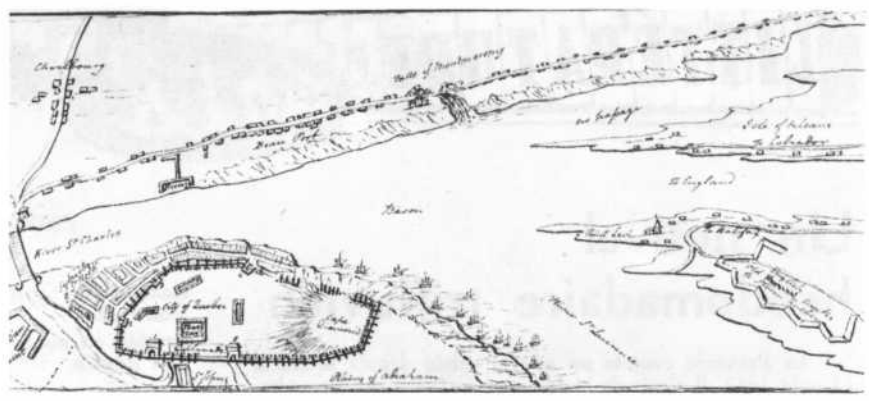

Sempronius Stretton — A.P.C.

Plan de Québec

Les prétentions territoriales de BLACK

John Black, Ecossais d'origine, venu à Québec vers 1787, est un personnage assez curieux. Son séjour parmi nous fit l'objet de plusieurs controverses. En 1794, il est emprisonné pour une raison encore inconnue; il est élu représentant du comté de Québec en 1796; l'année suivante, il démasque des agitateurs français hostiles au régime. Enfin, lors du voyage de retour en Angleterre, le navire sur lequel il s'était embarqué tombe aux mains des Français.

A la suite de ses aventures et de son soi-disant "dévouement" pour la couronne britannique, il reçoit, dans le canton de Dorset, 53,000 acres de terre. Il semble que Black fut insatisfait des gratifications royales. Ses mauvaises affaires l'obligèrent à vendre sa concession. On apprend de bonne source que cet homme, tenace et quelque peu influent, fit de nombreuses pressions à Londres afin d'obtenir d'autres concessions en hommage aux "services rendus". Ce qui nous surprend le plus, ce sont les prétentions que Black entretient depuis quelques années. Il semble qu'il espère obtenir sous peu les îles Rondes et de Grâce, en face de Sorel, et la Grande Ile, située entre Kingston et l'île Carleton. Mais cela ne semble pas encore suffisant. Il exige que les forges du Saint-Maurice lui soient affermées pour 25 ans au prix de £1,000 par année.

Après un plaidoyer de plus de dix ans auprès des autorités londoniennes, on émet un doute sérieux sur l'objet de dévouement de ce héros improvisé. Pour l'instant, ses prétentions restent encore lettre-morte.

La Nouvelle-Beauce inondée

Québec — Lundi, le 6 juillet dernier, vers cinq heures du matin, les habitants de la paroisse de Saint-Gilles, dont les établissements s'étendent deux lieues et demie le long des terres basses sur les bords d'une rivière de même nom, qui se jette dans la rivière Chaudière, au-dessus de la chute, s'aperçurent que l'eau de la rivière montait avec une rapidité extraordinaire. Elle passa bientôt par-dessus les bords de la rivière et s'étendit sur les terres basses, à une hauteur considérable, allant plus vite qu'un homme ne peut marcher.

Les animaux dans les champs furent immédiatement emportés, et ceux qui se retirèrent dans les endroits élevés furent bientôt entourés et ensuite noyés. Les habitants demeurèrent ou se réfugièrent dans leurs maisons, généralement bâties sur les hauteurs espérant qu'ils seraient en sûreté; mais ils furent aussi bientôt entourés d'eau. A mesure que l'eau entrait dans les maisons emportant tout ce qui était autour d'eux, ils montèrent dans leurs greniers. Une famille entière, la femme d'Augustin Houle et six enfants furent précipités dans les flots avec leur maison et noyés.

La rivière monta 7 pieds en 12 minutes et environ 18 pieds au-dessus de son niveau ordinaire en peu d'heures; un ruisseau d'environ trente pieds devint une rivière de plus d'un mille de largeur; il emporta par les racines des ormes de trois pieds de largeur et il fit dans les champs des ravines de 6 pieds de profondeur. En plusieurs endroits, le cours est changé; le lit de la rivière passe maintenant où était la vieille maison d'un nommé Antoine Couture. Il s'est passé cinq jours avant qu'elle soit rentrée dans son lit ordinaire.

La cause de cette inondation subite est attribuée aux orages mêlées de tonnerre qui ont eu lieu la veille dans les montagnes du sud, vers les sources de la rivière Saint-Gilles.

(*Le Canadien*)

2 enfants . . . à 64 ans

Selon la *Gazette des Trois-Rivières*, dans son numéro du lundi, 23 septembre 1817, une dame de la paroisse de Saint-Ours, Josephte d'Aigle, épouse d'Augustin Jambro, aurait mis au monde deux enfants. A cela, rien d'extraordinaire, sauf si l'on considère que la mère est âgée de 64 ans !

TERRE des SIX-NATIONS

Londres — L'Angleterre vient de reconnaître officiellement aux Six-Nations indiennes du Haut-Canada la pleine possession de leur territoire. Leur propriété leur est acquise ainsi qu'à leurs descendants. Ils ont plein pouvoir et entière liberté d'en disposer soit à la culture, coupe du bois ou autres utilités. La nouvelle charte leur permet de jouir des profits ou avantages de leurs terres. Ils peuvent même vendre ou louer leur domaine à condition que tous les chefs indiens en préviennent les autorités locales et gouvernementales. Dans la lettre patente qui octroie ces terres, on insiste beaucoup sur l'avertissement préalable de toute intention de vendre ou de louer. Les autorités sont conscientes du danger que cela peut représenter. Il s'agirait d'un abus ou de la mauvaise volonté d'une tierce personne pour inciter ou obliger les Indiens à se démunir de leurs biens. Ils seraient alors sans abri. Donc on est très sévère sur ce point. Toute transaction sera nulle si elle est accomplie sans le consentement du gouverneur. Il s'agit d'une protection mutuelle: les Indiens seront assurés dans leur possession. Le gouvernement veut éviter toute spéculation qui se ferait aux dépens des Six-Nations. En fait, les Chefs indiens sont donc totalement libres d'administrer leur réserve comme bon leur semble. Mais, en réalité, les mécanismes de consultation visent à empêcher toute vente ou diminution de leur domaine. Il semble que le gouvernement veille éviter toute reprise de partage ou de marchandage à la suite d'une malheureuse transaction.

"UNE CHOSE DE BEAUTÉ EST UNE JOIE POUR TOUJOURS"

Londres — Un jeune poète de 23 ans, John Keats, vient de publier un long poème narratif, en quatre livres, "Endymion". Keats reprend dans cet ouvrage la légende grecque du beau berger dont les déesses deviennent amoureuses. Il se situe bien dans l'actuel courant de la poésie anglaise, illustré par Shelley et Byron.

Ce qui frappe le plus dans le poème de Keats c'est l'abondance verbale que quelques-uns qualifient de fantastique. L'imagination est débordante à un point tel qu'il est difficile de saisir l'œuvre dans son ensemble.

En somme, l'ouvrage de Keats est un hymne à la beauté et le premier vers du poème synthétise bien la pensée de l'auteur : "Une chose de beauté est une joie pour toujours".

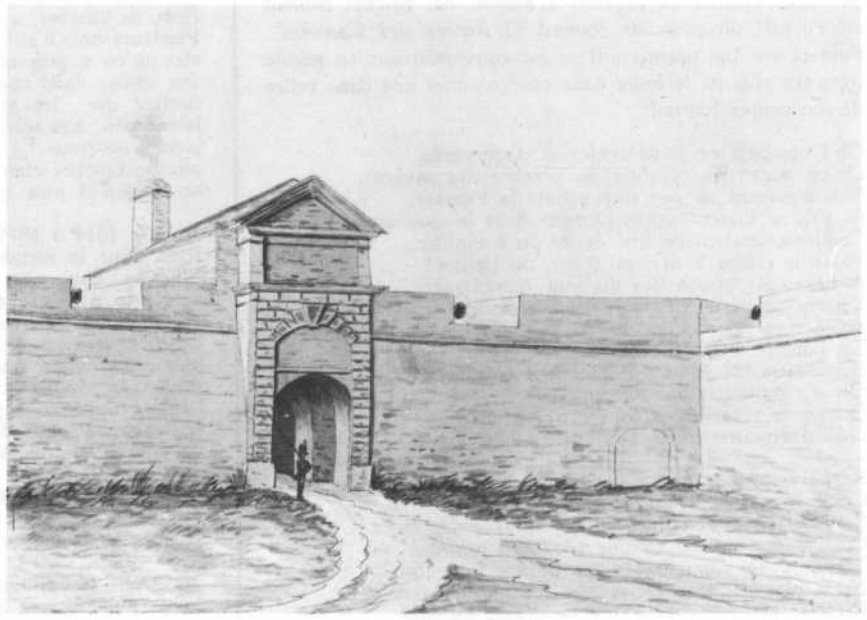

Sempronius Stretton — A.P.C.

Porte Saint-Louis

Le lieutenant Sempronius Stretton, lors de son séjour au pays, en a profité pour dessiner les principaux endroits et édifices. Nous reproduisons ici son dessin de la Porte Saint-Louis, à Québec, telle qu'elle apparaît de la route conduisant à Montréal.

SCIENCES ET TECHNIQUES

Vive la culture par rotation

York — Les visiteurs britanniques n'ont cessé de critiquer nos techniques agricoles, lesquelles diffèrent du labour soigné et du système bien planifié de rotation de moisson qui est maintenant coutume sur le vieux continent. Les habitants du Haut-Canada, parmi lesquels plusieurs ont été expulsés des hautes terres écossaises en raison de méthodes "efficaces" d'élevage de mouton, ont réagi avec une certaine indignation.

La méthode habituelle de culture ici est celle que vous pouvez voir partout sur la frontière nord-américaine. On dit qu'elle est "extensive", étant donné qu'elle a pour but premier de nettoyer la terre vierge.

Le fermier nettoie d'abord sa terre en ceinturant les arbres — ce qui consiste à enlever l'écorce autour du tronc — ou simplement en les abattant. Un nombre considérable d'arbres sont détruits de cette façon; toutefois quelques billots sont brûlés pour la potasse que l'on exporte.

Une première récolte peut simplement consister à recueillir le blé que l'on a semé autour des souches. Il arrive que l'on herse la terre, mais le labour et l'engrais ne sont pas nécessaires pour ce nouveau sol riche. De cette façon, le fermier du Haut-Canada défrichera quatre ou cinq acres pour le blé. L'année suivante, aux mêmes endroits où il aura eu sa première récolte de blé, il y cultivera des patates, du seigle ou du sarrasin. Encore quelques années, puis il brûlera les souches et sa terre sera prête pour le labour.

Dans les plus vieilles parties de la province, on a adopté la méthode du "wheat mining". On y récolte des moissons jusqu'à ce qu'une partie du sol devienne aride, puis on la laisse en friche pendant quelques années. Ceci n'est pas nécessairement pratique courante, mais la terre ne coûte rien et, de fait, le blé est la seule récolte rentable pour un fermier. A mesure que la prospérité d'un fermier s'accroît dans cette province, ce dernier peut opter pour une politique plus rationnelle sur ses terres.

Progrès des banques du BAS-CANADA

Montréal — Le Bas-Canada qui, jusqu'en 1817, ne possédait aucun établissement bancaire se dote maintenant de telles institutions. La dernière qui a vu le jour est la *Quebec Bank;* elle a commencé ses opérations en octobre dernier dans la capitale. On en parlait depuis quelque temps, mais la période d'organisation n'a débuté qu'en février. Le président de la banque est John W. Woolsey et, parmi les membres du bureau de direction, on remarque trois Canadiens français dont Philippe Aubert de Gaspé. Le caissier de la banque est Noah Freer.

La *Quebec Bank* est le deuxième établissement du genre à Québec puisque, quelques mois avant le début de ses opérations, la Banque de Montréal a ouvert un bureau à Québec. La Banque de Montréal n'est guère plus âgée que sa rivale québécoise, mais elle n'en mérite pas moins l'honneur d'être la première banque au Bas-Canada. En effet son ouverture officielle a eu lieu le 3 novembre 1817, soit il y a un peu plus d'un an. Ayant ses bureaux au 32 de la rue Saint-Paul, au cœur de la ville de Montréal, la banque de Montréal est ouverte tous les jours de la semaine (sauf le dimanche et les jours de fête) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, du 1er novembre au 1er mai, et de 9 heures à 3 heures, du 1er mai au 1er novembre. La banque compte parmi ses administrateurs des hommes en vue de cette ville et le président est John Gray. Plusieurs Américains détiennent des parts dans l'entreprise dont le capital est limité à 250,000 livres. La banque ne possède pas encore de charte et ses actionnaires sont liés par les articles d'association publiés dans certains journaux de Montréal en mai 1817. Depuis ses débuts, la Banque de Montréal ne cesse de progresser; nul doute qu'elle jouera un rôle important dans la vie économique de cette province, si les conditions lui sont favorables.

Vaccin gratuit au BAS-CANADA

Québec — Dans le but de répandre la vaccination, le gouvernement offre, depuis le 25 mars 1815, ce service médical gratuit dans nos quatre grandes villes de la province, soit : Montréal, Québec, Trois-Rivières et Gaspé. Les personnes intéressées doivent voir leur médecin le plutôt possible afin de recevoir la vaccine. Les sceptiques ou les craintifs peuvent même se procurer une brochure sur les avantages de la vaccine, les soins et traitements qu'elle exige.

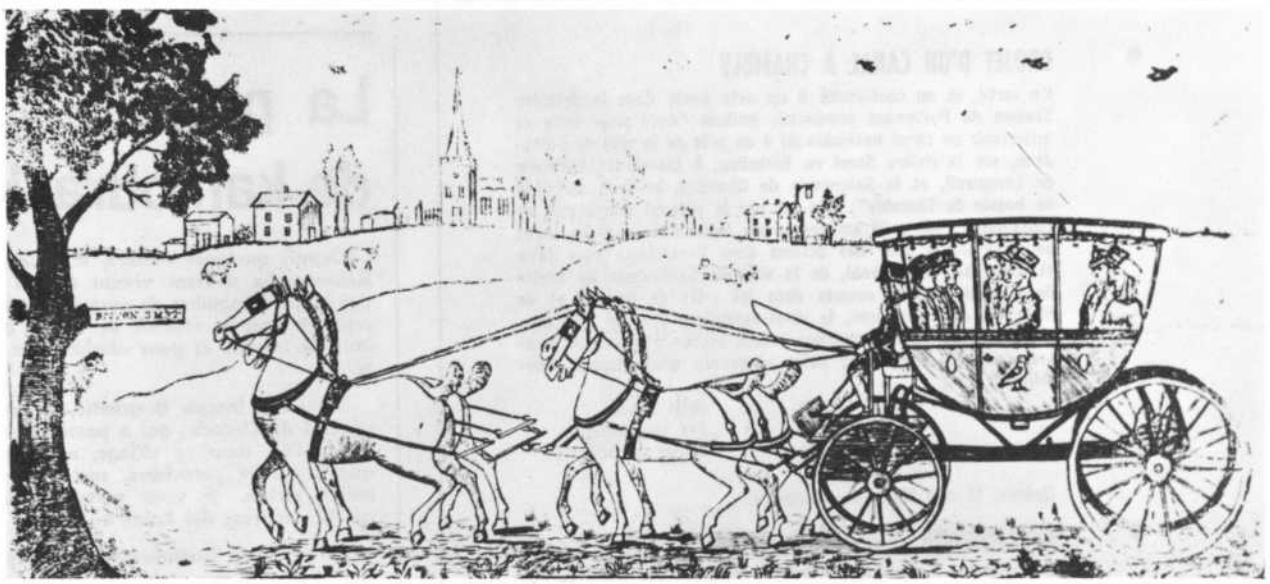

Bettman

Il devient de plus en plus facile de se rendre d'un endroit à un autre. Ainsi, les 260 milles qui séparent Boston de New York sont parcourus actuellement en moins de 39 heures.

GUERRE À LA VERMINE

Nous apprenons que deux pharmaciens français, Pelletier et Caventou, ont fait une découverte importante : ils ont extrait, d'une noix venant des pays chauds, une substance qu'ils ont baptisée *strychnine*. Cette nouvelle substance est un poison violent qu'on peut utiliser pour faire la lutte à la vermine et aux rongeurs.

Cette arme pourrait être employée à bon escient dans certains vieux quartiers de Montréal où on se plaint de la présence des rats.

Un bon tuyau pour les médecins

Paris — La médecine vient de faire un grand pas : dorénavant on pourra écouter les bruits venant des poumons ou du cœur.

Jusqu'à date, lorsqu'on voulait écouter ces bruits, on devait ou frapper un léger coup de l'index sur la poitrine, ou y coller son oreille.

Or voilà qu'un certain Laënnec, médecin français, vient d'inventer un instrument qui permet d'amplifier les sons venant de la poitrine. Et le plus merveilleux de l'invention est peut-être la façon suivant laquelle Laënnec a conçu son projet. Se rendant chez une jeune patiente atteinte de troubles cardiaques, il s'amusa à regarder des enfants qui se livraient à un jeu assez bizarre : certains frappaient sur l'extrémité d'un poteau étendu sur le sol, et d'autres enfants, à l'autre extrémité, collaient leur oreille sur ce bout du poteau pour écouter les coups.

Rendu chez sa patiente, Laënnec eut l'idée de confectionner un rouleau avec du papier roulé très serré; il appliqua l'extrémité du rouleau sur la poitrine de sa patiente, et se colla l'oreille à l'autre extrémité. Grande fut sa surprise d'entendre les battements du cœur d'une façon très amplifiée.

Dorénavant, les médecins pourront diagnostiquer plus facilement les maladies du cœur et de la poitrine.

CANAL ENTRE LES LACS ÉRIÉ et ONTARIO

Nous apprenons que le consul britannique à Baltimore, William Dawson, étudie un projet de canal reliant ces deux lacs et évitant les chutes Niagara. Mais où fera-t-on ce canal ? En territoire canadien ou en territoire américain ?

Les Américains menacent les pêches du Labrador

Halifax — Si le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires, les Américains détruiront les pêches dans le détroit et sur les côtes du Labrador.

Actuellement, les pêcheurs américains délaissent les bancs de Terreneuve où leurs espérances de succès ont été trompées. Plus de cent vaisseaux sont déjà rendus au détroit de Belle-Isle et les autres sont retournés aux Etats-Unis pour se préparer à se rendre sur les côtes du Labrador. D'après des nouvelles reçues, environ huit cents vaisseaux américains se trouveraient actuellement dans la région du détroit. Si on les laisse prendre les pêches, l'établissement de pêche formé à Halifax sera perdu. Les navires de guerre qui croisent dans nos eaux devraient recevoir la mission de déloger les bâtiments américains.

GROSSE AMÉLIORATION

Nouvelle-Orléans — On a lancé entre Louisville et Nouvelle-Orléans un bateau à vapeur, le *"Washington"*. Sur les lacs Ontario et Erié, la navigation à vapeur vient aussi d'être inaugurée. Ces navires sont dotés de nouveaux moteurs à haute pression très efficaces. Ils peuvent atteindre une vitesse de 20 milles à l'heure. Le prix des voyages tend à baisser. De $100. à $125. qu'ils étaient entre Nouvelle-Orléans et Louisville (sur le *Washington*), ils ne sont plus que de $50.

Il nous apparaît évident que les villes du centre-ouest desservies par le bateau à vapeur du Mississipi distanceront rapidement les autres, vu les progrès démographiques et industriels que ce nouveau moyen de locomotion permet.

COURS D'ANATOMIE ET CHIRURGIE

Le 2 janvier 1818, Andrew Smith commencera un Cours de Lectures, sur l'Anatomie et sur les principes et les opérations de la Chirurgie (à sa maison, au coin de la rue St-Gabriel). Ces lectures seront augmentées d'une série régulière de préparations anatomiques.

A.P.C.

Les attelages de chiens sont devenus le moyen de transport idéal pour ceux qui font la traite des fourrures soit dans la région de la baie d'Hudson, soit sur la côte sud du Labrador.

Un voyage en bateau à vapeur

Les communications entre Québec et Montréal se font assez souvent par la route du fleuve. Les communications par le chemin de terre coûtent plus cher et comportent divers inconvénients. Les calèches ne sont pas toujours confortables ni les chemins dépourvus de trous et de bosses. Le voyage dure de trois à quatre jours; il faut changer de chevaux 29 fois et traverser seize rivières en bac ou sur des ponts branlants. Le coût du voyage est prohibitif : vingt dollars !

Par eau, il y a par contre l'incertitude de la durée du voyage quand on utilise une goélette, soumise aux caprices du vent. Pour descendre de Montréal à Québec, le vent et le courant aidant, la course peut se faire en trois jours. Mais, à contre-courant, c'est-à-dire en allant de Québec vers Montréal, la montée dure de 15 jours à un mois, selon les caprices du vent.

Depuis qu'on utilise la vapeur, la situation s'est améliorée. On n'a plus à compter uniquement sur la brise comme force motrice. Mais les moteurs employés sont encore trop faibles pour remonter un courant un peu rapide sans le secours du vent . . . ou des bœufs !

Un de nos amis qui vient de voyager de Québec à Montréal sur le vapeur *Caledonia* nous dit que la vitesse la plus haute atteinte par le bateau ne dépassait pas trois milles à l'heure et, qu'une fois rendu au pied-du-courant, en aval de Montréal, il a fallu atteler 42 bœufs pour haler le bateau jusqu'au quai !

Team-boat versus Horse-boat

Halifax — Depuis deux ans, soit exactement depuis le 30 septembre 1816, des *team-boats* ont commencé à faire la traversée entre Halifax et Dartmouth. Ces *team-boats* sont semblables aux *horse-boats* en service entre Québec et Lévis et ce depuis plus de six ans.

Le *horse-boat* est "un bateau portant de chaque côté des roues à palettes mises en branle par quatre ou six chevaux qui tournent autour d'un gros poteau vertical, espèce de tourniquet, qui communique son mouvement à l'arbre de couche".

Ce genre de transport a un avantage majeur sur les nouveaux navires à vapeur, c'est qu'il est rarement en panne.

Nouveau collège dynamique

Nous apprenons que l'on a en contemplation de bâtir par souscription un Collège à Aubigny, et que pour cette fin l'Honorable Mr. Caldwell offre de donner un terrain d'une étendue convenable.

Le grand objet de cet établissement projeté sera de donner aux jeunes gens qui se destinent aux emplois du commerce et à des professions l'espèce d'éducation qui leur convient, et celà d'après les systèmes les plus approuvés en Europe. Parmi les améliorations qui ont depuis peu d'années attiré l'attention de nos concitoyens, aucune n'intéresse plus la société en général que les écoles publiques, et rien ne peut promouvoir d'une manière plus efficace ce caractère d'industrie et de perfection qui commence à se manifester parmi nous, qu'une éducation étendue et libérale.

Généralement parlant les jeunes gens de ce pays, après avoir fait un cours d'étude régulier dans nos meilleurs Séminaires, sont à peine considérés capables pour un comptoir; c'est ainsi que plusieurs de la génération naissante ont à combattre de grandes difficultés dans les différents emplois actifs qu'ils ont embrassés, et que la société est privée de plusieurs, ceux qui autrement seraient devenus quelques-uns de ses membres les plus utiles.

Il est ardemment à espérer qu'une entreprise d'une utilité aussi manifeste en quelque temps qu'elle soit proposée, rencontrera l'approbation et le soutien unanime du Public.

(30 déc. / *Boréal Express* et le *Canadien*).

PETITES ANNONCES

- **PROJET D'UN CANAL À CHAMBLY**

En vertu, et en conformité à un acte passé dans la dernière Session du Parlement provincial, intitulé "Acte pour faire et entretenir un canal navigable de à ou près de la ville de Saint-Jean, sur la rivière Sorel ou Richelieu, à travers la Baronnie de Longueuil, et la Seigneurie de Chambly, et venir terminer au bassin de Chambly"; avis est par le présent donné par les soussignés, ainsi qu'il est requis par ledit acte, que des livres de souscription pour des actions dans l'entreprise pour faire et comp'éter ledit canal, de la ville de Saint-Jean au bassin de Chambly, seront ouverts dans les cités de Québec et de Montréal respectivement, le vingt-cinquième jour de juin prochain, lorsque les souscriptions seront reçues pour aucun nombre d'actions, n'excédant point cinquante pour chaque souscripteur. (...)

Thomas Lee Jr, John Goudie,
Jos. Voyer, Frs Languedoc,
P.E. Desbarats, James McDougall.
John White,

Québec, 11 mai 1818 (Le Canadien).

- **AVERTISSEMENT — ISOARD & LEQUIN**

Se proposent d'ouvrir le 1er Octobre prochain une École où l'on enseignera les langues Française, Latine et Italienne, la belle écriture, l'Arithmétique dans toutes ses parties et la Musique; pour faciliter les jeunes gens qui voudront bien les honorer de leur confiance et qui se trouvent occupés dans le cours de la journée, l'école ne s'ouvrira qu'à cinq heures et demie du soir et se prolongera jusqu'à neuf.
Cette école se tiendra dans le faubourg de Québec, maison de M. Lamarche, où l'on conviendra des conditions.

Samedi, le 15 novembre 1817 (Le Spectateur Canadien).

- **LIVRES FRANÇAIS**

Le Soussigné a l'honneur d'informer le Clergé et le public en général qu'il a enfin reçu de Londres la plus grande partie de la belle collection de

LIVRES FRANÇAIS

qu'il a déjà annoncée. Elle est principalement composée de Livres de Religion, Jurisprudence, et des ouvrages des meilleurs Poètes et Biographes Français.

aussi

4 caisses de Tapis de Toile cirée
2 do de Tapisseries françaises
2 do Parfums Français
Musique et Gravures nouvelles.

H. Bossange,
Rue de Bonsecours, Montréal.

AVIS PUBLIC

Toutes les personnes qui ont souffert quelque détresse dans la province, en conséquence de la mort ou de l'absence de leurs parents ou de leurs proches dans le service de la milice, durant la dernière guerre avec les Etats-Unis de l'Amérique, sont requises de se présenter à la *Société Loyale et Patriotique* de Québec, munies de bons certificats, d'hui au premier janvier prochain, après lequel délai, la Société ne recevra plus de demandes.

Par ordre d'une Assemblée générale de ladite Société Loyale et Patriotique.
Québec, 4 novembre 1818.

THOMAS LEE, Jr.
secrétaire.

Les hivers d'antan

Généralement, notre hiver est froid et l'été chaud. Mais nous avons pu constater presque le contraire pendant l'année de 1816. Qui ne se rappelle le mois d'août avec un demi-pouce de glace, les gelées d'avril, mai, juin et juillet.

Ce fut un été terrible. Il tomba de la neige presque tous les mois de l'année. Par contre, le mois de décembre eut une température douce.

C'est le monde à l'envers.

La plage de kamouraska

Depuis quelques années, le village de Kamouraska devient vivant durant l'été par le grand nombre de personnes qui s'y rendent pour se reposer de la vie bruyante de la ville et pour rétablir leur santé.

Monsieur Joseph Bouchette, arpenteur général du Canada, qui a passé une partie de l'été dans ce village, nous confie que plusieurs personnes, surtout de familles riches, y vont pour l'avantage qu'elles retirent des bains de mer.

La plage de Kamouraska a la réputation d'être un des endroits les plus sains de la basse province.

Certaines personnes s'y rendent même de Québec en bateau à vapeur, ce qui est regardé comme une promenade très agréable.

Un pont de glace . . . en mai

Québec — L'hiver actuel est beaucoup moins rigoureux que celui de l'année dernière. 1817 demeurera pendant longtemps "l'année du grand pont de glace".

Voir un pont de glace relier notre ville à Lévis est un événement annuel; mais voir ce pont de glace couvrir le fleuve de Québec à Berthier-en-Bas, c'est là un fait extraordinaire. La température a été si froide au cours de l'année dernière que les habitants de l'île aux Grues pouvaient se rendre sur la terre ferme en marchant sur la glace du fleuve. Nombreux sont les habitants de la capitale qui se sont rendus à Berthier en carrioles et de là sont allés rendre visite aux gens de l'île aux Grues.

Le premier mai, le pont existant encore, le capitaine Labadie a donné ordre de planter dans les glaces le traditionnel sapin, le mai.

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1820

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, No 5

DES POSITIONS NETTES

tant chez le gouverneur que chez les députés

Québec — Dans son discours du trône, le gouverneur Dalhousie a été clair : il veut que la liste civile soit votée d'une façon permanente. Dans leur réponse au discours du trône, les députés de la Chambre d'Assemblée ont été clairs : ils veulent que la liste civile soit votée annuellement. Pour ceux qui ont suivi les débats parlementaires depuis deux ans, la situation est nette : les problèmes entre les députés et feu le gouverneur Richmond vont se continuer et sans doute s'aggraver avec le nouveau dirigeant du pays.

Jeudi, le 14 décembre dernier, Son Excellence le Gouverneur en chef est venu à la Chambre du Conseil législatif et a demandé aux membres de l'Assemblée d'élire un "orateur" et de le lui présenter le samedi suivant. Le choix des députés fut vite fait : ils ont désigné comme président des débats Louis-Joseph Papineau, président des trois Assemblées précédentes.

Dans son discours du trône, prononcé samedi le 16 courant, Son Excellence a déclaré : "J'ai ordonné que l'Etat de la dépense générale de l'administration du gouvernement, pendant les deux dernières années, et du revenu prélevé, vous soit soumis de la manière accoutumée." Continuant de s'adresser aux membres de l'Assemblée législative, lord Dalhousie ajouta : "Je vous soumettrai de plus un état de la dépense annuelle encourrue par le paiement des salaires et des contingents des offices civils, établis d'une manière permanente pour le service et le soutien du gouvernement de Sa Majesté dans cette province, y compris tels paiements occasionnels, qui sont inévitables (45,000 livres de charge). J'y ajouterai l'état du produit annuel des impôts permanents et du revenu héréditaire et territorial de la Couronne (23,000 livres de revenu). D'après ces documents fondés sur des calculs pour les six dernières années, vous apercevrez que le revenu annuel et permanent n'est pas égal au montant de la dépense permanente et annuelle de la liste civile de la province, par un manque de 22,000 livres, et j'ai reçu ordre de Sa Majesté, d'après l'expérience passée, ayant la plus grande confiance dans votre loyauté, votre sentiment de devoir et votre attachement aux principes de la Constitution, ne doute nullement que vous pourvoirez d'une manière convenable et PERMANENTE à suppléér à ce manque, et par là même, le mettre en état de soutenir le gouvernement civil de la province avec honneur et avec avantage pour ses sujets".

La Chambre d'Assemblée s'est transportée au château, vendredi le 22, et a présenté à Son Excellence la réponse au discours du trône. Les députés firent part au gouverneur de leur bonne volonté à régler rapidement les différents problèmes qui se posent. Mais ils n'ont pu s'empêcher de faire la déclaration suivante : "Nous croirions cependant manquer de cette sincérité que nous devons à la franchise qui caractérise votre Excellence et nous éloigner du devoir et du respect dû à Notre Souverain, dont votre Excellence a reçu ordre de nous soumettre la proposition d'une appropriation additionnelle et permanente; laquelle avec celle déjà faite excéderait de moitié le montant entier du revenu ordinaire de cette province, si dès le premier étage de nos procédés nous ne vous représentions très humblement que le vœu déclaré de nos constituants, notre devoir envers la postérité, et autre attachement à la constitution que la Mère Patrie, dans sa sagesse et sa bienveillance, a bien voulu accorder à cette province, et de plus nos craintes que le montant variable et incertain d'un revenu dépendant, ainsi que nos ressources, d'un commerce en ce moment très précaire, nous ôtent le pouvoir de faire aucune autre appropriation qu'une appropriation ANNUELLE pour la dépense générale de la province, conformément aux recommandations du gouvernement de Sa Majesté signifiées au Parlement de cette province par

J. W. Gordon — A.P.C.

George, Comte de Dalhousie

Son Excellence Sir John Coape Sherbrooke, ci-devant gouverneur en chef, dans sa harangue délivrée du trône à l'ouverture de la session, le septième jour de janvier 1818."

"Nous prions humblement Votre Excellence, continuaient les députés, de vouloir bien être persuadé de la disposition inaltérable où est cette Chambre de voter annuellement d'une manière constitutionnelle et en conformité à la recommandation et à l'offre solennelle de l'Assemblée en l'année 1810, toutes les dépenses nécessaires au gouvernement civil de Sa Majesté dans cette colonie, au soutien honorable et permanent duquel personne ne peut être plus profondément ni plus essentiellement intéressé que ne le sont les loyaux sujets de Sa Majesté en cette province, dont nous avons l'honneur d'être les représentants . . . "

Espérons que les débats qui ne manqueront pas d'être nombreux sur cette question de la liste civile ne paralyseront pas les travaux de la Chambre.

L'Angleterre a un nouveau roi

Londres — L'avènement du prince de Galles sur le trône d'Angleterre a changé peu de choses dans la politique anglaise. Au moment de sa régence, George IV semblait beaucoup plus préoccupé par des problèmes personnels que par les problèmes du pays. Une des premières mesures introduites à la Chambre des Communes, depuis son accession au trône, est un projet de loi concernant son divorce d'avec sa femme, Caroline. Le peuple anglais qui, au début, riait quelque peu des chicanes du prince et de son épouse trouve maintenant que le roi exagère. Il va sans dire que le nouveau souverain ne jouit pas d'une grande popularité. Malgré la reprise économique, les problèmes demeurent trop graves.

Le massacre de "Peterloo", l'année dernière, et la tentative ratée, cette année, d'assassiner une partie des ministres réunis à dîner ne sont que quelques manifestations du mécontentement populaire.

Malgré tout, longue vie à notre nouveau Souverain ! ! !

DERNIERE HEURE

FUSION POSSIBLE

Londres — Dans les milieux de la haute finance anglaise, il est de plus en plus question d'une fusion possible de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de celle du Nord-Ouest. Actuellement, les avocats de la Couronne scrutent la charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Edward Ellice affirme qu'à la demande de Lord Bathurst il travaille au rapprochement des deux compagnies rivales. La présence à Londres de William et de Simon McGillivray, deux des principaux actionnaires de la Compagnie du Nord-Ouest, contribue à donner plus de poids à la rumeur de fusion.

Pour les colons de la Rivière-Rouge, ce serait là la solution idéale. Même si la situation semble paisible, la tension demeure toujours, et une fusion signifierait l'établissement d'une paix durable.

Un évêque pour MONTRÉAL

Québec — Il est plus que propable que M. Jean-Jacques Lartigue, sulpicien du Séminaire de Montréal, soit sacré au cours des prochaines semaines évêque auxiliaire et suffragant de celui de Québec pour le district de Montréal. M. Lartigue aurait accepté le nouveau poste à la demande expresse de Rome. Il aurait préféré être évêque ordinaire d'un diocèse, plus populeux d'ailleurs que celui de Québec. Il se serait même contenté du titre de vicaire apostolique afin de pouvoir agir indépendamment de l'évêque de Québec, monseigneur Plessis. Il n'occupe pas encore son poste que certains de ses confrères sulpiciens commencent à le regarder d'un drôle d'oeil.

MORT de Lord Selkirk » p. 2
GEORGE III est mort » p. 3
Le MISSOURI dans l'UNION » p. 5
GOURLAY retourne en Écosse » p. 6

Nos anniversaires

Il y a cinq ans (1815) —

Les Cent-Jours de Napoléon.
Sir George Prevost quitte le Canada.
Sir Gordon Drummond est nommé administrateur du Bas-Canada.

Il y a dix ans (1810) —

Le gouverneur Craig fait saisir les presses du **Canadien.**
Arrestation de Bédard, Taschereau et Blanchet pour pratiques traîtresses.
Voyage de Franchère à la côte du Pacifique avec l'expédition Astor.
Les Anglais s'emparent de la Guadeloupe.

Il y a vingt ans (1800) —

Philémon Wright fonde l'établissement de Hull.
A Frédéricton, le Collège du Nouveau-Brunswick obtient sa charte.
La première association baptiste est établie au Canada, à Granville.
Acte d'union de l'Irlande à l'Angleterre.

Il y a vingt-cinq ans (1795) —

Fin du terme d'Alured Clarke comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec.
Les Irlandais se voient refuser le droit de vote par le roi George III.
Création de l'Institut National de France.

Il y a cinquante ans (1770) —

Hector Théophilus Cramahé devient administrateur de la province de Québec.
Massacre de Boston.
Naissance du musicien Beethoven.

Il y a soixante-quinze ans (1745) —

Dans la baie de Gabarus, combat entre le **Vigilant** et la flotte de Warren.
Pepperell et Warren s'emparent de la forteresse de Louisbourg.
Premier voyage de Jean-Jacques-Blaise Abbadie aux Antilles.

Il y a cent ans (1720) —

Concession de la seigneurie de Saint-Vallier.
Law est nommé contrôleur général de France.
Les Espagnols s'installent au Texas.
Le père Charlevoix effectue un voyage dans le Far-West américain.

UNE ANNÉE TERRIBLE AU RIO DE LA PLATA

Buenos Aires — Les Provinces-Unies du Rio de la Plata auront donné, durant l'année qui s'achève, la pleine mesure de leur désunion. L'ancienne vice-royauté de la Plata, créée par Charles III en 1776, menace sérieusement de se désintégrer en une série d'Etats rivaux.

Le mouvement d'émancipation avait pourtant débuté sous des auspices favorables, dans cette région relativement isolée de l'Amérique australe. En 1806-1807, les milices de Buenos Aires, commandées par le vaillant Santiago Liniers, tenaient en échec deux invasions britanniques. L'exaltation patriotique ainsi déclenchée avait en quelque sorte préparé les esprits aux graves événements de 1808. En apprenant l'agression napoléonienne contre la mère patrie, et l'abdication du bien-aimé Ferdinand VII, Buenos Aires suivit l'exemple de Charcas, de Quito, de Bogotá, de Caracas... Les Créoles forcèrent le vice-roi Cisneros à s'éclipser au profit d'une Junte coloniale, en mai 1810. Cette Révolution de Mai fut, à vrai dire, une révolution tranquille. Les membres de la Junte surent ménager les étapes. Tout en se déclarant autonomes face aux autorités espagnoles, ils continuèrent d'affirmer leur fidélité à Ferdinand VII. Ce n'est que le 9 juillet 1816, au Congrès de Tucumán, que les Provinces-Unies proclamèrent enfin leur indépendance. A cette date, elles étaient en effet les seules à échapper à la contre-offensive métropolitaine. Elles avaient repoussé plusieurs attaques loyalistes en provenance du Haut-Pérou. Et c'est à même leurs ressources que San Martin pouvait organiser, de 1814 à 1817, la mémorable traversée des Andes qui conduisit à la libération du Chili. Donc, une émancipation pleinement réussie.

Le Rio de la Plata, cependant, n'a pas encore résolu son problème de constitution interne. Les difficultés naissent de la rivalité opposant le port de Buenos Aires aux provinces de l'intérieur. Contrôlant l'estuaire du grand fleuve, et ouverte désormais sans restrictions au commerce international, la capitale a tenté d'imposer à la fédération une lourde hégémonie. Aussi les provinces de Santa Fe, d'Entre Rios et de Corrientes se sont-elles abstenues de participer au Congrès de Tucumán. Ce dernier n'a d'ailleurs pas réglé grand chose en ce qui concerne le futur système politique du pays. Il a du moins écarté le projet fantaisiste de Manuel Belgrano, visant à restaurer l'Empire des Incas. Et il a nommé comme Su-

Ferdinand VII

prême Directeur de la Confédération le *Porteño*[1] Juan Martin Pueyrredón. Le Directeur était un monarchiste convaincu. Les négociations secrètes menées sous son administration pour installer au Rio de la Plata un prince français ou espagnol ont échoué définitivement l'an dernier, et le scandale en a été dévoilé au public.

En même temps, Pueyrredón est allé trop loin dans le sens de la centralisation. La constitution de 1819 s'est heurtée au veto des despotes locaux : Martin Güemes à Salta, Aráoz à Tucumán, Ramírez dans la province d'Entre Rios, Estanislao López à Santa Fe. En butte à l'opposition de ces quatre hommes forts, Pueyrredón a cru plus sage de démissionner, en juin 1819. Le départ du Directeur ouvrait la porte à l'anarchie. En effet son successeur, le général Rondeau, ne fut pas mieux accepté par les despotes de l'intérieur. Le conflit s'est envenimé rapidement. Si bien qu'en février dernier, les **gauchos** de Santa Fe et d'Entre Rios ont écrasé les troupes de Buenos Aires à la bataille de Cépeda. Leur victoire risque de consacrer le morcellement du territoire. Chaque province jouit maintenant d'une pleine autonomie, et se considère comme souveraine. Il a bien été question d'une nouvelle constitution — vraiment fédérale, cette fois. Mais Buenos Aires semble incapable de jouer, avant longtemps, le rôle de noyau unificateur. La ville est en proie à une instabilité chronique : sept gouverneurs se sont usés à la tâche depuis la débâcle de février ! Un huitième, le général Martin Rodriguez, a été nommé en septembre. Il parait déterminé à tenir bon et est parvenu à rétablir un calme relatif. La crise, néanmoins, est loin d'être conjurée.

Dans un tel contexte, la menace portugaise se révèle singulièrement redoutable. La province de la "Banda Oriental", avec sa capitale de Montevideo, vient en effet de tomber aux mains du roi Dom Joao. Le patriote Gervasio Artigas, débordé par les forces venues du Brésil, trahi par ses lieutenants, abandonné par Buenos Aires, a perdu la bataille de Tacuarembó. Il s'est réfugié, dit-on, au Paraguay sous la protection du Dr Francia. Aux dernières nouvelles, le Royaume-Uni du Portugal, du Brésil et des Algarves se disposerait à annexer la Banda Oriental. Année décevante, en vérité, pour le Rio de la Plata.

(1) Habitant du port, i.e. de Buenos Aires.

Mort de Lord Selkirk

Londres — Un des plus grands promoteurs d'une immigration massive au Canada est décédé à Pau, en France, le 8 avril dernier. Lord Thomas Douglas Selkirk, baron Daer et Shortclough, était d'origine écossaise.

Dès 1802, Lord Selkirk faisait part au secrétaire d'Etat, Lord Pelham, d'un projet d'émigration écossaise aux colonies anglaises d'Amérique du Nord. L'année suivante, grâce à son zèle, 800 Ecossais allaient s'établir dans l'île du Prince-Edouard.

Désireux de coloniser les bords de la rivière Rouge, il acheta un nombre important d'actions de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'établissement de colons sur le territoire immense qu'il avait acheté en 1811 fut le début de ses troubles. L'opposition violente de la Compagnie du Nord-Ouest à l'établissement de colons dans cette région de la Rivière-Rouge a quasi engendré une guerre dans l'Assiniboine.

La série de procès qui suivirent les engagements armés ébranlèrent la santé de Lord Selkirk. Au début de cette année, ce dernier s'était rendu dans les Basses-Pyrénées avec sa femme et ses enfants. C'est là qu'il mourut. Il repose au cimetière protestant d'Orthez.

Henri 1er se suicide

Henri Christophe, maître depuis 1806 de la partie nord de l'île de Saint-Domingue (qui a pris, en accédant à l'indépendance, le nom de Haïti), a mis fin à ses jours. L'arme dont il s'est servi, rapporte-t-on, était chargée d'une balle en argent massif. Ce détail concorde avec le faste dont le défunt aimait s'entourer. Christophe, l'un des généraux favoris de l'empereur Jean-Jacques Dessalines, avait pris en 1811 le titre de roi — histoire, sans doute, de mieux se différencier de son rival républicain du Sud, Alexandre Pétion. Henri Ier avait subi, il y a quelque temps, une attaque d'apoplexie. Paralytique et incapable de réprimer une révolte qui venait d'éclater, il semble s'être donné la mort afin d'échapper à la torture aux mains des rebelles. Sa disparition permettra peut-être au nouveau leader du Sud, Jean-Pierre Boyer, de réunifier enfin la partie francophone de l'île.

En France...à droite toute !

Paris — "Nous voilà dans la situation de ce cavalier qui n'avait pas assez d'élasticité pour monter sur son cheval. Il pria saint Georges avec tant de ferveur que le saint lui en donna plus qu'il ne fallait et qu'il tomba de l'autre côté". Ces propos du roi de France, Louis XVIII, dépeignent bien la situation dans laquelle se trouve notre pays à la suite des dernières élections. Nous sommes encore en face d'une Chambre d'Assemblée plus royaliste que le roi lui-même. La loi électorale de juin dernier qui rétablissait le vote par étage a favorisé l'oligarchie. La France sera encore une fois dirigée par l'extrême droite et des représentants du centre droit.

Le duc de Richelieu, élu président du Conseil à la suite de l'assassinat du duc de Berry, a dû procéder à un remaniement ministériel pour donner au Conseil plus de sièges aux membres de la droite. C'est ainsi que Corbière est devenu président du Conseil de l'Instruction publique. Quant à Chateaubriand, il doit très bientôt quitter la France pour aller prendre possession de son poste d'ambassadeur à Berlin.

Il n'est pas question actuellement d'amender la loi sur la censure. La liberté de presse est donc bien mince en France.

EN ANGLETERRE

MASSACRE de Peterloo

Londres — Les crises que connaît l'Angleterre depuis quelques années persistent encore aujourd'hui. L'année dernière, l'augmentation du chômage fut propice à l'agitation des classes laborieuses.

Des grèves éclatent en maints endroits. Les idées réformistes font leur chemin. La crise a atteint son point culminant quand des agitateurs ont réuni des ouvriers mécontents, alors que tout meeting leur était interdit par les autorités locales. Devant une foule exaltée de 60,000 personnes, l'ordre fut donné de la disperser avec l'aide de la cavalerie. Il s'ensuivit une débandade générale, causant des pertes de vie et de nombreuses blessures. On accuse la police d'avoir provoqué délibérément cette émeute. La "Bataille de Peterloo", comme on l'appelle en Angleterre, en rappel de celle de Waterloo, soulève l'unanimité et l'indignation de la population devant cette répression policière brutale.

Le problème ouvrier ne semble pas se régler et les derniers événements compliquent encore la situation.

LE BORÉAL EXPRESS AN 1820

GEORGE III EST MORT

Londres — Le vieux roi fou et aveugle est mort le 29 janvier dernier. George III était monté sur le trône le 25 octobre 1760. Son règne, un des plus longs de l'histoire de l'Angleterre, a duré 59 ans, 3 mois et 9 jours. Règne controversé que le sien. Son premier geste royal fut de montrer qu'il voulait "être réellement le roi". Mais très tôt apparurent les signes d'une maladie qui devait assombrir les dernières années de sa vie. Dès 1765, il présente des signes de folie. Par intermittence, il perdit la raison. La mort de sa fille Amélie, en 1811, a fait sombrer complètement sa raison. Son fils aîné fut alors nommé Prince Régent.

Le pendu Louvel a échoué

Paris — Louvel, l'ouvrier sellier qui, le dimanche gras au soir, assassina le duc de Berry d'un coup de poignard, a raté son coup. Il voulait, par le meurtre du duc, éteindre la branche des Bourbons. "Je portais toujours un poignard sur moi, quand je supposais que je pourrais rencontrer un Bourbon; mais j'avais résolu de commencer par le duc de Berry, parce que c'était la souche! Après lui, je voulais tuer le duc d'Angoulême, puis le comte d'Artois, puis le roi, puis tous!" La race des Bourbons est loin d'être éteinte, puisque, à la fin du mois de septembre, la duchesse de Berry a donné naissance à un fils, le duc de Bordeaux.

L'assassinat du duc de Berry a quand même ébranlé la France. Certains ont affirmé que Louvel n'était que l'instrument d'un vaste complot. On a vu, en Chambre, un ami de Chateaubriand, le conseiller à la Cour de cassation Clausel de Coussergues, mettre en accusation le président du Conseil Decazes, le favori du roi. Louis XVIII dut alors céder aux pressions de son entourage en destituant Decazes. Mais, il le consola en le nommant duc et en le désignant comme ambassadeur de France en Angleterre.

ARMISTICE au VÉNÉZUÉLA

Caracas — Le maréchal Pablo Morillo, commandant en chef des troupes espagnoles au Vénézuéla, s'est embarqué pour l'Europe le 16 de ce mois. Ce départ, qui jette la consternation dans les milieux loyalistes de Caracas, parait lié à l'armistice conclu le mois dernier avec les chefs patriotes.

Le maréchal avait en effet reçu de Madrid, en juin, l'ordre de négocier. A l'issue des pourparlers, une convention de cesser le feu a été conclue, le 25 novembre, pour une durée de six mois. L'accord prévoit la nomination, par les autorités révolutionnaires, de représentants chargés d'aller discuter, dans la métropole, le règlement final du conflit. Un traité concernant le sort des blessés, des prisonniers, des déserteurs et des partisans, a été signé également, afin d'humaniser dans la mesure du possible la guerre civile qui fait rage depuis bientôt dix ans. Le tout a été ratifié, le 27 novembre, au cours de l'entrevue particulièrement cordiale qui s'est déroulée à Santa Ana (Trujillo) entre Morillo et le général patriote Simon Bolivar. Selon des témoins, les deux hommes ont échangé une accolade, en signe de réconciliation, et se sont porté mutuellement de nombreux toasts.

C'est à l'issue de cette rencontre, semble-t-il, que le maréchal a décidé de rentrer en Europe. Certains incidents laissent pourtant prévoir que l'armistice sera de courte durée : par exemple, contrairement aux stipulations du traité, Bolivar chercherait à cantonner dans la ville de Barinas 2000 hommes de troupe. Mauvais présage, selon les observateurs. Dans un tel climat d'incertitude, on s'étonne que Morillo ait jugé bon de renoncer au commandement qu'il exerçait avec vigueur et compétence depuis 1814. Mais peut-être le maréchal a-t-il perdu ses illusions quant aux chances de succès de la cause royaliste, et veut-il tirer son épingle du jeu ?

Chose certaine, la trêve jouera en faveur des patriotes, qui ne cessent de gagner du terrain dans le nord de l'Amérique méridionnale. Pour le général Bolivar, il s'agit là, visiblement, d'une simple pause dans l'offensive libératrice qui a débuté en 1817. L'aspect psychologique de cette campagne fut marqué, on s'en souvient, par la convocation d'un Congrès vénézuélien à Angostura, dans la vallée de l'Orénoque, à la fin de 1818. En février 1819, le **Libérateur** — c'est le titre qu'il arbore fièrement — a prononcé devant ce Congrès un vibrant plaidoyer en faveur d'une constitution républicaine. Afin d'assurer la stabilité politique et sociale, cependant, Bolivar recommande l'élection d'un Président muni d'amples pouvoirs. **"Dans les républiques,** a-t-il précisé, **l'Exécutif doit être le plus fort, car tout conspire contre lui. Tandis que, dans les monarchies, le pouvoir le plus fort doit être le Législatif, car tout conspire en faveur du monarque... (D'où) la nécessité d'attribuer à un magistrat républicain une somme d'autorité plus grande que celle que possède un prince constitutionnel."** Sur la base de ces recommandations, le Congrès travaille depuis ce temps à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour le Vénézuéla. Ou plutôt pour la République de Colombie. Car la situation évolue rapidement, ici. La brillante victoire remportée par le Libérateur à Boyacá, le 7 août 1819, lui a ouvert les portes de Bogotá. Après avoir fait dans l'ex-capitale vice-royale une entrée solennelle, Bolivar a confié l'administration du territoire à l'un de ses lieutenants, Francisco de Paula Santander — jeune officier qui promet beaucoup, malgré ses 27 ans. Le Libérateur lui-même s'est empressé de regagner Angostura et a obtenu du Congrès — un peu récalcitrant, il faut bien l'avouer — la promulgation d'une loi fondamentale, instituant la "République de Colombie". Le nouvel Etat correspond, au point de vue territorial, à l'ancienne vice-royauté de Nouvelle-Grenade. Il englobe donc, outre le Vénézuéla, la Nouvelle-Grenade proprement dite, que l'on appelle désormais Cundinamarca. On prévoit d'y ajouter l'isthme de Panama et le district de Quito, dès que ces deux régions pourront être conquises sur les Espagnols. Quant au nom donné à la République, il témoigne d'une volonté bien arrêtée de réparer l'injustice faite à Christophe Colomb au profit de l'obscur Amerigo Vespucci. Tel est du moins le sentiment personnel du Libérateur.

La loi fondamentale que nous venons de signaler date du 17 décembre 1819. La Colombie a maintenant un an. Son avenir est encore loin d'être assuré, si l'on songe qu'une bonne partie de son territoire reste aux mains des forces loyalistes. Mais l'armistice de novembre dernier devrait l'aider à se consolider. La signature du traité constitue en elle-même, aux yeux des patriotes, une victoire morale, puisqu'elle entraîne la reconnaissance implicite, **de facto,** du gouvernement rebelle. D'autre part, l'envoi de négociateurs en Espagne, aux termes de l'accord, aboutira peut-être à une reconnaissance explicite, **de jure.** Le régime libéral qui s'est implanté dans la péninsule ibérique serait disposé, croit-on, à liquider le conflit moyennant certaines concessions. On ignore, pour l'instant, la nature de ces concessions. Et l'on connaît l'intransigeance de Bolivar, partisan de l'indépendance inconditionnelle. Quoi qu'il en soit, et advenant une reprise des hostilités, la trêve aura donné du moins, aux chefs révolutionnaires, le temps d'affermir leur contrôle sur le district de Cundinamarca, de recevoir les armements qu'ils attendent des Antilles, et de compléter l'entraînement de leurs troupes avant de poursuivre la conquête du Vénézuéla. En attendant, les Vénézuéliens, loyalistes et patriotes, s'apprêtent à passer un Jour de l'An paisible, le premier depuis bien des années....

Des émeutes à la chaîne

Madrid — Les soulèvements qui, au début de cette année, ont ébranlé l'Espagne, semblent avoir mis le feu à toute l'Europe occidentale. Le Portugal et l'Italie ont été eux aussi témoins du mécontentement populaire. Répressions violentes dans certains cas ou attitude plus libérale, dans d'autres.

La violence a éclaté dans l'île de Léon, en face de Cadix, le premier janvier de cette année. Les troupes qui y attendaient leur départ pour l'Amérique où elles devaient aller combattre les révolutionnaires se sont soulevées. Le commandant Riego, à la tête des mécontents, exigeait l'application de la Constitution de 1812. A la nouvelle du soulèvement de Cadix, les habitants de plusieurs autres villes d'Espagne s'opposèrent au Bourbon Ferdinand VII qui dut, en fin de compte, acquiescer à la demande populaire et proclamer la Constitution de 1812. "Marchons franchement, et moi le premier, dans la voie constitutionnelle", a déclaré le roi dans un manifeste. Les souverains d'Europe occidentale ont protesté contre la molesse du roi d'Espagne. Seules la France et l'Angleterre se sont abstenues de blâmer le souverain.

Le succès du soulèvement espagnol aura vraisemblablement comme conséquence de favoriser le mouvement d'émancipation des colonies américaines. De plus, la Constitution de 1812, qui est un décalque de la Constitution française révolutionnaire, ne paraît pas correspondre aux besoins du peuple espagnol.

Au cours du mois d'août dernier, les garnisons d'Oporto et de Lisbonne, au Portugal, se sont soulevées et ont renversé le conseil de la régence. La junte militaire qui a pris le pouvoir a promis de laisser le roi Jean VI sur le trône, à la condition qu'il accepte une monarchie constitutionnelle. Le roi Jean, actuellement au Brésil, doit rentrer très bientôt dans la métropole. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous saurons s'il accepte d'être un roi régnant, mais ne gouvernant pas.

Ferdinand IV, roi de Naples, a accordé, le 7 juillet dernier, à son peuple une constitution sur le modèle de la constitution espagnole.

Le courant de libération pourrait facilement devenir un courant de licence.

La répression militaire à Cadix

ÉDITORIAL

L'occasion d'un bilan

La mort de George III nous suggère de faire un bilan de la politique britannique en Amérique du Nord. C'est en effet avec la montée au trône de ce jeune monarque en 1760 que commença la colonisation anglaise de la vallée du Saint-Laurent. Il eut le bonheur en 1763 d'en arracher définitivement le contrôle à la France, mais dut se résigner, 20 ans plus tard, à laisser voler de leurs propres ailes les Treize Colonies de la côte atlantique.

L'Angleterre ne conservait alors que la partie "boréale" ou septentrionale de l'Amérique du Nord où vivait une majorité de descendants de colons français.

Dans un premier temps, l'indépendance des Etats-Unis devait provoquer l'exode des Loyalistes vers ces territoires et contribuer ainsi à y réduire la majorité française, c'est-à-dire à faire reposer davantage le pouvoir "britannique" sur une population anglophone.

Après quelque 60 années de colonisation anglaise, la situation démographique du British North America est enfin devenue favorable à l'Angleterre. Le Haut-Canada s'est développé assez rapidement et compte maintenant environ 125,000 habitants, tous ou presque, d'origine anglo-saxonne. Le Bas-Canada a vu sa population française non seulement survivre, mais même se multiplier de façon étonnante pour passer en l'espace de 2 générations de 65,000 à 340,000. Attirés surtout par les grandes affaires et l'administration gouvernementale, quelque 80,000 Britanniques sont venus les y rejoindre. Au total, les deux Canadas comptent donc 200,000 anglophones pour 340,000 francophones, soit un rapport de 3 à 2 en faveur des survivants de la période coloniale française. Cependant, si l'on tient compte des 220,000 habitants des Maritimes qui sont d'origine anglaise, la situation est différente.

En fait, si un jour l'on devait réunir sous un même gouvernement, tel que l'avait déjà souhaité Lord Dorchester par exemple, les différentes provinces de l'Amérique britannique du Nord, on se trouverait alors devant un gouvernement majoritairement anglais, sans qu'il soit nécessaire — comme le souhaitait le juge Sewell en 1810 — de fausser la représentation parlementaire.

L'arrivée de lord Dalhousie — homme dévoué aux intérêts supérieurs de la colonisation britannique — rend une telle hypothèse plausible. Sa connaissance des Maritimes — où il était lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse depuis 1816 — et les problèmes d'apparence insolubles qui confrontent les deux Canadas pourront l'amener à un plan de fédération du **British North America.** La diversité régionale et surtout les grandes distances rendent ce plan peu réalisable à brève échéance cependant.

A défaut d'unir toutes les provinces britanniques, le nouveau gouverneur devra de toute nécessité régler les relations entre les deux Canadas et surtout fixer une base nouvelle pour le partage des douanes. De même, il aura à faire face aux problèmes intérieurs du Haut et du Bas-Canada où le peuple tend de plus en plus à réagir contre la mainmise d'une minorité privilégiée. Dans les deux cas, se pose un problème aigü d'accessibilité aux bonnes terres. Déjà les études de Gourlay ont ému l'opinion dans le Haut-Canada tandis que, dans le Bas-Canada, le régime seigneurial est de plus en plus remis en question.

En 1760, on pouvait évaluer à 8,000,000 d'arpents les terres accessibles — les Canadiens d'alors en occupaient environ 1,000,000. Maintenant que la population du Bas-Canada s'est multipliée par 7, les terres sont devenues très rares et il est à craindre un exode des populations, si d'autres secteurs de l'activité économique ne se développent rapidement.

La traite des fourrures qui était le secteur de prédilection des Canadiens leur a été enlevée progressivement par les nouveaux maîtres, maîtres en particulier du grand commerce qui se fait avec la nouvelle métropole. De toute façon, l'absorption éventuelle de la North West Company par la Hudson Bay Company risque de modifier la route des fourrures. Montréal pourrait alors cesser d'être la capitale de la traite.

Restent le blé et surtout le bois qui tend à devenir l'activité principale, protégé qu'il est par un tarif préférentiel.

Voilà donc la situation en cette année 1820 qui marque l'arrivée d'un nouveau monarque et d'un nouveau gouverneur. Si dans le cas du premier nous pouvons difficilement lui souhaiter un règne plus long que son prédécesseur, nous pouvons non seulement le souhaiter mais l'espérer pour le second. Depuis dix ans, les gouverneurs se sont succédé à un rythme trop rapide.

Bienvenue et longue vie aux deux nouveaux maîtres de nos destinées, George IV et lord Dalhousie.

— A.P.C.

Le castor est bien l'emblème des commerçants de fourrures. La Compagnie du Nord-Ouest a fait frapper un certain nombre de pièces dont elle se sert dans ses échanges tant avec les Indiens qu'avec les voyageurs. Les Canadiens emploient, pour désigner ces pièces, le nom anglais "token".

N.D.L.R — Nous publions sous cette rubrique les lettres que nos lecteurs veulent bien nous adresser. Il va sans dire que les opinions émises par nos lecteurs ne sont pas nécessairement celles du journal.

Une représentation adéquate

Monsieur le rédacteur,

On a voulu dans les dernières élections de la ville réveiller d'anciens préjugés en criant que les Canadiens ne voulaient point d'Anglais pour représentants. Voyons jusqu'à quel point ce reproche est fondé. Les neuf dixièmes de la population se composent des descendants français qu'on appelle Canadiens; l'autre dixième est composé d'Anglais, d'Ecossais, d'Irlandais, d'Américains et d'Allemands, qu'on appelle Anglais. Or, en bonne justice, les Anglais ne devraient avoir qu'un dixième de la représentation. Mais ça n'a jamais été le cas depuis l'établissement de la constitution. Les Anglais ont toujours dans la Chambre un bien plus grand nombre de représentants qu'ils n'en devraient avoir en raison de leur population.

Dans les premiers parlements, ils possédaient à eux seuls près d'un tiers de la représentation. Suivant le retour actuel de la dernière élection, ils ont même le double des représentants qu'ils devraient avoir par leur population. Peut-on, avec raison, accuser les Canadiens de préjugés à leur égard? S'il existe des préjugés, à qui les attribuer? Est-ce aux Canadiens? Leur conduite ne le prouve pas. Peut-on en dire autant des Anglais? Non, car ils voulaient avoir la représentation à eux seuls. Et lorsqu'ils ont vu que le gouvernement britannique ne voulait pas se prêter à un sentiment si peu libéral, ils ont demandé d'avoir les deux tiers de la représentation; ce qui leur a été également refusé.

Mais voyons la raison pourquoi les Canadiens ne veulent pas d'Anglais pour représentants, et nous allons voir si on peut appeler cela du préjugé.

Qu'ont fait les Anglais dans la Chambre? car nous voulons croire qu'ils ne veulent pas être jugés par préjugés, mais par leurs actions.

1. *Ils ont mis des droits perpétuels sur le commerce au montant de 5,000 livres par an.*
2. *Ils se sont opposés à la demande des biens des Jésuites pour l'éducation de la jeunesse, dont ils profiteraient comme les Canadiens.*
3. *Ils ont suspendu l'habeas corpus dans des temps où les habitants du pays étaient fort paisibles, dans l'idée de faire croire qu'ils étaient de mauvais sujets.*
4. *Ils ont passé un acte de judicature dont les vices sont admis de tous les partis et qui créait une place de juge en chef inutilement.*
5. *Ils ont passé une loi pour établir des écoles de paroisse sur un principe contraire aux anciennes institutions d'éducation.*
6. *Ils ont voulu mettre une taxe sur les terres pour bâtir une prison.*
7. *Ils ont voulu garder les juges du Banc du Roi dans la Chambre d'Assemblée, quoique Sa Majesté ait déclaré, depuis, son bon plaisir de les en exclure.*
8. *Ils ont refusé le paiement de la liste civile offerte par la Chambre d'Assemblée comme inconstitutionnel, quoique Sa Majesté ait depuis signifié son bon plaisir d'en charger la Province.*
9. *Ils ont voté pour la déclaration de la loi martiale.*
10. *Ils ont nié à la Chambre d'Assemblée le droit d'accuser; quoique Sa Majesté ait déclaré depuis qu'à la Chambre d'Assemblée seule appartient le droit d'accuser.*
11. *Ils ont déclaré comme inconstitutionnel le vote de la liste civile par item, quoique pratiqué dans les autres colonies.*

Enfin, il n'y a jamais eu dans la Chambre que trois ou quatre Anglais qui ont voté du côté des Canadiens; et ceux-là n'ont point éprouvé de difficultés à se faire élire. On n'a point vu ni senti de préjugé à leur égard. D'après tous ces votes, les Canadiens doivent être circonspects sur la confiance qu'ils mettent dans les Anglais et, comme les électeurs ne font point de grâce aux représentants canadiens, on ne voit point pourquoi ils seraient plus indulgents envers les représentants anglais. Dans le fait, la loi ne fait aucune différence, et les représentants soit canadiens soit anglais, qui sacrifient les intérêts de leurs constituants, ne doivent pas s'attendre d'avoir les suffrages des électeurs.

Un Canadien.

Montréal, avril 1820.
(Copie au **Canadien**)

LE BORÉAL EXPRESS

publié par le Boréal Express Ltée,

L'équipe de rédacteurs est composée de M. l'abbé Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro : Michel Allard, Paul Aubin, Marie-Lise Brunelle, Yvon Lavallée, Jean-Marie Loncol et Richard Howard. Mise en page : Claude Bouchard.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous les pays.

LES AMÉRIQUES

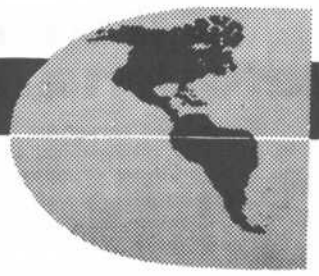

Le Missouri sera-t-il admis dans l'Union ?

La question de l'admission de l'état du Missouri au sein de l'Union américaine défraie encore les manchettes des journaux de la capitale.

Le 14 novembre dernier, on a présenté au Congrès le projet de constitution du nouvel état. Beaucoup de représentants et de sénateurs des états du nord se sont élevés contre un article de cette constitution qui interdit l'entrée au Missouri de tous les noirs et mulâtres libres. Aucun vote n'a encore été pris mais, semble-t-il, il faudra proposer un nouveau compromis pour réconcilier les deux partis.

Frick Art

RUFUS KING

Il y a près d'un an, le Maine et le Missouri ont demandé à être admis dans l'Union. A ce moment-là, vingt-deux états formaient les Etats-Unis d'Amérique. Ils se divisaient également en états esclavagistes et anti-esclavagistes.

On sait que, d'après la constitution américaine, le nombre de représentants d'un état au Congrès est proportionnel à sa population; par contre, le nombre de sénateurs est fixé à deux, peu importe la population. Cette représentation égalitaire au Sénat permet de maintenir l'équilibre entre les grands et les petits états.

On a cru bon, depuis 1801 d'admettre tour à tour dans l'Union un état esclavagiste et un état anti-esclavagiste. Cependant, l'année dernière, les états sudistes ne détenaient plus que 81 des 186 sièges à la Chambre de Représentants. On comprend alors l'importance pour les états sudistes désireux de contrebalancer la puissance des états nordistes d'être aussi nombreux que ces derniers.

Cependant, lorsque la population du Missouri demanda son admission dans l'Union, fut soulevée la question du statut légal de l'esclavage dans tout le territoire de l'ancienne Louisiane française compris entre le Mississipi et les Montagnes Rocheuses.

Le 13 février 1819, James Tallmadge, représentant de l'état de New York, proposa en amendement à la constitution du Missouri d'interdire l'admission des esclaves dans le nouvel état et d'affranchir à l'âge de vingt-cinq ans tous les enfants d'esclaves. Ce double amendement fut difficilement voté à la majorité à la Chambre des représentants, mais fut défait au Sénat.

Après un violent débat où, tour à tour, des orateurs prestigieux, tels Rufus King et William Pinkney, reconnurent ou nièrent au gouvernement fédéral le droit d'intervenir dans les affaires internes d'un état, on s'entendit, le 3 mars 1820, sur une solution de compromis.

Le Maine fut accepté dans l'Union comme un état libre et le Missouri comme un état esclavagiste. Cependant l'esclavage fut défendu dans les limites de tout le territoire de l'ancienne Louisiane situé au nord du 36° degré, 30 minutes, de latitude nord.

Ainsi, d'une part, les états du Sud préservaient leur représentation au Sénat et maintenaient ainsi l'équilibre politique au Congrès américain. D'autre part, les états du Nord restreignaient l'esclavage à une aire bien déterminée. Les territoires de l'ouest ne deviendraient pas tous esclavagistes. On espérait par ce compromis rétablir la paix intérieure dans l'Union. Effectivement, le Maine fut accepté comme état le 15 mars dernier; quant au Missouri, on discute encore de sa constitution. Qu'adviendra-t-il ?

Les à-côtés de la RÉVOLUTION ESPAGNOLE

Mexico — Les libéraux espagnols s'apprêtent à célébrer, en même temps que le Jour de l'An, le premier anniversaire de leur révolution. Le *pronunciamiento* du 1er janvier, dirigé par Rafaël Riego, aura provoqué des bouleversements profonds dans le système politique de la péninsule.

En Amérique méridionale, l'affaire ne manque pas de susciter divers remous. Les patriotes multiplient les prédictions optimistes. Une métropole libérale, croit-on, se montrera moins intransigeante à l'égard des mouvements d'émancipation. Elle serait même disposée à liquider le conflit dans les plus brefs délais. Notons, à l'appui de cette thèse, que les renforts attendus par les autorités royalistes ne sont pas arrivés. C'est d'ailleurs au sein des troupes en partance pour l'Amérique que la révolution espagnole a commencé. Au lieu de renforts, les autorités ont reçu l'ordre de négocier avec les rebelles. De telles négociations se sont avérées vaines au Pérou. Mais, au Vénézuéla, elles ont abouti à l'armistice de novembre, entre le Libérateur Bolivar et le maréchal Morillo.

Au Mexique, les nouvelles d'Espagne ont plongé dans la stupéfaction les éléments conservateurs, créoles aussi bien que péninsulaires. Quoi ! Après avoir combattu les hordes d'Hidalgo et les *guerilleros* de Morelos, après avoir défendu le patrimoine royal contre la fureur de la populace, devoir se soumettre à la constitution radicale de 1812 ! Voir la foi catholique menacée par l'athéisme des députés de Madrid ! L'Espagne historique, la véritable Espagne, n'est plus celle d'Europe. Elle s'est réfugiée en Amérique, dans cette terre conquise jadis par le glaive d'un Cortes et la croix d'un Motolinia ! Une réaction se dessine donc, pour la sauvegarde des sains principes. On ignore encore comment les conservateurs entendent parer au danger d'une subversion libérale patronnée par la métropole. Pour l'instant, la lutte contre la guérilla se poursuit au sud de Mexico. Le nouveau commandant des troupes royalistes, le colonel Augustin de Iturbide, a quitté la capitale le mois dernier. Il doit affronter le chef rebelle Vicente Guerrero. Mais certains propos, recueillis dans les cercles réactionnaires de Mexico, permettent de supposer qu'Iturbide a une idée derrière la tête. Les prochains mois pourraient bien amener au Mexique un revirement de la situation.

Le traité ADAMS-ONIS entrera-t-il en vigueur?

Washington (D.N.C.) — On espère, dans la capitale américaine, que le gouvernement espagnol ratifiera enfin le traité Adams-Onis signé il y a plus de deux ans. On se rappelle que, par ce traité, l'Espagne renonçait à toute prétention sur la Floride occidentale et cédait aux Etats-Unis toute la partie orientale de ce territoire. En retour, les Etats-Unis abandonnaient aux Espagnols le territoire du Texas et s'engageaient à dédommager jusqu'à concurrence d'un montant de $5,000,000 les citoyens américains qui réclamaient des indemnités de l'Espagne. De plus, ce traité précisait les frontières occidentales de la Louisiane achetée par les Etats-Unis en 1813. A toute fin pratique l'Espagne renonçait à toutes prétentions sur la côte nord-ouest du Pacifique. Dès le 24 février 1819, soit deux jours après sa signature, le traité fut ratifié par le Sénat américain. Malheureusement, le gouvernement espagnol n'a pas agi avec autant de célérité et le gouvernement américain attend toujours qu'il se décide à imiter son geste.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

New York — Au cours de l'année qui s'achève, l'économie américaine a lentement surmonté la crise qui l'a frappée depuis plus d'un an. Cette crise a créé, à travers le pays, une panique qui a presque frisé l'hystérie collective.

La spéculation éhontée sur les terres de l'ouest, la mauvaise administration de la seconde Banque Nationale, les trop nombreux investissements dans le secteur secondaire de l'économie, sont parmi les causes de cette situation. Mais une loi du Congrès votée en 1817 qui restreignait les paiements en espèces a sans aucun doute contribué très largement à ce ralentissement économique. Certains états de l'ouest ont déjà pris des mesures pour protéger les débiteurs.

Dans les milieux financiers, on espère cependant que les jours de prospérité reviendront bientôt. Rien ne saurait arrêter la marche de la jeune Amérique.

Dans le Haut-Canada

UNE "CLIQUE" AGISSANTE

York — Dans les cercles radicaux, on considère les structures gouvernementales du Haut-Canada comme n'étant plus qu'une façade pour l'oligarchie.

De ce point de vue, le vrai gouverneur de la province n'est pas Sir Peregrine Maitland, mais plutôt le recteur de York, John Strachan. On le dit chef de file d'un groupe puissant qui comprend le procureur général John Beverley Robinson, D'Arcy Boulton, juge aux Assises, William Diemmer Powell, juge en chef, et William Allan, entrepreneur et homme d'affaires. On affirme que ces hommes ont accédé au pouvoir provincial en remplaçant la vieille garde d'avant guerre, dont seuls sont restés Jacques Baby, inspecteur général des comptes, et William Claus, surintendant adjoint aux Affaires indiennes.

Leur pouvoir réel est incertain, parce qu'il y a peu de relations avec leur position antérieure. Il repose sur leur influence personnelle aux conseils exécutif et législatif et auprès du lieutenant-gouverneur. Néanmoins, la défaite récente de Robert Gourlay, qui était, pour certaines raisons, l'objet de l'animosité du révérend Strachan, est considérée comme une victoire personnelle du recteur et prouve sa position clé dans le **Family Compact.**

L'importance de Strachan dans la société du Haut-Canada est maintenant claire : non seulement il est le chef spirituel et l'éducateur des plus importantes familles, mais de plus il personnifie l'unité de l'Eglise et de l'Etat, valeur de base de la tradition britannique.

Le personnage le plus influent, après lui, est un nouveau-venu, John Beverley Robinson, âgé seulement de 29 ans. Il est reconnu, même par ses opposants, pour être l'un des esprits les plus brillants de la province. Formé par le révérend Strachan, il lui est un lieutenant fidèle.

On devrait s'attendre à ce que Sir Peregrine Maitland et les membres de son groupe pratiquent une politique semblable à celle des Tories. Personne ne doute de la réputation qu'a Maitland, le décrivant comme un homme d'une grande volonté. Mais plusieurs croient qu'il ne peut échapper à l'influence de son entourage, parce que, tout simplement, ayant peu de connaissances dans l'administration d'une colonie, il doit nécessairement s'en remettre à l'avis des membres des Conseils.

Ce qui distingue le **Family Compact** du Haut Canada de la Clique du Château du Bas-Canada, c'est qu'il n'est pas une alliance d'hommes d'affaires. Seul William Allan peut prétendre à ce monde. C'est plutôt un groupe de citoyens occupant des positions bien en vue et partageant les mêmes idées sur les affaires de la province Des liens se développèrent entre eux, surtout lors de la guerre de 1812-1814, en particulier pendant l'occupation de York.

Le principe premier du groupe est un sens très développé de loyauté envers la Grande-Bretagne, un désir de voir cet avant-poste de l'Empire remplir son rôle comme partie intégrante de la grande communauté anglo-saxonne. Leur anti-américanisme est très fort. En second lieu, ils admirent l'équilibre de la constitution britannique du 18e siècle, dans laquelle l'élément représentatif n'est seulement qu'une partie, de sorte qu'ils s'opposent avec mépris aux réformes démocratiques.

Troisièmement, les membres du parti gouvernemental sont d'accord sur la nécessité d'une religion d'Etat dans la société chrétienne. Ils croient que, dans l'empire britannique, ce doit être l'Eglise d'Angleterre, sous la direction de la Couronne.

C. W. Jefferys — A.P.C.

Le Parlement du Haut-Canada nouvellement construit

A.P.C.

Sir Peregrine Maitland

On accuse les membres du **Family Compact** de s'enrichir en spéculant sur les terres. Ces derniers répliquent qu'ils sont à peine apparentés entre eux. La majorité des habitants ne semblent pas protester contre cet état de choses, acceptant que, dans une colonie sous-développée où tous doivent mettre la main à la charrue, la responsabilité gouvernementale repose entre les mains de quelques hommes.

Comme politique d'écrasement, n'était-ce pas celle de lord Liverpoll à Spa Fields et à Peterloo, l'année dernière, sans oublier Metternich en Europe ?

Vente par le shérif

District de Québec.

A la poursuite de l'honorable Edward Bowen contre les terres et possessions de John Molson, écuyer, marchand, brasseur de la cité de Québec, un lot de terre de figure irrégulière, qui sera vendu au bureau du shérif, lundi le douzième jour de mars prochain, à onze heures du matin. (Le 7 novembre 1820)

GOURLAY retourne en Écosse

Niagara — Croyant que ses droits de citoyen britannique et que la rectitude de ses intentions le protégeraient d'une arrestation arbitraire, Robert Gourlay refusa de se soumettre à l'ordre de quitter le Haut-Canada le 1er janvier 1819.

Le 4 janvier, après trois jours de grâce, il fut emprisonné à Niagara en attendant son procès. Gourlay était confiant qu'un bref d'habeas corpus assurerait sa liberté. Mais cet appel fut rejeté.

Il demeura en prison jusqu'au 20 août 1819, le jour d'ouverture de son procès. Dans les premiers mois, son incarcération ne fut pas sévère et son inactivité forcée lui permit de faire publier de furieuses lettres dans le "Niagara Spectator", journal très important qui partageait les idées de l'accusé — les lettres accusaient d'anciens supporteurs qui maintenant l'abandonnaient pour servir la couronne —. Cette campagne ne fut pas sans effet, ainsi que l'énonce le Dr. Lafferty de Queenston, qui, accusé de trahison par Gourlay, demanda publiquement pardon au prisonnier "comme l'apôtre Pierre avait pleuré amèrement après avoir renié son sauveur trois fois, puis reçu son pardon".

Mais Gourlay est allé trop loin en blâmant le gouvernement pour sa décision de priver les délégués à l'ancienne convention de leurs droits à l'indemnisation militaire — Sa lettre du 28 juin 1819 dans le "Spectator" accusait le gouverneur et l'Assemblée de "tricherie" —. La peine imposée à l'éditeur, Bartemus Fegerson, montrait à quel point le gouvernement avait été irrité — L'infortunée Ferguson, tiré de son lit au milieu de la nuit par un Shérif, fut accusé de libelle diffamatoire et condamné à 18 mois de prison et pendant les premières semaines à être exposé au pilori public de 10 a.m. à 2 p.m.

Pendant ce temps Gourlay, lui-même diminué par l'amnésie, la claustrophobie, affligé de maux de tête terribles et de folie momentanée, fut placé dans un endroit des plus solitaires et on lui permit seulement de converser à travers un trou dans la porte, sous la surveillance d'un garde.

La population se trompa sur le but réel du procès, croyant qu'on devait juger de la loyauté et de la valeur des griefs de Gourlay. Le juge n'avait à déterminer que si oui ou non le prisonnier avait violé l'ordonnance lui enjoignant de quitter la province. La simple présence de Gourlay était suffisante pour le mettre en accusation.

Sur le banc des accusés, l'attitude du prisonnier était pathétique, étrangement heureux, victime de blancs de mémoire, où les moments de lucidité alternaient avec des moments d'insanité.

L'altération de sa santé, la violence des poursuites et la sévérité de la sentence fit apparaître le gouvernement comme le persécuteur d'un individu sans défense. Gourlay devint alors comme le martyr de la réforme démocratique.

Cette fois le réformateur devait choisir entre l'exil et la mort. En moins d'un jour Robert Gourlay franchit la frontière américaine et se rendit à New York d'où il s'embarqua pour l'Ecosse.

La querelle des Églises

York — A la suite d'une immigration massive venant de l'Angleterre, l'Eglise anglicane de la Province est dans une position fébrile étant donné le petit nombre de pratiquants. Pendant ce temps les méthodistes et les baptistes, sans oublier les catholiques romains, en profitent pour prendre de l'avance.

Heureusement les quelques anglicans du Haut-Canada comptent, parmi leurs membres, une bonne partie de "l'Establishment." En particulier l'infatigable John Strachan, le recteur de St. James à York, un éducateur influent.

Par sa position au Conseil exécutif du gouverneur, Strachan a pu protéger l'établissement d'une corporation des réserves du clergé. La corporation avait pour but de s'approprier 1/7 de toutes les terres octroyées dans la province, terres qui avaient été mises de côté pour le soutien du clergé protestant, d'après l'Acte constitutionnel de 1791, sous le contrôle direct de l'Eglise anglicane.

Des protestations de la part des presbytériens de Niagara, représentant l'autre Eglise anglaise établie, celle d'Ecosse, forcèrent le gouverneur Maitland à agir auprès du gouvernement d'Angleterre. Au printemps, ils reçurent la réponse du secrétaire aux Colonies lord Bathurst.

Les ministres dissidents, non reconnus comme tels par la loi, sont par le fait même exclus. Mais sur la recommandation des conseillers juridiques de la couronne, Bathurst accorda à l'Eglise d'Ecosse le droit au revenu provenant des réserves du clergé.

En vérité, les presbytériens auront droit à des contributions, seulement là où ils seront supérieurs en nombre. Mais le règlement de Bathurst avait tellement déplu au groupe de Strachan que Maitland entreprit de l'abolir.

C'est seulement par chance que notre reporter a pu prendre connaissance de cette situation. Maintenant c'est de notoriété publique : la querelle anglicans-presbytériens se continue.

A. S. Farlardeau — A.P.C.

Sir James Stuart

l'ancien solliciteur-général du Bas-Canada n'est plus membre de l'Assemblée législative. Depuis 1808, M. Stuart avait représenté les comtés de Montréal-Est et de Buckhingham.

Les loyalistes préfèrent la bière

York — Un quotidien aussi important que la *Upper Canada Gazette* a protesté contre une douane que l'on se propose d'imposer sur la bière américaine.

L'éditeur a justement choisi l'été tropical que nous subissons actuellement pour déclarer qu'une douane aurait tout simplement comme conséquence de faire monter les prix locaux de notre bière et de celle que l'on importe; ainsi notre classe ouvrière assoiffée ne pourrait plus se payer le luxe de ce précieux breuvage.

Selon la *Gazette,* ce serait malheureux puisqu'il est facile de prouver que la bière est une boisson meilleure que le whiskey : que l'on compare seulement le teint rougeâtre de l'immigrant britannique au teint jaune de notre Américain buveur de whiskey.

Imaginez-vous ! On fait allusion ici au rye-whiskey que l'un de nos résidents a décrit comme le produit de la distillation de patates gelées, de sapin, de citrouille et de rye noir moisi. Le résident qui, au moment de l'entrevue, démontrait sans équivoque que ce mélange liquide ne l'effrayait pas, ajouta : "Aucun mélange diabolique que les sorcières de jadis aient pu inventer ne peut l'égaler." A 15 cents ou moins le gallon, à quoi d'autre pourrait-on s'attendre ?

MESSIEURS LES DÉPUTÉS

à l'ouvrage

Au cours de la session qui vient de commencer, les sujets qui devraient normalement retenir l'attention des députés sont nombreux et importants. Pour mémoire, nous rappelons les onze principales questions qui EXIGENT une solution rapide.

1. Une diminution de la dépense et, par conséquent, des impôts;
2. Une loi pour régler la liste civile par item, pour diminuer la facilité d'augmenter les salaires;
3. L'établissement d'un tribunal pour juger les fonctionnaires publics hors de l'atteinte des tribunaux ordinaires;
4. L'intégrité de toutes les anciennes institutions du pays;
5. Les biens du ci-devant ordre des Jésuites pour l'éducation de la jeunesse;
6. Des écoles de paroisses sous la direction des paroissiens;
7. Une augmentation dans la représentation proportionnée à la population;
8. L'administration de la justisce dans tous les comtés, afin de la rendre moins dispendieuse pour les habitants;
9. Des tarifs d'honoraires dans tous les bureaux de la province;
10. Des redditions de comptes de la part de toutes les personnes qui ont ou qui ont eu des deniers publics entre les mains;
11. L'encouragement de l'agriculture et du commerce.

Petit catéchisme électoral à l'usage du Bas-Canada pour l'année 1820

D. - Qu'est-ce que la Constitution de l'Angleterre ?

R. - C'est un corps composé de trois autres corps, le Roi, la Chambre des Lords et le Chambre des Communes. — Pour que ce corps subsiste, pour qu'il prospère, pour qu'il fasse du bien, il faut que ces trois parties n'en fassent jamais qu'une. Ce corps s'appelle aussi Parlement ou Législature.

D. - Pourquoi l'appelle-t-on Législature ?

R. - Parce que nulle loi n'est valable si elle n'est faite par la concurrence de ces trois branches.

D. - Le Roi est-il responsable de sa conduite ?

R. - Non, parce qu'il représente Dieu sur la terre; mais les ministres sont très responsables; le ministre des colonies, par exemple, répond sur sa tête de tout ce qui se passe dans les colonies; ce qui n'est pas une petite responsabilité.

D. - Qu'est-ce que la Constitution du Canada ?

R. - C'est une émanation de la Constitution de l'Angleterre.

D. - Qu'entendez-vous par émanation ?

R. - On appelle émanation, ce qui dérive d'une chose; mais on ne peut pas dire que ce qui dérive d'une chose soit cette chose elle-même. — Donc la Constitution du Canada diffère de la constitution anglaise.

D. - Quelle différence y a-t-il entre ces deux constitutions ?

R. - La même différence qu'il y a entre une mère et sa fille : si la jeune demoiselle parle trop haut, la vieille maman peut lui imposer le silence.

D. - Mais si la jeune demoiselle se moque de sa maman ?

R. - La maman se moquerait encore plus de la jeune demoiselle; celle-ci n'est pas majeure et elle ne le sera pas de longtemps. La vieille maman tient les deniers, a de l'expérience et est, comme toutes les autres vieilles mamans, passablement obstinée.

D. - Mais encore le Gouvernement ne représente-t-il pas le Roi, le corps législatif, la Chambre des Lords, et la Chambre d'Assemblée, la Chambre des Communes ?

R. - Tout cela ne nous donne que des approximations. Le Gouverneur est le premier serviteur du Roi dans la colonie; il y aura donc des cas où il sera obligé d'attendre de nouvelles instructions. — Le conseil législatif n'est pas héréditaire et n'a pas contribué à la formation de la Constitution canadienne, comme les lords contribuèrent à la constitution anglaise. Enfin, la chambre d'Assemblée différerait encore plus de la Chambre des communes si on venait à lui retirer la liste civile, puisqu'elle serait réduite comme autrefois à faire des bills pour des ponts de péages (et elle en a assez fait) ou à fixer le prix du rhum, du vin, etc., dans la colonie.

D. - Avant d'aller plus loin qu'est-ce que le Conseil exécutif ?

R. - Le Conseil exécutif est à peu près au Gouverneur ce que les ministres sont au Roi. L'on devrait en conclure qu'un membre du Conseil exécutif ne devrait pas être membre du Conseil législatif.

D. - Qu'appelez-vous liste civile, en Angleterre ?

R. - On appelle liste civile la somme que le Parlement accorde pour les dépenses de sa Majesté à son avénement à la couronne, et qui reste ordinairement la même jusqu'à son décès.

D. - Qu'est-ce que le budget, mot déjà francisé ?

R. - C'est l'état des dépenses nationales pour l'armée, la marine, la judicature, les ambassades, etc.

D. - Comment se conduit la Chambre des Communes au sujet du budget ?

R. - Elle s'en occupe de suite comme de son affaire principale; elle discute par item à porte fermée ou à porte ouverte, mais les item ne paraissent plus dans son bill d'appropriation. Elle accorde en gros la somme qu'elle juge convenable, sans insulter la prérogative royale, ni tromper l'intérêt de ses commettants. Les ministres, qui ont toujours bon œil et qui sont responsables, savent à quoi s'en tenir.

D. - Y a-t-il plusieurs partis dans la Chambre des Communes ?

R. - Il n'y en a que deux ordinairement : celui des ministres et celui de l'opposition.

D. - Qu'est-ce que l'opposition ?

R. - C'est la sauvegarde des ministres; en contrariant leurs plans elle oblige à raisonner. Si les ministres succombent, l'opposition devient ministre. C'est une succession magique qui maintient et maintiendra toujours le Gouvernement anglais . . .

D. - Les ministres ont-ils d'autre sauvegarde que l'opposition ?

R. - Oui : la liberté de la presse qui les avertit souvent d'avance de ce que l'opposition leur dira.

D. - Quelles sont vos idées sur la liberté de la presse en général ?

R. - La liberté de la presse ne peut être dangereuse dans un pays instruit, parce que les écrivains y sont jugés. Mais dans un pays qui commence à s'instruire, elle sert souvent à tromper le peuple.

(Exclusif au *Canadien* et au *Boréal Express*)

VIVE LA TOLÉRANCE . . .

Le discours par lequel Louis-Joseph Papineau, le président de la Chambre, a rendu hommage à George III, "souverain respecté pour ses qualités morales et son attention à ses devoirs", l'a aussi amené à rappeler la mémoire de Louis XV, "prince justement méprisé pour ses débauches et son peu d'attention aux besoins du peuple, sa prodigalité insensée pour ses favoris et ses maîtresses". En somme, jamais peut-être Papineau n'avait exprimé son loyalisme envers la Couronne britannique en des termes aussi clairs. Il en profita d'ailleurs pour opposer les mérites de la colonisation anglaise aux vicissitudes de la période coloniale française, pour comparer l'heureuse situation où se trouvent les Canadiens de 1820 avec celle où se trouvaient leurs ancêtres avant 1760.

LA COLONISATION FRANÇAISE

Qu'il me suffise de rappeler, s'exclama Papineau, *que sous le gouvernement français, gouvernement arbitraire et oppressif à l'intérieur et à l'extérieur, les intérêts de cette colonie ont été plus fréquemment négligés et mal administrés que ceux d'aucune autre partie des dépendances françaises. Dans mon opinion, le Canada semble ne pas avoir été considéré comme un pays qui, par la fertilité du sol, la salubrité du climat, et le territoire étendu, pouvait être la paisible résidence d'une population considérable et heureuse, mais comme un poste militaire dont la faible garnison était condamnée à vivre dans un état d'alarmes et de guerres continuelles, souffrant fréquemment de la famine, sans commerce, ou avec un commerce de monopole par des compagnies privilégiées, la propriété publique et privée souvent mise au pillage, et la liberté personnelle chaque jour violée, en même temps que chaque année la poignée de colons établis en cette province étaient arrachés de leur maison et de leur famille pour aller répandre leur sang et porter le meurtre et la ruine des rives des grands lacs, du Mississipi et de l'Ohio à celles de la Nouvelle-Ecosse, de Terreneuve et de la Baie d'Hudson . . . Telle était la position de nos pères; voyez le changement."*

LA COLONISATION ANGLAISE

"Depuis cette époque, poursuivit Papineau, *le règne de la foi a succédé à celui de la violence, depuis ce jour les trésors, la marine et les armées de la Grande-Bretagne ont été employés pour nous procurer une protection efficace contre tout danger extérieur; depuis ce jour ses meilleures lois sont devenues les nôtres; tandis que notre religion, nos propriétés et les lois par lesquelles elles étaient régies nous ont été conservées; bientôt après les privilèges de sa libre constitution nous ont été accordés, garants infaillibles de notre prospérité intérieure, si elle est observée. Maintenant la tolérance religieuse, le procès par jury, la plus sage des garanties qui ait jamais été établie pour la protection de l'innocence, la protection contre l'emprisonnement arbitraire, grâce au privilège de l'Habeas Corpus, la sécurité égale garantie par la loi à la personne, à l'honneur et aux biens des citoyens, le droit de n'obéir qu'aux lois faites par nous et adoptées par nos représentants, tous ces avantages sont devenus pour nous un droit de naissance, et seront, je l'espère, l'héritage durable de notre postérité ! Pour les conserver sachons agir comme des sujets anglais et des hommes indépendants !"*

Fin tragique du gouverneur

J. Hopper — A.P.C.

Le duc de Richmond est mort dans des circonstances étranges, loin de son foyer, loin des siens. D'après les témoignages recueillis, il aurait été atteint d'hydrophobie alors qu'il se trouvait en voyage. Conscient de la gravité de son mal, il l'aurait lui-même expliqué par la morsure infligée par l'un de ses chiens favoris, alors qu'il venait de se raser. La bête voulant lécher les gouttes de sang s'échappant de la blessure, l'aurait légèrement mordu. Peu après, cette bête manifestait les symptômes de la rage. On sait que cette maladie qui incite les animaux atteints à rechercher les liquides amène plutôt les humains qui en sont violemment atteints à les craindre (d'où le terme populaire d'hydrophobie). Gravement malade, le duc de Richmond aurait demandé d'être transporté dans la grange ci-haut représentée, plutôt que dans la maison sise à proximité, afin d'être plus éloigné de la rivière voisine.

R. W. Burton — A.P.C.

Peu de nouveaux députés

Québec — Les élections générales qui ont eu lieu au cours de l'été dernier ont soulevé peu d'enthousiasme et amené en Chambre peu de nouvelles figures. Sur les 50 députés qui forment l'actuelle Chambre d'Assemblée, 40 faisaient déjà partie de l'ancienne. Il est intéressant de noter qu'il ne reste plus que 8 membres ayant remporté la victoire lors des élections de mars 1810, sous le gouvernement de feu Craig. Le plus ancien membre de la Chambre y siège depuis 1796. Comme le remarque notre confrère *Le Canadien,* "de 1808 à venir à présent, il y a eu six élections générales, au lieu de trois, nombre requis par l'acte du parlement. Des cinq assemblées qui ont eu lieu depuis 1808, toutes ont été dissoutes avant l'expiration du terme constitutionnel, excepté celle de 1810".

Monseigneur Macdonell
nommé vicaire général

Québec — La province du Haut-Canada a reçu son premier Vicaire apostolique, le 31 décembre de cette année, lorsque Alexandre Macdonell fut sacré à l'Eglise du couvent des Ursulines de notre ville.

Toronto Public Lib.

Macdonell, un catholique romain issu de cette race robuste de la Haute-Ecosse fut nommé Evêque de Résina, de même que Vicaire apostolique pour le Haut-Canada, le 12 janvier de l'an dernier.

Le nouveau prélat, qui fut ordonné prêtre à Valladolid en Espagne en 1787, était aumônier pour les "Glengarry Fencibles", au moment de l'insurrection irlandaise de 1798, poste qu'il occupa encore dans ce pays lors de la guerre de 1812.

Macdonell n'est pas reconnu pour être trop intransigeant sur la question sobriété. Selon un récit militaire très à la mode, il aurait ouvert à coups de pied la porte d'une taverne de Prescott durant la dernière guerre de façon à procurer du brandy aux "Fencibles" blessés durant l'attaque d'Ogdensburg, N. Y.

En dépit de sa participation à la répression de la rébellion de "98, cette dernière qualité pourrait contribuer pour beaucoup à le faire accepter par les orangistes du Haut-Canada.

Le Labrador rattaché à Terre-Neuve

Québec — Un bref apostolique vient de rattacher au vicariat apostolique de Terre-Neuve, dont Mgr Scallan est le titulaire, l'Ile d'Anticosti et la partie du Labrador, au nord de la rivière Saint-Jean. Cependant, l'évêque de Québec continuera à nommer des missionnaires pour les Indiens de Mingan et de Maskwaro. Monseigneur Mac Eachern, évêque à Charlottetown, vient de voir rattacher à sa juridiction l'île du Cap-Breton.

La charité, s'il vous plaît !

Québec — Les émigrants qui nous arrivent nombreux de la Grande-Bretagne n'ont pas tous de quoi vivre décemment. L'hiver actuel sera peut-être fatal pour un certain nombre d'Irlandais récemment débarqués et qui manquent littéralement de tout. La situation est assez grave pour que Monseigneur Plessis juge bon d'écrire aux curés du district rural de Québec pour les inciter à venir en aide aux pauvres émigrants.

"N'y aurait-il pas moyen de placer dans toute votre paroisse une seule famille irlandaise? écrivait-il. Ces pauvres gens périssent de froid et de misère dans les rues. Ils ne peuvent trouver à manger en ville que l'argent à la main, et l'argent leur manque. En campagne, on pourrait subvenir à leurs besoins par d'autres moyens. Il y a plus de charité dans vos paroisses que parmi nos citoyens, et réellement plus de ressources. Plusieurs particuliers aisés pourraient se réunir, et nourrir et vêtir cette famille d'ici au printemps, dans la maison de celui qui la logerait. Il s'agit de catholiques, nos frères, étrangers dans ce pays où ils ont été amenés sur des rapports trop avantageux. Il en restera encore assez ici pour affamer la ville, quand même chaque paroisse du district se chargerait d'une famille".

L'évêque catholique lance certaines accusations que la Chambre d'Assemblée devrait étudier. On affirmait récemment, dans le journal **Le Canadien,** que le Bas-Canada n'avait pas besoin d'une immigration massive comme le Haut-Canada. C'est peut-être vrai, si l'on considère la situation dans laquelle se trouvent trop d'immigrants, surtout des Irlandais.

Une nouvelle Église

L'Eglise unitarienne, fondée en 1819 par William Ellery Channing, vient de remporter une importante victoire judiciaire. Elle s'est en effet assuré la propriété de biens de tout temple calviniste lorsque ses adeptes forment la majorité des membres d'une communauté.

Les unitariens sont, on le sait, des calvinistes dissidents. Ils croient en l'unité de Dieu et nient l'existence de la Sainte-Trinité. Le fondateur de cette secte, W. E. Channing, est né à Newport le 7 avril 1780; gradué de l'université d'Harvard en 1798, il fut ordonné ministre calviniste en 1803. Il exerça par la suite son ministère à Boston. Très tôt, il prêcha une doctrine beaucoup plus humaine et beaucoup plus libérale que celle de Calvin. Pour Channing et bon nombre de ses coreligionnaires, il faut avoir confiance en l'homme, croire à sa possibilité de perfection et à sa responsabilité morale. Autour des années 1815, il était reconnu comme chef de ceux qui rejetaient l'aspect pessimiste du calvinisme. En 1819, lors d'un sermon prononcé à Baltimore, il exposa le credo des unitariens. La scission entre les calvinistes orthodoxes et les unitariens fut alors consacrée. Une controverse s'éleva entre les deux groupes. Chacun d'entre eux prétendait garder la propriété de biens des temples calvinistes. L'affaire fut portée devant les tribunaux et les unitariens remportèrent la victoire.

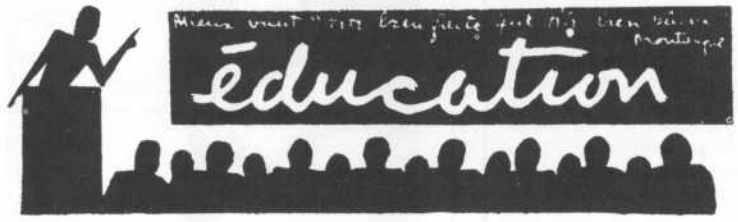

L'Institution royale est-elle utile ?

Québec (DNC) — Quoiqu'on ait lieu tous les jours, dans le commerce et dans les affaires de la vie commune, de sentir le défaut d'éducation générale parmi nous, peut-être n'y est-il que très peu de personnes qui sachent à quel point ce mal s'étend dans cette province et combien nos moyens actuels sont insuffisants pour y remédier.

En 1801, le parlement provincial passa un acte pour la création d'une Institution royale pour l'avancement des sciences et l'établissement d'écoles gratuites dans cette province.

Le public jugera combien cette loi était adaptée à son objet, par les résultats obtenus après un laps de dix-neuf ans. Il n'a été fait, que nous sachions, aucun établissement en faveur de l'éducation autre que celui de quelques écoles élémentaires. Ces dernières comptent environ 700 écoliers pour lesquels la province paye environ 2,000 livres par an sans compter ce que les parents des écoliers donnent eux-mêmes à leurs maîtres d'écoles. Car il y a des maîtres qui réclament de chaque écolier cinq chelins par mois. Sont-ce là des écoles gratuites? Et de pareilles écoles doivent-elles être soutenues? L'expérience de près de 20 ans démontre que non.

Bilan de nos maisons d'éducation

Québec — Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous publions certaines statistiques qui sauront sans aucun doute les intéresser.

nombre	Types d'institutions	nombre d'élèves
37	Ecoles sous la juridiction du bureau de l'Institution royale	740
3	Séminaires	500
4	Couvents	400
32	Ecoles établies par les curés	800
11	Ecoles de filles tenues dans les campagnes par les sœurs	330
25	Ecoles privées à Québec et à Montréal	1,000
	Enfants éduqués dans leurs familles	230
	TOTAL	4,000

On peut compter, dans cette province, environ 66,000 enfants et adolescents d'âge scolaire. On doit donc déplorer cette situation et espérer qu'on saura donner à nos enfants l'éducation à laquelle ils ont droit.

J.-J. Bigsby — A.P.C.

Eglise catholique de Détroit, U.S.A.

L'Institution royale survivra-t-elle ?

Québec — La corporation de **l'Institution royale pour l'avancement des sciences** se débat encore dans de graves problèmes financiers. On nous a appris de source certaine que le gouverneur Dalhousie, dans une lettre datée du 25 décembre, a signifié au révérend Jacob Mountain, président de cette corporation, son objection à toute appropriation des biens des Jésuites comme source de financement. Le gouverneur a même refusé de payer le salaire du secrétaire de l'Institution royale à même ces revenus.

Créée en 1801 par la Chambre d'Assemblée au Bas-Canada, **l'Institution royale pour l'avancement des sciences** n'a reçu ses lettres patentes que le 8 octobre 1818. Depuis le 13 décembre 1819, son bureau de direction comprend 19 membres. De ce nombre, seulement trois sont des Canadiens français.

Depuis sa création, le bureau de l'Institution royale doit faire face à un double problème : l'absence de revenus élevés et l'opposition du clergé. Pressenti dès 1816 pour faire partie de ce bureau, Mgr Plessis a refusé ce poste.

LITTÉRATURE et SPECTACLES

Un jeune poète chante "La Canadienne"

Musée V. Hugo

VICTOR HUGO

est un des plus fidèles collaborateurs de la revue littéraire de son frère Abel. Le Conservateur littéraire. *La publication de la revue a commencé à la fin de l'année dernière.*

Paris (De notre correspondant littéraire) — Un jeune poète de 18 ans vient de remporter, pour la deuxième année consécutive, la palme aux Jeux Floraux de Toulouse. L'année dernière, Victor Hugo, natif de Besançon mais demeurant actuellement à Paris, s'était mérité une amarante et un lys d'or. Cette année, l'Académie de Toulouse l'a nommé maître des Jeux Floraux. Le jeune homme a déjà attiré l'attention de Messieurs les Membres de l'Académie française. La noble institution lui a accordé une mention, il y a trois ans, pour un poème intitulé : "Le bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie".

Digne émule du grand Chateaubriand, Victor Hugo aurait écrit, le 10 juillet 1816, alors qu'il n'avait que 14 ans : "Je veux être Chateaubriand ou rien". L'épilogue d'un ouvrage du maître, "Atala", a inspiré à Hugo un poème intitulé "La Canadienne" et présenté aux Jeux Floraux de Toulouse, l'année dernière.

Le Boréal Express est heureux de présenter des extraits de cette élégie à ses lecteurs.

"Sur ce palmier qui te balance,
Dors, tendre fruit de mon amour :
Mes bras, quelques instants, ont porté ton enfance,
Ce fragile palmier te soutient à son tour;
Ainsi le berçait l'espérance.
Dors en paix sur ce frêle appui
Si le vent vient gémir sur ta tombe légère,
Le vent te dira que ta mère
Gémit sans cesse comme lui.
Aussi longtemps que les pleurs de l'aurore
Mouilleront ton front pâle, en arrosant les fleurs,
Aussi longtemps, mon fils, ta mère qui t'adore,
Te viendra baigner de ses pleurs.
Tout sur l'arbre de mort te peindra ma souffrance.
Si pourtant le ramier de ses accords touchants
Te fait entendre la cadence,
Ne crois pas de ta mère entendre les doux chants,
Car ta mère avec toi veut garder le silence.
Tu n'es donc plus ! mes yeux ne te verront jamais
Rire et folâtrer dans nos plaines,
Poursuivre le chevreuil de sommets en sommets,
Et gravir le vieux tronc des chênes. (...)"

Shelley regarde l'Angleterre

Londres — Le poète Percy Bysshe Shelly est un perpétuel révolté. Les autorités de l'université d'Oxford l'ont jadis expulsé pour avoir écrit un pamphlet intitulé "La nécessité de l'athéisme". En 1810, alors qu'il n'avait que dix-huit ans, il a fait scandale en publiant "La Reine Mab", violent réquisitoire contre "Dieu, le mariage et toutes les tyrannies". L'année dernière, il a commis un poème sur l'Angleterre, poème dont nous publions des extraits.

"Un vieux roi, fou, aveugle, méprisé et mourant.
Des princes, dernières gouttes d'une maussade race qui coulent à travers le mépris du peuple — boue d'une source boueuse.

Des gouvernants qui ne voient, ni ne sentent, ni ne savent mais, comme des sangsues, s'accrochent à leur pays faiblissant jusqu'à tomber, aveuglés de sang, d'eux-mêmes.

Un peuple affamé, poignardé, dans les champs en friche.
Une armée que la haine de la liberté et la rapine transforment en épée à double tranchant pour ceux qui gouvernent.

Des lois dorées et sanguinaires qui tentent et tuent.
La religion, sans Christ, sans Dieu — un livre scellé.
Un Sénat — le pire règlement des Temps qui ne change pas.
Ce sont des tombes dont peut surgir avec éclat un glorieux Fantôme.
Pour illuminer nos jours tempétueux".

2 bibliothèques

Montréal (DNC) — Le commerce du livre français et anglais semble prospérer dans notre ville. L'ouverture assez récente de la librairie Bossange y est pour quelque chose.

Pour ceux dont les moyens financiers ne leur permettent pas de se constituer des bibliothèques personnelles aussi considérables que celle du défunt juge de Bonne, il existe la possibilité d'emprunter des ouvrages. Il y a actuellement, à Montréal, deux bibliothèques au service du public. La plus considérable est la "Montreal Library". Les rayons de cette bibliothèque sise au rez-de-chaussée de la "Mansion Hotel", logent environ 7,000 volumes. Si les voyageurs se plaisent à louer la bonne table de l'hôtel Mansion, située au coin des rues Saint-Paul et Bonsecours, les Montréalais, eux, peuvent se vanter d'y pouvoir emprunter des livres portant sur tous les sujets.

Les libraires Nicless et McDonald, dont la boutique se trouve au coin des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, viennent d'inaugurer une bibliothèque circulante avec salles de lecture.

Les Montréalais peuvent maintenant se cultiver sans qu'il leur en coûte beaucoup.

B.N.

Le naufrage du navire français, la Méduse, survenu en 1816, a été source d'inspiration pour au moins deux peintres, Théodore Géricault et Eugène Delacroix. Le triste sort des survivants dérivant pendant de longs jours sur un mauvais radeau et finissant par s'entre-dévorer était propre à nourrir le réalisme des deux peintres. Nous reproduisons ci-haut la toile de Géricault qui brise les règles du néo-classicisme.

La complainte des 40 noyés

Montréal — Le moyen par excellence de ne pas oublier une catastrophe ou un désastre, c'est de composer une complainte. Ainsi, tous se rappellent "l'accident déplorable" arrivé vendredi le 14 mai de l'année dernière. Ce jour-là, le traversier entre Montréal et Laprairie avait quitté le quai de la Pointe-Charles avec, à bord, en plus de grains de semence, environ 45 personnes, pour la plupart cultivateurs ou femmes de cultivateurs venus vraisemblablement vendre leurs produits au marché. Près de l'île au Héron, un fort coup de vent fit chavirer l'embarcation et seulement trois personnes, deux hommes et une femme, réussirent à s'aggriper à la barque. Ils demeurèrent ainsi plusieurs heures jusqu'à l'arrivée du secours, vers les neuf heures du soir. D'après une liste compilée par un confrère, sur 39 personnes dont les noms sont connus, 30 étaient de Saint-Constant, 6 de Saint-Philippe, 2 de Châteauguay et 1 de Laprairie. Voici quelques extraits de la complainte en 22 couplets composée à cette occasion.

-1-
Ecoutez Chrétiens,
La triste complainte.
Que tous cœurs humains
Soient saisis de crainte,
Car c'est un arrêt porté,
Que par la Divinité !

-2-
Par un vendredi,
Selon qu'on raisonne,
Il s'est englouti
Quarant'-deux personnes
Dans le fleuve Saint-Laurent
Qui sera leur monument.

-3-
Près de l'île au Héron,
Place remarquable,
Pour ceux qui voiront
Ce lieu déplorable,
C'est un sujet d'oraison
Pour ceux qui y passeront.

-4-
Par un très grand vent
Au pied de ces chutes
Le sort inconstant
Et les eaux disputent,
Renversent ainsi le bateau
Livrent tout ce monde à l'eau.

-5-
Ce brave Brosseau
Tout rempli d'hardiesse
A bravé les eaux
Avec grand(e) détresse.
A péri, dans un moment,
Quarante et un de ses gens.

-6-
Trois se sont sauvés,
Deux homm(es), une femme,
Qu'ont été trouvés
Près de rendre l'âme
Sur la sole du bateau
Au gré des vents et des flots.

-7-
Ces pauvres patients,
Quoique avec douleur,
Sur cet instrument
Ont dérivé six heures,
Entre la mort et la vie
Qui les menacent de péril.

-13-
Varenne(s) et Verchères
Ont eu la douleur
De voir sur leurs grèves,
Même à Contrecœur,
Plusieurs de ces pauvres corps,
Depuis longtemps étaient déjà morts.

-14-
Je n'oublierai pas
Aussi Boucherville,
Ainsi que Longueuil
Près de notre ville,
Que Dieu bénisse, à jamais,
Ces paroisses pour leurs bienfaits.

-22-
Qu'en a composé
La triste complainte
C'est François Dupont
Et Louis Lafontaine
Pour se souvenir longtemps
De ce terrible accident.

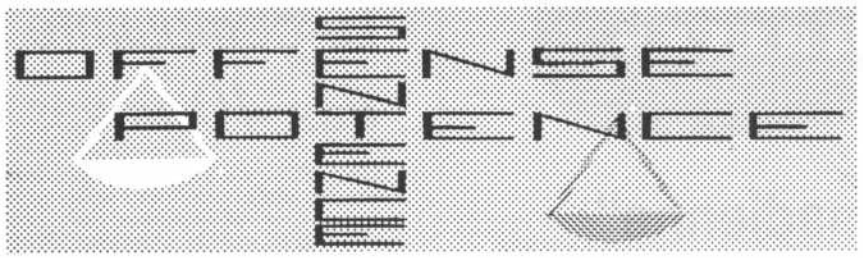

Deux duels à signaler

Aucun duel n'a été signalé dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord durant l'année qui s'achève. On se rappelle qu'en 1819 deux duels avaient attiré l'attention de la population.

Le premier avait eu lieu à Montréal et mettait aux prises Michael O'Sullivan, député de Compton, et le Dr William Caldwell, ancien chirurgien anglais.

Les Anglais protestants de Montréal avaient signé une pétition demandant l'érection à Montréal d'un Hôpital général. Lors de la présentation de cette pétition devant une commission de la Chambre d'Assemblée, le député de Compton avait ridiculisé les auteurs de ce projet. Il s'en était pris spécialement aux docteurs Blanchet et Hackett. Il les avait accusés d'avoir réhabilité Molière en prouvant que le perfectionnement de la médecine faisait augmenter le nombre de malades.

Quelques jours plus tard, paraissait dans un journal de Montréal, le *Daily Courant*, une lettre signée "An active advocate for an hospital". L'auteur s'en prenait particulièrement à O'Sullivan qu'il accusait de manquer de courage. (O'Sullivan avait, paraît-il, refusé quelque temps auparavant de répondre à une insulte). Blessé dans son orgueil, O'Sullivan somma M. Mower, l'éditeur du journal, de lui communiquer le nom de l'auteur de la dite lettre. Mower acquiesça à sa demande. Dimanche le 11 avril 1819, une rencontre eut donc lieu entre O'Sullivan et le Dr Caldwell, auteur la lettre. Les deux duellistes sortirent blessés de cette rencontre, mais l'honneur était sauf.

L'autre duel se déroula à Halifax. Un jeune avocat néo-écossais, Richard John Uniacke, fils du procureur général de la Nouvelle-Ecosse, se laissa aller devant le tribunal à certaines observations qui blessèrent M. William Bowie, un marchand intéressé dans la cause plaidée. On procéda à l'échange de témoins. Le 21 juillet, les deux antagonistes se firent face. Bowie blessé d'une balle expira quelques heures plus tard. Accusés de meurtre, Bowie et ses témoins furent déclarés non coupables. Le juge Hilberton influença, semble-t-il, les jurés en leur signalant que jamais la peine de mort n'a été infligée pour un tel acte.

MORT
d'une aéronaute française

Paris — Les grandes fêtes qui ont eu lieu à Paris, au cours du mois de juillet de l'année dernière, ont été assombries par un accident au cours duquel madame Blanchard, la célèbre aéronaute française, a trouvé la mort.

Parmi les amusements annoncés au public, lors des fêtes à Tivoli, se trouvait l'ascension de madame Blanchard dans un ballon illuminé et décoré de feux d'artifices.En conséquence, le premier lundi de juillet, à dix heures et demie du soir, l'intrépide aéronaute, habillée de blanc et ayant aussi un chapeau blanc orné de plumes, s'embarqua dans la chaloupe. Au signal donné, le ballon s'éleva tranquillement, mais madame Blanchard le fit monter avec beaucoup de célérité en jetant dehors une partie du lest de la chaloupe.

Les pots à feu de Bengale ajoutaient encore à la beauté de cette brillante ascension. L'aéronaute faisait flotter le drapeau royal et l'air retentissait d'acclamations. Tout à coup, le ballon entra dans un léger nuage qui éteignit les pots à feu. Madame Blanchard alluma alors les feux d'artifices qui produisirent l'effet attendu; l'on vit en même temps quelques-unes des fusées volantes descendre perpendiculairement sur le ballon et communiquer le feu à son socle. Il est impossible de décrire la stupéfaction de l'assistance.

Les gendarmes coururent aussitôt au galop vers l'endroit où il était à présumer qu'elle tomberait et, en un quart d'heure de temps, le corps mort de madame Blanchard fut apporté à Tivoli. Elle était tombée de plus de 400 pieds de hauteur dans la rue Provence.

Engleheart — A.P.C.

Jos. Bouchette

arpenteur-général du Bas-Canada a publié, il y a déjà cinq ans, un ouvrage qui demeure d'une grande actualité. En effet, en 1815, Bouchette s'était rendu à Londres afin de voir à l'impression de son ouvrage intitulé "Description topographique de la Province du Bas-Canada". La valeur de son travail lui avait mérité le titre de membre correspondant de la Société des Arts et des Sciences *d'Angleterre.*

CHRONIQUE DU PALAIS

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous publions quelques-uns des jugements rendus, au cours de cette année, à la cour criminelle du District de Montréal.

Petit larcin :

John Vanvolkinsburg et Lyman Seers, tous deux convaincus de petit larcin, sont condamnés à six mois de maison de correction, alors que Peter Dago, pour la même offense, se voit condamné à trois mois de maison commune. Cet état de chose reflète-t-il une situation générale de nos tribunaux à travers la Province ? Au lecteur d'en juger . . .

Antoine Toupin, convaincu de petit larcin sous deux actes d'accusation, a été condamné par le premier à trois mois de prison et à trente-neuf coups de fouet, et pour le deuxième une sentence similaire sera imposée.

George Binks, reconnu lui aussi coupable de petit larcin, a passé trois mois en maison de correction et a reçu également trente-neuf coups de fouet.

Grand larcin :

Phoelia Lewis, reconnu coupable de grand larcin, passera un an derrière les barreaux. Signalons que Lewis a obtenu le bénéfice du clergé !

John Harvey pour la même infraction a reçu la même punition.

Divers

Faussaire

Jean-Marie Desjardins et Bte. Faignant, convaincus d'avoir fait circuler de la fausse argent, ont été condamnés à un an de prison, et ont été exposés, le 9 juin dernier, une heure sur le pilori.

Fausse représentation :

Augustin Mallet a été emprisonné un mois et a reçu trente-neuf coups de fouet, sur son dos nu de la main du bourreau. Il a été reconnu coupable d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes.

Et enfin nous attirons l'attention de nos lecteurs au sujet d'une dernière condamnation.

Julien Ménard, reconnu coupable de vol de cheval, a été pendu le 7 juillet dernier.

AVERTISSEMENT ! FAUSSE MONNAIE

Nous croyons devoir prévenir les habitants de cette province qu'une fausse monnaie (composée de cuivre et de zinc) est en circulation parmi nous. Elle est imitée de la pistarine d'Espagne qui est généralement connue parmi nous sous le nom de chelin et est égale en valeur à vingt-quatre sous. Sur un côté, on retrouve l'inscription suivante "Philip-1820" et sur l'autre "Rex Hispaniarum". Elle est bien faite et bien argentée, mais plus épaisse que la pistarine d'argent. Si l'on n'avait pas soin d'examiner chaque pièce, il serait facile d'en faire circuler de grandes quantités parmi les habitants de ce pays.

J.-J. Bigsby — A.P.C.

Manoir de Sainte-Anne de la Pérade

L'ancienne demeure de Marie-Madeleine de Verchères est devenue, le 27 septembre 1819, la propriété de l'honorable John Hale, membre du Conseil législatif du Bas-Canada. En effet, Marie-Anne de Lanaudière vient de vendre à M. Hale non seulement la seigneurie, mais encore les îles de Sable et du Large. Le nouveau seigneur a prêté foi et hommages le 23 décembre 1819.

NOUVELLE INVENTION

Avis public est par les présentes donné que Stephen Serjeants et Robert Brock feront demande, par voie de pétition, à la Législature de la Province du Haut-Canada, à la prochaine session, pour obtenir un privilège exclusif de construction de moulins à scie, selon une technique nouvelle inventée par eux.

York, 23 novembre 1820
(Upper Canada Gazette)

Guerre aux chiens errants

Québec (De notre correspondant judiciaire) — La Cour générale de Sessions de Quartier, lors de sa réunion du 30 avril 1819, a adopté un règlement de police concernant les "chiens et les chiennes vicieux maintenus dans la cité et dans la banlieue de Québec".

Le nombre des chiens errants, dans notre région, a augmenté considérablement. Plusieurs citoyens se sont plaints d'avoir été mordus par les animaux en liberté. Tous ceux qui ont quelque chose à reprocher aux représentants de la race canine, pourront à l'avenir porter plainte aux juges de la Cour de Sessions de la paix. Ces derniers pourront alors prendre les mesures nécessaires contre les propriétaires des bêtes.

SCIENCES ET TECHNIQUES

Le "SAVANNAH"

premier navire à vapeur à franchir l'océan

New York — **Au cours de l'été dernier, un navire américain, le** Savannah **a réussi à franchir l'Atlantique en 27 jours. C'est le premier navire utilisant la vapeur et les voiles à effectuer un tel voyage.**

La traversée du Savannah **marque l'inauguration d'une nouvelle ligne entre les Etats-Unis et l'Angleterre, ligne utilisant ces navires que l'on appelle « packets ». Ils transportent aussi bien des passagers que du courrier et du fret léger. La longueur moyenne des traversées, lorsque les vents sont favorables, est de trois semaines.**

Le Savannah **a employé ses voiles pendant 568 heures sur les 648 qu'a duré la traversée. Le navire a donc utilisé la vapeur pendant 80 heures, surtout au départ et à l'arrivée, sans doute pour impressionner les badauds des ports de Savannah, point de départ du navire, et Liverpool, port d'arrivée.**

Au cours du voyage, alors que l'on utilisait la vapeur pour actionner les roues à aubes, le croiseur britannique, "Kite", voyant au loin de la fumée s'échapper du Savannah, **crut que ce dernier était la proie des flammes. Pendant toute une journée, le navire anglais, qui lui n'utilisait que la voile, essaya d'atteindre le navire américain afin de se porter au secours des passagers. C'est presque là le renouvellement en grand de la mésaventure de Sir Walter Raleigh !**

Une nouvelle ère vient donc d'être inaugurée dans la navigation transatlantique.

MÉDECINES • MAISON

un remède efficace contre le mal de gorge

(Spécial au *Canadien* et au *Boréal Express*) — On dit que le remède suivant est excellent pour cette triste et dangereuse maladie, dont tant de personnes sont affligées dans la saison qu'il est : — Prenez un verre d'huile d'olive et un demi-verre d'esprit de térébenthine; mêlez-les ensemble, et servez-vous-en pour vous frotter la gorge extérieurement, portant en même temps de la flanelle autour du cou.

Ce remède est très efficace lorsqu'on le fait de bonne heure.

N.B. — De l'huile douce fera tout aussi bien.

Finies les piqûres de maringouins

Une simple pâte molle, presque liquide, composée d'esprit de térébenthine et de saindoux, est un préservatif efficace contre la piqûre des maringouins, moustiques, etc.

Il suffit d'en oindre, soir et matin, les parties du corps exposées à leur cruel aiguillon. Et puis il n'en résulte aucun inconvénient de malpropreté.
(Communiqué de la *Gazette de Québec*)

Recette infaillible contre le mal de dent

Ajoutez à une grande cuillerée d'aucunes liqueurs fortes, la même quantité de vinaigre bien fort et une cuiller à thé de sel ordinaire. Mêlez-les bien ensemble. Tenez le liquide dans la bouche de manière qu'il entre dans le creux ou le vide de la dent. Il donnera un soulagement presque immédiat, sans augmentation de douleur. *(Baltimore American)*

AMPÈRE et "L'ÉLECTRODYNAMIQUE"

Paris — A la séance de l'Académie des Sciences de Paris, André-Marie Ampère, physicien français connu particulièrement pour ses travaux de recherche en électricité, vient de démontrer et de publier ses renversantes découvertes sur le magnétisme des courants.

Le 18 septembre dernier, il montra devant les plus grands savants d'Europe que les courants électriques s'attirent ou se repoussent mutuellement. Ampère a qualifié ce phénomène d'"électromagnétique". Ses expériences venaient compléter et expliquer les travaux du savant danois, non moins célèbre, Hans Christian Oersted. Ce dernier a récemment constaté que l'aiguille d'une boussole déviait au passage d'un courant électrique placé à proximité.

Ampère vient de franchir un pas considérable dans ce secteur de la recherche. Malgré des débuts encore embryonnaires et malgré les objections de certains collègues physiciens dont Davy et Biot, Ampère reste convaincu de la véracité du principe de base qu'il nous a décrit comme suit, lors d'une entrevue accordée au Boréal Express :

"L'action mutuelle entre un courant électrique... et un aimant, ainsi que celle de deux aimants... rentrent l'un et l'autre dans la loi d'action mutuelle de deux courants électriques en concevant sur la surface et dans l'intérieur d'un aimant autant de courant électrique dans les plans perpendiculaires à l'axe de cet aimant, qu'on y peut concevoir de lignes formant, sans se couper mutuellement, des courbes fermées; en sorte qu'il ne me parait guère possible de douter qu'il n'y ait réellement de tels courants autour de l'axe des aimants".

— En résumé, Ampère veut démontrer que deux fils conducteurs de courant s'affectent réciproquement selon le sens de leur flux. Si deux courants sont parrallèles, dans la même direction, ils produisent des forces opposantes sur leurs côtés avoisinants et vice-versa. Il semble que les théories du physicien éliminent la thèse des fluides magnétiques.

BILLET

Les Canadiens, petit peuple qui recule ou Propos sur les banques

Il reste encore à décider si les banques sont avantageuses ou non. C'est une question que je n'entreprendrai pas de discuter ! Je la laisse à des personnes plus habiles. Nous avons dans notre bonne vieille ville de Québec des gens qui font un dieu du système de Law, d'autres en font des maux sortis de la Boite de Pandore.

Faire beaucoup de tapage, crier, menacer lorsqu'on nous fait quelque injustice, voilà comme nous faisons, nous, Canadiens. Energie, persévérance, voilà de quoi nous manquons encore, nous, Canadiens. La dernière élection des directeurs de la Banque de Québec n'ayant pas été au goût de tout le monde, le lendemain, on entendit partout qu'il fallait une autre Banque dont le choix des directeurs donnerait plus de satisfaction. On a beaucoup parlé et tant parlé que le nom de Banque était devenu le mode ralliement de ces petites bandes de politiques qui, tous les matins, viennent gravement sur nos marchés parler à tort et à travers sur tous les sujets. Cette fureur d'établir une Banque n'a duré que quelques jours et, au bout de ce terme, il en a été comme du vieux proverbe : grand vent, grand calme. Cette insouciance, cette indifférence qui nous sont si naturelles ont succédé à cette frénésie et l'on a fini par conclure qu'on n'aurait pas de Banque canadienne, et pourquoi ? Leurs raisons ? c'est plus qu'ils ne pourraient dire. Je ne m'étendrai pas sur les bienfaits qui pourraient résulter d'une pareille institution, mais je demanderai à mes concitoyens canadiens, bien entendu, pourquoi il ne pourrait pas y avoir une Banque canadienne. Est-ce faute de capitalistes ? Est-ce faute de gens de talents ? Je vais tâcher de prouver que ce n'est pas faute de capitalistes et de gens de talents.

Est-ce faute de capitalistes ? Je crois que, de ce côté, nous n'avons pas à nous plaindre : la fortune, dans ce pays, a rarement manqué de sourire à ceux qui ont voulu seulement se donner la peine de se coucher pour amasser l'argent qu'elle jettait sur leur chemin. Quand on considère le peu d'industries répandues parmi nous, on est étonné d'entendre dire que des fortunes de 100,000 piastres ne sont pas fort rares; peut-être dira-t-on que ces sommes ont été accumulées par un grand ménagement et non pas par des spéculations dont la réussite est souvent due plus au hasard qu'aux sages combinaisons de ceux qui les entreprennent. Je répondrai que n'importe, le capital reste toujours et en espèces et en propriétés. Je connais une dizaine de Canadiens qui n'ont que peu et plusieurs, pas du tout d'actions dans aucune Banque, qui à eux seuls pourraient former un capital, excédant celui d'aucune Banque que nous avons. Qu'ils se joignent donc ensemble, aidés des lumières et talents de gens moins fortunés qu'eux et il n'y aura point de doute que leur papier aura un crédit égal à celui qui est déjà en circulation; et l'honnête paysan qui tiendra dans sa main un papier dont l'écriteau sera en français ne sera pas dans la nécessité de s'adresser à un étranger quelques fois bourru, pour en connaître la valeur.

Il aura encore cet avantage précieux que l'on se l'imagine ordinairement, que quand il voudra avoir de l'argent monnayé, il ne sera pas contraint de faire un voyage à Montréal et à New York. Pour éviter ces voyages et des paroles réluctantes que l'on reçoit quelques fois, pourquoi n'établirions-nous pas une Banque canadienne ? Ce n'est pas faute de capitalistes; je crois l'avoir prouvé, mais c'est faute d'énergie. Est-ce faute de gens de talents ?

Les talents brillants dont la nature a abondamment doué nos avocats, la science par laquelle se distinguent nombre de nos notaires, l'habileté de nos Esculapes ! Enfin le succès et le crédit de notre peu de négociants prouvent assurément que, si nous n'avons pas de banques, que ce n'est pas faute de gens à talents. Il ne manque pas de sujets pour remplir honorablement les places de président, de caissier qui sont l'âme d'une banque. Plusieurs de nos négociants joignent à un bonne éducation commerciale une intégrité à toute épreuve. Leurs talents sont trop généralement connus pour m'étendre davantage sur ce sujet, et je répète encore une fois que si nous n'avons pas de Banque canadienne ce n'est pas faute de gens à talents, mais bien faute d'énergie.

Le dividende que la Banque de Québec a déclaré dernièrement est un appat bien attrayant et je ne vois pas pourquoi nous, Canadiens, nous ne pourrions pas avoir part à de semblables profits en réunissant à cet avantage la gloire de les faire. Nous nous contentons de murmurer à la vue des profits d'une compagnie, tandis que nous avons aussi les moyens d'en faire des pareils. Le travail, l'idée de venir en opposition à une institution sans doute composée de membres respectables épouvantent les uns; le manque de persévérance et d'énergie détermine les autres à tout abandonner. Il sera dit encore une fois que les Canadiens seuls ne peuvent rien faire, tandis qu'ils ont avec abondance ce qui manque aux étrangers dont ils demandent l'assistance.

Si, dans toutes les affaires, nous montrons autant d'indifférence, je crains fort que bien loin de nous débarasser des chaînes dont nous sommes chargés, nous ferons que les appesantir. Nos antagonistes avanceront avec la même rapidité que nous reculerons et le terrain que nous perdrons, nous ne le recouvrerons jamais.

ABRAHIM

Haute-Ville de Québec, 13 août 1819.

J.-J. Bigsby — A.P.C.

Lachine, non loin de Montréal.

Une ville qui progresse peu

Trois-Rivières — Selon un recensement publié le 18 janvier 1820, dans la **Gazette des Trois-Rivières**, la population de notre ville ne serait que de 1916 habitants, soit 1701 catholiques et 215 protestants. Le nombre de maisons habitées est de 355.

Le village des Forges de Saint-Maurice compte 55 maisons abritant 285 personnes, dont seulement 5 protestants. Quant à la Banlieue, sa population est de 741 âmes, statistiquement toutes catholiques. Le nombre de maisons, en Banlieue, est 112. Ce qui fait, pour Trois-Rivières et la région environnante, une population totale de 2942 personnes habitant 522 maisons.

Si l'on considère que Trois-Rivières est une ville presque bi-centenaire, le développement démographique de l'endroit est plus que lent.

Prorogation de l'Assemblée

Charlottetown — Le 10 août dernier, le lieutenant-gouverneur de l'île du Prince-Edouard, M. C. Douglass Smith, prorogeait l'Assemblée législative. Dans son discours de prorogation, le lieutenant-gouverneur a félicité les membres du Conseil législatif pour leur sagesse dans l'administration des biens publics. "Je dois en faire l'aveu le plus public, a-t-il dit, attribuant à votre assistance l'état actuel des affaires pécuniaires de la colonie, état qui ne redoute point l'examen le plus sévère et ne craint point d'être remarqué".

M. Smith, dans ses propos sur la Chambre d'Assemblée, a blamé les députés d'avoir fait parvenir au gouverneur général une adresse dans laquelle sa conduite est l'objet de critiques.

Encore une colonie où la Chambre d'Assemblée cause des problèmes au représentant du Roi !

La MÉDECINE *profession anglaise*

Montréal — Nous nous interrogeons sérieusement sur le fait qu'au Bas-Canada la grande majorité des médecins soient de langue anglaise, sinon d'origine anglaise. Présentement, sur les 21 médecins de Montréal, 20 sont d'expression anglaise et d'origine anglaise, écossaise, irlandaise, allemande ou autrichienne.

Comment expliquer cette pénurie de Canadiens français dans la discipline d'Hippocrate ? A Montréal, le fait s'explique surtout par la présence d'une population anglaise dominante : professionnels, fonctionnaires, négociants, industriels. Ajoutons cependant que quelque-uns sont bilingues et qu'ils ont épousé une Canadienne française.

En portant notre enquête dans la région de Québec, nous avons constaté la présence de 19 médecins canadiens-français qui exercent leur profession dans la ville et sa banlieue. Il est à souhaiter que nos universitaires viendront combler ce vide où le travail ne manquera pas pour eux.

Le Bas-Canada compte en tout 57 médecins dont 19 seulement sont canadiens-français. Ces derniers desservent une population supérieure en nombre et très dispersée.

En terminant, signalons le même phénomène chez les apothicaires de Montréal. Ils sont presque tous anglais et se concentrent surtout sur la rue Saint-Paul : rue des affaires par excellence.

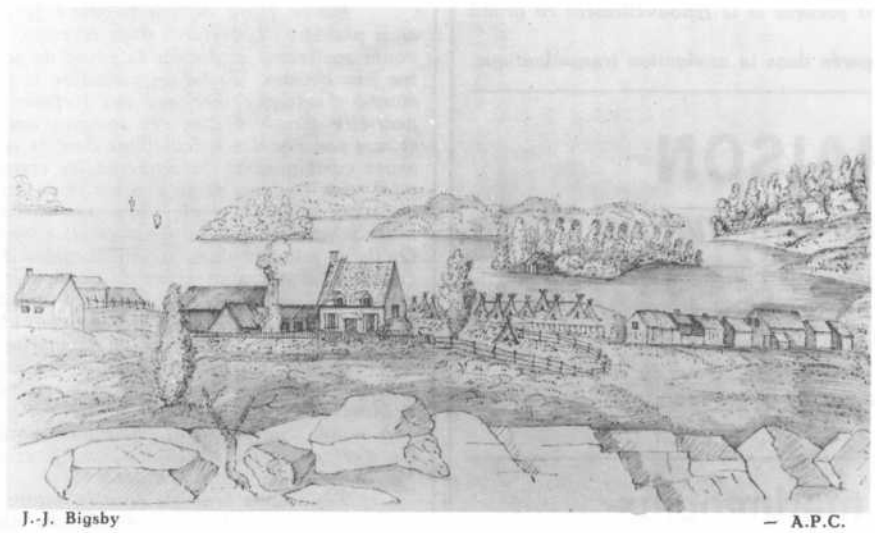

J.-J. Bigsby — A.P.C.

Le poste militaire de Collier's Harbour, sur l'île Drummond.

GRAVE INCENDIE À MONTRÉAL

Montréal — Malgré les lois et les mesures préventives, les incendies sont encore trop fréquents dans notre province. Rares sont les semaines où il n'y a pas de pertes à déplorer.

Jeudi, le 4 mai dernier, une vingtaine de bâtiments situés sur les rues du Collège et Saint-Henri ont été la proie des flammes. L'incendie a débuté vers les 6 heures du soir dans une maison du faubourg des Récollets, occupée par des émigrés. En un rien de temps, les flammes se sont communiquées aux maisons voisines. La plupart des édifices étaient des constructions en bois, ce qui explique la rapidité avec laquelle s'est propagé l'incendie.

Heureusement, personne n'a perdu la vie; mais la plupart des occupants délogés n'ont pu rien sauver de leurs effets. Ce qui ajoute à la gravité du drame, c'est que les habitants de cette zone font partie de la classe la plus défavorisée.

Les compagnies d'assurances du Phénix et de Québec estiment à £5,800 les pertes qu'elles auront à couvrir.

Parmi les bâtiments rasés, on compte le théâtre et une voûte appartenant à M. W.J. Holt.

NAISSANCE DE LENNOXVILLE

En mars 1819, les habitants d'une petite ville nouvellement fondée choisissait le nom de Lennoxville. Ils voulaient par ce geste rendre hommage au duc de Richmond, gouverneur général du Canada. On sait qu'il était aussi duc de Lennox et Aubigny. D'où le nom de Lennoxville.

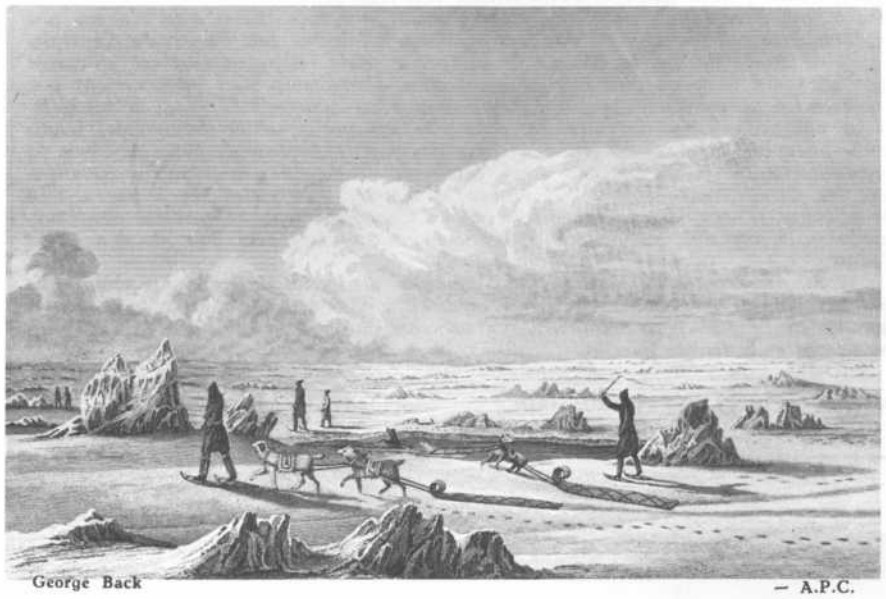

George Back — A.P.C.

L'expédition dirigée par John Franklin progresse toujours, malgré les fatigues, les dangers et la rudesse du climat. Le groupe doit se rendre, par voie de terre, de la baie d'Hudson à l'Océan Arctique. Le lieutenant George Back, qui fait partie de l'expédition, ne manque pas d'esquisser sur le papier les principales scènes. Il représente ci-haut les moyens de transport utilisés dans la région du Grand Lac des Esclaves.

ROUTE DE BAIE SAINT-PAUL

On se souvient qu'en avril 1819 la législature du Bas-Canada accordait 1,900 livres pour la construction d'une route reliant Baie Saint-Paul jusqu'à l'église de Saint-Joachim. La décision avait été rendue après une enquête très sérieuse menée par un comité de la Chambre.

Après plusieurs mois de travail, en automne 1819, la route avait une longueur de 17 milles. Pour les 12 milles suivants, les entrepreneurs, dont les dépenses dépassaient les revenus, n'ont pu faire qu'un abatis de sept pieds de large. Malgré tout, la route est jugée satisfaisante, même si toutes les clauses du contrat ne sont pas respectées intégralement.

La route comprend plusieurs ponts solides et bien construits et les commissaires, après une inspection d'usage, en sont fiers.

PETITES ANNONCES

• DEMANDE D'EMPLOI

Un homme marié, désirant une place de maître d'école, offre ses services au public. Il peut enseigner les langues anglaise, française et latine par principes. Il produira de bons certificats de sa conduite, s'il est nécessaire. S'adresser à l'imprimeur du Canadien.

• AVIS DE DISSOLUTION

La Compagnie d'Assurance de Montréal contre les accidents du feu. En conformité aux articles d'association de la Compagnie d'Assurance de Montréal contre les accidents du feu, les actionnaires sont par le présent requis par les directeurs soussignés, de s'assembler au bureau de la dite compagnie, dans cette ville, le premier de février prochain, à onze heures du matin, aux fins de dissoudre la dite Compagnie. Les actionnaires peuvent voir un état des affaires de l'institution, en s'adressant au secrétaire. Montréal, 18 juillet 1820.

J. BLEAKLEY, secrétaire.

• BOISSONS À VENDRE

Le soussigné a constamment à vendre à sa distillerie et ses caves un assortiment de vins, eaux-de-vie, genièvre, etc. Peppermint, shrub, liqueurs de toutes sortes qui seront vendus à très bon marché, et en toute quantité, pas au-dessous de trois gallons ou d'une douzaine.

Messieurs les médecins pourront être fournis d'alcool testifié à tel degré de force que l'on voudra.

R. Quirouet,
rue Saint-Paul.
Québec.

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1822

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, Nos 6 et 7

RETRAIT du PROJET d'UNION ?

Québec. — Au cours de cette année, un projet de loi prévoyant l'union des deux Canadas a été préparé et acheminé vers Londres où le Parlement britannique a décidé de le scinder en deux sections.

La première partie est devenue le **Canada Trade Act** qui a été étudié et voté dès cette année. La question des douanes est maintenant réglée. Le Haut-Canada recevra 1/5 des droits perçus. Si le Haut-Canada et le Bas-Canada ne peuvent s'entendre, un arbitre sera nommé par Londres. Le **Canada Trade Act** permet l'entrée en franchise des produits bruts américains. Pour ce qui concerne la tenure des terres, le **Canada Trade Act** permet aux seigneurs de modifier le mode de concession des terres et aux censitaires de se libérer de la tenure seigneuriale en s'entendant avec le gouverneur pour les modalités.

La seconde question, qui traite plus spécifiquement de l'Union des deux Canadas a été l'objet d'un projet de loi spécial qui a failli être voté, sans que la population soit consultée. Depuis que cette nouvelle est parvenue ici, partout des assemblées ont été convoquées et des pétitions sont parties pour Londres. M. Louis-Joseph Papineau, le Président de la Chambre et le chef incontesté des Canadiens français, nous a même laissé entendre qu'il partirait prochainement pour Londres afin de défendre les droits des Canadiens français. M. Papineau nous a déclaré que la langue, les lois et la religion d'un peuple ne sont pas des préjugés, mais les droits les plus chers de tous les hommes. Pourquoi, a-t-il ajouté, Londres, qui en 1774 et en 1791 a reconnu et consacré leur nationalisme et leur majorité, enlèverait-elle aujourd'hui aux habitants du Bas-Canada, qui sont de fidèles sujets britanniques, ce qu'ils considèrent comme un droit naturel, le droit de rester Canadien français. La soif de domination, explique Papineau, est la seule raison de la présente tentative de la minorité britannique qui essaie d'obtenir par des moyens injustes ce qu'elle ne peut raisonnablement espérer.

Ce projet de loi a provoqué de nombreuses discussions qui ont conduit à l'ajournement de cette question, ajournement qui a eu pour conséquence d'augmenter le débat. Les nouvelles transmises

R.A. Sproule — A.P.C.

Louis-Joseph Papineau

par notre correspondant à Londres nous laissent prévoir que le projet de loi qui a été retiré cette année ne sera pas ramené, aussi longtemps que l'unanimité (ou presque) ne sera pas faite.

Rex Woods — A.P.C.

Nicholas GARRY à la chûte des Esclaves. Le nouveau lieutenant-gouverneur de la Hudson's Bay Company est arrivé dernièrement en Canada pour visiter le territoire. Son séjour ici est relié à la récente fusion des deux compagnies rivales, la Hudson's Bay Company et la North-West Company.

MORT de NAPOLÉON » p. 3

L'UNION » Pp. 4, 11, 12, 13

Les CANAUX » p. 6

Notre AGRICULTURE » p. 15

Révolution dans la peinture » Pp. 20, 21

LA GRÈCE proclame son indépendance

Londres — S'il suffit de se déclarer indépendant pour jouir de l'indépendance, on peut affirmer que les Grecs ont actuellement pleine et entière liberté. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Il semble bien que les pays de l'Europe occidentale, qui auraient pu apporter une aide à la Grèce par suite d'une certaine communauté de langue et de culture, sacrifient ce pays au risque d'une guerre ouverte avec la Turquie. Même la Russie montre peu de rigueur dans ses prises de position. On préfère laisser les Grecs se faire massacrer et essayer seuls d'obtenir de fait leur indépendance.

Depuis près d'une dizaine d'années, un vent d'indépendance souffle sur la Grèce. Les intellectuels, imbus des idées de la Révolution française, se sont faits les propagateurs de l'idée d'émancipation politique. L'Hétairie, société secrète d'inspiration maçonnique, a contribué largement à soulever le peuple grec contre son maître, la Turquie.

On se demande si, actuellement, la Grèce n'est pas en train de s'ensevelir "sous une grande ruine". Le soulèvement grec n'a pas encore réussi. Les Turcs sont plus forts que jamais. Les représailles vont se multipliant. On ne compte plus ceux qui sont vendus comme esclaves. Au cours du mois d'avril, 22,000 habitants de l'île de Chio furent massacrés de la façon la plus affreuse. 47,000 personnes ont été réduites à l'esclavage.

Les Grecs ont répondu au massacre de Chio par la destruction de la flotte turque, le 18 juin dernier.

Le tsar de Russie, Alexandre 1er, ne semble pas avoir une politique précise face au soulèvement grec. Actuellement, le problème reste entier. Bien que les Grecs se soient déclarés indépendants, ils ne jouissent pas encore de leur indépendance.

Nos anniversaires

Il y a cinq ans (1817) —

A Québec, pose de la première pierre du monument en l'honneur de Wolfe et de Montcalm.
Le comte de Selkirk signe un traité avec les Indiens du Nord-Ouest.
James Monroe devient président des Etats-Unis.
Le Chili obtient son indépendance.

Il y a dix ans (1812) —

Début de la guerre entre les Etats-Unis et les Canadas.
Sir George Prevost, gouverneur en chef du Bas-Canada.
Brock s'empare de Détroit.
Campagne de Wellington en Espagne.
Napoléon Bonaparte commence sa campagne de Russie.

Il y a vingt ans (1802) —

En Angleterre, mort de William Pitt.
Rupture entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII.
Traité de paix entre la France et la Turquie.
Chateaubriand publie son "Génie du christianisme".

Il y a vingt-cinq ans (1797) —

Robert Prescott devient gouverneur en chef du Bas-Canada.
Le major Edward Jessup fonde l'établissement de Prescott, dans le Haut-Canada.
Les Anglais s'emparent de Trinidad.
John Adams devient président des Etats-Unis.

Il y a cinquante ans (1772) —

En Angleterre, William, comte de Dartmouth, devient secrétaire d'Etat aux Colonies.
Premier partage de la Pologne.

Il y a soixante-quinze ans (1747) —

Défaite anglaise à Grand-Pré, en Acadie.
Roland Michel Barrin, comte de LaGalissonière devient administrateur de la Nouvelle-France.
Franklin découvre le principe du paratonnerre.

Il y a cent ans (1722) —

Le sieur Collet est nommé pour le recensement de chaque paroisse de la Nouvelle-France.
Ordonnance qui défend aux paroissiens de Cap-Santé de laisser entrer leurs chiens dans l'église.
En Europe, fondation de la Compagnie d'Ostende.

Daw Musée Pouchkine. Leningrad

ALEXANDRE 1er, tsar de Russie.

Le tsar, remarquable par son bon sens, a quand même jugé bon d'entrer en lutte contre les mouvements libéraux qui se multiplient en Russie. C'est ainsi que la "Société du bien public" a été dissoute l'année dernière.

Billet politique

ACHETEZ du BAS-CANADA d'ABORD

Depuis 1814, le Parlement britannique imposait un droit de 65 shillings par load sur les bois étrangers pour favoriser nos bois du Bas-Canada. Mais, avec la nouvelle loi de l'année dernière qui porte une réduction de 10 shillings par load pour les bois venant de la Baltique et impose un droit de 10 shillings sur les bois venant de chez nous, le Bas-Canada vit une période de détresse alarmante. Ajoutons-y les lois restrictives sur l'entrée des grains en Angleterre et c'est le coup de mort de notre commerce. Dans notre système économique, la mère-patrie achète nos denrées et nous en importons des produits manufacturés. Mais si on n'achète plus nos denrées, comment pourrons-nous importer d'autres produits?

Il est impossible d'accepter le fait accompli sans réagir. Dans la région de Montréal, des gens éclairés ont préparé des requêtes demandant l'entrée libre de nos grains en Angleterre. Il faudrait des réactions de partout. Mercredi le 2 janvier, la Chambre d'Assemblée a passé des résolutions au sujet de l'agriculture et du commerce. Les voici:

1—Pendant la dernière année, les gages des ouvriers et les prix du produit du sol dans la province ont diminué de près de la moitié.
2—Les prix des terres et immeubles ont diminué de même.
3—Les exportations de bois et de grains ont diminué de 766,787 à 511,392 livres,
4—Les importations sont passées de 1,294,734 à 863,156 livres.
5—Le revenu provincial, formé des droits sur les importations, a été réduit de 102,-142 à 78,164 livres.
6—Cela est dû au projet d'augmentation des droits sur l'importation du bois en Angleterre et aussi aux lois sur les grains; car, depuis novembre 1820, les grains du Canada sont exclus pour la consommation intérieure en Grande-Bretagne comme les grains étrangers.
7—D'après les statuts britanniques, les navires étrangers ne peuvent venir dans cette province: ainsi on ne peut pas exporter vers d'autres pays que la métropole ni importer des articles de manufacture d'ailleurs.
8—On ne peut pas acheter des produits manufacturés d'Angleterre, si on ne peut pas y vendre.

Autre nouvelle importante: le Parlement britannique a pris en considération, le 18 juillet, un Bill du Canada. Ce projet de loi ne change pas la constitution des provinces du Haut et du Bas-Canada; il leur applique les principes de l'extension d'un commerce libre et établit la proportion des droits de douanes à remettre à chacune des deux provinces. Le projet de loi a été amendé et deux clauses ont été enlevées : l'exécrable projet d'union des Législatures des deux provinces et le droit du gouverneur et du Conseil exécutif de disposer de notre argent sans notre consentement. Les clauses suivantes ont été conservées: impôt sur les effets venus des Etats-Unis, sur le rhum, le thé, les boissons fortes, le vin, la mélasse, tous ces impôts qui étaient disparus, sont rétablis. Des clauses accordent au gouvernement du Haut-Canada un cinquième des droits levés au port de Québec. Les gouverneurs des deux provinces nommeront des arbitres pour décider des arrérages réclamés par le Haut-Canada au sujet des droits levés à Québec et régler de temps en temps la quote-part des argents qui reviennent au Haut et au Bas-Canada. Au lieu de parler de ce qui revient au Haut et au Bas-Canada, il serait plus approprié de parler de ce qui revient aux gens en place. Ce sont les gens en place des deux provinces qui se partageront les revenus. Le Solliciteur général du Haut-Canada lui-même est allé à Londres plaider la cause des gens en place de sa province. Toutes ces faveurs faites aux habitants du Haut-Canada, que l'Angleterre ne s'y méprenne pas, ne leur feront pas acheter plus de produits britanniques: ils continueront à faire du whisky avec leurs grains ou leurs patates et ils feront venir leur thé ou d'autres marchandises de contrebande des Etats-Unis. Et vous, pauvres compatriotes du Bas-Canada, vous serez les victimes des taxes sur le rhum, le thé et les autres marchandises arrivées au port de Québec. Votre argent servira à engraisser les gens en place, à gonfler les salaires des officiers civils, ceux du pays et les étrangers fraîchement arrivés qui, eux, naturellement, sont toujours les mieux payés. La Chambre du Bas-Canada ne pourra même pas taxer le commerce sans une procuration spéciale du Haut-Canada et le consentement du Parlement d'Angleterre.

Où la Chambre d'Assemblée va-t-elle trouver des revenus? Les anti-Canadiens, les gens en place font de l'ironie: taxez les terres, disent-ils, taxez par tête d'habitant, par tête de bête, par tête de boeuf, par tête de vache, par tête de cochon, taxez les maisons et les produits du pays et, tant qu'à y être, taxez la bière ! Pendant ce temps, ils profitent des taxes imposées sur les produits importés. La belle affaire! Nous prennent-ils pour des gens si simples d'esprit qu'on ne puisse rien comprendre au commerce et aux finances? La Chambre n'est pas dupe de ce petit jeu et refuse de lever de telles taxes. Nos députés, comme de coutume, préfèrent quelques petits allègements pour le peuple, quelque peu de son argent pour son usage. Le meilleur système, ce serait de laisser à la Chambre l'entier contrôle des deniers publics, la laisser disposer des argents des taxes sur le sucre, le thé, le café, la mélasse, les rhums et boissons fortes, les vins, le tabac, les cartes à jouer, le sel et tout le reste. Cet argent servirait à l'agriculture, à l'amélioration du rendement des sols, à l'établissement de nos jeunes gens sur de nouvelles terres, à l'instruction du peuple. La Chambre pourvoirait ensuite aux salaires des fonctionnaires et au soutien du gouvernement.

Mais revenons aux décisions du Parlement britannique. En septembre, nous sont parvenus deux Actes pour régler le commerce des colonies. Le premier Acte impose des droits sur certains produits agricoles des Etats-Unis, lors de leur entrée dans les Iles anglaises. Si les frais de transport du Canada aux Iles étaient équivalents ou inférieurs aux frais de transport des Etats-Unis aux Iles, cela encouragerait notre commerce, mais ce n'est pas le cas. Alors il n'y a pas d'avantages. L'Acte ôte la remise des droits de 12 sols le gallon sur les rhums importés des Iles au Canada, remise accordée aux marchands qui renvoyaient des produits du Canada aux Iles pour payer les marchandises antillaises. De plus, le commerce entre les ports américains et les ports antillais est permis. Cela arrêtera notre commerce avec les Iles, commerce qui commençait à être florissant. Le deuxième Acte déclare ports libres le port de Québec et quelques autres ports coloniaux. Les navires étrangers peuvent y décharger et recharger moyennant paiement des droits. Est-ce que cela favorisera notre commerce? Pas tellement car, si on admet les vins et eaux-de-vie de France moyennant un droit de 7½%, les articles les plus importants, soit les draps et les toiles, sont prohibés. C'est la liberté du commerce mais dans des conditions qui l'annulent presque. Ce qui retient l'attention surtout dans ces mesures, c'est qu'elles ne contrebalancent pas l'effet de l'impôt sur nos bois et la défense de vendre nos blés en Angleterre. Un troisième Acte, dont on nous menace, serait pire: il imposerait des droits sur tout ce qui viendrait des Etats-Unis. A première vue, ça semblerait nous favoriser, mais ce n'est pas le cas. Car, si ce projet de loi est accepté, il nous empêchera d'importer les produits des Etats-Unis pour les revendre aux Iles et ainsi acquérir du numéraire. Cet argent nous est nécessaire, car il permet aux gens des villes d'acheter les produits de nos cultivateurs et de maintenir les prix agricoles. Sans ce commerce avec les Iles, il manquera d'argent dans la colonie. Verra-t-on les gens mourir de faim au milieu de la prospérité, comme en Irlande ?

LE BORÉAL EXPRESS AN 1822

LE LION EST MORT

Paris. — Celui qui fit trembler le monde n'est plus. Pourtant son souvenir est toujours vivace. Les ouvrages le concernant se multiplient. Le docteur Archibald Arnott, chirurgien du 20e régiment dans les campagnes d'Espagne et d'Egypte et qui soigna Napoléon au cours de sa dernière maladie, vient de publier un livre sur ce sujet. Barry Edward O'Meara soulève actuellement de multiples critiques avec son ouvrage, "Napoléon in Exile or A Voice from Sainte-Helena".

L'attitude de Lowe, gouverneur de l'île Sainte-Hélène, fut loin d'être tendre envers son célèbre prisonnier.

New York Metropolitan Museum of Arts

Napoléon est mort le 5 mai de l'année dernière, loin de son épouse, l'ex-impératrice Marie-Louise, et de son fils. Deux médecins l'assistèrent dans ses derniers moments, les docteurs Arnott et Antommarchi. Selon le médecin anglais, Bonaparte est décédé à cinq heures et quarante-cinq minutes du soir. Il fut inhumé le surlendemain. Ce fut seulement le 7 juillet que Paris apprit la mort de celui qui dirigea les destinées de la France jusqu'en 1814. Québec ne connut la nouvelle qu'à la fin du mois d'août.

Un journal de New York a publié le commentaire suivant qui reflète assez bien l'opinion de la majorité des Américains. "La mort de Napoléon a peut-être mis en activité les prétentions d'un prétendant vivant au trône de France. L'effet de cet événement sur cette nation n'est pas facile à prévoir. Il donne de l'influence à l'Autriche et en ôte à l'Angleterre. Nous espérons que ceux que la mort de Bonaparte a déjà mis à l'aise sur leurs trônes tâcheront de se rappeler que la légitimité n'assure pas la loyauté, quand elle cherche à opprimer le genre humain au lieu de le rendre heureux, et ne vise qu'à la perpétuité du pouvoir, quand elle devrait augmenter le bonheur des peuples".

Beaucoup moins favorables furent les propos tenus par le prince Metternich lorsqu'il apprit la mort de son ennemi. "Napoléon, a-t-il dit, était un très petit homme avec un très grand caractère. Il était ignorant comme l'est d'ordinaire un sous-lieutenant; un instinct merveilleux tenait chez lui la place du savoir. Avec le mépris qu'il professait pour les hommes, la crainte de se tromper ne pouvait lui venir. Il osait tout, et par là il prenait tout de suite une avance énorme qui le rapprochait du succès. En se jetant dans une arène immense, il a étonné le monde et s'est emparé de lui, tandis que d'autres n'arrivent pas même à devenir les maîtres de leur foyer domestique. Puis il a marché en avant, toujours en avant, jusqu'à ce qu'il se cassât le cou. Il devait finir comme il a fini, et il a été jugé comme juge précisément la foule, quand elle se prononce sur des gens qui ont trouvé les moyens de s'imposer à elle et de l'asservir. Légitime souverain d'un petit Etat, il ne serait jamais arrivé à une autre réputation qu'à celle d'un monarque entreprenant. Comme chef d'armée dans n'importe quel pays, comme administrateur là où aurait passé le souffle de la tempête révolutionnaire, sa nature puissante aurait toujours percé. Dans le cadre où il s'est trouvé, il lui fallut jouer le rôle qu'il a joué en effet, et dont n'aurait jamais osé se charger un homme invariable dans ses principes."

L'Histoire, malgré tout, n'a pas encore prononcé son jugement sur Napoléon Bonaparte.

Nouvelle invasion de l'Espagne?

Paris. — Il est plus que probable que la France se portera au secours du Bourbon Ferdinand VII, roi d'Espagne, dont la situation est plus que précaire actuellement. Depuis le coup d'Etat du général Riego, en 1820, l'Espagne est presque en état de guerre civile. La Constitution gitane de 1812, rétablie il y a deux ans, a diminué beaucoup les pouvoirs du souverain. Cela explique la tentative d'un coup d'Etat royal pour renverser le ministère libéral. L'Espagne est actuellement coupée en deux: le Nord est demeuré fidèle au roi, tandis que le Sud est encore aux mains des Cortès. Ferdinand VII, toujours à Madrid, est quasi en état de détention.

Au mois de mai, le roi de Naples avait demandé aux Cours alliées d'intervenir en faveur de son neveu, le Roi d'Espagne. La Russie se dit alors prête à fournir une aide armée, à la condition "que l'intervention se ferait au moyen d'une armée européenne, qui serait formée des contingents envoyés par les cinq puissances". Le Prince autrichien Metternich s'opposa à cette idée la qualifiant d'inadmissible et d'impossible à réaliser.

Réunies à Vérone, en novembre dernier, les puissances alliées ont accepté que la France intervienne seule contre les libéraux espagnols. L'accord entre la France, la Prusse, la Russie et l'Autriche est intervenu en l'absence de l'Angleterre. Depuis le début de la rencontre, le représentant de l'Angleterre, Wellington, s'était opposé au projet français.

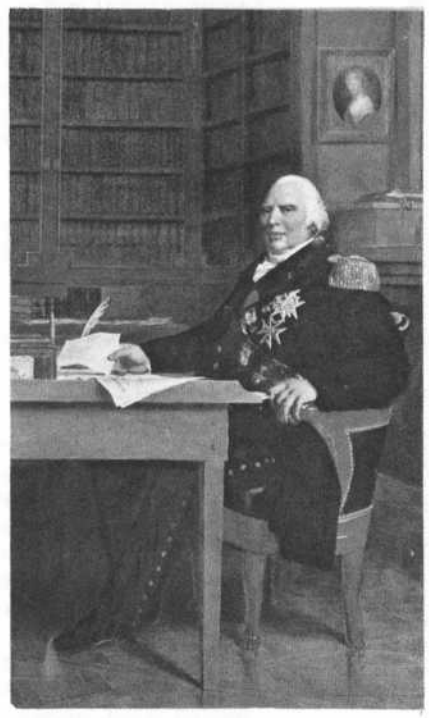

Marigny Musée de Versailles

LOUIS XVIII

Chateaubriand, ministre des Affaires étrangères de France depuis le 28 de ce mois, est certes désireux de "restaurer le prestige des Bourbons". L'invasion de l'Espagne par les troupes françaises est donc imminente.

Les patriotes italiens écrasés

Naples. — Les troupes autrichiennes occupent encore le Piémont. Une convention, signée il y a quelques jours, soit le 14 décembre, prévoit que l'évacuation des troupes d'occupation s'échelonnera jusqu'au premier octobre de l'année prochaine. Ainsi, la révolution napolitaine et piémontaise a connu un échec quasi complet. Treize jours ont suffi aux soldats autrichiens pour écraser les Napolitains révoltés. Il a fallu à peine plus de temps pour mâter les habitants de Turin et d'Alexandrie. Les représailles sont nombreuses. Les prisons regorgent de patriotes.

Le Congrès de Laybach, réunissant l'empereur d'Autriche et celui de Russie, le Roi de Naples et des représentants de la Prusse, de la France et de l'Angleterre, décida, non sans l'opposition des envoyés français et anglais, que l'armée autrichienne se rendrait en Italie écraser la révolte. Lord Stewart expliqua le refus de l'Angleterre à accepter une intervention européenne en affirmant que "l'idée d'un gouvernement général de l'Europe par un directoire ruinerait toutes les notions normales de souveraineté interne".

Dans une proclamation, datée de Foligno, le 27 février 1821, le général baron de Frimont, commandant des troupes autrichiennes, demandait aux Napolitains de mettre bas les armes et de se soumettre à leur Roi légitime. "Repoussez donc de votre plein gré, disait-il aux Napolitains, une oeuvre qui n'est pas la vôtre, et ayez confiance en votre Roi. Votre bien et celui de votre Souverain sont liés d'une façon indissoluble . . . Napolitains, écoutez la voix de votre Souverain et de ses amis, qui sont aussi les vôtres; songez à tous les malheurs que vous attireriez sur vous par une vaine résistance; rappelez-vous que l'idée chimérique à laquelle les ennemis de l'ordre et du repos cherchent à vous gagner ne saurait jamais être la source d'une prospérité durable". C'est donc au nom de la liberté que 60,000 soldats autrichiens ont franchi le Pô pour mâter des Italiens qui eux aussi voulaient faire triompher la liberté.

Depuis le début des troubles, trois mille proscrits politiques ont quitté l'Italie pour aller se réfugier soit en France, soit en Angleterre.

Le triple but que visaient les puissances alliées semble atteint: "l'inviolabilité de tous les droits établis, l'indépendance de tous les gouvernements légitimes, l'intégrité de toutes leurs possessions".

Pour les patriotes, ce n'est que partie remise!

ÉDITORIAL

L'UNION, une panacée ?

Pour plusieurs, le projet d'Union qui a été présenté devant le Parlement de Londres est une mesure nouvelle, d'origine douteuse et la conséquence d'une ambition temporaire. Les plus optimistes croient même que la crise est maintenant passée.

La vérité est tout autre. Dès l'étude de l'Acte constitutionnel de 1791, plusieurs Britanniques se déclarent pour le maintien d'une seule province et s'opposent à la division qui remet entre les mains de la majorité canadienne-française les pouvoirs pourtant fort limités de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Ce n'est qu'en 1810 que l'idée de réunir les deux Canadas est sérieusement reprise. Le gouverneur Craig, qui a échoué dans sa tentative de supprimer la Chambre d'Assemblée, se rallie au projet d'Union proposé par le juge en chef Jonathan Sewell, projet qui vise avant tout à submerger la population canadienne. H.W. Ryland est alors envoyé à Londres où, malgré ses efforts acharnés, il ne réussira pas à emmener le projet devant le Parlement impérial.

Nombreux sont les Britanniques qui, comme Sewell, ont conscience dès 1810 de l'importance pour eux de réaliser la subordination législative des Canadiens français.

C'est donc d'abord avec étonnement que nous avons appris que l'Orateur du Conseil législatif, M. Sewell, s'est catégoriquement opposé cette année au projet d'Union. Mais il ne faut pas oublier que M. Sewell a repris depuis quelques années le projet de fédération proposé par son beau-père, le juge Smith, et qu'il étudie actuellement un projet d'union de toutes les colonies du British North America. Depuis la dernière invasion américaine, le juge Sewell déclare que le caractère ethnique des Canadiens français, qui les oppose farouchement aux Américains, aidera le B.N.A. dans sa lutte contre les Etats-Unis. Il ne faut donc pas assimiler la population canadienne pour consolider les intérêts britaniques. Il suffit de lui enlever le contrôle de l'Assemblée. Une fédération du B.N.A. est donc, selon lui, préférable à l'Union des deux Canadas pour donner une majorité britannique à l'Assemblée.

Cette volonté d'obtenir la majorité est de plus en plus manifeste chez les Britanniques et nous la retrouvons à la base du projet d'Union présenté cette année.

Cette fois, les responsables de la tentative d'Union des deux Canadas sont les colons-marchands de la ville de Montréal, notre grand centre commercial. Ces Britanniques rêvent depuis toujours au moyen de se soustraire à la majorité canadienne-française. L'union des forces britanniques des deux Canadas leur apparaît aujourd'hui comme le seul espoir d'assurer une influence britannique sur la conduite de la législature coloniale et de développer sans entrave les possibilités économiques de la vallée du Saint-Laurent.

L'idée d'Union n'est pas pour autant abandonnée, mais, puisque les Britanniques ont maintenant réalisé que l'essentiel pour eux était d'avoir la majorité, il est à envisager que le projet d'Union générale des colonies du B.N.A. gagnera de plus en plus l'appui des Britanniques. Une telle fédération aurait l'avantage d'assurer une majorité législative plus sûre et plus réelle, conforme aux intérêts britanniques.

— A.P.C.

"Jack Frost", symbole de l'hospitalité canadienne. Un récent guide publié en Angleterre à l'intention des immigrants ne présente pas les Canadas sous un visage bien sympathique. Il parait que le sol fertile git à 3,000 pieds sous le niveau de la neige ! ! !

NDLR— Un voyageur français, de passage à Québec et avec lequel nous nous sommes liés d'amitié, nous a fait parvenir la lettre reproduite ci-bas. Nous avons cru bon d'en communiquer le texte à une personnalité de notre ville pour avoir son commentaire. Nous publions la réponse à la page 15.

Mon cher ami rédacteur,

J'arrivai hier matin à la Pointe de Lévis, et je n'eus rien de plus pressé que de chercher un traversier pour me passer à Québec. J'étais charmé de lui entendre parler la langue de mes ancêtres; car à quelques jurons près, son langage était celui de nos bateliers de la Loire.

En arrivant dans la ville j'abordai un jeune gentilhomme bien mis qui me parut n'être là que pour passer son temps. Je lui demandai avec politesse, (en Français, cela s'entend,) de m'enseigner un logement convenable pour un étranger. Il parut gêné, balbutia quelques mots en Français, et commença tout de suite à me répondre en Anglais qu'il allait me conduire à l'Hotel de ville. Je crus qu'il ne savait pas le Français, c'est pourquoi je déchirai quelques mots en langue anglaise. Pendant le chemin, je me permis de lui demander son nom. Juge de ma surprise lorsque j'entendis de sa bouche un nom célèbre dans nos histoires, un nom que nos gentilshommes Parisiens ne rougiraient pas de porter. Je m'écriai aussitôt : Eh quoi! et vous ne savez pas la langue de vos pères. Il me répondit alors : Yes Sir I know it, but a gentleman must always speak English here. *J'arrivai à l'Hotel d'Union, et comme mon Anglomane me paraissait fort estimable d'ailleurs, je le priai de me conduire le soir dans quelque maison respectable où je pusse faire connaissance. Partout où je fus, je trouvai quelque jeune Damoiseau bien frisé qui parlait Anglais à des Canadiens, quoiqu'il n'entendit guère cette langue, et que plusieurs personnes de la compagnie ne la sussent pas du tout. Aujourd'hui j'ai achevé de prendre langue, et toujours mêmes aventures.*

O mon ami, notre langue qu'ont parlée tant de grands hommes ne vaut-elle pas bien sa rivale? Manque-t-elle de mots pour exprimer les essors du génie après les Bossuet et les Pascal? Serait-elle stérile pour parler l'éloquence du coeur, après les Fénélon? As-tu donc pu ne pas être frappé d'un tel usage? Et le coeur ne te saignait-il pas quand un gentilhomme issu de sang Français prononçait devant toi les grands vilains mots de God damn, *de* upon my soul, *etc.? Ce n'est pas tout... Cette manie de parler Anglais a tout changé, au moins dans les villes, et dans les moeurs des Créoles. Nos ragouts et nos pâtes ont été remplacés par du* bifsteak, *du* rost-bif *et des* puddings...

LE VOYAGEUR AU CANADA

LE BORÉAL EXPRESS
publié par le Boréal Express Ltée,

L'équipe de rédacteurs est composée de MM. Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro : Michel Allard, Paul Aubin, Roger Barrette, Hélène Bousquet, Marie-Lise Brunel, Régina'd Crête, Jean Daigle, Jean Desrochers, Donald Guay, Marcel Lajeunesse, Yvon Lavallée et Jean-Marie Loncol.
Maquette de Claude Bouchard.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous les pays.

Un affrontement

UN AGENT À LONDRES

Québec — Au cours de la dernière session, le projet de nomination d'un agent à Londres a donné lieu à un nouvel affrontement entre la Chambre du Bas-Canada et le Conseil législatif.

Il y a maintenant plus de quatorze ans que la Chambre demande périodiquement la nomination d'un agent résident à Londres qui serait chargé de veiller aux intérêts de la colonie et de se tenir en contact avec les ministres de Sa Majesté. Au cours du mois de mars de l'année dernière, le député Blanchet faisait adopter une motion qui réaffirmait la nécessité d'avoir un agent à Londres et qui chargeait l'honorable Joseph Marryat, député à la Chambre des Communes, de remplir ce rôle. Entretemps, le Conseil législatif adoptait un nouveau règlement permanent (le 66 ième) qui se lisait comme suit: "Le Conseil ne procédera sur aucun Bill qui fera des appropriations d'argent public, lesquelles, à la connaissance de cette chambre n'auront pas été recommandées par le Représentant de Sa Majesté".

En raison de ce règlement, le Conseil refusa de procéder à l'étude de la résolution Blanchet. La tension monta. Dès le 17 mars, M. Blanchet déposa le texte de six résolutions dans lesquelles la Chambre reconnaissait qu'elle n'obtiendrait pas le consentement du Conseil législatif sur l'envoi d'un agent à Londres, mais réaffirmait, cependant, son désir de reconnaître J. Marryat comme représentant officiel de la Chambre du Bas-Canada à Londres. L'étude de cette résolution fut reprise le 22 décembre et les députés l'acceptèrent par un vote de trente contre deux.

A la mi-janvier de cette année, le Conseil réagit violemment. Dans une adresse au roi, il rappelle que le pouvoir de nommer aux places n'est pas du ressort de l'Assemblée, mais bien du représentant de la Couronne seulement. Les conseillers qualifient les résolutions Blanchet d' "usurpation dangereuse d'un pouvoir législatif exercé par l'Assemblée seulement (. . .) et une tentative de nommer aux places en infraction et violation directes de la Constitution (. . .) et tendent à renverser la constitution de cette province".

La Chambre n'a pas semblé intimidée outre mesure par cette dénonciation. En effet, quelques jours plus tard, elle posait des gestes concrets. Elle vota une résolution ordonnant à l'Orateur d'envoyer à M. Joseph Marryat copie des discussions au sujet de la liste civile et copie de la pétition envoyée à Londres relativement à l'exportation du grain canadien en Grande-Bretagne.

Malgré ces coups de force de part et d'autre, nous n'avons pas encore un représentant vraiment officiel à Londres et il ne semble pas que ce soit pour bientôt.

Listes des BILLS SANCTIONNÉS

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous publions aujourd'hui quelques bills, qu'il a plû à S.E. de sanctionner, au cours de l'année 1822.

Acte pourvoyant une certaine somme d'argent pour le soulagement des personnes dérangées dans leur esprit et pour le soutien des enfants trouvés.

Acte qui institue la fonction d'officier rapporteur, pour l'élection des chevaliers, citoyens et bourgeois pour servir dans la Chambre d'assemblée, pour régler les élections tenues à cette fin, pour prévenir efficacement les pratiques illégales dans ces élections et pour assurer la liberté des dites élections.

Acte qui amende l'acte 52 ième-intitulé "Acte pour établir une maison d'industrie dans la ville de Montréal".

Acte étendant les dispositions de certains actes concernant les pilotes et la navigation du fleuve Saint-Laurent et pour d'autres fins spécifiques.

Acte pour pourvoir à une meilleure inspection de la farine.

APRES 10 ANS

LES SUITES DE LA GUERRE 12-14

Londres. — Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas encore réglé le problème des pertes subies lors du récent conflit. Les pétitions se sont multipliées et les réclamants ont jugé bon de se nommer à Londres un représentant pour défendre leurs intérêts.

E. Hastings — A.P.C.

JOHN GALT

Le journaliste et dramaturge John Galt, depuis qu'on lui a confié la tâche de représenter les réclamants, a multiplié les interventions auprès du Conseil formé il y a deux ans pour étudier la question. M. Robinson, procureur général de Sa Majesté, le major Bowles, secrétaire militaire, et M. Hillier, secrétaire provincial, composent ledit conseil.

Galt affirme que la Trésorerie royale doit payer les pertes, car la guerre de 1812-1814 touchait la sécurité de l'Etat. De plus, selon Galt, le pays était très mal défendu, aucune mesure de protection efficace n'ayant été prise pour la protection de la population.

Le gouvernement anglais, sans refuser la requête de Galt, propose une seconde enquête des commissaires sur les nouvelles réclamations avec des preuves suffisantes pour le montant réclamé. Le nombre de ceux qui veulent être indemnisés atteint 2 884. La somme totale des réclamations est de 392 362 livres.

— B.N.

LE VRAI CANADIEN ET LE BUREAUCRATE.
L'ultra français (gauche) et le libéral (droite), tel que vus par le graveur Boilly, peuvent fort bien représenter le bureaucrate et le vrai Canadien. L'un est craintif, l'autre joyeux et jovial.

— B.N.

Demande de pardon de BOUC

Québec. — Un ancien député de la Chambre d'Assemblée vient de faire rétablir son honneur outragé à la suite d'une malheureuse affaire judiciaire. Charles-Baptiste Bouc a reçu l'appui de son entourage ainsi que celui de Lord Dalhousie dans sa requête.

Voici l'histoire en quelques mots: En 1796, Bouc était élu député d'Effingham, Terrebonne.

Un ennemi politique de Bouc, appelé Drouin, livra du blé sur demande. On découvrit que le blé était mouillé. Evidemment Bouc accusa Drouin et celui-ci dut payer £1400 de dommage. Mais Drouin, qui voulait la perte de son adversaire, accusa à son tour le député Bouc d'être l'auteur de ce crime. En 1799, après un procès bruyant, Bouc fut reconnu coupable. C'était mettre un terme à sa vie politique, car la Chambre d'Assemblée l'expulsa. Il fut réélu trois fois et trois fois expulsé. Drouin avait atteint son but, car son ennemi tombait en pleine disgrâce. En 1802, la Chambre vota une loi spéciale pour rendre Bouc inéligible.

Il était évident que Bouc se trouvait victime d'une conspiration et d'une machination pour l'éliminer de la scène politique. Toute la population de son comté, malgré les apparences nuisibles, faisait grande confiance en son ancien député et lui était des plus dévouées. Même le curé de la paroisse estimait Bouc au plus haut point. L'ancien député ne se laissa pas abattre par des adversaires aussi perfides. Il mit tout en oeuvre pour faire la lumière sur cette affaire qui l'accablait. Il utilisa ses influences pour faire effacer le passé en obtenant la révocation du jugement qui pesait sur lui et le rappel de la loi d'inéligibilité passée contre lui. Entre temps, un des témoins clé du procès, sur le point de mourir, avoue à son confesseur toute la machination de Drouin et affirme l'innocence de Bouc dans cette affaire. Fort de cet aveu, il présente une requête à Lord Dalhousie pour restaurer son honneur et sa réputation en supprimant le jugement et en rétablissant ses droits de citoyen. La pétition comprenait 118 signatures d'appui. Devant les nouveaux faits, Bouc reçut une lettre de pardon qui comprend ce qui suit:

"I shall willingly accied to the repeal of that law and execute any deed of Pardon that Hon. Attorney General may think a legal deed".

POUR ACCÉLÉRER LE TRANSPORT DES MARCHANDISES:

CANOTS ET CANAUX

N.D.L.R. — Depuis quelques années, certaines couches de la population ont demandé avec une insistance de plus en plus pressante l'amélioration de la navigation sur le Saint-Laurent et ses affluents.

Elles prétendaient et prétendent encore que ces travaux favoriseraient le développement du Haut-Canada, faciliteraient l'échange de produits entre cette province et celle du Bas et permettraient une meilleure défense face à nos voisins du Sud.

À la suite de pressions de plus en plus vigoureuses on a entrepris une série d'études et de travaux pour améliorer le bassin fluvial du Saint-Laurent.

Désireux de renseigner ses lecteurs sur ce sujet d'une importance capitale, au dire de certains, pour l'avenir de notre province le Boréal Express *a envoyé en tournée d'inspection un de ses reporters. Il nous communique ici ses impressions.*

La Chaudière.

M. Catty, ingénieur, a complété, il y a plus d'un an, une étude sur les possibilités d'améliorer la navigation sur la rivière Chaudière. Au dire de cet ingénieur, il serait beaucoup trop onéreux et peu utile de construire un canal ou des écluses sur la section de cette rivière comprise entre le village de Sainte-Marie et le fleuve Saint-Laurent.

Quant à la partie supérieure de cette rivière, c'est-à-dire celle comprise entre le village de Sainte-Marie et les sources de la Chaudière, elle est en grande partie navigable. On n'y rencontre qu'un seul obstacle majeur, le rapide du Diable. Cependant, même si on pouvait améliorer ce dangereux passage en faisant sauter quelques roches, seuls les cages et les canots, semble-t-il, pourraient y circuler.

En définitive, selon M. Catty, il faudrait abandonner tout projet pour rendre cette rivière navigable.

Cette étude de l'ingénieur de Sa Majesté qui a coûté 300 louis n'en valait pas cent.

Le Richelieu.

Le lieutenant Cleather a examiné avec attention la rivière Richelieu entre Saint-Antoine et Saint-Ours.

Selon cet officier de Sa Majesté, il faudrait draguer cette rivière à la hauteur de Saint-Ours. Il serait de plus nécessaire de la miner en face de Beloeil et de Saint-Antoine. Enfin, en ce dernier endroit, il serait aussi indispensable de construire quelques barrages.

Malheureusement le lieutenant Cleather n'a pas cru bon de joindre à son rapport un estimé du coût des travaux. Il est à espérer qu'on se penchera bientôt sur cette question.

Canal Lachine.

Les travaux de creusage du canal Lachine progressent assez rapidement. On se rappelle que la première pelletée de tourbe a été levée le 17 juillet 1821. L'honorable Richardson avait alors signalé dans un discours de circonstance toute l'importance de ces travaux pour le Canada tout entier.

Les entrepreneurs de ce travail gigantesque sont MM. Thomas Philipps, Andrew White, Olivier Waite et Stanley Bagg. Ils emploient régulièrement environ 500 ouvriers.

Selon des sources généralement bien informées, on croit que les travaux seront complétés d'ici deux à trois ans. Nous osons croire que cette prévision s'avèrera juste. Il est plus que temps que la navigation sur le Haut Saint-Laurent soit améliorée.

Canal de Grenville.

Commencés depuis près de trois ans, les travaux de creusage du Canal de Grenville s'avèrent beaucoup plus difficiles que prévus. Parmi les nombreux obstacles à surmonter, le capitaine W.J. Vernet, ingénieur, nous a signalé la mauvaise température, le manque de pierres de grosseur suffisante pour la construction des écluses, les difficultés d'assèchement du lit de la rivière, la nécessité de fabriquer sur place une bonne partie du matériel, la mauvaise qualité de la pierre à chaux et, enfin, l'obligation de tenir éloigné des abords du canal le bétail appartenant aux habitants de la région.

Malgré tout, le capitaine Vernet demeure optimiste et croit pouvoir conduire les travaux à leur terme.

On connaît l'importance capitale de ce canal qui permettra d'éviter les rapides du Long-Sault, seul obstacle majeur, si l'on en croit le capitaine Mann, à la navigation sur l'Ottawa de Montréal aux chutes de la Chaudière.

Canal de Rideau.

Au lendemain du conflit de 1810-1812, on avait voulu créer un établissement militaire le long de la rivière Rideau et rendre cette dernière navigable. On visait ainsi un triple objectif militaire: assurer par les rivières Ottawa et Rideau le transport des troupes entre Montréal et Kingston sans passer par le Saint-Laurent, empêcher par l'établissement de colons les Américains de traverser de notre côté de ce fleuve et enfin tenir en échec la très vilaine sorte d'habitants fixés sur la rive septentrionale du Saint-Laurent.

Si, en 1815, les autorités civiles et militaires avaient applaudi à ce projet, il semble que leur enthousiasme se soit quelque peu refroidi. On a abandonné l'idée de creuser un canal sur la rivière Rideau. Le coût était beaucoup trop élevé. A défaut de canal, on s'est contenté d'ouvrir une route. Malheureusement elle est loin d'être achevée. Les colons n'y travaillent pas et le gouverneur Dalhousie, commandant militaire de la milice, n'encourage pas la poursuite de cet ouvrage essentiel pour la défense des deux Canadas. De plus, 1,500 à 2,000 chefs de famille, croit-on, ne sont pas restés sur leurs terres le temps stipulé par leur contrat mais ils n'en gardent pas moins leur titre de propriété. Enfin, on parle sérieusement de ne plus supporter cet établissement. Le coût en est trop élevé. Qu'arrivera-t-il alors? Il semble qu'on a très vite oublié les leçons de la guerre de 1810-1812.

UN CANAL entre la baie de Fundy et la baie Verte ?

Saint-Jean — Le 9 août 1822 une importante assemblée se tenait à la maison de M. Cody à Saint-Jean (N.-B.). Cette réunion avait pour but d'examiner la possibilité de construire un canal qui relierait la baie de Fundy et la baie Verte.

On remarquait, parmi les assistants, le juge Ward Chipman qui s'intéresse beaucoup au projet et de nombreux marchands de la ville de Saint-Jean. Au cours de la réunion des suggestions intéressantes furent faites et les membres présents, avant de se séparer, décidèrent de former un comité chargé de faire une étude sur la possibilité et le coût d'une telle entreprise et d'ouvrir une souscription publique de 250 livres pour défrayer le coût d'une étude qui serait faite par des ingénieurs des Etats-Unis.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'importance de cette région. Depuis la prise de Port-Royal en 1710, l'isthme qui joignait le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse actuels était considéré comme frontière entre les possessions françaises et anglaises. Comme on s'en souvient, les Français avaient construit près de la baie de Chignectou un fort appelé Beauséjour et de l'autre côté, près de la baie Verte, un autre fort appelé Gaspareau. Ces deux établissements servaient de couverture et de protection à ce qui restait de l'Acadie française c'est-à-dire le Nouveau-Brunswick.

La forteresse de Louisbourg sur l'Ile du Cap-Breton à cause de sa situation géographique et de la pauvreté de son sol entretenait des contacts très étroits avec les forts établis sur l'isthme: messages, matériel de guerre, provisions, etc. Comme la baie de Fundy était contrôlée par la marine anglaise, les relations se faisaient en naviguant et par portage le long des rivières de l'isthme.

Les protagonistes du projet actuel veulent dépasser ce mode rudimentaire de transport en creusant un canal entre les deux baies. Ce n'est pas tant un argument stratégique, mais une raison économique qui sous-tend le projet. Plusieurs marchands des Maritimes se montrent intéressés par le projet qui leur permettrait, selon certains, d'épargner de 7 à 8 jours de navigation entre Saint-Jean (N.-B.) et Québec et permettrait de diminuer les risques d'accidents le long des côtes de la Nouvelle-Ecosse.

D'autre part, plusieurs personnalités du gouvernement voient d'un bon oeil le projet qui rapprocherait les Maritimes du Canada et permettrait des communications plus rapides que celles qui existent maintenant. D'autres nous ont confié qu'ils ne voyaient pas comment le projet pourrait aboutir vu le coût élevé du travail et les finances de la province. A ce propos nous conseillons à nos lecteurs de lire l'article de notre correspondant parlementaire à propos de la situation financière de la province.

PEDRO 1er, empereur du BRÉSIL

Rio de Janeiro — Le 1er du mois, se sont déroulées ici, selon les rites de la tradition monarchique, les cérémonies du sacre et du couronnement de Dom Pedro 1er, empereur du Brésil. Cette journée solennelle constituait le point culminant d'une série de démonstrations patriotiques particulièrement colorées. Elle venait compléter les célébrations officielles du 12 octobre. La Cour, l'armée et une foule nombreuse s'étaient alors massées sur le Champ de Sainte Anne pour assister à la proclamation de l'Empire. Proclamation saluée par une salve de coups de canon, et suivie d'un feu d'artifice, parmi les danses endiablées dont raffolent les Brésiliens.

Pour Dom Pedro et ses sujets, c'est l'aboutissement d'une évolution relativement paisible vers l'émancipation politique, le rejet de la tutelle portugaise. Tout cela était en germe déjà, le jour — 8 mars 1808 — où le Régent Dom Joao, sa mère la Reine Maria da Gloria, et une nuée de courtisans et de fonctionnaires, débarquèrent à Rio, fuyant le Portugal envahi par les troupes de Napoléon. Le Régent, en prince éclairé, entreprit de moderniser le pays. Les ports brésiliens furent ouverts au commerce étranger, l'industrie encouragée, une banque nationale créée. Un appareil judiciaire fut également mis sur pied. Une académie militaire fut fondée, de même qu'une académie navale, une école de médecine, une bibliothèque et un jardin botannique.

La crise éclata en 1820. Les Portugais, à l'imitation de leurs voisins espagnols, firent une révolution libérale, convoquèrent les **Cortes** (Parlement) et rédigèrent une constitution. La présence du monarque devenait indispensable à Lisbonne, pour veiller aux prérogatives de la Couronne. Les libéraux eux-mêmes, d'ailleurs, le réclamaient. En avril de l'an dernier, Dom Joao se résigna à quitter le Brésil. Il y laissa, comme Régent, son fils Dom Pedro, alors âgé de 23 ans.

Mais les choses allaient se gâter. Les députés portugais aux **Cortes** se montraient décidés à rabaisser le Brésil au rang de colonie. Ils décrétèrent le retour du nouveau Régent en Europe, pour y "compléter son éducation", tandis que les provinces brésiliennes seraient soumises directement à l'autorité métropolitaine. Ces ordres soulevèrent ici un tollé général. Visiblement impressionné par le mouvement d'opinion, par le flot de pétitions qui lui parvenaient de toutes parts, Dom Pedro répondit: "Je reste". C'était le 9 janvier dernier. Quelques mois plus tard, le jeune prince acceptait le titre de "Défenseur perpétuel du Brésil", que lui offrait la Loge maçonnique. La réaction des **Cortes** ne devait pas tarder. Le 7 septembre, un ultimatum arriva de Lisbonne, accusant le Régent de rébellion. Dom Pedro se trouvait alors sur la colline d'Ypiranga, au bord de la rivière du même nom, près de Sao Paulo. Après avoir lu le message, il dégaina son épée et s'exclama: "L'indépendance ou la mort!" On connait la suite.

Les habitants de Rio de Janeiro ont accueilli avec enthousiasme leur nounel empereur, Pedro 1er, le 12 octobre dernier. Le sacre de Dom Pedro a eu lieu dans la chapelle du palais, au tout début de ce mois.

Ainsi le Brésil, devenu par le jeu des circonstances le centre et le siège de l'Empire portugais, quittait sa position de subalterne et perdait peu à peu son visage colonial. En décembre 1815, un décret lui conférait même le statut de royaume. Et l'année suivante, à la mort de la reine-mère, Dom Joao montait sur le trône du Royaume-Uni du Portugal, du Brésil et des Algarves — sous le nom de Jean VI. Les troupes de Napoléon avaient évacué depuis longtemps la péninsule ibérique. Mais le Roi, qui se plaisait bien à Rio, retardait d'année en année son retour en Europe. Et les Brésiliens, de leur côté, s'habituaient à leur nouvelle position de partenaires privilégiés au sein de l'Empire.

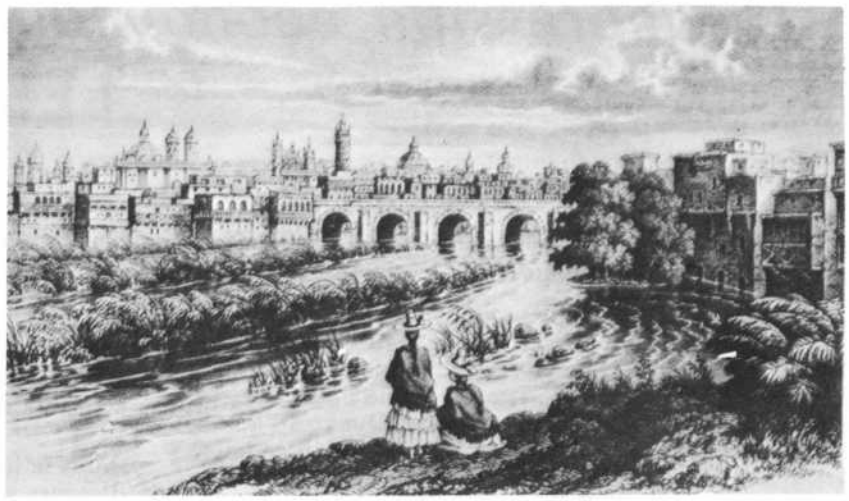

— B.N.

LIMA, la capitale du Pérou, présente un caractère passablement espagnol. La richesse de la ville ne peut faire oublier la situation de la majorité de la population. Les Indiens sont peut-être les seuls à ne pas avoir profité des mouvements d'indépendance.

AUGUSTIN 1er, empereur du MEXIQUE

Mexico (DNC). — Le Mexique, indépendant depuis maintenant plus d'un an, s'est donné, le 21 mai dernier, le statut d'empire. En juillet, au cours d'une cérémonie grandiose (la plus fastueuse, peut-être, dont se souvienne la vénérable cathédrale de cette ville), a eu lieu le couronnement d'Augustin Iturbide et de son épouse, empereur et impératrice du Mexique. Le nouveau monarque aime comparer sa fulgurante ascension à celle de Napoléon Bonaparte. Les deux hommes, en effet, sont vite passés du bivouac au trône. En cette époque de révolutions, la fortune sourit décidément aux militaires ambitieux! Mais, sans vouloir insulter nos amis mexicains, là s'arrête la comparaison avec feu Bonaparte — du moins pour l'instant.

Issu d'une famille de riches propriétaires terriens, Iturbide est né en 1783. Il a servi dans les troupes de Sa Majesté Catholique, et combattu avec succès le révolutionnaire Morelos. Cependant une pénible affaire de corruption et de détournement de fonds, dans laquelle il était impliqué, le fit rayer des cadres de l'armée, et le tint pour un temps à l'écart de la vie publique. Il y revint en 1820, et c'est d'alors que date en réalité sa renommée. On se souvient qu'il obtint du vice-roi le commandement d'une force de 2,500 hommes, chargés d'aller neutraliser les guérillas, encore nombreuses au sud de la capitale. L'issue de cette expédition fut pour le moins singulière.

Inquiet de la tournure que prenait la révolution libérale espagnole, et apparemment de connivence avec les éléments conservateurs et cléricaux très influents ici, Iturbide organisa l'an dernier un coup de théâtre mémorable. Au lieu d'affronter les guérilléros, il s'entendit avec leur chef, Vicente Guerre pour proclamer le Plan d'Iguala: le Mexique deviendrait un royaume indépendant, dont on offrirait le trône à Ferdinand VII d'Espagne; l'Eglise conserverait tous ses droits et privilèges; et tous les Mexicains, Créoles ou immigrés espagnols, seraient égaux devant la loi. Cette triple garantie — **indépendance, religion, union** —, avait de quoi séduire et rassurer tout le monde. L'opinion s'est vite ralliée au Plan d'Iguala. Et le 27 septembre 1821, à la tête de son "Armée des Trois Garanties", Iturbide faisait une entrée triomphale dans la capitale. Le Mexique était libre.

Comme on pouvait s'y attendre, le gouvernement espagnol a refusé de s'incliner devant le fait accompli. Ferdinand VII ne tenait guère à devenir roi d'une colonie rebelle et il interdit aux autres princes de sa famille d'accepter le poste. A défaut de candidat de sang royal, Iturbide devenait l'homme de la situation. Le 18 mai dernier, une foule énorme de soldats et de mendiants (ceux qu'on appelle ici les **léperos**), défilait aux cris de "Vive Augustin 1er!" Des mauvaises langues accusent d'ailleurs l'intéressé d'avoir organisé la manifestation. Toujours est-il que le Congrès a sanctionné le choix du peuple et de l'armée. Le Mexique a maintenant son empereur.

Mais un empereur bien soucieux. Le Trésor, en effet, semble vide et l'opposition monte de jour en jour. En juillet et en août, Augustin 1er a cru devoir arrêter un certain nombre de personnalités libérales, parmi lesquelles plusieurs députés. A la fin d'octobre, il a dû dissoudre le Congrès. Et voici maintenant que les troupes, mal payées, commencent à s'agiter. Quelques garnisons se sont déjà soulevées, et l'on apprend que le brigadier Lopez de Santa Anna, installé à Veracruz, vient de proclamer la République. S'agit-il d'une crise passagère? Ou serait-ce déjà l'agonie de l'Empire mexicain?

La dépression économique frappe LES MARITIMES

Les discours du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick devant la Chambre d'Assemblée de la province et celui de son homologue de la Nouvelle-Ecosse ont jeté un peu de lumière sur les difficultés financières des provinces de l'Atlantique cette année.

Le représentant royal du Nouveau-Brunswick, l'honorable George Stracey Smith, dans son discours du 6 février à la Chambre, remarque une baisse sensible dans les revenus de la province. Quant à l'honorable James Kempt de la Nouvelle-Ecosse, il constate que la dépression qui frappe la province est causée par l'incertitude qui règne dans le monde à l'heure actuelle.

Depuis que l'Angleterre a voté les lois sur l'importation du blé (Corn Laws) en 1815, une baisse des prix a été constatée pour le blé et la farine qui sont les productions principales des provinces maritimes. Les fermiers des provinces maritimes ne pouvant écouler leur blé sont dans une position difficile et doivent réduire leurs dépenses.

Sachant que les revenus des gouvernements coloniaux sont basés en grande partie sur les taxes qui frappent les importations, on peut s'attendre à des moments difficiles.

Mais le lieutenant-gouverneur Kempt a terminé son discours sur une note d'optimisme en ce qui regarde les finances de la colonie: "Il est consolant de constater cependant que, quoique diminué, le revenu est encore suffisant, grâce à l'aide donnée par la Mère Patrie."

Un cirque affameur

Québec — Notre ville vient de recevoir la visite d'un cirque. Comme il fallait s'y attendre, la troupe eut beaucoup de succès et bon nombre de citoyens ont pu s'amuser et se divertir par l'adresse et le génie de ses artistes. Est-ce que notre pays est complètement délivré de tous les anciens préjugés contre ce genre de divertissement? Jadis, surtout en Europe, l'Église s'était violemment opposée aux cirques comme étant préjudiciables à la morale et aux bonnes moeurs des chrétiens. Aujourd'hui, la tolérance est de mise et la population peut, sans risque de représailles, assister au spectacle du cirque qui n'a rien de romain.

Mais, pour quelques égarés de ce bas-monde, le cirque est encore un péché grave. Ces rares individus invoquent des textes anciens et démodés pour soutenir leur opinion rétrograde. Ces véritables sophistes sèment la crainte chez le peuple. A la suite du passage du cirque, on raconte dans notre ville qu'un de ces Tartuffes canadiens a fait peur à une famille entière qui venait d'assister innocemment au cirque. Son éloquence réussit à affliger ces pauvres gens au point de les bouleverser. On aimerait bien savoir si ce raconteur de fables était sincère ou s'il cherche à entretenir les préjugés pour le plaisir de la chose. Quelle que soit la raison, il a abusé de sa persuasion pour affliger et flétrir la simplicité de nos bonnes gens.

Les commerçants de notre ville ont violemment accusé nos autorités locales de permettre la présence du cirque. Il semble, selon leur porte-parole, qu'ils ont subi une forte baisse dans leurs affaires ces derniers jours.

Leurs plaintes auprès des magistrats n'ont pas eu le succès escompté. Bien sûr, ils ont bruyamment applaudi leur départ. Leur requête était-elle justifiée? Nous apprenons de bonne source qu'un des membres de la troupe du cirque, celui qui s'est le plus enrichi, a quitté Québec avec trente piastres en poche. Voilà qui donne du ridicule aux commerçants qui ont accusé les amuseurs publics d'avoir affamé notre ville.

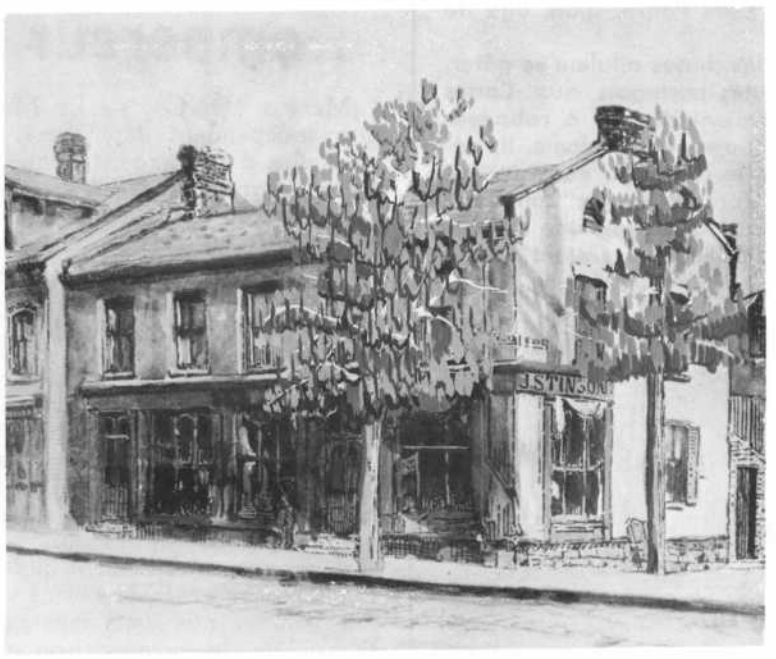

Toronto P.L.B.

LA "BANK OF UPPER CANADA", dont le siège social se trouve à York, a obtenu, l'année dernière, sa charte lui accordant une existence légale. La nouvelle banque se modèle sur celles existant aux Etats-Unis.

GRANDE NOIRCEUR au CANADA

Qui ne se souvient de ce 14 août de l'année dernière, jour durant lequel les habitants durent allumer leurs chandelles en plein jour à cause d'une obscurité bizarre. Nous avons cherché des explications sur ce phénomène étrange de la nature et voici l'opinion que nous donne un observateur qui était sur les lieux: "Notre atmosphère ici, vers 3 hres du matin commença à prendre une couleur jaunâtre qui se fonça graduellement jusque vers huit heures, alors elle devint semblable au jour aperçu à travers un morceau de talc assez épais, mais tirant toujours un peu plus sur le jaune que sur le rouge. —On ne pouvait alors reconnaître une personne en plein air à la distance de 6 à 7 pas; de manière que dans les maisons, il fallut se munir de chandelles.—"

"Vers 9 hres 30, la terre commença à s'éclaircir peu à peu, et depuis midi jusqu'à 2 hres 30. Quoique le soleil ne parût pas, il ne faisait cependant pas plus obscur que lorsque l'atmosphère est chargée d'une forte brume. Mais entre trois et 4 hres la partie septentrionale de l'horizon jusqu'à la hauteur de 45d. parut presque subitement obscurcie de nouvelles vapeurs ou exhalaisons remarquablement noires et épaisses . . . il fallut rallumer les chandelles mais cette seconde obscurité ne fut pas si intense que la première, et vers 4 hres 30 le soleil montra son disque enflammé dans le ciel rougeâtre, épais et nébuleux."

"Quelques personnes ont été effrayées de ce phénomène; d'autres plus tranquilles, voyant qu'il n'était pas possible de travailler et n'ayant rien de mieux à faire après avoir déjeuner, se remirent tranquillement au lit en attendant le jour".

Ce n'est pas la première fois que ces phénomènes se produisent dans notre pays: 1785, 1812, 1819 et l'année dernière.

Après chaque obscurité, on constate un dépot de cendre sur les feuilles ou autres corps polis. Dans certains milieux, on s'interroge sur la nature même de ce phénomène. Certains soutiennent qu'une brume peut absorber des cendres au passage et les déposer ailleurs. Ainsi cette brume épaisse crée l'obscurité. L'observateur que nous citons donne ici son interprétation: "Quant à moi, il me semble qu'on peut attribuer la cause de l'obscurité, en tout ou en partie, à quelques-unes des causes suivantes: aux exhalaisons volcaniques; aux exhalaisons de couches puriteuses, ou, de houillères embrasées; à la condensation de la masse des vapeurs de la terre en général, réunies à celles des feux accidentels".

Il ne reste plus à nos lecteurs que le choix de son interprétation, car le débat est encore ouvert.

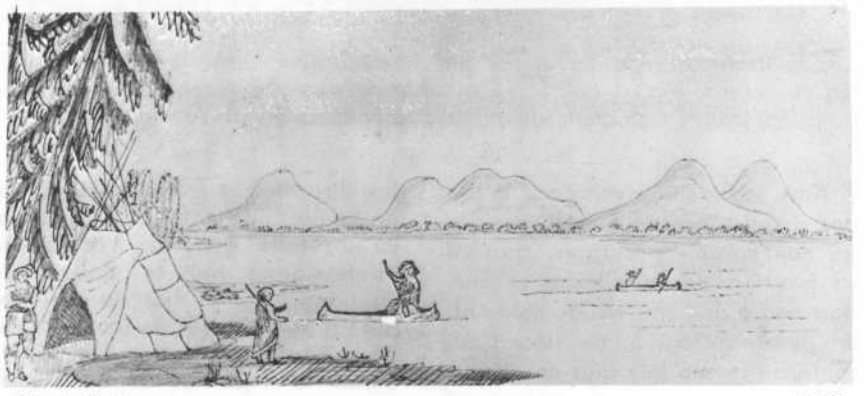

John J. Bigsby — A.P.C.

Les collines des Mamelles, sur le Lac Supérieur.

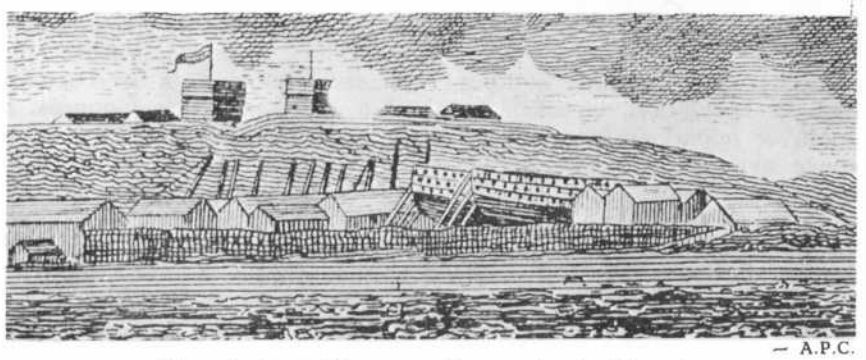

— A.P.C.

Vue du fort Henry et des quais de Kingston.

Un accident inhabituel

Saint-Jean. — Un ouvrier d'une boulangerie de la ville de Saint-Jean (N.-B.) a perdu la vie d'une manière atroce au cours de la semaine dernière. Avant de rentrer chez lui, il a arrêté dans une taverne où il a bu plus que de mesure.

Il alla ensuite chez lui et, comme il avait froid, il décida de se réchauffer entièrement. *Il entra dans le fourneau du poêle où il s'endormit profondément. Quand on le retrouva plus tard, il souffrait déjà de profondes brûlures qui amenèrent son décès deux jours plus tard.*

LES AMÉRIQUES

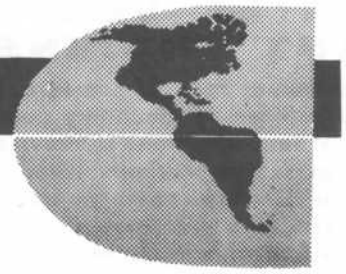

Rapprochement FRANCE • U.S.A.

New York. — Au cours des dernières années, la situation entre la France et les Etats-Unis fut parfois tendue. Une abondante correspondance diplomatique fut échangée entre les deux pays. Il semble bien qu'actuellement cette mésintelligence soit disparue, puisque le 24 juin de cette année a été conclu à Washington un nouveau traité de commerce.

Par ce traité, les productions américaines importées en France sur des vaisseaux américains seront soumises à un droit n'excédant pas 25 francs par tonneau de marchandise, au-delà ni au-dessous des droits prélevés sur les mêmes articles importés sur des vaisseaux français. De même, les productions de la France importées aux Etats-Unis sur des vaisseaux français seront taxées d'un droit n'excédant pas trois piastres ou 75 cents par tonneau de marchandise, au-delà ni au-dessous des droits prélevés sur de semblables articles importés sur des vaisseaux américains.

Un des articles du traité peut intéresser particulièrement le Bas-Canada: aucun droit distinctif ne doit être levé sur les productions françaises importées aux Etats-Unis, sur des vaisseaux français pour passage ou ré-exportation.

La durée de l'entente sera de deux ans, à compter du premier octobre dernier.

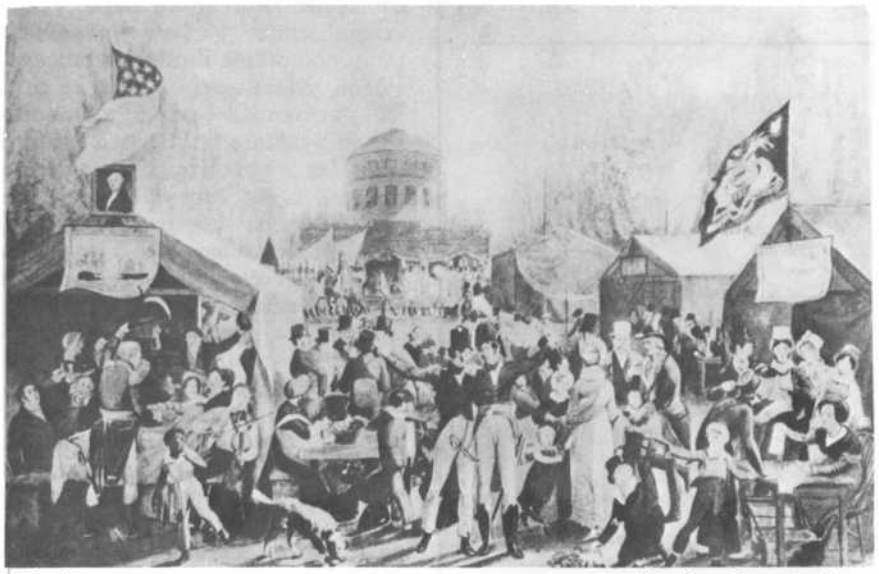

Krimnel — Hist. Soc. Pennsylvania

Chaque année, les Américains se font un devoir de fêter, de façon parfois bruyante, le jour anniversaire de la déclaration de l'Indépendance. Comme on peut le voir sur notre gravure, les habitants de Philadelphie s'en sont donné à coeur joie, le 4 juillet 1819.

Pas de commerce libre sur le Saint-Laurent

New York. — Un journal de notre ville, le *National Advocate*, proteste contre le fait que l'Angleterre n'a jugé bon de statuer sur la liberté commerciale sur le fleuve Saint-Laurent. "Le droit de naviguer sur le Saint-Laurent, écrit le *National Advocate*, et d'exporter nos denrées par les eaux de ce fleuve, aurait dû être garanti par un traité; parce qu'il est évident qu'au-delà de la ligne frontière notre commerce sur le Saint-Laurent peut être arrêté, si le gouvernement anglais le juge à propos et que, tandis que nous sommes dans une paix profonde et que nous désirons y rester, on peut nous empêcher même de passer les limites territoriales et de poursuivre notre commerce accoutumé".

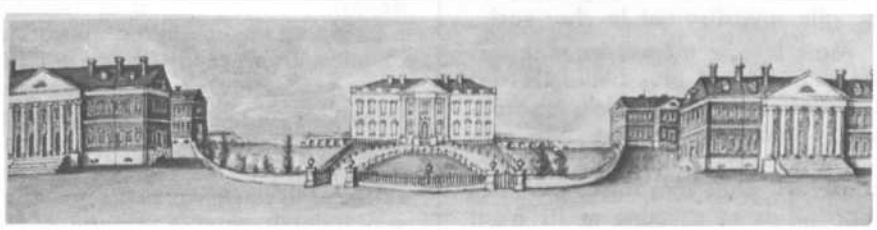

Hyde de Neuville — New York Public Library

LA DEMEURE DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS

La baronne Hyde de Neuville a été frappée par la majesté de la demeure présidentielle. La ville de Washington est pourtant différente de celle imaginée par l'architecte français L'Enfant, car certains quartiers présentent un aspect sordide.

UN RÉGIME D'HYPOCRISIE

Paris (DNC). — Même si le gouvernement français s'est prononcé contre la traite des noirs, cette dernière n'en continue pas moins dans les colonies.

Le député de la Sarthe, M. Benjamin Constant, un des plus brillants orateurs de la Chambre, s'est élevé encore une fois, le 5 avril dernier, contre l'inefficacité de la loi française contre l'esclavage. Il a interpellé le ministre de la Marine en ces termes: "Pourquoi la traite, ce trafic déclaré infâme par notre gouvernement et proscrit par tous les gouvernements de l'Europe, se continue-t-elle avec tant d'audace? C'est que la législation est insuffisante".

Deux peines sont prévues pour ceux qui pratiquent le commerce du bois d'ébène: la confiscation du navire et l'interdiction au capitaine "de naviguer après qu'il a été convaincu de ce délit". Les profits retirés de la traite sont tellement considérables — de l'ordre de deux à trois cents pour-cent — que la confiscation est de peu d'importance.

La traite permet surtout aux Anglais d'exercer une surveillance malséante sur les navires français. "La traite, ajoutait M. Constant, sert d'apologie à cette surveillance arrogante que les Anglais exercent sur nos vaisseaux; tantôt les accusant de piraterie, tantôt leur supposant des intelligences avec les négociants de leurs colonies, ils les arrêtent, les saisissent, les traînent dans leurs ports pour les juger. N'êtes-vous pas impatients, Messieurs, de soustraire notre pavillon à cette inquisition humiliante? Faites des lois fortes, faites-les exécuter fortement, et ne souffrez plus que des Français s'exposent, pour un gain criminel, à être jugés par des étrangers. . ."

L'INSTITUTION ROYALE

La loi de 1801 pose toujours des problèmes. La grande objection contre l'Institution royale, c'est la Surintendance exercée par le lord évêque anglican de Québec. Cette objection est naturelle dans un pays en grande majorité catholique où le clergé a ses raisons d'être méfiant.

Si le gouvernement mettait sur pied des institutions scolaires catholiques semblables à celles établies par les protestants, le gouverneur Dalhousie est assuré que cela serait considéré comme un acte de la très grande bonté de Sa Majesté.

L'Institution royale est établie d'une façon régulière depuis la fin de 1818. Maintenant le lord évêque de Québec est le président de cette Institution et un bureau de direction est nommé pour administrer les écoles selon les lois et les règlements sanctionnés par le gouvernement de la province.

Les écoles sont placées sous l'inspection du clergé de la religion pratiquée par les habitants de la localité; et, s'il y a plusieurs religions, le clergé de chaque religion voit à ses écoles respectives. Une surveillance régulière des écoles est faite par des visiteurs (dont l'un est le curé ou le pasteur) nommés par la Corporation de l'Institution pour faire rapport à la Corporation tous les six mois du nombre et du progrès des écoliers, de la conduite des instituteurs et de l'état des écoles.

L'éducation à Chambly

Le 1er mars 1821, se tenait au presbytère de Saint-Charles une assemblée de clercs et de laïques pour faciliter l'éducation de la jeunesse; elle était sous la présidence de l'honorable Charles de Saint-Ours. L'assemblée voit avec la plus vive alarme l'état déplorable de l'éducation dans la province. L'assemblée voit dans l'éducation le plus sûr moyen de conserver notre religion et nos lois, l'une des bases les plus solides de la prospérité des citoyens. Pour promouvoir l'éducation de la jeunesse, les membres présents ont décidé de fonder "l'Association pour faciliter les moyens d'Education, dans la classe des citoyens qui n'existe que du produit de ses mains, dans la Rivière-Chambly". Une souscription publique a été lancée.

C'est la première mesure publique d'importance, dans le domaine de l'éducation, qui ait eu son origine hors de Québec et de Montréal. Nous souhaitons vivement qu'elle puisse contribuer à vaincre l'apathie actuelle de la population. Tant que chacun des habitants du Bas-Canada ne pourra acquérir, au moins, une éducation élémentaire, des initiatives de ce genre seront nécessaires.

À QUÉBEC
l'éducation gratuite

Le 29 mai 1821, une assemblée fut convoquée, à Québec, au sujet de l'instruction publique. Le clergé de la ville et des environs et les laïcs y assistèrent. Il fut décidé de former la "Société d'Education du district de Québec", dans le but de fonder des écoles gratuites pour les 1,000 enfants pauvres de Québec. M. Joseph-François Perrault fut élu président. Une souscription publique fut lancée sous le patronage du comte de Dalhousie.

La Société encourage fortement dans les écoles qu'elle établit les méthodes nouvelles dans l'enseignement de l'orthographe et de l'arithmétique. Il semble que les résultats de ces méthodes sont renversants.

William Von Moll Berczy Collection Pitfield

Joseph BRANT.

Même s'il est décédé il y a déjà quinze ans, le souvenir de l'ancien chef des Six-Nations est toujours vivace. On se sert encore, en plusieurs endroits, de la traduction qu'il avait faite du "Prayer Book" et d'une partie des Evangiles.

La relève cléricale

Le 4 juillet dernier, une "Société pour encourager l'éducation ecclésiastique" était fondée dans le diocèse de Québec. Les fondateurs et les membres de cette Société veulent guérir le mal qui afflige le diocèse, soit le manque de prêtres. Nous donnons, pour le bénéfice de nos lecteurs, un extrait du **Mandement de l'évêque de Québec** à ce sujet:

"L'état déplorable où est réduit ce Diocèse par la disette des prêtres, offre aux amis de la religion un sujet de réflexions qui ne peuvent que répandre l'amertume dans leur âme, en même temps qu'elles réveillent toute la sensibilité de leur coeur. Partout des paroisses d'une étendue et d'une population immenses, confiées au soin d'un seul pasteur; beaucoup d'autres privées de prêtres résidents; des missions lointaines où les fidèles meurent privés des secours de la religion; un nombre de cantons nouvellement habités, qui demandent en vain des ouvriers évangéliques; parmi le clergé, les uns accablés sous le poids des fatigues, et parvenus à une vieillesse prématurée, les autres privés de santé à la fleur de l'âge et succombant sous le poids du ministère; tel, et plus affligeant encore, est le tableau qu'offre l'Eglise du Canada, cette belle portion de la catholicité.

Vu cette situation, un groupe de prêtres du Diocèse de Québec a décidé de fonder une Société pour secourir dans leurs études les jeunes gens privés de moyens, qui montrent des dispositions pour la prêtrise.

Il s'agit de préparer l'avenir et de mettre fin à la triste situation religieuse au Bas-Canada."

RÈGLEMENT SUR LA VENTE DE BOISSON AUX INDIENS

Attendu que dans et par une Ordonnance faite et passée dans la 17e année du règne de Sa Feue Majesté intitulée, "Ordonnance pour empêcher de Vendre des liqueurs fortes aux Sauvages dans la Province de Québec et aussi pour détourner toutes personnes d'acheter leurs armes ou habillements"; il est entre autres choses ordonné et statué qu'aucune personne ou personnes quelconques ne vendront, distribueront ou autrement ne donneront à aucun Sauvage ou Sauvages dans cette Province, du Rhum ou des Liqueurs fortes, ou ne souffriront sciemment qu'il en parvienne en quelque manière que ce soit entre les mains d'aucun Sauvage ou Sauvages, sans une licence spéciale préalablement obtenue à cet effet; et qu'aucune personne ou personnes quelconques n'achèteront ou ne recevront en gages, ou en échanges, aucun habillement, couverte, arme à feu, ou munitions appartenant à aucun des Sauvages dans cette Province.

Et attendu que plusieurs personnes ont depuis peu vendu et distribué du Rhum et autres liqueurs fortes aux Sauvages de cette Province, et plus particulièrement aux Tribus des Sauvages établis dans les villages de Lorette, St-François, Bécancour, Cohnawaga et St-Régis, et à ceux dans les environs du Lac-des-Deux-Montagnes, sans avoir eu et obtenu préalablement aucune licence à cette fin. Avis est par le présent donné, que toute personne qui ci-après sera trouvée vendre, distribuer ou autrement donner à aucun Sauvage ou Sauvages dans cette Province, du Rhum ou autres liqueurs fortes sans avoir préalablement eu et obtenu une Licence spéciale à cet effet, ou qui achètera ou recevra en gages ou en échanges, aucun habillement, couverte, arme à feu ou munitions appartenant à aucun Sauvage ou Sauvages dans cette Province, sera poursuivie conformément à la Loi.

Par Ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef

J. Ready

faisant fonction de Secrétaire Provincial

Québec, 25 Mars 1822.

(Le Canadien)

Peter Rindisbacher — A.P.C.

Peter Rindisbacher, qui a vécu un certain temps dans l'Ouest, s'est plu à peindre tout ce qui le frappait. Ainsi, le chef sioux Wuonataa, de la région de la Rivière-Rouge, a eu l'honneur de se faire tirer le portrait.

TOUT UN CHARIVARI À MONTRÉAL

Montréal a connu un charivari très bruyant. Cette vieille coutume qui nous vient du Moyen-âge consiste à organiser un tumulte pour se moquer des gens qui s'épousent ayant des âges inégaux et après un veuvage trop court. La coutume veut que les charivariseurs exigent une somme d'argent des nouveaux mariés: somme distribuée aux pauvres. La maison est investie tant que l'argent n'est remis. Pour y arriver, les gens font tout le bruit possible.

Dernièrement, une veuve très riche et d'un âge avancé a épousé un jeune homme employé au commissariat. Après leur deuxième jour de vie conjugale, ils virent arriver une bande de charivariseurs tous costumés drôlement, afin d'exiger 100£ sterling au profit des dames charitables. Au début de la manifestation, ils ont joyeusement félicité les nouveaux mariés. Devant le refus du couple de verser la somme d'argent, le charivari s'est poursuivi bruyamment le soir suivant. La seconde fois, ils étaient plus nombreux, déguisés, avec musique hétéroclite. Au son des cornes de vache, plus de 500 personnes se rendirent au domicile de la rue Saint-Paul. L'intervention de la police s'est avérée inutile et malheureuse. Car il y eut bagarre, arrestations, blessés. La police dut abandonner eu égard au nombre. Les charivariseurs ont même délivré les incarcérés dans la prison prise d'assaut.

Le lendemain, les magistrats de la ville interdisaient le charivari.

Mais le soir même, la manifestation reprit de plus belle. Devant l'insistance des personnes, les nouveaux mariés ont payé 50£ aux oeuvres charitables. Ce dernier charivari était organisé par des marchands et artisans et ils n'ont pas eu de difficulté à recruter une foule nombreuse qui voulait s'amuser.

Maintenant le calme est revenu et les nouveaux mariés doivent s'en réjouir !

À Guayaquil

ENTREVUE BOLIVAR — SAN • MARTIN

Le 28 juillet 1821, l'indépendance péruvienne était proclamée solennellement. En août, San Martin assumait les pleins pouvoirs, avec le titre de Protecteur du Pérou, jusqu'à ce qu'une constitution pût être élaborée. Les nuages, cependant, s'amoncelaient à l'horizon. Les royalistes, sous le commandement du général Canterac, tenaient toujours l'intérieur du pays, la **sierra,** d'où ils pouvaient lancer à tout moment une contre-offensive. Le refus d'un affrontement, pour en finir avec cette menace, a terni la réputation militaire du Libérateur du Sud. Ses démêlés retentissants avec Lord Cochrane, amiral de la flotte, l'ont privé des services de ce précieux auxiliaire. La discorde a éclaté au sein de l'armée, dont la présence irrite d'ailleurs de plus en plus la population. Cette année, un nouveau sujet d'inquiétude est venu assombrir encore l'humeur déjà mélancolique du Protecteur : l'avance de Bolivar au nord. L'aide colombienne s'avère nécessaire pour compléter l'indépendance du Pérou. Mais quel en sera le prix? Et parviendra-t-on à s'entendre sur le système politique à adopter pour les anciennes colonies espagnoles? C'est afin d'éclaircir ces deux points, apparemment, que San Martin a accepté l'invitation que lui envoyait, l'été dernier, son émule vénézuélien.

Outre le banquet, les toasts, le bal et les salutations d'usage à la foule réunie sur la place, la rencontre a comporté deux longs entretiens. Les deux hommes ayant parlé en tête à tête et, n'ayant publié aucun communiqué officiel, on ignore absolument la teneur, la portée et les résultats concrets de cet échange de vues. Sur le plan des théories politiques, il est peu probable que les Libérateurs en soient arrivés à une entente. Bolivar s'affiche en effet comme un républicain fervent et San Martin ne cache pas ses préférences pour le régime monarchique. En ce qui concerne l'envoi de troupes colombiennes au Pérou, rien ne semble avoir été décidé. Mais il n'est pas exclu que San Martin ait proposé de s'effacer au profit de Bolivar. Son départ précipité, le 27, peut apparaître comme l'aveu d'un échec. Echec qui s'est confirmé à Lima, où le Protecteur, devant une opposition croissante, s'est démis de ses fonctions dictatoriales. Il est reparti pour le Chili en septembre et, aux dernières nouvelles, il séjournerait présentement dans sa propriété de Mendoza, au Rio de la Plata. Simple retraite fermée, pour reprendre son aplomb et soigner une santé passablement ébranlée? Bolivar poursuivra-t-il jusqu'à Lima sa marche victorieuse? Décidément, l'Amérique méridionnale paraît trop petite pour abriter deux grands hommes à la fois.

ENTREVUE AVEC LE COMTE DE DALHOUSIE

L'UNION et le GOUVERNEUR

Son Excellence le comte de Dalhousie a bien voulu nous accorder une entrevue sur ce projet d'Union des deux Canadas qui, de nouveau cette année, a été repris et a provoqué de nombreuses discussions dans tous les milieux. Le Gouverneur du Canada a répondu avec franchise et sans détour aux questions de notre journaliste.

— Monsieur le Gouverneur, vous avez durant cette année clairement donné votre appui au projet d'Union des deux Canadas. Pourriez-vous expliquer à nos lecteurs ce que vous reprochez surtout à la présente Constitution ?

— Après avoir tenté pendant deux ans de régler les différends soulevés par l'Assemblée, j'en suis arrivé à la conclusion que le pays ne pourra jamais prospérer s'il demeure divisé. M. Pitt a fait une grave erreur en divisant l'ancienne province de Québec. Les marchands de Londres et les députés du Haut et du Bas-Canada qui, il y a trente ans, ont pressé M. Pitt de ne pas diviser le Canada sont là aujourd'hui pour témoigner que tous les dangers qu'ils prévoyaient de cette séparation se sont effectivement réalisés.

— L'Union vous semble donc la seule solution pour remédier aux problèmes actuels ?

— Sans aucun doute. Les intérêts des deux provinces sont intimement liés et même dépendants les uns des autres. Actuellement, les deux provinces sont lamentablement faibles et très hostiles l'une à l'autre. Elles demeureront ainsi tant qu'il n'y aura pas une autorité dirigeante pour appliquer les mesures nécessaires. Depuis quelques années, le fonctionnement du gouvernement est sans cesse entravé. Il est donc urgent de rétablir l'ordre et de faire renaître ici une autorité qui a cessé d'exister depuis longtemps.

— Vous étiez donc pleinement d'accord avec le projet présenté au Parlement Impérial en juin dernier ?

— Ce projet va même beaucoup plus loin que je ne le pensais et je suis convaincu qu'il pourra remédier aux embarras actuels créés par l'Assemblée du Bas-Canada.

— Quelles ont été vos réactions lorsque vous avez appris que le projet de loi était reporté à une session ultérieure ?

— J'espérais bien sûr qu'il serait adopté dès cette année. Malheureusement, M. McIntosh s'est conduit comme un enfant en demandant de consulter le peuple sur cette question. Il a jeté un tison qui enflammera pendant au moins un an le Canada. Il me reste à espérer que cette mesure sera votée dès l'an prochain.

— Mais depuis que la teneur de ce projet d'Union est connue ici, soit depuis septembre dernier, il y a eu de nombreuses assemblées sur la question. Ne croyez-vous pas, M. le Gouverneur, qu'il est bon de connaître les positions de la population avant de voter cette loi ?

— C'est une folie de demander l'avis du peuple sur cette question. Le gouvernement de ces colonies demeure au Parlement Impérial et c'est à lui seul de proposer le remède qu'il juge nécessaire. Il n'a pas à tenir compte des réfractaires. D'ailleurs, les arguments contre ce projet ne peuvent qu'être futiles et faibles. En général, le projet a été accueilli et discuté partout avec modération. Malheureusement, au Bas-Canada, alors que tous les Britanniques sont d'accord avec le projet, le "peuple canadien" a subi l'influence de ses députés et des prêtres catholiques qui les informent très mal.

— Il y a cependant une opposition qui se manifeste même au Haut-Canada et au sein du groupe le plus nombreux, celui des Américains ?

— Oui, bien sûr, il y a là aussi une certaine opposition, mais la classe des Britanniques appuie entièrement le projet et nous avons l'accord de l'Assemblée du Haut-Canada.

— Mais M. le Gouverneur, n'y a-t-il pas dans ce projet des mesures inquiétantes, surtout pour les Canadiens français ?

J.W. Gordon A.P.C.

— Vous faites sans doute allusion aux clauses portant sur la langue et sur les qualifications exigées pour les députés. Selon moi, ces mesures sont très sages et n'affecteront en rien la langue qui est avec la religion des Canadiens le meilleur rempart du Canada contre les Etats-Unis. Que la population attende de voir ce que cette mesure donnera en pratique. Qu'elle reste tranquille et cesse d'écouter les insinuations des démagogues. La population peut être assurée que le gouvernement ne permettra aucune injustice pour qui que ce soit.

— Croyez-vous possible de réconcilier bientôt les différentes positions ?

— Evidemment l'Union législative n'apportera pas l'unité immédiatement, mais, devant toutes les difficultés qui surgissent en ce moment, il est impossible d'envisager la prospérité de ce pays tant qu'il restera divisé. Je ne crois pas que l'indisposition que nous rencontrons à l'Assemblée du Bas-Canada soit irréconciliable. Au contraire, je suis persuadé que les Canadiens réaliseront peu à peu que le Parlement Impérial a trouvé dans l'Union la meilleure solution pour le bien de tous.

— En terminant, pouvez-vous nous dire, M. le Gouverneur, où serait situé le siège du gouvernement si éventuellement l'Union était réalisée ?

— Le projet prévoit de ne pas fixer le siège de l'Assemblée législative. Pour ma part, je préférerais que le siège soit déterminé et je suggérerais Montréal. Il est préférable de fixer un endroit autant pour les fonctionnaires permanents que pour rassembler les documents. Il faudrait aussi songer à construire un édifice convenable. Actuellement l'Assemblée siège au palais épiscopal qui est dans un état lamentable.

DOCUMENTS • DOCUMENTS • DOCUMENTS

But du projet de loi: UN SEUL CANADA

Toujours soucieux de bien informer ses lecteurs, *Le Boréal Express* résume ci-dessous les principales clauses du projet de loi "pour Unir les Législatures du Bas et Haut-Canada", tel qu'il a été imprimé à Londres le 31 juillet dernier. Le projet a été traduit en entier par le *Spectateur Canadien* qui l'a publié dans son édition du 21 décembre dernier et qui a gracieusement autorisé *Le Boréal Express* à utiliser cette traduction.

L'Acte d'Union abroge définitivement les Actes antérieurs de 1791 et de 1774.

Ce projet de loi nous apprend ensuite (clauses II, III, IV et VI) qu'à l'avenir il y aura un seul conseil législatif et une seule assemblée pour les deux provinces. Le Conseil législatif réuni sera composé des membres actuels des deux Conseils, mais d'autres personnes pourront être nommées par le Gouverneur. L'Assemblée de même sera composée des membres actuels des deux provinces et continuera jusqu'au 1er juillet 1825 à moins qu'elle ne soit dissoute avant cette date.

A la clause V, on lit que le Gouverneur pourra nommer ou destituer de temps à autre l'Orateur du Conseil législatif.

La VIIe clause déclare que l'Acte passé par la Législature du Haut-Canada dans la 60e année du règne de George III, pour augmenter la représentation des Communes de cette province dans la Chambre d'Assemblée restera en pleine force.

Le projet proposé ajoute (clauses VIII et IX) que le Gouverneur du Bas-Canada peut ériger de nouveaux comtés dans les "townships". Ceux-ci seront représentés dans l'Assemblée à raison d'un comté pour six "townships". Le Gouverneur pourra également autoriser un comté à être représenté par deux membres. Cependant le nombre des représentants ne devra pas dépasser 60 par province. . . Aucun acte ne pourra changer ce nombre à moins qu'il ne soit voté par les deux tiers des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée.

Viennent ensuite les clauses se rapportant plus directement aux élections qui auront lieu au Canada-Uni.

La clause X déclare que toutes les dispositions existant dans la Constitution de 1791 demeureront *"excepté en autant qu'iceux sont par le présent en aucune manière altérés, jusqu'à ce qu'il soit autrement pourvu par la Législature Commune"*.

A la clause XI, il est dit que le gouverneur pourra autant de fois qu'il le jugera nécessaire convoquer une nouvelle Assemblée pour les dites deux provinces. A la clause XII, il est autorisé à émaner des Writs pour l'élection des membres tel que prescrit par la Constitution de 1791.

La clause XIII nous apprend que la qualification exigée des candidats sera à l'avenir une propriété réelle de la valeur de 500 livres sterling.

Les clauses XIV et XV déclarent que les personnes faisant de faux serments touchant leurs qualifications seront coupables de parjure. Le procès des élections contestées se fera comme avant jusqu'à ce qu'un mode uniforme de procéder ait été duement établi pour les deux Provinces.

Une des clauses les plus discutées est la XVIe selon laquelle le Gouverneur peut nommer à l'Assemblée deux membres du Conseil Exécutif de chaque Province pour siéger dans chaque Assemblée avec pouvoir d'y débattre, et avec tous les autres pouvoirs, privilèges et immunités des membres d'icelle, excepté celui de voter.

Les clauses XVII à XXVIII apportent peu d'intérêt, si ce n'est les clauses XXIV et XXV que nous analyserons plus loin. Voici donc ce que nous trouvons dans ces derniers articles :

La législature réunie ne sera point sommée plus tard que le 1er de septembre 1824 et une fois ensuite tous les 12 mois. Un règlement nouveau établit la durée de chaque Assemblée à cinq ans. La majorité des voix décidera de toutes les questions. Le serment prescrit dans la constitution de 1791 est obligatoire pour tous les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée. La Sanction Royale sera déclarée ou retenue par le gouverneur. Toutes les lois actuellement en force continueront excepté ce qui est par le présent rappelé ou changé. Les privilèges des Membres continueront. Certaines provisions s'étendront aux actes passés par la Législature réunie. Les comptes seront mis devant la Législature. Les salaires des fonctionnaires continueront jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu.

Nous avons gardé pour la fin les clauses XXIV et XXV qui ont soulevé un grand intérêt auprès de la population canadienne. A la clause XXIV, il est dit qu'à l'avenir tous les procédés écrits se feront en anglais et après 15 ans, tous les débats seront en anglais seulement. La clause XXV promet aux personnes professant la religion de l'Eglise de Rome qu'elles ne seront point affectées. Cependant, le pouvoir de la collation des abbayes et des cures qui relève actuellement de l'évêque catholique, sera conféré au roi.

En dernière heure, une indiscrétion commise par un des proches du Secrétaire civil du Bas-Canada nous a permis de prendre connaissance d'une lettre reçue par ce dernier. Ce document qui semble être un autre texte de projet d'Union est sensiblement le même que celui analysé plus haut à l'exception de quelques clauses.

Entre autres, nous y trouvons que les comtés du Bas-Canada qui atteindront une population de 4,000 h. pourront avoir deux représentants à l'Assemblée. Le gouverneur est autorisé à former de nouveaux comtés dans les "townships", chacun des nouveaux comtés ayant droit à un membre tant qu'il n'atteindra pas une population de 4,000 h.

Les débats devront se faire en anglais uniquement, 10 ans après l'établissement de cet Acte.

LE PEUPLE SE PRONONCE : POUR...

1) Pétition des habitants des Cantons de l'Est en faveur de l'Union

Les pétitionnaires des Cantons de l'Est, qui n'en sont pas à leur première requête, après avoir déploré leur situation de Britanniques soumis à des lois françaises, insistent sur la nécessité de faire de ce pays une colonie britannique de fait comme il l'est de nom. Ils craignent de voir leur postérité contrainte d'apprendre la langue française et de prendre les moeurs et le caractère d'un peuple étranger. La Chambre, composée de Canadiens français, ne donne aucune facilité aux émigrés britanniques alors que la population canadienne, ayant un accroissement naturel formidable, développe de plus en plus le préjugé qu'elle doit demeurer un peuple distinct ayant droit d'être regardé comme une nation. L'union est le meilleur moyen d'assimiler les Canadiens français et, avec la protection de l'Angleterre, ils espèrent devenir bientôt la majorité.

L'union aurait également l'avantage d'enlever aux Canadiens français le contrôle de la seule voie de communication et la principale source de revenu : le Saint-Laurent.

2) Pétition des habitants de Kingston

Comme pour la plupart des pétitions en faveur de l'union signées par les habitants du Haut-Canada, l'argumentation des habitants de Kingston insiste sur le problème du contrôle du Saint-Laurent par le Bas-Canada : ". . . cette province du Haut-Canada, par sa position géographique dépend de la province soeur du Bas-Canada pour obtenir un canal pour l'importation et l'exportation des différents articles de son commerce."

3) Les habitants de la cité et du district de Québec

Ceux-ci attribuent l'inefficacité de la législature du Bas-Canada à la division de 1791. Cette division bloque le développement des ressources des provinces. Ils notent que le contrôle du Saint-Laurent par les Canadiens français risque de détourner le commerce du Haut-Canada vers les Etats-Unis. L'union affaiblira l'influence des Canadiens français à la Chambre, et des dispositions nécessaires pour aviver l'esprit d'entreprise et d'industrie pourront enfin apparaître dans les statuts du pays. L'Acte de Commerce n'est pas suffisant. L'union apporterait plus efficacement le remède aux maux actuels en tendant à assimiler graduellement toute la population et en créant un gouvernement plus stable, plus uni et plus libéral. Ils réclament une représentation proportionnée au nombre, aux richesses, aux ressources des différentes classes, mais ne demandent aucune innovation aux lois, à la religion et à la langue d'une partie quelconque de la population.

4) Pétitions des sujets de naissance ou de descendance britannique de Montréal

Les Montréalais constatent que les Canadiens français sont toujours un peuple étranger et qu'ils le resteront tant qu'on permettra à ce peuple conquis de régler son propre gouvernement et de perpétuer ainsi ses traits nationaux. Il faut une union législative qui réglera la représentation de façon à assurer une juste et raisonnable influence aux sentiments et aux principes britanniques sur la conduite de la législature coloniale. Les préjugés anti-britanniques et anti-commerciaux sont apparus rapidement, quand les Canadiens français ont obtenu tout le pouvoir dans la branche représentative du gouvernement.

Nous allons maintenant regarder comment s'expriment ceux qui s'opposent à l'union :

DOCUMENTS • DOCUMENTS • DOCUMENTS

L'AVIS des EXPERTS

● M. **Alexander Stewart** est un jeune avocat de 28 ans. Vivement intéressé à la politique, M. Stewart, que nous avons rencontré chez lui à Halifax, nous a déclaré, dans son style toujours très imagé, que les Canadiens français ne comprenaient pas leur Constitution et s'est dit choqué d'entendre des gens parler de liberté "sans plus de compétence qu'un Parisien pour apprécier du pain, du fromage et de la bière d'octobre de notre vieille Angleterre". L'Union sera, selon M. Stewart un mélange d'huile et de vinaigre qui provoquera de la "fermentation coloniale" plus que jamais. Il croit cependant que tous ces plans d'innovation politique et commerciale valent la peine d'être essayés. "C'est comme pour changer le gréement d'un navire, c'est une mesure généralement risquée et difficile".

Nous nous sommes ensuite rendus au Haut-Canada où nous avons rencontré M. **John Strachan.** Considéré comme un des piliers du "Family Compact" au Haut-Canada, M. Strachan croit l'Union inévitable et nécessaire pour permettre l'établissement d'une majorité en Chambre. Cependant, il juge l'Union prématurée, car, dans l'immédiat, cette majorité demeurerait française à moins de former une union avec toutes les colonies anglaises d'Amérique. M. Strachan prône l'unilinguisme anglais pour les régistres officiels et il s'intéresse beaucoup à l'immigration britannique au B.N.A. afin d'arriver le plus tôt possible à une majorité anglaise.

● M. **John Davidson,** membre de l'Assemblée du Bas-Canada nous a pour sa part déclaré que si l'Union était réalisée, il faudrait que les représentants soient répartis

Berthon — A.P.C.

Rév. John Strachan

aussi équitablement que possible et pour ce, il faudrait une nouvelle division du pays et un recensement. Le nombre des représentants ne devra pas dépasser 60 dans chaque province. Il a terminé l'entretien en rappelant qu'en régime d'Union, les législatures provinciales ne sont que des auxiliaires de la législature générale et par conséquent elles devront avoir des pouvoirs restreints.

Juge en chef du Bas-Canada depuis 1808, M. **Jonathan Sewell** est né au Massachusetts et a vécu au Nouveau-Brunswick avant de s'établir à Québec en 1789. Il est aujourd'hui président du Conseil exécutif et orateur du Conseil législatif. Bien qu'il ait été à l'origine du projet d'Union de 1810, M. Sewell s'oppose aujourd'hui au projet d'Union qui serait selon lui "la source inévitable de plus grands maux". M. Sewell nous a avoué qu'il prônait plutôt une fédération de toutes les colonies du B.N.A.

● M. **Robert Christie,** jeune avocat et historien anglais, est né en Nouvelle-Ecosse. Il s'est établi au Bas-Canada depuis une dizaine d'années et trouve que la suprématie de la population française dans l'Assemblée du Bas-Canada est préjudiciable au progrès et à l'introduction de capitaux britanniques. Selon lui un des buts de ce projet d'Union est d'angliciser le Bas-Canada qui dans une législature unie prendra rapidement un vrai caractère britannique.

● **Michel Bibaud,** historien canadien français né à Côte des Neiges en 1782 et éditeur du **Spectateur Canadien** depuis 1813, dénonce pour sa part ce projet comme étant une solution machiavélique. Partisan de la bonne entente entre Canadiens anglais et Canadiens français, il nous a assurés que cette Union au lieu de guérir le mal le rendrait pire en portant au dehors, dans les populations, des querelles et des dissentions auxquelles elles ont été jusqu'à présent à peu près indifférentes et qui n'ont eu de l'éclat que dans l'enceinte des Chambres.

Nous avons enfin rencontré M. **Louis-Joseph Papineau,** président de la Chambre du Bas-Canada s'élève contre l'injustice des Unionaires. "Angliciser le pays, écrit-il, signifie pour eux priver la grande majorité des habitants de cette province de tout ce qui est cher aux hommes : leurs lois, leurs usages, leurs institutions et leur religion. Une minorité sans importance souhaite un changement et désire gouverner à l'encontre de tout principe de justice en détruisant ce qu'elle appelle l'influence canadienne, c'est-à-dire l'influence de la majorité, l'influence d'hommes appelés à jouir de droits identiques à ceux de leurs adversaires, l'influence de l'immense majorité des natifs du pays. Cette soif de domination explique leurs présentes tentatives d'avoir, par des moyens injustes, ce qu'ils ne doivent et ne peuvent raisonnablement espérer obtenir si la question est bien comprise."

— A.P.C.

MICHEL BIBAUD

...LE PEUPLE SE PRONONCE : CONTRE

1) Pétition des habitants de Wentworth (Haut-Canada)

Satisfaits de la Constitution actuelle, ils s'inquiètent surtout des qualifications exigées pour les députés, dans le présent projet; ces exigences auraient pour résultat de priver tout à fait les électeurs du droit d'être représentés, puisque l'on ne trouverait dans certains comtés une seule personne ainsi qualifiée. Ils s'opposent à la durée de cinq ans pour le Parlement et à la demande faite à la législature de pourvoir d'une façon permanente à l'administration de la justice et au soutien du Gouvernement civil. Ils reprochent au projet de donner ainsi une trop grande influence à l'Exécutif et s'opposent à ce que deux de ses membres soient admis à l'Assemblée. La représentation sera injuste, ajoutent-ils, si on accroit le nombre des représentants du Haut-Canada, sinon ils seront à la merci du Bas-Canada. Très heureux de l'Acte de Commerce, l'union ne leur apporterait rien de plus à cause de la diversité des intérêts d'un si vaste pays. L'union ne ferait qu'engendrer des tentatives de domination, des sentiments de jalousie et des haines qui pourraient devenir alarmantes.

2) Pétition des habitants de Thorold et de Niagara (Haut-Canada)

Ils insistent longuement sur les avantages de la présente Constitution et accusent le projet de violer les principes britanniques quant à la place prépondérante qu'il accorde à l'Exécutif, à la représentation, à la taxation et à l'affectation de leur revenu. Ils craignent surtout un contrôle odieux et inconstitutionnel sur leurs droits et notent que la grandeur du pays empêchera les députés de se rendre aux sessions ou de pouvoir communiquer avec leurs électeurs.

3) Pétition du Conseil législatif du Bas-Canada

Le Conseil législatif du Bas-Canada s'oppose ainsi à l'Union :

". . . L'Union des deux législatures du Haut et du Bas-Canada en une seule, sera, dans notre opinion, la source inévitable de plus grands maux, produira dans les esprits des doutes et des craintes provenant des discussions et de la discordance qui naîtra nécessairement de la différence des règlements municipaux, du langage, des lois, de la religion, des institutions et des intérêts locaux consolidés dans les deux provinces par les statuts provinciaux et rendus maintenant nécessaires au bonheur de chacune, et que cette union excitera la jalousie et le mécontentement dans un peuple fortement attaché à sa présente constitution."

4) Pétition de la Société constitutionnelle de Québec contre l'Union

La Société constitutionnelle de Québec dénonce les conditions humiliantes et préjudiciables aux intérêts et aux sentiments du Bas-Canada. Cette mesure ne sera selon eux d'aucune utilité et déplaira à tous les Canadiens français. Elle demande donc au Parlement d'attendre les diverses pétitions sur cette question avant de se prononcer.

5) Pétition des habitants de la province du Bas-Canada

La Constitution actuelle garantit aux habitants du Bas-Canada la conservation de leurs libertés, de leurs propriétés et de leurs droits les plus chers. Ils craignent que l'Union n'enlève tous ces droits à la majorité. En effet la langue et la religion seraient menacées et la représentation égale pour les deux Canadas serait une injustice pour la majorité de la population. De plus, les conditions géographiques rendent l'Union impossible.

Ils notent enfin que la question du revenu crée un problème temporaire qui n'est pas causé par la division de 1791. La Constitution de 1791 a, au contraire, réglé bien des difficultés qui réapparaîtraient avec l'union.

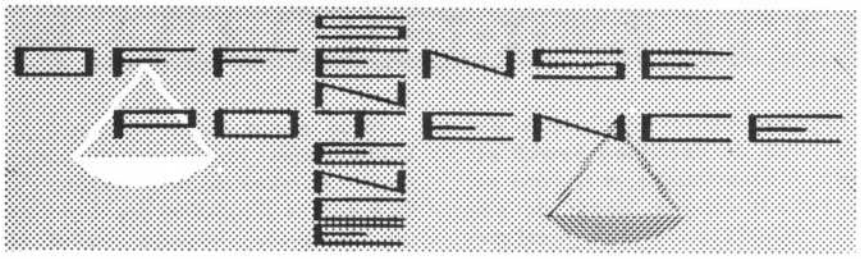

Nouvelles prisons
à Sherbrooke et aux Trois-Rivières

Québec — Le six février dernier, le gouverneur en chef Dalhousie a déposé devant la Chambre d'Assemblée, l'estimation des sommes à consacrer pour parachever la prison des Trois-Rivières. A cette estimation, il faudra ajouter une somme de 69 livres payée par erreur, et une autre somme de 225 livres qui a déjà été employée à d'autres fins.

Le gouverneur a demandé la considération de la Chambre d'Assemblée quant à l'érection d'une nouvelle prison dans le village de Sherbrooke. Il a allégué que les personnes et les biens des sujets de Sa Majesté dans les "Townships" de l'est étaient depuis longtemps exposés à tous les dangers et que seule la construction d'une prison pouvait remédier à cette situation intenable.

SHÉRIF de 24 ans à Québec

On annonce à Québec la nomination de William-Smith Sewell âgé de seulement 24 ans, au poste de shérif du district de Québec.

On peut toujours se demander jusqu'à quel point cette nomination ne tient pas de l'oligarchie ou plutôt du népotisme, quand on sait que le père du jeune Sewell est présentement juge en chef du Bas-Canada. On remarque d'ailleurs que le juge Sewell se plaît à placer les membres de sa famille où bon lui semble comme si la province lui devait une dette quelconque.

EXCÈS de VITESSE

Herman Marie cultivateur et Robert Elliot ont été condamnés tous deux à 40£ d'amende et aux frais de poursuite, après avoir été reconnus coupables d'être allés plus vite que le moyen trot dans les rues de Montréal.

Une sentence similaire a été imposée à Joseph Boucher du Sault-aux-Récollets et à Edward Molt de Montréal, reconnus coupables de la même offense.

BILL visant l'incorporation du BARREAU CANADIEN

Il y a plus d'un an, la Chambre s'est formée en comité général pour étudier le rapport du comité spécial qui était chargé d'étudier le Bill pour l'incorporation des Messieurs du Barreau du Bas-Canada.

Nous rapportons ici les principaux arguments employés lors de cette discussion.

M. Vallières de St-Réal s'est d'abord dit étonné de l'opposition manifestée par des membres de la Chambre. Il a ensuite constaté que les avocats étaient souvent les premiers officiers de l'Etat.

M. Blanchette, tout en donnant son entier appui à ce projet de loi, s'est demandé toutefois si ce Bill n'accordait pas trop de droits aux avocats face à une population plus ou moins ignorante. Il a trouvé le projet de loi prématuré puisque les règles de la corporation laissaient libre champ aux avocats de proposer et d'adopter un tarif d'honoraires, ce qui aurait pour effet de priver certains citoyens du droit à la justice. M. de St-Réal répliqua qu'il doutait fort du bien-fondé de cette objection en insistant sur l'intégrité du Barreau. MM. Stuart et Viger abondèrent dans le même sens et ajoutèrent que ce Bill réglerait une fois pour toutes la rivalité entre juges et avocats. La Chambre vota. Il y eut 19 pour et 17 contre.

Un DÉLIT de FUITE

Québec. — Les accidents dans les rues de notre ville sont trop nombreux. La plupart sont dûs à des conducteurs écervelés qui mènent leur monture à toute allure. Le cas le plus révoltant s'est produit il y a quelques mois.

Une enfant d'environ 12 ans, fille de Thomas Grady, forgeron, revenant de l'école, fut jetée hors du trottoir par un homme à cheval et blessée par les pieds de l'animal. Presque aussitôt après, un charretier qui poussait furieusement son cheval passa sur le corps de la même petite fille et lui lacéra une jambe, un bras et la tête. Ce charretier n'en poursuivit pas moins son chemin comme si de rien n'eut été.

La police doit sévir contre de tels individus.

Les HAUTES et BASSES COURS

La justice étant un sujet primordial, nous vous présentons dans l'article qui suit l'essentiel des résolutions passées l'année dernière, par le Conseil législatif à ce sujet.

Après avoir constaté le manque d'uniformité et de certitude des différentes cours (criminelles ou civiles), on a résolu :

a) d'amender la Cour d'Appel des différentes cours du Banc du Roi pour les districts de Québec et de Montréal, en établissant un Tribunal Supérieur ayant une juridiction d'appel dans toutes les causes civiles et une juridiction criminelle dans tous les plaidoyers de la Couronne.

b) que ce tribunal supérieur serait appelé Cour du Banc du Roi pour la province du Haut-Canada et Cour des plaidoyers communs pour le Bas-Canada.

c) quant à la composition de cette Cour du Banc du Roi, on propose comme cadre: le juge en chef de la province, et trois juges qui pourraient siéger dans les causes civiles et deux juges dans les causes criminelles.

d) la Cour du Banc du Roi aurait le pouvoir de surveillance de la Cour du Banc du Roi du palais de Westminster sur toutes choses décidées par cette cour pour cette province.

e) la Cour des plaidoyers communs devrait être composée de huit juges et de huit juges assistants. On devrait former quorum dépendant du montant de l'offense.

f) et enfin la Cour des plaidoyers communs devrait siéger par division à Montréal, Québec et Trois-Rivières. Comme dernière proposition on suggère la division des districts en arrondissements ou circuits.

De DAGOBERT...
à l'École des Chartes

Paris — Se proposant d'enseigner la méthode historique (appliquée surtout à l'histoire de France) et de former des archivistes et des bibliothécaires, une école dite "Ecole des Chartes" vient de s'établir dans le voisinage des Archives Nationales.

M. le comte de Siméon écrivait dernièrement, dans un rapport qu'il présentait au roi Louis XVIII, que l'histoire de la patrie va, si on ne se presse d'y porter remède, être privée d'une classe de collaborateurs qui lui est indispensable; de ces hommes qui, par de longs efforts d'application et de patience, ont acquis la connaissance de nos manuscrits, de nos archives, de nos chartes et autres documents de tout genre que nous ont laissés nos ancêtres.

L'appel fut entendu. L'Ecole des Chartes, créée le 22 février de l'an passé, vient d'ouvrir ses portes. Deux professeurs et douze élèves pour commencer. Le programme ne manque pas d'ambition cependant. Paléographie, philosophie, bibliographie, diplomatique, archéologie et autres disciplines savantes y seront données. Disciplines qui seront appliquées à l'étude du Moyen-Age plus particulièrement. Et ce ne sont pas les documents qui manquent: le plus vieux remonterait à l'an 627 et serait signé Clotaire II — le père de Dagobert. Longue vie donc à cette indispensable école de "vieilleries" et à tous ses chercheurs.

Une ombre au tableau cependant. Quelques élèves nous ont déjà fait part de leurs inquiétudes : quel emploi leur sera-t-il assigné à l'issue de leurs études? Comment gagneront-ils leur vie ? Existe-t-il des bibliothèques publiques ou des dépôts d'archives qui verraient à les employer? Problème qui n'est pas moins pressant que ne l'était la fondation de cette Ecole.

N.D.L.R. Et dans notre belle province, verrons-nous jamais s'établir une semblable institution? Il n'est pas défendu aux honorables membres de la législature d'y songer. . . nous qui n'avons pas encore produit un seul manuel complet de notre histoire. . .

COURS
d'éducation élémentaire

Québec — Le président de la Société d'Education et protonotaire de la Cour civile du Banc du Roi, monsieur Jos.-Frs Perrault, vient de faire imprimer, à la Nouvelle Imprimerie, un beau livre intitulé : "Cours d'Education élémentaire" à l'usage de l'Ecole gratuite, établie dans la cité de Québec en 1821.

Ce livre de 172 pages est dédié au Comte de Dalhousie, gouverneur en chef de notre Province du Bas-Canada.

L'auteur résume les principes de l'enseignement mutuel, mis en honneur en Angleterre par Joseph Lancaster et introduit en Canada par ordre de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada en 1815.

Le "Cours d'Education élémentaire" décrit tout un ensemble de procédés pour enseigner le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire.

L'enseignement mutuel se donne au moyen de moniteurs et d'assistants-moniteurs. D'après ce mode, un seul maître d'école peut diriger cent et même deux cents élèves.

Dans son plan d'éducation, monsieur Perrault donne une place d'honneur à la politesse et à la bienséance, ainsi qu'à l'enseignement du catéchisme.

Le SAGUENAY : pays d'avenir

Québec. — Au début du mois de novembre, un monsieur qui a été au Saguenay, dans le bateau à vapeur *le Montagnais*, est revenu ayant laissé le bateau à environ 45 milles au-dessous de cette ville avec la perte de son ancre et d'autres dommages. Le bateau a remonté le Saguenay jusqu'à Chicoutimi, à plus de 30 lieues au-dessus de l'embouchure de la rivière.

A une personne qui n'aurait d'autres objets en vue que son amusement, les bords de cette belle rivière, qui présentent la nature sous ses traits les plus sublimes et les plus romanesques, offrent des scènes charmantes: mais c'est dans la vue de son établissement futur que cette contrée est intéressante: la beauté du climat, la fertilité du sol ainsi que les avantages particuliers des communications par eau, et la proximité de la mer donnent lieu d'espérer qu'elle sera un jour une des parties les plus riches et les plus florissantes de la province. Les encouragements qu'offrent tous ces avantages, joints à l'abondance de bois propres à l'exportation qui s'y trouvent, en assureront bientôt l'établissement. Il a été retardé par la nature du commerce qui se fait dans ces lieux. Mais quand la chasse sera détruite, et l'on dit qu'elle diminue vite, on peut espérer que les ressources de ce pays seront cultivées et ses habitants actuels remplacés par l'intelligent et industrieux laboureur.

(Spécial au *Boréal Express* et à la *Gazette de Québec*.)

NDLR.— Nous publions ci-bas la réponse d'un Québécois aux affirmations faites par un voyageur français en page 4 de notre journal.

Réponse à un Français qui n'a pas su voir

Monsieur le rédacteur,

. . . Je n'ai pu voir sans étonnement, d'après le discernement et les connaissances que je suppose à notre voyageur, qu'il se rencontre aussi peu de rectitude dans ses observations. Par un défaut de logique assez marqué, il y conclut du particulier au général, du général au particulier, et y prend l'espèce pour le genre : "Le Français n'est pas connu en Canada, nous dit-il, pas même des Créoles, ils ont abandonné la langue de leurs pères." Langage ridicule : s'en suit-il de ce qu'il a trouvé un jeune fat Canadien qui ignorait la langue française, s'en suit-il, dis-je, qu'elle n'est ni connue ni parlée en Canada? non sans doute, c'est une idée qui ne peut avoir pris naissance que dans une tête telle que la sienne; il s'en trouve ici comme à Paris ou à Londres, qui se font une espèce d'honneur de ne pas parler la langue de leur pays; mais quelle surprise à cela? et l'on voit aussi, ordinairement, que ce sont quelques jeunes gens alliés à des familles commerçantes, qui considèrent la connaissance de la langue anglaise d'autant plus nécessaire à leurs enfants, qu'ils se trouvent souvent dans l'indispensable nécessité de transiger avec les allants et venants de cette nation et les négligent dans l'étude de leur propre langue. Si notre voyageur se fut donné la peine de voir, ou je dirai mieux s'il eut eu l'honneur d'être introduit dans nos respectables familles canadiennes, s'il n'eut pas fréquenté que des damoiseaux et des fats, s'il eut puisé ses connaissances locales et morales ailleurs qu'au cabaret, il eut été plus correct, il eut mieux connu la manière de vivre des habitants du pays, il eut vu que la langue française n'est pas moins élégamment parlée en Canada qu'elle ne l'est à Paris, et plus correctement qu'en aucune autre partie de la France. Avant que de mettre ses balivernes au jour, notre voyageur devait s'instruire. "Instruisez-vous avant que de parler dit le sage;" il devrait étudier plus soigneusement les usages du pays. Pour ce qui est du God damn *et du* upon my soul, *ce sont de ces expressions vulgaires et dégoutantes qu'il est déplacé de mentionner, et qui après tout passeraient aussi bien que les beaux mots de "Sacré nom de Dieu, tord mon âme, etc.", langage ordinaire des polissons, qui a sans doute fixé plus particulièrement son attention. Quant à la manière de servir les tables, n'étant pas cuisinier, je laisse à d'autres le soin de décider qui l'emporte, soit de la* pudding *ou des pâtes, des ragoûts ou du* bifsteak. *Je finirai donc par lui observer que si son but est de nous instruire sur l'état du pays, il fera mieux de s'occuper de quelqu'objet plus intéressant que ne peuvent être des* puddings *ou des ragoûts, en écrivant soit sur la politique, soit sur l'agriculture ou quelqu'autre chose semblable, nous le lirons alors avec plaisir; si ou contraire il n'a en vue que de nous montrer son élocution et ses talents, qu'il compose des romans, nous les supporterons plus facilement que ses avancées mensongères sur le Canada.*

A.Z.

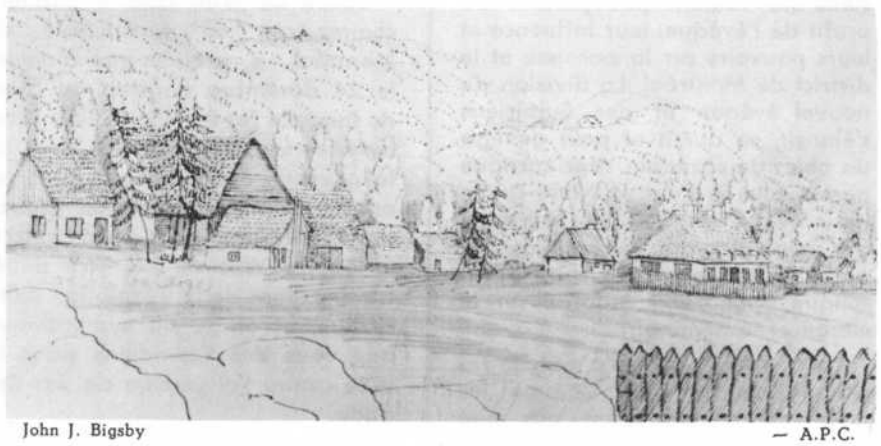

John J. Bigsby — A.P.C.

La maison Rousseau de la Baie Saint-Paul. La région de la Baie Saint-Paul est peuplée depuis assez longtemps. L'agriculture y est florissante. De là jusqu'au golfe s'étendent plusieurs pêches sédentaires.

Une vaste ENQUÊTE *sur l'*AGRICULTURE

QUEBEC — L'enquête que mène la Chambre des députés sur l'état de l'agriculture s'est continuée durant la session qui vient de prendre fin. Cette fois-ci, cependant, le comité n'était composé que de sept des neuf membres qui en faisaient partie à l'origine. M. Andrew Stuart en est toujours le président.

Nos lecteurs se souviendront peut-être que c'est à l'ouverture de la session de 1821 que le gouverneur Dalhousie attirait l'attention de la Chambre sur la situation scandaleuse de l'agriculture au Bas-Canada. Il avait souligné à cette occasion la honte qu'il y avait d'avoir de grandes étendues incultes dans la province et d'être incapable d'y installer le surplus de population canadienne ainsi que les nouveaux immigrants.

La Chambre répondit à cet appel avec d'autant plus d'empressement que l'agriculture est la source de nombreux mécontentements chez les Canadiens depuis quelque temps. Le "comité des terres de la Couronne" voulut rassembler le plus de données possible afin de savoir exactement comment se portait l'agriculture dans la province, ce qui n'allait pas et quels remèdes il fallait y apporter.

Dans ce but, le comité a fait appel aux curés et à quelques seigneurs les invitant à faire rapport de la situation de l'agriculture dans leur région. L'an dernier, le comité avait commencé à compiler ces témoignages et à soutirer de cette masse de documents les données permettant d'établir, à la façon des médecins, un diagnostic sur l'état de l'agriculture.

LA SITUATION

Depuis sa création en janvier 1821, le comité a déposé quatre rapports qui ont été rendus publics. Selon ces rapports, il semble exact de croire qu'il y a surpopulation dans diverses régions du Bas-Canada. En effet, les lettres des curés confirment le sentiment général à ce sujet. Elles mentionnent que dans la grand majorité des paroisses il y a beaucoup plus de familles qu'il n'y a de terres à cultiver. Cependant, ces lettres révèlent aussi que, dans plusieurs seigneuries, l'on trouve de grandes quantités de terres cultivables.

Une multitude de raisons sont apportées pour expliquer un tel état de chose. Souvent, les rentes exigées sont trop fortes ou bien il n'y a pas de chemin menant aux terres non-concédées. Ailleurs, il faudrait irriguer les terres basses pour être en mesure de les cultiver mais personne, ni les seigneurs ni le gouvernement, n'accepte de faire ces travaux. Quelques fois aussi, les seigneurs refusent de concéder parce que les limites de leur seigneurie ne sont pas clairement établies, ou parce qu'ils préfèrent attendre dans le but d'être en mesure d'imposer des rentes plus élevées.

Plusieurs curés mentionnent également que la hausse générale des rentes imposées par les seigneurs empêche plusieurs censitaires d'honorer leurs engagements et qu'en conséquence bon nombre de terres changent souvent de mains. S'ajoute à cela la conduite irresponsable des Commissaires préposés à la gérance des biens des Jésuites qui prennent plaisir à refuser toute concession sur ces immenses territoires.

Enfin, les curés soulignent, dans leurs lettres, les conséquences tragiques de la surpopulation pour les Canadiens. En effet, lorsqu'un père se trouve dans l'impossibilité de procurer une terre à ses garçons, il doit se résigner à les laisser partir pour les pays d'en haut (Townships et Haut-Canada) ou à partager sa terre avec un ou deux de ses fils; et alors, à brève échéance, la misère s'installe, puisque les terres sont trop petites pour nourrir autant de familles.

LES RESPONSABLES

Fort de ces renseignements, le comité a essayé, dans ses rapports, de dégager les causes d'une situation aussi déplorable. Il s'en est pris violemment à l'administration coloniale qu'il blâme de n'avoir pas obéi aux ordres de Sa Majesté concernant l'existence du régime seigneurial. L'abandon de l'ancienne manière de concéder les terres en fiefs et l'introduction de la tenure anglaise inconnue aux Canadiens sont les principaux obstacles à l'établissement des colons du Bas-Canada sur les terres incultes de la Couronne. Le comité s'est dit d'avis que le système français est de beaucoup le moins onéreux des deux systèmes de concession. En outre, le système français fait une division égale du terrain contrairement aux townships où d'immenses territoires appartiennent à un seul individu. L'unique inconvénient venait de la juridiction civile et criminelle attachée aux seigneuries mais, avec les lois anglaises, cet inconvénient est disparu. Ainsi, le comité a réaffirmé que le régime seigneurial est le système le mieux adapté aux habitudes religieuses et sociales des Canadiens et que le meilleur moyen de canaliser le surplus de population vers les terres de la Couronne est d'y ériger un nombre suffisant de seigneuries.

Le gouvernement colonial est tenu responsable aussi de l'immobilisme dans la concession des terres non-défrichées sur les anciennes seigneuries. Le comité considère, en effet, que par la non-application des lois du régime seigneurial les autorités ont laissé les seigneurs agir à leur guise même si cela compromettait gravement le développement normal de l'agriculture au Bas-Canada. Ainsi, l'on a vu nombre de seigneurs, en violation flagrante des lois traditionnelles du régime seigneurial, refuser de concéder, négliger d'ouvrir des chemins vers les terres non-cultivées de leur domaine, hausser les rentes et les taux de concession, vendre secrètement leurs terres, etc. . .

Vie & Religion

MGR LARTIGUE
ÉVÊQUE DE/À MONTRÉAL

Au cours de son voyage en Europe en 1819-1820, Mgr Plessis réclama la division de son immense diocèse. Ce plan, approuvé par Rome, n'eut pas l'heur de plaire au gouvernement britannique: Londres consentait à un partage de l'autorité ecclésiastique, mais voulait n'avoir affaire qu'à un seul évêque.

Le 1er février 1820, le Vatican émettait un bref de Sa Sainteté le pape qui nommait Mgr Jean-Jacques Lartigue, élu évêque de Telmesse, auxiliaire, suffragant et vicaire général de Mgr l'archevêque de Québec, pour le district de Montréal. Après avoir donné à Mgr Plessis deux évêques auxiliaires et grands vicaires pour administrer les fidèles du Haut-Canada et provinces de l'Est du Canada, il a paru opportun de nommer un auxiliaire à Montréal.

Le 20 février 1821, l'évêque émettait un mandement à l'occasion du sacre de Mgr Lartigue :

"Le 21 du mois dernier, nous donnâmes la consécration épiscopale à Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, titulaire de Telmesse. Il aurait été plus flatteur pour nous de le consacrer sous un titre qui exprimât directement les rapports que vous aurez désormais avec lui. La chose n'a dépendu ni de nous, ni du Saint-Siège, qui a été aussi loin que les circonstances du moment le permettaient, en le préposant, par un Bref Apostolique du 1er février 1820 (dont notre mort n'interrompra pas l'effet), au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, en qualité de notre Auxiliaire, Suffragant et Vicaire-Général."

Mgr Lartigue n'était pas au bout de ses peines. Plusieurs aspects de sa vie épiscopale restaient à préciser: pouvoirs juridictionnels, dépendance de l'évêque de Québec, honneurs auxquels il a droit et emplacement de sa résidence. Mgr Lartigue désirait les résoudre clairement, immédiatement et définitivement. Toute incertitude, toute hésitation et toute insécurité répugnent à ce Sulpicien et ancien étudiant en droit, homme d'ordre et de discipline.

Le nouvel évêque auxiliaire ignore en quoi consiste sa dépendance vis-à-vis l'évêque de Québec et quels sont ses droits. On se demande, entre autres choses, si les grands vicaires de la région de Montréal demeurent ceux de l'évêque de Québec ou deviennent ceux de l'évêque auxiliaire. Les Sulpiciens ne veulent pas perdre, au profit de l'évêque, leur influence et leurs pouvoirs sur la paroisse et le district de Montréal. La division du nouvel évêque et des Sulpiciens s'élargit, se durcit et peut devenir un objet de scandale. Mgr Lartigue ne va plus à l'église Notre-Dame pour éviter des querelles au sujet des honneurs qui lui sont dus. Il voudrait être nommé vicaire apostolique pour avoir autorité sur le clergé et le Séminaire.

Le nouvel évêque n'a pas de résidence permanente. Comme les Sulpiciens ne voulaient pas que leur ancien confrère demeure au Séminaire avec le caractère épiscopal, les religieuses de l'Hôtel-Dieu lui ont offert l'hospitalité. Mgr Lartigue y demeure, mais on continue de penser qu'il s'installera sur la Rive Sud. L'an dernier, on avait lancé une souscription pour lui donner les moyens de s'établir dans la ville de Montréal, mais on a abandonné cette initiative; cette souscription a rencontré beaucoup d'opposition dans les classes élevées, car le clergé et le peuple veulent un évêque titulaire, tant à cause de la population considérable que de la grandeur de la ville de Montréal.

L'évêque auxiliaire ne peut se procurer de revenus ecclésiastiques, ni avoir de Séminaire et autres institutions nécessaires; tel ne serait pas le cas pour un évêque en titre. Mgr Lartigue est totalement démuni. Pour lui alléger la tâche, il a, depuis l'an dernier, un secrétaire, l'ecclésiastique Ignace Bourget; Mgr en est fort satisfait et déclare qu'il le perdra le plus tard possible.

Mgr Lartigue connaît beaucoup de tribulations, et il ne semble pas, vu l'opposition du gouvernement britannique, qu'un évêché de Montréal soit pour demain.

On pourrait dire beaucoup sur le sens du devoir et sur la prudence du nouvel évêque.

PROBLÈME SCOLAIRE

Le gouvernement subventionne largement le Collège Dalhousie, à Halifax. Les catholiques de la Nouvelle-Ecosse ont fondé, avec leur propre argent, une école catholique qui instruit 103 filles et 100 garçons.

Les catholiques veulent des subventions de l'Etat pour leur école, comme les protestants en reçoivent pour les leurs.

SCISSION
chez les PRESBYTÉRIENS

A la suite de certaines divergences d'opinions au sujet de la conduite des affaires de l'église presbytérienne écossaise de la rue Saint-Gabriel, à Montréal, un groupe de fidèles s'en sont détachés pour former une nouvelle congrégation.

Jacob De Witt, riche et influent commerçant en ferronnerie de Montréal, a présidé une réunion, le 24 décembre dernier, au cours de laquelle fut formée l'Eglise presbytérienne américaine. Le nom de la nouvelle église indique bien les origines nationales et les aspirations patriotiques de ses membres. Jacob De Witt semble être pénétré des idées de la Révolution américaine, et on le dit sympathique aux vues des Canadiens dans la lutte contre l'oligarchie du Bas-Canada.

L'EGLISE EPISCOPALIENNE DE MONTREAL

*L'église épiscopalienne de Montréal dont la construction a été terminée l'année dernière. *Cette gravure est en vente chez l'imprimeur T. G. Presten, Montréal.*

le CLERGÉ est contre l'UNION

Le clergé se réjouit que le projet de loi demandant l'Union ait échoué au Parlement impérial, au cours de la dernière session. Il renferme, selon Mgr Plessis, des mesures arbitraires contre la religion catholique. Selon l'évêque de Québec, plusieurs articles du projet de loi tendent à l'anéantissement des Canadiens et à l'asservissement de la religion canadienne.

En novembre dernier, Mgr Plessis et le clergé des districts de Québec et de Montréal ont signé les pétitions adressées au Roi et aux deux Chambres du Parlement impérial de Londres pour le rejet de ce projet de loi. Mgr Plessis ne croit pas que l'Union soit le meilleur moyen pour mettre fin à la querelle qui agite le Parlement du Bas-Canada. Il écrivait lui-même, ce mois-ci, à l'ancien gouverneur Sir John Sherbrooke que "ce remède a été suggéré par des personnes intéressées qui veulent de nouveau concentrer en leurs mains toute l'autorité et écarter des affaires les personnes les plus propres à rétablir la paix".

EN BREF

Mgr McEachern

Mgr Bernard-Angus McEachern a été consacré évêque de Rose, avec la qualité de suffragant et auxiliaire de Québec pour la province du Nouveau-Brunswick, les îles du Prince-Edouard, de la Madeleine et du Cap Breton. Nommé à ce poste le 12 janvier 1819, il n'a pu recevoir la consécration épiscopale que le 17 juin de l'an dernier.

Mgr Provencher

Mgr Joseph-Norbert Provencher fut consacré évêque de Juliopolis et auxiliaire de l'évêque de Québec pour les territoires du Nord-Ouest, le 12 mai dernier, aux Trois-Rivières, par Mgr Plessis. Mgr Plessis était assisté de Mgr Panet et Mgr Lartigue.

Un archevêché à Québec

A la fin de 1818, par suite de la nomination d'évêques suffragants de l'immense diocèse de Québec, sans borne à l'ouest et au nord, le Saint-Siège décida d'ériger l'évêché de Québec en archevêché. Apprenant que ce titre ne convenait pas au gouvernement britannique, Mgr Plessis refusa de l'accepter et avertit le pape de son refus. L'évêque ne veut pas heurter de front le secrétaire d'Etat, lord Bathurst.

Mgr Plessis et Louis XVIII

Lors de son dernier séjour en Europe, Mgr Plessis fut présenté au roi Louis XVIII, le 30 avril 1820. Le roi de France chargea Mgr Plessis de dire aux Canadiens que leur ancien souverain ne les avait pas oubliés.

LITTÉRATURE arts SPECTACLES

SHELLEY meurt noyé

Pise. — Le poète Percy Bysshe Shelley a connu une fin tragique le 8 juillet dernier au large de Viareggio, en Italie. Fin qui est bien dans le style de ce que fut la vie du poète "presque maudit".

Byron et Shelley avaient décidé, il y a quelques mois, de s'acheter chacun un navire à voile pour se rendre en Grèce prêter main forte aux patriotes. Byron, que l'on appelle ici le "Lord fou", voulait fonder un journal pour recruter des volontaires à la cause grecque. C'est à Pise, au tout début de juillet, que les deux poètes, en compagnie du journaliste anglais Leigh Hunt, se sont rencontrés pour discuter de leur projet de journal. Sur le chemin du retour, l'**Ariel**, monté par son propriétaire, Shelley, Edward Williams et le matelot, disparut lors d'une violente tempête. Ce n'est que dix jours plus tard, soit le 18 juillet, que l'on a retrouvé le corps de l'auteur de "La Reine Mab". Le 10 août, Lord Byron présida à la crémation du corps de son ami.

Mary Godwin, l'épouse de Shelley, voit dans la disparition de son mari la vengeance de Frankenstein. On se rappelle que Mary est l'auteur d'un roman qui a été traduit en français l'année dernière: "Frankenstein". Ce roman fantastique raconte la vie d'un étudiant en chimie qui réussit à créer un monstre quasi humain. Dans le récit, le monstre crie qu'il se vengera. La malédiction semble se réaliser: les deux enfants du couple Godwin-Shelley sont morts en moins d'un an. Puis, cette année, c'est le poète qui disparaît.

Il est trop tôt pour porter un jugement valable sur l'oeuvre de Shelley. On lui reproche déjà un manque complet de respect des normes poétiques, une absence de profondeur de pensée et une certaine immaturité. L'éternel passionné continuera quand même à recruter des admirateurs.

A. Clint — N.A.T.G.A.L.
PERCY B. SHELLEY

John Opsie — N.A.T.G.A.L.
MARY GODWIN

COUP DE TONNERRE AU SALON

Paris — Une tempête vient de s'élever autour d'un nouveau venu dans la peinture et ne semble pas prête de se calmer.

Transposition visionnaire de **Radeau de la Méduse** [1], le **Dante et Virgile aux Enfers** du jeune Eugène Delacroix (24 ans) fait sensation au Salon du Louvre.

"Je sors d'un travail de chien qui me prend tous mes instants depuis deux mois et demi" confiait-il récemment à un ami en y ajoutant: "J'ai fait dans cet espace de temps un tableau assez considérable qui va figurer au Salon. Je tenais beaucoup à m'y voir cette année et c'est un coup de fortune que je tente".

Coup tenté, coup réussi, semble-t-il. Pour un premier envoi, c'est le moins qu'on puisse dire qu'il fait parler de lui. Aucune oeuvre, écrit notre confrère Auguste Thiers dans le **Constitutionnel**, ne révèle mieux l'avenir d'un grand peintre que ce tableau. Mais si Jean Gros et Théodore Géricault y ajoutent leurs éloges, aux réticences de Guérin (du célèbre atelier d'où sort Delacroix) se joint l'indignation de la majorité des critiques. Insulté par les partisans du classicisme — un vrai débordement d'injures — il est porté au pinacle par les Romantiques.

Invité à dire à quelle école il se rattache, il répond: "Je suis un révolté, et non un révolutionnaire". Finies les règles sévères et académiques des pseudo-classiques davidiens. Il est absurde de toujours peindre des Grecs et des Romains. Il faut représenter ce qui se passe, aujourd'hui, dans le vaste monde. Et la couleur a plus d'importance et de beauté que le dessin. "Un tableau, pour moi, est un pont jeté entre l'esprit du peintre et celui du spectateur."

Et notre article aussi, ami lecteur. Jusqu'au prochain Salon.

— —

(1) Tableau de Théodore Géricault qui évoquait, au Salon de 1819, le scandale du naufrage de la frégate "La Méduse". Voir notre numéro précédent.

Zeughaüss Berlin-Est

Parallèlement aux restaurants, se développe un autre genre d'établissements: les cabinets de lecture. Que ce soit à Londres, Paris ou Berlin, on peut se rendre dans ces endroits et lire la plupart des journaux importants. Le coût élevé des journaux en empêche une large diffusion, ce qui explique la popularité des cabinets de lecture.

L'HISTOIRE nourrit le ROMAN

Londres — C'est à la suite de l'énorme succès de Lord Byron (**Childe Harold**, 1811) que **Sir WALTER SCOTT** tourna de la poésie au roman. Ce fut d'abord **Waverley** (1814), qui eut un succès immédiat. Suivirent alors **l'Antiquaire** en 1816 (et dont un extrait parut dans la défunte **Abeille canadienne** de 1818), puis **Ivanhoë**, en 1819.

Il fêta l'an dernier son 50è anniversaire avec **Kenilworth**: nouveau roman d'aventures sur fond historique décrivant l'époque de la reine Elisabeth. Quelques négligences de style et une fréquente grandiloquence ne lui enlèvent pas sa maîtrise dans l'art de conter, non plus que sa grande compréhension humaine.

Malgré ses tendances aristocratiques, il sait doter de sentiments chauds et généreux même les plus humbles de ses personnages.

Peut-être veut-il donner aux historiens la leçon que même les plus humbles sont matières à recherche.

☆ ★ ☆

B.N.

New-York — C'est chez nos voisins du sud que l'on a trouvé un jeune auteur plein d'ambition et qui semble vouloir rivaliser avec Sir Walter Scott.

En effet, l'**Espion** (The Spy) de **James Fenimore COOPER** paru l'an dernier fourmille d'intrigues et de poursuites captivantes. Cooper fait montre d'une vive imagination et d'une grande habileté dans l'art de se tirer de situations compliquées.

L'**Espion** illustre la lutte, durant la guerre d'Indépendance américaine, entre les Whigs ou Patriotes qui souhaitaient un nouveau gouvernement et les Tories ou Loyalistes qui entendaient rester fidèles à la vieille Angleterre. A la fin, le héros meurt comme il a vécu : dévoué à sa patrie et martyr de la liberté.

De Cooper, on raconte qu'il serait l'auteur d'un premier roman, **Precaution** (1820), qu'il aurait écrit à la suite d'un pari; mais honteux de ce livre qu'il aurait trouvé trop anglais de manière, de décor et d'intrigue, il se serait juré alors de produire une oeuvre qui serait purement américaine et dont l'amour de la patrie serait le thème. L'**Espion** semble bien confirmer ces hypothèses.

SERONS-NOUS ENCORE LONGTEMPS SANS HISTOIRE ?

Québec — Nous voyons, en parcourant les colonnes des journaux étrangers, que le Parlement de la Grande-Bretagne se propose de faire imprimer une **Histoire d'Angleterre**, la plus authentique qui ne soit encore parue.

C'est à faire réfléchir! Surtout dans cette province. . . Mais nous espérons que les réflexions qui naîtront d'une pareille nouvelle ne se réduiront pas à de vaines et stériles spéculations; et que les respectables membres de notre législature se feront une gloire et un honneur d'imiter un si bel exemple. Car nous doutons fort que d'ici longtemps il se trouve un particulier qui ose entrer en lice avec les difficultés et les dépenses d'une pareille entreprise.

C'est donc au peuple, c'est donc à la Chambre qui le représente, à en encourir les frais.

Quelle honte, en effet, que de ne pas posséder encore un **Histoire du Canada**. Sauf cette petite partie — l'**Histoire de la Nouvelle France** — du père Charlevoix, que nous ne voudrions pas exempter de défauts et de préjugés par ailleurs, nous ne possédons pas d'histoire suivie. Une chose qui devrait déjà avoir été mise à exécution! Depuis belle lurette! Qu'on se le dise et surtout qu'on le fasse!

N.D.L.R. Peut-être faudrait-il signaler ici aux intéressés **La Saberdache** de M. Jacques Viger, compilation de documents divers en vue d'une histoire du Canada parue dans le **Canadien** en 1807.

A L'Hôtel Union

QUEBEC

7 janvier 1823

GRAND BAL JUVENILE

Dernier rappel

Pour tous les problèmes d'organisation voir Mme Aspinall

* Aussi : le 22 janvier prochain : concert pour fin de charité.

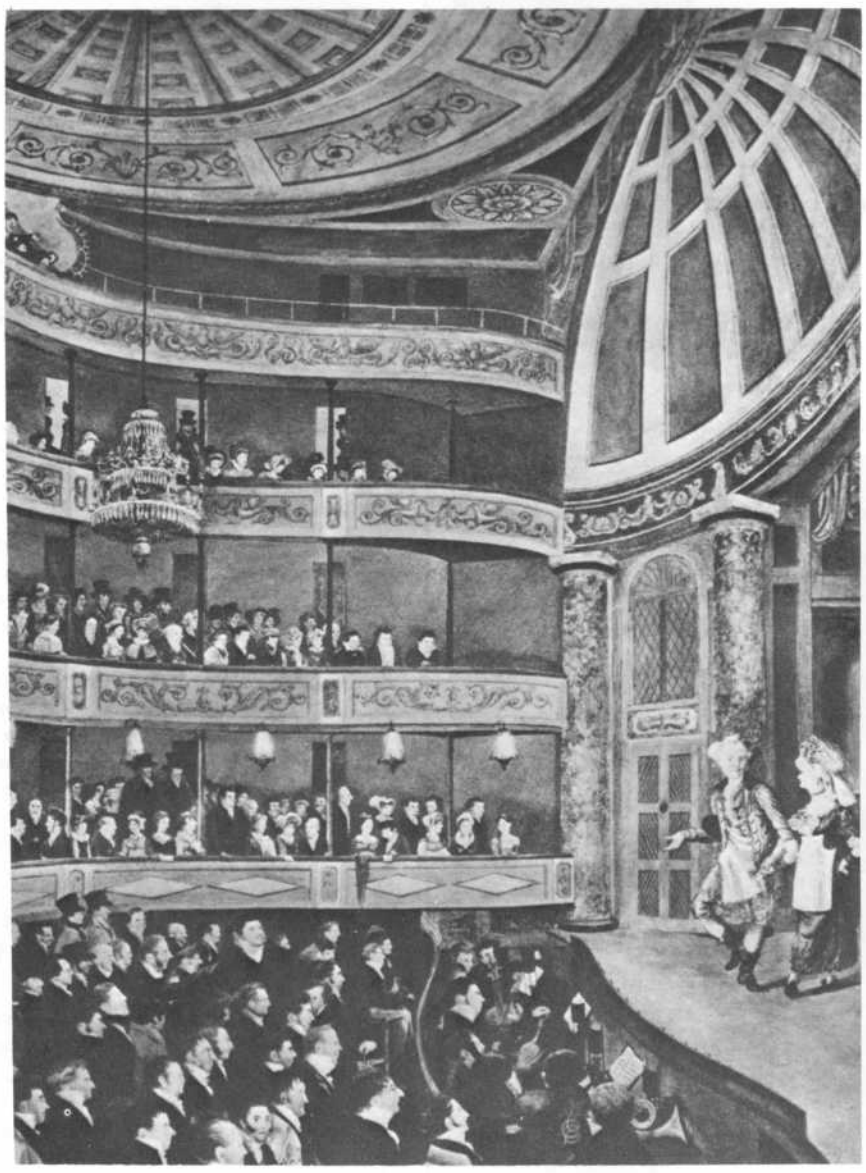

John Searle — New York Historical Society

Au cours de la dernière saison théâtrale new-yorkaise, "Park Theatre" a connu un franc succès avec la présentation de la farce de Moncrieff, "Monsieur Tonson". On reconnaît aux premiers rangs les personnalités les plus importantes de la ville.

AMOUR AMOUR

QUAND TU NOUS CRISTALLISES

Paris — **De l'Amour,** annoncé pour la première fois dans le **Journal de la Librairie** du 17 août 1822, et qui n'a eu qu'une bien faible mise en vente depuis, serait, au dire même de l'auteur, "la description exacte D'UNE SORTE DE FOLIE TRES RARE EN FRANCE".

En effet, selon M. Henri Beyle, communément appelé aussi **Stendhal,** l'Italie serait le seul pays où l'on puisse rencontrer l'amour à son état de nature. L'amour-passion (style Héloïse-Abélard) faut-il entendre. M. Beyle ferait-il ainsi écho à une récente aventure milanaise avec une certaine Métilde? Quoi qu'il en soit, **De l'Amour** ressemble fort à un plaidoyer. Un homme veut se justifier d'avoir aimé avec abandon, sans arrière-pensée. Racontant son propre drame, cet homme noie le personnel dans l'impersonnel: nous avons **De l'Amour.**

Signalant le naturel, la franchise, la liberté ultra-philosophique, en un mot l'humeur leste et tranchante de l'auteur, la critique du **Journal de Paris** du 28 septembre, après avoir accordé à l'écrivain de ne ressembler à personne, d'être original et piquant, croit cependant de son devoir d'avertir "qu'il est dans ce livre. . . plus d'une page propre à effaroucher certains petits esprits. . . timides et scrupuleux". Qu'en est-il?

Disons en tout cas que ce livre exige des lecteurs point hypocrites et point moraux, qui y goûtent une conception de la passion assez neuve. Pour l'auteur en effet, le sentiment exalté n'est jamais vulgaire, et les âmes basses n'y atteignent point. L'amour (l'amour sincère) aura donc licence entière.

Stendhal distingue quatre sortes d'amour. L'amour-passion, l'amour-goût, l'amour physique, l'amour de vanité. Pour lui, il ne s'arrête en définitive qu'à l'amour-passion et à ses sept phases; après l'admiration et l'espérance arrive la phase la plus importante: la cristallisation. La cristallisation consiste à parer l'objet aimé de mille perfections.

Mais cette attention à l'être aimé peut encore faillir être distraite; que par pudeur, prudence ou coquetterie, la femme aimée lui fasse quelque opposition et c'est alors que survient le doute (l'amant se met à douter du bonheur qu'il se promettait) suivi de la crainte d'un affreux malheur, crainte qui fixe l'attention encore plus qu'auparavant. C'est la SECONDE CRISTALLISATION.

L'amant se confirme qu'elle l'aime. Oui, elle m'aime; et la cristallisation se tourne à découvrir de nouveaux charmes; mais voilà que le doute s'empare à nouveau de lui et l'arrête en sursaut. Sa poitrine oublie de respirer; il se dit : Mais est-ce qu'elle m'aime? Au milieu de ces alternatives déchirantes et délicieuses, le pauvre amant sent vivement qu'elle lui donnerait des plaisirs qu'elle seule au monde peut lui donner.

Quel sera le moment le plus déchirant? C'est au chapitre II que vous l'apprendrez en même temps que vous saurez si Stendhal peut vous faire "toquer" le coeur jusqu'à l'âme. . .

Livre plein de pudeur et de délicatesse. Leçon de tendresse. Werther plutôt que don Juan. Tel nous semble être Stendhal dans **De l'Amour.**

". . . Je tire quelques conséquences de cette description; par exemple, la manière de guérir l'amour" glisse-t-il au tout début de son livre. C'est à la fin que moi je vous le glisse. Jusqu'au prochain Stendhal.

LE CANADA AU FOND DES MERS

Londres. — Tous les nobles Anglais n'éprouvent pas une profonde sympathie pour le Bas-Canada et ses problèmes.

Le 13 mars dernier, à la Chambre des Communes, Sir Isaac Coffin n'a pu s'empêcher de souhaiter qu'il vaudrait mieux pour l'Angleterre que le Canada fût au fond de la mer. Ce souhait fut formulé lors de la présentation d'une pétition envoyée du Bas-Canada et demandant la liberté de commerce.

Sir Coffin fait partie du comité de l'Agriculture chargé d'étudier cette pétition.

ÉCHO MUSICAL

Vienne — Franz Schubert, jeune musicien de 25 ans mais déjà créateur d'innombrables mélodies, termine l'année dans l'effervescence.

Si son activité créatrice semblait s'être quelque peu ralentie ces deux dernières années, l'inspiration lui est revenue depuis quelques mois.

Vie de bohème ou pas, Schubert n'en a pas moins commencé, fin octobre, la composition d'une symphonie (encore inachevée actuellement) menée de front avec la création, en novembre, d'une fantaisie pour piano (ce sera la **Wanderer Fantaisie**) suivie, en décembre, de trois nouveaux lieder (**Le désir du chercheur de trésor, A une soeur, Fils des Muses**).

Mais aussi la santé du sensible Schubert s'altère depuis quelque temps. Qu'adviendra-t-il de cette symphonie commencée en octobre et pour l'instant . . . inachevée? C'est ce que ses amis lui demandent en cette fin d'année 1822.

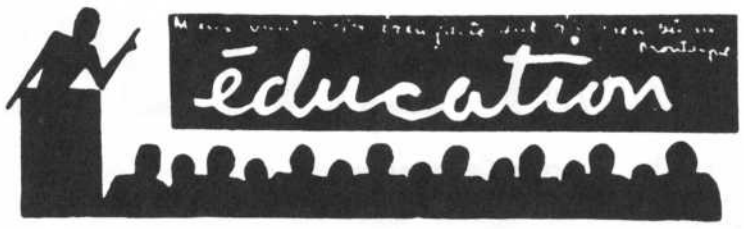

Le collège McGILL reçoit sa charte

Montréal. — En 1819, en accord avec les instructions données par lord Bathurst à Lord Richmond, la Corporation de l'Institution royale faisait ses premières démarches pour devenir légalement propriétaire des biens de McGill, en transférant ces biens des exécuteurs testamentaires aux syndics de l'Institution royale.

Le 18 janvier 1820, une demande officielle était faite aux trois exécuteurs survivants, qui en firent part aussitôt à Francis Desrivières, neveu du premier mari de madame McGill. Desrivières occupait alors Burnside House et jouissait paisiblement de toutes les propriétés de feu James McGill. Desrivières n'entendait pas se départir facilement de ces biens.

Cette démarche fut le début de longues contestations judiciaires. Les documents officiels de transfert des propriétés à la corporation furent enregistrés le 3 août 1820. Desrivières ne voulut pas quitter les propriétés, ni verser la donation en argent. Le 3 octobre 1820, le bureau de l'Institution royale décidait d'intenter une poursuite contre ce dernier.

Afin d'augmenter les chances de succès devant les tribunaux, l'Institution royale se hâtait de donner au futur Collège un début d'organisation. Le 7 février 1821, le Secrétaire du bureau de l'Institution royale écrivait au procureur Sewell de faire immédiatement et sans délai le nécessaire pour obtenir une charte pour le Collège McGill; ce document recevait la sanction royale le 31 mars 1821. Quelques mois plus tard, le 16 juin, lord Bathurst transmettait à lord Dalhousie les lettres patentes du Collège.

Les CANADIENS sont-ils condamnés à l'IGNORANCE ?

Le projet de loi pour faciliter l'établissement d'écoles dans les campagnes, voté par la Chambre en 1818 et en 1819, et réservé depuis ce temps à la sanction royale, est revenu, en mars 1821, du Conseil législatif avec quelques amendements.

D'abord la corporation, dans chaque paroisse, serait formée du curé, d'un marguillier, du seigneur et de deux officiers de la milice (des officiers de la Couronne), au lieu du curé, des marguilliers, du seigneur et du plus ancien officier de milice de la paroisse, comme le prévoyait le projet de loi original.

La Corporation ne pourra pas posséder un fonds de plus de cent louis, au lieu de deux cents louis. Ceci va rendre difficile la situation financière de l'instituteur. Pour avoir de bons maîtres, il faudra trouver des contributions financières ailleurs.

Le gouverneur pourra déplacer les instituteurs, selon son bon plaisir. Même si le gouvernement n'exerce pas souvent cette clause, le fait qu'elle y soit est humiliant.

Il faut ajouter que les paroisses qui construiront une école dans les deux ans pourront recevoir 200 livres sterling du gouvernement. La Chambre d'assemblée a consenti à ces amendements pour ne pas prolonger davantage l'ignorance d'un peuple.

Le projet de loi sur les écoles rurales, même amendé, est encore réservé à la sanction royale.

De parlement en parlement, de session en session, d'amendement en amendement, le peuple canadien s'enfonce de plus en plus dans l'ignorance. Il semble que le rejet du projet de loi s'explique par des raisons religieuses. Loin de prêter le flanc à une méfiance, notre clergé a toujours fait preuve de fidélité et de loyauté envers le gouvernement, surtout pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis. Quand le gouvernement prendra-t-il conscience de l'importance d'un problème aussi grave que l'éducation du peuple ?

15,000,000 d'illettrés

Paris. — S'il faut en croire Charlety, plus de la moitié des Français ne sauraient ni lire ni écrire. Malgré l'ordonnance du 29 février 1816 qui prescrivait à toutes les communes de pourvoir à l'instruction de leurs enfants, il n'y a actuellement en France que 28,000 écoles primaires.

On parle beaucoup de l'ignorance des Canadiens, mais il est consolant (!!!) de savoir que, dans toute la France, sur 100 conscrits, 42 seulement savent lire. Quinze millions d'illettrés sur 25 millions d'adultes. Dans ce pays où les arts et les lettres fleurissent avec autant d'éclat, 15,000 communes sur 39,000 n'ont pas d'écoles. La vraie lutte contre l'analphabétisme n'est certes pas encore commencée !

La situation de l' ÉDUCATION en 1821

(collaboration du Canadien)

Le manque presque total d'écoles élémentaires pour l'instruction de la jeunesse, au Canada, devient alarmant. Le projet de loi qu'il a plu à feu Sa Majesté de sanctionner en 1801 pour **l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences en cette province,** loin d'avoir avancé l'éducation, n'a eu d'autre effet que celui d'en retarder les progrès.

Selon un rapport remis, l'hiver dernier, devant la Chambre d'assemblée, par son Excellence le gouverneur, il paraîtrait, d'après une expérience de plus de vingt années, qu'il n'y aurait que 35 Maîtres d'écoles nommés en vertu de cette loi, pour lesquels la province paie une somme de 2,000 louis par an. Il n'y aurait pas même autant de maisons d'écoles que de maîtres. Le nombre total d'écoliers ne se monte encore qu'à 1304, dont près de la moitié reçoit gratuitement l'instruction. Encore faut-il déduire de ce nombre 401 écoliers des **townships**; ce qui laisse, pour toutes les paroisses de la province, 903 écoliers instruits à ces écoles. Sur une population d'un demi-million d'âmes, il est évident qu'un pareil système d'éducation ne peut pas convenir aux circonstances du pays.

Le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée ont passé cette année, pour la troisième fois, un **projet de loi pour encourager et promouvoir l'éducation dans les paroisses de campagne de cette province.** Ce projet de loi a toujours été réservé, par le gouverneur, à la sanction royale; et il l'est encore cette année. Il est néanmoins impossible de croire que ce soit l'intention du gouvernement anglais de laisser dans l'ignorance un demi-million d'habitants destinés par la nature, comme l'a démontré la dernière guerre, à être le boulevard de toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord.

Extrait du Rapport sur l'éducation soumis l'hiver dernier.

Régions	Instituteurs	Ecoliers qui ne paient pas	Ecoliers qui paient	Total (écoliers)
District de Québec	13	209	174	383
District de Montréal	11	149	302	451
District de Trois-Rivières	1	3	45	48
District de Gaspé	2	3	18	21
Total	27	364	539	903
Townships dans le district de Montréal	4	145	96	241
Townships dans le district de Trois-Rivières	4	115	45	160
Total	8	260	141	401
Total (des effectifs)	35	624	680	1,304

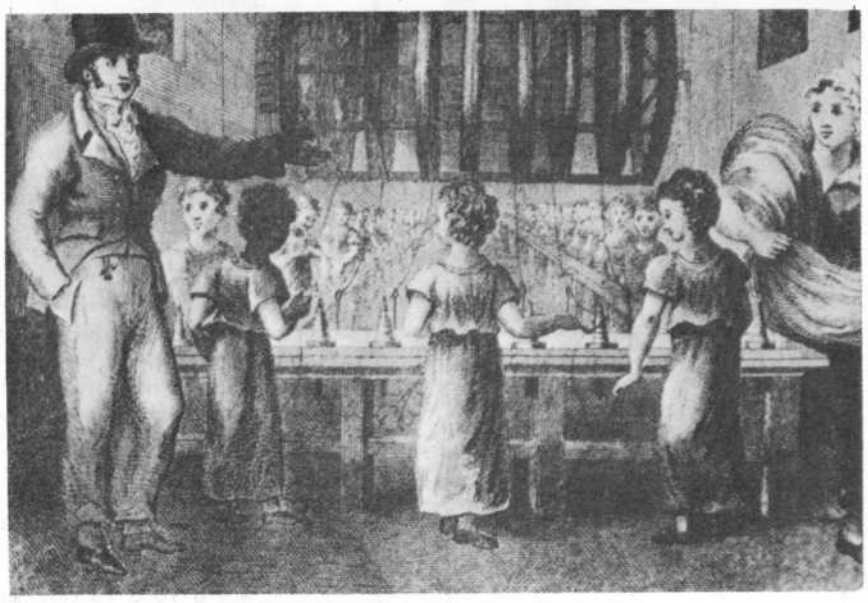

Radio Times

LE TRAVAIL PLUTOT QUE L'ECOLE.

La nécessité fait que bon nombre de parents anglais préfèrent faire travailler leurs enfants en usine plutôt que de les envoyer à l'école. On voit ici de toutes petites filles travaillant dans une filature de coton.

L'ART sur les bords de l'Atlantique

Halifax. — C'est grâce à **Robert Field**, un Anglais, si la peinture atlantique a obtenu ses lettres de noblesse.

Field est un peintre encore connu aux Etats-Unis. Il a habité Boston, Philadelphie, Baltimore et Washington, de 1794 à 1808. Sa clientèle américaine comprenait des célébrités comme Thomas Jefferson et Martha Washington. Il a vécu à Halifax de 1808 à 1816. On sait qu'au début des guerres de Napoléon, Halifax est devenue une base navale importante et Field s'est mêlé aux officiels espérant s'y faire une clientèle. C'est un artiste qui travaillait sans effort, peignant toujours des personnages seuls. Peut-être n'était-il pas capable de faire des compositions complexes? Peut-être était-il guidé par le fait que peu de clients avaient les moyens de s'offrir des oeuvres compliquées, comme les portraits de groupe. Si l'on juge son oeuvre, on peut dire que dans ses peintures manque une certaine sincérité de touche et qu'il a tendance à imiter Reynolds et Gilbert Stuart. Sa manière de peindre est cérébrale. Elle analyse, essaie de mettre à nu le caractère profond de son modèle.

Peut-être l'artiste aurait pu approfondir davantage son art s'il en avait eu la chance. On a appris, il y a peu de temps, qu'il est mort de la fièvre jaune à Kingston, en Jamaïque.

Robert Field Col. Inglefield

John N. Inglefield

FAITES-VOUS TIRER LE PORTRAIT

WILLIAM VON MOLL BERCZY Jr.
Montréal - Québec

RÉVOLUTION DANS LA PEINTURE

Québec. — Le Bas-Canada risque de devenir le centre le plus florissant d'art renaissant et contemporain en Amérique. En effet, depuis quelques années, affluent au Bas-Canada des toiles de maîtres européens, comme jamais on en a reçues. Ceci, en plus d'être le signe d'un éveil de la colonie à la peinture du vieux continent, permettra aux peintres canadiens de se familiariser avec le métier en contemplant de véritables oeuvres d'art.

A quoi ou à qui doit-on ces grandes acquisitions? A un homme qui a fait sa marque ici, il y a 20 ans environ. Il s'agit de l'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins, ancien aumônier des Ursulines à Québec. On se rappelle peut-être que ce prêtre estimé est venu au Canada parce que forcé par la Révolution française de s'exiler. Il est arrivé ici via l'Angleterre en 1793. On sait en quelle amitié Mgr Plessis le tenait, puisqu'il lui avait donné la charge d'aumônier des Ursulines. Il n'a pu demeurer longtemps ici, sa santé chancelante (on parle à son sujet de consomption) l'a obligé à quitter notre pays pour retourner en France; cela, il y a vingt ans cette année.

Aux dires des Ursulines, l'abbé Desjardins est cependant resté en étroite relation avec elles. Il leur écrit souvent et d'ailleurs il a un frère qui habite toujours ici, l'abbé Louis-Joseph Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu. Ceci n'aurait pas grande importance au point de vue artistique, si l'aîné des Desjardins n'avait fait, il y a quelques années, l'acquisition de nombreux tableaux (on parle de 200 toiles) de peintres européens. En effet, on a appris, par son jeune frère, que l'ancien aumônier des Ursulines a réussi à acheter des tableaux religieux, enlevés pendant la Révolution française aux monastères, aux couvents, aux églises, et entassés dans des greniers.

Il y a 10 à 15 ans, on a commencé à les vendre à l'encan et c'est ainsi que l'abbé Jean-Louis Desjardins en a acheté une bonne partie. De méchantes langues insinuent que les meilleurs "morceaux" ont sûrement été gardés par le Trésor français, et que l'abbé n'a eu que des oeuvres de 3ème ordre. Certaines oeuvres ne sont pas signées, mais par contre on reconnaît sur d'autres la signature de Jacques Blanchard, Claude Vignon, Simon Vouet, Frère Luc, etc. . . Evidemment, c'est difficile de dire si toutes les peintures sont des chefs-d'oeuvres car il y a beaucoup de toiles dont on ne connait pas les artistes ici. Mais ceci n'est pas une preuve de non valeur.

L'important, c'est que cette collection permet à un grand nombre de personnes de connaître ce qui se fait ailleurs. Surtout, cela donne l'occasion à de nombreuses fabriques d'acquérir des peintures religieuses pour orner leurs églises. D'autant plus que le prix des toiles est très modique et permet à qui veut de s'en procurer.

A titre de renseignement, si vous désirez voir des toiles de la collection Desjardins, il suffit d'aller soit chez les Ursulines, soit au Séminaire de Québec qui en ont acheté plusieurs. Notez que Boucherville, Varennes, Verchères, Nicolet, Saint Michel de Bellechasse et d'autres aussi viennent de s'en procurer. La vente n'est d'ailleurs pas terminée. Il serait trop long d'énumérer toutes les toiles qui nous semblent intéressantes mais disons que nous avons particulièrement admiré un **Repas chez le Pharisien** de Philippe de Champaigne, une **Sainte-Famille** de Jordaens, un **Saint François de Paul** de Simon Vouet (ces peintures sont encore exposées au Séminaire de Québec).

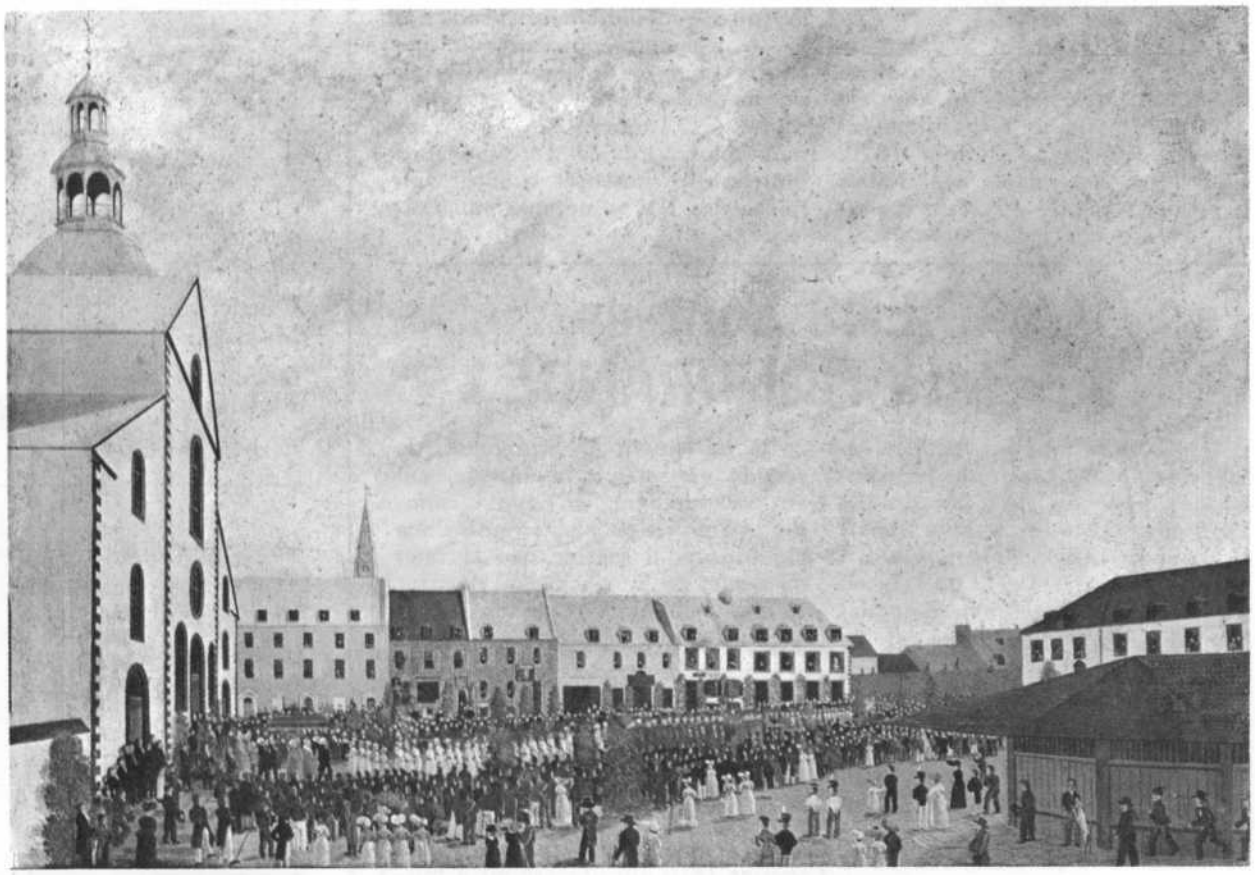

Louis-Hubert TRIAUD Ursulines, Québec

LA PROCESSION de la FÊTE-DIEU à Québec

Plusieurs jeunes artistes de chez nous, et d'autres plus connus, n'ont pas hésité à acheter des toiles. Ils pensent s'en servir comme modèles pour les reproduire et ainsi apprendre les techniques des maîtres européens. Quelques-uns, tels François Baillargé, Denis Delongpré, Jean-Baptiste Roy-Audy, Joseph Légaré, ont d'ailleurs travaillé à la restauration de quelques toiles lors du déballage. Il parait qu'ils les connaissent, pour ainsi dire, par coeur.

On le voit, le Bas-Canada ne chôme pas ces temps-ci sur le plan artistique. Il est sûr que cette collection influencera longtemps l'art qui commence à s'épanouir chez nous.

UN PRIMITIF: Jean-Baptiste ROY-AUDY

Québec. — Si un "primitif" est un peintre dont les compositions ne sont pas altérées par une formation académique, on peut affirmer que Roy-Audy est un primitif.

Né le 15 novembre 1778 dans cette ville, il devient très tôt l'apprenti de son père et s'initie aux techniques du bois et du métal. Son atelier, faubourg Saint-Jean, a surtout été connu pour ses travaux d'ébénisterie. Mais depuis 1817, à peu près, on le connait sous l'épithète de "peintre d'histoire et de portrait". Comment cet artisan s'est-il orienté vers la peinture? D'après ses amis, la guerre contre les Américains, la famine de 1815 et le blocus continental ont ralenti ses affaires. Son commerce de buffets d'orgue, de voiliers et surtout de carosses n'allait plus. Bien que le marasme ait affecté tout le monde, même les peintres, il s'est lancé dans la peinture après avoir vu la collection Desjardins. Il en a été ébloui. Il a, ces dernières années, longuement analysé ces tableaux du XVIIIe siècle et en a fait des copies autant par goût que par entraînement de métier. Il y a deux ans, il a décidé de quitter Québec et de devenir peintre itinérant (comme son collègue Dulongpré). Il va ainsi de porte en porte offrir ses services aux curés des églises qui ne sont pas encore pourvues de tableaux. Il est présentement à Longueuil où il dirige l'accrochage de ses toiles. On croit qu'il va aller à Varennes tout de suite après.

Roy-Audy est très estimé partout où il va. On apprécie spécialement la finesse de ses dessins, la fantaisie de son inspiration et, en même temps, l'exactitude de son travail, qualités qui exercent une espèce de fascination. Toute son ambition est de faire vrai. On admire autant chez lui son honnêteté professionnelle que son respect des autres.

Un ALLEMAND *parmi nous*

Montréal — Une étude de la peinture coloniale des débuts de notre siècle ne peut s'effectuer sans tenir compte du rôle que William von Moll Berczy **y a joué. C'est un réel malheur que cet homme, mort en 1813, n'aît pu produire davantage. C'est avec lui que le Bas-Canada est entré indirectement en contact avec les traditions européennes, cela avant l'arrivée au pays de la collection Desjardins.**

Ses peintures, ses miniatures surtout, par leur manière froide et élégante, rappellent celles de certains peintres allemands contemporains tel Whilhem Hisch, portraitiste de Goethe. Ses oeuvres rappellent aussi celles de Hogarth et Zoffany, peintres de la famille royale d'Angleterre.

Né en Saxe, Berczy a séjourné plus tard en Angleterre et c'est peut-être là qu'il a appris à composer des portraits de groupe. Son chef-d'oeuvre, la Woolsey Family, **est la première oeuvre de composition de groupe au Canada. Remarquez comme Berczy met en relief le chambranle néo-classique et le parquet de mosaïque romaine. Cette peinture est un exemple très rare au Canada de la conversation-pièce.**

Berczy, comme beaucoup d'autres artistes, ne s'est pas cantonné dans la peinture. Il a aussi fait du pastel et du dessin. Il a, en outre, écrit un récit sur un séjour qu'il a fait à la Baie des Chaleurs. Surtout, il a écrit une Histoire abrégée du Canada.

Ces détails nous ont été fournis par Jacques Viger, ami du peintre. Ils ont en effet échangé de longues lettres et c'est par Viger que nous avons appris que la femme du peintre, Charlotte, était peintre miniaturiste, que son fils a autant de talent qu'en avait le père et qu'il a lui aussi épousé un peintre, Amélie Panet. D'après Viger, on ne connaît que 10 tableaux de Berczy, mais il en aurait fait bien davantage.

Baillargé: un homme complet

Québec. — Nous sommes allé rencontrer **François Baillargé** à son atelier il y a quelques jours. Tout le monde, à Québec, connaît la famille Baillargé: Jean (le père), François et son fils Thomas. Ils sont architectes aussi bien que sculpteurs et peintres.

C'est surtout de peinture dont nous avons voulu nous entretenir avec François Baillargé. Nous avons eu maintes fois l'occasion de le rencontrer dans les couloirs du Séminaire de Québec. Il a passé plusieurs semaines à restaurer certaines toiles de la collection Desjardins. Cet intérêt envers la peinture chez un homme qui est surtout sculpteur nous a intrigué et nous avons voulu savoir ce qui l'avait amené à la peinture, ce qui l'en avait détaché, ce qu'il espérait pour lui, au point de vue pictural. Nous vous transmettons l'essentiel de ses propos.

— Monsieur Baillargé, comment étiez-vous venu à la peinture?

— Disons que je suis né dans une famille d'architectes. A cause de cela, peut-être, mon père a toujours voulu encourager les dispositions artistiques que j'avais. Il m'a envoyé étudier à Paris vers 1778 et, là, j'ai pris des cours à l'Académie royale et avec Jean-Baptiste Stauf en sculpture. En peinture, c'est J.J. Lagrenée qui m'a enseigné la peinture historique et le dessin d'anatomie. J'ai donc été influencé par l'Ecole de Paris d'avant la Révolution, c'est-à-dire par le style rococo. Mes efforts, de retour ici, ont été de créer une école issue de l'ancienne tradition de Québec avec l'Ecole de Paris où j'ai étudié.

- Quel était votre genre de peinture favori?

- Au moment où je faisais beaucoup de peinture, il y a 20 à 30 ans à peu près, oui c'est cela, vers 1780-1800, le portrait m'intéressait par-dessus tout. J'ai fait, par exemple, les portraits de François Ranvoyzé et de sa femme, du docteur Jacques Dénéchaud, qui ont été très appréciés. Je tiens à la perfection et, dans le portrait, vous pouvez parvenir à approcher cette perfection puisque le modèle que vous peignez exige que l'oeuvre lui ressemble.

- Mais M. Baillargé, pourquoi avez-vous quitté la peinture?

- Oh! pour plusieurs raisons. La première est que j'ai eu beaucoup de difficultés à m'approvisionner en couleurs depuis les guerres de l'Indépendance américaine, de la Révolution et de l'Empire. C'était très difficile à ce moment-là d'importer du matériel pictural. Aussi, j'ai dû tirer du sol la matière première de mes couleurs et procéder à de laborieuses expériences. Je reconnais avoir

François Baillargé — Séminaire de Québec

souvent commis des erreurs fatales. Par exemple, les couleurs de la **Résurrection**, peinte en 1804, sont déjà éteintes; les tons ont perdu leurs rapports primitifs.

— On dit, M. Baillargé, que vous n'êtes pas uniquement peintre et sculpteur?

— Disons que je m'intéresse aussi au théâtre, à la musique, aux sciences, à l'artisanat, aux arts décoratifs, même aux jouets; tout ce qui s'appelle création m'attire. Je ne conçois pas la vie sans la communication et la communication est possible quand on s'exprime. Je considère que pour un petit peuple, comme le nôtre, il est indispensable de s'accrocher à ce qu'on peut produire. La défaite de 1760 pèse encore lourdement sur nous. Mais nous avons tous tellement le sentiment de ne pouvoir compter à la fin que sur nous-mêmes qu'il est possible que ce fait, catastrophique en soi, nous amène à essayer de nous dépasser.

— M. Baillargé, on vous a vu à l'oeuvre dans la restauration de certaines toiles de la collection Desjardins. Cela annonce-t-il un retour à la peinture?

— Non, je ne crois pas. Je le répète, la sculpture est devenue pour moi le moyen privilégié de m'exprimer et je ne veux pas revenir en arrière. Mais j'admets avoir été séduit par cette énorme collection qui fera époque dans notre histoire artistique. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à avoir ainsi été épaté. Nous avons travaillé en groupe et c'est un peu cet esprit de groupe qui m'a fait m'attarder quelques mois encore dans le domaine pictural.

— M. Baillargé, au nom de mon journal, je vous remercie de cet entretien.

L'ART à l'EST

Halifax. — Joseph Comingo, **né dans cette ville en 1784, est peut-être le meilleur portraitiste de sa région. Il a commencé à peindre, il y a une douzaine d'années, au moment où Robert Field occupait une place importante dans l'art atlantique. Un portrait de lui, non identifié, est si parfaitement exécuté qu'on est porté à se demander où il a appris à peindre de façon si experte. L'énigme n'est pas résolue, car on ne sait à peu près rien de cet artiste.**

Joseph Comingo ● New-Brunswick Museum

MONSIEUR . . . ?

Halifax. — Un artiste itinérant s'est révélé le meilleur artiste de la région maritime dans l'exploitation de la peinture de paysages. John P. Drake **a peint deux ou trois ans à la nouvelle manière romantique à Charlottetown et ici. Sa vue du port d'Halifax possède une très grande valeur. Faite il y a deux ans, elle exprime bien le romantisme en peinture. Le thème des bateaux à voile, de l'eau très mystérieuse, du ciel lourd sont autant d'éléments romantiques.**

Le COURONNEMENT *du* ROI *... en chanson*

Le couronnement de notre nouveau monarque, George IV, fut accueilli ici avec beaucoup d'éclats et de réjouissances. Un dîner de souscription, somptueux et splendide, fut célébré à l'Hôtel Union et présidé par Son Excellence. Plus de 27 toasts furent portés en l'honneur du Roi, de ses Institutions et de ses fidèles sujets. Le lendemain, une illumination générale et brillante en l'honneur du couronnement a eu lieu à Québec. Un journaliste du **Canadien** nous décrit cette fête :

"Toute la Haute-Ville, la Basse-Ville, les faubourgs St-Roch, St-Jean et St-Louis, et une partie de la pointe Lévis, étaient illuminés. Le château, la cour de justice, les casernes, le Palais épiscopal, le séminaire et tous les édifices publics contribuèrent à la splendeur générale. On voyait aux maisons de plusieurs particuliers de beaux transparents, représentant la plupart une couronne, G-R-IV, God save the King ou Vive le Roi."

"A huit heures, qui était le temps fixé pour le commencement de l'illumination, il y eut une exhibition de feu d'artifices sur la place d'armes, qui dura pendant une heure environ et attira un immense concours de spectateurs. Les fusées étaient des plus belles. Les rues furent pendant toute la soirée pleines des habitants de la ville et des faubourgs, jouissant de la nouveauté et de la beauté du spectacle, qui, tout considéré, a peut-être surpassé tout ce qu'on avait jamais vu de semblable en cette ville".

Pour cette occasion, on a fait écrire une chanson par un de nos compositeurs que nous reproduisons :

CHANSON
Sur l'air : Du temple de mémoire
"CELEBRONS LES BIENFAITS"

Grand Dieu pour George IV
Prodigue tes bienfaits,
S'il faut pour lui combattre,
Veille sur ses sujets;
Que ton bras la justice
Lui soit toujours propice.
En chorus chantez avec moi
Vive le Roi, vive le Roi
En chorus chantez avec moi
Vive le Roi, vive le Roi

Ah ! si le ciel prospère,
Au moment du combat;
Dans le sentier du père,
Guide affermit ses pas.
A l'honneur et la gloire
S'unira la victoire.
En chorus chantez avec moi . . .

Dans la paix, dans la guerre
Chérissons-le toujours
Surpassons l'Angleterre
En respect, en amour.
Témoignons-lui sans cesse
La plus vive tendresse
En chorus chantez avec moi . . .

Canadiens qui naguère
Volâtes aux combats
La foudre et son tonnerre,
Ne vous rebutez pas :
Protégez la couronne
Et défendez le trône.
En chorus chantez avec moi . . .

L'insolente Amérique
Croit vous conquérir
Et sous sa politique
Voulait vous asservir
Vous fûtes avec courage
Pour affronter l'orage
En chorus chantez avec moi . . .

Si pour ce Roi
Vous montrâtes du coeur
Pour son fils, sa mémoire
Redoublez votre ardeur
Marquez-lui votre zèle
et soyez un fidèle.
En chorus chantez avec moi . . .

L'Hôpital de MONTRÉAL s'agrandit...

Montréal (d'après le **Canadien**) — L'assemblée annuelle s'est tenue à l'Hôpital afin d'élire un nouveau comité pour l'année qui vient et aussi pour présenter son rapport annuel avec l'état des finances. Le comité publie chaque année le contenu de ses réunions. Nous donnerons ici les principales lignes de ce rapport.

Les directeurs ont donné quelques détails intéressants sur leur administration. "Ils ont observé avec beaucoup de satisfaction les bienfaits qui ont résultés de l'Institution pour un nombre de personnes qui n'auraient pu autrement obtenir les secours de la médecine, et le soulagement que leur détresse requérait." Selon les administrateurs, l'hôpital a recueilli plus de 233 malades, dont 173 sont maintenant guéris, 19 soulagés, 25 décédés et 16 reçoivent encore les soins de la maison.

Il est remarquable de constater, d'après la liste statistique, que la plupart des malades étaient atteints de la consomption pulmonaire. La gravité de la maladie cette année, ordinairement peu dangereuse, a obligé l'Institution à accepter ceux qui en souffraient. Le Rapport révèle également que plusieurs émigrants pauvres, attaqués par la fièvre et presque mourants, ont été soignés à l'Hôpital Général de Montréal.

L'état des finances révèle des dépenses de l'ordre de £450-1-5 pour tous les secteurs. L'entretien et les réparations de l'Hôpital et ses meubles ont nécessité des dépenses de £145-14-6.

Devant le rôle de plus en plus grand de l'Institution, devant les demandes croissantes et les besoins d'espace, la direction annonce le projet de construire une annexe située au faubourg St-Laurent. Un terrain spacieux et aéré vient d'être acheté et une estimation des plans évalue le nouvel édifice à £2,000. Le nouveau bâtiment aura une capacité de 70 lits.

Devant ce projet d'envergure, l'Institution a lancé dernièrement un appel à la population pour souscrire aux fonds de l'Hôpital. Les Directeurs sont heureux d'apprendre aujourd'hui à la population de Montréal que les souscriptions ont rapporté £2003. Ce geste de bienveillance et de libéralité fait grand honneur aux citoyens de Montréal. Notre ville, qui est en plein essor démographique, sera en mesure, affirment les directeurs, d'assurer aux citoyens un meilleur service médical et une meilleure chance de guérison et de protection.

L'Assemblée s'est terminée par l'élection d'un nouveau comité de maniement pour l'année prochaine. Nous donnons ici les noms des nouveaux directeurs de l'Hôpital Général de Montréal:

Wm. Blackwood, Joseph Chapman, H. Corse, David David, The Hon. W. McGillivray, Wm. Luun, Peter McGill, John Molson, jr., A.L. McNider, H. Mackenzie, Michael Scott, Andrew White, K. Walker.

— A.P.C.
CHASSE HIVERNALE

BAISSE du COÛT du TRANSPORT

Niagara. — Le transport d'un tonneau pesant de denrées, d'un lieu quelconque sur les bords du lac Ontario jusqu'à Montréal, ne coûte maintenant que dix piastres. Quand le canal Lachine sera achevé, nous ne doutons pas que les frais de transport ne soient réduits à huit piastres le tonneau et, avec quelques autres améliorations sur les eaux du Saint-Laurent, qui ne coûteraient pas beaucoup, ces frais seraient encore diminués.

La quantité des marchandises qui monte est à celle des denrées qui descendent comme un est à cinquante, et peut-être moins.

P. Rindisbacher **LES PLAISIRS DU VOYAGE** — A.P.C.

Heureux le "gentleman" qui, voyageant dans la région de baie d'Hudson, peut se permettre de se faire conduire en toute sûreté par un autochtone. Même dans ce lointain pays, la coquetterie n'est pas toujours absente. A preuve, les jolies couvertures qui protègent les chiens du froid.

SCIENCES ET TECHNIQUES

UN REMÈDE pour yeux et ulcères

Les taies sur les yeux se dissolvent par le jus de trèfle. Ce jus, insinué dans l'oeil affligé, plusieurs fois par jour, extirpe entièrement la taie. Bien des personnes l'ont éprouvé. Entre autres, la soeur L'''''', présentement dépositaire des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui dans son bas âge avait une taie qui lui couvrait, pour ainsi dire, tout un oeil. Ce jus, en le roulant dans l'oeil, en fait sortir une grande quantité d'eau et n'occasionne qu'une petite cuisson très tolérable.

Ce jus s'extrait des feuilles et des petites branches, en les macérant et les comprimant entre deux cuillères.

Les dartres vives se guérissent par l'huile du blé-d'inde. Cette huile, appliquée sur les parties affectées de cette maladie, les guérit radicalement et en très peu de temps.

P.L'''''', en 1760, l'a éprouvée à la suite d'une galle mal soignée. Des dartres vives se déclaraient à chaque jambe entre le gras et le talon et à chaque bras entre la saignée et le poing. Tous les remèdes connus dans Québec furent employés et ne faisaient qu'irriter les plaies à tel point qu'il fallut les couvrir en cuir pour couvrir la distillation. En cet état, le dit P.L'''''' désespérant de sa guérison, rencontra un ancien voyageur dans les pays d'enhaut, qui lui demanda ce qu'il avait aux jambes; le lui ayant dit, le voyageur lui enseigna alors que l'huile du blé-d'inde guérissait et en même temps, lui apprit la manière de faire cette huile qui est d'arranger du blé-d'inde sur le taillant d'une hache et de le comprimer avec une pelle rougie au feu, de sorte que l'huile distille dans un vaisseau pour être appliquée sur les parties malades. Ce que fit immédiatement le dit P. L''''''. En couvrant la croûte de ses ulcères de cette huile et, deux jours après, levant cette croûte, il se trouva guéri et ne s'en est pas ressenti depuis. Ce qu'il peut certifier pour servir à ceux qui sont attaqués de la même maladie, me l'ayant lui-même communiqué, je le rend public.

(R. — spécial au **Boréal Express** et au **Canadien**)

LA CULTURE DU LIN

Québec — L'agriculture est dans une impasse, mais nos cultivateurs n'ont pas perdu leur esprit d'initiative.

La Société d'Agriculture de Québec, par exemple, mène présentement une vigoureuse campagne en faveur de la diversification des cultures et de la modernisation des méthodes culturales. Plusieurs habitants ont répondu à l'invitation de la Société et se sont inscrits aux divers concours annuels.

Récemment, la Société d'Agriculture a reçu un témoignage qui n'a pas manqué d'encourager les responsables à continuer leur oeuvre. En effet, Guillaume Guérin dit St-Hilaire de St-Joachim s'était inscrit le printemps dernier, au concours sur la culture du lin. Malheureusement, toutes les calamités se sont abattues sur sa récolte. Les sauterelles et l'échaudage ont ruiné les efforts de notre ami de St-Joachim. Malgré cet échec, St-Hilaire ne désespère pas et il a assuré les organisateurs du concours qu'il se lancera "en grand" dans la culture du lin, et cela, dès l'an prochain. Il est convaincu qu'il en retirera beaucoup de profits. Souhaitons que sa persévérance lui apporte le succès auquel il a droit.

Lt. R. Hood — A.P.C.

Un "york-boat" peut facilement transporter près de mille livres de bagage en plus d'une dizaine d'hommes. Ce bateau, d'invention récente, est d'une grande utilité dans la région de la rivière Hayes. Sa légèreté permet d'effectuer rapidement les portages. Notre gravure représente des hommes de l'expédition Franklin portageant leur "york-boat" à la chûte à la Truite, près du lac Knee.

Décès des bébés siamois HOUSTON

(Spécial au **Boréal Express** et au **Canadien**)

Les deux fillettes Houston, qui furent un objet de curiosité non seulement pour la médecine, mais aussi pour le public, n'ont vécu que six semaines.

Au début du mois de mai, l'an dernier, au Portage des Chats, la femme du nommé Houston accoucha de deux enfants de sexe féminin qui n'avaient qu'un même corps depuis les hanches jusqu'au sein, mais qui avaient toutes deux leurs autres membres, ainsi que leurs têtes et leurs épaules distinctes.

Elles étaient l'une à côté de l'autre. Elles regardaient ordinairement chacune de leur côté, mais lorsque l'une voulait regarder l'autre, celle-ci se tournait aussitôt du côté de la première et l'on eût dit qu'elles voulaient se baiser.

Si l'une se mettait à pleurer, l'autre ne tardait pas à faire de même. Il n'y avait que celle de la droite qui prit de la nourriture. Elles urinaient toutes les deux, mais celle de la gauche faisait seule les autres fions naturels.

Elles étaient grandes et grasses, autant ou plus que ne le sont ordinairement les enfants de leur âge. Rien de plus curieux à voir et, en même temps, rien de plus pitoyable. Ces enfants ont vécu dans ce triste endroit, manquant d'une nourriture suffisante, l'espace de six semaines. La mère se proposait de les amener à Montréal pour les montrer, mais elles lui ont été enlevées par une maladie qui prit tout à coup à celle de la gauche et qui causa la mort des deux.

On vole des cadavres

Québec. — Les étudiants en médecine et parfois même des médecins vont nuitement dans les cimetières déterrer le cadavre de ceux qui sont morts mystérieusement. Bon nombre de Canadiens tremblent en pensant au sort qui peut être réservé à leur corps.

Ainsi, au cours du mois d'avril dernier, M. Joseph Gagnon, marchand de cette ville, mourut d'une maladie que les médecins ne purent identifier. La famille qui craignait que le corps soit volé a fait chanter un service dans l'église paroissiale, puis a fait transporter la dépouille mortelle à Château-Richer où elle fut inhumée.

Est-ce là une crainte vraiment salutaire ?

• • •

Montréal. — Deux enfants (nous apprenons ces faits d'une autorité que nous regardons comme incontestable) moururent le 17 janvier de cette année. Les fosses avaient été creusées; l'heure fixée pour l'enterrement arriva, et le ministre du culte se rendit au cimetière, pour y attendre l'arrivée des corps. Cependant deux heures s'étaient écoulées sans qu'ils arrivassent, le ministre s'en retourna. Il apprit ensuite que les humaines mères de ces enfants les avaient vendus à des chirurgiens pour être disséqués, à raison de quatre piastres chacun.

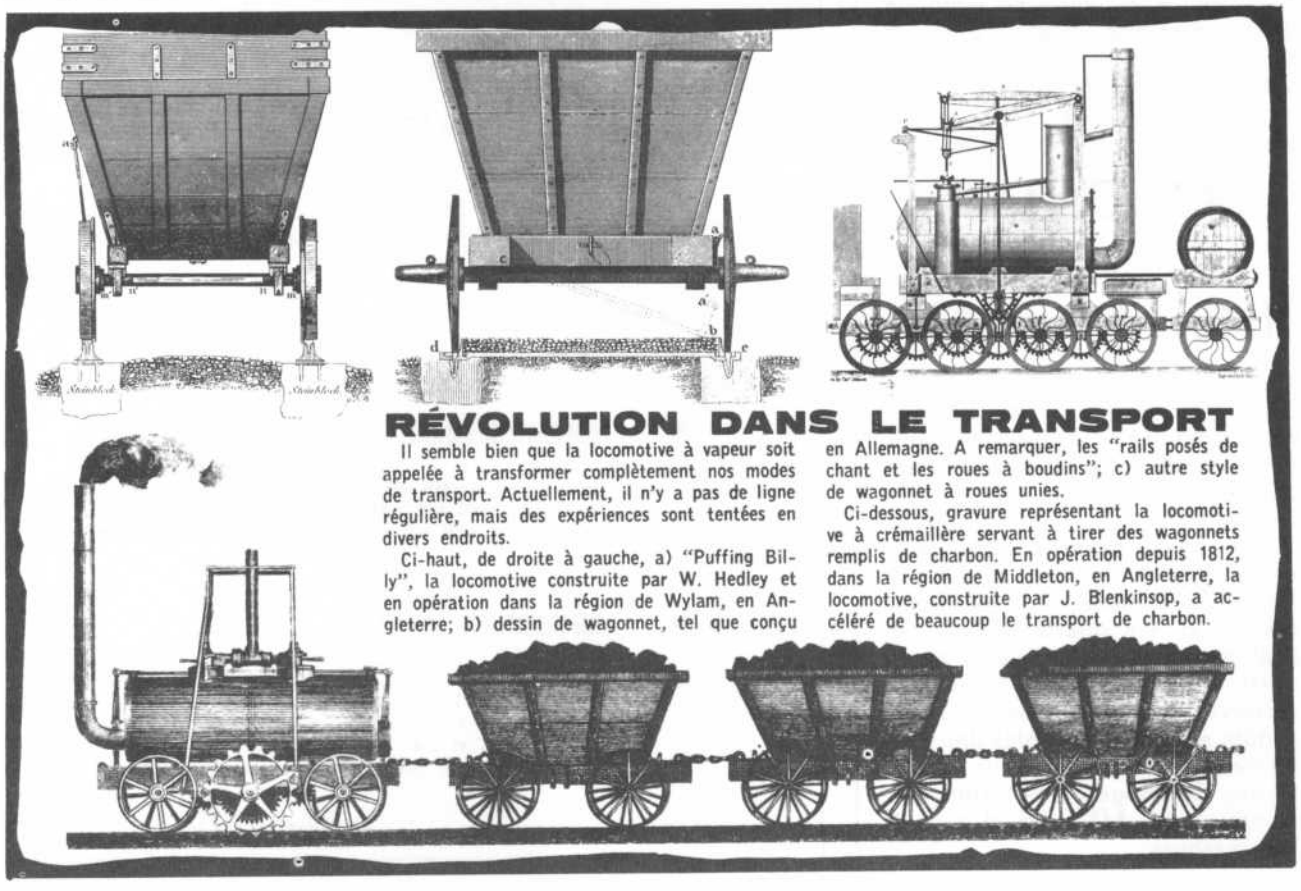

RÉVOLUTION DANS LE TRANSPORT

Il semble bien que la locomotive à vapeur soit appelée à transformer complètement nos modes de transport. Actuellement, il n'y a pas de ligne régulière, mais des expériences sont tentées en divers endroits.

Ci-haut, de droite à gauche, a) "Puffing Billy", la locomotive construite par W. Hedley et en opération dans la région de Wylam, en Angleterre; b) dessin de wagonnet, tel que conçu en Allemagne. A remarquer, les "rails posés de chant et les roues à boudins"; c) autre style de wagonnet à roues unies.

Ci-dessous, gravure représentant la locomotive à crémaillère servant à tirer des wagonnets remplis de charbon. En opération depuis 1812, dans la région de Middleton, en Angleterre, la locomotive, construite par J. Blenkinsop, a accéléré de beaucoup le transport de charbon.

MISE EN GARDE

PAS D'AMPUTATION INUTILE

Il court le bruit que plusieurs personnes ont vu des chiens enragés. Comme bien des gens tiennent pour maxime qu'il faut immédiatement couper la partie mordue nous leur conseillons de recourir plutôt au médecin et de s'épargner ainsi une opération douloureuse et souvent inutile.

TOURTRES EMPOISONNÉES

Des bruits courent actuellement à l'effet que plusieurs chasseurs de tourtres utilisent des poisons pour en tuer davantage. Ces tourtres étant vendues en grandes quantités sur nos marchés, nous lançons un appel aux chasseurs afin qu'ils s'abstiennent d'utiliser de telles méthodes.

Des médecins nous ayant averti qu'il était dangereux de consommer ces viandes, nous mettons nos lecteurs et toute la population en garde contre les dangers qu'ils courent en mangeant ces tourtres empoisonnées.

1800 milles en canot d'écorce

Montréal — On nous communique que M. P. de Rocheblave aurait accompli l'exploit physique de parcourir 600 lieues en canot d'écorce en 10 jours. Parti du Grand-Portage, sur le lac Supérieur, le 14 août 1820, il arriva à Montréal le 24 du même mois. La marche du canot a été de 60 lieues par jour.

Pareil voyage s'est-il jamais fait en Canada, ou ailleurs?

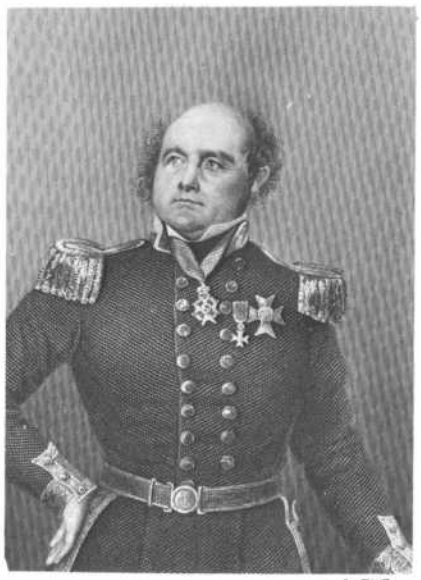

— A.P.C.

JOHN FRANKLIN.

L'explorateur, à qui on avait confié la mission d'étudier le territoire allant de la baie d'Hudson à l'océan Arctique, vient de revenir à la "civilisation", après une absence de plus de deux ans.

R. Woodman — A.P.C.

LIEUT. G. BACK.

Dessinateur militaire, George Back, qui a accompagné Franklin dans son récent voyage d'exploration de la région arctique, vient d'être nommé lieutenant. Back n'est âgé que de 26 ans.

INONDATION SUR L'OUTAOUAIS

En mai dernier, la rivière Outaouais s'est élevée à une hauteur extraordinaire. La crue atteignit de quinze à vingt pieds à certains endroits. L'on n'avait pas vu cela depuis 1809.

On nous rapporte que cette inondation a fait cinq victimes à Hull. La femme du Révérend Meach et ses quatre enfants se sont noyés dans la rivière après s'être aventurés sur un pont déjà recouvert par l'eau. En plus, les dégâts sont considérables dans les fermes des environs et l'on signale des dommages importants aux moulins de MM. Hamilton à Hawkesbury.

Rouses Point: territoire anglais

Un autre point litigieux concernant les frontières entre les Etats-Unis et le Canada vient d'être éclairci. Une commission conjointe vient de préciser la frontière entre les deux pays dans la région du lac Champlain et elle a décidé que la Pointe à Rouse sera comprise en dedans des limites anglaises.

On affirme aussi que les commissaires entre les deux nations ont déterminé la ligne depuis Saint-Régis jusqu'à l'extrémité supérieure du lac Huron et que les arpenteurs sont partis d'Utica pour continuer leurs travaux sur le lac Supérieur.

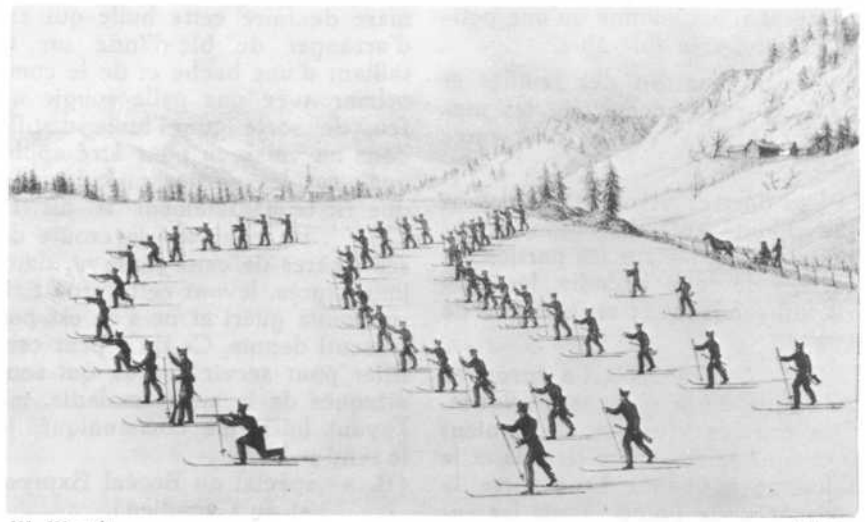

W. Westall — A.P.C.

UNE ARMEE EFFICACE AU PAYS DES NEIGES

L'armée norvégienne s'entraine au maniement des armes sur le sol enneigé. Pour leur déplacement, les soldats utilisent soit le patin, soit le ski.

PETITES ANNONCES

- **MOULINS ET UNE TERRE À LOUER**

  Le moulin banal de Gaudarville avec moulin à scies, près Cap-Rouge, appartenant à M. L. Juchereau Duchesnay. Aussi le Domaine de Gaudarville étant une ferme considérable et de bon sol.

- **MANUFACTURE DE TABAC**

  Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir une boutique de tabaconiste sur le Marché de la Haute-Ville, où il a constamment :

  —tabac en poudre de toutes descriptions

  —tabac en torquette, filé et coupé

  —Segars de la Havane.

  Neutz et Co.
  Québec.

- **APPRENTI DEMANDÉ**

  On a besoin à cette imprimerie d'un jeune homme pour apprenti. On exigera qu'il soit robuste, qu'il connaisse passablement l'orthographe et qu'il soit muni de bonnes recommandations.

- **INFORMATIONS DEMANDÉES**

  Des informations concernant un jeune homme du nom de Jacques-Ange-Hyacinthe-François-Hypolite Aupy, qui est parti de l'Orient en France il y a environ cinq ans pour New York, où il est resté environ un an, et d'où l'on suppose qu'il s'est rendu en Canada, seront reçues avec reconnaissance à cette imprimerie.

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1828

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, No 8

VERS UNE ALLIANCE DES RÉFORMISTES

Le 27 novembre dernier, W. L. Mackenzie écrivait à John Neilson pour lui faire part du souhait que plusieurs membres de la Législature du Haut-Canada avaient formulé à l'effet d'entretenir "de bonnes relations avec les membres indépendants du Parlement du Bas-Canada", ce qui, ajoutait-il, "serait de nature à favoriser les intérêts mutuels des deux colonies." Dans cette perspective, Mackenzie précisait qu'il aimerait recevoir " des copies authentiques des délibérations de la Législature du Bas-Canada".

Il se trouve de plus en plus de députés dans les deux Canadas pour désirer un Conseil exécutif dont les membres seraient choisis parmi le groupe de députés dominant la Chambre d'Assemblée. On voudrait en quelque sorte pouvoir faire "sauter" le Conseil exécutif chaque fois qu'il s'opposerait à l'Assemblée.

Même si les Réformistes du Bas-Canada s'en prennent depuis quelque temps davantage à "la composition du Conseil législatif", il n'en reste pas moins que ces idées exprimées principalement par W.L. Mackenzie et R. Baldwin rencontrent des vues maintes fois exprimées par les députés "canadiens".

Il ne serait pas étonnant qu'au cours des prochains mois on assiste à un rapprochement important des députés réformistes des deux Canadas. Fondamentalement, les Canadiens cherchent à obtenir le pouvoir pour eux dans le Bas-Canada de la même façon que les Réformistes l'espèrent dans le Haut-Canada. On pourrait résumer l'idée de Baldwin par cette phrase à l'intention du Parlement impérial: "Si vous voulez que nous demeurions loyaux à la Grande-Bretagne, accordez-nous tout au moins la liberté intérieure."

A.P.C.

M. JAMES KEMPT, nouvel administrateur du Bas-Canada, est arrivé à Québec, il y a quelques semaines, pour prendre charge de son nouveau poste. Il était, depuis neuf ans, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Le Boréal Express lui souhaite la bienvenue au Bas-Canada.

B.N.

Les Puissances viennent en aide à la Grèce. — Le rapprochement Egypte-Turquie a amené, l'année dernière, la formation d'un front commun pour venir en aide à la Grèce. Au moment où le Sultan allait triompher, le nouveau tsar de Russie, Nicolas 1er, a décidé de prêter main-forte aux Grecs qui voulaient obtenir l'ndépendance de leur pays. Cette entrée en guerre de la Russie a été la cause directe de l'intervention anglaise dans le conflit. Car il est évident que l'Angleterre désirait l'émancipation de la Grèce, mais sous tutelle britannique. C'est à ce moment que la France a pris ouvertement position. Les trois puissances européennes ont donc signé une entente, le 6 juillet de l'année dernière, pour imposer une armistice aux Turcs. Les escadres franco-anglo-russes, au cours d'un engagement de quelques heures, ont détruit quasi complètement la flotte turco-égyptienne amarrée dans la rade de Navarin. Notre gravure illustre bien la violence de l'engagement qui eut lieu le 20 octobre 1827

L'IRLANDE au bord de la GUERRE CIVILE

Londres. — La récente élection de Daniel O'Connell à la Chambre des Communes a jeté de l'huile sur le feu. L'Irlande catholique est de plus en plus agitée par des menaces de guerre civile.

Au cours de cette année, la Chambre des Communes de Londres a approuvé un projet de loi permettant à tous les protestants, quelle que soit leur allégeance, de siéger comme députés. Les catholiques, Irlandais pour la plupart, considèrent que ce droit devrait leur appartenir. Mais les protestants ne veulent pas voir les catholiques envahir le Parlement. Pour faire valoir les droits des catholiques, O'Connell avait formé, en 1823, l'Association catholique qui a été dissoute deux ans plus tard par mesure d'ordre.

Les orangistes irlandais, regroupés dans les "Brunswick Clubs", sont les adversaires farouches de l'émancipation des catholiques. Les affrontements entre les deux factions sont fréquents. La récente campagne électorale a été l'occasion toute désignée pour une agitation continue.

Le nouveau premier ministre de la Grande-Bretagne, Wellington, un tory aux idées parfois révolutionnaires, devra, dans un avenir prochain, apporter une solution au problème de l'émancipation des catholiques.

FIN de la CRISE ——→ p. 4
CUBA et les USA ——→ p. 6
BYTOWN une ville champignon ——→ p. 6
DROIT de VOTE des FEMMES ——→ p. 12

Nos anniversaires

Il y a cinq ans (1823) —

Au Bas-Canada, détournement de fonds publics par le receveur général Caldwell.
Aux Etats-Unis, le président Monroe énonce les principes de sa politique internationale.
Intervention française en Espagne.
Beethoven écrit sa neuvième symphonie.

Il y a dix ans (1818) —

Le duc de Richmond est nommé gouverneur des Canadas.
Création du bureau de l'Institution Royale au Bas-Canada.
Signature d'une convention entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France au sujet des frontières des Etats-Unis dans la région du lac des Bois.
Découverte de la strychnine.

Il y a vingt ans (1808) —

Expulsion d'Ezéchiel Hart de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.
Nomination de Francis Nathaniel Burton au poste de lieutenant-gouverneur du Bas-Canada.
James Madison élu président des Etats-Unis.
Les troupes napoléoniennes occupent Rome.

Il y a vingt-cinq ans (1803) —

Signature du traité de Londres concernant les frontières entre les Etats-Unis et les Canadas.
La France vend la Louisiane aux Etats-Unis.
Occupation de l'Alaska par les Russes.

Il y a cinquante ans (1778) —

Guy Carleton cesse d'être gouverneur en chef du Canada. Frédérick Haldimand le remplace.
Le capitaine Cook arrive à Nootka Sound.
Toutes les colonies espagnoles, sauf le Mexique, ont accès au commerce international.
Mozart écrit "Les petits riens".

Il y a soixante-quinze ans (1753) —

Construction du fort LeBoeuf, dans la région de la vallée de l'Ohio. Construction du fort Duquesne.
Buffon écrit son "Discours sur le style"

Il y a cent ans (1728) —

Fin du terme de Claude Thomas Dupuy comme intendant de la Nouvelle-France.
Début du règne de George II, roi d'Angleterre.

B.N.

DUMONT D'URVILLE

Le capitaine de frégate, Dumont d'Urville, a inauguré, le 14 mars dernier, à Vanikoro, aux Nouvelles-Hébrides, un monument commémorant le souvenir de l'explorateur La Pérouse, disparu en 1788. Parti de Toulon en avril 1826, d'Urville serait actuellement sur le chemin du retour après avoir exploré plusieurs îles de l'Océanie.

QU'EST DEVENU le projet de la "Lower Canada Land Company"?

Québec. — En 1825, un groupe de marchands, banquiers et autres hommes d'affaires britanniques ont soumis des propositions en vue de former une compagnie à fonds social devant porter le nom de "Lower Canada Land Company". Le but de cette compagnie aurait été d'acheter toutes les terres non concédées au Bas-Canada et de prendre en mains le peuplement de notre pays. Cette compagnie était même prête à s'engager à construire les routes, canaux et ponts nécessaires, selon elle, au développement du Bas-Canada.

On a appris par des proches du gouverneur que Dalhousie, qui n'a jamais cru au succès d'une telle entreprise, aurait envoyé à Bathurst les raisons de ses réticences, le 19 juin 1826. Selon nos informations, Dalhousie aurait demandé aux autorités londoniennes d'attendre d'abord les résultats d'une entreprise semblable créée au Haut-Canada. Il aurait précisé ainsi son opinion sur la colonisation du Bas-Canada : "La colonisation ne peut se faire de force. Elle doit progresser sous la poussée d'une population qui prospère par elle-même et ne doit pas compter sur les moyens d'une grande compagnie".

L'ex-gouverneur, très au fait des problèmes du Bas-Canada, avait suggéré au secrétaire aux Colonies un plan de colonisation en quatre points : d'abord, le gouvernement doit cesser de concéder des terres gratuitement, sauf dans quelques rares cas. En second lieu, il faut nommer des commissaires chargés de voir à l'arpentage des terres et à leur vente à leur valeur. La but premier de la vente des terres étant la colonisation, le gouvernement devrait accorder un délai de sept ans pour le paiement. Ce n'est qu'alors que la patente serait remise. Rien n'empêche des compagnies de particuliers d'acheter d'importantes quantités de terres. Enfin, il serait temps de mettre en activité la cour de deshérence. Dans l'application d'un tel plan, une compagnie comme la "Lower Canada Land Company" n'a qu'une importance secondaire. Mais Dalhousie nous a quittés!

Les U. S. A. paradis des journaux

Montréal (Spécial au **Boréal Express** et à la **Minerve**)

Si la supériorité intellectuelle d'un pays est indiquée par le nombre de journaux qu'il édite, les Etats-Unis d'Amérique sont le pays le plus intelligent du monde. Ils fournissent 840 journaux pour une population de onze millions et demi; ce qui donne la proportion d'un journal par 13,500 âmes.

L'Angleterre, avec un population de 33 millions, n'a que 483 journaux (1 par 43,500 habitants). Mais il y a beaucoup de degrés dans l'échelle entre l'Angleterre et les Etats-Unis. La Saxe a 54 journaux avec 15 millions d'habitants (1 par 26,000); le Danemark, 80 journaux pour 2½ millions (1 par 31,000); les Pays-Bas, 150 journaux pour 6 millions (1 par 41,000); la Prusse, 288 journaux pour 12½ millions (1 par 43,000); la Confédération germanique, 305 journaux pour 13½ millions (1 par 44,500). Ensuite viennent l'Angleterre, la Suède, la France, la Suisse, l'Amérique britannique, le Hanovre, la Bavière, le Portugal, la Toscane, l'Autriche, l'Etat de l'Eglise, le Brésil, la Russie, l'Espagne et l'Afrique. Tous ces pays sont dans l'échelle l'un au dessous de l'autre, jusqu'à ce qu'on arrive à l'Asie qui est le point final.

L'heureuse, la brûlante Asie, avec une population de 390 millions, possède 27 publications littéraires, formant la proportion d'un journal par 14,444,000 habitants. Comme le demi-savoir est dangereux, les Asiatiques devraient se mettre en tête de brûler les 27 éditeurs et d'ensevelir leurs imprimeries dans un désert.

LA GRÈCE : un obstacle à la paix

DELACROIX — MUSÉE DU LOUVRE

CANARIS

Londres. — Les grandes puissances n'ont pas une attitude désintéressée face à la Grèce qui veut conquérir pleinement son indépendance. La Russie, la Turquie, l'Egypte, la France et l'Angleterre entretiennent depuis des années des corps expéditionnaires considérables. En avril dernier, la Russie déclarait la guerre à la Turquie. L'avance russe dans les Détroits avait soulevé l'inquiétude en Angleterre, mais un conflit anglo-russe n'avait pas éclaté par suite de la médiation de la France.

Depuis le mois de septembre, des ambassadeurs français, russes et anglais sont réunis à Paros, dans les Cyclades, pour discuter la question des frontières grecques et le problème des dettes, lesquelles se chiffrent actuellement à 70 millions de francs. Le président de la république grecque, Jean Capodistrias, reconnu pour ses sympathies vis-à-vis la Russie, dirige les délibérations. L'Assemblée nationale grecque réclame que toutes les Cyclades soient remises à la Grèce, moyennant un tribut annuel de 1 500 000 piastres turques. Il est à prévoir que le sultan refusera encore une fois la demande grecque.

DELACROIX — MUSÉE DU LOUVRE

MIAOULIS

Un corps expéditionnaire français de 15 000 hommes, sous le commandement du général Maison, s'est établi en Morée, attendant les développements des négociations.

WOLFE et MONTCALM réunis dans la pierre

Québec. — Le vainqueur et le vaincu de la bataille des Hauteurs d'Abraham ont, depuis quelques mois, leur monument commun. En effet, le 8 septembre dernier, le jour même du départ du gouverneur Dalhousie, on procédait à l'inauguration du monument élevé grâce à une souscription publique. Moins d'une année auparavant, M. James Thompson, âgé de 95 ans, avait, lors de la cérémonie de pose de la première pierre donné un coup de maillet sur cette pierre. Le vieillard faisait partie des troupes de Wolfe, le 13 septembre 1759.

Le capitaine Young est l'auteur des plans du monument. Rappelons qu'au cours du mois d'août 1827, une souscription publique fut ouverte afin de recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'un monument "à la mémoire de Wolfe et Montcalm". Le docteur John-Charlton Fisher a gagné la médaille offerte à celui qui composerait la meilleure inscription. Comme il se doit, celle-ci a été gravée dans la pierre en langue latine: "Hyusce Monumenti in Vivorum Illustrium Memoriam. Wolfe et Montcalm. Fundamentum P.C. Georgius Comes de Dalhousie, in Septentrionalis Americae Partibus Summam rerum Administrans, Opus Per multos Annos Proeter missum, Quid Duci Egregio Convenientius ? Auctoritate Promovens, Exemplo Stimulans, Munificentia Teovens, A.D. MDCCCXXVII, Georgio IV, Britanniarum Rege."

LE BORÉAL EXPRESS AN 1828

TOMBOUCTOU *n'est plus inviolable*

Tanger. — Le dicton selon lequel on ne revient pas de Tombouctou n'est plus vrai. Un Français en mal d'aventures, René Caillié, a

CAILLIÉ B.N.

réussi ce qu'aucun Européen n'avait encore fait: aller visiter la capitale du Soudan, située au coeur du continent africain et en revenir. On se rappelle encore du major anglais Gordon Laing qui, parti de Tripoli, atteignit Tombouctou vers la mi-août 1826, mais il n'en revint pas. Selon une source digne de foi, il serait mort assassiné.

"Je voyais enfin cette capitale du Soudan, depuis si longtemps but de tous mes désirs, écrivait Caillié dans son carnet de route, en date du 20 avril de cette année. Le spectacle que j'avais sous les yeux ne répondait pas à mon attente: cette ville n'offre au premier aspect qu'un amas de maisons en terre mal construites; dans toutes les directions, on ne voit que des plaines immenses de sable mouvant, d'un blanc tirant sur le jaune et de la plus grande aridité. Le ciel à l'horizon est d'un rouge pâle; tout est triste dans la nature; le plus grand silence y règne; on n'entend pas le chant d'un seul oiseau". Comme on le voit, Caillié n'a pas réussi à cacher sa déception. Tombouctou la mystérieuse ne mérite pas que l'on meure pour elle. Et pourtant, combien d'Européens ont connu la mort en voulant l'atteindre !

L'explorateur français avait préparé son voyage de longue main. Voulant se faire passer pour un Arabe musulman, Caillié avait vécu deux ans chez les Maures du Sénégal, apprenant la langue arabe et le culte musulman.

Sans appui officiel et sans ressource aucune, il part seul le 19 avril de l'année dernière. Il lui a fallu une année entière pour atteindre Djenné sur le Niger qu'il descend jusqu'à Kabara, le port de Tombouctou. Il pénètre dans la ville le 20 avril et y demeure jusqu'au 4 mai, date où il se joint à une caravane de Maures qui doit traverser le Sahara par El-Araouan et le Tafilelt. Il est arrivé à Fez le 12 août et a atteint notre ville, le 7 septembre. Le scepticisme du consul de France n'a été vaincu que par la lecture du carnet de notes quotidiennes, rédigées à l'insu des compagnons de voyage de Caillié.

Le continent africain est encore un immense inconnu dont on perce le mystère tranquillement. En 1821, Denham, Oudney et Clapperton ont réussi à traverser le Sahara. Ils ont prouvé que le Niger ne se jettait pas dans le Tchad. On ne connaît pas encore où se situent les sources du Nil. La fondation de Khartoum, au confluent du Nil bleu, par l'expédition égyptienne de 1823 va faciliter les voyages de découverte.

Français et Anglais misent de plus en plus sur l'Afrique. Espérons que ce sera pour autre chose que pour y faire le commerce des esclaves !

ANDREB B.N.

LE CAIRE, ville en plein développement. — L'attitude indépendantiste du pacha Mohammed Ali n'est pas sans influencer le développement interne de l'Egypte. L'ex-officier turc a fait appel à des ingénieurs français pour l'aider à faire de l'Egypte, du Caire, en particulier, un pays moderne.

ATTAQUES contre les "CORN LAWS"

Londres. — Le premier ministre Wellington semble avoir compris que l'avenir économique de l'Angleterre repose non plus sur l'agriculture, mais sur l'industrie.

GEORGE CANNING

Le commerce des produits agricoles est, depuis des siècles, soumis à une règlementation sévère. Le prix de vente du blé et son importation sont contrôlés par les "corn laws". Par suite des pressions exercées par divers mouvements, l'Angleterre semble s'orienter vers un commerce libre.

Depuis 1815, un règlement maintenait les produits de la ferme à un prix très élevé. Au cours des années de disette, les agriculteurs étaient les premiers à souffrir. Par suite de l'attitude gouvernementale, l'importation de produits agricoles était difficile, de sorte que les moyens de lutter contre la disette étaient minces.

Jusqu'à cette année, il était interdit d'importer du blé tant que le prix du quarter n'avait pas atteint 80 shillings. Wellington vient d'abaisser le plafond à 73 shillings. Mince amélioration, si l'on veut, mais qui laisse entrevoir d'autres réformes plus importantes.

En France

GUERRE ouverte aux JÉSUITES

Paris. — Le roi, Charles X, forcé par la réaction populaire, a signé, le 16 juin dernier, une série d'ordonnances destinées à mettre fin à l'influence indue que les jésuites auraient exercée en France.

La première de ces ordonnances supprime les établissements dirigés par les jésuites, les réintègre dans les attributions de l'Université et interdit d'enseigner aux ecclésiastiques qui n'ont pas juré qu'ils n'appartiennent "à aucune congrégation religieuse proscrite par les lois du royaume". La seconde ordonnance fixe à 20 000 le nombre maximum des élèves fréquentant les séminaires. Les séminaristes, tous internes, doivent porter la soutane après deux ans d'études. Cette mesure ralentira vraisemblablement le développement des séminaires. De 53 qu'ils étaient en 1814, ils sont passés à 144, cette année.

L'opposition aux jésuites n'avait cessé d'augmenter depuis quelques années. M. de Montlosier avait dénoncé en Chambre, l'année dernière, le parti sacerdotal comme "un parti envahissant et ambitieux, rampant dans l'ombre sous l'inspiration des jésuites, congrégation illégale et anonyme, pénétrant dans toutes les administrations séculières, s'affiliant les magistrats, se subordonnant les ministres, s'attribuant et distribuant toutes les faveurs, vendant à Rome les libertés traditionnelles de l'Eglise de France; se préparant enfin, par ses sectaires intéressés répandus dans toutes les zones des pouvoirs publics, à asservir le pouvoir royal lui-même pour reconquérir au joug d'une église occulte et intolérante un peuple, non plus religieux, mais dégradé jusqu'aux plus serviles superstitions". Ces propos, parfois exagérés il est vrai, reflètent quand même une partie de l'opinion publique. Et pourtant, le roi Charles X penche beaucoup plus vers la droite que vers la gauche ! Cela explique son peu d'enthousiasme pour M. de Martignac, ministre de l'Intérieur, qui agit actuellement comme chef du gouvernement.

B.N.

ÉDITORIAL

Fin de la CRISE ?

Tandis que dans le Haut-Canada la crise entre les Réformistes et le Family Compact devient de plus en plus grave, dans le Bas-Canada la lutte entre la majorité canadienne-française et la minorité britannique a atteint un sommet, au cours des derniers mois, avec l'affrontement de Louis-Joseph Papineau, Président de la Chambre, et Lord Dalhousie, Gouverneur. En outre, les Britanniques du Bas-Canada, non satisfaits des privilèges dont ils bénéficient, assistent impuissants au triomphe de leurs rivaux de l'Etat de New York qui parachèvent le Canal Erié et se montrent de plus en plus agressifs.

Face à cette agitation grandissante dans les deux Canadas, le Parlement de Londres a donc créé un Comité parlementaire pour étudier les griefs des coloniaux. Après une étude des diverses pétitions reçues, le Comité de la Chambre des Communes remettait son rapport en juillet dernier. Sans chercher à aller au fond des problèmes, le Comité donne raison tantôt aux Canadiens français, tantôt aux Canadiens anglais. Il souhaite que les "Canadiens d'extraction française ne soient, le moins du monde, troublés dans la jouissance paisible de leur religion, de leurs lois et privilèges, tels qu'ils leur sont garantis par les actes du Parlement britannique". Pour les seconds, ils veulent l'amélioration du "système représentatif" dans le Bas-Canada, lequel pourrait à l'exemple de celui du Haut-Canada être "élevé sur les bases combinées du territoire et de la population". Plus loin, les auteurs du rapport reconnaissent que "les vrais intérêts des provinces seraient mieux consultés, en plaçant la recette et la dépense de tout le revenu public sous la surveillance et le contrôle de la Chambre d'Assemblée", à l'exception bien sûr du salaire du gouverneur, des membres du Conseil exécutif et des juges.

Quant au Conseil législatif, on souhaite lui voir recouvrir un "caractère plus indépendant". On voudrait que la majorité des membres ne soit pas "composée de personnes en places sous le bon plaisir de l'Exécutif". Sur la question majeure de l'union des deux Canadas, le Comité "sous les circonstances présentes n'est pas préparé à recommander cette mesure". Traitant de l'imposition et du partage des droits prélevés, on espère que lorsque sera apaisée la malheureuse irritation qui existe, un arrangement pourra se faire à l'amiable. Revenant à la fin de leur rapport à l'importante pétition apportée à Londres par les agents du Bas-Canada, pétition de 87,000 habitants, les membres du Comité notent: "Cette pétition et la preuve dont elle est accompagnée contiennent les allégations les plus graves contre l'administration de Lord Dalhousie, depuis le temps que ces messieurs sont partis de la colonie."

Lord Dalhousie nous quitte ! Adieu, my Lord ! Puissent nous quitter par la même occasion tous ces projets de domination des Canadiens, principalement cette idée d'unir les deux Canadas. Puissent également quitter notre scène politique ces affrontements inutiles qui représentent la volonté du populaire et d'un Gouverneur trop souvent suppôt de la minorité possédante, protecteur de la bureaucratie en place, grand maître des privilèges, responsable du cumul des fonctions, auteur d'un favoritisme toujours au profit des **British Montrealers**. Messieurs, vous pleurez Lord Dalhousie ! Consolez-vous, c'est peut-être là le début d'une ère de justice où les droits de la majorité qui compose le Bas-Canada seront reconnus dans l'intérêt de tous.

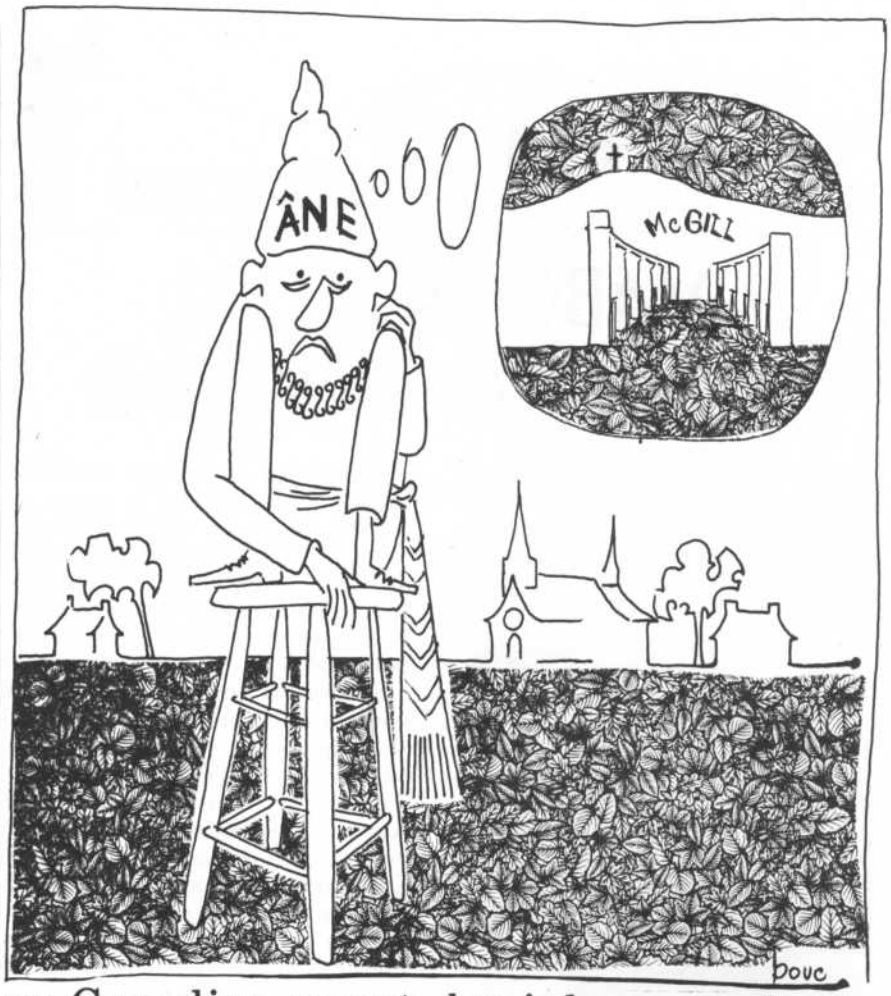

un Canadien errant...bēni dans son foyer

N.D.L.R.—Nous publions sous cette rubrique les lettres que nos lecteurs veulent bien nous adresser. Il va sans dire que les opinions émises par nos lecteurs ne sont pas nécessairement celles du journal.

L'ignorance des Canadiens

Monsieur le rédacteur,

Les individus qui, depuis quelques années, ont montré une hostilité ouverte au peuple le plus moral et le plus intelligent de la terre et qui lui reprochent le défaut d'une éducation qu'ils lui ont toujours refusée, ces mêmes hommes viendront sans doute dans les élections s'humilier devant vous et solliciter pour d'autres ou pour eux les faveurs populaires:- Peuple canadien, souvenez-vous alors de votre ignorance; rappelez-vous que pendant qu'on vous accusait de manquer d'éducation, on a fait l'impossible pour vous retenir dans une ignorance bien plus dangereuse encore, en vous tenant sans cesse éloignés des affaires, en voulant faire répandre les faveurs du gouvernement avec une préférence odieuse de caste et de culte, en réprimant vos légitimes efforts pour conserver votre LIBERTE telle qu'établie par votre Constitution et en contrecarrant toutes les tentatives que vous faites pour améliorer votre condition sociale et physique et pour adapter vos institutions à votre état et à vos besoins, et en vous empêchant d'atteindre l'état florissant où on ne veut pas que vous arriviez.

Souvenez-vous aussi que ces hommes-là sont comme vous des habitants de cette colonie, qu'ils n'ont pas les pouvoirs de la Mère-Patrie, et qu'ils ne représentent pas ses sentiments. Rappelez-vous de la justice que la Grande-Bretagne vous a toujours rendue et de sa libéralité envers vous; et travaillons tous ensemble, en dépit des obstacles et de concert avec l'administration provinciale et la Législature à la Liberté, à la tranquillité et au bonheur de la commune et chère PATRIE.

X X X

(copie à la Minerve)

le BORÉAL EXPRESS

publié par le Boréal Express Ltée

L'équipe de rédaction est composée de MM. Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro: Paul Aubin, Laure Bonin - Bouchard, Roger Barrette, Hélène Bousquet, Donald Guay, Yvon Lavallée, C. Limoges, Paul-A. Linteau et Jean-Marie Loncol. Mise en page: M. Claude Bouchard.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous les pays.

Nouvelle-Espagne et

Amérique australe :

LES GRANDES HEURES de la RÉVOLUTION

1804 La partie francophone de l'île de Saint-Domingue proclame son indépendance, et prend le nom de Haïti.

1806 (août) — Débarquement manqué de Miranda à Coro (Vénézuéla). L'expédition avait été préparée aux Etats-Unis.
(août) — Les milices de Buenos Aires (Rio de la Plata) repoussent une première invasion britannique.

1807 (juillet) — Une seconde invasion britannique est repoussée au Rio de la Plata.
(novembre) — Occupation du Portugal par les troupes françaises.

1811 (mars) — Capture de Miguel Hidalgo par les troupes royalistes.
(juillet) — Déclaration d'indépendance du Vénézuéla, et fondation de la première république vénézuélienne.
(novembre) — Déclaration d'indépendance de Carthagène.

1813 (mai) — Bolivar entreprend sa "campagne admirable", qui aboutit à la reconquête de Caracas, et la proclamation de la deuxième république vénézuélienne.

1814 (mars) — Restauration de Ferdinand VII en Espagne.
(juillet) — Chûte de la deuxième république vénézuélienne.
(octobre) — Les troupes loyalistes infligent une défaite au général patriote Bernardo O'Higgins, près de Santiago, et reprennent le contrôle du Chili.

1816 (mai) — Les Espagnols réoccupent Bogota.
(juillet) — Un Congrès réuni à Tucuman déclare l'indépendance des Provinces-Unies d'Amérique du Sud (Rio de la Plata).

1818 (février) — Le Chili déclare son indépendance.
(avril) — San Martin consolide, par la victoire de Maipu, l'indépendance chilienne.

1821 (février) — Augustin Iturbide et son ancien adversaire Vicente Guerrero lancent le "plan d'Iguala", prévoyant l'émancipation du Mexique (Nouvelle-Espagne).
(avril) — Le Roi dom Joao rentre au Portugal, laissant comme régent du Brésil son fils dom Pedro.
(juin) — La victoire des patriotes à Carabobo assure la libération définitive du Vénézuéla.
(juillet) — La "Banda oriental" de l'Uruguay est annexée au Brésil.
— San Martin ayant occupé Lima, l'indépendance péruvienne est proclamée.
(septembre) — Entrée triomphale d'Iturbide à Mexico. L'indépendance mexicaine est consommée.
— La capitainerie-générale du Guatémala (toute l'Amérique centrale sauf Panama) proclame son indépendance.

1822 (janvier) — La capitainerie-générale du Guatémala est rattachée au Mexique.
(mai) — Iturbide devient empereur du Mexique.
— Le gouvernement des Etats-Unis décide d'accorder la reconnaissance diplomatique aux nouvelles nations de l'Amérique espagnole.
(juillet) — Rencontre Bolivar-San Martin à Guayaquil (Equateur).
(octobre) — Indépendance et proclamation de l'Empire au Brésil. Dom Pedro sera couronné en décembre.

1824 (janvier) — Proclamation de la république au Mexique.
(décembre) — La bataille d'Ayacucho (Pérou) met un terme à la domination espagnole sur le continent américain.

Est-ce la fin d'un grand rêve ?

PANAMA, DEUX ANS APRÈS

N.D.L.R. — Du 22 juin au 15 juillet 1826, le premier Congrès inter-américain réunissait à Panama des délégués de la Colombie, du Pérou, du Mexique, et des Provinces-Unies d'Amérique centrale. La Grande-Bretagne et le Royaume des Pays-Bas avaient envoyé, chacun, un observateur. Quant aux représentants des Etats-Unis, ils arrivèrent malheureusement trop tard. Le Congrès vota les résolutions suivantes: 1° création d'une armée et d'une marine fédérales, financées par les pays membres, et chargées de les défendre contre toute aggression étrangère; 2° arbitrage obligatoire des litiges; 3° jouissance des mêmes privilèges de citoyenneté pour les ressortissants de tous les Etats membres à l'intérieur de la ligue; 4° interdiction de la traite des Noirs; 5° pacte garantissant à chaque pays membre son intégrité territoriale.

Mais les recommandations des délégués n'ont pas été entérinées par leurs gouvernements respectifs (exception faite du gouvernement colombien). La seconde réunion, prévue pour 1827 à Tacubaya (Mexique), n'a pas eu lieu. Les nouvelles Républiques ont, semble-t-il, des problèmes plus urgents, et d'autres priorités à leurs budgets. La guerre qui vient de se terminer entre le Brésil et les Provinces-Unies du Rio de la Plata, et celle qui commence entre la Colombie et le Pérou — sans parler d'autres conflits latents — ne permettent pas d'espérer une reprise prochaine du mouvement de coopération inter-américain. Serait-ce la fin de ce grand rêve — ligue, confédération, ou Sainte-Alliance des démocraties américaines — caressé depuis un quart de siècle par les Miranda, les San Martin, les O'Higgins, les Monteagudo, et autres hommes illustres de la Révolution créole ? Afin de donner à nos lecteurs l'occasion d'apprécier l'écart qui subsiste, en ce domaine, entre l'utopie et la réalité, nous reproduisons ici quelques extraits d'une lettre de Bolivar, dont la teneur a été largement diffusée dans les milieux diplomatiques. Il s'agit de l'invitation que le Libérateur, alors dictateur du Pérou, adressait le 7 décembre 1824 aux gouvernements de Colombie, du Mexique, du Rio de la Plata, du Chili et de l'Amérique centrale, les engageant à participer au Congrès isthmique.

Après quinze ans de sacrifices consentis à la liberté de l'Amérique, il est temps maintenant, pour obtenir le système de garanties qui sera, dans la paix comme dans la guerre, le bouclier de notre nouveau destin — il est temps que les intérêts et les relations qui unissent entre elles les Républiques américaines, ci-devant colonies espagnoles, reçoivent une base fondamentale capable de rendre éternelle, s'il est possible, l'existence de ces gouvernements.

Organiser ce système et consolider la puissance de ce grand corps politique, appartient à l'exercice d'une autorité sublime, qui puisse guider la politique de nos gouvernements, dont l'influence maintienne l'uniformité de leurs principes, et dont le nom seul suffise à calmer nos tempêtes. Une autorité aussi respectable ne peut résider que dans une assemblée de plénipotentiaires, nommés par chacune de nos Républiques, et réunis sous les auspices de la victoire remportée par nos armes sur la puissance espagnole. . . .

Il semble que si le monde devait se choisir une capitale, l'isthme de Panama serait tout désigné pour jouer ce rôle auguste, situé comme il l'est au centre du globe, tourné d'un côté vers l'Asie, et de l'autre vers l'Afrique et l'Europe. L'isthme de Panama a été offert par le gouvernement de Colombie dans ce but . . . (Il) se trouve à égale distance des extrémités du continent; et pour cette raison il pourra servir de siège provisoire à la première assemblée des Confédérés. . .

La république orientale de l'URUGUAY

Montevideo — Un nouvel Etat vient de surgir sur le continent sud-américain: la République Orientale de l'Uruguay, dont l'indépendance a été reconnue, et garantie par les puissances voisines, le 27 août dernier. Nouveau venu dans le concert des nations, l'Uruguay était également la plus jeune colonie de l'ex-Empire espagnol. Montevideo, la capitale, fut fondée en 1726, pour contenir l'expansion portugaise. Elle commande une zone située au nord de Buenos Aires, et à l'Est de la rivière Uruguay — d'où le nom de "Bande orientale" donné par les Espagnols à ce territoire stratégique, véritable "marche" de la vice-royauté du Rio de la Plata.

La convention préliminaire signée à Rio de Janeiro en août entre les Provinces-Unies et l'Empire brésilien reconnaît en effet l'existence de la Bande orientale comme République indépendante, comme Etat-tampon entre le Brésil et les Provinces-Unies. La population de l'Uruguay était évaluée, à la fin du siècle dernier, à quelque 30,000 habitants. Elle n'en compte sans doute pas plus de 50,000 à l'heure actuelle. Minuscule David coincé entre deux Goliath, l'Uruguay est-il appelé à une longue carrière ? La protection de Sa Majesté Britannique permet de l'espérer.

Les deux Goliath ont d'ailleurs, par les temps qui courent, leur large part de difficultés internes. Au Brésil, l'empereur Dom Pedro connaît une baisse de popularité, et rencontre une opposition croissante de la part des Libéraux à la Chambre. Quant aux Provinces-Unies, elles paraissent devoir sombrer dans le chaos. Depuis la démission du Président Rivadavia, l'an dernier, et le rejet par les provinces de la Constitution centralisatrice de 1826, il n'existe plus de gouvernement national. Le gouverneur de Buenos Aires, Manuel Dorrego, un autonomiste, vient d'être déposé et exécuté par l'armée revenue d'Uruguay.

MONROE et l'autonomie américaine

Depuis 1815, les Etats-Unis, tout comme le monde occidental sont entrés dans une ère de nationalisme. Les Américains ne sont plus pro-anglais ou pro-français, ils sont pro-américains. L'Amérique peut et doit se suffire à elle-même. L'Est produit les objets manufacturés pour le Sud et l'Ouest qui envoient leurs produits agricoles dans les marchés de l'Est. C'est la naissance du "système américain". Le Président Monroe, inspiré par son Secrétaire d'Etat, John Quincy Adams, a été le premier à déclarer officiellement le désir d'autonomie du continent américain.

Cette déclaration est liée à des événements définis. On se souvient qu'en juillet 1823, Adams a catégoriquement répondu aux

- que les Etats-Unis ne se mêleraient à aucune guerre des puissances européennes entre elles.
- qu'ils ne pourraient être indifférents à ce qui se passerait en Amérique et que toute tentative des puissances monarchiques pour établir leur système politique sur ce continent serait considérée comme dangereuse.
- qu'ils n'interviendraient pas pour priver les puissances européennes de colonies déjà acquises.
- que toute intervention contre l'indépendance des Républiques Sud-américaines serait considérée par les Etats-Unis comme inamicale.

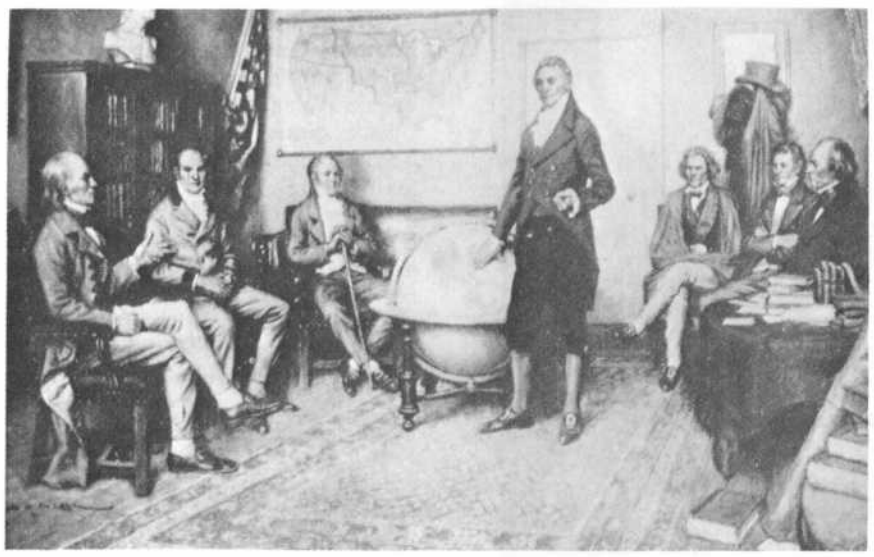

BATTMAN ARCHIVE

Russes que les Etats-Unis s'opposeraient à tout établissement colonial russe ou autre en Amérique.

En août de la même année, George Canning, Secrétaire aux Affaires Etrangères d'Angleterre, craignant la France et l'Espagne, a proposé aux Etats-Unis d'envisager une action commune contre toute intervention dans le nouveau monde. Adams se méfiant de l'Angleterre a alors conseillé au Président d'agir seul afin de prouver au monde la force et l'indépendance des Etats-Unis.

Monroe hésitait à faire une déclaration officielle aux puissances étrangères mais en préparant son discours au Congrès, dans lequel il devait révéler la base de sa politique, il développa ce thème de l'indépendance du continent américain. De ce discours au Congrès du 2 décembre 1823 il ressort :

- que les continents américains ne devraient pas, à l'avenir, être considérés comme territoires de future colonisation par des puissances européennes.

Ce message qui se voulait une simple déclaration nous semble beaucoup plus important et nous n'hésitons pas à dire qu'il pourrait bien devenir la charte de la politique étrangère des Etats-Unis.

Le gouvernement de John Quincy Adams

Fils du second président des Etats-Unis, John Quincy Adams a été secrétaire d'Etat de Monroe avant d'être élu à la Présidence en 1824, grâce au vote de la Chambre. Il connut une présidence très agitée. Les deux tiers au moins de la population lui étaient hostiles et cette animosité ne cessa de s'accroître au cours des quatre dernières années.

Dès le lendemain des élections, on l'accuse d'avoir obtenu la victoire en promettant à Clay le poste de Secrétaire d'Etat en échange de son appui. Nous ne croyons pas qu'Adams se serait abaissé à cet ignoble marché de corruption. Il a, au contraire, toujours fait passer l'intérêt du pays avant tout et, afin de préserver la continuité dans la fonction publique, refusa de donner des emplois à ses partisans aux dépens de ses adversaires. Cet entêtement honorable lui attira de nombreux ennemis parmi ceux qui autrefois le courtisaient.

Personne n'ignore que le "système américain" prôné par Monroe a été pensé par son Secrétaire d'Etat. Mais cette politique que tous approuvaient du temps de Monroe est devenue impopulaire le jour où Adams en est devenu le défenseur officiel.

Sa politique, nous l'avons dans son discours au Congrès du 6 décembre 1825, était d'interpréter la constitution très largement, de faire construire par le Gouvernement fédéral les routes et canaux souhaités par l'Ouest, de créer une Université nationale, d'ériger des observatoires, d'encourager l'exploration du continent américain, de maintenir une Banque des Etats-Unis, d'instituer un système de poids et mesures et de protéger l'industrie par des tarifs douaniers. Il voulait faire de l'Amérique un système fermé différent du système européen.

Une puissante équipe d'ennemis décidés à l'empêcher d'obtenir un second terme rendit la vie politique d'Adams plus difficile que n'avait été celle d'aucun de ses prédécesseurs. Le résultat de la dernière élection pouvait être prévu depuis longtemps bien que la campagne électorale ait été très dure.

Parmi les principaux problèmes qu'Adams eut à affronter, celui des tarifs douaniers a sûrement été un des plus controversés. La loi sur les tarifs votée en 1826 lui valut l'opposition farouche du Sud. La rancoeur du Sud s'accrut lorsque les Etats-Unis décidèrent d'envoyer deux délégués au Congrès de Panama. Ce Congrès réunissait des Républiques qui s'étaient prononcées contre l'esclavagisme. Le Sud craignait beaucoup un rapprochement avec ces Républiques.

L'Ouest qui a toujours considéré Adams comme l'"aristocrate de la côte" a rapidement accordé son appui à Jackson.

Seule la Nouvelle-Angleterre est demeurée fidèle à Adams.

Adams a voulu favoriser un programme national de développement interne mais il refusa d'édifier une machine électorale pour appuyer sa politique, ce qui contribua grandement à sa défaite. Défenseur du pouvoir central et des tarifs douaniers, il a été rejeté par une écrasante majorité. La foule avait choisi son héros.

CUBA futur membre des Etats-Unis

Washington. — L'attitude du gouvernement Monroe concernant la politique étrangère des Etats-Unis avait obtenu l'appui de l'ancien président, Thomas Jefferson. Décédé, il y a deux ans, le même jour que John Adams et lors du cinquantième anniversaire de la Déclaration de l'Indépendance — coïncidence intéressante —, celui qui dirigea les destinées du peuple américain de 1801 à 1809 avait déclaré : "Notre première règle, notre principe fondamental devrait être de ne nous mêler à aucun prix dans les querelles européennes. Notre second principe doit être de ne permettre à l'Europe d'intervenir, sous aucun prétexte, dans les questions Atlantiques". Voilà qui rejoint exactement l'essentiel de la déclaration du président Monroe.

Parlant de l'équilibre américain, Jefferson avait abordé le cas de Cuba. "J'avouerai franchement, a-t-il dit, que j'ai toujours considéré Cuba comme l'acquisition la plus intéressante à réaliser éventuellement par notre groupe d'Etats. L'adjonction de cette île à notre système nous assurerait avec la presqu'île de Floride le contrôle effectif de tout le golfe du Mexique ainsi que celui de tous les pays et des isthmes qui sont baignés par ses eaux. . . Je me rends d'ailleurs compte que, même avec le consentement des Cubains, pareil résultat ne saurait être obtenu que par une guerre. Mais son indépendance seule (surtout vis-à-vis de l'Angleterre) peut être acquise sans recourir aux armes. C'est pourquoi je n'hésite pas à confier à l'avenir la réalisation de mon premier désir et à me contenter pour le moment de cette indépendance avec la paix et l'amitié de l'Angleterre, au lieu d'une association qui nous vaudrait la guerre et l'inimitié anglaise."

A en juger par la conjoncture politique actuelle à Cuba, il ne semble pas que la colonie espagnole obtienne son indépendance à brève échéance.

DEWITT CLINTON avait vu juste !

L'année même de l'ouverture du Canal Erié, la ville de New York connut un essor commercial sans précédent qui s'accroît depuis d'année en année.

Philadelphie et Baltimore étaient, avant l'existence du Canal, les deux plus grands centres commerciaux du Nord des Etats-Unis, alors que New York, malgré sa position géographique privilégiée de "porte d'entrée des immigrants", exploitait un marché limité à sa région. Aucune voie de communication ne lui permettait de toucher les marchés de l'Ouest.

La nécessité de construire des voies de communication conduisant au-delà des Alléghanys était évidente. Mais comme le gouvernement fédéral rencontrait de l'opposition à de tels projets, le Gouverneur de l'Etat de New York, De Witt Clinton lui-même prit l'initiative de construire un canal et s'obstina dans son projet visant à relier l'Hudson au Lac Erié. Ces travaux débutèrent en 1817 et le canal fut ouvert en 1825.

Aujourd'hui, cette magnifique voie navigable permet à New York de voir converger dans son port presque tout le trafic du Nord-Ouest, trafic qui ne peut aller qu'en s'accroissant puisque la population dans cette région augmente sans cesse depuis l'ouverture du canal. En effet, à leur arrivée à New York, les nouveaux immigrants peuvent maintenant être conduits directement vers les riches terres de l'Ouest.

Le Gouverneur Clinton avait donc bien évalué l'utilité d'un tel canal puisque New York semble devenir peu à peu le plus grand centre commercial des Etats-Unis et que le peuplement de l'Ouest en est grandement facilité.

Cette expérience fructueuse se répète maintenant ailleurs. Philadelphie avec les travaux d'écluses et de canaux qu'elle a entrepris espère probablement reprendre sa place de première ville commerciale des Etats-Unis.

LES AMÉRIQUES

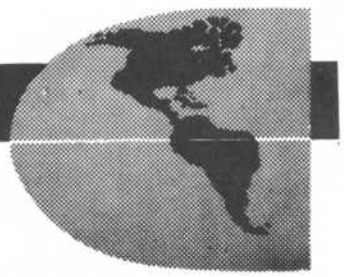

Nouvelle ère
d'ÉGALITÉ POLITIQUE
aux États-Unis ?

Les dernières élections américaines ont porté au pouvoir un homme adulé par la foule depuis plusieurs années et, pour la première fois depuis George Washington on peut affirmer que le peuple américain s'est donné un chef selon son coeur. La démocratie américaine aurait-elle franchi une nouvelle étape ?

D'après la Constitution américaine, le Président est élu par un corps spécial d'électeurs choisi dans chaque Etat comme le décide

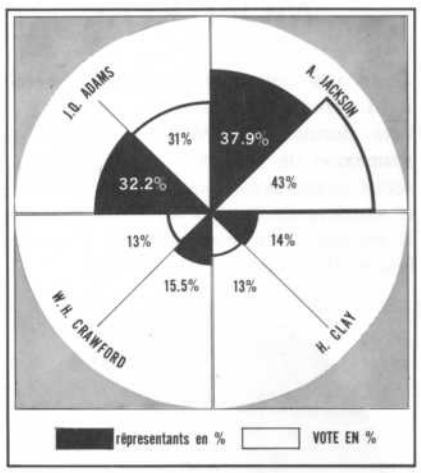

la Législature et égal au nombre total des Sénateurs et des Représentants de l'Etat au Congrès. Si les électeurs ne dégagent aucune majorité absolue, il est prévu que le Président sera élu par la Chambre des Représentants.

Pour le choix des candidats, le peuple américain s'est montré, jusqu'en 1824, satisfait du choix fait par le caucus du parti. Les Représentants de chaque parti se réunissaient et discutaient à huis clos les mérites des candidats pour lesquels les électeurs du collège électoral auraient à voter.

Or, l'élection de 1824 a vu pour la première fois le peuple américain manifester son droit à se faire entendre pour le choix du Président.

Au cours de la campagne électorale de 1824, on a pu constater que l'opinion publique en avait assez de ce "roi caucus" et les journaux réclamèrent son abdication. Des cinq candidats qui se firent la lutte en 1824, seul Crawford fut désigné par ce qu'on appelait le "roi caucus" et ce fut le plus sûr moyen d'écarter sa candidature. Adams, Jackson, Clay et Calhoun furent invités à se présenter à la demande de législatures d'Etat ou à la suite de conventions populaires.

On constate également un profond changement dans la façon dont les électeurs furent choisis. En effet, 18 des 24 Etats firent voter directement le peuple alors que 6 Etats seulement confièrent le choix des électeurs à leur Législature. On se souviendra que les 18 Etats qui votèrent directement accordèrent à Jackson une majorité de 45,000 votes sur Adams et 106,000 voix de plus que Crawford. Depuis l'élection de Jefferson, ce fut la première fois qu'il y eut une réelle opposition au choix du Président. Ce n'était plus une opposition entre deux partis mais entre différentes régions du pays qui voulaient voir leur candidat élu. Le vote du collège électoral donna les résultats suivants :

Jackson	: 99	votes
Adams	: 84	"
Crawford	: 41	"
Clay	: 37	"

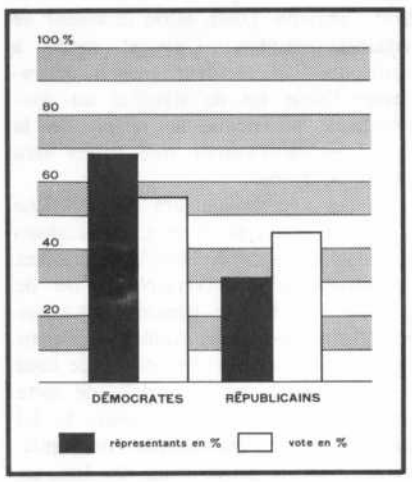

Calhoun avait préféré se présenter à la vice-présidence.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, le vote fut repris par la Chambre des Représentants le 9 février 1825. Clay en se retirant avait demandé à ses amis, le 8 janvier, de voter pour Adams. Le vote accorda à Adams l'appui de 13 Etats, à Jackson, 7, et à Crawford, 4. Le président élu n'était pas le candidat du peuple et Adams savait très bien qu'il avait l'appui du tiers à peine de la population.

Au cours de la dernière campagne électorale qu'il entreprit dès le lendemain de sa défaite, Jackson n'a cessé de répéter au peuple que les "seigneurs de la Virginie et du Massachusetts" avaient toujours fait du gouvernement une affaire de famille et de caste et que le temps était venu pour une démocratie d'être gouvernée par des démocrates. Ainsi s'est rétablie l'ancienne division des Etats-Unis en deux partis officiels, celui de Jackson se nommant le parti démocrate et celui d'Adams prenant le nom de national-républicain.

Le résultat de l'élection du 3 décembre dernier a accordé 178 voix à Jackson contre 83 à Adams. Le gouvernement des Etats-Unis est devenu avec la victoire de Jackson vraiment représentatif de la nation. Nous croyons que cette élection a mis fin à la phase parlementaire de la Présidence et qu'elle inaugure une nouvelle phase que l'on peut qualifier de plébiscitaire. La population américaine n'acceptera plus un président qu'elle n'aura pas choisi elle-même.

Au temps du caucus, un Adams ou un Madison, hommes de cabinet avaient leur chance; depuis que des masses de plus en plus nombreuses participent aux élections et exigent des conventions populaires, le candidat est devenu un héros populaire qui doit s'imposer ou que l'on peut imposer en quelque manière à l'attention du public. Les candidats désignés par le peuple sont très différents du type de candidat désigné par le caucus et seront probablement plus représentatifs des désirs de la population.

Certes la personnalité de Jackson est pour quelque chose dans ce changement de la mentalité américaine mais nous croyons que le développement du pays lui-même est responsable de cette évolution. L'accroissement de la population de l'Ouest a contribué beaucoup à rendre plus réelle la démocratie américaine. Dans ces nouveaux Etats de l'Ouest, l'égalité n'est pas un principe mais un fait. Le peuple de l'Ouest a été le premier à rejeter un gouvernement dont les commandes sont aux mains d'un petit groupe d'aristocrates et il exige maintenant le pouvoir. Dans cette région qu'on peut déjà appeler la "vallée de la démocratie" le cens électoral est supprimé dans la plupart des Etats. L'Est et le Sud n'auront qu'à imiter l'Ouest s'ils veulent eux aussi se faire entendre.

Le peuple américain entrevoit la possibilité de réaliser le rêve de créer un pays où des chances égales sont données à tous dans un continent gigantesque. Mais il aura beaucoup de problèmes à régler avant de réaliser ce rêve. Entre autres, comment pourra-t-il concilier l'esclavage et la démocratie ?

L'ANCIEN et le NOUVEAU

BOURGES — FOGG ART MUSEUM

John Quincy ADAMS

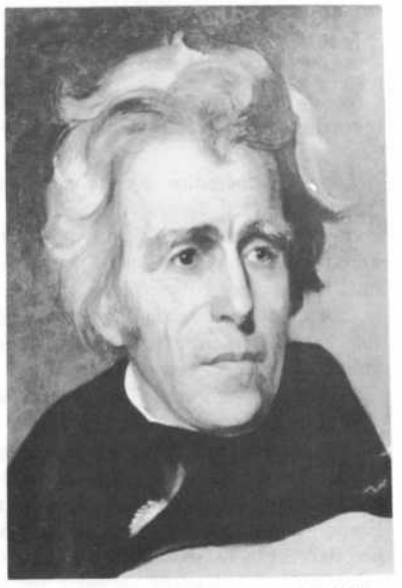

SULLY — NAT. GAL. WASH.

Andrew JACKSON

M. Adams, âgé de 61 ans, était devenu, il y a trois ans, le sixième président des Etats-Unis. Son père, M. John Adams, fut, lui, le second président du pays, de 1797 à 1801. La rumeur court actuellement que le président défait quitte la vie politique, ce que seuls ses ennemis souhaitent. Quant à M. Jackson, il n'est que de quelques mois plus âgé que son adversaire. Ex-président de l'état du Tennessee, M. Jackson représente l'Ouest et les nouveaux territoires des Etats-Unis.

BYTOWN, une ville champignon

Kingston — La construction actuelle du canal Rideau a amené l'établissement d'une nouvelle ville à l'embouchure de la rivière Rideau. Il y a deux ans, le général Gother Mann, inspecteur général des fortifications avait désigné le lieutenant colonel John By pour prendre la charge des travaux de construction d'un canal devant relier Montréal à Kingston, sans avoir à passer par le Saint-Laurent. L'expérience acquise lors de la guerre de 1812 entre les Canadas et les Etats-Unis a incité l'Angleterre à tracer une nouvelle voie permettant de joindre les deux principales villes par la construction d'un canal. Le colonel By a été chargé de "compléter et corriger les relevés préliminaires faits par Clowes, ingénieur civil".

Dans un mémoire soumis au général Mann par sir James Carmichael, en mars 1826, on affirme que les écluses auront une longueur de 108 pieds et une largeur de 20 pieds. Selon M. By, la construction du canal pourrait signifier l'établissement d'une ligne de navigation à vapeur entre Montréal et les Grands-Lacs et cela "enlèverait aux Américains les moyens d'attaquer le Canada et rendrait l'Angleterre maîtresse du commerce de cette vaste population établie sur les bords des lacs". Une utilisation commerciale du canal suppose un élargissement des écluses et Londres ne semble pas vouloir accepter un surcroît de dépenses. Sir J. C. Smyth s'oppose à la construction d'écluses plus larges, car, selon lui, "un canal plus grand ne paiera jamais, coûtera une somme prodigieuse et ne donnera pas davantage en proportion".

Les travaux en cours ont été inaugurés le 29 septembre 1826, jour où le comte de Dalhousie, alors gouverneur du Canada, a levé la première pelletée de terre. Depuis, les travaux d'arpentage et de creusage vont bon train. A l'embouchure de la rivière Rideau, une ville est née qui porte le nom du directeur des travaux, le colonel By. L'arpenteur général du Bas-Canada, M. Joseph Bouchette, qui a visité dernièrement l'établissement, déclare : "Les rues sont régulières et très larges, ce qui contribuera plus tard à la commodité, à la salubrité et à l'élégance de l'endroit. On compte environ 150 maisons, la plupart bâties de bois; leur style souvent simple et de bon goût est tout à l'honneur des habitants. L'hôpital, vaste immeuble de pierre, et trois casernes s'élèvent sur la haute berge de la baie; presque au même niveau du côté de la baie, se trouve la demeure du colonel By. De sa véranda, il a une vue splendide du magnifique paysage qu'offrent les deux Canadas".

A.P.C.

COL. JOHN BY

La vie, dans la nouvelle ville est parfois assez mouvementée. Lors des fêtes qui ont souligné la Saint-Patrice, le 17 mars dernier, on eut à déplorer, chez les Irlandais, un mort et plusieurs blessés, les réjouissances ayant dégénéré en bataille. Bytown compte déjà plusieurs tavernes et une brasserie régionale. D'autre part, les presbytériens ont un endroit où célébrer leurs offices, tandis que les catholiques pratiquent leur culte dans une maison de la rue Bank.

Maintenant, de chaque côté de la rivière Outaouais, se développent deux établissements prospères : Bytown et Wright's-Village. Cette dernière localité fondée il y a moins de trente ans, compte au-delà de 800 habitants.

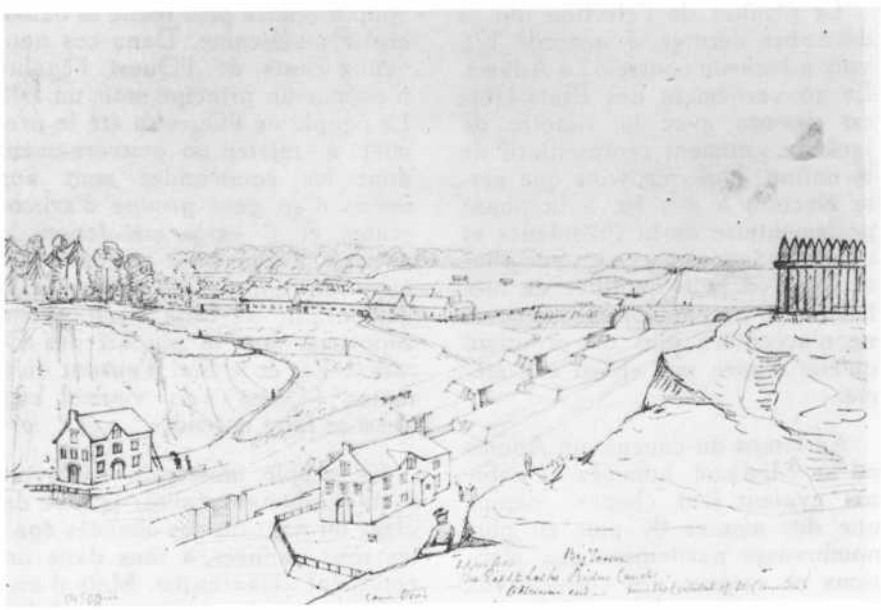

E. C. FROME A.P.C.

BYTOWN

Le CANADA revendique le LABRADOR

Québec — L'annexion du Labrador à Terre-Neuve, en 1809 par l'acte 49 George III, ch. 27, n'a pas reçu un accueil unanime de ce côté-ci de l'Atlantique. Un certain nombre de protestations se sont élevées, surtout au Bas-Canada. Il y a quelque temps, soit le 10 mars 1824, le gouverneur Dalhousie transmettait à lord Bathurst une requête du Conseil législatif du Bas-Canada demandant que la partie du Labrador qui a été détachée du Bas-Canada lui soit de nouveau annexée.

Le Conseil législatif du Bas-Canada fait valoir que cette perte de territoire constitue un déni de justice et que, de plus, le commerce de cette partie du territoire britannique en Amérique a subi une perte considérable avec l'annexion du Labrador à Terre-Neuve.

Les habitants du Bas-Canada ne semblent pas avoir accepté la cession du Labrador à Terre-Neuve, en 1763. La revendication de la propriété de ce territoire ne semble pas prête de se terminer.

Les pêcheurs américains: UNE MENACE

Saint-Jean, Terre-Neuve — Depuis plusieurs années, les pêcheurs américains viennent cueillir le poisson à l'intérieur des eaux territoriales et se servent des côtes des îles de la Madeleine pour faire sécher le produit de leur pêche. D'une part, l'avocat général de l'Angleterre, dans un rapport soumis aux autorités en janvier dernier, précise qu'aux termes du traité signé entre l'Angleterre et les Etats-Unis, rien n'empêche les pêcheurs américains de faire sécher leur poisson sur les îles de la Madeleine, s'ils peuvent s'entendre avec les propriétaires. Le problème vient surtout du trop grand nombre de pêcheurs qui se prévalent de ce droit : environ 3,000, selon la teneur de certaines plaintes. L'avocat opine à croire que "le meilleur moyen de redresser l'abus est de signifier au gouvernement américain la raison de la plainte et de l'avertir que l'abus sera détruit de force".

Un des aspects majeurs du problème est que le gouverneur du Canada aimerait que les îles de la Madeleine relèvent du gouverneur de Terre-Neuve ou de la juridiction du Cap-Breton, c'est-à-dire de la Nouvelle-Ecosse. Actuellement, sur les îles, il n'y a point de prison, de cour de justice ou de troupe armée, de sorte que ceux qui désirent enfreindre la loi jouissent d'une quelconque immunité. D'autre part, le propriétaire des Iles, sir Isaac Coffin, fait valoir que les îles lui ont été concédées en franc et commun soccage et qu'il peut les coloniser comme il veut, même et surtout avec des Américains qu'il veut faire venir du Massachusetts. Sir Coffin se plaint beaucoup plus de la présence de Français des îles de Saint-Pierre et Miquelon que de celle des pêcheurs américains.

Il y a donc, pour les îles de la Madeleine, un problème de juridiction, un problème de colonisation et un problème commercial. En haut lieu, on s'occupe de la question : l'avocat général de l'Angleterre a émis une opinion juridique et le vice-amiral Ogle a envoyé l'*Alligator* faire enquête sur les plaintes. Il ne reste plus qu'à attendre.

Le Haut-Canada en bref

ON REVENDIQUE MONTRÉAL

Dans une lettre qu'il faisait parvenir à M. Murray de Londres, au cours de l'été dernier, M. Merritt affirme que l'annexion de Montréal au Haut-Canada serait avantageuse pour toute la colonie et accélérerait l'union des deux colonies. Il reprend ainsi une idée qui a eu son heure de gloire, il y a six ans.

SIR JOHN COLBORNE

*Meilleur voeux à M. John Colborne qui, depuis le 4 novembre dernier, occupe le poste de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Notre confrère, *The New York Albion*, commente ainsi l'arrivée du remplaçant de sir Peregrine Maitland, lequel devient lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse : "La nomination de Sir John Colborne au Haut-Canada en est une populaire, nous en sommes certain. (...) Un homme de l'activité de Sir John Colborne, tant sur plan physique que mental, possédant comme il les a les vues les plus éclairées et un désir pour l'amélioration générale doit être une personnalité bien adaptée pour un pays comme le Haut-Canada".

Malgré les demandes réitérées

CALDWELL N'A RIEN RENDU ou PRESQUE

Québec. — L'ancien receveur-général du Bas-Canada, John Caldwell, ne semble avoir remboursé que 4,000 livres sur les 100,000 qu'il doit au gouvernement. En cinq ans, c'est bien peu, surtout si l'on considère que le seigneur de Lauzon conserve encore la jouissance de presque tous ses biens. Depuis 1823, l'affaire traîne en longueur et bien peu semblent intéressés à la voir se régler rapidement.

Le dernier épisode de ce qu'on appelle "l'affaire Caldwell" s'est déroulé à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, la semaine dernière, soit le 24 décembre. Cette journée-là, l'administrateur Sir James Kempt a transmis aux honorables députés une copie du rapport du procureur-général James Stuart sur les "progrès" dans les poursuites judiciaires "pour recouvrer les sommes dues à la Couronne par le ci-devant receveur-général". La Chambre doit, au début de l'année prochaine faire connaître ses réactions au nouvel administrateur.

Même si l'affaire Caldwell est "sub judice", vu que l'ancien procureur-général vient d'en appeler au Conseil privé du Roi au sujet de la possession de la seigneurie de Lauzon, nous allons tenter de faire un bref historique de ce détournement de fonds scandaleux.

Dès 1822, les autorités se rendent compte que Caldwell a de la difficulté à régler les comptes du gouvernement. Le gouverneur Dalhousie doit même prélever 30,000 livres dans la caisse militaire pour que le receveur-général puisse rencontrer les dépenses du service civil. La Chambre, mise au courant de l'emprunt à la caisse militaire, n'est nullement inquiète, car tous croient que Caldwell a suffisamment d'argent en caisse, non seulement pour rembourser, mais encore pour régler les comptes courants. Il doit disposer, selon les députés, d'environ 100,000 livres.

Le 22 avril 1823, Londres, par l'intermédiaire du bureau des auditeurs, mettait le gouvernement en garde contre une perte possible à cause des sommes considérables dont Caldwell était le débiteur. Vers le même temps, le gouverneur Dalhousie envoie en Angleterre John Davidson, le beau-frère et associé de Caldwell pour tâcher de trouver une solution à l'épineux problème. Au cours de l'été, Dalhousie juge bon de suspendre Caldwell de ses fonctions et de nommer deux contrôleurs. Mais, officiellement, le receveur-général garde son titre.

Lors de l'ouverture de la session, en novembre 1823, les députés apprennent qu'il manque près de 100,000 livres dans la caisse. Au même moment, le gouverneur avoue aux membres du Conseil exécutif : "Mes instructions m'obligent de voir en la personne du receveur-général un concussionnaire qui doit au public la somme de 96,000 livres". Deux jours après l'ouverture de la session, soit le 27 novembre, le gouverneur doit faire face à la Chambre. Cette dernière propose alors la formation d'un comité spécial chargé d'étudier l'affaire et de faire les recommandations nécessaires. Le 23 décembre, Caldwell comparaît devant le comité et reconnaît devoir la somme de £ 96,117 13 0½. Il propose aux membres du comité de mettre en vente une partie de ses biens. Mais il déclare que la seigneurie de Lauzon, son principal avoir, ne lui appartient pas. Elle est, par testament, la propriété de son fils. Le rapport du comité fut présenté à la Chambre, par son président, M. Cuvillier, le 3 février 1824. Le comité "ne peut un instant hésiter à mettre au jour son opinion sur la justice d'en appeler dans cette occasion à l'honneur et à la libéralité connus du gouvernement britannique. Les argents prélevés sur les habitants de cette colonie pour les usages publics de la province, déposés entre les mains d'un officier de ce gouvernement, conformément à des instructions royales, et d'accord avec elles, ont été détournés à d'autres usages, sans qu'il fût possible au peuple de cette colonie de prévenir le mal". En somme, le comité veut que le gouvernement impérial rembourse la colonie pour la perte qu'elle subit et il veut que la Chambre puisse exercer un certain contrôle sur le receveur-général.

Ce n'est qu'en novembre 1824 que l'on connaît l'attitude de la trésorerie anglaise. Les officiers du Trésor royal, après avoir remarqué que le salaire du receveur-général du Bas-Canada n'était pas assez élevé, affirment que la seigneurie de Lauzon, évaluée par son propriétaire à 105,000 livres, doit être vendue.

Le séjour du gouverneur Dalhousie en Angleterre à la fin de l'année 1824 n'est pas étranger à cette fameuse affaire Caldwell. Le lieutenant gouverneur Burton, pour faire suite à la demande de lord Bathurst, ordonne, en janvier 1825, "de prendre des procédures pour s'assurer de toute la propriété de Caldwell afin d'acquitter les sommes considérables qu'il devait au gouvernement". Entretemps, en sous-main, on rassure l'ex-receveur-général : il n'a rien à craindre, ses amis en Angleterre, prennent les mesures nécessaires pour qu'il conserve ses biens. Et, pendant ce temps, les Canadiens espèrent que justice sera faite!

Deux actions sont intentées contre Caldwell, en juin 1825. Celui-ci rejette le bien-fondé des deux accusations, affirmant toujours que la seigneurie de Lauzon appartient à son fils. La cour du Banc du Roi ne le condamne pas moins à payer à la Couronne le montant de sa défalcation. John Caldwell demande au gouverneur Dalhousie de conserver l'usufruit de la seigneurie de Lauzon et de verser au gouvernement la somme annuelle de 2 000 livres.

Il y a deux ans, Henry John Caldwell, fils unique de John, s'oppose à la vente par le shérif de la seigneurie de Lauzon, affirmant qu'elle lui appartient. Nouveau procès. Les tribunaux du Bas-Canada ont affirmé que le testament d'Henry Caldwell n'est pas valide et qu'en conséquence la substitution de propriété ne peut être évoquée par John Caldwell. C'est ce jugement que l'ex-receveur-général vient de contester devant le Conseil privé.

En somme, s'il continue ainsi à traîner l'"affaire" devant les tribunaux, Caldwell finira par ne jamais rembourser le gouvernement du Bas-Canada et, encore une fois, le peuple canadien fera les frais. Dommage !

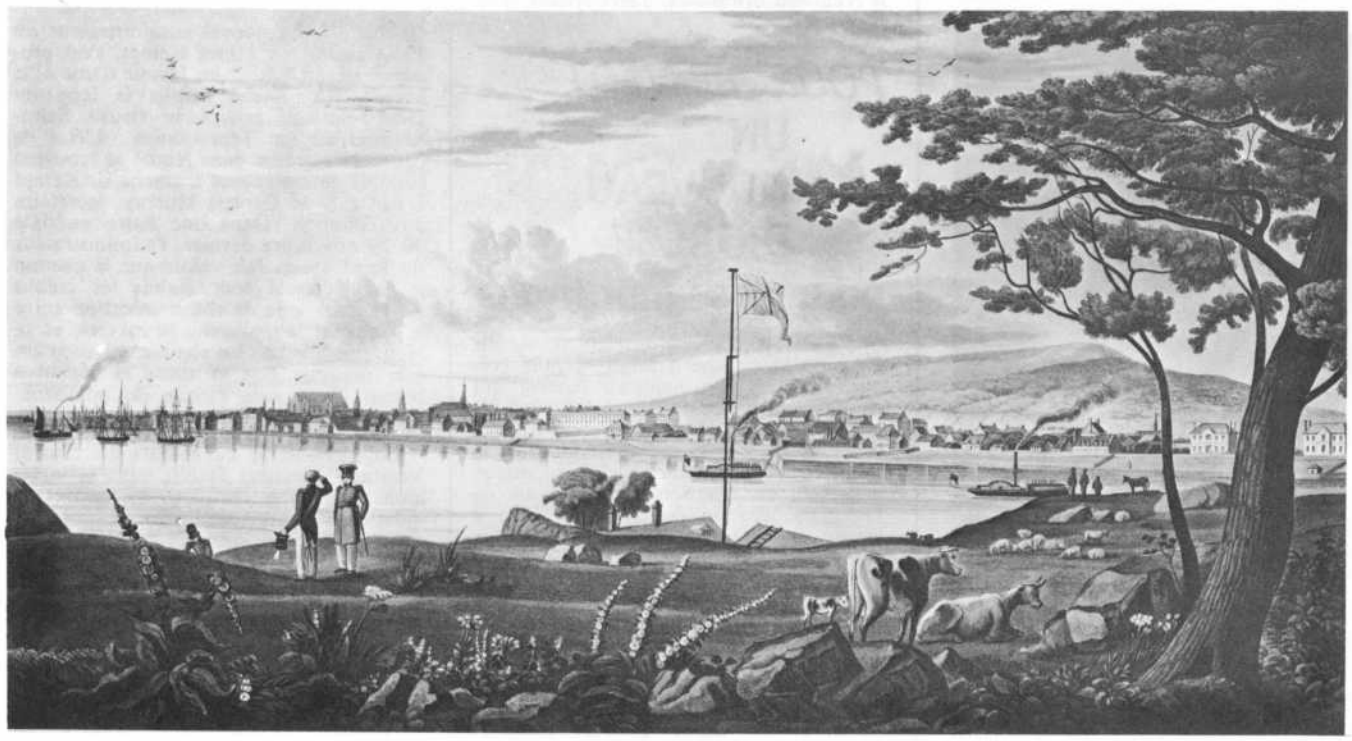

MONTREAL, VUE DE L'ILE SAINTE-HELENE

Montréal, qui est certes la ville commerciale la plus importante du Bas-Canada, ne possède pas encore une administration moderne. Depuis 1791, la ville est dirigée par des juges de paix que le gouverneur du Bas-Canada nomme au gré de ses humeurs. Il arrive parfois que, le favoritisme aidant, l'honnêteté des dirigeants laisse à désirer.

OÙ VA LE BAS-CANADA ?

Les récents débats qui ont eu lieu à Londres ont introduit une idée qui n'est peut-être pas tout à fait nouvelle mais qui ne manquera pas d'étonner plus d'un Canadien. Déjà à l'époque de la révolution américaine, et un peu plus tard, soit vers 1790 — au moment de réorganiser ce qui restait du British North America *— il avait été question de l'inévitable indépendance des colonies. Plus d'un homme politique anglais croyaient en effet que cette partie de l'Amérique, qui pour l'instant demeurait loyaliste, finirait par acquérir assez de force en population et en richesses pour se détacher de la métropole et se joindre au concert des Nations indépendantes.*

A l'occasion de l'étude de l'actuelle crise qui secoue tant le Haut-Canada que le Bas-Canada, il s'est trouvé au moins un ministre de l'actuel Cabinet londonien pour laisser entrevoir l'indépendance comme l'aboutissement normal *de l'évolution politique* normale *d'une colonie* normale. *Ce ministre n'en affirmait pas moins cependant que la Grande-Bretagne ne devait pas, pour l'instant, céder à une agitation qui risquerait d'affaiblir l'Empire britannique, tout en profitant sans aucun doute aux Etats-Unis. Le moment de l'indépendance sera venu le jour où les deux Canadas seront assez puissants pour échapper à l'attraction américaine. Une autre condition : les deux Canadas devront alors avoir acquis un caractère bien britannique, c'est-à-dire avoir vu se généraliser l'usage de la langue anglaise, de telle façon que ce nouveau pays puisse entrer normalement dans l'orbite de la Grande-Bretagne. Il sera normal en effet pour la Grande-Bretagne d'entretenir de bonnes relations avec des peuples de même religion, de mêmes lois, de mêmes institutions. L'indépendance devra donc être accordée à un éventuel pays où sera bien établi un peuple britannique.*

On affirme par ailleurs que l'actuel secrétaire aux colonies, à partir d'une approche totalement différente, en vient également à s'interroger sur le profit qu'il y a pour la Grande-Bretagne à maintenir les liens qui retiennent le Haut et le Bas-Canada à la Couronne britannique. William Huskisson, partisan de ce que certains appellent les Little Englanders, *croit en effet que les colonies sont bien coûteuses pour ce qu'elles rapportent. Il aurait déclaré : "il s'agit de se débarrasser de cette meule qui nous pèse au coup".*

Durant l'enquête qui vient de se terminer, un haut fonctionnaire du département des colonies, que certains ont identifié comme étant James Stephen, a témoigné dans le sens de l'inévitable indépendance des colonies à une époque plus ou moins lointaine. Il est impossible de supposer, aurait-il déclaré, que les coloniaux craignent vraiment le pouvoir militaire de la Grande Bretagne. Cette domination repose sur des habitudes de soumission de leur part, sur de vieux sentiments d'attachement envers la métropole, sur le fait que ces mêmes gens sont persuadés d'avoir un intérêt direct à maintenir le lien avec la Mère patrie. On ne saurait soutenir indéfiniment l'idée de devoir absolu ou de loyauté perpétuelle. Le droit de rejeter une domination européenne a été si souvent revendiqué en Amérique du Nord et en Amérique du Sud que la révolte peut à peine être estimée sur ces continents comme un geste criminel, honteux et déshonorant. Le British North America *ne peut regarder comme une distinction enviable le fait de demeurer dans le nouveau monde, la seule partie dépendante d'une métropole européenne. En conclusion, ce haut-fonctionnaire déclarait : "Il semble que le sens de la fierté nationale de même que le sens de l'importance dans une colonie ne jouent pas, à long terme, en faveur de la Grande-Bretagne."*

Vie & Religion

Le gouvernement et le clergé s'opposent aux mariages franco-indiens

Montréal. — Bien que, dans les régions de Lorette et de Saint-François-du-Lac, il arrive que Français et Indiens se marient "en sourdine", le gouvernement et le clergé n'ont pas changé d'attitude. Les vieilles ordonnances du Conseil législatif de 1777 semblent encore en vigueur. Elles faisaient défense "aux blancs d'aller habiter dans les villages indiens". Implicitement cela voulait dire que le mariage entre blancs et indiens était quasi impossible car, comme l'avait dit il y a plus d'un siècle et demi Mère Marie de l'Incarnation, on devient plus facilement indien que français.

En 1826, l'évêque de Québec et le gouverneur Dalhousie ont été saisi d'un cas concret : une jeune Canadienne, volage disait-on, voulait à tout prix épouser un Iroquois de la réserve du Lac des Deux-Montagnes. L'abbé Jean-Baptiste Roupe n'a pas voulu bénir l'union pour quatre raisons qui méritent d'être citées, car elles sont une excellente synthèse de l'attitude officielle. "1° Après bien des recherches, nous n'avons pu trouver, au Lac, aucun exemple d'une Canadienne mariée à un Sauvage. Nous prêter aux circonstances, en favorisant le mariage projeté, serait de notre part, introduire une nouveauté, dans un ancien établissement et dans une mission sauvage surtout, et nous fait raisonnablement craindre plus d'inconvénients que l'on ne saurait prévoir. Et cette crainte est d'autant plus fondée que l'espérance de réussite dont se flattent les premiers n'en encourage quelqu'autre de même caractère; vaut mieux prévenir sagement en respectant les bornes posées par nos pères. 2° Ce mariage est et ne peut être des plus malassortis, la Canadienne ne sait pas un mot iroquois, le sauvage n'est guère plus avancé dans le français. La canadienne ne connait ni la nature ni l'etendue des engagements qu'elle contracte dans une tribu sauvage . . . 3° Le mélange des blancs avec les sauvages a, de tout temps, été regardé comme très préjudiciable à ces derniers . . . Témoins les précautions prises pour éloigner les missions des établissements européens, en les transférant à d'autres endroits, à mesure que ceux-ci gagnaient du terrain, témoin la distance des sauvages du Lac, de deux à trois lieues de toute habitation canadienne; mais si au lieu de persévérer dans ces sages mesures, l'on va tout à coup rompre les barrières qui séparaient les uns des autres; si nous travaillons à introduire et à favoriser entre eux des communications aussi rapprochées et intimes que celles qu'entraînent les mariages, ne serait-ce pas là ouvrir toutes les voies à un mélange aussi redouté qu'il est à craindre ? Ne serait-ce pas vouloir et la perte de nos sauvages et la ruine de notre mission ? 4° Nous avons remarqué que ceux des blancs qui convoitent ces sortes d'alliances étaient, parmi les hommes, des esprits inquiets, ambitieux, de caractère à troubler plutôt qu'à cimenter la paix dans un village; parmi les personnes de sexe, ce sont des jeunes filles sans retenue, sans instruction, fort équivoques du côté des moeurs, pour ne rien dire de plus; des jeunes filles qui ont encouru par leur inconduite et leur indocilité l'animadversion de leurs parents".

L'abbé Roupe fait remarquer, que depuis 13 ans, c'est la cinquième fois qu'il s'oppose à un mariage entre Français et Indiens. Et pourtant, deux pigeons s'aimaient d'amour tendre . . .

UN ETRANGER JUGE

L'Église Canadienne

Montréal. — (par l'abbé B. Martial, vicaire-général de la Louisiane) Le clergé qui compose le Canada catholique, quoique en général peu instruit, est cependant très édifiant; son exactitude dans les devoirs du ministère, la régularité de sa conduite, ses bonnes moeurs, la décence du vêtement qu'il ne quitte jamais, pas même dans les voyages, contribuent puissamment à lui concilier l'estime et la confiance de la part des fidèles. Les églises, d'une grande propreté et d'une richesse qu'on ne trouve presque nulle part, dans les villages et les campagnes d'Europe, sont à mes yeux une preuve de l'attachement et de l'intérêt des ecclésiastiques pour tout ce qui tient à la gloire de Dieu, dans le culte extérieur, et ne contribue pas peu à attirer les catholiques aux cérémonies de la religion; aussi le concours est-il général tous les dimanches matin et soir.

Cependant le protestantisme déborde de toute part et les temples de toute secte s'élèvent de tous côtés et les sectaires plus hardis et plus entreprenants dans le commerce que les Canadiens commencent à les dominer. Les ministres plus habiles à manier la parole, qui est la partie essentielle de leur ministère, l'emportent sur les prêtres catholiques, que la timidité et le défaut de connaissances condamnent au silence, en matière de controverse. L'avenir est affligeant si les évêques continuent à admettre des sujets d'un médiocre talent et avec une connaissance superficielle de la théologie.

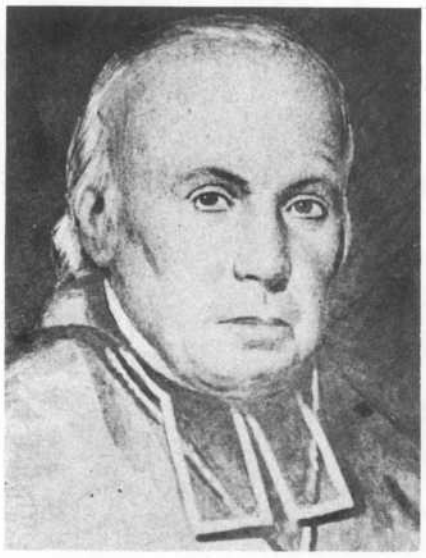

A. P. C.

Mgr PANET

L'évêque de Québec, âgé de 75 ans, ne croyait pas que lord Dalhousie avait de mauvaises intentions vis-à-vis les Canadiens. Il n'en était pas de même pour Mgr Lartigue qui écrivait à Mgr Panet, en juin dernier "Lord Dalhousie continue à chasser les Canadiens de tous les postes de lucre et confiance; et je crois que s'il reste encore trois mois dans le pays, il ne nous laissera pas même une place de connétable". Heureusement, lord Dalhousie nous a quittés!

Les catholiques de la Nouvelle-Ecosse réclament leur émancipation

Halifax — Au cours du mois de février de l'année dernière, M. Uniacke a présenté à l'Assemblée une pétition des catholiques d'Halifax qui réclamaient l'abolition des serments odieux qu'ils ne peuvent prêter.

La pétition a été reçue par l'assemblée de la Nouvelle-Ecosse. Dans sa présentation, le député Uniacke a déclaré : "Cette pétition, monsieur le président, émane des catholiques d'Halifax et est revêtue d'environ mille signatures. Ils réclament contre une marque d'ignominie imprimée à leur religion, mais qu'elle ne mérite point, et qui répugne à l'esprit du siècle. Ils demandent l'abolition des serments injurieux à leur croyance religieuse, que tout membre de cette assemblée est encore obligé de prêter avant d'y prendre place".

"Ils ne cherchent point, continuait-il, à nous engager comme assemblée coloniale dans la question générale de l'émancipation; ils ne désirent point de nous voir adopter des résolutions violentes; ils n'usent point et n'encouragent point d'user d'un langage séditieux; tout ce qu'ils demandent et qu'ils désirent, est que vous receviez leur humble prière, que vous la considériez favorablement et la fassiez parvenir à Sa Majesté par l'intermédiaire de son représentant, accompagnée d'une respectueuse adresse".

Il ne reste plus qu'à attendre une décision favorable de la Chambre des Communes de Londres.

A. P. C.

JOHN INGLIS

Fils de Mgr Charles Inglis, premier évêque anglican de la Nouvelle-Ecosse, Mgr Inglis est devenu, il y a trois ans, le troisième évêque anglican d'un territoire qui comprend, outre la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et les Bermudes.

POUR BIENTÔT UN NOUVEAU DIOCÈSE pour les maritimes

Charlottetown. — Monseigneur Angus Bernard MacEachern serait bientôt évêque en titre d'un nouveau diocèse qui comprendrait l'Ile-du-Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, l'île du Cap Breton, la Nouvelle-Ecosse et aussi des îles de la Madeleine. Voilà quelques années déjà qu'il est question de la division de l'immense diocèse de Québec. Reste à savoir si le nouveau diocèse aura le personnel religieux nécessaire et les moyens financiers suffisants pour subvenir aux besoins des 74,000 catholiques.

La mort de Mgr Poynter, au cours du mois de novembre de l'année dernière, a sans aucun doute retardé la réalisation des souhaits de Mgr MacEachern. Ce dernier cherche, par ailleurs, à augmenter le nombre de ses prêtres. Ainsi, le 28 juin dernier, il a ordonné en l'église de Saint-André le premier prêtre acadien de l'île du Prince-Edouard, M. l'abbé Sylvain-Ephrem Poirier. Le nouveau prêtre, qui s'occupe actuellement de la mission de Tignish, a fait ses études à Nicolet. Avec deux de ses confrères, il formerait "tout" le clergé de l'île. A trois, ils sont chargés de la foi de 12,500 fidèles.

PEU DE "BILLS" adoptés...

Québec — Au cours de la session de 1827, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada a étudié 79 projets de lois : 71 avaient originé de l'Assemblée et 8 avaient été reçus du Conseil. De ce nombre, seulement 21 ont été adoptés par les deux Chambres et ont reçu la sanction du gouverneur. Une égale quantité, soit 21, avaient été adoptés par la Chambre, mais furent refusés par le Conseil législatif. 9 ont été renvoyés par le Conseil pour amendements. 22 projets n'ont pas été adoptés par l'Assemblée, vu que leur étude n'était pas encore terminée. 4 ont été reçus par le Conseil, mais n'ont pas été adoptés. Enfin, 2 projets ont été adoptés par le Conseil et l'Assemblée, mais ont été réservés pour approbation royale par le gouverneur.

DES COLONS EN DÉTRESSE

Québec — Le nouvel administrateur du Bas-Canada, sir James Kempt, s'est prononcé dernièrement en faveur d'une aide accrue aux colons établis le long du Grand-Portage reliant le fleuve Saint-Laurent au lac Témiscouata. L'état de pauvreté extrême dans lequel se trouvent certains de ces colons a amené sir Kempt à écrire à sir George Murray, secrétaire aux colonies. Dans une lettre en date du 29 novembre dernier, l'administrateur du Bas-Canada fait valoir que le chemin le long duquel sont établis les colons est la seule voie de communication entre le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Le chemin est dans un très mauvais état et toute la région a besoin d'une aide directe du gouvernement.

En 1814-1815, 22 soldats du "Royal Veterans" s'étaient établis dans cette région avec leurs familles. Le gouvernement leur avait fourni des rations jusqu'en 1819. Lorsque les autorités décidèrent de ne plus venir en aide aux colons, 15 familles sur les 22 quittèrent leurs terres. Les 7 familles restantes purent profiter plus tard de nouvelles rations, mais depuis deux ans, toute aide gouvernementale a cessé. Sans la présence de ces colons, les chemins seraient impraticables tout au long de l'hiver, car les courriers ne pourraient trouver aucun abri valable.

Sir Kempt propose donc que l'on établisse le long de cette route, dont l'importance n'est plus à démontrer, 6 ou 7 pensionnaires "auxquels on servirait des rations expressément accordées à la condition qu'ils tiennent cette route praticable pour la poste et le logement des courriers".

éducation

RAPPORT du comité spécial d'enquête sur L'ÉDUCATION

Québec — Le Comité Spécial nommé par la Chambre pour s'enquérir de l'état de l'éducation dans cette Province, ainsi que des causes qui ont pu en retarder les progrès et des moyens les plus propres à la répandre, a déposé un volumineux rapport sur la question.

On se souvient que ce Comité a été formé par la législature le 23 janvier 1823 et était composé des députés suivants : MM. Bourdages, Taschereau, Stuart, Heney, Taché, Viger et Louis Lagueux qui agissait à titre de président du Comité.

Les députés ont questionné et reçu des réponses très pertinentes des autorités ecclésiastiques catholiques et protestantes ainsi que de plusieurs personnalités dévouées à la cause de l'avancement de l'éducation dans notre Province.

L'ÉTAT ACTUEL DE L'ÉDUCATION DANS LA PROVINCE

Selon les témoignages, l'éducation est dans un état déplorable partout dans la Province et particulièrement dans les paroisses de campagnes où la population est dans une ignorance humiliante.

Le témoignage de l'abbé Antoine Parant, Supérieur du Séminaire de Québec, illustre très clairement la situation de l'éducation chez-nous. Dans sa réponse au Comité, il convient que l'éducation se réduit à très peu de chose, particulièrement dans nos campagnes. Dans plusieurs paroisses l'on trouverait à peine cinq ou six personnes capables d'exprimer passablement leurs pensées par écrits et de faire les règles les plus communes de l'arithmétique. Cependant, dans nos campagnes le quart environ de la population canadienne sait lire passablement et un dixième environ sait écrire son nom, mais de façon misérable.

LES CAUSES QUI ONT RETARDÉ LES PROGRÈS DE L'ÉDUCATION

Le Comité considère qu'une des principales causes qui a retardé les progrès de l'éducation en cette Province, a été que les rentes, revenus et profits des biens appartenant autrefois au ci-devant Ordre des Jésuites, ont été détournés de l'emploi auquel ils avaient été destinés en premier lieu. Le Comité recommande d'employer à l'avancement de l'éducation en cette Province, les bâtiments, terres et revenus qui appartenaient autrefois à l'Ordre des Jésuites.

Par ailleurs, le supérieur du Séminaire de Québec mentionne que : 1) le défaut de moyens pécuniaires chez un très grand nombre de parents : 2) la difficulté de se procurer des maîtres d'école de moeurs irréprochables; 3) enfin le défaut de bonnes écoles élémentaires dans nos campagnes, sont les principales causes qui ont pu retarder les progrès de l'éducation dans cette Province.

Le révérend J. L. Mills considère que l'opposition du clergé catholique aux écoles royales est la cause de ce retard. Pour sa part, le révérend R. R. Burrage mentionne que l'incapacité ou la mauvaise volonté des parents, le peu d'estime de la valeur et de l'importance de l'éducation de la part des parents qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, l'absence ou la pénurie des manuels de classe et le peu d'encouragement donné aux écoles royales, sont les quatre causes qui ont retardé le progrès de l'éducation.

LES MOYENS DE RÉPANDRE L'ÉDUCATION DANS LA PROVINCE

Les moyens de répandre l'éducation dans la Province

Le secrétaire de l'Institution Royale, M. Joseph Langley Mills espère que les catholiques et les protestants de tous rangs, tant le clergé que les laïcs puissent unir cordialement leurs efforts et leurs talents pour l'accomplissement du progrès de l'éducation, mais se dit pessimiste sur cette possibilité d'entente. Il s'est prononcé contre l'établissement d'une autre institution Royale qui serait composée entièrement de Catholiques-Romains.

Pour sa part le supérieur du Séminaire de Québec croit que le moyen le plus efficace serait d'établir dans chaque paroisse des écoles élémentaires qui seraient immédiatement sous la direction et surveillance du curé, des marguilliers et des notables de chaque congrégation.

Ainsi, selon l'abbé Parant, les curés pouvant alors surveiller les écoles et connaître les moeurs et les principes religieux et sociaux des maîtres qui en seraient chargés, engageraient leurs paroissiens à y envoyer leurs enfants.

Pour établir ces écoles d'une manière fixe et permanente, il faudrait que la législature autorise les fabriques de chaque communion à acquérir des fonds suffisant à l'entretien de ces écoles.

Le supérieur du Séminaire est convaincu que si une semblable loi était passée, on verrait bientôt s'élever dans toutes les paroisses des écoles permanentes, qui, par la suite, seraient dotées par les différents curés et par de riches particuliers, qui se plaignent tous les jours de ce que l'on n'ôte pas les entraves qui les arrêtent dans le bien qu'ils désireraient faire sous le rapport de l'éducation élémentaire des enfants.

Avec des écoles ainsi fondées et dotées, dit l'abbé Parant, on pourrait pourvoir à un honnête salaire pour les maîtres dont le choix sera d'autant plus facile, que l'on n'aura plus de moyens de subsistance à leur présenter.

FONDATION D'UN COLLÈGE À SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE

Un collège a été fondé l'année dernière à Sainte-Anne de la Pocatière grâce à Messire C. F. Painchaud, curé de la paroisse.

Ce collège est bâti avec les épargnes du curé Painchaud, les contributions volontaires des paroissiens de Sainte-Anne, des amis de l'éducation résidant dans le voisinage et de l'aide de la législature.

Le contrat à bâtir au coût de 500 louis a été donné à MM. François Richard, menuisier et Antoine Gagnon, maçon. Le collège mesure 93 pieds de long sur 43 de large et 37 d'élévation, mesure française et a trois étages en pierre.

Il y aura deux cours d'études suivis séparément dans cette institution, savoir : un cours classique et un cours préparatoire qui comprend l'anglais et le français et toutes les sciences usuelles. 70 élèves pourront suivre ces cours dès l'an prochain.

Le collège possèdera une bibliothèque, un cabinet de physique et une ferme pour l'enseignement agricole.

Situé en regard du fleuve St-Laurent et sous l'influence de l'air fortifiant de la mer, ce collège sera l'établissement d'éducation le plus romantique et le plus salubre du pays.

A. P. C.

SIMPSON

Gouverneur de la Terre de Rupert depuis sept ans, M. Simpson est parti le 28 juillet dernier avec près d'une trentaine de commis de la Hudson's Bay Company en direction du Pacifique. Après trois mois de pérégrination, l'expédition a atteint le fort Vancouver.

VOULEZ-VOUS DES TERRES ?

Québec. — Il est assuré que les commissaires nommés pour explorer le Saguenay déposeront leur rapport devant la Chambre d'Assemblée dès le début de l'année prochaine. S'il faut en croire notre informateur, les commissaires auraient apposé leurs signatures au bas du document le 26 de ce mois.

On se rappelle qu'il y a deux ans, la Chambre d'Assemblée avait voté la somme de 500 livres pour financer une exploration minutieuse de la région du Saguenay afin de savoir si cette partie de l'arrière-pays était propre à l'agriculture.

Les commissaires Andrew et David Stuart ont fait appel à deux arpenteurs reconnus pour leur compétence: Joseph Bouchette et J.-P. Proulx. Le premier a exploré le Haut-Saint-Maurice et le lac Saint-Jean; le second, les rives du Saguenay, de la rivière au Sable à la Baie des Hahas. Un troisième groupe, dirigé par Andrew Stuart, assisté de l'arpenteur Joseph Hamel, a fait une étude systématique des bords du lac St-Jean.

S'il faut en croire M. Bouchette, l'étendue de terre cultivable du côté sud du lac Saint-Jean serait de 80,000 à 100,000 acres en superficie. "Cette étendue de terre, dit-il, est composée d'une excellente qualité de sol, formé en général d'une riche terre noire, souvent argileuse, avec quelques intervalles sablonneux, et ordinairement couvert d'une belle couche végétale. Les principales espèces de bois qui couvrent ce terrain sont le bouleau noir et jaune, le frêne, le sapin, le bass, le cèdre, l'épinette, le pin rouge et blanc, et l'érable, qui fournit une quantité suffisante de sucre pour l'usage des habitants du poste de commerce." Sur le plan purement agricole, tout ce qui croît à Montréal pousserait fort bien au Saguenay.

L'endroit idéal pour le commerce et le transport des marchandises serait la baie des Hahas. Toujours selon M. Bouchette, "la baie des Hahas paraît évidemment avoir été formée par la nature comme le siège principal du commerce de toute cette partie du pays: 1o à cause de la grande étendue de pays plat qui l'environne; 2o par le havre qu'elle offre pour les vaisseaux de ligne de la première classe, qui peuvent entrer directement jusqu'au haut du lac Kénogami".

Quel sort nos députés vont-ils réserver à ce rapport? Nous le saurons bientôt.

J. P. COCKBURN — A. P. C.

QUEBEC

Les terrains situés sur les bords du Saint-Laurent, au pied des Plaines d'Abraham sont occupés actuellement surtout par les exportateurs de bois. La "cour" de M. Campbell est une des plus achalandées.

Le droit de vote des femmes
UN MYTHE?

Québec. — Les députés de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada sont, actuellement en face de deux pétitions concernant chacune à sa façon, le droit de vote des femmes. Un certain nombre d'électeurs du Bourg de William Henry, situé à l'embouchure du Richelieu, demande l'annulation de l'élection de Wolfred Nelson à cause des irrégularités commises lors de la votation. "Que les suffrages de filles, de femmes mariées et de veuves ont été illégalement reçus en faveur du dit Wolfred Nelson, quoique l'illégalité de tels suffrages ait été vivement représentée par le dit James Stuart (le candidat battu) et nonobstant l'opposition de sa part, aussi bien que celle de plusieurs des électeurs, à leur réception". Une de ces femmes qui a osé se prévaloir d'un droit qu'on leur dénie, Madame Rosalie Saint-Michel a été traînée devant les tribunaux pour parjure.

Par contre, un certain nombre d'électeurs de la Haute-Ville de Québec ont signé, eux aussi, une pétition demandant l'annulation de l'élection de Andrew Stuart, parce que l'officier-rapporteur a refusé d'accepter le vote des femmes. Les pétitionnaires font valoir les droits de la femme d'une façon remarquable. "Le droit de voter, disent-ils, n'est un droit naturel ni chez l'homme ni chez la femme, il est donné par la loi. Les seules questions sont de savoir, si les femmes peuvent bien exercer de droit et à l'avantage de l'état, et si elles ont un juste titre à l'exercer. Les pétitionnaires n'ont pas appris qu'il n'existe dans l'esprit des femmes aucune imperfection qui les place plus bas que l'homme dans l'échelle intellectuelle et qui rendrait en elles l'exercice de la franchise élective plus dangereux que ne l'est l'exercice que la loi leur a déjà donné d'un grand nombre d'autres droits. En point de fait, les femmes dûment qualifiées ont déjà exercé en cette Province le droit en question. Les pétitionnaires sont d'avis que les femmes ont droit à ce privilège, si elles peuvent l'exercer avantageusement. La propriété et non les personnes est la base de la représentation dans le Gouvernement anglais. Les qualifications requises par les lois d'élection anglaises le montrent suffisamment: le même principe est strictement applicable à notre constitution. Le paiement de certaines taxes à l'état est une autre base de la représentation, car c'est un principe maintenu par les premiers hommes d'état en Angleterre qu'il ne peut y avoir de "taxation sans représentation". Certains devoirs remplis envers l'état peuvent aussi donner le droit à se faire représenter. Maintenant, sous le rapport de la propriété, de la taxation et des charges de l'état, la veuve dûment qualifiée par nos lois d'élection, est, sous tous les points de vue essentiels, absolument dans la même situation que l'homme; sa propriété est taxée comme celle de l'homme. Elle n'est certainement pas obligée aux devoirs de milice, l'homme au-dessus de quarante-cinq

A. P. C.

ans ne l'est pas non plus. Elle n'est pas appelée à servir comme juré, non plus un médecin. Elle ne peut être éligible à l'Assemblée, non plus un ministre (du culte) ni un juge de la cour du Banc du Roi. On peut dire que la nature a formé la femme pour la vie domestique, cependant la Constitution anglaise permet à une femme de s'asseoir sur le trône, et une femme a été un de ses plus beaux ornements. D'ailleurs il serait bien peu politique et même tyrannique de circonscrire ses efforts et de dire qu'elle ne pourra sentir le plus grand intérêt pour le sort de son pays et la préservation de ses droits."

Avec l'avènement de la présence anglaise au Bas-Canada, l'influence et la présence des femmes se font beaucoup moins sentir dans le domaine des affaires Il en est encore qui voudraient les voir complètement absentes de la vie politique Que décideront nos députés sur le droit de vote pour les femmes?

PETITE CHRONIQUE MUSICALE
DEUX GRANDS DISPARAISSENT

Le 5 juin 1826 mourait Carl Maria von Weber, lors d'une tournée de concerts qui se terminait à Londres. Son état de santé s'opposait à de tels voyages, puisqu'il avait donné des concerts aussi à Paris, mais à son départ de Dresde, il avait dit aux siens: "Que je parte ou ne parte pas, je suis un homme condamné". L'autopsie nous révèle qu'il est mort de la ptisie. Bien que la mort l'aie fauché à 40 ans, il nous laisse une abondante production, dont une dizaine de singspiels, quelques mélodrames, mais un seul véritable opéra "Euryanthe". On ne peut pas considérer son "Freischutz" ni son "Oberon" comme tels, car la musique y est employée avec la parole, ou bien en superposition ou bien en alternance, mais jamais avec le chant. Brillant impressario, on lui doit d'avoir fondé un opéra allemand dès 1817. Il fut aussi excellent critique d'art musical.

Mort de Schubert.

Le 19 novembre dernier, à l'âge de 31 ans, mourait Franz Schubert, musicien de carrière. Il aurait été emporté par le typhus; déjà depuis 1823, une grave infection vénérienne minait sa santé.

Il nous laisse plusieurs pièces pour piano, de la musique de chambre, des symphonies et quelques opéras, mais de toute sa production, ce sont ses merveilleux lieds qui le feront passer à la postérité.

LISZT: UN ESPOIR

Dès 1823, ce pianiste "prodige", âgé alors de 12 ans, a donné deux concerts à Vienne, puis s'est rendu à Paris avec son père qui a été son premier professeur. Ses improvisations et variations sur des thèmes populaires, comme "Il pleut, bergère" ou "Au Clair de la lune" ont émerveillé les Parisiens.

"Ce pianiste imberbe, dit Le Corsaire, a étonné les artistes les plus habiles par son exécution vigoureuse et par l'originalité et la grâce de son improvisation. Il a sur-le- champ et d'une voix unanime été proclamé membre honoraire de la Société académique des Enfants d'Apollon, qui compte ou a compté dans son sein les musiciens les plus célèbres d'Europe. Si cet enfant merveilleux donnait des concerts publics, il ferait certainement courir tout Paris... Chaque auditeur stupéfait se croit transporté par un songe dans le séjour habité par le dieu de l'harmonie...".

Le 21 juin 1824, il donnait son premier concert anglais; il avait même joué précédemment chez le roi George IV. À la mort de son père, survenue à Boulogne en 1827, il dut devenir professeur et jouer pour survivre; sûr de lui, Liszt semble jouer la haute difficulté sur le clavier comme dans la vie.

J. P. Cockburn A. P. C.

Le Champ de Mars est un peu comme les Plaines d'Abraham pour Montréal. Nombreux sont les habitants qui vont, presque chaque jour, déambuler sur ce vaste terrain situé au centre de la ville.

BILLET — Les propos de Papineau

NDLR.—Avec ce numéro, le Boréal Express inaugure une nouvelle chronique, celle des propos d'un de nos meilleurs hommes politiques de l'heure. Nous nous ferons un plaisir, à chacune de nos parutions, de fournir à M. Louis-Joseph Papineau l'occasion d'exprimer ses réflexions sur l'actualité politique et les autres sujets d'intérêt public. Il va sans dire que les propos de M. Papineau lui sont personnels et n'engagent en rien le Boréal Express.

*Suis-je encore un bon sujet?

"Londres, 22 juillet 1823. — Oh! Qu'un Roi doit avoir de sollicitude s'il se croit obligé de faire du bien à proportion de ce qu'il coûte aux peuples. J'étais vraiment passablement bon sujet en Canada, sincère admirateur des Anglais et de leur gouvernement, mais j'y remarque tous les jours de si insupportables abus que j'y deviens assez mauvais sujet. Ceux qui ont écrit avec tant de fiel contre les rois et les prêtres les voyaient tels qu'ils sont en Europe, tels que nous ne les concevons pas en Amérique. Plusieurs de nos concitoyens anglais qui trouvent à redire à tout ce qui existe en Canada quand ils y étaient sont quelque fois forcés de convenir qu'ils étaient un peu préjugés."

*Il faudrait noyauter le Conseil législatif

"Québec, 31 janvier 1825. — Le pays est honteusement négligé par ceux qui ont le plus d'intérêt, d'obligation et d'honneur à le servir s'ils remplissaient leur devoir. L'absence de MM. Debartzch, Cuthbert, de Salaberry, Deléry et d'autres empêche que nous ne puissions concerter aucune mesure avec le Conseil. S'ils y étaient, quand bien même ils seraient dans la minorité, du moins leur concert pourrait ajouter au poids qu'auraient les plaintes de l'Assemblée contre la dilapidation du revenu public."

*A quand la vie douce...

"Québec, 3 février 1825. — La vie la plus retirée, où l'amour et la confiance règnent, est celle que j'ambitionne le plus; ma vie publique est en opposition constante avec mes goûts, mes réflexions, mon coeur et ma tête."

*Le comte de Dalhousie, un fripon!

"Québec, 28 février 1825. — Tous les jours nous découvrent de nouvelles friponneries du comte de Dalhousie, qui l'avilissent, et les conseillers qui l'ont trompé. Nous avons demandé communication des dépêches du Roi en vertu desquelles il nous avait demandé la liste civile permanemment, puis durant la vie du Roi. Le lieutenant gouverneur nous a répondu, samedi, qu'après des recherches diligentes elles ne se trouvaient pas dans le secrétariat, qu'apparemment le comte de Dalhousie les avaient emportées avec lui en Angleterre pour en conférer avec les ministres. La présomption est bien forte qu'il n'en avait pas, mais seulement qu'il avait quelqu'instruction générale par laquelle on lui disait: faites pour le mieux. Ansi tout le trouble qu'il y a depuis si longtemps lui doit être imputé. Cela joint à la faute de nous avoir communiqué les dépêches du Haut-Canada montre sa haine contre le pays qu'il gouvernait et où il ne peut revenir sans être en guerre ouverte et déclarée avec la Chambre."

*Réflexion amères

"Québec, 31 décembre 1828. — Ces jours derniers, la chambre s'est plusieurs fois ajournée à bonne heure, et cela a fait que j'ai répondu à plusieurs invitations à dîner, toutes anglaises. Eux seuls, dans Québec, ont le ton et la fortune nécessaires pour recevoir. Il n'y a pas une seule maison canadienne qui le puisse faire. Les ressources du pays sont dévorées par les nouveaux venus, et quoique j'aie le plaisir de rencontrer parmi eux des hommes instruits, estimables, qui me voient aussi avec plaisir, la pensée que mes compatriotes sont injustement exclus de participer aux mêmes avantages m'attriste au milieu de leur réunion et me rendrait le séjour de Québec désagréable. Le mal n'existe pas au même degré à Montréal."

Louis-Joseph Papineau.

LITTÉRATURE et SPECTACLES

ENFIN, UN MANUEL D'HISTOIRE DU CANADA

Québec. — Un événement littéraire important vient de se produire à Québec. Le protonotaire Joseph-François Perreault a publié, récemment, un autre ouvrage destiné aux élèves des écoles primaires. Cette fois, il s'agit de la première d'une série de brochures concernant l'Histoire du Canada. Sous le titre "Abrégé de l'Histoire du Canada" *Monsieur Perreault nous présente un résumé de l'histoire de la Nouvelle-France qu'il dit être inspiré du célèbre ouvrage de Charlevoix sur le même sujet.*

Dans sa préface, Monsieur Perreault présente sa brochure en ces termes : "la connaissance de l'histoire de son pays est si utile et intéressante pour ceux qui l'occupent que je n'ai pas hésité de faire l'abrégé de celle du Canada pour l'usage des enfants des écoles élémentaires du pays, afin qu'ils puissent connaître ce qu'il en a coûté à leurs ancêtres pour l'établir et y faire fleurir la religion, le commerce et l'agriculture".

Au cours d'une entrevue, Monsieur Perreault a annoncé qu'il venait de terminer la rédaction d'une deuxième brochure qui traitera des premières années sous l'occupation britannique. Il compte la publier bientôt. Il est intéressant de constater que grâce aux travaux de Monsieur Perreault, nos enfants sauront que le peuple canadien n'est pas un peuple sans histoire.

Les IRLANDAIS ont leur JOURNAL

Montréal. — Depuis une quinzaine de jours, les Irlandais du Bas-Canada ont leur journal à eux, journal rédigé par un des leurs, Daniel Tracey. The Irish Vindicator and Canada General Adversiter **se veut le défenseur des intérêts des Irlandais, voire même de ceux des Canadiens. Tracey est connu des milieux politiques. Il a été très actif récemment au sein des Comités constitutionnels. Son amitié pour Papineau est connue. Avec la** Minerve **et la** Gazette de Québec **de Neilson — et non pas la fameuse** Gazette de Québec **publiée par autorité, depuis cinq ans —, l'**Irish Vindicator **n'a pas craint d'attaquer le gouvernement de Dalhousie. Par contre, le** Quebec Mercury **et** l'Etoile et journal du Commerce/ Star and Commercial Advertiser **sont les défenseurs reconnus de la politique gouvernementale.**

Au cours du mois de décembre 1827, Andrew Stuart, frère du procureur général, fondait le Star. **Il voulait que le nouveau journal épouse la cause de lord Dalhousie. Il a fait appel au docteur Daniel Wilkie pour occuper le poste de rédacteur. L'écossais Wilkie est avantageusement connu à Québec, car il y est considéré comme un instituteur émérite. Il se peut fort bien que le récent départ de lord Dalhousie compromette l'existence du journal de Wilkie.**

"NOTRE" musée crie à l'aide

Québec. - Le seul musée que possède le Bas-Canada est en difficultés financières Fondé il y a à peine deux ans, le musée Chasseur ne pourra continuer à se développer qu'à la condition que le gouvernement et les particuliers lui viennent en aide.

M. Pierre Chasseur, demeurant au no 4 de la rue Sainte-Hélène, à Québec, avait réussi, avec ses faibles moyens, à réunir quelque cinq cents espèces d'oiseaux. Depuis, sa collection s'est enrichie d'un certain nombre d'animaux empaillés.

Notre confrère de la **Gazette de Québec** a rendu dernièrement un hommage mérité au propriétaire du musée: "Même si l'industrie et la persévérance de M. Chasseur ont droit à nos éloges, la manière dont il conduit son ouvrage n'est pas moins digne de notre admiration. Il rassemble, autant que possible, autour de chaque objet, tout ce qui tend à le caractériser, de manière à nous donner tout à la fois, en quelque sorte, l'histoire et les habitudes de l'animal en vue. Pour atteindre ce but, il a dû suivre la nature à la piste et, pour ainsi dire, la prendre par surprise, et il lui a fallu la chercher dans les bois, sur le sommet des montagnes, dans les marais et jusque sur les rochers les plus escarpés".

Une visite au musée vous convaincra de la nécessité d'une telle initiative. Heures d'ouverture: tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Francisco GOYA MEURT EN EXIL VOLONTAIRE

C'est le 16 avril de cette année que mourut à Bordeaux le célèbre peintre Goya. Né à Fuendetodos, en Aragon, en 1746, il mourut à Bordeaux chez son ami Pio de Molina, lui-même exilé en France. Beau-frère du peintre Francisco Bayeu y Subira, il eut le même maître: Martinez Luzan. Il fut reçu à l'académie en 1780, mais en 1792 une surdité due à un mal de nature inconnue le rendit misanthrope. Cependant sa liaison avec la duchesse d'Albe jusqu'en 1802 l'aida à vivre.

La guerre qui sévit avec la France entre 1808 et 1814 le bouleversa; quoi que détestant les envahisseurs, il était quand même de nature pacifiste et il montra même envers les conquérants une sympathie extérieure et prudente. Toutefois, au retour du roi Ferdinand en mars 1814, son talent lui valut son pardon: "Tu as mérité le garrot, dit le roi, mais tu es un grand artiste et je te pardonne."

Il fut le portraitiste de la famille royale et des hautes personnalités, parents et amis, écrivains et toréros; sensible au charme féminin, ses célèbres "majas" sont, paraît-il, à voir, mais il fut aussi implacable devant la laideur ou la vieillesse. Il eut aussi des démêlés avc l'Inquisition en 1799, car ses eaux-fortes traitant de l'enfer et de sorcellerie intitulées "Caprices" firent grand bruit, mais il s'en tira avec élégance en offrant au roi les cuivres de ses estampes. Plus tard, il ira peindre des scènes de prisons, d'hôpitaux ou d'asiles de fous. Vélasquez et el Greco eurent certaines influences sur lui à différentes époques de sa vie.

"La jeune fille en rose"

Le peintre Antoine Plamondon, qui étudie actuellement à Paris, a exécuté le tableau que nous reproduisons ci-haut, il y a quatre ans. C'est grâce au grand vicaire Descheneaux que l'artiste, âgé de 26 ans, peut séjourner en France.

NOTRE GENTILHOMME À PERRUQUE

Montréal. — *Louis-Joseph Dulongpré* est un de nos plus prolifiques créateurs. Il a fait, à date, plus de 2000 portraits à l'huile ou au pastel. Qui est-ce Dulongpré qu'on voit se promener encore avec perruque et habit d'ancien régime ? C'est un gentilhomme français, né à Saint-Denis, près de Paris. On dit qu'il a étudié dans les meilleures académies avant de s'embarquer pour les Etats-Unis, où il a servi sous Rochambeau lors de la Révolution américaine. Il est ici depuis bientôt quarante ans. Il a d'ailleurs épousé une Canadienne, mademoiselle Campeau. Aussitôt arrivé au

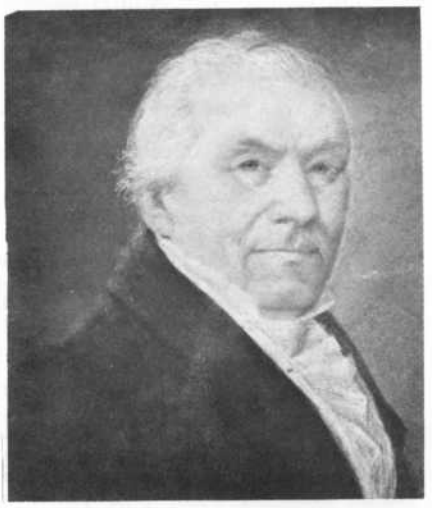

pays, il a donné des leçons de harpe, de chant, de danse. En 1789, il a peint des décors pour le théâtre de Montréal. C'est vers 1794 qu'il a commencé à peindre. Ses portrait dérivent, quant au style, des portraits populaires de la France pré-révolutionnaire.

Dulongpré a aussi fait, il y a peu de temps, une centaine de caricatures de caractère politique sur la guerre de 1812. Il a d'ailleurs été nommé capitaine de milice en 1812 et est tenu en grande estime par ses concitoyens.

Au point de vue artistique, les connaisseurs (et Louis-Joseph Papineau, son ami, croit en être un) trouvent qu'il a le talent de saisir les traits et la physionomie avec une précision remarquable. L'artiste fait aussi des tableaux d'imagination, principalement des tableaux d'église, mais en général ses coloris sont assez faibles. C'est le dessin qui importe pour lui. On dit que, dans la décoration du plafond de l'église Notre-Dame, il a réussi à y faire figurer le portrait de plusieurs de ses amis qu'on peut d'ailleurs reconnaître.

Cet artiste semble de plus en plus s'orienter vers la peinture d'église. Ceci l'amène à devenir un peintre nomade. Il doit aller au devant de la clientèle et solliciter les curés de lui confier la commande de leurs tableaux édifiants. Souvent, il peint sur place. Voilà probablement pourquoi on n'a pu le rencontrer à son atelier de Montréal, ces mois derniers.

Lisez un livre par semaine

* * *

Bibliothèque circulante

de

Thomas Cary

rue des Jardins, Québec.

* * *

En opération depuis cinq ans

À LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

EST-CE LE CALME AVANT LA TEMPÊTE

Québec — Tous se rappellent la session du mois de novembre de l'année dernière, session qui n'avait pas duré trois jours et qui s'était terminée par un coup d'éclat du gouverneur Dalhousie : la prorogation de la Législature. Le jour même de l'ouverture de la session, soit le 20 novembre 1827, les députés désignent par un vote de 39 voix contre 5, M. Louis-Joseph Papineau comme président des débats. Le gouverneur ne veut pas accepter le choix de la Chambre et demande aux députés de se choisir un autre orateur. Ces derniers refusent et le comte de Dalhousie renvoie les représentants du peuple chacun chez soi. Le gouverneur motive ainsi sa décision : "Les discours violents et les écrits avoués de M. Papineau, aidé des chefs de sa faction, eurent un si grand succès au cours des élections de l'été dernier que les résultats furent d'accroître considérablement l'influence qu'il possédait déjà dans l'Assemblée. Il était donc très évident que toutes les propositions qui seraient présentées à cette session, si on le choisissait comme président, se heurteraient aux mêmes résolutions qu'il avait auparavant appuyées et qui m'ont forcé à proroger et à dissoudre le dernier Parlement". L'ex-gouverneur a même cru, à un certain moment, à un danger réel de révolte. Il s'en est ouvert, à ce sujet, au secrétaire des Colonies. Selon lui, la conduite violente de l'Assemblée était délibérément résolue; "un bateau ayant été nolisé pour porter à Québec la masse du parti de Papineau". Le plus grave, pour le comte de Dalhousie est que le clergé paroissial catholique romain de la région de Montréal, le vicaire apostolique, M. Lartigue, en tête, "ait joint son influence au parti populaire".

Le nouvel administrateur du Bas-Canada, sir James Kempt, arrivé ici avec de bonnes dispositions, ne pouvait constitutionnellement, retarder au delà du 21 novembre de cette année la convocation de la Chambre. Trois jours avant l'ouverture de la session, il avait rencontré M. Papineau et lui avait déclaré qu'il n'hésiterait "nullement à approuver la nomination de celui (quel qu'il fût) que la Chambre d'Assemblée aurait dûment élu comme son président", mais qu'il ne pouvait "tolérer un empiètement sur les droits de Sa Majesté ou un oubli quelconque de l'observation des règles habituelles que suit le Parlement en des occasions analogues". A M. Papineau qui lui objectait que la Chambre avait le droit de se présenter devant lui avec son président élu, sir Kempt répliqua que la Chambre devait élire un nouveau président, quitte à choisir encore une fois M. Papineau. Le 19 novembre, l'administrateur acceptait qu'il n'y ait point votation pour le choix d'un président, "pourvu que la Chambre d'Assemblée reconnût pleinement et ouvertement les droits de la Couronne".

Actuellement, la session n'est pas encore terminée. Déjà, les observateurs ont remarqué une plus grande cordialité entre le Conseil et l'Assemblée. Plusieurs députés ont demandé une enquête sur l'administration du comte Dalhousie, mais sir Kempt ne veut pas intervenir dans les actes de la dernière administration. Il est convaincu que "le temps et la patience peuvent seuls apporter un remède radical au mal, mais qu'aucune réforme efficace ne peut être effectuée tant que le conflit financier ne sera pas réglé". Le 6 décembre dernier, les députés ont adopté une résolution visant à régler le problème des subsides : "Résolu, que c'est l'opinion de ce Comité, que la vue de pourvoir aux besoins de l'année prochaine et de seconder les intentions bienveillantes de Sa Majesté quant à l'arrangement final des affaires financières de cette Province, ayant toujours égard aux intérêts et à la force du Gouvernement, cette Chambre prendra en sa respectueuse considération toute estimation qui lui sera soumise des dépenses nécessaires du Gouvernement Civil pour l'année prochaine, espérant avec confiance que dans telle estimation on aura égard à l'économie qu'exigent les besoins et l'état actuel de la Colonie".

J. P. COCKBURN A. P. C.

LES MARCHES

Depuis l'année dernière, le lieutenant-colonel d'artillerie James-Pattison Cockburn parcourt le Bas-Canada, pinceaux à la main. Il accumule aquarelle sur aquarelle. Le phénomène des marches naturelles des chûtes Montmorency l'intéressera certainement.

LES BERMUDES : excellentes pour les forçats

Londres — C'est décidé les Canadas pourront expédier leurs prisonniers aux Bermudes. Au cours de l'été dernier, une liste de prisonniers qui avaient vu leur peine commuée à la condition d'être déportés pour la vie a reçu l'approbation de Peel et ordre a été donné au surintendant des forçats de les recevoir à bord du DROMEDARY, aux Bermudes. Cette permission des autorités de la métropole a été accordée à la suite de nombreuses représentations, surtout de la part de l'ex-gouverneur Dalhousie. Dès le mois de mai 1825, lord Dalhousie faisait remarquer que les travaux publics des Bermudes "offrent le meilleur endroit et les meilleurs moyens pour employer des forçats venant des colonies de l'Amérique du Nord".

Le juge-en-chef du Bas-Canada, M. Sewell, avait récemment demandé que le règlement pour le transport des félons du Canada aux Bermudes soit mis en vigueur, car, selon lui, ce serait là un châtiment beaucoup plus efficace que la mort. La chose est maintenant possible, à la condition de donner avis de la condamnation à la déportation au secrétariat d'Etat. Nous verrons donc bientôt quelques Canadiens "émigrer" là où les rigueurs de l'hiver n'existent pas.

Duvernay acquiert "La Minerve"

Montréal. (DNC) — Le dernier-né des journaux patriotes, malgré ses deux ans d'existence, a déjà changé de propriétaire. En effet, Ludger Duvernay s'est porté acquéreur, le 18 janvier de l'année dernière, du "titre d'un journal qui a été imprimé et publié en la ville de Montréal sous le titre de *La Minerve*, sans aucune garantie d'aucune souscription ou abonnement de qui que ce soit, pour en jouir et disposer par ledit acceptant comme bon lui semblera". Le montant de la vente : sept livres, dix chelins, courant. L'étudiant en droit, Augustin Norbert Morin, âgé de moins de 25 ans, demeure l'éditeur et le rédacteur du journal.

La Minerve se veut le remplaçant du *Canadien*, dont la publication a cessé il y a trois ans. Dès sa naissance, *La Minerve* a connu des difficultés financières. Le premier numéro date du 9 novembre 1826. Moins de vingt jours plus tard, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs, le journal doit suspendre sa parution. Il ne reparaît qu'au début de février de l'année suivante, à la suite de la vente dont nous avons parlé plus haut.

Le propriétaire et le rédacteur semblent avoir les mêmes buts. "Ardents à soutenir les intérêts des Canadiens, avait écrit Morin dans son prospectus, nous leur enseignerons à résister à toute usurpation de leurs droits en même temps que nous tâcherons de leur faire apprécier et chérir les bienfaits et le gouvernement de la mère-patrie".

Grâce aux médecins UN MORT-NÉ !

Québec. — L'indifférence des médecins du Bas-Canada a causé la mort du premier journal consacré exclusivement à la médecine. Le *Journal de médecine* de Québec n'a connu que sept numéros. Son fondateur, le docteur Xavier Tessier, voulait analyser les publications nouvelles, former un recueil "de toutes les nouvelles découvertes et des cas extraordinaires" et enfin faire écho à la vie médicale canadienne. Malheureusement, comme les bonnes intentions ne suffisent pas, le docteur Tessier en a été quitte pour son trouble. Et pourtant, il était certes le médecin qui était le plus apte à diriger une telle publication. Il est "membre honoraire de la Société médicale de New-York et de l'American Institute".

Dommage!

LES FABRIQUES PEUVENT ÉTABLIR DES ÉCOLES

Pour faire suite au rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation dans cette Province, la Législature voyant l'inefficacité de l'Institution Royale, a passé une loi pour faciliter l'établissement et la dotation d'Ecoles élémentaires dans les paroisses de cette province.

Cette loi permet aux fabriques de consacrer chacune un quart de ses revenus annuels pour l'établissement d'une école par paroisse pour chaque cent familles domicilières et résidentes.

L'inspection et l'administration de ces écoles seront sujettes aux règlements édictés par les fabriques qui peuvent, en vertu de cette loi, acquérir toutes terres, possessions, ou propriété foncière, rentes constituées, argents, ou autre propriété mobilière qui pourront lui être concédés, vendus ou donnés à l'effet de fonder et de maintenir une ou plusieurs écoles élémentaires dans l'étendue de la paroisse à laquelle appartiendra telle fabrique.

Nul doute que cette loi sera très bienvenue et qu'elle fera beaucoup pour le progrès de l'éducation surtout dans les campagnes car elle répond à un voeu maintes fois exprimé par nos dirigeants ecclésiastiques.

LES FONCTIONNAIRES DEVRAIENT APPUYER LE GOUVERNEMENT

Québec. — Les éditeurs de la *Gazette de Québec* (l'officielle et non l'autre) et le *Quebec Mercury* sont d'avis qu'un fonctionnaire doit, de par sa fonction, se faire le défenseur des politiques du gouvernement.

Selon eux, "le temps nous paraît arrivé où le gouvernement pourrait très convenablement insister sur l'appui ouvert, décidé, sans partage, de tous les hommes en place; prenant garde qu'aucun employé ne tournât l'influence qu'il peut tirer de son emploi au préjudice du gouvernement. Si les gens veulent être opposés à l'exécutif, c'est un mal qu'on ne peut empêcher sous un gouvernement libre; mais que l'exécutif ne leur prête pas, pour servir d'arme contre lui-même et pour l'affaiblir, cette influence et cette importance que la constitution veut qu'on n'emploie qu'à soutenir et fortifier le gouvernement. S'ils veulent faire de l'opposition, qu'ils n'aient pas l'avantage des emplois pour la faire, mais qu'ils la fassent avec le poids de leur mérite intrinsèque. Véritablement, nous arrivons à une crise."

Doit-on s'attendre à une purge chez les fonctionnaires?

SCIENCES ET TECHNIQUES

Et coulent les bateaux de l'île

Québec. — Ceux qui avaient espéré que la compagnie écossaise formée, il y a quatre ou cinq ans, pour construire des navires à l'île d'Orléans créerait des dizaines d'emplois stables en sont quitte pour leur peine. Plus de 15,000 livres ont été investies en neuf mois seulement pour la construction du **Columbus.** Mais la compagnie a joué de malheur : les deux seuls navires qu'elle a construits ont coulé quelques mois à peine après leur lancement, de sorte qu'actuellement le chantier est fermé et il n'est pas question qu'il rouvre de si tôt. L'anse du Fort, près de la pointe ouest de l'île, a retrouvé sa quiétude. Le marteau des charpentiers ne résonne plus au loin . . .

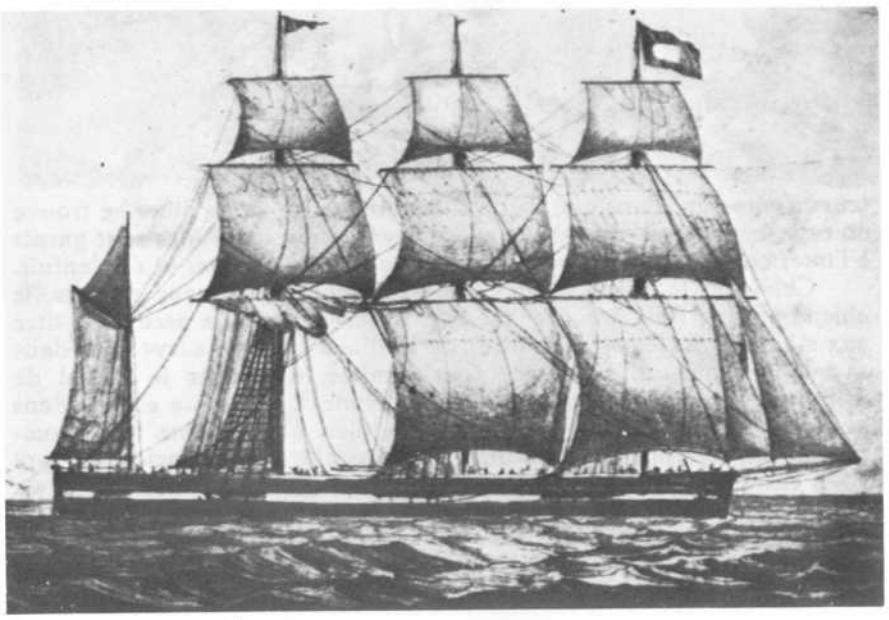

CANADIAN GEOGRAPHICAL JOURNAL

Le 23 juillet 1824, à 8 heures du matin, cinq mille personnes s'étaient massées dans le voisinage du chantier pour assister au lancement du plus grand navire qui ait jamais été bâti: le **Columbus,** jaugeant 3,700 tonneaux de régistre, long de 301 pieds et 6 pouces, large de 50 pieds 7 pouces et profond de 29 pieds 4 pouces, — "les plus grands vaisseaux de la marine royale ont environ 240 pieds de quille; leur tonnage est beaucoup moindre, même si leur largeur et leur profondeur passent celles du **Columbus**" . . . Tous les charpentiers qui avaient travaillé (et qui avaient gagné jusqu'à deux piastres par jour), assistaient, fiers, à l'épreuve finale . . . Malheureusement, le navire, au retour d'un de ses premiers voyages en Europe, sombrait dans l'Atlantique. Ce géant des mers pouvait transporter en un seul voyage 9,000 tonneaux de bois !

Moins d'un an après le lancement du **Columbus,** on a procédé au lancement d'un navire légèrement plus gros, le **Baron de Renfrew:** longueur, 309 pieds; largeur, 60 pieds; profondeur en dedans, 38 pieds, au dehors, 57 pieds; poids de l'ancre, 90 quintaux; jauge, 5888 tonneaux; hauteur, depuis le couronnement jusqu'à la quille, 50 pieds; hauteur, du grand mât au-dessus du pont, 75 pieds; longueur de la grande vergue, 73 pieds; longueur du beaupré, 60 pieds; tirant d'eau, lorsque le bateau sera chargé, 24 pieds; quantité de bois pouvant être chargé à bord, 8,500 à 9,000 tonneaux.

Le **Baron de Renfrew** a connu le même sort que le **Columbus:** il s'est brisé dans la Tamise quelques mois après son arrivée en Angleterre.

A la suite de ce double échec, les armateurs de Glasgow ont décidé d'abandonner leur chantier de construction de l'île d'Orléans.

À quand notre chemin de fer ?

Montréal — L'Angleterre, la France et les Etats-Unis possèdent déjà leur chemin de fer. Les financiers et les commerçants des deux Canadas ne peuvent demeurer indifférents à ce nouveau moyen de transport. Les nombreux portages, les difficultés de toutes sortes qui retardent le transport des marchandises devraient inciter nos hommes d'affaires à tenter quelque chose dans ce domaine.

Nous appuyons la campagne menée tant par la *Gazette de Montréal* que par le *Quebec Mercury* et le *Montreal Herald*. Une voie ferrée reliant le lac Champlain au fleuve Saint-Laurent et permettant à nos marchandises d'atteindre presque à l'année longue le port de New York serait un stimulant énorme pour notre industrie et notre commerce.

La construction de canaux se révèle de plus en plus dispendieuse. Le transbordement des marchandises par chemin de fer serait moins coûteux. Ce moyen serait encore plus efficace que la construction de chemins à lisses aux endroits de portage.

Il nous faudra sans doute attendre encore quelques années avant de voir une locomotive filer dans le paysage canadien.

Trop de cahots dans nos chemins

Montréal — (Spécial au *Boréal Express,* à la *Gazette de Québec* et au *Spectateur Canadien).* On a fait dernièrement dans les prairies du faubourg de Saint-Laurent une expérience pour assurer de ce qui occasionne dans les chemins d'hiver cette succession de creux et de buttes appelés cahots, dont on a tant à se plaindre dans le Bas-Canada. Un nombre de voitures chargées avec des travails ou menoirs attachés différemment ont été conduites, durant une partie de la journée, sur un espace où aucune autre n'avait passé; et voici, nous dit-on, quel a été le résultat. Dans un espace de 150 verges, les voitures à travails ordinaires, c'est-à-dire attachés sous la fonçure en dedans des membres, ont formé 25 cahots plus ou moins grands, tandis que les voitures dont le travail était tenu par des crochets en dehors ou passait par des broches de fer, à la façon des sleighs américains, ont formé un chemin uni, sans cahot ni pente, tels qu'on les voit dans le Haut-Canada et les Etats-Unis. Il y a longtemps que l'on était persuadé que les cahots ne provenaient que de la façon de nos voitures, carioles et traînes, mais cette épreuve le démontre.

Une assemblée des notables des paroisses de Sainte-Thérèse, Saint-Eustache et Sainte-Rose a adopté une série de résolutions qu'elle a fait parvenir à l'Assemblée au sujet des voitures et des cahots. Une de celles-ci demande à nos députés d'adopter une loi réglementant la construction des carioles selon les principes utilisés dans le Haut-Canada et les Etats-Unis.

Attendons encore patiemment en subissant les soubressauts des cahots !

DANS LE CIEL

Un objet non identifié

Montréal (Spécial à la Minerve et au Boréal Express) — Le peuple aime le merveilleux, et peu de chose excite quelquefois ses craintes et ses alarmes : une étoile tombante ou autre météore de cette espèce jette souvent les habitants des campagnes dans l'épouvante et la consternation et ils pronostiquent ordinairement des calamités et des fléaux publics.

Vers la fin du mois de septembre de l'année dernière, un phénomène aérien a été aperçu en la paroisse d'Yamachiche par plusieurs personnes, au récit desquelles on peut très certainement s'en rapporter.

Ce météore fut aperçu au moment où le soleil se levait et venait du côté du Lac Saint-Pierre et continuait sa route en ligne droite vers le nord, à la hauteur de 25 pieds ou environ. Sa grosseur était à peu près semblable à celle d'un quart de trois minots, et il pouvait avoir environ six pieds de longueur et laissait derrière lui une longue traînée ou queue enflammée, de laquelle sortait une multitude étonnante de flammêches et d'étincelles. Les personnes qui virent ce rare phénomène, quoique effrayées par son apparition subite, le poursuivirent de leurs yeux aussi loin qu'elles purent, et ont assuré et affirmé qu'il continuât sa route toujours dans la même direction et à la même distance de la terre et qu'il fut pareillement aperçu par les habitants éloignés de trois lieues de ces premiers et toujours à la même hauteur, et dans la même direction, ce que j'aurais de la peine à croire si le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi n'affirmaient le fait. Car, pour l'ordinaire, ces sortes de météores, principalement quand ils sont peu élevés, poursuivent leur course en se précipitant vers la terre jusqu'à ce qu'ils l'atteignent et s'y arrêtent.

Il est très probable que ce météore a pris son origine dans les eaux bourbeuses et croupissantes des longues battures du lac Saint-Pierre d'où il paraissait venir; mais pourquoi cette route toujours dans la même direction ? Pourquoi ce météore paraissait-il si enflammé à une heure où le soleil commençait à réjouir notre horizon de ses premiers rayons ? Pourquoi ce phénomène surprenant est-il aperçu en même temps, presque d'un bout à l'autre de la paroisse ? Et pourquoi paraissait-il également et à une même distance de tous ceux qui le virent, dans un espace de trois lieues ?

Assurément, il n'y a rien que de naturel dans tout cela, quoique souvent toutes les causes n'en soient pas parfaitement connues : car la nature emploie fréquemment, dans les petites opérations comme dans les grandes, diverses causes pour ne reproduire qu'un seul et même effet. Soit donc que les rayons du soleil étant peints sur quelque nuage, ayant produit cette merveille ainsi que le pensent plusieurs personnes, avec lesquelles cependant je diffère d'opinion, vu la longue traînée ou queue enflammée par le feu électrique, ait été cause de ce phénomène. Ou enfin, comme je le crois plus vraisemblable, les vapeurs ou exhalaisons de la terre, il n'en est pas moins vrai de dire que pareilles choses causent un certain effroi et saisissent les personnes qui en sont témoins oculaires quoi qu'elles en connaissent suffisamment les causes.

WM. HENRY BARTLETT A. P. C.

UNE DES ÉCLUSES DU CANAL ÉRIÉ

SPORT

UN MONSIEUR QUI MARCHE

Québec. — M. Pemberton, marchand de notre ville, a bien promis qu'on ne l'y prendrait plus! L'année dernière, ce monsieur avait pris gageure qu'il se rendrait à pied de Montréal à Québec. Il a gagné, mais même pour 500 louis il ne referait point le même voyage, surtout pas en hiver!

Le parieur avait quitté Montréal, à pied cela va sans dire, le 20 février au matin. A 5 heures de l'après-midi, il avait atteint Berthier où il passa la nuit. Le lendemain, il quitte cet endroit à 5 heures du matin; il déjeune à la Rivière-du-Loup-en-haut et arrive aux Trois-Rivières vers les 5½ heures p.m. Il fait tempête de neige. Notre homme se repose 3 heures puis se met en route pour Champlain qu'il atteint à minuit. Le 22, par suite du mauvais temps, Pemberton doit demeurer à Champlain. Il ne quitte ce dernier endroit que le lendemain à 6 heures a.m. et, malgré l'état de la route, il arrive à Grondines à 5 heures du soir. Repos, puis à 8 heures p.m., il repart pour Cap-Santé qu'il atteint vers les 2 heures du matin. Quelques heures de sommeil, et départ à 8 heures a.m. pour Québec. Ce 24 février 1827, il atteint son point d'arrivée : le parvis de la cathédrale. Il est 7 heures du soir. Notre marcheur, les jambes enflées et les yeux en feu, a gagné son pari.

SPORT D'HIVER

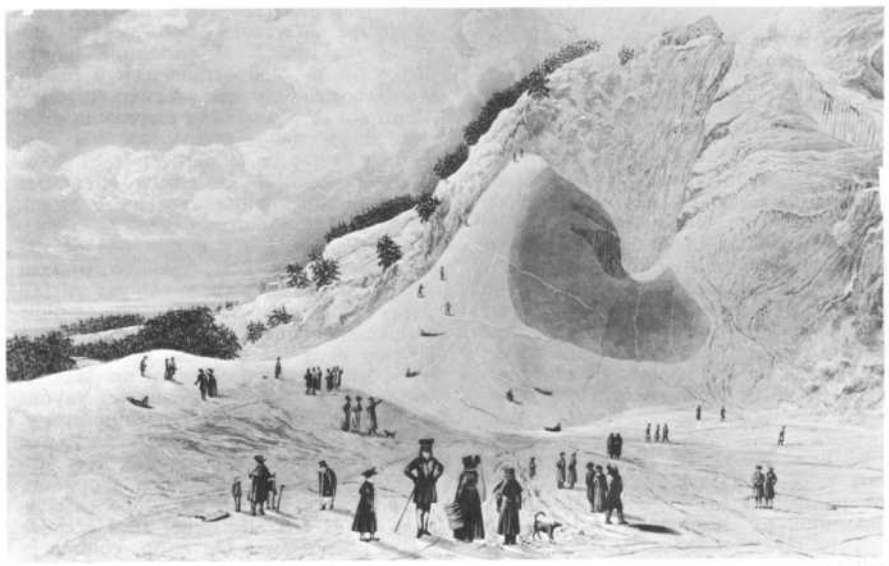

J. P. COCKBURN — A. P. C.

Depuis longtemps déjà, les pays nordiques possèdent des corps d'élite, les "skielöbere", qui se déplacent régulièrement en ski l'hiver. Voilà un moyen de transport qui ne serait pas à dédaigner pour nos militaires.

Presque chaque hiver, s'édifie au pied des chûtes Montmorency ce que l'on appelle le "pain de sucre". Chacun s'en donne alors à coeur joie à glisser soit en traîneau, soit en tabagane.

W. WESTALL — A. P. C.

UN SPORT MORDANT

LA CHASSE AUX RATS

Londres. — "Voulez-vous parier que mon chien est meilleur ratier que le vôtre?" En voilà assez pour que le défi soit relevé, que le spectacle s'organise et que les paris se multiplient. A l'heure dite, les specta-

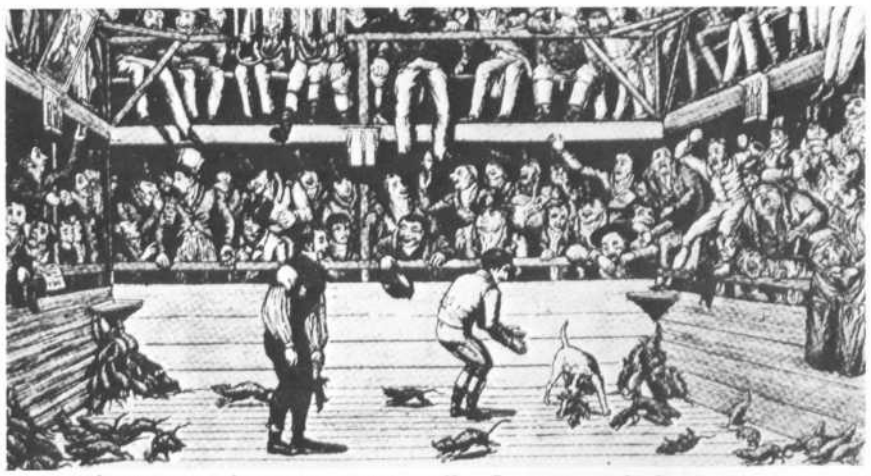

teurs s'entassent dans une petite salle. Au centre de la pièce se trouve un espace limité par des parois assez élevées dont les angles sont garnis à l'intérieur de planchettes empêchant les rats de grimper et de s'enfuir.

Celui qui fut pendant des années le champion tueur de rats, le chien bull-dog Billy appartenant à M. Charles Drew, a perdu son titre aux mains (c'est le cas de le dire) de William Crafter, surveillant dans un silo à grains. Il s'agissait, pour Crafter, d'abaisser le record de Billy: tuer cent rats en cinq minutes et demie. Le match a eu lieu dans la piste de Bainbridge Street, à Saint-Gilles. Devant une foule compacte, Crafter, bien que borgne, s'est installé dans l'enclos de sept pieds carrés et a tué avec ses mains nues les cent rats en moins de six minutes et demie, alors qu'il avait été prévu douze minutes pour effectuer "l'ouvrage".

Le même spectacle pourrait se répéter tous les soirs et nous sommes assuré que la population "ratière" ne diminuerait pas pour la peine.

COLOSSE CANADIEN: MODESTE MAILLOT

Des voyageurs nous racontent que s'étant arrêtés chez l'aubergiste Beaudry à la Pointe-aux-Trembles pour donner à boire à leurs chevaux et se réchauffer un peu, ils furent très étonnés de voir, parmi les voyageurs qui étaient couchés tout uniment sur le plancher, un homme certainement extraordinaire par sa grosseur, sa hauteur et son poids.

Voici la topographie exacte de ce colosse Canadien qui se nomme Modeste Maillot.

C'est un homme de six pieds un pouce français (ou plus de six pieds et sept pouces anglais) de hauteur. Il a de circonférence ou pourtour, six pieds sept pouces, au ventre; trois pieds six pouces, à la cuisse; et trois pieds un pouce au mollet ou gras-de-jambe; son pied a treize pouces de long, et vingt-deux pouces de tour; il pèse enfin quatre cent trente-six livres. Toutes ces mesures sont au pied et au poids français.

Ce modeste cultivateur est aussi charpentier. Sa tête est proportionnée à son corps, mais non ses mains. Sa physionomie est belle; elle respire la douceur, la bonté et la grande honnêteté.

PETITES ANNONCES

● Carte du HAUT-CANADA

Reçu récemment chez Nelson & Cowan, au prix de 15 shillings, quelques copies d'une nouvelle carte du Haut-Canada montrant la partie habitée ainsi que les territoires adjacents, compilée par James G. Chewett, sous la direction de Thomas Ridout, arpenteur-général. Cette carte, en deux couleurs, montre les nouveaux établissements. Elle s'étend aussi loin que le Lac Saint-Pierre, dans le Bas-Canada. Elle montre la position du Grand Canal.

● NOYE RECHERCHE

Noyé le 22 novembre dernier, en tombant du bord d'un navire au Foulon, Louis Bacon. Il était en gilet en flushing noir, culottes d'étoffe du pays, souliers de peau de boeuf. Il avait les cheveux rouges et des crocs de même couleur. On prie ceux qui pourraient avoir trouvé ou trouveraient le corps d'en donner avis à Monsieur le curé de Québec.

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1832

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, No 9

L'ÉMEUTE DE MONTRÉAL-OUEST

Le verdict du grand jury est connu. L'armée, et en particulier le colonel MacKintosh et le capitaine Temple, ont été exonérés de toute responsabilité suite à l'accusation de meurtre qui a pesé sur eux.

On se souvient des faits. La démission du député John Fisher avait rendu nécessaire une élection partielle dans Montréal. Henry Bagg, marchand montréalais, et Daniel Tracey, du **Vindicator,** se firent face. L'élection dura plus de trois semaines. A plusieurs reprises, les deux candidats se retrouvèrent nez-à-nez. Les organisateurs de chaque côté intervinrent constamment pour favoriser le vote de leurs sympathisants et parfois, il faut bien l'avouer, pour empêcher si possible le vote de leurs opposants. Les hommes de Tracey furent particulièrement actifs, semble-t-il, sous ce rapport. A quelques reprises, les 150 policiers spéciaux eurent certaines difficultés à contenir les bagarres qui éclataient. Inquiets, les magistrats de la ville, Masson et Cuvillier en particulier, autorisèrent les troupes du colonel MacKintosh à venir en aide aux policiers. A l'angle des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier, les soldats ouvrirent le feu sur un groupe de manifestants. Cinq personnes furent atteintes dont trois mortellement : MM. Billet, Chauvin et Languedeau.

Sous prétexte de ne point intervenir dans l'administration de la justice, le gouverneur Aylmer refusa de mener sa propre enquête. Pourtant, en prenant connaissance du verdict du grand jury, il ne put s'empêcher de dire ouvertement sa satisfaction. Il n'en fût pas de même de la population en général. Il est donc normal que les députés entreprennent de mener leur propre enquête.

Le Boréal Express, qui jusqu'à maintenant a évité de participer à la vive polémique qui oppose **La Minerve** au **Vindicator,** souhaite vivement que la lumière soit faite et les responsables punis.

A.P.C.

Lord AYLMER

Le CHOLÉRA: un FLÉAU de DIEU ?

Le terrible choléra-morbus qui s'est abattu sur nous au printemps semble s'être dissipé. Cette maladie, qui nous vient semble-t-il des Indes, aurait fait dans le Bas-Canada, 10,000 morts, selon le correspondant de *La Minerve* dans son édition du 27 septembre dernier. Implorons le ciel qu'il se soit trompé, car les pleurs et les afflictions de maris, de femmes, de parents et d'enfants seraient un tableau écrasant à contempler.

Pourtant nous fûmes avertis. Déjà le 22 mars, *La Minerve* publiait une lettre du célèbre Docteur Magendie sur le choléra en Angleterre. Avec la très forte immigration de ces temps-ci, nous aurions dû prévoir. Dissipons tout de suite les plus folles rumeurs qui veulent que les autorités britanniques aient envoyé des émigrants malades.... N'en parlons plus, ces rumeurs sont stupides.

Les autorités avaient installé une station de quarantaine à la Grosse-Isle et mis sur pied des Bureaux de Santé à Québec et à Montréal. Rien n'y fit, le mal se répandit partout. Nous aurions dû prier un peu plus, ainsi que nous le recommandait Monseigneur Panet dans son mandement du 9 avril. La Providence est une alliée sur laquelle on peut toujours compter.

Nous avons interrogé des médecins des Bureaux de médecine tant de Québec que de Montréal pour nous expliquer la cause de cette terrible maladie.

Ils ont été unanimes pour nous dire que la contagion n'existe pas. Le grand nombre de morts est dû à une cause atmosphérique. La maladie a été "aggravée par des causes particulières provenant de la saison extraordinaire qui a entièrement retardé la végétation et qui devait être très prolifique pour produire l'absorption complète des gaz nuisibles engendrés dans le sol, de manière à permettre à l'atmosphère de donner des forces à la nature." (*La Minerve,* le 25 juin 1832)

Naturellement, chacun de ces spécialistes en médecine avait son opinion sur les causes prédisposantes : les excès tant dans le boire que le manger, l'abandon aux indulgences pernicieuses, la saleté, la vieillesse. Mais tous étaient de nouveau d'accord de ne pas se laisser aller à la peur; elle dérange l'harmonie du corps et permet ainsi à la maladie de s'installer.

Dans l'éventualité d'un retour de la maladie, permettez-nous quelques conseils : évitez la peur, veillez à la propreté, ne faites pas d'excès en quoi que ce soit, évitez l'air de la nuit, mâchez du tabac. Enfin procurez-vous l'emplâtre anti-choléra du Docteur Dick, ou achetez le chlore préservatif du Docteur Morrison. Ainsi vous ne serez pas inquiétés. Tous ces moyens ont fait leurs preuves.

(*suite à la page 11*)

TROUBLES EN IRLANDE ——➤ p. 3

CONFLITS RACIAUX ——➤ p. 7

BELGIQUE INDÉPENDANTE ——➤ p. 10

DES ÉTUDIANTS CONTESTENT ——➤ p. 12

UN JUGE SUSPENDU ——➤ p. 14

Nos anniversaires

Il y a cinq ans (1827) —

Fondation du collège de Sainte - Anne - de - la-Pocatière.
Etablissement de la Propagation de la foi au Bas-Canada.
Fondation de Guelph, dans le Haut-Canada.
A Londres, signature d'un traité concernant le commerce et le territoire à l'ouest des Montagnes Rocheuses.
Victor Hugo écrit la "Préface de Cromwell", et Manzoni, "Les Fiancés".

Il y a dix ans (1822) —

Première réunion de la Chambre de Commerce de Montréal.
Incorporation de la "Law Society of Upper Canada".
Le père Provencher devient évêque de la Rivière-Rouge.
Reconnaissance par les Etats-Unis des nouveaux états de l'Amérique latine.
Les Grecs proclament leur indépendance.

Il y a vingt ans (1812) —

Le comte de Bathurst devient secrétaire d'Etat britannique aux Colonies
Début de la guerre entre les Canadas et les Etats-Unis.
Fort Garry devient la capitale de l'Assiniboine.
Napoléon s'empare de Moscou, mais doit se retirer aussitôt.

Il y a vingt-cinq ans (1807) —

"Le Courrier de Québec" commence à paraître.
Sir James H. Craig devient gouverneur en chef du Bas-Canada.
David Thompson découvre le fleuve Columbia.
Les troupes françaises envahissent l'Espagne.
Les Anglais s'emparent de Montévideo.

Il y a cinquante ans (1782) —

Henry Hamilton devient lieutenant - gouverneur de la province de Québec.
Les "révolutionnaires" américains et les autorités anglaises signent les articles préliminaires de paix.
C. de Laclos publie "Les liaisons dangereuses".

Il y a soixante-quinze ans (1757) —

Les habitants de la ville de Québec voient leur ration quotidienne de pain diminuée à quatre onces.
Le général Montcalm s'empare du fort William-Henry.
En Angleterre, W. Pitt forme un nouveau ministère.

Il y a cent ans (1732) —

Concession de la seigneurie de Rigaud.
James Edward Oglethorpe fonde une colonie qui devient la Georgie.

LONDRES S'ACHARNE CONTRE LE SYSTÈME SEIGNEURIAL

Québec — Depuis une quinzaine d'années, les bonnes terres se font de plus en plus rares et dispendieuses. La solution la plus simple à la surpopulation des anciennes seigneuries réside, évidemment, dans l'ouverture de nouvelles seigneuries; mais des complications légales viennent retarder, et même bloquer l'application des véritables solutions.

En effet, il est de notoriété publique que les administrateurs coloniaux, les marchands et les immigrants britanniques souhaitent et travaillent ardemment à l'abolition de notre régime seigneurial. Un certain nombre de Britanniques se sont appropriés quelques seigneuries encore peu concédées et voudraient bien faire de grands profits en se débarrassant — par la mise en vigueur du système anglais de franc et commun soccage — de l'obligation de concéder des terres à des taux réduits.

Nos jeunes Canadiens sont nombreux à désirer s'établir sur une terre, mais ils sont aussi peu riches les uns que les autres. C'est pourquoi le régime seigneurial présente plus d'avantages que le système anglais.

Il est dommage que certains seigneurs aient voulu profiter de la rareté des terres pour augmenter leurs redevances jusqu'à 5 ou 6 piastres le cent arpents de terre et quelques fois même jusqu'à 10 et 12 piastres. Il serait éminemment souhaitable qu'ils agissent autrement et reviennent aux taux traditionnels de 1½ à 3 piastres.

Pourtant même avec les taux de cens et de rentes les plus élevés, le système seigneurial favorise davantage le jeune cultivateur puisque dans les "townships" un lot de 100 arpents d'une qualité moyenne s'y vend facilement une centaine de piastres, sans compter les intérêts sur ce capital (environ 5%) et les autres dépenses occasionnées par la fondation d'un nouveau foyer à savoir, la construction de la maison, l'achat des meubles, etc . . .

Le régime seigneurial demeure le mieux adapté aux conditions du pays et la population continue à le soutenir massivement. Mais le parlement impérial ne l'entend pas de la même manière. Cédant aux pressions d'un certain nombre de profiteurs, il a posé des gestes ces dernières années qui n'ont d'autres buts que de favoriser puis de substituer le système de concession en soccage — en vigueur dans les "townships" — au système seigneurial.

Par les lois de 1822 et 1825 le parlement anglais a tout mis en oeuvre pour que les seigneurs qui le désirent fassent la conversion des terres de leur seigneurie du système français au système anglais. De plus, la loi de 1825 introduit les lois civiles anglaises dans tous les endroits où la tenure en soccage est appliquée. Voilà une bien mauvaise méthode pour convaincre les Canadiens, qu'un changement de tenure s'impose.

Il y a quelques mois, les autorités impériales sont allées encore plus loin. Ils ont rejeté l'appel lancé par le seigneur J.B.R. Hertel de Rouville en faveur de l'ouverture d'une nouvelle seigneurie de 8 lieues de profondeur pour les nombreux jeunes Canadiens du district de Québec. Comme pour atténuer cette décision, Londres a décidé de permettre à la législature du Bas-Canada (Assemblée et Conseil) d'amender la loi de 1825 et de fixer elle-même quelles lois civiles doivent s'appliquer aux terres concédées en soccage.

Toutes ces décisions sont d'une importance capitale. Elles indiquent la ferme volonté de Londres de s'opposer à la majorité de la population et de lui imposer par toutes sortes de moyens la tenure anglaise.

Le refus qu'a essuyé le seigneur de Rouville est d'autant plus significatif de la volonté irréductible de Londres, qu'il vient en flagrante contradiction avec les vues exprimées par l'Assemblée, par les seigneurs, les censitaires et par le gouverneur lui-même, si les propos que nous ont tenus quelques membres de son entourage sont exacts. A toute fin pratique, cette décision signifie la fin des concessions de type français.

L'abolition du pouvoir de concéder d'autres seigneuries survient au plus mauvais moment pour les Canadiens. La pauvreté est généralisée chez les jeunes cultivateurs et en plus le sol seigneurial est en grande partie concédé et occupé. A ce sujet, il nous a été donné de prendre connaissance du rapport que l'arpenteur général du gouvernement doit publier incessamment. L'arpenteur révèle que des 8 millions d'arpents colonisables, près des 2/3 (5,100,000 arpents) sont déjà concédés et cela, parmi les meilleures terres. Ses observations se répartissent ainsi :

Terres concédées jusqu'à ce jour.

District de Québec :
2,200,000 arpents sur 4,300,000 utilisables (50%)
District de Trois-Rivières :
500,000 arpents sur 700,000 utilisables (70%)
District de Montréal :
2,400,000 arpents sur 3,000,000 utilisables (80%)

Environ le tiers de la surface possédée par les censitaires est actuellement défriché.

Somme toute, les possibilités pour les Canadiens de se trouver une terre dans les seigneuries diminuent dramatiquement. Il faut espérer que Londres reviendra sur ses récentes décisions; sans quoi l'avenir de nos jeunes et de notre système seigneurial sera bien sombre.

BOLIVAR et la RÉPUBLIQUE de COLOMBIE

Bogota — En juillet dernier, Francisco de Paula Santander rentrait de New York (où il se trouvait en exil) pour assumer les fonctions de président, régulièrement élu, de la République de Nouvelle-Grenade. Santander, comme on le sait, fut l'un des généraux de l'armée patriote, durant les guerres de l'Indépendance. Il s'est distingué surtout à titre de vice-président de la République de Colombie, jusqu'en 1828.

Mais la Colombie n'existe plus. Ce super-Etat qui occupait tout le nord du continent sud-américain, groupant le Vénézuéla, la Nouvelle-Grenade et l'Equateur, s'est désintégré il y a deux ans. Le Vénézuéla fut le premier à faire sécession, en décembre 1829. Puis vint le tour de l'Equateur, en mai 1830. La Nouvelle-Grenade, abandonnée par ses partenaires, s'est inclinée de bonne grâce devant le fait accompli, avec, semble-t-il, un soupir de soulagement. Elle a même renoncé au nom trop ambitieux de Colombie. Dommage pour le navigateur gênois. Dommage aussi pour Bolivar, grand artisan de l'Union.

Le libérateur aura assisté, impuissant, à la ruine de son oeuvre de prédilection. Lui qui rêvait d'un vaste "Empire des Andes", et même d'une gigantesque confédération hispano-américaine, il aura vu s'effondrer, parmi l'indifférence générale, l'édifice colombien bâti dans l'enthousiasme des luttes émancipatrices. Les pouvoirs dictatoriaux qu'il exerçait depuis 1828 n'auront pas suffi à Bolivar pour enrayer les forces centrifuges. La magie d'un grand nom n'a pu désarmer l'opposition libérale, les revendications autonomistes. Le Libérateur s'est résigné. Il a remis sa démission au Congrès, en mars 1830. Puis, à l'instar de son ancien rival San Martin, il s'est mis en route pour l'Europe. Mais il n'est pas allé bien loin. Atteint de consomption, il est mort en décembre, près de Santa Marta, sur la côte des Caraïbes, après avoir lancé un dernier appel au patriotisme des "citoyens colombiens". Bolivar avait connu, au terme de sa carrière, une baisse de popularité, en Amérique du Sud comme à l'étranger. Sa forte personnalité, ses ambitions, inquiétaient beaucoup de monde. Maintenant qu'il n'est plus, les nations qu'il a libérées du joug espagnol pourront sans doute donner libre cours, sans danger, à leur gratitude. Simon Bolivar est d'ores et déjà entré dans l'Histoire

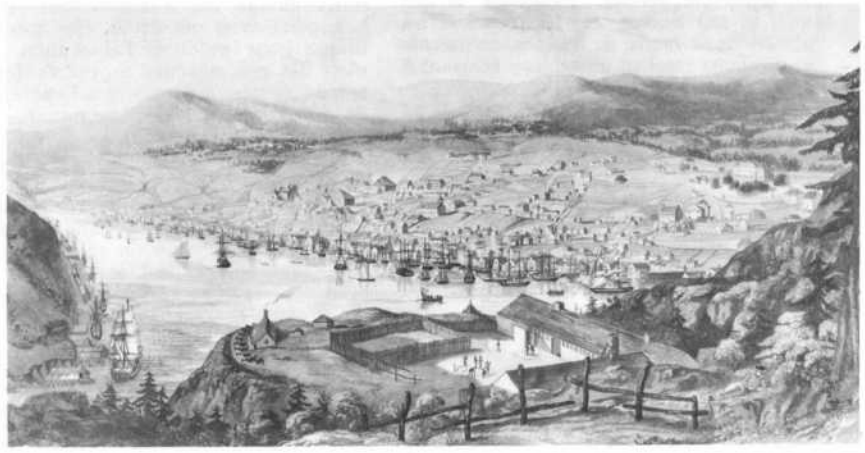

W. EAGER A.P.C

VILLE ET PORT DE ST-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Saint-Jean est en passe de devenir un port d'une très grande importance. Devenu en 1818, avec Halifax, port libre pour les vaisseaux américains transportant certaines marchandises essentielles au ravitaillement des Indes occidentales, le port de Saint-Jean est protégé par une garnison postée sur Signal Hill (au premier plan).

LE BORÉAL EXPRESS AN 1832

EN FRANCE,

CONTESTATION ou RÉVOLUTION

Le 9 avril 1830, le duc d'Orléans a prêté serment de Fidélité. C'est à la suite d'événements tragiques que le Roi Charles X dut

A. SANDHAM A.P.C.

abdiquer et laisser le trône à Louis-Philippe. Pour bien comprendre l'état de crise qui bouleverse la France présentement, il faut se rappeler deux ordres d'événements qui viennent de surgir. D'abord, on connaît l'appui que donnait Charles X aux nobles et sa réaction féodale qui ne manqua pas d'aigrir les bourgeois. Derrière cette tendance aristocratique se cachait peut être le dessein de lier le pouvoir royal au pouvoir électif.

Sur ce problème politique se greffe un problème économique c'est-à-dire la hausse des prix et le chômage accru. La classe ouvrière est la plus durement touchée surtout depuis la rareté du pain faisant suite aux mauvaises récoltes. La situation était explosive en France mais Charles X pouvait contenir la situation.

Or, une révolte populaire se déclencha quand le Monarque supprima la liberté de presse, dissolut la Chambre et diminua le suffrage. Ces mesures provoquèrent de vives manifestations et Paris connut à nouveau barricades et soulèvements populaires. Les 27, 28, et 29 juillet furent denses en événements. On sentait l'esprit révolutionnaire partout. Tout est maintenant dans l'ordre depuis le départ de Charles X. Le couronnement s'est fait avec grande pompe et la nouvelle charte constitutionnelle semble faire l'unanimité des Français. La Nouvelle Monarchie saura-t-elle régler le problème économique ?

B.N.

LA RUE SAINT-ANTOINE, à Paris, (28 juillet 1830).

Le faubourg Saint-Antoine, situé non loin de la Bastille, a été témoin d'engagements très sérieux entre les cuirassiers et la population. Rapidement des barricades furent élevées: on ne se contenta pas d'arracher les pavés; on lança des meubles par les fenêtres; on se servit de toutes sortes d'objets. L'écrivain Hugo nous explique ainsi les raisons du soulèvement populaire. "Le faubourg Saint-Antoine avait encore d'autres causes de tressaillements; car il reçoit le contrecoup des crises commerciales, des faillites, des grèves, des chômages, inhérents aux grands ébranlements politiques. En temps de révolution la misère est à la fois cause et effet. Le coup qu'elle frappe lui revient".

SOULEVEMENT OUVRIER MATE PAR L'ARMEE B.N.

La ville de Lyon, en France, a eu un chaud mois de novembre, l'année dernière, alors que les ouvriers de la soie se sont emparés de la ville. Les canuts, qui ne gagnaient que 18 sous pour 15 heures de travail, avaient réussi, par suite de la médiation du préfet, à obtenir une augmentation de salaire. Certains patrons ne voulurent pas accepter de mieux payer leurs ouvriers et ceux-ci se mirent alors en grève. En un rien de temps, ils réussirent à chasser les gardes nationaux. Le gouvernement envoya 20,000 hommes pour les mâter. "L'insurrection de la misère" s'est terminée dans le sang et le tarif a été abrogé. Faute d'organisation, les ouvriers n'ont rien gagné.

TROUBLES en IRLANDE

L'Irlande connaît de graves difficultés qui s'aggravent de jour en jour. Les Catholiques irlandais rejettent les deux dîmes, l'Eglise établie, c'est-à dire protestante, la législation agraire et la réforme des corporations. Leur chef O'Connell, va au-delà des problèmes particuliers et parle d'indépendance. Selon lui, sans le rappel de l'Union, la paix ne sera plus possible en Irlande. Ces dernières années, on a assisté à de nombreux massacres de collecteurs et à des actes de barbarie que l'armée n'arrivait pas à réprimer. Rappelons que la dîme protestante pèse lourdement sur l'ensemble des paysans et que la majorité catholique est littéralement exclue de l'administration (situation que nous avons connue avec le Serment du Test). Même le clergé catholique soutient vivement les aspirations politiques populaires. O'Connell a réussi à engager le débat en Chambre sur les Députés catholiques. On apprend que l'Angleterre accepte d'ouvrir désormais l'administration et les Chambres aux Catholiques. C'est une belle victoire politique.

Rappelons enfin que l'Irlande, pays agricole, doit faire face à de nombreuses disettes et mauvaises récoltes. Il se greffe donc un problème économique à la situation déjà tendue. Les Irlandais modérés espèrent beaucoup d'O'Connel. Ce dernier semble assez adroit pour conduire sa cause dans les limites de la légalité. La situation reste complexe et Londres devra trouver des solutions.

L'ANGLETERRE réforme son système électoral

Un des problèmes majeurs de l'Angleterre se situe sur le plan électoral. Jusqu'à maintenant, devant le système électoral, injuste et réactionnaire, l'opinion anglaise réclamait une Chambre basse vraiment représentative de tout le peuple. Les réformistes, forts de l'appui révolutionnaire qui existe en Europe, ont rallié une grande partie de la population anglaise. Le système devenait de plus en plus insupportable. La classe ouvrière, se sentant impliquée dans l'issue du débat, a déclenché plusieurs grèves dans les principales régions industrielles. A Londres le climat est tendu. La presse poursuit un vaste mouvement de sensibilisation.

Pour calmer les esprits et permettre aux Anglais de trancher la question, les élections d'avril 1830 se sont déroulées sur le thème de la réforme. Les Tories furent écrasés et la réforme, soutenue par les Whigs, l'emporta. La réforme visait à créer un plus grand nombre de bourgs et à élargir le cens jusqu'à un million d'électeurs. Mais la population ouvrière et pauvre, mise à l'écart du système électif, refusa cette réforme qui n'allait pas assez loin. Elle menaça l'Angleterre d'une révolution violente : débrayages, pétitions et menaces.

Devant cette alternative tragique, un nouveau bill vient d'être présenté. Dans l'ensemble, le calme est revenu mais le problème n'est pas pour autant réglé car la réforme profite davantage à la classe bourgeoise qui a accru sa représentation à la suite des réformes. On est loin du suffrage universel mais l'Angleterre vient de franchir un pas énorme vers le vote populaire. Elle est une puissance d'avant-garde dans ce domaine.

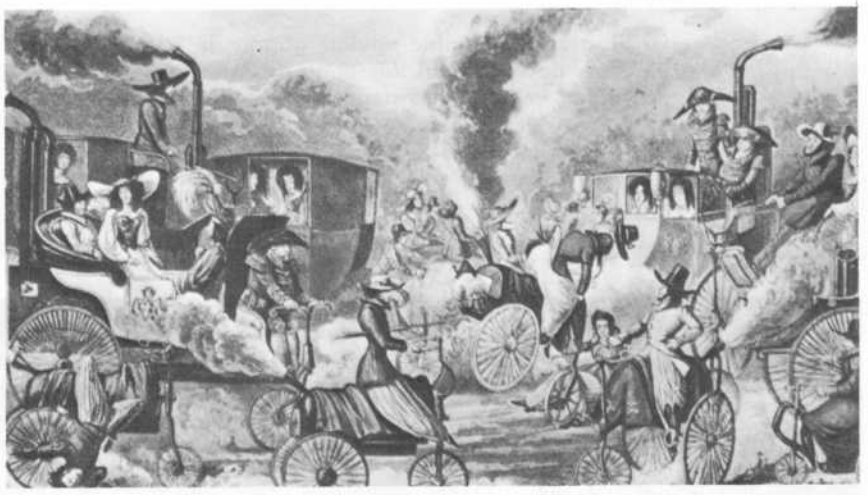

BRITISH MUSEUM

LONDRES AUX PRISES AVEC LA POLLUTION

Un Londonien futuriste est préoccupé par l'introduction de véhicules à vapeur dans les rues de la capitale anglaise. Il croit que les bruits et la fumée finiront par causer de graves dommages.

ÉDITORIAL

PROGRÈS de L'HUMANITÉ

Le progrès de l'humanité passe par celui des hommes et des peuples.

Les Vieux Pays nous tracent la voie comme jamais auparavant. L'homme est confronté avec des progrès techniques et scientifiques sans précédent. Les peuples prennent conscience de leur dimension collective et s'éveillent ou se réveillent les uns après les autres. Nos leaders sont sensibles au vent de libéralisme qui souffle sur le monde atlantique et qui gagne plusieurs parties de l'Europe. Hier, après l'affranchissement des Etats-Unis, c'était aux divers pays de l'Amérique latine à s'engager sur la voie de l'indépendance. En Europe, les Serbes, les Grecs, les Belges, ont secoué un joug, tandis que les Italiens, les Allemands, les Polonais contestent de plus en plus la légitimité du Congrès de Vienne, souvent d'ailleurs avec la complicité de la France ou de l'Angleterre. Ces deux pays ont eux-mêmes été touchés à l'intérieur, les Whigs prenant le pouvoir, tandis que les Orléanistes succédaient aux Bourbons.

Si ces idées nouvelles agitent de plus en plus la population du Bas-Canada, celle-ci tarde par ailleurs à être touchée par les progrès industriels. Nos hommes d'affaires sont conscients qu'il leur faut dès maintenant se tailler une meilleure place dans les activités économiques de notre pays. Ils comprennent que le commerce extérieur leur a échappé progressivement et qu'ils devront dans un mouvement important de solidarité se donner des instruments nouveaux pour occuper la place qui nous revient. On parle de plus en plus de marine, de banques, de maison canadienne de commerce, non seulement ici, mais même outre-Atlantique.

Nos hommes politiques après avoir été troublés par certaines tentatives d'assimilation, s'inquiètent de l'arrêt actuel de notre progression démographique et de l'arrivée soudaine d'un nombre important d'immigrants. Pour plusieurs, l'analyse est simple. A défaut de nous avoir assimilés, on entend nous noyer dans une masse d'étrangers ou encore nous subordonner à une minorité. Les tentatives d'union des deux Canadas de 1810 et de 1822 ont échoué, mais il n'est pas dit que ces projets ne feront pas surface un jour ou l'autre.

La terre devient inaccessible aux Canadiens. Les Cantons de l'Est nous sont à toutes fins pratiques fermés. La **British Land Company** y exerce un monopole odieux. Nos populations devront-elles s'expatrier alors que d'autres viennent s'installer chez-nous ? Et quel avenir attend notre jeunesse de mieux en mieux instruite ? Il faut lui trouver des débouchés dans tous les secteurs de notre activité et principalement celui du commerce.

Le progrès qui semble vouloir gagner le monde atlantique ne doit pas nous laisser en arrière. Nos leaders, notables, marchands, députés, sont de plus en plus conscients des problèmes qui confrontent notre peuple, il convient de les supporter dans l'action qui se précise actuellement.

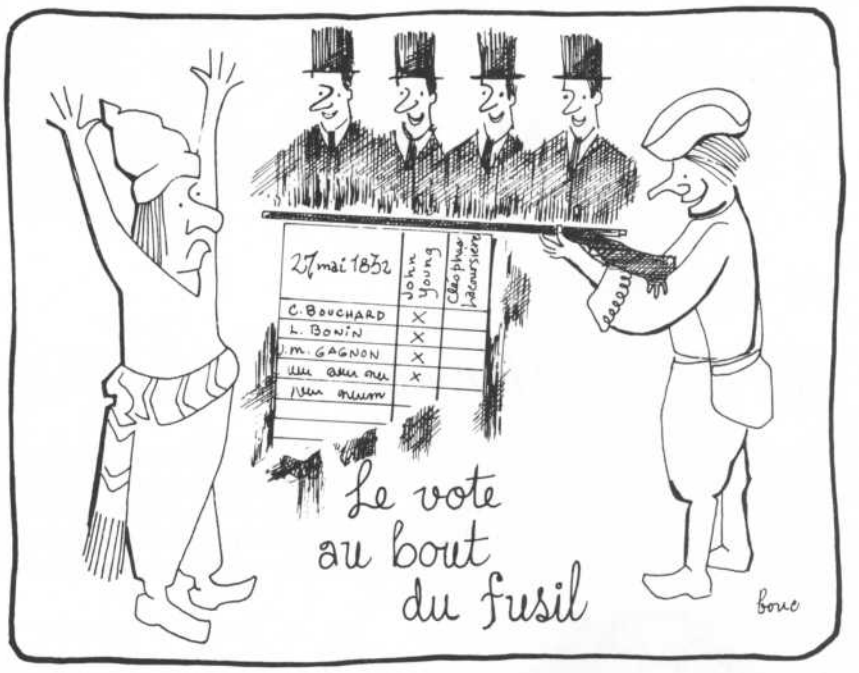

NDLR — M. Toussaint Pothier, un des membres fondateurs de la Compagnie du Nord-Ouest, nous a fait parvenir une longue lettre dans laquelle il fait l'analyse de la situation du Bas-Canada et suggère un certain nombre de réformes. Nous avons extrait du texte du conseiller législatif les passages susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

LA NOBLESSE CANADIENNE *ne joue plus son rôle*

Monsieur le rédacteur,

(...) Je suis peiné qu'un examen rétrospectif révèle une dégénérescence lamentable de cette catégorie sociale qui fut un jour la classe hautement honorable de la noblesse. Cette décadence de la classe élevée des Canadiens est certainement due en grande partie, à la conduite de l'Exécutif à son égard. La négligence du gouvernement à leur endroit et par suite le peu d'égard que leur témoignaient leurs compatriotes anglais inférieurs par la naissance, mais placés au-dessus d'eux par le pouvoir protecteur guidé par le préjugé de race, ont eu pour effet d'exclure forcément mais non irrémédiablement les Canadiens bien nés des affaires publiques et de les tenir à l'écart.

Cet état de chose a causé la décadence de leur famille et la destruction de leur influence aristocratique si essentielle au maintien d'un gouvernement monarchique, particulièrement lorsque l'autorité prédominante est contrôlée par une constitution aussi libre que la constitution anglaise qui ouvre la voie au pouvoir populaire. La catégorie indépendante placée entre l'autorité du roi et le pouvoir du peuple, forme l'équilibre sur lequel repose cette organisation admirable mais non parfaite et la décadence d'une partie si essentielle d'édification se fait grandement sentir dans ce pays.

C'est aussi d'une manière graduelle que la haute classe canadienne poussée par le manque de ressources pécuniaires s'est retirée à la campagne. Blessée de n'avoir pas obtenu les égards auxquels elle avait droit, mais trop loyale pour chercher à exciter le mécontentement parmi le peuple contre un gouvernement envers lequel elle était engagée par son allégeance, elle s'abstint de prendre aucune part aux questions concernant l'intérêt public, puis elle se laissa abattre et négligea l'éducation de la famille. C'est ainsi que cette classe perdit son influence. Le manque de culture littéraire et de connaissance du monde, a plongé la génération suivante au-dessous de son niveau normal. La division de propriétés restreintes entre les membres de familles nombreuses, alors que les fils n'avaient aucune perspective de fortune, sauf le maigre patrimoine provenant de leurs pères, a eu pour effet d'appauvrir les héritiers du nom et, par suite, plusieurs des meilleures familles sous le poids de l'ignorance ou de l'indigence, ont perdu les qualités attachées à leur rang.

Une autre catégorie inférieure de Canadiens ne trouvant pas d'obstacle à son ambition, est surgie sur les ruines des anciennes maisons. Le succès rapide de certains trafiquants et autres individus obscurs arrivés dans cette colonie en quête de richesses et que la fortune a facilement favorisés de ses dons, a éveillé ses prétentions. Les Canadiens de cette classe ont alors cherché à acquérir une certaine éducation et comme ils étaient naturellement doués d'une faculté de perception prompte, ils se sont lancés dans les professions du droit et de la médecine ou bien ils ont tenté de réussir dans le commerce en vue d'atteindre un certain rang social. Ils ont de la sorte acquis un ascendant sur ceux de leur sphère restés dans l'ignorance, puis se sont portés candidats lors des élections, ont été élus membres de la Chambre d'assemblée et sont devenus des bousilleurs en politique. (....)

Jean-Baptiste-Toussaint Pothier
conseiller législatif.

« BORÉAL EXPRESS
publié par le Boréal Express Ltée

L'équipe de rédaction est composée de MM. Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro: Paul Aubin, Monique Bellemare, Roger Barrette, Laure Bonin-Bouchard, Hélène Bousquet, Micheline Dumont-Johnson, Martin Filion, Donald Guay, Richard Howard, Hélène Huguet, Yvon Lavallée, Paul-A. Linteau et Jean-Marie Loncol. Traduction de Peter Weldon. Mise en page: Claude Bouchard.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous les pays.

LES AMÉRIQUES

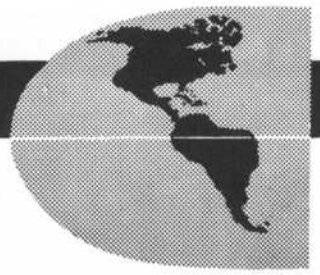

L'UNION MENACÉE

(Washington) — Le président Jackson, en poste depuis le 4 mars 1829 et réélu le 5 décembre dernier pour un second mandat, fait face actuellement à une menace de sécession née à l'occasion du "tarif bill" en 1828 et envenimée par la signature d'un nouveau tarif protectionniste, le 14 juillet dernier.

On se souvient qu'en 1828 la Caroline du Sud avait violemment exprimé ses griefs contre ce qu'elle appelait "le tarif des Abominations". Cette question avait été l'occasion d'un long débat sur l'Union entre Webster et Hayne en janvier 1830. La lutte s'est poursuivie, dirigée dans le Sud par l'ancien ami et vice-président de Jackson, M. Calhoun et a abouti cette année à l'Ordonnance de Nullification. Dans cette Ordonnance, votée lors d'une convention populaire, la Caroline du Sud déclare la loi sur les tarifs nulle et refuse de l'appliquer chez elle. Le président Jackson a répondu le 10 décembre dernier à cette Ordonnance par une vigoureuse proclamation interdisant aux Etats de rejeter une loi votée par le fédéral. Il a laissé entendre qu'il réprimerait toute tentative de sécession. La possibilité d'une guerre civile n'est pas à écarter car selon un ami de Jackson, le Président serait convaincu que le véritable objectif du sud est la formation d'une Confédération du Sud. Le tarif, aurait-il confié à cet ami, n'est qu'un prétexte et si ce problème se règle, le prochain prétexte sera la question de l'esclavage. Un compromis serait en préparation mais, s'il faut en croire les appréhensions du Président, ce compromis ne fera que retarder l'échéance d'une guerre civile entre le Nord et le Sud.

AUX VAINQUEURS LES DÉPOUILLES

(Washington) — Ces mots prononcés par le Sénateur W.L. Marcy de New York s'appliquent admirablement bien à la présidence de Jackson qui dans son amour du peuple a voulu éliminer des emplois gouvernementaux les hommes mis en place par ses prédécesseurs, par ce qu'il appelle "le pouvoir de l'argent" et les remplacer par des Jacksonniens. Ce système des dépouilles qu'il a appliqué en grande, a déplacé environ 2,000 fonctionnaires pendant la seule année de 1829. L'effet corrupteur de ce système est à notre avis déplorable.

UNE IMMIGRATION RECORD

(Washington) — Un fonctionnaire nous a laissé savoir que le chiffre officiel de l'immigration aux Etats-Unis dépasserait 60,000 pour l'année 1832 alors que depuis 4 ou 5 ans le chiffre variait de 20 à 27,000. Les nouveaux arrivants seraient surtout des Irlandais et des Juifs Allemands. Cet essor remarquable s'expliquerait par les troubles économiques qui sévissent en Irlande et par les nouvelles lois restrictives qui frappent les Juifs en Allemagne. Les Etats-Unis, jeunes et en pleine prospérité, accueillent avec plaisir tous ces nouveaux venus.

LUTTE OUVERTE entre les CANAUX et les CHEMINS de FER

(Toledo) — Située sur les bords du Lac Erié, la petite ville de Toledo s'attend à connaître un grand développement depuis qu'on a entrepris cette année le creusage du canal Wabash-Erié. Les citoyens que nous avons rencontrés sont très heureux de ces travaux qui relieront leur ville à Evansville dans l'Indiana et leur ouvriront le marché de l'ouest. Ce canal, le plus long entrepris jusqu'à maintenant, aura 452 milles.

Par ailleurs, un observateur plus pessimiste nous a fait part de ses craintes de voir les canaux supplantés par les chemins de fer. Les canaux coûtent très cher en argent et en temps et notre observateur nous a rappelé les succès de la Mohawk and Hudson RR qui relie depuis un an les villes de Shenectady et d'Albany. De nombreuses autres lignes de chemin de fer sont en construction dans l'Ouest et selon notre interlocuteur une forte concurrence serait à prévoir entre les canaux et les chemins de fer. "Les chemins de fer deviennent tellement populaires ajoute-t-il en boutade que cette année dans la ville même de New York on a vu circuler sur la Bowery les chars de la New York and Harlem RR qui envisage de remplacer ses chevaux par des locomotives d'ici quelques années". Malgré tout nous croyons que le canal Wabash Erié aura beaucoup de succès pendant longtemps encore.

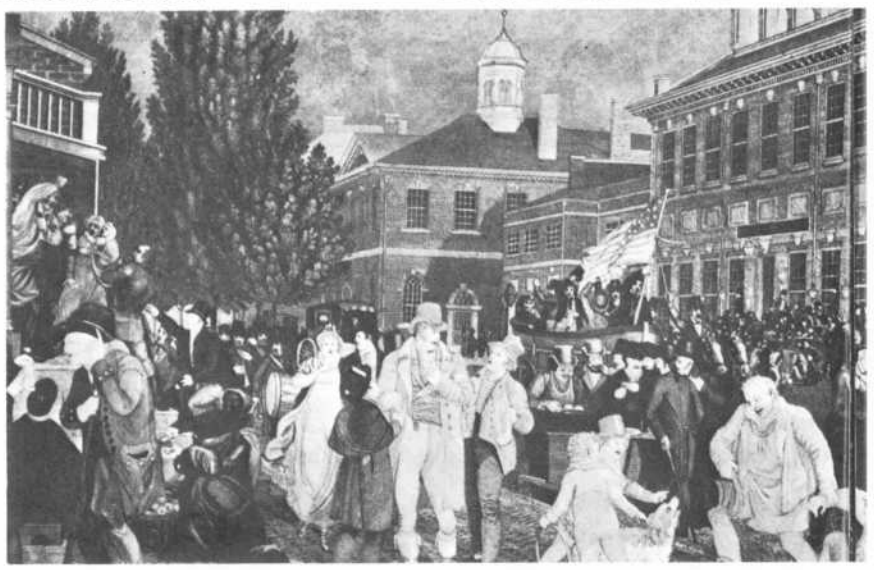

N.Y.C.

Les élections sont l'occasion de grandes réjouissances à Philadelphie. Il y a deux ans, les résultats de la votation sont parvenus en moins de deux jours à Washington. Une nette amélioration des chemins a rendu possible un tel exploit.

JACKSON s'en prend à la Banque des États-Unis

(Washington) — La dernière élection américaine risque de coûter très cher à la Banque des Etats-Unis qui avec ses 25 succursales s'est permis de soutenir Clay. Jackson n'a jamais aimé la Banque qui, à ses yeux et à ceux de ses électeurs, représente les créanciers, les capitalistes, l'ennemi, le monopole et la puissance de l'argent qui oppriment le peuple. Quand le Congrès voulut prolonger le monopole de cette Banque en juillet dernier, Jackson usa de son droit de veto et maintenant qu'il vient d'être réélu il ne serait pas surprenant de voir le Président lutter pour ruiner la Banque. Durant la dernière campagne électorale il a été révélé que la Banque des Etats-Unis avait fait des avances de plusieurs milliers de dollars à plusieurs membres du Congrès amis de Clay et qu'une partie de la presse avait été achetée discrètement grâce à des prêts avantageux de la Banque.

Jackson songerait à retirer les fonds de l'Etat de la Banque pour les confier à des banques choisies par l'administration. Ce serait là assurer la faillite de la Banque des Etats-Unis.

N.Y.S.T.A.

UNE BOUCHE COUSUE AVEC DES $$$

À BAS L'ESCLAVAGE

(Boston) — Depuis longtemps les antiesclavagistes pressent le gouvernement américain de limiter l'esclavage. Cependant depuis une dizaine d'années est apparu un mouvement qui prône l'abolition pure et simple de l'esclavage. Répandu dans les années 1820 par un Quaker du New Jersey, Benjamin Lundy, ce mouvement a entrepris une lutte agressive contre l'esclavage. Cette lutte est dirigée par un des disciples de Lundy, Mr. William Lloyd Garrison, un imprimeur de Boston, qui, depuis 1831, prône l'abolitionnisme dans son journal "The Liberator". Selon les abolitionnistes, l'esclavage est incompatible avec l'existence d'une république libre. Les Etats du Sud voient cependant la chose différemment.

PLACE aux BLANCS

(Rock Island) — Il y a quelques années ce petit village de l'Illinois était habité par les Sauks et les Renards qui, l'année dernière, ont dû laisser leurs terres aux squatters et aller s'établir de l'autre côté du Mississipi près des Iowas. Un document datant de 1804 confirmerait la cession de l'Illinois et du Wisconsin au gouvernement américain. Le chef Black Hawk a toujours nié la validité de ce document mais quand, en 1831, il a vu qu'il aurait à faire face à l'armée américaine, il a préféré quitter les lieux avec les siens sans résister. Cependant cette année Black Hawk a retraversé le Mississipi pour reprendre possession de son territoire. Rapidement il s'est heurté aux troupes du général Atkinson. Réalisant la futilité de son entreprise, Black Hawk a voulu négocier avec les Américains qui, forts de leur supériorité, ont préféré poursuivre les combats. Après la bataille de Bad Axe River, le 3 août dernier, Black Hawk a été fait prisonnier alors que les Sauks et les Renards furent presque anéantis. Les survivants ont donc accepté de signer un traité de paix dans lequel, en guise de représailles contre la guerre, le gouvernement américain les force à céder l'Est de l'Iowa (en plus des territoires de l'Illinois et du Wisconsin). Ce traité a été signé tout près d'ici à Fort Armstrong, le 21 septembre dernier et depuis les squatters s'établissent paisiblement pendant que les Indiens se cherchent un nouveau territoire plus à l'ouest.

"THE FAMILY COMPACT"

JOHN, JOHN, BEVERLY, BEVERLY

UNE HISTOIRE DE FAMILLE

York. — Le "family compact" existe-t-il vraiment ? Une Anglaise de bonne famille du Haut-Canada a dit : "Nous sommes en présence d'une petite oligarchie, d'une aristocratie de parvenus fondée sur rien de tangible, ni rien d'imaginaire non plus."

Le peuple du Haut-Canada ne met nullement en doute son existence cependant; même un conservateur-né comme Egerton Ryerson s'est détourné des **tory** avec dégoût en déclarant : "On convient d'appeler **tory** au Canada celui qu'en Angleterre on appellerait un **ultratory** — c'est-à-dire un usurpateur du pouvoir, un tyran en politique et un tartufe en religion.

Le pouvoir **tory** se trouve centralisé dans le **compact,** lequel est surtout actif au sein des conseils législatif et exécutif. La clique de York trouve son unité dans la haine du **yankeeisin,** de la réforme démocratique et de la religion évangélique. D'autre part, il existe d'énormes différences entre eux :

Le conseil législatif comprend des personnalités aussi diverses que l'anglican John Strachan et Alexander Macdonnell, l'évêque catholique de Regiopolis (Kingston). Il comprend également Jacques Duperron Baby, qui n'avait que 30 ans lorsqu'il fut choisi membre des premiers conseils législatif et exécutif en 1792 et qui est encore là aujourd'hui, dans son rôle de président du Bureau Provincial de la Comptabilité.

Un homme qui, autant que Strachan, représente le *compact* est John Beverly Robinson. Il a quitté tout récemment le conseil législatif, "le gouvernement de Sa Majesté étant d'avis que le juge en chef de par ses fonctions ne devrait pas siéger au conseil". Robinson garde son poste de juge en chef avec un salaire annuel de £ 1,500 ($7,500) plus £ 500 pour d'autres charges. On a fait remarquer que le salaire du juge en chef de la cour suprême des Etats-Unis est de £ 5,000.

Ainsi le juge en chef peut ajouter l'arrogance de ses revenus élevés à ses autres qualités de membre du *compact.* Il est révélateur de regarder les gens qui l'entourent. Son frère Peter siège aux deux conseils, tout en cumulant les fonctions de commissaire des terres de la Couronne, d'Inspecteur-Général des forêts et de commissaire des réserves du clergé. William, l'autre frère de Robinson, est membre de l'assemblée, juge de paix, colonel des milices et contracteur du gouvernement. D'Arcy Boulton, le beau-frère de Robinson, est commissaire-général aux comptes du Haut-Canada.

Le *compact* prétend qu'on ne peut trouver ailleurs des personnes qualifiées pour occuper ces postes. Pour ce qui est des critères d'éducation et d'aisance sociale, leur prétention paraît fondée. Malgré cela cependant, on comprend l'empressement de la *British Constitutional Society* fondée cette année d'applaudir l'administration "tant et aussi longtemps qu'elle continuera à exercer son pouvoir en accord avec l'esprit libéral de sa charte constitutionnelle".

LES TYPOS SE SYNDICALISENT

York. — Des typographes de la ville ont formé un syndicat, le premier en son genre au Canada, le *York Typographical Society* a proposé des règlements fixant l'échelle des salaires et les conditions de travail à ses 21 membres qui les ont acceptés. Ces règlements fixent le salaire minimum à $7 par semaine pour les membres et un tarif horaire de 10 pence (21 cents) pour les heures supplémentaires en dehors de la journée de travail de 10 heures.

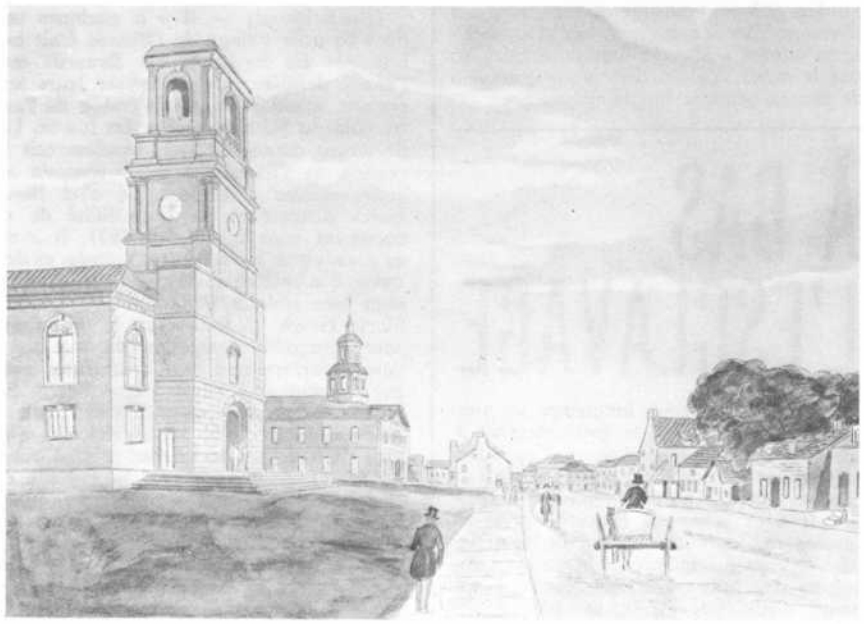

J.P. COCKBURN A.P.C.

UNE DES EGLISES DE KINGSTON

L'ancien fort Cataracoui est devenu une des villes les plus importantes du Haut-Canada. Il y a dix ans, avec une population d'environ 2,000 habitants, Kingston était la ville la plus populeuse, mais actuellement, York est en train de lui damer le pion.

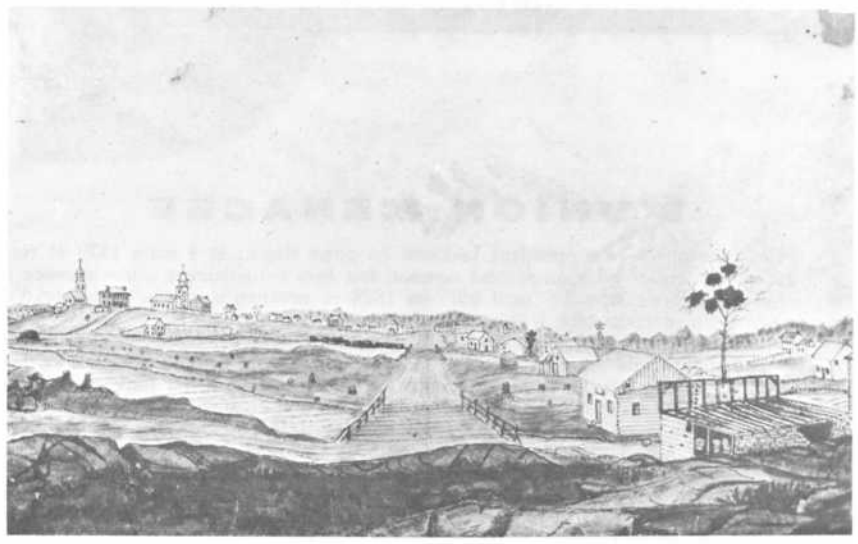

THOMAS BURROWES A.P.C.

PERTH

PERTH, la capitale du district de Dalhousie, telle qu'elle apparaît de la rive nord-est de la rivière Tay. Cette ville, née en 1816 deviendra peut-être la capitale du Haut-Canada. Le député Thomas M. Radenhurst, lors du débat sur l'opportunité de choisir une nouvelle capitale, a suggéré que Perth ou Bytown soit choisie comme nouveau siège du gouvernement et ce, parce que ce sont des endroits que les ennemis ne peuvent atteindre.

À CAUSE DU CHOLÉRA

des prisonniers veulent leur libération

York. — Les prisonniers de la geôle de York ont signé une pétition pour demander leur libération invoquant les dangers de l'épidémie de choléra. Ils ont informé le Lieutenant-gouverneur que :

"L'apparition du choléra parmi les débiteurs hébergés dans les appartements spacieux et bien ventilés de la prison du **Home District** avait jeté l'alarme chez les prisonniers enfermés à plusieurs dans les cellules, et, bien qu'on ait pris toutes les mesures susceptibles d'éviter la contagion, il s'avère néanmoins que lorsqu'on entasse ensemble des gens en les privant des moyens d'éviter le contact avec des individus d'une saleté repoussante, le danger d'épidémie est très grand."

L'épidémie de choléra a atteint York le 18 juin et dans la confusion générale, l'Express n'a pas pu s'assurer qu'on ait amélioré les conditions d'hygiène dans les prisons. L'épidémie a pris au dépourvu le gouvernement local; celui-ci avait attendu jusqu'au mois de mai précédent pour organiser l'enlèvement quotidien des ordures et commencer l'installation des égouts de bois dans le bas de la ville.

On a mis sur pied un hôpital pour les victimes du choléra mais la méfiance populaire à l'égard des hôpitaux a été renforcée par le taux élevé de mortalité chez les patients qui pour la plupart, à cause de cette méfiance, retardaient leur entrée à l'hôpital jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Sur 535 cas de choléra, il y eût 205 morts dans la ville de York entre la mi-juin et la fin septembre.

"Les signataires de cette pétition, tous condamnés à la réclusion, implorent humblement que votre Excellence exerce la prérogative royale en renvoyant le reste de leurs peines respectives. Nous avons la confiance que vos sujets apprécieront à sa juste valeur la clémence de votre Excellence et qu'ils seront d'autant plus poussés à s'abstenir de toute activité criminelle par la suite."

HAUT-CANADA HAUT-CANADA HAUT-CANADA

CANAL, CONFLITS RACIAUX: BRANTFORD À LA PAGE

Brantford. — Un touriste qui a visité récemment Brantford décrit ce hameau de 400 habitants comme étant "un petit endroit ordonné et débordant d'activité". Il n'exagère en rien : l'évaluation foncière est montée en flèche, il y existe déjà un problème racial et la charte accordée cette année pour autoriser la canalisation de la Grand River permettra à Brantford de se lancer à l'assaut des marchés mondiaux.

On a fondé la colonie il y a dix ans dans le but d'exploiter le pouvoir d'achat du grand village Mohawk dont le chef est John Brant. Un autre facteur important fut l'ouverture du chemin London-Hamilton en 1823. Les colons pleins d'initiative s'empressaient de choisir des lots sur les plaines légèrement boisées. Un voyageur plein d'admiration a dit que "l'endroit ressemblait plus à un jardin d'agrément qu'à une région désertique".

Le nom de Brantford fut enregistré en 1827 mais les entrepreneurs de l'endroit ne voulaient pas se contenter du titre de propriété signé avec les Mohawks qui leur ont vendu les terres. Ils ont dû attendre trois ans avant que le levé du plan et le recensement du village ne soient complétés. C'est alors que le gouvernement de York a délivré les titres de propriété officiels.

Au même moment on a négocié le transfert de 800 acres supplémentaires avec le chef John Brant. Au printemps de 1831, on a mis aux enchères les lots qui restaient au prix de $10 le lot. La ruée vers les terres qui s'ensuivit a lancé la ville de Brantford.

Par ailleurs, un conflit social a surgi entre les immigrants yankee et la communauté noire de l'endroit. Benjamin Lundy, abolitionniste de la Nouvelle-Angleterre et éditeur du *Emancipator* après avoir visité Brantford cette année a déclaré à l'Express :

"Les émigrants blancs venant des Etats-Unis gardent tous les préjugés qu'ils entretenaient déjà chez eux contre les gens de couleur. Les noirs, qui jouissent ici des mêmes droits que tous les autres citoyens, sont traités d'"impertinents"."

Un fait nouveau fut porté à l'actif de cette année mouvementée lorsque le capitaliste W. H. Merritt tout de suite après avoir remporté le triomphe du canal Welland a révélé un projet de canalisation de la Grand River afin de la rendre navigable jusqu'à son embouchure au lac Erié. En compagnie de Absolom Shade, un entrepreneur de la Pennsylvanie, il a obtenu une charte de Sir John Colborne. Tout cela pour dire que ça bouge à Brantford.

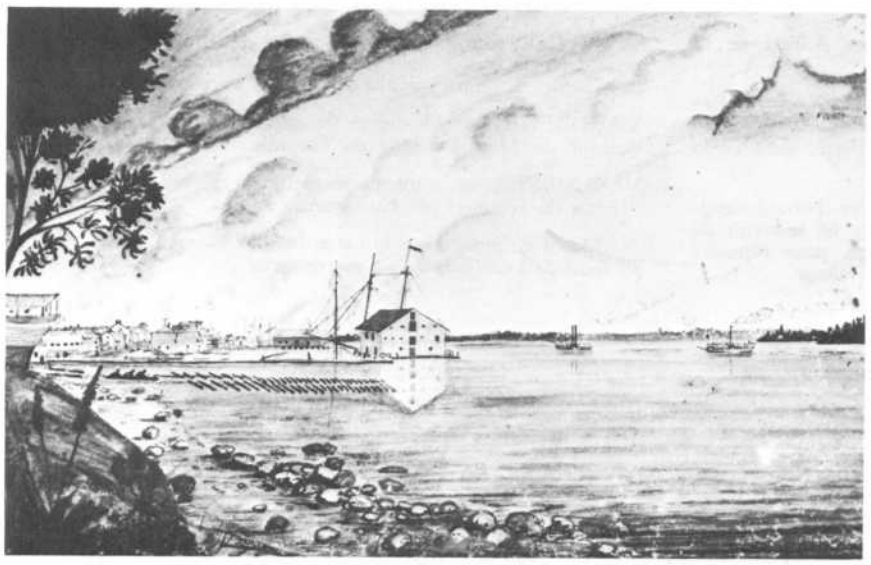

THOMAS BURROWES A.P.C.

PRESCOTT, en octobre 1830, au moment où l'on procède au lancement du navire à vapeur, "The Great Britain". Ce navire sert depuis, surtout au transport des passagers et des marchandises entre Prescott et York. James Lesslie rapporte que le vendredi 8 juin de cette année, le navire de 500 tonnes a accosté à York avec 600 passagers à son bord, la plupart des émigrants anglais ou écossais.

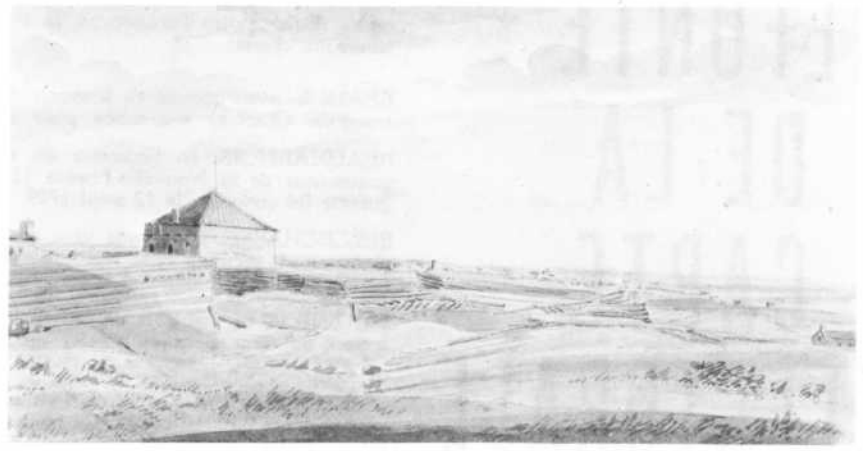

J.P. COCKBURN A.P.C.

FORT HENRY, KINGSTON

L'ÉLÉPHANT et LA SOURIS

York. — Une foule de partisans joyeux a accompagné William Lyon Mackenzie jusqu'à l'assemblée au mois de janvier, à la suite de sa réélection comme député de York. Son adversaire n'avait recueilli qu'une voix.

La campagne de Mackenzie lui a valu la haine des *tory* ainsi que la méfiance des réformistes modérés qui siègent à l'assemblée du Haut-Canada, un organisme qu'il traite "d'institution flagorneuse qui a pour but d'approuver les décrets d'un exécutif dont la mesquinerie et l'avidité n'ont pas d'égal dans toute l'Amérique du Nord".

Cet homme exacerbé ne se donne pas la peine de se faire des amis, semble-t-il. Les injures et vitupérations dont il se sert en tant qu'éditeur du *Colonial Advocate* pour avancer sa forme outrancière de réformisme ne lui ont pas valu beaucoup de partisans en dehors de la région de York, et il se peut même que cette tactique ait contribué à la baisse du nombre de députés réformistes élus à l'assemblée l'an dernier. Une réaction typique est celle d'un membre *tory* de l'assemblée qui a proposé que l'on fouette publiquement le petit bonhomme.

L'assemblée a expulsé Mackenzie par un vote de ses membres en décembre 1831. Réélu en janvier, il n'a guère eu le temps d'entrer en chambre avant qu'on ne l'expulse de nouveau.

A l'heure actuelle, il essaie de se faire passer pour un martyr auprès de la population. Dans une escalade de violence verbale, il fustige *l'Establishment* et en avril, armé de pétitions, il est parti pour l'Angleterre dans le but de porter ses propos fielleux jusqu'aux oreilles de Lord Goderich, secrétaire des colonies.

Il semble qu'à l'avis de Goderich il serait inopportun de ne pas prêter attention à un homme qui jouit de l'appui d'un nombre important de députés radicaux au parlement de Westminster.

"Dieu bénisse les Britanniques"

(TALBOT)

Saint-Thomas. — Un exemple de la façon avec laquelle les tories du Haut-Canada confondent la réforme avec l'américanisme et la trahison fut fourni cette année lors d'un rassemblement électoral organisé le jour de la St-Georges par le colonel Talbot, un gentilhomme irlandais qui depuis presque trente ans travaille à l'établissement d'une colonie agricole sur les rives fertiles du lac Erié.

L'agitation des réformistes dans la région a tellement exaspéré Talbot qu'il a décidé de lancer une contre-attaque "loyaliste". Dans son discours, le colonel a vivement critiqué les méthodistes yankees et leurs "maudites sociétés de buveurs d'eau froide" (les sociétés de tempérance mettent Talbot en fureur, lui qui est un des soiffards les plus notoires du Haut-Canada). Il a incité les citoyens de sa colonie à s'attaquer ouvertement aux réformistes. En terminant, il a invoqué la bénédiction de Dieu pour "tous ceux qui sont des loyaux sujets britanniques". Il a envoyé les autres au diable.

Un réformiste a répliqué : "Le colonel Talbot est bel et bien le père de la colonie Talbot, mais il verra le 23 avril (jour des élections) qu'il a beaucoup de fils d'âge majeur capables de penser par eux-mêmes et qui n'ont pas peur de dire leurs vérités aux barbes blanches."

Malgré cette prophétie, Talbot a réussi à garder la colonie aux tories. Un observateur a interprété la situation en ces termes : Talbot "jouit d'un empire plus puissant et d'un pouvoir plus redoutable que ceux du roi d'Angleterre".

HERBORISME

Hamilton. — La publication cette année d'une édition locale du "New Guide to Health" de Samuel Thompson donne une idée de la popularité que connaît au Haut-Canada le traitement par les herbes.

Cette vogue est une importation américaine de l'état de Vermont, où Thompson prône l'utilisation d'herbes et d'autres remèdes à base de plantes pour le traitement des malades. Les plaintes réitérées de la part des médecins ne semblent pas diminuer la popularité du "New Guide".

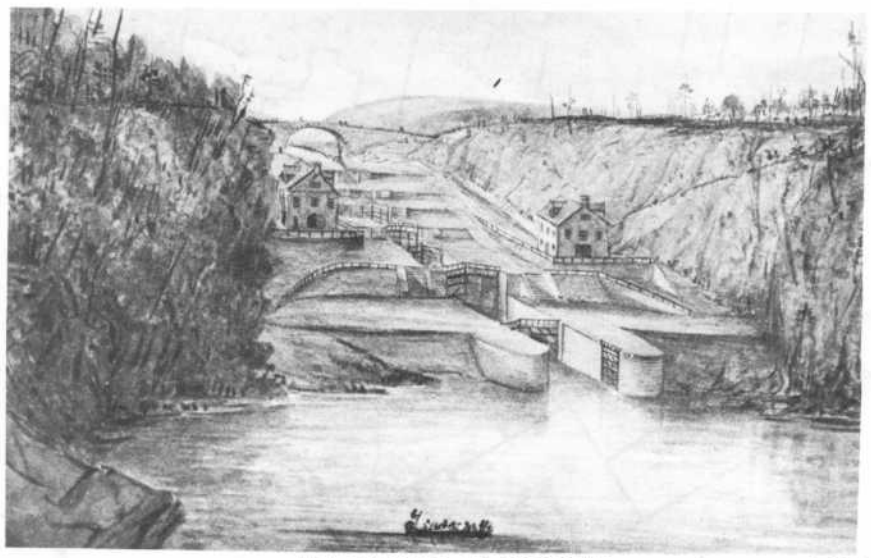

LES ECLUSES DE BYTOWN A.P.C.

Le canal Rideau, dont la construction a commencé il y a six ans, a été inauguré à la fin du mois de mai de cette année. Le canal qui relie Kingston à Bytown comprend 47 écluses et a coûté au-delà de 800,000 livres sterling, soit 300,000 livres de plus que les prévisions initiales.

REFONTE DE LA CARTE ÉLECTORALE DU BAS-CANADA

N.D.L.R. A la demande de nos lecteurs, il nous fait plaisir de rappeler la nouvelle répartition des comtés dans le Bas-Canada. Afin de rendre cette réforme plus claire, nous la présentons à la fois sous forme de tableau et sous forme de carte :

Des noms français pour les comtés

La loi de 1829 modifiait les noms de plusieurs comtés, le plus souvent en les françisant. Nos lecteurs seront certes intéressés de connaître l'origine ou la signification des noms des nouveaux comtés.

BEAUCE, ainsi nommé en souvenir d'une province de France (capitale Chartes) renommée pour sa fertilité.

BEAUHARNOIS, en l'honneur du marquis de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France (1726-1747), à qui la seigneurie fut concédée le 12 avril 1729.

BELLECHASSE, la légende veut que dès l'époque de Champlain, on ait reconnu cette région comme idéale pour la chasse. Le nom devait être donné à la seigneurie qu'on y établit.

BERTHIER, en souvenir de la seigneurie du même nom, autrefois du sieur Berthier officier du régiment de Carignan.

BONAVENTURE, il est difficile de dire si la rivière ou l'île porta d'abord ce nom, quoi qu'il en soit il a ensuite été donné à la paroisse puis au comté. Ce nom rappelle celui d'un navire à bord duquel le sieur de la Court-Pré-Ravillon serait venu faire la chasse aux morses dans la Baie des Chaleurs en 1591.

CHAMBLY, en souvenir du sieur de Chambly, officier du régiment de Carignan qui obtint une seigneurie le long du Richelieu.

CHAMPLAIN, en l'honneur du fondateur de la Nouvelle-France.

DEUX-MONTAGNES, pour rappeler les deux montagnes qui s'y trouvent.

DRUMMOND, en l'honneur du général Drummond, administrateur du Bas-Canada en 1815-1816.

KAMOURASKA, d'un mot cri signifiant "il y a du jonc au bord de l'eau". La paroisse porte ce nom depuis 1722.

L'ACADIE, pour rappeler l'arrivée de plusieurs Acadiens aux lendemains de la déportation de 1755.

LACHENAYE, en souvenir du sieur Charles Aubert de la Chesnaye.

LAPRAIRIE, en souvenir de la seigneurie des Pères Jésuites qu'on appelait la prairie de la Madeleine pour perpétuer la mémoire du donnateur (1647) Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine.

L'ASSOMPTION, du nom de la paroisse appelée d'abord Saint-Pierre du Portage de l'Assomption. Saint-Pierre en souvenir du premier curé, l'abbé Pierre Le Sueur. Portage, pour rappeler celui que faisaient les Indiens pour arriver au village.

L'ISLET, les habitants de la région prirent tôt l'habitude de désigner de ce nom un rocher entouré d'eau à marée haute lequel a alors l'allure d'une petite île.

LOTBINIERE, en souvenir du seigneur Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.

MEGANTIC, en abénaquis signifierait "lieu où se tiennent les poissons" et en cri "gros bois". Le Lac Mégantic qui se décharge dans la rivière Chaudière aurait été autrefois très poissonneux et entouré de belles forêts.

MISSISQUOI, de l'abénaquis "mesipskoik", signifie l'endroit où l'on trouve du silex.

MONTMORENCY, ainsi baptisé par Champlain en 1603 en l'honneur de Charles de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France.

NICOLET, à la mémoire de Jean Nicolet.

OTTAWA, autre mot d'origine amérindienne "atawa" ou "otawah", signifiant "s'éteindre", en référence à la bruine des chûtes Chaudières.

PORTNEUF, la seigneurie de l'endroit fut concédée en 1647 au sieur le Neuf de la Poterie. Les premiers habitants s'installèrent en bordure de la rivière où ils établirent un port. De l'importance de ce port et du nom du seigneur, on fit PortNeuf.

RIMOUSKI, mot micmac qui signifierait "maison ou demeure du chien", pour d'autres, "terre à l'orignal".

ROUVILLE, en souvenir du seigneur Jean-Baptiste Hertel, sieur de Rouville, officier de la marine.

SAGUENAY, peut-être d'un mot montagnais signifiant "là d'où les eaux s'échappent", "inondations".

SAINT-HYACINTHE, en souvenir du seigneur Hyacinthe Simon De Lorme.

SHEFFORD, du nom d'une ville d'Angleterre.

SHERBROOKE, en l'honneur du gouverneur du même nom (1816-1818).

STANSTEAD, du nom d'une ville d'Angleterre.

TERREBONNE, d'après la tradition, le sol y est particulièrement fertile et le premier seigneur de l'endroit, André Daulier des Landes, lui aurait donné le nom de Terrebonne.

VAUDREUIL, en l'honneur du marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal puis du Canada.

VERCHERES, en souvenir du seigneur Jarret de Verchères, officier du régiment de Carignan.

YAMASKA, mot indien qui signifierait "là où il y a de l'herbe au fond de l'eau" ou "c'est marécageux".

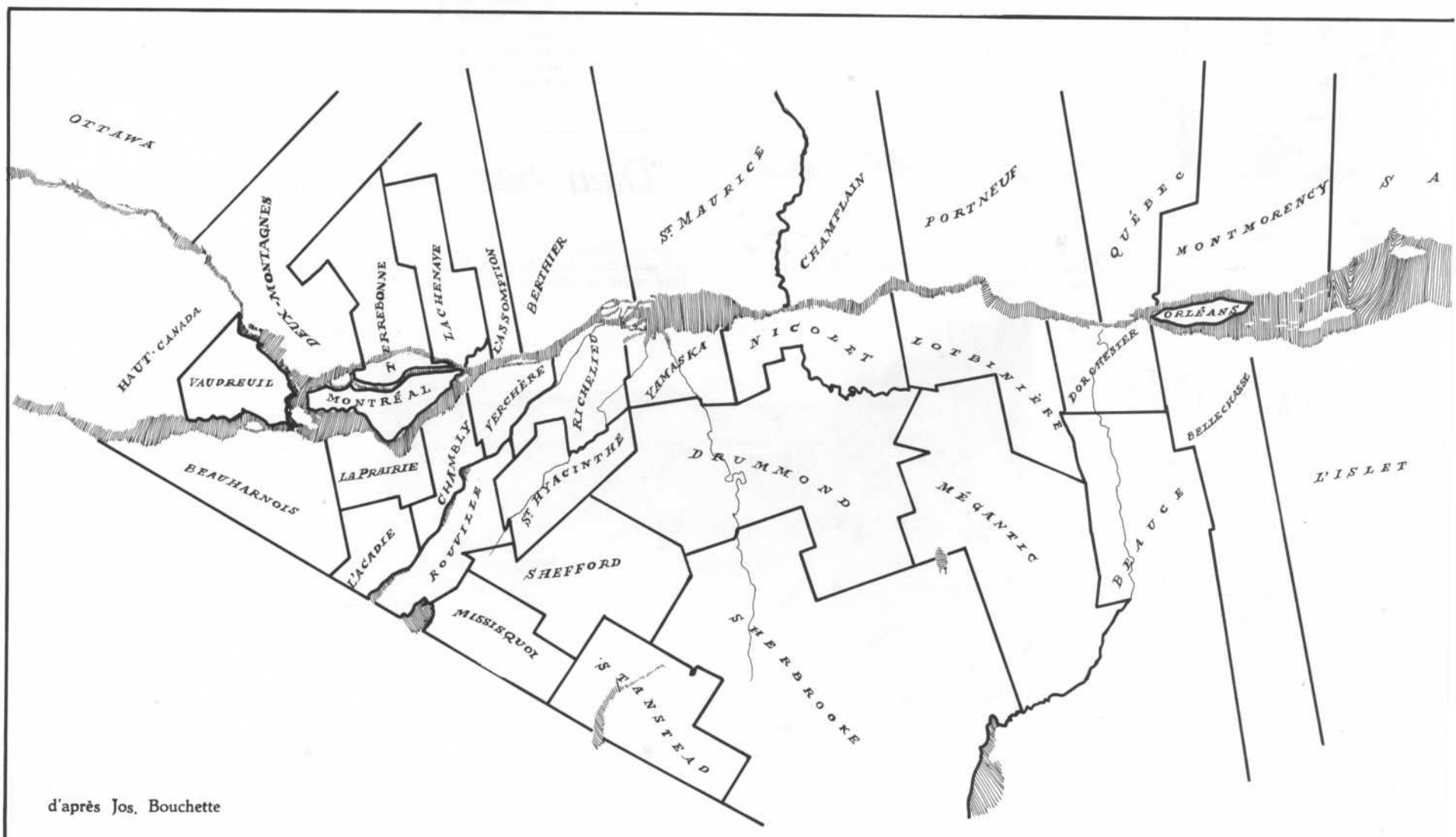

d'après Jos. Bouchette

APRÈS 40 ANS DE DÉBATS
les députés seront payés

Il faut bien le dire, "payés" est un terme un peu fort. Mais tout de même ! Après quarante ans de débats, il était temps que l'Assemblée corrige une situation hautement préjudiciable à ses membres, surtout aux représentants des régions les plus éloignées et aux moins fortunés d'entre eux.

Dès l'ouverture à Québec, le 17 décembre 1792 du premier parlement, dans l'ancien palais épiscopal, situé en haut de la côte La Montagne, la question du remboursement des frais de déplacement avait été abordée par quelques-uns. On ne pouvait ignorer par exemple que le député de Gaspé, pour un, avait eu à parcourir 330 lieues pour se rendre au siège du gouvernement. Ce long trajet ne prenait pas moins de 15 à 17 jours. En outre, la longueur des sessions, en 1793-94 elle dura près de six mois, obligeait les députés à négliger leurs propres affaires. Cette situation avait amené plusieurs des membres du premier parlement à ne pas solliciter un nouveau mandat. C'est ainsi que seulement quatorze des cinquante premiers députés revinrent en Chambre à la suite de la deuxième élection. Bien sûr, quelques-uns avaient été rejetés par le peuple, mais la plupart avait refusé de briguer à nouveau les suffrages populaires.

A la troisième session de ce deuxième parlement, en 1799, la Chambre se préoccupa de l'indemnité de ses membres. M. Papineau proposa à l'Assemblée d'examiner s'il ne serait pas à propos d'accorder une indemnité à l'orateur et aux députés pour leurs frais de voyages et le temps passé en Chambre. La grande majorité des députés avaient repoussé cette suggestion avec une apparente indignation.

Pendant le troisième parlement, à la session de 1802, M. Berthelot, député de Québec, ramena sur le tapis la question de l'indemnité de l'orateur et des membres de la Chambre d'Assemblée. M. DeBonne, bien payé comme juge et qui avait de la fortune, suggéra de publier la proposition de M. Berthelot pendant trois semaines consécutives dans les journaux de Québec et de Montréal, afin qu'elle parvint à la connaissance des électeurs. Cette suggestion ne fut pas acceptée, mais elle termina la discussion sur ce sujet.

En 1807, MM. Bédard et Bourdages firent une nouvelle tentative pour faire payer par le gouvernement les dépenses des députés éloignés de Québec, mais la considération de cette mesure fut encore repoussée à la suite du vote des députés de langue anglaise auxquels se joignirent quelques-uns des Canadiens les mieux nantis.

Pendant la session de 1812, M. Bourdages revint sur la question de l'indemnité des membres. La Chambre décida de leur accorder deux piastres par jour. Un acte fut proposé à cet effet, mais il fut abandonné à sa deuxième lecture.

En 1831, le projet de loi de M. Neilson pour accorder une indemnité aux députés rencontra une vive opposition. "M. Neilson prétendait que les députés n'étant pas salariés, les comtés éloignés ne pouvaient pas toujours envoyer au parlement ceux qu'ils désiraient avoir pour représentants, attendu que leur choix pouvaient tomber sur des personnes dont les ressources ne permettaient pas de faire le sacrifice de leur temps et de leur argent. Les opposants soutenaient au contraire que si on accordait aux membres une indemnité, la conséquence serait que les élections porteraient à la législature des démagogues et des agitateurs qui ne se feraient élire que pour l'appat du gain". Cette fois, le projet de loi fut adopté par les députés mais repoussé par les conseillers législatifs.

"Le conseil législatif, écrivait quelques jours plus tard le rédacteur de *l'Observateur*, a rendu un service au pays en ne concourant pas à un projet de la chambre basse : nous voulons parler du bill de la paie des membres de cette chambre. Outre que le rejet de ce *bill* épargne à la province plusieurs milliers de livres, il empêchera que l'Assemblée ne se compose, à l'avenir, en grande partie (comme c'était, en apparence, le but de quelques-uns des fauteurs de la mesure et en particulier de M. Neilson) que de simples cultivateurs, gens très repectables, sans doute dans leur état, mais très peu propres, généralement, à faire des législateurs, parce que, vu l'état général de l'éducation chez la classe agricole, un très grand nombre seraient nécessairement menés et menables, à la volonté d'un très petit nombre comme l'ont remarqué quelques membres, entre autres, M. Cuvillier."

Indigné du rejet de son projet de loi, M. Bourdages proposa d'inclure dans le budget "que la somme de 2000 louis soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser les membres de l'Assemblée."

MM. Neilson, Lee et Papineau se prononcèrent pour cette motion, qui fut combattue par MM. Lagueux, Duval, Quesnel et Young. Elle fut finalement adoptée par un vote de 29 contre 20. Il est prévu que chaque député reçoive une allocation de dix schillings pour chaque jour de présence à la Chambre, et de quatre schillings pour chaque lieue de distance entre le lieu de sa résidence et celui des séances de la Chambre. Cette fois l'accord du Conseil législatif semble acquis. Dorénavant, nos députés toucheront une allocation de dix schillings courant pour chaque jour de présence en Chambre en plus de l'indemnité de déplacement déjà mentionnée. Cette mesure n'est que justice et les électeurs seront maintenant en droit d'exiger beaucoup plus de leurs députés.

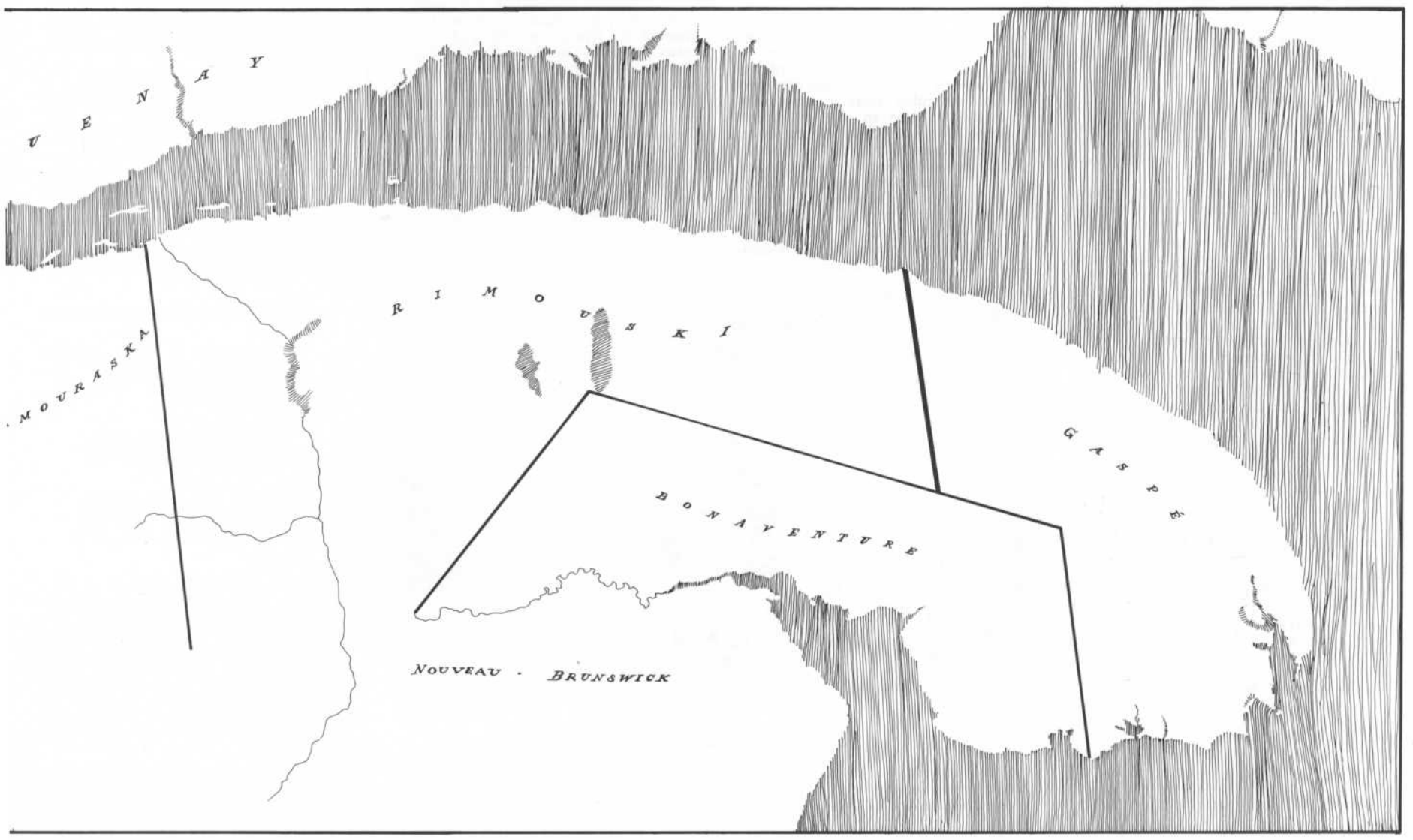

Les moeurs électorales du Bas-Canada

Les récentes émeutes qui ont eu lieu à Montréal nous rappellent une fois de plus l'imperfection de nos méthodes électorales. Pour le bénéfice de nos lecteurs, il nous semble opportun de rappeler comment se déroule une élection.

Dans la plupart des comtés, il n'y a qu'un endroit fixé pour la votation. Au jour désigné par les writs et annoncé par les avis publics, l'officier-rapporteur se rend à cet endroit. Il a précédemment fait ériger un husting qu'il utilise pour lire la proclamation. A noter que ce husting est érigé aux frais des candidats. Cet officier demande aux électeurs présents de nommer leur représentant. Si un seul candidat est désigné par la foule, ce dernier est alors proclamé élu. S'il y en a plusieurs et que les candidats, ou leurs représentants, — ou encore trois électeurs — réclament une élection, l'officier-rapporteur choisit alors une maison pour tenir un poll. Il s'y installe pour recevoir et enregistrer les votes. Le poll doit demeurer ouvert aussi longtemps qu'il y a des votes d'offerts. Lorsque le vote ralentit, l'officier a alors le pouvoir d'annoncer la fermeture du poll après une heure écoulée sans inscription de vote. C'est alors que les candidats ou leurs représentants peuvent demander l'ajournement du poll au lendemain. Et le lendemain, si une heure s'écoule sans qu'aucun vote ne soit enregistré, le poll est alors fermé et l'élection terminée. La votation doit se tenir de 8.00 hres du matin à 5.00 hres du soir.

On comprend qu'avec un pareil système, une élection puisse durer très longtemps. On comprend également qu'elle puisse donner lieu à des échauffourées et à des actions déplorables.

WINTERHALTER

LEOPOLD 1er, ROI DES BELGES

Le prince Léopold, d'origine allemande et membre de la famille de Saxe-Cobourg a été agréé par le Congrès de Bruxelles à titre de roi des Belges, le 4 juin 1831. La sympathie de la famille royale d'Angleterre a joué en sa faveur.

La BELGIQUE acquiert son indépendance

Le mouvement révolutionnaire qui vient d'éclater en France, a traversé la frontière pour atteindre la Belgique. C'est par un geste spontané et violent que le 25 août débutèrent les manifestations. Des maisons d'autorité ont été attaquées, les armoiries royales ont été foulées, des boutiques pillées et on entend un peu partout "La Marseillaise". A Bruxelles, l'insurrection règne.

Quel est donc le malaise ? On sait que le royaume belge est intégré et administré par la monarchie hollandaise. Nous assistons donc à une lutte de libération nationale et d'indépendance. Partout la monarchie hollandaise s'effondre. Le roi Guillaume, en refusant tout compromis, aggrave la situation et donne des armes aux séparatistes. C'est ainsi qu'après plusieurs tentatives d'invasion de la Belgique, la Hollande vient de céder l'indépendance aux Belges et, le 25 septembre, s'est constitué un gouvernement provisoire.

INQUIÉTUDE ÉCONOMIQUE

Réveil économique des Canadiens français

Au cours des derniers mois, nos collègues du journal **La Minerve** ont beaucoup insisté sur la question économique. Comme leur cause nous paraît éminemment juste, l'équipe du **Boréal Express** a décidé d'y faire largement écho et d'apporter son appui moral.

Le diagnostic posé

Par suite du changement de métropole intervenu au moment de la conquête anglaise, le grand commerce, c'est-à-dire le commerce extérieur, a progressivement échappé aux Canadiens français. Les Britanniques établis parmi nous profitent des capitaux métropolitains pour mener leurs affaires et s'en créer pour eux-mêmes. La nécessité de tirer presque tous les articles de commerce de la Grande-Bretagne a permis aux commerçants, nouveaux venus en ce pays, de profiter des relations particulières qu'ils avaient avec la source manufacturière, de la communauté de langue et d'habitudes avec les producteurs pour accaparer l'importation.

Correctif nécessaire

Outre l'espoir d'un gain matériel, les activités du commerce extérieur pourront fournir aux Canadiens une nouvelle force morale et politique.

"Si les Canadiens partageaient le haut commerce, ils trouveraient aussi le moyen de s'intéresser aux entreprises étendues et utiles; ils pourraient en outre dans des temps de malheur trouver plus facilement les moyens de se faire entendre auprès du gouvernement général de l'empire, ou de soutenir des institutions et des projets utiles pour l'avantage du peuple. Nos adversaires ne sont pas de bonne foi lorsqu'ils nous reprochent notre pauvreté et les difficultés que nous éprouvons toutes les fois que leurs injustes prétentions demandent de notre part des contributions publiques. Nous ne puisons pas à la même source; nous n'avons aucune protection hors du pays; nous ne nous servons pas des capitaux étrangers pour nous en créer à nous-mêmes."

"Tandis que nous sommes partout ailleurs au moins les égaux des étrangers, peut-on lire dans **La Minerve** du 5 mars dernier, ils sont nos maîtres en fait de commerce; nous ne sommes que leurs employés ou les détaillants; nos plus belles propriétés passent entre leurs mains; ils vont en carosse et nous allons à pied. Encore nous en font-ils un reproche ! Le commerce a doublé depuis quelques années; nous seuls avons en ce genre été à reculons. Nos anciens marchands canadiens ont perdu leur part du commerce en gros, en prenant des associés étrangers qui les ont supplantés."

Au mois de mars, à l'occasion d'une importante assemblée de notables, on signalait également le problème de plus en plus aigu des carrières intéressantes pour nos jeunes. Déjà les terres se font rares, la région des Cantons de l'Est nous est pratiquement fermée, voilà autant de raisons qui nous incitent à ouvrir le monde des affaires non seulement pour notre génération, mais également pour celles qui nous suivront. A la suite de cette assemblée, M.E.R. Fabre nous a remis un procès-verbal duquel nous extrayons le commentaire suivant: "Le besoin de débouchés pour notre jeunesse canadienne commence à se faire sentir d'une manière alarmante. Si nous ne nous empressons d'y apporter remède en lui ouvrant la carrière étendue du commerce, l'éducation qui commence à devenir un besoin pour elle. et qui fait des progrès rapides, s'éteindra peu à peu faute d'aliments et de motifs; on craindra même de faire instruire ses enfants, parce qu'on ne saura à quoi les destiner après leurs études."

Une Maison "Canadienne" à Londres

Quels moyens prendre pour corriger cette situation ? Les organisateurs de la Maison Canadienne de commerce ont présenté plusieurs suggestions originales dont l'une en particulier nous a grandement séduits. Elle indique en effet de la part d'hommes d'affaires des préoccupations culturelles et scientifiques qui réjouissent. "Si l'on n'a pas remarqué jusqu'à présent, précisent-ils dans leur manifeste du 23 février, parmi les Canadiens cet esprit d'entreprise et de commerce, si nécessaire à la prospérité des peuples, on peut l'attribuer en grande partie à leur manque de relation avec l'étranger, aussi l'établissement d'une branche de leur Maison à Londres ou à Liverpool entre-t-il nécessairement dans le plan et les vues des Soussignés; et les moyens les plus efficaces seront pris pour parvenir prochainement à un objet aussi désirable. Une Maison Canadienne de l'autre côté de l'Atlantique devra être d'un grand avantage aux Canadiens qui voudront par la suite y établir des relations, soit pour le commerce, soit pour les arts ou les sciences; ils y trouveront des compatriotes bienveillants, disposés à les bien accueillir et à favoriser leurs projets."

Pourquoi pas ? Pourquoi pas une Maison Canadienne animée par des Canadiens français, outre Atlantique à Londres ou à Liverpool et un jour à Paris ?

Enfin, les objectifs et les moyens se confondent avec bonheur lorsque nos notables espèrent "une marine marchande à nous", une place importante dans "la navigation du fleuve au moyen des vaisseaux à vapeur", des banques et des compagnies d'assurance canadiennes françaises.

Nous ne pouvons que conclure avec eux : "Il est grandement temps que les Canadiens comprennent leurs véritables intérêts; se réunissent et fassent tous leurs efforts pour partager un commerce extrêmement lucratif, et dont les avantages doivent s'étendre à toutes les classes et à tous les états parmi nos Compatriotes."

C'est alors que nous cesserions d'être des employés et des détaillants !

R.A. SPROULE A.P.C.

LA RUE SAINT-JACQUES, A MONTREAL

La rue Saint-Jacques, avec ses 60 pieds de largeur, est devenue une des grandes rues commerciales de Montréal. Le recensement de l'année dernière donne, pour Montréal, une population de 43,773 habitants.

RÉVOLTE EN POLOGNE

La flambée révolutionnaire que connut l'Europe ces dernières années vient d'atteindre la Pologne. Ce pays, annexé à la Russie et la Prusse depuis 1815, a été vivement secoué par un mouvement autonomiste. Mais les Russes viennent d'envahir Varsovie. Pour la Pologne, c'est la fin brutale du rêve de devenir un pays souverain.

Partout en Europe, l'émigration et l'exil sont le prix de cette tentative. Nicolas 1er a tranché la question en faisant de la Pologne une province russe. Le pays est présentement en pleine répression politique et économique. La Prusse a appuyé le Tsar et contrôle de très près les régions polonaises sous sa juridiction. La France, très sympathique au mouvement de libération, n'a pas voulu engager une intervention pouvant conduire à un conflit européen. Les Polonais sont restés seuls et, trop faibles pour résister aux Russes, furent facilement écrasés.

La FRANCE s'empare d'ALGER

Afin de supprimer la piraterie en Méditerranée, la France vient de s'emparer d'Alger, repère des soi-disant pirates. Grâce à une troupe de 37,000 hommes partis de Toulon le 25 mai 1830, les Turcs se sont rendus après une faible résistance. Le dey Hussein a quitté le pays, qui est maintenant sous l'administration française. De plus, la France a obtenu de Tunis la liberté de commerce et de nombreux privilèges économiques.

Certains milieux s'interrogent vivement sur les véritables motifs de cette conquête. Est-ce le signe d'un néo-impérialisme ?

La pétition de 1828, DES RÉFORMES toujours à venir

Québec — (DNC) — Voilà maintenant quatre ans que le Bas-Canada adressait au Parlement de Londres une de ses plus importantes pétitions pour dénoncer la mauvaise administration qui règne dans cette partie de l'empire britannique. Il est peut-être bon, étant donné les débats actuels, de passer en revue les griefs alors formulés pour s'interroger sur les remèdes qui ont pu être apportés.

C. HAMBURGER A.P.C.

M. Denis-Benjamin Viger

L'avocat Viger, actuellement en mission à Londres, avait été officiellement chargé par la Chambre d'assemblée, avec MM. Neilson et Cuvilier, d'aller porter dans la capitale britannique la fameuse pétition de 1828.

Le Conseil législatif était la cible principale des pétitionnaires. Sur les 27 membres qui composaient le Conseil, 14 recevaient des émoluments du gouvernement du Bas-Canada et 4 autres du gouvernement impérial. Les deux tiers des conseillers législatifs étaient donc redevables à l'Etat d'un salaire ou d'une pension. De ce nombre, 7 membres cumulaient, en outre, les fonctions de conseiller exécutif. Le Conseil législatif se trouvait donc dans une dépendance extrême du pouvoir exécutif. Un tel cumul des fonctions, en plus de permettre la partialité, créait des injustices flagrantes et concentrait entre les mains de quelques individus des revenus proprement inadmissibles.

"Le peuple de ce pays, rappelait alors M. Neilson, commence à regarder autour de soi et à voir ce qui se passe en d'autres parties du monde et, particulièrement, dans le pays voisin. Il voit là que les gouvernements sont bien administrés et le sont à bon marché. (...) Dans l'état de New York, par exemple, la population est le triple de la nôtre, les ressources, quatre ou cinq fois plus considérables. Les dépenses pour le soutien du gouvernement civil ne sont pas plus élevées que chez nous".

Dans le Bas-Canada, quelques hauts-fonctionnaires parmi lesquels les Canadiens-Français sont très rarement représentés coûtent des sommes considérables au gouvernement et touchent en fin de compte des revenus supérieurs à ceux des plus riches propriétaires fonciers, parfois mêmes à ceux des marchands les plus prospères.

La pétition de 1828 dénonçait également la mauvaise utilisation des crédits affectés à l'éducation. L'Institution Royale coûte bien cher, dit-on, si l'on considère le petit nombre d'enfants qui ont pu en profiter. On regrettait, en particulier, que les biens des Jésuites eussent été détournés au profit d'une éducation protestante et anglaise.

De façon générale, on se plaignait de l'administration qui favorise encore quelques individus n'ayant parfois aucun intérêt dans le développement de la colonie et qui profitent d'un monopole scandaleux dans les concessions de terres. Ces monopoles sont d'autant moins acceptables que la terre, au Bas-Canada, se fait de plus en plus rare pour les fils de colons. La pétition rappelle que l'administration était à ce point négligente qu'elle avait laissé se produire des détournements majeurs de fonds publics. L'affaire Caldwell, d'ailleurs, traîne toujours.

La pétition de 1828 a fait, à Londres, l'objet d'une étude. Un comité y a reconnu le bien-fondé de l'ensemble des griefs. Ce comité a protesté contre les concessions de terres faites à des individus reliés directement à l'administration de la colonie. Il a, en outre, dénoncé, la politique par trop conservatrice de ces mêmes individus.

Selon le comité, le Bas-Canada serait mieux administré si les dépenses et les recettes étaient placées sous la surveillance et le contrôle de la Chambre d'assemblée. Le comité entérinait ainsi une recommandation des pétitionnaires. Seuls les salaires du gouverneur, des conseillers exécutifs et des juges devaient, aux yeux du comité, être établis d'une façon permanente. De même, on souhaitait l'élimination des juges des conseils législatif et exécutif.

Que s'est-il passé depuis que la pétition a été déposée devant la Chambre des Communes? D'abord, lord Dalhousie a été rappelé, mais l'intervention de ses successeurs demeure constante. Ce n'est que maintenant que l'on propose une réduction de la liste civile. Il est peut-être trop tard. Il faudrait des réformes globales. Les partisans du parti canadien de Papineau réclament que tous les points dénoncés en 1828 soient corrigés: Caldwell doit être tenu de rembourser; les biens des Jésuites doivent servir à l'éducation des petits Canadiens; il faut abolir les monopoles terriens et accélérer la colonisation des nouveaux territoires.

Le comble de l'injustice et de la malhonnêteté aura été, pour les Canadiens-Français, de se faire accuser d'ignorance parce que cette pétition comptait 78.000 "x" parmi les 87.000 signatures. Fallait-il bêtement conclure à l'ignorance des 78.000 personnes, à leur incapacité de signer leur nom? Il est évident que non. Il suffit de se rappeler qu'il a fallu faire très vite et que toutes les personnes qui avaient marqué leur approbation avec la pétition n'avaient pu être rejointes à temps. Leur nom avait été inscrit par un "x", étant donné leur absence ou leur éloignement. De toute façon, les Canadiens sont de plus en plus conscients des lacunes des écoles actuelles et ils réclament justement une meilleure organisation scolaire.

Une conclusion s'impose : il faut des réformes en profondeur; quelques concessions mineures et partielles ne suffisent plus!

Mgr. PANET SE RETIRE

(Québec) — Agé de 79 ans et très fatigué, Mgr Panet a déjà offert sa démission deux fois au Vatican, à l'automne 1831 et en janvier 1832 demandant que Mgr Signay, son coadjuteur soit reconnu comme son successeur légitime. Le Vatican a refusé sa démission et Mgr Panet a réitéré sa demande le 12 septembre dernier. Le 8 octobre il a saisi le gouverneur de son désir de se retirer et le 13 octobre il annonçait à ses ouailles que Mgr Signay devenait l'administrateur de l'Eglise du Bas-Canada. Depuis ce temps, il s'est retiré à l'Hôtel-Dieu où les bons soins semblent lui avoir fait beaucoup de bien.

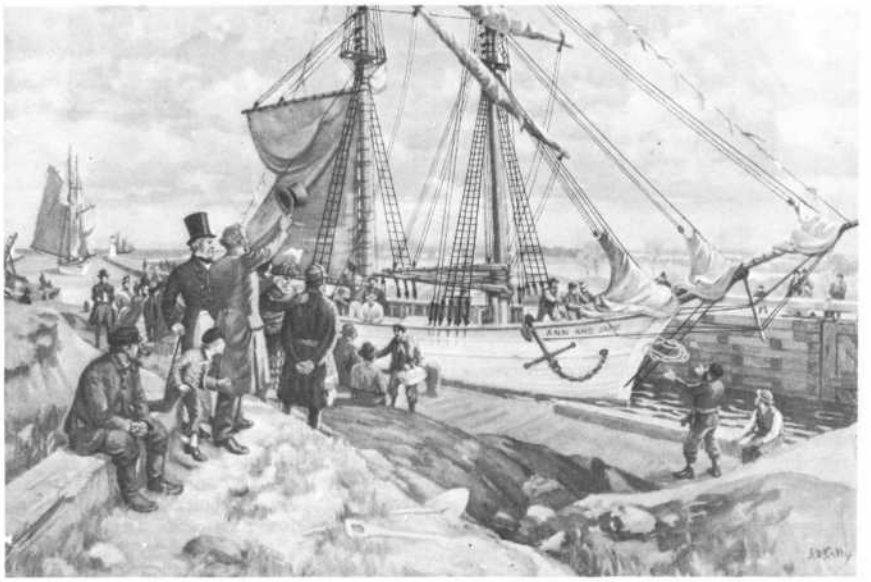

J. D. KELLY CONFÉDÉRATION LIFE

LE CANAL WELLAND, "UN TRAIT D'UNION" ENTRE LES GRANDS LACS

Depuis son inauguration, le 27 novembre 1829, le canal Welland permet aux navires de passer facilement du lac Ontario au lac Erié. 34 écluses ont dû être construites pour franchir les 330 pieds de dénivellation entre les deux lacs. Nous voyons ci-haut les navires ANN AND JANE de York et R.-H. BROUGHTON, de Youngstown franchissant le canal pour la première fois.

Le GÉANT CANADIEN à Londres

Le Géant Canadien qui se montre au no 28 New Bond Street de Londres est le grand objet de l'attention et un sujet d'admiration universelle. Ordinairement les personnes d'une stature énorme n'ont qu'une petite dose d'intelligence et de jugement, mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi du Géant Canadien. On dit même de lui avec vérité que son esprit est proportionné à sa stature.

Son repas du midi consiste ordinairement en un pain de quatre livres, deux gallons de soupe aux pois, faite à la façon de son pays, et environ deux livres de lard gras. Son dessert consiste en une terrinée de lait sur, ou comme il l'appelle, de lait caillé, avec des concombres et des oignons hachés dedans. Il prend ensuite un gobelet d'eau de vie d'environ une chopine, qu'il appelle son misérable.

Il fume presque continuellement, mais il n'aime point les cigares; il préfère le tabac en feuille qu'il coupe en morceaux assez gros, et se sert d'une pipe courte, qui n'est nullement proportionnée à sa stature.

Le Géant Canadien est âgé de 65 ans et est extrêmement fort. Il est haut de 6 pieds et 4 1/2 pouces et mesure 7 pieds autour de son corps. Son gras de jambe a 3 pieds et 4 1/2 pouces; sa chair est dure et ferme.

LE CHOLERA (suite de la page 1)

Faites également pression auprès des autorités pour qu'elles fassent brûler des matières bitumeuses et qu'elles fassent tirer du canon. Cela est très efficace contre l'atmosphère qui véhicule les vapeurs méphitiques.

De source politique, d'autre part, on apprend que le choléra fera l'objet de résolutions de la part des Patriotes. Tout cela n'est encore que rumeur.

Ayons une bonne pensée pour nos concitoyens qui ont été enterrés sans la dernière joie d'avoir un service funèbre dans le temple du Seigneur. Les circonstances le demandaient, mais que leur mort dût être triste!!!

Il nous fait plaisir de reproduire pour vous le tableau de notre talentueux compatriote. *J. Légaré*, sur le choléra à Québec. Il fait preuve du génie qui l'a toujours caractérisé. Les intéressés peuvent voir l'original à Québec, chez l'auteur.

JOSEPH LÉGARÉ A.P.C.

QUÉBEC AUX PRISES AVEC LE CHOLÉRA

Plusieurs croient que le gouvernement britannique est responsable de l'épidémie. M. Edouard-Etienne Rodier s'est fait le porte-parole de ces gens: "Ce n'était pas assez de nous envoyer des égoïstes avides, sans autre esprit de liberté que celle que peut donner une simple éducation de comptoir, s'enrichir aux dépens des Canadiens et chercher ensuite à les asservir, a-t-il déclaré. Il fallait encore se débarasser de mendiants et les jeter par milliers sur nos rivages; il fallait nous envoyer des pauvres misérables qui, après avoir partagé le pain de nos enfants, se porteront aux horreurs où peuvent entrainer la Faim et la Misère; il fallait plus: il fallait nous envoyer à leur suite, la peste et la mort!!"

éducation

Des étudiants contestent à Montréal

(Montréal) — Le collège de Montréal qui compte quelque 250 élèves, pensionnaires et externes, a vécu, comme on s'en souvient, trois journées tumultueuses en novembre 1830. La révolte des étudiants, attribuée en général à la maladresse des professeurs français de ce collège, qui auraient manifesté trop ouvertement un certain mépris face aux Canadiens-français, a été rapidement calmée. Il n'en demeure pas moins significatif de constater que les élèves ont pu manifester bruyamment pendant trois jours ce qui laisse croire à un mécontentement profond non seulement chez les élèves mais aussi chez les parents. Comme le note l'auteur d'un article paru dans *la Minerve* du 8 novembre 1830, les citoyens de Montréal avaient beaucoup de griefs contre les MM. du séminaire et ne se gênaient pas pour les blâmer devant leurs enfants. Outre cette exaspération du chauvinisme, on peut en effet déceler un profond ressentiment chez les Canadiens-français face à l'appui que les Sulpiciens ont toujours accordé au gouvernement. Les Sulpiciens français ne sont pas devenus assez citoyens. "Si vous aviez tous été Canadiens, de dire un lecteur de *la Minerve,* vous auriez fait cause commune avec nous". C'est probablement ce mécontentement des parents qui a transpiré à travers la contestation étudiante. A Montréal, les passions sont donc à ce point échauffées que la population semblerait souhaiter que les éducateurs religieux prennent parti ouvertement contre l'autorité en place.

R.A. SPROULE — A.P.C.

QUEBEC, RUE DE LA FABRIQUE

Les jours de marché, l'activité était grande sur la place en face de la basilique. Les cultivateurs des paroisses avoisinantes venaient en ville vendre leurs produits. Mais cette année, la crainte du choléra a empêché bon nombre de personnes de se rendre au marché. "Les habitants restent chez eux, les bouchers eux-mêmes pour la plupart n'y viennent pas, ni les revendeuses", affirme le député Papineau.

Les Sulpiciens conserveront leurs biens... bien malgré eux

(Québec) — Depuis la nomination de Mgr Lartigue à Montréal en 1820, le séminaire de Montréal n'a jamais voulu reconnaître cette nouvelle autorité et fait, si l'on peut dire, bande à part. C'est ainsi qu'à la fin de 1828, l'Eglise canadienne apprenait que M. Roux, supérieur du Séminaire de Montréal, avait entrepris des négociations en vue de céder les biens de la Communauté des Sulpiciens au gouvernement britannique en échange d'une rente annuelle et de la permission de recruter en France pour sa communauté.

A cette nouvelle, Mgr Panet, chef de l'Eglise du Bas-Canada délégua à Londres et à Rome le directeur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Maguire et le curé Tabeau de Boucherville. C'est en mars 1830 que le Préfet de la Propagande au Vatican écrivait à M. Roux qu'il devait cesser toute négociation avec Londres.

Le gouvernement anglais est cependant toujours intéressé à négocier avec le Séminaire de Montréal. Le gouverneur Aylmer ne veut cependant rien faire sans demander l'avis de Mgr Panet qui lui a catégoriquement répondu le 30 mai dernier:

> "Intéressé comme je le suis à la conservation des biens ecclésiastiques de mon diocèse, je croirais manquer aux devoirs de ma charge et à ce que je dois à mon pays si je ne faisais tous mes efforts pour les conserver à ceux que je ne puis m'empêcher de regarder comme leurs légitimes possesseurs."

Mais cette question semble aujourd'hui réglée puisque Mgr Panet a été informé le 2 juin 1832 par une lettre de Rome, que le Séminaire avait été autorisé à négocier ses droits seigneuriaux contre des biens mobiliers.

Une VICTOIRE POUR L'ÉGLISE DU BAS-CANADA

(Québec) — Les paroisses érigées canoniquement ont parfois fait naître des contestations de limites qu'une loi civile se devait de régler. Dès 1827, la Chambre d'Assemblée votait une loi établissant les procédures à suivre pour l'érection civile des paroisses; ce projet a été révoqué en 1828 par Londres.

Cependant dès mars 1829, la Chambre d'Assemblée votait une loi dans le même sens. Kempt en transmettant cette loi à Londres l'avait fortement recommandée pour la Sanction royale. Le bill a malgré tout été étudié et discuté longtemps. La maladie du roi a retardé son adoption et finalement Lord Aylmer apprenait à Mgr Panet dans une lettre datée du 3 mai 1832 que le bill avait été sanctionné à la fin de 1831.

Un observateur nous a fait remarquer fort justement que : "le seul fait de demander aux Chambres une loi sur cette matière était un aveu de la part du gouvernement qu'il abandonnait ses prétentions passées au droit d'ériger des paroisses catholiques. C'est une prérogative de la Couronne (découlant de sa souveraineté spirituelle) qui disparaît".

Avec cette nouvelle loi, l'Etat ne peut ériger seul une paroisse catholique, ni toucher à celles érigées par l'Evêque. L'acte de l'Evêque est suprême et inattaquable.

ÉDUCATION PERMANENTE

Québec — Monsieur Joseph Frs Perrault, ci-devant président de deux Sociétés d'Education et fondateur d'une Ecole Elémentaire Française à Québec vient de publier un Plan Raisonné d'Education Générale et permanente, le plus propre à faire la prospérité du Bas-Canada, en égard des circonstances actuelles.

Le Plan Raisonné d'Education Générale de M. Perrault constitue une opinion précieuse car il s'occupe de l'éducation de ce pays depuis plus de vingt ans.

Son plan contient bien des sages conseils sur les Etablissements d'Education, de l'Instruction que l'on doit donner dans les Etablissements publics d'Education, du mode d'enseignement à adopter, des qualifications des Maîtres et Précepteurs, etc.

Selon M. Perrault on devrait appuyer l'enseignement de l'Education dans le pays pour le rendre solide, substantiel et permanent. Nul doute que ce Plan Raisonné d'Education Générale fera beaucoup pour le développement de l'Instruction publique dans ce pays.

AVIS aux PARENTS

(Kamouraska) — Le maître d'école pour les garçons à Kamouraska, M. Louis Charles Alexandre Dolbigny, nous communique les règlements pour les écoles élémentaires de Kamouraska, règlements déposés chez le notaire Casault le 31 mai 1829. Les parents sont priés d'en prendre note et de collaborer dans la mesure du possible à leur stricte application.

- L'école des garçons commence à 8 hres et finit à midi pour reprendre dans l'après-midi de 2 hres à 6 hres.
- Pour les filles : 8½ hres à 11½ hres et 2½hres à 5½ hres.
- Les seuls livres en usage sont :
  L'Abécédaire de Le François
  L'Ancien et le Nouveau testament (ou autres livres de piété)
  L'Arithmétique de Bouthillier
  Le Catéchisme à l'usage du diocèse
- Les vacances d'été seront du 20 août au 10 septembre.

J.P. COCKBURN — A.P.C.

L'ancienne église Notre-Dame que nous voyons ci-haut n'est plus maintenant que chose du passé. Seul le clocher a échappé aux pics des démolisseurs. La nouvelle église Notre-Dame a été inaugurée le dimanche, 7 juin 1829 par le supérieur du Séminaire et vicaire général, M. Jean-Henry-Auguste Roux.

AU BAS-CANADA

LES NOUVEAUX COMTÉS

Les comtés de Devon, Effingham, Hampshire, Hertford, Kent, Surrey et Warwick ont changé de nom sans changer de limites. Le comté de Montréal, les quartiers Est et Ouest de la ville de Montréal, les comtés d'Orléans et de Québec, la Basse Ville et la Haute Ville de Québec, les villes des Trois-Rivières et de William Henry sont restés les mêmes.

Un article de la loi de 1829 précise que chaque nouveau comté (formé ou à être formé) doit avoir une population d'au moins 1000 membres pour avoir droit à un représentant. Dans le cas contraire, ce comté se voit annexer temporairement au comté voisin qui compte le plus petit nombre d'électeurs. De façon générale, un comté de 1000 habitants et plus compte un député. Il a droit à deux députés lorsqu'il atteint 4000 habitants.

En résumé, Québec et Montréal ont droit à quatre députés, huit autres comtés ont droit à un député et 34 comtés ont droit à deux députés, pour un total théorique de 84. La population totale du Bas-Canada est évaluée à un peu plus d'un demi-million, soit une moyenne d'un député par 6,000 habitants.

LITTÉRATURE et SPECTACLES

CRISE DANS LE JOURNALISME

Il semble dans le Bas-Canada que le journalisme se porte bien; à preuve, nous pourrions citer pour la seule année 1830 la naissance d'au moins deux hebdomadaires: **The Christian Sentinel** sous la direction de George Stobbs à Trois-Rivières et **L'Observateur** de Michel Bibaud à Montréal.

Mais, quand on s'aperçoit que le premier est mort-né et que le second n'a vécu qu'un an, on est en droit de s'interroger sur la situation de la presse chez nous. Dans le cas de Stobbs, avouons que le rédacteur en chef n'a certainement pas fait une bonne étude du marché. Publier à Trois-Rivières un hebdomadaire en anglais où il n'est question que de théologie protestante, voilà qui risque de ne pas intéresser beaucoup de monde, même si l'auteur veut faire moderne en expliquant le déluge en termes de pollution.

Le cas du journal de Bibaud est plus complexe. Pourquoi a-t-il échoué auprès du public ? Peut-être parce que les lecteurs montréalais auraient préféré un peu moins d'histoire du Canada, et un peu plus d'analyse de la situation mondiale actuelle ? En fait, ce qu'il faut à Bibaud, c'est repenser sa formule et nous donner un nouvel Observateur.

LE THÉÂTRE DU MARCHÉ À FOIN SE RANIME

Depuis quelques années, la situation du théâtre du Marché à foin est très précaire. Le théâtre du coin des rues des Jardins et Ste-Anne a fermé ses portes en 1825 pour laisser la place aux Méthodistes qui y tenaient leurs réunions. Ils se transportèrent ailleurs en 1829 et la salle fut fermée pendant quelques mois. De 1830 à 1831, le théâtre porta le nom de "Masonic Hall". Probablement que les francs-maçons en avaient fait leur quartier général.

On est loin des spectacles qui peuvent intéresser toute la population. Nous avons fait notre enquête et la principale cause de cette instabilité revient, semble-t-il, à l'état des lieux. Déjà en 1818, dans une lettre au **Quebec Mercury,** Suscriber dénonçait la situation en qualifiant le théâtre de "boîte en ruine". De 1818 à 1831, la situation n'a pas changé.

Or, depuis le mois de mai 1831, M. Gale dirige le "Masonic Hall". Soulignons qu'il a fait de grandes réparations à la salle de spectacles et qu'enfin il a remis le théâtre à sa destination première. M. Gale n'a épargné aucun effort pour mériter l'encouragement du public.

Au cours de l'été dernier, nous avons pu voir sur scène des acteurs distingués au nombre desquels on peut citer Mr. Sefton du Royal Theatre de Manchester et de Liverpool.

Probablement pour nous faire oublier sa mauvaise réputation, M. Gale a changé le nom de "Masonic Hall en celui de Théâtre Royal. Pour le distinguer du "Royal Circus" ou "Théâtre Royal" de la rue St-Stanislas, on appelle celui de la rue Ste-Anne, "Le Théâtre Royal du Marché à Foin".

Et cette année, cette salle restaurée, presque nouvelle, nous a offert une programmation digne de n'importe quel théâtre à Québec.

PARIS 1830 B.N.

Le boulevard Montmartre est devenu un centre important de divertissement. Les Parisiens considèrent le Théâtre des Variétés comme un endroit de prédilection pour rire et s'amuser.

ENFIN BOUCHETTE PUBLIE

L'ouvrage tant attendu de Joseph Bouchette vient de paraître à Londres, chez Longman et Rees.

On se souviendra qu'en 1815, la législature avait accordé une somme d'argent à Joseph Bouchette pour l'aider à publier des cartes géographiques et topographiques des provinces du Bas et du Haut Canada. Cette aide lui avait permis de publier la même année, à Londres, sa *Description topographique de la province du Bas-Canada,* avec sa traduction anglaise.

En 1829, la législature avait adopté une loi "pour autoriser l'achat d'un certain nombre de copies de cartes topographiques et de tables statistiques qui doivent être publiées par Joseph Bouchette". A la suite de cette décision du gouvernement, il s'était alors embarqué pour l'Angleterre à bord du *General Wolfe,* le 29 septembre 1829, avec sa femme et son fils Robert Shore Milnes Bouchette qui devait l'aider à réaliser son projet. Quel était ce projet ? Publier une nouvelle édition de son ouvrage, en trois volumes cette fois.

C'est donc cet ouvrage qui vient de paraître sous les titres suivants : *The British Dominion in North America; A Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New-Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward and Cape Breton; A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada.*

En plus de l'aide de son fils, Joseph Bouchette a bénéficié de la collaboration de Walker qui a gravé les cartes publiées par Wyld, le géographe du Roi.

Nous avons appris que Bouchette a fait imprimer un exemplaire dans une reliure de luxe qu'il eut l'honneur d'offrir au roi Guillaume IV dans une audience spéciale à Brighton. La duchesse de Kent a également reçu Bouchette et son fils. A cette occasion, il lui offrit un recueil de gravures de scènes canadiennes. La duchesse leur a présenté sa fille, Victoria, qui est maintenant âgée de 14 ans.

UNE ÉTUDE SUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Nos lecteurs du Bas-Canada qui s'intéressent à la Nouvelle-Ecosse auront tout intérêt à consulter l'**Historical and Statistical Account of Nova Scotia,** ouvrage que vient de publier Haliburton à Halifax. Cet ouvrage exhaustif de près de 800 pages, contient d'abord un historique de la Nouvelle-Ecosse, du voyage de Cabot à la Guerre de Sept Ans. Dans un second volume, l'auteur nous offre une étude statistique très détaillée sur chaque région: qualité du sol, possibilités de production et productions effectives. Haliburton étudie également les habitants de la Nouvelle-Ecosse: leur religion, leur éducation, leurs occupations, etc ... Somme toute, beaucoup de tableaux statistiques qui font de ces volumes une mine de renseignements.

THEATRE DE SOCIETE

Les messieurs formant le théâtre de Société de Montréal ont l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de cette ville, que leur première soirée dramatique aura lieu au "Théâtre Royal" de cette ville,

SAMEDI, 5 février, 1831

Ils donneront les pièces suivantes :

"L'ORPHELINE"

en trois actes par Pigault Lebrun

"LES FOURBERIES DE SCAPIN"

Comédie en trois actes par Molière

Avec la permission du major Baird, la musique du 66e régt assistera à la Représentation.

Les portes s'ouvriront à CINQ HEURES ET DEMIE et la Représentation commencera à SIX HEURES ET DEMIE précises.

Vivant Rex et Regina.

MEYERBEER conquiert PARIS

Meyerbeer d'abord venu à Paris en 1826, y est revenu en 1830 pour diriger les répétitions et la mise en scène de Robert le Diable. Comme le vent souffle ces années-ci aux révolutions de la politique, de la littérature et de l'art, le sujet passionna la foule. Le 25 mars 1832, voici ce qu'en disait le critique H. Heine : "Meyerbeer a fait quelque chose d'inouï en captivant les volages Parisiens pendant tout un hiver. La foule se presse encore à l'Académie de musique pour voir Robert le Diable; mais n'en déplaise aux enthousiastes, je pense que beaucoup de gens ne sont pas seulement attirés par le charme de la musique, mais bien par le sens politique du livret. Robert le Diable, fils d'un démon aussi dépravé que Philippe-Egalité et d'une princesse aussi pieuse que la fille de Penthièvre, est poussé au mal, à la Révolution, par l'esprit de son père; et, par celui de sa mère, au bien, c'est-à-dire vers l'Ancien Régime. Ces deux natures innées se combattent dans son âme; il flotte entre les deux principes: il est *Juste milieu.* C'est en vain que les voix de l'abîme infernal veulent l'entraîner dans le mouvement; en vain qu'il est appelé par les esprits de la Convention qui sortent de leur tombeau; en vain que *Robespierre,* sous la figure de Mlle Taglioni, lui donne l'accolade... Nous l'apercevons à la fin dans le giron de l'Eglise, au milieu du bourdonnement des prêtres et des nuages d'encens."

Fils d'un riche banquier juif, Meyerbeer sait faire vibrer les cordes sensibles religieuses et politiques du peuple ! Ironie du sort !

Mendelssohn, au même moment à Paris, le juge plus sévèrement : "Cet opéra ne me satisfait pas du tout. Je le trouve froid et sans âme d'un bout à l'autre, et je ne me sens nullement remué ... Le sujet est romantique, cela suffit aux yeux des Parisiens pour constituer le romantisme, la fantaisie; c'est cependant très mauvais et, sans deux brillantes scènes de séduction, cela ne ferait aucun effet. Ce diable est un pauvre diable !", (Dans lettre datée de Paris, 11 janvier 1832).

Le peintre québécois Antoine Plamondon est de plus en plus en demande. Les grandes familles se font pour la plupart portraiturer; même les enfants n'échappent pas à cette vogue. Nous reproduisons ci-haut une toile de l'artiste représentant un enfant de la famille Robitaille.
Depuis deux ans, M. Plamondon enseigne le dessin au Séminaire de Québec et à l'Hôpital général.

"Le CANADA: un pays pittoresque"

N.D.L.R.: Le Boréal-Express a pu obtenir de la première dame du Bas-Canada, une interview exclusive au cours de laquelle Lady Aylmer nous a livré quelques impressions sur notre province. Nous sommes heureux de reproduire ici quelques passages particulièrement intéressants de cette conversation.

Lady Aylmer, quelles ont été vos premières impressions lorsque vous êtes arrivée dans notre pays ?

Il faut vous dire que la traversée que nous venions de faire avait été particulièrement pénible. Vous pouvez facilement comprendre notre joie quand, grâce à un vent favorable, nous remontâmes le magnifique Saint-Laurent. Le coup d'oeil était très agréable. Les fermes de chaque côté ressemblent à un vaste camp, les maisons et les toits étant blancs, le tout est mis en relief par la masse sombre des forêts de sapins et d'érables, avec d'autres d'un vert plus clair ici et là. En somme, je trouve votre pays pittoresque et beau.

Cette première impression s'est-elle maintenue ? Etes-vous satisfaite de votre installation ?

A notre arrivée, Sir James Kempt nous a conduits au Château Saint-Louis dans son phaéton à quatre chevaux par la côte escarpée qui mène à la résidence du gouverneur. C'était un bien beau spectacle et nous avons trouvé l'intérieur et l'extérieur beaucoup plus agréables que nous l'avions espéré, de bonnes grandes pièces, un beau jardin, une serre, un manège, etc. Nous avons acheté tout ce que Sir James Kempt avait laissé, tout son approvisionnement mort et vif, meubles de maison, chevaux, vaches, etc . . , les vins, la literie, un piano, les voitures, la porcelaine. Il faut dire ici que comme le prix de chaque article avait été évalué à un prix énorme, nous fûmes presque ruinés. Nos propres effets de France arrivèrent trop tard à Londres pour être embarqués sur les navires d'automne et nous les aurons au printemps seulement. Malgré ces petits inconvénients, je puis me flatter, même si notre résidence n'a rien de particulièrement royal, que nous sommes très confortablement installés.

Qu'est-ce qui vous frappe davantage dans notre ville ?

Je crois bien que ce sont vos couvents. Je suis frappée par leur excellente organisation. Ainsi vos Hôpitaux . . . les excellentes religieuses se dévouent si entière-

A.P.C.

Lady AYLMER

ment à leurs devoirs religieux et à une attention active aux malades ! Les salles de l'Hôpital qui sont ouvertes à l'inspection de ceux qui sont admis à voir l'Etablissement sont dans l'ordre le plus parfait et l'attention la plus douce et la plus affectueuse pour les malades indique bien le dévouement de ces êtres excellents, dans leur occupation charitable et chrétienne. Je suis, à cause de mon rang ici, toujours admise quand je vais leur rendre visite et je me sens un peu honteuse de la façon si distinguée dont ces bonnes soeurs me reçoivent, moi qui me sais comparativement si peu digne de pareilles attentions. Je suis également impressionnée par les Ursulines. Elles dirigent plusieurs écoles et la plupart des jeunes Dames, dont les parents sont Canadiens, reçoivent là leur éducation. Mais les principes sont des plus libéraux car les protestantes aussi sont admises et aucune tentative n'est faite pour les convertir au catholicisme. Quand je vais chez elles, on me montre tant d'affection que vous ne pourriez croire que je suis considérée comme une hérétique. Le seul reproche que je puisse faire aux Ursulines et aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, c'est qu'elles ne cessent de m'envoyer des présents de fleurs naturelles et artificielles. Et quand j'ai été malade, elles m'ont envoyé des oeufs frais et elles ont fait tout ce qu'elles pouvaient pour me montrer leur amitié, priant constamment pour nous.

Vous venez de parler très favorablement de quelques-unes de nos institutions religieuses. Mais que pensez-vous de notre langue ?

Je préfère tellement plus la langue française à la nôtre, quand elle est parlée par les classes populaires, que je suis tout heureuse que la population soit française. En société, on parle généralement anglais... mais plusieurs des dames canadiennes sont bien contentes quand vous causez avec elles en français et quelques-unes ne parlent pas un mot d'anglais, ce qui prouve bien qu'elles n'ont aucune inclination à s'anglifier . . .

Quelles sont les Canadiennes que vous avez rencontrées ?

Oh j'en ai rencontré plusieurs et je puis dire que je m'entends beaucoup mieux avec les Canadiennes françaises qu'avec les femmes de ma propre nationalité, tout comme je le faisais d'ailleurs en France.... Madame Louis-Joseph Papineau m'a bien impressionnée. Elle nous a invitées à une fête brillante et à une soirée dansante. Cette surprise nous fut d'autant plus agréable venant de Monsieur Papineau et de son épouse qui ne se mêle pas à la société de Montréal... Elle n'en reçut pas moins ses invités avec beaucoup d'aise et fit les honneurs de façon remarquable. Il est certainement dans le caractère d'une française, quels que soient sa naissance et son rang social, de montrer beaucoup de tact en société et de se conduire comme s'il était tout naturel pour elle de vivre "en évidence".

Le juge KERR sera-t-il suspendu pour DENI DE JUSTICE ?

On savait déjà que le juge John Fletcher avait des démêlés avec la Chambre d'Assemblée suite à des accusations de tyrannie et d'abus qui ont été portées à son endroit. Mais voilà que le cas du juge Kerr vient s'ajouter à cette question fort délicate du rôle et de la compétence de notre magistrature.

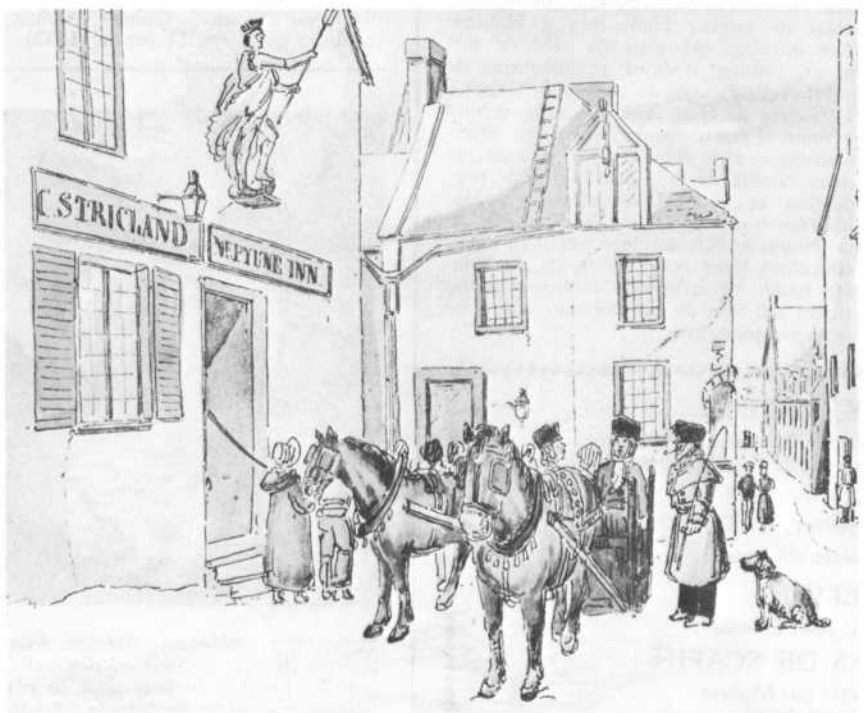

J.P. COCKBURN A.P.C.

L'auberge de M. Strickand, le "Neptune Inn", est considérée comme un des meilleurs endroits où un étranger de passage à Québec puisse descendre. La nourriture, nous dit-on, est excellente et copieuse.

Dans le cas du juge Kerr, la Chambre est catégorique. Elle a demandé au gouverneur sa suspension. M. Gugy s'est fait le porte-parole des plaignants et l'a accusé d'ignorance des lois, de tyrannie, de bizarrerie dans ses jugements, de partialité, en somme de deni de justice.

Deux faits assez cocasses ont en particulier été reprochés au juge Kerr par M. Gugy. Il accusa le juge de regarder fréquemment sa montre pendant la plaidoirie des avocats et d'avoir à un certain moment réprimandé "l'accusateur" pour l'avoir fixé à travers sa lorgnette pendant qu'il siégeait.

Bien sûr, ce ne sont pas là les accusations les plus sérieuses portées contre le juge. Pour l'instant le gouverneur refuse d'intervenir sous prétexte que très prochainement la magistrature sera indépendante du pouvoir exécutif. Il semble pourtant que si le Conseil législatif appuie la demande de l'Assemblée, le juge Kerr pourrait bien être suspendu de ses doubles fonctions à la Cour de l'Amirauté et à celle du Banc du Roi.

La carrière du juge Kerr ne laissait présager rien de tel. Arrivé dans notre pays dès 1794, il s'y installa pour de bon avec sa famille en 1797. La même année, il devenait juge à la Cour de l'Amirauté. Dix ans plus tard, la même responsabilité lui incombait à la Cour du Banc du Roi. En 1812, il était appelé au Conseil législatif. A plusieurs reprises, particulièrement en l'absence de M. Sewell, il a présidé la Cour du Banc du Roi et le Conseil législatif. De source sûre, nous avons appris que le juge Kerr entendait passer à Londres pour se défendre des accusations portées contre lui.

In Memoriam

A.P.C.

Madame Joseph PAPINEAU

Madame Joseph Papineau, la mère du président de la Chambre d'assemblée, M. Louis-Joseph Papineau, est décédée à Montréal, le dimanche 9 septembre de cette année, après quelques jours de maladie. Elle était âgée de 74 ans. Née Rosalie Cherrier, elle avait épousé, il y a 53 ans, M. Joseph Papineau.

Mesdames,

ATTENTION

le corset cause de maladies

Le corset est recommandé à la condition de n'être pas trop serré et utilisé seulement pour donner au corps un maintien convenable. Il peut, s'il est porté avec sagesse, suppléer chez les jeunes personnes aux exercices qui leur demeurent trop étrangers.

De mélancoliques pensées naissent en effet dans l'esprit des gens avertis qui voient dans l'usage du corset, un but d'amincir outrancièrement une taille qui n'est pas la seule à subir de désastreux outrages. Les résultats les plus fréquents de la compression de la taille sont: une respiration embarrassée et fréquente, des palpitations de coeur, sang mal aéré, et par la suite, débilité des organes.

Les cas d'inflexion de l'épine dorsale ne sont pas rares, de même que les difficultés causées par une digestion pénible et les maladies pulmonaires. D'autres maladies nous ont été citées mais nous craindrions d'être taxés d'exagération en les énumérant toutes.

Un conseil s'adresse aux mères qui distribuent les meilleurs soins à leurs filles, et cela dès leur naissance: ne pas leur imposer un sacrifice combien insupportable et trop souvent générateur d'un vice de constitution.

En gros ou en détail
chez
A. LAFRAMBOISE

*mousselines et indiennes fleuries
*guillaume, cotons rayés et barrés
*bombazines noirs
*caleçons de laines d'agneau
*quelques pièces de vraie toile de Russie

SCIENCES ET TECHNIQUES

À TOUTE VAPEUR...

De nombreux progrès sont réalisés dans le domaine des transports depuis quelques années. L'introduction de la machine à vapeur a modifié de façon notable les moyens de communications. Cette invention a d'abord été utilisée sur l'eau et rend la navigation moins tributaire des vents. Voici qu'on utilise maintenant la machine à vapeur pour tirer des trains de charriots roulant sur des rails.

Le premier chemin de fer public utilisant une locomotive à vapeur a été inauguré en Angleterre en 1825. L'inventeur de cette machine, George Stephenson, a gagné en 1829 un concours organisé par les dirigeants du chemin de fer de Liverpool et Manchester. En effet, on a retenu son projet de locomotive, baptisée "Rocket" (la fusée), il s'agit d'une machine puissante pouvant atteindre 29 milles à l'heure. La ligne de Manchester à Liverpool a été inaugurée le 15 septembre 1830 et on affirme que ce moyen de locomotion connaît un grand succès.

L'Angleterre est incontestablement le chef de file dans le domaine des chemins de fer. Mais ces nouveaux développements ne laissent pas indifférents les habitants de l'Amérique du Nord. Aux Etats-Unis plusieurs projets sont lancés en différents endroits. Signalons entre autres la compagnie du **Baltimore and Ohio Railroad** qui, formée en 1827, a inauguré un premier tronçon de voie ferrée d'une longueur de 13 milles, le 24 mai 1830. Au Bas-Canada, un projet discuté depuis quelques années a franchi une nouvelle étape vers sa réalisation. En effet, le 25 février 1832 une charte a été accordée à la **Champlain and St. Lawrence Railroad Company** pour construire une voie ferrée de Laprairie à Saint-Jean. Le capital de cette société est de 50,000 livres (divisé en 1000 parts de 50 livres) et pourra éventuellement être augmenté de 15,000 livres. Parmi les principaux actionnaires on remarque Peter McGill, John Molson et Jason C. Pierce. La charte établit des taux maxima pour le transport et prévoit que ceux-ci seront réduits si les dividendes dépassent 12 pour cent. En outre le gouvernement se réserve le droit d'acheter la compagnie. Les travaux de construction ne sont pas encore commencés mais nul doute qu'une fois ceux-ci terminés ce nouveau moyen de locomotion rendra de grands services en permettant d'éviter les rapides du Richelieu et en accélérant les communications de Montréal avec New York.

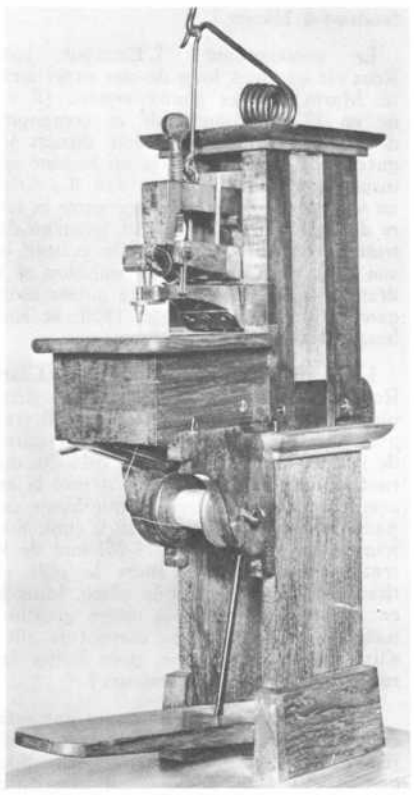

Une nouvelle machine B N

Un tailleur d'habits, M. Barthélemy Thimonnier, d'origine française vient d'inventer une nouvelle machine. L'appareil reproduit ci-haut est une machine à coudre. Il permettrait aux couturières de produire beaucoup plus rapidement, mais avec plus d'effort. On parle déjà de cette machine comme d'une invention "qui fait suer".

La mécanique aux champs

L'invention de l'américain Cyrus Hall McCormick révolutionnera-t-elle l'agriculture ? Bien malin qui le dirait. Malgré les avantages énormes que présente la nouvelle moissonneuse mécanique de McCormick, il est peu probable que les agriculteurs puissent posséder d'ici peu une machine qui leur permettrait de moissonner, avec deux chevaux, 7 hectares de blé. Actuellement, deux fermiers "ordinaires" ne moissonnent qu'un seul hectare pendant la même période de temps. La première démonstration publique de la moissonneuse mécanique a eu lieu au cours du mois de juillet de l'année dernière. Il paraîtrait qu'un monsieur Obed Hussey travaillerait lui aussi à la construction d'une machine du même genre.

N.C. Wyeth U.S.I.S

ENFIN, un canal à CHAMBLY

Un vieux projet dont on discute depuis plusieurs décennies est en voie de se réaliser. Déjà en 1818 une compagnie avait été formée en vue de réaliser la canalisation du Richelieu. En 1823 la législature du Bas-Canada avait décidé de prendre en main le projet et d'en confier la réalisation à des commissaires. Toutefois ceux-ci n'ont été nommés qu'en 1829. Les travaux sont commencés depuis quelque temps mais ils sont faits à un rythme assez lent. D'ailleurs la mise en marche de ce projet ne va pas sans susciter certaines craintes chez les militaires qui croient que de telles améliorations aideraient les Américains si ceux-ci décidaient d'envahir le Canada.

...un pont sur la CHAUDIÈRE

On vient de terminer la construction d'un pont sur la rivière La Chaudière, entre Saint-Romuald et Saint-Nicolas. Ce travail a été réalisé par deux entrepreneurs des Trois-Rivières, François et Edouard Normand. Malheureusement, au cours de cette année, la première débâcle a détruit complètement le pont; on a pu récupérer la plupart des matériaux afin de reconstruire cet important ouvrage.

VOYAGEZ ... en 1ère classe

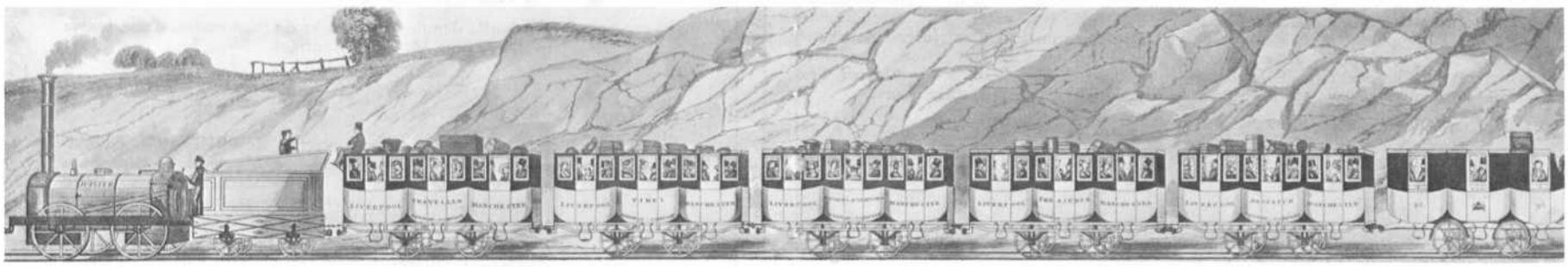

... en 2ième classe

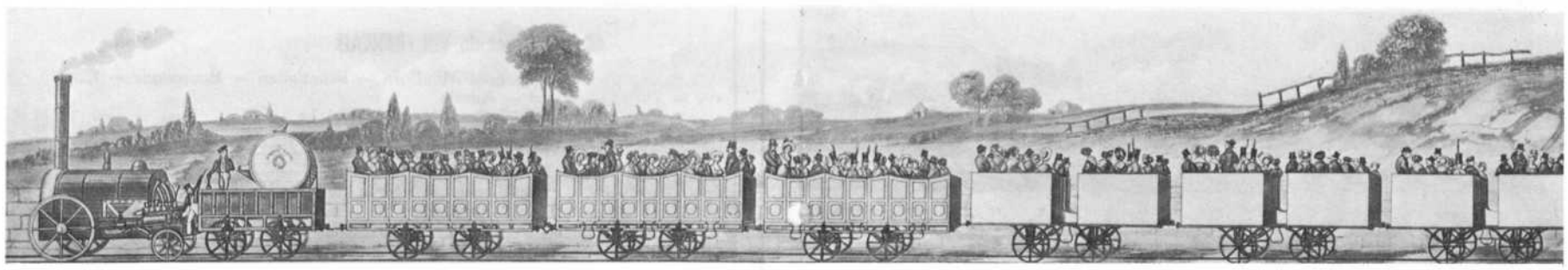

Voyages & TOURISME

J. P. COCKBURN A. P. C.

POUR ou CONTRE "LE PONT DE GLACE"

Les grands froids de l'hiver que nous traversons viennent de permettre au "pont de glace" de se former entre Québec et Lévis. Ce phénomène naturel a cependant ses adversaires et ses partisans. En effet, les communications étant facilitées entre les deux rives, les habitants de la rive sud du fleuve Saint-Laurent peuvent apporter leurs produits au marché de Québec et les traîneaux chargés de bois de chauffage peuvent également traverser. Cette facilité de transport a pour effet de faire baisser les prix du marché à la satisfaction générale. Mais les chaloupiers se trouvent ainsi réduits au chômage. C'est pourquoi quelques-uns d'entre eux ont tenté récemment de briser la glace près du portage. La police a dû intervenir. On ne signale aucun blessé, mais les chaloupiers n'en demeurent pas moins sans emploi.

Le tour des Pays d'en Haut en 117 jours

Au début de novembre 1829 nous avons pu rencontrer, à Trois-Rivières, le commandant Ingall qui venait tout juste de boucler la boucle. En effet, l'expédition, qui avait commencé à remonter le St-Maurice à la fin de juin, s'était rendue jusqu'à La Tuque puis avait bifurqué au sud pour revenir à Montréal via l'Outaouais.

Questionné sur le but de l'entreprise, Ingall nous a répondu que le gouvernement du Bas-Canada lui avait confié des recherches dans les domaines de la science et de l'économie. Sur ce dernier point, Ingall a été un peu plus explicite : l'Assemblée veut savoir ce que valent, pour l'agriculture, ces vallées. Pressé de questions, le chef de l'expédition a fini par nous avouer qu'à son avis la vallée du St-Maurice n'a aucun avenir pour la colonisation. Nous osons espérer que nos gouvernants ne partageront pas le même avis.

Par ailleurs, il nous a été impossible d'éclaircir les causes du malentendu entre notre émérite arpenteur, Joseph Bouchette, et le sous-commandant Nixon, brouille qui a conduit Bouchette à abandonner l'expédition dès les premiers jours.

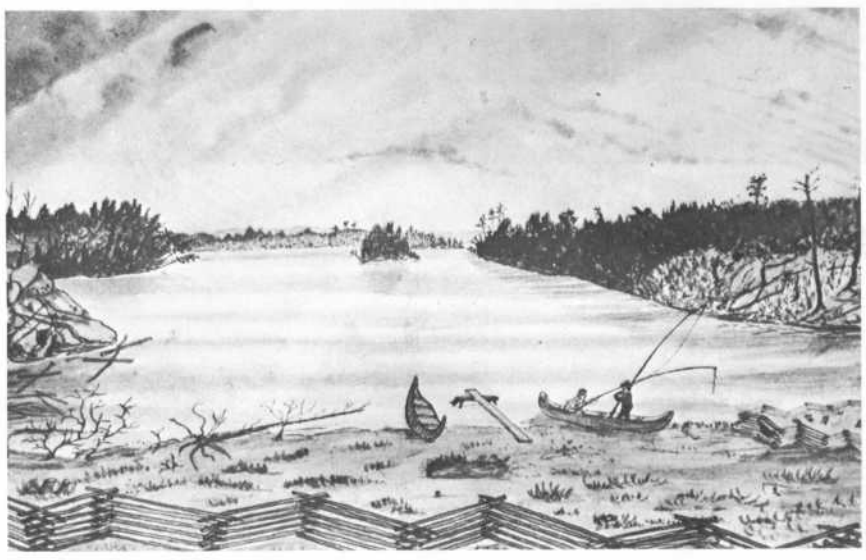

T. BURROWES A.P.C.

La baie du lac Bob, près du "Bédard's Landing", non loin de l'embouchure de la rivière Tay, dans le Haut-Canada.

Le "VICTORY" vaincra-t-il ?

Il semble bien que l'Angleterre ait le désir de conserver sa réputation d'entêtement: ne vient-elle pas encore, en 1829, d'organiser une expédition pour chercher un passage reliant l'Atlantique au Pacifique par l'Arctique ? Or, cette tentative pourrait bien être la dernière: l'opinion anglaise s'émeut, et à juste titre, du fait que l'on soit sans nouvelle de ces hommes partis depuis maintenant 3 longues années.

Et advenant une fin désastreuse, qui faudra-t-il blâmer ?

Le commandant ? L'Ecossais John Ross est un vieux loup de mer expérimenté. Marin dès ses jeunes années (il est né en 1777), commis de la compagnie des Indes, blessé treize fois durant les guerres de l'Empire, voilà un homme qui inspire confiance. Déjà, en 1818, il a dirigé un voyage de reconnaissance entre la terre de Baffin et le Groënland, jusqu'au détroit de Lancaster. Une seule crainte de son côté : une trop grande ambition et le désir de faire mieux que les autres navigateurs qui, entre 1818 et 1829, se sont hasardés dans ces parages.

Le commandant en second, James Clark Ross, neveu du capitaine, a autant, sinon plus d'expérience que son maître. Il était avec son oncle en 1818; il a fait partie de l'expédition de Parry, en 1819-20, durant laquelle ces Anglais méritèrent la récompense de 5,000 livres pour avoir dépassé le 110e méridien ouest; il était, toujours avec Parry, en 1824-25, lors de la tentative avortée d'atteindre le pôle en tirant des traîneaux sur la glace. Mais là encore on peut poser la même question: jusqu'où oncle et neveu oseront-ils aller, s'ils sont encore en vie, pour battre les records de leurs prédécesseurs ?

Quant au navire, les avis sont partagés. Si les dirigeants de l'Amirauté nous font remarquer, avec une évidente satisfaction, que le "Victory" de Ross est le premier voilier à être doté d'une machine à vapeur, les adversaires du projet ne manquent pas de nous rappeler que le navire est plutôt médiocre, car, nous disent-ils, on a tout mis sur le moteur.

En attendant que ces valeureux marins reviennent, si tant est qu'ils reviennent, nous pouvons déjà poser deux questions: 1- Les naufrages antérieurs n'ont-ils pas montré, une fois pour toutes, que jamais les navires ne résisteront aux glaces ? 2- Qu'est-ce qui peut bien pousser l'Amirauté anglaise à engager des sommes considérables dans des aventures folles et économiquement non justifiées ? Il faut être dénué de tout sens commun pour croire en la possibilité de la rentabilité d'une telle voie de communication.

A. P. C.

Nicholas GARRY

Sous-gouverneur de la Hudson's Bay Company depuis dix ans, M. Garry surveille l'érection d'un important fort en pierres au confluent de l'Assiniboine et de la Rivière-Rouge. M. Garry mériterait bien que la nouvelle construction porte son nom !

QUARANTAINE

Sandwich. — Pendant l'épidémie de choléra, cet été, on a interdit pendant quatre mois toute circulation entre la ville frontalière de Sandwich et Détroit.

Plus au nord, London est désert depuis que des familles entières ont quitté la ville.

PETITES ANNONCES

● ***A vendre par le soussigné**

100 barils d'huile de morse et de loup-marin, d'une bonne qualité. Louis M. Roy, Montréal.

● ***Avis**

L'on trouvera constamment chez R. TRUDEAU, Apothicaire, près le Vieux Marché, à Montréal, le plus beau choix de SOULIERS de CHEVREUIL, de CEINTURES rouges flechées et à raçade, en douzaine ou en détail, et toutes sortes d'OUVRAGES en ECORCE brodée.

Les Messieurs du Clergé y trouveront en tout temps des Etoffes à Ceintures de Laine ou de Soie moirée, des Draps et Boutons à Soutanne.

Il vient de recevoir aussi un nouvel assortiment de Cuirs et Pâte à Rasoirs, (Pâtes Minimes d'Haïti) dont on ne devrait pas négliger l'acquisition, surtout à l'approche d'une saison longue et rigoureuse pendant laquelle la barbe est incontestablemnt plus dure et la peau plus sensible.

● ***Buvez du VIN FRANCAIS**

Barsac — Albaflora — Frontignan — Bourgogne — Claret — Aussi :
Whiskey supérieur de Drèche —
Huile-de-Lin bouillie et crue —
Huile à Salade ou de Florence —
Bouteilles Françaises et Anglaises —
Plomb rouge sec, blanc de plomb en huile —
Noir à Lampe —
Véritables empois de Pologne —
Chez François-Antoine Larocque

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1834

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, No 10

En faveur de Papineau

UN VOTE SANS PRÉCÉDENT

L'appel de Lord Aylmer de Balrath n'a pas été entendu. En prorogeant les Chambres en mars dernier, Matthew Whitworth Aylmer avait invité les députés à rapporter à leurs électeurs ses paroles : "Vous rendriez un service bien utile à vos constituants en leur communiquant, à votre retour parmi eux, les paroles que je viens de vous adresser". "Ce sera, ajoutait-il, une tâche un peu difficile de persuader tout un peuple de l'existence de maux qu'aucun individu de la société ne ressent en ce qui le concerne personnellement".

L'élection qui s'achève lui donne gravement tort. Les résultats présentement connus permettent de croire que 77 députés favorables aux "92 Résolutions" seront élus. On se souviendra que les 92 Résolutions avaient été votées par 56 voix contre 24. C'est donc pour le parti de Papineau une éclatante victoire alors qu'il aura réussi à se rallier environ 95% des électeurs.

A la fin de la dernière session, le gouverneur avait tenu un langage bien différent selon qu'il s'adressait aux députés ou aux conseillers législatifs. A ces derniers, il devait déclarer qu'il avait été bien loin de prévoir "que les circonstances rendraient nécessaire de terminer si tôt la session". Bien au contraire, "il avait contemplé avec satisfaction, avouait-il, la perspective d'une longue et utile session". Quant aux députés, il venait de leur déclarer sèchement : "l'état des affaires publiques fait qu'il n'est pas nécessaire de vous tenir plus longuement éloignés de vos foyers et de vos occupations ordinaires".

Est-il besoin de rappeler qu'en ce lundi 17 mars le gouverneur était bien obligé de constater que depuis deux semaines la Chambre d'assemblée n'avait pu siéger normalement faute de quorum. Depuis le vote d'une adresse au Roi et d'une "pétition aux Lords et aux Communes" — lesquelles reprenaient l'essentiel des griefs formulés dans les "92 Résolutions", — la majorité des députés ne s'étaient plus présentés en Chambre. En effet, le groupe de Papineau avait décidé de ne plus voter de budget, aussi longtemps qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction, c'est-à-dire, le contrôle de l'administration.

Le gouverneur se trompait fort en accusant le parti populaire de ne pas représenter vraiment le peuple qui, à son dire, "jouissait dans ce moment-là de la tranquillité la plus profonde". Le gouverneur se trompait également en croyant que le peuple ne souffrirait pas "que sa tranquillité soit troublée". "Je compte trop sur son bon sens", déclarait-il. En effet, il y comptait trop, ou peut-être pas assez !

J. P. Cockburn — A.P.C.

LA PLACE DU MARCHÉ ET LA BASILIQUE DANS LA HAUTE VILLE À QUÉBEC

LA SESSION DÉBUTERAIT LE 27 JANVIER

Québec, — Il semble bien qu'à moins d'avis contraire de la part du gouverneur, la Chambre d'assemblée du Bas-Canada se réunira le 27 janvier de l'année qui vient. Les résultats des dernières élections laissent présager des discussions orageuses.

Au moment d'aller sous presse, on nous informe que les dernières compilations du vote des élections de cet automne donnent 477,091 voix aux "résolutionnaires" du groupe Papineau contre 34,825 pour ses opposants. Il serait confirmé que Papineau a fait élire 77 députés sur les 88 sièges possibles. Ce qui laisse pour "l'opposition de Sa Majesté", dont M. Gugy est le chef désigné, le chiffre minime de 11. Cette opposition se composait de 28 membres l'année dernière. Quatre députés seulement, connus pour leur opposition aux "92", ont été réélus. Il est vrai aussi que quelques anti-réformistes ont été remplacés par des députés partageant les mêmes idées. La défaite de MM. Neilson et Mondelet est une grande victoire pour le parti Patriote. La députation qui se réunira le mois prochain comprend 30 députés qui siègent pour la première fois et 36 autres qui en sont à leur deuxième mandat.

Notre confrère, "L'Ami du peuple", ne peut cacher son inquiétude face à l'avenir du Bas-Canada. Il écrivait dans son numéro du 24 décembre : "La composition de la Chambre d'assemblée ne promet que des actes de tumulte et de rébellion; des actes irréfléchis et inconsidérés. Tout ce qu'elle contenait d'hommes sages et modérés a été exclu pour y faire entrer des jeunes gens dévoués à M. Papineau et à toutes ses fantaisies. La partie bien pensante ne peut envisager sans crainte l'ouverture d'une session qui menace d'engendrer tant de troubles et qui est peut-être l'époque désignée par les séditieux pour exécuter ou tenter l'exécution de leurs plans de bouleversement". L'avenir est-il donc si sombre ?

Editorial:

Front commun des Réformistes » p. 4

Mackenzie expulsé de la Chambre » p. 6

Les 92 Résolutions » pp. 8-9

Réactions » p. 10

PATRIOTES ET RÉFORMISTES FORMENT UN FRONT COMMUN

Toronto. — Une nouvelle société réformiste a vu le jour, le 9 décembre dernier à Toronto. Lors d'une assemblée générale, tenue aux chambres de la société, Market Square, il a été résolu qu'il soit maintenant "formé une société, avec des branches dans les Canadas et ailleurs, sous le nom de 'L'Alliance canadienne' ".

Les principaux objectifs pour lesquels la société a été établie sont les suivants :

"1. L'établissement d'un système de gouvernement représentatif responsable et l'abolition d'un Conseil législatif dont les membres sont nommés à vie par les gouvernements coloniaux;

2. Empêcher l'union législative du Haut et du Bas-Canada;

3. Une constitution écrite pour le Haut-Canada, comprenant et déclarant les principes primitifs du gouvernement;

4. L'abolition ou l'extinction graduelle de tous les monopoles octroyés;

5. Plus d'égalité dans les taxes foncières;

6. Un système de lois moins compliqué et moins dispendieux;

9. La séparation totale de l'église et de l'état; les ministres de la religion à dépendre pour leur subsistance de leurs congrégations;

13. Diminuer les taxes imposées sur le travail; augmenter la sûreté de la propriété; et mettre les colons en état d'employer à leur plus grand avantage leur adresse, leur industrie et leurs capitaux;

15. La diffusion de saines connaissances politiques par la circulation de morceaux choisis et pamphlets;

20. La liberté de la presse et l'amendement de la loi de libelle".

Un bureau de direction temporaire a été choisi jusqu'à ce que l'élection générale ait lieu à la fin du mois prochain. Actuellement, le conseiller municipal Leslie agit comme président; M. W. L. Mackenzie occupe le poste de secrétaire de correspondance de la société et de toutes ses branches, alors que M. Etienne Parent devient l'agent de la société à Québec.

Les relations de plus en plus fréquentes entre Réformistes du Haut-Canada et Patriotes du Bas-Canada laissent déjà présager la formation d'un front commun d'action, groupant tous ceux qui s'opposent à la forme actuelle de gouvernement.

Nos anniversaires

Il y a cinq ans (1829) —
En Angleterre, émancipation des catholiques.
Jackson devient président des USA.
Introduction du prélart au Bas-Canada.

Il y a dix ans (1824) —
L'Angleterre reconnaît le droit de grève.
Aux USA, première grève d'ouvrières.
Ouverture du canal Lachine.

Il y a vingt ans (1814) —
Les Anglais s'emparent de Washington.
Signature d'un traité de Paix à Gand,
Sir Gordon Drummond devient administrateur du Bas-Canada.

Il y a vingt-cinq ans (1809) —
Madison devient président des USA.
Première ovariectomie par le docteur McDowell.

Il y a cinquante ans (1784) —
Fondation de la New York Bank.
Henry Hamilton proclamé administrateur de la province de Québec.
Fondation de Frédéricton au Nouveau-Brunswick.

Il y a cent ans (1734) —
La population de la Nouvelle-France atteint 37,716 habitants.
Concession de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.
La Vérendrye rencontre pour la première fois des Indiens Assiniboines au fort Charles.
Début de la construction du fort Maurepas à la Rivière-Rouge.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

AUGMENTATION de la population

Saint-Jean. — Un relevé effectué cette année révèle que la population de la colonie du Nouveau-Brunswick a augmenté de plus de 60% en dix ans. En 1824, la population totale de la colonie était de 74,176 habitants. Cette année, elle atteint 119,457 habitants.

Elle se divise comme suit :
— 32,447 mâles de plus de 16 ans
— 29,009 mâles de moins de 16 ans
— 27,797 femelles de plus de 16 ans
— 28,031 femelles de moins de 16 ans.

A cette population blanche, il faut ajouter, pour retrouver le total, 1,628 personnes de couleur, et 545 personnes "de sexe et d'âge indéterminés".

La colonie compte 18,340 familles vivant dans 16,434 maison; chaque famille compte en moyenne 6.5 personnes.

SELON LONDRES

IL FAUT DISSIPER LES MALENTENDUS

Québec. — Le comité de la Chambre des Communes, sur les affaires du Canada, a présenté le 3 juillet dernier, son rapport sur les plaintes contenues dans les "92 Résolutions". Ce n'est qu'à la mi-août que le texte a été connu au Bas-Canada. Les réactions des membres du parti Patriote n'ont pas été longues à se faire connaître. Pour permettre une meilleure discussion sur la compréhension ou la non-compréhension, par la métropole, des problèmes bas-canadiens, nous reproduisons intégralement le rapport du comité sur les affaires du Canada.

"Le comité nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les questions de savoir si les griefs dont se sont plaints en 1828 certains habitants du Bas-Canada avaient été redressés et si les changements qu'avait recommandés le comité de cette Chambre avaient été mis à exécution par le gouvernement de Sa Majesté, et pour s'enquérir sur d'autres griefs qui n'avaient pas été pris en délibération par cette Chambre, mais maintenant articulés dans les résolutions de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, dans la présente session, et pour faire rapport de son opinion à cette Chambre, ainsi que sur les pétitions qui lui ont été subséquemment renvoyées, le comité a, selon les ordres de la Chambre, pris en délibérations ces questions et a agréé le rapport suivant :"

"Votre comité a pris dans sa sérieuse considération les questions qui lui ont été renvoyées sur les affaires du Canada."

"Votre comité a interrogé plusieurs témoins sur ces objets et a de plus attentivement considéré les dépêches et notes qui ont été échangées entre le bureau colonial et le gouverneur de la province depuis 1828, et cette correspondance lui a été communiquée sans réserve quelconque."

"Votre comité a cru de son devoir de déclarer comme son opinion que le gouvernement de la métropole a fait preuve d'un zèle empressé de mettre à exécution les suggestions du comité choisi de 1828 et que ses efforts dans ce dessein ont été continuels et guidés, dans tous les cas, par une disposition à avancer les intérêts de la colonie. Et votre comité a remarqué avec beaucoup de plaisir que, quant à plusieurs points importants, ces efforts ont réussi."

"C'est toutefois avec un profond regret que votre comité a vu que, quant à d'autres égards, ces efforts n'ont pas eu le succès qu'on pouvait en attendre; des aigreurs et des animosités se sont malheureusement déclarées et des difficultés continuent à exister entre les branches du parlement colonial, ainsi qu'entre la Chambre d'assemblée et le gouvernement métropolitain. Ces difficultés malheureuses ne paraissent à votre comité pas moins propres à arrêter les progrès des améliorations dans une des plus importantes de nos colonies, qu'à faire grand tort aux intérêts de l'empire."

"Votre comité croit qu'il remplira mieux son devoir en réservant son opinion sur les difficultés qui existent encore."

"Il lui a paru qu'il y a eu des malentendus de part et d'autre, et, quand votre comité sent l'importance extrême d'une conciliation entière de ces difficultés, il exprime son plus vif espoir que, quand ces malentendus seront disparus, une grande partie de ces difficultés n'existeront plus ou seront arrangées à l'amiable."

"Votre comité est de plus porté à adopter cette démarche par la conviction qu'il vaut mieux laisser toutes les mesures qui concernent l'administration du Bas-Canada à la considération attentive du gouvernement qui est responsable de leur adoption et de leur exécution."

"Votre comité croit qu'il ne serait pas à propos de s'adresser à la Chambre pour avoir la permission de mettre devant elle les témoignages qui ont été reçus, ni les documents qui lui ont été soumis".

HALIFAX

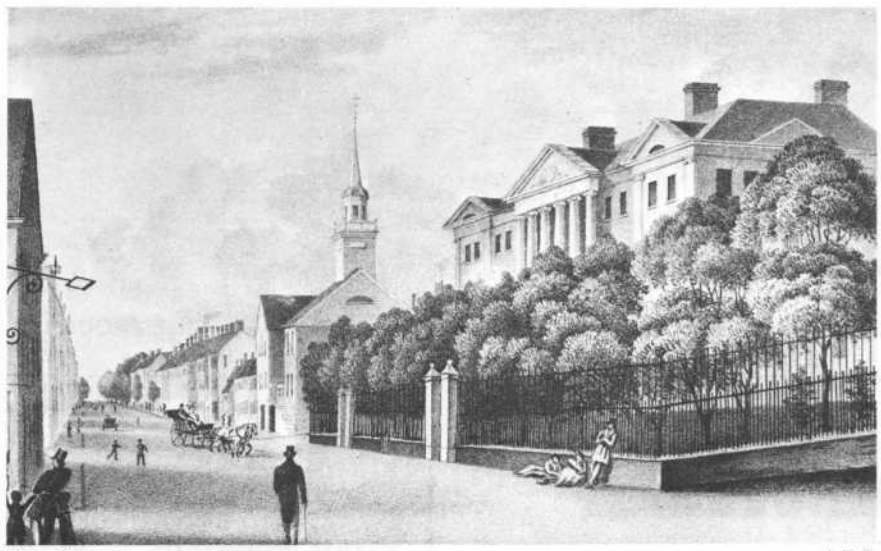

Wm. Eager A.P.C.

LE SIÈGE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LA RUE HOLLIS

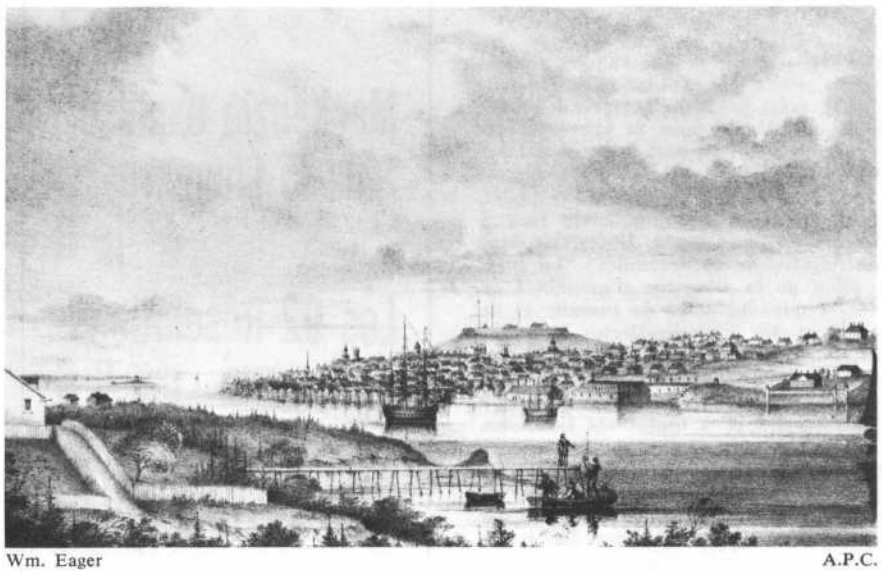

Wm. Eager A.P.C.

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE

DES PATRIOTES À L'HÔTEL NELSON

Montréal. — Le samedi, 8 mars de cette année, se tenait à l'hôtel Nelson, situé près du marché Neuf, la réunion-banquet de fondation d'une nouvelle société à but politique et littéraire, **Aide-toi et le ciel t'aidera.**

La nouvelle association reprend le nom d'une société qui a existé, en France, il y a quelques années et qui était nettement d'inspiration libérale. La société française voulait "réunir en un faisceau puissant toutes les forces de l'opposition et (. . .) lutter par tous les moyens légaux contre les entreprises réactionnaires du pouvoir".

La société canadienne cherche à réunir un certain nombre de personnes qui désirent faire avancer tout ce qui tient "à votre pays". Les règlements stipulent que l'on s'assemblera le premier samedi de chaque mois; que "chaque membre à tour de rôle fournira un essai sur la politique ou la littérature; qu'à chaque réunion, outre la lecture de l'essai, on discutera de vive voix un sujet quelconque"; que "pour devenir membre, il faut être balotté". De plus, si le secret est demandé par un membre, "on jure sur son honneur de ne rien dévoiler de ce qui se passera à la réunion".

Au cours de la première réunion, tenue à l'hôtel Nelson, on procéda à l'élection des officiers. M. Ludger Duvernay fut choisi comme président; M. Louis Perreault, vice-président et M. L. V. Sicotte, secrétaire et trésorier.

Parmi les membres de la nouvelle société, on remarque MM. Dominique et Charles Mondelet, L.-H. Lafontaine, Charles-Séraphin et Edouard-E. Rodier, Augustin-Norbert Morin et Léon Gosselin.

La société **Aide-toi et le ciel t'aidera** ne serait pas étrangère à l'organisation des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de cette année.

LE BORÉAL EXPRESS AN 1834

ÉCHEC AU LIBÉRALISME

Mexico. — Antonio López de Santa Anna s'est de nouveau retiré à son hacienda de Manga de Clavo, dans l'Etat de Vera Cruz. Homme étrange, que le héros de Tampico . . . Elu président l'an dernier, il ne parut pas le jour de son inauguration. Sauf pour de brefs intermèdes, il laissa le gouvernement à son vice-président, Valentin Gómez Farías. Celui-ci, un "pur" ou libéral extrémiste, en profita pour lancer un vaste programme de réformes.

L'Eglise fut le plus durement touchée : ingérence de l'Etat dans les nominations ecclésiastiques; abolition de la contrainte civile pour le paiement de la dîme et la fidélité aux voeux monastiques; sécularisation des missions de Californie. Le clergé perdit aussi le monopole de l'enseignement : l'Université, ainsi que la plupart des collèges, furent fermés et remplacés par six institutions ou Ecoles supérieures relevant de la Direction générale le l'Instruction publique. Les positions de l' armée furent également menacées. On réduisit les effectifs, on enleva aux officiers leurs **fueros** (privilèges et immunités), et l'on tenta de développer, face à la caste militaire, des "milices civiques".

On imagine aisément le tollé que devaient soulever de semblables mesures dans ce pays conservateur et profondément religieux. Les fondements mêmes de la société semblaient ébranlés. L'épidémie de choléra, qui faisait rage, apparut comme un signe tangible de la colère divine, éveillée par les impiétés de Gómez Farías et de ses complices, de même qu'en 1812, un tremblement de terre était venu punir, au Vénézuéla, la révolte de Miranda et de Bolivar. Le clergé, les généraux et les grands propriétaires terriens, appuyés par la masse du peuple, résolurent donc de déloger la clique libérale. Cette dernière parvint à écraser les premiers soulèvements. Jusqu'alors, Santa Anna s'était tenu à l'écart, laissant agir son vice-président, mais attentif à la montée du mécontentement. En avril, il prit la situation en main, démit Gómez Farías de ses fonctions, et fit sa rentrée au palais présidentiel nanti de pouvoirs dictatoriaux. En juin, l'opération de nettoyage était terminée, Gómez Farías et ses principaux collaborateurs sur le chemin de l'exil, les réformes abrogées, et le Congrès libéral dissous.

Le nouveau Congrès qui s'est réuni en septembre est dominé par les conservateurs. Le président, se présentant maintenant comme l'homme du juste milieu, n'a pas su s'entendre avec eux. Les députés lui reprochaient ses méthodes autocratiques, ses liens suspects avec certains spéculateurs . . . C'est pour cette raison, sans doute, que Santa Anna a regagné son fief, déléguant ses fonctions à un autre vice-président — conservateur celui-là —, Borregán. Des bouleversements se préparent, semble-t-il. Il s'agirait, cette fois, d'une offensive conservatrice contre le système fédéral. Souhaitons à Borregán de ne pas se faire "santanniser" aussi rapidement que son prédécesseur.

Les unions ouvrières ont-elles un AVENIR?

Les ouvriers anglais tentent de plus en plus de se grouper en Trade-Union Cela peut présenter des avantages salariaux mais d'autre part, les associations se heurtent à l'hostilité des employeurs. En 1830, "L'Association nationale pour la protection du travail" groupait 100,000 membres et publiait son propre journal, **"La voix du peuple".** Récemment les ouvriers du bâtiment fondaient "L'Union du bâtiment" et tenaient un vaste congrès où 30,000 membres étaient représentés. Ces Unions ont une grande importance pour le monde ouvrier et la lutte s'engage déjà sur plusieurs fronts : meilleur salaire, heures réduites et protection des enfants au travail.

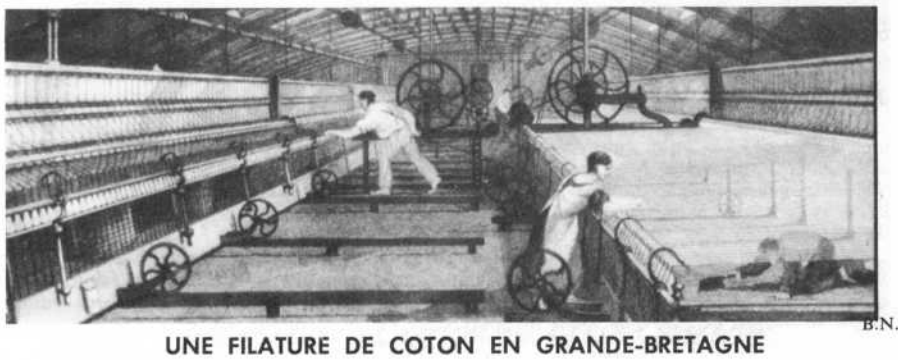

B.N.

UNE FILATURE DE COTON EN GRANDE-BRETAGNE

Mais ces associations sont bien fragiles car, elles ne sont pas soutenues par l'Etat et les patrons. Ces derniers exercent un chantage menaçant auprès des ouvriers et on a vu des usines en "lock-out". Ces fermetures d'usines ont brisé des Unions et laissé les ouvriers sans protection. Malgré le peu de succès réalisé jusqu'à maintenant, il semble que la lutte ne soit pas terminée, et de nombreux dirigeants ouvriers continuent la lutte.

B.N.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN FRANCE

Dans une période d'agitation sociale et républicaine, le gouvernement français a voté une loi qui obligerait les journalistes à soumettre leurs articles pour approbation. Cette loi pourrait signifier la fin des quotidiens qui ne peuvent évidemment se soumettre à de telles exigences de la part du gouvernement. Des amendes considérables risquent de mettre en faillite plusieurs journaux républicains.

MAZZINI
veut s'emparer de la Savoie

Une petite armée de révolutionnaires italiens a tenté un débarquement en Savoie afin de renverser le gouvernement. L'insurrection était organisée par Mazzini, chef du mouvement **Jeune Italie.** C'est par des cris de "Vive la République" qu'ils tentèrent en vain de rallier la masse paysanne. Celle-ci resta indifférente et l'entreprise de Mazzini a échoué.

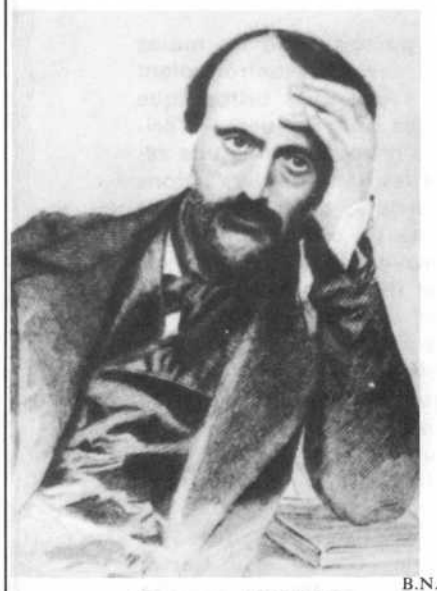

B.N.

Giuseppe MAZZINI

Mais qui est ce Mazzini et quels sont ses motifs au renversement du gouvernement en place? Il est Gênois et fils d'un médecin connu pour ses opinions républicaines. Après de brillantes études, il entra dans des mouvements révolutionnaires. Il fut emprisonné puis exilé en Suisse et en France. Il milite depuis longtemps pour renverser la Monarchie et instaurer l'unité de son pays sous la suprématie du peuple italien. Comme les Monarchies sont opposées à l'Unité italienne, Mazzini et ses disciples veulent les abattre et proclamer, en même temps que la République, l'Unité du pays.

Ce n'est qu'en 1831 qu'il a fondé **Jeune Italie** et son but est de déclarer la guerre à toutes les monarchies de la Péninsule. A la veille de ses projets d'invasion, on estime que ce mouvement comptait près de 60,000 membres. Mais il semble que son projet a été dévoilé aux autorités qui ont vivement réagi et mis fin aux tentatives révolutionnaires. Le plan de Mazzini a échoué.

Est-ce la fin du rêve de l'Unité italienne ?

Dernière heure

On boycotte les souhaits

Québec. — Selon une source généralement bien informée, il paraît que le conseil de ville de Québec refuserait de se rendre auprès du gouverneur de la colonie, demain, pour lui présenter ses voeux.

Le maire et les conseillers municipaux répèteraient ainsi le geste de M. Papineau qui avait refusé, au cours de cette année, une invitation à dîner du gouverneur. Vraiment, la popularité de lord Aylmer subit des coups durs depuis quelques mois !

ÉDITORIAL

EN GARDE!

Pour la troisième fois en moins de trente ans, la situation politique dans les deux Canadas touche l'état de crise. En 1810 et en 1828, ces deux sommets signifièrent les rappels de CRAIG et de DALHOUSIE. Sans doute, le gouverneur actuel, Lord AYLMER, est-il moins responsable que ses prédécesseurs, mais il n'en est pas moins impuissant à calmer les esprits et à mettre de l'ordre.

Le verdict populaire des dernières semaines constitue un appui indiscutable à PAPINEAU et devrait amener les autorités à céder aux demandes des Canadiens.

Les Britanniques de Montréal l'ont d'ailleurs bien compris et le ton du **Montreal Herald** comme de la **Montreal Gazette** devient d'une extrême violence. Ils n'accepteront jamais "d'être gouvernés par des étrangers, par des vaincus". A leur avis, la cause profonde du conflit tient à cette grande illusion des Canadiens de maintenir "une grande nation". Ils s'en moquent et cachent mal leur profonde inquiétude sous le sarcasme: "Notre colonie, nos rivages, nos terres, notre armée, notre flotte, notre trésor, nos "townships", notre Saint-Laurent, nos canaux(. . .), notre n'importe quoi, excepté le bon sens et la gratitude". Ils combattent également les prétentions des Canadiens qui visent la majorité aux deux Conseils. Cela équivaudrait à leurs yeux, à créer une République française sous l'autorité — tout au plus nominale — de la Couronne britannique. En soi, l'idée d'une république ne leur répugne pas —ils insistent là-dessus— mais certes pas entre les mains des Canadiens français. Ils rappellent d'ailleurs que "cette colonie est britannique et qu'il est normal qu'elle se peuple de Britanniques".

Enfin, si le Bas-Canada passait entre les mains des Canadiens français, ces derniers contrôleraient passablement l'ensemble de l'Amérique britannique du Nord. "Le coeur des colonies britanniques, le "British Montreal", ne veut pas se retrouver dans une république française, affirment les "Montrealers", dans un appel lancé à leurs compatriotes des Maritimes et du Haut-Canada. Engagés dans un conflit dont le résultat doit se faire sentir à travers toutes les colonies du "British North America" et liés par une commune origine, par une communauté de sentiments, par un intérêt commun, nous vos concitoyens opprimés de Montréal nous sollicitons votre appui (. . .). Nous sommes prêts à résister jusqu'à la dernière extrémité aux efforts des Canadiens français qui — sous le spécieux déguisement de promouvoir des institutions libérales, démocratiques et populaires — nous feraient tomber dans une servitude intolérable".

Assisterons-nous à une offensive générale de tous les Britanniques contre les Canadiens ? Certes pas, puisque le problème est non seulement d'ordre national, mais également d'ordre politique. Les objectifs de PAPINEAU, BEDARD, MORIN sont également ceux de MACKENZIE et BALDWIN. Les contacts sont de plus en plus fréquents entre réformistes du Haut et du Bas-Canada. — Il ne faudrait pas s'étonner que cette alliance — au-delà les questions de races — s'impose pour une offensive concentrée contre la Clique du Château et le Family Compact. L'escalade n'est plus possible: un affrontement est inévitable. Puisse-t-il n'être que constitutionnel !

"Y'en a marre ... USQUE AD M..."

NDLR—M. L.-J. Papineau nous a fait l'honneur de nous faire part du texte d'une lettre qu'il faisait parvenir dernièrement au chef des Réformistes du Haut - Canada, M. Mackenzie. Avec la permission tant de l'auteur que du destinataire, nous reproduisons, pour le bénéfice de nos lecteurs, certains passages de cette lettre.

POURQUOI UN CONSEIL ÉLECTIF

Montréal, 23 *juin* 1834.

(. . .) *Les Réformistes des deux provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, qui demandent l'extension du principe électif, veulent assurer au public les services de ceux qu'on pourra juger être les plus capables et les plus dignes.*

Ils ne redoutent point la comparaison et la compétition avec tous les hommes probes et de talent que l'on rencontre dans toutes les classes de la société, tandis que les membres des juntes oligarchiques qui, depuis un grand nombre d'années, ont dominé dans ces colonies, ont une si grande crainte d'un principe dont qu ils savent et sentent devoir les balayer, en grande partie, sinon tous, du théâtre public.

Cependant le peuple doit voir plus clairement tous les jours qu'il n'y a pour lui de protection contre l'administration que dans l'extension du principe électif. Ce qu'on aurait regardé ci-devant comme un mal accidentel et momentané, le trop grand nombre d'hommes en place trop fortement rétribués, envoyés de la Métropole, est un principe fixé et reconnu, et fait partie d'un plan arrêté de politique, maintenant proclamé par M. Stanley, comme si ceux qui ont vécu depuis des années dans les colonies, et qui ont consacré leurs meilleurs jours et leurs efforts à leur amélioration, ne devaient pas avoir plus d'influence auprès du peuple, plus d'intérêt à sa prospérité, plus de connaissance de ce qui doit l'avancer, que ceux qui viennent ici parce qu'on leur offre des places, et qui seraient aussi bien allés partout ailleurs s'ils avaient vu y obtenir des places. (. . .)

Les efforts simultanés des réformistes du Haut-Canada, en assurant, comme nous espérons qu'ils le feront, l'élection d'une grande majorité de membres populaires qui, avec ceux de cette province, insistant hardiment et constamment sur cette réforme nécessaire, doivent bientôt faire réussir ce but. Ils réfuteront l'allégué mensonger de M. Stanley qui, d'après la servilité d'une majorité faible et corrompue de vos représentants dans la dernière assemblée, induit que les habitants du Haut-Canada sont satisfaits; que la constitution qui produit ce contentement est bonne et que leurs voisins du Bas-Canada sont pervers (. . .)

L.J. Papineau.

ENVOYONS DES DÉPUTÉS À LONDRES

Monsieur,

(. . .) *Aussi longtemps que les Canadas resteront sous la direction du Secrétariat d'Etat des Colonies, mon opinion est qu'ils n'auront point de représentants dans le Parlement britannique. Mais mon désir serait de placer les Canadas et la totalité de l'Amérique britannique du Nord, libres de se gouverner eux-mêmes, comme les Etats-Unis le font, par leurs propres représentants et de cultiver une bonne intelligence avec la mère-contrée pour leurs mutuels intérêts.*

Jusqu'à ce que cela ait lieu, ni les Canadas ni la Grande-Bretagne tireront les avantages que chacun doit recueillir d'une administration différente et plus économique de leurs ressources. Jusqu'à ce qu'un bon gouvernement soit rétabli dans ces pays, le peuple ne sera pas aussi prospère qu'il est en droit de l'être.

Joseph Hume,
membre de la Chambre des Communes,
Londres.

4 *septembre* 1833.

LE BORÉAL EXPRESS
C.P. 418 Station Youville, Montréal
ou 2385 Chapleau, Sillery, Québec 6.

L'équipe de rédaction est composée de MM. Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro : Laure Bonin-Bouchard, Hélène Bousquet, Richard Howard, Hélène Huguet, Jean-Marie Loncol. Traduction de Peter Weldon. Mise en pages : Claude Bouchard. Caricature : Lévis Martin.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays.

Les banques, POUR ou CONTRE

Au cours du mois de décembre, M. Louis-Joseph Papineau, chef du parti patriote, a prononcé un important discours dans lequel il s'est attaqué au système bancaire. Il a accusé les banques de pratiquer une politique discriminatoire en prêtant surtout à leurs directeurs et aux grands entrepreneurs britanniques. Selon lui, moins de 5 pour cent des sommes prêtées par les banques l'ont été à des Canadiens. D'autre part les banques s'enrichissent grâce à la thésaurisation des billets, faite en majorité par les Canadiens, ce qui leur permet d'émettre plus de billets que la quantité de monnaie possédée par ces institutions et de profiter de toutes les pertes ou destructions de billets qui se font dans le public. M. Papineau s'est dit convaincu que le public n'a guère d'influence sur les banques et que les opérations de celles-ci favorisent le monopole d'une coterie politique. Papineau propose donc d'attaquer les Britanniques dans leur plus fort retranchement : les institutions bancaires. Le moyen est simple : que la majorité française se précipite sur les banques et réclame le paiement en espèces des billets qu'elle possède. Les gros débiteurs britanniques seront forcés de rembourser les emprunts qu'ils ont faits. Une telle opération permettrait un transfert du commerce de mains ennemies en des mains amies. Et si, à la suite de cette action collective, les profits des banques sont diminués, ce ne sera que juste punition pour avoir mal utilisé des privilèges qui leur ont été accordés pour le bénéfice du plus grand nombre de la population.

Cette action énergique proposée par M. Papineau n'est pas la seule envisagée par les Patriotes. Certaines personnalités de ce parti songent à fonder leur propre banque. Déjà en août 1833, un groupe de citoyens influents de Montréal, auxquels quelques Américains se sont joints, ont signé les **Articles d'association de la Banque du peuple de la Cité de Montréal.** Cependant, les circonstances n'étant guère favorables, ce projet n'a pas eu de suite. Mais l'idée n'est pas abandonnée et il n'est pas impossible qu'une banque dirigée par les amis des Patriotes ouvre bientôt ses portes à Montréal.

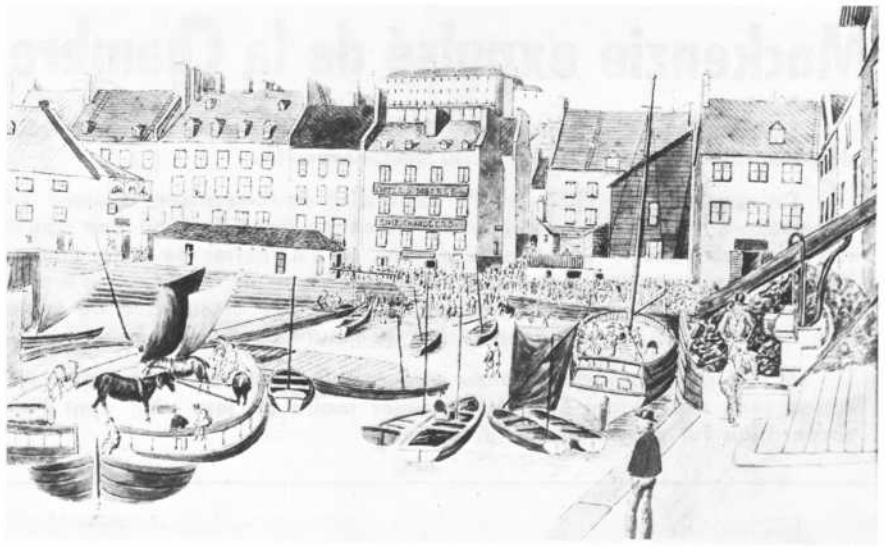

J. P. Cockburn — A.P.C.

LES QUAIS À QUÉBEC

La nouvelle épidémie de choléra, beaucoup plus légère que celle d'il y a deux ans, a tout de même incité bien des gens à fuir les occasions de contagion et à se tenir loin du port où arrivent les émigrants qu'on soupçonne d'apporter la maladie.

LA HAUTE FINANCE
APPARTIENT AUX ANGLAIS

Montréal. — L'Association constitutionnelle de Montréal, par l'une de ses études récentes, a réussi à prouver chiffres en main, que les Canadiens français sont presque absents du secteur financier. L'étude montre que les 19 vingtièmes de la haute finance appartiennent à des Anglais. Nous publions, en primeur, le tableau dressé par l'association.

Nom	capital livres	nombre d'actions	capital anglais	capital can.-fr.
Bank of Montréal	250,000	5,000	247,400	2,600
City Bank	200,000	8,000	192,800	7,200
Champlain, St. Lawrence R.R. co.	50,000	1,000	49,150	850
Mtl. Waterworks	70,000	80	70,000	—
St. Lawrence Steamboat Co.	65,000	48	61,615	3,385
Mtl. Steam Towboats Co.	40,200	710	38,518	1,682
Ottawa and Rideau Forwarding Co.	25,000	1,000	25,000	—
Mtl. Gas-Works	20,000	1,000	19,400	600
St. Ann Market	15,000	—	13,575	1,425
Investissements dans Steam-boats en amont et en aval de Montréal	50,000	—	50,000	—
Mutual Insurance Co.	40,000	—	16,281	23,719

le BAS • CANADA
sert de transit aux émigrants

Québec. — Certains sont portés à croire que tous les émigrants qui débarquent à Québec s'installent au Bas-Canada. C'est là une erreur grossière, car pour l'année qui se termine, à peine 13 pour cent des personnes débarquées à Québec sont demeurées au Bas-Canada. Les autres ont pris le chemin du Haut-Canada ou des Etats-Unis.

En 1834, nous aurons accueilli, en tout, 30,935 immigrants. Nous donnons plus haut, l'origine de ces personnes. Les chiffres compilés à ce jour nous montrent que seulement 4,090 sont demeurés dans notre province : 1,500 dans le district de Québec; 1,200 dans le district de Montréal; 640 dans le district de Saint-François et dans les "Eastern Townships"; 400 dans le district de l'Ottawa et 350 dans le district des Trois-Rivières. Par contre, 22,210 se sont installés dans le Haut-Canada, surtout dans la région de Toronto. 3,485 ont franchi les frontières et ont choisi les Etats-Unis. Le choléra a causé la mort de 800 immigrants et, enfin, 350 sujets anglais, arrivés cette année ici, ont décidé de retourner au Royaume-Uni.

Pour les amateurs de statistiques, précisons que sur le nombre total d'immigrants arrivés cette année, 29,041 étaient des émigrants volontaires et 1,892 avaient traversé grâce à l'assistance paroissiale. On comptait 13,565 hommes de plus de 14 ans et 9,685 femmes; les enfants de moins de 14 ans comptaient pour 7,681.

D'OÙ VIENNENT LES IMMIGRANTS ?

	1829	1830	1831	1832	1833	1834
Angleterre et Pays de Galles	3,565	6,799	10,343	17,481	5,198	6,799
Irlande	9,614	18,300	34,133	28,204	12,013	19,206
Ecosse	2,643	2,450	5,354	5,500	4,196	4,591
Hambourg et Gibraltar	—	—	—	15	—	—
Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, Indes occidentales, et autres	123	451	424	546	345	339
	15,945	28,000	50,254	51,746	21,752	30,935

En six ans, 198,632 émigrants sont arrivés à Québec :
- 50,185 venaient d'Angleterre ou du pays de Galles
- 121,470, d'Irlande
- 24,734, d'Ecosse
- 15, d'Hambourg ou de Gibraltar
- 2,228 de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve, etc.

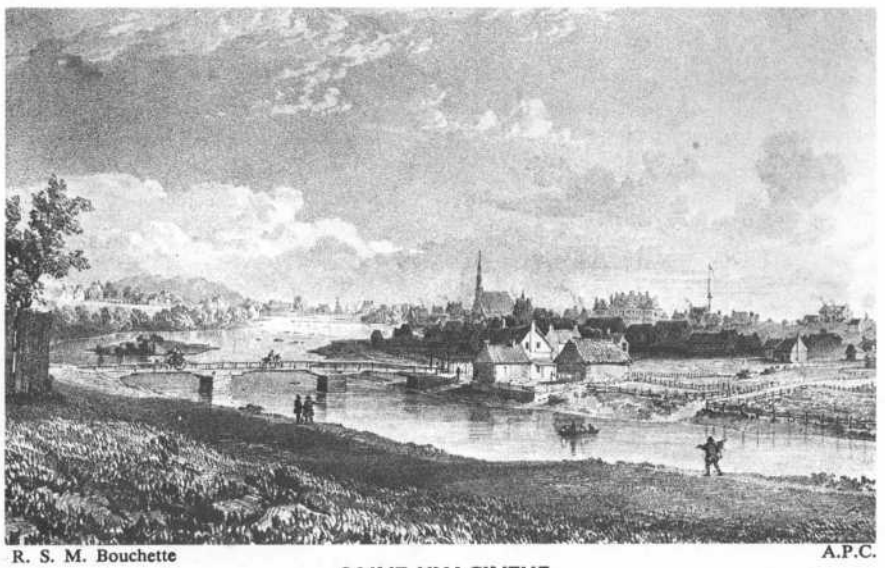

R. S. M. Bouchette — A.P.C.

SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe fut à l'été 1833 l'hôte de L.-J. Papineau et de Lord Aylmer. Le premier fut l'objet d'une réception enthousiaste par les Directeurs du Collège où il allait voir ses fils. Le second reçut un accueil respectueux alors qu'il avait manifesté le désir d'assister aux examens et à la proclamation des prix à ce même collège.

Mackenzie expulsé de la Chambre

TORONTO — W. L. Mackenzie, l'oiseau des tempêtes de la réforme du Haut-Canada, est toujours exclu de l'assemblée.

De retour ici en 1833, on l'a expulsé à deux reprises, d'abord en novembre et ensuite, en dépit de sa réélection dans York et d'un appel au Lieutenant-Gouverneur, en décembre. Le 11 février de cette année, il est parvenu à prêter le serment d'allégeance, mais le sergent d'armes de l'assemblée l'a chassé manu militari. York est ainsi privé de toute représentation au onzième parlement du Haut-Canada.

Mackenzie a pourtant connu une certaine satisfaction lorsque ses concitoyens de Toronto l'ont élu premier maire de leur ville dont l'incorporation fut proclamée cette année.

A.P.C.

Estampe de W. J. Thomson représentant le nouveau Temple maçonnique de Kingston.

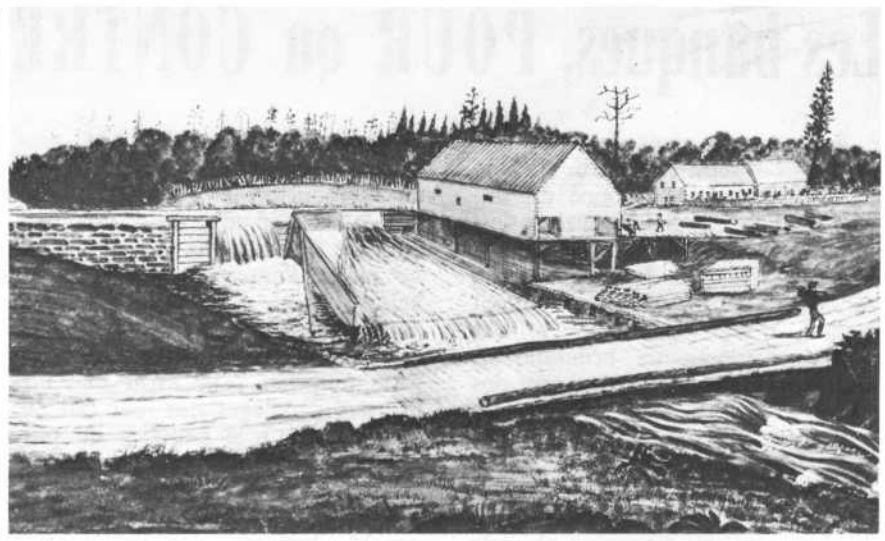

T. Burrowes A.P.C.

Moulin à scie sur la rivière Salmon à Shannonville au Haut-Canada.

PAPINEAU ne mange plus chez le gouverneur

Québec — Le président de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, devant la tournure des événements et surtout par suite de son opposition de plus en plus forte au gouverneur Aylmer, a refusé une invitation à dîner au Château Saint-Louis. Selon la coutume, le gouverneur avait organisé pour le jeudi, 16 janvier de cette année, un dîner pour souligner l'ouverture de la nouvelle session.

A l'aide de camp venu lui transmettre l'invitation, M. Papineau a remis la note suivante pour lord Aylmer: "Dans sa dernière session, la Chambre d'assemblée a résolu que le Gouverneur en Chef avait agi en violation de la constitution et des lois de la Province et en infraction des privilèges de la Chambre; que ces circonstances doivent détruire tout sentiment de confiance entre son Excellence et l'assemblée; que Son Excellence a grandement empêché cette Chambre de procéder avec efficacité aux affaires publiques et ce, au détriment du bon gouvernement de sa Majesté en cette Province et de ses fidèles sujets en icelle. L'orateur partage pleinement et entièrement les convictions qui ont fait adopter ces résolutions. Dans ces circonstances, l'orateur croit que, hors les occasions où les ordres de la Chambre demandent qu'il se rende auprès de son Excellence ou hors celles où son Excellence, pour affaires publiques, requerrait la présence de l'Orateur, ou celui-ci audience de S.E., auxquels cas il ne la verrait qu'avec tout le respect dû à son rang il doit aux décisions du corps sur lequel il préside et à ses propres sentiments, publiquement connus et avoués sur les résultats malheureux pour le Bas-Canada, que produit chaque jour l'administration de Son Excellence, de ne la pas rencontrer. L'orateur ne se rendra pas à l'invitation de Son Excellence, le gouverneur en Chef, à dîner, jeudi, le seize du présent mois".

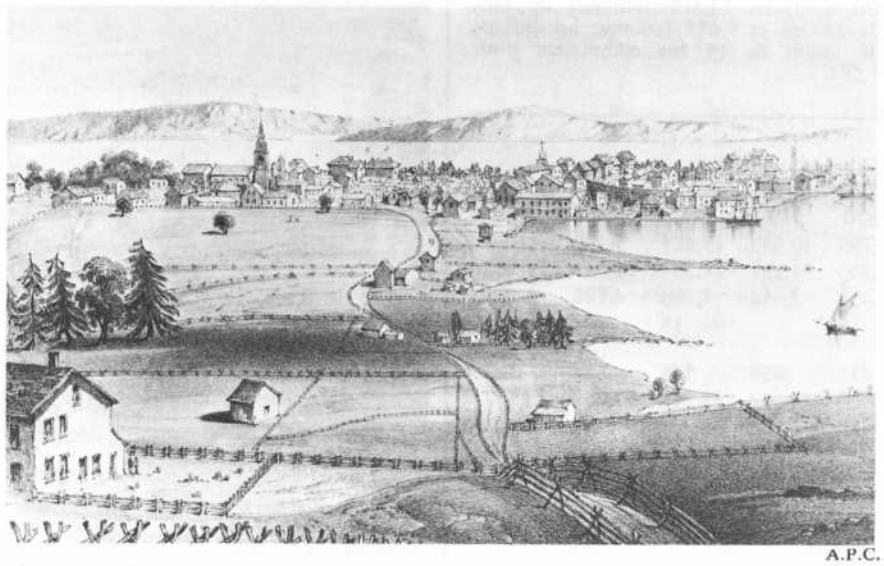

A.P.C.

Le port et la baie de Saint-Andrew au Nouveau-Brunswick, oeuvre de Frederick Wells.

Billet—

LES PROPOS DE PAPINEAU

Neilson fraye avec les Anglais

12 janvier 1834 — Il y aura donc session. Il est impossible qu'elle ne soit pas accompagnée de mille et mille actes de faiblesses, puisque le principe de cette détermination part chez Neilson et ses amis, détermination évidente de soutenir et de conserver la présente administration, et, de la part des patriotes québécois, de la détermination apparente de se faire auprès d'elle préférer à Neilson. — Celui-ci est bien supérieur aux autres; mais leurs divisions sauveront le pays: la fixité et l'opiniatreté avec lesquelles le premier tient à son système déplaira bien vite au pays; il se trouvera seul avec les Anglais des Townships et dès lors ne saurait avoir longtemps de l'influence. — Les autres sont trop légers, tour à tour complaisants pour le gouverneur, ou emporté contre lui, pour de légers torts s'ils en souffrent personnellement. Leur coeur est pour leur pays. — Mais un peu de vanité, l'âme de tous les mouvements que l'on se donne dans Québec pour paraître au Château d'un doigt plus grand que sa voisine; et des intrigues qu'ils ne savent pas démêler leur ont fait faire des actes de complaisances dans lesquels ils ne savent pas et ne veulent pas toujours persister.

Un Montréal haut-canadien ?

21 janvier 1833 — Les affaires ne vont pas si bien que je souhaite; mais elles vont mieux que ne le souhaitent ceux qui en ont la direction, par commission royale. Samedi, nous avons adopté à l'unanimité toutes les résolutions préparées par Neilson contre l'annexation de Montréal au Haut-Canada. Jusqu'à Andrew Stuart qui s'est servi des expressions les plus acerbes et satiriques contre l'extravagance et la dépravation du gouvernement du Haut-Canada. Il y a eu unanimité. Nous demandons au Conseil d'y concourrir. Je ne doute pas que la majorité ne le fasse; elle se rendrait trop odieuse et détestée si elle s'y refusait. Mais quelques uns de ces intrigants ont flatté et approuvé cette idée dans leurs communications avec le Haut-Canada et ils vont nécessairement se rendre méprisables auprès du peuple du Haut-Canada s'ils lui tournent le dos, et méprisés ici au delà de ce qu'ils le sont déjà, s'il était possible, en montrant leur partialité pour l'autre province et leur haine pour celle-ci. Nous rirons de l'embarras où nous ne les avons pas poussés, mais où ils se sont précipités eux-mêmes.

Les grands s'amusent

21 janvier 1834 — Il y a force danses et amusements dans Québec malgré les souffrances des gens en places. S'il y a quelque ménagement chez eux, ce ne serait que pour dépenser moins d'étoffes: les robes des belles sont un peu plus décoltées que de coutume afin de toucher notre sensibilité; mais malgré tout cela, je souhaiterais pouvoir avancer toujours droit inflexible.

Corruption, corruption, corruption

27 janvier 1834 — Québec est une cloaque de corruption chez toute la gentilhommerie, mais bon et brave chez les citoyens.

Les "92"

24 février 1834 — Si le conseil veut adopter des contre-résolutions, il sera réduit à le faire avec les seuls membres qui ont voté l'adresse du 1er avril dernier, et ils sont aigris et divisés entre eux cette année, et très dans l'embarras sur le parti qu'ils doivent prendre. (...) Le Gouverneur envoie aujourd'hui ou demain, dit-on, un exprès pour porter nos résolutions et ses réflexions. Aujourd'hui ou demain, nous proposerons que Morin parte aussitôt que nous aurons pu passer nos adresses et recueillir et copier une foule de documents qui sont nécessaires à l'appui de nos accusations contre le gouverneur.

Heureusement, le peuple ...

13 mars 1834 — Il n'y a plus que le peuple qui ait de l'esprit dans le pays: tout ce qui est commissionné est frappé de démence.

Louis-Joseph Papineau.

LES AMÉRIQUES

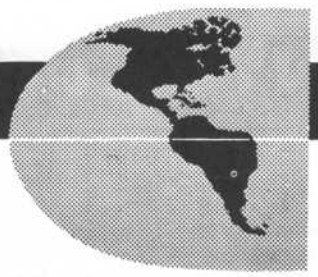

JACKSON MET SES MENACES À EXÉCUTION

Bibl. du Congrès, E.-U.

(Washington) — Jackson a réussi à abattre la Banque des Etats-Unis en lui retirant les fonds de l'Etat. Suivant ses bonnes habitudes de "patronage", le président américain a confié ces fonds à des banques choisies par l'administration de façon très arbitraire. Ces "Pet Banks" comme on les appelle, mettent définitivement fin au privilège de la Banque des Etats-Unis, bien qu'en principe, ce privilège n'expirera qu'en 1836. On est déjà assuré qu'il ne sera pas renouvelé.

C'est le vieil ami de Jackson, le sénateur Thomas Benton qui s'est chargé de faire triompher avec succès cette lutte devant le Parlement américain.

Une nouvelle invasion américaine

Toronto. — Le révérend William Proudfoot de London a mis les habitants du Haut-Canada en garde contre l'emprise américaine. Tout en notant la contribution importante qu'apporte à son petit village l'arrivée récente d'un fabricant de haches, des Etats-Unis, le pasteur a ajouté :

"Les Américains veulent tout faire à leur manière, de sorte que tout soit entièrement américain. Les carabines, les bateaux à vapeur, les lampes à pétrole, les poêles, les élections, les mariages et les religions doivent tous avoir la forme, la couleur, le goût et la saveur de l'américanisme."

L'invasion yankee de l'économie a atteint de sérieuses proportions, si nous pouvons en croire Patrick Shirreff, auteur d'un guide pour futurs immigrants au Canada publié l'an dernier à Edimbourg. Dans **Tour Through North America,** Shirreff dit que les neuf-dixièmes des hôteliers et des postillons de la province sont américains et qu'à travers le Haut-Canada la plupart des hommes d'affaires d'envergure sont des immigrants venus récemment du Sud.

La situation est particulièrement grave dans l'industrie, où ce sont des mécaniciens, des fabricants de haches, des imprimeurs ainsi que des Américains d'autres métiers qui contrôlent le développement de la province. Shirreff remarque que ces technocrates yankees doivent faire face à un anti-américanisme très fort de la part des cultivateurs canadiens, mais que leur apport est trop important à l'heure actuelle pour que l'on puisse s'en passer.

Un nouveau PARTI AMÉRICAIN

(Washington). — Le 14 avril dernier, Clay mentionnait officiellement, dans un discours au Sénat, le nom de "Whig". Ce nom qui circulait depuis deux ans déjà, regroupe une coalition de mécontents parmi lesquels on retrouve :

— Les *National Republican* qui appuient Clay, Adams et le "système américain."

— Les groupes appuyant les droits des Etats.

— Ceux qui s'opposent à la politique bancaire de Jackson.

— Les planteurs du Sud et les industriels du Nord.

Bref, la coalition Whig est très forte et voit déjà venir les élections de 1836 avec confiance. Mais, avec toute sa diversité, il est prévisible que l'unanimité sera difficile à obtenir pour le choix des candidats Whig, à la tête du pays.

L'ART de mettre fin à un conflit ouvrier

(Williamsport). La construction du Canal Chesapeake-Ohio ne sera pas retardée par suite des conflits ouvriers qui se sont produits au début de l'année. C'est, en effet, avec une extrême rapidité que le président américain a trouvé la solution à ce conflit : le 29 janvier, il envoyait les troupes fédérales afin de réprimer les travailleurs irlandais et faire reprendre le travail.

VISE-T-ON JUSTE?

Hagerman, Mackenzie et le "FAMILY COMPACT"

KINGSTON — Est-ce que le solliciteur-général Christopher Hagerman est membre du "Family Compact"? "Sûrement pas", dirait John Beverly Robinson sur un ton dédaigneux. John Strachan lâcherait un "non" retentissant. Hagerman lui est d'un autre avis. Il doit avoir raison, puisqu'il se comporte comme s'il était un des membres fondateurs du "Compact".

Christopher Hagerman représente une espèce curieuse propre au Nouveau-Monde, le conservateur autodidacte. Ainsi, tous ceux – tel Strachan – dont les valeurs viennent du Vieux-Monde le regardent avec une profonde méfiance.

Il a tout pour réussir: c'est un homme grand et beau, bien éduqué et dont le record de service à la guerre 1812-1814 fut assez impressionnant pour lui valoir le poste de receveur de la douane à Kingston.

C'est ici que commence sa carrière politique. En 1820, fort de l'appui des gens de l'endroit, il se présente contre le candidat de l'élite de York dirigée par Strachan et le bat. On ne le lui pardonnera jamais.

Par la suite, nommé directeur de la Banque de Kingston, il encourt de nouveau la colère de l'élite de York car sa banque entre en concurrence directe avec l'empire de la Banque du Haut-Canada.

Lors des élections de 1824, la vague réformiste fait perdre à Hagerman son siège à l'assemblée. Ce fut pour le plus grand bien de Kingston, car s'il avait remporté l'élection, comme écrit W. L. Mackenzie dans son premier éditorial du **Colonial Advocate**, Kingston "aurait mérité le sort de Sodome et Gomorrhe".

Ne jouissant ni de l'appui des tories à York ni du pouvoir à Kingston, Hagerman aurait pu terminer là sa carrière politique. Mais, vers la fin des années '20, des revers chez les tories les ont amenés à voir en lui un homme digne de confiance. On lui accorde un poste de juge temporaire, avant de le nommer solliciteur-général en 1830. Affichant sa nouvelle loyauté, il est réélu à Kingston lors de la victoire cuisante des tories en 1831 et il est parmi ceux qui exigent l'expulsion de Mackenzie de l'assemblée. Cette dernière action lui a valu d'être démis de ses fonctions de solliciteur-général après que Mackenzie eût convaincu le gouvernement de Londres de la justesse de sa cause lors de son voyage en Angleterre en 1832.

Etait-il membre du "Compact" à ce moment-là? Même si les tories l'avaient soutenu en temps difficile, ils auraient pu l'abandonner par la suite. Mackenzie, lui, était parmi ceux qui voyaient en Hagerman l'incarnation du "Compact". Même si le "Compact" exerçait son pouvoir au sein du conseil législatif, il n'en restait pas moins que c'était à l'assemblée que Hagerman devrait affronter les colères de Mackenzie.

Les conservateurs ont réagi à la démission de Hagerman par une vague de protestations qui a secoué la province; la clique de York ne pouvait guère lâcher un défenseur dont la cause était, aux yeux du public, si liée à la leur. Ils ont réussi à rétablir Hagerman dans ses fonctions de solliciteur-général. On le considérait alors comme un héros.

Aux élections de cette année, si riches en déceptions pour les réformistes, Hagerman est sorti grand vainqueur à

J. P. Cockburn A.P.C.

UNE MAISON DE KINGSTON

On notera l'allure de la galerie et la forme particulière des lucarnes.

Kingston. Le père O'Grady, du journal radical **Canadian Correspondent,** a été envoyé de Toronto pour le combattre. Dans une attaque outrancière, O'Grady a pris pour cible le **Upper Canada College,** cette pépinière de l'Establishment. O'Grady l'a appelé une "école **prepare-a-tory** où on élève et éduque soigneusement les petits tories, loin des influences néfastes des radicaux, jusqu'au moment où, arrivés à l'âge du discernement, ils sont transplantés dans la couche de fumier de la corruption provinciale". Il n'existe aucun lien entre Hagerman et le **Upper Canada College :** encore une fois on l'a identifié au "Compact". De retour à l'assemblée, Hagerman est vite devenu le symbole de la bigoterie tory des réformistes radicaux — et surtout aux yeux de Mackenzie qui fut lui-même expulsé de l'assemblée cette année pour la cinquième fois.

Peut-être Christopher Hagerman est-il devenu membre du "Compact" après tout. Si c'est le cas, il a travaillé longuement et durement pour y arriver. Mais, en dernière analyse, est-ce qu'il soutient l'épreuve ?

Est-il assez anti-**yankee ?** Croit-il, comme disait un membre du "Compact", qu'un gouvernement républicain est "contraire à l'ordre universel de la nature qui s'étend depuis la Divinité jusqu'aux communautés des plus vils insectes" ? Hagerman est ce qu'on appelle un **self-made man.**

Est-il assez "raffiné" ? Justifie-t-il la plainte des administrateurs britanniques voulant que le nombre d'hommes éligibles aux hauts postes du Haut-Canada soit infime et que ce soit "à ces rares hommes éduqués, distingués et conservateurs qu'on accorde les nominations sous le patronage du gouverneur" ? Hagerman n'est pas un homme dont l'éducation va impressionner un Strachan. John Beverly Robinson, lui, est d'avis qu'il manque de distinction.

Peut-être conclura-t-on que l'habit ne fait pas le moine.

DOCUMENTS • DOCUMENTS • DOCUMENTS • DOC

N.D.L.R.

Il n'est pas une assemblée publique, voire même une simple discussion entre notables, qui ne fasse référence aux 92 Résolutions votées par l'Assemblée en mars dernier.

A plusieurs reprises, nos lecteurs ont suggéré à la rédaction, ou bien de reproduire les dites résolutions ou, tout au moins, d'en livrer l'essentiel.

En vérité, fort peu de gens ont eu l'occasion de lire le texte intégral des 92 Résolutions. Sans doute cette lecture est-elle souhaitable, bien que par moment un peu fastidieuse à cause de la lourdeur du style et des nombreuses répétitions. A qui doit-on un texte aussi peu poli qui, malgré tout, véhicule des idées extrêmement généreuses. Il est acquis que Louis-Joseph PAPINEAU a préparé les notes de base et qu'autour de lui, chez Elzéar BEDARD, rue d'Auteuil à Québec, ses amis les ont discutées et développées. Il est probable que la rédaction est due à plusieurs mains. Comme on le sait, c'est BEDARD qui les a présentées en Chambre. A GUGY, qui lui demandait s'il en était l'auteur: "Je n'en prends pas pour moi seul le mérite, répondit-il, mais je consens à en prendre toute la responsabilité". Il est assez certain qu'Elzéar BEDARD, aidé du député de Bellechasse, Augustin-Norbert MORIN, en a rédigé l'essentiel.

LES 92 RÉSOLUTIONS:

RÉSOLUTIONS
1 à 8

Les "résolutionnaires", c'est-à-dire ceux qui appuient les 92 Résolutions, rappellent d'abord leur loyauté passée et, en particulier, la fidélité du peuple canadien à la Couronne britannique lors des deux guerres avec les Américains (1775 et 1812).

De toute façon, au dire de PAPINEAU, qui a brillamment défendu les résolutions, la paix a été le plus souvent absente du pays par suite des erreurs des divers gouverneurs et de leur complicité avec les deux Conseils, surtout le Conseil législatif.

9 à 40

Très longuement, et avec une insistance quasi désespérante, les "résolutionnaires" dénoncent la composition du Conseil législatif et le veulent électif.

"C'est l'opinion de ce Comité, Que la défectuosité la plus sérieuse de l'Acte Constitutionnel, son vice radical, le principe le plus actif de mal et de mécontentement dans la Province; la cause la plus forte et la plus fréquente d'abus de pouvoir, d'infraction des Lois, de dilapidation du Revenu et du Domaine Publics, avec impunité pour les gouvernans et avec oppression et ressentiment pour les gouvernés, se trouve dans la disposition très-injudicieuse, dont les funestes résultats furent prévus par feu le Très-Honorable Charles James Fox, lorsqu'elle fut adoptée, savoir: celle qui donne à la Couronne le pouvoir exhorbitant, incompatible avec tout gouvernement tempéré et basé sur la loi et la justice, et non sur la force et la coercition, de choisir et composer sans règles, sans limites, sans qualifications prédéterminées, toute une branche de la Législature, réputée indépendante par la nature de ses attributions, mais inévitablement asservie à l'autorité qui la choisit, la compose, la décompose, la peut modifier chaque jour au gré de ses intérêts ou de ses passions du moment." (Rés. 9)

"C'est l'opinion de ce Comité, Que le Conseil Législatif de cette Province n'a été autre chose qu'un écran impuissant entre le Gouverneur et le Peuple, qui, en mettant l'un en état de se maintenir contre l'autre, a servi à perpétuer un système de discorde et de contention; et qu'il a sans cesse agi en hostilité ouverte contre les sentimens du Peuple, tels qu'exprimés constitutionnellement par la Chambre d'Assemblée; qu'on ne devrait pas imposer, sous la forme de Conseil Législatif une Aristocratie à un Pays où il n'y a pas de matériaux naturels à son existence; que le Parlement du Royaume-Uni, en accordant aux Sujets Canadiens de Sa Majesté le pouvoir de réviser la Constitution dont ils tiennent leurs droits les plus chers, montrerait une politique libérale, indépendante de la considération d'intérêts antérieurs et de préjugés existans; et que par cette mesure, d'une vaste libéralité et d'une saine et sage politique, le Parlement du Royaume-Uni, dans une noble rivalité avec les Etats-Unis d'Amérique, empêcherait que les Sujets de Sa Majesté en Canada n'eussent rien à leur envier, et conserverait des relations amicales avec cette Province comme Colonie, tant que durera notre liaison, et comme alliée, si la suite des tems amenait des relations nouvelles." (Rés. 21)

C'est l'opinion de ce Comité, Que même en supposant que, par de meilleurs choix, le Gouverneur en Chef actuel eût réussi à calmer les alarmes et à assoupir pour un tems de profonds mécontentemens, cette forme de gouvernement n'en est pas moins essentiellement vicieuse, qui fait dépendre le bonheur ou le malheur d'un Pays, d'un Exécutif sur lequel il n'a aucune influence, qui n'y a aucun intérêt commun ni permanent; et que l'extension du principe électif est le seul refuge dans lequel cette Chambre puisse entrevoir un avenir de protection égale et suffisante pour tous les Habitans de la Province indistinctement." (Rés. 28)

41 à 47

Les "résolutionnaires" réclament des institutions plus conformes à l'état social des Canadiens français.

48 à 50

Ils n'hésitent pas à évoquer l'exemple des Etats-Unis, de la révolution américaine même et de la mise en place d'institutions qu'ils jugent plus appropriées. Les menaces sont à peine voilées.

"Cette Chambre croirait manquer au Peuple anglais, si elle hésitait à lui faire remarquer que, sous moins de vingt ans, la Population des Etats-Unis d'Amérique sera aussi ou plus grande que celle de la Grande-Bretagne; que celle de l'Amérique Anglaise sera aussi ou plus grande, que ne le fut celle des ci-devant Colonies Anglaises, lorsqu'elles jugèrent que le temps était venu de décider, que l'avantage inappréciable de se gouverner, au lieu d'être gouvernées, devait les engager à répudier un régime colonial, qui fut généralement parlant, beaucoup meilleur que ne l'est aujourd'hui celui de l'Amérique Anglaise". (Rés. 50)

51 à 55

Ils défendent leurs droits et leur langue.

"Les dites distinctions et préférences nationales ont été presque constamment exploitées par les Administrations Coloniales de la Province, et la majorité des Conseillers Législatifs, Conseillers Exécutifs, Juges, et autres Fonctionnaires sous leur dépendance, et qu'il n'a fallu rien moins que l'esprit d'union des différentes classes du Peuple et la conviction de l'unité de leurs intérêts, pour prévenir des collisions incompatibles avec la prospérité et la sécurité de la Province". (Rés. 51)

"C'est l'opinion de ce Comité, Que nos co-Sujets d'origine Britannique dans la Province, sont venus s'établir dans un Pays, "dont les Habitans, professant la Religion "de l'Eglise de Rome, jouissaient d'une forme stable de "constitution, et d'un système de Lois, en vertu des quelles "leurs personnes et leurs propriétés ont été protégées et "gouvernées, pendant une longue suites d'années, depuis le "premier établissement du Canada;" qu'appuyé sur ces considérations, et guidé par les règles de la justice et du droit des gens, le Parlement Britannique statua que, dans toutes les matières relatives à la propriété et aux droits civils, on recourrait au Droit du Canada; que dans les occasions où le Gouvernement s'écarta du principe ainsi reconnu, par l'introduction du Droit Criminel Anglais, en premier lieu, et plus tard par celle du Système Représentatif, avec toute la portion du Droit Constitutionnel et Parlementaire, nécessaire à sa pleine et libre action, il l'a fait en conformité aux voeux suffisamment connus du Peuple Canadien; et que toute tentative de la part de Fonctionnaires Publics, ou autres, qui ont fait volontairement leur condition, en venant s'établir dans le Pays, contre l'existence d'aucune partie des Lois et des Institutions propres et particulières au Pays, et toute prépondérance à eux donnée dans les Conseils Législatif et Exécutif, dans les Tribunaux et les autres Départemens, sont contraires aux engagemens du Parlement Britannique, et aux droits assurés aux Sujets Canadiens de Sa Majesté, sur la foi de l'honneur national Anglais et sur celle des Capitulations et des Traités." (Rés. 53)

"C'est l'opinion de ce Comité, Que, soit que la classe des Sujets de Sa Majesté d'origine Britannique soit dans la Province au nombre porté dans la dite Adresse du Conseil Législatif, ou comme le veut la vérité, qu'elle soit moins de la moitié de ce nombre, la grande majorité d'entre elle a ses voeux, ses intérêts et ses besoins uns et communs avec ceux d'origine Française et parlant la Langue Française; que les uns aiment la terre de leur naissance, les autres celle de leur adoption; que la plupart de ces derniers ont reconnu la tendance bienfaisante des Lois et des Institutions du Pays en général." (Rés. 55)

56 à 62

Ils dénoncent la loi de tenure des terres.

"...l'Acte des Tenures, dont toutes les classes du Peuple, sans distinction, ont unanimement demandé le rappel par leurs Représentants". (Res. 56)

C'est l'opinion de ce Comité, Que la disposition du dit Acte, qui a excité le plus d'alarmes, et qui est le plus contraire aux droits des Habitans du Pays et à ceux du Parlement Provincial, est celle qui statue que les Terres tenues en Fief ou en Censive, dont la tenure aura été commuée, seront tenues en Franc et Commun Soccage, et par là même sujettes, d'après les dispositions du dit Acte, aux Lois de la Grande-Bretagne dans les diverses circonstances ci-dessus mentionnées et y énumérées; qu'outre son insuffisance en elle-même, cette disposition est de nature à mettre en contact, dans tous les anciens établissemens, sur des points multipliés et contigus, deux systèmes opposés de Lois, dont l'un, d'ailleurs, est entièrement inconnu dans le Pays et y est impossible dans ses résultats; que d'après les dispositions manifestées par les Autorités Coloniales et leurs partisans, envers les Habitans du Pays, ces derniers ont juste raison de craindre que cette disposition ne soit que le prélude du renversement final, au moyen d'Actes du Parlement de la Grande-Bretagne, obtenus frauduleusement, en violation de ses engagemens antérieurs, du système qui a continué de régir heureusement les personnes et les biens des Habitans de la Province." (Res. 60)

63

Ils justifient les expulsions de Robert CHRISTIE et Dominique MONDELET.

64 à 74

Ils réclament le contrôle des fonds publics par la Chambre d'Assemblée.

"C'est l'opinion de ce Comité, Que les prétentions élevées depuis un grand nombre d'années, par le Gouvernement Exécutif, au contrôle et à l'application d'une grande partie du Revenu prélevé dans la Province, qui de droit appartient à cette Chambre, sont contraires à ses droits et à la Constitution du Pays, et que cette Chambre persiste à cet égard dans ses déclarations des années précédentes". (Rés. 64)

"C'est l'opinion de ce Comité, Que la pratique adoptée par cette Chambre, dans le Bill de Subsides passé durant la dernière Session, d'attacher certaines conditions à certains de ses votes dans la vue de prévenir le cumul de situations incompatibles, et d'obtenir la réparation d'abus et griefs, est sage et constitutionnelle, et a été souvent adoptée par la Chambre des Communes, dans des circonstances analogues". (Rés. 72)

"C'est l'opinion de ce Comité, Que ç'a été la pratique ancienne de la Chambre des Communes de retenir les Subsides jusqu'à ce que les griefs fussent redressés; et

qu'en suivant cet exemple dans la conjoncture actuelle, nous sommes appuyés dans nos procédés, tant par les antécédans les plus approuvés, que par l'esprit de la Constitution même". (Res. 73)

75

Ils dénoncent la faible représentation des Canadiens français dans le fonctionnarisme.

"C'est l'opinion de ce Comité, Que la Population du Pays étant d'environ 600,000 Habitans, ceux d'origine Française y sont environ au nombre de 525,000, et ceux d'origine Britannique ou autres de 75,000; et que l'établissement du Gouvernement Civil du Bas-Canada pour l'année 1832, d'après les Rapports annuels dressés par l'Administration Provinciale, pour l'information du Parlement Britannique, contenait les noms de 157 Officiers et Employés salariés, en apparence d'origine Britannique ou étrangère, et les noms de 47 des mêmes, en apparence natifs d'origine Française; que cette disproportion ne présente pas toute celle qu'il y a dans la distribution du Revenu ni du pouvoir, ces derniers étant en plus forte proportion appelés aux charges inférieures et moins lucratives, et ne les obtenant, le plus souvent, qu'en se plaçant dans la dépendance de ceux qui ont les charges supérieures et plus lucratives; que le cumul prohibé par les Lois et la saine politique de plusieurs emplois incompatibles des mieux rétribués et de ceux qui donnent le plus de pouvoir, se trouve surtout en faveur des premiers; que dans la dernière Commission de la Paix, publiée pour la Province, les deux tiers des Juges de Paix sont en apparence d'origine Britannique ou étrangère, et le tiers seulement d'origine Française." (Rés. 75)

76 à 78

Ils dénoncent l'administration de la justice.

"Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cet usage partial et abusif de n'appeler en grande majorité aux fonctions publiques de la Province, que ceux qui tiennent le moins à ses intérêts permanens et à la masse de ses Habitans, a été particulièrement appliqué au Département judiciaire... que par suite de leur immiscement dans la politique du Pays, de leurs liaisons avec les Membres des Administrations Coloniales, et de leurs préjugés en faveur d'Institutions étrangères et contre celles du Pays, la majorité des dits Juges a introduit une grande irrégularité dans le système général de notre Jurisprudence, en négligeant de coordonner leurs décisions à ses bases reconnues; et que les prétentions des dits Juges à régler les formes de la procédure d'une manière contraire aux Lois du Pays, sans l'intervention de la Législature, ont souvent été étendues aux règles fondamentales du droit et de la pratique; qu'en outre par suite du même système, l'administration de la Justice Criminelle a été partiale, peu sûre, et peu protectrice, et a manqué d'inspirer la confiance qui en doit être la compagne inséparable." (Rés. 76)

"C'est l'opinion de ce Comité, Que par suite de leurs liaisons avec les Membres des Administrations Provinciales et leurs antipathies contre le Pays, quelques-uns des dits Juges ont, en violation des Lois, tenté d'abolir, dans les Cours de Justice, l'usage de la Langue parlée par la majorité des Habitans du Pays, nécessaire à la libre action des Lois et formant partie des usages à eux assurés, de la manière la plus solemnelle, par des Actes du Droit Public et Statuts du Parlement Britannique." (Rés. 77)

"C'est l'opinion de ce Comité, Que plusieurs des dits Juges, par partialité, dans des vues politiques, et en violation du Droit Criminel Anglais, tel qu'établi dans le Pays, de leur devoir et de leur serment, se sont entendus avec divers Officiers en Loi de la Couronne, agissant dans l'intérêt des Administrations Provinciales, pour laisser accaparer à ces derniers le monopole de toutes les poursuites criminelles, de quelque nature qu'elles fussent, sans vouloir permettre à la partie privée, d'intervenir ou d'être entendue, ni même aux Avocats d'exprimer leurs opinions comme amis de la Cour, lorsque les dits Officiers de la Couronne, s'y opposaient." (Rés. 78)

79 à 83

Ils affirment les droits de l'Assemblée d'avoir, de façon générale, tous les pouvoirs, privilèges et immunités du Parlement britannique.

84

Il s'agit de l'énumération de griefs particuliers:

1. La composition vicieuse et irresponsable du Conseil Exécutif . . .
2. Les honoraires exorbitants, illégalement exigés dans divers Bureaux Publics de l'Administration et du Département judiciaire . . .
3. Les Juges illégalement appelés à donner secrètement leurs opinions sur des questions, qui pouvaient plus tard être discutées publiquement et contradictoirement devant eux . . .
4. Le cumul des places et emplois publics et les efforts d'un nombre de familles liées à l'Administration, pour perpétuer en leur faveur cet état de choses et pour dominer à toujours le Peuple et ses Représentants, dans des vues d'intérêt et d'esprit de parti . . .
5. **L'immiscement de Conseillers Législatifs dans les Elections des Représentants du Peuple, pour les violenter et les maîtriser, et les choix d'Officiers Rapporteurs souvent faits pour les mêmes fins, dans des vues partiales et corrompues; l'intervention du Gouverneur en Chef actuel lui-même dans les dites Elections; son approbation donnée à l'immiscement des dits Conseillers Législatifs dans les mêmes Elections;** la partialité avec laquelle il s'est interposé dans les Procédures judiciaires liées aux dites Elections, pour influer sur ces Procédures, dans l'intérêt du pouvoir militaire et contre l'indépendance du pouvoir judiciaire, et les applaudissements par lui donnés, en sa qualité de Commandant des Forces, **à l'exécution sanglante du Citoyen par le Soldat.**
6. Lintervention de la Force Militaire Armée aux dites Elections; par quoi trois Citoyens paisibles, soutiens nécessaires de leurs familles, et étrangers à l'agitation de l'Election, ont été tués et fusillés dans la rue. les applaudissements donnés par le Gouverneur en Chef et Commandant des Forces, aux auteurs de cette sanglante Exécution militaire, qui n'avaient pas été acquités par un Petit Jury, sur la fermeté et la discipline qu'ils avaient montrées en cette occasion.
7. Les divers systèmes fautifs et partiaux, d'après lesquels on a disposé, depuis le commencement de la Constitution, des Terres vacantes en cette Province, lesquels ont mis la généralité des Habitants du Pays dans l'impossibilité de s'y établir . . .
8. L'accroissement des Dépenses du Gouvernement, sans l'autorité de la Législature, et la disproportion des Salaires comparés aux services rendus, aux revenus des biens-fonds, et aux profits ordinaires de l'industrie, chez des personnes d'autant et de plus de talents, de travail et d'économie, que les Fonctionnaires Publics.
9. Le manque de recours dans les Tribunaux, à ceux qui ont des réclamations justes et légales à exercer contre le Gouvernement.
10. La réserve fréquente des Bills par les Gouverneurs, pour la Sanction de Sa Majesté en Angleterre, et la négligence du Bureau Colonial à s'occuper de ces Bills . . .
11. La négligence du Bureau Colonial à répondre à des Adresses, transmises de la part de cette Chambre, sur des sujets importants; l'usage des Gouverneurs de ne communiquer que d'une manière incomplète, par extraits, et souvent sans date, les Dépêches reçues de temps à autre . . .
12. L'occupation injuste du Collège de Québec, formant partie des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, ravi à l'Education pour y loger des Soldats . . .
13. Les injustes obstacles opposés par un Exécutif, ami des abus et de l'ignorance, à la fondation de Collèges dotés par des hommes vertueux et désintéressés, pour répondre aux besoins et aux désirs croissants de la Population, de recevoir une Education soignée.
14. Le refus de faire droit sur les Accusations portées au nom du Peuple par cette Chambre, contre des Juges, à l'égard de malversations flagrantes, d'ignorance et de violation des Lois.
15. Les refus des Gouverneurs, et surtout du Gouverneur en Chef actuel, de communiquer à cette Chambre, un grand nombre de renseignements demandés, de temps à autre, sur les affaires Publiques de la Province et qu'elle a droit d'avoir.
16. Le refus du Gouvernement de Sa Majesté, de rembourser à la Province, le montant de la Défalcation du ci-devant Receveur-Général, et sa négligence à exercer les droits de la Province, sur les biens et la personne du ci-devant Receveur-Général.

85

Mise en accusation de Lord AYLMER.

"Pour avoir dans l'exécution des devoirs de sa charge, en contravention au désir du Parlement Impérial, et aux directions qu'il a pu recevoir, à l'honneur et la dignité de la Couronne, aux droits et priviléges de cette Chambre et du Peuple qu'elle représente, ...recomposé le Conseil, de manière à augmenter les dissentions qui déchirent la Colonie; mis des entraves sérieuses aux travaux de cette Chambre, comme grande Enquête du Pays; avoir disposé du Revenu Public de la Province contre le consentement des Représentans du Peuple, en contravention à la Loi et à la Constitution; maintenu des abus existans, et en avoir fait naître de nouveaux; avoir refusé de signer un Writ d'Election pour remplir une vacance, occasionnée dans la Représentation de cette Province, et de compléter la dite Représentation au nombre voulu par la Loi" . . . (Rés. 85)

86

Ils sollicitent l'appui des "indépendants" des deux Conseils.

87-88

Ils expriment leur reconnaissance à Daniel O'CONNELL et Joseph HUME.

89

Ils conviennent de la formation "de comités de correspondance" à Québec et à Montréal pour s'informer de l'évolution de la situation et surtout pour documenter VIGER qui se trouve à Londres de même que tous les supporteurs des "résolutionnaires".

90

Ils prient VIGER de demeurer à Londres *"pour continuer à y veiller aux intérêts de la Province avec le même zèle et le même dévouement, sans se laisser décourager par les exceptions de forme de ceux qui ne veulent pas entendre les plaintes du Pays".*

91

Dette d'honneur des "résolutionnaires" envers VIGER et les autres.

92

Ils conviennent de supprimer du Journal de la Chambre le message du gouverneur lors de la session inaugurale.

UN BILAN DES GRIEFS

Opinions sur les 92 RÉSOLUTIONS

*"Je crois que, tout bien considéré, ceux qui aiment leur pays et veulent son bien ne peuvent avoir aucune difficulté à voter ces résolutions. J'avoue que je sens un plaisir secret de voir qu'elles ont été présentées par le fils de celui qui défendit si bien la cause de la patrie (Elzéar Bédard, fils de Pierre). Si ses cendres ne reposaient pas dans la tombe, s'il vivait encore, il sympathiserait vivement avec nous; il ferait peut-être entendre sa voix, non pas pour demander un Conseil électif, mais pour en demander l'entière abolition. Cet homme était un véritable apôtre de la liberté". (M. Louis-Hyppolite LaFontaine, député de Terrebonne).

T. Lawrence Coll. Viollet

Robert PEEL

L'Angleterre traverse une période d'instabilité politique. En effet, en juillet dernier, lord Grey se retirait et l'administration était confiée à Melbourne jusqu'en novembre dernier alors que le parti tory sous la direction de Sir Robert Peel prenait le pouvoir. Le nouveau secrétaire au Colonial Office est Lord Aberdeen, mais est-ce pour longtemps ?

*"**Quand un gouvernement se met au-dessus des lois et qu'il règne par l'arbitraire et le caprice, le peuple est justifiable d'employer les moyens violents pour s'y soustraire, et il est de son devoir de ne s'y soumettre. Mais l'oppression du gouvernement a une apparence de légalité, si cette oppression est fondée sur des moyens constitutionnels, le peuple doit aussi la repousser par des moyens constitutionnels, tels que sont des requêtes, des représentations. (...) L'Angleterre a promis aux Canadiens de les rendre heureux. Nous la prions d'effectuer cette promesse, l'assurant que c'est le moyen de resserrer les liens d'attachement entre cette colonie et la mère patrie. Mais si elle veut nous priver de nos droits de sujets britanniques, si elle veut nous gouverner avec une verge de fer, si elle veut nous opprimer, elle est forte, elle peut le faire, mais qu'elle se rappelle qu'elle ne devra compter sur notre attachement qu'autant qu'elle sera forte et que nous serons faibles". (M. Elzéar Bédard, député de Montmorency).**

*"Pour moi, je suis d'opinion que voilà déjà trop longtemps que les habitants de ce pays souffrent, qu'il est temps de chercher à leur procurer un sort plus heureux, plus favorable. Destinés à vivre en paix, ils ont jusqu'à ce moment tout supporté patiemment, parce qu'ils attendaient avec impatience la réalisation des promesses solennelles du ministre, d'apporter un remède efficace aux maux sans nombre dont ils ont à se plaindre, et qui ont fait le sujet de plusieurs de leurs requêtes aux pieds du trône. (...) Les résolutions devant la chaire sont un récit fidèle des griefs sous le poids desquels gémissent depuis longtemps les habitants de ce pays, et dont il faut bien comprendre l'étendue pour ne jamais cesser d'en demander le redressement". (Sabrevois de Bleury, député de Richelieu).

*"**Le temps viendra, indubitablement, où nous deviendrons indépendants. Ce pays sera le centre d'un grand empire. Mais, ils ont tort, ceux qui veulent hâter ce moment. Les Etats-Unis ne nous envieraient-ils pas nos beaux fleuves, et souffriraient-ils que nous fussions indépendants auprès d'eux? Avec le Mississipi et l'Ohio, il leur faudrait encore le Saint-Laurent pour arrondir leur domaine". (C. A. Gugy, député de Sherbrooke).**

*"J'ignore où ces résolutions peuvent nous conduire. Si elles n'excitent point de trop grands troubles, il en résultera au moins une grande réaction. Il eût mieux valu, à mon avis, ne point adopter ces résolutions; elles ne peuvent nous faire paraître que sous un jour défavorable. Plus tard, nous aurions pu avoir recours à des procédés de même nature avec moins de danger et avec plus d'espoir de réussir. Je souhaite sincèrement que mes prévisions ne s'accomplissent point, je souhaite me tromper. Quoique je diffère d'opinion avec la majorité de cette Chambre, si elle réussit à prouver l'avantage réel et permanent du pays par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité. Je regretterai alors de n'avoir pas eu, comme eux, assez d'énergie pour braver le péril et entreprendre une chose que je regardais comme dangereuse, ou du moins très incertaine quant à ses réalités. Si, au contraire, mes craintes se réalisent, si la Chambre succombe dans son entreprise, je partagerai avec les autres les maux qui pourront peser sur ma patrie. Pour dire en deux mots ce que je pense de ces résolutions, j'en approuve un grand nombre, j'en réprouve plusieurs; mais prises dans un ensemble et comme formant un tout, je ne les approuve pas". (M. F.-A. Quesnel, ex-député de Chambly, défait au cours des dernières élections).

*"**Les dissolutions, les menaces, l'argent, les honneurs, tout a été employé pour intimider et pour corrompre, et tout a été inutile. L'opinion publique marche, s'avance pour accuser, pour écraser l'opinion des cabales... Nous devrons examiner quel doit être notre sort, le rendre aussi bon et aussi durable que possible. Il est certain qu'avant un temps bien éloigné, toute l'Amérique doit être républicaine. Dans l'intervalle, un changement dans notre constitution, s'il en faut, doit-il être en vue de cette considération, et est-il criminel de le demander?". (M. Louis-Joseph Papineau, député Montréal-Ouest).**

*"Si je suis prêt à résister à toute attaque contre cette Chambre, je suis prêt à en faire autant pour le gouverneur... N'est-ce pas nous mettre en animosité avec les autorités sous lesquelles nous siégeons, et déclarer qu'il n'y en a pas d'autre que la nôtre. Il est de même contraire à mes principes d'arrêter la marche du gouvernement en refusant les subsides. (...) Dire que nous voulons rompre toute communication avec celui qui nous communique les ordres de Sa Majesté dans cette province, que nous 'jetons sous la table' les dépêches de lord Stanley, sont des idées que comportent les résolutions, qui jamais n'obtiendront mon assentiment. C'est nous qui avons mis des entraves à la réforme des abus". (M. John Neilson, ex-député de Québec, défait lors des dernières élections).

Messieurs les députés

AU TRAVAIL, S.V.P.

Québec. – L'absentéisme est devenue la plaie majeure de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Au cours de la session de 1831-1832, la Chambre dut ajourner une cinquantaine de fois faute de quorum; lors de la session de 1832-1833, on compta 29 ajournements pour la même raison. Même si le Conseil législatif n'a pas voulu accepter le projet de loi créant une indemnité pour les députés, il faudrait que les élus du peuple prennent leur devoir au sérieux.

Depuis 1792, date des premières élections, le problème du quorum fut toujours grave. A la première session du premier Parlement, le quorum était de 34 sur un total de 50 députés. Au début de l'année suivante, on abaissa le quorum à 26, car, au cours de la première session, on avait dû ajourner une vingtaine de fois à cause des absences. A la session suivante (1793-1794), on abaissa le quorum à 18, puis à 15, en 1795. Croyant que les députés prenaient plus à cœur leur tâche, on élève le quorum à 26, lors de la session de 1821-1822, pour l'abaisser à 21 à la session suivante.

La loi électorale de 1829 ayant porté le nombre des députés à 84, on fixa à 42 le quorum. Au cours de la session de 1831, on l'abaissa à nouveau à 30.

Un relevé effectué par notre confrère *Le Canadien* dénonce les députés qui brillaient par leur absence lors des ajournements, faute de quorum, à la session de 1832-1833. Sur les onze députés qui furent absents plus de vingt fois lorsque la Chambre dut ajourner faute de quorum, six ont été réélus lors des dernières élections. Il s'agit de M. Louis Méthot, député de Lotbinière; de M. Jean-Baptiste Isaïe Nöel, aussi député de Lotbinière; des députés de la Beauce, MM. A.C. et P.E. Taschereau; de M. J.-C. Létourneau, député de l'Islet et du député de Kamouraska, M. Amable Dionne.

Caricature représentant Théophile Lemay avec son bill qui lui valut les moqueries de ses collègues.

Une lithographie de Théophile Lemay, par Huot a été distribuée en Chambre, le 14 février de cette année, juste après l'arrivée de Drolet en cet endroit.

La joie et les rires se voyaient sur tous les visages des messieurs présents en Chambre à ce moment. On dit que Drolet l'a affichée sur la route dans toutes les auberges et lieux de relais.

M. Viger, le maire de Montréal en fit acheter dix par sa femme à qui il recommanda d'aller les chercher chez le libraire Fabre qui "les débite sans remords de conscience".

STANSTEAD APPROUVE LES "92"

Stanstead. – Une assemblée des habitants du comté de Stanstead a eu lieu, le 24 avril, à "North Meeting House", dans le "township" de Stanstead. Pour que cette assemblée réunisse le plus grand nombre possible d'électeurs, un avis a été publié dans l'hebdomadaire local le *British Colonist* et des affiches ont été placardées dans tout le comté.

Ceci pour prendre en considération l'état de la province et les procédés de la Chambre d'assemblée dans sa plus récente session.

Un comité de six personnes, présidé par M. Elder Abiel Moulton, fut mis sur pied pour faire rapport des résolutions pour la considération de l'assemblée.

Le *Boréal Express* publie ici le contenu intégral des résolutions présentées par ce comité :

1 – Résolu que les habitants de ce comté retiennent encore un attachement constant à la Couronne et à la Constitution britannique.

2 – Résolu que les griefs dont le peuple de cette province s'est si souvent justement plaint restent, à très peu d'exceptions près, sans redressement.

3 – Résolu que cette assemblée repousse entièrement le désir le plus éloigné d'une séparation du gouvernement britannique, ou de répandre au moindre degré des principes en opposition au vrai esprit de la Constitution britannique.

4 – Résolu que l'altération du Conseil législatif, en changeant sa constitution actuelle pour en faire un corps électif, n'aurait aucune tendance révolutionnaire, mais qu'elle tendrait au contraire à remédier à nombre de griefs dont les habitants de cette province se plaignent à juste titre.

5 – Résolu que cette assemblée approuve la marche patriotique et indépendante suivie par la majorité de la Chambre d'assemblée du Parlement provincial pendant la dernière session; que les résolutions adoptées par la dite chambre contiennent une exposition vraie de l'état de la province, et qu'une pétition au Parlement de la Grande-Bretagne est le seul moyen par lequel nous puissions espérer le redressement de nos griefs.

6 – Résolu qu'un comité de correspondance soit nommé dans chaque "township" représenté dans cette assemblée, dont le devoir sera de se tenir en correspondance avec les comités des autres comtés, d'obtenir des signatures à la pétition au Parlement impérial, et de nommer des personnes convenables pour être supportées à la prochaine élection de Membres pour le Parlement provincial.

Le Boréal Express ne peut s'empêcher de souligner l'importance de ces résolutions adoptées par cette portion de l'"Eastern Township" dont la population est surtout anglophone.

Une partie des "EASTERN TOWNSHIPS" *cédée à une compagnie*

Londres. – Une compagnie à capital métropolitain, fondée l'année dernière, s'est fait concéder par le gouvernement anglais un million d'acres de terre dans les "Eastern Townships". Selon le prospectus de la compagnie, ces terres, propres à la culture, sont situées à l'intérieur, sur la rive sud du Saint-Laurent, entre les 45e et 46½e degrés de latitude nord et les 71e et 73e degrés de longitude ouest.

Le but de la formation de la nouvelle compagnie serait de faire venir au Bas-Canada des flots d'immigrants britanniques. Certains avancent que le gouverneur de la colonie s'est réjoui de la passation du projet de loi créant cette compagnie car, le revenu provenant de la vente de terres permettrait au gouvernement local de payer les salaires de certains fonctionnaires et ce, malgré l'obstruction de la Chambre d'assemblée.

Le territoire concédé se situe surtout dans les comtés de Shefford, Stanstead et Sherbrooke. Il est assez facilement accessible tant de Montréal que de Trois-Rivières et Québec. Boston et New York ne sont pas tellement éloignés de la concession.

Le prix de vente des lopins varie suivant la nature du sol et leur situation. Il va de 4 schillings à 10 par acre. Pour le prix de vente le plus élevé, un dépôt de 20 pour-cent est nécessaire, et pour le moindre prix, 25 pour-cent. La balance du paiement est répartie en six versements annuels portant intérêt au taux légal de la province.

A la suite d'un accord intervenu entre la compagnie et le gouvernement de Sa Majesté, un montant de 50,000 livres sera prélevé de la somme versée par la compagnie et dépensé en travaux publics de toutes sortes : construction de routes, de ponts, de canaux, d'écoles, d'églises, de marchés, etc. . .

Ceux qui désirent obtenir des lopins de la *British American Land Company* peuvent se présenter à ses bureaux au 4 Barge-yard, Bucklersbury, Londres ou chez un agent de la compagnie, dans tous les ports importants du pays.

W. P. Kay A.P.C.

L'HIVER À FRÉDERICTON

Une "Saint-Jean-Baptiste" bien arrosée

Montréal – Réjouissons-nous, les Canadiens français ont maintenant un patron dont ils célèbrent la fête. Il faut croire que le 24 juin de chaque année deviendra l'occasion de grandes réjouissances populaires. C'est du moins ce que souhaite l'organisateur des fêtes de cette année, M. Ludger Duvernay. Ce dernier, journaliste bien connu, avait organisé, dans le jardin de M. John de Belestre McDonell, un banquet réunissant une soixantaine de convives, tant Irlandais, Américains que Canadiens.

La fête était sous la présidence d'honneur du maire de Montréal, M. Jacques Viger. Le conseiller municipal, John Turney, agissait comme vice-président. On a levé pas moins de 37 fois son verre pour toutes sortes de raison. Une santé a été portée en l'honneur de M. Elzéar Bédard, "moteur des 92 résolutions sur l'état de la province". Une autre, à l'Emigration: "Puissent les milliers de sujets britanniques qui viennent chercher chaque année sur nos plages un asyle contre les abus et l'oppression qu'ils éprouvent dans leur pays natal, n'en pas créer parmi nous et trouver ici l'accueil qui leur est dû ! Ils formeront avec les habitans du Canada une phalange impénétrable et irrésistible contre la tyrannie". Un toast a été porté aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord : "Elles sortent de leur assoupissement pour réclamer leurs droits. Puissent-elles les obtenir".

Au cours de la soirée, un jeune homme dans la vingtaine, George Etienne Cartier, a chanté une chanson de sa composition, "O Canada, mon pays, mes amours". Cette petite chanson, composée expressément pour ce mardi, 24 juin 1834, a eu l'heur de plaire à l'assistance.

L'organisateur de la rencontre, M. Duvernay, a précisé dans son journal, *La Minerve*, le but qu'il se proposait d'atteindre. "Cette fête, écrit-il dans le numéro du 26 juin, dont le but est de cimenter l'union entre les Canadiens, ne sera point sans fruit. Elle sera célébrée annuellement comme Fête Nationale, et ne pourra manquer de produire les plus heureux résultats". Un journaliste du *Canadien* a déjà trouvé un sens politique à la célébration : "C'est d'un bon augure pour les Patriotes canadiens que d'avoir pour patron le Précurseur de l'Homme-Dieu qui est venu prêcher l'égalité des hommes aux yeux du créateur et délivrer le monde de l'esclavage des puissances ennemies d'un autre monde".

Attendons à l'an prochain pour voir si l'on célèbrera encore une fois la fête patronale des Canadiens français !

RYAN et la justice

Québec. – "Un athée peut-il être obligé de prêter serment sur les Evangiles pour que son témoignage soit accepté", telle est, en somme, la question à laquelle un comité de la Chambre d'assemblée a dû répondre.

Le tout a commencé lorsque la cour des Sessions de Quartier du district de Québec a refusé le témoignage de M. John Ryan et l'a déclaré inadmissible parce que le témoin se présentait comme un incroyant. Même si M. Ryan a fait valoir, devant la cour, qu'il ne pouvait être lésé dans ses droits pour des motifs religieux et que si son témoignage n'était pas accepté, il risquait de perdre "une place d'honneur et de profit", le Tribunal a refusé son témoignage.

Au cours du mois de février de l'année dernière, M. Neilson a présenté à la Chambre une pétition de M. Ryan qui explique l'embarras dans lequel il se trouve, "tout cela parce qu'il ne peut croire à certains dogmes, ni comprendre des causes inconnues et des existences que personne n'a vues". M. Ryan rappelle, dans sa pétition, que, vu que les régistres des naissances et des décès sont exclusivement en la possession des ministres religieux, "la naissance de deux enfants du pétitionnaire n'a pas encore été enregistrée et il a été de plus obligé de payer douze schillings et demi de droits ecclésiastiques pour faire enregistrer la mort d'un membre de sa famille".

Deux autres pétitions, une signée par 54 citoyens de Montréal et l'autre par 38 citoyens de Québec, réclament l'abolition de tout test religieux en fait de témoignage. Les pétitionnaires de Québec affirment, entre autres : "Que profondément persuadés des vérités de la religion révélée, les pétitionnaires sont néanmoins fermement d'opinion que les temps ne sont plus où les opinions abstraites sur les matières religieuses étaient punies par des incapacités civiles ou servaient d'excuses pour priver un homme de ces droits inhérents qu'il est considéré comme devant posséder; et prient la Chambre de prendre en considération ce qui précède et de vouloir faire tels règlements qu'elle jugera convenables, pour mettre par la suite un frein à l'examen qu'on voudrait faire des opinions consciencieuses des témoins, vu qu'il ne tendrait qu'à encourager l'hypocrisie et à éloigner de la vertu".

Les différentes pétitions concernant le serment religieux ont été référées au comité permanent des cours de justice qui a présenté son rapport à la Chambre, le 28 février 1833. Le comité demande que les lois actuelles soient maintenues et que l'on continue à exiger le serment de ceux qui doivent témoigner devant les cours de justice.

YORK redevient TORONTO

TORONTO. – "Attendu que tant de villes et de lieux portent le nom de York, il est souhaitable dans le but d'éviter inconvénients et confusion, de donner à la capitale de la province un nom qui la mette en évidence . . . "

En mars, lors d'une décision surprise, le conseil législatif a modifié le projet de loi de l'assemblée portant sur l'incorporation de la ville dans le but de l'appeler autrement. Avant de s'appeler York, cette ville s'était appelée Toronto (mot algonquin pour "lieu de rencontre"). Et maintenant elle a retrouvé son nom. Qui plus est, aux dires des partisans du nom de Toronto, le duc royal qui avait donné son nom à la ville était décédé depuis.

La nouvelle loi est entrée en vigueur le 6 mars. L'assemblée a éliminé quelques-unes des mesures démocratiques du projet de loi, tel qu'élaboré au cours des débats publics. On a augmenté voire doublé dans certains cas l'évaluation foncière minimum requise pour voter aux élections municipales. L'assemblée a également refusé le recours au vote secret.

Les limites de la nouvelle ville sont, au sud le lac Ontario, à l'ouest la rue Bathurst, à l'est le Parlement et au nord une ligne située à 400 verges au nord de la rue Queen. La superficie ainsi délimitée est de presque deux milles carrés. Au-delà de ces limites se trouvent les "liberties", c'est-à-dire de petits villages périphériques qui seront intégrés à la ville en fonction de l'augmentation de la population et de l'évaluation. La ville (population 9,252) a peu d'attraits : rien ne la distingue si ce n'est son nom indien, quelques édifices publics éparpillés et un port actif. Sur les 520 maisons à un étage recensées cette année, il y en a 10 qui ne sont pas construites en bois.

Chacune des cinq circonscriptions établies d'après la loi a le droit d'élire deux échevins et deux conseillers municipaux. Les qualifications foncières pour les échevins (et pour ceux qui les élisent) sont plus élevées que pour les membres du conseil. Les échevins et les conseillers élisent ensemble le maire.

Cette année, les élections municipales ont donné la majorité aux radicaux qui ont choisi William Lyon Mackenzie comme premier maire de Toronto.

J. Gray A.P.C.

VUE DE LA VILLE DE TORONTO

L'Église anglicane dénonce sa pauvreté

Toronto. — Nous avons été informés récemment d'un rebondissement inattendu dans la controverse sur les réserves du clergé. C'est un porte-parole officiel de l'Eglise anglicane qui a informé l'**Express** que les revenus provenant de ses réserves s'avéraient insuffisants pour alimenter le fonds de salaires annuels.

D'après le système des réserves du clergé, le gouvernement accorde le septième des terres du Haut-Canada au maintien du clergé de l'Eglise anglicane établie.

Les représentants des autres confessions se sont toujours plaints que le revenu de ces réserves servait à enrichir les seuls anglicans et que chaque Eglise devrait en avoir sa part.

Rien de tel disent les prêtres de l'Eglise anglicane. En fait, il y a un déficit considérable estimé cette année à £5,000, auquel on a pu faire face grâce à une subvention du Lieutenant-Gouverneur. C'est la lenteur du développement et de la vente des terres de l'Eglise qui serait en cause.

J. P. Cockburn A.P.C.

L'ÉGLISE ANGLICANE DE QUÉBEC

Suicidez-vous

Paris. — (Spécial au Boréal Express et au Canadien) Le suicide est à la mode, tout le monde se tue. "Comment se porte monsieur votre père?" — "Il s'est brûlé la cervelle, il n'y a pas quinze jours". "Mes compliments à madame votre tante" — "Elle s'est pendue la semaine dernière". "Rappelez-moi au souvenir de mademoiselle votre soeur" — "On l'a trouvée hier asphixiée dans son lit". "A propos, faites-moi le plaisir de me prêter votre groom pour ce soir". — "Volontiers, si ce n'était que le drôle s'est coupé la gorge, il y a cinq minutes".

Tout le monde se tue, vous dis-je. On se tue à Paris, on se tue en province, on se tue en plein air, on se tue dans sa chambre; un auteur s'est tué sur la scène, un claqueur s'est tué sous le lustre.

On se tue pour une femme, on se tue pour une dette, pour une gageure, pour une idée, pour rien. Il y a une jeune fille qui s'est tué pour un épicier. O jeune fille! jeune fille!

Le suicide abonde; de fait Paris en regorge. Tout grand journal doit à son abonné trois suicides au moins pour son déjeûner. Le soir, c'est pis encore. Le **Messager** en perd la tête. Les **Petites Affiches** sont sur les dents. Le **Nécrologe** en a séché sur pied. Qu'est-ce que le spleen anglais? un enfantillage. Caton lui-même est un pauvre homme: Sénèque nous fait rire aux larmes. Je ne vois guère que Cléopâtre dont on puisse, grâce à son aspic, parler sans hausser les épaules.

Le suicide abonde; de fait Paris en canonnier hollandais s'est emporté la tête avec une pièce de douze qu'il a chargée et allumée lui-même. Celui-là n'a pas fait école. Nul n'a tenté de le copier. Tout le monde n'a pas, il est vrai, les mêmes moyens à sa disposition.

Et que conclure maintenant de tout ce que je viens de vous conter? C'est que le suicide, comme toutes les modes tombées dans le domaine public, est une mode qui s'en va. Qui ne s'est pas tué, je vous le demande, au moins une fois dans sa vie? Les flammes, le charbon, le poison, la rivière, les pistolets, le poignard, la fenêtre, tout est usé jusqu'à la corde. De façon qu'il ne reste à l'homme qui se respecte qu'un genre de suicide tant soit peu raisonnable: c'est de se laisser mourir de vieillesse!

BAILLONNEZ le professeur

(Saint-François du Lac) Le pasteur protestant abénaki, connu sous le nom de Masta, vient d'être sévèrement blâmé par l'enquêteur James Hughes pour avoir propagé la religion protestante dans l'école de la mission catholique dont il avait la charge. Masta s'était pourtant déclaré officiellement catholique afin d'obtenir le poste d'instituteur de la mission (et l'allocation qui y est attachée). Déclaration inutile cependant puisque le 21 mai dernier les habitants de la mission adressaient au gouverneur Murray une requête en vue d'obtenir sa destitution, pour propagande à l'intérieur de l'école. L'enquête ordonnée par Aylmer s'est tenue le 29 décembre. Les remontrances de M. Hughes suffiront-elles à faire taire ce professeur trop bavard?

Le manuel scolaire, au palmares de nos productions littéraires

Montréal. — Alors que pendant longtemps, on a dû se contenter de manuels scolaires importés d'Europe, depuis quelques années, plusieurs instituteurs et auteurs canadiens se sont intéressés à la rédaction d'ouvrages pédagogiques. Ainsi, depuis 1832, près d'une dizaine de manuels ont vu le jour ou ont été réédités.

M. Michel Bibaud a publié, il y a deux ans, un manuel d'arithmétique, à l'usage des écoles élémentaires du Bas-Canada. Le docteur Jean-Baptiste Meilleur, élu récemment député du comté de l'Assomption, a publié l'année dernière le premier manuel de chimie canadien. Son ouvrage intitulé "Cours abrégé de leçons de chimie, contenant une exposition précise et méthodique des principes de cette science" et comprenant xxiii-144 pages in-8, remplace une brochure imprimée ici en 1814 et étant une "traduction libre et abrégée de leçons de chimie données par le chevalier Humphrey Davy à la Société d'agriculture de Londres". Toujours l'année dernière, le docteur Meilleur a publié chez Debartzch, à Saint-Charles sur Richelieu, une "Nouvelle grammaire anglaise", de 120 pages in-12.

Au chapitre des langues, il faut noter aussi la parution, à Montréal, d'un petit livre de M. J.-P. Boucher-Belleville, "Les principes de la langue latine; suivis des règles de la versification latine".

L'histoire et la géographie constituent la part du lion des nouvelles publications. Deux manuels d'histoire du Canada, un en langue anglaise et l'autre en langue française, supportent facilement la comparaison. Une institutrice de Montréal, madame Jannet Roy, a écrit, en 1833, le premier manuel d'histoire en langue anglaise. "History of Canada for the use of school and families". C'est un ouvrage écrit dans un bon esprit et "une méthode pédagogique qu'on rencontre peu souvent dans les livres de classe" de notre époque. M. J.-F. Perrault a publié les troisième et quatrième parties de son "Abrégé de l'histoire du Canada". Quant à l'abbé J. Holmes, il a terminé, l'année dernière, la seconde partie de son "Nouvel abrégé de géographie moderne". L'ouvrage comprend, en tout, 496 pages et traite de l'Europe, de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

Si l'on ajoute aux ouvrages ci-haut énumérés un livre de religion, "Histoire abrégée de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ", publié à Québec en 1832, nos étudiants peuvent maintenant apprendre presque tout, dans des livres écrits ici.

Monseigneur SIGNAY devient évêque de Québec

Québec. — La mort de Mgr Bernard-Claude Panet, le 14 février de l'année dernière, a signifié l'accession au trône épiscopal, de Mgr Joseph Signay. Administrateur du diocèse de Québec depuis le 13 octobre 1832, ce dernier s'est déjà adjoint un coadjuteur, en la personne de l'abbé Pierre-Flavien Turgeon.

Pendant six ans, Mgr Signay avait agi comme évêque coadjuteur, aidant Mgr Panet et le remplaçant volontiers en plusieurs occasions. Son accession au trône n'a pas réglé les problèmes qui existaient déjà entre le suffragant de Montréal, Mgr Lartigue et l'évêque de Québec. Au contraire, il semble bien que depuis quelque temps, la situation ait empiré. Certains affirment que Mgr Signay prend presque plaisir à nommer aux cures montréalaises, "les prêtres les moins recommandables". Mgr Lartigue s'est même laissé aller à exprimer le commentaire suivant : "Je n'aime pas à faire des plans en faveur de la partie que je dois gouverner, et que je connais mieux que qui que ce soit, pour les voir ensuite déranger à Québec".

Wm. Eager A.P.C.

LA RUE ARGYLE À HALIFAX

LA VIE QUOTIDIENNE AU COLLÈGE SAINTE-ANNE

Actuellement, soixante-dix élèves fréquentent ce collège qui est sous la direction de l'abbé Charles-François Painchaud. Sept professeurs y enseignent grammaticalement les langues française, anglaise, latine, grecque. Le programme comprend aussi l'arithmétique, la tenue des livres, l'algèbre, les mathématiques, la physique, les belles-lettres, la réthorique, la logique, la métaphysique, la morale, l'histoire, la géographie, la musique, le dessin et la sténographie.

Les élèves ont de la viande fraîche toute l'année, du thé et du café matin et soir, soit avec de la viande, soit avec du beurre; les lits sont faits avec soin tous les jours et les tables de toilette sont préparées et fournies d'eau tous les soirs. Les élèves sont obligés de se laver, sans y manquer tous les matins. Les punitions corporelles sont proscrites et la direction a plus ordinairement recours aux privations ou à quelque étude utile.

Durant les temps libres les élèves peuvent s'occuper à une boutique, à la forge ou encore faire des promenades agréables, aller à la pêche ou jouer sur un quadruple jeu de paume.

LITTÉRATURE et SPECTACLES

Une "Abeille" à la vie courte

Québec — Depuis l'année dernière, une petite revue hebdomadaire française a fait son chemin, non seulement en France, mais même ici. Il s'agit du **Magasin pittoresque.** Croyant que le même genre de publication trouverait une audience assez vaste pour justifier son existence, le poète François-Xavier Garneau lançait, le 7 décembre de l'année dernière, un hebdomadaire intitulé **L'Abeille canadienne.** Malheureusement, la publication est disparue avec sa dixième livraison, soit le huit février de cette année.

"L'Abeille canadienne, affirmait l'auteur dans son premier numéro, ne vise point à une célébrité; en effet, il y aurait bien peu de matières originales pour lui décerner ce titre. Elle n'ambitionnera que le titre d'utilité. Comme une abeille, elle butinera partout pour remplir l'objet de sa mission. Qu'importe où elle prenne ses matériaux, pourvu qu'elle intéresse ou instruise ses lecteurs". Les articles des différents numéros étaient courts et couvraient une grande variété de sujets, allant de la géographie à l'histoire générale, en passant par la zoologie et la poésie. Un seul article a porté sur un sujet nettement canadien : celui paru dans la livraison du premier février et esquissant une courte biographie de Jacques Cartier. Point de politique et ce, par principe : "La politique est exclue de notre publication, nous n'en parlerons pas", lisait-on dans le prospectus.

L'auteur a-t-il surestimé l'intérêt de notre population pour l'instruction ? Peut-être, car le coût de chaque livraison était peu élevé : 6 sous. M. Garneau visait à un minimum de cinq cents abonnements. Après dix semaines, il atteignait à peine une vente de 300 exemplaires par livraison. Certains ont même reproché à la revue son trop grand sérieux. "Nous avons entendu dire, déclare M. Garneau dans le dernier numéro, que plusieurs personnes se plaignaient de ce qu'on ne trouvait pas, disait-on, le mot pour rire ou des anecdotes divertissantes. Nous en avons publié quelques-unes dans presque toutes les livraisons, mais nous l'avons fait avec modération. Nous préférons d'ailleurs cesser la publication de ce recueil que d'en faire un répertoire de quolibets pour l'amusement de ceux qui aiment rire".

Un notaire-poète chante l'année 1834

Québec. — Le notaire François-Xavier Garneau sera-t-il le premier grand poète de notre littérature naissante ? Peut-être. Ce qui est sûr, c'est que depuis trois ans, plusieurs de ses poèmes ont été publiés dans nos grands journaux.

Reçu notaire, en 1831, à l'âge de 21 ans, M. Garneau part pour Paris et Londres. A ce dernier endroit, il devient secrétaire de M. Denis-Benjamin Viger, le délégué de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada dans la métropole. Revenu à Québec, le 30 juin de l'année dernière, il retourne immédiatement à la pratique du notariat avec M. Louis Besserer.

La poésie de M. Garneau est volontier engagée. Les préoccupations politiques des Patriotes et les appels à l'indépendance ne le laissent pas indifférent. Il est vrai que le poète a rencontré, lors de son séjour en Angleterre, le grand patriote irlandais, Daniel O'Connell. Nos lecteurs pourront juger par eux-mêmes jusqu'où va l'engagement de M. Garneau à la lecture de son poème intitulé "L'an 1834".

"Encore un an de passé sur le monde;
La liberté fit crouler un tyran.
Si je vois bien dans la sphère profonde,
L'astre des rois s'éclipse à son couchant.
Peuples, pour nous, c'est un heureux présage.
Quand le loup dort les bergers sont en paix.
  Chantons ! le jour de l'esclavage
  Va disparaître à jamais.
"La liberté, fuyant de ses domaines,
Errait en pleurs dans l'ombre des forêts;
Elle entendait au loin le bruit des chaînes,
Et la torture armer ses chevalets.
Mais de ces temps de pleurs et de misère,
Le règne, enfin, pour le peuple est passé.
  Chantons ! au bruit confus des verres,
  Car notre règne est commencé.
"Les rois voulaient à la jeune Amérique
Faire aussi don et du sceptre et des fers;
Mais le lion, broyant leur rouille antique,
De leurs débris parsemait les déserts.
Ces hochets d'or sont bons pour des esclaves,
Se disait-il dans sa juste fureur
  Chantons ! et que la voix des braves
  Répète ce refrain en chœur.
"O Canada ! ton ciel est plein d'orages !
Mais ne crains point l'approche des tyrans;
L'aquilon seul dans son char de nuages
Renverserait leurs pavois chancelants.
Seul l'homme libre admire nos tempêtes,
Et sait braver en tout temps leurs courroux.
  Chantons ! car jamais dans nos fêtes
  L'alguasil n'entrera chez nous".

R.I.P.

Montréal. — Le premier quotidien en Amérique britannique du Nord a cessé de paraître. Le *Daily Advertiser* aura vécu un peu plus d'une année. Publié à Montréal, à partir du 14 mai de l'année dernière, le quotidien était surtout d'ordre commercial. Les propriétaires Chapman et Ruvans ont mis en vente, au cours du mois de juillet, tout le matériel de leur imprimerie.

Nos voisins américains ont le choix entre plusieurs quotidiens. En 1790, on comptait, aux Etats-Unis, huit quotidiens. Un des journaux les plus populaires actuellement est le *New York Sun.* Ce quotidien, fondé l'année dernière par M. Benjamin Day, ne se vend que deux sous. On croit que le journal offert à un prix aussi populaire pourra connaître une très large diffusion.

Au Bas-Canada, les journaux semblent avoir la vie difficile. Des deux nouveaux hebdomadaires qui ont fait leur apparition cette année, un est déjà disparu. L'hebdomadaire réformiste *L'Impartial,* publié à Laprairie, connaît déjà des problèmes. Quant à l'hebdomadaire montréalais *Canada Recorder,* il n'a même pas connu une année de publication.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

*"Les deux girouettes ou l'hypocrisie démasquée", avec cette épigraphe : "Les lâches et les fourbes, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, méritent d'être représentés comme tels aux yeux du public". (L'**Argus** du 8 novembre 1826).

Cette lettre, adressée par L.-H. LaFontaine, Ecr, avocat et membre du Parlement, à D. et C. Mondelet, Ecrs, avocats, est à vendre à la librairie de MM. Fréchette et Cie, rue de la Montagne, à Québec.
Prix : 36 sous.

Nouvelles et Potins

CHOPIN ET HILLER vs MENDELSSOHN

Cette année, Félix Mendelssohn-Bartholdy, directeur de la musique à Düsseldorf, écrivait à sa mère : "Lui (Chopin) et Hiller ont considérablement perfectionné leurs moyens techniques. Chopin est aujourd'hui le premier des pianistes.

Coll. Service d'Inf. Bonn

MENDELSSOHN

Son jeu nous ménage autant de surprises que nous en trouvons sous l'archet de Paganini. Hiller aussi est un virtuose plein de force et de grâce. Malheureusement tous deux ont cette manie parisienne de passer pour des désespérés. Ils exagèrent le sentiment; aussi la mesure et le rythme en souffrent-ils. Mais, comme de mon côté je tombe dans l'excès contraire, il en résulte que nous nous complétons les uns les autres. Moi, j'ai tout l'air d'un magister : eux ressemblent aux mirliflores et aux incroyables".

La lithographie au service des idées

H. Daumier B.N.

On peut dire que certains artistes ont pris une part à la révolution de 1830; mais c'est en 1834 que la lithographie se met réellement au service du combat politique, évoquant plus d'un épisode de la répression des émeutes de cette année. **Honoré Daumier,** en qui on voit un simple caricaturiste, peut quand même être comparé à tout autre artiste de son époque. Nous avons bien l'impression que la France n'a pas fini de rire et de s'indigner devant ses lithographies qui étudient cette nouvelle société agitée.

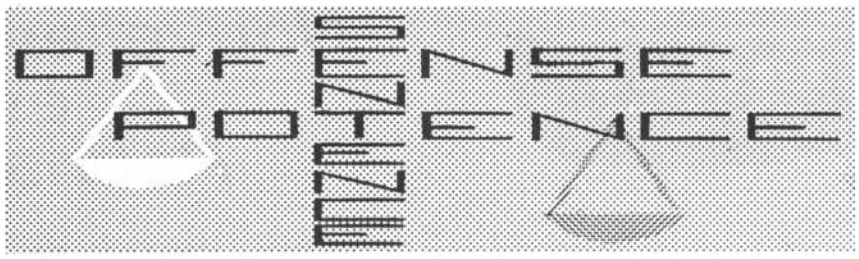

Un JUGE EST CONDAMNÉ
pour mépris de cour

Trois-Rivières. — Un juge de la Cour du Banc du Roi, condamné à une heure de prison pour mépris de cour par des juges d'une cour inférieure, vient d'en appeler au Conseil Privé de Londres de l'injustice dont il dit être la victime.

Le juge Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, ancien député du comté, s'était fait des ennemis au sujet d'un bout de chemin qu'il fit fermer sur sa propriété. Il y a quelques mois, son serviteur Pat, voulant empêcher deux conducteurs de voitures d'employer l'ancien chemin, usa de violence et fut traîné en cour. Les trois juges demandèrent à M. de Saint-Réal de venir expliquer sa conduite et ainsi défendre son serviteur. Le juge de la Cour du Banc du Roi revêt donc la toge et se rend au tribunal, mais point sur le banc cette fois. Il conteste d'abord la compétence du tribunal et accuse deux des trois juges d'être directement intéressés dans l'affaire. Les juges impliqués répondent que, comme magistrats, ils ne sont pas liés, même si comme individus ils ont des propriétés près du chemin litigieux. Le juge devenu avocat accuse même ses "confrères" d'être des "Gros-Jean des plus opaques".

Après une courte délibération d'un quart d'heure, les magistrats offusqués condamnent le juge Vallières de Saint-Réal à une heure de prison et à l'exécution immédiate de la sentence. Le grand connétable conduit donc l'auguste personnage à la nouvelle prison des Trois-Rivières. Par déférence, le geôlier ne mène pas le condamné dans une cellule, mais plutôt dans le salon de l'institution.

Depuis sa sortie de prison, le juge Vallières de Saint-Réal a cherché à obtenir justice, se disant lésé dans ses droits par des juges intéressés dans une cause. Le gouverneur Aylmer ayant refusé d'intervenir et de remettre les documents d'appel à l'accusé, ce dernier a obtenu, le 13 septembre dernier, que le secrétariat colonial soit saisi de l'affaire.

VAUT MIEUX VOLER
une montre qu'une vache

QUEBEC. — Il faut croire, si l'on regarde les sentences imposées par certains juges, que la vie d'un animal est plus importante que celle d'un humain. Ainsi, le 30 septembre dernier, MM. Charles Daigle, Olivier Daigle et Edouard Lapointe ont été condamnés à mort pour le vol de vaches. La même sentence a été prononcée contre M. Charles Pageau, alias Giroux, pour le vol de moutons. Par contre, le vol d'une montre dans une maison a valu à M. Hugh McLaughlin, six mois dans la maison de correction.

Il se peut fort bien, cependant, que la sentence de mort soit commuée. Il y a cinq ans que personne n'a été pendu pour vol de bétail. En 1829, le vol d'un seul boeuf a valu la potence à trois individus.

Certains veulent que la peine de mort ne soit appliquée que dans le cas d'un meurtre. Le criminaliste italien, César de Beccaria, décédé en 1794, affirmait, dans son ouvrage *"Traité des délits et des peines"*; "N'est-il pas absurde que les lois qui détestent et punissent l'homicide, afin d'empêcher le meurtre, commettent elles-même le meurtre en public?" Léopold II, grand duc de Toscane, avait aboli la peine de mort sur son territoire en 1786. Les autorités ont jugé bon de rétablir la dite peine, il y a quatre ans. Par contre l'opinion publique a été assez forte, en Angleterre pour sauver un garçon de neuf ans des mains du bourreau. L'enfant s'était vu condamné à mort pour le vol d'encres de couleur pour une valeur de cinq sous!

Jusqu'à quand le bourreau dressera-t-il sa potence sur la place publique?

UNE AFFAIRE D'HONNEUR

Une affaire d'honneur a eu lieu le soir du 28 avril dernier à Montréal au pied de la montagne entre M. Edouard-E. Rodier, membre de l'Assemblée et M. P.-E. Leclère, propriétaire de "l'Ami du Peuple". **au sujet d'une rétribition que monsieur Rodier aurait reçue, pour assister à l'Assemblée de Saint-Philippe. Le correspondant de** "l'Ami du Peuple" **l'accuse aussi d'avoir refusé de payer des individus amenés avec lui pour l'applaudir. Refusant de déclarer le nom de cet accusateur, monsieur Leclère a été enjoint par monsieur Rodier de lui donner satisfaction.**

Monsieur Rodier tira le premier, sans atteindre son adversaire qui, avant le coup, lui avait crié : "droit au coeur, mon ami", en indiquant avec la main sa poitrine. Après le coup de feu de monsieur Rodier, monsieur Leclère tira à son tour, mais en visant à dessein à côté.

Un second, consulta monsieur Rodier qui répondit sans hésiter qu'il n'était pas satisfait. Il demanda que monsieur Leclère lui fasse l'apologie nécessaire, sinon, il voulait tirer de nouveau.

Au moment de reprendre le tir, monsieur Rodier fit observer à monsieur Leclère qu'il avait mal tiré. Ce dernier répondit qu'il l'avait fait exprès et qu'il ne tirerait pas sur lui. Cette déclaration plaçait monsieur Rodier dans une singulière position.

Après une courte discussion, monsieur Leclère fit la déclaration suivante en s'adressant à monieur Rodier : "Moi, Pierre-Edouard Leclère, je suis convaincu que tu es incapable de ce dont t'accuse mon correspondant". Les seconds s'accordèrent à juger cette apologie suffisante et l'affaire se termina heureusement, sans malheur.

DE PARIS DE TOUT

Nous avons eu cette année, la chance de compter parmi les marchands en transit à Québec, MM. Perrodin et Salesser, de Paris.

Ces messieurs sont venus montrer aux Canadiennes les nouveautés de Paris et les offrir en vente. Notre plaisir a été grand d'y trouver des gants de kid pour dames et messieurs, des bottes, souliers et pantoufles pour messieurs et des galoches pour dames.

Ces marchands qui connaissent bien le plaisir qu'ont les Canadiennes à être coquettes, n'avaient pas oublié les peignes pour le derrière de la tête, les fioles de parfum, diverses eaux de Cologne, les huiles d'extraits et la poudre à dents.

J. P. Cockburn A.P.C.

Ils avaient également avec eux, des mouchoirs de cou pour dames, des fleurs artificielles du plus bel effet, des rubans, des tabatières, des paniers français, des verres dorés et autres verreries ainsi que des pendules d'Allemagne et des peintures encadrées du meilleur goût.

Espérons que ces marchands seront de plus en plus nombreux afin de permettre à toutes les Canadiennes d'être vêtues au goût et à la mode de Paris.

La MORT se modernise

Charlesbourg. — La fabrique de la paroisse de Charlesbourg a décidé, cette année, de ne pas bouder le modernisme et de s'acheter une voiture ou un chariot pour transporter les morts. Un corbillard tout neuf traîné par des chevaux a soulevé des réticences chez ceux qui préfèrent encore voir leurs morts portés sur des épaules humaines.

Plusieurs ont déjà payé de leur vie l'honneur de porter une dépouille mortelle, de la maison à l'église. On a vu souvent, l'hiver, des hommes arriver à l'église ruisselant de sueur et être pris du frisson. Le lieu sacré, comme on le sait, n'étant pas chauffé.

Peu de morts, croyons-nous, s'offusqueront à l'avenir d'être voiturés jusqu'à l'église.

un BEAU TEST

Le Docteur Coult donna récemment sa première soirée au cours de laquelle cinq ou six personnes ont respiré le Gaz.

Au grand plaisir de l'assemblée, l'un a fait des armes, un autre a dansé, un troisième a fait des gambades et un autre, les gestes d'un boxeur. Notons que le local est arrangé pour prévenir tout danger.

FONDATION d'une nouvelle société

Un architecte de Toronto, John Howard, qui enseigne le dessin au Upper Canada College vient d'organiser, cette année à Toronto, la Society of Artists and Amateurs de Toronto. Leur vernissage n'eut, cependant, pas le succès auquel on s'attendait, car l'épidémie de choléra qui sévit actuellement fait que le public fuit les rassemblements. Aussi, même s'ils étaient environ dix-neuf associés à exposer 196 tableaux, leur président, le capitaine Bonnycastle, typographe des Royal Engineers, dût payer le déficit. On compte entre autres, dans cette société Samuel B. Waugh, John Linnen, Grove Gilbert, Nelson Cooke, ainsi que William Lockwood, sans oublier le peintre du dimanche James Hamilton et le jeune Paul Kane, avec son vieux professeur Thomas Drury.

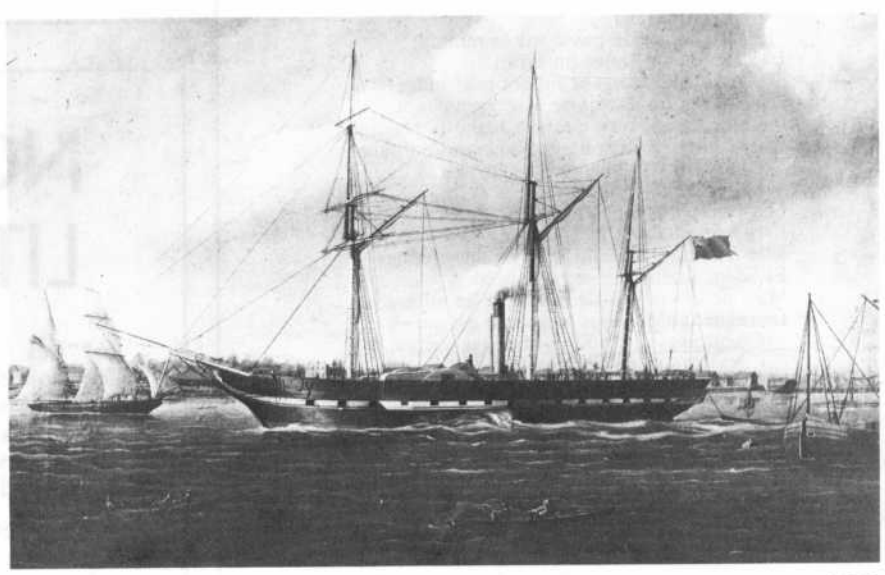

S. Skillett A.P.C.

Le Royal William *construit à Québec a été lancé le 27 avril 1831. Il a d'abord desservi les ports du Saint-Laurent et de l'Atlantique, ce qui s'est avéré non rentable et ses propriétaires décidèrent de l'envoyer en Angleterre. Le 17 août 1833, il voguait de Pictou (N.-E.) à Londres et devenait ainsi le premier bateau à vapeur à traverser l'Atlantique. La traversée a duré 25 jours.*

SCIENCES ET TECHNIQUES

Est-ce la fin du CHOLÉRA?

Québec. — Cette année encore, le choléra a fait plus de 2,500 victimes au Bas-Canada. La maladie qui avait causé des milliers de morts, il y a deux ans, est reparue au début du mois de juillet. Dès l'apparition des premiers cas, le nouveau conseil de ville de Québec a demandé l'usage de l'Hôpital de la Marine pour soigner les malades ainsi que de l'argent pour le maintenir. Le gouverneur a consenti à remettre l'hôpital, mais non à faire une avance d'argent. **Le Canadien** a ainsi commenté le geste de lord Aylmer, dans son édition du 14 juillet: "L'attitude de Son Excellence est inexplicable. Elle n'hésite pas à avancer de l'argent pour empêcher la maladie de s'introduire et elle refuse de faire quoi que ce soit, maintenant que la maladie s'est déclarée. Nous espérons que ces inconséquences de l'administration ne feront pas souffrir les gens atteints de choléra".

Les conseils de ville tant de Montréal que de Québec publiaient, au cours de l'été des bulletins quoditiens d'état de la santé publique. Les autorités municipales de Québec, lors de la réunion du 9 août, avait demandé l'établissement d'un règlement "par lequel tout vaisseau venant de la Grosse-Isle, avant de pouvoir entrer dans le havre de Québec serait d'abord visité par un médecin qui serait tenu d'examiner soigneusement le vaisseau et les individus sur celui-ci. S'il y découvrait des malades, le vaisseau devrait être immédiatement renvoyé à la Grosse-Isle avec tous les individus à bord; si, au contraire, il ne paraissait aucune maladie, le vaisseau devrait être tenu à jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière Saint-Charles et y rester en stricte quarantaine durant l'espace d'au moins quarante-huit heures. Après le laps desquelles il subirait une nouvelle visite, et s'il n'y avait alors aucune maladie à bord, il devrait être relâché de toute quarantaine et dans le cas contraire être renvoyé à la Grosse-Isle avec les individus à bord". Ce sont là des mesures que normalement le gouverneur aurait dû prendre de sa propre initiative! Cela aurait peut-être évité bien des morts dans le Bas-Canada.

Toutes les mesures de précaution auraient-elles été inutiles? Car, selon l'évêque de Québec, Mgr Signay, le choléra serait le signe manifeste de la punition de Dieu. Dans son mandement en date du 14 octobre de cette année, Mgr Signay demande à tous les diocésains de rendre "de solennelles actions de grâces au Dieu dont la bonté vient de faire cesser la terrible maladie qui, comme il y a deux ans, a exercé ses funestes ravages au milieu de nous". "Pour la seconde fois, écrit le prélat, la main de Dieu nous a frappés, son bras puissant s'est appesanti sur nos têtes. Irrité par le peu de fruit que nous avions retiré du premier châtiment qu'il nous avait affligé, le Seigneur a fait éclater de nouveau sa colère; l'Ange exterminateur a reçu l'ordre d'exécuter ses vengeances, partout dans nos campagnes, comme dans nos villes, il a promené son glaive destructeur; et, dans un moment, une foule de nos frères sont tombés sous ses coups".

La récession de la maladie en Europe, conjuguée avec les prières de plusieurs catholiques, pourrait signifier que l'an prochain la maladie ne reparaîtrait pas dans nos murs!

DÉCOUVERTE de RUINES ANTIQUES

(Exclusif au Boréal Express et à la Gazette nationale de Philadelphie). Les ouvriers employés aux mines d'or dans la Vallée de Niccoechee, en Georgie, ont fait récemment une formidable découverte qui prouve que l'existence de la vie sur le continent américain peut remonter à plusieurs milliers d'années!

C'est en creusant un canal pour laver le minerai d'or que les ouvriers ont fait la découverte inattendue d'un village indien souterrain. A 7 ou 9 pieds sous la surface du sol, on peut voir quelques dizaines de maisons enfouies sous une couche de gravois imprégné de minerai d'or.

On en a dénombré jusqu'à maintenant 34 qui sont toutes construites de pièces de bois de 7 à 10 pouces de diamètre et de 10 à 12 pieds de long. Les murs ont de 3 à 6 pieds de haut. L'ensemble des maisons forme une ligne continue, ou rue de 300 pieds de long. Les pièces de bois sont équarries et taillées comme aujourd'hui.

C'est la première fois que des blancs s'établissent dans cette région, ce qui détruit l'hypothèse qui veut que les blancs aient construit ce village. De plus, le terrain où il a été découvert est couvert d'une épaisse forêt, ce qui tend à prouver que le temps et une cause puissante ont submergé les maisons.

On a même trouvé des paniers d'osier et des morceaux de poterie dans les chambres.

Les maisons sont situées à 50 ou 100 verges du chenal principal du crique et, comme on n'a pas fait de nouvelles excavations, il est plus que probable qu'on fera des nouvelles et plus intéressantes découvertes en cherchant l'or.

Signalons, pour l'édification des lecteurs, qu'on a trouvé sur ces lieux une moitié de creuset de la contenance de près d'un gallon, enfouie à 10 pieds et immédiatement sous un grand chêne de 5 pieds de diamètre qui doit avoir 4 ou 5 siècles.

La formation était alluviale et la couche de sable ou quartz dans laquelle ce vase était enfoui a 2 pouces d'épais.

LES VOITURES À VAPEUR envahiront-elles nos routes?

Paris. — Au début de l'été dernier, soit le 26 juin, une nouvelle machine locomotive a fait son apparition, à titre expérimental, sur la voie publique. L'inventeur, M. Charles Dietz, avait placé son jeune frère au gouvernail de la machine. Celui-ci dirigeait la marche, coupant les autres voitures, se détournant pour leur faire place, comme il aurait pu le faire avec un tilbury.

Chose plus intéressante encore, on vit une démonstration de la puissance de la machine locomotive. Cette dernière, portant déjà neuf personnes, tira un omnibus chargé de 34 personnes entassées dessus et dedans. En onze minutes, la machine et l'omnibus parcoururent la distance comprise entre la barrière et l'entrée du fort de Vincennes.

Les Parisiens ont pu admirer l'invention de M. Dietz, lors de la démonstration récente donnée sur les Champs Elysées.

A.P.C.

LA CONSTRUCTION D'UN BARRAGE À STANLEY (N.B.) PAR E. N. KENDALL

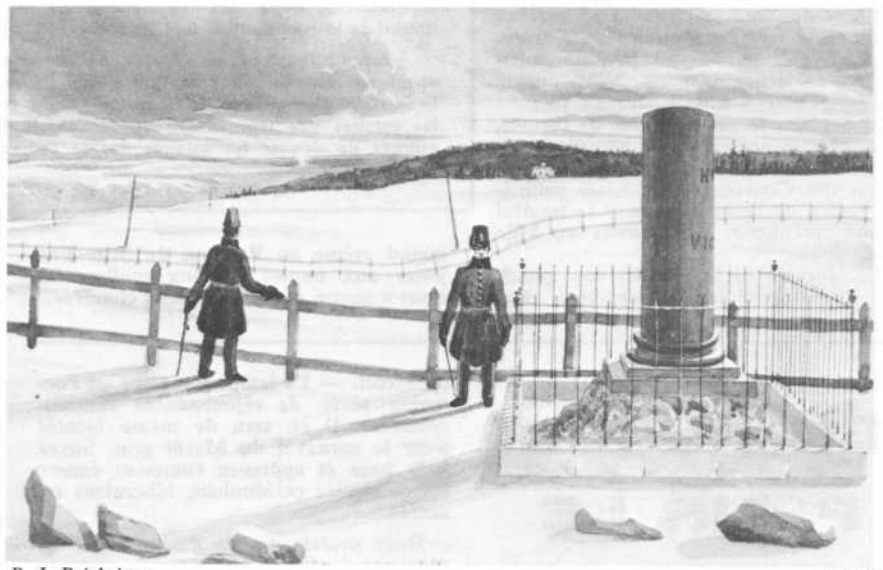

P. J. Bainbrigge — A.P.C.

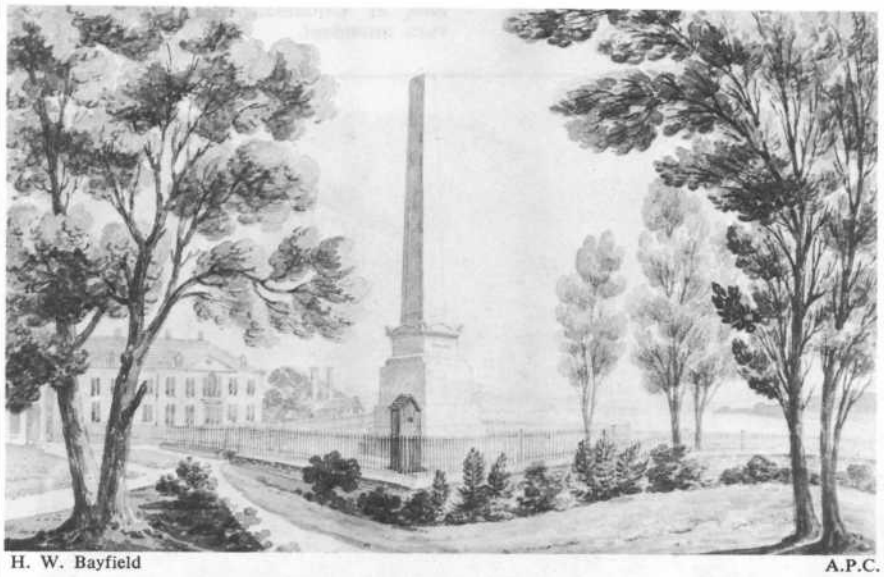

H. W. Bayfield — A.P.C.

LES BRITANNIQUES SAVENT SE SOUVENIR DU VAINQUEUR DE 1760

En 1790, le major Holland, arpenteur général du Canada a fait placer 4 méridiennes, sur les plaines d'Abraham pour permettre d'ajuster les instruments des arpenteurs. Une de ces méridiennes se trouvait à l'endroit où Wolfe a rendu le dernier soupir. En 1832, Aylmer y fit ériger une colonne tronquée sur laquelle on peut lire : "Here died Wolfe, victorious, sept. 13th 1759".

Il y avait déjà depuis 1828 un premier monument élévé à la mémoire de Wolfe et Montcalm. Il s'agissait d'un obélisque de 50 pieds de haut assis sur un cénotaphe de 15 pieds de haut sur lequel est gravé une inscription latine disant : « Leur courage leur a donné même mort, l'histoire même renommée, la postérité même monument. »

UNE FORGE À SANDWICH

Sandwich. — La nouvelle forge inaugurée l'an dernier dans le "township" de Gosfield est déjà une réussite. L'entreprise fabrique actuellement de 4 et 5 tonnes de gueuse par jour. Soixante-dix hommes sont à l'emploi de MM. Field et Cahoon.

UN SPORT APPÉTISSANT

LE TIR AUX DINDES

Montréal. — Il fait bourgeois d'aller acheter sa dinde de Noël ou du Jour de l'An soit chez le boucher, soit au marché public. Rien ne vaut une bonne dinde que l'on a abattue soi-même et, pour le sport. C'est ce qu'offre M. L. C. Provancher aux Montréalais.

Le jour de Noël, au Pavillon des Courses de Saint-Pierre, se tenait un grand concours de tir de dindes. M. Provancher fournissait les dindes alors que les participants apportaient les armes, les balles et . . . l'adresse. A condition de verser huit sols le coup, on pouvait abattre autant de bêtes que l'on voulait. Ceux qui avaient apporté leur carabine devaient se poster à 25 perches de la cible vivante; pour les gens armés de fusils ordinaires, 20 perches suffisaient. Le lendemain de Noël, même spectacle, mais à Mile End, cette fois.

Si demain, le premier jour de l'année, vous avez le goût d'une bonne dinde rôtie et bien arrosée, rendez-vous au Pavillon des Courses où quelques gallinacés feront de l'esbroufe avant la bouffe! Même cérémonie, le 2 janvier au Mile End.

Le sport du tir aux dindes vous paraît peut-être trop violent, rendez-vous alors quand même au Pavillon de Mile End jouer aux boules ou aux quilles. On nous a assuré que la salle était chauffée.

Fini le marché le dimanche

J. P. Cockburn A.P.C.

LE MARCHÉ DE MONTRÉAL

Montréal. — Depuis le premier décembre de l'année dernière, rien ne se vend le dimanche, dans tous les marchés de la ville. Ainsi en ont décidé les membres du conseil de la municipalité, le 15 octobre 1833.

Jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement, il était possible de s'approvisionner le dimanche jusqu'à huit heures et demie du matin. Il est vrai que, pour plusieurs, il était impossible d'acheter de la nourriture avant cette heure, car plusieurs patrons ne versaient les salaires que tard le samedi. Le conseil de la ville de Montréal a donc suggéré aux patrons de donner les salaires dès le vedredi, ce qui a rendu possible l'application du règlement.

NOUVELLE ACADÉMIE D'ESCRIME

M. Hurie, maître d'escrime, élève du célèbre Geoffrois, de Lyon, a l'honneur de prévenir les jeunes Messieurs de Montréal et des environs, qu'il ouvrira de nouveau son Académie d'armes, dans le Haut de la maison occupée par Madame Houston, no 4, Grande-Rue, Faubourg Saint-Laurent, où il sera toujours prêt à donner des leçons, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi et depuis 2 heures jusqu'à 9 heures du soir.

Les armes ont pour base les mouvements de la nature et tout ce qui est nécessaire, c'est d'en expliquer l'usage. Une expérience de près de 30 ans et une pratique sous les meilleurs maîtres lui ont fourni un grand nombre de combinaisons, dont le résultat est une méthode simple et concise.

Pour l'homme prudent, la connaissance des armes est un moyen de sûreté contre les attaques de personnes malintentionnées, elle contribue puissamment à déployer les grâces du corps et à en conserver la vigueur.

EN PLACE POUR LE QUADRILLE

Montréal. — Le temps des fêtes est l'occasion rêvée de réjouissances communautaires. Il en sera de même bientôt pour le carnaval du Mardi gras. Soyez à la page et apprenez comment danser les quadrilles calédoniens, hiberniens ou autres.

Deux professeurs de danses s'offrent, moyennant rétribution, à vous enseigner "les danses les plus nouvelles pratiquées en Europe." MM. A. Adams, Place d'Armes, et Goodman, rue Saint-Vincent, vous attendent.

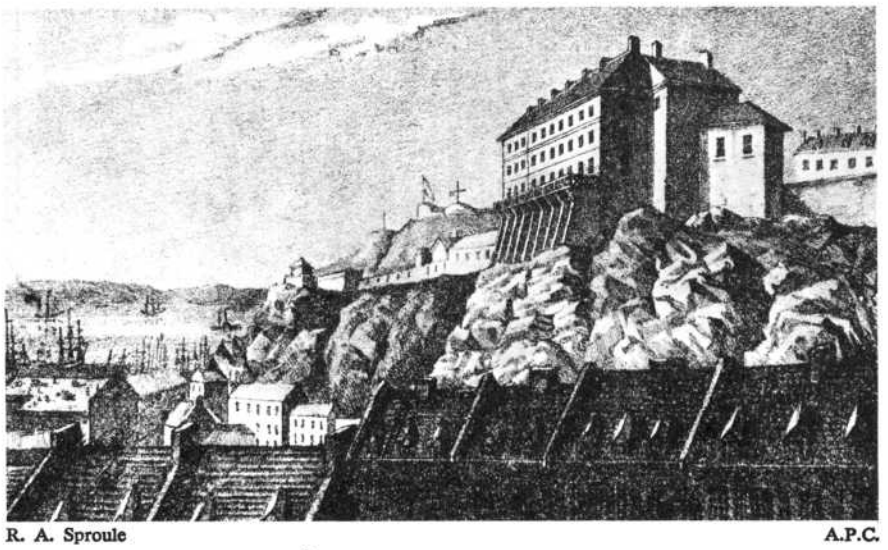

R. A. Sproule A.P.C.

LE CHÂTEAU SAINT-LOUIS RAVAGÉ PAR LE FEU

Québec. — La demeure des gouverneurs, tant de la période française que depuis la conquête, a été ravagée par les flammes, dans la nuit du 23 au 24 janvier de cette année. L'édifice est une perte complète.

L'incendie avait éclaté vers midi, le 23, dans la partie supérieure du château. Malgré la rapidité avec laquelle les flammes se sont propagées, on a réussi à sauver tous les meubles et effets particuliers de lord Aylmer, lesquels étaient pour une valeur de £ 3,000. Malheureusement, le bâtiment, qui était la propriété de la province, n'était couvert par aucune assurance.

Le froid excessif qui existait au moment de l'incendie avait rendu très difficile le travail des pompes. Notre confrère, Le Canadien, **fait remarquer: "Un pareil accident fera voir, nous l'espérons, la nécessité de faire dans les grands édifices publics des murs de refente, avec garde-feu au-dessus des toits, et portes de fer dans l'intérieur, de distance en distance. De cette manière, on ne risque de perdre qu'une partie".**

PETITES ANNONCES

● ***PRESSE A VENDRE**

A vendre à des conditions modérées tout le fond de caractères d'imprimerie, presse, etc. du Daily Advertiser.

Le fond consiste en une quantité suffisante de caractères pour l'impression d'un journal quotidien, d'un journal semi-hebdomadaire ou d'un journal hebdomadaire. Un excellent assortiment de caractères pour l'impression d'ouvrages de ville, tels qu'affiches, catalogues, etc. Une presse impériale DeSmith et une presse royale avec cases, fourniture d'imprimerie complète.

Une personne qui désire former un établissement de ce genre trouvera très avantageux de profiter de cette occasion pour commencer. En publiant un bon prospectus, elle pourra conserver un grand nombre de souscripteurs du Daily **et probablement, le nouveau journal.**

Montréal, 19 novembre 1834.

● *A L'INTENTION DES SAGES-FEMMES

A vendre chez tout bon libraire au prix de 2s. 6d. "Instructions sur l'Art des accouchements pour les Sages-Femmes de la campagne", par Edouard Moreau, Ecuier.

● ***POUR CEUX QUI CONNAISSENT LE TABAC**

King et Cie ont le plaisir de faire savoir à MM. les marchands de la ville et de la campagne et à leurs pratiques en général, que leur Tabac en poudre est maintenant de la première qualité, sujet *à* aucun reproche. Ainsi, ils espèrent que tous ceux qui ont bien voulu jusqu'à présent les honorer de leur pratique voudront bien continuer, et ils se flattent de pouvoir les servir de la manière la plus satisfaisante.

On trouvera aussi à leurs magasins :
— tabac en feuilles
— tabac en toquettes
— tabac filé ou frisé

Ils prennent aussi occasion de faire savoir à tous ceux qui sont en arrière de leurs comptes, de venir payer le plus promptement possible, si non, ils seront sujets à être poursuivis.

Québec, 9 décembre 1834.

● *CIERGES

8,000 lbs de cierges à vendre à très bas prix par les soussignés,

Massue et Boiseau,
Québec.

● *COFFRE-FORT A VENDRE

A vendre un coffre-fort avec cadre, portes et une excellente serrure de fer pour placer dans un mur. S'adresser au bureau du journal.

NUMÉRO SPÉCIAL

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1838

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, No 11 et 12

À FEU ET À SANG!

Colborne accepte-t-il la responsabilité de cette terreur qui se répand ?

Lorsque les plus beaux villages de la vallée du Richelieu puis ceux de la rivière Du Chêne ont été pillés et brûlés, lorsque d'innocentes victimes furent violentées et humiliées, les proches du gouverneur accusèrent les volontaires. Lady Colborne écrivait : "I am constantly obliged to recollect what horrors they (les rebelles) intented for us when I hear the misery occasioned by the march of the troops through the rebels land, and to confirm my pity to the poor return only to find all destroyed, for it is impossible to prevent it, or to heep proper discipline, except with the regular troops.' Ordered expressly by sir John Colborne not to be burnt', they say is to be seen written in white chalk in all directions, but it is useless. The volunteers will revenge themselves . . ."

Ainsi seules les horreurs de la rébellion réussissent à calmer l'esprit de lady Colborne devant la désolation qui accompagne la marche des troupes. Les instructions de Colborne ne sont pas entendues. Pauvre de lui ! Que dire de ces maisons incendiées sous ses yeux, celle de Girouard, par exemple, où lui-même venait de passer la nuit. Ne pouvait-il se faire entendre ! Sans craie blanche !

Quel militaire !

Et maintenant, qui a envoyé Cardinal et Duquette à l'échafaud ? Une Cour martiale improvisée, un procès expéditif, l'impossibilité pour les accusés d'organiser leur défense, des procédures — de l'avis même des avocats Drummond et Hart — illégales, inconstitutionnelles et injustes ont bien fait hésiter notre gouverneur. Le 18 décembre, inquiet, il s'adresse au Conseil spécial qui n'entend que la voix du **Hérald** qui réclame du sang.

La veille de l'exécution, les Indiens de Caughnawaga qui avaient fait prisonnier Cardinal et sa troupe implorent la clémence du gouverneur. Ils regrettent vraiment leur zèle.

Entre la raison et le sang, Colborne a choisi.

Lady Corborne qui a reçu les suppliques de la mère de Duquette et de la femme des Cardinal (actuellement enceinte) est bouleversée. Elle s'est confiée à une amie, le **Herald** à la main. "Rien ne peut satisfaire le parti ultra-britannique. Mon mari doit accepter d'être stigmatisé comme un tyran par les uns et accusé de mollesse honteuse par les autres".

Bilan 1834-1838, » pp 8, 9, 10, 11, 12
L'affaire Duquette — Cardinal, » pp 14-15
La presse bas-canadienne menacée, » p 19
Reportage spécial sur l'Irlande, » p 3

SA MAJESTÉ et son REPRÉSENTANT

Sir T. Lawrence A.P.C.

Le comte de DURHAM

G. A. Parrett, 19 août 1838

La reine VICTORIA

Sa Majesté Victoria et son représentant, John George Lambton, 1er comte de Durham.

Bibl. lég. (Qué.)

DERNIER COMBAT ?

L'affrontement du 9 novembre à Odelltown sera-t-il le dernier engagement armé ? Lors de ce combat, les patriotes étaient divisés en 3 groupes commandés par Robert Nelson, Médard Hébert et Charles Hindenlang. Le premier quitta rapidement le combat; le second réussit à échapper aux patrouilles tandis que le troisième fut fait prisonnier alors qu'il tentait de rejoindre les Etats-Unis.

CARDINAL et DUQUETTE

Dix des prisonniers pris par les Indiens du Sault Saint-Louis (Caughnawaga) ont été condamnés à mort. Deux d'entre eux viennent de monter à l'échafaud. Le sacrifice du sang de Cardinal et Duquette eut lieu vendredi dernier le 21 décembre.

Une lettre particulière de Montréal en date du 22 décembre a été remise au Canadien **et au** Boréal Express. **Elle fournit les détails suivants sur l'événement de cette fatale journée :**

"Cardinal et Duquette ne sont plus ! La corde fatale a tranché le fil de leurs jours ! Le **Herald** doit palpiter de joie ! Il voulait du sang ! Les deux victimes lui ont été livrées, deux victimes qui, dans leur moment d'erreur, n'ont point versé de sang, pas même fait le moindre dommage à qui que ce soit ! Cardinal, l'homme le plus paisible de la terre, l'homme le plus honnête de la société, lui qui a même essayé de détourner ses compatriotes de tomber dans le piège fatal ! Il laisse une femme enceinte, et cinq enfants en bas âge. Duquette, fils unique d'une vieille mère infortunée, et son unique appui ! Il avait reçu une bonne éducation, et avait même, je crois, étudié le droit. Ils ont montré le courage le plus héroïque. Leurs gardes en étaient frappés d'admiration. Ils ont, dit-on, montré la même fermeté au lieu de l'exécution. Le pauvre Duquette a été pendu par deux fois. L'éditeur du **Herald** doit sans doute en être d'autant plus content, lui qui est dévoré de la soif du sang de ses semblables.

Madame Cardinal, dont la vie est dans le plus grand danger, s'est rendue hier soir dans le cachot de son malheureux époux lui adresser ses derniers et éternels adieux ! La vieille mère du jeune Duquette a aussi rassemblé toutes ses forces pour embrasser son fils pour la dernière fois !

Des Requêtes et des Lettres ont été adressées à Sir John Colborne, implorant la grâce de ces deux infortunés. Les Evêques, des membres du clergé, les Sauvages même qui les avaient faits prisonniers, tous ont supplié en vain. Mme Cardinal a présenté elle-même une Requête à Lady Colborne la suppliant d'intercéder pour elle. Inutilement : Lady Colborne lui offrit de l'argent, huit piastres, dit-on. L'épouse malheureuse et sensible dit que c'était la vie de son mari, et non de l'argent, qu'elle sollicitait ! ! "

Les corps des deux malheureux vont être rendus à leurs familles.

DERNIÈRE HEURE

- Mercredi le 26 décembre 1838 furent arrêtés monsieur Parent, éditeur, et monsieur Fréchette, imprimeur du **Canadien.**
- Sylvanus Swete et Joel Peeler, deux des prisonniers de Prescott, furent exécutés le 22 décembre à Kingston.
- Durham s'explique. — Le **Times** de Londres cite une lettre de Durham en date du 13 octobre "Tout Gouvernement suivi est maintenant impraticable ici. Je retourne en Angleterre pour poursuivre les objets de ma mission dans la Chambre des Lords, où, en vérité, se conduisent maintenant les affaires des Canadas. Le poste de la difficulté, le lieu de l'action, est maintenant dans cette chambre, et c'est là où il faut aller... J'espère être en Angleterre vers le milieu ou la fin de décembre."
- **La Gazette de Québec** parle d'un prospectus annonçant un journal français qui serait imprimé à Burlington sous le titre **Le Patriote canadien.** Monsieur Duvernay ci-devant imprimeur de **La Minerve** en serait l'éditeur. L'épigraphe qui en fera connaître le caractère et le but sera de La Fayette : "quand le pouvoir est tyrannique, l'insurrection est le plus sain des devoirs."
  Le journal s'annonce très dur à l'endroit du clergé catholique, des évêques, du séminaire de Montréal, des Seigneurs, du Gouvernement...
- Le sort en est jeté. — Le juge Vallières de Saint-Réal vient d'être suspendu pour avoir accordé un bref d'habeas corpus à un dénommé Célestin Houde. En ce faisant, le juge trifluvien venait confirmer le jugement de ses deux confrères de Québec, les honorables Panet et Bédard. Le juge Rolland a déjà quitté Montréal pour remplacer son collègue trifluvien.
- Cour martiale (31 décembre). Le procès de Joseph Robert, Jacques Robert, Ambroise Sanguinet, Charles Sanguinet, Pascal Pinsonneau, François Xavier Hamelin alias Petit Hamelin, Théophile Robert, Joseph Longtin et Jacques Longtin commencera aujourd'hui même; outre les accusations pour haute trahison portées contre eux, ils sont aussi accusés d'avoir pris part au meurtre de Walker, à la Tortue.

LE DÉCLIN DE SANTA ANNA

A l'époque de ce massacre à Goliad, Santa Anna était encore le *caudillo* admiré des Mexicains. Depuis, il y a eu San Jacinto, où les Texiens le firent prisonnier, puis, le 2 mars 1836, l'indépendance proclamée du Texas. Le nouveau gouvernement de Mexico, confié au général Bustamante, tout en refusant de s'incliner devant le fait accompli, n'a pris aucune disposition quant à une éventuelle reconquête du Texas.

SOUVENEZ-VOUS D'ALAMO!

Voilà deux ans cette année qu'eut lieu le siège d'Alamo. Beaucoup d'Américains en parlent encore, surtout dans les états limitrophes du Texas.

Avant l'arrivée au pouvoir du dictateur mexicain Santa Anna, les colons texans s'accommodaient de la fédération mexicaine. Mais, à partir de 1832, la perte de libertés civiles ne fait que raviver le sentiment autonomiste au Texas. Santa Anna entend bien dompter cette province rebelle.

Tout près de San Antonio, 187 autonomistes texans se sont retranchés dans le fort d'Alamo. C'est Santa Anna qui dirigera lui-même une attaque en force. Le 23 février au matin, 6,000 de ses hommes encerclent le fort qui a une superficie d'environ un acre. Un jeune avocat de 27 ans, William Barrett Travis, commande les rebelles. Une première canonnade dure 24 heures, mais — fait incroyable — aucun rebelle n'est blessé.

Après un tel pilonnage, Santa Anna croit sans doute qu'on hissera le drapeau blanc. Aussi, dépêche-t-il un émissaire pour transmettre l'ordre de se rendre. C'était se méprendre sur la fierté des combattants. Travis lui renvoie un message manuscrit : "Nous avons repoussé un bombardement continuel de 24 heures sans perdre un seul homme. Notre drapeau flotte toujours fièrement au sommet du mât. Nous ne nous rendrons jamais. La victoire ou la mort !"

Durant douze longs jours, le combat se poursuit. Les habitants du fort commencent à manquer de sommeil; ils sont bien peu pour faire la relève. La provision de munitions baisse dangereusement et les vivres commencent à manquer. Mais les Texans tiennent toujours bon et n'ont perdu qu'un seul homme, Bowie, mort de la grippe. Le 6 mars, à quatre heures du matin, Santa Anna tente un premier assaut. Puis un second. Tous deux repoussés. Les Texans cèdent devant le troisième.

Les forces mexicaines pénètrent dans le fort par les brèches ouvertes par les boulets. Les Texans se battent d'édifice en édifice, puis de chambre en chambre. On ne se rendra pas. Finalement, dernier lieu de retranchement, la petite église. C'est là que sont tombés David Crockett et douze de ses compagnons qui étaient venus du Tennessee.

A huit heures du matin, le dernier des 187 Texans expirait. Les troupes mexicaines avaient essuyé plus de 1,500 pertes de vie. Aussi, les Mexicains se livrèrent-ils à une boucherie horrible sur les cadavres de leurs ennemis. Crockett lui-même fut transpercé par une douzaine d'épées. Après toutes ces mutilations, on traîna les cadavres en plein centre du fort et on en fit un immense bûcher. Seuls une femme, un enfant et une domestique échappèrent au massacre.

A partir de ce moment, "Souvenez-vous d'Alamo !" devint le cri de ralliement de tous les partisans de l'autonomie du Texas. Six semaines plus tard, le commandant Sam Houston vainquit les Mexicains à San Jacinto. L'indépendance de la république du Texas était acquise.

Alamo, un grand pas dans la marche vers cette indépendance.

LE CHILI, 18 MOIS APRÈS

Santiago. — Le Chili se remet lentement de l'émoi provoqué, en juin 1837, par l'assassinat du leader conservateur Diego Portales. La tragédie est survenue à l'occasion d'une révolte d'inspiration libérale au sein de l'armée. En sa qualité de ministre de la Guerre, Portales passait en revue un corps de troupe se préparant à attaquer la Confédération bolivo-péruvienne. Les militaires, que cette expédition n'enthousiasmait pas, se saisirent de leur invité. Puis, l'emmenant comme otage, ils marchèrent sur la capitale. Ils furent repoussés et écrasés, le 6 juin, par les unités restées fidèles au gouvernement. Mais, voyant la tournure que prenaient les événements, les rebelles n'hésitèrent pas à abattre leur prisonnier avant de prendre la fuite.

Ceux qui se sont intéressés aux affaires chiliennes, au cours des dernières années, savent quel personnage-clef était devenu Diego Portales. La chute du libérateur et dictateur Bernardo O'Higgins, en 1823, avait ouvert une période de chaos politique, marquée par les luttes incessantes entre **pipiolos** ("novices", i.e. libéraux) et **pelucones** ("grosses perruques", i.e. conservateurs). Deux constitutions — celle de 1826, fédéraliste, et celle de 1828, unitaire — étaient restées lettre morte. L'armée s'agitait. La situation économique se détériorait rapidement. C'est alors qu'intervint Portales. Homme d'affaires et riche commerçant de Valparaiso, il se fit l'artisan d'une alliance entre le clergé, les grands propriétaires terriens de la vallée centrale, et le négoce de sa ville natale — le tout sous la bannière conservatrice. En 1829, le groupe obtenait l'appui du général Joaquin Prieto, alors commandant de la garnison de Concepcion. Appui qui devait se révéler décisif, et dont les **pelucones** sont redevables, semble-t-il, au talent de persuasion de Portales. A l'issue de la guerre civile qui s'ensuivit, les conservateurs remportèrent une victoire non équivoque, écrasant leurs adversaires à la bataille du Lircay en avril 1830.

Une fois les **pelucones** au pouvoir, Portales s'affirma rapidement comme l'éminence grise du régime. Cumulant pour une brève période les ministères de l'Intérieur, des Relations extérieures, de la Guerre et de la Marine, puis nommé bien malgré lui vice-président de la République, il se retira en 1831, pour devenir simple gouverneur de Valparaiso, et s'occuper de la gestion de ses affaires. Mais il demeurait conseiller officieux et omnipotent de l'actuel président, Joaquin Prieto. Ce sont bien ses idées — sa "religion du gouvernement", pour employer ses propres termes — qui ont inspiré la Constitution de 1833 : prédominance de l'oligarchie **pelucona,** elle-même soumise à un régime présidentiel vigoureux. Et ce sont ses méthodes — censure, tribunaux d'exception, etc. — qui ont mis fin, depuis 1830, à l'anarchie chilienne.

Il y a deux ans, devant un renouveau d'agitation **pipiola,** Portales sort de sa retraite et retourne au Cabinet. Il a tôt fait de rétablir l'ordre. Mais bientôt il croit voir surgir à l'horizon une autre menace : l'union du Pérou et de la Bolivie, réalisée par le président bolivien Andrès de Santa Cruz. La guerre dans laquelle il entraîne alors son pays, afin de briser cette confédération, laisse d'abord l'opinion publique indifférente, voire même hostile. Indirectement, elle lui sera fatale, en donnant lieu à l'attentat que nous connaissons.

Diego Portales n'était pas précisément l'idole des foules. Effacé, cynique, brutal à l'occasion, il se souciait d'ailleurs fort peu de sa popularité. Mais il avait une réputation, apparemment justifiée, d'administrateur intègre et compétent. De plus, il était considéré ici comme le meilleur champion de la stabilité. Comme il arrive souvent en pareil cas, sa fin tragique a imposé silence aux critiques et a fait de lui, du jour au lendemain, un héros national. La guerre qu'il a voulue s'est transformée en entreprise patriotique. L'honneur du Chili y est engagé, autant que sa sécurité, depuis qu'un premier corps expéditionnaire a été repoussé par les Péruviens.

L'IRLANDE APRÈS UNE LONGUE NUIT

(De notre envoyé spécial) — S'il est un pays qu'on connaît trop peu, c'est bien l'Irlande. Pays de contraste où la mer vient fouetter les côtes, alors que les vertes vallées intérieures tiennent du paradis.

Nous avons passé deux semaines en Irlande, deux semaines qui nous ont semblé une journée. Nous voilà, au terme de notre périple, attablé à Dublin. Que d'images, que de mots se succèdent. Un dernier repas avant de prendre le bateau pour le Bas-Canada. Cette parole de Gustave de la Bonninière de Beaumont nous tire à nouveau de notre rêverie. "L'Irlande a été par un destin fatal jetée sur l'Océan auprès de l'Angleterre, à qui elle semble enchaînée par les même liens qui unissent l'esclave au maître". Voilà la clef.

Il faut vous dire que de la Bonninière de Beaumont, vieil ami de Tocqueville, est un noble Français qui fait justement le métier de se promener d'un bout à l'autre de la planète. Ce soir, il a bien voulu partager notre repas. La flamme des lampes à l'huile oscille, alors que de Beaumont nous parle de "ces montagnes élégantes, ces grands lacs, ces prairies éternelles, ces collines aussi fraîches que les vallées" et, en même temps, de cette brume qui, certains jours, couvre la cîme des arbres.

On croit rêver. Se peut-il que nous soyons à la fois au paradis et en enfer ? Voilà des siècles que l'Irlande vit dans la misère la plus abjecte. "Dans l'histoire du monde, nous confie de Beaumont, l'histoire des pauvres est celle de l'Irlande." Il a raison. Nous l'avons vu depuis deux semaines. Et pourtant . . .

De Beaumont adore ces Irlandais, "ces braves gens, dit-il, calmes et tranquilles, qui savent trouver le plaisir où je n'avais jamais imaginé. Ils prennent le plus vif intérêt à voir croître l'arbre, lever le blé et éclore la couvée. Ils continuent à s'intéresser à de telles choses depuis des dizaines d'années et ne veulent rien de plus, alors que ceux qui ont ébranlé le monde sont souvent morts de chagrin pour n'avoir pas été capables de faire plus". Sacré de Beaumont ! Et sacrés Irlandais !

Nous n'osons l'interrompre, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser à ce que nous disait Kohl, ce voyageur allemand rencontré à Belfast, il y a une semaine. "J'ai vu vivre les Estoniens et les Finlandais dans des huttes faites de billots et utilisant la mousse pour en boucher les lézardes. Mais, après avoir vu l'ouest irlandais, c'est vraiment le grand luxe ! Nulle part dans le monde il est possible de trouver des créatures humaines comme les Irlandais vivant d'une année à l'autre rivés à la même racine, à la même baie et à la même mauvaise herbe".

De Beaumont s'offusquera-t-il de cet apport allemand dans la conversation ? A ma grande surprise, il se dit d'accord avec cet avancé. "J'ai vu l'Indien rivé à sa forêt et le Noir à ses chaînes. Et, en m'apitoyant sur leur sort, je croyais avoir vu l'échelon le plus bas de la misère humaine. Mais j'ignorais ce qui m'attendait en Irlande.

Visages de la misère irlandaise

Comme l'Indien, l'Irlandais est pauvre et nu, mais il baigne dans une société qui ne vit que de luxe et d'honneurs. L'Indien conserve une certaine indépendance qui a son attrait et à laquelle est attachée une certaine dignité. Il peut être frappé par la pauvreté et la faim, mais il est libre comme le vent. Et le sentiment de jouir de sa liberté l'emporte sur les soucis causés par ses souffrances. Mais l'Irlandais est soumis à la même nudité, aux mêmes souffrances sans jouir de sa liberté. Il est soumis aux lois de son maître, le **landlord**, et meurt de faim. Sa condition humaine est le fruit des vices de la civilisation et de ceux de la vie primitive. Aujourd'hui, l'Irlandais ne peut jouir ni de la liberté de l'Indien, ni du pain de l'esclave".

N'ayant pas encore visité de plantations de coton aux Etats-Unis, nous pouvons difficilement parler des Noirs. Mais, pourtant, il faut donner raison à de Beaumont sur les Irlandais.

Sur le plan politique, le Parlement britannique a aboli, le 7 juin 1800, son pendant irlandais. C'était la fin de l'indépendance législative de l'Irlande. On accorde aux Irlandais le droit de déléguer 105 représentants à la Chambre des Communes de Londres. Mais il faut voir dans quelles conditions. En 1821, l'Angleterre compte 12 millions d'habitants pour 7 millions d'Irlandais. Les 105 Irlandais doivent affronter les 558 députés britanniques. Pourtant la représentation selon la population aurait dû permettre aux Irlandais d'y déléguer 291 membres.

Sur le plan financier, l'imposition fait que l'Irlande paie les dettes contractées par l'Angleterre avant l'union. Et, en 1801, la dette britannique est 16 fois plus élevée que la dette irlandaise.

La vie judiciaire est tout autant dominée par Londres. De 1800 à 1835, la loi de l'Habeas Corpus est suspendue durant 27 années entières par le Parlement britannique. On a souvent recours aux procès sans jury et à la loi martiale. Fréquemment on condamne des Irlandais au fouet, à la déportation ou à la mort.

Cette domination à distance se double d'une domination locale. Dans ce pays de 7 millions d'habitants où les Protestants, qui comptent pour un million, tiennent l'ensemble des postes de juges, de fonctionnaires et de conseillers municipaux, les Catholiques irlandais peuvent difficilement espérer une place au soleil. Aucun n'accède à la mairie d'une ville. Bien plus, un Catholique de Dublin n'a pas manqué de nous raconter l'incident Patrick Spence. Celui-ci, un membre de la milice du comté, avait été condamné à 990 coups de fouet pour avoir assisté à la messe du dimanche.

Quand à la campagne irlandaise, elle appartient aux grands seigneurs, que l'on appelle ici **landlords**. Il faut vivre quelques heures en Irlande pour voir que la tyrannie de ces seigneurs pèse sur l'ensemble de la vie sociale et politique. La concentration des terres est à ce point poussée qu'aucun paysan irlandais ne peut espérer être indépendant. Son destin est de quêter quotidiennement à son seigneur le droit de consommer deux repas de pommes de terre sur sa propre terre. Car la pomme de terre est le seul mets que lui permet de consommer son seigneur. Ce dernier s'empresse toujours de saisir le reste de la récolte.

La hutte du paysan n'offre même pas une protection véritable contre les conditions climatiques. On conçoit souvent un simple lit ou une couverture comme un objet de luxe. Et, à la moindre pécadille, le **landlord** s'empresse d'expulser le paysan de ses terres. Combien d'entre eux avons-nous vus, avec femme et enfants, couverts de haillons, les yeux hagards, errant sur les routes de l'Irlande ? Sommes-nous toujours au paradis ?

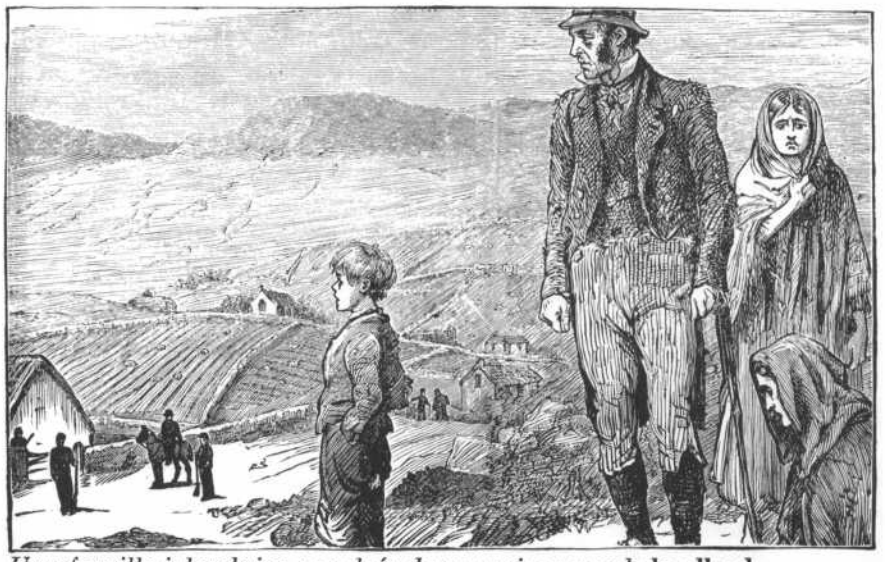

Une famille irlandaise expulsée de sa maison par le **landlord**

Pour un étranger, se promener à la campagne n'est souvent guère rassurant. Dans le comté de Connaught, par exemple, il faut montrer patte blanche, car "nulle part ailleurs l'Anglais et le Protestant ne sont détestés d'une haine plus religieuse et plus nationale". L'Irlandais errant a deux attitudes : ou il se jette à genoux à vos pieds pour vous demander quelqu'obole, ou il vous prend à la gorge, s'il en a encore la force. Les vastes plaines de Tipperary sont truffées de "brigands" prêts à vous sauter dessus. Aussi vaut-il mieux ne pas se ballader en carrosse doré.

En quelques occasions, nous avons fait connaissance avec certains mendiants un peu plus violents que les autres. Ce n'est qu'après avoir parlementé de longues minutes avec eux et leur avoir précisé notre statut de journaliste attaché aux affaires internationales au Boréal Express que nous nous en sommes sorti sans perdre trop de plumes.

Il est impossible de ne pas aborder ce sujet de la violence en Irlande avec de Beaumont, d'autant plus qu'un nouvel arrivant ne se l'explique pas très bien. Je m'enquiers auprès de lui pour connaître son explication. Il s'agit là, affirme-t-il, du résultat de trois siècles d'histoire. "L'Irlande a subi le régime du despotisme : l'Irlande doit être corrompue; le despotisme a été long, la corruption doit être immense". Nous avons rencontré l'évêque catholique de Carlow qui nous donna une réponse s'apparentant à celle de de Beaumont. "La loi, dit-il, ne fait rien pour nous. Nous devons nous sauver nous-mêmes".

Où sont les solutions ? Sismondi, un autre voyageur, rencontré celui-là à Londonderry, n'en voit qu'une seule. Le Parlement britannique devrait dépouiller les **landlords** et procéder à une nouvelle répartition des terres auprès des paysans. Décidément ce cher Sismondi ne pêche pas par excès de réalisme. L'autre solution, tout aussi politique, appartient peut-être à Daniel O'Connell, ce tribun politique qui, depuis 30 ans, s'est imposé auprès des Britanniques. Du moins est-il "suivi", et souvent adulé, par la majorité des Irlandais catholiques. Un cuisinier de Belfast nous confiait toute son admiration pour cet homme : "Grâce à O'Connell, après une longue nuit, le soleil de l'Irlande a commencé à briller de tous ses feux, très haut dans le ciel !"

Des pêcheurs irlandais aux prises avec des prêteurs

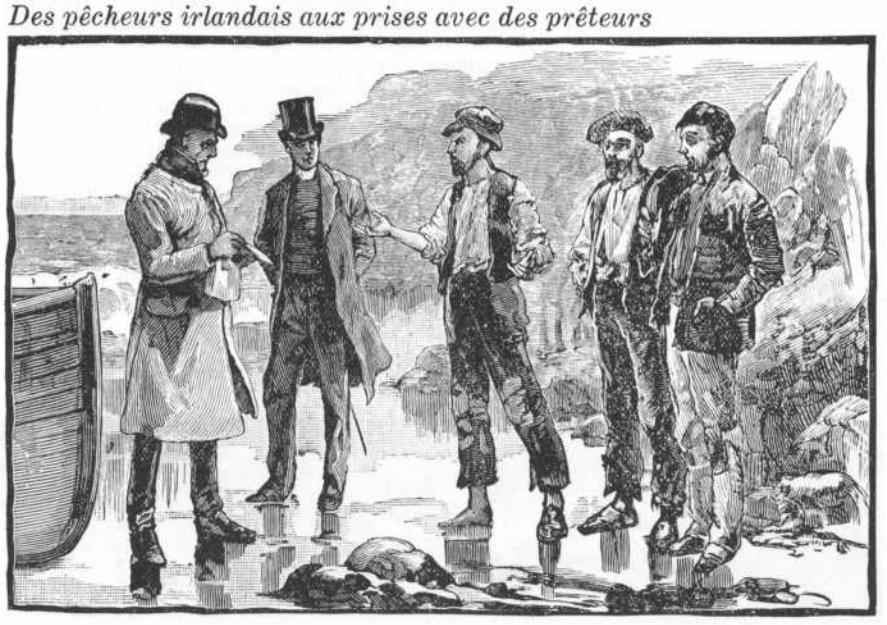

ÉDITORIAL

Non à une nation canadienne

Les faits sont tellement entremêlés et embrouillés, la situation si confuse, qu'il est bien difficile de dire avec assurance et précision comment tout a commencé. Est-il possible qu'on ait délibérément provoqué un affrontement armé ?

Tant du côté canadien que du côté britannique, il s'est sans doute trouvé des extrémistes cherchant aveuglément à engager une lutte ouverte. Quel parti pouvait vraiment y trouver son intérêt, son profit ?

Les Canadiens ? Pouvaient-ils sérieusement espérer avoir la supériorité par les armes ? Et avec quelles armes ? Tout le Bas-Canada était-il prêt à se soulever ? En vérité, les patriotes se sont opposés à l'emprisonnement de leurs chefs. Dès le moment où un mandat d'arrestation est émis contre Papineau (puis contre ses principaux lieutenants), sans doute les jeux sont-ils faits ! La résistance armée permettra la suspension de la constitution de 1791, la dispersion des chefs, la répression, l'anéantissement de toute opposition.

Les Britanniques ? Pouvaient-ils être assez exaspérés pour rechercher dans la violence une supériorité et un avantage qu'ils n'ont jamais eus en Chambre ?

Depuis deux ans, il était devenu évident que plusieurs de nos compatriotes britanniques — quand se considéreront-ils des Canadiens comme nous ? — se sentaient tout à fait incompris de leur mère patrie.

L'attitude mielleuse de Gosford à l'endroit des Canadiens complétait leur désarroi. Abandonnés par Londres et par son représentant, nombre d'entre eux en étaient venus à croire qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes. Ils songent alors ouvertement à une prise d'armes. A Montréal, ils se sentent les plus forts. Ils sont en majorité. Le 6 novembre, ils attaqueront.

Que veulent-ils ? Essentiellement détruire une majorité canadienne qui constitue pour eux un grave danger. Ils le disent clairement. Qu'on relise leurs journaux, surtout le **Herald** et la **Montreal Gazette.**

Ou bien ils sont patients et comptent sur une immigration anglaise plus rapide, mieux soutenue; ou bien ils forcent le jeu et provoquent la réunion de toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, ou tout au moins des deux Canadas. Ainsi serait définitivement écartée la menace d'une république canadienne française, maître d'une position géographique vraiment exceptionnelle. En désespoir de cause, plusieurs préféreraient même une annexion aux Etats-Unis. Pour rester Anglais, certains sont prêts à ne plus être Britanniques !

Ils accusent le "parti canadien" d'acculer le Haut-Canada à la banqueroute, de paralyser la colonisation britannique dans le Bas-Canada, de détourner les capitaux britanniques, de ralentir la construction des canaux et des chemins de fer.

Les Britanniques du Bas-Canada ont choisi. Ils préfèrent être une partie d'un vaste ensemble anglais — si possible l'Amérique britannique du Nord — plutôt que l'appendice d'une République canadienne française.

Ils refusent d'être annexés à un éventuel Canada français, ils refusent le "status" de minorité privilégiée. Ils veulent être une majorité.

ÉTOUFFER une RÉVOLUTION

Etouffer une révolution... On étouffe bien une émeute amenée par la faim et par la misère, comme sont toutes celles qui ont éclaté de notre temps sur plusieurs points de l'Angleterre et de l'Irlande. On sabre les émeutiers, on pend les chefs et, en attendant que de nouveaux agitateurs écervelés les soulèvent, les masses se résignent à mourir de misère : mais une révolution qui germe et éclot sur le sol américain c'est une toute autre chose.

Des mouvements révolutionnaires dans l'Amérique coloniale, tout insignifiants qu'ils soient sont des étincelles du choc de deux principes opposés dans les esprits : le principe de la **domination métropolitaine** et le principe de l'**indépendance coloniale**. Or rappelons-nous qu'il est dans la nature des choses, comme dans l'histoire, que le premier de ces principes perd tous les jours de sa force, et que le second au contraire augmente en vigueur avec le cours du temps.

Le besoin de l'indépendance n'appartient pas à une époque ni à quelques hommes, il est de tous les temps et chez tous les peuples. On ne le tue pas, on ne l'étouffe pas, il est immortel; seulement on l'amène, lorsqu'on est habile, à des accommodements convenables aux deux principales parties intéressées.

User d'extrêmes rigueurs aux premières manifestations révolutionnaires dans une colonie située comme le Canada, c'est vouloir précipiter l'époque de l'indépendance, et rendre la lutte beaucoup plus longue et beaucoup plus calamiteuse pour les deux côtés qu'elle ne l'aurait été. Chaque tête qui tombe sous la hache du bourreau fait des centaines d'ennemis jurés au gouvernement établi et des ennemis d'autant plus dangereux que le sort des victimes les fera agir avec plus de prudence qu'elles, et que lorsqu'ils frapperont, ce sera à coup sûr. Et plus longtemps les sentiments auront été comprimés au fond des coeurs plus l'explosion en sera redoutable.

Mais l'Angleterre, dit-on, montrerait de la faiblesse en ne sévissant pas sévèrement. Niaiserie. Qui doute que l'Angleterre, si elle le voulait, ne put promener le fer et le feu depuis le golfe jusqu'aux lacs, des deux côtés du fleuve ? Mais ce n'est pas sur des ruines et des cadavres que l'Angleterre doit et peu régner. C'est sagesse à elle de régler sa conduite non pas d'après les impulsions d'une vaine vengeance, mais d'après les considérations élevées de la saine politique qui dit qu'il vaut mieux pacifier durablement par la douceur que d'essayer le régime presque incertain de la terreur. Ainsi point de potence, point de confiscation, point d'exil même, s'il se peut, à moins qu'on ne craigne véritablement qu'il n'y ait du danger à renvoyer au sein de la société des hommes qui ont contribué à la troubler. Et nous remarquerons que cette crainte, si elle existe, est un argument à l'appui de notre thèse; car si quelques esprits remuants peuvent encore soulever le peuple, c'est avouer que le peuple est mal disposé, et alors, en exécutant les prisonniers, on en fait des martyrs, et le sang des martyrs fut toujours fécond.

Etienne Parent
Québec, le 14 décembre

KANADÂ
Qui trouvera la borne de ce vieux brûlôt?

N.D.L.R. — Nous publions sous cette rubrique les lettres que nos lecteurs veulent bien nous adresser. Il va sans dire que les opinions émises par nos lecteurs ne sont pas nécessairement celles du journal.

Cher collègue,

L'éditeur du Canadien, *Etienne Parent et monsieur Jean-Baptiste Fréchette, son imprimeur, sont emprisonnés depuis mercredi dernier sous accusation de haute trahison. Certes il ne nous appartient point de défendre ces messieurs et il serait superflu pour nous de rallier autour deux l'opinion publique; mais à la vue de cette persécution contre le seul journal publié dans l'intérêt et dans les vues de la majorité canadienne, nous ne pouvons nous empêcher de chanter un hymne d'actions de grâce en l'honneur de cette liberté de la presse qui laisse bien dire qu'il n'y a ni vertu, ni conscience, ni Dieu, ni morale, ni âme; qui laisse même conseiller le vol, l'incendie, le meurtre, mais qui entre en courroux si vous parlez de . . . !*

Nous ne pouvons nous empêcher non plus d'adorer cette liberté individuelle que le plus ignoble des estafiers de la police peut garotter en pleine rue et envoyer pourrir sur l'infecte grabat des prisons.

N. Aubin, rédacteur
Québec, 31 décembre 1838

• PROPOS

Si pour mettre M. Parent en accusation, le tribunal et la police doivent lire tous ses écrits, il y aura là au moins quelques avantages !

D'après quelques indiscrétions que notre reporter a recueillies, c'est l'éditorial du *Canadien* du 22 octobre qui aurait le plus troublé les autorités. E. Parent répondait alors à la fameuse proclamation de Lord Durham (9 octobre) : "Elever la province du Bas-Canada à un caractère tout à fait britannique, en attacher la population à la souveraineté de la Grande-Bretagne en la faisant participer à ces hauts privilèges qui ont si longtemps fait la gloire du peuple anglais".

Amère déçu, le rédacteur du *Canadien* avait répondu : "De nombreuses et puissantes voix se firent entendre l'année dernière en faveur du gouvernement, qui, nous le craignons, se tairaient ou seraient bien moins puissantes cette année, si l'insurrection se montrait de nouveau parmi nous, ce qu'à Dieu ne plaise !"

LE BORÉAL EXPRESS
C.P. 418 Station Youville, Montréal
ou 2385 Chapleau, Sillery, Québec 6.

L'équipe de rédaction est composée de MM. Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois.
Ont collaboré à ce numéro : Hélène Bousquet, Richard Howard, Jean-Marie Loncol et Jean Provencher. Traduction : Peter Weldon. Mise en pages : Claude Bouchard. Caricature de Lévis Martin.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays.

Elle nous doit une fière chandelle

Depuis quelques années, on parle de plus en plus de Joseph Howe en Nouvelle-Ecosse. Cet éditeur qui reproduit dans son journal (le **Nova Scotian**) les débats de l'Assemblée législative depuis le début de la décennie a pris goût à l'affaire et s'est fait élire député l'an dernier.

Dès leur entrée à l'Assemblée, lui et ses réformistes entreprennent une dure lutte pour l'obtention du gouvernement responsable. Le premier discours de Howe constitue nettement une charge contre l'Angleterre et ses valets dans la colonie. Pour appuyer les 12 résolutions qu'il présente, il s'en prend à la composition et aux pouvoirs du Conseil législatif. Un cinquième seulement des habitants de cette province sont anglicans et, pourtant, ils occupent 9 des 12 postes au Conseil. Durant les 30 dernières années, un seul des membres du Conseil habitait la Nouvelle-Ecosse. Il accuse deux grandes familles britanniques de se partager les postes de 5 conseillers; de même, 5 d'entre eux ont des intérêts communs dans une même banque. Le pouvoir du Conseil est tel que tous les profits réalisés par suite de l'extraction du minerai passent aux mains d'une compagnie anglaise, sans que les représentants du peuple à l'Assemblée législative aient voix au chapitre.

Et Howe ajoute : "En Nouvelle-Ecosse, le peuple et ses représentants n'ont aucun pouvoir, même pas au niveau local. En Angleterre, le peuple, grâce à un seul vote de ses représentants, peut changer un Cabinet et donc orienter la politique dans le sens où il l'entend. Ici le Cabinet c'est le Conseil de Sa Majesté lequel détient les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. Ces conseillers ont même leurs sièges à vue et traitent souvent avec indifférence les volontés de la population et de ses représentants".

La charge est de taille. Comment le Gouverneur et le Conseil législatif s'en sortiront-ils ? Durant la session de 1837, l'attaque de Howe a changé bien peu de choses. Mais notre correspondant à Halifax pour la session de cette année nous a signalé des détails intéressants.

En janvier dernier, dans son discours du Trône, Sir Colin Campbell eut d'abord un mot pour la mort de Guillaume IV et l'accession à la couronne royale de sa nièce, la princesse Victoria. Puis, avec un sentiment de contentement, il informa la législature néo-écossaise que l'insurrection du Bas-Canada avait été mâtée et avait empêché les séparatistes du Haut-Canada de mener à terme leur projet. Il évita soigneusement d'aborder le problème néo-écossais.

Une telle attitude ne fit que provoquer Howe et ses partisans qui revinrent à la charge encore plus durement. Aux dernières nouvelles, il semble que le Colonial Office ait plié. En effet, notre correspondant a pris connaissance d'une dépêche de Londres adressée au Gouverneur dans laquelle il est dit que le Conseil relèvera désormais des "Représentants du Peuple de la Nouvelle-Ecosse". Serait-ce une victoire pour Howe ? Si tel est le cas, il nous doit une fière chandelle, car, après le Bas et le Haut-Canada, Londres n'était assurément pas intéressé à essuyer une nouvelle insurrection, cette fois-ci en Nouvelle-Ecosse.

DÉCIDÉMENT, pas chanceux

De nos jours, chausser les souliers d'un président des Etats-Unis n'est pas chose facile. Depuis son discours à la nation, le 4 mars 1837, le président Van Buren se débat avec de très sérieux problèmes financiers.

Bien sûr, il fait appel à son expérience acquise à titre de vice-président sous Jackson; mais comment mettre un terme à cette très grave crise financière.

On se souvient qu'au tout début de son mandat, en décembre 1836, les prix sur les matières premières avaient connu une dégringolade. Les commerçants américains étaient forcés de vendre le coton à l'Angleterre endessous du prix avancé aux planteurs. On espérait alors que la crise se limiterait au coton. C'était mésestimer l'importance de cette matière première dans l'économie américaine.

Depuis, le ciel s'est effondré sur Van Buren. Les grandes maisons de Mobile et de la Nouvelle-Orléans sont ruinées. Plusieurs planteurs sont également sans le sou. Les banques de New York et de Philadelphie qui ont accepté le papier des marchands de coton déposent des bilans qui tiennent de la déroute. En une journée, on compte 250 faillites à Boston. L'ouvrier devient chômeur et le fermier peut s'estimer chanceux s'il ne perd pas ses bâtiments.

Et c'est Van Buren qui doit maintenant endosser ce fâcheux héritage, résultat d'une maladministration de son prédécesseur. Et comme, lorsque ça va mal, une population est naturellement encline à en faire porter la responsabilité au gouvernement en place, il est certain que Van Buren aura une longue côte à remonter s'il veut être élu pour un second terme en 1840. Et il en est conscient, puisqu'il confiait récemment à un journaliste qu'il devait emprunter les sentiers d'hommes illustres.

Martin Van BUREN

Martin Van Buren, fut élu président en 1836 et, le 4 mars 1837, il devenait le 8ième président des Etats-Unis.

Le NOUVEAU-BRUNSWICK *EN GUERRE ?*

Au moment de notre heure de tombée, nous ne savions pas encore si les Etats-Unis déclareraient la guerre au Nouveau-Brunswick. Il s'agit toujours de l'éternelle controverse qui date du traité de Versailles (1783). La vallée de Madawaska appartient-elle au Nouveau-Brunswick ou à l'Etat du Maine ? Bien malin celui qui saurait trouver la solution pour plaire aux deux parties en cause.

En 1830, Londres et Washington avaient soumis cette question à l'arbitrage du roi Guillaume de Hollande. Et, un an plus tard, les deux parties avaient convenu de s'abstenir de tout acte offensif pendant le litige. Pour tant, aussitôt l'entente conclue, le Maine sanctionne un acte qui prévoit l'élection d'administrateurs cantonaux et un système de gouvernement régional. Il organise l'élection d'un représentant à la législature de l'Etat. On demande au capitaine Pierre Lizotte de Saint-David de poser sa candidature, mais celui-ci demeure perplexe. Son nom est tout de même inscrit sur la liste des candidats. Et à l'élection du 12 septembre 1831, il bat, à sa grande surprise, John Baker, un citoyen américain qui avait fait le feu contre les troupes britanniques dans cette région, 4 ans plus tôt.

Un francophone siégerait donc à la législature du Maine pour représenter le Madawaska ? Non, puisqu'à l'ouverture des Chambres, Lizotte prévient le gouverneur qu'il est sujet britannique et qu'il renonce au siège qui lui est offert. Frédéricton proteste énergiquement auprès de Washington, l'accusant de violer l'entente convenue plus tôt.

Depuis ce temps, le Maine se livre à des tactiques de harcèlement. Ainsi, le 4 juillet 1832, à la célébration de la fête de l'Indépendance, le gouverneur du Maine, Enoch Lincoln, porte un toast à ses "frères du Madawaska". Aussitôt après il fait procéder à des coupes de bois dans la région.

En ce moment, le gouverneur du Nouveau-Brunswick, Sir John Harvey, semble en avoir marre. Nous apprenons qu'il vient d'envoyer un message à Downing Street pour prévenir Londres que l'heure de régler le sort du Maine par les armes est arrivée. Et il semble bien qu'il passera aux actes, puisque deux compagnies du 43e Régiment sont maintenant rendues à Woodstock et Grand Falls et se dirigent vers la région contestée. La guerre sanglante succédera-t-elle à la guerre en dentelles ?

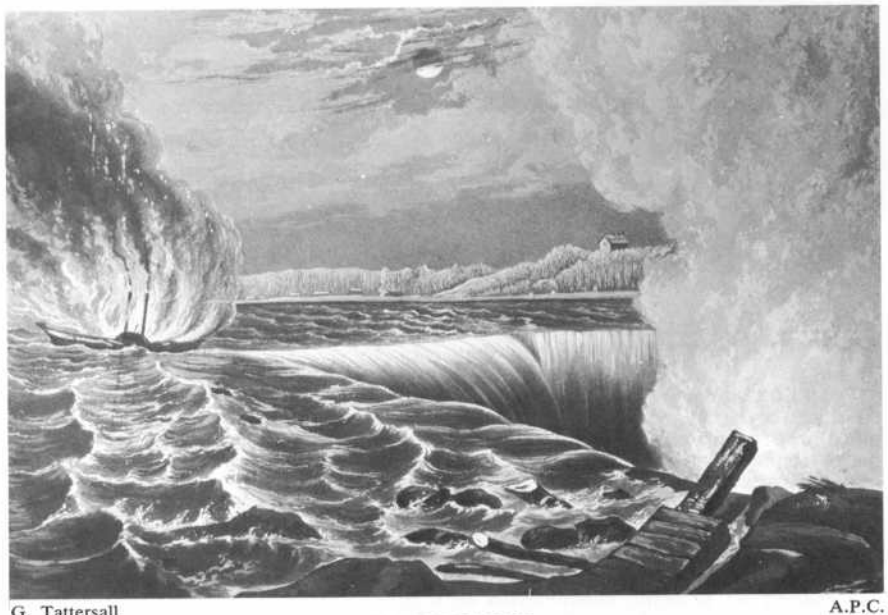

G. Tattersall A.P.C.

LA CAROLINE

Les eaux entières de la rivière Niagara ne suffiront sans doute jamais à éteindre le feu de la *Caroline*. C'est le 30 décembre 1837 qu'une flotille anglaise incendia ce bateau, qui servait à ravitailler les patriotes réfugiés sur l'Ile Navy, et le dirigea en flammes dans les cataractes. L'homme qui a ordonné le sabotage, Allan MacNab, et celui qui l'a exécuté, le commandant Drew, n'ont jamais été inquiétés malgré toutes les protestations des Américains.

W. H. Bartlett

STATE STREET À BOSTON

State Street, qui conduit à l'ancienne Chambre législative du Mass., devenue l'Hôtel de Ville de Boston. C'est du haut de ce balcon que fut proclamée l'Indépendance ! C'est également dans cette rue qu'eut lieu le Massacre de Boston, *le 5 mars 1770.*

LA GUERRE?

TORONTO — Plus que jamais dans le Haut-Canada on maudissait le nom de W. L. Mackenzie tandis qu'une vague d'incidents frontaliers menés par des rebelles basés aux Etats-Unis a tenu les citoyens sur le qui-vive pendant presque toute l'année.

Réfugié dans l'Etat de New York, Mackenzie se réjouit de l'incapacité du gouvernement du Haut-Canada à défendre sa large frontière. "L'aboutissement de notre action, si nous persévérons à la tâche, sera l'écroulement du gouvernement et, à l'instar d'autres membres de notre parti, je compte ne pas le lâcher d'un pouce," dit Mackenzie.

Lors d'une réunion de sympathisants dans la ville de New York, notre reporter a entendu le chef des rebelles essayer d'impliquer les Etats-Unis dans une guerre avec la Grande-Bretagne. Mackenzie a tenté de nous convaincre que les "torts et oppressions" que le Canada subit aux mains de la "belle-mère patrie" sont du même ordre, quoique plus sévères d'application, que ceux contre lesquels nos ancêtres se sont révoltés et qui continueront de provoquer la haine de l'oppresseur chez les esprits honnêtes où qu'ils se trouvent. Mackenzie dit que les patriotes veulent des généraux. Ils sont à la recherche d'un Kosciusko où d'un Lafayette pour les mener au combat.

Le leader exilé semble avoir moussé une vague d'appuis dans les états frontaliers surtout auprès d'associations de patriotes américains. Parmi celles-ci, les plus connues sont les soi-disant "hunters' Lodges", des sociétés semi-secrètes de "minutemen" modernes qui ne demandent pas mieux que de tirer la queue du lion britannique.

L'offensive de cette année a commencé par une série de raids contre la péninsule de l'ouest de la province qui est très exposée. En janvier des guerillas appuyées par des Américains ont permis d'occuper l'Ile Bois-Blanc dans la rivière Détroit. Cette initiative n'a pas fait long feu quand leur marine — c'est-à-dire la goélette Anne — s'est échouée sur un banc de sable.

En février, une autre bande sous les ordres du "général" réfugié Donald McLeod a été repoussée de l'Ile Fighting qui se trouve à proximité de l'Ile Bois-Blanc. En mars, on a assisté à une des actions les plus bizarres de l'année quand les troupes britanniques ont traversé le lac Erié sur les glaces pour déloger de l'Ile Pelée un groupe d'envahisseurs "patriotes".

Des attaques du même genre ont harcelé la région située à l'est du Lac Ontario. L'une d'entre elles a été des plus meurtrières : seulement deux combats de la guerre 1812-14 ont fait plus de morts que la bataille de Wind-Mill, près de Prescott, où un "patriote" polonais avait mené une véritable petite armée de débarquement.

La plus récente de ces attaques-surprise "pour aider les Canadiens opprimés à obtenir leur liberté" s'est produite pendant les premiers jours de décembre, quand une bande hétérogène d'une centaine de volontaires est partie de Détroit sous le commandement de L. V. Bierce, un avocat grandiloquent d'Akron dans l'Ohio. Des défenseurs locaux dirigés par le colo-

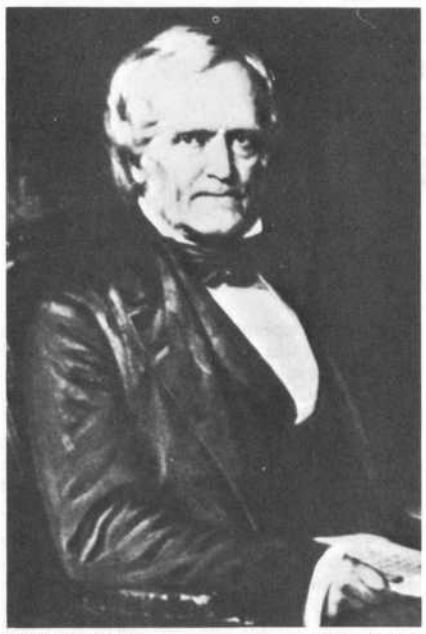

J. W. L. Forster B.N. (Qué.)

W. L. MACKENZIE

nel John Prince les ont dispersés après en avoir tué un certain nombre. De plus, on a fait quarante-quatre prisonniers qui attendent leur procès à London. Certains d'entre eux seront sans doute pendus.

Le bruit court que le colonel Prince, un **ultra-tory** notoire a réagi avec beaucoup plus de brutalité que ne l'exigeait une tentative si maladroite et qui mérite à peine l'appellation "d'invasion"; ceci représente assez bien la teneur des reproches faits en sourdine contre l'ampleur des représailles de l'Establishment à travers le Haut-Canada. Prince a répliqué qu'il a tiré en fonction de la situation.

L'appel de Prince visant à déclarer une guerre ouverte aux Etats-Unis situe le débat à un autre niveau. Il n'est pas le seul à penser ainsi, et même les colombes du parti **tory** parlent de la friction aux frontières en prévoyant (comme disait un colonel) "la probabilité d'un dénouement impliquant une guerre avec les Etats-Unis".

Etant donné les sentiments anti-britanniques des états avoisinants et l'hostilité du gouvernement de Washington face à l'affaire de la **Caroline**, Mackenzie et Prince verront peut-être la réalisation de leurs désirs.

C'est sans aucun doute la première fois que les deux hommes seraient d'accord.

Les RÉSERVES du CLERGÉ une MINE D'OR?

Toronto — Les visiteurs au Haut-Canada sont amenés à se demander si les réserves du clergé ne sont pas des endroits où les membres du clergé seraient condamnés à vivre en expiation de leurs péchés. Et cela ne va pas sans jeter de l'huile sur le feu dans le conflit qui oppose les pasteurs anglicans de la province à leurs concitoyens laïques.

L'irritation des pasteurs vient des bruits qui courent à l'effet que ces réserves représentent une mine d'or pour l'Eglise. Pourtant, dans son rapport de 1837, sur les deux Canadas, le gouverneur-général lord Gosford a informé le gouvernement de Londres que "depuis qu'on accorde des réserves au clergé, soit depuis 45 ans, le montant total des surplus de revenu s'est élevé à 137 livres, 7 shillings et 2 pences et demi".

Il n'a toutefois pas élucidé la provennace de ces 2 pences et demi. Lord Gosford a calculé le revenu annuel net des réserves comme étant de 3 livres. "Depuis dix ans et demi", a-t-il dit au **Colonial Office**, "les dépenses d'administration ont dépassé les revenus". Les réserves du clergé se trouveraient ainsi dans la même position que la plupart des entreprises appartenant à des Canadiens.

Lord Gosford a réagi aux suggestions voulant que la Couronne exproprie les réserves en faisant le commentaire suivant :

"Il me paraît quelque peu déraisonnable de proposer que la Couronne exproprie telle ou telle propriété pour la simple raison qu'elle s'est avérée non-rentable."

Ainsi soit-il.

La malédiction du Canada

TORONTO — Au premier rang des groupes de pression conservateurs d'origine locale du Haut-Canada, se trouve la loge "orangiste".

Décrits par un réformateur comme étant "la malédiction de l'Irlande et du Canada" ces Irlandais protestants fanatiques et leurs sympathisants mènent leur propre croisade pour débarrasser la province des idées républicaines.

Le gouverneur Arthur a rapporté en juin que "dans le triste bilan dressé à la suite de la rébellion, on doit constater la montée d'un parti — je fais allusion principalement à l'Association orangiste — qui est bien plus dangereux que les dissidents qu'il a contribué à renverser".

L'administrateur en chef ajoute : "Depuis qu'on a identifié les traîtres, il est difficile de régler leur cas tellement ils sont nombreux; et de plus il existe un groupe important de personnes malveillantes dans la province, les orangistes, qui considèrent la tolérance, quelle que soit sa justification et quelles que soient les circonstances, comme une insulte à leur association". Des bandes d'orangistes ont terrorisé des familles de rebelles connus; ils ont détruit leur propriété et ils ont chassé hors de la ville et même hors de la province de nombreuses familles innocentes.

L'ironie de tout cela c'est que cette association "patriotique" est maintenant hors-la-loi en Grande-Bretagne.

Les billets de L'ÎLE NAVY

Niagara — Ces jours-ci "l'argent" Mackenzie n'a de valeur que pour les collectionneurs. En termes financiers, il ne vaut même pas le prix du papier sur lequel il est imprimé. Les billets ont été émis vers la fin-décembre 1837, au moment où on manquait de provisions dans la république de l'Ile Navy. A mesure que les fonds de Mackenzie s'évanouissaient, le nombre de ses partisans augmentait pour atteindre un total d'à peu près 150 hommes.

Jackdaw No 7, Clarke Irwin

On a rapporté que ceux qui affluaient vers la petite république rebelle "étaient si désespérés dans leur détermination qu'au lieu de prévoir des bateaux pour une éventuelle évasion, ils avaient enlevé les goupilles du gréement de leurs chalands et brûlé les avirons, résolus qu'ils étaient à vaincre ou à mourir en cas d'attaque".

D'autres observateurs nous ont informé que la plupart des gens installés à l'Ile Navy y étaient allés par curiosité. Si leurs bateaux avaient ainsi été dégréés, c'était pour les empêcher de déserter.

Les billets de Mackenzie étaient émis en coupures de un et de dix dollars. Ils étaient en principe convertibles en espèces quatre mois plus tard à l'hôtel de ville de Toronto. C'est Mackenzie lui-même qui les avait signés en tant que "président **pro-tem** du gouvernement provisoire du Haut-Canada". Quelques marchands de Buffalo ont accepté des billets de l'Ile Navy contre les provisions dont la république avait besoin. Il leur restera au moins l'autographe du célèbre rebelle.

LA GUERRE EST À LA MODE

Blythe.– La manie militariste ne nous a pas encore atteints, bien que tout le monde au front soit devenu fou. Dans les rues de Toronto, un homme sur trois est soldat et au moins un sur cinq est officier. Les capitaines et les colonels sont légion en ville et la cavalerie (des lanciers s'il vous plaît) circule au grand galop aux risques et périls des passants honnêtes et à leurs propres risques. A cause de la pénurie de tailleurs militaires, il est amusant de constater la grande variété d'uniformes dont la coupe est aussi ridicule que ceux qui les portent. Mais l'article le plus en demande c'est l'épée : n'importe quelle arme à poignée se vend 5 livres et si elle est dotée en plus d'une pointe, elle se vendra le double.

Si cette maladie dure, une cargaison d'étoffe écarlate et de dentelle dorée s'avèrera un excellent placement. D'où vient l'argent nécessaire, je ne saurais le dire, mais je crains de voir des fermes s'échanger pour des uniformes.

Il y aura eu au moins un avantage à la guerre : l'argent des fous se retrouvera dans la poche des sages.

LE COMPACT

Toronto — Quand l'Assemblée s'est plainte il y a quelques années de son manque d'influence sur les membres des conseils, le révérend John Strachan s'est mis en colère.

Conseiller exécutif pendant vingt ans et conseiller législatif pendant seize ans, Strachan a dit au secrétaire colonial Glenelg : "A ma connaissance, je n'ai rien fait en exerçant les fonctions que mes positions m'ont imposées qui puisse mériter la moindre censure".

"Je ne peux accepter, a dit Strachan, qu'au milieu des insultes et de la violence, on me déloge d'un poste qui m'a été conféré par le roi en signe d'honneur et que j'ai le droit légal, inaliénable de conserver pendant toute ma vie. Dans la situation où je me trouve, je ne peux concevoir d'autre alternative honorable que de garder mon poste avec dignité et fermeté".

C'est ainsi que l'homme qui se trouve au centre stratégique du Compact dans la capitale défend ce qu'il considère comme son droit divin de siéger aux conseils du gouvernement.

Plus que tout autre homme du Compact, Strachan incarne l'inflexibilité du parti ultra-tory. Pasteur anglican bien en vue de la communauté de York pendant plus d'une génération, Strachan a une bien piètre opinion de ses ennemis tel un Mackenzie ou auparavant un Robert Gourlay (qui l'a appelé "un monstrueux petit fou de pasteur"). Il a travaillé sans relâche à promouvoir ses propres conceptions de la loyauté et de la religion. Son comportement aux conseils, où il se spécialise dans les affaires religieuses et éducatives, est un mélange curieux de bigoterie et d'un désir sincère de faire avancer le bien commun.

Partisan de l'établissement de l'église anglicane comme religion d'Etat, Strachan a écrit : "Croyant qu'il est du devoir de tout Etat de pourvoir à l'instruction religieuse du peuple, je me dois de défendre l'établissement de l'église par tous les moyens légaux dont je dispose. Mais je constate que le progrès du libéralisme entraîne le désordre partout".

"La situation ici ressemble de plus en plus à celle qui existait auparavant aux Etats-Unis, ce qui dans ce pays est d'autant plus alarmant que les citoyens ont particulièrement droit à la protection du gouvernement. En effet, la rébellion les a chassés de leurs foyers et ils entretiennent encore la peur vivace de voir les mêmes événements se reproduire ici".

Strachan se croit le détenteur non seulement du droit divin de gouverner, mais du droit divin de prêcher; et ce qui plus est du droit divin de pénétrer dans les esprits et les âmes des jeunes Haut-Canadiens. La montée du parti de la réforme démocratique a été identifiée chez Strachan, ainsi que chez tous les membres authentiques du Compact, au républicanisme Yankee. John Strachan est étranger à toute prise de position mitoyenne.

D'autre part, plusieurs trouvent inacceptable l'habitude de Strachan de confondre services publics et prestige personnel. Dans le monde de l'éducation, il a dominé une génération de Haut-Canadiens — ceux du moins que notre système d'écoles rudimentaire a pu toucher — par une politique inébranlable dont un rapport récent fait état :

"La jeunesse actuelle dans notre province devrait avoir l'occasion de recevoir son éducation de la part de tuteurs qui se distinguent non seulement par leur science mais par leur attachement à la monarchie britannique et à l'Eglise établie".

Il n'y a pas de place dans le Haut-Canada de Strachan pour des protestants — ne parlons même pas des démocrates — pas de place non plus dans les écoles fondées par cet Ecossais industrieux pour l'idée que le commerce constitue une carrière honnête pour les hommes éduqués et talentueux de la province.

Il n'est pas difficile d'imaginer la réaction de l'archidiacre face à la rébellion de 1837. Il l'a vue comme une manifestation de toutes les forces qui sont en train de détruire la société. Comme un véritable tory de la vieille école, il associe le désordre au mal, l'opposition politique au péché. Quant à Mackenzie, Strachan serait d'accord avec son disciple John Beverly Robinson :

"Encore un reptile de la race des Gourlay s'est infiltré parmi nous. Quelle vermine !" a dit Robinson.

ANALPHABÉTISME EN HAUT•LIEU

Toronto — Parmi les causes du conflit au Haut-Canada, plusieurs parlent de l'analphabétisme de la classe dominante.

Les membres du groupe *tory* au pouvoir ne semblent pas capables de lire les prophéties écrites sur le mur. Malheureusement, des Anglais éduqués qui immigrent au Canada ont tendance à accepter cette façon *tory* de "ne pas voir" les choses.

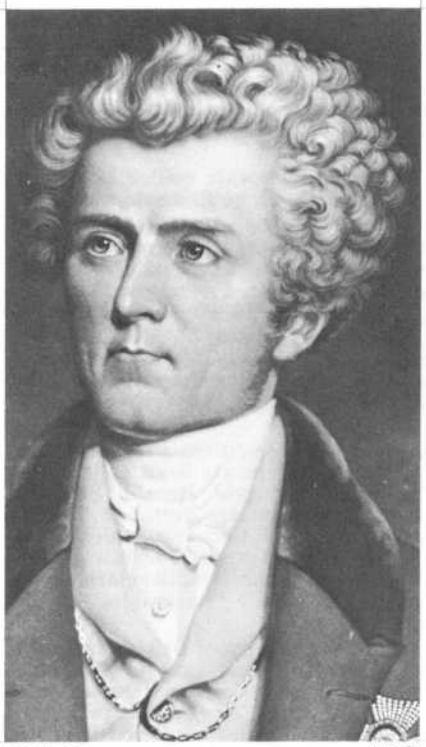

N. Cook A.P.C.

Sir Francis HEAD

Le lieutenant-colonel Duncan Cameron est un ancien combattant de la bataille de Waterloo. Des rapports enthousiastes sur le Canada l'ont amené à s'installer avec sa femme et ses neuf enfants à York Mills près de Toronto il y a trois ans.

Il ne prit pas de temps à se plaindre que des "yankees radicaux et d'autres personnes mal disposées s'acharnaient à empoisonner les esprits du peuple et à les dresser contre le gouvernement". Il était cependant si confiant en la loyauté du Haut-Canada, qu'en novembre 1837, à peine trois semaines avant la grande émeute de Toronto, il disait : "Dans la province, nous ne comptons pas un seul habit-rouge; la confiance que le gouverneur manifeste à son peuple est telle qu'il a envoyé la totalité des troupes au Bas-Canada".

Ces premières impressions ne sont pas toujours les meilleures pourtant; plus que pour tout autre, c'est le cas pour Sir Francis Head, gouverneur, qui a dit de tous les journaux de la province qu'ils étaient "dirigés par des éditeurs qui non seulement déforment mais faussent honteusement tout événement public". Malgré les qualités "d'honnêteté et de probité" qui priment dans notre société, la presse, d'après Head, "crée une dégradation de la morale qui semble impossible à arrêter".

Au moment où il prononçait ce jugement si lourd de conséquences, le gouverneur était arrivé dans la province depuis très exactement douze jours. On lui impute une grande responsabilité dans l'évolution subséquente de la situation. Mais est-ce qu'on peut le blâmer catégoriquement quand on sait que dès son arrivée ici, il a été entouré de gentilshommes *tories* qui ont passé toute leur vie ici et qui malgré tout ont eu cette même vision faussée des choses.

Mort de JOHN BY

Le londonien qui a construit le plus grand système de défense du Haut-Canada n'a pas vécu assez longtemps pour connaître la nouvelle menace américaine qui a suivi de près les récentes rébellions.

John By, l'ingénieur qui a construit le canal Rideau, est mort au mois de février 1836 au Royaume-Uni à l'âge de 56 ans. Il laisse dans le deuil sa deuxième femme, Esther, et deux filles.

Jeune officier des ingénieurs royaux, By a été en poste à Québec de 1802 à 1811. Au moment d'être envoyé au Haut-Canada en 1826, il venait d'être promu lieutenant-colonel pour une période de deux ans. Sa tâche : canaliser la rivière Rideau depuis l'endroit où elle se jette dans la rivière Outaouais jusqu'aux abords de Kingston sur le lac Ontario. Ce canal, qu'on a appelé le projet de construction pour la défense, le plus coûteux en Amérique devait remplacer la route stratégiquement dangereuse du Saint-Laurent, en cas de conflit avec les Etats-Unis.

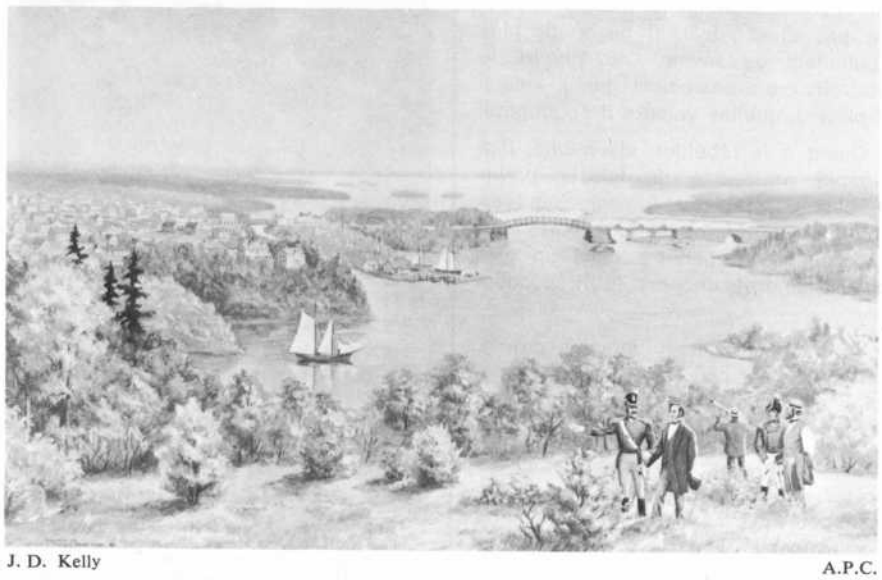

J. D. Kelly A.P.C.

Vue de Bytown, à l'embouchure de la rivière Rideau, ainsi nommé en l'honneur du colonel By qui y avait installé son quartier-général durant la construction du canal Rideau. By retourna en Angleterre à la fin des travaux en 1832.

GÉNÈSE D'UNE DOUBLE RÉVOLTE

N. D. L. R.

NDLR : Pour comprendre la situation actuelle, pour s'expliquer la double révolte des **Canadiens** et des **Britanniques,** pour situer la crise sans précédent que le pays traverse, la direction de ce journal a cru opportun de demander à ses meilleurs reporters une revue des événements des dernières années.

L'équipe constituée a longuement recherché l'approche et la méthode les plus appropriées. Il a finalement été convenu que le mieux était sans doute de présenter les événements des quatre dernières années dans un ordre chronologique.

Pourquoi quatre ans ? Il a semblé à chacun que l'année 1834, avec le vote des **92 Résolutions,** marque un sommet. Elle indique en quelque sorte un nouveau départ ou peut-être une ultime démarche avant un affrontement qui rendra tout compromis presque impossible. A l'automne 1834, la population du Bas-Canada a indiqué de façon très nette qu'elle appuyait Papineau. On n'avait jamais vu 95% des électeurs se ranger aussi résolument derrière un homme, son parti et ses positions.

Les **92 Résolutions** réunissaient les griefs et les espoirs des Canadiens. Papineau entrevoyait alors que la paix viendrait le jour où les Britanniques accepteraient leur condition de minorité, tandis que les Canadiens jouiraient de leur majorité. Que s'est-il passé depuis 1834 ? Quelle a été la réponse de Londres ? Quelles ont été les réactions des Canadiens et des Britanniques du Bas-Canada ? A l'occasion un parallèle avec les événements du Haut-Canada sera esquissé. Faute d'informations suffisantes, l'équipe traitera peu du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve. On sait pourtant que l'agitation y a été grande également. Même entre eux, les Anglais ont des problèmes. Métropolitains et coloniaux s'opposent. Le pouvoir doit-il venir du peuple ou de Londres ? Et lorsque le peuple parle une autre langue, véhicule une autre culture et procède d'une autre tradition : le conflit est naturellement plus vif, pour ne pas dire global. Il ne s'agit plus seulement de savoir d'où viendra le pouvoir, mais également quelle langue il parlera, quelles valeurs il soutiendra.

Quant à la rébellion elle-même, il a semblé préférable de laisser parler le plus possible les "images" qui en restent. Les textes seront brefs. Une chronologie (à paraître dans un prochain numéro) donnera le fil conducteur.

Enfin, il est évident que les procès actuels et les poursuites qui sont menées empêchent de dévoiler des faits et des noms.

Puisse ce reportage exceptionnel apporter un peu de lumière non seulement pour une meilleure compréhension des événements, mais également pour une meilleure compréhension mutuelle.

(La direction)

INTRODUCTION

On se souviendra qu'après le vote des 92 Résolutions, le 21 février 1834, la Chambre approuva en quelque sorte une 93e résolution par laquelle elle décidait de ne plus voter de budget aussi longtemps que l'administration complète de cette province ne lui aurait pas été confiée.

Par la suite, Aylmer dut donner l'ordre de puiser dans les coffres de l'Assemblée sans l'autorisation de celle-ci malgré tout l'embarras que cela causait à Londres. Les 92 Résolutions y provoquaient d'autant plus d'émoi qu'elles comptaient d'ardents défenseurs, principalement John-Arthur Roebuck.

L'Assemblée du Bas-Canada avait elle-même délégué ses propres porte-parole : MM. Denis-Benjamin Viger et Augustin-Norbert Morin qui multipliaient les démarches et les rencontres. Leur travail fut malheureusement compliqué par l'instabilité ministérielle qui régnait alors en Angleterre, alors qu'en moins d'un an quatre ministres se succédèrent à la tête du secrétariat aux colonies : lord Stanley, M. Spring Rice, lord Aberdeen et lord Glenelg.

A la fin de l'année 1834, l'hostilité entre Papineau et Aylmer était devenue telle que l'exécutif et l'assemblée étaient en état de conflit permanent et aigu. Londres comprit que le gouverneur était irrémédiablement compromis et décida de le rappeler.

En février 1835, la Chambre se réunissait pour une session de moins d'un mois, au cours de laquelle une seule loi fut votée. Tout le temps se passa en stériles discussions. Enfin, en mai, lord Glenelg annonçait à lord Aylmer la nomination d'un "commissaire royal", lord Gosford. Celui-ci, nommé gouverneur en chef en même temps qu'enquêteur, arriva à Québec le 23 août 1835. Il était accompagné de deux assistants : le tory Sir Charles Grey et le whig Sir George Gipps.

UN NOUVEAU GOUVERNEUR

T. Phillips A.P.C.

Lord GOSFORD

Lord Archibald Acheson, comte de Gosford, baron de Worlingham et de Beccles, pair d'Irlande, appartient à une vieille famille irlandaise. Entré en politique en 1797, il a été député du comté d'Armagh puis membre de la Chambre des Lords. Il est âgé d'environ 60 ans. Il passe pour un esprit libéral et on le dit en bons termes avec son compatriote O'Connell.

Outre son mandat d'enquêter sur les problèmes de la province, il avait reçu des instructions à l'effet de pratiquer une politique de conciliation envers les chefs patriotes des deux Canadas et des Maritimes. On sait maintenant qu'il devait à tout prix empêcher la formation d'un *front commun révolutionnaire.* Il devait réussir tout au moins à éloigner de Papineau les réformistes des Maritimes.

27 octobre 1835

CONVOCATION DE LA CHAMBRE

Dans un discours du trône, Gosford demande la fin des dissensions et promet d'abolir maints abus. Il se déclare hostile au cumul des fonctions et proclame que le mérite seul, et non la nationalité, doit justifier le choix. On lui a également donné instruction, souligne-t-il, de mettre les deux langues absolument sur le même pied.

Abandon des subsides . . . à certaines conditions

Au sujet des finances, lord Gosford déclare : "J'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous informer qu'Elle est disposée à placer sous le contrôle des représentants du peuple tous les deniers publics payables à Sa Majesté ou à ses officiers en cette province, que ces sommes proviennent des taxes ou de toute autre source canadienne, mais que cet abandon ne peut être fait que dans des conditions mûrement pesées."

Sujet britannique : citoyen du monde entier !

Il termine par un appel à la concorde, faisant miroiter les beautés du pays et la grandeur de l'Empire. "Je dirai aux Canadiens d'origine française et anglaise, de toute classe et de toute condition : Considérez les biens dont vous pourriez jouir, la situation favorable où vous vous trouveriez placés, si ce n'était de vos dissensions. Enfants des deux premières nations du monde, vous possédez un vaste et beau territoire, vous avez un sol fertile, un climat salubre, et le plus beau fleuve de la terre (. . .) Votre revenu triple les dépenses qu'exigent les besoins ordinaires de votre gouvernement. Vous n'avez point de taxes directes, point de dette publique (. . .) Si vous étendez vos regards au delà de la terre que vous habitez, vous trouverez que vous êtes habitants du beau patrimoine de l'empire britannique, qui vous constitue dans toute la force du terme, citoyens du monde entier et vous donne une patrie sur tous les continents et sur tous les océans du monde".

A l'automne '35, Gosford fait donc la cour aux députés. Parfois aussi à leurs femmes. C'est ainsi que l'attention dont il entoura Mme Elzéar Bédard, au grand bal de la Ste-Catherine, fit beaucoup jaser. Surtout lorsqu'on apprit, le 22 février suivant, que son mari, député de Montmorency et père des 92 Résolutions, était nommé juge de la Cour du Banc du Roi.

Si le comportement du gouverneur était beaucoup discuté, il n'en donnait pas moins des résultats. Papineau s'en rendit compte, le 25 janvier, lorsque le vote fut pris sur une de ses propositions. Elle fut adoptée de justesse par 29 voix contre 28. Le parti de Québec, la "petite famille" comme on prit l'habitude de dire, s'éloignait dangereusement de Papineau. Les fidèles alliés d'hier, MM. Bédard, Caron, Vanfelson, Berthelot, prenaient leur distance, au grand désespoir des proches supporteurs du tribun dont Perrault qui ne manquait pas une occasion de dénoncer "les mous", "les poules mouillées de Québec" !

DES "MONTREALERS" S'AGITENT

Gosford a marqué un autre point important en s'opposant à la formation d'un corps de fusiliers volontaires.

Le 22 décembre, un groupe de "loyaux" de Montréal, dirigés par le Dr Arnoldi et le marchand Francis Hunter — inspiré surtout, a-t-on dit, par Adam Thom — s'adressait au gouverneur le priant d'approuver la formation d'un "British Rifle Corps". Leurs buts étaient de défendre les liens entre la Grande-Bretagne et le Bas-Canada, de même que les droits et privilèges de ses habitants britanniques.

Dès le 28, le gouverneur leur faisait savoir qu'il pouvait veiller beaucoup mieux sur leurs droits qu'un groupe d'individus armés et qu'il considérait leur initiative comme très dangereuse.

Les "volontaires" ne furent pas "désarmés" pour autant et firent entendre qu'ils avaient sans doute été mal compris et que jusqu'à nouvel ordre ils maintenaient leur organisation. Cette fois, Gosford fut plus clair. Par une ordonnance qui impressionna drôlement les Canadiens, il dénonça, le 15 janvier 1836, cette initiative et l'interdit en termes vigoureux.

Humiliés, les responsables protestèrent de ce qu'un groupe de loyaux sujets aient été traités comme des traîtres par un gouverneur britannique et ceci dans "une Colonie conquise par les forces britanniques" (in a Colony conquered by Brisish arms !)

La **Montreal Gazette,** qui en novembre et en décembre, avait soutenu l'opportunité d'un recours aux armes, se tut temporairement. Il en fallait davantage pour réduire au silence Adam Thom du **Montreal Herald.** Sous le pseudonyme de Camillus, il s'adressa au gouverneur en ces termes : "Votre Seigneurie peut avoir été portée à croire que la détermination avouée des constitutionnalistes de résister à l'extension de la domination française n'était qu'une vaine menace; mais ils n'ont pas oublié que les champs de bataille glorieux de Crécy, Poitiers, Azincourt et Minden furent gagnés par de "misérables" minorités d'Anglais contre de vastes majorités de Français".

Après avoir momentanément changé leur nom en "Montreal British Legion", les tenaces loyaux sujets dissolurent leur organisation non sans avoir donné une dernière preuve de leur détermination par une parade monstre dans les rues de Montréal. D'après la **Gazette** de Montréal, mille d'entre eux étaient présents. Adam Thom continua seul . . ., encouragé par d'occasionnelles annonces de séances de tir sur cible !

BILAN 1834 — 1838 BILAN

JANVIER 1836

UNE INDISCRÉTION NÉFASTE

A la fin de janvier 1836, le nouveau gouverneur pouvait être assez satisfait de lui-même. Il avait tenu tête aux plus fanatiques des **tories** et s'était en partie concilié les plus modérés des patriotes.

C'est alors que l'impétueux gouverneur du Haut-Canada vint tout compromettre... par un moment de franchise. Il avait cru opportun en effet d'informer la Chambre des instructions données par Londres aux commissaires-enquêteurs chargés d'étudier les griefs du Bas-Canada. Le leader réformiste, William Lyon Mackenzie, et l'orateur Marshall S. Bidwell, s'empressèrent chacun de leur côté d'en transmettre la teneur à Papineau, pendant bas-canadien de l'un et de l'autre.

Ces instructions indiquaient clairement qu'il ne pouvait être question de rendre le Conseil législatif électif ou d'établir un gouvernement responsable. On y rappelait l'autorité de Londres, i.e. du **Colonial Office,** sur le gouverneur et la possibilité pour l'Assemblée d'en appeler à ce niveau. Quant aux fonctionnaires, précisaient les instructions, ils sont responsables au gouverneur et l'Assemblée doit transmettre, le cas échéant, ses griefs à ce dernier.

Papineau communiqua ces documents à la Chambre le 13 février. Un très vif débat s'engagea. Elzéar Bédard s'inquiéta du sort fait à des documents "privés". Inquiet, Gosford joua le tout pour le tout et déposa une copie plus complète que les extraits reçus du Haut-Canada par Papineau. Le mal était fait. Une semaine plus tard, la nomination de Bédard à la magistrature achevait de semer la méfiance chez les députés.

Lorsque l'éternelle question des subsides revint sur le tapis, Papineau avait retrouvé sa majorité. Les crédits furent votés pour une période limitée, six mois, et l'on mit fin aux travaux de la session (21 mars).

Le plus déçu fut évidemment Gosford. Il confia à ses proches : "Sans cette indiscrétion, nous aurions obtenu les arrérages et les subsides pour toute l'année".

22 SEPTEMBRE 1836

SESSION SPÉCIALE

Le secrétaire aux colonies, lord Glenelg, partageait les vues de son gouverneur. Il lui recommanda de faire une nouvelle tentative. Gosford convoqua la Chambre le 22 septembre et l'ouvrit en invitant les députés à prendre "connaissance de tout le contenu" des fameuses instructions dont "la publication de quelques passages détachés" les avait induits à n'accorder les subsides "que pour six mois".

Comme il ne veut pas les retenir loin de chez eux "dans cette saison", il ne voit pas d'autres matières à leur soumettre que celle des fonds publics.

Tandis que les tories étaient pris de vertige devant tant de gentillesse, les députés canadiens ne bronchaient pas. Et la réponse aux 92 Résolutions ? En attendant, ils se réjouissaient pourtant des efforts annoncés pour "redresser" les abus.

Le Canadien rendit bien le sentiment de la majorité en s'écriant : "Où il faut une action prompte..., le ministre colonial n'a que des paroles à offrir..."

Plutôt que de voter les subsides, la Chambre étudia et adopta, le 27 septembre, par 51 voix contre 12, une loi pour rendre le Conseil législatif électif. Par 58 voix contre 6, trois jours plus tard, elle adoptait une autre résolution dans laquelle elle expliquait son refus de voter les subsides.

Le 4 octobre, Gosford, sans perdre son calme, vint proroger la Législature. Il regretta l'impatience des députés si désireux d'obtenir une "pompte décision" dans une matière "où des mesures..., pour être efficaces, doivent être muries par le temps et l'attention".

Entre-temps, les commissaires-enquêteurs avaient terminé leur travail et rentraient à Londres : Grey en novembre '36 et Gipps en février '37.

Il ne restait plus, et au gouverneur et à l'Assemblée, qu'à attendre les conclusions du rapport et les réactions de Londres.

L'hiver de 1836-37 fut pénible. Les récoltes avaient à nouveau été mauvaises. Le commerce était au ralenti dans plusieurs secteurs, sauf dans celui du bois où il se maintenait assez bien. La crise financière qui frappa à la fois les Etats-Unis et la Grande-Bretagne eut de fortes répercussions au Bas-Canada au printemps 1837.

La rareté des produits et du numéraire ajoutait à la tension dans les deux Canadas. Les marchands britanniques et leurs alliés bureaucrates sont de plus en plus inquiets et regrettent l'influence du parti canadien. La Chambre d'Assemblée boude les urgents problèmes de l'administration publique. L'attitude ferme et énergique de la majorité la porte à rechercher d'abord le règlement de problèmes politiques qui traînent depuis des annés. La prise de conscience économique du début de la présente décennie est reléguée au second plan. Le parti de Papineau veut déterminer les limites de son action gouvernementale. La majorité veut gouverner. Vingt années de crises sporadiques dans le domaine agricole avait préparé une bonne partie de la population à une action décisive.

LA PROVOCATION

Les dix Résolutions de lord Russell, connues dans le Bas-Canada vers le 10 ou le 11 avril, devaient crever l'abcès.

Au début de mars, les commissaires Grey et Gipps avaient déposé leur rapport. Ils recommandaient le maintien de la "British American Land Company", l'acceptation par l'Assemblée d'une liste civile pour un minimum de sept ans. Ils s'opposaient par ailleurs à un Conseil législatif soumis à l'élection populaire de même qu'à l'établissement d'un Conseil exécutif responsable devant la Chambre : c'était s'engager beaucoup trop loin sur le chemin de l'autonomie, voire de l'indépendance. La présente crise leur faisait reporter à plus tard l'union des deux Canadas. Enfin, ils déploraient l'ostracisme qui frappait les Canadiens dans les charges publiques et le cumul des fonctions dont bénéficiait une minorité de Britanniques.

Londres tenait enfin sa réponse aux réformistes des deux Canadas. Le 6 mars, lord Russell soumettait aux Communes britanniques dix importantes résolutions. Les trois premières exposaient les faits. La quatrième reconnaissait la nécessité d'adopter des mesures pour assurer au Conseil législatif la confiance publique, mais écartait la possibilité d'en faire un corps élu. De même, on voulait bien revoir la composition du Conseil exécutif, mais il était exclu de la soumettre "à la responsabilité demandée par la Chambre d'Assemblée". Les sixième et septième concernaient les terres. L'une maintenait la "British American Land Company" dans ses privilèges et attributions, l'autre s'interrogeait sur la tenure et des amendements possibles.

Jusque là, c'était triste et décevant, mais hélas dans la lignée suivie depuis des années par Londres. C'était, il faut bien le dire, conforme au statut de colonie : surtout d'une colonie où il se trouve une majorité de gens qui en cent ans n'a pas fait de progrès, i.e. n'est pas devenue moins française et plus britannique.

La huitième résolution mettait le feu aux poudres ! Advenant le refus de l'Assemblée de voter à nouveau le budget, le gouverneur était autorisé à utiliser ses fonds pour acquitter des arrérages et régler les dépenses ordinaires. La résolution suivante subordonnait à l'approbation d'une liste civile par l'Assemblée la remise des revenus permanents de la Couronne. Enfin, la dernière maintenait les deux Canadas, invitait chacun à régler séparément ses problèmes.

Que restait-il comme moyens d'action ? Que faire ?

LA RÉPLIQUE

Dès le 13 avril, La Minerve **commentait l'atttiude de Londres : "Des protestations nouvelles et énergiques, écrit-on, et telles qu'on ne pourra les méprendre, nous paraissent nécessaires et urgentes (...) Les nombreux moyens à la disposition de nos compatriotes pour tarir la source des revenus qu'on approprie contre les lois constitutionnelles et sans le contrôle de la représentation du pays, ne peuvent nous être ôtés même par une loi du Parlement impérial... Les ressources ne manquent jamais à un peuple placé sur la frontière des Etats-Unis..."**

Le lendemain, Le Vindicator **affirmait : "Le sort en est jeté : le ministère britannique a résolu de marquer cette province du sceau de la dégradation et de l'esclavage, et de la rendre réellement ce qu'elle passait déjà pour être : l'Irlande de l'Amérique du Nord ... Mais il trouvera à ses dépens, avant que plusieurs années se soient écoulées, qu'il n'en a fait qu'un autre Massachusetts des colonies de l'Amérique du Nord... privé ainsi de toute justice au-delà de l'Atlantique; abandonné, rejeté par ceux en qui il a mis follement sa confiance, le peuple du Bas-Canada n'a plus qu'un devoir à remplir. Qu'il étudie l'histoire de la Révolution américaine. Il y trouvera de la sagesse, de la consolation et de l'encouragement. Ses dominateurs anglais se reposant sur leur force brutale et rendus insolents par leur nombre, ont rejeté les leçons que donne cette histoire. C'est au peuple à profiter de la sagesse que ses dominateurs rejettent".**

Tout comme La Minerve **qui, la veille, rappelait la lutte des Américains contre l'Acte du Timbre, en 1765,** Le Vindicator **invite le peuple du Bas-Canada à s'abstenir de consommer les articles comportant de droits, des taxes. En conséquence, il convenait d'encourager la contrebande. "C'est là seulement qu'est son salut. Par ce moyen, il anéantira le revenu dont l'Angleterre dispose d'une manière illégale et inconstitutionnelle, et paralysera le bras de l'oppresseur... Il faut conserver notre liberté même au prix de tout autre bien".**

La réaction est donc rapide et les nouveaux moyens d'action vite identifiés. Reste à organiser l'action.

Coll. J. Provencher

Paysan canadien avec l'acoutrement habituel. Une bonne pipée favorise la réflexion. Que faire ?

BILAN 1834 — 1838 BILAN

MAI • OCT. 1837

LES ASSEMBLÉES

Du début de mai jusqu'à la fin d'octobre, une multitude d'assemblées se tiendront à travers le Bas-Canada, principalement dans la région de Montréal.

On pourrait écrire que le malheur des réformistes faisait le bonheur des bureaucrates. Pas du tout. Les efforts de conciliation de Glenelg exaspérèrent totalement ces derniers. Ils seront de plus en plus furieux de l'attention qu'on accorde aux Canadiens et surtout des réformes que poursuit Gosford. Depuis 1829, 21 nouveaux membres ont été appelés au Conseil législatif. De ce nombre, 13 sont Canadiens français. Quelques-uns sont des membres du parti patriote. En 1836, le gouverneur avait recommandé dix nominations additionnelles dont sept Canadiens. A l'été 1837, les décisions de Londres étaient enfin connues et parmi les dix nouveaux conseillers législatifs, il se trouvait effectivement sept Canadiens français. Bien sûr, certains étaient des adversaires de Papineau, tel Amable de Bonne, mais le fait était quand même là pour les Britanniques dont la rage trouvait un écho de plus en plus violent dans les *Anti-Gallic Letters* d'Adam Thom.

Les Britanniques du Bas-Canada n'en peuvent plus d'attendre des remèdes de Londres. Surtout qu'ils se demandent si leur métropole n'est pas en train de transformer 1791 de façon à protéger davantage les Canadiens français. Ils se plaignent amèrement de ces derniers qui s'emploient à "créer des dissensions nationales" et à diminuer l'influence britannique. Ils notent le retard du Bas-Canada par rapport aux régions voisines où les canaux et les chemins de fer se développent rapidement. Il leur paraît impensable qu'une minorité aussi importante que la leur, qui possède les plus gros intérêts dans le Bas-Canada, qui est animée du désir de progrès, en soit réduite à se soumettre à une majorité aussi différente, alors qu'ils ont tout autour d'eux tant de frères britanniques. "A French majority in this province is a great danger. A British majority in a United Country is the best solution".

B.N. (Qué.)

L'Assemblée des six comtés à Saint-Charles, le 23 octobre 1837, réunissait les patriotes de Richelieu, de Saint-Hyacinthe, de Rouville, de Chambly, de Verchères et de l'Acadie.

Face à la masse canadienne-française, à cette majorité regrettable dans le Bas-Canada, c'est le devoir de tous les Britanniques de faire front commun. Ils ne peuvent tolérer davantage qu'un million de Britanniques soient séparés les uns des autres par une "faction" de Canadiens qui ont de plus en plus l'avantage d'une exceptionnelle position géographique.

Et voilà s'exclament les *Montrealers* qu'un gouverneur chargé d'enquêter sur nos maux s'empresse d'ouvrir les plus hautes fonctions aux Canadiens français pour les amadouer et les satisfaire. Ils suggèrent un Congrès de représentants des diverses parties de l'Amérique britannique du Nord. Ils sont prêts à rechercher des solutions avec les Canadiens progressifs. A leur avis, il n'y a plus de temps à perdre. Les plus exaltés (ou les plus machiavéliques) recréent le *British Rifle Corps* sous le nom moins suspect de *Doric Club*. Pour plusieurs, les jeux sont faits. L'affrontement armé est nécessaire. Adam Thom préconise la guerre civile dont l'issue ouvrirait la voie au capital et au commerce anglais.

LA DÉCLARATION de SAINT-OURS

Pendant ce temps, les Canadiens se rassemblent pour entendre leurs chefs. L'assemblée de Saint-Ours inaugure cette série de réunions populaires. Le 7 mai, sous la présidence du député de Montréal, C. Séraphin Cherrier, 1,200 personnes entendent Wolfred Nelson, Cyrille Côté et Siméon Marchessault dénoncer les Résolutions Russell et l'attitude provocatrice du Parlement britannique.

L'assemblée, galvanisée par ses orateurs, approuve sans hésiter une série d'importantes résolutions préparées par le Comité central et permanent des patriotes.

"Nous avons vu avec les sentiments de la plus vive indignation les résolutions (Russell) . . . dont l'effet nécessaire est de nous enlever toute garantie de liberté et de bon gouvernement pour l'avenir de cette province.

L'adoption de ses résolutions sera une violation flagrante de la part de Communes et du gouvernement qui les a proposées, et la Capitulation des traités et des actes constitutionnels qui ont été octroyés au pays. Que ces actes, ces traités, portant des obligations réciproques, savoir de notre part, amour et obéissance, de la part de l'Angleterre, protection et garantie de liberté, seraient virtuellement annulés par la violation des promesses de l'une des parties contractantes.

Dans ces circonstances, nous ne pourrions regarder le Gouvernement qui aurait recours à l'injustice, à la force et à une violation du contrat social, que comme un pouvoir oppresseur, un gouvernement de force, pour lequel la mesure de notre soumission ne devrait pas être désormais autre chose que la mesure de notre force numérique, jointe aux sympathies que nous nous trouverons ailleurs . . .

Ne nous regardant plus liés que par la force au Gouvernement anglais nous lui serons soumis comme à un gouvernement de force, attendant de Dieu, de notre bon droit et des circonstances un sort meilleur, les bienfaits de la liberté et un gouvernement plus juste. Que cependant, comme notre argent public dont en ose disposer sans aucun contrôle le gouvernement métropolitain, va devenir entre ses mains un nouveau moyen de pression contre nous, et que nous regardons comme notre devoir, comme de notre honneur de résister par tous les moyens actuellement en notre possession à un pouvoir tyrannique; pour diminuer autant qu'il est en nous, ces moyens d'oppression, nous résolvons :

Nous nous abstiendrons, autant qu'il sera en notre pouvoir, de consommer les articles importés, particulièrement ceux qui paient des droits plus élevés, tels que le thé, le tabac, les vins, le rhum, etc. que nous consommerons de préférence les produits manufacturés en ce pays; que nous regarderons comme bien méritant de la patrie quiconque établira des manufactures de soie, de draps, de toiles, soit de sucre, de spiritueux, etc. Que considérant l'acte du commerce comme non avenu, nous regarderons comme très licite, le commerce désigné sous le nom de contre-bande; jugerons ce trafic très honorable; tâcherons de le favoriser de tout notre pouvoir, regardant ceux qui s'y livreront comme méritant bien du pays, et comme infâme quiconque se porterait dénonciateur contre eux.

Pour opérer plus efficacement la regénération de ce pays, il convient, à l'exemple de l'Irlande, de se rallier tous autour d'un homme. Que cet homme, Dieu l'a marqué comme O'Connell pour être le chef politique, le regénérateur d'un peuple. Qu'il lui a donné pour cela une force de pensée et de parole qui n'est pas surpassée; une haine de l'oppression, un amour du pays, qu'aucune promesse, aucune menace du pouvoir ne peut fausser. Que cet homme déjà désigné par le pays, est L. J. Papineau. Cette assemblée, considérant les heureux résultats obtenus en Irlande du tribut O'Connell est d'avis qu'un semblable tribut appelé Papineau devrait exister en ce pays. Les Comités de l'Association contre l'importation seraient chargés de le prélever".

L'escalade

Les réunions se succèdent : notamment à Saint-Marc, Chambly, Verchères, Lachenaie, Saint-Constant (où sont présents deux diplomates français : M. de Pontois et M. de Saligny), Saint-Hyacinthe, Sainte-Scholastique où Papineau est porté en triomphe depuis Saint-Benoit, à Saint-Laurent où il fit l'un de ses plus importants discours affirmant que "l'heure d'un appel aux armes n'a pas encore sonné". Il croit bon de s'expliquer. Ni la peur, ni le scrupule ne le retiennent. Il préfère imiter les Américains : "suivre la marche qu'ils ont prise dix ans avant de combattre". Appauvrir le commerce et les revenus de l'Angleterre d'abord.

Les modérés de Québec cherchent également à se faire entendre. A. N. Morin organise la fameuse assemblée du marché Saint-Paul. Etienne Parent, pour sa part, prêche la modération. "L'impossibilité, écrit-il dans Le Canadien, **où nous sommes et serons encore longtemps de conquérir notre indépendance" incite à la sagesse et à une "énergique dignité".**

Mgr Lartigue profita du banquet offert à l'occasion du sacre de Mgr Bourget pour rappeler qu'il n'est "jamais permis de transgresser des lois ou de se révolter contre l'autorité légitime sous laquelle on a le bonheur de vivre".

C'est dans ce climat d'agitation et de tension que la jeune reine Victoria, en juin 1837, hérite du trône d'Angleterre. Lord Russell saisit cette occasion pour reporter à plus tard l'adoption officielle de ses fameuses résolutions. Cette attitude de Londres donne à Gosford un dernier espoir. Conformément aux instructions reçues, il convoque la Législature pour le 18 août.

Les représentants patriotes profitent de cette session pour donner l'exemple du boycottage commercial. Plusieurs se présentent dans le costume des campagnards qui, de toute pièce, se fabriquait au pays. Ils portent fièrement la veste en étoffe canadienne. Le Mercury **salua la tenue particulièrement réussie d'Edouard Rodier qui "excita beaucoup l'attention".**

En ouvrant la session, Gosford presse l'Assemblée de "rendre inutile . . . tout recours ultérieur à la 8e Résolution (Russell)" par un vote des subsides nécessaires. Les radicaux, qui dominent la Chambre, ne l'entendent pas ainsi. Ils placent Londres devant l'alternative de se maintenir "par des sentiments d'affection, de devoir et d'intérêt mutuels ou par la force physique et matérielle".

Malgré la division des députés sur l'attitude à prendre, Gosford comprend vite qu'une majorité suffisante refusera tout compromis. Il proroge la session dès le 26. Il confie alors à ses proches : "Le parti de Papineau ne sera satisfait d'aucune concession qui n'en sera pas une prise dans le sens d'une séparation de ce pays d'avec l'Angleterre et de l'établissement d'un gouvernement républicain". A son avis, les appuis dont profite Papineau proviennent en bonne partie des "attaques violentes et injustifiables qui ont été faites par les ultratories contre les Canadiens en général". Découragé, Gosford se met à redouter des désordres graves et craint d'être "dans la nécessité de suspendre la constitution".

BILAN 1834 — 1838 BILAN

LES FILS DE LA LIBERTÉ

Le 5 septembre, lors d'une assemblée tenue à Montréal, Place Jacques Cartier, à l'hôtel Nelson, T. S. Brown, André Ouimet et Amédée Papineau constituaient la réplique du **Doric Club**. S'inspirant des **American Sons of Liberty**, fondés par Sam Adams, ils proclament la naissance de l'**Association des fils de la liberté**. Un mois plus tard, le groupe publie son manifeste. "Avoir un gouvernement de son choix, proclame-t-on, est un droit inhérent au peuple. On peut donc en aucun temps le revendiquer et le mettre en pratique. L'autorité d'une mère-patrie sur une colonie ne peut exister qu'aussi longtemps que cela peut plaire aux colons.... Une séparation est commencée (entre la mère-patrie et la colonie)... qui se poursuivra avec une vigueur croissante jusqu'à ce qu'un de ses éléments inopinés et imprévus nous ait fourni l'occasion favorable de prendre notre rang parmi les souverainetés indépendantes de l'Amérique . . . En conséquence (. . .) nous nous engageons solennellement envers notre patrie maltraitée... à nous tenir prêt à agir suivant que les circonstances le requerront..."

Des bureaucrates s'étant plaints que plusieurs officiers de milice et fonctionnaires participaient à l'agitation, Gosford avait ordonné une enquête. Plusieurs patriotes avaient été destitués de leur fonctions. En guise de protestation, nombre de ceux qui ne l'avaient pas été démisionnèrent de leur propre initiative. Dans certains comtés, des extrémistes mirent même la main à la pâte en forçant des magistrats et des fonctionnaires à se démettre.

Ces destitutions et démissions de magistrats empêchaient le règlement des différends. Le Comité permanent des patriotes du comté de Deux-Montagnes eut l'idée de faire élire par le peuple des arbitres qui remplaceraient des magistrats révoqués par le gouverneur ou démissionnaires. Le journal chouaguen **Le Populaire** accueillit ce projet par ce titre : "La Révolution commence !". Le journaliste poursuivait : "si ce n'est pas là de la révolte ouverte, il ne faut plus appeler les choses par leur nom".

Entre temps les associations des **Fils de la liberté** s'étaient multipliées, notamment à Laprairie, dans la vallée du Richelieu, et dans le Nord de Montréal. Les exercices militaires auxquels ils s'adonnaient continuellement ajoutaient singulièrement à ce climat de révolution.

Bibl. lég. (Qué.)

Au sortir d'une réunion, les Fils de la Liberté *se heurtèrent aux* Dorics *et une bagarre suivit au cours de laquelle T. S. Brown fut blessé.*

L'ASSEMBLÉE DES SIX COMTÉS

L'agitation politique atteint cependant son point culminant avec l'assemblée des six comtés. Le 23 octobre, 4,000 à 5,000 personnes se sont rendues à Saint-Charles pour la circonstance. Douze députés et un conseiller législatif sont présents. Les grands orateurs du parti patriote y sont presque tous : L. J. Papineau, Wolfred Nelson, L. M. Viger, L. Lacoste, E. E. Rodier, T. S. Brown, A. Girod et le Docteur Côté. Sur le terrain, on a dressé une colonne de liberté portant l'inscription : "A PAPINEAU, SES COMPATRIOTES RECONNAISSANTS". La fanfare est de la partie et les salves de mousqueterie et d'artillerie marquent chaque discours et chaque résolution. Plusieurs jeunes gens font le serment solennel d'être fidèles à leur patrie, de vaincre ou de mourir.

A nouveau Papineau affirme que le moment n'est pas venu de recourir aux armes. Il insiste pour que la résistance reste constitutionnelle, affirmant que "le meilleur moyen de combattre l'Angleterre, c'est de ne rien acheter d'elle". Le docteur Wolfred Nelson pense autrement. "Je prétends, affirme-t-il, que le temps est arrivé de fondre nos plats et nos cuillères d'étain pour en faire des balles." Le docteur Côté ajoute : "Ce n'est plus le temps d'envoyer des requêtes mais des balles". Cette fois encore, des résolutions sont votées. Elles s'inspirent du préambule de la "déclaration d'indépendance des Etats-Unis" et reconnaissent à tout le peuple le droit de "changer ses institutions politiques et modifier la forme de son gouvernement", selon sa volonté.

Avant de se quitter, il est convenu que les représentants des 6 comtés se réuniront à nouveau en décembre pour élire des magistrats et des officiers de milice. La préparation militaire et la résistance aux fonctionnaires nommés par Gosford sont fortement conseillées et les soldats anglais sont encouragés à déserter.

A.P.C.

Les patriotes de Beauharnois, tels que vus par Mme Ellice. Nos patriotes s'arment comme ils le peuvent, de faux ou de faucilles, à défaut de fusils.

6 NOVEMBRE 1837

PREMIER AFFRONTEMENT

C'est à Montréal, rue Saint-Jacques, que se produisit le premier affrontement. Le 6 novembre, quelques membres des Fils de la liberté sont attaqués par des Dorics au sortir de l'une de leurs réunions. T. S. Brown est violemment pris à partie et s'en tire avec de graves blessures à un oeil. Profitant de leur avantage, les Dorics saccagent l'imprimerie du **Vindicator**, journal du docteur O'Callaghan, et menacent la résidence de Papineau. Les conseillers de Gosford insistent pour demander à Londres l'autorisation de suspendre l'habeas corpus et de proclamer la loi martiale. Dans les jours qui suivent, Gosford se résout à faire venir des renforts des provinces maritimes et du Haut-Canada, en même temps qu'il confie à Sir John Colborne le commandement des troupes. Celui-ci recrute rapidement des volontaires à Montréal, à Québec et dans les townships.

Le 12 novembre, les assemblées et défilés étaient officiellement prohibés. Quatre jours plus tard, des mandats d'arrêt étaient lancés contre 26 des principaux chefs patriotes, accusés de trahison. Prévenus à temps, la plupart d'entre eux échappèrent à l'arrestation en quittant précipitamment Montréal. André Ouimet de Montréal, le président des Fils de la liberté, et A. N. Morin de Québec figurent parmi les premiers prisonniers.

16 NOVEMBRE 1837

PREMIER ENGAGEMENT

Ce que désiraient les plus extrémistes des deux partis, c'est-à-dire des patriotes et des bureaucrates, se produisit de façon extrêmement soudaine. Les premiers coups de feu se firent entendre sur le chemin de Chambly, près de Longueuil.

Le 16 novembre 1837, le bruit se répandit que monsieur Demaray, notaire de Saint-Jean, et le docteur D'Avignon, du même endroit, avaient été faits prisonniers par un corps de cavalerie commandé par le capitaine Ermatinger et qu'ils allaient être conduits à Montréal. Bonaventure Viger et le capitaine Vincent de Longueuil réunirent rapidement une vingtaine d'hommes avec l'intention de délivrer les deux prisonniers. S'adressant à sa troupe improvisée, le capitaine Vincent leur conseilla de se préparer à faire le coup de feu et à passer le reste de la nuit à fondre des balles. Au point du jour, ils se mirent en campagne, enrôlant les habitants à droite et à gauche sur leur passage.

Arrivé au village, Viger qui commandait la troupe, apprit qu'un détachement de soldats de l'armée régulière s'avançait pour prêter main forte à la cavalerie. En prenant l'offensive immédiatement, les patriotes risquaient que les militaires mettent le feu au village. Viger retraita alors à une distance de deux ou trois milles et se mit en embuscade. Il disposa ses hommes de façon à se donner le plus d'avantages possibles. Les préparatifs ne furent pas longs. La cavalerie arrivait.

Viger bondit soudainement, criant à ses hommes : "suivez-moi !" Et se tournant vers la troupe : "halte ! livrez-nous les prisonniers au nom du peuple !"

"Attention ! dit Ermatinger en jurant : go on ! Make ready ! Fire !" La troupe tire aussitôt sept ou huit coups de fusils. Viger est atteint de deux balles : l'une lui effleure la jambe, l'autre lui arrache le petit doigt. Avec les dix hommes qui l'entourent Viger donne la riposte. Il vise le commandant du détachement et le blesse au genou. Affolés les chevaux se cabrent et s'emportent. Profitant de la confusion, Viger se place sur une clôture, crie et commande comme si partout des hommes cachés attendaient ses ordres. Il encourage ceux qui sont là au combat. Enfin, sabre aux poings, il fonce sur les deux chevaux attelés à la voiture dans laquelle se trouvent les prisonniers. Les deux prisonniers sortent de la voiture. On brise leurs fers et joyeuse, la petite troupe se rend chez le capitaine Vincent célébrer comme il se doit ce premier triomphe.

Peu après, Demaray et D'Avignon prirent le chemin de la frontière.

La nouvelle se répandit rapidement. T. S. Brown qui avait fui Montréal pour échapper à un mandat d'arrêt s'était réfugié à Varennes. En compagnie du docteur H. A. Gauvin et des deux frères DesRivières, tous quatre "fils de la liberté", il décida de se rendre à Saint-Charles et de se faire soldat.

SAINT-DENIS et SAINT-CHARLES

Une victoire, une défaite... ou l'inverse!

Les patriotes organisèrent leur résistance aux arrestations annoncées par l'Exécutif en se regroupant en deux camps : l'un à Saint-Denis, l'autre à Saint-Charles.

Heureux de pouvoir enfin passer à l'action, Colborne confie à deux de ses lieutenants le soin de vaincre ces troupes improvisées. Wetherall se rend à Chambly tandis que Gore gagne Sorel par bateau. Ils doivent tous deux opérer une jonction à Saint-Charles.

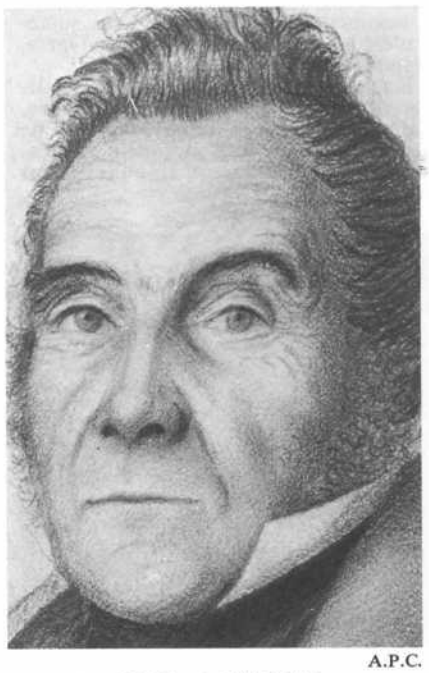

A.P.C.

Wolfred NELSON

GORE ARRÊTÉ À SAINT-DENIS

Arrivé à Sorel le 22 novembre dans l'après-midi avec trois compagnies, quelques artilleurs armés d'une pièce de campagne et un peloton d'une douzaine de cavaliers, Gore renforce sur place ses troupes de deux autres compagnies.

Vers 10 heures du soir, il se met en marche vers Saint-Denis espérant surprendre la place au lever du jour.

Le docteur Wolfred Nelson avait pris la tête des patriotes rassemblés à cet endroit. Informé du mouvement des troupes anglaises, il se rend à cheval dès 6 heures du matin sur la route de Saint-Ours pour s'informer de la situation.

Le temps était si bas, le ciel si sombre qu'il faillit être fait prisonnier par des éclaireurs anglais. Heureusement pour lui, il tourna bride juste à temps et piqua son cheval des deux ordonnant à ses hommes de couper et abattre les ponts qu'il laissait derrière lui. Sur le chemin du retour, il donna l'alarme aux paysans.

Dès son entrée au village, les cloches de l'église se mirent à sonner à toute volée, appelant les patriotes au combat. De partout ils accouraient, la plupart n'ayant pour arme que des fourches ou des bâtons. Une centaine peut-être avait des fusils, des fusils à pierre qui rataient souvent et ne portaient pas loin.

Nelson après avoir rencontré Papineau et O'Callaghan et leur avoir conseillé de s'éloigner, s'adressa aux gens rassemblés. Il les informa du danger d'un combat et de la supériorité évidente des troupes qui s'avançaient. Il indiqua son intention de se rendre aux autorités s'il en était légalement requis; mais qu'il ne permettrait pas qu'on le prit comme un criminel.

Forts de leur courage, les patriotes prirent position. Près d'une centaine se barricadèrent dans la maison Saint-Germain, située sur le Chemin du Roi que les troupes devaient suivre pour gagner le village. 25 à 30 s'embusquèrent dans la distillerie du docteur Nelson à quelques pas plus loin et une dizaine d'autres dans un magasin. Ceux qui n'avaient pas de fusils se placèrent à l'abri des murs de l'église; ils avaient ordre de se ruer sur l'ennemi avec leurs faux et leurs fourches à la première occasion qui se présenterait.

Se doutant peu de la résistance qui l'attendait, Gore, vétéran décoré de Waterloo, donna à peine le temps à ses troupes épuisées de se reposer. Il les harangua, les exhortant à prouver une fois de plus la valeur des soldats anglais. Il les divisa en trois détachements et leur donna l'ordre de marcher en avant.

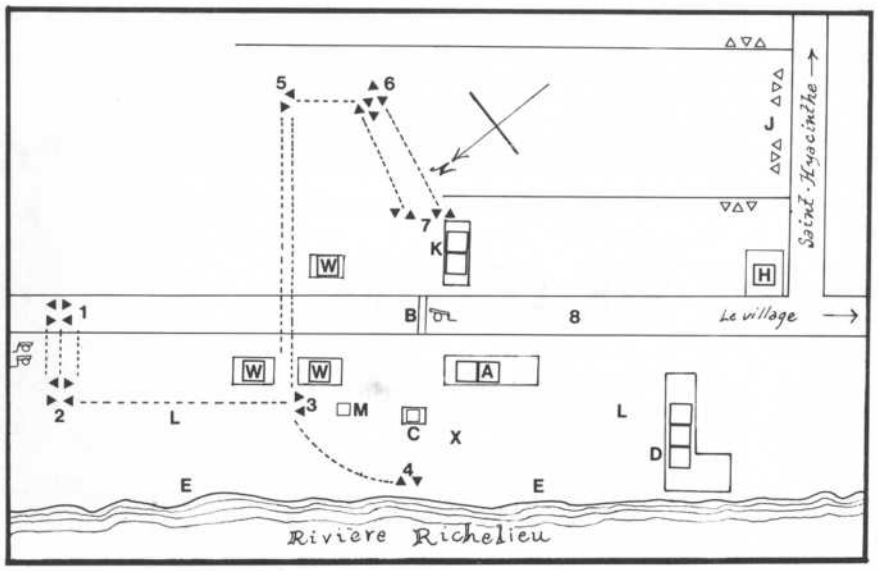

Plan de la bataille de Saint-Denis, à partir du tracé préparé par Louis-Joseph-Amédée Papineau. Ce dernier précise que son plan a été dressé à la hâte et sans échelle.

A — Maison de Mme Saint-Germain
B — Barricade et petite pièce de canon
C — Petit Bâtiment contenant des tirailleurs patriotes
D — Distillerie du Dr Nelson
E — La grève ou rivage
H — Maison du Dr Nelson
J — Stratagème du Dr Nelson
L — Hauteur, la plaine
M — Bois de chauffage cordé. Un jeune Canadien qui n'avait pas de fusil sortit de la maison Saint-Germain et, au milieu des balles, alla en prendre un aux anglais qui étaient appuyés contre ce bois.
W — Maisons de bois servant d'abri aux Anglais
X — Penchant de la côte
1, 2 et 3 — Différentes positions des troupes anglaises en arrivant
4 — Compagnie du capitaine Markman qui cherche à déloger les patriotes
5 et 6 — Positions des Anglais qui veulent faire le tour du village pour s'en emparer
7 — Les Anglais ayant tourné à droite se portent derrière la grange (K) de Mme Saint-Germain
8 — Endroit où Charles-Ovide Perrault tomba blessé à mort par une balle de carabine tirée par un officier anglais

N.B. Le nombre de triangles n'a aucun rapport avec celui des troupes.

Nelson en était à discuter avec les patriotes de la maison Saint-Germain lorsque les premières détonations se firent entendre. Deux Canadiens qui étaient à découvert avaient été couchés en joue par les soldats anglais. Ils s'effondrèrent. Une nouvelle détonation se fit entendre : les murs de la maison furent ébranlés, des planches volèrent en éclat. Un autre insurgé, Pierre Minet, s'étant imprudemment montré à une fenêtre, fut blessé. Les patriotes ripostaient de toutes les ouvertures possibles, ils faisaient feu sur les troupes. La bataille de Saint-Denis s'engageait : il était 9 heures du matin.

Les soldats anglais, certains que la lutte serait l'affaire d'un moment, le temps de lancer une dizaine de boulets et une trentaine de coups de fusil se battaient à découvert et s'avançaient avec une insouciance dédaigneuse.

Leurs habits rouges offraient au tir des patriotes d'excellents points de mire qu'ils ne manquèrent pas. Des grêles de balles successives les décimèrent. Trois canonniers furent tués l'un après l'autre, la mèche à la main, avant d'avoir pu mettre le feu à l'amorce du canon.

La première canonnade avait fortement endommagé le second étage de la maison Saint-Germain. A la suggestion de Nelson, les insurgés se réfugièrent au rez-de-chaussée où ils étaient bien protégés par des murs épais.

Peu à peu les soldats anglais se mirent à l'abri, dans les maisons avoisinantes, derrière les clôtures, des piles de bois de corde et une grange.

Vers midi, les troupes anglaises n'avaient fait aucun progrès et leurs pertes étaient considérables. Résolu d'en finir, Gore manoeuvra ses troupes avec l'intention de cerner une partie du village. Le capitaine Markman reçut l'ordre de tourner la position des patriotes. La manoeuvre était dangereuse. Nelson jugea que des renforts devenaient nécessaires. George Etienne Cartier se fit confier la tâche d'aller chercher et des munitions et des renforts.

Par trois fois, Markman et ses hommes s'élancèrent au pas de course, par trois fois ils furent obligés de reculer. A la quatrième et dernière attaque, le capitaine Markman fut grièvement blessé et désarçonné. Ses soldats se retirèrent portant leur brave commandant.

En même temps des coups de feu éclatèrent du côté de la rivière. Des renforts arrivaient de Saint-Antoine, de Saint-Ours, de Contrecoeur. Ils étaient une centaine environ. Des soldats anglais les ayant aperçus, tirèrent sur eux avec fureur. Le passeur Roberge conduisait la principale embarcation, un bac, où étaient massés une vingtaine de patriotes. Un boulet de canon emporta un morceau de son bac et brisa l'aviron qu'il avait à la main. Roberge ne bougea pas : "couchez-vous", dit-il aux patriotes. Et debout, impassible, il continua à ramer comme si de rien n'était.

Encouragés par l'arrivée de ce renfort, les patriotes redoublèrent d'ardeur.

Attaquées de tous côtés, épuisées, les troupes lâchèrent pied et reprirent le chemin de Sorel harcelées par quelques patriotes qui leur enlevèrent leur canon et firent quelques prisonniers. Les patriotes comptaient plusieurs blessés et douze d'entre eux avaient été tués ou mortellement atteints. Les Anglais pour leur part avaient laissé huit prisonniers. Ils comptaient une trentaine de tués et autant de blessés.

La victoire des patriotes fut de courte durée. Une semaine plus tard, les troupes revenaient au village et vengeaient leur défaite par le pillage et l'incendie.

WETHERALL vs MARCHESSAULT

Le samedi 25 novembre à 9 heures du matin, la troupe du lieutenant-colonel Wetherall quittait Saint-Hilaire en direction de Saint-Charles. Elle comptait six compagnies d'infanterie, deux pièces d'artillerie et un détachement de cavalerie.

Encouragés par la victoire de Saint-Denis, les patriotes étaient bien déterminés à réussir un second exploit. Depuis plusieurs jours déjà, ils s'employaient sous les ordres de T. S. Brown à fortifier le village. La maison du seigneur Debartzch avait été choisie comme château fort. La maison avait été percée de meurtrières et entourée de remparts d'arbres renversés qui s'étendaient depuis une colline en arrière jusqu'à la rivière.

Ces fortifications devaient s'avérer tout à fait inutiles : l'artillerie eut tôt fait de les balayer par un tir de la colline voisine.

Quelque 200 patriotes attendaient les troupes. La moitié d'entre eux environ avait des fusils.

La marche de Wetherall se déroula sans incident jusqu'aux abords du village alors que Bonaventure Viger, avec quelques patriotes, entreprit de harceler les troupes. Sans trop de difficultés pourtant, elles prirent position autour du village.

Avant d'engager véritablement le combat, l'officier britannique chercha à parlementer avec Brown. Ce dernier, occupé à rassembler des patriotes dispersés autour du village, fut étonné en recevant le message de Wetherall. Celui-ci lui faisait dire que s'il laissait passer les troupes en route pour Saint-Denis, le village serait épargné. Brown jugea que l'officier britannique devait être dans un grand embarras pour faire une pareille proposition : il lui répondit qu'il laisserait passer les troupes si elles déposaient les armes . . .

Son message ne se rendit pas à temps. Le combat s'était engagé. Siméon Marchessault avait pris la tête des patriotes en l'absence de Brown. Du mieux qu'ils purent, ils tentèrent de contenir les assaillants. Pourtant à partir du moment où leurs remparts furent brisés par les décharges des grosses pièces, ils ne purent contenir les attaques.

Jugeant la situation désespérée, Marchessault enfourcha son cheval et s'élança vers l'ennemi. On prétend qu'il réussit même à désarçonner Wetherall.

En moins d'une heure, les troupes anglaises occupaient la place. D'un sang-froid à toute épreuve, Marchessault se mêla aux incendiaires et réussit à se rendre à sa ferme, à temps pour sauver des papiers importants et faire sortir ses animaux de l'étable.

Outre leur village incendié, les patriotes sortaient de l'engagement avec de très lourdes pertes. Plus de 30 morts. Les troupes de Wetherall ne comptaient que 3 morts et une douzaine de blessés.

C'était . . . déjà le commencement de la fin.

SAINT-EUSTACHE: UNE PROTESTATION

Il reste à Colborne un dernier foyer d'insurrection à balayer : le comté des Deux-Montagnes. Le 13 décembre, il quitte Montréal à la tête de 1,200 hommes. Le lendemain ses troupes traversent la rivière Ottawa. Vers midi, elles sont en vue de Saint-Eustache.

Commandés par Armury Girod et Jean Olivier Chénier, les patriotes organisent la résistance. Un détachement de volontaires commandé par le capitaine Maximilien Globensky est signalé. Les patriotes se portent à sa rencontre. Ils sont sur le point d'engager le combat lorsqu'ils entendent derrière eux une décharge de mitraille. Stupéfiés, ils aperçoivent une colonne interminable de soldats qui s'avance sur le côté nord de la rivière. Jugeant la situation désespérée, plusieurs s'enfuient dont le brave Girod. Chénier rassemble les plus courageux et regagne le village. Ils sont environ 200. Ils se barricadent dans les maisons du centre, le couvent et surtout dans l'église. La moitié d'entre eux n'ont pas d'armes et s'en inquiètent. Chénier leur fait cette réponse : "Il y en aura de tués, vous prendrez leurs fusils !" La bravoure ne suffit pas, le combat est terriblement inégal. Les patriotes résistent pourtant pendant plus d'une heure. Le feu a été mis à plusieurs maisons. L'incendie gagne l'église. C'est en se jetant d'une église en flamme que les derniers résistants sont abattus. Chénier saute du côté du couvent, il s'élance, son fusil à la main, vers la porte du cimetière. Une première balle le jette par terre. Il se relève, fait feu sur les troupes : une seconde balle l'atteint en pleine poitrine.

Coll. Y. Lacroix

Une centaine de patriotes blessés sont faits prisonniers. Au moins soixante-dix sont morts, les flammes ravagent le village. Plus de soixante maisons s'effondrent. Les troupes comptent quelques blessés et trois morts.

Des bandes de soldats et de volontaires savourent leur victoire par le vol et le pillage. On ne respecte rien, ni les morts, ni l'église.

Saint-Eustache n'avait pas été un combat . . . tout au plus une protestation.

ENTREVUE AVEC LE NOTAIRE GIROUARD

DES DÉTAILS INÉDITS

NDLR : Le notaire Jean Joseph Girouard vient de retrouver sa liberté pour la deuxième fois, il y a trois jours à peine, soit le 27. Son premier emprisonnement avait duré près de sept mois, son second s'est terminé après sept semaines. Malgré son empressement à retrouver les siens et à mettre de l'ordre dans ses affaires, le notaire Girouard a bien voulu recevoir le représentant du **Boréal Express.** Nous lui en sommes infiniment reconnaissant, au nom de nos lecteurs qui trouveront dans cette entrevue des renseignements des plus intéressants sur les prisonniers et la vie en prison. Le plan de la nouvelle prison de Montréal que vous trouverez dans cette page nous a été communiqué par le député de Montréal, le notaire André Jobin. La description nous en a été fournie par son collègue monsieur Girouard.

B. E. — Monsieur le député . . .

J.J. G. — Je m'excuse de vous interrompre cher ami, mais il n'y a plus de députés dans ce pays. Depuis le 27 mars dernier, je suis un simple citoyen.

B. E. — Vous avez raison. Puis-je vous appeler Monsieur le notaire ? (sourire)

J.J. G. — Si vous voulez : malgré que j'aie de la difficulté à le redevenir ne retrouvant pas mes papiers qui ont péri dans l'incendie de ma maison de même que dans le pillage dont a été l'objet la maison où j'avais caché un certain nombre de mes documents les plus importants.

B. E. — Quelles impressions gardez-vous de vos deux séjours en prison ?

J.J. G. — Evidemment, ce furent de très pénibles moments. Pourtant je dois avouer que j'ai peut-être supporté mieux la détention que bien d'autres. Je n'ai pas la présomption d'avoir plus de fermeté d'âme et de courage mais, comme vous le savez sans doute, je me suis fait des occupations qui ont employé tous mes instants et qui ne m'ont guère laissé le temps de broyer du noir.

B. E. — Parlez-nous un peu de vos occupations.

J.J. G. — J'avais profité de mon premier séjour pour dresser la liste à peu près complète des patriotes détenus à Montréal, soit à la nouvelle prison au Pied-du-Courant, soit dans la vieille prison, Place Jacques-Cartier, ou encore au magasin Fry à Pointe de Callières. J'ai ainsi dénombré 495 patriotes dont j'ai pu également retracer l'âge, la profession, le domicile, la date de l'arrestation, de l'emprisonnement, éventuellement leur date de sortie de prison et quelques autres détails semblables. J'ai d'ailleurs compilé l'ensemble de ces renseignements, ce qui m'a permis de tracer quelques tableaux que je crois assez intéressants.

Mon second séjour en prison a été trop bref pour que j'exécute un semblable travail, d'autant plus que — depuis le début de novembre — chaque jour nous apportait une fournée plus ou moins considérable de nouveaux prisonniers. J'évalue d'ailleurs à sept ou huit cents le nombre de personnes qui ont été arrêtées dans la région de Montréal au cours des huit dernières semaines.

B. E. — D'après votre expérience, quelle est la durée moyenne d'une détention ?

J.J. G. — D'après mon expérience de l'an dernier, c'est-à-dire selon les relevés que j'ai faits en date du mois de juin, il est très rare qu'une personne soit détenue moins d'un mois. Je dirais qu'en général la durée de l'emprisonnement couvre facilement une période de trois ou quatre mois. Cette fois-ci, il est très difficile de prédire le sort qui attend nos malheureux compatriotes qui sont en cellule puisque nous assistons actuellement à des procès et qu'il est assez peu probable qu'une amnistie soit accordée.

Nous traversons vraiment une période des plus sombres de notre histoire. Si vous voulez, je peux vous laisser quelques-uns des relevés que j'ai dressés. J'ajoute également celui-ci qui vous donnera une idée des méfaits auxquels se sont livrés tant les troupes régulières que les "volontaires" de Sa Majesté. Mes chiffres sont assez précis pour la région du nord de Montréal, celle que j'habite. J'ai aussi quelques informations sur les ravages qu'ont eu à subir les villages de Saint-Denis et de Saint-Charles. A ces données qui correspondent à des biens matériels, plus ou moins faciles à estimer, il faut ajouter que des livres d'affaires, des titres de famille, de propriété, des greffes de notaires — comme le mien par exemple — sont à tout jamais perdus et vraiment irremplaçables.

B. E. — Si je ne me trompe pas, vous avez été logé au Pied-du-Courant. Il s'agit d'une nouvelle prison. Faut-il en déduire qu'elle est confortable et bien aménagée ?

J.J. G. — Vous n'auriez peut être pas dû me poser cette question. En effet je suis très sévère pour les responsables de la construction de ce bâtiment. A mon avis, c'est en pure perte que la province y a consacré des sommes énormes. Rien n'est plus absurde et plus malcommode que la division intérieure de cette prison. Tout y est si mal ordonné qu'il faudra, comme on a déjà commencé à le faire d'ailleurs, y employer annuellement des sommes considérables pour pallier les nombreux inconvénients qu'un aussi mauvais plan présente sans cesse.

Laissez-moi donner l'exemple du chauffage. Les commissaires chargés de cette construction avaient été assez stupides pour s'imaginer que l'on pouvait chauffer un édifice comme celui-là avec de l'air chaud contenu dans des tuyaux circulant et tournant dans les diverses galeries. Faut-il préciser qu'il a vite fallu installer des poêles dans des espaces qui n'avaient pas été prévus à cette fin. A l'exception des pièces du centre qui sont d'ailleurs destinées au concierge, il n'y a point de cheminées ouvertes (de foyers) ailleurs dans la prison. Point de ventilation non plus, tout au long des galeries où il n'y a aucun moyen de renouveler l'air. Les "privés" manquent de canaux suffisants, se remplissent quelques fois et répandent l'infection dans la prison. D'ailleurs ces "privés" sont en trop petit nombre et sont très mal répartis. Mais ce qui est pire encore, c'est le manque d'eau. La prison n'en est pourvue qu'avec beaucoup de négligence; les prisonniers de certaines galeries ont été, quelques fois jusqu'à 26 heures sans une goutte d'eau, obligés de boire leurs eaux sales. On avait adapté une pompe à un puits creusé dans la prison, des réservoirs supérieurs répandaient l'eau vers les différentes galeries dans des tuyaux de plomb garnis de chantepleures, ce qui était très commode. Cependant ces machines étaient si mal construites qu'après avoir coûté en façon et en réparation plusieurs milliers de livres, il a fallu les abandonner et se pourvoir d'eau à la tonne. On dit que le coût de fournir de l'eau à la prison se monte de cinq à six piastres par jour. à peu près tout demande continuellement des réparations. Cette prison est donc d'un entretien extrêmement coûteux.

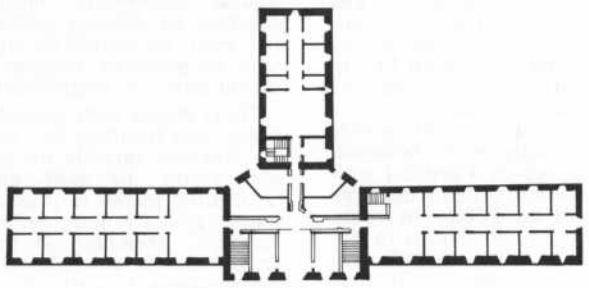

Au Pied-du-Courant. — La nouvelle prison a une façade de 224 pieds, et une aile en arrière de 75 pieds. Tel que le montre ce dessin, elle a la forme d'un T. Le bâtiment est en pierre de taille à l'extérieur et a trente pieds de profondeur sur à peu près autant de hauteur, à l'exception du corps central qui a dix pieds de plus en profondeur et est plus élevé que le reste du bâtiment : il contient un attique destiné à servir de chapelle.

La prison comprend une partie inférieure, enfoncée d'environ six pieds, où se trouvent les cachots, formés de cellules voûtées de douze pieds par huit, ne recevant de lumière que par une espèce de meurtrière n'ayant pas plus de 15 pouces de hauteur par six pouces de largeur. Le rez-de-chaussée et l'étage au-dessus sont remplis de cabanons voûtés de cinq pieds par huit. L'étage supérieur, qui est représenté par le plan ci-joint, contient trois salles et des chambres de douze pieds par neuf. Dans l'attique se trouvent entassés plusieurs prisonniers. A certains moments il y en a eu jusqu'à une centaine. Inutile de dire qu'on n'y dit plus la messe.

B. E. — Et les règlements ? et le personnel ? ....

J.J. G. — Encore là, j'aimerais mieux ne pas insister. Pour ma part, je juge très sévèrement la conduite du shérif Saint-Ours. On aurait dit parfois qu'il était vraiment mal à l'aise en face de ses compatriotes-prisonniers, et qu'il compensait par des excès de zèle et de sévérité. Monsieur Leclère pour sa part a montré une plus grande compréhension et a contribué, nous a-t-on dit, à faire assouplir les règlements de la prison. De telle façon que, depuis quelques semaines, nous avions une certaine liberté pour parler entre nous, pour recevoir des parents et amis, pour recevoir également quelques douceurs de l'extérieur.

B.N. (Qué.)

Le notaire J. J. Girouard à sa table de travail. Dessin exécuté par Girouard lui-même.

B. E. — Avez-vous physiquement souffert de votre séjour en prison ? Craignez-vous en garder des séquelles regrettables ?

J.J. G. — Heureusement, je jouis d'une assez bonne santé (le notaire mesure plus de six pieds !). J'ai assez bien supporté ce double emprisonnement. Encore une fois, ce sont très certainement mes occupations qui m'ont le plus aidé. Cependant, il faut vous dire que j'ai vu plusieurs de mes compatriotes souffrir gravement. Je pense en particulier à ce pauvre Renaud dont l'état de santé nous a tellement inquiétés. Il a durement souffert des privations de nourriture surtout dans un cachot sale et mal aéré où il n'y avait ni lit, ni couverture. Le docteur Arnoldi mit beaucoup de temps avant de s'occuper de notre compagnon. Evidemment, il avait beaucoup à faire mais tout de même . . .

Disons ici que, parmi nos compatriotes emprisonnés, il se trouvait plusieurs médecins qui ont trouvé maintes occasions de pratiquer leur profession. Le Docteur Wolfred Nelson, pour un, a porté des soins empressés à combien de ses compagnons d'infortune. Plusieurs d'entre eux lui doivent très certainement la vie.

Et ce qui m'attriste encore plus, ce ne sont pas les souffrances de ceux qui ont été emprisonnés : ce sont surtout les méfaits innombrables dont ont été l'objet nos pauvres gens. Depuis ma sortie de prison, j'entends raconter les faits les plus horrifiants. Les soldats n'ont rien respecté. Combien de vieillards, de femmes, — voire même de femmes enceintes —, et d'enfants ont eu à subir les rigueurs et les violences de ces gens. On m'a raconté le cas du jeune Marineau abattu par un corps de volontaires qui venait de quitter Saint-Eustache. L'enfant était sorti de sa maison par curiosité. Le volontaire a été détenu quelques jours en prison, me dit-on, et il en serait sorti sans caution.

François Plante de Laprairie a été abattu alors qu'il travaillait paisiblement dans la cour de sa maison. L'assassin a expliqué aux autorités qu'il n'avait pas fait exprès. Je pense encore à des incidents bien différents comme celui de cette dame Roy de Saint-Jean qui a eu à subir les propositions infâmes d'un volontaire, entré chez elle pour constituer prisonnier son mari qui venait de s'enfuir.

Le bilan des deux années que nous venons de vivre sera terrible. La répression d'un double soulèvement que nous n'avons pas voulu d'ailleurs commence à inquiéter les bureaucrates eux-mêmes. Je vois dans la presse anglaise que plusieurs Britanniques invitent maintenant le gouverneur à ne pas croire qu'il peut cimenter dans le sang les rapports entre les deux peuples. Puisse la voix de la raison se faire entendre enfin.

"PROCÉDURES ILLÉGALES, INCONSTITUTIONNELLES ET INJUSTES" (Drummond et Hart)

LE DÉLIT

Les accusés ont été faits prisonniers par les Indiens de Caughnawaga. Ils se seraient rendus à cet endroit dans l'espoir d'y trouver des armes.

Comptant sur la sympathie des Indiens à l'endroit des Canadiens et sur l'invitation de ces derniers, ils auraient gagné le centre du village où ils auraient été encerclés et réduits à l'impuissance.

La plupart des accusés sont par ailleurs bien connus pour leur patriotisme et leur amitié avec des rebelles.

J. N. Cardinal était député depuis 1834, alors que le parti de Papineau remportait son extraordinaire victoire : 77 des 85 sièges avec 95% des voix.

C. W. Jefferys A.P.C.

Assemblée populaire en réaction aux Résolutions Russell.

LES ACCUSÉS

Joseph Narcisse Cardinal, Joseph Duquette, Joseph L'Ecuyer, Jean Louis Thibert, Jean-Marie Thibert, Léon Ducharme, autrement nommé Léandre Ducharme, Joseph Guimond, Louis Guérin dit Dussault, autrement nommé Blanc Dussault, Edouard Thérien, Antoine Côté, François Maurice Le Tailleur, Louis Lesiège, autrement nommé Louis Lesage dit Laviolette.

L'ACTE D'ACCUSATION

"Trahison contre notre souveraine dame la Reine, entre les premier et septième jours de novembre, dans la deuxième année du règne de notre souveraine dame la Reine — .

En cela que les dits Joseph-Narcisse Cardinal et autres, étant sujets de notre dame la Reine, (. . .) dans la dite paroisse de Châteauguay; et aussi à Caughnawaga, communément appelée Sault Saint-Louis, se sont assemblés, ont conspiré et sont convenus entre eux et avec diverses autres personnes, dont les noms sont inconnus, de renverser et détruire illégalement et d'une manière traitresse, l'empire législatif et le gouvernement maintenant dûment établi dans la dite Province du Bas-Canada, et de déposer et faire déposer notre dite dame la Reine du domaine royal et du gouvernement de la dite Province; et à cette fin, là et alors, ont poussé les autres à la rébellion et ils leur ont aidé à la consommer; et étant, là et alors, assemblés et réunis ensemble, armés de fusils, épées, dards, bâtons et autres armes, ont, pour parvenir à la dite rébellion, fait, d'une manière traitresse les préparatifs pour faire une guerre publique, et ont en réalité fait une guerre publique à notre dite dame la Reine; et ont été, là et alors, trouvés portant les armes contre son autorité et son gouvernement en cette Province, contre la paix de notre dite dame la Reine, sa couronne et sa dignité, contre la forme du statut en tel cas fait et pourvu".

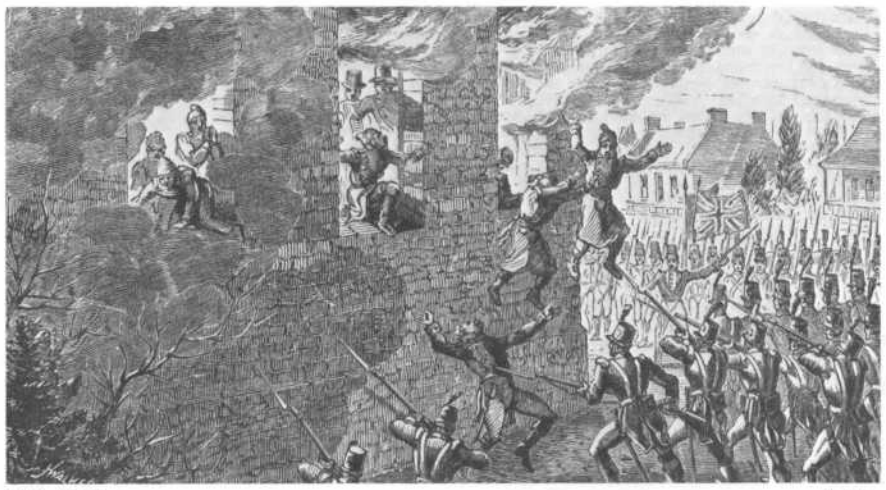

C. R. Tuttle A.P.C.

Saint-Eustache. Les premiers patriotes à verser leur sang sont morts sous les balles. Combien mourront entre les mains du bourreau Humphrey ?

LE PROCÈS

Le procès de **Cardinal et al** s'était ouvert mercredi le 28 novembre. Comparaissant devant une Cour martiale, les accusés dûrent se défendre seuls. Au début ils étaient cependant assistés de deux avocats, messieurs Pierre Moreau et Lewis Thomas Drummond.

La Couronne termina sa plaidoirie samedi le 1er décembre après avoir fait entendre neuf témoins dont quatre Indiens du Sault Saint-Louis. Cardinal qui avait dirigé avec habilité les contre-interrogatoires, et qui à plusieurs reprises avait su soumettre à la Cour de très pertinentes requêtes sollicita un délai pour organiser la défense des accusés. En effet, le procès s'était engagé précipitemment et les accusés n'avaient absolument pas eu de temps pour s'y préparer. Conséquemment la Cour fut ajournée au mardi suivant, alors que Aaron Phillip Hart se présenta comme troisième avocat au côté des accusés.

Cardinal déposa d'abord un protêt attaquant la compétence du tribunal. Celui-ci fut vite rejeté. Cardinal soumit alors une motion voulant dégager Louis Lesage, dit Laviolette, de toute accusation afin de permettre à la défense de le citer comme témoin. De toute évidence bien documenté par ses avocats, Cardinal fit référence à d'importants antécédents judiciaires. La Cour n'en décida pas moins que la motion ne pouvait s'appliquer dans le présent cas. C'est alors que commença l'interrogatoire d'une dizaine de témoins par les accusés eux-mêmes.

En deux jours, la défense avait terminé. Le jeudi 6 décembre, Drummond et Hart obtinrent la permission de "commenter" l'ensemble du procès et les divers témoignages. Leur plaidoirie vaudrait d'être reportée intégralement. Faute d'espace, nous n'en retenons que quelques parties : "Sommés devant un tribunal inconnu jusqu'alors à ceux qui n'habitent point les casernes ou les camps; tribunal aussi formidable en apparence qu'il est vague dans son caractère, et indécis dans ses procédés; et forcés de répondre de la vie et de la liberté, ou de la mort et de l'opprobe de nos descendants, nous osâmes solennellement, mais avec respect, protester contre une aussi injuste sommation; nous refusâmes d'entrer en défense devant un tribunal, dont, en qualité de sujets anglais, nous ne pouvions, nous ne devions pas reconnaître la compétence ... (. . .)

Nous étions loin, messieurs, de penser à vous insulter. Des hommes, dans la situation terrible où nous sommes maintenant, ne sont guère enclins à insulter même le plus petit d'entre leurs égaux; à plus forte raison, devaient-ils trembler de proférer l'outrage contre un tribunal redoutable alors rassemblé pour les juger, et déjà prêt à prononcer sur leur sort. Non messieurs, si nous avons à protester contre une semblable sommation, ce n'est pas sur vous qu'en doit rejaillir le blâme. Nous savons que vous n'avez pas brigué le pouvoir dont vous êtes aujourd'hui revêtus, nous savons que vous ne vous êtes pas arrogés le droit de nous juger : nous savons tout cela mais nous osions réclamer les privilèges auxquels, comme sujets de la couronne d'Angleterre, nous avions des titres incontestables. Nous osions maintenir que l'autorité de qui vous tenez votre mandat, avait outrepassé les bornes qui lui ont été prescrites par un pouvoir supérieur (. . .). Voilà pourquoi nous vous priâmes alors d'arrêter et de délibérer mûrement, avant de prononcer jugement contre aucun d'entre nous. (. . .)

Nous la faisions cette prière, non seulement au nom des centaines de victimes qui, languissant, comme nous, dans de sombres cachots d'où nous avons été tirés dans les fers, attendaient avec une oreille impatiente et un coeur palpitant d'anxiété, une décision qui devait être pour eux de la plus haute importance; mais encore au nom d'un demi-million de concitoyens dont le premier d'entre eux peut d'une heure à l'autre, sous l'ombre du plus faible soupçon, être cité devant vous, pour se voir environner dans ce terrible moment de tout ce qui peut être un objet de frayeur, privé de tout ce qui peut soulager le coeur dans cet état, et totalement dépouillé de cette armure dont l'humanité des lois anglaises, étendues jusqu'à cette Province, avait revêtu l'accusé."

Tous leurs efforts seront vains. Le tribunal finira par reconnaître coupable de haute trahison dix des douze accusés.

La veille de l'exécution de Cardinal et Duquette, Drummond et Hart tentent une ultime démarche. Dans une requête adressée au Gouverneur, son excellence Sir John Colborne, ils contestent la compétence du tribunal, l'ordonnance qui l'a créé, les procédures suivies et concluent : "nous espérons, à l'aide de ces lumières, avoir réussi à convaincre Votre Excellence de l'exactitude des propositions que nous avons développées, et à établir, au-delà de tout doute, que les procédures suivies à l'égard des prisonniers ont été illégales, inconstitutionnelles et injustes."

Bibl. lég. (Qué.)

Remember George Weir ! C'est à ce cri que les troupes et les volontaires ont mené la répression. Est-ce toujours le même esprit de vengeance qui a mené Cardinal et Duquette à l'échafaud ?

L'EXÉCUTION

La pendaison de Cardinal fut rapide, celle de Duquette devint un horrible spectacle. Pauvre Duquette ! Pauvre jeune homme ! Lorsque la trappe tomba, la foule assista à un spectacle horrible. La corde, mal ajustée, s'étant dérangée, on vit le corps de l'infortuné jeune homme aller de droite à gauche et frapper violemment la charpente ferrée de l'échafaud.

Le malheureux avait le visage meurtri et ensanglanté, mais il vivait encore.

Le bourreau, troublé, ne savait trop que faire. Quelques voix crièrent, dit-on : "Grâce ! grâce !"

Inutile pitié ! Il fallait que l'oeuvre odieuse fût achevée.

Le bourreau ramena le supplicié sur l'échafaud, chercha une autre corde et recommença l'exécution. Quelle triste fin !

PÉTITION des INDIENS

Lorsque les Indiens du Sault Saint-Louis apprirent que Cardinal et Duquette avaient été condamnés à mort, ils regrettèrent leur excès de zèle et leur témoignage en Cour martiale. Ils adressèrent à Sir John Colborne la pétition suivante :

A Son Excellence Sir John Colborne, Gouverneur-Général, etc.

"La pétition des soussignés sauvages du Sault Saint-Louis, expose humblement :

Que nous avons ressenti une profonde douleur en apprenant que notre Père avait résolu de mettre à mort deux des prisonniers que nous avons faits, Joseph-N. Cardinal et Joseph Duquette. Nous venons donc à notre Père pour le supplier d'épargner la vie de ces hommes infortunés. Ils ne nous ont fait aucun mal. Ils n'ont pas trempé leurs mains dans le sang de leurs frères. Pourquoi répandre le leur ? S'il doit y avoir des victimes, il y en a d'autres que ces malheureux, qui sont mille fois plus coupables qu'eux.

La femme et les enfants de l'un, la vieille mère de l'autre, joignent leurs larmes à notre voix pour implorer votre miséricorde.

Les services que nous avons rendus à Sa Majesté; ceux qu'elle attend encore de nous et que nous n'hésiterons pas à lui rendre dans l'occasion, nous portent à croire que notre humble prière trouvera le chemin du coeur de Votre Excellence.

Et nous ne cesserons de prier le Grand-Esprit, et de lui demander la gloire pour notre Père, sa conservation et le bonheur pour ses enfants.

Sault Saint-Louis, 20 décembre 1838."

B.N. (Qué.)

Sir John COLBORNE

John Colborne, lord Seaton alias lord Satan, était commandant des forces armées au Bas-Canada avant de succéder à Gosford comme administrateur du gouvernement exécutif le 27 février dernier.

Mme Cardinal à Lady Colborne

Mme Cardinal, croyant qu'une femme serait plus sensible à la douleur d'une mère et d'une épouse, avait écrit à lady Colborne la lettre suivante :

"Mylady,

Vous êtes femme et vous êtes mère ! Une femme, une mère poussée par le désespoir, oubliant les règles de l'étiquette, qui la séparent de vous, tombe à vos pieds, tremblante d'effroi et le coeur brisé, pour vous demander la vie de son époux bien-aimé et du père de ses cinq enfants ! L'arrêt de mort est déjà signé ! ! L'heure fatale approche ! Demain ! hélas ! demain ! ! ! . . . Dieu ! ô Dieu ! Je n'ai pas la force d'envisager un sort aussi horrible. La seule pensée que j'en ai remplit mon âme de désespoir : que sera la réalité ? Oh ! je ne pourrai jamais supporter une pareille calamité ! Le coup qui tranchera le fil de ses jours, nous frappera tous deux. Je serais plus forte si une autre existence ne dépendait pas de la mienne ! Mais mon malheureux enfant ne verra jamais la lumière du jour ! Il périra avec sa mère sous l'échafaud où son père, qui méritait un meilleur sort, aura péri. O Dieu ! est-ce ainsi que vous punissez ? Non, non, pardonnez-moi ce blasphème. Les hommes seuls ont recours à de telles vengeances. Les hommes seuls font périr l'innocent avec le coupable . . . coupable . . . Que dis-je ? Et mon mari, de quoi s'est-il rendu coupable ? Le plus qu'on puisse dire, c'est qu'un peu d'excitation, de faiblesse peut-être, l'a perdu. (. . .) Faut-il que son sang soit répandu, lui qui loin de répandre le sang de ses semblables n'a jamais causé le moindre tort dans tout le cours de sa vie ? Car c'est une atroce calomnie de dire qu'il a causé la ruine des autres. (. . .) Il n'a pas fait de victimes, au contraire, il est lui-même victime. Voilà tout son crime, et ce crime, (si c'en est un), ne l'a-t-il pas déjà expié ? N'a-t-il pas déjà trop souffert ? Et durant tout le temps de sa détention dans son cachot solitaire, négligé de tous, nous, votre humble requérante et ses enfants, n'avons-nous pas souffert suffisamment pour lui ? Autrefois, heureux avec lui, bien que de condition humble, n'avons-nous pas été bannis de notre demeure par la torche et la brutalité de l'incendiaire ? N'avons-nous pas été dépouillés de tout, même de nos vêtements ? (. . .) Et vous, Mylady, quel trésor le ciel n'a-t-il pas mis entre vos mains ? Ne vous a-t-il pas donné une influence immense sur l'esprit et le coeur de celui qui aujourd'hui gouverne nos destinées ? (. . .) Oh ! l'humanité n'est certainement pas bannie de cette terre de vengeance, elle doit s'être réfugiée dans le coeur des femmes, sans doute, dans le coeur des mères, comme le vôtre. L'humanité parlera par vos lèvres, — elle sera persuasive, éloquente, irrésistible, — elle arrêtera le glaive de la mort, prêt à immoler tant de victimes, elle apportera la joie dans le coeur de tant d'infortunés qui redoutent le lever du soleil de demain, elle sera entendue même dans le ciel et sera inscrite à votre crédit dans le livre de vie.

J'ai l'honneur d'être,
Mylady,
Votre très humble et affligée servante,
Eugénie Saint-Germain
Epouse de Joseph-Narcisse Cardinal".

COLBORNE EST RESTÉ SOURD!

LA VIE DE SON FILS

"A son Excellence Sir John Colborne, Gouverneur-Général, etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence. La vieille mère d'un fils malheureux, que son âge tendre a entraîné au bord de l'abîme, se jette aux pieds de Votre Excellence, la douleur dans le coeur, les sanglots dans la voix, pour demander à Votre Excellence le pardon de son fils. Demain, l'ordre fatal en vertu duquel le fil de ses jours sera tranché, doit être exécuté. Faut-il qu'il meure au matin de la vie, lui, le seul soutien de sa vieille mère dans les derniers jours de son existence, lui, le seul protecteur de ses trois jeunes soeurs, lui, ce modèle parfait de piété filiale et d'amour fraternel, lui, si chéri de tous ses amis ! Faut-il que sa jeune tête tombe en sacrifice sur l'échafaud ensanglanté ? (. . .) Et tout cela, parce que l'infortuné jeune homme s'est un moment laissé égarer et s'est jeté dans la tempête qui a enveloppé tant d'hommes d'âge et d'expérience. Non, non ! Votre coeur qui connaît le sentiment de l'amour paternel, doit compatir à ma situation. Vous ne pouvez dédaigner la prière d'une mère malheureuse; et si vous ne me rendez pas mon fils, vous commuerez au moins sa sentence et lui donnerez au moins le temps de se repentir. Vous vous souviendrez qu'il n'a pas répandu une seule goutte du sang de ses semblables. Vous n'oublierez pas ce qu'il a déjà souffert. Vous n'oublierez pas non plus ce que votre Requérante a souffert pour lui, lorsqu'elle fut chassée de sa demeure par le feu qu'y avait allumé la main de l'incendiaire. La clémence, qui est la vertu des rois, devrait être une de vos plus nobles jouissances. Pardonnez donc à mon fils, et tous ses compatriotes se joindront à moi pour bénir votre mémoire. Pardonnez à mon fils, et l'expérience apprendra au monde que la miséricorde et non la rigueur produit la loyauté.

Et votre Requérante ne cessera d'implorer le ciel pour la conservation et la gloire de Votre Excellence et le bonheur de votre famille.

L. Dandurand,
Veuve Duquette.
Montréal, 20 décembre 1838."

UNE LOI À EFFET RÉTROACTIF

Lettre de Lewis-Thomas Drummond, avocat, adressée à Son Excellence sir John Colborne, la veille de l'exécution de Cardinal et Duquette.

"A Son Excellence, le lieutenant-général, sir John Colborne, administrateur du gouvernement du Bas-Canada, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Ayant accompli ma lourde tâche, comme avocat des infortunés dont l'arrêt de mort a été prononcé, j'ai encore un devoir à remplir comme sujet anglais dont le seul désir est de voir la paix rétablie dans son malheureux mais bien-aimé pays d'adoption. (. . .)

Si, en ce moment, je m'adresse à Votre Excellence, en mon caractère particulier, comme homme et comme chrétien, c'est pour vous demander, c'est pour vous implorer, dans l'intérêt de la justice, pour l'honneur de la nation anglaise, de vous arrêter avant la consommation de l'acte qui doit mettre fin à l'existence de deux de vos semblables, dont la culpabilité, (comme il sera démontré avant longtemps), n'a pas été établie d'une manière légale. S'il n'existe qu'un doute sur la légalité du pouvoir du tribunal qui les a jugés, le doute seul devrait, je le suggère humblement, porter Votre Excellence à suspendre leur exécution jusqu'à ce que l'on ait eu l'occasion de faire de ce doute une certitude ou de l'anéantir.

Les principes de l'équité mis par la nature dans le coeur de l'homme, et consignés au code de toutes les nations civilisées du monde, nous crient hautement qu'aucun homme ne peut être mis en jugement par une loi promulguée après la perpétration de l'offense dont il est accusé; et quelle est la conclusion à tirer ici ? C'est que Cardinal et Duquette, qui étaient commis à la garde des autorités civiles, avant la proclamation de la loi en vertu de laquelle ils ont été condamnés à mort, seront, si la sentence est exécutée, élevés de la position de coupables présumés, à celle de martyrs d'une persécution odieuse. Je ne parle pas de la nature de la preuve faite contre eux. Je ne parle pas du fait qu'ils n'ont pas trempé leur main dans le sang; que leur plus féroce ennemi n'a pu leur imputer un seul acte de violence. (. . .) Je n'élève la voix que pour demander justice et pour que l'exécution de la sentence qui a été prononcée contre eux, soit suspendue jusqu'à ce qu'on puisse faire voir qu'ils ont été condamnés sans avoir subi de procès légal. Je parle librement, mais consciencieusement, et Votre Excellence recevra sans doute, avec indulgence, l'appel que m'inspirent des motifs qu'on ne peut désavouer.

Très obéissant et humble serviteur,

(Signé) Lewis T. Drummond
Montréal, 20 décembre 1838."

Un Juif à la défense des PATRIOTES

Fils de Benjamin Hart, autrefois des Trois-Rivières, A. P. Hart est juif d'origine. Sa défense des accusés a été remarquable. A la fin du procès, il a prononcé un discours qui a duré de 11 hres du matin à 2 hres de l'après-midi. Le solliciteur-général lui a donné la réplique et Hart a relevé chacun des points. Le débat a duré quatre heures.

On affirme que les juges ont été fort impressionnés par sa solide plaidoirie. Dans son premier jugement, la Cour reconnaissait la disproportion entre le délit et la peine attachée à l'accusation de haute trahison. Elle condamna à mort quatre des accusés tout en les recommandant à la clémence de l'Exécutif; elle proposera pour six autres la déportation tandis que deux des accusés seront jugés non coupables.

Les conseillers de Colborne refusèrent un tel jugement. Le 14, la Cour dut reprendre ses délibérations. Elle reconnut dix des douze accusés coupables de haute trahison, donc passibles de mort.

Par la suite, tout se joua entre Colborne et le Conseil spécial d'une part, le **Herald** et les **Dorics** d'autre part.

Il fait bon de rappeler ici la courageuse défense des deux avocats anglophones qui n'ont pas hésité à employer les termes les plus énergiques en la circonstance. Aaron Phillip Hart a sans doute voulu faire oublier le parti pris par la plupart de ses coreligionnaires au cours des deux dernières années. Il s'est sans doute également souvenu des lois votées par le parti patriote dans les années 1829 et 1832, lois accordant aux siens des droits égaux dans ce pays. Ce qui n'est le cas nulle part ailleurs dans l'Empire britannique.

THELLER raconte son évasion

Edward Alexander Theller n'a pas fini de se moquer des Britanniques. Depuis plusieurs semaines, il se plaît à raconter à ses compatriotes américains comment il a pu, avec William W. Dodge, réussir à s'évader de la formidable Citadelle de Québec, dont les Britanniques se plaisaient à affirmer qu'il était aussi difficile d'en sortir que d'y entrer.

On se souvient que dans la nuit du 15 au 16 octobre dernier, il réussisait à fuir en compagnie de quatre compatriotes dont trois devaient être repris : l'un le 16 et les deux autres le 17. Quant à Dodge et Theller, ils devaient réussir à échapper aux fouilles constantes, grâce à la complicité de la population, il faut bien l'avouer.

Voici une partie du récit qu'a fait Theller ces jours derniers devant un groupe d'amis à Montréal.

"Nous étions sous terre avec deux sentinelles à nos talons, deux à la porte, et une au-dessus de nos têtes. Nous n'aimions pas ce séjour, cependant, et comme tous les hommes libres confinés dans un donjon, nous étions déterminés à ravoir notre liberté. Quelles qu'en fussent les conséquences. Mais le moyen ? Nous n'avions presque pas le sou, et on nous avait dérobé tout ce que nous avions à l'exception de quelques pièces de douze sous que nous avions cachées. C'était assez pour tenter et acheter une sentinelle britannique, en les employant en rhum ou en whisky et en y mêlant soixante gouttes de laudanum. Ce fut ainsi que nous complotâmes notre évasion : le jour fut fixé et tout fut préparé. Nous avions levé les barres qui assuraient les portes de notre prison, et je donnais à boire aux deux sentinelles qui étaient à la porte pendant que mes amis s'échappaient. Je les vis s'éloigner et les suivis. Nous laissâmes la prison, passâmes une autre sentinelle et fûmes sur le bord d'une descente de trente pieds avant d'avoir été découverts. L'alarme fut donnée et chacun de nous descendit les trente pieds du mieux qu'il put, tombat sur le fondement de roc au-dessous. Je battis la marche, et me blessai fortement au pied en tombant. (Theller souffre encore de cette blessure). Mais il n'y avait pas de temps à perdre et il y avait une autre descente à faire. Nous la fîmes en sûreté, et nous nous sentîmes déjà en liberté à demi. Nous poursuivîmes notre route à travers la ville, et fûmes rencontrés par un pauvre journalier, un calfat qui ne gagnait que 40 cents pour une journée de dur travail. Il nous connut, et sut aussi qu'une forte récompense serait donnée pour notre appréhension, mais au lieu de nous trahir, comme il aurait pu le faire, et recevoir le six mille piastres qui furent offertes pour nous, il promit de nous conduire en sûreté chez un ami, dut-il même lui en coûter la vie (une partie de l'auditoire demande le nom de cet homme. Une autre partie s'y opposa et Theller leur dit que cet homme était trop près du tyran pour que son nom fut divulgué. Trois applaudissements furent donnés en l'honneur de cet homme)."

Theller continue ainsi pendant des heures la narration de son évasion jusqu'au moment où après trois semaines de cache-cache, il a gagné la frontière américaine.

J. Shaw A.P.C.

LA CITADELLE DE QUÉBEC

LA CITADELLE DE QUEBEC. Construite entre 1823 et 1832 par le Colonel Durnfort et le Colonel Mann, d'après des plans des ingénieurs Holland et Twiss. On profita de ces travaux pour réparer les murs de la ville et les portes Saint-Louis, Saint-Jean, du Palais et Prescott. Ces travaux gigantesques auraient coûté plus de $35,000,000.00.

CHEVAUX COIS...

"Vraiment la police n'est pas si bête qu'elle en a l'air, et malgré tout ce que l'on disait du départ prétendu des deux fugitifs, il paraît bien certain aujourd'hui que la police disait juste quand elle assurait que les deux escaladeurs de murailles étaient encore dans l'intérieur de celles de Québec.

Il est presque certain, maintenant du moins, si l'on croit les journaux anglais qui ne mentent jamais, que messieurs Dodge et Theller ou Theller et Dodge (je ne sais pas au juste leur raison de commerce), sont parvenus aux Etats-Unis; mais qu'au lieu d'être partis voilà un mois, comme le vulgaire se l'imaginait, ils n'ont quitté notre ville que ces jours derniers, emmenant avec eux deux autres personnes et quatre chevaux.

La police, qui est une fine mouche, allez, eut vent de l'escapade presqu'aussitôt qu'elle avait eu lieu et se mit immédiatement et aussi promptement que possible à la poursuite des quatre fuyards. Comme on pouvait s'y attendre, elle ne tarda pas à revenir à son poste ramenant avec elle les quatre... devinez... les quatre... voyons, vous ne devinez pas ?... les quatre... je vous le donne en trois... une, deux, trois..., les quatre... do you give it up !... les quatre chevaux qui avaient eu la déloyauté de porter les quatre rebelles hors des lignes. On espérait, par le moyen de ces animaux, découvrir le fil de cette conspiration : on retint donc au bureau de police les quatre nobles quadrupèdes auxquels on fit subir plusieurs interrogatoires consécutifs : ces animaux avaient été sans doute assermentés et appartenaient peut-être à quelqu'une des sociétés secrètes que notre ville possède en son sein, car il n'y eut pas moyen d'en rien tirer. On alla jusqu'à les menacer de mettre leur esprit à la torture en les obligeant à expliquer un des jugements que rendent messieurs Symes, Chouinard, Cazeau et Cie à la Cour des commissaires; mais cela même fut inutile et l'on se vit réduit à les remettre entre les bras de leur maître, qui les embrassa tendrement et leur donna un double picotin d'avoine pour les remercier de leur discrétion. La vertu obtient presque toujours ici-bas sa récompense, aussi est-ce d'après ce principe que chaque homme de police reçoit un écu par jour".
(Le Fantasque, 17 novembre)

L'INSURRECTION DU BANC

Vraiment le Conseil spécial est allé trop loin ! Avait-il la compétence pour suspendre l'habeas corpus **? Les juges Panet et Bédard de Québec ne le croient pas. Aussi, ont-ils décidé de braver le gouvernement.**

Le juge Bédard a décrété que le dénommé Teed, arrêté à Québec, pouvait jouir de l'habeas corpus **puisqu'il offrait cautionnement. Le magistrat insiste pour préserver les intérêts et les lois de l'Etat en même temps que tous les droits que la loi accorde aux plus humbles des individus. Il déclare illégale l'ordonnance du 6 novembre.**

Dans le but évident d'échapper à cette décision, le gouvernement avait fait transporter Teed à la citadelle. Le geôlier qui a laissé partir son prisonnier "sans ordre de la Cour" est lui-même incarcéré et le commandant de la citadelle, le major Bowes (ou Bowles) est l'objet d'un mandat d'amener pour mépris de cour. Bien sûr, il se tient prudemment enfermé dans sa forteresse à l'abri des huissiers.

Par ailleurs, le gouvernement s'est empressé de consulter ses conseillers qui n'ont rien trouvé de mieux que de déclarer que jamais l'Acte du Parlement britannique, 31, Charles II, chap. 2 (l'Acte de l'habeas Corpus**) n'avait eu force de loi dans le Bas-Canada. Il faut dire que nos savants juristes ne s'entendent pas à ce sujet. Le solliciteur-général Andrew Stuart s'oppose sur ce point à ses collègues Bower et Rolland, tout en reconnaissant cependant au Conseil spécial le pouvoir de suspendre l'application de la dite loi.**

Notre collègue du Fantasque **prend la chose froidement. Les juges Panet et Bédard, écrit-il le 13 décembre, viennent d'être suspendus (on ne dit pas encore quand ils seront** pendus**) pour avoir osé déclarer sur leur âme et conscience qu'ils croyaient l'autorité du Parlement anglais supérieure à celle du Conseil spécial.**

En date du 26 novembre, une ordonnance rétroactive au 1er, permettant les arrestations arbitraires, les jugements sommaires, les exécutions hâtives, le tout avec impossibilité de "mise en question dans aucune des cours de justice de cette province" pour les gestes posés. Et ainsi de suite... dit Anno Secundo Victoriae Reginae, chap. III.

Attendu qu'une conspiration traîtresse pour la subversion de l'autorité de Sa Majesté, et pour la destruction de la constitution et du gouvernement établis, existe malheureusement depuis un temps considérable dans cette province, et a éclaté en actes de la Rébellion la plus audacieuse et la plus ouverte. Et attendu (...) qu'avant et depuis la dite déclaration de la Loi martiale en la dite province, la dite Rébellion a pris une grande extension au point que des corps nombreux de traîtres armés se sont montrés ouvertement et ont attaqué de la manière la plus audacieuse et la plus violente les forces de Sa Majesté, et d'autres personnes en autorité et ont commis les excès et les cruautés les plus horribles sur les personnes et les propriétés des sujets loyaux de Sa Majesté; et attendu que la dite Rébellion continue encore à exercer sa furie dans le dit district de Montréal, et que ces personnes y sont concernées continuant à désoler et dévaster le pays par les violences, les excès et les outrages les plus barbares et les plus cruels, et que le pouvoir civil est bravé, et le cours ordinaire de la justice et de la loi arrêté dans le dit district; et attendu qu'il est expédient et nécessaire de pourvoir à ce qu'il puisse être promptement procédé au jugement et à la punition des auteurs de ces crimes : Qu'il soit en conséquence Ordonné et Statué par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de cette province, (. . . .) et consentement du Conseil Spécial :

1) de prendre les mesures les plus rigoureuses et les plus efficaces pour supprimer la dite Rébellion dans toute partie du district de Montréal, qu'il paraîtra nécessaire pour le salut public, et pour la sûreté et la protection des personnes et des propriétés des paisibles et loyaux sujets de Sa Majesté;

2) et punir suivant la Loi martiale, soit de mort ou autrement, ainsi qu'il lui paraîtra expédient pour la punition et la répression de tous rebelles dans le dit district de Montréal, **toutes les personnes qui auraient avant la passation de cette Ordonnance, et depuis le premier jour du présent mois** de novembre, ou qui auront ci-après agi, aidé ou assisté, de quelque manière que ce soit, dans la dite Rébellion, ou malicieusement attaqué les personnes ou les propriétés des loyaux sujets de Sa Majesté pour l'avancement d'icelle;

3) et arrêter et détenir en prison toutes personnes qui ont été ci-devant ou qui seront ci-après engagées dans la dite Rébellion ou soupçonnées de l'être;

4) et faire juger toutes personnes ainsi arrêtées et détenues en prison, d'une manière sommaire, par des Cours martiales à être assemblées sous telle autorité, et constituées de telle manière, et composées de telles personnes que le dit gouverneur ou personne administrant le gouvernement de la dite province l'ordonnera de temps à autre . . .

L'EMPRISONNEMENT RENDU FACILE

Acte pour autoriser le Gouverneur ou la personne administrant le gouvernement de cette province à faire confirmer dans aucune des prisons de la dite province les personnes emprisonnées ou détenues sous accusation de certains crimes et pour d'autres fins.

Attendu qu'il est expédient que le Gouverneur ou la personne administrant le gouvernement de la dite province soit autorisé à faire enfermer dans aucune prison en cette province, et transférer, de temps à autre, dans aucune autre prison en la dite province ainsi qu'il lui paraîtra convenable, toute personne ou personnes maintenant emprisonnées, arrêtées ou détenues, ou qui pourront être ci-après emprisonnées, arrêtées ou détenues, sous accusation de haute trahison, non révélation de haute trahison, pratiques traîtresses, sédition, meurtre et incendie : (. . .)
Il est par les présentes ordonné et statué par l'autorité susdite, que le Gouverneur ou la personne administrant le gouvernement de la dite province, pourra légalement par warrant ou autre instrument sous son seing et le sceau de ses armes, faire conduire et enfermer toute personne ou personnes maintenant emprisonnées, arrêtées ou détenues, ou qui pourront être ci-après emprisonnées, arrêtées ou détenues sous accusation de haute trahison, non révélation de haute trahison, pratiques traîtresses, sédition, meurtre et incendie, dans aucune autre prison ou dans aucune prison ou prisons en la dite province, et derechef de temps à autre, à sa discrétion, faire transférer aucune des personnes susdites dans aucune prison ou prisons en cette province, et les faire détenir sous bonne garde dans aucune des dites prisons jusqu'à warrants du Gouverneur ou la personne administrant le gouvernement de la dite province, ou qu'elles en soient autrement libérées suivant le cours de la loi, nonobstant toute loi, usage ou statut à ce contraire.

Et qu'il soit de plus ordonné et statué par l'autorité susdite, que la présente Ordonnance sera et demeurera en vigueur jusqu'au premier jour de novembre de l'an de notre seigneur mil huit cent quarante-deux, et pas plus longtemps :

J. Colborne
Anno Secundo-Victoriae Reginae, chap. XII
(24 novembre 1838)

LE HAUT CLERGÉ et les TROUBLES

Pendant les "troubles" les évêques de Montréal et de Québec se sont prononcés catégoriquement contre les patriotes et ont révélé à quel point le haut clergé appuyait l'autorité britannique au Canada.

L'évêque de Québec, Mgr Signay, peut-être par prudence, ne publiera son mandement que le 11 décembre 1837, alors que la défaite des révolutionnaires est devenue évidente. Il reconnaît le droit de remédier à des abus de pouvoir par des voies légales et constitutionnelles mais considère l'insurrection comme "un moyen . . . criminel aux yeux de Dieu et de notre sainte religion". Son mandement se termine par une exhortation de soumission au gouvernement : "Vous vous attacherez à montrer, tant par vos actions que par vos paroles, que vous êtes remplis de cette loyauté et de cette fidélité au gouvernement de la Grande-Bretagne que vos pères vous ont laissées pour héritage et qu'ils ont plus d'une fois prouvées aux dépens même de leur vie".

Mgr Lartigue et son auxiliaire Mgr Bourget se sont révélés beaucoup plus radicaux. Dès le 25 juillet 1837, Mgr Lartigue écrit aux pasteurs des paroisses qu'"ils ne devraient point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre ou qu'il est permis de violer les lois du pays."

Le 24 octobre 1837, dans un premier mandement à l'occasion des troubles, Mgr Lartigue pose à ses fidèles le dilemne suivant : "car il ne s'agit pas ici de moins pour vous que de maintenir les lois de votre religion ou de les abandonner : puisque pour un catholique il ne saurait y avoir de partage en matière de foi, et que selon l'apôtre Saint-Jacques, celui qui manque à un seul article de la loi est coupable sur tous les autres points".

Et c'est son auxiliaire Mgr Bourget qui écrivait à monsieur Giroux le 7 novembre 1837 : "J'ai la douleur de vous annoncer que tous ceux qui sont morts les armes à la main contre leur gouvernement, était morts in **flagranti delicto**, n'ont pas droit aux honneurs de la sépulture ecclésiastique . . . Cette rigueur fera comprendre à ceux qui pourraient être encore tentés de se révolter la grandeur du crime dont ils se montreraient coupables".

Dans son second mandement du 8 janvier 1838, Mgr Lartigue rappelle "les ordres que nous avons donnés à nos co-opérateurs dans le saint ministère de n'admettre aux sacrements de l'Eglise, même à l'heure de la mort sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourront sans s'être acquittés de cette juste réparation". Il dit encore : "des hommes trompeurs vous ont dit qu'il ne fallait pas écouter vos prêtres quand ils vous parleraient de ce que, dans leur langage, ces sophistes dangereux appelaient purement politique; comme si la recommandation de l'obéissance envers tous nos supérieurs, entre autres à l'égard de ceux que la Providence a placés sur nous pour le gouvernement civil, ne faisait pas partie intégrante du dépôt sacré de la foi".

Il n'est donc pas surprenant que Mgr Lartigue écrive à ses curés le 6 février 1838, alors qu'il croyait la paix définitivement revenue : "Il convient aussi que nous rendions à la Providence du Seigneur de très humbles actions de grâces pour la prompte répression d'une révolte si menaçante par les armes puissantes de sa Majesté, ainsi que par l'énergie de ses fidèles sujets".

Devant toutes ces déclarations, peut-on blâmer les patriotes d'avoir déclaré Mgr Lartigue coupable de trahison envers la Nation canadienne. Dans le contexte, il eut peut-être été préférable que le haut clergé ne se mêle pas à la politique. Est-ce un crime contre Dieu de vouloir protéger l'avenir de son pays et sa nationalité gravement menacée par un régime politique foncièrement perverti ?

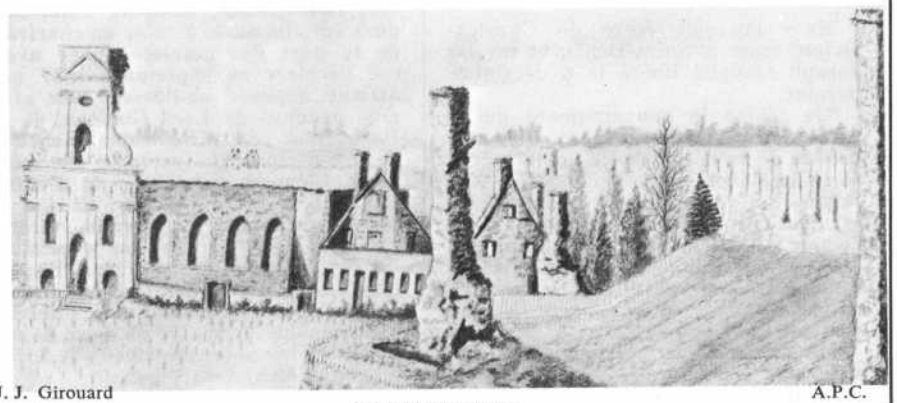

J. J. Girouard A.P.C.

SAINT-BENOIT

Lors de l'incendie de l'église de Saint-Benoit, des soldats anglais ont sauvé des vases sacrés qu'ils se hâtèrent d'aller porter au supérieur du Séminaire de Montréal après leur retour. Le supérieur leur offrit la valeur en argent des objets mais ceux-ci refusèrent cette offre. Est-ce grandeur d'âme ou remords ?

UN CURÉ PRO-REBELLE?

A la suite des funestes événements se succédant chez nous depuis plus d'un an, plusieurs membres du clergé de la région de Montréal, malgré la prudence générale, ont été l'objet de plaintes auprès de Mgr l'Evêque. En novembre dernier, monsieur l'abbé Bellarmin Ricard, curé de l'Ile Perrot a dû s'expliquer à la suite des plaintes de sédition formulées contre lui par les capitaines Jones et Mathiewson. L'abbé Ricard nous a fait part des opinions qu'il avait émises au cours de cette soirée qui fut à l'origine des plaintes.

"Le 11 novembre 1838, j'arrivai chez moi où je trouvai Messires Mathiewson et Jones à qui je donnai des nouvelles de Saint-Clément. Il y avait dans ma cuisine une quarantaine de personnes et nous étions dans la salle voisine où je pouvais être entendu d'une partie. J'ai dit que ce qui se passait à Beauharnois faisait horreur, que cela ne servait qu'à aigrir les habitants et ne les corrigeait pas; que la haine loin de diminuer, ne faisait qu'augmenter de jour en jour; que de pareils crimes seraient vengés; que le germe de la révolution était planté, que probablement il croîtrait et porterait son fruit; que je croyais que longtemps ils essuieraient des revers mais qu'ils continueraient jusqu'à leur indépendance."

Pour leur part, les paroissiens de l'abbé Ricard ont signé des pétitions soutenant que leur curé n'avait jamais prononcé devant eux de paroles séditieuses et qu'il avait au contraire toujours fait preuve d'un grand loyalisme.

Le CROYANT DEVRA SE TAIRE

Les **Paroles d'un croyant** de l'abbé La Mennais connaissent chez nous un grand succès. Depuis 1834, M. Ludger Duvernay nous dit en avoir fait 12 éditions. Malheureusement, Mgr Lartigue, évêque de Montréal ne semble pas goûter ces "paroles" autant que ses ouailles. Le 10 août 1837, il envoyait à tous ses prêtres une lettre circulaire disant :

"Comme j'ai été informé depuis peu qu'on a répandu avec profusion dans quelques paroisses de ce diocèse, les **Paroles d'un croyant,** *vous rechercherez sans bruit et avec prudence si ce livre pernicieux circule dans les limites de votre desserte et, s'il en était ainsi, votre devoir sera d'avertir en particulier ceux de vos paroissiens qui pourraient s'en servir, qu'ils ne doivent lire ni retenir cet ouvrage dont les doctrines perverses ont été condamnées par le Saint-Siège Apostolique."*

NOS JEUNES SONT SANS TRAVAIL

L'année dernière il y avait dans nos collèges classiques, environ 1,000 jeunes canadiens-français dont l'avenir est incertain. Avec l'autorisation de notre confrère du Canadien nous reproduisons pour le bénéfice de nos lecteurs un article de monsieur Parent du 17 août 1837 sur ce grave problème. "Tous les ans nos nombreux collèges rendent à la société un bon nombre de jeunes gens que des études brillantes et solides mettent en état de travailler à l'honneur, à la gloire et à l'avancement de leur pays.

Mais malheureusement, les plus belles carrières, qui, dans les autres pays, s'ouvrent devant une jeunesse studieuse, pleine d'énergie et de capacité se trouvent fermées à la jeunesse du Canada. Le génie, l'armée, la marine et l'administration même sont, pour l'élite de notre jeunesse des carrières interdites."

J. J. Girouard A.P.C.

L'abbé BLANCHET

L'abbé Augustin-Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles depuis plus de quinze ans, fut emprisonné le 16 décembre 1837. Le matin de la bataille il ne peut s'empêcher de prier pour ceux qui allaient peut-être mourir et récite publiquement avec eux cinq Pater, cinq Ave et l'Acte de contrition. On lui reproche également d'avoir fait la lecture du mandement de Mgr Lartigue un peu plus tard que les autres curés et surtout avec une absence de commentaires jugée significative. Un autre curé, l'abbé Etienne Chartier, de St-Benoit, a été accusé de haute trahison; mais il réussit à s'enfuir aux Etats-Unis où il est présentement curé à Salina (New York).

OÙ S'INSTRUIRONT-ILS?

En 1836, la Chambre basse voulut améliorer la loi des écoles élémentaires en réclamant l'institution d'écoles modèles en toute paroisse ou canton de 500 âmes, et plus de compétence chez les maîtres. Il y avait alors plus de 1500 écoles subventionnées par le gouvernement, depuis la loi de 1829. Le Conseil législatif tua le nouveau projet de loi présenté par l'Assemblée et supprima d'un seul coup les écoles soutenues par le gouvernement.

Le 1er mai 1836, la plupart des journaux canadiens déplorait la fermeture de nos écoles et La Minerve encadrant son article de noir déclarait : "le 1er mai est pour le Bas-Canada un jour où les tristes effets de la conduite de quelques tyrans, revêtus du caractère de législateurs, sans responsabilité, commencent et préparent pour ce pays un avenir qui n'annonce que des malheurs . . . Le conseil législatif dans sa fureur et sa folie a fermé 1165 écoles élémentaires, il en a chassé 40,000 enfants (. . .) et nous passerions le jour où ce malheur commence sans le rappeler avec les larmes d'une affliction ! C'est donc avec la livrée de deuil que nous annonçons ce fait."

En passant par les villages ravagés

Au cours de ses reportages dans les villages ravagés par les troupes anglaises, notre journaliste a eu l'occasion de rencontrer plusieurs Canadiennes et de saisir les témoignages suivants.

A Saint-Denis, madame Pagé lui a raconté comment elle avait sauvé la vie de son mari le 23 novembre 1837. "Dans l'après-midi, lorsque les secours des paroisses environnantes arrivèrent, mon mari, Louis, sortit de la maison de madame Saint-Germain où une centaine de Canadiens tenaient tête de l'armée de Gore depuis 9 heures du matin, pour aller combattre au dehors. Les troupes tirèrent sur lui et une balle le frappa en pleine poitrine. Heureusement, j'avais eu la bonne idée de lui faire une cuirasse d'un nouveau genre : je lui avais attaché sur la poitrine quelques mains de papier à envelopper que la balle laboura, en passant de gauche à droite à travers les épaisseurs de papier, avant de s'arrêter à la 14ième feuille. Mon mari me doit une fière chandelle !"

Notre journaliste s'est ensuite rendu, en compagnie de madame veuve Saint-Germain, aux ruines de la maison où s'est déroulé ce combat, à l'extrémité du village, du côté de Saint-Ours. Madame Saint-Germain a décrit sa maison telle qu'elle était à l'aube du 23 novembre '37. Il s'agissait d'un spacieux édifice en pierre de deux étages. "La maison était neuve, avec des murs de quatre pieds d'épaisseur. Il y avait une cave bien sortie de terre et dans la façade, au premier plancher, il y avait six fenêtres et deux portes. Au second étage, il y avait huit fenêtres et au-dessus quelques lucarnes. Dès la première heure du combat, un boulet faisait sa trouée dans le mur et tuait mon fils Charles". Madame Saint-Germain a pu conserver son ameublement qu'elle avait eu la précaution de faire enlever. La grange derrière sa maison, où était entreposée sa récolte, a également échappé au saccage de la semaine suivante. Cependant, ce qui restait de la maison a été incendié par le colonel Gore le 2 décembre.

Conduit par madame Saint-Germain chez les demoiselles Marie-Louise et Thérèse Dormicour, notre journaliste a appris que huit blessés anglais prisonniers avaient été transportés chez elles après ce combat. Les demoiselles Dormicour ont raconté qu'elles avaient soigné ces anglais comme s'ils avaient été des Canadiens. Lorsque, quelques jours plus tard, les vaincus du 23 novembre revinrent à Saint-Denis, elles se seraient adressées au colonel Gore pour le prier d'épargner ce village. Leur maison fut épargnée ainsi que celle de mademoiselle Chalifour leur voisine. Mais leurs prières n'ont pas réussi à épargner le village qui n'est plus que ruines.

Lorsque la nouvelle de l'arrivée des troupes à Saint-Charles parvint à Saint-Denis, les femmes s'éloignèrent du village et cherchèrent refuge dans les concessions. Pour toutes les femmes que notre journaliste a rencontrées, ce départ hâtif devant l'avance de l'ennemi demeure un souvenir pénible.

Il en va de même pour les femmes de Saint-Eustache et de Saint-Benoît, villages du comté des Deux-Montagnes qui furent complètement ravagés et où s'est ensuite rendu notre journaliste.

Mademoiselle Cléophé Masson, soeur du Dr Masson exilé aux Bermudes, est gravement malade depuis qu'elle fut jetée à la rue en plein hiver alors que sa maison brûlait. Mesdames Dumouchel, Lemaire, Girouard et plusieurs autres subirent le même sort alors qu'on avait défendu, sous peine d'incendie, aux habitants de donner l'hospitalité à ces pauvres dames. Elles seraient mortes de froid sans le courage de quelques bons citoyens qui leur offrirent un logement au risque de subir la vengeance royale.

On a également raconté à notre journaliste qu'à Saint-Jean des Deux-Montagnes, madame Benjamin Maynard aurait été arrachée brutalement de son lit où elle reposait avec son enfant de deux jours. Elle aurait subi un tel choc qu'elle en mourut le lendemain.

Dans le comté de Deux-Montagnes (comme dans d'autres comtés d'ailleurs) les femmes avaient fondé, sous l'initiative de madame Girouard, une association des "Dames patriotes du comté des Deux-Montagnes" afin de "prendre ensemble des résolutions à l'effet de concourir autant que la faiblesse de leur sexe le leur permette à faire réussir la cause patriotique".

La collaboration de nos braves canadiennes se manifesta d'abord par la confection des habits d'étoffe du pays et de drapeaux. Quelques-unes, comme mesdemoiselles Labrie et Berthelot de Saint-Eustache, ont travaillé à fondre des balles destinées à charger les fusils des patriotes. Toutes ont démontré beaucoup de courage, ont beaucoup souffert et se souviendront avec anxiété pendant longtemps des mois qu'elles viennent de vivre.

Bibl. lég. (Qué.)

SAINT-CHARLES

A Saint-Charles, pendant que les troupes avançaient, mettant le feu aux granges, les champs étaient couverts de femmes et d'enfants fuyant devant l'ennemi. Une femme n'ayant pas eu le temps de se sauver fut trouvée morte après la bataille au milieu des ruines fumantes de sa demeure.

Bibl. lég. (Qué.)

MOORE'S CORNER

Blessé à Moore's Corner, en décembre 1837, monsieur Robert S. M. Bouchette a été transporté dans la maison de madame Moore où les soldats le trouvèrent après le combat. Mme Moore fut vraiment la bonne samaritaine pour lui. On la voit ici haranguant les Volontaires qui menaçaient de lui faire un mauvais parti. Elle ne put cependant les empêcher d'amener le blessé, malgré son état sérieux.

"HONNEUR AUX DAMES CANADIENNES PATRIOTES"

On parle souvent du courage déployé par nos femmes canadiennes depuis quelques années. Les patriotes leur rendaient d'ailleurs hommage dès le 26 juin 1837 alors qu'un toast fut porté lors d'un banquet en l'honneur de Papineau et de Lafontaine à "Josette armée de toutes les vertus domestiques la meilleure et la plus fidèle amie de Jean-Baptiste et dont le patriotisme égale la modestie et les charmes". Le témoignage de monsieur Girouard, arrêté peu après la destruction de Saint-Benoît, résume bien toute l'admiration suscitée par l'attitude de nos Canadiennes au cours des "troubles". En effet, dans une lettre écrite de sa prison le 28 avril dernier à son ami Morin, Girouard raconte que devant l'avance de Colborne sur Saint-Benoît, où il s'était réfugié après la défaite de Saint-Eustache, il avait dû s'enfuir et passer la nuit caché dans une maison au fond de la Grande Anse des Eboulis, maison remplie de femmes et d'enfants qui s'y étaient réfugiés.

"Que de douleurs et de chagrin en même temps que de fermeté, de courage et de grandeur d'âme chez nos femmes canadiennes, écrit-il. Ah ! s'il m'était jamais donné d'aller quelques jours à Saint-Benoît, je veux rassembler toutes ces généreuses patriotes pour leur témoigner ma reconnaissance; elles qui m'entourèrent des soins les plus touchants et refusèrent l'or qu'on leur offrait à pleines mains pour découvrir ma retraite."

Monsieur Morin qui nous a fait parvenir cette lettre nous informe qu'il est entièrement d'accord avec Girouard pour féliciter nos Canadiennes.

TELLES MÈRES TELS FILS

On nous rapporte les témoignages de deux mères gravement éprouvées au cours des derniers mois et dont le patriotisme demeure aussi inébranlable.

Mme Perrault mère de Charles-Ovide, mort à Saint-Denis, et du Dr Joseph-Adolphe libéré le 6 décembre dernier.

"Je blâme le gouvernement qui a forcé des citoyens vertueux à la nécessité de se défendre, je déplore profondément les pertes que j'ai souffertes, mais si c'était à recommencer et que mes enfants voulussent agir comme ils l'ont fait, je n'essaierais pas à les détourner parce qu'ils n'agissent nullement par ambition mais par amour du pays et par haine des injustices qu'il endure".

Mme Masson au départ de son fils exilé aux Bermudes.

"Mon fils, tu pars pour l'exil, tu as voulu te sacrifier pour tes compagnons de prison. Sois courageux jusqu'à la fin. Je suis fière de toi. Je me consolerai de ton absence en pensant que Dieu m'a donné des enfants aussi bons patriotes et dignes de moi."

Les Chouaguennes

A côté des femmes patriotes, il existe des femmes haïes et chahutées par les patriotes qui leur organisèrent à quelques reprises des charivaris bruyants. Deux de ces chouaguennes ont particulièrement fait parler d'elles l'an passé.

Mme Hortense Prévost, soeur du lieutenant colonel Maximilien Globensky qui prit part à la répression à Saint-Eustache, s'est d'abord fait connaître pendant les élections de 1834 où elle ne ménagea rien pour avancer les chances de son frère Eugène et de James Brown opposés dans cette élection au notaire Girouard et à H. Scott du parti patriote. Pendant les "troubles" elle s'attira les foudres des patriotes en intervenant dans les assemblées fusil à la main. Elle fut d'ailleurs arrêtée une fois, ayant semble-t-il pris l'habitude invétérée du pistolet.

A Saint-Denis, madame Saint-Jacques eut elle aussi à subir un charivari de la part des patriotes pour avoir osé déchirer en septembre 1837 une affiche apposée au-dessous des effigies pendues de Lord Gosford, de P. Desbartzch, de l'Honorable monsieur de Saint-Ours et (surtout) de monsieur Clément Sabrevois de Bleury. Pendant le charivari, elle fit feu et blessa gravement un patriote. Arrêtée le 30 septembre, elle fut cependant libérée quinze jours plus tard. Rappelons que cette ardente chouaguenne est la soeur de Me Séraphin Cherrier et la cousine germaine de deux de nos patriotes les plus convaincus L. J. Papineau et Benjamin Viger.

Leur audace même si elles l'avaient mise au service des patriotes, n'aurait, de l'avis de la plupart d'entre eux, guère été plus appréciée car les patriotes nous ont avoué mépriser chez elles autant l'absence de féminité que leurs convictions bureaucrates.

LA PRESSE BAS-CANADIENNE

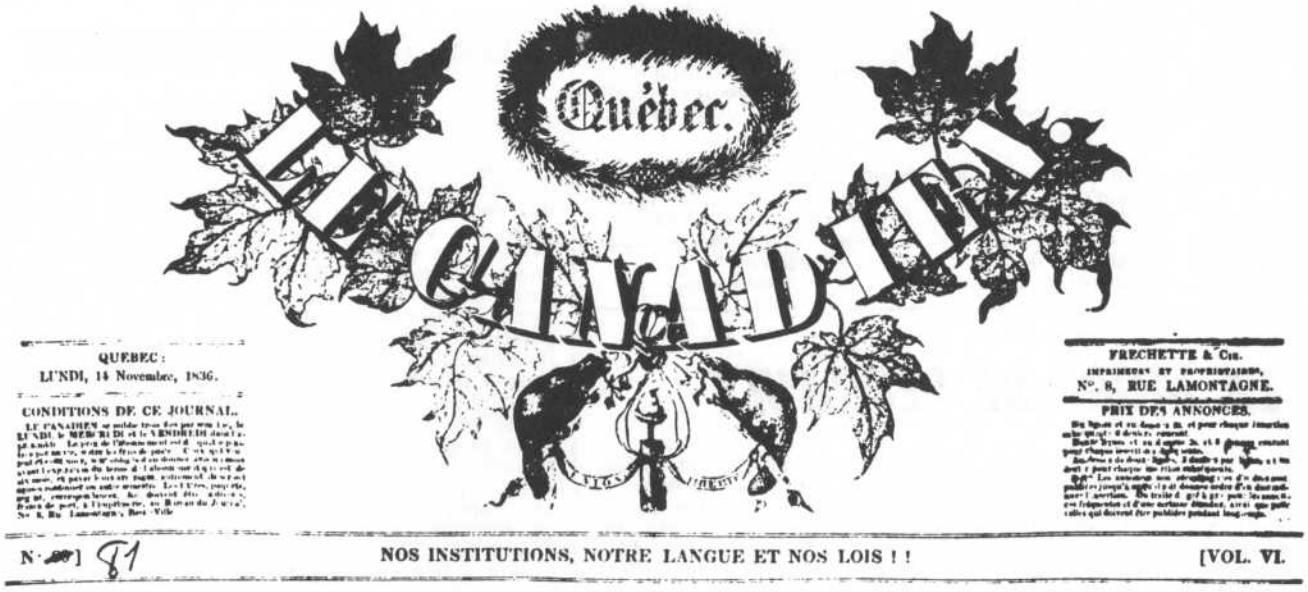

LA FEUILE D'ERABLE. La Société Saint-Jean-Baptiste tente depuis quelques annees d'imposer la feuille d'érable comme l'emblème du peuple canadien.

Au banquet du 24 juin 1836, le président de la Société, Denis Benjamin Viger, fit l'éloge de l'érable, "roi de nos forêts".

Au banquet précédent, l'entrée de la salle avait été décorée, rapportait **La Minerve** de branches d'érable chargées de feuilles".

Le Canadien a sans doute apprécié ce choix puisque depuis le 14 novembre 1836, le célèbre laboureur de la page frontispice a été remplacé par un faisceau de feuilles d'érable surplombant deux castors. Selon le rédacteur de ce journal "la feuille d'érable a été adoptée comme l'emblème du Bas-Canada, de même que la rose est celui de l'Angleterre, le chardon, celui de l'Ecosse et le trèfle, celui de l'Irlande".

A quand la feuille d'érable à la boutonnière ?

À QUI LE TOUR?

La presse est décimée. Le flot des exilés et les vagues successives d'arrestations privent les journaux d'opposition de leurs principaux rédacteurs. Et ce n'est sans doute pas fini hélas.

Nous ne serions pas étonnés en effet que des journaux qui tout en prenant parti pour la Constitution ont à l'occasion critiqué le Gouvernement, soient finalement touchés. Notre ami Napoléon Aubin, franchement indépendant depuis le début, n'a pas pu rester insensible aux plus récentes arrestations, surtout celles de Parent et Fréchette du Canadien.

La police est certes dans un dilemne. Si elle n'intervient pas, où s'arrêtera Le Fantasque. Si Aubin est touché, la nette évolution qui le caractérise depuis quelques mois se précisera et il n'en sera que plus près des patriotes. La police est-elle assez subtile pour éviter de le jeter du côté des réformistes. On verra bien. La prison attend sans doute Napoléon Aubin. Les jours qui viennent diront si nos craintes étaient fondées.

Sans Aubin, Le Fantasque ne peut paraître, et sans Le Fantasque le vide dans l'information sera total.

UN JOURNAL TOMBE, UN AUTRE PREND SA PLACE...

...Jusqu'au jour où tous les journalistes un tant soit peu patriotes seront en exil... ou en prison ! Au cours des deux dernières années, un nombre sans précédent de journaux ont vu le jour.

L'an dernier deux anciens collaborateurs de **La Minerve** joignaient leurs efforts pour lancer un nouveau journal, **Le Populaire**, dans lequel l'amertume accumulée à l'endroit du parti de Papineau trouva son déversoir. En fait, ce journal prêta main-forte à l'organe bureaucrate, l'**Ami du peuple.** On se souviendra sans doute que ce journal avait été fondé en 1832 par Pierre-Edouard Leclère et John Jones. Ce dernier continue seul son travail, depuis deux ans, alors que son compère a vu ses loyaux services récompensés. En effet, il est devenu "surintendant de la police secrète", avant de devenir ouvertement chef de la police de Montréal. C'est sans doute ce qui a fait dire à Napoléon Aubin que c'est là le journal officiel de la police.

L'Ami du peuple est aussi l'ami de l'ordre et des lois !

Deux autres journaux parus l'an dernier sont dus à l'initiative de François Lemaître de Québec : **Le Libéral** (rédigé surtout par R. S. M. Bouchette) qui a tenu le coup de juin à novembre 1837 et **La Quotidienne** qui a paru de novembre 1837 jusqu'au mois dernier. Lemaître a également publié de juillet à octobre cette année **Le Temps** rédigé par J. J. T. Phelan. Nettement réformiste, Lemaître, sauf avec **Le Temps**, a pris carrément parti pour Papineau. Avec **Le Libéral**, il chercha même à combattre **Le Canadien**, trop modéré à son goût.

Plus coloré que Lemaître, cependant, il faut accorder une place de choix à N. Aubin qui après une première expérience avec Philippe Aubert de Gaspé (**Le Télégraphe**, mars — 1837) a lancé **Le Fantasque.** Mieux vaut qu'il se présente lui-même ! (voir ci-dessous).

Lorsque **Le Libéral** fit ses adieux en novembre 1837 Aubin soulignait : "il est inutile de parler de liberté à un peuple enchaîné par les préjugés et par l'ignorance". On en était alors aux débuts du **Fantasque.** Il fallait à son rédacteur justifier le nom de son journal. Le tragique des événements l'a cependant rendu plus grave sans qu'il perde pour autant son humour... devenu de plus en plus acerbe et mordant.

Au début de la présente année, il convient de souligner la tentative de Georges Hippolyte Cherrier qui, selon l'expression de Leblanc de Marconnay, profita de l'arrêt du **Populaire** pour tenter de "s'emparer de ses dépouilles" en lançant **L'Etoile du Bas-Canada.** Il dut abandonner aussitôt.

En dehors des débats actuels sont nés gentiment et sans faire de bruit **The Quebec Transcript** de Thomas J. Donaghue et le **Courrier canadien** de J. B. C. Houlée. Dans ces deux cas pourtant, **l'avenir est** incertain : surtout pour le **Courrier** dont on est sans nouvelle depuis octobre. En somme, les événements actuels retiennent trop l'attention pour que les journaux qui les oublient puissent survivre. Par ailleurs, s'opposer au gouvernement est également dangereux et il est certain que François Lemaître dont les presses ont été saisies récemment et qui a dû s'enfuir pour échapper à la police en sait quelque chose. **Le Canadien** malgré ses positions modérées est étroitement surveillé. **La Minerve** a été interdite dès l'automne de l'an dernier (nov. 1837), tandis que **Le Vindicator** du Dr E. B. O'Callaghan et du libraire E. R. Fabre n'a pas pu se remettre des sauvageries des Dorics en novembre dernier.

En somme la voix de l'opposition est réduite au silence.

Les bureaucrates par ailleurs peuvent s'en donner à coeur joie et se délecter du **Herald**, du **Mercury**, de la **Gazette de Québec**, de la **Montreal Gazette**, de l'**Ami du peuple** et du **Populaire** (si ce dernier réussit à reprendre une publication normale).

Salut et longue vie à nos collègues de la presse bureaucrate et tory !

NDLR Cet article avait été rédigé voilà quelques jours, avant que nous parvienne la nouvelle de l'arrestation de messieurs Parent et Fréchette du Journal **Le Canadien.** Le ton en est donc d'autant plus justifié. On nous assure par ailleurs que **Le Canadien** continuera à paraître malgré tout. Son équipe intérimaire de rédaction a cependant décidé d'abandonner sa polémique avec la **Gazette de Montréal** : "Nous sommes hors d'état de nous défendre, explique-t-on, avec égal avantage contre un parti qui outre la plume a les cachots et l'épée à sa disposition !".

Il ne reste plus que **Le Fantasque.** La police est sans doute déjà en route !

LE FANTASQUE,

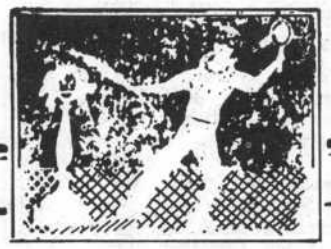

No. 2 du 3e Mois. **Prix : Quatre Sous.**

JOURNAL RÉDIGÉ PAR UN FLÂNEUR, IMPRIMÉ EN AMATEUR POUR CEUX QUI VOUDRONT L'ACHETER.

"Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

"Journal rédigé par un flâneur, imprimé en amateur pour ceux qui voudront l'acheter.

Je n'obéis, ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Conditions : **Le Fantasque** paraîtra aussi souvent que son Flâneur-chef aura le courage de l'écrire et que ses imprimeurs seront assez sobres pour l'imprimer.

On s'abonne au bureau. Prix : . . . par mois payable d'avance.

Prix des annonces : **Le Fantasque**, pour ne point agir d'après la vieille routine, au lieu d'exiger une rémunération pour insérer les annonces, paiera la somme de dix sols (quand il les aura) pour toute annonce assez fantasque pour plaire à son éditeur et, par là, trouver une place dans ses colonnes.

N.B. Si l'on insistait trop vivement à offrir le prix ordinaire d'insertion, il serait alors accepté par politesse."

LE RÈGNE DE LA TERREUR

Les prisonniers sont entassés dans la prison de Montréal au-delà de toute idée, ce qui n'étonnera point quand on saura que les volontaires ont arrêté, sans distinction, tout ce qu'ils rencontraient sur leur chemin. Des hommes furent enchaînés et amenés à Montréal où ils resteront, Dieu seul sait jusqu'à quand, pour avoir été surpris... battant du blé; d'autres furent arrachés des églises au milieu du service divin. Sir John Colborne lui-même est, dit-on, dégoûté du zèle qu'ont montré de nouveau, cette année, les loyaux volontaires, dans l'oeuvre d'arrestation, de pillage et d'incendie.

Il n'y a que peu de jours qu'il a été permis à quelques personnes d'aller visiter les prisonniers et de leur procurer quelque soulagement, car ils sont pour la plupart dénués du nécessaire. Il se fait actuellement quelques souscriptions en leur faveur (. . .) La partie dévastée du district de Montréal offre le spectacle le plus affreux qui se puisse imaginer. Les bois sont peuplés de familles éplorées que la faim et les frimas déciment horriblement. On assure que Sir John Colborne a expédié quelques chargements de provisions pour les soulager et les inviter "à rentrer dans leurs foyers". Mais où sont leurs foyers . . . ?

Aussitôt que les fugitifs errants aperçoivent quelqu'être humain, ils s'enfoncent dans les forêts et disparaissent, tant ils redoutent la rencontre de ces zélés volontaires qui déjà les ont privés indistinctement de tout ce qu'ils possédaient.
(Exclusif au Boréal Express et au Fantasque)

LA VÉRITÉ SUR LA MORT DE PERRAULT

On n'a pas fini de parler de Charles-Ovide Perrault, avocat à 22 ans, député de Vaudreuil à 25 ans, mort au combat âgé à peine de 28 ans !

La réputation de Perrault était telle que la nouvelle de sa mort a non seulement consterné mais presque révolté le peuple du Bas-Canada, y compris quelques Britanniques parmi lesquels ce brillant et sympathique jeune homme comptait tant d'amis.

Bien que très engagé sur le plan politique, Perrault avait su en effet conserver les amitiés les plus diverses. Coïncidence tragique, il était par exemple bon camarade de deux autres victimes de 1837 : Markman et Weir. Le premier grièvement blessé au combat et le second, mort dans des circonstances pénibles. Des amis les avaient aperçus ensemble, rue Saint-Jacques, quelques jours auparavant.

On sait maintenant que c'est en voulant éviter une arrestation injustifiée que Perrault quitta Montréal, vers le 18 octobre, déguisé du mieux possible. Il s'était rendu d'abord à Lavaltrie, puis à Contrecoeur, à Saint-Antoine et finalement à Saint-Denis.

Il arriva à ce dernier endroit en même temps que les nouvelles inquiétantes pour les chefs du parti canadien. Wolfred Nelson pour un avait décidé de ne pas se livrer, ni de se laisser arrêter. Des patriotes s'étaient groupés autour de lui afin de repousser les troupes. Perrault se joignit à eux. Les faits sont connus. Le 23 novembre au matin, la lutte s'engageait. Perrault combattait au côté de Nelson. Et c'est ici que les versions diffèrent. Jusqu'à maintenant, on croyait que c'était sur les ordres de Wolfred Nelson que notre héros avait traversé la route pour prévenir des Canadiens embusqués tout près de se mieux couvrir.

Sans doute impressionné par la réaction populaire, le Dr Nelson a cherché à s'expliquer. Un ami, rentré du Vermont ces jours derniers, raconte que Nelson, de retour des Bermudes depuis quelques semaines, s'emploie à rétablir les faits auprès de ses nouveaux compagnons d'exil réfugiés de l'autre côté de la frontière.

"Peu après le début du combat, raconterait-il, Perrault attira mon attention sur quelques hommes qui lui semblaient s'exposer inutilement me disant qu'il fallait les prévenir du danger. Je haussai les épaules impuissant. Il était en effet impossible d'attirer leur attention et trop dangereux de quitter notre poste pour nous rendre auprès d'eux. J'en fis part à Perrault qui me lança : J'y vais. C'est trop dangereux lui répondis-je. Il était déjà parti. Je le vis même s'arrêter dans sa course, pointant son arme vers l'adversaire, insouciant du danger. Deux balles l'atteignirent en même temps, l'une au pied, l'autre au ventre. Il s'effondra. Je le vis se traîner péniblement jusque chez Deschambault. Je gardais l'espoir que ses blessures soient superficielles. Vers trois heures, les troupes commencèrent à se retirer, après six heures de combat ininterrompu. Je m'élançai vers Perrault pour constater la gravité de ses blessures. D'autres Canadiens arrivèrent, inquiets de son état tout en étant extrêmement fiers de leur victoire. Perrault eut la force de s'en réjouir avec eux. "Je suis fier d'avoir versé mon sang pour mon pays auquel je souhaite la liberté et l'émancipation du joug actuel"."

C'était payé bien cher une victoire sans lendemain. Le Bas-Canada venait de perdre un de ses hommes les mieux doués. Depuis 1834, il était de toutes les assemblées, de tous les débats. Secrétaire de combien de comités, il rédigeait les motions, s'exprimait sur les questions importantes, sillonnait les provinces et écrivait régulièrement dans les journaux. A Lavaltrie, en novembre '37, pendant sa fuite, il avait commencé un texte destiné à **La Minerve.** Il y indique clairement que malgré leur exaspération, les patriotes ne cherchaient pas vraiment la révolte armée. Cet affrontement étant plutôt voulu par les pires ennemis des Canadiens. Il s'en trouve de plus en plus pour croire que les Dorics ont délibérément provoqué l'insurrection afin d'exercer la répression et réaliser le rêve d'Adam Thom : "balayer les Canadiens de la face de la terre" . . .

D'après J.-J. Girouard

L'ÉTAT de la répression

N.D.L.R. "Comme je viens de sortir de prison, a expliqué le notaire Girouard, je n'ai eu ni le temps, ni l'occasion de m'informer de la répression qui a suivi le soulèvement de cet automne. Je sais cependant que la région de Laprairie a beaucoup souffert. A la suite des engagements de Lacolle, d'Odelltown, de Napierville, des volontaires et des bureaucrates se sont livrés à un pillage inouï, paraît-il. J'étais en prison lorsqu'un article du **Herald** nous est parvenu dont j'ai gardé copie. Vous vous en souvenez sans doute, le voici : "Hier soir, tout le pays en arrière de Laprairie présentait l'affreux spectacle d'une vaste nappe de flammes livides et l'on rapporte que pas une seule maison rebelle n'a été laissée debout... Il faut que la suprématie des lois soit maintenue inviolable, que l'intégrité de l'empire soit respectée, et que la paix et la prospérité soient assurées aux Anglais, même aux dépens de la nation canadienne entière. (. . .) Dieu sait ce que vont devenir les Canadiens qui n'ont pas péri, leurs femmes et leurs familles, pendant l'hiver qui approche, puisqu'ils n'ont devant les yeux que les horreurs de la faim et du froid. Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude, que nous balayons les Canadiens de la face de la terre".

PATRIOTES EN PRISON EN JUIN

La profession

Prêtre	1
Membres du parlement du Bas-Canada	13
Avocats, outre deux qui sont députés	4
Notaires, outre quatre qui sont députés	10
Médecins, outre un qui est député	13
Arpenteur	1
Marchands, outre trois qui sont députés	51
Instituteurs	2
Journalistes et imprimeurs	7
Etudiants en droit et en médecine	8
Cultivateurs, outre trois qui sont députés	244
Artisans	56
Aubergistes	11
Journaliers, voyageurs	41
Huissiers	5
Professions inconnues	28
Total	495

L'AGE

Au dessous de 20 ans	49
De 20 à 30 ans	128
De 30 à 40 ans	116
De 40 à 50 ans	110
De 50 à 60 ans	50
De 60 et au-dessus	15
Dont l'âge n'est pas connu	27
Total	495

PERTES DANS LE SUD DE MONTREAL

A Saint-Denis, environ 45 bâtiments; à Saint-Charles, environ 18 bâtiments.

PERTES DANS LE NORD DE MONTREAL

297 bâtiments incendiés dont deux églises, deux presbytères, un couvent, un moulin à farine, cent onze maisons habitées et cent soixante-huit autres bâtiments. En outre, pillage d'environ 575 foyers qui ont perdu animaux, grains, instruments aratoires, meubles de ménage, marchandises, etc.

NOUVELLES BRÈVES

Papineau et Nelson chez Van Buren. — On lit dans le Burlington Sentinel **du 20 décembre : "Un correspondant du** Mackenzie's Gazette **écrit sous la date de Washington, 11 décembre, que l'Honorable M. Papineau et le Dr Wolfred Nelson furent rendre leurs devoirs au président Van Buren ce jour-là. Ils étaient accompagnés par l'Honorable Silas Wright."**

Le Kingston Chronicle **en annonçant l'exécution de Dorephus Abbey et de Daniel George, deux des compagnons de Von Shoultz (lui-même exécuté au début du mois), remarque que très peu de monde y assistait à part les militaires. C'est sans doute pour témoigner au gouvernement combien ces sacrifices politiques rencontrent la réprobation publique que le peuple s'est tenu renfermé chez lui en cette occasion.**

Le Herald **de Kingston dit que le montant souscrit par les sympathiseurs pour l'invasion du Canada est de $70,000.**

Martin Woodruff, de Salina, E.U., qu'on dit avoir été Colonel de Milice et Député Shérif dans son comté natal, fut exécuté le 19 à Kingston.

Vendredi, 14 décembre 1838. La nouvelle apportée le 13 décembre dernier d'une autre attaque faite dans le Haut-Canada de la part des Américains, se trouve confirmée. Ceux-ci ont incendié les casernes de Windsor et le bateau à vapeur de Thames. Deux miliciens ont été brulés dans les casernes.

Dans le Haut-Canada. — Deux des prisonniers de Prescott ont été exécutés le 22 à Kingston.

UN SUCCÈS DE LIBRAIRIE

Le petit ouvrage de François-Réal Angers paru l'an dernier passionne les Québécois. Les révélations du crime de Cambray et ses complices **(73 pages, in-8) connaissent actuellement une grande vogue. Plus d'un lecteur a eu tôt fait de reconnaître le triste bandit dont l'auteur cache l'identité sous le nom de Cambray.**

Cet artifice d'Angers lui permet d'avancer certains faits et de charger parfois le tableau sans crainte de représailles. Il a en outre l'avantage de ménager les familles du chef de la bande et de ses complices.

Les gens de la région de Québec qui ont vécu ces années de terreur, surtout en 1834 et 1835, prennent un malin plaisir à se remémorer ces tristes souvenirs maintenant que la bande a été décimée et que ses chefs ont été déportés.

£500 RECOMPENSE.

GOSFORD.

PROVINCE DU BAS-CANADA

Par Son Excellence le Très-honorable ARCHIBALD, COMTE DE GOSFORD, Baron Worlingham de Beccles, au Comté de Suffolk, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour les Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, Vice-Admiral d'icelles, et Conseiller de Sa Majesté en son Très-Honorable Conseil Privé, &c. &c. &c.

Proclamation.

ATTENDU que le Docteur Wolfred Nelson, de St. Denis, dans le Comté de Richelieu, Thomas Storrow Brown, de la Cité et du Comté de Montréal, Edmund B. O'Callaghan, du même lieu, M. P. P., Cyrèle Hector O. Côté, de Napierville, dans le Comté d'Acadie, M. P. P., Joseph Toussaint Drolet, de St. Marc, dans le Comté de Vaudreuil, M. P. P., Joseph J. Gerrouard, de St. Denis, dans le Comté de Richelieu, M. P. P., William Henry Scott, de St. Eustache, dans le même Comté, M. P. P., Edouard Etienne Rodier, de la Cité et du Comté de Montréal, M. P. P., Amury Girod, ex-étranger, et Jean O. Chenier, de Canac dans Deux Montagnes, sont tous et chacun d'eux accusés de Crime de Haute Trahison. Et vu que chacun des individus ci-dessus nommés se sont rendus de leur de leur demeure respective, et qu'il y a raison de croire que chacun d'eux s'est échappé des mains de la justice, et vu qu'il est expédient et nécessaire pour la due administration de la justice, et pour la sureté du Gouvernement de Sa Majesté qu'une sauve grande offrande ne reste pas impunie, Qu'il soit donc maintenant connu que Moi, le dit Archibald, Comte de Gosford, de l'ordre du Conseil Exécutif de Sa Majesté en cette Province, au pagé convenable d'émaner cette Proclamation,—et Ordonne et commande, en conséquence, à tous les loyaux sujets de cette Province, de découvrir, d'arrêter et d'appréhender les dits Dr. Wolfred Nelson, Thomas Storrow Brown, Edmund B. O'Callaghan, Cyrèle Hector O. Côté, Joseph Toussaint Drolet, Joseph J. Gerrouard, William Henry Scott, Edouard Etienne Rodier, Amury Girod et Jean O. Chenier, et chacun d'eux, en aucun lieu quelconque où ils pourraient être trouvés et de les amener tous et chacun d'eux devant un des Juges de paix, ou premier Magistrat, soit dans la Cité de Montreal, ou dans la Cité de Quebec, qu'ils, lorsqu'ils auront tous ou aucun d'eux, été ainsi appréhendés, ou par le présent requis de les confier dans la prison commune du District dans le quel tous ou aucun d'eux sera par eux appréhendés, pour y être détenus jusqu'à ce qu'ils en eux autrement délivrés suivant le cour ordinaire de la loi. et Ordonne à tous les Juges de Paix, Constables et Officiers de la Paix, de donner leur assistance, et d'aider à appréhender les dits Dr. Wolfred Nelson, Thomas Storrow Brown, Edmund B. O'Callaghan, Cyrèle Hector O. Côté, Joseph Toussaint Drolet, Joseph J. Gerrouard, William Henry Scott, Edward Etienne Rodier, Amury Girod et Jean O. Chenier, et de les amener tous et chacun d'eux sous appréhendés devant un des Juges de Paix de la Cité de Quebec ou de Montreal tel que susdit. Et pour encourager tous personne à être diligentes à faire ses efforts pour découvrir et appréhender les dits Dr. Wolfred Nelson, Thomas Storrow Brown, Edmund B. O'Callaghan, Cyrèle Hector O. Côté, Joseph Toussaint Drolet, Joseph J. Gerrouard, William Henry Scott, Edward Etienne Rodier, Amury Girod et Jean O. Chenier, et chacun d'eux et les amener tous et aucun d'eux devant tel Juge de Paix, ou Magistrat, tel que susdit, Offre en conséquence, une Récompense de CINQ CENTS LIVRES, argent courant de cette Province à quiconque appréhendera aucun des individus ci-dessus nommés et les livrera à la Justice.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, au Château St. Louis, dans la cité de Québec, le vingt neuvième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente sept, et dans la première année du règne de Sa Majesté.

Par Ordre de Son Excellence,

(Signé) *D. Daly,*

Secrétaire de la Province.

Les Russes et la Rébellion

Des rumeurs persistantes quant à la sympathie des Russes pour la cause des patriotes viennent de se trouver en quelque sorte confirmées par les perquisitions faites chez le consul de Russie à Montréal. Ces fouilles, nous assure-t-on, ont été menées sur les ordres mêmes du Gouverneur qui a décidé d'intervenir à la suite de rapports extrêmement inquiétants.

On affirme que les policiers recherchaient également la femme du consul de Russie à Boston qu'on soupçonne d'être à Montréal pour soutenir le travail des "frères chasseurs".

L'officier Ogden aurait obtenu une confession troublante de la part du réfugié hongrois John Braditch Eliovith, Baron de Fratellin. Ce dernier qui s'est fait de nombreux amis tant à Montréal qu'à Québec, à l'occasion de visites faites au cours des derniers mois, aurait été en contact avec Papineau et O'Callaghan à Burlington avant de revenir ici. Mis en état d'arrestation, il aurait avoué qu'une nouvelle invasion se préparait à laquelle complotait plusieurs militaires étrangers dont un jeune officier polonais du nom de Dawskin.

Il nous a été impossible de savoir si le baron de Fratellin en aurait dit davantage. Mais des personnes bien informées racontent que les autorités auraient appris que le consul de Russie à New York aurait fait offrir, par un de ses amis à Burlington, une aide substantielle aux patriotes. Il aurait été question de 5,000 fusils avec suffisamment de munitions, de $5,000.00 et peut-être même d'une somme allant jusqu'à $25,000.00 selon les succès qu'auraient remportés les patriotes en cours de campagne.

Bibl. lég. (Qué.)

PREMIERE BATAILLE D'ODELLTOWN, LE 7 NOVEMBRE DERNIER

Des exilés polonais au secours des PATRIOTES

Parmi les victimes de la répression au Haut-Canada, il en est une particulièrement attachante : l'officier polonais Niles Gustaf Schobtewiski von Shoultz. Cet officier polonais avait été accusé d'avoir dirigé l'expédition contre Prescott en mai dernier. Malgré la défense faite par son jeune avocat, John A. MacDonald, il a été condamné à mort et exécuté le 6 décembre dernier, à Kingston.

D'après certains renseignements obtenus de l'entourage même du gouverneur, des réfugiés politiques de l'empire des stars auraient été gagnés à la cause canadienne. Le mouvement insurrectionnel a cependant été trop soudain et trop court pour leur permettre de passer à l'action. Quelques cas isolés témoignent cependant de la solidarité touchante de ces patriotes étrangers. L'esprit de révolte et l'amour de la liberté caractérisent à ce point les Polonais que certains d'entre eux, réfugiés aux Etats-Unis, n'ont pas hésité à s'associer à Mackenzie dans le Haut-Canada et à Robert Nelson dans le Bas-Canada.

D'autres rumeurs veulent que les Russes n'auraient pas voulu rater cette occasion de miner le prestige de la Grande-Bretagne. Ainsi plusieurs Polonais de la région de New York et de Boston auraient été invités par le consul de Russie à New York à prendre parti pour les rebelles du Haut et du Bas-Canada en échange du pardon politique. D'autres ont affirmé que ce même consul et un de ses agents à Boston auraient même proposé aux patriotes de l'argent et des armes. C'est sans doute ces rumeurs qui ont valu au consul de Russie à Montréal une perquisition ces jours derniers.

Un autre Polonais qui a préféré les Etats-Unis à la Sibérie se trouvait à Odelltown avec le docteur Robert Nelson. En novembre dernier, l'**Estaffette** de New York publiait une lettre signée conjointement de P. H. Trouvrey et de Ferdinand Alphonse Oklowski, officier polonais, dans laquelle on affirmait le courage du docteur Robert Nelson à Odelltown. Il s'agissait en quelque sorte d'un démenti aux allégations parues dans le journal chouaguen **L'Ami du peuple**, qui avait précédemment publié une soi-disant déclaration de Charles Hindenlang. Cette déclaration, de toute évidence "amplifiée et corrigée" pour ne pas dire falsifiée, critiquait la conduite du chef patriote. Il est intéressant de noter qu'Hindenlang rappelait, au début de cette note, une rencontre avec Von Shoultz, précisant que ce dernier recrutait alors des volontaires pour venir en aide aux patriotes du Haut-Canada. On peut donc supposer que Von Shoultz et Oklowski se connaissaient.

Un prisonnier étranger qui se trouve actuellement à la prison de Montréal et qui nous a demandé de taire son nom, a corroboré l'essentiel des points que nous avançons ici.

DÉCLARATION de l'INDÉPENDANCE

Vu que le pacte solennel fait entre le peuple du Haut et du Bas-Canada... a été continuellement violé par le gouvernement britannique... et vu que nous ne voulons plus souffrir toutes les violations réitérées de nos droits les plus chers et supporter patiemment les outrages et les cruautés multiples et récents du gouvernement du Bas-Canada, nous, au nom du peuple du Bas-Canada, adorant le décret de la divine providence qui nous permet de renverser un gouvernement qui a méconnu l'objet et l'intention pour lequel il était créé, et de faire choix de la forme de gouvernement le plus propre à établir la justice... et garantir à nous et à notre postérité les bienfaits de la Liberté civile et religieuse,

Déclarons solennellement :

1. Qu'à compter de ce jour, le peuple du Bas-Canada est absous de toute allégeance à la Grande-Bretagne, et que toute connexion politique entre cette puissance et le Bas-Canada cesse dès ce jour.
2. Que le Bas-Canada doit prendre la forme d'un gouvernement républicain et se déclare maintenant, de fait, REPUBLIQUE.
3. Que sous le gouvernement libre du Bas-Canada, tous les citoyens auront les mêmes droits. Les sauvages cesseront d'être sujets à aucune disqualification civile quelconque, et jouiront des mêmes droits que les autres citoyens de l'Etat du Bas-Canada.
4. Que toute union entre l'Eglise et l'Etat est déclarée abolie, et toute personne a le droit d'exercer librement la religion et la croyance que lui dicte sa conscience.
5. Que la tenure féodale ou seigneuriale est, de fait, abolie, comme si elle n'eut jamais existé dans ce pays.
6. Que toute personne qui porte ou portera les armes, ou fournira des moyens d'assistance au peuple canadien dans sa lutte d'émancipation est déchargée de toutes dettes ou obligations réelles ou supposées, envers les seigneurs, pour arrérages en vertu de droits seigneuriaux si devant existants.
7. Que le "Douaire Coutumier" est, à l'avenir, entièrement aboli et prohibé.
8. Que l'emprisonnement pour dettes n'existera plus, sauf dans les cas de fraude évidente que l'on spécifiera dans un Acte de la Législature du Bas-Canada à cet effet.
9. Que la peine de mort ne sera prononcée que dans le cas du meurtre seulement et pas autrement.
10. Que toute hypothèque sur bien-fonds devra être spéciale et pour être valide, devra être enregistrée dans des bureaux créés à cet effet par un Acte de la Législature du Bas-Canada.
11. Qu'il y aura liberté pleine et entière de la presse dans toutes les matières et affaires publiques.
12. Que le procès par jury est garanti au peuple de l'Etat, dans son étendue la plus libérale, dans les procès criminels, et dans les affaires civiles au montant d'une certaine somme à être déterminée par la Législature de l'Etat du Bas-Canada.
13. Que comme une nécessité et un devoir du gouvernement envers le peuple, l'éducation publique et générale sera mise en opération et encouragée d'une manière spéciale, aussitôt que les circonstances pourront le permettre.
14. Que pour assurer la franchise et la liberté élective, toute élection se fera par le moyen du ballot.
15. Qu'aussitôt que les circonstances pourront le permettre, le peuple choisira des délégués suivant la division actuelle du pays dans les villes, bourgs et comtés qui constitueront une convention, ou corps législatif, afin de baser et d'établir une constitution, selon les besoins du pays, et conformément aux dispositions de cette déclaration, sujette à être modifiée suivant la volonté du peuple.
16. Que toute personne mâle au-dessus de l'âge de vingt et un ans aura le droit de voter ainsi que pourvu ci-dessus, pour l'élection des délégués sus-nommés.
17. Que toutes les terres dites de la Couronne, ainsi que celles appelées réserves du clergé et celles qui sont nominalement en possession d'une certaine compagnie de spéculateurs en Angleterre, appelée "Compagnie des terres de l'Amérique britannique du Nord", deviennent de plein droit, la propriété de l'Etat du Canada, sauf telles portions des dites terres, qui peuvent être en possession de cultivateurs, qui les tiennent de bonne foi pour lesquelles nous garantissons des titres en vertu d'une loi qui sera passée afin de légaliser la possession de tels lots de terres, situés dans les "Townships" qui sont maintenant en culture.
18. Qu'on se servira des langues française et anglaise dans toutes matières publiques.

Et pour le support de cette déclaration et le succès de la cause patriotique, que nous soutenons, Nous, confiants en la protection du Tout Puissant et en la justice de notre ligne de conduite, engageons, par ces présentes, mutuellement et solennellement les uns envers les autres, notre vie, nos fortunes et notre honneur le plus sacré.

Par Ordre du Gouvernement Provisoire,

ROBERT NELSON
Président.

La FRANCE s'intéresserait-elle de nouveau à NOUS?

Le bruit de nos difficultés est parvenu très tôt en France et à l'Assemblée de Laprairie, qui eut lieu vers la mi-août 1837, Monsieur de Pontois, ambassadeur de France aux Etats-Unis, et Monsieur de Saligny, attaché d'ambassade, étaient présents. Ils sont, paraît-il, venus dans le pays en obéissance à un ordre secret de leur gouvernement qui leur avait enjoint de se rendre compte par eux-mêmes de la véritable situation du pays. Ils s'en retournèrent après avoir conféré avec quelques-uns des principaux chefs et avoir essayé de leur démontrer la folie d'entretenir une agitation aussi considérable. Selon eux, la situation ne pouvait aboutir qu'à une guerre civile à laquelle nous n'étions nullement préparés.

LES EXILÉS DES BERMUDES

N.D.L.R. A l'heure où les 8 exilés des Bermudes sont de retour en Amérique, il nous paraît utile de publier un compte rendu des événements qui ont entouré la condamnation à l'exil de 8 des chefs patriotes dont le départ avait fait la manchette des journaux en juillet dernier. Nous voulons d'abord présenter à nos lecteurs chacun des exilés.

ROBERT SHORE MILNES BOUCHETTE, jeune avocat de 33 ans de Québec, était directeur du journal bilingue **le Libéral**. Il est le fils du célèbre colonel Joseph Bouchette, le premier des géographes canadiens auteur de la **Description topographique du Bas-Canada** et son parrain n'est nul autre que le gouverneur Robert Shore Milnes. En novembre 1837, un mandat d'arrestation était lancé contre lui mais il parvint à gagner Swanton d'où il partit le 6 décembre avec l'expédition fatale qui fut battue à Moore's Corner. Au cours de ce combat, blessé au pied, il n'avait pu s'enfuir et, arrêté, il fut emprisonné le 12 décembre à Montréal.

RODOLPHE DESRIVIERES, 25 ans, était commis à la Banque du Peuple de Montréal. Un des fondateurs de **l'Association des Fils de la Liberté** monsieur DesRivières s'est également battu à Saint-Charles d'où il essaya de gagner la frontière américaine après la défaite; mais il fut arrêté le 7 décembre.

DR HENRI ALPHONSE GAUVIN, médecin de Montréal, est âgé de 23 ans; il a été écroué le 9 décembre, ayant été arrêté alors qu'il fuyait vers les Etats-Unis après s'être distingué à Saint-Charles.

Le MAJOR TOUSSAINT GODDU, 44 ans, était cultivateur à Saint-Denis; il fut arrêté le 11 décembre 1837 par un de ses amis dont nous taisons le nom. On se souviendra que le major Goddu s'était distingué en 1812 alors qu'il s'était engagé dans les Voltigeurs sous les ordres de Salaberry. Il n'avait alors que 18 ans. Le Major Goddu commandait en 1837 les patriotes de Saint-Césaire.

SIMEON MARCHESSAULT, âgé de 31 ans. Il était huissier de la Cour supérieure pour le district de Montréal et demeurait à Saint-Charles où il était instituteur. Il fut arrêté sur la frontière par des volontaires en même temps que DesRivières.

DR LUC HYACINTHE MASSON, 27 ans. Il a étudié avec le Dr Robert Nelson et se distingua lors de l'épidémie de choléra de 1832. Reçu médecin en 1833, il pratique quelques années à Beauharnois avant de s'installer dans son village natal de Saint-Benoît. Trahi par un traversier, il fut arrêté avec son frère par un parti de volontaires stationnés au fort du Coteau-du-Lac le 14 décembre 1837.

WOLFRED NELSON, 46 ans, né à Sorel., Il s'était installé à Saint-Denis en 1811 après avoir obtenu son diplôme et avait épousé Charlotte Fleurimont de Noyelles en 1819. Il avait été élu député en 1827. Il a été arrêté le 12 décembre 1837 alors qu'il essayait de gagner les Etats-Unis après la défaite de Saint-Charles.

BONAVENTURE VIGER, cultivateur âgé de 31 ans; il a participé à l'attaque de Chambly avant d'aller se battre à Saint-Charles. Il fut arrêté à Bedford le 7 décembre 1837 et il paraît qu'il causa beaucoup de désagrément aux fonctionnaires de la prison et beaucoup de divertissement à ses compagnons d'infortune.

Comment ces 8 patriotes ont-ils été condamnés ? Nous savons que Durham, chargé d'enquêter et de rétablir la paix, ne savait trop que faire des prisonniers politiques. Il croyait qu'un acte de clémence aurait un bon effet sur l'esprit de la population. Selon des compagnons de cellules de nos 8 exilés, le lieutenant-colonel John Simpson (beau-père de Roebuck) aurait été envoyé comme intermédiaire le 14 juin 1838 auprès de Bouchette et Nelson. Il leur aurait laissé entendre que Durham était favorable à une amnistie générale mais qu'il lui manquait quelques déclarations qui pourraient faire la base d'une proclamation officielle d'amnistie. Simpson leur proposa alors de signer une déclaration de culpabilité préparée par le secrétaire de Durham en échange de la libération de 300 ou 400 prisonniers. Ce projet de lettre fut rejeté par les prisonniers qui en présentèrent un autre refusé par Durham. Le 26 juin une lettre finale était écrite et signée par nos 8 exilés.

Durham annonce alors qu'il gracie les prisonniers sauf quelques exceptions dont les 8 signataires de l'aveu qui sont condamnés, sans procès, à la déportation à la suite d'une ordonnance ayant effet rétroactif.

Dans une lettre que l'épouse d'un des exilés a bien voulu nous remettre, nous lisons : "il est évident et très évident que nous sommes sacrifiés à la haine, à la vengeance, à la soif de sang de ces vampires; mais qu'ils se trompent grossièrement, les lâches s'ils croient que nous sommes dans la désolation et le découragement; non, il nous a été pénible il est vrai de nous séparer de nos femmes et de nos enfants ! de nos proches et de nombreux amis, mais d'un autre côté, nous sommes orgueilleux de souffrir pour la patrie ! d'être les victimes par le moyen desquelles le reste de nos compatriotes va enfin jouir de la liberté".

Nos lecteurs ne sont pas sans ignorer que le départ récent de lord Durham est étroitement lié à cette condamnation. En effet, le Parlement britannique n'a pas prisé du tout les façons d'agir de notre Lord et en octobre dernier il désavouait Durham et annulait l'ordonnance qui avait permis de condamner 8 hommes à l'exil sans procès.

Le 16 août le Parlement de Londres passait un bill d'indemnité "pour mettre à l'abri de toute poursuite les personnes qui ont mis ou fait mettre à exécution les dispositions illégales de l'Ordonnance". Londres craignait sans doute que les exilés aux Bermudes prennent des recours en justice. Le désaveu et le bill d'indemnité furent promulgués au Canada le 9 octobre dernier et aux Bermudes vers le 26 octobre. Durham aura fort à faire pour justifier ses procédés à Londres.

LES BONS CÔTÉS DE LA DÉPORTATION

Lorsque la déportation, au lieu de toucher de braves citoyens et d'éminents patriotes, atteint d'infâmes bandits, la population sait se réjouir.

En cette époque d'abus, il peut être consolant de rappeler que c'est avec soulagement que les habitants de Québec voyaient partir en mai 1837, Charles Chambers et Nicolas Mathieu. En compagnie d'individus de même acabit, ils avaient pris la route de la Nouvelle-Galles du Sud.

La bande à Chambers s'est vu attribuer plusieurs méfaits dont au moins deux vols sacrilèges, l'un à la chapelle de la Congrégation, coin des rues Ste-Anne et d'Auteuil, l'autre à l'Ange-Gardien. Plusieurs vols moins graves ont aussi été portés à leur compte, dont quelques-uns accompagnés de violence odieuse sur la personne des victimes. On les a toujours soupçonnés de l'assasinat de deux habitants de Château-Richer, dévalisés au retour du marché et noyés. Le bruit a couru à l'époque que l'un des habitants avait eu le malheur de reconnaître Mathieu. Le gardien du phare de l'Islet, Louis Sivrac, comptait aussi parmi leurs victimes. Leur propre complice James Stewart, trop bavard, aurait été liquidé froidement.

Malgré un tableau d'accusations extrêmement chargé, il a fallu pas moins de trois procès pour faire condamner Chambers et Mathieu. C'est d'ailleurs grâce aux révélations d'un membre de la bande que la justice a pu y parvenir. George Waterworth informé que son chef s'apprêtait à les donner en échange de sa liberté, passa aux aveux et fut effectivement épargné par le tribunal. On ne l'a pas revu dans le pays depuis sa sortie de prison.

C. Beauclerck B.N. (Qué.)

SAINT-CHARLES

Saint-Charles. A un mille du village, Bonaventure Viger attaque les troupes de Wetherall sans réussir à ralentir leur avance. Plusieurs autres exilés s'étaient également battus à Saint-Charles : Marchessault, DesRivières, Gauvin.

L'EXIL et le RETOUR

A l'annonce du retour des 8 exilés des Bermudes, nous avons dépêché un journaliste à New York qui a assisté à leur arrivée en Amérique et nous raconte les péripéties de leur voyage et de leur séjour aux Bermudes.

Dès que la condamnation à l'exil aux Bermudes fut connue une souscription populaire fut organisée et permit de remettre aux prisonniers la somme de 132.7.1. livres. Ceux-ci ont grandement apprécié cette somme car là-bas ils n'ont vécu que de leurs ressources et nous prient de remercier les généreux donateurs.

Lorsqu'ils eurent signé la déclaration demandée par Durham le 26 juin 1838, monsieur Bouchette nous dit : "nous nous sentions fiers d'être les instruments de la délivrance de nos compatriotes prisonniers et c'était là la condition fondamentale de notre négociation avec Simpson.".

Le départ fut fixé au 2 juillet. Dans la journée on les conduisit de la prison de Montréal au steamboat **Canada** qui devait les conduire à Québec. Pour ce trajet de la prison au port, les prisonniers étaient enchaînés ce à quoi Marchessault ajoute fièrement : "Je me flatte de ce que les fers dont mes mains ont été ornées pour me rendre en sûreté au steamboat ne nous ont point chagrinés; nous les portions avec orgueil; la honte n'était pas pour nous mais bien pour ceux qui nous les ont fait mettre". A Québec, les exilés sont immédiatement embarqués à bord de la frégate **Vestale**, commandée par le capitaine Carter. L'ancre est levée le 4 juillet à 6 heures du matin. La frégate se rend au trou Saint-Patrice et prend le large à 6 heures du soir.

La traversée fut des plus agréables. Monsieur Nelson nous dit qu'ils étaient si bien traités que s'ils n'avaient pas été des déportés ils se seraient crus en voyage de plaisir.

Ils arrivèrent à Hamilton le 24 juillet mais ne purent débarquer avant le 28 à cause des vents qui empêchaient d'approcher mais surtout parce que, les Bermudes n'étant pas une colonie pénale, les autorités ne savaient pas trop quoi faire avec eux.

A terre, nos exilés trouvèrent une société très agréable, aimant la musique et la poésie. Ils apprécièrent beaucoup les paysages ombrageux et paisibles d'Hamilton et de ses environs. Bouchette et Nelson se sont installés dans une petite maison dans une vallée près d'Hamilton alors que les autres préférèrent rester en ville.

Financièrement, nos exilés étaient moins chanceux. Le gouvernement ne payait rien et le peu d'argent qu'ils avaient apporté n'aurait pas permis de les faire vivre longtemps. Ils comptaient beaucoup recevoir de monsieur Simpson la somme que celui-ci devait toucher à la suite de l'arrestation volontaire de Girouard. Malheureusement, ils ne reçurent rien. Aux Bermudes, on interdit aux trois médecins de pratiquer. Heureusement le séjour ne fut pas trop long.

Une des grandes joies de nos exilés fut la visite qu'ils eurent de monsieur Bouchette père qui leur apporta des nouvelles du Canada. Quelques jours après cette visite, ils recevaient l'annonce de leur liberté. Le départ des Bermudes eut lieu dès le 3 novembre.

A leur départ, leurs amis (blancs et noirs) les entourèrent et les félicitèrent. Leur bateau s'éloigna pendant que la foule lançait des hourras !

Nos amis ont bien hâte de rentrer au Canada mais à cause des événements de novembre dernier ils ont préféré attendre aux Etats-Unis le retour de jours plus calmes.

DES NOUVELLES DES EXILÉS

Burlington, le 4 décembre 1838. "Le 26 octobre le gouverneur de la Bermude est venu nous annoncer notre libération, mais nous étions empêchés de sortir de l'île avant le premier novembre. Nous avons mis pied à terre le 8 à Hampton Roads. Le docteur Masson, Goddu et Marchessault sont partis en goélette vers New York ainsi que Viger, Gauvin et DesRivières qui eux ont passé par Baltimore. Lorsque M. Bouchette et moi sommes arrivés à Washington, nous avons appris que les troubles avaient recommencé en Canada, ce qui m'a beaucoup peiné. Arrivés à New York chez MM. Midleton et Cie, nous avons été informés que le gouverneur voulait encore nous retenir prisonniers. Heureusement que le gouverneur ne nous a pas envoyés au Canada parce qu'il n'en avait pas reçu ordre. Robert s'est fait prendre une autre fois alors qu'il s'était mis à la tête d'un parti pour attaquer le Bas-Canada. Quant à moi, il faudrait de puissantes raisons pour me pousser à faire la guerre de nouveau. Je vais attendre paisiblement sur les lignes avant de pouvoir vous rejoindre. A New York, nous sommes allés voir Fanny Wright faire un discours. A notre grande surprise, nos noms ont été prononcés, et on a été obligé de paraître. J'ai dit que je m'opposais à de mauvaises administrations, mais que nous n'entendions pas faire la guerre à la mère patrie et que je ne regretterais pas mes propriétés perdues s'il y avait un bon gouvernement colonial. Quant aux gazettes, elles disent que j'ai dit que je prendrais à nouveau les armes. J'aurais aimé assister à une assemblée du lendemain mais je suis parti exprès pour que l'on ne puisse pas dire que je voulais agiter de nouveau. Du moins, j'ai la satisfaction de n'avoir rien fait depuis l'hiver dernier, rien qui me paraît mériter des reproches. Robert va partir pour New York ou Rochester afin de s'établir et il est déterminé à s'abstenir des affaires publiques."

WOLFRED NELSON
(lettre à sa femme)

Les irréductibles CANADIENS

Très souvent on se plait à présenter le Canadien comme "docile, soumis, aisé à conduire, religieux, attaché à sa foi et à la religion de ses pères". C'est pourtant Mgr Briand qui, dès 1769, regrettait le trop grand nombre de preuves d'indocilité, d'entêtement, de rébellion . . .

Au tournant du siècle, le clergé s'inquiète qu"'au sortir du collège, un groupe important de jeunes gens tourne à l'incrédulité". Il dénonce la lecture des "livres impies" conscient que les ouvrages de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau et des Encyclopédistes se retrouvent dans plusieurs bibliothèques. Mgr Plessis reconnaissait que les juges, avocats et marchands boudaient l'Eglise. Tout comme plus tard Mgr Lartigue, il regrettait l'influence du journal **Le Canadien,** "misérable papier" qui "tend à anéantir tous principes de subordination". Plusieurs curés craignaient **La Minerve** qui, d'ailleurs, n'hésita pas à attaquer les évêques non solidaires des prises de position du parti canadien.

Influencés à la fois par la révolution américaine et par la révolution française, les patriotes proclamèrent la doctrine du contrat social, tel que compris dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Au lendemain des résolutions Russell, ils ne se considèrent plus "liés au gouvernement anglais que par la force" attendant de Dieu, du droit et des circonstances un sort meilleur, les bienfaits de la liberté et un gouvernement plus juste. Ils proclamèrent la souveraineté du peuple. La rébellion se fit au cri de "la mort plutôt que l'esclavage". Hélas beaucoup trop se firent prendre au mot. On ne saura jamais combien de patriotes sont morts, dans ces moments, que d'aucuns considèrent, d'égarement et de folie.

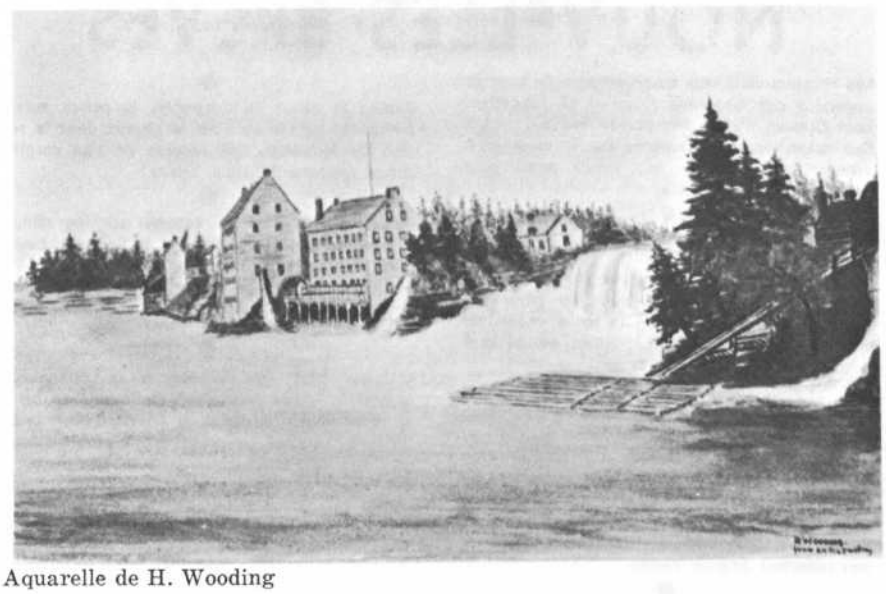

Aquarelle de H. Wooding

La construction du Canal Rideau a permis à l'entrepreneur Thomas McKay de réaliser d'intéressants bénéfices. Ce dernier a acheté un terrain au confluent de l'Outaouais et de la rivière Rideau. Il y a construit plusieurs petites industries: moulin à blé, moulin à scie, brasserie.

McKay utilise les chutes comme source d'énergie. Cette année il s'est fait construire une magnifique résidence qu'il appelle *Rideau Hall.*

LA BOURSE DE NEW-YORK

Avec la faillite des bourses, les banques américaines ne réussissent plus à rencontrer la demande d'or et de pièces d'argent. Elles ont dû rapidement suspendre leurs paiements en espèces. N'ayant plus d'argent pour faire face à leurs engagements et régler leurs dettes, des municipalités et même des institutions privées ont commencé à émettre des billets qui leur servent de monnaie.

LE COMMERCE DU BAS-CANADA

Le 20 juin 1838, **Le Canadien** livrait au public le prospectus d'un ouvrage qui devait paraître cette année sous le titre **Essai sur le Commerce du Bas-Canada.** Malheureusement, cette parution a été ajournée **sine die.** Nous avons quand même rencontré l'auteur de ce livre qui proteste contre le reproche, fait aux Canadiens, d'incapacité et d'inactivité dans les relations commerciales. Il attribue notre infériorité dans ces domaines au manque d'institutions adaptées à l'éducation commerciale, à la différence du langage, à la protection partiale des institutions financières, au manque d'institutions financières canadiennes, aux dispositions législatives injustes et trop restrictives sur les libertés de commerce.

Ces réflexions viennent appuyer celles parues dans un article de l'**Echo du pays** en juin 1835 où il était dit : "Voilà donc où nous en sommes. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour arrêter l'industrie parmi nous et il nous dit : vous n'êtes pas industrieux. Il s'empare des biens destinés à l'éducation, il la décourage et dit : vous êtes ignorants. Il nous refuse les places d'honneur et de profit et il nous dit : vous êtes sans richesse, sans considération. La presse sous ses ordres et tous ceux à qui profitent un tel état de chose répètent en choeur : vous êtes sans industrie, vous êtes sans connaissance, vous êtes pauvres, vous êtes sans importance. A force d'injustice, on n'a que trop malheureusement obtenu ce résultat et l'on se sert à présent de ce résultat même comme prétexte pour nous humilier : on nous fait un crime de notre manque d'industrie, de notre défaut de connaissances; comme si le crime et la honte n'étaient pas sur la tête et le front de ceux-là seuls qui en ont posé la cause".

C'est un fait que les Canadiens sont confinés dans les industries mineures qui procèdent de l'agriculture. Même dans l'exploitation de nos forêts, les Canadiens ne jouent que le rôle de manoeuvres. On peut affirmer sans crainte de se tromper que les Canadiens en ont eu assez de ronger avec amertume cette humiliation qui n'est sûrement pas étrangère aux troubles que nous avons connus.

LA FUITE DES CERVEAUX

TORONTO — Face à la politique de resserrement monétaire du gouvernement et à l'agitation sociale causée par la rébellion à Toronto en décembre dernier, la vague d'émigration a atteint des proportions inquiétantes. La reprise économique des Etats-Unis, au lendemain de la panique financière de 1837, a été rapide, et le développement dans l'ouest connaît un **boom** extraordinaire. Il apparaît que l'Illinois et le Wisconsin ont remplacé le Michigan en tant qu'états les plus populaires pour la colonisation. Faisant état d'un groupe de 200 personnes qui a quitté le Haut-Canada à bord du bateau à vapeur **William IV**, le **Mirror** de Toronto déplore que "si la situation continue à se gâter au rythme actuel, la moitié [de la population] du Canada se retrouvera en Illinois et dans le Far-West avant longtemps. Les gens ici ressemblent à des hirondelles qui, l'automne venu, se préparent à émigrer".

Les sources officielles sont peu disposées à rendre les chiffres publics, mais récemment un pasteur méthodiste de Toronto disait au **Boréal Express** : "J'ai fait le tour des cantons Markham, Vaughan et Chincagousy et j'ai appris que quelques-uns des meilleurs cultivateurs de la région avaient vendu leurs terres, et que d'autres essayaient de vendre et de partir pour les Etats-Unis. Les cultivateurs qui ont vendu leur ferme ont pour la plupart subi des pertes considérables".

Jusqu'ici, les déménagements se font au niveau d'individus ou de petits groupes. La **Mississipi Emigration Society**, fondée cette année, n'a pas encore envoyé de groupes vers l'ouest.

"Bon débarras" au dire d'un grand nombre de personnes. Le **Patriot** de Toronto, journal **tory**, suggère ironiquement que tous ceux qui quittent le Haut-Canada devraient apposer les lettres "G.A." après leur nom, ce qui signifierait : "J'ai abandonné toutes mes responsabilités financières". Il semble pourtant que plusieurs familles qu'on ne peut accuser d'être rebelles républicains (ou d'avoir une mauvaise réputation de solvabilité) s'empressent de se débarrasser des mauvais souvenirs du Haut-Canada.

À LONDRES, ON A PARLÉ DES CANADAS

(Londres) — Les troubles civils dans les Canadas ont conduit les chambres impériales à adopter dès l'ouverture, le 16 janvier dernier, une adresse pour assurer la reine que le Parlement était prêt à l'aider dans la répression des troubles. Lord Russell présentait dès le lendemain le projet de loi visant à suspendre la Constitution du Bas-Canada durant 33 mois. Ce projet fut adopté le 10 février. Ce fut l'occasion de véhéments débats tories-whigs dans les deux chambres avant que le parlement n'accordat les pouvoirs essentiels qu'on lui demandait pour Lord Durham.

Bien que souvent conduits par partisanerie politique, un certain nombre de députés et de Lords prirent la défense des droits des Canadiens, ou tout au moins blâmèrent sévèrement la politique coloniale britannique. Voici quelques-uns des propos que nous avons entendus.

LORD BROUGHAM :

"On blâme avec véhémence les Canadiens... Vous vous récriez contre leur rébellion quoique vous ayez pris leur argent sans leur agrément et anéanti les droits que vous vous faisiez un mérite de leur avoir accordés... Si c'est un crime de résister à l'oppression, de s'élever contre un pouvoir usurpé et de défendre ses libertés attaquées, quels sont les plus grands criminels ? N'est-ce pas nous-mêmes qui avons donné l'exemple à nos frères."

WARBURTON (député) se déclare pour l'émancipation :

"L'Angleterre a aidé à préparer la liberté en Grèce, en Pologne, dans l'Amérique du Sud, dans le Hanovre : pourquoi vouloir priver le peuple canadien de ce bienfait ?"

GROTE (député)

"Si la violation d'une partie de la constitution a déterminé les Canadiens à s'armer pour la défense de leurs droits, quelles ne seront pas les conséquences d'une mesure qui suspend la constitution et confisque les libertés populaires".

WILLIAM MOLESWORTH (député)

"La politique coloniale à l'égard du peuple canadien a été, depuis un grand nombre d'années, extrêmement injuste et oppressive. Elle a assujetti une nation à la domination despotique de conseillers irresponsables, de gouverneurs incompétents, de juges ivrognes, incapables et de toute une horde de tyranneaux spéculateurs dont le manque de principes et les pratiques corrompues ont été, plus souvent que la compétence ou le caractère, l'unique recommandation".

En général, l'opposition s'éleva contre la suspension de la Constitution jugée inutile après l'étouffement des troubles de l'an passé, mais tous s'entendirent sur le choix de Durham. C'était il y a quelques mois à peine...

NOUVELLES ORDONNANCES

Quartier Général, Montréal, 16 décembre 1838. — Le commandant des forces et administrateur du gouvernement ordonne qu'il ne sera permis à personne de passer la frontière des Etats-Unis sans un passeport, soit du major-général Sir James M. Donald, K.C.B., ou signé : par monsieur le Surintendant de police Leclère et contresigné par le major de la ville de Montréal.

Il ne sera permis d'entrer dans la province par les Etats-Unis, à personne qui ne puisse rendre un compte satisfaisant de lui-même; mais son Excellence rend les officiers commandants responsables afin que ce devoir soit accompli sans causer du préjudice à aucun détenu, excepté sur des motifs suffisants.

* * *

La **Gazette** de Montréal de samedi, le 22, publie deux nouvelles ordonnances du Conseil Spécial, l'une pour mettre à l'abri de toute poursuite ceux qui ont trempé dans les emprisonnements et l'autre pour déclarer que l'Acte de la 31ième Charles II n'a jamais été en force en ce pays, et annuler tout ce que les juges ont fait et ordonné dans l'affaire de l'Habeas Corpus.

* * *

Le Canadien ne désespère pas de voir bientôt une ordonnance pour déclarer que le soleil n'a pas paru en Canada depuis un demi-siècle, si une telle déclaration peut servir au Conseil spécial et aux siens.

Au reste, il n'appartient qu'aux juges de dire ce qui est loi, et ce qui n'est pas loi. Il était hélas réservé au Bas-Canada de voir un Corps Législatif assumer cette attribution !

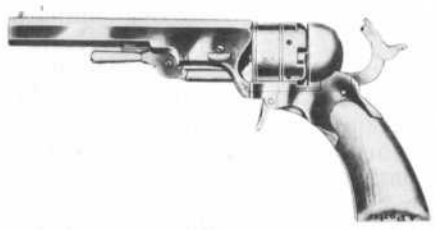

En février 1836, Samuel Colt à l'âge de 22 ans recevait un brevet pour ce fusil. Il ouvrait aussitôt une manufacture au New Jersey pour fabriquer des fusils de ce genre, calibre 34, tirant 5 coups. Depuis quelques temps, Colt fabrique également des carabines.

LE CAP AUX DIAMANTS SOUS SURVEILLANCE

A la suite de l'éboulement du 17 mai dernier, les autorités militaires ont décidé de placer un garde en bas du jardin du fort avec responsabilité de surveiller les changements qui pourraient se produire dans le rocher du Cap aux Diamants. Il doit avertir ses supérieurs et les habitants de la rue Champlain au moindre symptôme d'éboulement possible.

Les autorités ne veulent pas que se répète la catastrophe de mai dernier qui fit près de 30 morts et autant de blessés. C'est entre 11 heures et 11.30 heures que la partie du Cap aux Diamants située vis-à-vis les magasins du Roi (d'une longueur d'environ 2 arpents) s'éboulait dans la rue Champlain, emportant avec elle le mur des fortifications.

Six maisons qui bordaient la rue Champlain à cet endroit furent presque réduites en miettes, tandis que deux autres étaient fortement endommagées.

On se souvient sans doute d'un autre éboulement important qui eut lieu il y a 3 ans, soit le 9 février 1836. Le coup de canon de douze heures tiré de la Citadelle avait produit une secousse si forte qu'une avalanche de neige s'était détachée pour s'effondrer dans la rue Champlain, causant de forts dommages. Deux hommes et deux enfants furent momentanément ensevelis. Trois d'entre eux furent dégagés de leur position en moins de trente minutes et eurent la vie sauve. Seul le vendeur de biscuits de la Maison Hassac, Alexander Mantland devait y trouver la mort. Il était demeuré sous cet amas de neige et de pierre pendant plus d'une heure et demie.

Les malins disent que si ce rocher magnifique laissait au moins tomber quelques diamants de temps à autre, on s'en consolerait bien volontiers.

NOUVELLES BRÈVES

Les derniers vaisseaux en provenance de Londres apportent des nouvelles jusqu'au 19 novembre. Lord Durham n'était pas encore arrivé.
Des nouvelles sont attendues par le vaisseau à vapeur **Royal William** qui devait partir pour New York le 15 décembre.

●

Amitiés soudaines. — Le **Morning Post** fait remarquer : "la soudaine amitié qui s'est nouée entre Lord Brougham et monsieur Roebuck est un sujet d'amusement dans les clubs. Les gens sont assez malins pour dire que la haine vouée par ces deux individus à Lord Durham est le seul noeud de leur amitié".

●

Le Journal **Le Canadien** abandonne sa polémique avec la **Gazette** de Montréal. "Ce journal se trouve hors d'état de pouvoir se défendre avec un égal avantage contre un parti qui, outre la plume, a les cachots et l'épée à sa disposition." Sans doute que la nouvelle direction du **Canadien** n'avait pas le choix depuis l'emprisonnement de son rédacteur Etienne Parent.

●

On aurait offert à l'Honorable D. B. Viger de reprendre sa liberté sous caution. Il aurait refusé. Monsieur Viger serait soupçonné d'avoir assisté François Lemaître, éditeur de **La Quotidienne.**

●

La loi du talion. — Un correspondant du **Herald** annonce qu'il se contenterait de 25 pendus, soit le même nombre de soldats et volontaires tués cette année et l'année dernière, y compris Chartrand, le lieutenant Weir et Walker. Il se fonde sur la loi du sang pour le sang ! A ce compte là, les Loyaux n'auraient plus rien à exiger car les Insurgés ont perdu beaucoup plus de monde...

●

A Québec les prisonniers politiques, à ce qu'on rapporte, n'ont que du pain et des patates; mais on permet aux familles de fournir des provisions de toutes sortes, les liqueurs exceptées.

●

L'opposition est en prison. — L'Association constitutionnelle de Québec a publié récemment un rapport dans lequel elle demande l'Union des Canadas et exprime le désir que monsieur Andrew Stuart consentit de nouveau à passer en Angleterre pour soutenir les intérêts des Constitutionnels. Le **Courrier de Montréal**, qui s'était prononcé ci-devant contre l'Union, est devenu lui-même unionnaire sous sa nouvelle direction. Tous les journaux de Montréal sont maintenant pour l'Union.

●

A propos de la Gazette de Québec et de la Gazette de Montréal. "Ces journaux, non contents qu'on brûle, pille, emprisonne et pende les Canadiens, voudraient encore étouffer leurs plaintes. Les plaintes des opprimés réveillent des remords au coeur des opresseurs, et leur font monter la rougeur de la honte au front".

●

Depuis le début de novembre, la police aurait arrêté 753 personnes dont la plupart dans la région de Montréal. Les records de l'an dernier seront facilement battus. Bravo !

●

Le **Burlington Sentinel** rapporte que les Whigs sont en difficulté actuellement au Vermont. Leurs visages sont tellement allongés que les barbiers demandent double prix pour les raser. Le journal de conclure : "c'est ainsi que la démocratie va de l'avant !"

●

Mesures plus raisonnables à la prison de Montréal. — Les prisonniers politiques de cette ville ont obtenu du shérif la liberté d'avoir leurs liqueurs. Le chef de police s'est aussi relâché de l'avis qu'il avait donné au sujet des visiteurs et il a été permis à d'autres qu'aux parents de visiter les prisonniers.

"On nous dit que le jour de Noël, vers quatre heures du matin, trois vieilles femmes ont été arrêtées à la porte de la ville, au bout du faubourg de Québec. Elles venaient pour la messe du point du jour, armées de leurs chapelets et de leurs livres de prières. Elles furent détenues assez longtemps pour perdre la messe, à leur grand regret. Elles persistent à dire qu'elles n'avaient aucune intention de prendre la ville".

(Exclusif au **BOREAL EXPRESS** et à la **QUOTIDIENNE.**)

BIENTÔT

UN REPORTAGE SUR LES POTIERS DE SAINT-DENIS

Le pillage et la destruction du village de Saint-Denis par les hommes de Gore, en décembre 1837, ont attiré l'attention de notre équipe de reporters sur la diversité des établissements industriels qui font l'orgueil de toute la région.

La chapellerie des sieurs Saint-Germain fut, la première, réduite en cendres au matin du 2 décembre. Le lendemain la distillerie et la tonnellerie de monsieur Nelson, établies depuis moins de 7 ans, et déjà prospères, subirent à leur tour l'anéantissement aux mains des incendiaires. Entre le 3 décembre et le 6, la soldatesque déchaînée s'en prit aux ateliers et aux fours des potiers. Les sieurs Maillet, Mondor, Bourgau dit Lacroix, Besse et Lambert ont beaucoup souffert de ces destructions.

Le 4, une petite troupe de soldats britanniques avait arrêté chez lui le sieur Phaneuf, maître-potier. Un autre Jean-Baptiste Maillet avait cherché refuge aux Etats-Unis. Quant à Pierre Mondor et Edouard Besse, également potiers du dit village, on fut sans nouvelle d'eux pendant plusieurs mois.

Le calme se rétablit progressivement dans cet agréable village de la vallée du Richelieu. Les gens reconstruisent leurs maisons; les potiers, leurs ateliers. Un reportage s'impose sur leurs importantes activités.

ANNONCE SPÉCIALE

M. Luc Vigneau, du Bas-Canada, est décédé dernièrement à la Nouvelle-Orléans, laissant toute sa fortune, estimée de trente à quarante mille piastres, à sa famille. Son père qu'il nomme Joseph Vigneau, est institué son principal légataire, et il nomme sa mère Geneviève Marie Jacob. On suppose que son père réside à Varennes ou à Verchères, dans le district de Montréal. Une copie du testament doit être adressée sous peu à la maison des messieurs Robertson, Masson, Strang et Cie, à Montréal.

N.B. Les journaux français de cette province sont priés de publier une couple de fois l'annonce qui précède, dans l'intérêt des parties intéressées, qui ne sont peut-être pas dans une grande aisance maintenant.

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1839

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, No 13

L'UNION à L'HORIZON

Au début de la dernière session, lord Russell présentait un bill en vue de réunir les deux Canadas sous une même législature. Russell annonçait en même temps que le gouvernement ne se proposait pas de faire adopter ce bill cette année, mais qu'il voulait uniquement en provoquer la discussion.

En attendant une nouvelle Constitution pour les Canadas, le gouvernement britannique prolongeait les pouvoirs du Conseil spécial pour 16 mois et M. Charles Edouard Thomson était nommé gouverneur en chef des provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

M. Thomson est âgé de 40 ans. Libéral convaincu, M. Thomson passe pour un réformateur hardi et pour un homme très autoritaire. Il est un homme d'affaires remarquable et a déjà été président du Board of Trade; il possède une connaissance approfondie des questions financières et fiscales.

Le 7 septembre dernier, lord Russell adressait ses instructions à lord Thomson pour sa mission aux Canadas. Il lui recommandait d'obtenir l'appui des provinces et leur coopération pour réaliser l'Union qui devra reposer sur les principes suivants: ". . . union des deux provinces effectuée à des conditions équitables, maintien des trois branches de la législature, fixation d'une liste civile permanente, et enfin établissement d'un système de gouvernement local, ou de corps représentatifs librement élus par les cités et les communes rurales."

Le 11 novembre, Thomson réunissait le Conseil spécial du Bas-Canada et le convainquit dès le 13 d'accepter le principe de l'Union. On se souvient que ce Conseil spécial avait été nommé par Colborne et que la plupart des membres avaient été choisis parce que le gouvernement savait que leurs vues étaient conformes aux siennes.

Lord Thompson s'est, dit-on, réjoui grandement de ce succès et écrivit alors à lord Russell : "J'ai toute raison de croire que le Conseil constitue une très juste représentation de l'état d'esprit qui règne dans les différents districts de la province".

Le gouverneur est maintenant à Toronto, depuis le 22 novembre où il a eu beaucoup plus de difficultés à faire accepter ses vues. La législature du Haut-Canada avait adopté lors de sa dernière session des résolutions en faveur de

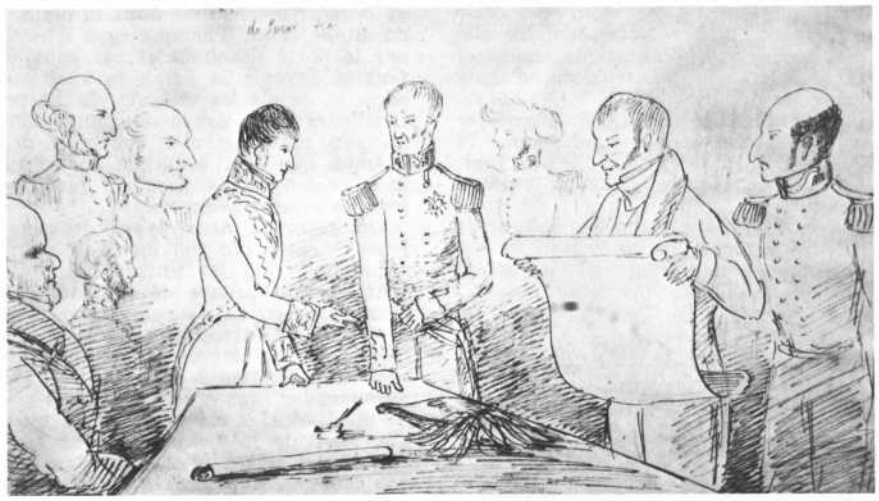

A.P.C.

L'ASSERMENTATION DE POULETT-THOMSON

l'Union mais avec des conditions spéciales, odieuses, comme la proscription du français, l'abolition du régime seigneurial, l'établissement de la capitale au Haut-Canada et une représentation supérieure pour le Haut-Canada.

La session de la législature haut-canadienne s'est ouverte le 3 décembre et aux dernières nouvelles, M. Thomson aurait réussi à faire accepter un projet d'union par le Conseil et par l'Assemblée. Il leur aurait laissé entendre que l'Union allégerait le fardeau de la dette haut-canadienne et il aurait également réussi à convaincre les Réformistes que le gouvernement de l'Union serait "presque" responsable.

Le projet d'Union qu'il a préparé avec le juge en chef du Bas-Canada, James Stuart, pourra donc très bientôt partir pour Londres.

La vie dans les plantations du Sud » p. 2

Le rapport Durham » pp. 8, 9

Vigny et Tocqueville parlent des Canadiens » pp. 11, 13

Les potiers de Saint-Denis » p. 14

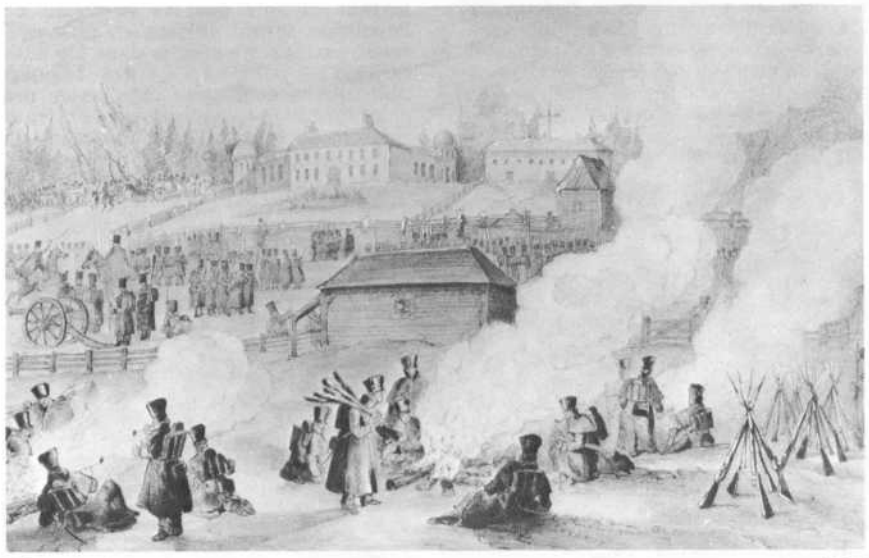

C. Beauclerck A.P.C.

RETOUR DE LA PAIX

La paix revient au Bas-Canada. Des scènes comme celle-ci se voient de moins en moins. En effet, les campements militaires sont de plus en plus rares; les procès sont terminés et la terreur que nous avons connue devient chose du passé. Il ne reste qu'à oublier les horreurs, les exécutions et les saccages qui se sont déroulés chez nous.

PAPINEAU À PARIS

Louis-Joseph Papineau ne perd pas son temps à Paris. Arrivé dans la capitale française en mars dernier, il a aussitôt entrepris de sensibiliser les intellectuels français à la *cause canadienne*.

En mai, Louis Blanc accepta de reproduire dans *La Revue du Progrès* qu'il dirige, une étude de Papineau intitulée *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*. Ce texte, avec de légères variantes, a également été publié par Ludger Duvernay, à Burlington, en juin, sous le titre : *Histoire de l'insurrection du Canada par Louis-Joseph Papineau, orateur de la ci-devant Chambre d'assemblée du Bas-Canada. En réfutation au rapport de Lord Durham.*

L'article de Papineau publié à Paris a, entre autres, retenu l'attention du poète Alfred de Vigny. Ce dernier a rencontré Papineau et lui a posé de nombreuses questions concernant le régime seigneurial, la popularité de l'union américaine auprès des Canadiens, l'histoire des Acadiens, la réaction de Londres aux *92 Résolutions*, etc. Il est évident que de Vigny est déjà très sensible au sort des Canadiens. Son essai *Les français du Canada*, dont on trouvera des extraits en page 11 de ce numéro, montre bien toute sa sympathie.

Dans son histoire de l'insurrection, Papineau soutient que les Canadiens n'ont pas vraiment voulu la rébellion des années 1837-38. Mais, étant donné les faits et la répression qui a suivi, il croit que la résistance "sera reprise et prévaudra". "Le gouvernement anglais, écrit-il, pourra peut-être pendant quelque temps encore prolonger son occupation militaire des Canadas. Mais parce qu'il a commencé la guerre civile contre des populations qui ne l'avaient pas provoquée, à qui elle n'avait pas été conseillée, qui ne la voulaient pas au moment où elle a éclaté, il a forfait au droit et, sans retour, il a perdu la possibilité de les gouverner".

Plus loin, Papineau affirme: "Ce n'est pas que l'insurrection n'eût été légitime, mais nous avions résolu de n'y pas recourir encore". Ce témoignage du chef patriote est important. Il confirme l'opinion de plus en plus répandue que ce sont les *Montrealers* qui ont provoqué un conflit armé afin d'avoir par les armes une supériorité qu'ils ne parvenaient pas à obtenir par le vote populaire.

LES AMÉRIQUES

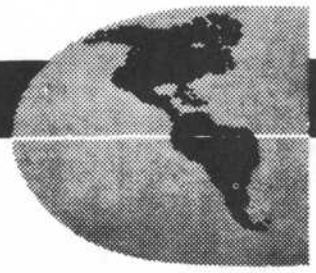

LA PLANTATION ET LE CONCERT DES ETOILES

En arrivant dans le sud des Etats-Unis, l'étranger découvre l'omniprésence du coton. Dans les villes, c'est là le seul sujet de conversation; la campagne est souvent couverte de plantations, grandes ou petites. Les champs forment un immense tapis de petites boules blanches que portent les arbrisseaux. C'est le *Royaume du coton.*

Mais c'est aussi le royaume des marchands d'esclaves et des planteurs. Quelle ne fut pas notre surprise de lire les petites annonces des journaux locaux ! A la rubrique **Nègres à vendre**, on y retrouve les offres les plus renversantes. On y vend du *Noir* comme du bétail. Nous sommes allé visiter quelques plantations, même si la méfiance du planteur n'a d'égale que celle de l'esclave.

Généralement des allées de cèdres ou d'immenses chênes conduisent à la demeure du planteur. Celui-ci vit comme un aristocrate dans sa maison à hauts plafonds et larges fenêtres. A l'extérieur, court une véranda pour se protéger des chauds rayons du soleil et sa blanche colonnade lui donne une allure encore plus riche.

NEGROES.

Sale of Negroes.

On the 1st of October next my house will be opened and a large supply of all classes of Negroes offered for sale, imported from Virginia, Maryland and Georgia. Afterwards, during the whole season, the supply shall be kept good by the receipt of large lots of the choicest Negroes to be had from the above States. Apply at 54 Baronne street, between Common and Gravier, and two squares west of the St. Charles Hotel. [o6 59—9m¶] WALTER L. CAMPBELL.

Just Received.

Forty very likely young NEGROES, consisting of Field Hands, Mechanics, Seamstresses, House Servants, &c., and for sale, for cash or good city paper. Apply to C. F. HATCHER, o19—tf 196 Gravier street, New Orleans.

Negroes for Sale.

Having removed from Esplanade to the corner of Baronne and Gravier streets, two squares west of the St. Charles Hotel, where I will keep constantly on hand a choice lot of Maryland and Virginia Negroes, consisting of Field Hands, House Servants, Mechanics, Cooks, Washers and Ironers, Seamstresses, &c.; all of which will be sold low for cash, or on time for good city acceptances.

n8 59—3m ¶ J. M. WILSON.

Pas très loin se trouvent les 6 ou 8 cabanes logeant les esclaves. L'esclavage, avec le mépris du travailleur noir, crée des préjugés tenaces contre tout travail manuel. C'est l'ère d'une jeunesse dorée. L'enfant blanc est roi. Il ne travaille pas et s'amuse follement. Parties de chasse, de pêche, dîner avec les amis, équitation, ballade en bateau : voilà son menu quotidien.

L'esclave noir vit généralement dans une cabane faite de rondins. Dans cette maison, on y étend, un peu partout, des lits ou de simples toiles qui servent de lits. Cette cabane est sale et mal tenue. L'esclave qui travaille aux champs reçoit 4 livres de viande par semaine, 6 pintes de farine et une livre de mélasse. Tout autour de sa maison, il peut y semer des pommes de terre, des légumes verts et du tabac. Certains fabriquent des paniers, des nasses et des balais. Les femmes sont toutes habillées de robes de soie. Mais, généralement, le Noir est très mal vêtu. C'est ce qu'on remarque au premier abord.

Les heures de travail varient d'une plantation à l'autre. Le planteur exigeant est, de toute façon, contraint d'accorder un repos suffisant à ses esclaves, sinon la production s'en ressentira. A la plantation Dabney, où, semble-t-il, le planteur fait preuve de sentiments "humains" à l'égard de ses esclaves, la semaine de travail est de 5 jours et demi. Tous les Noirs de sa plantation doivent se coucher avant 22 heures. Les enfants vont aux champs dès qu'ils le peuvent, soit vers 10 ou 12 ans. Plus jeunes, ils sont gardés par une seule femme, ce qui permet aux autres femmes de travailler.

Le taux de mortalité chez les Noirs est très élevé. Ils sont victimes de consomption ou de fièvres s'apparentant à la malaria. Mais leur taux de fécondité, encore plus élevé, permet l'augmentation de la population noire. Pour un planteur, le Noir qui a donné du rendement durant 7 ans lui permet d'amortir l'investissement fait à l'achat de l'esclave.

Le plus grand rêve de l'esclave est de devenir domestique dans la maison du Blanc. Pour l'homme c'est d'occuper le poste de cuisinier; et pour la femme, devenir la *black mammy* qui élève et cajole les enfants du Blanc. D'ailleurs les Noirs domestiques sont un peu plus instruits que ceux des champs que l'on tente de conserver le plus longtemps possible dans un état de semi-sauvagerie.

On retrouve deux types de planteurs : ceux qui se montrent plus "humains" que les autres qui, eux, font souvent preuve de cruauté. Les planteurs de vieille souche ont parfois développé de l'affection pour les Noirs qu'ils côtoient depuis longtemps. Les nouveaux planteurs se montrent plus arrogants et plus cruels. La superficie de la plantation est un autre facteur. Un Noir de la Louisiane nous confiait son regret d'avoir été vendu par son premier maître de la Caroline du Sud. "Voyez-vous, Monsieur, disait-il, là-bas, les Blancs n'ont pas vraiment de grandes plantations comme ici. Ils ont peut-être 10 à 12 nègres et ils vivent et ils parlent avec eux du matin au soir, et ils les traitent bien, plutôt comme s'ils étaient leurs propres enfants". La grande plantation, plus anonyme, considère les Noirs comme un troupeau qu'il faut avoir constamment à l'oeil. C'est pour cette raison que, depuis 1830, on emploie des intendants, des *overseers* qui voient à ce que les esclaves produisent au maximum. Et, au besoin, on n'hésitera pas à se servir du fouet. Avec l'arrivée de ces intendants, le système de la plantation a donc perdu un certain caractère semi-féodal qu'il avait auparavant.

La méfiance des grands planteurs pour les esclaves est d'autant plus grande depuis l'incident Nat Turner. Cet esclave noir de la Virginie et ses compagnons se soulevèrent en 1831 et massacrèrent 60 Blancs. Maintenant on défend aux Noirs de porter des fusils, de s'absenter de la plantation sans permission écrite de l'intendant, d'apprendre à lire et à écrire, ainsi que de se rassembler sans la présence d'un Blanc.

De toute façon, bons ou cruels, tous les planteurs se préoccupent d'abord du rendement de leurs esclaves. Pour augmenter la production, le bon utilisera la douceur et le cruel, la contrainte.

Avant de quitter ce royaume de l'esclavage, nous ne pouvons passer sous silence cette image qui nous revient à l'esprit. D'entendre les Noirs dans leur misère chanter le soir à la veillée, tout en travaillant autour du feu, d'entendre ces chants, rythmés ou ces plaintes sourdes se transmettent d'une plantation à l'autre, ces chants, égrenés de rivière en rivière, mêlés au cri du grillon et de l'engoulevent, par un beau clair de lune, quoi de plus impressionnant ! Les Noirs ont trouvé refuge dans la musique.

Au siècle du progrès technique

L'ESCLAVAGE: UNE MINE D'OR

On a beaucoup écrit sur l'esclavage dans le sud des Etats-Unis. Mais beaucoup n'ont fait que perpétuer des racontars, parfois même des préjugés, sans avoir eux-mêmes mis les pieds dans les Etats esclavagistes. Le **Boréal Express** s'est rendu sur place. Nous avons visité la Virginie, la Caroline du Sud et la Louisiane.

Actuellement nul sujet ne divise plus les Américains en deux camps irréductibles que l'esclavage. Le gouvernement américain défendit en 1808 l'importation d'esclaves noirs en provenance de l'Afrique. Mais on estime à 200,000 le nombre de Noirs amenés illicitement au pays par les commerçants d'esclaves depuis cette date.

Bien que cette importation soit défendue, l'esclavage existe toujours aux

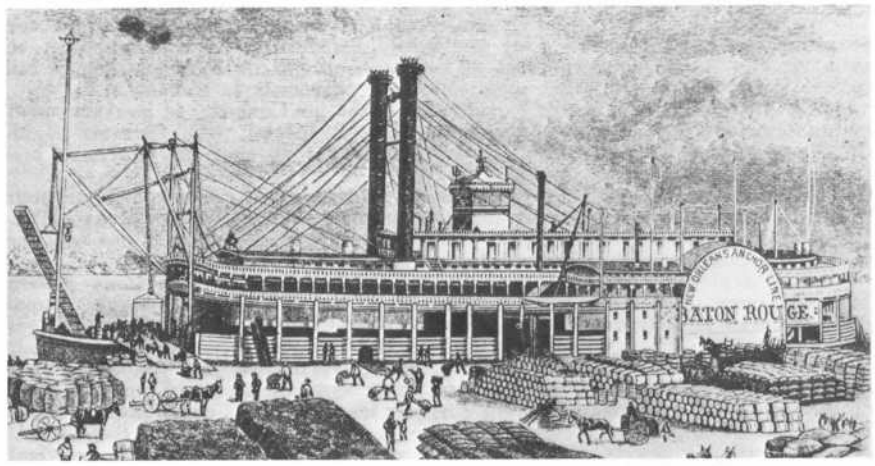

Etats-Unis et rien n'empêche le commerçant de faire fructifier son **troupeau.** Ce terme n'est pas exagéré, puisque certains Etats, comme la Virginie, le Kentucky, le Tennessee et les Carolines pratiquent littéralement l'élevage du Noir, depuis que son prix a doublé. Il y a deux ans, par exemple, un jeune Noir robuste et plein de santé pouvait se vendre $1,100.00 sur le marché newyorkais.

Ces Etats éleveurs vendent par la suite leurs **bêtes de somme** aux Etats cotonniers du Sud. Dans le Missouri, certains racoleurs vont même jusqu'à passer dans les campagnes rafler les Noirs disponibles. On les amène alors, enchaînés deux à deux, jusqu'à Saint-Louis où le bateau les descendra dans le Sud. Les Noirs grisonnants se vendent moins cher; on les rase. Les plus vieux sont teints avec un mélange spécial.

Les Etats du Sud ne peuvent concevoir que la culture du coton se pratique sans esclave. D'autant plus que le coton se prête bien à l'esclavage. C'est là un travail simple qui ne requiert qu'une endurance physique et ne demande pas beaucoup de connaissances. Il permet même d'utiliser les femmes et les enfants. Selon les grands planteurs, ce n'est que l'esclavage qui a permis de faire passer la production totale de coton de 35 millions de livres en 1800, à 160 millions en 1820, et à 834 millions cette année. Actuellement les Etats-Unis fournissent près des trois quarts du coton utilisé dans le monde entier.

Les planteurs se défendent avec acharnement, affirmant que les relations entre le capital et le travail sont plus humaines dans le Sud que dans les usines du Nord où, disent-ils, "on paie les ouvriers, mais sans leur permettre de vivre au grand air dans des conditions sanitaires respectables". Mais il faut en prendre et en laisser. Le lecteur sera à même de juger une telle affirmation, en lisant l'article ci-contre sur la vie dans la plantation.

Plusieurs Américains sont maintenant devenus millionnaires grâce au coton. Nathaniel Heywood, Wade Hampton, Samuel Haviston et Joseph A.S. Acklen comptent assurément parmi les dix plus gros planteurs américains. Certains de nos lecteurs identifient peut-être esclave et coton. Il faut savoir qu'on a recours aussi aux esclaves dans les plantations de tabac, de riz et de canne à sucre. La richesse d'Heywood, par exemple, tient à sa grande plantation de coton, mais aussi à ses 14 plantations de riz.

Il est évident qu'il y a malaise aux Etats-Unis quant à l'esclavage. Depuis 1820, la campagne anti-esclavagiste prend de plus en plus d'ampleur dans le Nord. On compte maintenant 2,000 sociétés locales prônant l'abolition de l'esclavage. On a même formé un mouvement, du nom d'**Underground Railroad**, composé de gens d'Eglise en apparence tranquilles, qui, durant la nuit, aident les Noirs à quitter leur plantation et à gagner le Nord. Le 13 novembre dernier, les abolitionnistes se rencontraient à Warsaw (New York) et fondaient le **Liberty party.** Il faut prévoir que les partisans de l'abolition seront de plus en plus présents partout, y compris dans les hautes sphères politiques. La grande question: quelle sera alors la réaction des planteurs? Accepteront-ils l'affranchissement systématique et rapide de leurs esclaves ou se rebifferont-ils?

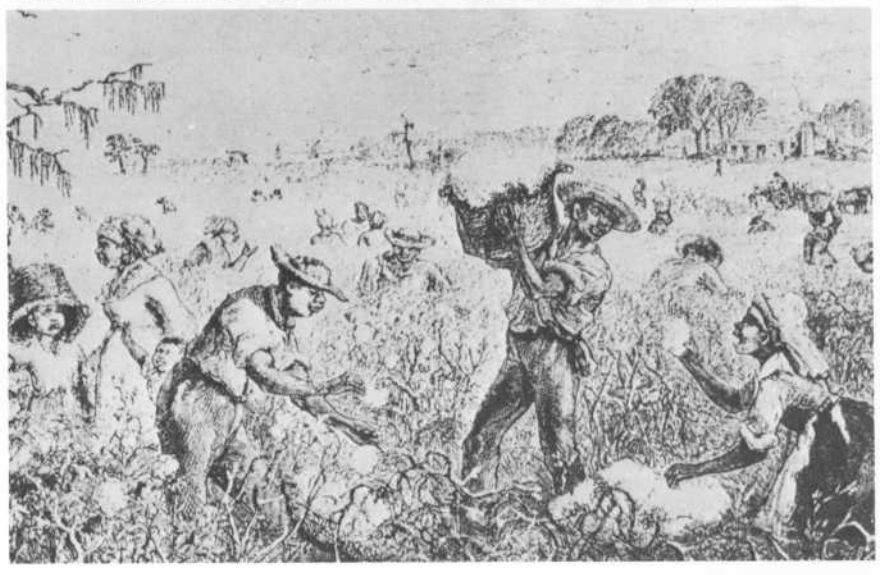

L'ACTUALITÉ *Hispano-Américaine*

Mexique

Un traité de paix a été signé avec la France, le 9 mars, le Mexique se résignant à verser l'indemnité de 600,000 pesos que lui réclamait le gouvernement français. Cet accord met fin à une intervention navale et militaire destinée à appuyer les griefs des ressortissants français, malmenés ou détroussés durant les récentes guerres civiles. L'une de ces victimes — un pâtissier — présentait à elle seule une note de 74,000 pesos pour le sac de son établissement, perpétré par un groupe d'officiers en goguette. 74,000 pesos de petits gâteaux! De deux choses l'une: ou bien le brave pâtissier a quelque peu soufflé les chiffres, ou bien les officiers mexicains ont le foie remarquablement solide . . . Toujours est-il que ces réclamations en dommages ont provoqué le blocus de Vera Cruz par une flotte de 22 navires durant plus de sept mois; puis, le bombardement du port; et enfin, une tentative de débarquement, dirigée par le prince de Joinville et repoussée par le général Santa Anna. Signalons que le héros de Tampico a été grièvement blessé en cette occasion, perdant la jambe gauche et un doigt de la main droite.

Amérique centrale

Le mandat présidentiel de Francisco Morazán vient d'expirer et il y a peu de chances que la fédération des *Provinces-Unies d'Amérique centrale* survive encore longtemps. A l'heure actuelle, elle se résume au Salvador. Les autres provinces ont fait sécession l'an dernier, après que le leader conservateur Rafael Carrera (un Indien) se fût emparé de la capitale, Guatemala, et eût proclamé, d'accord avec le Congrès, la rupture du pacte confédéral.

Vénézuéla

Le général José Antonio Páez, héros des guerres de l'Indépendance, a été élu, pour la seconde fois, à la présidence de la République vénézuélienne. Il succède à son collègue et allié le général Carlos Soublette. Un effort avait été fait, en 1835, pour confier la magistrature suprême à un civil — en l'occurence, le recteur de l'Université de Caracas. Mais l'expérience avait été peu concluante, donnant lieu à une insurrection fomentée par les militaires.

Equateur

Un autre vétéran des guerres d'émancipation fait sa rentrée sur la scène politique. Il s'agit de Juan José Flores qui avait été président de la République équatorienne de 1830 à 1835, puis avait cédé la place au chef de l'opposition libérale, Vincente Rocafuerte. Flores reprend maintenant son poste, et s'apprêterait à diriger une réaction conservatrice.

Rio de la Plata

Une flotte française poursuit patiemment le blocus du Rio de la Plata, entravant considérablement le commerce de l'Union, et réduisant presque à néant les revenus douaniers de Buenos Aires. Le tout a commencé l'an dernier, quand le gouverneur et dictateur Juan Manuel de Rosas rejeta cavalièrement les plaintes du consul de France, à l'effet que des sujets français étaient enrôlés de force dans l'armée provinciale. Louis-Philippe a voulu en profiter, semble-t-il, pour assurer, une fois pour toutes, la sécurité du commerce français dans cette partie du globe. L'ingérence continuelle de Rosas dans les affaires de l'Uruguay a valu au *caudillo* l'hostilité non déguisée de la Grande-Bretagne, et l'a empêché de trouver aide et protection de ce côté. Les Français se sont donc emparés de l'île de Martin Garcia, d'où ils contrôlent l'embouchure de la rivière Paraná. La pression étrangère a bien failli amener, indirectement, la chute de Rosas: deux soulèvements ont éclaté sur le territoire de Buenos Aires, et les *caudillos* des autres provinces ont commencé à s'agiter. Mais jusqu'à présent le dictateur a réussi à se maintenir en selle, et se promet de triompher de Louis-Philippe dans cette véritable épreuve d'endurance.

LA CONFÉDÉRATION PÉROU • BOLIVIE S'EFFRITE

Lima — L'Union du Pérou et de la Bolivie a pris fin brusquement, sous l'impact de la défaite infligée au Protecteur Andrés de Santa Cruz à Yungay (Pérou), en janvier, par les troupes chiliennes.

La Confédération aura duré trois ans à peine. C'est en 1836, en effet, que le Président bolivien Santa Cruz réalisait son "grand dessein". Après avoir écrasé ses adversaires, les généraux Gamarra et Salaverry, il divisait alors le Pérou en deux Républiques — Nord et Sud. Puis les délégués de ces nouveaux Etats se réunissaient à Tacna, avec ceux de la Bolivie, pour élaborer les institutions fédérales. Celles-ci comprenaient : 1° un gouvernement central, confié à Santa Cruz avec le titre de Protecteur; 2° un Congrès général, formé de deux Chambres; 3° un Haut-Tribunal avec juridiction sur l'ensemble des trois Républiques.

Cette Union ne manquait pas de fondements historiques. Sans remonter à l'Empire des Incas, rappelons que durant la période coloniale — et jusqu'en 1776 — la Bolivie (appelée Haut-Pérou) se rattachait à la vice-royauté de Lima. Santa Cruz lui-même, bien que né sur l'altiplano bolivien, d'un père espagnol et d'une mère indienne, n'était pas un inconnu au Pérou. Il y avait combattu, à l'époque des guerres de l'Indépendance. Il y avait même servi à titre de président du Conseil, en 1826-27. Au moment de son élection comme président de Bolivie, il était ambassadeur du gouvernement péruvien à Santiago du Chili. L'aristocratie de la capitale lui était généralement favorable, de même que la franc-maçonnerie, qui voyait en lui un homme d'ordre et de décision. Si le nord du pays était hostile à la Confédération, le centre et le sud n'y répugnaient pas.

Le facteur décisif de désintégration aura été, non pas l'opposition interne, mais l'intervention étrangère. Les nations voisines ont cru discerner, dans la formation de ce grand bloc politique, une menace à leur propre sécurité. Le Brésil, il est vrai, s'est contenté de protester. Les troupes envoyées par le gouverneur Rosas, de Buenos Aires, ont dû battre en retraite. L'action du Chili, par contre, s'est avérée plus efficace. Une première expédition chilienne avait échoué, en novembre 1837. Une seconde expédition, commandée par le général Bulnes, débarquait l'an dernier, occupait brièvement Lima, puis consolidait ses positions dans le Pérou du Nord — lequel en avait profité pour faire sécession. En janvier, les Chiliens triomphaient de Santa Cruz sur le champ de bataille de Yungay.

L'autorité du Protecteur s'est évaporée aussitôt dans le Pérou du Sud, et même en Bolivie. Abandonné de tous, il a préféré renoncer à la contre-offensive qu'il méditait, et il s'est embarqué sur un vaisseau britannique, en direction de l'Equateur. Aux dernières nouvelles, la confusion la plus totale semblait régner en Bolivie. Le Pérou, qui a repris ses anciennes frontières, s'est rallié plus ou moins spontanément au général Agustin Gamarra, ancien rival de Santa Cruz, et président de la République de 1829 à 1833.

SAVIEZ-VOUS QUE, CETTE ANNÉE...

— La France est le premier pays européen à reconnaître l'indépendance du Texas. Les deux pays viennent de signer un accord commercial.

— Le Congrès américain a défendu le duel dans le district de Columbia.

— William Henry Harrison est nommé candidat du parti Whig à la présidence des Etats-Unis. C'est John Tyler, un Virginien, qui sera le coéquipier d'Harrison aux prochaines élections.

— La population des Etats-Unis atteint 17 millions d'habitants.

— Un colonel du nom d'Aylmer Doubleday mousse la publicité d'un nouveau sport chez nos amis du Sud. En effet, il vient de faire niveler à Cooperstown (New York) le losange d'un sport qu'il appelle *baseball*. Malheureusement pour nos lecteurs sportifs, nous n'avons pu obtenir les dimensions de ce losange, ni surtout les règles de ce nouveau jeu. Peut-être n'est-ce un sport promis qu'à une existence éphémère ?

— L'Etat du Mississippi vient de défendre la vente de boissons alcooliques pour des quantités moindres qu'un gallon.

— Il est maintenant possible de franchir la distance entre Montréal et Albany en 50 heures, soit 12 heures de moins qu'auparavant. La nouvelle route qui vient d'être inaugurée passe par Napierville, Champlain, Plattsburg, Keesville, Elisabethtown, Sandy Hill et Saratoga. Voilà une bonne nouvelle pour nos marchands.

— Un certain Charles Goodyear prétend avoir découvert enfin un nouveau type de caoutchouc. Non collant, il résisterait aussi, semble-t-il, à de hauts degrés de température. Il a qualifié son produit de caoutchouc vulcanisé.

— Le peintre et inventeur Samuel F. B. Morse vient d'arriver de Paris. Il aurait rapporté d'Europe le premier équipement servant à reproduire des images de toutes sortes. A un journaliste qui lui demandait si c'était là une de ses nouvelles inventions, Morse avoua qu'il s'agissait là plutôt d'un procédé mis au point par un Français du nom de Daguerre. "Mais, dit-il, je serai sans doute le premier Américain à faire des portraits à partir de la daguerréotypie".

LA CALIFORNIE à L'ANGLETERRE

Une terre inoccupée, que l'on appelle la Californie, est l'objet de convoitises de la part d'un Anglais. En effet, Alexander Forbes, un homme d'affaires britannique, vient de publier à Londres un ouvrage s'intitulant California. **Faisant suite à un voyage dans cette région, il recommande fortement au gouvernement britannique de s'emparer de ce territoire avant que les Russes ou les Américains n'y mettent les pieds sérieusement. Et pour s'y rendre plus rapidement, il suggère à Londres de percer un canal à la hauteur de l'isthme de Panama. Aux dernières nouvelles, le gouvernement britannique n'a encore laissé voir aucune réaction.**

ÉDITORIAL

À DÉFAUT D'UNE FÉDÉRATION

L'UNION

Au moment de nous quitter, Durham avait proclamé son désir "d'élever la province du Bas-Canada à un caractère tout à fait britannique, à en attacher la population à la souveraineté de la Grande-Bretagne, en la faisant participer à ces hauts privilèges qui ont si longtemps fait la gloire du peuple anglais." Il espérait "conférer à un peuple uni une jouissance plus étendue d'un gouvernement libre et responsable et noyer les petites jalousies d'une société étroite, ainsi que les odieuses animosités d'origine, dans les sentiments plus élevés d'une nationalité plus noble et plus large".

S'il restait encore quelques doutes sur les intentions du Haut Commissaire, son rapport les a tout à fait dissipés. Pour régler rapidement le problème national, une solution radicale: l'union des deux Canadas. Pourquoi? "Je n'entretiens aucun doute, explique-t-il, quant au caractère national qui doit être donné au Bas-Canada; ce doit être celui de l'Empire; celui de la majorité de la population de l'Amérique britannique, celui de la grande race qui doit (...) être prédominante sur tout le continent nord-américain" (...).

"Le Bas-Canada doit être gouverné maintenant, comme il doit l'être à l'avenir, par une population anglaise. Aucun remède permanent et efficace ne peut être imaginé contre les désordres du Bas-Canada, sans une fusion de son gouvernement avec celui d'une ou de plusieurs provinces environnantes".

Durham avait d'abord songé à une "union fédérale" qui aurait pu évoluer dans le sens d'une "union législative complète". Cette solution lui aurait permis de se concilier "les Français du Bas-Canada en leur laissant le gouvernement de leur propre province et de leur propre législation intérieure". Il aurait par ailleurs assuré "la protection des intérêts britanniques grâce au gouvernement général".

Mais la situation est grave et Durham n'attend rien de bon d'une législature dominée par une majorité canadienne-française. "On ne peut donc, à son avis, rétablir la tranquillité qu'en assujettissant la province à la domination vigoureuse d'une majorité anglaise. Le seul gouvernement efficace serait celui qui découlerait d'une union législative".

On a reproché à Durham de s'être entouré de personnages douteux, d'Adam Thom en particulier. Il faut bien y voir au moins un avantage: les termes de son rapport sont clairs, le ton souvent brutal et les intentions des brillants réformistes anglais qui nous ont visités nettement exprimées. Leur libéralisme ne les rend pas moins britanniques: ce document en est la preuve. Ils sacrifient un peuple à l'Empire, ou plutôt, ils proposent de le sortir de son état d'infériorité et de l'élever à un caractère britannique.

Les ÉTATS-UNIS MENACÉS

Le Philadelphia Spirit of the Times **affirme que monsieur Fox, représentant de la Grande-Bretagne à Washington, a déclaré qu'il avait reçu des instructions pour notifier au gouvernement américain que, si des citoyens américains, des brigands, entreprenaient à nouveau cet hiver d'intervenir dans les affaires du Canada, le gouvernement anglais considérerait de telles tentatives comme étant une déclaration de guerre et agirait en conséquence.**

Le Patriote canadien **dans lequel nous avons puisé cette nouvelle ajoute: "Plus le gouvernement américain se montrera faible, plus l'Angleterre sera insolente et exigeante".**

ALLIANCE FRANCE + TEXAS

Les affaires du Texas sont généralement florissantes. La nouvelle république, reconnue par la France, semble engagée sur une belle route. Malgré la guerre contre le Mexique, le bon ordre y règne, les lois y sont observées.

On affirme que grâce à la protection de la France, les Texiens agrandiront bientôt leur pays. On ne serait pas étonné de voir prochainement le pavillon texien flotter sur les murs de Mexico. Monsieur de Saligny, ministre plénipotentiaire de France, a mission de reserrer les relations commerciales entre la jeune république et son pays. **(Le patriote canadien).**

"...sans histoire!" Nous? Il n'a jamais lu le Boréal-Express!

N.D.L.R. — Nous publions sous cette rubrique les lettres que nos lecteurs veulent bien nous adresser. Il va sans dire que les opinions émises par nos lecteurs ne sont pas nécessairement celles du journal.

UN TESTAMENT POLITIQUE

"Prison de Montréal, 14 février 1839, à 11 heures du soir.

Le public et mes amis en particulier, attendent, peut-être, une déclaration sincère de mes sentiments; à l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre, les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité. L'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions, pour se laisser voir en plein jour; l'intérêt et les passions expirent avec sa dépouille mortelle. Pour ma part, à la veille de rendre mon esprit à son créateur, je désire faire connaître ce que je ressens et ce que je pense.

(...) Je meurs sans remords, je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection et l'indépendance, mes vues et mes actions étaient sincères et n'ont été entachées d'aucun des crimes qui déshonorent l'humanité, et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence de passions déchaînées. Depuis 17 à 18 ans, j'ai pris une part active dans presque tous les mouvements populaires, et toujours avec conviction et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes; nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs de mes collaborateurs. Beaucoup gémissent dans les fers, un plus grand nombre sur la terre d'exil avec leurs propriétés détruites, leurs familles abandonnées sans ressources aux rigueurs d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortune, mon coeur entretient encore du courage et des espérances pour l'avenir, mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours, ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assurent. Voilà ce qui me remplit de joie, quand tout est désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront après les malheurs de l'anarchie et d'une révolution sanglante. Le paisible canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le Saint-Laurent; tout concourt à ce but les exécutions mêmes, le sang et les larmes versées sur l'autel de la liberté arrosent aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué des deux étoiles des Canadas. Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main ensanglantée et arbitraire de la loi martiale frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fêtes! Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expié sur le gibet des actions qui ont immortalisé d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite, si le succès eut accompagné ses tentatives, on eut honoré ses actions d'une mention honorable. "Le crime et non pas l'échafaud fait la honte". Des hommes, d'un mérite supérieur au mien, m'ont battu la triste voie qui me reste à parcourir de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants! vous n'aurez plus qu'une mère tendre et désolée pour soutien; si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelque fois en mon nom, je ne fus jamais insensible aux malheurs de mes semblables. Quant à vous, mes compatriotes, mon exécution et celle de mes compatriotes d'échafaud vous seront utiles. Puissent-elles vous démontrer ce que vous devez attendre du gouvernement anglais!... Je n'ai plus que quelques heures à vivre, et j'ai voulu partager ce temps précieux entre mes devoirs religieux et ceux dus à mes compatriotes, pour eux je meurs sur le gibet de la mort infâme du meurtrier, pour eux je me sépare de mes jeunes enfants et de mon épouse sans autre appui, et pour eux je meurs en m'écriant: Vive la liberté, vive l'indépendance!

Chevalier de Lorimier"

LE BORÉAL EXPRESS
C.P. 418 Station Youville, Montréal
ou 2385 Chapleau, Sillery, Québec 6.

L'équipe de rédaction est composée de MM. Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro : Hélène Bousquet, Donald Guay, Jean-Marie Loncol, P.-Louis Martin, Jean Provencher. Caricature: Lévis Martin. Mise en pages : Claude Bouchard.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays.

H. Julien A.P.C.

SAINT-DENIS

AU FIL DES JOURS

1837–1839

1837

6 novembre:
Des membres du **Doric Club** attaquent les **Fils de la Liberté,** rue Saint-Jacques à Montréal. Ils saccagent l'imprimerie du **Vindicator.**

16 novembre:
Premières arrestations à Québec et à Montréal.

17 novembre:
Bonaventure Viger et un groupe de patriotes attaquent des soldats de la "Montreal Volunteer Cavalery" et délivrent le notaire Demaray et le docteur D'Avignon.

23 novembre:
Les patriotes, commandés par le docteur Wolfred Nelson, résistent victorieusement aux troupes du colonel Gore, à Saint-Denis.

25 novembre:
Wetherall remporte une victoire facile à Saint-Charles. Les patriotes subissent de terribles pertes.

27 novembre:
Joseph Armand dit Chartrand, un volontaire de Saint-Jean, est exécuté par les patriotes après un semblant de procès à l'Acadie.

28 novembre:
Sur le chemin du retour, les troupes de Wetherall sont attaquées par un détachement de patriotes à Pointe Ollivier (Saint-Mathias). Deux patriotes sont tués.

2 décembre:
Gore revient à Saint-Denis et découvre le cadavre de Weir. Le village est incendié.

5 décembre:
La loi martiale est proclamée dans le district de Montréal.

6 décembre:
Les patriotes réfugiés aux Etats-Unis tentent de rentrer avec des armes. A Moore's Corner, ils doivent faire face à un groupe de volontaires commandé par le capitaine Kemb. Ils sont rapidement mis en déroute. Ils doivent abandonner deux pièces de canon, cinq barils de poudre à canon, six boîtes de cartouches à balle, soixante-dix fusils. E.E. Malhiot et Lucien Gagnon réussissent à s'enfuir. Robert Shore Milnes Bouchette est fait prisonnier avec quatre de ses compagnons.

14 décembre:
Le massacre de Saint-Eustache.

1838

10 février:
La Reine accepte la recommandation de la Chambre des Communes à l'effet de suspendre temporairement la constitution de 1791 (jusqu'au 1er novembre 1840). Elle autorise la formation d'un conseil spécial.

24 février:
Un vol d'armes, attribué aux patriotes, est effectué à l'arsenal d'Elizabethtown, N.Y.

27 février:
Colborne entre officiellement en fonction. La loi martiale est proclamée.

28 février:
A la tête d'un détachement de six à sept cents patriotes bien armés, les docteurs Robert Nelson et Cyrille Côté pénètrent dans le Bas-Canada.
Nelson se déclare Président de la République bas-canadienne et en proclame l'indépendance à Caldwell's Manor.
Le lendemain, ils repassent la frontière. Nelson et Côté sont arrêtés par les autorités américaines.

30 mars:
Durham est nommé Capitaine général et Gouverneur en chef de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Il est en outre nommé Commissaire enquêteur.

18 avril:
Le conseil spécial, réuni à Montréal, adopte plusieurs ordonnances dont une suspendant l'habeas corpus jusqu'au 24 août suivant.

27 avril:
La loi martiale est révoquée.

27 mai:
Lord Durham arrive à Québec. Colborne lui remet ses pouvoirs deux jours plus tard.

1er juin:
Durham dissout le conseil spécial. Quelque 150 personnes sont toujours en prison.

18 juin:
Durham fait proposer aux principaux chefs patriotes un aveu de culpabilité en échange de la grâce de tous les autres détenus politiques. Par ailleurs, eux-mêmes seront passibles d'exil. J.J. Girouard déconseille aux 8 détenus concernés la signature de l'aveu proposé.

26 juin:
Un nouveau projet d'aveu est jugé acceptable par les deux parties.

28 juin:
Création d'un nouveau conseil spécial. De nouvelles ordonnances sont adoptées dont l'une condamne à l'exil aux Bermudes les huit chefs qui se sont "avoués coupables". Tous les autres détenus se voient accorder une amnistie complète, sauf une douzaine sur lesquels pèsent des accusations de meurtre. De même l'amnistie ne touche pas quelques fugitifs importants dont Papineau, Côté, Nelson, O'Callaghan, Rodier, Brown, Duvernay, etc.

2 juillet:
Fers aux poignets, les 8 chefs patriotes sont embarqués à bord du **Canada** pour l'exil. Le lendemain ils sont changés de navire à Québec, mis à bord de la frégate, **La Vestale.**

16 août:
Un bill est voté à Londres pour mettre à l'abri de toute poursuite les personnes touchées par les dispositions illégales de l'ordonnance de Durham du 28 juin. Quatre jours plus tard, le gouvernement Melbourne désavoue l'ordonnance elle-même.

2 novembre:
Durham quitte le Canada et laisse le commandement à Colborne.

3-4 novembre:
Des rassemblements des Frères Chasseurs ont lieu dans les principaux camps suivants: Beauharnois, Baker (Sainte-Martine), Châteauguay, Pointe Ollivier, Rivière à la Tortue, Terrebonne, Boucherville et Napierville.

8 novembre:
Colborne se met à la tête d'une armée de 7,000 hommes et se dirige vers Laprairie. A nouveau l'habeas corpus est suspendu.

9 novembre:
Les patriotes commandés par Nelson, Hindenlang et Hébert affrontent un détachement de quelques 300 volontaires à Odelltown.
Après plus de deux heures de combat, devant l'arrivée de renfort pour les volontaires, les patriotes battent en retraite. Ils doivent abandonner sur les lieux du combat près de 50 des leurs, tués ou blessés.

10 novembre:
Menacés par les troupes de Colborne, n'ayant plus de munitions, ayant subi des pertes considérables, les patriotes cherchent à regagner la frontière. Plusieurs sont faits prisonniers, dont Hindenlang.
Le comté de Laprairie est soumis au feu et au pillage.

27 novembre:
Une Cour martiale est instituée à Montréal.

28 novembre:
Le procès de douze des prisonniers de Caughnawaga débute à Montréal.

6 décembre:
Un premier procès devant la Cour martiale se termine par une verdict de haute trahison à l'endroit de dix des douze accusés. La Cour en a recommandé six cependant à la clémence des autorités.

21 décembre:
Cardinal et Duquette sont pendus.

31 décembre:
Le procès de Levesque, Decoigne, Morin et autres (prisonniers faits à Caughnawaga) se poursuit à Montréal.

1839

18 janvier:
Robert, Hamelin, Decoigne et les deux frères Sanguinet sont pendus.

8 février:
Le **Times** de Londres commence la publication du Rapport Durham, déposé au **Colonial Office** le 31 janvier.

14 février:
La 4ième session du Conseil spécial débute. Elle durera 2 mois et on y adoptera 67 ordonnances.

15 février:
Narbonne, Nicolas, Daunais, Hindenlang et de Lorimier montent sur l'échafaud.

27 septembre:
La frégate anglaise **Buffalo** commandée par le capitaine Wood lève l'ancre pour se rendre en Australie avec un contingentement de 144 prisonniers, 58 Canadiens, 83 exilés du Haut-Canada et 3 meurtriers.

11 novembre:
Lord Thomson, le nouveau gouverneur convoque le Conseil spécial.

12 novembre:
6 Résolutions sont présentées au Conseil. Elles prévoient l'Union des deux Canadas, la garantie d'une liste civile permanente, l'imputation de la dette du Haut-Canada aux revenus des deux provinces et le remplacement de la Législature temporaire par une législature normale et permanente.

13 novembre:
Le Conseil adopte les résolutions présentées la veille.

18 novembre:
Thomson part pour Toronto afin d'obtenir l'adhésion de la Législature haut-canadienne à son projet.

14 et 23 décembre:
Le Conseil et l'Assemblée du Haut-Canada acceptent le projet d'Union.

C. W. Jefferys A.P.C.

SAINT-DENIS

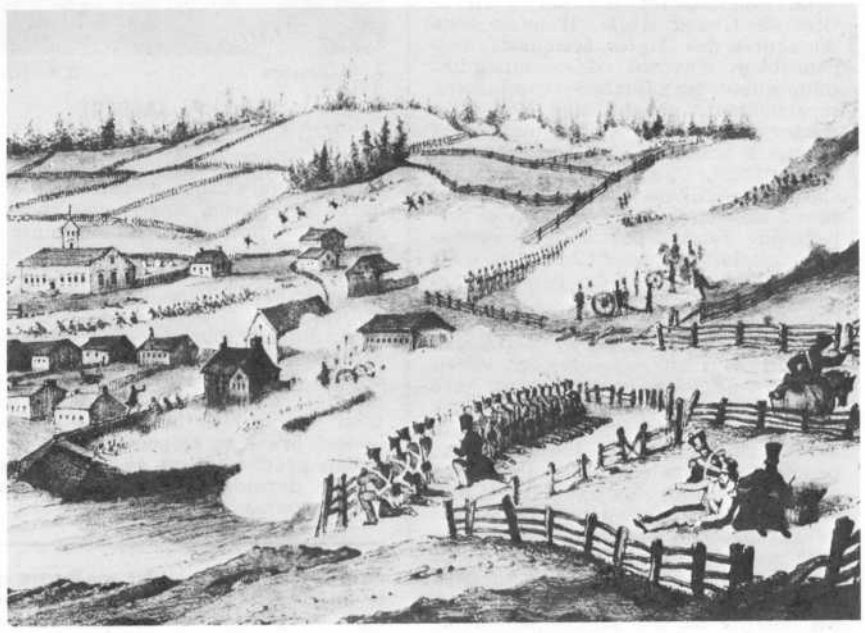

C. Beauclerck A.P.C.

SAINT-CHARLES

HINDENLANG AU PEUPLE CANADIEN

POUR ÊTRE LIBRE, VOULOIR

Pour être Libre, il te suffit de vouloir !

Le baron de Fratellin a montré à un correspondant du Boréal Express deux lettres écrites par Charles Hindenlang quelques heures avant son exécution.

Nous venions de nous quitter, rappelle le baron, et pourtant ce pauvre Hindenlang ne pouvait dormir. "L'envie de bavarder me tient encore", m'écrit-il dans la nuit du 14 février. Il me rappelle cette triste bataille d'Odelltown, puis souligne le courage des Canadiens. "Qu'ils veuillent donc une fois et tout ira bien !" Il aurait bien voulu voir "quelques centaines de ces hommes de cœur" face aux volontaires, ces "meurt-de-faim" qui crient Vive la Reine "parce qu'il faut qu'ils mangent". "Montrez-vous, Canadiens, et ces êtres là rentreront sous terre !"

Il ne peut manquer de dire toute sa haine de l'Anglais. "Baron, confie-t-il ironiquement à son ami, si jamais il te tombe sous la main un de ces habits rouges, fais lui prendre le même chemin afin qu'il m'apporte de tes nouvelles. Mais souviens-toi que je suis Général et qu'il me faut quelque chose de bien, au moins un Colonel, sans cela je te le renvoie."

Vers 5 heures du matin, toujours éveillé, Hindenlang adressait une autre lettre à de Fratellin. La cruauté, la barbarie des Anglais le révoltent. Il s'adresse aux Canadiens pour lesquels ils donnent sa vie : "Réveille-toi donc, Canadien, n'entends-tu pas la voix de tes frères qui t'appellent ? Cette voix sort du tombeau, elle ne te demande pas vengeance, mais elle te crie d'être libre, il te suffit de vouloir."

"Arrière, Anglais, arrière ! Cette terre que vous foulez, vous l'avez baignée d'un sang généreux, elle ne veut plus te porter, race maudite, ton règne est passé !"

Hindenlang ne pouvait terminer sans se tourner vers sa propre patrie : "Et toi France, tes généreux enfants n'ont-ils pas encore compris qu'ils ont ici des frères ?"

Quelques heures plus tard, sur l'échafaud, Hindenlang livrait son dernier mot : "La cause pour laquelle on me sacrifie est noble, est grande; j'en suis fier : je ne crains pas la mort. Le sang versé sera lavé par du sang, que la responsabilité en retombe sur ceux qui le méritent."

Devant une foule émue — même les bureaucrates étaient incapables de sourire — il lança : "Canadiens, mon dernier adieu est le vieux cri de la France : Vive la liberté !"

L'écho n'a pas fini de nous renvoyer ce cri. Pour l'instant, chaque Canadien l'écoute en silence. Les généreux enfants **de la France se souviendront-ils, comme Hindenlang, de leurs frères du Nouveau Monde ?**

DES RÉVÉLATIONS SUR

LES FRÈRES CHASSEURS

Maintenant que le calme est revenu et que chacun s'emploie à reconstruire, le *Boréal* peut livrer à ses lecteurs toutes les informations qu'il possède déjà depuis plusieurs mois concernant l'*Association des Frères Chasseurs* (Hunter's Lodges).

Après l'échec de février 1838, Robert Nelson conçut le plan d'une organisation secrète et militaire. Celle-ci s'organisa tant aux Etats-Unis que dans les Canadas. (Nous taisons le nom des chefs pour leur éviter des ennuis).

Le commandant en chef avait le titre de *Grand Aigle*. Il avait sous ses ordres des *Aigles* (colonels), responsables d'autant de compagnies comprenant deux *Castors* (capitaines) se choisissant chacun cinq *Raquettes* (caporaux) lesquels commandaient chacun 9 hommes, les *Chasseurs* proprement dit. Chaque degré avait ses signes particuliers (d'approche, de reconnaissance, etc.) Pour savoir si une personne faisait partie de l'association, on lui disait : "Chasseur, c'est aujourd'hui mardi !" La personne devait répondre : mercredi.

Pour entrer dans la société il fallait prêter le serment suivant : "Je,(André Bureau) de mon consentement et en présence de Dieu Tout-puissant, jure solennellement d'observer les secrets, signes et mystères de la société dite des *Chasseurs;* de ne jamais écrire, peindre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par la société ou une loge de *Chasseurs*, d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne; d'aider de mes avis, soins, propriétés, tout frère chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela, je le promets sans restriction et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os".

J. J. Girouard B.N. (Qué.)

Capt. F. JALBERT

Le capitaine François Jalbert, vieillard à demi-chauve, a été traduit à la barre criminelle, après une incarcération de près de deux ans, accusé d'avoir mis à mort, à Saint-Denis le 23 novembre 1837, le lieutenant George Weir, du 32ième Régiment de Sa Majesté.

M. Jalbert touche à sa 70ième année. Ses traits, sa physionomie, tout dénote dans ses manières, cette fermeté et cette franchise que l'âge n'éteint jamais chez un homme naturellement brave et respectable.

Son procès a duré du 3 au 10 septembre dernier; Jalbert a été déclaré non coupable.

10 EXÉCUTÉS

DAUNAIS, Amable, de Saint-Cyprien, cultivateur fut accusé une première fois de meurtre et de trahison en septembre 1838. Il fut alors déclaré non coupable par un jury canadien, à la grande indignation des *Tories*. Arrêté de nouveau après la défaite d'Odelltown, il subit son procès en janvier 1839. Ses juges se souvinrent de son premier procès et il fut condamné à mort le 6 février. Il fut exécuté le 15.

DECOIGNE, Pierre-Théophile, de Napierville, notaire, fut arrêté alors qu'il tentait de gagner les Etats-Unis après la défaite d'Odelltown, le 11 novembre 1838. Il fut condamné à mort le 24 décembre et exécuté le 18 janvier 1839 pour avoir figuré parmi les chefs des patriotes au camp de Napierville.

J. J. Girouard A.P.C.

DE LORIMIER

DE LORIMIER, Chevalier, de Montréal, notaire, était âgé de 34 ans. Un mandat d'arrestation avait été lancé contre lui dès l'automne 1837, mais ce n'est qu'en novembre '38 qu'il fut arrêté près de la frontière américaine. Il comparaissait devant la Cour martiale le 11 novembre avec les chefs du soulèvement de Beauharnois. Il fut exécuté le 15 février 1839.

HAMELIN, François-Xavier, de Saint-Philippe, cultivateur fut emprisonné le 11 décembre '38 et accusé de haute trahison et de meurtre pour l'affaire de la Tortue. Il fut condamné à mort le 10 janvier dernier et exécuté le 18 du même mois. Il avait 21 ans.

HINDENLANG, Charles, de Paris, militaire. Ayant cherché à gagner les Etats-Unis après la défaite d'Odelltown, il fut arrêté et conduit à la prison de Montréal où il subit son procès, seul, le 22 janvier 1839. Il fut condamné le même jour et fut exécuté le 15 février suivant.

NARBONNE, Pierre-Rémi, de Saint-Rémi, huissier, s'était réfugié à Swanton après qu'un mandat d'arrestation eut été émis contre lui en novembre '37. Il revint cependant se battre à Moore's Corner puis voulut aller aider les Patriotes des Deux-Montagnes mais fut arrêté le 10 décembre 1837. Il fut libéré le 7 juillet '38 mais, écroué de nouveau le 14 novembre suivant près d'Odelltown, il fut trouvé coupable de rébellion à main armée et condamné à mort le 6 février '39. Il fut exécuté le 15.

NICOLAS, François, de Saint-Athanase, instituteur, fut arrêté après la bataille de Saint-Denis et exclu de l'amnistie de juillet '38. Il subit son procès en août pour avoir pris part au meurtre de Chartrand, mais fut acquitté en même temps que Daunais. Il revint se battre à Odelltown et fut arrêté le 18 janvier '39. Il monta sur l'échafaud le 15 février suivant.

ROBERT, Joseph, de Saint-Philippe, cultivateur, fut écroué le 16 novembre 1838 et subit son procès en janvier dernier sous la double accusation de trahison et de meurtre pour avoir pris part à l'expédition de la Tortue. Condamné le 10, il fut exécuté le 18 janvier 1839.

SANGUINET, Ambroise et Charles, étaient deux frères. Ambroise était installé à Saint-Constant; il avait 38 ans. Charles, de Saint-Philippe, avait 36 ans. Tous deux étaient cultivateurs. Co-accusés de Robert, ils subirent le même sort que lui le 18 janvier dernier.

RODIER N'EST PLUS

Enlevé dans la fleur de l'âge, au début de la trentaine, Edouard Etienne Rodier laisse un vide difficile à combler. Elu député du nouveau comté de l'Assomption en 1832, à l'âge de 27 ans, il était demeuré représentant de son comté à l'Assemblée jusqu'à la suspension de celle-ci l'an dernier.

Sa verve spontanée et enthousiaste, sa voix agréable, son geste gracieux plaisaient à la foule. Au côté de Papineau, il faisait contraste. Sa simplicité et son imagination séduisaient l'auditoire.

Ardent patriote, Rodier avait toujours soutenu avec vigueur le parti canadien. On le comptait parmi les fondateurs des *Fils de la Liberté*. En septembre 1837, il était à l'assemblée de l'Hôtel Nelson, Place Jacques-Cartier. Plusieurs se souviennent du discours enflammé qu'il avait alors livré. Il était également à Saint-Charles, le 23 octobre et à Montréal, le 6 novembre, lors de l'affrontement avec le *Doric Club*.

Menacé d'arrestation, il avait gagné les Etats-Unis où se trouvaient d'ailleurs plusieurs de ses amis. A son retour, il devait s'expliquer sur sa conduite passée par une lettre ouverte aux journaux. Pour plusieurs, il s'agissait d'une soumission humiliante. Pourtant le courage de Rodier ne pouvait être remis en question. Il savait passer des paroles aux actes. Tous se souviennent de son duel avec le lieutenant Ormsby des Royaux en 1837. Ce dernier avait voulu l'empêcher de circuler, rue Notre-Dame. Provoqué en duel, il s'était rendu au terrain de course de la rivière Saint-Pierre pour y affronter un Rodier en pleine forme. Un premier échange de coups de feu avait épargné les deux adversaires. L'officier anglais voulant changer de position, les deux témoins en vinrent aux mots et leur dispute mit fin au duel, au grand désappointement de Rodier qui sortit de cet incident grandi aux yeux des patriotes, fort heureux d'avoir vu un des leurs tenir tête à un militaire.

CÉLÈBRE TRIO

PAPINEAU JUGE

ADAM THOM

Cet homme, qui n'était qu'un partisan passionné, de talents médiocres, journellement excité par l'abus des liqueurs fortes, quand il traitait de la politique anglaise, devenait fou furieux quand il parlait des Canadiens français. Exalté par la soif du sang, sa haine alors ne connaissait pas de bornes. Depuis plusieurs années, des outrages contre la nation tout entière et des provocations réitérées à l'assassinat contre les représentants les plus populaires souillaient chaque jour les pages de son journal : on l'avait vu figurer, comme chef de bande, dans plusieurs émeutes qui, depuis quatre années, avaient éclaté dans Montréal : émeutes dirigées par des magistrats anglais contre les citoyens qui, dans les élections ou dans la Chambre des députés, s'étaient mis en opposition avec le pouvoir exécutif. Ces violences furent-elles jamais réprimées ? En rechercha-t-on une seule fois les auteurs ? Non. Les troupes à la disposition des magistrats ensanglantèrent nos villes; on violenta le cours de la justice pour interdire aux parents des victimes l'exercice du droit sacré de poursuivre le châtiment du crime devant les tribunaux, et l'on s'empara des procédures pour soustraire, par des procès simulés, les coupables à toute condamnation.

E. Scriven A.P.C.

Charles BULLER

Malgré son jeune âge, à peine trente ans, il a su gagner la confiance de lord Durham qui en a fait son premier secrétaire. C. Buller, est un ami, pour ne pas dire un disciple, de E. G. Wakefield dont l'influence sur Durham est si considérable. En plus de contribuer à la rédaction d'une bonne partie du rapport, il se rendit responsable de l'étude de la question seigneuriale.

Adam Thom avait organisé le *Doric Club*, société armée dans le but avoué de faire main basse sur les Canadiens si le gouvernement leur accordait l'objet incessant de leurs demandes : un conseil législatif électif. Cinq mois avant sa promotion aux conseils de lord Durham, et alors que les prisons s'emplissaient de Canadiens, il écrivait : "La punition des chefs, quelque agréable qu'elle puisse être aux habitants anglais, ne ferait pas une impression aussi profonde et aussi utile sur l'esprit du peuple que la vue de cultivateurs étrangers placés sur l'habitation de chaque agitateur dans chaque paroisse. Le spectacle de la veuve et des enfants étalant leur misère autour des riches demeures dont ils auraient été dépossédés, serait d'un bon effet. Il ne faut pas balancer à exécuter cette mesure. Des commissaires spéciaux doivent être instantanément nommés et chargés de mener à fin le procès de cette fournée de traîtres qui est en prison. Il sera ridicule d'engraisser cela tout l'hiver pour le conduire plus tard à la potence".

AUSSI ORIGINAL QUE PITTORESQUE

Celui que Lord Brougham traite publiquement de filou et que la haute société anglaise considère comme un dangereux aventurier a en effet eu jusqu'à maintenant une existence des plus mouvementées.

Très jeune, il se révéla d'un caractère extrêmement difficile. On raconte qu'il s'est enfui du premier collège où l'avait placé ses parents et que la seconde institution qui devait le recevoir l'a assez rapidement renvoyé.

A. Wivell A.P.C.

E. G. WAKEFIELD

Engagé à 20 ans dans la carrière diplomatique, il s'est amouraché de la fille d'un riche marchand étranger pour finalement prendre la fuite avec elle. Il réussit cependant à se réconcilier avec ses beaux-parents à la suite de son mariage. Hélas ! sa jeune épouse devait mourir après à peine quatre années de bonheur conjugal. Wakefield quitta alors son poste pour aller à Paris, oublier son chagrin.

C'est là qu'il devait commettre l'erreur par laquelle il s'aliéna une bonne partie de l'opinion publique en Angleterre. Il fut reconnu coupable d'avoir, avec la complicité de son frère William, dupé une jeune héritière. Il avait ni plus ni moins forcé celle-ci à l'épouser en lui faisant croire que c'était pour elle la seule façon de sauver son père de la ruine. Reconnu coupable, il fut condamné à trois années de prison, tandis que le Parlement britannique intervenait officiellement pour annuler son mariage.

Ce séjour en prison devait cependant l'éveiller à de grands problèmes et modifier ainsi le cours de sa propre existence. Il eut tôt fait de découvrir les misères de la plupart de ses compagnons de cellule. Il comprit que nombre d'entre eux avait été poussés au crime par suite d'une existence misérable. La pauvreté des masses populaires, d'autant plus grande que la population de la Grande-Bretagne augmentait rapidement, lui parut totalement inacceptable. Il découvrit en même temps que certains entrepreneurs coloniaux n'hésitaient pas à exploiter ces criminels dans leurs entreprises de colonisation et qu'ils se livraient souvent au trafic le plus ignoble. Il conçut alors, plutôt que le système de déportation qui l'horrifiait, un plan de peuplement et de colonisation des possessions britanniques inexploitées. En 1829, il publiait **A letter from Sydney** qui suscita beaucoup d'intérêt.

Dans son livre, Wakefield présentait les promesses d'avenir du Sud de l'Australie et les possibilités de vendre à des prix raisonnables, des terres à tout colon britannique assez ambitieux pour tenter l'aventure. Après 5 années de luttes et de démarches, il réussit enfin, avec l'aide d'amis, à gagner à sa cause le Parlement britannique. Une loi fut votée afin d'ouvrir des contrées nouvelles à une colonisation libre en remplacement du système de colonies pénitenciaires.

Esprit audacieux et libéral, il avait également publié en 1831 un pamphlet pour dénoncer la peine capitale.

Un tel individu plaisait à Durham. L'originalité, en même temps que la sincérité de Wakefield, avaient su séduire le Lord anglais.

Ce dernier n'a certes pas déçu Durham. De l'avis de plusieurs, il prit fort au sérieux sa mission. Et même s'il n'avait pas de fonction officielle au Bas-Canada, ce n'est un secret pour personne qu'il fut le conseiller le plus écouté. Son séjour en France lui avait permis de se familiariser à la fois avec les moeurs et la langue françaises. Il a su pénétrer la société canadienne-française et se renseigner habilement sur l'état général des esprits. Sa principale contribution au rapport Durham reste cependant la responsabilité ministérielle, principe qui lui était si cher.

WAKEFIELD, adepte du magnétisme

NDLR. — Le Docteur Olivier Robitaille du faubourg Saint-Jean Baptiste a bien connu Edward Gibbon Wakefield, premier conseiller de Lord Durham. Ensemble ils se sont livrés à plusieurs expériences de "magnétisme animal".

Le B. E. — Est-ce monsieur Wakefield qui vous a initié au magnétisme?

Le Docteur — Non, pas exactement. A Harvard où j'ai eu l'occasion d'étudier voilà maintenant deux ans, j'avais entendu un de mes professeurs nous parler du magnétisme animal. Ma curiosité avait alors été grandement éveillée et j'avais un peu lu sur le sujet. C'est cependant en observant un jour, à la prison de Québec, monsieur Wakefield en compagnie de mon ancien professeur le docteur Joseph Morin que le désir m'est venu d'approfondir mes propres connaissances.

Le B. E. — Est-ce à dire que messieurs Wakefield et Morin ont tenté devant vous des expériences de magnétisme avec des prisonniers?

Le Docteur — Oui, et ils avaient eu avec leurs sujets d'assez bons résultats. M. Wakefield en particulier était très doué. Vous savez sans doute qu'il se servait souvent de cette habilité pour amuser les familles qu'il visitait et ainsi gagner leur confiance. Il les amenait ainsi, pensait-il, à parler plus ouvertement de la politique du pays. Monsieur Wakefield était en effet avide de recevoir le plus grand nombre de renseignements possibles sur les problèmes que nous avons vécus depuis quelques années. Ce n'est pas uniquement par goût ou par manie des grandeurs que Lord Durham s'était fait accompagner d'un aussi grand nombre de personnes "plus ou moins instruites". Plusieurs d'entre elles avaient en effet ordre de chercher à connaître ce que pensait et disait le public sur l'état présent des affaires du Bas-Canada.

Le B. E. — Iriez-vous jusqu'à dire que monsieur Wakefield se servait du magnétisme pour faire parler ses victimes dans leur sommeil.

Le Docteur — Non je ne crois pas. C'était plutôt sa façon de détendre l'atmosphère.

Le B. E. — La chose aurait-elle été possible? L'avez-vous déjà expérimentée vous-même?

Le Docteur — Peut-être. J'ai déjà eu des sujets qui, pendant leur sommeil magnétique, faisait preuve de ce que j'appelle "la clairvoyance". Je me souviens d'une femme en particulier qui pouvait identifier des objets et des personnes qu'elles ne pouvaient voir puisque je lui avais soigneusement bandé les yeux. J'ai obtenu avec elle des résultats étonnants.

Le B. E. — Mais docteur, qu'est-ce exactement que le magnétisme?

Le Docteur — Il n'est pas facile d'expliquer ce prénomène. C'est en quelque sorte un fluide subtil que tout le monde, à mon avis, possède plus ou moins mais surtout les personnes d'un tempérament sanguin. Ce fluide est susceptible d'être transmis à d'autres corps et de produire le sommeil magnétique avec facilité chez les personnes nerveuses.

J'ai obtenu d'ailleurs par ce moyen quelques guérisons étonnantes. Il me faut vous dire que j'ai moi-même été assez surpris au début des résultats que j'obtenais. De toute façon ces séances de magnétisme sont extrêmement pénibles et fatigantes, de telle sorte que je compte abandonner tout à fait cette pratique. C'est sans doute accidentellement que certains de mes patients ont obtenu une guérison, peut-être provisoire d'ailleurs. Mes succès étaient en train de diriger vers moi tout ce que le pays compte d'aveugles, de sourds, de boiteux. Remarquez que je continuerai sans doute à pratiquer le magnétisme par distraction, pour amuser les autres. Mais non en tant que médecin. Les traitements sont trop longs et les résultats trop incertains.

DIAGNOSTIC

UNE LUTTE DE RACE

Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvai deux nations se faisant la guerre au sein d'un seul Etat; je trouvai une lutte, non de principes, mais de races; et je m'aperçus qu'il serait vain d'essayer d'améliorer les lois et les institutions, avant d'avoir d'abord réussi à mettre un terme à la haine mortelle qui divise maintenant les habitants du Bas-Canada en groupes hostiles de Français et d'Anglais (...)

ESCALADE

L'hostilité nationale n'a pris son influence permanente que depuis quelques années et elle ne s'est pas montrée partout à la fois (...)

L'insurrection de 1837 compléta la scission. Depuis le recours aux armes, les deux races se sont distinc-

tement et complètement dressées l'une contre l'autre (...)

L'exaspération ainsi produite s'est étendue à l'ensemble de chaque race. Les Anglais les plus justes et les plus sensés, ceux dont la ligne de conduite avait toujours été des plus libérales, ceux qui avaient toujours préconisé la politique la plus modérée dans les disputes provinciales paraissent depuis ce moment avoir pris parti contre les Français, aussi résolument, sinon aussi férocement, que le reste de leurs compatriotes, et avoir concouru à la résolution de ne jamais se soumettre de nouveau à une majorité française (...)

DES PRETEXTES

Les Canadiens français ont essayé de cacher leur hostilité à l'influence de l'émigration anglaise et à l'introduction des institutions britanniques sous l'apparence d'une guerre contre le Gouvernement et ses défenseurs qu'ils représentaient comme une petite faction de protégés corrompus et insolents; majoritaires, ils ont invoqué les principes du contrôle populaire et de la démocratie et ont fait appel avec assez de succès aux sympathies des hommes politiques libéraux de toutes les parties du monde.

Les Anglais voyant leurs adversaires en collision avec le Gouvernement ont crié à la loyauté et à l'attachement à la connexion britannique et dénoncé les desseins républicains des Français qu'ils désignent ou plutôt qu'ils avaient coutume de désigner sous l'appellation de radicaux.

ET QUELS FRANCAIS!

Pour concevoir l'incompatibilité des deux races au Canada, il ne suffit pas que nous nous représentions une société composée en proportion égale de Français et d'Anglais. Nous devons considérer quelle sorte de Français et d'Anglais sont ceux qui sont mis en contact et dans quelles proportions ils se rencontrent.

Les institutions de la France durant la période de colonisation du Canada étaient, peut-être, plus que celles d'aucune autre nation enropéenne, propres à réprimer l'intelligence et la liberté de la grande masse du peuple.

Ces institutions suivirent le colon canadien au delà de l'Atlantique. Le même despotisme central, mal organisé, stationnaire et répressif l'opprima (...).

Il obtenait ses terres d'après une tenure remarquablement calculée pour augmenter son bien-être immédiat et pour entraver son désir d'améliorer sa condition; il fut placé à la fois dans une vie de travail constant et uniforme, d'un grand confort matériel, et de dépendance féodale.

L'autorité ecclésiastique à laquelle il avait été habitué établit ses institutions chez lui; et le prêtre continua à exercer sur lui son ancienne influence.

Aucune disposition générale ne fut prise en faveur de l'instruction; et comme la nécessité n'en était pas appréciée, le colon ne fit aucun effort pour réparer la négligence de son Gouvernement.

Cela ne doit pas nous surprendre que, dans de telles circonstances, une race d'hommes habitués aux travaux incessants d'une rude et rudimentaire agriculture, et habituellement enclins aux réjouissances de la société, rassemblés dans des communautés rurales, occupant des portions d'un sol entièrement disponible et suffisant pour pourvoir chaque famille de biens matériels bien au-delà de leurs anciens moyens — qu'ils demeurèrent, sous les mêmes institutions, le même peuple ignorant, inactif et stationnaire.

Le long des rives alluviales du Saint-Laurent et de ses affluents, ils ont défriché deux ou trois bandes de terres, les ont cultivées avec la plus mauvaise méthode de petite culture, et établi une série de villages continus, qui donnent au pays des seigneuries l'apparence d'une rue sans fin.

Outre les villes qui étaient les sièges du gouvernment, aucune ville ne fut établie; les grossières étoffes du pays étaient et sont encore fabriquées dans la chaumière par la famille de l'habitant; et une partie insignifiante de la population tirait sa subsistance du commerce à peine perceptible de la province.

Toute l'énergie qui existait parmi la population était employée dans la traite des pelleteries et dans les occupations de la chasse qu'eux et leurs descendants ont poussées jusqu'au-delà des Montagnes Rocheuses et monopolisent encore, dans une grande mesure, dans toute la vallée du Mississipi (...)

Ils s'attachèrent aux anciens préjugés, aux anciennes lois, non pas à cause d'un fort sentiment de leurs effets avantageux mais avec la tenacité irraisonnée d'un peuple ignare et stationnaire (...)

La conquête les a très peu changés. Les classes plus élevées et les habitants des villes ont adopté quelques coutumes et quelques sentiments anglais; mais la négligence constante du Gouvernement britannique laissa la masse du peuple sans aucune des institutions qui l'auraient élevée à la liberté et à la civilisation.

Elle les a laissés sans l'instruction et sans les institutions de self-government local qui auraient assimilé leur caractère et leurs habitudes, de la manière la plus facile et la meilleure, à ceux de l'Empire dont ils devinrent partie.

Ils demeurent une société vieillie et stationnaire dans un monde nouveau et progressif. Essentiellement, ils sont encore Français, mais des Français différents sous tout aspect de ceux de la France actuelle. Ils ressemblent plutôt aux Français des provinces sous l'ancien régime.

ET QUELS ANGLAIS

Les circonstances des débuts de l'administration coloniale exclurent les natifs canadiens du pouvoir et mirent tout les emplois de confiance et de profit aux mains d'étrangers d'origine anglaise.

Les plus hautes fonctions judiciaires étaient confiées à la même classe de personnes (...)

Ce fut peu de temps après la conquête qu'une autre classe plus nombreuse de colons anglais commença à pénétrer dans la Province.

Le capital anglais était attiré au Canada par la vaste quantité et la nature précieuse des produits d'exportation du pays et par les grandes facilités de commerce que procurent les moyens naturels des communications intérieures.

L'ancien commerce du pays fut conduit sur une échelle plus grande et plus profitable et de nouvelles sources d'industries furent exploitées.

Quelques-uns de l'ancienne race ont souffert de la perte occasionnée par le succès de la concurrence anglaise; mais tous ont ressenti encore plus vivement l'accroissement d'une classe d'étrangers entre les mains desquels la richesse du pays paraissait se concentrer et dont le faste et l'influence éclipsaient ceux de la classe qui avaient auparavant occupé le premier rang du pays.

L'intrusion des Anglais ne s'est pas limitée, non plus, aux entreprises commerciales.

Petit à petit, ils ont occupé de grandes étendues de terre; ils ne se sont pas bornés à la région inculte et éloignée des townships.

Le riche capitaliste a investi son argent dans l'achat de propriétés seigneuriales; et l'on estime aujourd'hui qu'une bonne moitié des meilleures seigneuries appartient actuellement à des propriétaires anglais (...)

TOUT LES SEPARE

Les deux races, ainsi distinctes, ont été amenées à former la même société dans des circonstances qui rendaient leurs contacts inévitablement une cause de collision.

La différence de langue d'abord les tenait séparés.

Ce n'est nulle part une vertu de la race anglaise de tolérer toutes manières, coutumes ou lois qui lui apparaissent étrangères; accoutumés à se former une haute opinion de leur propre supériorité, les Anglais ne prennent pas la peine de cacher aux autres leur mépris et leur aversion pour leur usage.

Ils ont trouvé chez les Canadiens français une somme égale de fierté nationale; fierté ombrageuse mais inactive qui porte ce peuple non pas à s'offenser des insultes, mais plutôt à se garder à l'écart de ceux qui voudraient le tenir dans l'abaissement.

LA RIVALITE

La population anglaise (une population d'immigrés entreprenants) regardait les Provinces américaines comme un vaste champ de colonisation et de spéculation, et conformément à l'esprit commun des habitants Anglo-Saxons de ce continent, elle pensait que la première tâche du Gouvernement était de promouvoir, par tous les moyens législatifs et administratifs possibles, l'accroissement de la population et l'accumulation de la propriété (...)

Sans aller jusqu'à accuser l'Assemblée du dessein prémédité de faire échec au peuplement et au progrès du Bas-Canada, on ne peut nier qu'ils regardaient, avec beaucoup de jalousie et d'aversion, l'augmentation et la prospérité de ce qu'ils considéraient comme une race étrangère et ennemie; ils regardaient la Province comme le patrimoine de leur propre race; ils la considéraient non comme un pays à coloniser, mais comme un pays déjà colonisé (...)

LE RECOURS AUX ARMES

La perfide tentative du parti français de mettre à exécution ses objectifs politiques par un appel aux armes, entraîna ces races hostiles dans un conflit armé et généralisé (...)

La population française, qui avait pendant quelque temps exercé un pouvoir considérable et croissant par l'intermédiaire de la Chambre d'Assemblée, trouva ses espérances inopinément réduites à néant.

La force physique qu'ils avaient pronée fut mise à l'épreuve et se révéla totalement inefficace.

L'espérance de retrouver leur prépondérance antérieure dans une constitution semblable à celle qui a été suspendue a presque cessé d'exister.

Privés de toute participation réelle au gouvernement de leur pays, ils méditent en silence sur la mémoire de leurs compatriotes morts, sur leurs villages brûlés, sur leurs propriétés ruinées, sur leur prépondéance abolie et sur leur nationalité humiliée.

IMPOSSIBLE RECONCILIATION

Jamais plus la présente génération de Canadiens français ne consentira à se soumettre loyalement à un gouvernement britannique; jamais plus la population anglaise ne tolèrera l'autorité d'une Chambre d'Assemblée où les Français posséderont une majorité ou même s'en approcheront.

REMÈDE

L'URGENCE DE LA SITUATION

Les désordres du Bas-Canada n'admettent pas le délai; la forme actuelle de gouvernement n'est qu'un assujettissement temporaire et forcé.

LE PLAN PROPOSE

Le plan par lequel on se proposerait d'assurer la tranquillité du gouvernement du Bas-Canada doit renfermer en lui-même les moyens de mettre fin à l'agitation des querelles nationales à la Législature, en déterminant une bonne fois et pour toujours le caractère national de la Province.

Je n'entretiens aucun doute au sujet du caractère national qui doit être donné au Bas-Canada; ce doit être celui de l'Empire britannique; celui de la majorité de la population de l'Amérique britannique, celui de la grande race qui doit, dans un laps de temps de courte durée, être prédominante sur tout le continent nord-américain.

Sans opérer le changement ni trop rapidement ni trop rudement pour ne pas froisser les sentiments et ne pas sacrifier le bien-être de la génération actuelle, ce doit être désormais la première et ferme intention du Gouvernement britannique d'établir une population anglaise, avec les lois et la langue anglaises, dans la Province, et de ne confier son gouvernement qu'à une Législature décidément anglaise.

On peut dire que c'est une mesure sévère pour un peuple conquis;

que les Français étaient originairement la totalité et sont encore la masse de la population du Bas-Canada;

que les Anglais sont de nouveaux venus qui n'ont pas le droit de réclamer la disparition de la nationalité d'un peuple au milieu duquel les a attirés leur esprit d'entreprise commerciale. (...)

Mais avant de décider laquelle des deux nations doit maintenant être placée en état de suprématie, il n'est que prudent de se demander laquelle des deux doit en fin de compte prévaloir; (...)

La question est la suivante: par quelle race est-il vraisemblable que la zone inculte qui couvre maintenant les riches et vastes régions entourant les districts comparativement petits et resserrés où les Canadiens français sont établis soit par la suite convertie en un pays peuplé et florissant? (...)

LES ANGLAIS SUPERIEURS EN TOUT

Les Anglais détiennent déjà la majorité des plus grandes propriétés du pays;

ils ont pour eux une incontestable supériorité d'intelligence;

ils ont la certitude que la colonisation doit augmenter leur nombre jusqu'à devenir une majorité;

et ils appartiennent à la race qui détient le Gouvernement impérial et qui domine sur le continent américain;

Si nous les laissons maintenant en minorité, ils n'abandonneront jamais l'assurance de devenir une majorité par la suite et ne cesseront jamais de poursuivre le conflit actuel avec toute la fureur avec laquelle il fait rage en ce moment. (...)

LES RESTES

Les Canadiens français, d'autre part, ne sont que les restes d'une ancienne colonisation, et sont et devront toujours être isolés au milieu d'un monde anglo-saxon.

Quoiqu'il puisse arriver, que le gouvernement qui sera établi au-dessus d'eux soit britannique ou américain, ils ne peuvent entrevoir aucune espérance pour leur nationalité.

Ils peuvent se séparer de l'Empire britannique à moins d'attendre que quelque cause générale de mécontentement les détache eux et les colonies environnantes et les laisse partie d'une confédération anglaise;

ou, s'ils en sont capables en effectuant une séparation seuls (sans aide) pour ainsi ou bien se fondre dans l'Union américaine ou bien maintenir pendant quelques années un misérable semblant de faible indépendance qui les exposerait plus que jamais à l'intrusion de la population environnante. (...)

HOPELESS INFERIORITY

Et cette nationalité canadienne française, en est-elle une que, pour le simple avantage de ce peuple, nous devrions chercher à perpétuer, même si c'était possible?

Je ne connais pas de distinctions nationales marquant et continuant une infériorité plus désespérée.

La langue, les lois et le caractère du continent nord-américain sont anglais; et toute autre race que la race anglaise (j'applique ce mot à tous ceux qui parlent la langue anglaise) y apparaît dans un état d'infériorité.

C'est pour les tirer de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens notre caractère anglais.

Je le désire dans l'intérêt des classes instruites que les distinctions de langue et de matières tiennent séparés du grand Empire auquel elles appartiennent. (...)

Je désire la fusion encore plus dans l'intérêt des classes inférieures.

Leur état actuel d'une rudimentaire et égale aisance se détériore rapidement sous la poussée de la population à l'intérieur des étroites limites dans lesquelles elles sont renfermées.

Si ces gens essaient d'améliorer leur condition, en s'étendant sur le pays environnant, ils se trouveront nécessairement de plus en plus mêlés à une population anglaise;

s'ils préfèrent rester sur place, la plus grande partie parmi eux deviendront des manoeuvres à l'emploi des capitalistes anglais.

Dans l'un ou l'autre cas, il semblerait que la grande masse des Canadiens français soit condamnée, jusqu'à un certain point, à occuper une position inférieure et à dépendre des Anglais pour l'emploi. (...)

Aucune population ne s'est accrue par les simples naissances, aussi rapidement que ne l'a fait celle des Canadiens français depuis la conquête.

A cette époque, leur nombre était évalué à 60,000; on suppose maintenant qu'il s'élève à plus de sept fois autant.

Il n'y a pas eu d'augmentation proportionnelle ni dans la mise en culture du sol ni dans la production des terres déjà cultivées;

et l'on a pourvu en grande partie à l'accroissement démographique par la simple subdivision répétée des propriétés. (...)

Les plaintes de détresse sont constantes et la détérioration de la condition d'une grande partie de la population est admise de toutes parts.

Un peuple placé dans une pareille situation doit changer son mode de vie. (...)

Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature.

UNE ANGLICISATION PROGRESSIVE

La langue anglaise gagne du terrain comme le fera naturellement la langue des riches et des employeurs de main-d'oeuvre. (...)

Il doit s'écouler, comme de raison, beaucoup de temps avant que le changement de langue puisse s'étendre à tout un peuple;

et la justice comme la saine politique demandent également que tant que le peuple continuera à faire usage de la langue française, son Gouvernement ne prenne pas, pour lui imposer la langue anglaise, des moyens qui, de fait, priveraient la grande masse de la société de la protection des lois.

Mais, je répète que le changement du caractère de la Province doit être immédiatement entrepris et poursuivi avec fermeté quoique avec ménagement;

que dans tout plan qui sera adopté pour l'administration future du Bas-Canada le premier objectif doit être d'en faire une Province anglaise;

et que, avec cette fin en vue, l'influence dominante ne soit jamais de nouveau placé en d'autres mains que celles d'une population anglaise.

(...) Le Bas-Canada doit être gouverné maintenant, comme il doit l'être à l'avenir, par une population anglaise.

UNE UNION FEDERALE OU LEGISLATIVE

Dès mon arrivée au Canada, je penchais fortement en faveur du projet d'une union fédérale, (...)

Je pensais que ce serait la tendance d'une fédération, sanctionnée et consolidée par un Gouvernement monarchique, de devenir graduellement une union législative complète;

et qu'ainsi, tout en gagnant les Français du Bas-Canada en leur laissant le gouvernement de leur propre province et de leur propre législation intérieure, je pourvoirais à la protection des intérêts britanniques grâce au gouvernement général et à la transition graduelle des Provinces en une société unie et homogène.

Mais la période de transition graduelle est passée dans le Bas-Canada. (...)

THE WORKING OF NATURAL CAUSES

Il ne faut pas non plus attendre de coopération d'une législature dont la majorité représenterait les habitants français de ce pays.

Je crois qu'on ne peut rétablir la tranquillité qu'en assujettissant la Province à la domination vigoureuse d'une majorité anglaise et que le seul gouvernement efficace serait celui qui serait formé par une union législative.

Si la population du Haut-Canada est exactement estimée à 400,000, les habitants anglais du Bas-Canada à 150,000 et les Français à 450,000, l'union des deux Provinces ne donnerait pas seulement une majorité anglaise absolue mais une majorité qui s'accroîtrait chaque année sous l'influence de l'émigration anglaise;

et je ne doute guère que les Français, une fois placés en minorité par le cours légitime des événements et par le fonctionnement de causes naturelles, abandonneraient leurs vaines espérances de nationalité. (...)

Mais convaincu que des fins aussi désirables seraient obtenues par l'Union législative des deux Provinces, je suis porté à aller plus loin et à me demander si tous ces objectifs ne seraient pas atteints plus sûrement en étendant cette Union législative à toutes les Provinces britanniques de l'Amérique du Nord;

et si les avantages que je prévois pour deux d'entre elles ne pourraient pas et ne devraient pas en justice s'étendre à toutes.

Une telle union trancherait sur-le-champ et d'une manière décisive la question des races;

elle permettrait à toutes les Provinces de coopérer à tous les buts communs et, par-dessus tout, elle formerait un peuple grand et puissant, qui posséderait les moyens de s'assurer un bon gouvernement "responsable" pour lui-même et qui, sous la protection de l'Empire britannique, pourrait en une certaine mesure contrebalancer l'influence prépondérante et croissante des Etats-Unis sur le continent américain.

LORD DURHAM et la QUESTION POLITIQUE

Durham a beaucoup insisté sur l'aspect national des problèmes du Bas-Canada, mais il n'en a pas moins reconnu les difficultés politiques. Il a indirectement donné raison au *parti canadien* en recommandant, à la fin de son rapport, la formation d'un conseil exécutif responsable.

"Ce n'est pas en affaiblissant, mais en affermissant l'influence du peuple sur son gouvernement (. . .) qu'il sera possible, affirme-t-il, de rétablir la concorde là où si longtemps la discorde a régné et d'introduire une régularité et une vigueur jusqu'ici inconnues dans l'administration des provinces. Il n'est pas nécessaire, poursuit-il, de changer les principes du gouvernement, ni d'inventer une nouvelle théorie constitutionnelle, pour appliquer des remèdes qui, à son avis, guériraient tous les maux politiques de l'heure."

Durham reconnaît que la formation d'un conseil exécutif responsable à la chambre place "le gouvernement interne de la colonie entre les mains des colons eux-mêmes", en leur confiant non seulement "l'adoption" mais aussi "l'exécution des lois".

Faut-il s'en inquiéter ? Non, répond-il. Il suffit à la mère patrie de contrôler "la constitution de la forme du gouvernement, la réglementation des relations extérieures et du commerce avec elle-même, avec les autres colonies britanniques et avec les nations étrangères, de même que la concession des terres publiques."

En abordant la question d'un exécutif responsable, Durham cédait à ses propres convictions, comme à celles de Wakefield et sans doute Buller, mais il ignorait froidement les instructions reçues. Cet écart du schème tracé l'amenait à accepter les principales revendications du *parti canadien*. Etienne Parent ne manqua pas de le souligner. "Ce rapport, écrivait-il le 8 avril dernier, en dépit de toutes les préventions nationales, établit cette grande vérité, vérité bien honorable pour nous, c'est que nous avons été les champions des libertés constitutionnelles sur ce continent . . ." Par continent, notre confrère du *Canadien* songe évidemment à la partie septentrionale, à l'Amérique britannique du Nord.

Hélas, ces "libertés constitutionnelles" seront prudemment confiées à une "majorité décidément anglaise".

D'ailleurs l'octroi d'un exécutif responsable vaut non seulement pour le Bas-Canada mais également pour les autres colonies britanniques. "Il est par trop évident, note Durham que le Bas-Canada ou les deux Canadas n'ont pas été les seuls à présenter des conflits répétés entre l'Exécutif et les branches populaires de la Législature. Le corps représentatif du Haut-Canada était, avant la dernière élection, hostile à la politique du gouvernement. Les mécontentements les plus sérieux n'ont été calmés que tout récemment dans l'Ile du Prince-Edouard et au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement est encore en minorité à la chambre basse de la Nouvelle-Ecosse et les dissensions de Terre-Neuve sont à peine moins violentes que celles des Canadas".

Pour assurer une majorité anglaise, Durham aurait souhaité la réunion de plusieurs colonies, collectivités individuellement trop faibles par elles-mêmes pour résister à l'influence des Etats-Unis ou tout simplement pour faire preuve de suffisamment de dynamisme et de fierté. Il traitera même, avec les représentants des Maritimes qu'il convoque à Québec, de la possibilité d'une fédération de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Mais le temps presse et il proposera plutôt, dans l'immédiat, l'union législative du Haut et du Bas-Canada. Afin tout de même d'accélérer le développement du *British North America* et de placer de plus en plus les Canadiens français en état de minorité, il s'inspire de Wakefield et préconise une colonisation systématique appuyée par une immigration soutenue et planifiée.

Au problème politique, Durham répond par la responsabilité ministérielle; au problème national, auquel il ne peut se soustraire, par l'Union des deux Canadas : soit la mise en subordination politique des Canadiens français et leur assimilation éventuelle.

J. J. Girouard A.P.C.

Bonaventure VIGER

Il est un des 8 que Durham exila aux Bermudes. Ces "meilleurs coups" : la libération de 2 patriotes sur le chemin de Chambly et l'attaque des troupes de Wetherall à 2 milles de Saint-Charles.

SIX LETTRES... DURHAM

Lord Brougham le rude adversaire de Lord Durham, n'y est pas allé de mains mortes. Traitant de la paternité du document soumis à l'étude du parlement britannique, il confia à ses amis : "le fond vient d'un filou, le style est d'un petit maître et le dictateur n'a fourni que six lettres : Durham."

Le filou, c'est Wakefield dont la réputation avait grandement souffert d'une erreur de jeunesse. Le petit maître, c'est Buller, celui-là même qui a combattu aux côtés de Wakefield en faveur d'une nouvelle forme de colonisation en Australie.

D'autres membres de la suite de Lord Durham valurent à ce dernier de vives attaques. Thomas Turton, avocat, qu'il avait désigné comme secrétaire avec C. Buller, avait vu sa réputation fortement compromise par suite du procès en divorce que lui avait intenté sa femme.

Les Canadiens pour leur part étaient plus ou moins sensibles à ces critiques : aussi accueillirent-ils presque avec enthousiasme le Haut-Commissaire enquêteur et ses principaux acolytes. Ils lui auraient facilement pardonné cette manifestation d'esprit libéral et frondeur si sur place Durham s'était montré plus prudent. On ne put accepter en effet qu'il recruta le plus fanatique des Montrealers, Adam Thom, rédacteur du Montreal Herald. Même si ce dernier se vit confiner à l'examen des problèmes municipaux, il est certain que sa haine des Canadiens l'incita à les accabler auprès de Durham, déjà naturellement porté à traiter avec hauteur ces "Français de l'ancien régime".

La part de chacun, dans la rédaction du rapport, n'est pas facile à établir. Il est certain cependant, pour peu que l'on connaisse Durham, que ce dernier a fait plus que signer ce document. Il lui a donné sa marque et en a ordonné très certainement la matière. Si chaque mot, chaque tournure de phrase ne sont pas nécessairement de sa main, ils n'en sont pas moins les siens.

DURHAM et SA SUITE

La population de Québec n'est pas prête d'oublier l'arrivée fastueuse de l'homme d'Etat britannique. Une véritable cour l'entourait. Outre sa femme et quelques membres de sa famille, au moins une trentaine de personnes l'accompagnaient, sans compter ses cochers, ses marmitons et ses domestiques. Durham avait d'ailleurs exigé des crédits énormes avant d'accepter sa mission. On sait qu'à l'été 1837, il avait une première fois refusé de venir au Canada. On raconte que l'hiver russe qu'il avait connu à deux reprises lui faisait redouter les rigueurs d'un pays nordique. En décembre 1837, lorsqu'une nouvelle proposition lui fut faite, il posa ses conditions. Plusieurs membres du gouvernement, aussi désireux de le voir assumer cette mission au Canada que soucieux de le voir absent de la Grande-Bretagne, recommandèrent d'accepter les unes après les autres ses exigences.

L'arrivée de Durham fut tout un spectacle. Le 27 mai, le vaisseau de guerre le **Hastings** qui l'avait amené mouillait devant Québec. Mais Durham ne descendit à terre que deux jours plus tard. Il fut reçu au quai de la Reine par Sir John Colborne, un nombreux état major, les chefs des départements publics et une foule immense de citoyens. Il gravit la côte de la Montagne, monté sur un cheval blanc et suivi d'une véritable cour. Le faste déployé était certes à la hauteur des pleins pouvoirs qu'il s'était fait attribuer et du titre qu'on lui avait accordé de "capitaine général et gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de l'Ile de Terre-Neuve". La Reine lui avait en outre accordé le titre de "Haut Commissaire pour régler certaines questions pendantes dans les provinces du Haut et du Bas-Canada relativement à leur gouvernemnt futur".

Durham voulut exploiter l'effet causé par son arrivée. Dans une première proclamation, il indique son désir "de hâter le moment où le pouvoir exécutif sera de nouveau entouré des freins constitutionnels établis par les institutions libérales de la Grande-Bretagne." S'adressant au "peuple de l'Amérique britannique" il demanda d'être considéré comme "un ami et un arbitre". Quelques jours plus tard il ouvrait au public le Jardin du Fort qui jusque-là avait été un lieu interdit à la population de Québec. Puis il commença à tenir des levers et à donner des réceptions somptueuses.

Le 1er juin, le Conseil spécial formé par Colborne était dissous. Durham forma un conseil exécutif temporaire. Quatre semaines plus tard, il créait un nouveau Conseil spécial. C. Buller siégeait sur les deux conseils, de même que son aide de camp George Couper. Les autres membres appartenaient également à son entourage immédiat, sauf D. Daly, secrétaire provincial. Il expliqua qu'il lui avait paru "essentiel, pour les objets de sa mission, que pendant la suspension temporaire de la constitution, l'administrateur des affaires soit complètement indépendant de tous partis et toutes personnes dans la province, et sans liaison avec eux." Durham avait certes l'embarras du choix avec la troupe qui l'accompagnait.

PAPINEAU vs DURHAM

(Paris). — Voulant prouver que sa race favorite, la race saxonne, est seule digne du commandement, lord Durham l'a mensongèrement peinte en beau, et il a assombri par les plus noires couleurs le faux portrait qu'il a tracé des Canadiens français. Mais malgré cette avilissante partialité, je renvoie avec confiance les lecteurs équitables à cet étrange rapport, bien convaincu qu'ils en tireront cette conclusion, que les Canadiens n'ont aucune justice à espérer de l'Angleterre; que pour eux la soumission serait une flétrissure et un arrêt de mort, l'indépendance, au contraire, un principe de résurrection et de vie. Ce serait plus encore, ce serait une réhabilitation du nom français terriblement compromis en Amérique par la honte du traité de Paris de 1763, par la proscription en masse de plus de vingt mille Acadiens chassés de leurs foyers, enfin, par le sort de six cent mille Canadiens gouvernés depuis quatre-vingts ans avec une injustice incessante, aujourd'hui décimés, demain condamnés à l'infériorité politique, en haine de leur origine française.

C. L. Bulloz B.N. Paris

Louis BLANC

Directeur de la Revue du Progrès, *Louis Blanc publiait en mai dernier une étude de Papineau sur l'insurrection. Voir notre article en page 1.*

LE CLERGÉ EST CONTRE

Le clergé bas-canadien s'est farouchement opposé à l'Union proposée par notre nouveau gouverneur. Il paraît que Mgr l'Evêque de Québec, Joseph Signay, s'apprêterait à envoyer une circulaire à ses prêtres leur demandant de recommander à leurs paroissiens de signer l'adresse, qui circule déjà, contre l'Union des Canadas. Mgr Signay aurait déclaré que le succès de cette adresse dépendra du nombre de signatures dont elle sera revêtue et qu'il faut en recueillir le plus possible.

LES FRANÇAIS DU CANADA

NDLR:

Cette lettre de Londres, datée du 17 mars 1839, est d'Alfred de Vigny. L'homme de lettres français l'a rédigée récemment d'après les notes qu'il avait conservées de son récent voyage en Angleterre. Il est probable qu'il fut incité à l'écrire par suite de la parution de l'article de Louis-Joseph Papineau dans la Revue du Progrès *et de la rencontre qu'il a eue peu après avec ce dernier.*

De Vigny avait également rencontré lord Durham à Londres et avait, de toute évidence, pris connaissance de son rapport.

Nous extrayons du texte de Vigny les passages les plus susceptibles d'intéresser nos lecteurs canadiens. Il est à souhaiter pourtant que cet essai reçoive une large diffusion en France même. Ainsi pourrait se réaliser le voeu de Charles Hindenlang: "Et toi France, tes généreux enfants n'ont-ils pas encore compris qu'ils ont ici des frères?"

Radio Time

LA CHAMBRE DES LORDS À LONDRES

"Dans ce bâtiment sombre (où siège la Chambre des Lords), il avait été froidement question, devant moi, de la nécessité absolue d'étouffer une nation Française de quatre cents cinquante mille âmes. L'opération était facile, on pouvait être assuré que la France ne s'en agiterait pas, qu'elle n'étendrait pas même sa main paresseuse pour demander quelque carte du globe afin de s'enquérir dans quel coin de l'Amérique du nord s'est blottie cette tribu désolée.

Comme un vaisseau qui laisse derrière lui toute une famille, dans une île déserte, la France a jeté au Canada une population malheureuse qui s'appela quelque temps la Nation Canadienne et qui parle la langue que j'écris. Sur les bords du fleuve Saint-Laurent s'allongent et se prolongent ses habitations et ses villages comme une suite interminable de la même rue. — Québec et Montréal sont ses villes, la religion romaine est son culte, les lois féodales composent son code, son clergé reçoit la dîme, ses propriétaires sont des seigneurs, ses paysans sont des vassaux. Selon son ancien et prudent usage l'Angleterre a tout conservé à la population Française lorsque le Canada lui fut cédé en 1763. Elle était alors de soixante mille âmes, les naissances seules sans aucune arrivée de leurs compatriotes l'ont portée à plus de quatre cents mille. De même que l'Angleterre laisse les lois de Brahma et de Mahomet aux Indes Orientales, et permet de brûler les veuves et de se faire écraser sous le char de Wishnou, elle a laissé les Eglises romaines aux colonies de fondation catholique conquises ou acquises, et les codes des fondateurs y règlent la loi civile. Aussi faut-il des sciences toutes spéciales aux avocats de la Grande-Bretagne. Pour les colonies d'origine espagnole, ils consultèrent à Madrid, à Amsterdam pour les Hollandaises, pour le Canada c'eut été à Paris au temps de Louis XIV, mais où trouver ces lois que la France avait laissé mourir et dont on n'a brûlé que le cadavre en 1789? — Le Conseil privé d'Angleterre voit chaque jour avec surprise des contestations entre les vassaux et les seigneurs, des plaids de redevances féodales, de foi et hommage lige, comparaître à son tribunal suprême et ne cesse de s'étonner du spectacle que lui donne ce coin du monde qui se révolte plutôt que d'être dépouillé de ses coutumes et qui garde leur poussière aussi saintement que si c'était la cendre de ses aïeux. Cependant ce n'est pas qu'elles lui soient précieuses par elles-mêmes et les Canadiens commencent, dit-on, à soupçonner qu'il peut bien y avoir de notre côté en Europe, quelques institutions meilleures. Mais s'ils aiment leurs vieilles lois, c'est qu'elles sont contraires aux coutumes anglaises; s'ils les défendent c'est surtout pour désobéir et demeurer Français: nous devons bien peut-être quelque indulgence à ce crime (...)

Le long siège de Québec en 1759 où la défense des Français fut glorieuse et désespérée est un événement presque entièrement oublié de nos jours, comme semble l'être aussi de nous la nation canadienne tout entière.

La ville bombardée et incendiée se défendit par ses hommes, ses femmes et ses enfants comme Carthage et Sarragosse. Monsieur de Montcalm, le général français fit une sortie à la tête de quatre mille hommes et y fut tué en même temps qu'il portait la mort au général anglais Wolfe. — La France ne fit aucun effort pour secourir une colonie qui se conservait française avec tant d'héroïsme, tandis que l'Angleterre avec sa persévérance accoutumée ne cessait d'y multiplier ses flottes et ses armées. L'année suivante, le 8 Septembre, Montréal tomba et tout le Canada fut contraint de suivre sa chûte. Le traité de 1763 que la voix publique en France nomma: "La paix honteuse" consacra les droits d'une possession, que l'insouciance du gouvernement avait abandonnée à l'ennemi et cela se nomma cession quand il n'était plus temps en effet de faire autre chose que de céder ce qui était pris (...)

Cependant les mécontentements et le malaise du Canada n'ont cessé d'augmenter jusqu'au moment où en 1834 l'assemblée représentative exposa solennellement les griefs de la colonie par les célèbres "quatre vingt douze résolutions."

Le sentiment de fierté nationale de la race Française n'avait cessé d'être blessé dans ses droits les plus vrais et dans ses plus justes prétentions par l'oppression du gouvernement qui se faisait sentir partout dans la législation, dans l'administration, et jusque dans la manière dont la justice était rendue.

La source des abus dont a souffert ce malheureux pays est lointaine et profonde. Dès l'époque de la cession les seigneurs Français qui possédaient les biens selon les coutumes et droits du temps de la minorité de Louis XIV, découragés et ne voulant pas vivre sous le joug de l'Angleterre, cédèrent à vil prix leurs terres et leurs droits à des Anglais nouvellement débarqués à la suite de l'armée Britannique (...)

Dès lors la minorité anglaise ne cessa d'opprimer la majorité Française et en vint à entraver l'éducation des enfants. Ce fut un des coups les plus sensibles parce qu'il préparait à l'avilissement par l'ignorance. On voit que la domination de la race Anglaise n'était pas le fruit de sa supériorité de lumières et d'activités, mais le résultat de ses transactions avec une partie de la haute classe Française du Canada qui lui avait vendu ses droits héréditaires. Les nouveaux possesseurs se donnèrent bientôt les emplois les plus richement rétribués. Les derniers rapports faits par l'Administration Provinciale avant la déclaration de ces quatre-vingt-douze résolutions **du Bas Canada, portaient les noms de cent cinquante-sept officiers salariés d'origine anglaise et quarante-sept d'origine française, tandis que la population Française est de 525,000 âmes et l'anglaise de 75,000 seulement.**

Elle est toujours debout la muraille de Bonaparte? La muraille continentale qu'il avait élevée autour de nous! plus haute que celle de la Chine, elle nous avait enfermés tous dans le grand carré de la France et nous empêchait de voir ce qui se passait au-delà. On faisait alors dans Le Moniteur **la description des Anglais comme celle des habitants d'Otaïti. On apprenait à nos générations prisonnières du Système de terre ferme, que les anglaises se nomment** Milady **et les hommes** Mylord, **et d'autres faits aussi curieux. On entretenait ainsi ce dédain paresseux que nous avons si parfaitement en nous et que nous jetons si généreusement comme un linceul sur les Peuples dont nous ignorons la langue et les moeurs; cette indifférence pour les contrées où ne va pas la diligence en deux jours; cette suffisance sans borne qui nous rend si chers à nous-mêmes, nous concentre dans nos routines, nos coutumes et nos mutuelles admirations; cet abandon sans souci qui fait regarder comme presque fabuleux les pays d'outre-mer, dont on ne sait pas la carte! Pareils au Peuple aux yeux à demi-fermés du Sage Confucius, nous ne connaissons pas ce qui végète hors de notre Céleste Empire. En voulez-vous avoir une preuve? Regardez là-bas, en face de Westminster dans ce bâtiment sombre et petit, de forme sévère et gothique, se trouve une petite chambre meublée de bancs rouges, au milieu un trône, un sac de laine à ses pieds; là se décrète après s'être préparé avec lenteur l'étouffement infaillible d'une nation Française de six cents mille âmes."**

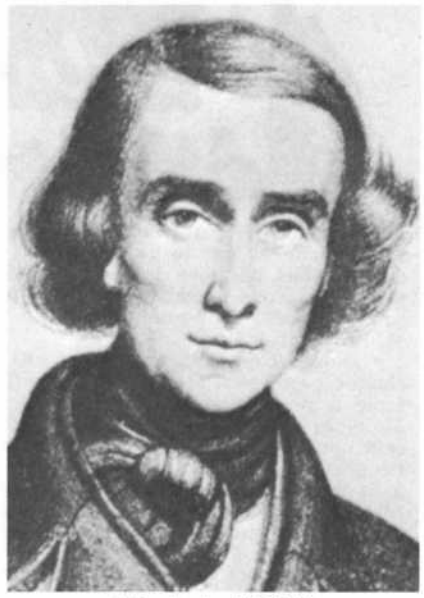

Alfred de VIGNY

VIENT DE PARAÎTRE

Gustave de la Bonninière de Beaumont vient de publier à Paris **L'Irlande sociale, politique et religieuse.** Cet ouvrage publié en deux volumes fait le point sur le problème irlandais. Les lecteurs du **Boréal Express** qui, l'an dernier, avaient pu se rendre compte de la justesse de ses propos, lors de notre grand reportage sur l'Irlande, y trouveront sans doute de nombreuses heures de lecture passionnante.

Le docteur Walter Henry vient de publier chez Nelson à Québec ses souvenirs de chirurgien-major de l'armée anglaise. Avant d'arriver au pays en 1827, le médecin a servi en Espagne, en France, aux Indes orientales et même à l'Ile Ste-Hélène durant la détention de Napoléon.

Pour le bénéfice de nos lecteurs, et avec l'autorisation de l'auteur, nous donnons ici en primeur les quelques lignes que le docteur Henry consacre à l'attitude de lord Gosford à l'endroit de lord Aylmer. On se souvient de la froideur que Gosford a souvent démontré à l'endroit de son prédécesseur. On avait été en particulier assez frappé à l'époque d'apprendre que Gosford ne l'avait pas accompagné à son départ. "L'effet de s'être abstenu d'accompagner l'ancien gouverneur au quai d'où il s'embarquait pour l'Angleterre, évidemment afin d'éviter qu'on identifiat, dès le début, sa politique avec celle de son prédécesseur, induisit des observateurs à prédire un total changement de programme, et cela avec raison. (...) Pourtant beaucoup de gens estimèrent qu'accompagner au quai Lord et Lady Aylmer aurait été un acte de civilité peu susceptible de fausses interprétations politiques et considéré comme un simple compliment à Lord Aylmer qui était allé recevoir en personne Lord Gosford à son arrivée. Sans doute on avait affiché dans Québec des placards conviant les amis de Lord Aylmer à l'escorter au quai, et je suis convaincu que ces appels dont il n'aurait pas dû s'occuper, empêchèrent en réalité le nouveau gouverneur d'accomplir cet acte de courtoisie auquel l'aurait naturellement porté sa nature sympathique."

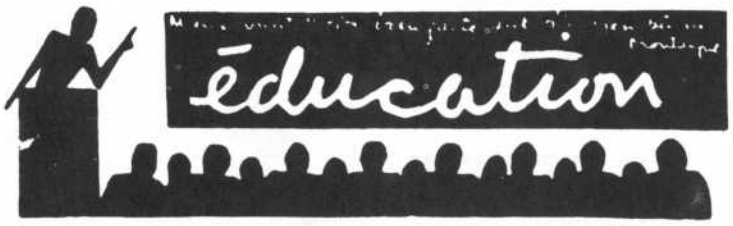

N.D.L.R. Nos lecteurs ne sont pas sans savoir que depuis 1836, toutes les écoles subventionnées par le gouvernement sont fermées. Cette situation ne peut plus durer. Nous publions ici une lettre qui apportera peut-être une solution à ce problème. Nous demandons donc à tous les Canadiens de prendre note de cette suggestion et d'agir promptement.

M. l'Editeur,

Depuis tout-à-l'heure quatre ans que le dernier acte d'Education est expiré, chaque paroisse a été laissée à ses faibles ressources. Dans la plupart une seule école a pu subsister. Dans quelques-unes seulement (du nombre se trouve la Malbaie) trois ou quatre ont continué à enseigner. Il n'y a rien de surprenant à cela non plus que d'injurieux au caractère Canadien. Car assurément ils aiment l'éducation, mais leurs moyens sont si bornés, qu'ils ne peuvent seuls pourvoir à la dépense que nécessite une école, même élémentaire. Si à la modicité des fortunes de nos habitants qui, sur leurs petits biens, ont de nombreuses familles à élever et établir, on ajoute la diminution notable causée par les dernières mauvaises récoltes, on conviendra avec moi, que toute autre nation, la plus amatrice d'éducation que vous la supposiez, n'aurait pas fait plus pour l'éducation. Cependant l'instruction, cette mère féconde de l'industrie et des arts, et surtout de l'agriculture raisonnée, est indispensable dans un pays nouveau comme le nôtre, où tout est à créer. C'est dire à l'exécutif de faire ce que les citoyens ne sont pas en état de faire par eux-mêmes. Mais, dit-on, le plan d'éducation suivi par la Législature bas-canadienne pendant 10 ans était vicieux. Elle soutenait trop d'écoles et donnait trop peu aux instituteurs de chacune d'elles. Cela peut être vrai. Qu'on fasse autrement aujourd'hui. Si le Gouvernement n'a pas les moyens de soutenir autant d'écoles qu'autrefois, ou qu'il ne croit pas la chose expédiente qu'il en rétribue convenablement une ou deux par chaque paroisse. Qu'il alloue une rétribution de 100 livres à chacun des maîtres de ces écoles. Avec ce salaire, on pourrait trouver un bon maître qui avec un assistant pourrait enseigner à 100 enfants. Plusieurs enquêtes, diront d'autres, ont été faites par le Gouvernement récemment, qui sans doute finira par faire quelque chose. Cela est vrai. Mais comme c'est à celui qui a besoin de demander, c'est donc à chaque localité de signer promptement des requêtes chargées de nombreuses signatures demandant instamment au Gouverneur des allouances pour le rétablissement des écoles élémentaires dans les paroisses de campagne. Prenons garde, M. l'Editeur que par notre nonchalance, les ennemis de l'éducation ne puissent dire que depuis quatre ans qu'il n'y a plus de lois d'éducation, pas une seule requête n'a été présentée pour en demander le renouvellement. Ce serait un reproche accablant, s'il était vrai. D'ailleurs suivant la manière de voir parmi les Anglais, et tout peuple qui vit sous une constitution, on ne doit faire d'allouance que pour des choses demandées par le peuple. Si donc nous ne faisons pas au plus tôt des requêtes pour l'éducation, le Gouvernement sera en droit de croire que le peuple Canadien ne désire pas l'éducation. Nous serions coupables de cette erreur funeste à notre pays. C'est selon moi, aux Editeurs de Gazettes de réveiller le peuple sur ce point, de le presser jusqu'à ce qu'il agisse. Pour ce, que les Gazettes publient au plutôt un bon modèle de requête que chaque paroisse fera signer promptement et parvenir au Gouverneur assez à temps pour que le prochain Conseil Spécial nous fasse une nouvelle loi d'éducation. Ces requêtes devraient être adressées par les deux ou trois plus notables de chaque paroisse au Secrétaire Civil du Gouverneur. Si vous jugez, M. l'Editeur, que mes suggestions puissent être de quelque utilité, je vous permets de les publier sur votre Journal.

Un citoyen

LA FRANCOPHONIE DANS LE MONDE

En vingt ans, la France a vu augmenter sa population de 4,000,000 d'âmes. D'après le relevé des registres officiels, il existerait sur tout le reste de la terre 35,000,000 de Français. Au total le monde compterait donc presqu'autant de Français que le Tsar de Moscovites.

La population de Paris est passée à 1,200,000 et celle de Londres à 1,700,000. Ces deux capitales du monde civilisé contiennent ensemble autant d'habitants que toutes les autres capitales de l'Europe réunies.

(Le patriote canadien)

J. P. Cockburn — Musée du Québec/Neuville Bazin

Au port de Québec, le commerce du bois est une des activités les plus importantes depuis quelques années. Le bois vient souvent du Haut-Canada, d'où il est amené vers Québec sous forme de radeaux. Rendus dans les Anses du port, les radeaux sont détachés et le bois est laissé flottant jusqu'à ce que les marchands anglais, qui nous amènent des émigrants, viennent l'acheter. Voilà un débouché intéressant pour nos jeunes ! Pourquoi ne devraient-ils être que les *scieurs de bois* ?

EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS

EFFERVESCENCE EN ÉDUCATION

Voilà maintenant quinze ans qu'il se donne en France des cours d'éducation aux adultes. Et chaque année apporte sa nouvelle floraison d'institutions laïques d'enseignement. La plus célèbre d'entre elles, l'*Association polytechnique pour le développement de l'instruction populaire*, a ouvert ses portes en 1830. Déjà on y donne une vingtaine de cours. Un de ces cours ne cesse d'étonner. Il s'agit d'un cours de philosophie positiviste que donne un professeur du nom d'Auguste Comte.

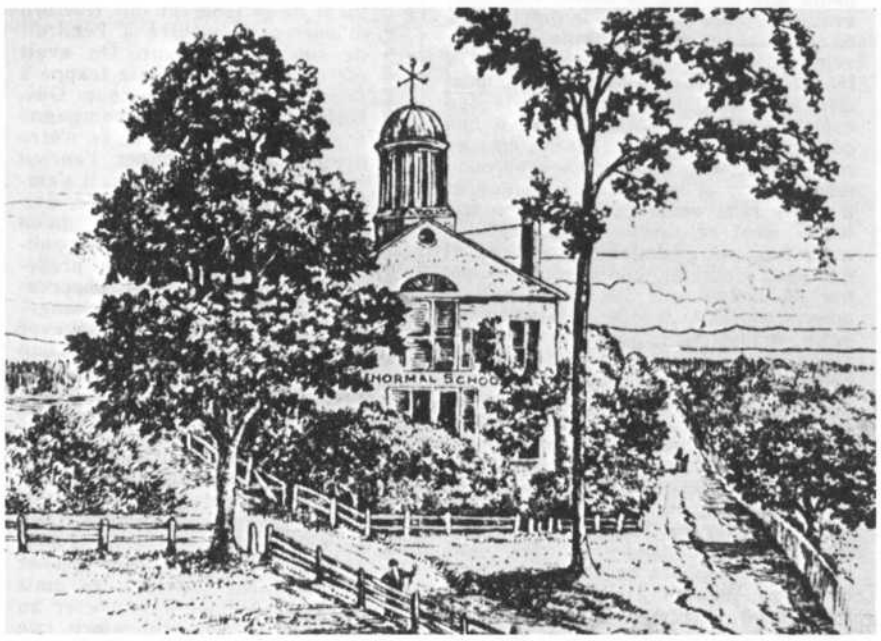

La situation de l'éducation aux Etats-Unis n'est pas très rose. Les Américains ne sont pas d'accord pour payer les taxes que le développement de l'Education leur inspirait. Malgré tout, une Ecole normale, financée par l'Etat, vient d'ouvrir ses portes cette année grâce à l'initiative de monsieur Horace Mann. Ce dernier croit que le problème majeur de l'éducation est celui de la compétence des maîtres. Nommé secrétaire de cette nouvelle école, érigée à Lexington (Mass.), M. Mann a entrepris depuis quelques mois de former des maîtres compétents.

Aux Etats-Unis, l'intérêt pour l'éducation n'en est pas moins grand. Une revue de presse que nous avons reçue apporte un écrit de l'*Ohio State Journal:* "D'autres nations que la nôtre ont des souverains héréditaires et l'un des devoirs les plus importants de leurs gouvernements est de veiller à l'éducation de l'héritier présomptif. Ces enfants, que vous côtoyez aux alentours de chez-vous et qui ne peuvent même pas parler votre langue, sont vos futurs souverains. N'est-ce pas important de bien les éduquer?" Et le populaire auteur Samuel Goodrich, mieux connu sous son nom de plume de Peter Parley, s'élève contre la mauvaise construction des écoles de district. "Généralement, pour la construction d'une école, dit-il on choisit le site le moins intéressant et le plus repoussant d'une ville. Puis on y parque les enfants. On choisit ce site avec moins de soins que si c'était des animaux. Pour la bergerie ou l'étable, tout est pensé. Mais on n'hésitera pas à construire une école au sommet d'une colline dénudée d'arbres et fouettée par les forts vents d'hiver ou dans la plaine sableuse baignée quotidiennepar un soleil brûlant. Et, pourtant, ce ne sont pas nos animaux. Ce sont nos enfants".

DANSE À LA MODE

Mademoiselle Aspinall informe ses amis et le public qu'elle a recommencé ses leçons dans l'art élégant de la danse pour la saison, le samedi 19 octobre, à ses appartements, no 16 rue Sainte-Angèle, près des Casernes de l'Artillerie Royale, où elle enseigne les Danses les plus élégantes et les plus à la mode avec les exercices et grâces ordinaires, avec une facilité et dans un style acquis des premiers Maîtres de Paris et de Londres. Jours d'enseignement pour les jeunes pupilles, mercredi et samedi l'après-midi. Depuis décembre a été inaugurée une Classe choisie du Soir pour les pupilles plus âgés qui veulent se perfectionner. Mlle A. continue de donner des leçons particulières chez elle et à domicile.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

et l'AVENIR DES CANADIENS

NDLR — Malgré son jeune âge, Alexis de Tocqueville n'a guère besoin de présentation. Son étude **De la Démocratie en Amérique** est en voie de devenir un ouvrage des plus populaires tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Monde.

Pour l'instant, deux tomes sont parus — à la fois en français et en anglais — et deux autres sont annoncés pour très bientôt.

Monsieur de Tocqueville est venu en Amérique avec son ami Gustave de Beaumont en mai 1831. Ils sont demeurés sur notre continent près de dix mois. Envoyés pour étudier le système pénitentiaire nord-américain, ils ont dès leur retour publié le fruit de leurs observations (1833). Peu après, Tocqueville, fasciné par l'expérience de la démocratie américaine, a entrepris d'en retracer l'évolution. La sagesse et la profondeur de ses observations ont vite étonné les lecteurs des deux côtés de l'Atlantique. Le succès qu'il obtient a sans doute facilité sa récente élection comme député de Valognes.

Comme monsieur de Tocqueville a évité jusqu'à maintenant de parler du Canada, notre correspondant à Paris s'est rendu à sa résidence de Saint-Pierre Eglise (près de Cherbourg) pour le questionner quelque peu sur les deux

A. de TOCQUEVILLE

tomes en préparation. Bien que M. de Tocqueville ait eu l'occasion pendant son séjour en Amérique de visiter la vallée du Saint-Laurent, il a cru préférable de s'en tenir rigoureusement à son sujet et de ne parler que des Etats-Unis. Il a cependant accepté de remettre à notre correspondant quelques notes prises à l'occasion de son voyage dans le Bas-Canada en août 1831.

Quelques considérations générales

"25 août 1831. — Le Canada est sans comparaison la portion de l'Amérique jusqu'ici visitée par nous, qui a le plus d'analogie avec l'Europe et surtout la France. Les bords du fleuve Saint-Laurent sont parfaitement cultivés et couverts de maisons et de villages, en tout semblables aux nôtres. Toutes les traces de la wilderness **ont disparu; des champs cultivés, des clochers, une population aussi nombreuse que dans nos provinces l'a remplacée.**

Les villes (. . .) ont une ressemblance frappante avec nos villes de province. Le fond de la population et l'immense majorité est partout française. Mais il est facile de voir que les Français sont le peuple vaincu. Les classes riches appartiennent pour la plupart à la race anglaise. **Bien que le français soit la langue presque universellement parlée, la plupart des journaux, les affiches et jusqu'aux enseignes des marchands français sont en anglais. Les entreprises commerciales sont presque toutes en leurs mains. C'est véritablement la classe dirigeante au Canada. Je doute qu'il en soit longtemps ainsi. Le clergé et une grande partie des classes non pas riches, mais éclairées, est français, ils commencent à sentir vivement leur position secondaire."**

Monsieur de Tocqueville a été très étonné de la prépondérance de l'anglais, particulièrement dans l'affichage. Ainsi, rappelle-t-il, "toute la population ouvrière de Québec est française. On n'entend parler que du français dans les rues. Cependant, toutes les enseignes sont anglaises . . ." A l'occasion d'une visite sur la Rive Sud, il note à nouveau : "dans cette portion du Canada, on n'entend point l'anglais. La population n'est que française et cependant lorsque l'on rencontre une auberge, ou un marchand, son enseigne est en anglais."

Et l'avenir ?

Est-ce à dire que monsieur de Tocqueville désespère de l'avenir du français en Amérique ? Il a pu constater les progrès réalisés au début des années '30 dans le domaine de l'éducation; il avait retenu en particulier l'attention accrue que lui portait à cette époque la Chambre d'assemblée. "Tout annonce, avait-il noté alors, que la nouvelle génération sera différente de la génération actuelle, et si d'ici à quelques années, la race anglaise n'augmente pas prodigieusement par les immigrations et ne parvient pas à parquer **les Français dans l'espace qu'ils occupent aujourd'hui, les deux peuples se trouveront en présence. Je ne puis croire qu'ils se fondent jamais, ni qu'ils puissent exister une union indissoluble entre eux.** J'espère encore que les Francais, en dépit de la conquête, arriveront un jour à former à eux seuls un bel empire dans le nouveau monde . . ."

"Les instincts du peuple sont contre les Anglais, mais beaucoup de Canadiens appartenant aux classes éclairées ne nous ont pas paru animés, au degré que nous croyions, du désir de conserver intacte la trace de leur origine et de devenir un peuple entièrement à part. Plusieurs ne nous ont pas paru éloignés de se fondre avec les Anglais, si ceux-ci voulaient adopter les intérêts du pays. Il est donc à craindre qu'avec le temps et surtout l'immigration des Irlandais catholiques, la fusion ne s'opère. Et elle ne peut s'opérer qu'au détriment de la race, de la langue et des moeurs françaises.

Cependant il est certain que :

1 – **Le Bas-Canada (heureusement pour la race française) forme un Etat à part. Or, dans le Bas-Canada la population française est à la population anglaise dans la proportion de 10 contre 1. Elle est compacte. Elle a son gouvernement, son parlement, à elle. Elle forme véritablement un corps de nation distinct. (. . .)**

2 – **Les Anglais jusqu'à présent se sont toujours tenus à part. Ils soutiennent le gouvernement contre la masse du peuple. Tous les journaux français font de l'opposition, tous les journaux anglais sont ministériels à l'exception d'un seul, le** Vindicator, **à Montréal. Encore a-t-il été fondé par des Canadiens.**

3 – **Dans les villes, les Anglais et les Canadiens forment deux sociétés. (. . .)**

4 – **Les Anglais ont dans les mains tout le commerce extérieur et dirigent en chefs tout le commerce intérieur. (. . .)**

5 – **Les Anglais s'emparent tous les jours de terres que les Canadiens croyaient réserver à leur race.**

6 – **Enfin les Anglais se montrent au Canada avec tous les traits de leur caractère national et les Canadiens ont conservé tous les traits du caractère français.**

Il y a donc fort à parier que le Bas-Canada finira par devenir un peuple entièrement français. Mais ce ne sera jamais un peuple nombreux. Tout deviendra anglais autour de lui. Ce sera une goutte dans l'océan."

L'exemple de la Louisiane

Le **Morning Chronicle** renvoie au traitement de la Louisiane par les Etats-Unis comme un exemple à suivre pour noyer la **nation canadienne.** Plut au ciel que l'on eut suivi, ou qu'on put suivre maintenant en Canada, la politique des Etats-Unis. Nous pensons qu'elle ne s'harmoniserait pas tout à fait avec les intérêts que le **Chronicle** représente depuis deux ou trois ans, avec une chaleur qui surpasse celle d'aucun autre journal libéral en ce pays.

Les Américains n'imposèrent pas à la population française un conseil irresponsable de leur propre race. Ils étendirent leurs institutions politiques simples et libres au nouveau membre de l'Union. Il n'y a pas eu de minorité supportée par la force militaire; on n'y a pas envoyé un gouverneur de Washington; il n'y a pas eu d'intervention contre les droits garantis et constitutionnels des Louisianais. La conduite des Américains a été, dans les points essentiels, le revers de celle qu'ont suivie les **British** en Canada; et les résultats ont été bien différents.

Il s'est opéré en Louisiane une amalgamation de races, d'intérêts et de sympathies politiques; et il y a là aussi peu de danger que dans le Massachussetts, qu'il s'élève des insurrections, ou des querelles à régler sur le champ de bataille.

Les Anglo-américains ont gagné l'ascendance par le moyen de leur plus grand esprit d'entreprise et d'une vigueur mentale et corporelle supérieure. Et en grande partie la population française s'est déjà américanisée. En Canada, les deux races sont en hostilités envenimées entre elles, et cela parce que la minorité **British,** au lieu d'être laissée à elle seule pour frayer son chemin, a été patronisée et encouragée par le gouvernement impérial, à faire les conquérants – non à jouer le rôle de concitoyens. Ainsi tandis que la paix et la prospérité règnent à la Louisiane, les Canadas sont en proie aux maux des discordes intestines et de la domination étrangère.

(Exclusif au **Canadien** et au **Boréal Express**)

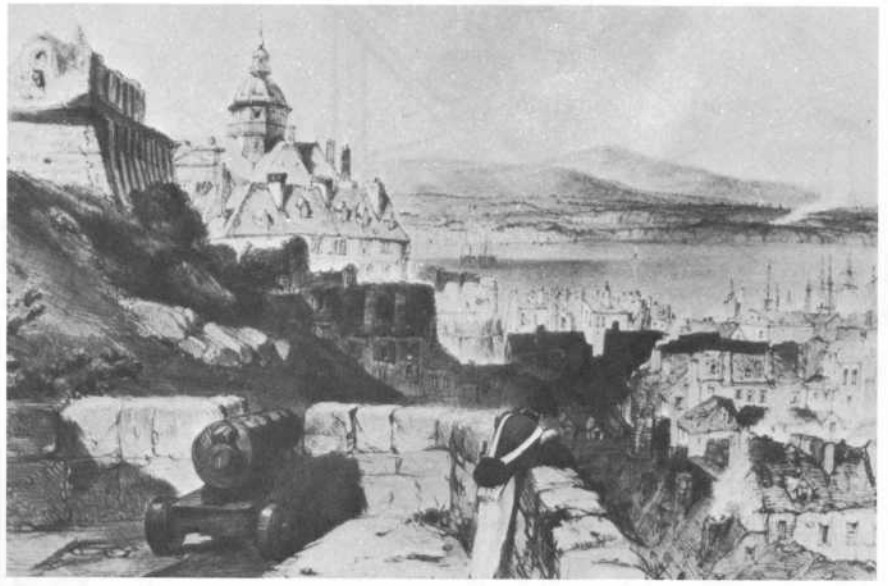

Coke Smyth A.P.C.

L'EMBOUCHURE DE LA SAINT-CHARLES ET QUÉBEC

Voici quelques-unes des réflexions les plus percutantes que Alexis de Tocqueville a noté sur le Canada.

1 – **"Les Anglais et les Français se fondent si peu que les seconds gardent exclusivement le nom de Canadiens, les autres continuant à s'appeler Anglais."**

2 – **Il assiste à un procès à Québec. Il note : "On s'échauffait de part et d'autre dans les deux langues sans se comprendre sans doute parfaitement." (. . .) A la sortie du tribunal il note : "l'ensemble du tableau a quelque chose de bizarre, d'incohérent, de burlesque même. Le fond de l'impression qu'il faisait naître était cependant triste.** Je n'ai jamais été plus convaincu qu'en sortant de là que le plus grand et le plus irrémédiable malheur pour un peuple c'est d'être conquis."

En 1831, de Tocqueville écrivait : "si les Canadiens ne sortent pas de leur apathie d'ici à 20 ans, il ne sera plus temps d'en sortir. Tout annonce que le réveil de ce peuple approche mais si dans cet effort les classes intermédiaires et supérieures de la population canadienne abandonnent les basses classes et se laissent entraîner dans le mouvement anglais, la race française est perdue en Amérique. Et ce serait en vérité dommage, car il y a ici tous les éléments d'un grand peuple. Les Français d'Amérique sont aux Français de France ce que les Américains sont aux Anglais. (. . .) **En un mot, ils ont en eux tout ce qu'il faudrait pour** créer un grand souvenir de la France dans le nouveau monde."

SCIENCES ET TECHNIQUES

LES MAÎTRES POTIERS DE SAINT-DENIS

L'occasion nous a été enfin donnée de visiter les ateliers des maîtres potiers du beau village de Saint-Denis. Il y a quatre ans, lors du banquet inaugural de la Société de Monsieur Duvernay, banquet auquel assistaient Messieurs Papineau, Debartzch et Dessaulles, toute l'assemblée s'était pâmée devant les immenses soupières de grès de cérame, chefs-d'oeuvre, nous avait-on dit, des potiers de l'endroit. Hélas, des circonstances en dehors de notre volonté ont retardé jusqu'à maintenant le projet que nous avions de dévoiler au lecteur les secrets de ce métier, de tous temps pratiqué en notre province.

Tour à potier. On trouve aussi à Saint-Denis le tour à pédale.

L'établissement de potiers en cette partie du pays remonte déjà à plus de soixante et dix ans, alors que les frères Courtemanche, Denis-Louis et Jean-Marie, commençaient à y pratiquer leur art. Ils y furent suivis par le sieur Paul Bélanger qui laissait les fourneaux de la ville de Québec, considérés jusqu'à alors comme les plus productifs. Ces gens ont formé dans le village plusieurs générations de gens du même métier auxquels sont venus se joindre les sieurs Maillet, Besse, et Lambert, le sieur Simon Thibodeau, et les sieurs Joubert, Phaneuf, Frappier et Guertin.

Nous avons visité les ateliers de plusieurs d'entre eux, une quinzaine en tout, et nous avons constaté l'ingéniosité que certains ont mise à réduire la fatigue et le temps qu'imposent les tâches nécessaires du dit métier.

Nous résumons pour nos lecteurs les diverses pratiques de ces potiers :

1° – L'extraction de la matière : il s'agit de l'argile bleue-grise qui se trouve en découvert le long des berges de la rivière Richelieu, ou que l'on ramasse sous moins d'un pied de terre franche sur la plupart des terrains des environs. Plus d'un potier préfère celle qui vient en creusant, ayant un degré d'humidité et une pureté propres à servir sur-le-champ, alors que l'autre est lavée à l'excès. On n'en extrait habituellement que la quantité nécessaire à une fournée, ou cuite, soit sept ou huit brouettes, variant bien entendu selon les dimensions du four et le nombre de personnes travaillant à l'atelier.

2° – Le malaxage est une opération qui consiste à broyer l'argile pour la rendre de texture uniforme et plus malléable. Quelques potiers possèdent un puits circulaire de bonne dimension, (4 pieds de profondeur par autant en largeur) muni d'une roue dentée pivotant sur un axe perpendiculaire. On se sert d'un cheval pour actionner le grand bras d'entraînement du mécanisme. Autrement, la matière est mise en des auges à fouler et les apprentis, culottes aux cuisses, doivent la piétiner jusqu'à la convenance désirée.

3° – Le façonnage. La fabrication des pièces proprement dite revient au maître potier, bien que l'apprenti, après avoir appris la façon de réaliser les anses ou poignées des cruches et des jarres, soit admis graduellement à tourner des objets comme des terrines. Le tour à potier le plus utilisé à Saint-Denis est le tour "français", sorte de boîte évidée, en menuiserie d'assemblage, encadrant un mouvement à double assiette qui pivote sur un axe vertical. La partie inférieure est un plateau large dit "marche" que le potier actionne de son pied; la partie supérieure ou rondeau d'environ 18" de diamètre reçoit la motte d'argile qui prend la même rotation. La force centrifuge aide le potier dont les mains habiles ont tôt fait de monter les parois d'un vase. Le potier utilise un "dégraissant" soit du sable fin et blanc ou de la silice qu'il mêle à l'argile avant le tournage pour donner du corps et lier la matière qui autrement se façonne moins bien. C'est une merveille de voir façonner des seules mains de l'homme des objets qui tantôt n'étaient que matière difforme. Une estèque de bois dur ou d'acier pour affermir le profil, un fil à couper, une éponge, de l'eau, et des tournassins (sorte de petites lames en triangles de fer-blanc, emmanchées), à la portée du potier, sont avec le tour ses seuls outils. La majorité des pots fabriqués ici sont des terrines, des bols, des cruches et des jattes, de toutes dimensions.

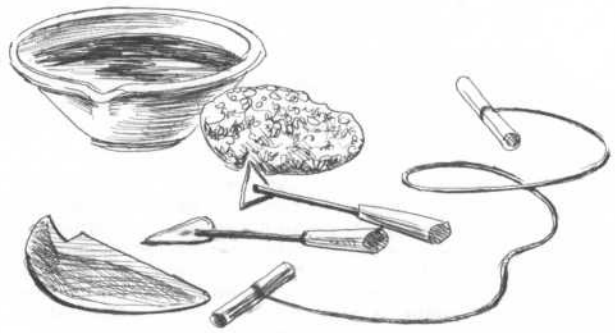

Terrine fabriquée par les potiers de Saint-Denis. Divers outils : estèque, éponge, fil à couper, tournassins.

4° – Le séchage. Au fur et à mesure que le potier achève les objets, les apprentis les rangent soigneusement sur des trétaux placés à l'air libre. Si la pluie vient, on se hâte d'abriter ces planches garnies de la précieuse production. Il faut entre deux et trois jours aux pièces pour s'assécher convenablement, car si l'humidité est l'alliée du potier pour le façonnage, elle devient sa pire ennemie à la cuisson.

5° – Le vernissage ou plombage. Cette opération consiste à recouvrir l'intérieur des vases d'une mince couche de vernis pour étanchéier un corps autrement poreux. La solution liquide est préparée par le maître potier qui connaît seul les ingrédients et la manière de les mélanger. Les composants habituels en sont : le sable propre contenant du quartz, l'eau, une quantité variable d'argile, et un oxyde (rouge-plomb, blanc de plomb ou carbonate, ou galène, ou alquifoux : autre forme du plomb, oxyde de fer, ou oxyde de cuivre). L'application est faite par trempage de la pièce dans un large vaisseau contenant la solution, ou selon les cas, en versant la solution, contenue dans un pichet, à l'intérieur du vase : en un tournemain le potier fait circuler le vernis qu'il éjecte aussitôt dans un vaisseau pour recommencer avec une pièce suivante. La rapidité du geste assure une couche uniforme. Les pots sont encore mis à sécher une douzaine d'heures avant d'être cuits.

6° – La cuisson. Les fours ont à peu près la forme et la dimension de ceux des chaufourniers : constructions circulaires en brique avec orifice d'évacuation au centre. Une porte d'entrée pratiquée à même le four est maçonnée et scellée à nouveau avant chaque cuisson.

Les pièces sont disposées en empilade ou sur des supports expressément conçus, mais le plus souvent sur des étagères de briques, de manière à se toucher le moins possible et à permettre la libre circulation de l'air chaud. On réussit à enfourner au moins vingt douzaines de terrines. Le potier fait une première flambée, faible, pour chasser les restes d'humidité du corps et du vernis des pièces, puis scelle la porte et augmente graduellement l'intensité des feux. La température atteindra jusqu'à 1800-1900° F. Une cuite dure entre deux et trois jours, après quoi le four refroidit et on descelle la porte.

Un potier à son four.

La plupart des potiers de Saint-Denis ont une terre à bois d'où ils tirent les bois d'érable et de hêtre les plus propres à chauffer leurs fours, c'est-à-dire avec le moins de fumée et le plus de chaleur. Ils ont tiré grand profit, comme les autres marchands de Saint-Denis, de la navigation à vapeur qui leur permet d'écouler à Montréal et autour du Lac Saint-Pierre, leurs excellents produits.

Toutefois l'ouverture du chemin de fer Laprairie-Saint-Jean commence à leur faire grand tort. D'aucuns ont déjà abandonné depuis 1836 et d'autres songent à se mettre au service des Américains qui, dit-on, sont à installer à Saint-Jean une industrie concurrente.

LES DÉPORTÉS EN ROUTE POUR L'AUSTRALIE

Rio de Janeiro. Les déportés ont fait escale au Brésil le 30 novembre dernier. F. X. Prieur en a profité pour remettre un récit de son voyage depuis Québec à un matelot en partance pour New York. Grâce à des vents favorables, ce dernier a fait le voyage en un temps record. Ce document bouleversant nous parvient au moment de mettre sous presse. Pour le bénéfice de tous, la direction a décidé de retarder quelque peu la parution du présent numéro afin de vous en livrer la primeur.

Ce marin aurait confié à notre correspondant à New York que Prieur et ses compagnons respiraient à plein poumon l'air de Rio, émerveillés par la beauté de cette vaste baie. Prisonniers de leur navire depuis près de dix semaines, ils n'étaient pas loin d'envier le sort des esclaves noirs qui manoeuvraient sous leurs yeux les élégantes embarcations entourant le "Buffalo".

DÉPART DE QUÉBEC : le 27 septembre

Un grand bâtiment à trois ponts, armé de quinze à vingt canons de divers calibres et monté d'environ cent cinquante hommes d'équipage.

L'ESPACE RÉSERVÉ AUX PASSAGERS

Quels logements, grand Dieu ! C'était sur le troisième pont et bien au-dessous de la ligne de flottaison. Quand nous fûmes là, dans l'étroit et sombre espace qui devait être pendant plusieurs mois l'habitacle de nos souffrances, on nous enleva nos menottes et on nous distribua les lits que nous devions occuper (. . .) Nous étions dans un entrepont de quatre pieds et quelques pouces d'élévation, d'un pont à l'autre, sur environ soixante-quinze pieds de longueur entre deux cloisons construites à notre intention. Chacun de nous n'avait en jouissance qu'un espace cubique de cinquante pieds environ, dans un endroit privé de ventilation où nous passions les jours et les nuits, sauf les courts instants de rares promenades sur le grand pont.

LES ACCÈS

Nous descendîmes dans ce taudis affreux, par une écoutille d'environ deux pieds carrés, et deux sentinelles prirent de suite poste à deux autres écoutilles fortement grillées, commandant les deux extrémités de notre logement et communiquant avec les autres ponts du navire, du haut en bas; c'était par ces écoutilles qu'on recevait le peu d'air et de lumière dont il nous était donné de jouir.

LES PASSAGERS

Les prisonniers politiques du Haut-Canada étaient au nombre de 83, on leur avait adjoint trois condamnés pour meurtre qui furent confondus avec eux tandis que ceux du Bas-Canada étaient 58, pour un total de 144.

CHAMBRE ET PENSION

Une fois que nous fûmes installés ou plutôt empilés, avec nos petites valises, dans cette étroite, obscure et fétide prison, on nous fit servir le dîner, composé de boeuf salé froid et de biscuit, puis nous fûmes laissés à nos tristes réflexions et aux terribles pressentiments que cette manière de nous traiter nous suggérait tout naturellement.

Le soir on vint nous apporter le souper; c'était un brouet clair de farine d'avoine, qu'on nous présentait dans un seau, où nous puisions avec une tasse d'une chopine qui constituait la ration réglementaire pour tous.

(. . .) Au son de la cloche, qui en donnait l'ordre, à huit heures, nous nous glissâmes dans les boîtes qui devaient nous servir de lits, quatre ensemble, ayant pour deux une couverture, déjà très malpropre, et pour oreiller un petit coussin fort mal fait et bien dur.

(. . .) Par la suite, le régime alimentaire fut ainsi ordonné : déjeuner, — une chopine de gruau d'avoine faiblement édulcoré; dîner, — 4 onces de boeuf salé, 4 onces de pudding au suif et quelques onces de biscuit, ou bien (alternativement de deux jours l'un) une chopine de soupe aux pois, 3 onces de lard et 11 onces de biscuit; souper — une chopine de cacao, avec le peu de biscuit qui nous restait du dîner, quand il en restait.

LE VOYAGE

Voilà comment eurent à se tirer d'affaire, dans l'étroit entrepont que je viens de décrire, pendant les longs mois d'une traversée de plusieurs mille milles, des gens qui n'avaient jamais connu auparavant le malheur et le besoin, et qui, pour la plupart, n'avaient jamais vu la mer, même de loin.

On ne pouvait nous laisser jour et nuit dans l'étroit espace de notre prison flottante sans risquer de nous voir périr tous en peu de temps, aussi avait-on organisé la promenade journalière des prisonniers comme suit : le matin à neuf heures, la moitié d'entre nous, c'est-à-dire soixante-douze, étaient amenés sur le premier pont et y demeuraient en plein air jusqu'à onze heures et demie (le temps le permettant); dans l'après-midi l'autre moitié prenait la même place, sur le gaillard d'avant, à deux heures, et y demeurait jusqu'à cinq heures et demie.

Nous eûmes, au moins, pendant les premiers jours de notre traversée, le dernier plaisir de contempler les rives nord et sud du Saint-Laurent. Lorsque nous montâmes sur le pont le premier jour, nous étions un peu en bas de l'Ile d'Orléans et le bateau à vapeur, qui jusque-là avait donné la remorque à notre frégate, venait de lâcher les amarres : nous le regardâmes longtemps, avec envie, remontant le fleuve et se rapprochant de tous les êtres chéris dont chaque minute nous éloignait, nous, malheureux exilés.

Pendant cinq jours la mer fut belle et se montra indulgente; mais le cinquième jour elle devint houleuse, sous l'effet d'un gros vent, et bientôt le mal de mer commença à faire son apparition au milieu de nous. A mesure que la tempête se faisait plus forte et que les vagues venaient battre avec plus de violence les flancs de notre triste frégate, le nombre des victimes de cet horrible mal augmentait.

Le sixième jour après notre départ, on comptait cinquante-neuf malades sur les soixante-douze prisonniers logés de notre côté du navire, et nous apprîmes, plus tard, que l'état des choses était à peu près le même, sinon pire, du côté des prisonniers du Haut-Canada, occupant le couloir de babord.

Ceux qui ont goûté du mal de mer ou qui en ont pu voir les effets, ceux-là seuls pourraient se figurer dans quel état nous nous trouvions, malades ou non malades, privés de lumière, mais d'air surtout, d'air si nécessaire à ceux qui sont atteints du mal en question, entassés dans un étroit espace avec défense d'occuper les lits, si pauvres qu'ils fussent, pendant le jour. Les pauvres malades étaient sans cesse obligés de se cramponner à tout pour remonter sur le banc étroit, d'où les soubresauts du navire et la faiblesse les précipitaient sans cesse sur le pont rendu humide, glissant et fétide par les vomissements.

Treize seulement (j'étais du nombre) échappèrent à la maladie : pendant huit jours, nous eûmes la douleur de voir nos compagnons en proie à ces tortures, que nous essayions à soulager de notre mieux. La pluie, le vent et le roulis nous empêchèrent, pendant tout ce temps, de profiter de la promenade des premiers jours. L'odeur serait devenue suffocante, si elle ne l'était déjà, sans la précaution qu'on eut de mettre une cuve dans l'entrepont qui se trouvait au-dessus de nous, dans le voisinage des lieux d'aisance. Lorsque le besoin de vomir se faisait sentir, les plus forts allaient à la cuve, et, de ceux qui étaient en santé, six étaient constamment employés à nettoyer notre pavé (c'est le nom qu'il faut donner à ce pont), pour aller déposer les eaux de lavage dans cette même cuve. C'étaient des scènes à faire bondir le coeur, et je ne comprends pas comment nous avons pu résister à de pareilles souffrances.

Ajouter à tout cela les grossièretés, les insultes, les brutalités même de quelques hommes de l'équipage. (. . .) A la vue de cette indigne conduite et du traitement que nous subissions, nous eûmes la pensée qu'on avait l'intention ou de nous faire périr de misères et de souffrances dans la traversée, ou bien de nous pousser à quelqu'acte de désespoir qui pût donner l'occasion de nous décimer.

(. . .) Enfin, le quatorzième jour après notre départ, le calme se fit et le beau temps reparut : ce jour-là nous pûmes monter sur le haut pont, pour y

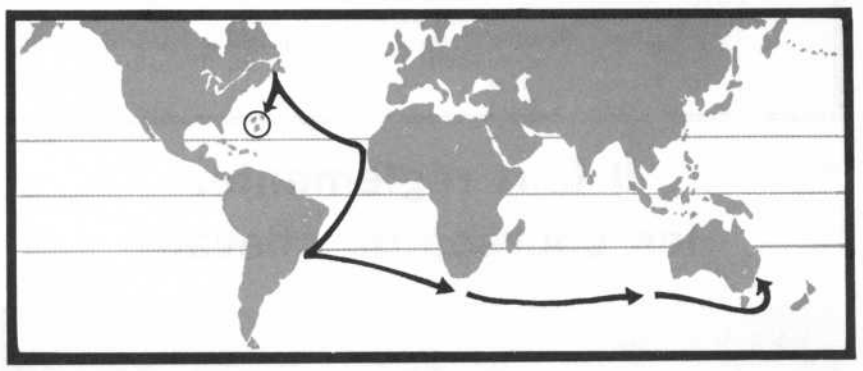

respirer l'air pur et frais de la mer. Nos pauvres malades se sentirent de suite soulagés, et deux jours après il ne restait plus que cinq de nos compagnons qui conservassent encore des traces du terrible mal.

Mais une autre souffrance physique nous attendait à ce point de notre voyage. Les marins disent que l'air de la mer creuse l'estomac : eh bien ! oui, l'air de la mer et notre quasi abstinence de huit jours venaient d'augmenter considérablement notre appétit; mais il fallait cependant se contenter de la quantité d'aliments voulue par le règlement. Aussi, la plupart d'entre nous eurent-ils à souffrir affreusement de l'insuffisance de nourriture.

(. . .) Bientôt vint s'ajouter à toutes nos souffrances une misère qui prit rapidement des proportions atroces; je veux parler de la vermine, qui, se trouvant en germe dans les effets de literie qu'on nous avait donnés, n'eut pas de peine à se développer et à se multiplier, dans les conditions toutes favorables que lui offrait notre pénible situation : nous en fûmes bientôt couverts.

Le lecteur me pardonnera ces détails dégoûtants : mais je veux rendre complètement, autant qu'un court récit peut le faire, le tableau des souffrances que nous avons endurées.

(. . .) Qu'on se figure cent quarante-quatre personnes entassées dans le fond de cale d'un navire, dans un espace rétréci entre deux ponts séparés l'un de l'autre par un espace de quatre pieds et quelques pouces seulement; ces personnes plongées dans un obscurité continuelle et ne recevant d'air que par deux écoutilles munies de manches de toile comme ventilateurs; soumises à un régime alimentaire détestable de tout point, n'ayant qu'une pinte d'eau par jour pour étancher une soif insatiable, livrées à des myriades d'insectes nuisibles autant que dégoûtants : et tout cela sous le soleil des tropiques et sur le chemin de l'exil, au milieu des forçats !

MOT DE LA FIN

Jamais d'autres que nous, mes compagnons d'exil et moi, ne sauront comprendre tout ce que nous avons enduré. A l'heure qu'il est, quand j'y pense, c'est comme un rêve dans lequel j'aime à me sentir délivré de mes maux, ou comme un cauchemar dont je cherche à me débarasser, selon la disposition d'esprit dans laquelle je me trouve.

N.D.L.R.

Au moment où vous lisez ces lignes, cher lecteur, nos patriotes — espérons qu'ils sont toujours 58 — sont quelque part à la hauteur du Cap de Bonne Espérance. Plusieurs semaines de navigation les séparent encore de leur terre d'exil.

En lisant ce récit bouleversant, les rédacteurs du BOREAL EXPRESS ont tous eu la même réaction : ils ont regardé la lumière et respiré un peu. Est-il possible d'imaginer que des hommes puissent pendant des mois rêver d'en faire autant en expiation d'un rêve de liberté.

Voyages & TOURISME

LIGNE DE DILIGENCE D'HIVER
entre
QUÉBEC et MONTRÉAL

JOURS DE DÉPART { LES LUNDIS, JEUDIS et VENDREDIS

LE TRAJET EN 2 JOURS

VOITURES ROUGES

Les propriétaires demandent à présenter leurs meilleurs remerciements au public pour la préférence marquée qu'a eue cette Ligne l'hiver dernier. Leurs arrangements de cette saison prouveront un égal désir de leur part de mériter la continuation de l'encouragement d'un public clairvoyant — par l'aise qu'offriront leurs voitures, par la supériorité de leurs chevaux, et le soin qu'ils ont mis à choisir des conducteurs soigneux. Des voitures extra, aux taux ordinaires, seront prêtes en tout temps.

Les voitures régulières partiront des deux cités aussitôt que les chemins le permettront. Elles se rencontreront à l'Hôtel d'Ostrom, aux Trois-Rivières, même jour, et arriveront à leur destination le jour suivant.

Propriétaires : S. Hough, Québec; W. Robinson, Montréal; Frs. Hamelin, Deschambault; Hôtel d'Ostrom, Trois-Rivières; S. Giroux, Berthier.

Il faut réglementer les courses de chevaux

(Montréal) Les courses de chevaux sont à l'honneur presqu'à chaque semaine et attirent de plus en plus de monde.

Cependant, comme l'a écrit un correspondant du *Canadien*, on laisse trop souvent entrer en lice "des chevaux qui ont peine à laisser le trot pour galoper."

De plus, certains chevaux sont conduits par des gens dont la mine annonce et fait assez connaître ce qu'ils sont. La populace les poursuit d'ailleurs de ses sarcasmes, de ses huées et de ses moqueries; l'allure de ces conducteurs de chevaux est une raison plus que suffisante pour éloigner de la concurrence les bons coursiers canadiens appartenant à des personnes qui se respectent et qui n'aiment pas à aller de pair avec des gens dont l'apparence est si pitoyable.

Il serait donc grand temps de réglementer les courses de chevaux canadiens. C'est seulement à cette condition que l'on pourra espérer encourager et stimuler la compétition.

Il faudrait aussi que les organisateurs évitent de demander au vainqueur de faire plusieurs courses pour obtenir son prix. Il faut souvent qu'il en fasse plusieurs pour une selle dont la valeur n'est pas au-dessus de trois louis. C'est plus que la mériter, c'est vraiment la gagner.

Amusements à Québec

(Québec) — L'année qui se termine a été riche en amusements aussi variés que nombreux dans la ville de Québec.

En plus des courses de chevaux qui ont lieu régulièrement à Montréal, nous avons eu le plaisir d'assister durant l'été à une *régatta*, ou course dans l'eau.

Le nommé Abraham Mastrand a parcouru la distance de 3 lieues et⅔ en deux heures 27 minutes et 29 secondes. Il a fait cette course pour tenir le pari qu'il avait pris de faire 20 milles en 2½ heures. Fait étonnant, ceux qui ont assisté à son arrivée disent qu'il ne montrait aucun signe d'épuisement.

Chez les cultivateurs, des concours de labour ont été organisés par la *Société d'Agriculture* du comté de Québec. Nous voyons avec plaisir que l'esprit d'émulation a suscité chez nos cultivateurs canadiens des initiatives heureuses et nous espérons que l'intérêt pour ces concours se répandra de plus en plus.

Comme on peut le voir, les amusements ne manquent pas dans notre ville.

VOITURES VERTES

QUÉBEC
MONTRÉAL
en 2 jours seulement

Les propriétaires informent respectueusement le public en général que leur ligne de diligences est en opération. Les jours de départ de Québec et de Montréal seront tous les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine. Ils auront aussi des voitures couvertes qui partiront tous les jours à toutes heures et à demande. Les paquets seront transportés à des prix modérés. Les places d'arrêt sur la route seront à Deschambault, chez M. Timothé Marcotte, aux Trois-Rivières chez M. Charles Bernard, à Berthier chez M. Arnois. Les propriétaires seront infiniment obligés à ceux qui voyageront par la dite ligne, s'ils rencontrent quelques inconvénients sur la route, de les en avertir sans délai afin qu'ils puissent y remédier.

Michel Gauvin
Timothé Marcotte

PETITES ANNONCES

• LADY AYLMER À VENDRE

Le bateau à vapeur **Lady Aylmer**, maintenant en hivernage à Saint-Antoine de Tilly, est à vendre. Ce vaisseau a été employé durant les trois dernières saisons à touer des Cages . . . Il est avantageusement connu des marchands de bois du Haut-Canada. Pour plus amples informations, s'adresser à J. Bte Noël, Saint-Antoine de Tilly.

• SEIGNEURIE À VENDRE

Le soussigné vendrait la Seigneurie de Gandarville (Cap Rouge) à deux lieues de Québec. Elle mesure ¾ de lieue de large sur 7 de profondeur.
Ant. J. Duchesnay

• SOULIERS DE CAOUTCHOUC

(Gomme élastique). Nouvellement reçu, assortiment de souliers de dames, de messieurs et d'enfants.
Fred Wise
Haute Ville : no 3, rue du Palais en face de l'hôtel Albion
Basse Ville : au pied de la rue de la Montagne, près du Neptune Inn.

• CHEVEUX HUMAINS

Ou l'on voit que les cheveux s'éclaircissent rien ne peut être plus absurde que l'usage d'huiles, graisses ou d'aucune matière grasse. Il n'y a que la plus grossière ignorance qui puisse en recommander l'application, attendu qu'elles hâtent la chute des cheveux, en augmentant le relâchement de la peau. Où la peau est dure, sèche ou contractée, et où les petits vaisseaux sanguins qui portent la nourriture à la bulbe sont obstrués, alors les huiles etc., peuvent être bonnes, attendu qu'elles tendent à relâcher la peau; mais seules, elles ne servent à rien. Il faut qu'il y ait un stimulant pour faire sortir les vaisseaux de leur torpeur, et activer le cours du sang. Le **Beaume de Colombie** est la seule préparation qui puisse avoir cet effet, étant entièrement exempte de toute substance huileuse.

UN CAS SUR CE POINT

J'avais malheureusement presque tout perdu mes cheveux sur le haut de la tête, lorsque je commençai à faire usage du **Beaume de Colombie** et après en avoir employé deux bouteilles j'ai vu ma tête se couvrir d'une belle pousse de cheveux. J'étais aussi devenu tout à fait gris, mais j'ai fait arracher tous les cheveux gris et ils ont repoussé, comme dit le **Beaume**, de leur couleur naturelle. Si quelqu'un doute de ces faits, qu'il vienne me voir et voie. J'achetai le **Beaume** de Comstock & Co., 2 Fletcher Street

A. RINDGE
No 19, Coenties Slip, Agent de la ligne du Détroit
New York 9 Novembre 1938.

LE BORÉAL EXPRESS

AN 1841

PAR L'HISTOIRE – CITOYEN DU TEMPS

VOLUME 5, No 14

UN PAYS ANGLAIS *DE FAIT COMME DE NOM!*

L'année qui se termine a vu l'aboutissement des tenaces efforts des Britanniques du Bas-Canada en vue de "faire du pays une colonie britannique par le fait comme il l'est de nom". C'est ce qu'ils ont constamment affirmé depuis 20 ans dans leur plaidoyer en faveur de l'Union des deux Canadas.

Dès la division de la Province de Québec **en 1791, les Britanniques de la partie dite** Bas-Canada **avaient protesté avec violence. En 1810, Craig, Sewell et Ryland canalisaient ce mouvement et recommandaient l'incorporation des provinces du Haut et du Bas-Canada sous** un gouverneur-général unique et avec une seule Législature. **Conscient que cette mesure ne suffirait peut-être pas à rendre l'influence anglaise prépondérante, Sewell proposait en outre de** diminuer le nombre de représentants du Bas-Canada et d'augmenter celui du Haut-Canada. **C'est ce que les auteurs de la loi de 1841 ont retenu. Ils n'ont pas hésité à modifier la carte électorale de façon à ce que l'ancien Haut-Canada ait droit à 42 députés tout comme le Bas-Canada malgré une population équivalent à 71% de celle du Bas-Canada. Si on ajoute à cela la disparition du français comme langue officielle et la mise en commun des deux budgets publics on peut crier à l'injustice de l'Acte d'Union.**

Tous ces points sont secondaires pourtant. Ils pourront d'ailleurs être corrigés. L'essentiel réside plutôt dans la création d'une nouvelle province, essentiellement anglaise, selon les buts avoués de M. Thomson. Lord Russell lui-même a travaillé ouvertement à donner à toute la province un caractère anglais.

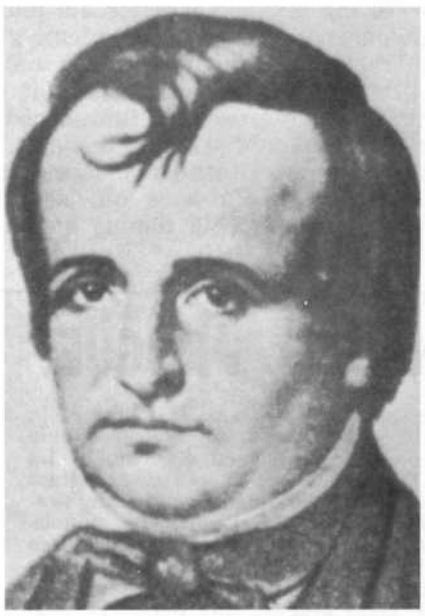

A.P.C.

Louis-Hyppolite LAFONTAINE

(Voir en page editoriale)

GARE À LA FRAUDE

Depuis quelques jours des fripons pratiquent avec des billets d'une piastre de la Banque de Montréal, une fraude dont il est facile de s'apercevoir avec un peu d'attention. Elle consiste à déchirer un des coins du billet où est l'empreinte du chiffre 1, et de coller sur l'empreinte du même chiffre 1, soit le chiffre 2, soit le chiffre 5. On découvre la fraude en lisant en haut et en bas du billet les mots "one dollar, one dollar," écrits en toutes lettres.

Nous avons devant les yeux deux de ces billets contrefaits, l'un en un billet de 2, l'autre en un billet de 5 piastres. Nous remarquons que la valeur de ces billets n'est marquée nulle part en français, précaution que d'autres banques ont soin de prendre. Pourquoi la Banque de Montréal n'en ferait-elle pas autant pour la sûreté des gens de la campagne qui ne savent pas lire l'Anglais ?

CATARACOUI OU KINGSTON

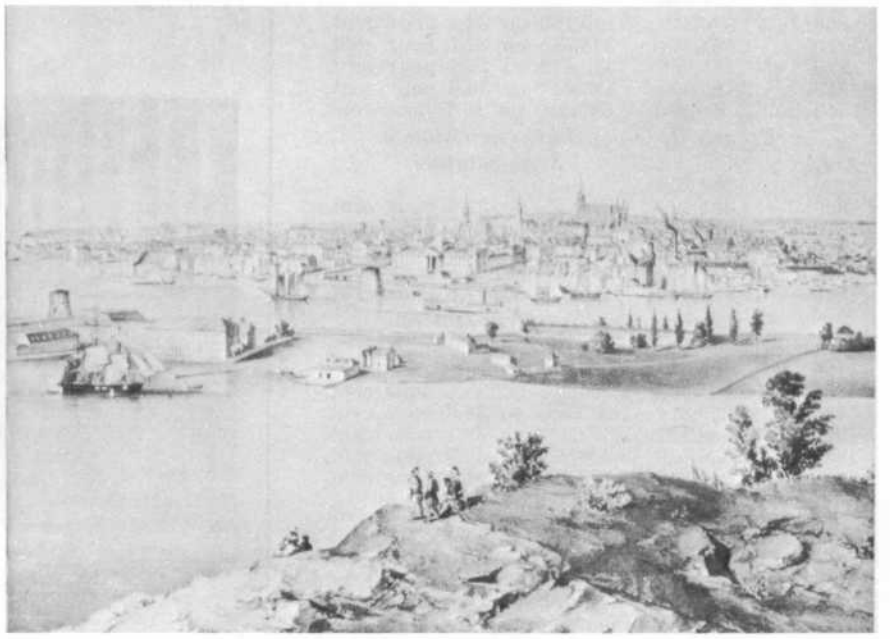

A.P.C.

Un correspondant du *Chronicle* de Kingston propose de débaptiser la capitale des Canadas Unis et de rétablir l'usage du nom indien Cataracoui. A noter qu'il propose l'orthographe Catarakoui. Le k serait maintenu sans doute en souvenir du nom actuel.

Si un débat devait s'ouvrir sur la question, nous proposons de considérer un orthographe également répandu à l'époque de Frontenac, Cataracouy. Il peut être bon de rappeler encore que l'endroit s'est également appelé Fort Frontenac.

Les raisons invoquées par le *Chronicle* paraissent essentiellement de caractère toponymique. On allègue en effet que Kingston compterait au moins huit homonymes tant en Europe qu'en Amérique.

La population du Bas-Canada restera sans doute assez insensible à la question. Pour tout le monde, y compris les *tories*, Kingston est un mauvais choix, non comme nom, mais comme endroit.

Bien peu de gens se sont résignés au choix de lord Sydenham. L'endroit est difficile à défendre, mal situé, morne et triste. Les Hauts-Canadiens eux-mêmes auraient préféré Toronto, tandis que les Bas-Canadiens considèrent Montréal (ou Québec) comme un site idéal.

Durham est mort » p. 3

La Fontaine écrit à ses électeurs » p. 4

Analyse des dernières élections » p. 7

Comment vivent nos colons? » p. 10

LES AMÉRIQUES

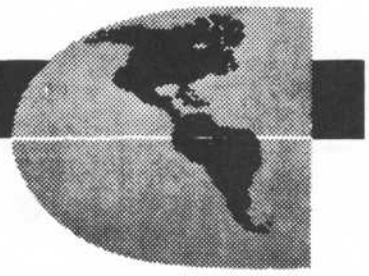

LA POLITIQUE AMÉRICAINE

La Constitution américaine prévoit que les élections à la présidence des Etats-Unis doivent se tenir obligatoirement à tous les quatre ans. Ces élections se sont tenues et le suspense était de taille.

En mai 1840, grâce aux chemins de fer, donc à la rapidité des transports, le parti démocrate réunit à sa convention nationale de Baltimore des milliers de partisans. Nous ne savons pas pour l'instant si cette façon de faire passera à l'histoire; mais il s'agit là du premier ralliement monstre pour la tenue d'une convention nationale.

Martin Van Buren, président sortant qui a déjà joui, quatre ans plus tôt, des faveurs de l'électorat américain, est réélu candidat. D'autant plus que, depuis quarante ans, le président des Etats-Unis est un démocrate.

Déjà le parti whig avait choisi William H. Harrison pour faire face au candidat démocrate et John Tyler pour occuper le poste de vice-président, dans le cas où le premier serait élu. En mai 1840, à l'exemple des Démocrates, Harrison réunit 20,000 sympathisants à Baltimore même. Le premier jour de l'assemblée, un quotidien de tendance démocrate tente de ridiculiser Harrison en écrivant que celui-ci n'a qu'un rêve pour ses vieux jours : "Boire son baril de cidre assis sur un billot".

Les Whigs, rusés, font flèche de tout bois. La cruche de cidre et le camp en bois rond deviennent les emblèmes de ce parti. Bien plus, on diffuse une chanson qui a le rythme des chants de colons ou de forestiers. Et le refrain s'apprend bien : "Tippecanoe, and Tyler too".

Evolution démographique aux Etats-Unis.

Année.	Nombre.	Augmentation.
1790	3,172,619	
1800	4,307,196	1,134,577 ou 35.8 pour cent.
1810	5,862,004	1,554,808 ou 36.1 pour cent.
1820	7,866,695	2,004,691 ou 34.2 pour cent.
1830	10,541,294	2,674,599 ou 34.0 pour cent.
1840	14,165,813	3,624,549 ou 34.2 pour cent.

Progrès de la population noire libre.

Année.	Nombre.	Augmentation.
1790	59,512	
1800	104,880	44,368 ou 76.2 pour cent.
1810	186,446	81,566 ou 76.8 pour cent.
1820	233,400	37,064 ou 19.8 pour cent.
1830	319,576	96,066 ou 41.2 pour cent.
1840	385,000	65,424 ou 20.4 pour cent.

Progrès de la population esclave.

Année.	Nombre.	Augmentation.
1790	697,696	
1800	896,849	199,153 ou 28.7 pour cent.
1810	1,191,364	294,515 ou 32.1 pour cent.
1820	1,538,036	346,672 ou 29.1 pour cent.
1830	2,009,050	471,014 ou 30.6 pour cent.
1840envir.	2,350,000	340,950 ou 16.7 pour cent.

Progrès de la population noire totale.

Année.	Nombre.	Augmentation.
1790	757,208	
1800	1,001,729	224,521 ou 32.3 pour cent.
1810	1,377,810	375,081 ou 37.4 pour cent.
1820	1,771,436	393,626 ou 28.5 pour cent.
1830	2,328,626	557,190 ou 31.5 pour cent.
1840	2,735,000	406,374 ou 17.0 pour cent.

Progrès de la population entière.

Année.	Nombre.	Augmentation.
1790	3,929,827	
1800	5,305,925	1,376,098 ou 35.1 pour cent.
1810	7,239,814	1,933,889 ou 36.3 pour cent.
1820	9,638,131	2,398,317 ou 33.1 pour cent.
1830	12,866,920	3,228,789 ou 33.5 pour cent.
1840	16,900,843	4,033,923 ou 31.4 pour cent.

L'étude de ces tableaux nous révèle un accroissement uniforme de la population blanche, variant entre 34 et 36.1% au cours des 50 dernières années. La population noire libre a connu une progression plus variable mais, la population noire totale (esclave et libre) a augmenté presqu'aussi rapidement que la population blanche, sauf au cours de la dernière décennie, alors que l'augmentation n'est que de 17%. On s'explique partiellement ce ralentissement par l'émigration, au Canada et au Texas, d'environ 30,000 Noirs.

N.Y. Public Lib.

Investiture d'HARRISON

Le 4 mars 1841, à la suite de la victoire des Whigs, avait lieu au Capitol, à Washington, l'investiture de Harrison. Un mois après, le nouveau président mourait, laissant la présidence à John Tyler.

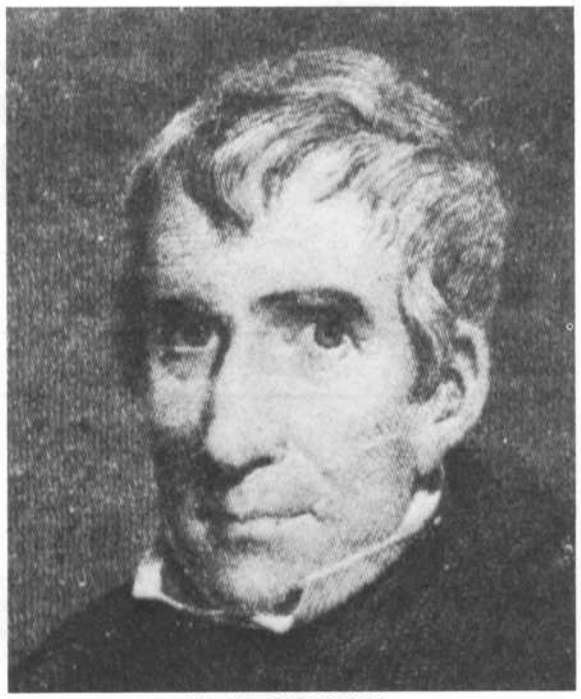

W. H. HARRISON

La campagne électorale de Van Buren, moins "populaire", n'est pas facile. Le président sortant doit expliquer les lourds problèmes financiers auxquels il a dû faire face durant son règne.

Aux élections présidentielles, les Etats du centre des Etats-Unis appuient massivement le candidat whig, ce qui cause la perte de Van Buren. Harrison et Tyler reçoivent 1,275,017 voix et le candidat démocrate, 1,128,702. La marge n'est pas grande mais suffisante pour briser un règne démocrate vieux de quarante ans.

Au printemps de cette année, le président Harrison prête son serment d'office. La journée est pluvieuse et humide et le vieux général y contracte une pneumonie. Un mois plus tard, il en meurt. Comme le prévoit la Constitution, le vice-président lui succède. John Tyler, Virginien d'origine, devient le dixième président des Etats-Unis. Réussira-t-il à se débarrasser du sort qui semble s'acharner sur le parti whig depuis quelque temps ?

Encore la DROGUE!

Depuis plus de trois ans, la Chine et la Grande-Bretagne se livrent une véritable guerre de harcèlement en sol chinois. La Grande-Bretagne tient à conserver intact son réseau d'approvisionnement et de vente d'opium, alors que l'empereur chinois, Taouk-Wang, a ordonné à certains de ses administrateurs de prendre les mesures nécessaires pour que cesse complètement le trafic de cette drogue. Aux dernières nouvelles, les Anglais se sont emparés d'Hong-Kong, plaque tournante de l'opium, pour en consacrer le statut de territoire britannique. Ils s'apprêtent à envahir également l'importante ville de Canton. Les Chinois, avec un armement désuet, réussiront-ils à résister à cette marche anglaise ?

Bibl. Congrès Washington

FORT ROSS

Peabody Museum, Harvard Un.

SAN CARLOS de BORROMEO

Fort Ross, avec ses murailles de bois rouge, ses blockhaus et son église orthodoxe est une colonie russe près de San Francisco. San Carlos de Borromeo est une mission espagnole bâtie par les frères franciscains. On y trouve une église, des magasins et des ateliers où l'on enseigne aux Indiens l'agriculture, le tissage aussi bien que l'espagnol et la religion catholique romaine. Ce territoire mexicain appelé Californie, est, semble-t-il, également convoité par les pionniers américains qui poussent de plus en plus vers l'ouest. C'est en effet un territoire vaste, riche et plein de promesses.

LE BORÉAL EXPRESS AN 1841

O'CONNELL, Le Libérateur

Daniel O'Connell est né le 6 août 1775. Il a aujourd'hui 66 ans et on le surnomme *Le Libérateur*. Les Britanniques ne partagent pas la même admiration pour cet Irlandais catholique. Dans les rues de Londres, on parle avec mépris de *L'Agitateur*.

Comment expliquer ce phénomène ? Dans un pays où la domination est séculaire et la répression, une affaire de routine, Daniel O'Connell répondit aux attentes de tous ces Irlandais qui n'avaient pas encore abandonné la lutte.

Très tôt, en 1798, il est témoin de la répression sanglante de l'Irlande par lord Camden, un envoyé de Londres. O'Connell entreprend alors de mener la lutte contre toutes les injustices dont est victime l'Irlande. Il est de tous les débats. Dénonciation de la disparition du Parlement irlandais, de la sous-représentation de ses compatriotes aux Communes de Londres, du monopole des *landlords* en Irlande, des impôts trop lourds exigés par Londres. Il travaille aussi à l'émancipation des Catholiques en Irlande.

Tout cela ne va pas sans obstacle. Le Conseil municipal de Dublin, formé d'*Orangistes*, élabore un plan pour faire assassiner O'Connell. Mais on ne parviendra pas à le mener à terme. Le Gouvernement britannique lui intente procès sur procès. Ses talents d'avocat lui permettent à chaque fois d'utiliser toutes les ruses du droit pour s'en sortir.

On dit que l'occasion fait le larron. Néanmoins, pour jouer un tel rôle, l'occasion ne suffit pas. Depuis maintenant 41 ans, Daniel O'Connell porte l'Irlande sur ses épaules. Il lui faut une personnalité hors de l'ordinaire.

Au physique, il est grand et musclé. On dit de lui qu'il a une seule arme : son éloquence. Ces adversaires les plus acharnés admettent qu'il est un brillant orateur. Certains de ses partisans n'hésitent pas à proclamer qu'il est même le plus grand tribun de tous les temps. "Sa voix, aussi puissante qu'un orgue, sonne comme une étrange musique aux oreilles des spectateurs". Chose certaine, quand il s'adresse à ses compatriotes, les larmes succèdent aux rires. Lors de débats publics, on ne lui reconnaît aucun adversaire qui puisse résister à ses charges verbales.

D'un courage, semble-t-il, indomptable, l'obstacle ne fait que susciter encore plus d'éclat chez lui. Fort bien documenté, il donne une présentation habile des faits.

On a écrit de lui que, "depuis 30 ans, il exerce une dictature sur tout un peuple, dictature aussi complète que celle de César, mais sans l'aide des légions romaines, des immenses flottes et d'une police omniprésente".

Daniel O'Connell a toujours refusé la violence physique. Il déclarait récemment : "J'ai toujours agi selon le principe suivant : fuir la recherche de tout avantage politique par la violence, la force et la fraude". Il espère donc achever l'émancipation de l'Irlande par la voie des institutions parlementaires. Aussi il n'hésite jamais à dénoncer la violence où qu'elle soit.

Mais, depuis quatre ou cinq ans, cette attitude de O'Connell ne plaît pas à tous les Irlandais qui connaissent un sursaut politique. Le chef irlandais se dit près des ouvriers et assiste souvent à leurs assemblées. Pourtant il préfère garder ses distances à l'égard des unions ouvrières.

Il y a cinq ans, par exemple, il s'en prit à la violence de certains groupes d'artisans catholiques de Dublin. Les dirigeants des unions ouvrières ont répondu à son attaque, mais on les sentait gênés. Cependant, un mois plus tard, Patrick O'Brien, le président des charpentiers de Dublin, se livra à une violente attaque contre O'Connell. "Nous ferons de nos langues des poignards, dit-il, que nous utiliserons contre cet homme qui tente de nous abaisser dans l'échelle de la société !" Le réformisme de O'Connell ne plaît donc pas à tous les Catholiques irlandais.

Sa popularité ne semble guère baisser pour autant puisque, encore récemment, on le présentait comme "celui qui avait permis à des esclaves courbés depuis des centaines d'années, les Catholiques irlandais, de relever la tête, de recommencer à travailler et à espérer".

NAPOLÉON est revenu!

(Paris) Voilà maintenant un bon nombre d'années que des écrivains français, comme Béranger, Hugo et Lamartine, célèbrent les gloires de l'Empire et rêvent de voir revenir en sol français les restes de Napoléon.

On se souvient que le 5 mai 1821, à 6 heures du matin, l'Empereur, qui, sa vie durant, avait mobilisé des milliers de personnes et bouleversé le visage politique de l'Europe, s'éteignait seul, en exil à l'île Sainte-Hélène, en présence de son médecin, le docteur F. Antommachi. Même son vieil ami et confident, le comte de Las Cases, avait été éloigné quelques années auparavant.

Trois mois plus tard, le 15 août 1821, la mère de Napoléon, effondrée de douleur, demande au ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne les cendres de son fils. "Même dans les temps les plus reculés, écrit-elle, chez les nations les plus barbares, la haine ne s'étendait pas au-delà du tombeau (...) Je demande les restes de mon fils; personne n'y a plus de droit qu'une mère. Sous quel prétexte pourrait-on retenir ses restes immortels ? Si c'était pour expier par des hommages tardifs le supplice du rocher dont la mémoire durera autant que l'Angleterre, je m'élève de toutes mes forces, avec toute ma famille, contre une semblable profanation. De tels hommages seraient à mes yeux le comble de l'outrage. Mon fils n'a plus besoin d'honneurs : son nom suffit à sa gloire; mais j'ai besoin d'embrasser inanimés ses restes. C'est loin des clameurs et du bruit que mes mains lui ont préparé, dans une humble chapelle, une tombe ! (...) J'ai donné Napoléon à la France et au monde : Au nom de Dieu, au nom de toutes les mères, je viens vous supplier, milord, qu'on ne me refuse pas les restes de mon fils."

L'Angleterre reste sourde aux appels de la mère de Napoléon qui vit à Rome. Et les gouvernants français, redoutant un accueil délirant, n'osent ajouter leur voix à celle de cette mère. "L'épouvante des rois survivait même à la mort et n'osait affronter les souvenirs du cercueil".

Finalement, l'an dernier après dix années d'hésitation et des mois de tractations, le Gouvernement français reçoit de la Grande-Bretagne la permission d'aller récupérer les restes de Napoléon à l'île Sainte-Hélène. L'expédition part de Toulon le 7 juillet et *La Belle-Poule* met trois mois à atteindre l'île. Le prince de Joinville, fils du roi Louis-Philippe, dirige les opérations. Le 14 octobre, on procède à l'exhumation. On ouvre, les uns après les autres, les 4 cercueils pour découvrir l'Empereur très bien conservé et vêtu de l'uniforme de colonel des chasseurs de la Garde.

Aussitôt on appareille pour la France et, le 29 novembre, le port de Cherbourg est en vue. La remontée de la Seine jusqu'à Paris est spectaculaire.

Le 15 décembre, la flotille s'arrête au pont de Neuilly, en banlieue de Paris. C'est une affluence indescriptible. Des milliers de personnes arrivent par l'avenue de Neuilly et le Bois de Boulogne. A neuf heures du matin, un char impérial, traîné par seize chevaux noirs, ornés de panaches blancs et recouverts de carapaçons de draps d'or, vient chercher les restes de l'Empereur. Bien que Paris soit balayé par la poudrerie, le trajet emprunté par le cortège

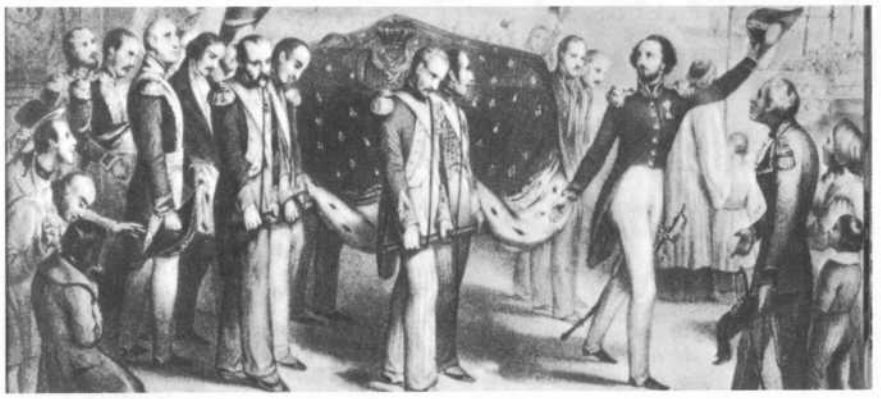

Cl. Roger-Viollet B.N.

est bordé d'une foule immense qui ne cesse de crier : "Vive l'Empereur !" On s'engage sous l'arc de triomphe de l'Etoile, puis sur l'avenue des Champs-Elysées. Dans la foule, on note ici et là de vieux soldats de la Grande Armée, moins bruyants que les autres, mais sans doute plus émus.

Sur la place de la Concorde, l'on entend retentir le canon de l'Hôtel des Invalides. C'est là que, depuis 1670, on y loge les mutilés de guerre qui ont défendu les couleurs de la France. Le cortège s'arrête devant les Invalides. Ce sera la dernière demeure de l'Empereur. Le roi se porte à la rencontre du convoi. Le prince de Joinville lui dit : "Sire, je vous présente le corps de Napoléon que j'ai ramené en France conformément à vos ordres". Et le roi de lui répondre : "Je le reçois au nom de la France". Par la suite, le cercueil est placé dans l'église des Invalides où a lieu l'office divin. Durant huit jours, près de deux millions de personnes défileront devant le cercueil de l'Empereur.

Maintenant que Napoléon est revenu en France depuis un an, il semble que les Invalides soient devenus une véritable Mecque pour l'ensemble des Français et un grand nombre d'étrangers.

DURHAM EST MORT

(Londres) Durham est né et est mort avec l'**Acte constitutionnel.** Il avait vu le jour alors que le Bas-Canada connaissait ses premières campagnes électorales; il s'est éteint avec la mort définitive des deux Canadas, soit cinq jours très exactement après l'adoption du bill d'union (23 juillet 1840).

Marié à 20 ans, après une escapade avec sa future femme, il devient veuf trois ans plus tard et se remarie peu après avec la fille aînée du leader libéral lord Grey. Ce second mariage devait lui faciliter une carrière politique fort précoce. Dès 1813, il avait été élu dans le comté de Durham.

Bien qu'il eut une forte influence sur son beau-père, il ne lui ménagea pas ses attaques violentes, parfois même en public. C'était d'ailleurs là un des traits regrettables de son caractère arrogant.

Avide de réformes, le jeune Lambton s'engagea très tôt dans une révision du système électoral britannique. Il contribua de façon toute spéciale à mener ce travail à terme en 1832. Peu après, il devait cependant démissionner avec fracas par suite de son désaccord avec lord Stanley sur la question irlandaise. Son entêtement et ses excès de langage lui valaient de plus en plus d'ennemis. Des pressions se firent pressantes pour l'éloigner non seulement du Parlement mais de la Grande-Bretagne même. Il accepta plusieurs missions à l'étranger dont deux en Russie. En 1833, il s'y rendit afin d'inciter le Tsar à traiter avec moins de rigueur les rebelles polonais récemment vaincus.

Pendant plusieurs années, il s'est trouvé plus d'un observateur pour voir en George Lambton, devenu lord Durham en 1833, le futur chef du gouvernement britannique. Les traits de son caractère qui lui nuisaient tant auprès de ses collègues ne l'empêchaient pas de demeurer extrêmement populaire auprès de ses électeurs. Ainsi on se souvient d'une assemblée monstre de quelque 100,000 personnes à Glasgow, en sa faveur. Cependant sa faible santé tout autant que son caractère difficile devaient l'éloigner d'une fonction aussi exigeante. L'Ambassadeur français (François Pierre Guillaume) Guizot, depuis peu nouveau ministre des Affaires étrangères, a raconté à des amis sa dernière rencontre avec le célèbre Lord. "Il a subi avec une fierté triste et nonchalante la maladie qui le minait". L'homme d'état français a "reconnu" dans l'orgueilleuse mélancolie du malade, une forte empreinte d'égoïsme et de vanité. C'était, ajoute-t-il, un "enfant gâté du monde, spirituel, populaire, encore jeune et beau, blasé par les succès et irrité des épreuves de la vie".

Sa carrière politique a été fort bien remplie et nul doute que le rapport qu'il a remis à sa souveraine suffira à le rendre à tout jamais célèbre. Il passera à l'histoire non seulement par ses audaces politiques comme l'octroi de la responsabilité ministérielle à des coloniaux mais également par sa franchise brutale quant à l'avenir des Canadiens français.

ÉDITORIAL

Vers un gouvernement responsable

La députation du Canada-Uni se divise grosso modo en *tories* et en *réformistes*. Les premiers ont été en faveur de l'Union et ils s'opposent à l'instauration de la responsabilité ministérielle. Les réformistes sont en faveur du gouvernement responsable mais divisés sur la question de l'Union. Ceux du Haut-Canada étaient d'accord, tandis que leurs collègues du Bas-Canada s'y opposaient. Maintenant que l'Union est un fait, ils ont eu à décider de l'attitude à prendre. Les uns comme Morin et Neilson ont d'abord songé à faire du rappel de la loi, leur unique préoccupation. D'autres, comme Etienne Parent, ont momentanément sombré dans le découragement et ont envisagé l'assimilation des Canadiens français, abandonnant "cette folie de s'obstiner à demeurer un peuple à part sur cette partie du continent", cette intention de "conserver et d'étendre leur nationalité de manière à pouvoir, par la suite, former une nation indépendante". Une voix intermédiaire se fait cependant entendre : celle de LaFontaine. Imbu de réalisme, il propose d'accepter le "fait accompli" mais avec la détermination d'en tirer le meilleur parti possible. La première étape à ses yeux, consiste en une alliance entre les réformistes. Le terrain d'entente se situe dans une affirmation du rôle des députés, en permettant que "l'administration coloniale soit formée et dirigée par et avec la majorité des représentants du peuple".

Robert Baldwin n'a pas hésité à tendre la main à LaFontaine. On ne peut douter de sa sincérité, surtout depuis qu'il lui a offert l'un des deux comtés où il avait été élu, soit York.

Quelle sera l'attitude de Londres ? Ecoutera-t-on les réformistes ? Se souviendra-t-on des conclusions de lord Durham ? Permettra-t-on un gouverneur qui ne gouverne pas !

Ce qui était impensable avant 1841, du moins dans le Bas-Canada, devient possible maintenant que cette responsabilité ministérielle, cette autonomie intérieure reposerait sur une majorité anglaise.

Lettres à la Rédaction

N.D.L.R. — Nous publions sous cette rubrique les lettres que nos lecteurs veulent bien nous adresser. Il va sans dire que les opinions émises par nos lecteurs ne sont pas nécessairement celles du journal.

AUX ÉLECTEURS DE TERREBONNE

"En me portant candidat à l'élection de votre comté, j'ai obéi à la conviction d'un devoir. Lorsque, lundi dernier, rendu sur le Hustings, je pris la détermination de me retirer de la lutte, je ne fis qu'obéir également à la conviction d'un autre devoir que me dictaient l'honneur et l'humanité. J'ai voulu éviter l'effusion du sang; car il s'agissait non plus d'une élection, mais bien d'un combat sanguinaire à accepter ou livrer, entre les vrais électeurs d'un côté, et de l'autre, une force armée, étrangère à votre comté, amenée là exprès des parties éloignées de la province, même de Glengarry dans le Haut-Canada, à des frais énormes, que toute la fortune de mon antagoniste, fut-elle double, triple et quadruple de ce qu'elle peut être, serait encore insuffisante à défrayer. (...)

Un fait patent, que personne ne peut nier, qui résulte même des actes de Lord Sydenham, c'est qu'il s'est identifié personnellement dans la lutte électorale des comtés de notre District, dont il a pris un soin particulier à changer les places de poll; et que dans ces comtés la lutte a été accompagnée de violence, de l'effusion du sang et de meurtres.

En fixant pour votre comté le lieu de l'élection, à New-Glasgow, dans les bois, à l'extrémité des limites de ce comté, lord Sydenham a commis une injustice flagrante (...)

L'on sait par quels moyens Lord Sydenham a obtenu, pour son Union des Provinces un simulacre de consentement de la part du conseil spécial du Bas-Canada, et le consentement apparent d'une majorité de l'assemblée du Haut-Canada, désignée généralement sous le nom de "Sir Francis Head's assembly". La nature de ces moyens nous mettait en état de faire une juste appréciation des mesures qui devaient suivre. La corruption et l'intimidation devaient marcher tête-levée.

A son retour du Haut-Canada, l'hiver dernier, Lord Sydenham me fit demander une entrevue. Je passai près de deux heures à discuter avec lui l'état politique du pays. Son but évident était de me gagner à soutenir son administration, dont je condamnais alors presque tous les actes, si ce n'est la nomination de monsieur Baldwin à la place de solliciteur-général du Haut-Canada, laquelle nomination il ramena plusieurs fois sur le tapis, en m'assurant que dorénavant il n'appellerait que des réformistes aux emplois. "Je voudrais que vous en fussiez bien persuadé, monsieur LaFontaine, me dit-il; la même place avec celle de juge est à donner dans le Bas-Canada; et je voudrais y appeler une personne de vos talents, pourvu que cette personne soutienne mon administration; car j'entends mettre en pratique le principe du gouvernement responsable." Je n'avais qu'un mot à dire, et il me jetait la robe de soie sur les épaules. Je refusai de prononcer ce mot, car je n'entendais pas le gouvernement responsable à la manière de Son Excellence; et je préférais mon indépendance aux chaînes qu'il voulait me forger (...)

Nous ne pouvons plus reculer...!
Allons droit devant nous...!

Nous avons aussi parlé de la langue française. Il me dit expressément que l'acte d'union n'y touchait nullement. Cependant dans le moment où il s'empressait de me donner cette assurance, son bill d'Union voguait vers Londres avec une disposition qui frappait notre langue de proscription dans les procédés de la Législature. (...)

Cette entrevue se termina par l'expression des regrets de la part de Son Excellence, de n'avoir pu me convaincre de ce qu'il appelait "la rectitude de ses vues et de ses intentions". Enfin, en parlant de la composition probable de la première Chambre d'Assemblée de la Législature-unie, il prononça un mot qui fit une profonde impression sur mon esprit : "J'aurai ma majorité", dit-il, mot significatif dont la réalisation s'accomplit aujourd'hui en caractères ineffaçables, car le sang a coulé (...)

La force physique a présidé à nos élections et non celle de la morale et de la loi. Nous savons ce qui s'est passé dans les comtés de Beauharnois, Vaudreuil, Rouville, Berthier, Chambly, Montréal. Je vais maintenant rapporter ce qui s'est passé, à ma connaissance, dans le comté de Terrebonne dont l'élection, je n'aurai pas la vaine modestie de le taire, excitait, chez Lord Sydenham et le parti qu'il veut mettre dans l'ascendance, un intérêt et une anxiété plus qu'ordinaires. Je ferai le récit aussi succinctement que possible, mais non avec la honteuse et immorale partialité des journaux ministériels. Je dirai toute la vérité.

Le comté de Terrebonne est réputé renfermer une population d'environ vingt-cinq mille âmes, presque toutes canadiennes-françaises, à l'exception des petits établissements de New Glasgow et Paisley, composés d'Irlandais et d'Ecossais protestants et catholiques et de l'endroit appelé "Gore". (...)

J'étais au village de Terrebonne le samedi vingt du courant, lorsque j'appris que des centaines d'hommes armés de bâtons et d'autres armes offensives étaient déjà rendus au lieu du poll; *et tard, dans la soirée, j'appris également que quelques autres centaines d'hommes casseurs de pierres sur nos chemins dans l'isle de Montréal, venaient d'arriver dans le village de Sainte-Thérèse, sur leur route pour New Glasgow. Ils étaient charroyés dans des* sleighs *et avaient déjà traversé une partie du Comté, en brandissant leurs bâtons, menaçant les Electeurs le long de leur chemin. Le lendemain dimanche ils furent transportés à New Glasgow, où ils étaient bien approvisionnés et maîtres du lieu de l'élection. Plusieurs y arrivèrent dans la soirée du dimanche et d'autres le lendemain matin. Plusieurs y arrivèrent avec des bâtons. Le lundi matin, vers sept heures, nous nous mîmes en route pour le lieu du* poll, *presque tous à pied. Nous étions entre sept à huit cents hommes, tous du Comté et presque tous électeurs, à l'exception de deux ou trois amis et moi. Un grand nombre avaient des bâtons, sachant qu'au lieu du* poll, *au lieu de rencontrer des camarades électeurs, ils y rencontreraient une force armée, étrangère à leur comté. (...)*

Nous nous rendîmes à la maison d'école sur la hauteur dont j'ai déjà parlé. Elle était alors entourée de plusieurs centaines d'hommes qui brandissaient leurs bâtons, en signe de provocation. Nous fîmes halte: comme un bon nombre d'entre nous, n'avaient pas encore de bâtons, la plupart en prirent dans les bois, et nous continuâmes notre marche par cette route dans laquelle je passais pour la première fois. Je dis à mes électeurs de ne pas attaquer mais que si on les attaquait ils devaient repousser la force par la force. Aussitôt que ces gens armés qui entouraient la maison d'école, s'aperçurent que nous avions des bâtons, ils devinrent un peu moins bruyants. Ne sachant pas alors pourquoi ils se tenaient en si grand nombre près de cette maison, à une aussi grande distance du lieu que l'officier-rapporteur avait fixé pour son hustings, *je crus sincèrement que leur objet était de nous y attaquer et de nous y livrer le combat qui plus tard devenait inévitable."*

[Monsieur LaFontaine résume ensuite les pourparlers auxquels il s'est livré avec l'officier-rapporteur, monsieur McKenzie et son adversaire le Dr McCulloch.]

"Alors je dis à l'officier-rapporteur que, pour éviter l'effusion du sang et le massacre d'un grand nombre d'individus, je me retirais de la lutte, en protestant contre les procédés de l'officier-rapporteur, et toute proclamation qu'il pourrait faire de l'élection d'aucune personne, vu qu'il n'y avait pas de liberté et qu'il tenait sa cour au milieu des violences et de gens armées (...)

Je vous remercie bien sincèrement, électeurs de Terrebonne, du témoignage d'estime et de confiance que vous m'avez donné même au péril de votre vie. Je vous remercie en particulier, électeurs de New Glasgow, Paisley, et Saint-Colomban, qui m'avez donné bien cordialement votre appui, sans distinction d'origine et de croyance religieuse.

Je vous remercie électeurs de Vaudreuil, de Verchères et d'Yamaska, qui aviez voulu m'assurer un siège dans la Législature, en m'élisant dans vos comtés respectifs (...)

L. H. LaFontaine"

LE BORÉAL EXPRESS
C.P. 418 Station Youville, Montréal
ou 2385 Chapleau, Sillery, Québec 6.

L'équipe de rédaction est composée de MM. Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois. Ont collaboré à ce numéro : Hélène Bousquet, Richard Howard, P.-Louis Martin, Jean Provencher. Caricature : Levis Martin. Mise en pages : Claude Bouchard.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays.

Le FAMILY COMPACT *n'est pas d'accord*

(Toronto) Comme on le sait, l'ancienne élite du Haut-Canada s'est vivement opposée à l'Union. "Basé sur le rapport de Durham, fait il y a deux ans, le Bill d'Union dénote une connaissance superficielle du Haut Canada", déclare le Family Compact. Et sur ce point, il n'a peut-être pas entièrement tort car notre Lord ne passa que 5 jours dans le Haut-Canada et n'alla pas plus loin que Niagara.

Le Family Compact a réagi violemment aux recommandations de Durham. Pour cette clique, la responsabilité ministérielle devait rendre fictifs le rôle et les attributs du gouverneur. L'Union leur paraissait aussi inacceptable, tant que la population du Bas-Canada était supérieure à celle du Haut-Canada.

John B. Robinson a compilé tous les griefs de ce groupe dans un ouvrage paru l'année dernière en Angleterre sous le titre Canada and the Canada Bill.

Dans cette étude, le juge en chef déclare que la majorité des Haut-Canadiens est opposée au gouvernement responsable, autant qu'à l'Union avec le Bas-Canada. Il y défend vaillamment les Conseillers auxquels il appartient. Commentant la limitation à 8 ans du mandat des Conseillers législatifs, il écrit : "la seule faute du Conseil législatif est peut-être d'avoir été, par le ferme accomplissement de son devoir, l'ennemi des ambitieux, des rancuniers et des déloyaux".

Robinson poursuit en donnant le principe qui doit être la base du service public et que seul le Family Compact peut appliquer, selon lui: "une grande partie de l'humanité semble incapable d'apprécier une ligne de conduite désintéressée; et de plus, pour ceux qui se nomment Patriotes, la fidélité à la Couronne signifie n'importe quoi sauf un honnête sens du devoir".

C. W. Jefferys A.P.C.

TORONTO

le FAMILY COMPACT: R.I.P.

(Toronto) Il est généralement admis que ce que les Réformistes n'ont pu achever, le Rapport de Durham et l'administration de Poulett Thomson y sont parvenus, du moins en ce qui a trait au Family Compact.

Il est vrai que les Conservateurs modérés ont triomphé, mais la clique orangiste qui dirigeait le gouvernement a perdu tout espoir.

Les réactions du Family Compact **contre l'Union et surtout, contre la responsabilité ministérielle ont probablement été son chant du cygne.**

Sir George Arthur déclarait d'ailleurs l'an passé au gouverneur Poulett Thomson :

"Le parti constitutionnel qui supporta Sir P. Maitland, Sir J. Colborne, Sir Francis B. Head et moi-même est si profondément abattu que je ne voudrais sous aucun prétexte rester dans cette province pour être le témoin de son complet écrasement".

POURQUOI SONT-ILS CONSERVATEURS?

(Toronto) Au cours des dernières années, la plupart des colons qui sont venus s'établir au Haut-Canada arrivaient des Iles britanniques.

Ainsi, disent les tories, le caractère spécifique de la population du Haut-Canada est préservé.

De leur côté, les Réformistes avaient beaucoup espéré de cette immigration. Et pourquoi pas ? Les immigrants qui sont venus s'établir ici n'ont-ils pas été dépossédés de tout chez eux et même chassés de leur pays. Pourquoi resteraient-ils fidèles à un système qui les a ignorés et qui, ici, leur réserve le même sort ?

Certains ont dit que l'éloignement des nouveaux arrivés et le fait qu'ils soient occupés à défricher leurs terres et à nourrir leurs familles les avaient empêchés de s'intéresser à la vie politique du Haut-Canada. D'autres prétendent que ces nouveaux venus qui ont quitté la Grande-Bretagne sont en fait opposés à la révolution industrielle et demeurent par conséquent fondamentalement traditionnels et conservateurs.

Mais ces raisons ne suffisent pas à expliquer pourquoi le mouvement réformiste du Haut Canada, faute d'un appui massif ici, cherche à se jeter dans les bras des Etats-Unis.

Un article du Libéral de St-Thomas nous apporte une explication qui est sans doute la meilleure à date: "Il nous semble indéniable que la plupart des immigrants étaient des Réformistes en Angleterre... Mais le gouvernement a si bien su tout contrôler qu'il peut effectivement étouffer toute opinion contraire à la sienne qui se manifesterait chez un émigrant européen. La plupart d'entre eux passent en effet entre les mains de fonctionnaires comme les agents de la Compagnie des terres du Canada, les commissaires des Réserves du clergé et de la couronne qui tous sont d'ardents défenseurs du gouvernement et surveillent de près tous les immigrants".

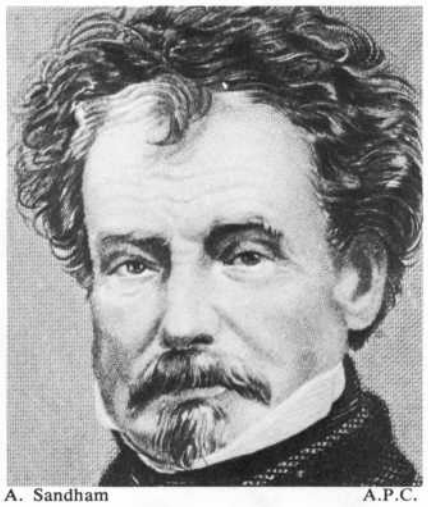

A. Sandham A.P.C.

Sir Colin CAMPBELL

Depuis plusieurs années déjà le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, sir Colin Campbell fait face aux critiques des réformistes dirigés par Howe. En février 1840, Howe présentait une motion de non confiance au gouvernement en place. Sir Campbell refusa de former un nouveau ministère. Howe exigea le rappel du gouverneur. Londres accepta de rappeler Campbell mais continue toujours de refuser le gouvernement responsable.

RÉCIT DE VOYAGE

(Smiths Falls) Il existe plusieurs récits de voyageurs venus au Haut-Canada mais il en est peu comme ce récit très simple que nous fit dernièrement un visiteur touché par la sympathie qu'il a rencontrée dans nos campagnes.

"Par un beau dimanche ensoleillé, alors que les ouvriers profitaient du calme de leurs maisons après une dure semaine de travail, je me promenais dans le village de Smiths Falls, devenu muet et silencieux comme une tombe. Un vieillard solitaire vint tout à coup vers moi et me parla longuement, tout en marchant le long du canal, des amis qu'il avait perdus pour toujours. Cet homme sans âge faisait revivre ses souvenirs comme peu de poètes savent le faire".

Quittant Smiths Falls, notre visiteur se rendit à Sainte-Catherine où il rencontra de charmants villageois:

"Je venais à peine de m'asseoir à la terrasse de l'Hôtel Campbell pour dîner lorsque je reçus une invitation d'un groupe déjà attablé devant un énorme plat de blé d'inde pour me joindre à eux."

Notre voyageur ne nous parla pas du tout de Toronto.

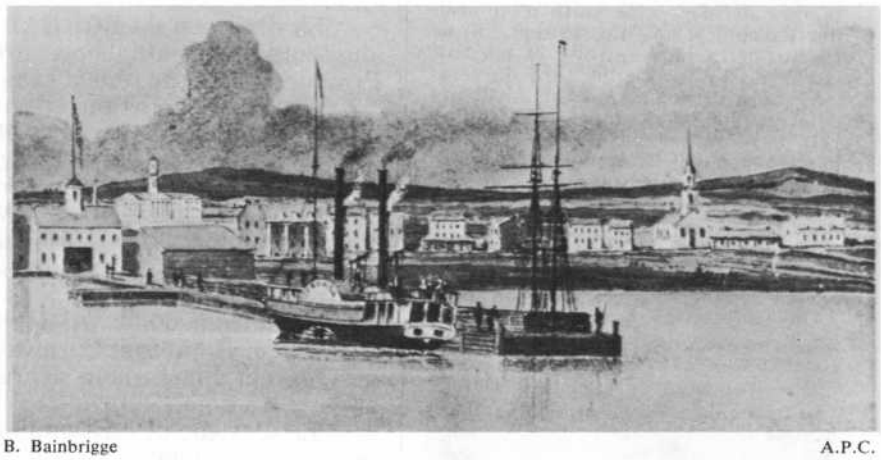

B. Bainbrigge A.P.C.

COBOURG

Fondé en 1798 sur les rives du lac Ontario, Cobourg vit sa population passer de 100 habitants en 1824 à 1,653 en 1837. L'établissement s'appela d'abord Amherst, puis Hamilton, puis Cobourg en 1819. Cette aquarelle a été faite en 1840.

La vie à la campagne

(Blythe) Les domestiques ne sont, en général, pas trop mal payées ici mais il n'y a aucune échelle de rémunération pour récompenser le mérite ! Vous donnez à une jeune fille moins qu'à une femme mais dès que celle-là se considère devenue femme, elle réclame $4.00 par mois. Et vous ne pouvez leur donner plus sans encourir les foudres de toutes vos voisines.

Les jeunes filles ne restent généralement pas très longtemps en service mais quelques fois elles ont tout de même le temps de gagner beaucoup d'expérience ! . . .

La soirée organisée à l'occasion des labours a débuté par une danse paysanne à laquelle participèrent la noblesse du village et quelques autres villageois pas trop intimidés. Ensuite vinrent les gigues et les quadrilles. La soirée s'est poursuivie fort tard à l'intérieur de la grange où les jeunes gens s'en sont donné à coeur joie. Je suis fier de dire que personne ne s'est enivré, sauf un musicien qui, bien que de nature sobre, trempa un peu trop souvent les lèvres dans la bière.

L'UNION EN BREF!

Voici, en résumé, les principales clauses de l'Acte d'Union :

1. Les dites provinces du Haut et du Bas-Canada ne formeront et ne constitueront qu'une seule et même province, sous le nom de **Province du Canada.**
2. Le régime parlementaire institué en 1791 est conservé dans ses rouages essentiels. La responsabilité ministérielle préconisée par lord Durham n'est pas concédée.
3. La représentation à la Chambre d'Assemblée n'est pas proportionnelle à la population; elle est plutôt basée sur une division arbitraire des comtés, au détriment de la population canadienne-française.
4. Les dettes et revenus des anciennes provinces séparées deviennent communs.
5. Une liste civile permanente est imposée par le Parlement impérial. Elle s'élève à $75,000.00
6. L'anglais devient la seule langue officielle.

A.P.C.

Lord SYDENHAM

Lord Sydenham est mort en septembre dernier, à la suite d'un accident d'équitation. Le 4 sept. il se fracturait la jambe droite et mourait moins de 15 jours plus tard du tétanos. Lord Sydenham avait d'ailleurs déjà demandé son rappel et se préparait à retourner en Angleterre. Son successeur qu'il avait demandé "résolu à gouverner par lui-même" est Sir Charles Bagot arrivé le 7 octobre dernier.

A.P.C.

A. N. MORIN

En l'absence de Monsieur LaFontaine, l'homme le plus en vue de la députation du Bas-Canada est incontestablement Augustin Norbert Morin, député de Nicolet. Monsieur Morin est un de ceux qui encouragent une alliance avec les réformistes du Haut-Canada.

MARIAGE D'INTÉRÊT

Depuis le 10 février dernier, elles ne font qu'une ! Les provinces du Haut et du Bas-Canada sont devenues la **Province du Canada.** On a beaucoup écrit sur cette union plus ou moins librement consentie. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la mère-patrie, soit la belle-mère des Canadiens français devenus orphelins en 1763, a un peu forcé leur consentement.

L'agent matrimonial Poulett Thomson a eu fort à faire. Mais il est sorti victorieux !

Ses ruses ont été tant et tant relatées qu'on a le plus souvent oublié de présenter le nouveau couple lui-même.

La **Province du Canada** compte environ 1,150,000 habitants dont 670,000 dans la moitié bas-canadienne et 480,000 dans la moitié haut-canadienne. La ville la plus populeuse est maintenant Montréal avec 40,000 habitants ! elle a supplanté Québec qui en compte environ 35,000. Le Canada Ouest n'a pas de villes d'une telle importance et Toronto revendique timidement la troisième place avec 14,000 habitants. Kingston, la nouvelle capitale, vient ensuite avec 6,000 habitants.

Puis, on peut mentionner Trois-Rivières et Hamilton, villes d'environ 3,000 habitants chacune. London, Sherbrooke, William Henry méritent à peine le nom de ville et peuvent être plutôt considérés comme de gros villages.

La population de cette nouvelle province compte un nombre à peu près égal de francophones et d'anglophones. Ces derniers sont concentrés dans le Canada Ouest où ils représentent plus de 97% de la population, tandis qu'ils ne constituent que 24% de celle du Canada-Est. Ils sont cependant concentrés dans les villes de Montréal (environ la moitié), de Québec (environ le tiers), dans les Cantons de l'Est et la région de l'Outaouais. Cette répartition constitue pour eux un fort avantage électoral dont P. Thomson, devenu lord Sydenham, a su tirer plus que le maximum lors de l'élection du printemps dernier.

GRAND CONCOURS de DESSIN

La direction du **BOREAL EXPRESS** a demandé à plusieurs dessinateurs différents de préparer une carte des nouveaux comtés de la **Province du Canada** mais sans succès . . .

Une étude pourtant attentive de **l'Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le gouvernement du Canada** ne leur a pas permis de tracer des limites avec précisions, surtout depuis que lord Sydenham s'en est fait l'interprète.

Les articles XIII à XVII inclusivement présentent les circonscriptions électorales de l'ancien Haut-Canada. Halton, Northumberland et Lincoln sont divisés en deux et constituent dorénavant un total de 6 circonscriptions électorales; les autres comtés existant avant 1841 ont doit à un député de même que les villes de Kingston, Brockville, Hamilton, Cornwall, Niagara, London et Bytown. Toronto sera exceptionnellement représenté par deux membres, ce qui donne en tout 42 députés pour l'ex Haut-Canada.

Le Parlement britannique est arrivé à un total semblable, en regroupant quelques comtés de l'ex Bas-Canada et en réduisant la représentation des autres. Ainsi Montmorency et Orléans sont réunis sous le nom de Montmorency; l'Assomption et La Chesnaye deviennent Leinster; l'Acadie et LaPrairie, Huntingdon; Dorchester et Beauce, Dorchester.

Enfin la représentation de Québec et Montréal a été réduite dans chaque cas à deux députés, celle de Trois-Rivières et de Sherbrooke à un seul. Tous les autres comtés existant en 1837 ont droit dorénavant à un seul député quelqu'ait été leur représentation alors. Au total l'ex Bas-Canada compte également 42 membres à la nouvelle Chambre d'Assemblée malgré une supériorité de population de quelque 200,000 habitants. C'est surtout pour les villes que les limites des circonscriptions sont difficiles à établir.

Nous invitons donc nos meilleurs artistes à se mettre à l'oeuvre et à nous présenter ce qui leur paraît être la carte électorale de la **Province du Canada**. Il faudrait bien entendu que celle-ci soit préalablement approuvée par le gouverneur. Nous saurons alors à quoi nous en tenir pour la prochaine élection et cela vaut bien des récompenses exceptionnelles. La liste des prix pour celui ou ceux qui réussira l'épreuve sera annoncée dans un prochain numéro.

BAGOT

"Le gouverneur qu'il faut"

Le **Times and Daily Commercial Advertiser** de Montréal a reçu une lettre de Londres, "dont l'auteur, tout à fait qualifié pour donner une opinion sur le sujet, avait eu une assez longue conversation avec sir Charles Bagot; cette lettre nous dit qu'il est bien renseigné, franc et décidé; incapable d'intrigues et de petitesse, enfin à tous égards justement le gouverneur qu'il faut au Canada."

Le même journal affirme qu'il y a de fortes raisons de croire que les ministres de Sa Majesté ont choisi Montréal pour être le futur siège du gouvernement des Canadas.

Pourquoi dès à présent, écrit **Le Canadien,** ne pas fixer le siège du gouvernement dans un lieu d'où aucune éventualité ne pourrait l'obliger à déguerpir peut-être à la hâte ? Québec n'est plus qu'à 12 heures de Montréal, soit l'affaire d'un cigare et d'un somme à bord d'un bateau à vapeur.

A.P.C.

Robert BALDWIN
député de York

Robert Baldwin est certes la personnalité la plus éminente des Réformistes du Haut-Canada. Il a accepté d'être membre du Conseil exécutif de la Province du Canada *formé par Sydenham, le 13 février 1841, et il est député de York depuis le 8 avril dernier. Baldwin est également le solliciteur général du gouvernement.*

Les ÉLECTIONS dans le CANADA-UNI

Elections du Bas-Canada

Nous puisons dans La Gazette de Québec, *un tableau des résultats des dernières élections d'où il résulte que, en majorité, la population était contre l'Union. D'après le dernier recensement, on compte une population de 329,832 âmes opposées à l'Union auxquelles on doit ajouter la population des comtés où l'élection a été remportée par la violence, soit 128,748 personnes. Ainsi l'on peut compter contre l'Union une population de 458,580 sur les 511,819 dont se composait la population totale du Bas-Canada en 1831. Mais, même en laissant de côté la population des six comtés où l'élection s'est faite au moyen du bâton, il se trouve encore une forte majorité contre l'acte d'Union. Comme il a été constaté que la population du Bas-Canada double en 20 ans et qu'il y a 10 ans qu'a été fait le dernier recensement, ces chiffres ne présentent pas la population actuelle, mais les proportions sont à peu près les mêmes pour chaque comté, vu le petit nombre d'immigrés qui se sont fixés dans le Bas-Canada depuis 1831. Dans le Bas-Canada, la population cette année est d'environ 511,919. Dans le Haut-Canada, elle était en 1831 de 260,992 âmes, mais l'accroissement y est plus rapide.*

Electeurs *en 1841 : Dans les comtés, les gens ayant des propriétés valant 2 livres sterling par an. Dans les villes, ceux ayant des propriétés valant 5 livres sterling par an, ou payant un loyer de 10 livres sterling.*

Dans les comtés du Bas-Canada, un huitième à peu près de la population se compose de propriétaires électeurs.

Eligibles *en 1841 : Les propriétaires d'immeubles valant 500 livres sterling.*

Comtés (1 membre chacun)	Membres élus en mars, 1841		Population, recensement de 1831. Qui désapprouvent l'acte d'union.	Qui approuvent l'union des Provinces.	Dont l'élection a été déterminée par violences.	Dont les opinions ne sont pas connues.	Places où eurent lieu les élections selon les derniers writs	Date des Elections.
Bonaventure	*Robert Christie, Ecr., Ristigouche.	*d*	8309	.....	.....	.....	New Carlisle	Mars 15
Gaspé	*J. R. Hamilton, Ecr., Av. N. Carlisle.	*d*	5003*c*	.....	.....	.....	Pointe St. Pierre	" 15
Rimouski	Michel Borne, Marchand, Québec.	*d*	10061	.....	.....	.....	Rimouski	" 15
Kamouraska	*A. Berthelot, Ecr., Québec.	*d*	14557	.....	.....	.....	Kamouraska	" 15
Islet	E.P. Taché, M. D., St. Thomas.	*d*	13518	.....	.....	.....	St. Thomas	" 8
Bellechasse	A. G. Ruelle, Ecr., Notaire, Berthler.	*d*	13529	.....	.....	.....	St. Michel	" 22
Dorchester, (2 comtés)	*A.C. Taschereau, Ecr., St. Marie.	*d*	2384*c*	.....	.....	.....	Ste. Marie	" 15
Megantic	Hon. D. Daly, Sec. Prov. Ex. Conlr.	A	.....	2283	.....	.....	Leeds	" 8
Lotbinière	*J.B. Noel, Ecr., de Lotbiuière.	*d*	9191	.....	.....	.....	Ste. Croix	" 15
Nicolet	*A. N. Morin, Ecr., Av. Québec.	*d*	12504	.....	.....	.....	Bécancourt	" 22
Drummond	R. H. Watts, Ecr., Bureau Sec. Gouv.	A	.....	356J	.....	.....	Drummondville	" 15
Sherbrooke	*J. Moore, Ecr., R. N., Sherbrooke.	A	.....	7104	.....	10306*c*	Lennoxville	" 15
Stanstead	M. Child	*n*	.....	.....	.....	5,087*c*	Charleston	" 22
Shefford	S. S. Foster	*n*	.....	.....	.....	.....	West Sheffort	" 22
Missiquoi	*Hon. Robert Jones, Stanbridge.	A	.....	8801*c*	.....	.....	Dunham flats	" 15
Yamaska	J. G. Barthe, Av., Montréal.	*d*	9496*c*	.....	.....	.....	St. Antoine, Baie du Fèvre ..	" 15
St. Hyacinthe	*T. Boutillier, M.D., St. Hyacinthe.	*d*	15366	.....	.....	.....	St. Hyacinthe	" 8
Richelieu	*Hon. D. B. Viger, Av. Montréal.	*d*	16149	.....	.....	.....	St. Ours	" 8
Rouville	†M. A. De Salaberry, A. D. C. Prov.	A	.....	.....	18115*c*	.....	Henryville	" 8
Verchères	Henri Desrivières, Av., Montréal.	*d*	12319	.....	.....	.....	Verchères	" 8
Chambly	†John Yule, Ecr., Chambly.	*n*	.....	.....	15483*c*	.....	St. Jean	" 22
Huntingdon, (2 do.)	*A. Cuvillier, Marchand, Montréal.	*d*	29916	.....	.....	.....	St. Philippe	" 22
Beauharnois	†J. W. Dunscomb, Marchand, Moutl.	A	.....	.....	16857*c*	.....	Durham Village	" 8
Vaudreuil	*†John Simpson, Collecteur, Côteau.	A	.....	.....	13111*c*	.....	Cèdres	" 8
Two Mountains	Colin Robertson, Ecr., La Chute.	*n*	.....	.....	.....	20,905*c*	St. Andrew	" 22
Ottawa	Hon. C. D. Day, Sol. Gén. & Ex. Conslr.	A	.....	4786*c*	.....	.....	Aylmer	" 8
Terrebonne	†Dr. McCulloch, Montréal. [Montréal.	*n*	.....	.....	16623	.....	New Glasgow	" 22
Leinster, (2 do.)	*J. M. Raymond, Ecr., L'Assomption.	*d*	22228	.....	.....	.....	St. Jacques	" 22
Montréal	†A. M. Delisle, Montréal.	*n*	.....	.....	43773*c*	.....	St. Laurent	" 22
Berthier	D. M. Armstrong, Marchand, Berthier	*d*	20225*c*	.....	.....	.....	Ste. Elizabeth	" 15
St. Maurice	†J. E. Turquotte, Av., Trois-Rivières.	*n*	16909*c*	.....	.....	.....	Rivière du Loup	" 15
Champlain	*J. R. Kimber, M.D., Trois-Rivières.	*d*	6991*c*	.....	.....	.....	Traverse	" 8
Portneuf	T. C. Aylwin, Ecr., Av., Québec.	*d*	12350	.....	.....	.....	Cap Santé	" *22
Québec	*J. Neilson, Québec.	*d*	36173	.....	.....	.....	Charlesbourg	" 22
Montmorency, (2 do.)	*Hon. F. A. Quesnel, Ecr., Montréal.	*d*	8142	.....	.....	.....	Château Richer	" 22
Saguenay	E. Parent, Ecr., Av., Québec.	*d*	8385*c*	.....	.....	.....	Malbaie	" 14
Villes	[Montréal.							
Montréal, 2 Membres	Hon. G. Moffatt & B. Holmes, Ecr.	AA	.....	9100	.....	.....	Montréal	" 22
Sherbrooke, 1 do.	Hon. E. Hale jr. Sherbrooke.	A	.....	Estd. 500	.....	.....	Sherbrooke	" 22
Trois-Rivières, 1 do.	†Hon. *C. R. Ogden, Pro. Génl., & c.	A	.....	3972*c*	.....	.....	Trois-Rivières	" 8
Québec, 2 do.	David Burnet, Ecr., Marchand, et Hy. Black, Ecr., Av., Juge Amir.	*d* A	4715*c*	4715*c*	.....	.....	Québec	" 22
			329,832	44,827	128.748	.....	*L'Election eut lieu le 16.	

* Anciens membres de l'assemblée du Bas-Canada, 17.
† Elections protestées, 8.

Membres représentant les comtés du Bas-Canada 36
Villes ..... 6—42

Haut-Canada 42

Total,..... 84

d Désapprouvant l'acte d'union,
A Approuvant l'union des provinces,
n Neutres, ou qui n'ont pas fait connaître leurs opinions
c Elections contestées.

22 dont 15 élus sans opposition,
13 Des 13 qui approuvent l'union, 6 doivent leur élection à des violences actuelles, 1 à des menaces
7 de violences, et 3 à une proclamation dépouillant de leurs franchises les habitants des fau-
— bourgs de Québec et de Montréal. Sept des 13 sont des officiers du gouvernement.
42

DU GERRYMANDERING AU GLENGARRYING

L'Acte d'Union a prohibé l'usage officiel du français : tant pis nous puiserons dans la langue anglaise des termes nécessaires à l'analyse des élections de cette année !

Nos lecteurs ont cependant droit à un peu d'indulgence et à quelques mots d'explication. Le *gerrymandering* bien que d'origine américaine – du nom de l'ex-vice-président des Etats-Unis Elbridge Gerry – a surtout été popularisé en Grande-Bretagne. Ce terme sert à désigner le tripotage des comtés, c'est-à-dire le découpage des circonscriptions électorales de façon à favoriser un parti. Lord Sydenham, en bon britannique, s'en est donné à coeur joie avec la loi de 1841 qui l'autorisait à fixer les limites des cités et villes (art. 21) et ainsi à modifier considérablement la répartition du vote.

Ainsi, par une proclamation datée du 4 mars 1841, il modifia les limites de Québec pour les fins électorales, de manière à empêcher les faubourgs Saint-Roch, Saint-Jean et Saint-Louis, de même qu'une partie de la basse-ville, de participer à l'élection des deux députés auxquels avait droit la ville. Celle-ci perdait ainsi plus de la moitié de ses électeurs.

En adjoignant ces électeurs, surtout francophones, au comté voisin, Sydenham avait également compté sur un caprice de la loi qui fixait un cens électoral différent pour la campagne. Ainsi les locataires avaient – à partir d'un loyer minimum – le droit de vote en ville, mais non en dehors. Sept cents électeurs locataires furent donc empêchés de voter de cette façon à Québec.

Le gouverneur se prêta à des manœuvres tout à fait semblables à Montréal qui avait également droit à deux députés. A Sherbrooke, il regroupa plutôt les banlieues de façon à constituer une majorité anglaise, tandis qu'aux Trois-Rivières, il obtenait le même résultat par un découpage approprié.

Ce système ne suffisait pas cependant, il fallait faire davantage. Les officiers rapporteurs choisis par le gouverneur établirent des *polls* de votation situés de façon avantageuse pour les Britanniques. Il ne s'agissait pas seulement de prévoir des endroits éloignés ou difficilement accessibles à l'électeur canadien-français, mais également des lieux isolés. Et c'est alors qu'intervient ce que nous appelons le *glengarrying* par analogie. Entendez par là ces troupes de fiers-à-bras venus de Glengarry ou d'ailleurs afin d'empêcher les électeurs canadiens de s'acquitter de leur devoir de citoyen.

Plusieurs centaines de *glengarries* contrôlèrent ainsi le poll de New Glasgow situé à l'extrémité nord de la circonscription de Terrebonne, en pleine forêt. On sait que pas un seul des électeurs de LaFontaine put se rendre au *poll* et que ce dernier se retira, sans avoir pris une voix, pour éviter une sanglante bagarre.

Après leurs succès dans Terrebonne, les *glengarries* déferlèrent dans Vaudreuil, puis dans Chambly où ils renversèrent les majorités des candidats canadiens. Rouville, Montréal et Beauharnois furent également les témoins de scènes de violence et d'intimidation.

Dans tous ces comtés, les élections ont été contestées mais bien peu espèrent obtenir justice de cette façon. Il est à craindre que les Canadiens ne s'y laissent pas prendre deux fois et qu'à la prochaine élection, ils s'arment de leur côté. On peut craindre le pire.

Que peuvent-ils par ailleurs contre la manipulation des circonscriptions ? Demander justice. Protester contre les interventions intolérables qui dans un cas limite a donné 6 comtés à 145,000 électeurs canadiens-français et 6 autres à 16,000 électeurs britanniques.

Vie & Religion

La vie mouvementée d'un curé

L'abbé Etienne Chartier est né en 1798. D'un tempérament ardent, il étudie d'abord le droit de 1818 à 1823 avant de prendre la soutane. En 1825, il est maître d'école à l'Assomption et Mgr Plessis s'oppose à ce qu'il embrasse l'état ecclésiastique. Grâce à l'appui de Mgr Lartigue, il entre au Grand Séminaire au début de 1826. Il est ordonné prêtre le 18 décembre 1828. Il est d'abord curé à Saint-Pierre les Becquets, puis à Rivière-du-Loup et enfin à Saint-Benoit en 1835.

Pendant les Troubles, il fit beaucoup parler de lui. Le 2 décembre 1837, par exemple, il déclare en chaire que pour la défense de ses droits le peuple a le devoir d'aller de l'avant et de se battre. Il fait partie, en juin 1838, de la liste des proscrits et vit, de janvier 1838 à février 1840, aux Etats-Unis, d'où il se rend à Paris.

Le 21 mai 1840 il écrivait à Wolfred Nelson : "Je viens de recevoir une lettre de M. Mailhot qui est actuellement à la Louisiane; il paraît qu'il n'a pas mieux réussi à la Nouvelle-Orléans à exciter la sympathie pour notre cause parmi les Orléanais que moi parmi les Parisiens. C'est un coup manqué : il faut s'y résigner et attendre une meilleure chance dans l'avenir : c'est néanmoins quelque chose d'avoir fait connaître au monde notre désir de secouer le joug britannique."

L'abbé Chartier qui se préparait à se rendre à Rome pour plaider sa cause est revenu à New York, en septembre 1840, après avoir appris la mort de Mgr Lartigue. On dit qu'il a mené depuis une enquête sur la sincérité de celui qu'il considérait comme le chef des patriotes : Louis-Joseph Papineau. On ne sait ce qu'a donné cette enquête mais nous savons que l'abbé Chartier est maintenant revenu à des sentiments plus dociles. En effet, en novembre 1841, il faisait publier dans tous les journaux sa lettre de soumission à Mgr Bourget.

Monsieur l'abbé Chartier est venu brièvement au pays dernièrement mais est aussitôt retourné aux Etats-Unis. Serait-il venu faire ses adieux à son pays !

PARENT à la défense du clergé

(Montréal) Suite à une série d'articles parus dans le **Courrier des Etats-Unis** et **L'Indicateur** de New York, le rédacteur du Canadien a cru nécessaire de rectifier certains faits pour la défense du clergé sérieusement attaqué par ces journalistes qui n'ont, à son avis, entendu qu'un seul côté de la médaille, i.e. les patriotes dépités, réfugiés aux Etats-Unis.

"Nous ne cacherons pas, écrit-il, le 7 février 1840, qu'il s'est trouvé quelques membres de notre clergé, qui, dans les derniers troubles ont plutôt joué le rôle d'ennemis jurés de leurs ouailles que celui de consolateurs et de protecteurs; mais, c'est le petit nombre et le pays n'a qu'à se louer de la conduite du corps entier et à regretter aujourd'hui que les exhortations des chefs de l'Eglise catholique du Bas-Canada n'aient pas eu l'effet d'empêcher l'insurrection d'éclater en 1837, quoique tout le monde ne soit pas prêt à souscrire à la doctrine de l'obéissance passive qui était prêchée dans ces exhortations. (...) Si le clergé catholique eut été l'instrument aveugle des oppresseurs du pays, il y a longtemps que les derniers vestiges de notre nationalité seraient disparus (...) Notre clergé a donc voulu s'opposer à la marche que prenaient les événements de 1837; mais on aurait grand tort d'en conclure qu'il ne tient pas à ses compatriotes par les liens de l'affection et l'intérêt (...) Les intérêts du clergé sont inséparables de ceux du peuple."

A.P.C.

Étienne PARENT

Les JÉSUITES ne l'auront pas!

(Saint-Hyacinthe) Le 2 juillet dernier, Mgr Bourget présentait à Rome, au T.R.P. Roothaan, général de la Compagnie de Jésus, un mémoire dans lequel il expliquait pourquoi les Jésuites devaient revenir au Canada. Dès le 15 juillet, Mgr Bourget est informé que le père Chazelle a été nommé supérieur chargé d'organiser le retour des Jésuites au Canada.

Mgr Bourget qui doit leur assigner des ministères conformes à leur Institut et leur permettre de vivre ici, a songé, il est vrai, à leur confier la Direction du Séminaire de Saint-Hyacinthe dont les prêtres actuels auraient été s'ajouter au clergé paroissial trop peu nombreux dans le diocèse.

Ayant exposé son projet au Chanoine Prince, ancien directeur du Séminaire, il lui a demandé de sonder les prêtres du Séminaire. Devant les justes réticences des prêtres à cette proposition Mgr Bourget n'a pas insisté et cherche autre chose pour ses Jésuites.

LE MARIAGE DES PRÊTRES

On a affiché à Pouillé (Vendée) les publications de mariage d'une jeune fille de la commune avec l'abbé Guicheteau, ordonné prêtre en 1825, ancien vicaire des Herbiers, et qui s'est établi, il y a quelques années à Pouillé comme prêtre de l'église française fondée par monsieur l'abbé Châtel. Le projet de mariage de monsieur Guicheteau va soulever, de nouveau, la grave question de savoir si d'après nos lois civiles, un prêtre peut abandonner l'état ecclésiastique, pour se marier. (Le Canadien, 31 décembre 1841)

Mgr Bourget prête serment

(Montréal) Mgr Bourget devenant évêque de Montréal à la suite du décès de Mgr Lartigue, il dut prêter devant le Conseil exécutif, le serment d'allégeance à la Reine. Le jour de la prestation, le 27 avril 1840, Ryland, qui a toujours souhaité la suprématie du roi sur l'Eglise catholique du Canada, transmettait à Mgr Bourget le texte de la minute de l'entrée du serment dans les Archives de l'Exécutif. On y lisait que Mgr Bourget était "Evêque de l'Eglise catholique romaine à Montréal **jusqu'au temps que le bon plaisir de Sa Majesté sur iceluy sera connu".** Après les protestations de Mgr Bourget devant cette ingérence de la Reine, la minute fut corrigée, transmise le 29 mai à Mgr l'Evêque et certifiée par Ryland lui-même: "jusqu'au temps que le bon plaisir de Sa Majesté sur iceluy sera connu" avait disparu.

Malgré nos évêques... L'UNION

Mgr Bourget s'est rendu deux fois rencontrer le gouverneur Thomson en février 1840 afin de faire échec au projet d'Union. De son côté, Mgr Signay invitait ses prêtres, le 25 janvier 1840, à encourager, auprès de leurs paroissiens, la signature d'une adresse au gouverneur faisant état de leur opposition à l'Union.

Ces efforts n'ont eu aucun résultat car Londres avait déjà décidé de l'Union.

À VENDRE

Mgr Lartigue

Suite au décès de Mgr Lartigue survenu à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 19 avril 1840, le soussigné offre à vendre chez lui, rue Saint-Denis, vis-à-vis de l'Evêché, ou à la Librairie de C. P. Leprohon, une belle lithographie du portrait de feu Mgr de Montréal. Prix : 5 chelins.

Yves Tessier.

A. Ferland A.P.C.

Élection de commissaires

(Montréal) C'est lundi prochain en 8 que doit se faire le choix des commissaires d'écoles, en même temps que celui des officiers municipaux. Nous espérons que messieurs les Curés et leurs vicaires se montreront partout disposés à accepter la charge de commissaire des écoles dans leur paroisse respective, car nous ne doutons nullement du désir des habitants de jeter d'abord les yeux sur leur pasteur spirituel comme les premières personnes à nommer pour assurer la direction des écoles paroissiales.

En effet ces messieurs sont, par leur instruction, éminemment qualifiés pour cette tâche. Leur dévouement reconnu pour le bien-être de leurs ouailles, leur qualité de gardien et modèle des moeurs, sans parler de leur caractère religieux, toutes ces considérations rendront leur présence indispensable à la direction des écoles d'un peuple religieux où la morale et la religion sont inséparables de l'éducation.

(Le Canadien)

NOUVEAUX MANUELS SCOLAIRES

L'abbé Thomas Maguire, professeur au Séminaire de Québec, vient de publier le **Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge.** Il veut ainsi aider à la lutte contre les expressions vicieuses et les anglicismes qui entourent nos jeunes.

* * *

Monsieur Joseph Cauchon, étudiant en droit, nous annonce la parution de son ouvrage intitulé **Notions élémentaires de physique.** Monsieur Cauchon nous avise que cette brochure a été préparée grâce aux notes prises lors des cours qu'il a suivis au Séminaire de Québec. Il a procédé lui-même à cette édition afin de retirer quelques dollars qui lui permettront de poursuivre ses études.

COURS pour JEUNES FILLES

ACADEMIE DE JEUNES DEMOISELLES. — Madame T. Cherrier, bien connue déjà par les élèves qu'elle a formées ici devant, accepte toujours de jeunes demoiselles à sa demeure, vis-à-vis le collège de Saint-Jacques.

Elle enseigne le français et l'anglais, grammaticalement, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, l'usage des globes, la mythologie, la chronologie, etc, etc, le dessin et la peinture, le poonah-tinting, **le** mezzo tinto, **le décalque, toutes espèces d'ouvrages à l'aiguille, la musique vocale et instrumentale sur le piano-forte, le luth et la guitare.**

Les conditions sont très modérées et pourront être connues en s'adressant à sa demeure, rue Saint-Denis.

Le DANDY ANGLAIS

(Londres) Le dandy anglais, George Brummell, surnommé **Beau Brummell,** est décédé l'année dernière à l'âge de 62 ans. Véritable "carte de mode", il avait la manie de suivre toutes les excentricités françaises en ce domaine. D'ailleurs son surnom de "Beau" lui avait été donné en signe de moquerie pour sa façon de se vêtir.

C'est lui qui se vantait de détruire 25 cravates avant d'en choisir une à son goût. Inutile d'ajouter qu'on les lui faisait payer. Le prince régent, celui qui a partagé avec lui de nombreuses aventures sentimentales, imitait en tous points la façon de se vêtir de **Beau Brummell.**

Mais lorsque George IV devint roi de Grande-Bretagne, il força Brummell à quitter Londres, craignant peut-être son très grand pouvoir de séduction auprès des femmes. On dit que Beau est mort dans la plus grande pauvreté, abandonné de tous, y compris de son ancien ami, le roi George IV.

LA REVANCHE DES FEMMES

On remarque que l'ordre est un peu interverti parmi les promeneurs en voiture. Ce sont généralement les dames qui tiennent les guides ce qui fait croire que, dans notre siècle, les femmes mènent les hommes — ce qui coïncide parfaitement du reste, avec la royauté que nous avons. D'ailleurs, nous ne nous sentons de répugnance pour un semblable état de chose, et nous entendons ne jamais contester un aussi aimable despotisme que celui que la nature a départi à la plus belle portion de la nature humaine.

(L'Aurore des Canadas.)

AVIS

Euphémie Lapointe, mon épouse ayant laissé ma maison sans cause légitime, je préviens le public de ne lui faire aucune avance en mon nom car je ne reconnaîtrai aucune dette contractée par elle. En foi de quoi je me prévaudrai du présent avertissement.

Julien Dagenet
Côte Saint-Michel
Sault des Récollets

Pour elle la guerre est finie

(Ste-Anne de la Pocatière) Le 28 juillet 1840, à Lotbinière, décédait à l'âge de 100 ans Charlotte Ouellet, native de Sainte-Anne de la Pocatière. Elle était la grand-mère de monsieur Joseph Hamel ancien marguiller de Lotbinière, qui est lui-même grand-père de plusieurs enfants. Cette femme était du nombre des jeunes filles de Sainte-Anne qui prirent l'habit masculin et s'armèrent du mousquet pour aller chasser un détachement d'Anglais qui s'amusaient à mettre le feu aux granges des habitants de Sainte-Anne en attendant le siège de Québec. Ces jeunes guerrières qui ne portaient point le fusil pour ornement firent feu sur un parti assez considérable de soldats qui prit aussitôt la fuite, emportant sur des espèces de boyards, fabriqués en fuyant, les morts qui étaient tombés sous les coups de ces jeunes Canadiennes. A l'âge de 100 ans Charlotte Ouellet éclatait encore de rire en disant qu'elle pensait avoir tiré la mieux.

La Valse et *La Polka* ARRIVENT EN AMERIQUE

Après avoir passionné Paris en 1795, la valse traversa l'Atlantique au début du siècle. Elle choqua beaucoup les âmes pieuses qui considéraient encore la danse comme immorale. Des maîtres étrangers se chargèrent de l'enseigner et elle est maintenant acceptée partout. La nouvelle vague scandaleuse qui remplace maintenant la valse est la polka qui révolutionne l'Amérique.

N.Y. Library

N.Y. Library

La vie quotidienne
DANS LES BOIS-FRANCS

N.D.L.R. A cause de l'expansion étonnante qu'ont prise ces dernières années les régions d'arrière-pays, la direction du journal a chargé son chroniqueur d'aller voir sur place comment vivent les hardis colons en voie de conquérir le Saguenay, la Gaspésie, les Cantons de l'Est et les Bois-Francs.

Parti de Québec en ce début d'octobre 1841. La barque qui m'emmenait à Deschaillons filait bon vent et le capitaine comptait sur la marée du soir pour franchir le rapide Richelieu en face du village de Deschambault. Les vents de "nordais" qui commençaient de souffler depuis quelques jours attristaient le capitaine qui aurait bien voulu effectuer encore plusieurs voyages de briques et de potasse de Deschaillons à Québec. A Deschaillons, une voiture m'emmena à Gentilly, où je me présentai chez le curé Larue vers les 8 heures du soir. La veillée se passa à écouter cet homme énergique dont les courses dans les savanes de Blandford et de Stanfold sont comparables au zèle des premiers missionnaires de ce pays qui portaient aux habitants le secours de la foi.

Au petit jour, le lendemain, le curé Larue me présenta mon compagnon de voyage, Louis Labissonnière, dit Louis Isaac, lui-même colon, établi depuis dix ans le long de la rivière Blanche et qui connaissait à fond tous les nouveaux cantons de Blandford, Sommerset et Bulstrode. Une voiture nous mena aux deuxième rang et de là, sac-au-dos, bâton en main, nous prîmes la piste. Jamais le lecteur ne pourra imaginer ce que fut cette marche de huit lieues : la piste traverse une immense savane au sol spongieux, véritable bourbier marécageux où chaque pas est un effort épuisant; sur toute sa longueur, des branches et des rondins ont été jetés en travers pour prévenir l'enlisement des véhicules qui est quand même fréquent. A tous les cent pas, des balises guident le voyageur; on ne compte plus les chevaux, les bœufs et même les hommes, me dit mon guide, qui ont été happés par cette fange sans fond. Peu d'habitants s'y risquent durant la belle saison, on y voyage surtout de septembre à mars, et encore avec beaucoup

de crainte. Lorsqu'on sort de ce marais, on n'a même plus "formance" d'homme.

Au soir, nous débouchâmes finalement sur une éclaircie. Une flèche de chapelle s'élançait au milieu de quelques habitations, c'était Blandford. Nous passâmes la nuit chez le sieur Charles Héon, premier défricheur de ces terres. Arrivé depuis plus de quinze ans, il avait établi sa famille, bâti un moulin à scie et se montrait fier de la chapelle qu'il venait d'aider à édifier.

C'est ce type d'homme que nous avons côtoyé durant les dix jours que nous passâmes aux divers établissements de Stanfold, des rivières Bulstrode, Blanche et Bécancour, et de Maddington Falls.

Généralement, les nouveaux colons arrivent dans les cantons au début de l'automne avec une hache et un sac de "fleur", par groupe de trois ou quatre, après avoir quitté les paroisses riveraines pour venir s'établir sur les nouveaux lots. C'est ainsi qu'Edouard Leclerc a défriché depuis 1832 les 5ème et 6ème lots du 12ème rang de Stanfold, près de la rivière Nicolet.

Arrivé sur son lot, chaque colon entreprend de défricher. Une cabane, hâtivement montée, abrite le groupe pour la nuit. Le bois de pin, de pruche, de cèdre et d'épinette est mis de côté, tandis qu'on brûle le hêtre, le merisier, l'érable et l'orme dont on recueille soigneusement le "sall" qu'on redescendra au village au début de l'hiver pour en faire la potasse et la perlasse. L'essouchage n'est jamais complet, on attendra d'avoir un bœuf ou un cheval. A la fin de l'automne, lorsque chacun a défriché trois arpents carrés, on bâtit par corvée les habitations. Ce sont des cabanes d'environ 28'x24' en bois équarri. Les soles reposent sur un lit de pierre ou de sable. Les joints des quatre coins sont à queue d'aronde tandis que les embrasures sont embouvetées à coulisse. Les interstices sont remplies de mousse, à l'intérieur comme à l'extérieur, plus tard on posera un lambris. On les couvre d'écorces, la plupart du temps en forme d'anges chevauchés provenant de billes fendues et évidées. Une couche de terre posée sur le plancher du haut rendra l'intérieur encore plus chaud. Le plancher du bas est assemblé en madriers, mais plusieurs le laissent en terre battue.

D'ordinaire, les jeunes colons rentrent pour passer l'hiver au village. Ils ramènent sur des traînes le "sall" qu'ils échangeront au marchand de Gentilly ou de Deschaillons. L'hiver se passe à préparer l'aménagement définitif qui a lieu tôt au printemps. Un ou deux voyages en février permettront de monter un poêle en plaques (un poêle carré de chez Galbraith, de la Canoterie ou du Saint-Maurice) et un coffre ou une armoire que l'épouse apporte à la communauté. Au premier dégel, le colon et sa jeune épouse prennent le chemin des "Hauts". Il faut faire vite car les pistes, ramollies par le dégel, seraient impraticables pour plusieurs mois. Les plus fortunés

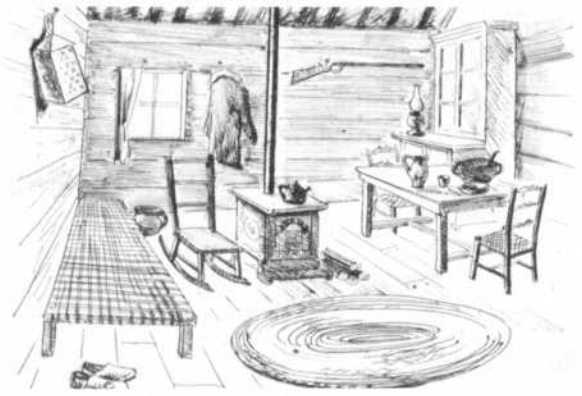

possèdent un bœuf, une vache, ou un cheval qui tire la charette contenant tout le ménage. C'est ainsi que Pierre Prince, un des premiers colons de Stanfold, est venu établir sa famille.

Tandis que le colon se hâte d'entailler les érables de son lot pour avoir un peu de sucre durant l'année, la femme installe la maison. Du merisier et du frêne, l'homme tire des chaises et une table, ainsi qu'une couchette. Leur fonçage sera en lanières d'écorce d'orme, qu'on recueille à la mi-juin, lors de la montée de la vraie sève. Un buffet, une berçante, quelques pots et terrines, six cuillères d'étain, un fanal, une lampe à l'huile, un fusil de chasse, voilà tout l'avoir des nouveaux ménages. Le menu des repas consiste en galettes de sarrasin, en soupes à l'ail sauvage engraissées parfois de lard salé qu'on garde avec soin dans une tinette, en fruits de toutes sortes, et bien sûr d'un peu de pain. Louis Isaac a vu des colons gratter les plans de patates et mettre à bouillir des herbes et des feuilles tant, certaines années, la nourriture était rare. Heureusement, le gibier, abondant dans ces parages, a sauvé plus d'une famille d'une mort certaine.

Car il ne faut pas espérer vivre à même les récoltes dès la première moisson. Tout se fait à main d'homme : le labour, les semailles et la récolte. Heureux celui qui a un animal pour alléger sa tâche. Lorsque le blé réussit à pousser entre les souches et les racines, il faut le faire à la fauçille : un colon habitué peut récolter un arpent carré par jour, mais reste encore le battage. A 50 gerbes par jour un seul homme doit presque passer l'hiver dans sa grange pour battre une petite récolte de 300 à 400 minots. Et puis il faut porter ce grain au moulin, à Gentilly d'abord, et depuis peu à Blandford. Là seulement on pouvait disposer de quelques sacs de "fleur" qui assuraient la subsistance jusqu'à l'année suivante.

A travers ces tâches, il fallait en outre bâtir une grange et la couvrir de chaume, déserter d'autres arpents de terre, recueillir à nouveau le "sall" qu'on troquait au marchand, couper du bois de chauffage en prévision de l'hiver, se procurer les marchandises qu'on ne pouvait fabriquer : les outils, les instruments aratoires, les chaudrons, les carreaux de vitre, etc. On a vu plusieurs colons devoir franchir les huit à dix lieues de savane qui séparent de Gentilly, portant sur le dos un sac en écorce rempli de "sall" pour revenir avec un 80 à 100 livres de farine ou une ou deux plaques de poêle sans lesquelles ils ne pouvaient vivre. Un colon, parti ainsi dans les chaleurs de l'été, est parvenu au village, le dos brûlé vif par le "sall" qui traversait l'écorce imprégnée de sueurs. Il garda le lit durant six mois, tant il était mutilé.

Durant dix jours, il nous fut donné de constater le combat rude et âpre que livrent ces hommes pour conquérir le sol. Nous avons noté particulièrement l'ingéniosité de chacun à tirer parti de la nature, tant pour la subsistance que pour l'ameublement : ces gens ne semblent nullement dépendre de l'industrie de la ville, à peu de choses près. On comprend aussi que peu de jeunes gens soient attirés par cette existence et ces travaux peu lucratifs, si on les compare aux gages payés dans les "facteries" des Etats-Unis.

TOWNSHIP DE BRANDON

Aux personnes qui désirent obtenir des terres propres à faire des établissements avantageux.

Les soussignés offrent à vendre à des conditions convenables : 20,000 arpents de terre situés dans le Township de Brandon, district de Montréal, environ à 7 lieues du village de Berthier. Ces terres sont de la meilleure qualité. La plus grande partie est en bois franc lequel fournit des sucreries considérables et donne en outre l'avantage de payer une partie du défrichement par la vente de la cendre destinée à la fabrication de la potasse. Les terres seront divisées en **lots** ou **fermes** de 60 à 80 arpents de superficie.

Il y a une église catholique et des moulins à farine et à scie presque dans le centre de cette étendue de terre. Un bon chemin conduit du 9ième rang au village de Berthier d'où il part, quatre fois par semaine, des bateaux à vapeur pour Montréal : **facilité** bien importante pour le cultivateur qui trouve ainsi le moyen de porter le fruit de ses travaux à un marché certain et avantageux. L'on peut se procurer de plus amples informations en s'adressant aux soussignés ou à leur agent James Dignan, écr.-arpenteur à Berthier.

L. MASSUE, P. BOISSEAU

La BIBELOTERIE *de* TRAITE

Le commerce des fourrures, encore florissant dans les pays d'En-Haut, a fait de Montréal la capitale de ce négoce. Cette activité intense a entraîné la création de plusieurs ateliers particuliers, dont la fabrication des canots aux Trois-Rivières

Une autre boutique opère depuis plus de cinquante ans : il s'agit de l'atelier de l'orfèvre Morand, situé à Montréal. C'est le sieur Pierre Huguet dit Latour, ancien perruquier de la ville de Québec, qui établit vers 1780 cet atelier d'orfèvre dans le dessein de fabriquer les bijoux dont les Sauvages des plaines sont si friands.

Depuis les premiers contrats de fourniture passés avec les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, soit les sieurs McTavish, Montour, Grant, Pangman, l'atelier a sans cesse progressé et fabriqué les boucles, colliers, couettes et pendentifs de tous genres en feuillard d'argent. Les voyageurs trouvent facilement à les échanger aux tribus des Cris, des Pieds-Noirs, des Assiniboines, des Castors et des Chippewans, contre les fourrures qu'ils ramènent à Montréal.

Au meilleur des affaires, il y a vingt ans, l'atelier employait cinq maîtres-orfèvres et autant d'apprentis. Les orfèvres Marion, Blache, Lagrave et Gigon y ont appris leur métier. Le sieur Morand, autrefois contremaître d'atelier et propriétaire depuis dix ans songe toutefois à abandonner cette production dont la demande décroît sans cesse . . .

LITTÉRATURE et SPECTACLES

Kingston vu par le Fantasque

Comme il est d'usage dans les grands pays que les grands hommes publient les impressions qu'ils reçoivent en voyageant, il n'est pas étonnant qu'un petit homme d'un petit pays publie les siennes . . .

Tout en considérant, observant, réfléchissant, le lendemain matin, je me trouvais à Montréal, déjeunant comme un prince, à la table d'hôte d'une petite auberge.

. . . Le matin de la journée suivante, un carosse, traîné par 4 chevaux m'éloignait, en compagnie de dames, de prêtres et de huissiers du gouvernement, de la ville qui vit dans son sein les sanglantes exécutions ordonnées par la Cour martiale, d'affreuses mémoires. Après avoir voyagé, par terre et par eau, l'espace d'une journée et demie, j'ai vue la place où eut lieu l'affaire Prescott. Le moulin à vent où une poignée de braves commandés par le héros Von Schoultz, tint en échec si longtemps toutes les forces réunies des loyaux de Prescott, de Kingston et des places environnantes, est reconstruit. Mais les maisons qui en sont près offrent encore leurs murs noircis aux yeux des voyageurs . . .

. . . Enfin, après avoir vu les Milles Isles, et le fameux Bill Johnson qui, avec une douzaine d'hommes, fit tant peur aux Anglais, je débarquai à Kingston, la ville bien-aimée de milord Sydenham, le **grand turc** du pays.

Il est vrai que pour un poulet il ne pouvait choisir une ville plus à son goût, puisque c'est une ville remplie d'oies; je vous prie de ne faire aucune allusion aux honorables membres dont elle est aussi remplie. La majorité d'entre eux sont tout au plus de beaux dindons parés des plumes du paon. J'aime à dire la vérité, rien n'est beau et laid, comme le vrai.

L'hôpital où nos savants docteurs sont venus discuter les maux du pays est un assez joli bâtiment, situé au milieu des champs. Milord Poulet a choisi cet endroit exprès pour inspirer de la loyauté aux membres rebelles. Il est entouré de maisons carrées desquelles on peut bombarder joliment la Chambre d'assemblée. Chaque matin Milord Poulet avait le soin d'envoyer la cavalerie ou l'artillerie manoeuvrer à la vue de nos représentants. Car la Place d'armes est aussi à la porte de la Chambre; et j'attribue à cette dose de loyauté qu'ils prennent à chaque matin, les votes étonnants de plusieurs des chauds partisans sur lesquels elle parait avoir un effet merveilleux. Il est vrai que ce sont des arguments contre lesquels on ne peut résister.

La cage de Milord Poulet est située au milieu d'un petit bois, près de l'établissement pénitentiaire, en dehors de la ville. Là aussi est son sérail dont l'une des demoiselles d'honneur, dit la chronique scandaleuse de Kingston, est passée aux Etats-Unis pour de grosses affaires. L'entrée en est défendue par une petite bâtisse en pierres percée de meurtrières. (**Le Fantasque**, 23 septembre 1841)

PAGANINI MEURT À 58 ANS

Tous les mélomanes ont appris l'an dernier avec stupeur la mort du virtuose du violon, Niccolo Paganini.

Né à Gênes, en 1782, d'un père qui n'avait pas de formation musicale poussée, mais un goût certain pour la mandoline, Paganini est placé très tôt sous l'aile de Costa, le grand chef d'orchestre de sa ville natale. A huit ans, il compose sa première sonate. Ses maîtres n'en avaient pas fait autant.

A 16 ans, après un concert donné à Lucca, il s'enfuit de la maison paternelle pour se balader à travers l'Italie. Il va même jusqu'à vendre son violon pour rembourser un pari perdu. Mais le jeune musicien s'assagit et travaille ardemment durant deux ans à perfectionner son art. Vingt années de concerts dans son pays natal le consacrent le plus grand virtuose italien du violon.

En 1828, il se rend pour la première fois donner un concert à l'extérieur des frontières de son pays. Ses premières notes à l'étranger seront pour la Cour impériale de Vienne qui lui réserve un accueil sans précédent. Suivra une tournée triomphale dans toutes les capitales européennes. Paganini était consacré "le plus merveilleux violoniste de l'histoire".

Ce musicien qui amassa une fortune colossale avait une étrange personnalité qui tenait autant du charlatan que du génie. Sa voix grave et sa façon de se vêtir faisaient dire à certains qu'il était le fils de Satan. Il aimait impressionner son auditoire par des tours de passe-passe, comme celui d'échapper son instrument et de le rattraper avant qu'il ne touche le sol. Il raffolait aussi de briser une à une les cordes de son violon et finir son concert avec une seule corde. Il était si différent des autres musiciens qu'il ne put jamais jouer dans un quartette ou dans quelqu'orchestre de musique de chambre.

Paganini a laissé à l'humanité ses variations du **Dieu sauve le roi**, ses **Etudes**, ses vingt variations du **Carnaval de Venise** et son concerto **Le mouvement perpétuel.**

LE SPLEEN

La maladie vulgairement connue sous le nom de **spleen d'hypocondrie** ou humeur noire est, de toutes les affections nerveuses, la plus fréquente et la plus obscure. Elle fait le désespoir des malades et du médecin lui-même, trop souvent réduit à reconnaître son impuissance. Toute nouvelle tentative faite pour éclairer la thérapeutique des affections hypocondriaques est donc un service rendu à l'humanité. Tel est le sujet du livre que vient de publier monsieur le docteur Montallegry. L'ouvrage de monsieur Montallegry se trouve chez l'auteur, rue d'Anjou, Saint-Honoré.

Le style concis, élégant et limpide de cet ouvrage témoigne de l'heureuse facilité avec laquelle le docteur Montallegry s'est approprié la langue du pays qui est devenu sa patrie d'adoption.

L'écrit de monsieur Montallegry renferme dans une première partie purement médicale la description succinte du grand appareil nerveux triplanchnique, regardé par lui comme le siège de la maladie. On y trouve l'histoire de toutes les affections hypocondriaques, leurs signes, leurs symptômes, etc. La seconde partie contient les nombreuses observations que le docteur a cru devoir publier pour faire connaître sa méthode et ses succès.

Évasion célèbre

Theller vient de publier le récit de son évasion de la Citadelle et ce qui s'en suivit. Il en profite pour rendre hommage aux Canadiens qui l'ont aidé. Il apporte en outre les commentaires d'un soldat qui s'est battu à Saint-Eustache contre les troupes du Dr Chénier: "Il est mort en brave, précise le militaire. Il mérita un sort meilleur que celui que lui ont fait subir les Volontaires qui, pendant l'engagement se cachèrent et qui, une fois le danger passé, se conduisirent en barbares et mutilèrent les cadavres de ceux qui s'étaient battus pour ce qu'ils croyaient la liberté de leur pays".

Theller rappelle avoir été le compagnon d'études de Chénier alors qu'il habitait le Bas-Canada. On se souviendra que Dodge et Theller avaient été condommés à être pendus en même temps que les patriotes Lount et Matthews (éxécutés le 12 avril 1838) pour leur participation à l'insurrection haut-canadienne. Accusés de haute trahison, Dodge et Theller avaient causé un certain embarras en alléguant qu'ils ne pouvaient avoir trahi un souverain auquel ils ne devaient ni allégeance ni fidélité, puisqu'ils étaient américains.

AUBIN *fait du théâtre*

Napoléon AUBIN

Th. Hamel B.N. Québec

Aubin, l'ineffable rédacteur du **Fantasque** fait depuis quelques années déjà du théâtre avec les membres de l'**Association typographique.** En octobre 1839, il décida de jouer au théâtre Royal, **La mort de César,** de Voltaire. La troupe connut un immense succès et tous les passages à résonnance politique furent applaudis et rappelés avec une telle unanimité qu'à deux heures du matin l'auditoire était encore là, au grand désespoir du chef de police qui avait été chargé de surveiller cette manifestation artistique. Le lendemain, celui-ci écrivait au secrétaire civil du gouverneur que cette pièce était décidément à caractère politique tendancieux, destinée à échauffer les passions de l'audience contre l'autorité constituée et que toute allusion à la résistance était chaleureusement applaudie. C'est sans aucun doute pour cette raison que Aubin avait choisi cette pièce.

Les 2 CANADAS FRÈRES SIAMOIS

En 1835, les curieux se rendirent nombreux au City Hall de Québec, près de l'église écossaise, afin de voir les frères siamois Chang et Eng.

Nés en 1811 dans le royaume de Siam, les deux frères étaient joints ventre à ventre par une membrane cartilagineuse et ne formaient qu'un seul être contraint d'agir comme une seule masse. Ce qui était résolu par l'un était forcément suivi par l'autre. Ce couple monstrueux parcourut toute l'Europe avant de gagner le Nouveau Monde pour se joindre en 1826 aux célébrités du musée Ingall de Philadelphie.

Ont-ils inspirés les lords anglais dans leur désir de réunir les deux Canadas ? Cela nous étonnerait. Mais on nous pardonnera ce rapprochement, car il exprime bien le sentiment de plusieurs des habitants du Bas-Canada.

Souhaitons seulement que les deux Canadas liés l'un à l'autre, trouvent le chemin de la prospérité . . . à l'exemple des frères siamois qui ont réussi à ramasser une fortune considérable.

LES FRÈRES RAVEL

Au printemps de 1840, les frères Jean, Victor et Louis Ravel, célèbres équilibristes français, se voyaient refuser par le Rév. E. W. Sewell de louer le Théâtre Royal. Ils décidèrent alors d'acheter du bois et érigèrent une construction temporaire sur le quai du marché Saint-Paul. Ils se produisirent pendant un mois à compter du 18 mai après quoi ils vendirent leur bâtisse et continuèrent leur route.

Un exilé écrit à sa femme

"Chère épouse,

Le Major Barney surintendant des exilés, nous fit faire une requête à son Excellence sir George Gipps lui demandant d'être mis en liberté dans la colonie. Nous fîmes cette requête vers le 9 janvier. Mais son Excellence répondit au major, qui avait eu la bonté de s'en charger, qu'il ne pouvait rien faire lui-même en notre faveur, mais qu'il enverrait immédiatement la requête en Angleterre en l'accompagnant des meilleures recommandations. Il nous a fait communiquer cette réponse, il y a quelques jours. Ainsi nous sommes encore à travailler pour le compte du gouvernement et, bien entendu, sans paiement. (. . .)

Nous vivons toujours ensemble et avec les mêmes rations. (. . .)

Voilà 18 mois que nous avons laissé le Canada et nous n'avons pas encore eu la consolation de recevoir des nouvelles de nos familles. Je ne comprends point comment cela peut se faire. Sur 57 que nous sommes encore, pas un seul n'a reçu une lettre du Canada. Il ne nous paraît pas possible que personne de nos familles ne nous ait écrit depuis notre départ. Il faut que les lettres ne se rendent pas parce que le port n'en a pas été payé, ou bien que le gouvernement les arrête, voulant nous priver de cette dernière consolation. Nous craignons beaucoup que ce ne soit là le cas.

(. . .) Je ne t'ai pas parlé de mes compagnons d'infortune. Ils se portent tous bien et personne d'entre nous n'a même été malade, depuis la mort de ce pauvre Louis Dumouchel. La maladie de Dumouchel était une hydropisie. Le docteur lui a fait la ponction une dizaine de jours avant sa mort et lui avait bien tiré trois gallons d'une eau rousse. C'est moi qui l'ai soigné tout le temps qu'il a été à l'hôpital, c'est-à-dire pendant un mois et huit jours. Il reçut avant de mourir tous les secours de notre sainte religion, il fut inhumé dans le cimetière catholique de la paroisse avec les cérémonies de l'église.

Quoique bien éloignés, nous avons régulièrement les nouvelles d'Europe et même, du continent américain, mais pas moins de quatre mois après, pour celles d'Angleterre. Le temps que les bâtiments mettent à faire le trajet de Londres à Sydney est généralement de quatre mois et assez souvent de trois mois et demi. Le Buffalo *avait mis cinq mois à nous conduire à la Nouvelle Galles, mais il s'était arrêté à divers ports et il avait trouvé beaucoup de vents contraires. C'était en outre un vaisseau extrêmement pesant. Tu as vu dans ma dernière lettre, si tu l'a reçue, le sort que le* Buffalo *a éprouvé à la Nouvelle Zélande en juillet dernier. Il s'est brisé sur des rochers et a péri avec sa charge complète. Heureusement que deux personnes seulement perdirent la vie dans ce sinistre. (. . .)*

Les exilés politiques sont actuellement occupés à préparer de petits billots de forme hexagone et de dix pouces de longueur pour le pavage des rues de Sydney. Nous pouvons en avoir fait déjà plus de 200 cordes. Une partie des exilés ont la surveillance des ouvrages et je suis de ce nombre. (. . .)

La Nouvelle-Galles jouit d'un des plus beaux climats du monde. On ne connait pas l'hiver ici. Nous n'avons qu'un espèce d'automne qui dure environ quatre mois et pendant lequel le temps est ordinairement beau. La belle saison du printemps est en septembre. C'est alors que les fleurs éclosent et que les bestiaux font leurs petits. On possède ici tous les fruits de l'Europe, entre autres les oranges, les pêches, les citrons, les raisins. L'été pourtant n'est pas plus chaud ici qu'en Canada. Le commerce y fleurit et surtout celui des laines. Les propriétaires possèdent jusqu'à 30,000 moutons. Les grains et les racines se vendent ici comme ils se vendaient au Canada pendant la guerre de 1812. Les chevaux y sont à un prix exhorbitant. Ils valent le double de chez nous.

Ce pays quoi que établi depuis 53 ans seulement est déjà très riche. Il contient une population de 100,000 âmes dont 70,000 ont été transportés. Le reste se compose d'émigrés anglais, irlandais et écossais, ces derniers en très petit nombre. L'importation annuelle de félons dans cette colonie est de 34,000. Il y a actuellement 22,000 prisonniers qui subissent leur peine. Mais ce pays va cesser bientôt d'être une colonie pénale et on espère même qu'on va lui accorder une constitution.

C'est à Norfolk, qu'on appelle ici l'enfer que sont envoyés les plus dangereux et incorrigibles des félons. Ils sont tenus enchaînés d'une année à l'autre et c'est dans cet état qu'ils sont obligés de travailler tout le temps qu'ils sont détenus dans cette île. Ils sont au nombre de 700 à 800. Il y a très peu de prisonniers canadiens ici.

F.N. Le Pailleur"

Longbottom, Nouvelle-Galles méridionale, 16 mars 1841

OUI À L'IRLANDE NON À SES ÉMIGRANTS

Ce transport de misérables créatures humaines que l'Angleterre fait chaque année pour décharger le Royaume-Uni des haillons de son esclavage, en a déjà jeté bien des milliers sur ce continent. Nous ne voyons pas en quoi nous est favorable à nous, habitants de la colonie, ces singuliers présents que nous fait l'Angleterre en nous surchargeant d'un surcroit de population sans ressource qui vient ravir aux nécessiteux indigènes sa part du pain de la miséricorde, de l'aumône publique. Ces réflexions nous sont suggérées par les nouvelles démarches qu'on vient de faire à Londres pour l'encouragement de l'émigration. Ces milliers d'exilés que la misère la plus affreuse conduit chaque année, dans les pontons britanniques sont la preuve la plus irréfragable. la plus éloquente de l'effet de l'horrible système politique, qui a dépouillé et dégradé la noble, la fière et l'indépendante population agricole de l'Irlande: voilà la preuve, nous n'en demandons point d'autre !

Il y a 5 siècles, l'Irlande avait encore ses villes, ses autels, ses lois, sa langue à elle. Il y a 5 siècles, l'Irlande était encore catholique, propriétaire et nationale: aujourd'hui, l'Irlande est peuplée de fermiers, de prolétaires, d'esclaves inhumainement traités et ne fait que reconquérir la liberté de son culte, le libre exercice de sa langue, entourée des poignards de l'orangisme, pressurée par une aristocratie étrangère, et sans cesse en face de la pauvreté et de l'exil ! O'Connell tout seul s'est posé debout devant l'hydre pour ralentir sa marche destructive ! Un homme tout seul s'est jeté entre deux nations, en criant à l'un: Arrête ! à l'autre: Lève-toi et marche ! Cependant les efforts du génie et de la vertu n'ont pu réparer d'un coup l'immense ravage d'une tyrannie de 600 ans, ni refermer la plaie profonde faite à une nation tout entière: l'Irlande nage dans un océan de maux, dans un abime de souffrances, flotte sur un naufrage qui ne lui laisse pas encore recueillir les débris de ses institutions et de sa liberté, et elle se résigne à aller dépérir sur le sol étranger ! Puis il arrivera un jour où O'Connell lui manquera; alors, comment le remplacera-t-elle ? . . .

On se récrie bien fort contre la traite des noirs, et certes nous n'entendons pas nous faire l'apologiste d'un commerce qui viole le premier et le plus saint principe de la philanthropie, et outrage les lois les plus communes et les plus respectables de l'humanité. Comparez l'état de l'esclave noir avec celui de l'émigré irlandais; ne craignez pas d'aborder les faits; quelle est de bonne foi la pire condition ? Mais l'Irlandais du moins ne se vend pas, (. . .) non, il se sacrifie, il s'exploite et au profit de qui ? Quelle espérance, quelles ressources lui offrez-vous ? Que cherche-t-il dans l'exil ? Que laisse-t-il derrière lui ? Il n'appartient à personne: — non, il n'appartient qu'à la misère, à l'abjection, au despotisme ! Il emporte en son coeur le long souvenir de son malheur national, et il se sent courber vers la terre, écrasé sous le poids de l'oppression qu'il maudit et que Dieu, sans doute doit bien lui permettre d'exécrer. (. . .)

Voilà l'être que la métropole du Royaume-Uni lègue à son territoire colonial. Voilà les facultés dont elle enrichit le nouveau monde ! et l'on se récrierait contre la répugnance de la colonie pour une semblable acquisition, et l'on trouverait mauvais que l'homme qui sue à remuer la glèbe ici, à sillonner les entrailles de la terre pour en tirer la subsistance de sa famille, craignit de voir tomber sur ses bras une misère étrangère toujours pitoyable pour ronger le pauvre fruit de ses travaux ! Que l'Angleterre prenne soin de l'ouvrage de ses mains, que l'aristocratie regorge moins de richesses et de luxe en face des affamés et qu'elle rende à l'Irlandais injustement dépouillé, indignement asservi, ce que le ciel avait départi à sa patrie de propriété et de liberté, alors on ne verra plus le sein de l'Irlande s'épuiser et la jeunesse d'Erin s'effacer de son sol, ni une colonie souffrante et éprouvée forcée de recueillir dans ses foyers une masse de malheureux périssant dans l'exil !

Irlande infortunée, ton sort est la leçon des peuples, ton expérience doit leur apprendre que les vertus civiques, les sacrifices, l'union font seuls leur sécurité parce qu'ils sont seules mères de la liberté ! Canada, médite l'histoire de l'Irlande !

BOSTON • ALBANY en 24 heures

Le 27 décembre dernier, le conseil municipal de Boston s'est rendu à Albany pour célébrer avec les édiles de l'endroit et à leur invitation, l'achèvement de la ligne du chemin de fer entre les deux villes. Le lendemain, car le trajet n'est que d'une journée, les membres du conseil de ville d'Albany devaient rendre la visite à leurs confrères de Boston.

De bonne heure, l'année prochaine, les courtes lacunes qui existent encore dans le chemin de fer entre Albany et Buffalo seront comblées et l'on pourra alors se rendre en deux jours de l'océan Atlantique au lac Erié ! C'est presque incroyable ! Ce l'aurait été à coup sûr pour nos pères, et pour nous-mêmes il y a vingt ans.

A la vue des efforts de nos voisins du sud pour s'assurer une part dans le commerce de l'ouest, on doit se convaincre de plus en plus de son importance. A la vue de ces efforts gigantesques, il faut s'interroger sur ce que nous avons fait jusqu'à présent, nous, habitants des deux Canadas, nous que la nature a jetés dans la voie de ce commerce déjà considérable et que l'avenir montre immense. Il faut l'avouer, nos efforts pour soutenir nos avantages naturels paraissent bien petits, bien lents comparativement à ceux de nos entreprenants et prévoyants voisins.

Mais, oh folies inconcevables ! pendant que les Américains creusent des canaux et construisent des chemins de fer pour attirer chez eux le commerce de l'ouest, ne voilà-t-il pas que plusieurs de nos économistes parlent de frapper de droit les produits de l'ouest qui prendront la route du Saint-Laurent pour se rendre sur les marchés européens. Quel à propos ! Comme les Américains doivent rire sous cape de voir leurs intérêts si bien défendus par leurs rivaux naturels. Les compagnies de canaux et de chemins de fer doivent une prime à chaque journaliste du Haut-Canada, monsieur Hincks en tête, qui favorisera une taxe sur les produits américains afin de les encourager à persévérer dans leur thèse.

À CHANGER, LE MODE D'ÉLECTION

L'élection de mars dernier démontre hors de tout doute l'urgence de modifier le mode d'élection.

Il faut tenir partout en même temps les élections, multiplier les polls **et limiter au départ le nombre de jours de votation.**

Le système actuel s'accommode d'élections dont les dates varient d'une circonscription à l'autre. L'emplacement du ou des polls **est laissé à l'arbitraire du gouverneur et la durée de la votation est établie par l'officier rapporteur de chaque endroit. Ce dernier reçoit et enregistre les votes. Lorsque une heure s'est écoulée sans nouvelle inscription de vote, il peut fermer le** poll. **Cependant chaque candidat peut demander l'ajournement au lendemain et le délai d'une heure intervient à nouveau. On conçoit facilement les dangers de cette pratique: il faut vraiment l'abolir.**

A quand une réforme électorale ?

AVIS de FAILLITE

Joseph Trudeau, failli, avis est ici donné que le soussigné a été appointé seul syndic pour l'administration des affaires de la dite faillite.
Robert Froste
Montréal

PENSION DEMANDÉE

Un jeune homme désire obtenir une pension dans une famille canadienne respectable, où l'on ne parle que le français. S'adresser au bureau de ce journal.

MÉNAGÈRE

Une personne respectable et qui peut donner les meilleures références, désirerait se placer comme ménagère chez quelque curé de la campagne. S'adresser au bureau de ce journal.

INDEX

A

ABBADIE, J. J. Blaise, voyage aux Antilles de (1745): 446; ou J. J. Blaise Labadie, gouverneur de la Louisiane (1764): 418.

ABBEY, Dorephus, exécuté: 548.

Abeille canadienne, l': voir journaux.

ABERDEEN, George Hamilton-Gordon lord d', secrétaire au Colonial Office: 522.

Acadie, comté de l': 504; exécution de Chartrand à l' (27 nov. '37): 557.

Accomodation, premier voyage du bateau: 418; navire surpassé: 428.

ACKLEN, J. A. S., millionnaire du coton: 554.

ADAMS, A., professeur de danse: 528.

ADAMS, John, président des Etats-Unis (1797-1801): 458, 487.

ADAMS, John Quincy, président des Etats-Unis (1825-1829), portrait lors de la signature de la paix de 1814: 417; met en garde Madison contre Napoléon: 421; sa présidence: 486; portrait: 487; et le parti Whig: 519.

ADAMS, William, portrait lors de la signature de la paix de 1814: 417.

Affaires extérieures canadiennes, un agent à Londres: 461; projet de maison canadienne à Londres et à Paris: 506.

Afrique, expédition de Decatier en Algérie: 435; révoltes à Alexandrie: 459; 481; journaux en Afrique: 482; expéditions européennes en: 483; Alger pris par la France: 506.

Agriculture, difficulté en Europe: 431; culture extensive: 443; difficulté au Bas-Canada: 458; problèmes agricoles dans les Maritimes: 464; enquête sur l': 471; culture du lin: 479; situation de l'agricutlure en Angleterre: 483; nouvelles moissonneuses: 511; concours agricoles: 568.

Alabama, création en 1818: 435.

Alaska, occupée par les Russes (1803): 482.

ALEXANDRE I[ER], et l'indépendance de la Grèce: 457; portrait: 458.

ALLAN, William, homme d'affaires du Haut-Canada: 450.

Allemagne, campagne de Napoléon en: 419; 189 Allemands s'installent en Beauce: 439; Benjamin Constant séjourne en: 441; dessin d'un wagonnet allemand: 479; journaux en: 482; sur le chemin de l'indépendance: 500; émigration de Juifs allemands aux Etats-Unis: 501.

AMELIA, fille de George III, sa mort: 419, 447.

Amérique latine: 419, 430, 432, 446, 447, 449, 458, 463, 466, 482, 485; carte: 485; 498, 515; Alamo: 530; 555; le Mexique: 556.

Ami du Peuple, l': voir journaux.

AMPERE, André-Marie, à l'Académie des Sciences: 427; ses découvertes: 455.

ANGERS, François Réal, succès de librairie de: 548.

Angleterre, (sauf ses interventions dans la vie des Canadiens); politique extérieure: 419; en Amérique latine: 430; lourdement endettée: 431; Papineau fait l'éloge de l': 433; convention de Londres: 437; reconnaît aux six nations la possession de leur territoire: 442; nouveau roi: 445; envahit les Provinces-Unies du Rio de la Plata: 446; massacre de Peterloo: 446; soulèvements espagnols: 447; vue par Shelley: 453; et la mort de Napoléon: 459; vote des *Corn Laws*: 464; surveille les vaisseaux français: 465; locomotives construites en Angleterre: 479; et l'émancipation de la Grèce: 481, 482; les journaux en: 482; situation économique en: 483; expéditions anglaises en Afrique: 483; au Congrès de Panama: 485; assure l'Uruguay de sa protection: 485; réforme de son système électoral: 499; aux prises avec la pollution: 499; sympathique à Léopold I de Belgique: 506; championne des chemins de fer: 511; expéditions dans l'Arctique: 512; les unions ouvrières: 515; émigration vers les Canadas: 517; nouvelle reine: 538; et les troubles: 552; et la Californie: 555, 556; Vigny à la Chambre des Lords: 563; et la drogue: 570; et le retour des Cendres de Napoléon: 571.

Anglicanisme: voir religion anglicane.

ANGOULEME, duc d', projet pour l'assassiner: 447.

Ann and Jane, photo de ce navire: 507.

Antilles, commerce avec les: 458.

ANTOMMACHI, Dr, au chevet de Napoléon: 459, 571.

ARAEZ, despote sud américain: 446.

Arctique, expéditions dans l'océan: 456, 479-480, 512.

Ariel, navire de Shelley: 473.

Armstrong, Fort, signature d'un traité de paix entre Indiens et américains à: 501.

ARNOIS, propriétaire de diligence: 568.

ARNOTT, Dr Archibald, médecin auteur d'un livre sur Napoléon: 459.

ARTHUR, sir George, et le Family Compact: 573.

ARTIGAS, Gervasio, battu par les Portugais du Brésil: 446.

ARTOIS, comte d', projet pour l'assassiner: 447.

Asie, journaux en: 482; la drogue en Chine: 570.

ASPINALL, Mme: 474; cours de danse: 564.

Assiniboine (ou Assiniboia), colonie de Selkirk: 428; 446; Fort Garry, capitale des Assiniboines (1812): 498; construction d'un fort: 512; La Vérendrye rencontre des: 514.

Assomption, comté de l': 504.

ASTOR, Jacob, fonde une compagnie de commerce de fourrures: 427.

ATKINSON, général américain, écrase les Indiens: 501.

AUBERT DE GASPE, Philippe, membre du conseil législatif: 438; à la Quebec Bank: 443; journaliste avec Aubin: 547.

AUBIN, Napoléon, et la liberté de presse: 532, et *Le Fantasque:* 547; portrait: 579.

AUBREVILLE, E. d', assure le guêt à Montréal: 439.

AUDUBON, J.-Jacques, chasse les tourtres: 428.

AUGUSTIN Ier, empereur du Mexique: voir Iturbide.

AUPY, J.-A.-H.-F.-Hyppolite, recherché: 480.

Aurore des Canadas, l': voir journaux.

Australie, départ des exilés pour l' (27 sept '39): 557; les déportés en route pour: 567; Le Pailleur écrit à sa femme d'Australie: 580.

Autriche, au congrès de Vienne: 419; contre Napoléon: 419; et le retour de Pie VII: 424; occupe le Piémont: 459; au congrès de Laybach: 459; les journaux en: 482.

AYLMER, Matthew Whitworth Aylmer de Balrath, portrait: 497; et l'élection partielle de Montréal: 497; et les biens des Sulpiciens: 508; et l'élection de 1834: 513; en baisse de popularité: 515; et la crise des 92 Résolutions: 516; reçu au Séminaire de Saint-Hyacinthe: 517; Papineau refuse de se rendre chez: 518; ordonne une enquête à Saint-François-du-Lac: 524; son attitude lors de la condamnation du juge Saint-Réal: 526; monuments à Wolfe: 527; pendant l'épidémie de choléra: 527; sa maison passe au feu: 528; rappel de: 536; puise dans les fonds de l'Assemblée: 536; le Dr Henry raconte son départ: 563.

AYLMER, lady, entrevue avec et portrait de: 510; le Dr Henry raconte son départ: 563.

B

BABY, Jacques Duperron, inspecteur général des comptes au Haut-Canada: 450; conseiller législatif au Haut-Canada: 502.

BACK, lieutenant George, compagnon de Franklin dans l'Arctique: 456, 480.

BACON, Louis, noyé recherché: 496.

BAGG, Henry, marchand, se présente à l'élection partielle de Montréal: 497.

BAGG, Stanley, entrepreneur du canal Lachine: 462.

BAGOT, Sir Charles, nouveau gouverneur: 574.

Baie de Chignectou: 462.

Baie de Fundy, projet de canal entre la Baie Verte et la: 462.

Baie des Hahas, projet de colonisation à la: 491.

Baie d'Hudson, région de traite des fourrures: 444.

Baie de Gabarus, combat dans la: 446.

Baie Saint-Paul, projet de route: 456; dessin de la maison Rousseau à: 471.

Baie Verte, projet de canal entre la Baie de Fundy et la: 462.

BAILLARGE, François, peintre sculpteur canadien: 476, 477.

BAINBRIGGE, B., vue de Cobourg par: 573.

BALCOMBE, père et fille: 429.

BALDWIN, Robert, et le gouvernement responsable: 481; réformiste haut-canadien: 516; s'allie à LaFontaine: 572; portrait de: 574.

Banques, les banques au Bas-Canada: 443; projet d'établissement d'une Banque canadienne: 455; propos sur les: 455; Papineau attaque le système bancaire: 517; banques américaines en difficulté: 551.

Banque de Québec: Quebec Bank, 443; direction de la: 455.

Banque de Montréal: ses activités: 443; billet unilingue: 569.

Banque du Peuple, projet: 517; DesRivières, commis à la: 550.

Banque Nationale, mauvaise administration: 449.

Banque du Haut-Canada (Bank of Upper Canada): 464, 519.

Banque de Kingston: 519.

Banque des Etats-Unis: 435, 501, 519.

Banque de New York, fondation en 1784: 514.

Banque d'Angleterre: 435.

Banque de Law: 430.

Baptistes: voir religion baptiste.

BARNEY, major, surintendant des exilés: 580.

Baron de Renfrew, navire construit à l'Ile d'Orléans: 495.

BARTLETT, W. H., State Street, par: 533.

BATHURST, Henry comte de, lettre de Prevost à: 420; et l'évêque catholique: 429; et l'endettement de l'Angleterre: 431; et le vote de la liste civile: 433; et la nomination de Mgr Plessis au conseil législatif: 438; 445; 450; et l'archevêché de Québec: 472; transmet les lettres patentes au collège McGill: 475; Dalhousie écrit à: 482; et l'affaire Caldwell: 489; devient secrétaire d'Etat britannique aux Colonies (1812): 498.

BAYARD, J.-A., son portrait lors de la signature de la paix (1814): 417.

BAYNES, Edward, officier, son rapport sur Châteauguay: 423.

Beauce, 189 Allemands s'installent en: 439; comté de: 504; comté de A.C. et P. E. Taschereau: 522.

BEAUCLERCK, C., Saint-Charles: 550; camp de Saint-Hilaire: 553; Saint-Charles: 557.

BEAUDRY, aubergiste à Pointe-aux-Trembles: 496.

BEAUHARNAIS, Joséphine de, son divorce: 418.

Beauharnois, comté de: 504; patriotes vus par Mme Ellice: 539; l'abbé Ricard parle de: 545; le 3 nov '38: 557; 558; élection de 1841: 575.

BEAUHARNOIS, marquis de, gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1747: 504.

BEAUMONT, Gustave de la Bonninière de: 531; 563; 565.

BEAUPRE, Pierre, son poème sur la guerre de 1812: 426.

Beauséjour, Fort: 462.

BECCARIA, César de, criminaliste italien: 526.

BEDARD, Elzéar, réformiste bas-canadien: 516; rédige et présente les 92 Résolutions: 520; opinion sur les 92 Résolutions: 522; toast en l'honneur de: 523; courtisé par Gosford: 536; juge: 537; et *l'habeas corpus:* 544.

BEDARD, Pierre, protestations contre son arrestation: 417, 418, 432; son arrestation (1810): 446; propose une indemnité pour les députés en 1807: 505; 522.

BEETHOVEN, naissance de (1770): 446; écrit sa 9ième symphonie: 482.

BELANGER, Paul, potier de Saint-Denis: 566.

Belgique, son indépendance: 500, 506.

BELGRANO, Manuel, veut restaurer l'empire Incas: 446.

Bellechasse, comté de: 504; comté de A.-N. Morin: 520; élection de 1841: 575.

Belle-Poule, navire qui ramène les cendres de Napoléon: 571.

BENTON, Thomas, sénateur américain: 519.

BERANGER, chante le retour des cendres de Napoléon: 571.

Bermudes, John Inglis devient évêque des: 490; des prisonniers sont envoyés aux: 494; exilés aux: 550; 557; Viger exilé aux: 562.

BERNARD, Charles, propriétaire de diligence: 568.

BERRY, duc de, assassinat: 446, 447; duchesse de, devient mère: 447.

BERTHELOT, Amable, député de Québec, et l'indemnité aux députés: 505.

Berthier, pont de glace à: 444; comté de: 504; élections de 1841: 575.

BERTHIER, sieur de, officier du régiment de Carignan: 504.

BESSE, Edouard, potier de Saint-Denis: 552, 566.

BESSERER, Louis, notaire: 525.

BEYLE, Henri: 474.

BIBAUD, Michel, satire contre la paresse: 441; opinion sur le projet d'Union de 1822 et portrait: 469; fonde l'*Observateur*: 509; auteur de manuels scolaires: 524.

BILLET, M., tué lors d'une émeute à Montréal: 497.

BINKS, George, condamnation de: 454.

BIOT, s'oppose aux théories d'Ampère: 455.

BLACK, John, vie mouvementée de cet écossais: 442.

BLACKSTONE, Henry, coroner: 424.

BLANC, Louis, publie un article de Papineau: 553; portrait: 552.

BLANCHARD, Mme, aéronaute française, sa mort: 454.

BLANCHARD, Jacques, peintre: 476.

BLACHE, Marion, orfèvre: 578.

BLANCHET, abbé Augustin-Magloire, portrait: 545.

BLANCHET, Dr François, député du Bas-Canada: 417, 446; et le projet d'Hôpital général à Montréal: 454; 461; et l'incorporation du Barreau: 470.

BLACK HAWK, chef indien: 501.

BLACKWOOD, William, directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

BLEAKLEY, J., secrétaire de la Compagnie d'assurance de Montréal: 456.

BLENKINSOP, J., constructeur anglais de locomotive: 479.

BLEURY, Sabrevois de, député de Richelieu, opinion sur les 92 Résolutions: 522; pendu en effigie: 546.

BOILLY, graveur, 461.

BOISSEAU, P., vend des terres: 578.

BOLIVAR, Simon, portrait: 419; convoque un congrès à Angostura: 430; rencontre Morillo: 447; armistice avec Morillo: 449; entretien avec San Martin: 466; et la république vénézuelienne: 485; lettre aux gouvernements d'Amérique latine: 485; et la Colombie: 498; sa mort: 498; 515.

BONAPARTE, Joseph, sur le trône d'Espagne: 419.

BONAPARTE, Napoléon: 418; 419; 422; 424; décore Cuvier: 427; en exil: 429; retour en France: 431; 438; mœurs alimentaires de: 440; chanson sur: 442; en Russie: 458; sa mort: 459; occupation de Rome (1808): 482; s'empare de Moscou (1812): 498; 563; retour des cendres de: 571.

BONAPARTE, Mme, mère, réclame les cendres de son fils: 571.

Bonaventure, comté de: 504; élections de 1841: 575.

BONNINIERE, Gustave de la: voir Beaumont.

BONNYCASTLE, capitaine, finance une exposition de peinture: 526.

BORDEAUX, duc de, fils du duc de Berry, sa naissance: 447.

BORREGAN, vice-président du Mexique: 515.

BOSSANGE, H., marchand de Montréal: 444.

BOSSANGE, libraire: 453.

BOUC, Charles-Baptiste, député: 461.

BOUCHER, Joseph, condamné pour excès de vitesse: 470.

BOUCHER, Marie Anne, morte à 109 ans: 440.

BOUCHER, Pierre, et la chasse aux tourtres: 428.

BOUCHER-BELLEVILLE, J.-P., auteur de manuels scolaires: 524.

BOUCHETTE, Joseph, arpenteur général du Canada, et la plage de Kamouraska: 444; portrait 454; visite Bytown: 488; 491; 498; sa carte des comtés: 504-505; publication de: 509; 512; père de Robert Shore Milnes: 550.

BOUCHETTE, Robert Shore Milnes, aide son père: 509; vue de St-Hyacinthe par: 517; fait prisonnier: 546; écrit dans *Le Libéral*: 547; aux Bermudes: 550; à Moore's Corner le 6-12-'37: 557.

BOULTON, D'Arcy, voir D'Arcy.

BOURDAGES, Louis, député, membre du Comité spécial sur l'Education: 491; propose une indemnité pour les députés: 505.

BOURGAU, dit Lacroix, potier de Saint-Denis: 552.

BOURGET, Mgr Ignace, sacré évêque: 538; et les troubles: 545; 576.

BOUTHILLIER, auteur d'un ouvrage d'arithmétique: 508.

BOWEN, Edward, poursuit John Molson: 450.

BOWER, juge, et l'Habeas Corpus: 544.

BOWIE, William, en duel: 454.

BOWLES, major, secrétaire militaire, membre du conseil chargé d'étudier les réclamations après 1812: 461; commandant de la citadelle: 544.

BRANT, John, chef Mohawk: 503.

BRANT, Joseph, ancien chef des Six Nations: 466.

Brésil, nouvel empereur: 463; journaux au: 482; indépendance du (1822); reconnait l'indépendance de l'Uruguay: 485; escale des prisonniers allant en Australie: 567.

BRIAND, Mgr, Jean-Olivier, juge les Canadiens: 551.

British American Land Company, projet: 500; création et fonctionnement: 523; et le rapport Gipps et Grey: 537.

British Rifle Corps, interdit: 536; renaît: 538.

BROCK, général Isaac, et la guerre de 1812: 421; sa mort: 422; 458.

BROCK, Robert, inventeur d'une nouvelle technique de construction de moulins à scie: 454.

BROUGHAM, lord Henry Peter, et les troubles: 552; son opinion sur Wakefield: 559; jugement sur Durham: 562.

BROWN, James, accusé d'avoir apporté des boissons en prison: 439.

BROWN, James, candidat de Deux-Montagnes en 1834: 546.

BROWN, T. S., et les *Fils de la Liberté*: 539; blessé: 539; se rend à Saint-Charles: 539, 540; et l'ordonnance du 28 juin '38: 557.

BRUMMELL, George, sa mort: 577.

BRUYERES, capitaine, à Châteauguay: 423.

Buckingham, comté représenté par J. Stuart: 450.

Buffalo, frégate qui conduit les prisonniers en Australie: 557, 567; endommagé: 580.

BUFFON, écrit son *Discours sur le style* (1753): 482.

BULLER, Charles, conseiller de Durham, portrait: 559; 562.

BULNES, général au Pérou-Bolivie: 555.

BURKE, Mgr Edmund, portrait: 438.

Burlington Sentinel: voir Journaux.

BURRAGE, Rév. R. R. et les causes du retard de l'éducation des Canadiens: 491.

BURROWES, T., moulin à scie par: 518.

BURTON, Francis Nathaniel, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, en 1808: 482; et l'affaire Caldwell: 489.

BY, colonel John, portrait: 488; sa carrière aux Canadas: 535.

BYRON, poète anglais, portrait: 425; 442; et la cause grecque: 473.

Bytown, vue de la ville de: 488; envisagé comme capitale du Haut-Canada: 502; vue des écluses de: 503; et le colonel By: 535.

C

CAHOON, propriétaire de la forge de Sandwich: 527.

CAILLIE, René, expédition en Afrique: 483.

CALDWELL, Henry John, fils de John: 489.

CALDWELL, John, donne un terrain pour la construction d'un collège: 444; détourne les fonds (1823): 482; 489; l'affaire Caldwell: 507.

CALDWELL, Dr William, en duel: 454.

Calédonia, bateau à vapeur, entre Montréal et Québec: 444.

CALHOUN, et la banque fédérale américaine: 435; candidat à la présidence des Etats-Unis en 1824: 487; et le débat sur l'Union américaine: 501.

Californie, mission mexicaine en: 515; et l'Angleterre: 555; 2 villages de la: 570.

Calvinisme: voir religion calviniste.

CAMDEN, Lord, 571.

CAMERON, Duncan, émissaire de la Compagnie du Nord-Ouest; 436, 437.

CAMPBELL, Sir Colin, gouverneur de Nouvelle-Ecosse: 533, 573.

CAMPBELL, M., propriétaire d'une cour à bois à Québec: 491.

CAMPEAU, Mlle, épouse de Dulongpré: 493.

Canada, vapeur amenant les exilés à Québec: 550, 557.

Canada Recorder: voir journaux.

Canadian Correspondant: voir journaux.

Canadien (*Le*), : voir journaux.

Canal, projets de construction de canaux au Haut-Canada: 434; projet de construction de canal dans les Maritimes: 462; au Bas-Canada: 462; et les chemins de fer: 495, 501.

Canal Chambly, projet de: 444, 511.

Canal Chesapeake-Ohio, grève pendant la construction du: 519.

Canal Erié, achèvement du: 484, 486; vue d'une écluse: 495.

Canal Grand River, projet de canalisation de la Grand River au Haut-Canada: 503.

Canal Grenville, construction du: 462.

Canal Lachine, construction: 462, 478; ouverture (1824): 514.

Canal Richelieu, projet de creusage du: 462.

Canal Rideau: 434; projet de creusage: 462; construction du: 488; vue: 503; construction et vue du: 535; 551.

Canal Wabash-Erié, creusage du: 501.

Canal Welland, projet de construction d'un canal entre les lacs Erié et Ontario: 443; 503; 507.

CANARIS, M. et l'indépendance de la Grèce, portrait: 482.

CANNING, George, secrétaire aux Affaires étrangères en Angleterre, portrait: 483; et l'autonomie américaine: 486.

CANTERAC, général, occupe l'intérieur du Pérou: 466.

CANTILLON, Nicolas, attaque le duc de Wellington: 431.

CAPODISTRIAS, Jean, président de la république grecque: 482.

CARDINAL, Joseph Narcisse, procès et mort de: 529; député de Laprairie: 542; 543; pendu le 21 déc. 1838: 557.

CARDINAL, Mme, écrit à Lady Colborne: 529; 543.

CARLETON, Guy, prône la survivance canadienne-française: 420; devient gouverneur du Canada (1768): 430; Lord Dorchester et l'Union: 448; remplacé par Haldimand (1778): 482.

CARMICHAEL, sir James, présente un mémoire sur le canal Rideau: 488.

CAROLINE, femme de George IV, son divorce: 445.

Caroline, bateau, photo de: 533; 534.

Caroline du Sud, menace de sécession de la: 501; esclavage en: 554.

CARRERA, Rafaël, soulève le Chili: 419; chef des Provinces-Unies d'Amérique centrale: 555.

CARROLL, Mgr Charles, et les Jésuites aux Etats-Unis: 424.

CARTIER, George-Etienne, auteur de chanson: 523; à Saint-Denis: 540.

CARTWRIGHT, Richard, conseiller législatif du Haut-Canada, et le projet de loi sur le mariage: 424; et le Family Compact: 426.

CARY, Thomas, propriétaire d'une bibliothèque itinérante: 493.

CASAULT, notaire de Kamouraska: 508.

CASOT, Jère J.-Joseph, dernier Jésuite aux Canadas: 424.

CASTLEREAGH, Robert Stewart, vicomte, et la fin de la guerre de 1812: 417.

Cataracoui, fort, : voir Kingston.

CATTY, M., ingénieur, étudie la Rivière Chaudière: 462.

CAUCHON, Joseph, publie un manuel: 577.

CAVENTOU, pharmacien français découvreur de la strychnine: 443.

CHAMBERS, Charles, déporté: 550.

Chambly, projet de canal à: 444; l'éducation à: 465; comté de: 504; projet de canal: 511; représenté par Quesnel: 522; élections de 1841: 575.

CHAMBLY, sieur de, officier du régiment de Carignan: 504.

CHAMPAIGNE, Philippe de, peintre: 476.

Champlain, comté de: 504; élection de 1841: 575.

CHANG et ENG, siamois: 579.

CHANNING, William Ellery, fonde l'église unitarienne: 452.

CHAPMAN, Joseph, directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478; propriétaire du *Daily Advertiser*: 525.

CHARLEBOIS, Marguerite, 6ième épouse de Lefevre La Cerisaie: 426.

Charles, fort, La Verendrye au fort Charles (1734): 514.

CHARLES III, crée la vice-royauté de la Plata: 446.

CHARLES X, et la lutte contre les Jésuites: 483; son abdication: 499.

CHARLEVOIX, Père Pierre-François-Xavier, voyage dans l'ouest (1720): 446; son *Histoire de la Nouvelle-France*: 474.

CHARTIER, abbé Etienne, 545; sa vie: 576.

CHARTRAND, Joseph Armand, dit, exécuté le 27 nov. '37: 557.

CHASSEUR, Pierre, fondateur du Musée Chasseur: 493.

CHATEAUBRIAND, ambassadeur à Berlin: 446; publie *Le Génie du Christianisme* (1802): 458; ministre des affaires extérieures françaises: 459.

Châteauguay, bataille de (1813): 421, 423; poème de Mermet sur: 425; victoire de Salaberry à: 430; rassemblement du 3-11-'38: 557.

CHATEL, Abbé, 576.

Chaudière, Rivière de la, débordement: 442; non navigable: 462; un pont sur: 511.

CHAZELLE, père Jésuite: 576.

CHAUVIN, M. tué lors de l'émeute de l'élection partielle de Montréal: 497.

Chemins de fer, locomotive: 479; 495; Mohawk and Hudson RR: 501; New York and Harlem RR: 501; en concurrence avec les canaux: 501; 511; Champlain and Saint Lawrence RR: 511; Baltimore and Ohio RR: 511; entre Laprairie et Saint-Jean: 566; rapidité des chemins de fer: 570; 580.

CHENIER, Dr Jean-Olivier, à Saint-Eustache: 540; sa mort: 579.

CHERRIER, C. Séraphin, préside l'assemblée de Saint-Ours: 538; frère de Mme Saint-Jacques: 546.

CHERRIER Georges Hyppolyte, lance *L'Etoile du Bas-Canada*: 547.

CHERRIER, Mme T., donne des cours: 577.

Chesapeake, bateau, incident du: 421, 422.

CHESNAYE, Charles Aubert de la: 504.

CHEWETT, James G., compilateur d'une carte du Haut-Canada: 496.

Chili, se soulève: 419, 430; le Libérateur se rend au: 446; indépendance (1817): 458; San Martin part pour le: 466; indépendance du: 485; luttes politiques au: 530; et la Confédération Pérou-Bolivie: 555.

Chine, la drogue en: 570.

CHIPMAN, juge Ward, et le projet de canal entre la Baie Verte et la Baie de Fundy: 462.

CHOPIN, jugé par Mendelssohn: 525.

Christian Sentinel: voir journaux.

CHRISTIE, Robert, opinion sur le projet d'Union de 1822: 469; et la 63ième Résolution: 520; élu en 1841; 575.

CHRISTOPHE, Henri: voir Henri I d'Haïti.

CISNEROS, vice-roi du Rio de la Plata, chassé par les créoles: 446.

CLAPERTON, traverse le Sahara en 1821: 483.

CLARKE, Alured, fin de son terme de lieutenant-gouverneur de la province de Québec (1795): 446.

CLAUS, William, conseiller législatif du Haut-Canada et membre du Family Compact: 426; adjoint aux affaires indiennes au Haut-Canada: 450.

CLAY, Henry, lors de la signature de la paix (1814): 417; et l'Amérique espagnole: 430; et la banque fédérale: 435; et l'élection d'Adams: 486; candidat en 1824: 487; et l'élection américaine de 1832: 501; 519.

CLEATHER, lieutenant, remet une étude sur le Richelieu: 462.

CLEMENT, prince de Metternich, portrait de: 431; au congrès de Laybach: 459.

Clergé: voir religion.

CLINTON, Dewitt, gouverneur du New York, et le canal Erié: 486.

CLOWES, ingénieur civil: 488.

COBBETT, William: 434.
Cobourg, vue de: 573.

COCHRANE, lord, et le Chili: 430; et le Pérou: 466.

COCKBURN, James P., vue de Québec: 491; marches de Montmorency: 494; hiver à Montmorency: 496; Fort Henry: 503; église de Kingston: 502; église Notre-Dame à Montréal: 508; Auberge à Québec: 510; pont de glace: 512; marché de Québec: 513; Quai de Québec: 517; maison de Kingston: 519; 526; marché de Montréal: 528.

CODY, réunion chez monsieur: 462.

COFFIN, membre du conseil législatif du Bas-Canada: 438.

COFFIN, Sir Isaac, membre de la Chambre des Communes anglaise: 474; propriétaires des Iles de la Madelaine: 488.

COLBORNE, John, portrait: 488; lieutenant gouverneur du Haut-Canada: 488; accorde une charte pour canaliser Grand River: 503; et la répression: 529; reçoit le commandement des troupes: 539; et les combats de 1837: 540; et le procès de Cardinal et Duquette: 542; portrait: 543; et le règne de la terreur: 548; et les combats de 1837: 557; accueille Durham: 562; et le Family Compact: 573.

COLBORNE, Lady, réhabilite son mari: 529; prières auprès de: 543.

COLLET, sieur: en 1722: 458.

Colombie: république de: 447; assiste au Congrès de Panama: 485; démembrement de la: 498.

Colonial Advocate: voir journaux.

Colonisation, au Haut-Canada: 434; dans l'ouest: 436, 437; colonisation française jugée par Papineau: 451; colonisation le long de la rivière Rideau: 462; projet de coloniser le Saguenay: 471; projet de la *Lower Canada Land Company:* 482; dans les Maritimes: 490; à Grand Portage: 490; au Saguenay: 491; à la Baie des Hahas: 491; dans la vallée du Saint-Maurice: 512; 578.

COLT, Samuel, fusil de: 552.

Columbus, navire construit à l'Ile d'Orléans: 495.

COMINGO, Joseph, portraitiste de Halifax: 477.

Commerce (voir aussi économie), du bois à Québec: 427; le bois supplante les fourrures: 427; les douanes et le Haut-Canada: 434; commerce américain sur la Méditerrannée: 435; commerce des fourrures de la Compagnie du Nord-Ouest: 436; traité commercial entre Angleterre et Etats-Unis: 437; commerce des fourrures: 444; Buesnos Aires ouvert au commerce international: 446; importance accrue du commerce du bois: 448; commerce des fourrures: 448; commerce du livre: 453; Canada Trade Act: 457; difficulté au Bas-Canada: 458; commerce et canaux: 462; commerce sur le Saint-Laurent: 465; entre la France et les Etats-Unis: 465; commerce de boisson: 466; les produits agricoles anglais: 483; le commerce des noirs interdit au Congrès de Panama: 485; importance du Labrador dans le commerce du Bas-Canada: 488; commerce du bois: 491; projets de chemin de fer pour accroître le commerce: 495; dans les ports des Maritimes: 498; les chemins de fer et le commerce: 506; 551; commerce du bois à Québec 564; bibeloterie de traite: 578; avis de faillite: 580; commerce américain dans l'Ouest: 580.

Compagnie d'Assurances, du Phenix: 456; de Québec: 456; de Montréal: 456.

Compagnie de la Baie d'Hudson, situation économique: 427; et lord Selkirk: 428; situation en 1818; 436; en lutte avec la compagnie du Nord-Ouest: 436, 437; projet de fusion avec la Compagnie du Nord-Ouest: 445; Selkirk actionnaire de la: 446; 457; 491; Nicolas Garry sous-gouverneur de la Compagnie: 512.

Compagnie d'Ostende: fondation (1722): 458.

Compagnie du Nord-Ouest: situation: 427; et les colons de Point Douglas: 428; conflit avec la Baie d'Hudson: 436-437; projet de fusion: 445; s'oppose à la colonisation de la Rivière Rouge: 446; pièces de monnaie de la: 448; 457; 578.

COMTE, Auguste, donne un cours de philosophie à Paris: 564.

Concordat: 424.

Connecticut, proteste contre l'administration: 421; contre Monroe: 435.

Conservateur littéraire (Le), revue littéraire française: 453.

CONSTANT, valet de chambre de Napoléon: 440.

CONSTANT, Benjamin, portrait: 441; et l'esclavage dans les colonies françaises: 465.

Construction navale: voir navigation.

COOK, capitaine, arrive à Nootka Sound (1778): 482.

COOKE, Nelson, peintre haut-canadien: 526; portrait de: 535.

COOPER, James Fenimore, écrivain américain: 473.

CORBIERE, président du Conseil de l'Instruction publique: 446.

Corn Laws: 464.

CORSE, H., directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

COTE, Antoine, procès: 542.

COTE, Dr Cyrille, à Saint-Ours: 538; à Saint-Charles: 539; 557.

COULT, Dr, expérimente le gaz: 526.

COUPER, George, conseiller de Durham: 562.

Courrier de Québec: voir journaux.

Courrier des Etats-Unis, voir Journaux.

COURT-PRE-RAVILLON, sieur de la, et le comté de Bonaventure: 504.

COURTEMANCHE, Denis-Louis, potier, 566.

COUSSERQUES, Clausel de, conseiller à la cour de Cassation de Paris: 447.

COUTURE, Antoine, sa maison inondée: 442.

COX, Nicolas, liutenant-gouverneur de Gaspé, sa mort: 418.

CRAFTER William, champion tueur de rats: 496.

CRAIG, sir James: 417; 418; 420; 422; 432; 433; fait saisir *Le Canadien:* 446; et le projet d'Union de 1810: 460; gouverneur en chef du Bas-Canada (1807): 498; rappel: 516; projet d'Union de 1810: 569.

CRAMAHE, Hector Theophilus, administrateur de la province de Québec (1770): 446.

CRAWFORD, W. H., brigue l'investiture républicaine: 435; candidat aux élections américaines en 1824: 487.

Creeks, tribu des, écrasée par Jackson: 421.

CROCKETT, David, et la bataille d'Alamo: 560.

CRUIKSHANK, caricaturiste: 432.

Cuba, Jefferson souhaite l'indépendance de Cuba: 486.

CUGNOT, et la machine à vapeur: 427.

Cuisine, mœurs alimentaires de Napoléon: 440; recette de poulet à la Marengo: 440; bière et whiskey: 450; les plats anglais remplacent les mets français: 460; les repas du géant canadien: 507; menu des exilés: 567.

CUTHBERT, conseiller législatif du Bas-Canada: 438.

CUVIER, Georges, ses travaux: 427.

CUVILLIER, Augustin député de Huntingdon, et la liste civile: 429, 431, 432; accuse Foucher: 439; préside le Comité chargé d'étudier l'affaire Caldwell: 489; magistrat de Montréal: 497; et l'indemnité aux députés: 505; à Londres: 507.

D

DABNEY, plantation de M. : 554.

DAGENET, Julien, 577.

DAGO, Peter, condamnation: 454.

DAGUERRE, inventeur de la photographie: 555.

DAIGLE, Charles, voleur de vaches: 526.

D'AIGLE, Josephte, met au monde deux enfants à 64 ans: 442.

DAIGLE, Olivier, voleur de vaches: 526.

Daily Advertiser: voir Journaux.

Daily Courant: voir Journaux.

DALHOUSIE, George comte de, positions face à la liste civile: 445; portrait: 445; et le projet d'Union: 448; et l'affaire Bouc: 461; et la route le long de la rivière Rideau: 462; et l'éducation: 465; entrevue avec: 467; portrait: 467; et l'agriculture: 471; contre la *Lower Canada Land Company*: 482; et les problèmes politiques du Bas-Canada: 484; son départ: 484; inaugure la construction du canal Rideau: 488; et le Labrador: 488; et l'affaire Caldwell: 489; jugé par Mgr Lartigue: 490; jugé par L. J. Papineau: 492; attaqué par les journaux: 493; et la session de 1827: 494; et l'envoi de prisonniers aux Bermudes: 494; rappel de: 507; 516.

DALLAS, A.-J. secrétaire au trésor: 435.

DALY, capitaine, à Châteauguay: 423.

DALY, D. secrétaire de la province: 548; conseiller de Durham: 562.

Danemark, journaux au: 482.

DAOUST, Archange, deuxième épouse de Lefevre La Cerisaie: 426.

D'ARCY, Boulton, juge aux Assises du Haut-Canada: 450; beau-frère de J. B. Robinson: 502.

DARTMOUTH, William comte de, devient secrétaire aux Colonies (1772): 458.

DAUMIER, Honoré, lithographie de: 525.

DAUNAIS, Amable, exécution de: 557, 558.

DAVID, David, directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

DAVIDSON, John, opinion sur le projet d'Union de 1822: 469; beau-frère de Caldwell: 489.

D'AVIGNON, Dr Joseph-François, délivré par Viger: 539; 557.

DAVY, Humphrey, chimiste opposé à Ampère: 455; chimiste anglais: 524.

DAWSKIN, officier Polonais au Canada: 549.

DAWSON, William, consul britannique à Baltimore: 443.

DAY, Benjamin, fondateur du *New York Sun*: 525.

DEBARTZCH, éditeur à Saint-Charles: 524.

DEBARTZCH, P. D., membre du conseil législatif du Bas-Canada: 438; seigneur de Saint-Charles, les patriotes occupent sa maison: 540; pendu en effigie: 546; 566.

DEBONNE, Pierre-Amable, juge: 419; sa bibliothèque: 453; et l'indemnité aux députés: 505; s'oppose à Papineau: 538.

DECATIER, Stephen, expédition en Algérie: 435.

DECAZES, accusé d'un complot contre la famille royale: 447.

DECOIGNE, Pierre-Théophile, exécution de: 557, 558.

Défense, mémoire sur la défense du Haut-Canada: 434; le guêt dans les villes: 439; mauvaise défense durant la guerre de 1812: 461; but militaire du canal Rideau: 462, 535.

DELACROIX, Eugène, : 473.

Delaware, opposé à Monroe: 435.

DELONGPRE, Denis, peintre canadien: 476.

DE LORIMIER, Chevalier: voir Lorimier.

DELORME, Hyacinthe Simon, seigneur de Saint-Hyacinthe: 504.

DEMARAY, Pierre-Paul, notaire, délivré par Viger: 539, 557.

Démographie, population aux Canadas: 448; recensement aux Trois-Rivières: 456; situation en 1832: 500; population de Montréal en 1831: 506; du Bas-Canada en 1832: 508; population au Nouveau-Brunswick en 1834: 514; population de la Nouvelle-France (1734): 514; population française dans le monde: 564; aux Etats-Unis: 570; dans les villes canadiennes: 574.

DENECHAUD, Dr Jacques, peint par Baillargé: 477.

DENHAM, traverse le Sahara en 1821: 483.

Devon, comté de: 508.

DESBARATS, P.-E. projette de canaliser le Richelieu: 444.

DESCHAMPS, fonde Charlottetown: 430.

DESCHENEAUX, grand vicaire, aide Plamondon: 493.

DESJARDINS, Jean-Marie, faussaire condamné: 454.

DESJARDINS, abbé Philippe Jean-Louis, et la peinture au Canada: 476.

DESRIVIERES, Francis, occupe les propriétés de McGill: 475.

DESRIVIERES, Rodolphe, à Saint-Charles: 539; aux Bermudes: 550.

DESSALINES, J. Jacques, empereur: 446.

DESSAULES, Jean: 566.

Deux-Montagnes, comté de: 504; combat de Saint-Eustache: 540; les femmes de: 546; pertes de: 548; élections de 1841: 575.

DE WITT, Jacob, fonde l'église presbytérienne américaine: 472.

DE WATTEVILLE, major-général: 423.

DICAIRE, Rosalie, 1ère femme de Lefevre La Cerisaie: 426.

DICK, Dr, son remède contre le choléra: 497.

DICKSON, William, conseiller législatif au Haut-Canada: 434.

DIEMMER POWELL, William, juge en chef au Haut-Canada: 450.

DIETZ, inventeur d'une voiture à vapeur: 527

DIGNAN, James, arpenteur, 578.

DIONNE, Amable, député de Kamouraska: 522.

DODGE, William W., évasion de: 544, 549.

DOLBIGNY, Louis Charles Alexandre, maître d'école à Kamouraska: 508.

DONAGHUE, Thomas J., et le *Quebec Transcript*: 547.

Dorchester, élection de 1841 dans: 575.

DORCHESTER, lord: voir Carleton, Guy.

Doric Club, naissance du: 538; attaque les *Fils de la Liberté*: 539; et le *Vindicator*: 547; attaque du 6 nov. 1837: 557; Rodier et le: 558; et Adam Thom: 559.

DORMICOUR, Marie-Louise et Thérèse, soignent les blessés anglais: 546.

DORREGO, Manuel, gouverneur de Buenos Aires, exécuté par l'armée: 485.

DOUBLEDAY, Aylmer, et le baseball: 555.

DOUGLAS, Thomas, 5ième comte de Selkirk: voir Selkirk.

Douglas (fort) anéanti et reconstruit: 436, 437.

DRAKE, John P., paysagiste: 477.

DROLET: 522.

DROUIN, et l'affaire Bouc: 461.

DRUMMOND, Colin, père de Gordon: 439.

DRUMMOND, sir Gordon, administrateur des Canadas, portrait: 417; dissout les Chambres: 433; et l'affaire des Impeachments: 433; son départ: 439; administrateur en 1815: 446; 504; 514.

Drummond, comté de: 504; élections de 1841: 575.

DRUMMOND, Lewis Thomas, avocat de Cardinal et Duquette: 529, 542, 543.

DRURY, Thomas, peintre du Haut-Canada: 526.

DUCHARME, capitaine, à Beaver Dam: 426.

DUCHESNAY, A. J. 568.

DUCHESNAY, A. L., membre du conseil législatif du Bas-Canada: 438.

DUCHESNAY, capitaine J. B. Juchereau, à Châteauguay: 423.

DUCHESNAY, M. L. Juchereau, son moulin à louer: 480.

DULONGPRE, Louis-Joseph, peintre: 493.

DUMOUCHEL, Louis, exilé, mort en Australie: 580.

DUMOULIN, Joseph-Nicolas-Sévère, abbé dans l'Ouest: 437.

DUPUY, Claude-Thomas, fin de son terme (1728): 482.

Duquesne, fort, construction (1753): 482.

DUQUETTE, Mme, : 529; écrit à lady Colborne: 543.

DUQUETTE, Joseph, son procès et sa mort: 529; procès de: 542; 543; pendu le 21 déc. '38: 557.

DURHAM, John George Lambton, comte de, portrait de: 529; explique son retour en Angleterre: 530; et les exilés des Bermudes: 550; choix de: 552; déclaration en quittant le Canada: 556; 557; le trio de: 559; portrait de: 560; rapport de: 560-561; sa suite: 562; rencontre Vigny: 563; sa mort: 571; au Haut-Canada: 573.

DURNFORT, colonel, construit la citadelle: 544.

D'URVILLE, capitaine Dumont, explore l'Océanie, portrait: 482.

DUVAL, député, contre l'indemnité aux députés: 505.

DUVERNAY, Ludger, fonde *La Gazette de Trois-Rivières:* 441; acquiert *La Minerve:* 494; président de la société Aide-toi et le ciel t'aidera: 514; organisateur de la Saint-Jean-Baptiste: 523; éditeur du *Patriote Canadien*: 530; éditeur des *Paroles d'un Croyant*: 545; publie l'*Histoire de l'Insurrection de Papineau*: 553; et l'Ordonnance du 28 juin '38: 557; société de M. Duvernay: 566.

E

EAGER, Wm, vues d'Halifax: 514, 524.

Economie (voir aussi, commerce), bois et fourrures: 427; problèmes du Haut-Canada: 434; 435; crise aux Etats-Unis: 449; difficulté au Bas-Canada: 458; les marchands de Montréal et l'Union: 460; canaux et économie: 462; dépression économique dans les Maritimes: 464; commerce entre la France et les Etats-Unis: 465; baisse des coûts de transports: 478; économie en Grande Bretagne: 483; situation au Bas-Canada en 1832: 500, 506; les Etats-Unis envahissent l'économie canadienne: 519; au Bas-Canada en 1837: 537; boycottage com-

mercial: 538; difficulté du commerce pour les bas-canadiens: 551; le coton aux Etats-Unis: 554.

Ecosse, immigration écossaise dans l'Ile du Prince-Edouard: 446; à Point Douglas: 428; Robert Gourlay part pour l'Ecosse: 450; émigration écossaise aux Canadas: 517.

Education, projet de loi sur l': 425; nouveau collège: 444; les anglophones de la Chambre d'Assemblée et l'éducation: 448; l'Institution Royale: 452; un maître se cherche un emploi: 456; Institution Royale: 465; éducation à Chambly et à Québec: 465; 470; éducation en Nouvelle-Ecosse: 472; situation en 1821: 475; McGill: 475; création d'un bureau le l'Institution royale (1818): 482; situation déplorable au Bas-Canada: 484; 491; nouvelle loi pour créer des écoles: 494; manque de débouchés pour les jeunes: 506; mauvaise utilisation des crédits affectés à l'éducation: 507; en 1832: 508; au Mexique: 515; nouveaux manuels: 524; difficulté au Bas-Canada: 545; et le commerce au Bas-Canada: 551; 564; 577.

Effingham, comté de: 508.

Egypte, révolte à Alexandrie: 459; et l'Indépendance de la Grèce: 481; 482; sous Mohamed Ali: 483.

Eglise: voir religion.

Elections, aux Etats-Unis: 435; le Haut-Canada demande une élection générale: 437; résultats au Bas-Canada: 448; élections de 1820: 451; élection partielle de Montréal (1832): 497; aux Etats-Unis (1832): 501; refonte de la carte électorale du Bas-Canada: 504-505; système électoral du Bas-Canada: 506; réforme des comtés: 508; élections de 1834: 513; en Amérique latine: 555; aux Etats-Unis: 570; élection volée de LaFontaine: 572; de 1841: 575; à changer, le mode d': 580.

ELLICE, Edward, et la fusion des Compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson: 445.

ELLIOT, Robert, excès de vitesse à Montréal: 470.

Emancipator: voir Journaux.

Equateur: rencontre Bolivar-San Martin: 485; se sépare de la Colombie: 498; 555.

ERMATINGER, capitaine qui arrête Demaray et D'Avignon: 539.

Esclavage, dans les colonies françaises: 465; et le Congrès de Panama: 485; l'Union menacée par l': 501; journal abolitioniste: 503; aux Etats-Unis: 554; population noire aux Etats-Unis: 570.

Espagne, obtient la rive droite du Mississipi: 418; et Napoléon: 419; et le retour de Pie VII: 424; et l'Amérique latine: 430; au Texas (1720): 446; émeutes populaires en: 447; et le traité Adams-Onis: 449; campagne de Wellington (1812): 458; 459; journaux en: 482; intervention française en: 482; Ferdinand VII restauré: 485; envahie par les troupes françaises (1807): 498; en Californie: 570.

Etats-Unis, Détroit pris par le général Brock (1812): 421, 422; et la colonie écossaise de Point Douglas: 428; attitude face à l'Amérique espagnole: 430; émigration anglaise aux: 434; colons américains au Haut-Canada: 435; banque fédérale: 435; Alabama créé en 1818: 435; le Delaware s'oppose à Monroe: 435; convention de Londres: 437; et la pêche au Labrador: 443; exode des Loyalistes: 448; 449; vue de l'Eglise catholique de Détroit: 452; concurrence commerciale des Etats-Unis: 458; Détroit pris par Brock (1812): 458; relation avec la France: 465; et les frontières de la région du lac des Bois (1818): 482; achète la Louisiane (1803): 482; et la politique de Monroe: 482; paradis des journaux: 482; et le congrès de Panama: 485; reconnaît les nouvelles nations de l'Amérique latine (1822): 485; nationalisme américain: 486; 487; et la pêche dans les eaux territoriales du Canada: 488; reconnaît les nouveaux états de l'Amérique latine (1822): 498; menace de sécession de la Caroline du Sud: 501; nouveau chemin de fer: 501; progrès des chemins de fer: 511; fermeture de la frontière à Détroit: 512; la Californie: 515; 519; les journaux aux: 525; découverte de ruines antiques en Georgie: 527; difficultés économiques aux: 533; Nelson et Papineau chez Van Buren: 548; bourse de New York: 551; la vie dans les plantations: 554; menace de l'Angleterre: 556; Rodier aux Etats-Unis: 558; les *Frères Chasseurs:* 558; éducation aux: 564; Louisiane: 565; 570; commerce dans l'Ouest: 580.

Etoile et journal du Commerce/Star and Commercial Advertiser: voir journaux.

EUSTIS (ministre) déclaration de: 422.

EVANS, et la machine à vapeur: 427.

Evêque: voir religion.

Explorations, Décatier en Algérie: 435; expéditions dans l'Arctique: 479. 480, 456; 512; D'Urville explore l'Océanie: 482; Ingall dans les Pays d'En Haut: 512.

F

FABRE, E. R., secrétaire d'une assemblée sur le problème des débouchés pour la jeunesse: 506; libraire de Montréal: 522; propriétaire du *Vindicator:* 547.

FAIGNANT, Baptiste, faussaire: 454.

FARIAS, Valentin Gomez, vice-président du Mexique: 515.

FERDINAND VI, revient sur le trône d'Espagne: 419; peint par Goya: 425; restauration de: 430; portrait: 446; et les soulèvements populaires en Espagne: 447; situation précaire de: 459; et le Mexique: 463; restauration: 485; et Goya: 493.

FERGUSON, Bartemus, éditeur du *Niagara Spectator,* emprisonné: 450.

FERGUSON, capitaine à Châteauguay: 423.

FERTE, abbé Jacques de la, donateur de LaPrairie-de-la-Madeleine: 504.

FIELD, Robert, peintre anglais: 476.

FIELD, propriétaire de la forge de Sandwich: 527.

Fils de la Liberté, attaqués par le *Doric Club:* 539; naissance: 539; DesRivières, un des fondateurs des: 550; affrontement du 6 nov. '37: 557; Rodier un des fondateurs des: 558.

FISHER, John, sa démission: 497.

FISHER, Dr John Charlton, compose l'inscription du monument Wolfe-Montcalm: 482.

FLETCHER, juge, ses démêlées avec la Chambre d'Assemblée: 510.

FLORES, Juan José, et l'Equateur: 555.

Floride, question en suspens: 430; l'Espagne renonce à: 449.

Fontainebleau, Concordat de: 424.

FORBES, Alexander, et la Californie: 555.

Forges, du Saint-Maurice: 442; de Sandwich: 527.

FORSTER, J. W. L., portrait de Mackenzie par: 534.

FOUCHER, juge Louis-Charles, mis en accusation: 429, 439.

Fourrures: voir commerce des.

FOX, représentant de l'Angleterre aux Etats-Unis: 556.

France, campagne de Napoléon et congrès de Vienne: 419; Anticoton brûlé à Paris: 424; sa place en Europe: 429; retour de Napoléon: 431; musique à Paris: 440; problème de politique intérieure: 446; et les soulèvements en Espagne: 447; traité de paix entre la Turquie et la France (1802): 458; au congrès de Laybach: 459; relations avec Etats-Unis: 465; illettrés en France: 475; aide à l'indépendance de la Grèce: 481; 482; vend la Louisiane (1803) 482; et la frontière de la région du lac des Bois (1818): 482; en Afrique: 483; combat les Jésuites: 483; occupe le Portugal: 485; en Russie (1812) et en Espagne (1807): 498; révolution de 1830 et soulèvement ouvrier à Lyon: 499; et la Pologne: 506; s'empare d'Alger: 506; vue du théâtre des Variétés de Paris: 509; et les troubles: 549; traité avec le Mexique: 555; reconnaît le Texas: 555; aide les Texiens: 556; éducation permanente: 564; population: 564; retour des cendres de Napoléon en: 571.

FRANCHERE, voyage de (1810): 446.

FRANCIA, Dr, au Paraguay: 446.

FRANKLIN, Benjamin, découvre le principe du paratonnerre (1747): 458.

FRANKLIN, John, expédition dans l'Arctique: 456, 479 et 480.

FRAPPIER, potier: 566.

FRASER, Simon, portrait: 437.

FRATELLIN, baron John Braditch Eliovith, et les troubles au Canada: 549; ami de Hindenlang: 558.

FRECHETTE, libraire de Montréal: 525.

FRECHETTE, Jean-Baptiste, imprimeur, son arrestation: 530, 532, 547.

Frédéricton, fondation: 418; collège à: 446; fondation (1784): 514; vue de Frédéricton l'hiver: 523.

FREER, Noah, caissier de la Quebec Bank: 443.

FRERE LUC, peintre: 476.

Frères Chasseurs, les Russes aident les: 549; actions des 3 et 4 novembre 1838: 557; révélation sur les: 558.

FRIMONT, général, baron de, commandant autrichien en Italie: 459.

FRISBACK, Michel, sa mort: 439.

Frontière canado-américaine: 437, 480, 482.

FROSTE, Robert, syndic de faillite: 580.

FULTON, ingénieur, et la machine à vapeur: 427.

G

GABOURY, Marie-Anne, épouse de Lajimonière: 436.

GAGNON, Antoine, maçon: 491.

GAGNON, Lucien, à Moore's Corner le 6 déc. '37: 557.

GAGNON, Joseph, marchand de Québec: 479.

GALE, M., répare le théâtre de Québec: 509.

GALLATIN, Albert, portrait lors de la signature de la paix de 1814: 417; ministre américain, signe un accord avec la Grande-Bretagne: 437.

GALT, John, journaliste et dramaturge, portrait: 461.

GAMARRA, Augustin, et la confédération Pérou-Bolivie: 555.

GAMBIER, portrait lors de la signature de la paix (1814): 417.

GARNEAU, François-Xavier, lance une revue, portrait: 525.

GARRISON, William Lloyd, anti-esclavagiste: 501.

Garry, fort, capitale des Assiniboines (1812): 498.

GARRY, Nicholas, lieutenant gouverneur de la Hudson Bay Company, portrait: 457; 512.

Gaspareau, fort: 462.

Gaspé, Nicolas Cox, lieutenant gouverneur de Gaspé, sa mort: 418; vaccination gratuite à: 443; situation de l'éducation à Gaspé: 475; élections de 1841 à: 575.

GASPE, Philippe Aubert de: voir Aubert.

GAUTHIER, Eugénie, 3ième épouse de Lefevre La Cerisaie: 426.

GAUVIN, Dr Henri-Alphonse, à Saint-Charles: 539; exilé: 550.

GAUVIN, Michel, propriétaire de diligence: 568.

Gazette des Trois-Rivières: voir journaux.

Gazette de Québec: voir journaux.

Gazette de Montréal: voir journaux.

Gazette du Haut-Canada: voir journaux.

General Wolfe, nom du navire qui transporta la famille Bouchette à Londres: 509.

GENUS, Amable, 5ième épouse de Lefevre La Cerisaie: 426.

GEOFFROIS, escrimeur de Lyon: 528.

George, fort: pris en 1813: 421; portrait: 422.

GEORGE, Daniel, exécuté: 548.

GEORGE II, début de son règne en Angleterre (1728): 482.

GEORGE III, sa maladie: 419; chanson sur: 442; interdit le vote aux Irlandais (1795): 446; sa mort: 447; jugement de Papineau sur: 451.

GEORGE IV, devient roi d'Angleterre, portrait: 445; prince régent: 447; 448; chanson à l'occasion de son couronnement: 478; ami de Brummel: 577.

Georgie, fondée en 1732: 498; ruines antiques découvertes en: 527.

GERICAULT, Théodore, peintre: 473.

GERRY, Elbridge, ex-président des Etats-Unis: 575.

Gibraltar, émigrants venus de: 517.

Gibraltar, fort détruit: 437.

GILBERT, Grove, peintre du Haut-Canada: 526.

GIPPS, sir George, départ: 527; arrivée: 536; rapport: 537.

GIROD, Armury, à Saint-Eustache: 540.

GIROUARD, J. J., notaire, sa maison incendiée: 529; portrait et entrevue avec: 541; dessin de Saint-Benoit et de l'abbé Blanchet par: 545; témoignage sur les femmes: 546; statistiques des pertes par: 548; arrestation volontaire de: 550; déconseille la signature de l'aveu le 18 juin '38: 557; dessins de Jalbert et de Lorimier: 558; dessin de Viger: 562.

GIROUARD, Mme J. J. fonde une association de dames patriotes: 546.

GIROUX, S., propriétaire de diligence: 568.

GLENELG, lord, et Gosford: 537.

GLASGOW, George, président et administrateur du Bas-Canada (1813): 430.

GLOBENSKI, Maximilien, frère de Hortense Prévost: 546; attaque Saint-Eustache: 540.

GLOBENSKI, Eugène, candidat en 1834: 546.

GLOBENSKI, Hortense: voir Mme Prévost.

GODDU, major Toussaint, exilé aux Bermudes: 550.

GODERICH, Frederick John Robinson, vicomte Goderich, secrétaire aux Colonies, reçoit Mackenzie: 503.

GODWIN, Mary, épouse de Shelley, portrait: 473.

GOMEZ, Farias: voir Farias.

GOODRICH, Samuel, 564.

GOODMAN, professeur de danse: 528.

GOODYEAR, Charles, invente un nouveau caoutchouc: 555.

GORDON, George: voir Byron.

GORE, Sir Charles et les troubles: 539, 540, 546, 557.

GORE, Sir Francis, critiqué par Gourlay: 434; lieutenant gouverneur du Haut-Canada: 435.

GOSFORD, lord Archibald Acheson, et le clergé: 534; portrait: 536; opinions sur le parti de Papineau: 538; pendu en effigie: 546; proclamation de: 548; Dr Henry raconte le départ d'Aylmer: 563.

GOSSELIN, Léon, membre d'une société patriote: 514.

GOUDIE, John, et le projet de canal à Chambly: 444.

GOULDBURN, Henry, portrait lors de la signature de la paix de 1814: 417.

GOURLAY, Robert, ses activités au Haut-Canada: 434; baisse de popularité: 437; lettre de: 439; ses études sur les terres cultivables: 448; retourne en Ecosse: 450.

GOYA, Francisco de, peintre: 425; sa mort: 493.

GRADY, Thomas, forgeron: 470.

Grand Portage, centre de la Compagnie du Nord-Ouest: 436; colonisation à: 490.

Grand-Pré, défaite anglaise à (1747): 458.

Grand River, projet de canalisation: voir canal Grand River.

GRANT, Alexander, conseiller au Haut-Canada en 1792: 426.

GRANT, Charles, conseiller législatif du Bas-Canada: 438.

GRANT, Cuthbert, et le carnage de Seven Oaks: 437.

GRAY, John, président de la Banque de Montréal: 443.

Great Britain, bateau à vapeur: 503.

Grèce, indépendance de: 457; Byron et Shelley appuie les patriotes grecs: 473; indépendance: 481; 482; 498; 500.

Grenville, Wyndham William, secrétaire au Colonial Office (1789): 418; portrait: 433.

Grèves, à Manchester: 431; en Angleterre: 446; à Lyon: 499; droit de grève reconnu en Angleterre (1824): 514; 1ère grève d'ouvrières aux Etats-Unis (1824): 514; durant la construction du canal Chesapeake-Ohio: 519.

GREY, Charles, 2ième comte: 522; départ: 527; arrivée: 536; contenu du rapport: 537; Durham épouse sa fille: 571.

Guadeloupe, prise par les Anglais (1810): 446.

Guatemala, indépendance du: 485.

GUEMES, Martin, despote de Salta: 446.

GUERIN, Guillaume dit Saint-Hilaire, cultive le lin: 479.

GUERIN, Louis, dit Dussaut, procès: 542.

Guerre de 1812, fin: 417; attitude face à la: 418; réactions canadiennes au lendemain de la: 420; principaux faits: 421, 422, 423, 426; Papineau durant la: 432; et les banques américaines: 435; conséquences sur le commerce des fourrures: 436; causes: 437; et la formation du Family Compact: 450; l'abbé Macdonnell durant la: 452; début (1812): 458; réaction de Sewell: 460; suites de la guerre: 461; et le canal Rideau: 488; début (1812): 498.

GUERRERO, Vincente, révolutionnaire mexicain: 432, 449, 463, 485.

GUERTIN, potier de Saint-Denis: 566.

GUGY, Conrad-Augustus, accuse le juge Kerr: 510; chef des anti-réformistes: 513; et les 92 Résolutions: 520; député de Sherbrooke, opinion sur les 92 Résolutions: 522.

GUICHETEAU, abbé, son mariage: 576.

GUILLAUME, roi de Hollande: 506.

GUILLAUME IV, reçoit Bouchette: 509.

GUIMOND, Joseph, procès de: 542.

GUIZOT, François Pierre Guillaume, ambassadeur français à Londres, rencontre Durham: 571.

H

HACKETT, Dr, et le projet d'Hôpital général à Montréal: 454.

HAGERMAN, Christopher, solliciteur-général du Haut-Canada: 519.

Haïti, Christophe Henri ou Henri I d'Haïti se suicide: 446; Bolivar à: 430; indépendance de: 485.

HALDIMAND, Frederick, prône la survivance canadienne-française: 420; remplace Carleton (1778): 482.

HALE, John, acquiert la maison de Madeleine de Verchères: 454.

Halifax, vue de: 439; établissement de pêches en danger: 443; bateaux de transport: 444; duel à: 454; le collège Dalhousie: 472; devient port libre (1818): 498; vue de: 514 et 524.

HALL, J., membre du conseil législatif du Bas-Canada: 438.

Hambourg, réoccupé par Napoléon: 419; immigrants venus de: 517.

HAMEL, Joseph, arpenteur au lac Saint-Jean: 491; 577.

HAMELIN, François, propriétaire de diligences: 568.

HAMELIN, François-Xavier, comparution: 530; pendu le 18 janv '39: 557; exécution de: 558.

HAMILTON, Henry, lieutenant gouverneur de la province de Québec (1782): 418, 498 et 514.

HAMILTON, peintre du Haut-Canada: 526.

HAMILTON, propriétaire de moulins à Hawkesbury: 480.

HAMILTON, et le projet de banque fédérale américaine: 435.

HAMILTON, J. R., député, 575.

Hampshire, comté de: 508.

HAMPTON, major général, à Châteauguay: 423.

HAMPTON, Wade, millionnaire du coton: 554.

Hanovre, les journaux au: 482.

HARRISON, brigadier-général et la guerre de 1812: 422.

HARRISON, William Henry, candidat Whig: 555; président: 570.

HART, Aaron Phillip, et le procès de Cardinal et Duquette: 529; 543.

HART, Benjamin, père de Aaron Phillip: 543.

HART, Ezechiel, expulsé de la Chambre (1808): 430, 482.

HARVEY, John, condamnation de: 454.

HARVEY, Sir John et les frontières du Nouveau-Brunswick: 533.

Hasting, navire amenant Durham: 562.

Haut-Canada, et la guerre de 1812: 422, 423; et le Family Compact: 426; répartition des douanes: 434; malaise économique au: 435; répression: 437; conflit entre l'Assemblée et le Conseil législatif: 438; Gourlay: 439; population en 1820: 448; portrait du Parlement du: 450; premier vicaire apostolique au: 452; et les douanes: 457; et le Bill du Canada: 458; et le projet d'Union de 1822: 467; une compagnie de peuplement au Haut-Canada: 482; revendique Montréal: 488; en 1832: 502, 503; nouvelle société réformiste: 513; 518; 519; problème de l'Eglise anglicane: 524; société d'artistes au: 526; exécutions au: 548; répression au: 549; fuite des cerveaux: 551; accepte le projet d'Union (déc '39): 557; exilés du Haut-Canada en Australie: 567; 573.

HAVISTON, Samuel, millionnaire du coton: 554.

HAYNE, et le débat sur l'Union américaine: 501.

HEAD, Sir Francis B., portrait: 535; et le Family Compact: 573.

HEBDEN, adjudant à Châteauguay: 423.

HEBERT, Médard, à Odelltown le 9 nov. '38: 529, 557.

HEDLEY, William, ingénieur: 427; construit la locomotive *puffing Billy:* 479.

HEINE, H., critique français: 509.

HENDERSON, Jean, Mme Robert Gourlay: 434.

HENEY, député membre du Comité spécial sur l'Education: 491.

HENRI I, roi d'Haïti, se suicide: 446.

HENRY, John, espion, et l'enquête sur l'administration de la justice: 418; passe aux Américains: 421, 422.

HENRY, Dr Walter, publication de: 563.

Henry, fort William, vue du: 464; pris par Montcalm (1757): 498.

HEON, Charles, colon: 578.

HERIOT, G., peintre: 428.

Hertford, comté de: 508.

HETAIRIE, et l'indépendance de la Grèce: 457.

HEYWOOD, Nathaniel, millionnaire du coton: 554.

HIDALGO, le père et son fils, Miguel, et le Mexique: 419; sa déclaration avant de mourir: 432; au Mexique: 449; capturé: 485.

HILBERTON, juge et les duelistes de Halifax: 454.

HILLER, jugé par Mendelsshon: 525.

HILLIER, M., secrétaire provincial: 461.

HINCKS, journaliste du Haut-Canada: 580.

HINDENLANG, Charles, à Odelltown: 529; déclaration: 549; exécuté: 557, 558.

HOLLAND, major, et le monument Wolfe-Montcalm: 527; ingénieur de la citadelle: 544.

Hollande, perdue par Napoléon: 419; rôle de la monarchie Hollandaise en Belgique: 506.

HOLMES, abbé J., auteur d'un manuel de géographie: 524.

HOLT, W. J., le feu prend chez M. Holt: 456.

HOPE, Henry, lieutenant gouverneur de la province de Québec, sa mort: 418.

Hôpitaux (voir aussi médecine), projet: 454; hôpital général de Montréal: 478; à York en 1832: 502; opinion de lady Aylmer sur les: 510.

HOUDE, Célestin, se voit accorder un bref d'*habeas corpus*: 530.

HOUGH, S., propriétaire de diligence: 568.

HOULE, Augustin, mort de sa femme et de ses enfants: 442.

HOULEE, J. B. C., et le *Courrier canadien*: 547.

HOUSTON, Mlles, bébés siamois: 479.

HOUSTON, Sam et l'indépendance du Texas: 530.

HOWARD, John, fondateur d'une société d'Artistes à Toronto: 526.

HOWE, Joseph, lutte pour le gouvernement responsable en Nouvelle-Ecosse: 533, 573.

HUGHES, James, inspecteur: 524.

HUGO, Abel, frère de Victor: 453.

HUGO, Victor, portrait et poème de: 453; écrit la *Préface de Cromwell* (1827): 498; explique les soulèvements de juillet 1830: 499; et le retour des cendres de Napoléon: 571.

HUGUET dit Latour, Pierre, perruquier puis orfèvre: 578.

HULL, général William, et la guerre de 1812: 421; sa capitulation: 422.

Hull, fondation de la ville de (1800): 446.

HUME, Joseph, homme d'état britannique, lettre de: 516; les patriotes expriment leur reconnaissance à Hume dans les résolutions 87 et 88: 521.

HUMPHREY, bourreau: 542.

HUNT, orateur du Haut-Canada: 434.

HUNT, Leigh, journaliste anglais: 473.

Huntingdon, élection de 1841: 575.

HUOT, caricaturiste: 522.

HURIE, maître d'escrime: 528.

HUSKISSON, William, secrétaire aux colonies: 489.

HUSSEIN, dey, battu par la France: 506.

HUSSEY, Obed, inventeur d'une moissonneuse: 511.

HYDE DE NEUVILLE, baronne, et la demeure du président des Etats-Unis: 465.

I

IGUALA, plan d': 463.

Ile aux Grues, et le pont de glace: 444.

Ile Carleton: 442.

Ile d'Anticostie, rattachée à Terre-Neuve: 452.

Ile de Chio, massacre de l': 457.

Ile d'Elbe, Napoléon s'échappe de l': 431.

Ile de Grâce, face à Sorel: 442.

Ile de Léon (Espagne), violence dans l': 447.

Iles de la Madeleine, et les pêcheurs américains: 488; feront parties d'un nouveau diocèse des Maritimes: 490.

Ile de Sable, vendue à un anglais: 454.

Ile de Saint-Domingue, indépendance de l': 446.

Ile d'Orléans, construction navale à l': 495.

Ile Drummond, poste militaire, vue de: 456.

Ile du Cap Breton, création de la Province du Cap Breton: 418; rattachée à Charlottetown: 452; 462; 490.

Ile du Héron, naufrage à l': 453.

Ile du large, vendue à un Anglais: 454.

Ile du Prince-Edouard, prend son nom: 418; Colonie de Selkirk: 428; fondation: 430; immigration écossaise à: 446; le Cap Breton est rattaché à Charlottetown: 452; prorogation de l'Assemblée: 456; le clergé: 490; dissensions: 562.

Ile Saint-Jean: voir Ile du Prince-Edouard.

Ile Sainte-Hélène et Napoléon: 429, 459, 571.

Ile Sainte-Hélène, Montréal vu de l': 489.

Iles Rondes, en face de Sorel: 442.

Illinois, création de l': 435; enlevé aux Indiens: 501.

Immigration, projet de Gourlay: 434; politique de Gore: 435; Selkirk et l'immigration: 446; et la querelle des églises au Haut-Canada: 450; les Irlandais arrivent à Québec: 452; aux Etats-Unis, en 1832: 501; origines des immigrants aux Canadas: 517; du Haut-Canada vers les Etats-Unis: 551; 573; irlandaise: 580.

Incas, projet de restaurer l'Empire des: 446.

Indiana, création: 435.

Indicateur: voir journaux.

Indiens, Territoire des Six Nations reconnu: 442; Selkirk et les Indiens: 458; repoussés vers l'Ouest: 501; indiens de Caughnawaga et les troubles: 529, 542, 543.

INGALL, commandant d'une expédition scientifique: 512.

INGERSOLL, Laura: voir Secord, Laura.

INGLEFIELD, John N., portrait de: 476.

INGLIS, Mgr Charles, père de John, 1er évêque anglican de Nouvelle-Ecosse: 490.

INGLIS, John, portrait de: 490.

INGRES, Dominique, peintre français: 425.

Institution Royale, pour l'avancement des Sciences: 452; en 1801: 465; et McGill: 475; création d'un bureau en 1818: 482; 491; inefficacité de l': 494; critique contre l': 507.

Iowa, enlevé aux Indiens: 501.

Irlande, union à l'Angleterre (1800): 446; pauvreté des Irlandais qui arrivent à Québec: 452; au bord de la guerre civile: 481; fête de la Saint-Patrice à Bytown en 1828: 488; fondation d'un journal Irlandais au Bas-Canada: 493; troubles en 1832: 499; émigration irlandaise aux Etats-Unis: 501; émigration aux Canadas: 517; histoire depuis 1800: 531; parution du livre de La Bonninière sur l': 563; O'Connell, libérateur: 571; émigration irlandaise: 580.

Islet, comté de l': 504; représenté par Létourneau: 522; élections de 1841: 575.

Italie, perdue par Napoléon: 419; retour de Pie VII à Rome: 424; mécontentement populaire en Italie: 447; révolte en: 459; Rome occupée par Napoléon (1808): 482; sur le chemin de l'Indépendance: 500; 515.

ITURBIDE, colonel Augustin, commandant des troupes royalistes au Mexique: 449; empereur du Mexique: 463; empereur en 1822: 485.

J

JACKSON, Andrew, ses victoires dans le Sud: 421; bat Adams: 486; portrait: 487; et la banque des Etats-Nnis: 501; réélu en 1832: 501; Président des Etats-Unis (1829): 514; 519.

JALBERT, capitaine François, portrait: 558.

Jamaïque, Bolivar en: 430.

JAMBRO, Augustin, époux de Josephte D'Aigle: 442.

JEAN VI, Dom Joao, s'empare de la Banda Orientale: 446; roi du Portugal et les soulèvements populaires: 447; et le Brésil: 463; entre au Portugal: 485.

JEFFERSON, Thomas, parallèle entre Eustis et lui: 422; opinion sur la prise du Canada: 422-423; et la navigation sur la Méditerranée: 435; et la banque fédérale: 435; client de Robert Field, peintre: 476; et le cas de Cuba: 486.

JEFFERYS, C. W., dessin du parlement du Haut-Canada: 450; assemblée contre les Résolutions Russell: 542; Saint-Denis: 557; vue de Toronto: 573.

JENNER, Dr., inventeur de la vaccine: 433.

Jésuites, rétablissement des: 424; et le financement de l'Institution royale: 452; en difficulté en France: 483; détournement des biens des: 491; seigneurs de Laprairie: 504; détournement des biens des: 507; et le séminaire de Saint-Hyacinthe: 576.

JESSUP, Edward, fonde Prescott (1797): 458.

Jeune Italie, mouvement révolutionnaire italien de Mazzini: 515.

JOAO, dom: voir Jean VI du Portugal.

JOBIN, notaire André, dessin de la prison par: 541.

JOHNSON, M., et la guerre de 1812: 421.

JOHNSON, Bill, 579.

JOINVILLE, prince de, attaque le Mexique: 555; ramène les cendres de Napoléon: 571.

JONES, Willian, premier président de la 2ième banque fédérale: 435.

JORDAENS, peintre: 476.

JOUBERT, potier de Saint-Denis: 566.

Journalisme: 482; nouveau journal irlandais au Bas-Canada: 493; 494; association de typographes au Haut-Canada: 502; le journalisme en crise: 509; liberté de la presse en France: 515; naissance et mort des journaux canadiens: 525, 547.

Journaux (principales références)

Abeille canadienne, l', en voie de disparaître: 441; journal canadien: 473; journal à la vie courte: 525.

Ami du Peuple, l', opinion sur la Chambre d'assemblée élue en 1834: 513; journal bureaucrate: 547; fausse déclaration: 549.

Aurore des Canadas, l', journal de M. Bibaud: 441.

Burlington Sentinel, the, Papineau et Nelson chez Van Buren: 548; les Whigs du Vermont: 552.

Canada Recorder, the, journal éphémère: 525.

Canadian Correspondant, the, journal radical du Haut-Canada: 519.

Canadien, le, emprisonnement de ses directeurs: 418; le sort qui lui est fait: 426; saisi par Craig (1810): 446; et les élections depuis 1808: 451; et l'immigration au Bas-Canada: 452; publie la Saberdache de Viger en 1807: 474; 494; et la fête de la Saint-Jean-Baptiste: 523; et le choléra: 527; et le feu du Château Saint-Louis: 528; mort de Cardinal et Duquette: 529; Parent prêche la modération: 538; débouchés pour les jeunes: 545; 547; commerce et religion: 551; Lousiane: 565; course de chevaux: 568; élection de commissaires: 577.

Christian Sentinel, the, naissance: 509.

Chronicle, the, journal de Kingston; et les exécutions au Haut-Canada: 548; et la nouvelle capitale: 569.

Colonial Advocate, the, journal de Mackenzie: 503; 519.

Courrier canadien, le: 547.

Courrier de Québec, le, première parution en 1807: 498.

Courrier des Etats-Unis, le, et le clergé: 576.

Daily Advertiser, the, disparition: 525; à vendre: 528.

Daily Courant, the, et le projet d'Hôpital général à Montréal: 454.

Echo du Pays, l', et le commerce du Bas-Canada: 551.

Emancipator, the, journal abolitioniste de Nouvelle-Angleterre: 505.

Estaffette, l', journal de New York: 549.

Etoile du Bas-Canada, l', journal de G.-H. Cherrier: 547.

Etoile et journal du commerce/Star and Commercial Advertiser, journal gouvernemental: 493.

Fantasque, le, journal de Aubin, Theller: 544, 547; Kingston vu par: 578.

Gazette de Montréal, la, appuie la construction d'un chemin de fer: 495; violence de la: 516; journal bureaucrate: 547, 552.

Gazette de Québec, la, journal officiel: 493, 494.

Gazette de Québec, la, journal de Neilson: 493; 530; 547; 557; et les résultats de l'élection de 1841: 575.

Gazette de Trois-Rivières, la, fondée par Duvernay: 441; recensement de la ville: 456.

Gazette du Haut-Canada (Upper Canada Gazette), et le projet de Gourlay: 434; proteste contre la douane sur la bière: 450.

Herald, the, journal de Kingston, les exécutions au Haut-Canada: 548.

Impartial, l', journal de Laprairie: 525.

Indicateur, l', attaque le clergé: 576.

Irish Vindicator and Canada General Advertiser: voir *Vindicator.*

Journal de Médecine: 494.

Libéral, le, Bouchette rédacteur: 547; 550; et l'immigration au Haut-Canada: 573.

Liberator, the, journal anti-esclavagiste: 501.

Mackenzie's Gazette, the: 548.

Minerve, la, création: 441; 493; vendue à Duvernay: 494; et l'élection partielle de Montréal: 497; et le choléra: 497; la situation économique des Canadiens: 506; et la Saint-Jean-Baptiste: 523; commente les 10 Résolutions: 537; et la fermeture des écoles: 545; 547; et le clergé: 551.

Mirror, the, journal de Toronto: 551.

Montreal Herald, the, appuie la construction d'un chemin de fer: 495; violence du: 516; procès Duquette et Cardinal: 529; 536; loi du talion: 547; 548; 552; journal d'Adam Thom: 562.

Montreal Gazette, the: voir *Gazette de Montréal.*

Morning Chronicle, the, et la Louisiane: 565.

National Advocate, the, journal de New York: 465.

New York Albion, the, et Colborne: 488.

New York Sun, the, quotidien américain: 525.

Niagara Spectator, the, emprisonnement de l'éditeur: 450.

Observateur, l', contre l'indemnité aux députés: 505; nouveau journal de Michel Bibaud: 509.

Ohio State Journal, the, et l'éducation aux Etats-Unis: 564.

Patriot, the, journal de Toronto: 551.

Patriote Canadien, le, journal canadien: 530, 556, 564.

Philadelphia Spirit of the Times, the: 556.

Populaire, le: 539, 547.

Presse, la: 547.

Quebec Mercury, the: 441; 493; 494; 495; 538; 547.

Quebec Transcript, the, de T. J. Donaghue: 547.

Quotidienne, la: 547, 552.

Spectateur Canadien, le, lettre au sujet de la dissolution de la Chambre: 433; conflit entre l'Assemblée et le Conseil législatif au Haut-Canada: 438; publie le projet d'Union de 1822: 468; journal de Bibaud: 469.

Spectator, the, lettre de Gourlay: 439.

Star, the, fondation: 493.

Telegraphe, le, journal de Aubin et P.-A. de Gaspé: 547.

Temps, le, journal de Lemaître: 547.

Times and Daily Commercial Advertiser, the, rapport Durham: 530; 557; et Bagot: 574.

Upper Canada Gazette, the: voir *Gazette du Haut-Canada.*

Vindicator, the, fondation: 493; et l'élection de Montréal: 497; commente les résolutions Russell: 537; saccage le 6 novembre '37: 539, 547, 557.

Juifs, émigration de Juifs allemands aux Etats-Unis: 501; à la défense des patriotes: 543.

Justice, enquête sur l'administration de la: 418; juges inéligibles comme députés: 419; projet d'un nouveau palais de justice: 430; l'affaire Foucher: 439; jugement à la cour criminelle du district de Montréal: 454; diverses cours de justice aux Canadas: 470; et l'élection de Montréal: 497; 510; 523; 526; vie en prison: 541; procès de Cardinal et Duquette: 542; insurrection du banc: 544; arrestations de journalistes: 547; procès: 557; faux billet:

K

Kaministiquia, centre de la compagnie du Nord-Ouest: 436.

Kamouraska, la plage de: 444; comté de: 504; règlement de l'école à: 508; comté représenté par A. Dionne: 522; élections de 1841: 575.

KANE, Paul, peintre du Haut-Canada: 526.

KEATS, John, poète anglais: 442.

KELLY, J. D., vue de Bytown par: 535.

KEMB, capitaine, à Moore's Corner le 6 déc. '37: 557.

KEMPT, sir James, lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse: 464; portrait: 481; et l'affaire Caldwell: 489; et les colons de Grand Portage: 490; et la session de 1828: 494; et le bill des paroisses: 508; accueille le couple Aylmer: 510.

KENT, duchesse de, reçoit Joseph Bouchette: 509.

Kent, comté de: 508.

Kentucky, esclavage au: 554.

KERR, juge et conseiller législatif, la Chambre demande sa suspension: 510.

Khartoum, fondation en 1823: 483.

KING, Rufus, candidat contre Monroe: 435; et l'entrée du Missouri dans l'Union américaine et portrait: 449.

Kingston, bombardé par les Américains (1812): 421; capitulation: 422; projet de canal entre la rivière Outaouais et Kingston: 434; portestations contre les Résolutions de l'Assemblée: 437; procès de Gourlay: 439; vue des quais de: 464; pétition des habitants pour l'Union: 468; canal Rideau: 488; 502; nouveau temple maçonnique à: 518; maison de: 519; Hagerman élu à: 519; exécution à: 548; exécutions à: 549; vue de: 569; nouvelle capitale: 569; vue par le Fantasque: 579.

Kite, croiseur britannique à voile: 455.

L

LABADIE, capitaine, plante le mai dans les glaces: 444.

LABISSONNIERE, Louis, colon: 578.

Labrador, pêche américaine permise le long du: 437; menacé par les pêcheurs américains: 443; région de traite de fourrures: 444; rattaché à Terre-Neuve: 452, 488.

Lac Bob, vue du: 512.

Lac Saint-Jean, projet de colonisation au: 491.

Lac Supérieur, vue du: 464.

Lachenaye, comté de: 504.

Lachine, vue de: 455.

LACLEDE, Pierre Ligueste, fonde Saint-Louis: 418.

LACLOS, C. de, publie les liaisons dangereuses (1782): 498.

Lady Aylmer, navire à vendre: 568.

LAENNEC, Dr, médecin français: 443.

LAFFERTY de QUEENSTON Dr, appuie Gourlay: 450.

LAFONTAINE, Louis-Hippolyte, membre d'une société patriote: 514; député de Terrebonne, opinion sur les 92 Résolutions: 522; lettre à D. et C. Mondelet: 525; banquet en l'honneur de: 546; portrait de: 569; et l'Union: 572; lettre à ses électeurs: 572; son élection: 575.

LAFRAMBOISE, A., marchand de tissus: 510.

LA GALISSONIERE, Rolland Michel Barrin comte de, administrateur de la Nouvelle-France (1747): 458.

LAGRENEE, J.-J., peintre français: 477.

LAGUEUX, Louis, député, président du comité spécial sur l'éducation: 491; contre l'indemnité aux députés: 505.

LAING, major Gordon, disparu à Tombouctou: 483.

LAJIMONIERE, Jean-Baptiste, coureur, apporte un message des colons de la Rivière-Rouge: 436.

LAMARCHE, M., ouverture d'une école chez: 444.

LAMARTINE, et le retour des cendres de Napoléon: 571.

LAMBERT, John, juge le théâtre qui se fait à Québec: 441.

LAMBERT, potier de Saint-Denis: 552, 566.

LAMBTON: voir Durham.

LAMENNAIS, abbé, succès de son ouvrage: 545.

LAMOTHE, capitaine à Châteauguay: 423.

LANAUDIERE, Marie-Anne de, vend la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade: 454.

LANCASTER, Joseph, promoteur des principes de l'enseignement en Angleterre: 470.

Lancaster, détroit de, expédition de Ross en 1818: 512.

LANDES, André Daulier des, premier seigneur de Terrebonne: 504.

LANGUEDEAU, M., tué lors de l'émeute de l'élection partielle de Montréal: 497.

LANGUEDOC, François, et le projet de canal à Chambly: 444.

LA PEROUSE, monument à: 482.

LAPOINTE, Edouard, voleur de vaches: 526.

LAPOINTE, Euphémie, 577.

Laprairie, comté de: 504; traversier entre Montréal et: 453; première ligne de chemin de fer: 511; assemblée: 549; soumis au feu le 10 nov. '38: 557; chemin de fer: 566.

LAROCQUE, François-Antoine, marchand de vin: 512.

LARTIGUE, Mgr Jean-Jacques, sulpicien, évêque de Montréal: 445; 472; juge Dalhousie: 490; joint le parti populaire en 1827: 494; en conflit avec les Sulpiciens: 508; 524; discours au sacre de Mgr Bourget: 538; et les troubles: 545; jugement sur les Canadiens: 551; sa mort: 576.

LARUE, curé, 578.

LAS CASES, comte de, 571.

LAURENCE, Jérémie, sa chanson sur la guerre de 1818: 425.

LAVERENDRYE, au Fort Charles (1734): 514; les frères atteignent les Rocheuses: 430.

LAW, système de: 455; contrôleur général de France (1720): 446; voir aussi Banque de Law.

Laybach, congrès de: 459.

LEBER, Jeanne, sa mort: 418.

Leboeuf, fort, construction du (1753): 482.

LEBRUN, Pigault, auteur de l'Orpheline: 509.

LeCaire, vue de: 483.

LECLERC, Edouard, colon: 578.

LECLERE, Pierre-Edouard, propriétaire de *l'Ami du Peuple,* se bat en duel: 526; et la prison de Montréal: 541; surintendant de la police secrète: 547; et les nouvelles ordonnances: 552.

LE CORSAIRE, jugement sur Liszt: 492.

L'ECUYER, Joseph, procès: 542.

LEE, Thomas jr, secrétaire de la société loyale et patriote: 444.

LEE, député, en faveur de l'indemnité aux députés: 505.

LEFEVRE LA CERISAIE, capitaine Jean-Baptiste, son 6ième mariage: 426.

LE FRANÇOIS, l'assemblée dénonce son emprisonnement: 417.

LE FRANÇOIS, auteur de l'abécédaire: 508.

LEGARE, Joseph, peintre canadien: 476; son tableau sur le choléra à Québec: 507.

Leinster, élection de 1841: 575.

LEMAITRE, François, journaliste: 547, 552.

LEMAY, Théophile, caricature de: 522.

LEMOYNE DE BIENVILLE, fonde Nouvelle-Orléans: 430.

L'ENFANT, architecte français, et le plan de la ville de Washington: 465.

Léopard, bateau: 422.

LEOPOLD 1er, roi des Belges, portrait: 506.

LEOPOLD II, grand duc de Toscane, abolit la peine de mort: 526.

LE PAILLEUR, F.-N., exilé en Australie, écrit à sa femme: 580.

LESIEGE, Louis, procès de: 542.

LESLIE, conseiller municipal de Toronto: 513.

LESSLIE, James: 503.

LE SUEUR, abbé Pierre, premier curé de l'Assomption: 504.

LE TAILLEUR: François Maurice, procès: 542.

LETOURNEAU, J.-C., député de l'Islet: 522.

LEVESQUE, procès: 557.

LEWIS, Phoelia, condamnation de: 454.

Libéral, le: voir Journaux.

Liberator, the: voir journaux.

LIEBERT, pharmacien dans l'Ile Saint-Louis: 440.

LINDSAY, Mme, ses relations avec B. Constant: 441.

LINIERS, Santiago, commandant des milices de Buenos Aires: 446.

LINNEN, John, peintre du Haut-Canada: 526.

LISZT, Frantz: 492.

Littérature: 425; 473; 474; 493; 509; 525; nouveaux journaux: 547; nouveaux livres: 579.

LIVERPOOL, Robert Banks Jenkinson, 2ième comte de, devient secrétaire aux colonies: 418; politique de: 450.

LIZOTTE, Pierre, à la Législature du Maine: 533.

LOCKWOOD, William, peintre du Haut-Canada: 526.

LONGMAN ET REES, éditeur de Londres: 509.

LONGTIN, Jacques, comparution de: 530.

LONGTIN, Joseph, comparution de: 530.

LORIMIER, Chevalier de, testament politique: 556; exécuté le 15 fév. '39: 557; portrait et exécution: 558.

LOTBINIERE, Louis-Théandre Chartier, membre du Conseil législatif du Bas-Canada: 438; seigneur de: 504.

Lotbinière, comté de: 504; représenté par L. Méthot et J. B. J. Noël: 522; élections de 1841: 575.

LOUIS XV, sa mort: 418; jugement de Papineau sur: 451.

LOUIS XVIII, portrait: 431; politique intérieure de la France: 446; assassinat de son fils: 447; portrait: 459; rencontre Mgr Plessis: 472.

LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, sur le trône: 499; portrait: 499; et le Rio de la Plata: 555; retour des cendres de Napoléon: 571.

Louisbourg, pris par les Anglais: 446; 462.

Louisiane, création: 435; frontières précises: 449; vendue aux Etats-Unis (1803): 482; gouvernement de la: 565.

LOUNT, exécuté le 12 avril 1838: 579.

LOUVEL, assassin du duc de Berry: 447.

LOWE, gouverneur de l'Ile Sainte-Hélène: 458.

Lower Canada Land Company: 482.

LOYOLA, Saint-Ignace de, crée les Jésuites: 424.

LUNDY, Benjamin, quaker du New Jersey, fondateur d'un mouvement anti-esclavagiste: 501; visite Brantfort: 503.

Luthériens, voir religion.

LUNN, William, directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

LUZAN, Martinez: maître de Goya: 493.

Lyon, soulèvement ouvrier à: 499.

M

MACDONALD, John-A., avocat de Von Schoultz: 549.

MACDONELL, Mgr Alexander, vicaire apostolique au Haut-Canada, portrait: 452; évêque de Kingston et conseiller législatif: 502.

MACDONELL, Miles, chef de Point Douglas: 428; portrait: 436; émissaire de la Compagnie du Nord Ouest: 436.

Machine à vapeur: 427; cause de pollution: 499; 511; démonstration d'une voiture à vapeur à Paris: 527 (pour les bateaux à vapeur: voir navigation).

MACKENZIE, Alexander, traverse les Rocheuses: 430.

MACKENZIE, H., directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

MACKENZIE, William Lyon, alliance des Réformistes: 481; réélu à York: 503; secrétaire de la société Alliance canadienne: 513; lettre de Papineau à: 516; expulsé de la Chambre: 518; et le Family Compact: 519; premier maire de Toronto: 523; portrait: 534; et les troubles au Haut-Canada: 534; et Papineau: 537; et l'appui des Polonais: 549.

MACKINTOSH (ou Mc Intosh) et le projet d'Union de 1822: 467; et l'élection de Montréal: 497.

MADISON, James, président des Etats-Unis, portrait: 421; son administration: 421; et la guerre de 1812: 422; et le projet de créer une deuxième banque fédérale: 435; président en 1808: 482, 514.

MAGENDIE, Dr, et le choléra: 497.

MAGUIRE, abbé, en mission à Rome et à Londres: 508.

MAGUIRE, abbé Thomas, publie un manuel: 577.

MAILLET, Jean-Baptiste, potier de Saint-Denis: 552, 566.

MAILLOT, Modeste, un colosse canadien: 496.

Maine, admis dans l'Union américaine: 449.

MAISON, général français en Grèce: 482.

MAITLAND, sir Peregrine, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, et la répression au Haut-Canada: 437; portrait: 450; devient lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse: 488; et le Family Compact: 573.

MALHIOT, E. E., à Moore's Corner le 6 déc. '37: 557; en Louisiane: 576.

MALLET, Augustin, condamnation: 454.

MANN, colonel Gother, et le canal de Grenville: 462; et la construction du canal Rideau: 488; et la citadelle: 544.

MANN, Horace, ouvre une école normale à Lexington: 564.

MANTLAND, Alex., meurt au Cap-aux-Diamants: 552.

MANZONI, écrit *Les Fiancés* (1827): 498.

MARCHESSAULT, Siméon, orateur à Saint-Ours: 538; à Saint-Charles: 540; aux Bermudes: 550.

MARCOTTE, Thimothé, propriétaire de voitures: 568.

MARCY, W. L. sénateur de New York: 501.

MARIA DA GLORIA, reine, et le Brésil: 463.

Mariage, loi sur le: 424; mariage au Haut-Canada: 440; mariages franco-indiens: 490; des prêtres: 576.

MARIE-LOUISE, ex-impératrice: 459.

MARIE, Herman, accusé d'excès de vitesse: 470.

Maritimes: (voir aussi Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve), dépression économique: 464; nouvel évêque: 472; peinture aux: 476, 477; clergé et colonisation dans les: 490; statistiques de population: 514; Nouvelle-Ecosse: 533; Durham convoque les représentants des Maritimes: 562; Colin Campbell: 573.

MARKMAN,, capitaine, à Saint-Denis: 540; ami de Perrault: 548.

MARRYAT, Joseph, député à la Chambre des Communes, agent à Londres: 461.

MARTIAL, abbé B., vicaire général de la Lousiane, juge l'église canadienne: 490.

MARTIGNAC, M. de, ministre de l'Intérieur français sous Charles X: 483.

Massachusetts, proteste contre l'administration républicaine: 421; oppose à Monroe: 435; Nouvelle école normale: 564.

MASSON, mère du patriote: 546.

MASSON, Cléophé, sœur du Dr Luc-Hyacinthe: 546.

MASSON, Dr Luc-Hyacinthe, exilé aux Bermudes: 546, 550.

MASSON, magistrat de Montréal: 497.

MASSUE, L.: 578.

MASTA, professeur Abenaki: 524.

MASTRAND, Abraham, coureur: 568.

MATHIEU, Nicolas, exilé: 550.

MATTHEWS, exécuté le 12 avril 1838: 579.

MAUREPAS, fort, début de la construction (1734): 514.

MAYNARD, Mme Benjamin, morte pendant les troubles: 546.

MAZZINI, Giuseppe, portrait: 515.

McCARTY, colonel à Châteauguay: 423.

McCORMICK, Cyrus Hall, photo de sa moissonneuse: 511.

McCULLOCH, Dr, adversaire de LaFontaine dans Terrebonne: 572.

McDONALD, libraire: 453.

McDONELL, Miles, voir Macdonell.

McDONELL, John de Belestre, et la Saint-Jean-Baptiste: 523.

McDOUGALL, James, et le projet de canal à Chambly: 444.

McDOWELL, Dr pratique la première ovariectomie (1809): 514.

McEACHERN, Mgr Bernard-Angus, évêque à Charlottetown: 452; évêque des Maritimess: 472, 490.

McGILL, Peter, directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478; actionnaire de la première compagnie de chemin de fer: 511.

McGILL, James, son testament: 425; portrait: 425; 475.

McGILL, John, conseiller au Haut-Canada: 426.

McGILL, collège, reçoit sa charte: 475.

McGILLIVRAY, Simon, actionnaire de la Compagnie du Nord-Ouest: 445.

McGILLIVRAY, Hon. W., directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

McKAY, Thomas, et le canal Rideau: 551.

McKENZIE, M., officier rapporteur de Terrebonne: 572.

McLAUGHLIN, Hugh, voleur de montres: 526.

McLEOD, John, forgeron de la Rivière-Rouge: 436.

McLEOD, Donald, tente une invasion au Haut-Canada: 534.

McNIDER, A. L., directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

McTAVISH, 578.

MEACH, Mme, noyée à Hull: 480.

Médecine, vaccination gratuite: 443; découverte de la strychnine: 443; le duc de Richmond souffre d'hydrophobie: 451; pétition en faveur d'un hôpital général à Montréal: 454; remèdes divers: 455; grand nombre de médecins anglais au Bas-Canada: 456; projet d'hôpital: 478; remèdes: 479; 480; lutte contre le choléra: 497; hôpital créé à York en 1832: 502; traitement par les herbes: 503; maladies causées par le corset: 510; opinion de Lady Aylmer sur les hôpitaux: 510; première ovariectomie (1809): 514; le Dr Coult expérimente le gaz: 526; réapparition du choléra en 1834: 527; le magnétisme: 559; traitement pour cheveux: 568; ouvrage sur le spleen: 579.

Mégantic, comté de: 504; élections de 1841: 575.

MEILLEUR, Jean-Baptiste, médecin, député de l'Assomption et auteur d'un manuel scolaire: 524.

MELBOURNE, William Lamb, 2ième vicomte de: 522; désavoue l'ordonnance de Durham: 557.

Memnonites: voir religion.

MENARD, Julien, pendu pour vol de cheval: 454.

MENDELSSOHN, Félix Bartholdy, jugé par Meyerbeer: 509; portrait: 525.

MERMET, J.-D., poème sur Châteauguay: 425.

MERRITT, W. H., et l'annexion de Montréal au Haut-Canada: 488; à l'origine de la construction du canal Welland: 503.

Méthodistes: voir religion.

METHOT, Louis, député de Lotbinière: 522.

METTERNICH, Clément prince de, voir Clément.

Mexique, se soulève: 419; situation politique: 432; révolution au: 449; nouvel empereur: 463; exclu du commerce international (1778): 482; Iturbide entre à Mexico: 485; et le Guatemala: 485; au congrès de Panama: 485; 515; Texas vs Mexique: 555, 556; et la Californie: 570.

MEYERBEER, musicien: 509.

MEZIERE, Henri, rédacteur de *l'Abeille Canadienne*: 441.

MEZIERE, Pierre, père de Henri: 441.

MIAOULIS, et l'indépendance de la Grèce, portrait: 482.

MILLS, Rev. Joseph Langley, analyse le retard de l'Education des Canadiens: 491.

MILNES, Robert Shore, administrateur du Bas-Canada: 418; et le salaire de l'évêque catholique: 424; fin de son gouvernement: 430; parrain de Robert Shore Milnes Bouchette: 550.

MINET, Pierre, blessé à Saint-Denis: 540.

MIRANDA, chef révolutionnaire d'Amérique latine: 485; 515.

Missisquoi, comte de: 504; élection de 1841: 575.

Mississipi, création de l'état du: 435; vente de boisson au: 555.

Missouri, dans l'Union américaine: 449.

MOHAMMED ALI, pacha d'Egypte: 483.

MOLESWORTH, William, et les troubles: 552.

MOLIERE, joué à Montréal: 509.

MOLINA, Pio de, ami de Goya: 493.

MOLSON, famille: 428; poursuite contre John Molson: 450; John Molson jr. directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478; John Molson actionnaire de la première compagnie de chemin de fer: 511.

MOLT, Edward, condamné pour excès de vitesse: 470.

MONCRIEFF, auteur américain: 474.

MONDELET, Charles, membre d'une société patriotique: 514; lettre de L.-H. LaFontaine à: 525.

MONDELET, Dominique, défait en 1834: 513; membre d'une société patriotique: 514; expulsé par la Chambre (63ième Résolution): 520; lettre de L.-H. LaFontaine à: 525.

MONDOR, Pierre, potier de Saint-Denis: 552.

MONK, James, attaqué à l'Assemblée: 417; et l'enquête sur l'administration de la justice: 418; sous Sherbrooke: 429; et l'affaire des Impeachments: 433.

Monkville, vue de: 428.

MONROE James, et l'Amérique latine: 430; portrait: 435; candidat républicain à la présidence: 435; 458; sa politique isolationiste: 482; et l'autonomie américaine: 486.

MONTALLEGRY, Dr, publie un livre sur le spleen: 579.

MONTCALM, pose de la 1ère pierre du monument à: 458; monument à: 482; s'empare du Fort William Henry (1757): 498; monument à: 527; évoqué par Vigny, 563.

MONTEAGUDO, révolutionnaire d'Amérique latine: 485.

MONTLOSIER, M. de, combat les Jésuites en France: 483.

Montmorency, comte de: 504; représenté par Elzéar Bédard: 522; élection de 1841: 575.

MONTMORENCY, Charles de, vice-roi de la Nouvelle-France: 504.

MONTOUR, Nicolas: 578.

Montréal, et la guerre de 1812: 421, 422; situation économique: 427; projet de nouveau palais de Justice: 430; départ des Royal Engineers: 434; et le commerce des fourrures: 436; Selkirk et: 437; vaccination gratuite à: 443; conséquence de la fusion des 2 compagnies de fourrures: 448; traversier entre Laprairie et: 453; bibliothèques à: 453; duel à: 454; un charivari à: 466; siège possible du gouvernement de l'Union en 1822: 467; éducation à: 475; rapport de l'Hôpital de Montréal: 478; Montréal lié à Kingston par le canal Rideau: 488; projet d'annexion au Haut-Canada: 488; vue de l'Ile Sainte-Hélène: 489; vue du Champ de mars: 492; élection partielle à: 497; terres concédées en 1832 dans le district de: 498; vue de la rue Saint-Jacques: 506; vue de l'ancienne église Notre-Dame: 508; vue du marché de: 528; vs Kingston: 569; élections de 1841: 575.

Montreal Herald: voir journaux.

Moore's Corner, bataille de: 546; 550; 557; 558.

MORAND, 578.

MORAZAN, Francisco, et Les Provinces Unies d'Amérique centrale: 555.

MOREAU, Edouard, auteur d'un livre pour sages-femmes: 528.

MOREAU, Pierre, avocat de Cardinal et Duquette: 542.

MORELOS, José-Maria, soulève le Mexique: 419; exécution de: 432; et le Mexique: 449; combattu par Iturbide: 463.

MORILLO, Pablo, en Amérique latine: 430; maréchal commandant des troupes espagnoles au Vénézuela: 447; amnistie entre Bolivar et: 449.

MORIN, Augustin-Norbert, rédacteur de *La Minerve*: 494; membre d'une société patriotique: 514; réformiste du Bas-Canada: 516; messager des patriotes: 518; et la rédaction des 92 Résolutions: 520; délégué à Londres: 536; prêche la modération: 538; arrestation: 539; lettre de Girouard à: 546; procès le 31 déc '38: 557; et l'Union: 572; portrait: 574.

MORRIS, fonde Charlottetown: 430.

MORRIS, gardien de prison: 439.

MORRISON, Dr, son remède contre le choléra: 497.

MORSE, Samuel F.-B., rapporte l'invention de Daguerre: 555.

MOULTON, Elder Abiel, président du Comité de Stanstead: 522.

MOUNTAIN, George Josaphat, portrait: 438.

MOUNTAIN, Mgr Jacob, évêque anglican de Québec: 438; président de l'Institution Royale: 452.

MOWER, éditeur du *Daily Courant*: 454.

MOZART, écrit *Les petits riens* (1778): 480.

MUNKEL, Dr William Ernest, installé en Beauce: 439.

MURRAY, James, gouverneur en chef de la Province de Québec: 418.

MURRAY, George, secrétaire aux Colonies: 490.

Musique, 474; 492; 509; 525; Paganini: 579.

N

NARBONNE, Pierre-Remi, exécuté le 15 fév '39: 557; 558.

Napiervielle, rassemblement du 3 nov '38: 557.

National Advocate: voir Journaux.

Navigation, construction navale à Québec: 427; Molson entreprend la construction navale: 428; navigation sur la Méditerrannée: 435; un bateau à vapeur sur le Mississipi: 443; bateaux de transport à Halifax: 444; bateau à vapeur entre Montréal et Québec: 444; traversier entre Laprairie et Montréal: 453; ligne navale entre Liverpool et Savannah: 455; construction navale: 495; un bateau à vapeur, le *Great Britain*: 503.

NEILSON, John, alliance des réformistes et: 481; député en 1831, propose une indemnité pour les députés: 505; à Londres: 507; défait en 1834: 513; 518; ex-député de Québec, opinion sur les 92 Résolutions: 522; et l'affaire Ryan: 523; et l'Union: 572.

NELSON, Robert, à Odelltown: 529; déclaration d'Indépendance: 549; et les troubles: 550; 557; échec de février '38: 558.

NELSON, Wolfred, son élection contestée: 492; orateur à Saint-Ours: 538; à Saint-Charles: 539; portrait: 540; soigne les prisonniers: 541; chez Van Buren: 548; et la mort de Perrault: 548; aux Bermudes: 550; 557; lettre de Chartier à: 576.

New Hampshire, proteste contre l'administration républicaine: 421.

New York, et le commerce du bois: 427; Boston-New York: 443; Robert Gourlay à: 450; et la mort de Napoléon: 459; essor commercial avec le canal Erié: 486; dépenses de l'administration dans l'Etat de: 507; faillite des bourses à: 551.

New York Albion, the: voir Journaux.

New York Sun, the: voir Journaux.

Niagara Spectator, voir: Journaux.

NICHOL, colonel Robert, et l'immigration américaine: 435.

NICLESS, libraire: 453.

NICOLAS, François, exécution de: 557; 558.

NICOLAS 1er, aide la Grèce: 481.

Nicolet, ville natale de l'abbé Provencher: 437; comté de: 504; élection de 1841: 575.

NICOLET, Jean: 504.

NIXON, sous-commandant de l'expédition dans la vallée du Saint-Maurice: 512.

NOEL, J.-B. Isaïe, député de Lotbinière: 552; vend le *Lady Aylmer*: 568.

NORMAND, Edouard, construit un pont sur la rivière La Chaudière: 511.

NORMAND, François, construit un pont sur la rivière La Chaudière: 511.

NORMAND, Jean-Baptiste, juge: 439.

Norvège, une armée sur neige en, (dessin): 480.

Nouveau-Brunswick (voir aussi Maritimes), création de la province du: 418; 462; dépression économique: 464; un évêque pour le: 490; population en 1834: 514; vue de Saint Andrew: 518; vue du barrage de Stanley: 527; conflit avec le Maine: 533; conflits: 562.

Nouvelle-Ecosse (voir aussi Maritimes), nomination d'un vicaire apostolique en: 438; dépression économique: 464; éducation en: 472; Kempt, gouverneur de la: 481; et les Iles de la Madeleine: 488; Maitland, lieutenant-gouverneur de la: 488; religion: 490; étude sur la: 509; vues de Halifax: 514; immigrants venus de: 517; vue de Halifax: 524; situation politique: 533; gouvernement en minorité: 562; Howe vs Campbell: 573.

Nouvelles Hébrides, monument à La Pérouse aux: 482.

Nouvelle-Orléans, fondation: 430; prix du voyage de Louisville à: 443.

NOYELLES, Charlotte Fleurimont de, épouse de W.

O

O'BRIEN, Patrick, attaque O'Connell: 571.

O'CALLAGHAN, Dr E. B., à Saint-Denis: 540; et *Le Vindicator*: 547; rencontre Fratellin: 549; et l'ordonnance du 28 juin '38: 557.

Océan Arctique: voir Arctique.

Océanie, D'Urville explore l'Océanie: 482.

O'CONNELL, Daniel, député d'Irlande: 481; 499; les patriotes expriment leur reconnaissance (résolutions 87 et 88): 521; rencontre François-Xavier Garneau: 525; l'Irlande à son époque: 531; portrait: 571; et l'Irlande: 580.

Odelltown, bataille de 1812: 421; 529; 549; Hindenlang à: 558.

OERSTED, Hans Christian, savant danois: 455.

OGDEN, et l'affaire des Impeachments: 433; et les Russes: 549.

OGLE, vice-amiral, enquête sur les pêcheries américaines aux Iles de la Madeleine: 488.

OGLETHORPE, James Edward, fonde la Georgie 1732: 498.

O'GRADY, adversaire de Hagerman: 519.

O'HIGGINS, Bernardo, soulève le Chili: 419; 430; défaite de: 485; sa chûte: 530.

Ohio, création de l'état d': 435; construction de forts dans la vallée de l' (1753): 482.

OKLOWSKI, Ferdinand Alphonse, officier polonais: 549.

O'MEARA, Barry Edward, auteur d'un livre sur Napoléon: 459.

ORMSBY, lieutenant se bat en duel avec Rodier: 558.

OSGOODE, juge, et la loi sur le mariage: 424; conseiller au Haut-Canada, et le family compact: 426.

OSORIO, général, contre les revendications du Chili: 430.

O'SULLIVAN, Michael, député de Campton se bat en duel: 454.

OUDNEY, traverse le Sahara en 1821: 483.

OUELLET, Charlotte, sa mort: 577.

OUIMET, André, arrestation: 539.

P

PAEZ, José Antonio, chef des Llaneros: 430; élu au Vénézuéla: 555.

PAGANINI, Niccolo: 525; sa mort: 579.

PAGE, Louis, sauvé par une cuirasse de papier: 546.

PAGEAU, Charles, voleur de moutons: 526.

PAINCHAUD, Charles François, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière: 491; directeur du collège: 524.

Panama, projet pour joindre l'isthme de Panama à la république de Colombie: 447; congrès interaméricain à: 485; les Etats-Unis face au Congrès de: 486.

PANET, Amélie, épouse de W. Von Mell Berczy jr.: 477.

PANET, juge, et la suspension de l'*habeas corpus*: 544.

PANET, Mgr Bernard-Claude, assiste à la consécration de Mgr Provencher: 472; portrait: 490; mandement du 9 avril 1832: 497; se retire: 507; et les Sulpiciens: 508; sa mort: 524.

PAPINEAU, Joseph, portrait: 418; propose d'accorder une indemnité aux députés en 1799: 505; époux de Rosalie Cherrier: 510.

PAPINEAU, Louis-Joseph, attitude de Sherbrooke face à: 429; jugement sur: 432; fait l'éloge de l'Angleterre: 433; orateur: 445; parle des mérites de la colonisation anglaise et de la colonisation française: 451; portrait: 457; et le projet d'Union de 1822: 469; et les difficultés politiques du Bas-Canada: 484; propos de: 492; ami de Dulongpré: 493; ami de Daniel Tracey: 493; et la session de 1827: 494; et l'indemnité aux députés: 505; pendant l'épidémie de choléra: 508; fils de Rosalie Cherrier: 510; victoire de 1834: 513; refuse une invitation de Aylmer: 515; écrit à Mackenzie: 516; attaque les banques: 517; reçu au séminaire de Saint-Hyacinthe: 517; refuse de diner chez Aylmer: 518; et la préparation des 92 Résolutions: 520; opinion sur les 92 Résolutions: 522; et les troubles: 536, 539, 540, 548, 549, 553, 557, 559,, 562, **563, 566; Chartier enquête sur: 576.**

PAPINEAU, Mme Louis-Joseph, portrait: 510.

PAPINEAU, Louis-Joseph-Amédée: 539; carte de: 540.

PARANT, abbé Antoine, supérieur du séminaire de Québec: 491.

PARENT, Etienne, agent québecois de la société Alliance canadienne: 513; arrêté: 530; réponse à Durham: 532; prêche la modération: 538; arrêté: 547; emprisonnement de: 552; 562; et l'Union: 572; **élu en 1841: 575; portrait: 576; défend le clergé: 576.**

PARRY, expédition de: 512.

Patriote Canadien, le, voir: journaux.

Pays-Bas, journaux aux: 482; au congrès de Panama: 485.

Pays de Galles, émigrants du Pays de Galles aux Canadas: 517.

Pêcheries, les Américains pêchent le long du Labrador: 437; établissements de pêche de Halifax en danger: 443; les Etats-Unis pêchent sur les côtes du Labrador: 443; établissements sédentaires près de Baie Saint-Paul: 471; pêches américaines dans les eaux territoriales du Canada: 488.

PEDRO 1er, empereur du Brésil, portrait de son sacre: 463; en difficulté: 485.

PEEL, Robert, envoie des prisonniers Canadiens aux Bermudes: 494; portrait: 522.

PEELER, Joël, exécution: 530.

Peinture, Ingres, peintre français: 425; 473; peintres des Maritimes: 476; 477; 493; vernissage à Toronto: 526.

PELHAM, lord, secrétaire d'Etat, et Selkirk: 446.

PELLETIER, pharmacien français, découvre la strycnine: 443.

PEMBERTON, marche de Montréal à Québec: 496.

PEPPERELL, s'empare de Louisbourg (1745): 446.

PERCIVAL, membre du conseil législatif du Bas-Canada: 438.

Pérou, et le Chili: 419; et les mouvements de libération de l'Amérique latine: 430; zone loyaliste: 432; négociations inutiles au: 449; vue de Lima: 463; indépendance en danger: 466; indépendance proclamée en 1821: 485; au congrès de Panama: 485; 555.

PERRAULT, Charles-Ovide, sa mort: 540, 546, 548.

PERRAULT, Dr Joseph-Adolphe, frère du précédent: 546.

PERRAULT, Joseph-François, et l'éducation à Québec: 465; publie un cours d'éducation élémentaire: 470; publie une histoire du Canada: 493; et l'éducation: 508; auteur d'une histoire du Canada: 524.

PERREAULT, Louis, vice-président de la société Aide-toi et le ciel t'aidera: 514.

PERRODIN, marchand de Paris: 526.

PERRY, capitaine et la guerre de 1812: 421.

Perth, ville du Haut-Canada, vue de: 502.

PETION, Alexandre, leader du Sud de l'Ile Saint-Domingue: 446.

PHANEUF, potier de Saint-Denis: 552, 566.

Philadelphie, premier congrès continental à: 418; siège de la deuxième banque fédérale: 435; fête de l'indépendance à (gravure): 465; centre commercial important: 486; réjouissances lors des Elections (gravure): 501.

PHILIPPE, Thomas, entrepreneur du Canal Lachine: 462.

PIE VII, retour d'exil: 424; rupture entre Napoléon et (1802): 458.

PIERCE, Jason C. actionnaire de la première compagnie de chemin de fer: 511.

PINGUET, Louis Basile, assure le guet à Québec: 439.

PINKNEY, William et l'admission du Missouri dans l'Union: 449.

PITT, William, forme un nouveau ministère (1757): 498 devient premier ministre d'Angleterre: 418; sa mort (1802): 458; commentaires de Dalhousie sur: 467.

PLAMONDON, Antoine, peintre: 493; peinture de: 509.

PLANTE, François, abattu dans sa cour: 541.

PLESSIS, Mgr Joseph Octave, portrait: 424; membre du conseil législatif: 429; on lui demande des prêtres pour l'Ouest: 437; membre du conseil législatif: 438; et J. J. Lartigue: 445; refuse de faire partie de l'Institution Royale: 452; et les immigrants irlandais: 452; mandement sur le manque de prêtres: 466; contre le projet d'Union en 1822: 472; ami de l'abbé Desjardins: 476; opposé à admettre Chartier à la soutane: 576.

Point Douglas, colonie écossaise: 428.

POIRIER, abbé Sylvain Ephrem, premier prêtre acadien de l'Ile du Prince-Edouard: 490.

Pologne, premier partage de la (1772): 458; sur le chemin de l'indépendance: 500; révoltes en: 506; et les troubles: 549.

PONTOIS, M. de, à l'assemblée de Saint-Constant: 538, 549.

Population: voir démographie.

PORTALES, Diego, carrière politique de: 530.

PORTLAND, duc de, secrétaire aux colonies: 418.

Portneuf, comté de: 504; élection de 1841: 575.

Portugal, et le Congrès de Vienne: 419; les Portugais se battent au Brésil: 446; mécontentement populaire au Portugal: 447; Napoléon envahit le: 463; les journaux au: 482; occupé par les troupes françaises: 485; le roi dom Joao entre au Portugal en 1821: 485.

POTERIE, Le Neuf de la, seigneur de Portneuf: 504.

POTHIER, J.-B. Toussaint, analyse la situation de la noblesse canadienne: 500.

POWELL, William Diemmer: voir Diemmer.

POYNTER, Mgr, sa mort: 490.

POZER, millionnaire allemand: 439.

Presbytériens: voir religion.

Prescott, fondation (1797): 458; vue de en 1830: 503.

PRESCOTT, Robert, quitte le pays: 418; gouverneur en chef du Bas-Canada (1797): 458.

PRESTON, T.G., imprimeur de Montréal: 472.

PREVOST, sir George, portrait: 417; et l'enquête sur l'administration de la justice: 418; caricature: 420; attaque Sackett (1813): 421; améliore le statut de l'évêque: 424; et l'affaire Sewell-Monk: 433; son départ: 439; part en 1815: 446; nommé en 1812: 458.

PREVOST, Hortense, chouaguenne: 546.

PRIEUR, F-X, exilé en Australie: 567.

PRINCE REGENT, fils de George III (voir aussi George IV) dirige l'Angleterre: 419; et la nomination de Mgr Plessis au conseil législatif: 429; et l'affaire Foucher: 439; devient George IV: 445; nommé Prince Régent en 1811: 447.

PRINCE, Pierre, colon: 578.

PRINCE, Chanoine et les Jésuites à St-Hyacinthe: 576.

Prisons: 470; les prisonniers du Haut-Canada veulent être libérés pendant le choléra: 502; voir aussi justice.

PROUDFOOT, Rév. William, et la crainte des Etats-Unis: 519.

PROULX, J. P. arpenteur, au Saguenay: 491.

PROVANCHER, marchand de dindes: 528.

PROVENCHER, abbé Joseph Norbert, vicaire général à la Rivière Rouge: 437; devient évêque du Nord-Ouest; 472; évêque en 1822: 498.

Provinces-Unies d'Amérique centrale, démembrement: 555.

Provinces-Unies du Rio de la Plata, indépendance: 430; révolutions: 446; San Martin réfugié au Rio de la Plata: 466; au congrès de Panama: 485; indépendance: 485; 555.

Prusse, au congrès de Vienne: 419; au congrès de Laybach: 459; journaux en: 482; et la Pologne: 506.

PUEYRREDON, Juan Martin, nommé directeur de la Confédération des Provinces-Unies du Rio de la Plata: 446.

Q

Quadruple Alliance, reconnaît la France parmi les grandes puissances: 429.

Quebec Bank, voir Banque de Québec.

Quebec Mercury: voir Journaux.

Québec, secousse sismique à: 418; situation du port de: 427; plan de: 442; vaccination gratuite à: 443; port libre: 458; un cirque à: 464; éducation à: 465; en faveur de l'Union: 468; situation de l'Education: 475; vue de: 476; monument Wolfe-Montcalm à: 482; vue de: 491; terres concédées en 1832 dans le district de: 498; vue de la rue de la Fabrique: 508; vue du marché et de la basilique: 513; vue des quais: 517; vue de la citadelle: 544; le cap aux Diamants: 552; vue du port: 564; vue de: 565; élections de 1841: 575.

QUESNEL, F.-A., contre l'indemnité aux députés: 505; député de Chambly jusqu'en 1834: 522; opinion sur les 92 Résolutions: 522.

QUIROUET, R., marchand de boisson: 456.

R

RADENHURST, Thomas M., député du Haut-Canada: 502.

RAMESAY, Claude de, administrateur de la Nouvelle-France: 418.

RAMIREZ, despote dans la province d'Entre-Rios: 446.

RANVOYZE, M. et Mme François, peints par Baillargé: 477.

RAVEL, Jean, Louis et Victor, donnent un spectacle: 579.

READY, J.: secrétaire provincial: 466.

RECAMIER, Juliette de, portrait: 441.

Régiopolis: voir Kingston.

Religion (voir aussi Jésuites, Sulpiciens), Prevost et le clergé Canadien: 420; augmentation de salaire de l'évêque: 424; nomination de Mgr Plessis: 429; le clergé au Mexique: 432; dans l'Ouest: 437; Mgr Plessis au conseil législatif: 438; un évêque pour Montréal: 445; projet de nomination de J. J. Lartigue: 445; querelle au Haut-Canada: 450; importance de l'Eglise au Haut-Canada: 450; 452; le clergé et l'Education: 465; solution pour remédier au manque de prêtres: 466; relève cléricale: 466; contre l'Union: 472; les Jésuites combattus en France: 483; 490; en Irlande: 499; 508; au Mexique: 515; religion et justice: 523; 524; cause du choléra selon Mgr Signay: 527; 545; 551; 576.

Religion anglicane, et les lois sur le mariage au Haut-Canada: 424; Mgr Mountain: 438; le mariage et l'Eglise anglicane: 440; situation précaire au Haut-Canada: 450; et l'Institution royale: 465; l'Eglise anglicane et les terres: 524.

Religion baptiste, secte religieuse du Haut-Canada: 424; le mariage et la: 440; établie à Granville: 446; progrès au Haut-Canada: 450.

Religion presbytérienne, secte religieuse du Haut-Canada: 424; et le mariage: 440; querelle avec anglican: 450; fondation par DeWitt: 472.

Religion calviniste: les calvinistes dissidents forment l'Eglise unitarienne: 452.

Religion memnonite, secte religieuse du Haut-Canada: 424.

Religion unitarienne, fondation par Channing: 452.

Religion méthodiste, secte du Haut-Canada: 424; et le mariage: 440; progrès au Haut-Canada: 450.

Renards, tribu indienne, écrasés: 501.

R. H. Broughton, navire de Youngstown, dessin: 507.

Rhodes Island, proteste contre l'administration républicaine: 421.

RICARD, abbé Bellarmin, pro-rebelle: 545.

RICHARD, François, menuisier: 491.

RICHARDSON, et le canal Lachine: 462.

RICHELIEU, duc de, et la politique française: 429; président du Conseil: 446.

Richelieu, comté, représenté par Sabrevois de Bleury: 522; potiers: 552, 566; élections de 1841: 575; pour les troubles dans la vallée du Richelieu, voir Saint-Denis et Saint-Charles.

Richelieu, rivière, projet de la rendre navigable: 444; 462, 511.

RICHMOND, Charles Gordon, duc de Richmond, nouveau gouverneur en 1818: 429; sa mort: 445; portrait: 451; également duc de Lennox et d'Aubigny: 456; gouverneur des Canadas: 482.

RIDAUT, Thomas, arpenteur général du Haut-Canada: 496.

Rideau, rivière: voir canal Rideau.

RIEGO, Rafaël, commande les Espagnols: 447; et l'émancipation du Mexique: 449; coup d'état en Espagne: 459.

Rigaud, seigneurie de, concédée en 1732: 498, 514.

Rimouski, comté de: 504; élections de 1841: 575.

RINDISBACHER, Peter, peintre: 466.

Rio de la Plata: voir Provinces-Unies.

RIVADAVIA, président des Provinces-Unies: 485.

Rivière-Rouge, colonie de Selkirk: 428, 436, 437; projet de fusion des 2 compagnies de fourrures: 445; colons établis à: 446; Mgr Provencher à la (1822): 498; construction d'un fort à la: 512; fort Maurepas (1734): 514.

ROBERT, Jacques, comparution: 530.

ROBERT, Joseph, comparution: 530; exécution: 557, 558.

ROBERT, Théophile, comparution: 530.

ROBERTSON, Colin, conduit des recrues à la Rivière-Rouge: 436; s'empare de Fort Gibraltar: 437.

ROBINSON, John Beverly, procureur général du Haut-Canada: 450; 461; 502; 519; écrit un livre: 573.

ROBINSON, Peter, frère de John Beverly: 502.

ROBINSON, William, frère de John Beverly: 502.

568.

ROBITAILLE, Dr Olivier et Wakefield: 559.

ROBITAILLE, famille peinte par Plamondon: 509.

ROCAFUERTE, Vincente et l'Equateur: 555.

ROCHEBLAVE, M. P. de, son expédition en canot: 480.

Rocheuses, Mackenzie franchit les: 430; traité sur le commerce à l'Ouest des Rocheuses (1827): 498.

RODIER, Charles Séraphin, membre d'une société patriote: 514.

RODIER, Edouard Etienne, sa déclaration sur l'épidémie de choléra: 507; membre d'une société patriote: 514; député, se bat en duel: 526; son costume: 538; 557; sa mort: 558.

RODRIGUEZ, général Martin à Buenos Aires: 446.

ROLLAND, juge, remplace Vallières de Saint-Réal: 530; et la suspension de l'*habeas corpus*: 544.

RONDEAU, général des Provinces-Unies: 446.

ROOTHAAN, Rev. Père, Jésuite: 576.

ROSAS, Juan Manuel de, et le Rio de la Plata: 555.

ROSS, James Clark, neveu du capitaine John: 512.

ROSS, John, capitaine d'une expédition en Arctique: 512.

ROSSINI, Gioacchino, publie *Tancrède*: 425.

ROUPE, abbé J.-B. refuse de bénir un mariage franco-indien: 490.

ROUSSEAU, maison de M. Rousseau à la Baie Saint-Paul: 471.

ROUVILLE, J. B. Hertel de, demande l'ouverture d'une nouvelle seigneurie: 498.

ROUVILLE, J. B. Hertel de, officier de la marine et premier seigneur de Rouville: 504.

Rouville, comté de: 504; élection de 1841: 575.

ROUX, Jean-Henry-Auguste, supérieur du séminaire de Montréal et vicaire général: 508.

ROY, Mme Jannet, auteur d'une histoire du Canada en anglais: 524.

ROY, Louis M., marchand d'huile: 512.

ROY-AUDY, Jean-Baptiste, peintre canadien: 476, 477.

Royal William, lancement de ce navire, dessin: 526; apporte des nouvelles de Durham: 552.

RUSH, Richard, ministre de Grande-Bretagne, signe un accord avec les Etats-Unis: 437.

RUSSEL, Jona, portrait lors de la signature de la paix de 1814: 417.

RUSSELL, conseiller au Haut-Canada: 426.

RUSSELL, John, ses résolutions: 537, 538; et le projet d'Union: 552; 553; 569.

Russie, au congrès de Vienne: 419; les Jésuites en Russie blanche: 424; et l'indépendance de la Grèce: 457; Napoléon en: 458; mouvements libéraux en: 458; et l'Espagne: 459; au congrès de Laybach: 459; aide les Grecs: 481; les journaux en: 482; et la Grèce: 482; occupe l'Alaska (1803): 482; réponse d'Adams à la: 486; Napoléon s'empare de Moscou (1812): 498; envahit la Pologne: 506; et les troubles: 549; en Californie: 555; 570; Durham en: 571.

RUVANS, propriétaire du *Daily Advertiser*: 525.

RYAN, John, son témoignage en cour: 523.

RYERSON, Egerton: 502.

RYLAND, Herman, W., s'oppose au bill des écoles: 417; proteste contre le statut de l'évêque catholique: 424; membre du conseil législatif du Bas-Canada: 438; projet d'Union de 1810: 460, 569; et le serment de Bourget: 576.

S

SABOURIN, Ursule, 4ième épouse de Lefevre La Cerisaie: 426.

SABREVOIS DE BLEURY: voir Bleury.

Saguenay, région à coloniser: 471; exploration dans la région du: 491; comté de: 504; élections de 1841: 575.

Sahara, expéditions européennes au: 483.

Saint-Andrew (Nouveau-Brunswick), vue de: 518.

Saint-Benoit, ruines de: 545; les femmes de: 546.

Saint-Charles, assemblée des six comtés: 539; bataille de: 540; Blanchet, curé de: 545; la fuite de: 546; pertes à: 548; combat: 550; 557; Rodier à: 558.

Saint-Denis, bataille: 540; les femmes de: 546; mort de Perrault à: 548; pertes à: 548; potiers de: 552; 557; Jalbert et la mort de Weir: 558; les potiers: 566.

Saint-Eustache, bataille: 540; vue de la bataille de: 542; les femmes de: 546; massacre du 14 déc. '37: 557; Theller raconte la bataille de: 579.

SAINT-GERMAIN, Charles, tué à Saint-Denis: 546.

SAINT-GERMAIN, Eugénie, épouse de Cardinal: voir Mme Cardinal.

SAINT-GERMAIN, Mme, on se bat dans sa maison à Saint-Denis: 540; 546.

Saint-Hyacinthe, comté de: 504; vue de: 517; élections de 1841 à: 575; séminaire de: 576.

SAINT-JACQUES, Mme, chouaguenne: 546.

Saint-Jean, ligne de chemin de fer: 511; 566.

Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), porjet de canal: 462; accident: 464; vue du port de: 498.

Saint-Jean-Baptiste (société et fête de la), 514; fête de 1834: 523; et la feuille d'érable: 547.

SAINT-MICHEL, Mme Rosalie, et le vote des femmes: 492.

SAINT-OURS, Charles de, et l'éducation: 465.

SAINT-OURS, sherif, critique de Girouard: 541; pendu en effigie: 546.

SAINT-REAL, Joseph Rémi Vallières de, et l'incorporation du Barreau: 470; juge condamné: 526; suspendu: 530.

Sainte-Anne-de-la-Pocatière, collège à: 491; fondation du collège (1827): 498; vie au collège de: 524.

SALABERRY, Charles de, à Châteauguay: 423; 430; 438; Goddu a combattu avec lui en 1812: 550.

SALIGNY, M. de, ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis assiste à une assemblée au Bas-Canada: 538; 549; 556.

San Carlos de Barromeo, vue de ce village de la Californie: 570.

SANDHAM, A., portrait de Campbell: 573.

Sandwich, frontière fermée à: 512; forge à: 527.

SANGUINET, Ambroise comparution: 530; pendu le 18 janv. '39: 557; exécution: 558.

SANGUINET, Charles, comparution: 530; pendu le 18 janv. '39: 557; exécution: 558.

SAN MARTIN, José de, portrait: 430; traverse les Andes: 446; entretien avec Bolivar: 466; chef révolutionnaire d'Amérique latine: 485; en route pour l'Europe: 498.

SANTA ANNA, Lopez de, à Veracruz: 463; président du Mexique: 515; et la bataille d'Alamo: 530; repousse les Français au Mexique: 555.

SANTA CRUZ, Andres de, et l'Union Pérou-Bolivie: 530; défaite: 555.

SANTANDER, Francisco de Paula, lieutenant de Bolivar: 447; président de la Nouvelle-Grenade: 498.

Savannah, bateau à vapeur, premier à franchir l'Océan: 455.

Saxe, journaux en: 482.

SCALLAN, Mgr., vicaire apostolique de Terre-Neuve: 452.

SCHUBERT, Franz, 474; mort de: 492.

Sciences et techniques (voir aussi machine à vapeur, chemin de fer et navigation), 454; Franklin et le paratonnerre: 458; 479; 495; moulin à scie: 511; 518; barrage: 527; potier: 552; 566.

SCOTT, H. membre du conseil législatif: 438; candidat en '34 avec Girouard: 546.

SCOTT, Michael, directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

SCOTT, Sir Walter, romancier anglais: 473.

SECORD, Laura, et la bataille de Beaver Dam: 426.

SEERS, Lyman, condamnation de: 454.

SELKIRK, Douglas Thomas, en Assiniboia: 428; colonise l'Ouest: 436; 437; mort de: 446; signe un traité avec les Indiens du Nord-Ouest (1817): 458.

SEMPLE, Robert, gouverneur de l'Ouest: 436; 437.

Serbie, indépendance de la: 500.

SERJEANTS, Stephen, inventeur d'une nouvelle technique de construction de moulins à scie: 454.

SEWELL, juge Jonathan, 417; 418; 420; 429; 433; membre du conseil législatif du Bas-Canada: 438; son projet d'Union de 1810: 448; celui de 1822: 460; 469; père du nouveau shérif: 470; et l'envoi de prisonniers aux Bermudes: 494; remplacé à la Cour du Banc du roi et au conseil législatif: 510; projet de 1810: 569.

SEWELL, Stephen, frère du juge: 433.

SEWELL, William Smith, nouveau shérif: 470.

Shannonville, vue du moulin à scie de: 518.

SHAW, Aeneas, conseiller du Haut-Canada: 426.

Shefford, comté de: 504; la *British American Land Company* dans le comté de: 523; élections de: 1841: 575.

SHELLEY, Percy Bysshe, poète anglais: 442, 453; portrait: 473.

SHERBROOKE, Sir John Coape, portrait: 429; son gouvernement: 429; présente le budget: 433; discours du trône de 1818: 433; et la nomination de Mgr Plessis au Conseil législatif: 438; remplace Drummond: 439; son discours du trône de 1818: 445; Mgr Plessis écrit à: 472; gouverneur de 1816 à 1818: 504.

Sherbrooke, nouvelle prison à: 470; comté de: 504; Gugy, député de: 522; la *British American Land Company* dans le comté de: 523; élections de 1841: 575.

SHIRREFF, Patrick, auteur d'un guide pour immigrants: 519.

SHORE MILNES: voir Milnes.

SICOTTE, L.-V., secrétaire-trésorier d'une société patriote: 514.

SIGNAY, Mgr Joseph, administration de l'Eglise du Bas-Canada: 507; devient évêque de Québec: 524; le choléra, signe de Dieu: 527; et les troubles: 545; contre l'Union: 562, 576.

SIMCOE, fonde York: 418; et le mariage: 424; York: 430.

SIMPSON, gouverneur de la terre du Rupert, portrait: 491.

SIMPSON, lieutenant colonel John, et les exilés des Bermudes: 550.

SIVRAC, Louis, victime de la bande à Chambers: 550.

SMITH, Andrew, donne un cours d'anatomie et de chirurgie: 443.

SMITH, Douglas, lieutenant-gouvevrneur de l'Ile du Cap Breton: 456.

SMITH, George Stracey, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick: 464.

SMITH, Samuel, administrateur du Haut-Canada: 438.

SMITH, juge, projet de fédération: 460.

SMYTH, Sir, J. C., et le canal Rideau: 488.

Sorel, vue de: 439.

SOUBLETTE, général Charles, et le Vénézuéla: 555.

Speedy, bateau, coule: 418.

Sport, sports d'hiver: 496; 528; baseball: 555; course de chevaux: 568; sports à Québec: 568.

STANLEY, lord, opinion de: 516; 522; désaccord avec Durham: 571.

Stanley, (ville du Nouveau-Brunswick), barrage à: 527.

Stanstead, comté de: 504; approuve les 92 Résolutions: 522; la *British American Land Co.:* 523; élections de 1841: 575.

STAUF, Jean-Baptiste, sculpteur français: 477.

STENDHALL: voir Beyle.

STEPHEN, James, croit à l'indépendance inévitable des colonies: 489.

STEPHENSON, George, et la machine à vapeur: 427; inventeur de la première locomotive: 511.

STEWART, Alexander, et le projet d'Union de 1822: 469.

STEWART, James, complice de Chambers: 550.

STOBBS, George, dirige *The Christian Sentinel*: 509.

STRACHAN, Révérend John, et le Family Compact: 426; recteur de York, et le projet de Gourlay: 434; et l'Eglise au Haut-Canada: 450; son influence au gouvernement: 450; opinion sur le projet d'Union de 1822: 469; portrait: 469; conseiller législatif: 502; 519; illustre le Family Compact: 535.

STRETTON, Sempronius, officier anglais, et la mode canadienne: 440; plan de Québec: 442.

STRICKAND, C., aubergiste de Québec: 510.

STUART, Andrew, président du Comité sur l'agriculture: 471; élection contestée dans la Haute-Ville de Québec: 492; frère de James, fonde le *Star*: 493; solliciteur général: 544; et l'assemblée constitutionnelle de Québec: 552.

STUART, James, député, et l'administration de la justice: 418; et Papineau: 432; délégué à Londres: 432; et l'affaire des Impeachments: 433; portrait: 450; et l'incorporation du Barreau: 470; procureur général, et l'affaire Caldwell: 489; candidat opposé au vote des femmes: 492; membre du conseil spécial sur l'Education: 491.

SUBIRA, Francisco Bayeu y, beau-frère de Goya: 493.

Suède, et le congrès de Vienne: 419; journaux en: 482.

Sulpiciens, et Mgr Lartigue: 472; leurs biens: 508.

SWETE, Sylvanus, exécution: 530.

Swiftsure, lancement de ce navire: 428.

SYDENHAM, voir Thomson, Poulett.

T

TABEAU, curé de Boucherville, en mission: 508.

TACHE, député, membre du conseil spécial sur l'Education: 491.

TALBOT, colonel, ardent loyaliste du Haut-Canada: 503.

TALLEYRAND, au congrès de Vienne: 419.

TALLMADGE, James, représentant du New York: 449.

TAOUK-WANG, empereur de Chine: 570.

TASCHEREAU, député, l'assemblée dénonce son arrestation: 417; et le projet de loi sur l'Education: 425; arrestation (1810): 446; membre du comité spécial sur l'Education: 491.

TATTERSALL, G., vue de la *Caroline* par: 533.

TECUMSEH, chef indien: 421; 422.

Telmesse, évêque de: voir Mgr Lartigue.

TEMPLE, capitaine, et l'élection partielle de Montréal: 497.

Tennessee, esclavage au: 554.

Terre (voir aussi colonisation et agriculture), vente de terres de la Couronne au Haut-Canada: 434; terre des Six-Nations: 442; études de Gourlay sur les terres cultivables: 448; spéculation sur les terres de l'Ouest: 449; les terres du clergé du Haut-Canada: 450; et le Canada Trade Act: 457; concessions à la *Lower Canada Land Company*: 482; Londres et le régime seigneurial: 498; inaccessibilité des terres en 1832: 500; rareté de la terre au Bas-Canada: 507; et la *British American Land Company*: 523; terres à vendre: 578.

Terrebonne, comté de: 504; comté de LaFontaine: 522; rassemblement du 3 nov. '38: 557; comté de LaFontaine: 572; élection dans le comté de: 575.

Terre-Neuve, pêche américaine permise le long des côtes de: 437; bancs délaissés par les Américains: 443; Ile d'Anticosti rattachée à Terre-Neuve: 452; Labrador rattaché à: 452, 488; immigrants venus de: 517; problèmes: 562.

Terre de Rupert: 491.

TESSIER, Dr Xavier, fonde le *Journal de médecine:* 494.

TESSIER, Yves, vend une lithographie de Mgr Lartigue: 576.

Texas, les Espagnols au (1720): 446; abandonné à l'Espagne: 449; reconnu par la France: 555; progrès du: 556; et la lutte pour l'autonomie: 560; émigration noire au: 570.

Théâtre, John Lambert juge le théâtre de Québec: 441; le théâtre de Montréal rasé par le feu: 456; pièce de Lebrun: 509; Molière joué à Montréal: 509; réparation au théâtre de Québec: 509; portrait du théâtre des Variétés de Paris: 509; Aubin et les frères Ravel: 579.

THELLER, Edward Alexander, raconte son évasion: 544, 579.

THERIEN, Edouard, procès: 542.

THIBERT, Jean-Louis, procès: 542.

THIBERT, Jean-Marie, procès: 542.

THIBODEAU, Simon, potier: 566.

THIERS, Auguste, rédacteur artistique du *Constitutionnel:* 473.

THIMONNIER, Barthélémy, tailleur d'habits: 511.

THOM, Adam, journaliste, préconise la guerre civile: 538; son rêve: 548; dans l'entourage de Durham: 556; jugé par Papineau: 559; conseiller de Durham: 562.

THOMPSON, David, découvre le fleuve Columbia (1807): 498.

THOMPSON, James, et l'inauguration du monument Wolfe-Montcalm: 482.

THOMPSON, Samuel, auteur du guide de la santé: 503.

THOMSON, Poulett, lord Sydenham, son arrivée au Canada: 553; part pour Toronto: 557; convoque le Comité Spécial: 557; veut un Canada anglais: 569; et le choix de Kingston: 569; et le Family Compact: 573; portrait: 574; et l'Union: 574; et les élections de 1841: 572, 575; Bourget le rencontre: 576; Kingston: 579.

THOMSON W. J., estampe de: 518.

Times, the: voir journaux.

TOCQUEVILLE, Alexis de, compagnon de Beaumont: 531; opinion sur les Canadiens: 565; portrait: 565.

TOMPKINS, Daniel T., candidat républicain à la vice-présidence: 435.

Toronto (voir aussi York), fondation: 430; incorporation: 518; 523; vue de: 523; Thomson part pour: 557; capitale prévue: 569; vue de: 573.

Tortue, rassemblement du 3 nov. '38: 557; Hamelin, Robert et les Sanguinet accusés pour l'affaire de la Tortue: 558.

TOUPIN, Antoine, condamnation de: 454.

TRACEY, Daniel, journaliste: 493; se présente à l'élection partielle de Montréal: 497.

Traité d'Adams-Onis, 449.

Traité de Gand, signature en 1814: 417; 421; 422; 437; 514.

Traité de Jay (1794): 418; 437.

Traité de Londres: au sujet des frontières Etats-Unis-Canada (1803): 482.

Traité de Paris: 563.

Transport, (voir aussi navigation et chemin de fer) navigation à vapeur sur le lac Ontario: 443; moyens de transport: 443; 444; traversier Montréal-Laprairie: 453; navigation transatlantique: 455; moyens de transport: 456; coût de transport du Bas-Canada aux Iles britanniques: 458; canaux: 462; baisse des coûts de transport: 478; locomotive à vapeur: 479; amélioration des chemins aux Etats-Unis: 501; amélioration des transports: 511; ligne Laprairie-Saint-Jean: 511; pont de glace entre Québec et Lévis: 512; diligence: 568; transport Albany-Boston: 580.

TRAVIS, William Barrett, et Alamo: 530.

TREVITHICK, Richard, nouvelle utilisation de la machine à vapeur: 427.

Trois-Rivières, diminution du commerce des fourrures à: 436; vaccination gratuite à: 443; recensement: 456; nouvelle prison: 470; situation de l'éducation: 475; terres concédées en 1832: 498; élections à: 575.

TROUVREY, P. H., polonais: 549.

TRUDEAU, R., apothicaire de Montréal: 512.

TRUDEAU, Joseph, en faillite: 580.

TURGEON, abbé Pierre-Flavien, coadjuteur de Signay: 524.

TURNAY, John, conseiller municipal de Montréal: 523.

TURNER, Nat, révolte d'esclaves menée par: 554.

Turquie, et l'indépendance de la Grèce: 457; traité de paix entre la France et la Turquie (1802): 458; contre la Grèce: 481; et l'indépendance de la Grèce: 482; défaite de la Turquie aux mains de la France à Alger: 506.

TWISS, ingénieur et la citadelle: 544.

TYLER, John, succède à Harrison: 555; 570.

U

Underground Railroad, mouvement antiesclavagiste: 554.

UNIACKE, Richard John, avocat néo-écossais en duel: 454; député, présente les voeux des catholiques de Nouvelle-Ecosse: 490.

Union, projet d'Union: 457; projets de 1810 et 1822: 460; Dalhousie et le projet de 1822: 467; 468-469; échec des projets de 1810 et 1822: 500; union à l'horizon: 553; 557; Durham souhaite l'Union: 560-561; projets: 569; 572; résumé de l'Union: 574; clergé contre: 576.

Unions ouvrières, soulèvements ouvriers: 499; association des typographes au Haut-Canada: 502; en Grande-Bretagne: 515 (voir aussi grèves).

Uruguay, tombe aux mains du roi Dom Joao: 446; indépendance de l': 484; 555.

V

VALLIERES DE SAINT-REAL: voir Saint-Réal.

VAN BUREN, Martin, président des Etats-Unis, portrait: 533; reçoit Papineau et Nelson: 548; défait: 570.

VAN RENSSELAER, général Stephen et la guerre de 1812: 422.

VANVELKINSBURG, John, condamnation de: 454.

Vaudreuil, comté de: 504; élections de 1841: 575.

VAUDREUIL, marquis de, gouverneur du Canada: 504.

Venezuela, soulèvement au: 419; congrès au: 430; armistice: 447; armistice entre Bolivar et Morillo: 449; indépendance: 485; se sépare de la Colombie: 498; tremblement de terre au: 515; élections au: 555.

Verchères, comté de: 504; élections de 1841: 575.

VERCHERES, seigneur Jarret de, officier de Carignan: 504.

VERCHERES, M.-Madeleine, vue de sa demeure: 454.

Vermont, proteste contre l'administration républicaine: 421.

VERNET, W. S., capitaine, ingénieur du canal de Grenville: 462.

Vestale, frégate qui amène les exilés aux Bermudes: 550, 557.

VICTORIA, rencontre Bouchette: 509; portrait: 529; devient reine d'Angleterre: 538; et les recommandations de la Chambre du 10 février '38: 557.

Victory, navire anglais explorant l'Arctique: 512.

VIGER, Bonaventure, libère 2 patriotes: 539; près de Saint-Charles: 540; aux Bermudes: 550; attaque menée par, le 17 nov. '37: 557; portrait: 562.

VIGER, Denis-Benjamin, et l'incorporation du Barreau: 470; député membre du comité spécial sur l'Education: 491; portrait: 507; à Londres: 521; 525; 536; cousin de Mme Saint-Jacques: 546; président de la Société Saint-Jean-Baptiste: 547; en prison: 552.

VIGER, Jacques, maire de Montréal, auteur de la Saberdache: 474; 477; 522; 523.

Vigilant, bateau: 446.

VIGNEAU, Luc, décès: 552.

VIGNON, Claude, peintre: 476.

VIGNY, Alfred de, s'intéresse aux Canadiens: 553; portrait: 563.

VINCENT, capt. Joseph, libère 2 patriotes: 539.

Vindicator: voir Journaux.

Virginie, esclavage en: 554; état de Tyler: 570.

VOLTAIRE, pièce jouée par la troupe de Aubin: 579.

VON GAUGREBON, baron, son mémoire sur la défense du Haut-Canada: 434.

VON MOLL, BERCZY (famille) peintres: 476, 477.

VON SCHOULTZ, Niles Gustaf Schobtewiski, patriote polonais à Prescott: 534; exécuté: 548. 549; a tenu tête aux loyaux de Prescott: 579.

VON WEBER, Carl Maria, sa mort: 492.

VOUET, Simon, peintre: 476.

VOYER, Jos. et le projet de canal à Chambly: 444.

W

WAITE, Olivier, entrepreneur du canal Lachine: 462.

WAKEFIELD, Edward Gibbon, portrait: 559; jugé par lord Brougham: 562; défenseur du gouvernement responsable: 562.

WARBURTON, lord, déclaration sur les troubles: 552.

WARREN, John, employé de la compagnie de la Baie d'Hudson tué par un métis: 436.

WASHINGTON, George, décès: 418.

WASHINGTON, Mme Martha, cliente de Field: 476.

Washington, bateau à vapeur: 443.

WATERWORTH, George, complice de Chambers: 550.

WAUGH, Samuel B., peintre du Haut-Canada: 526.

WEBSTER, Daniel et la banque fédérale américaine: 435; débat sur l'Union américaine: 501.

WEIR, George, mort de: 542; ami de Perrault: 548; Gore découvre le cadavre le 2 déc. '37: 557; Jalbert accusé du meurtre de: 558.

WELLS, Frederick, vue de St-Andrew par: 518.

WETHERALL, vers Chambly: 539; combats de novembre '37: 540; attaqué près de Saint-Charles: 550; combats de novembre '37: 557; attaqué par Viger: 562.

WHITE, Andrew, entrepreneur du canal Lachine: 462; directeur de l'Hôpital général de Montréal: 478.

WHITE, John, et le projet de canal à Chambly: 444.

WILKIE, Daniel, rédacteur du *Star*: 493.

WILLIAMS, Edward, compagnon de Shelley: 473.

Willian IV, navire qui transporte des émigrés: 551.

WISE, Fred, marchand de Québec, 568.

WOLFE, monument (1817): 458, 482, 527, 563.

WOOD, capitaine du *Buffalo*: 557.

WOODING, H., aquarelle de: 551.

WOODRUFF, Martin, exécuté: 548.

WOOLSEY, John W., président de la Quebec Bank: 443.

WRIGHT, Philémon, fonde Hull (1800): 446.

WUONATAA, chef Sioux, portrait: 466.

Y

Yamaska, comté de: 504; élections de 1841: 575.

York (voir aussi Toronto), fondation: 418, victoire américaine à (1813): 421; 430; et le partage des douanes entre le Haut et le Bas-Canada: 434; projet de colonisation et de défense: 434; convention: 437; le Family Compact et la guerre de 1812: 450; vue de la Bank of Upper Canada de York: 464; centre du Family Compact: 502.

YOUNG, député, contre l'indemnité aux députés: 505.

YOUNG, capitaine, auteur du monument Wolfe-Montcalm: 482.

Cet ouvrage a bénéficié d'une subvention du Ministère des Affaires culturelles du Québec, au titre de l'aide à la publication.

Ce volume, le troisième de la série, montre surtout les problèmes nés de l'application de l'Acte constitutionnel de 1791 et de l'établissement de chambres d'assemblée.

Les dix numéros qui forment ce volume comprennent tous les grands événements de la période qui va de 1810 à 1841. A la façon d'un journal moderne, l'équipe fait revivre les figures marquantes de cette période de l'histoire du Canada. La date de chacun des numéros représente la date fictive où aurait été rédigé le journal.

Le premier volume de la série relatait les événements de 1524 à 1760, et le second, ceux de 1760 à 1810.